BX
1528
.A1
A6
V.38
SMR

TRANSFERRED

ANNALES
CATHOLIQUES

NOUVELLE SÉRIE

IV

OCTOBRE-DÉCEMBRE

1881

PARIS. — IMP. DE L'ŒUVRE DE SAINT-PAUL, L. PHILIPONA,
51, rue de Lille, 51.

ANNALES CATHOLIQUES

REVUE HEBDOMADAIRE

PUBLIÉE AVEC L'APPROBATION ET L'ENCOURAGEMENT
DE LEURS ÉMINENCES Mgr LE CARDINAL-ARCHEVÊQUE DE ROUEN
ET LE CARDINAL-ARCHEVÊQUE DE CAMBRAI,
DE LL. EXC. Mgr L'ARCHEVÊQUE DE REIMS, ET LES ARCHEVÊQUES DE TOULOUSE,
DE BOURGES, D'AIX ET DE BESANÇON, ET DE NN. SS. LES ÉVÊQUES D'ARRAS,
DE BEAUVAIS, D'ANGERS, DE BLOIS, DE CAHORS, D'ÉVREUX, DU MANS,
DU PUY, DE LIMOGES, DE CHALONS, DE MEAUX, DE MENDE, DE NANCY,
DE MARSEILLE, DE NANTES, DE NEVERS, DE NIMES, D'ORLÉANS, DE PAMIERS,
DE SAINT-CLAUDE, DE SAINT-DIÉ, DE TARENTAISE, DE TROYES, D'AUTUN,
DE VANNES, DE SÉEZ, DE FRÉJUS, D'ANNECY, DE CONSTANTINE, D'HÉBRON,
DE CARACAS, DE CARTHAGÈNE, D'OLINDA, DE LÉON DU MEXIQUE, ETC.

RÉDACTEUR EN CHEF

J. CHANTREL

CHEVALIER DE L'ORDRE DE SAINT-GRÉGOIRE-LE-GRAND

TOME QUATRIÈME

OCTOBRE-DÉCEMBRE

1881

(TOME XXXVIII DE LA COLLECTION)

PARIS
371, RUE DE VAUGIRARD, 371.

NOV 2 8 1957

ANNALES CATHOLIQUES

A NOS LECTEURS

Nous commençons aujourd'hui le XXXVIIIe volume des *Annales catholiques*, qui doit contenir l'histoire de l'Église pendant le dernier trimestre de l'année 1881. Que seront ces trois mois qui doivent terminer une année remplie de si importants et souvent si tristes évènements? Si nous jetons le regard au dehors, nous voyons se mêler les espérances et les craintes: la franc-maçonnerie reste maîtresse des gouvernements en Italie, en Belgique, en Espagne, dans presque toutes les républiques américaines; l'Allemagne semble prête à renoncer à la persécution qu'elle dirige contre l'Église depuis dix ans; l'esprit conservateur et catholique se ranime dans l'empire austro-hongrois; l'Église reste libre en Angleterre et dans la grande république des États-Unis, plus libre que dans la plupart des pays catholiques, et l'on peut espérer que la Russie, éclairée par de tragiques évènements, cessera le système d'odieuse oppression dont les populations catholiques ont tant à souffrir. Enfin, un grand mouvement de retour à l'unité paraît se dessiner en Orient, parmi les populations slaves et chez les autres peuples qui se sont détachés de l'Église à l'époque du schisme grec, en même temps que l'œuvre des missions se continue merveilleusement dans l'extrême Orient et s'étend jusqu'au centre de cette Afrique, si longtemps fermée aux apôtres de l'Évangile. Si donc il y a presque partout des sujets d'affliction, il y a aussi, en de nombreux endroits, des sujets de consolation et de joie.

Cependant, si nous regardons plus près de nous, le ciel est bien sombre, et nous apercevons plus de motifs de

tristesse que de consolation. Hélas! la France est bien malade, et son influence sur le reste du monde propage au loin le mal. Que de ruines faites depuis deux ans! que de coups portés à la religion, à la morale, à la société! On chasse les religieux des maisons d'éducation, les religieuses des hôpitaux, on ne veut plus que des écoles sans Dieu, des instituteurs sans religion; le prêtre est banni de toutes parts, et ceux qui détiennent ou qui vont détenir le pouvoir disent hautement que la religion est l'ennemie de l'homme, qu'il faut abolir le Concordat, supprimer toute rétribution pour le culte, en un mot, que le catholicisme est incompatible avec une république démocratique. Ces jours-ci même, un congrès d'athées retentissait des plus horribles blasphèmes, et le gouvernement permettait ces orgies de la libre-pensée, qui semblent ne lui être point désagréables. Nous savons ce qui s'est déjà fait contre l'enfance, contre la jeunesse par le ministère que préside M. Jules Ferry; nous ne devons pas oublier que le ministre de l'instruction publique qui succèdera probablement à M. Ferry, n'est autre que M. Paul Bert, qui se proclame nettement matérialiste, et qui est l'homme de M. Gambetta, le futur dictateur.

N'y a-t-il donc aucun sujet d'espoir ? Les dernières élections n'ont que trop montré la faiblesse et l'inertie de ceux qu'on nomme et qui se croient conservateurs. Ces soi-disant conservateurs sont certainement plus nombreux que ceux qui veulent détruire les bases actuelles de la société ; mais combien y en a-t-il parmi eux qui agissent, combien qui se donnent la moindre peine pour arrêter le mal dont ils se plaignent ? Se donnent-ils même la peine de déposer un bulletin dans l'urne électorale ? Et combien n'y en a-t-il pas, et des plus intéressés pourtant au maintien de l'ordre, qui ont préféré rester tranquilles dans leurs maisons de campagne, continuer leurs voyages de plaisir, plutôt que de voter, là même où il suffisait de quelques voix pour faire triompher le candidat conservateur ? On veut être sauvé, on se plaint du mal que l'on souffre, on gémit sur les ruines, on tremble

pour l'avenir, et l'on n'a pas le courage de se priver du moindre plaisir pour prévenir les catastrophes que l'on redoute !

Un peuple qui en est là n'est-il pas à la veille de périr ?

Ah ! c'est que les vrais conservateurs sont rares parmi nous. Le vrai conservateur ne cherche pas ses aises et ne se contente pas de gémir : il agit, il ne recule devant l'accomplissement d'aucun devoir ; il sait, comme l'a dit un poète chrétien de nos jours,

Il sait que tout se sauve, alors que tout s'immole...

et il s'immole, il sacrifie son temps, sa fortune, sa personne. L'ennemi, sous ce rapport, ne nous donne-t-il pas l'exemple ? Il forme des associations, il fait des souscriptions, il tient des réunions, il parle, et, surtout, il se sert de cet instrument si puissant qu'on appelle la presse, et, par les petits livres, par le journal il agit sur les masses avec une efficacité effrayante.

Il y a chez nous, disons-le pour être juste, des catholiques qui comprennent leur devoir : ils souscrivent pour les écoles libres, ils donnent des conférences, ils multiplient les bonnes œuvres. Mais ces hommes d'action ne sont pas encore assez nombreux, et ils ne sont pas assez secondés par ceux de leurs frères qui ont la foi comme eux, qui se conduisent en chrétiens réguliers, qui le plus souvent se distinguent par leur charité envers les pauvres, mais qui ne comprennent pas assez les devoirs particuliers que leur impose la situation présente. L'aumône faite au corps est excellente, bien plus excellente est l'aumône faite à l'âme, l'aumône de la vérité. C'est pourquoi nous voudrions voir soutenir mieux qu'on ne le fait les publications utiles, la bonne presse, qu'on ne saurait assez encourager pour opposer le contre-poison à ce déluge de livres et de journaux impies qu'inspire le démon.

C'est à ce besoin de vérité dont nous parlons que nous voulons répondre, dans la mesure de nos forces, par la publication des *Annales catholiques ;* nous avons à remercier nos excellents abonnés de leur concours pour l'ac-

complissement de cette œuvre; nous les prions d'en augmenter l'utilité en les faisant connaître et en les propageant autour d'eux. Ainsi pourrons-nous, pour notre faible part, contribuer à cette restauration catholique qui sera le salut de la société chrétienne et de notre malheureuse France.

J. CHANTREL.

MONSEIGNEUR DE SÉGUR

(Fin de son Oraison funèbre. — V. les trois numéros précédents.)

Nous n'avons pas tout dit encore. Étudiant le mouvement des esprits, Gaston de Ségur connut vite les influences de la presse ; il comprit la nécessité de former, pour la défense des droits sacrés de l'Église, des hommes de doctrine et de talent qui pussent dire sans présomption à la sainte épouse du Christ :

Mère, voici ma plume, elle vaut une épée.

L'académie de Saint-Philippe de Néri, dont il fut le fondateur, n'a pas été inféconde en hommes ; la presse et la littérature catholiques s'honorent de lutteurs déjà célèbres qui ont fait leurs premières armes dans ce modeste cénacle de la foi et de la science. Lui-même n'a-t-il pas été un soldat de la presse ? Il a publié ces charmants opuscules, où tour à tour la science du théologien, la foi de l'apôtre, le bon sens de l'esprit français jettent des clartés redoutables à l'erreur, attirent les âmes et les font monter dans les régions lumineuses et vivantes de la piété.

N'est-ce pas un prodige que cet aveugle ait produit ces nombreuses pages, resplendissantes, populaires, alertes et agiles comme l'artillerie légère, lancées comme un zouave sur un champ de bataille, étincelantes comme une baïonnette, et pourtant suaves comme un parfum de l'Évangile ? J'éprouve le besoin de saluer ici ce collaborateur fidèle, qui, pendant plus de vingt ans, avec une tendresse filiale et sacerdotale, a été l'œil de ses études, la main pour écrire, l'humble, ingénieux et perpétuel secours dans sa bibliothèque et dans sa cellule de travail (1). A travers la délicatesse des pensées, à travers les émotions de la piété, ses petits volumes offrent des mots pleins de verve qui révèlent l'ardent polémiste ; il aimait la vérité, il criait *au loup* pour sauver la brebis ; il allait au but sans détours, sans artifices ; dans sa droiture naïve, dans la simplicité de son langage, on voyait le

(1) M. l'abbé Diringer, son secrétaire.

disciple de saint Ambroise qui a dit : « Un prêtre s'expose à la colère de Dieu et au mépris des hommes, s'il ne dit pas librement ce qu'il sait être la vérité (1). »

Intelligent des besoins de notre époque, sympathique aux inspirations qui cherchent à servir la foi par les créations actuelles, il admire les prêtres et les laïques qui, au sein de nos tumultes, vont à *la presse* comme jadis les moines allaient au défrichement des forêts ; il évangélise ces modestes enfants, ces filles du sacrifice qui, sous la bannière de saint Paul, se constituent les volontaires servantes de l'imprimerie et font circuler les immolations évangéliques dans cette artère puissante de l'apostolat de la presse.

Malgré cette vie consacrée à la conduite de toutes ces nobles entreprises, la possession de son âme ne lui manque jamais, sa sérénité grandit, sa piété s'élève. Si l'amour de la vérité et l'amour des âmes lui donnent des ailes et multiplient sa présence partout où il y a une sainte cause à défendre, des infortunes à consoler, des consciences à ressusciter et à soutenir, il n'oublie pas le Cœur sacré de son Maître, il revient plus recueilli et plus aimant à *l'immortel Délaissé du sanctuaire !*

Rien dans le culte de l'amour de Jésus ne lui est étranger ; il encourage une forte chrétienne (2), il prêche la croisade des Lampes devant le tabernacle ; il entraîne les hommes dans les douces veilles de l'adoration nocturne ; il convoque de mystiques assemblées dont les noms nouveaux étonnent notre naturalisme contemporain : le *Congrès Eucharistique de Lille* est comme une fleur d'autel placée sur son lit d'agonie.

Il vole plus haut et plus loin encore : il a des sollicitudes maternelles pour la perpétuité et la sainteté du sacerdoce, pour ces lampes vivantes toujours allumées dans le temple, flammes bienfaisantes dont la lumière doit éclairer les intelligences et la chaleur étendre les feux de la charité. *Lucerna ardens et lucens.*

Les brûlants désirs de son âme appelaient un accroissement des vocations sacerdotales ; jaloux de les préparer à l'héroïsme, il était l'appui constant de tous les efforts qui tentent de relever l'éducation cléricale et de former de vrais prêtres, d'après les saintes règles du concile de Trente ; il protégeait encore ces tentatives de la vie commune dans le clergé, vie commune qui fut toujours l'abri et l'école des saints (3).

(1) Nihil in sacerdote tam periculosum apud Deum, tam turpe apud homines quam quod sentiat non libere denuntiare.

(2) Mlle de Mauroy.

(3) C'est ainsi qu'il a été l'ami et l'appui de M. le chanoine Millot, cet admirable directeur de la Petite Œuvre des Clercs de Saint-Sulpice à Issy. — Il a aidé M. Lebeurier et M. Chaumont dans leur zèle pour la vie commune du clergé.

Il y a des fils de son âme dans le cloître, à l'autel et en chaire ; et, par eux, on peut dire qu'il est toujours la parole vivante et le sacrifice continué.

Ne craignez pas que cette exubérance d'un dévouement sans limites aux œuvres chrétiennes ait appauvri en lui la sève du patriotisme. Loin de là, on peut affirmer de lui ce que Bossuet disait de Nicolas Cornet, qu'il n'y avait point, en France, d'âme plus française que la sienne. Certes, il croyait que la prospérité de la France était inséparable des destinées de l'Église. Il n'a jamais douté de la vitalité de son pays, qui toujours sort plus puissant des plus dures épreuves. Sans jamais faire parade de son amour pour la France, il ne cesse de la servir du culte le plus fidèle. A l'heure douloureuse de vos malheurs publics, alors qu'un lambeau de territoire était emporté par des mains ennemies, il déploie tout ce que le zèle a de plus héroïque.

Les exilés de l'Alsace et de la Lorraine s'abritent sous son patronage ; avec lui, des hommes de foi et des femmes de cœur se mettent à l'œuvre et apportent à ces proscrits volontaires le pain du jour, la dignité du travail et presque les joies du cœur, si le cœur peut avoir quelques joies encore quand on est loin de sa patrie en deuil (1).

Il a donc servi les âmes et développé les œuvres.

Mais le trait caractéristique de sa vie est l'amour de la sainte Église ; ce fut la marque distinctive de son existence, qui restera l'honneur de sa mémoire bénie. *Il a aimé l'Église, il s'est livré pour elle afin de la conserver glorieuse et immaculée* (2).

Toutes les graves questions qui intéressent les privilèges et les droits de l'Épouse du Christ passionnaient son âme, et nul plus que lui n'a travaillé à rendre sa cause aussi populaire qu'elle est juste. Défendre sa liberté et développer sa fécondité furent toujours le but de sa parole et de ses écrits. Discernant un des premiers les conspirations ténébreuses des sociétés secrètes, il poussa un cri d'alarme contre ces trames ourdies dans l'ombre qui veulent avilir l'Église et la rendre l'esclave déshonorée de l'État (3). Son coup de clairon retentit jusque dans les légions adverses, sa vie fut exposée au suprême péril. Il ne m'appartient pas de dévoiler cette scène sublime où le prélat, avec une tranquille mansuétude, embrasse le malheureux qui le menaçait et

(1) Nous tenons à citer Mgr Freppel, évêque d'Angers ; Mgr Le Hardy du Marais, évêque de Laval ; M. Keller, M. Léon Pagès, Mlle Polonus, à Paris ; M. Juster, à Lyon, etc.

(2) Dilexit Ecclesiam, et seipsum tradidit pro ea..., ut exhiberet ipse sibi gloriosam Ecclesiam, non habentem maculam, aut rugam. (Saint Paul, Epit. aux Ephésiens, v, 26, 27.)

(3) Voir sa brochure intitulée : *Les Francs-Maçons.*

désarme sa haine par les miséricordieux élans de la plus suave charité.

Sa foi virile et éclairée lui dénonce les périls de l'Europe; d'un coup d'œil ferme et profond il entrevoit, dans le travail souterrain de l'impiété, l'avènement d'un pouvoir justement nommé par un illustre diplomate « un pouvoir démagogique, païen dans sa constitution et satanique dans sa grandeur (1). » — Aussi, planant an-dessus des transactions doctrinales, dominant les faits flottants et les succès équivoques, appuyé sur les immortels principes de l'Évangile, il proclame la nécessité sociale de la vérité intégrale : la vérité vous rendra libres (2). Il l'affirme comme le seul obstacle à cette statolatrie qui menace de toutes ses oppressions la conscience, la famille et le sanctuaire. Il s'inspire des leçons de saint Hilaire : « Il vaut mieux mourir en ce monde que d'obéir aux calculs humains, de quelque puissance que ce soit, et de laisser corrompre la chaste virginité de la doctrine (3). »

Avec quel filial enthousiasme il accueille la définition du Concile du Vatican! Jaloux des prérogatives du Vicaire de Jésus-Christ, il a le don incomparable de les rendre populaires; il développe, en une langue suave, forte et lumineuse, cette nécessité d'un *Confirmateur infaillible* qu'a proclamée saint François de Sales, quand il disait dans ses controverses : « L'Église ne peut pas toujours être ramassée en « un concile général, et les trois premières centaines d'années il ne « s'en fit point. » Il comprit l'opportunité de ce grand acte, alors que les agneaux et les brebis sont à la merci des ravisseurs et des séducteurs, alors que l'épiscopat, pour se défendre contre le césarisme d'en haut et le despotisme d'en bas, n'a qu'un point d'appui dans ses pacifiques et nobles résistances : c'est le successeur de Pierre, qui a Dieu sur la tête, l'humanité comme cortège, les siècles comme piédestal.

A quoi bon discuter des reproches immérités, qu'il se laissait parfois entraîner à des dévotions puériles ; au contraire, il combattait les mignardises, le sentimentalisme, tous ces affadissements de la vigueur chrétienne ! Sa foi naïve, candide, lui enseignait les trésors que le Sauveur cache aux sages et aux prudents, mais qu'il révèle aux simples et aux petits (4). Partout et toujours c'est le Christ qu'il respirait, *respirate Christum*, dans les âmes auxquelles il prêchait ; dans son Vicaire infaillible, chef de son Église et gardien de sa vérité ; dans sa mère, la Vierge immaculée, dont les privilèges affirment la puissance rédemptrice de son Fils et de notre Dieu.

(1) Donoso Cortès. *Corresp.* tom. II, p. 256.
(2) Veritas liberabit vos.
(3) Melius est mihi in hoc sæculo mori, quam alicujus potentia dominante, castam veritatis corrumpere virginitatem. (Saint Hilaire *contra Constant.*)
(4) Revelasti ea parvulis.

La voilà donc cette lumière ardente et brillante !

Le voilà, ce prêtre crucifié, ce vaillant apôtre des foules, cet ami des pauvres dont la vie et la parole furent pour des âmes sans nombre la lumière, la paix et la céleste consolation !

La victime a célébré les béatitudes de la souffrance, l'aveugle a été le voyant du Seigneur. Comme Tobie (1), dès son enfance, il a gardé les commandements de Dieu, et jamais le murmure n'a jailli de ses lèvres ; il a chanté le *Te Deum* de sa cécité heureuse, qu'il appelait sa sainte et sanctifiante infirmité (2) !

Pardonnez-moi de ne pas savoir finir ; et pourtant vous vous plaindrez peut-être que j'aie omis tant de particularités importantes ; cette vie si abondante et si sereine est à peine esquissée. Poursuivez, vous dirai-je, comme saint Grégoire de Nazianze célébrant son frère Basile, cet éloge funèbre, vous qui pleurez cet ami, ce père qui s'est fait tout à vous pour vous gagner tous à Jésus-Christ (3).

Il est mûr pour le ciel, Dieu semble se complaire à embellir cette âme ; il lui accorde les forces et le temps d'achever les dernières stations de son jubilé ; il lui réserve, dans les attentions délicates de sa providence pour les saints, une faveur qui couronne d'une lumière douce et éclatante les suprêmes efforts du prêtre et de l'apôtre au seuil de la mort.

C'était à la dernière messe qu'il célébra ; ses mains fléchissantes tremblaient en tenant le calice, les restes d'une voix qui s'éteint redisaient les paroles sacrées ; sur les planches de sa chapelle étaient étendus, assistant au sacrifice, vingt enfants pauvres, malades, incurables. Ces jeunes meurtris se traînaient à peine ; mais leurs lèvres souriantes s'ouvraient pour recevoir des mains du sacrificateur le Crucifié, le divin consolateur de tous les crucifiés. O mon Dieu, quel enivrant et céleste spectacle !

(1) Hanc autem tentationem ideo permisit Dominus evenire illi, ut posteris daretur exemplum patientiæ ejus, sicut et sancti Job.

Nam cum infantia sua semper Deum timuerit, et mandata ejus custodierit, non est contristatus contra Deum, quod plaga cæcitatis evenerit ei.

Sed immobilis in Dei timore permansit agens gratias Deo omnibus diebus vitæ suæ. (Tobie, II, 12-14).

(2) Nous citons un fragment d'une de ses lettres du 1er septembre 1871, adressée aux jeunes gens de l'Association de Saint-Thomas d'Aquin. Il dit :

« Je vous demande à tous, demain 2 septembre, un bon *Pater* et un bel *Ave Maria* d'action de grâces. Il y aura demain dix-sept ans que Notre-Seigneur a daigné me faire un cadeau de sa vraie croix, en m'enlevant la vue. C'est une grâce que je ne méritais pas et dont je sens le prix chaque jour davantage. »

Voir sa lettre à Mlle Cécile de F..., citée par le *Bulletin de Saint-François de Sales*, août 1881, p. 254.

(3) Adeste jam, me circumsistite, encomium meum conficite... (S. Grég. Naz., orat. XLIII).

La liturgie est terminée; l'apôtre dresse la table de modestes agapes à ces chers petits malades ; il les sert lui-même, il les réjouit de ses gracieuses saillies; vision bénie et sainte de la bonté du Maître et de l'ami des souffrants: *Laissez venir à moi les enfants... les pauvres sont évangélisés...* Le mal l'étend sur son lit d'agonie ; je me trompe: c'est tout à la fois un autel où il offre ses forces qui croulent, une chaire qui retentit encore de ses enseignements, un pavois triomphal d'où il bénit. Les princes de l'Église, les illustres, les obscurs s'y pressent; pour tous il a un mot, un sourire, une bénédiction.

Le serviteur incomparable (1), le prêtre ami, ces deux dévouements qui ont enveloppé sa vie de si respectueuses tendresses, veulent écarter la foule; mais lui, il veut rester prêtre et apôtre jusqu'à la dernière heure; il dit: *Laissez-moi les bénir jusqu'à la complète démolition.*

La mort ne l'épouvante pas, il l'attend avec joie, c'est l'ambassadrice de son Dieu ; elle doit l'introduire vers cette beauté éternelle qu'il a contemplée dans les ténèbres de sa vie, vers ce bien suprême dont son cœur est épris depuis son enfance; il la salue comme la reçut le séraphique Patriarche d'Assise dont il est le fils. Les saints évangiles sur la poitrine, son corps mortifié et souffrant, étendu sur le lit du pauvre, le crucifix dans ses mains, le visage illuminé des premiers rayons de l'Éternité, il meurt. Son âme s'envolant vers Jésus jette à la terre ces deux mots : *Amen, Alleluia*, chants de la foi, de la courageuse résignation, des saintes volnptés de la souffrance et des allégresses de la mort, vue sublime de l'élu qui entrevoit les clartés du ciel.

O noble et vaillant frère, ô saint ami, François d'Assise et François de Sales vous accueillent; la blanche colombe de la Visitation (2), votre sœur, vous précède vers l'Agneau ; vous êtes paré de la beauté de son sacerdoce, vous lui portez les conquêtes de votre apostolat... Entrez dans la maison de votre Père, les bras chargés des gerbes semées dans les sillons da vos douleurs et récoltées dans votre travail. *Ingredieris in abundantia sepulchrum, sicut infertur acervus tritici in tempore suo* (3).

Désormais votre moisson est à l'abri des orages, et nous qui vous pleurons, nous irons près de votre glorieux sépulcre, que garde sainte Anne, y chercher les leçons du présent et les espérances de l'avenir.

Ici, dans cette chaire de Notre-Dame, il y a plus d'un quart de siècle, l'illustre fils de saint Dominique, le grand orateur inspiré par

(1) Méthol, ce valet de chambre digne d'un tel maître.
(2) Voir la *Vie de Sabine de Ségur*, écrite par M. le marquis A. de Ségur.
(3) Job., v, 26.

sa foi, criait à Dieu : « Mon Dieu, donnez-nous des saints, il y a longtemps que nous n'en avons vu ! »

Dieu a entendu la parole de l'apôtre ; les saints ont apparu. Quand le Sauveur fait à un peuple cette magnifique aumône, ce peuple n'est pas à son déclin.

Sachez donc dominer vos divisions, unir vos forces sur le terrain de la vérité sans capitulation, de la charité sans recherche personnelle et jalouse ; dans l'intégrité de la foi et la plénitude du dévouement, formez toutes ces phalanges du bien que nul ne pourra vaincre si vous êtes fidèles à la prière du Maître : *Sint unum, ut mundus credat !*

Devant cette vie et devant cette mort, qui n'ouvrirait pas son cœur à l'espérance ? Les catacombes ne furent pas des tombeaux, mais bien les berceaux du monde chrétien et de l'Europe civilisée. Le passage d'un saint ici-bas, sa tombe sont des foyers de vie ; à son souvenir aimé les fidèles ranimeront leur dévouement, le clergé y puisera du courage, et la France, les secrets de sa résurrection.

ÉTUDES BIBLIQUES

(Suite. — V. les trois numéros précédents.)

IV

Le repas des frères de Joseph.

Lorsque les enfants de Jacob, accompagnés cette fois de Benjamin, eurent offert leurs présents, Joseph leur fit bon accueil, et les saluant à son tour, il leur demanda : « Votre père, ce bon vieillard dont vous m'avez parlé, vit-il encore ? se porte t-il bien ?

« Ils lui répondirent : Notre père, votre serviteur, est encore en vie, et il se porte bien. Et en se baissant profondément, ils l'adorèrent.

« Joseph, levant les yeux, vit Benjamin son frère, fils de Rachel sa mère, et il leur dit : Est-ce là le plus jeune de vos frères dont vous m'avez parlé ? Mon fils, ajouta-t-il, je prie Dieu qu'il vous conserve, et vous soit toujours favorable.

« Et il se hâta de sortir, parce que ses entrailles avaient été émues en voyant son frère, et qu'il ne pouvait plus retenir ses larmes. Partant donc dans une autre chambre, il pleura. »

Cette première entrevue, comme nous le dit le texte sacré, eut lieu au palais même de Joseph, dans un de ces somptueux appartements, où les riches seigneurs de la vallée du Nil se plaisaient à étaler les produits les plus merveilleux de l'art et

de l'industrie. Là aussi devait se célébrer bientôt le festin que Joseph allait donner à ses frères. Décrivons donc, en quelques traits, cette salle du banquet. Ces détails, empruntés uniquement aux monuments authentiques de l'époque, nous feront comprendre quelles durent être les impressions des pauvres pasteurs de Béthel, lorsqu'ils se virent transportés sous ces lambris étincelants. Ils nous aideront aussi à mieux saisir la couleur toute locale du récit de Moïse.

Les habitations des riches Égyptiens étaient vastes et à plusieurs étages (1).

Des peintures à fresques décoraient les parois et le plafond des appartements. C'étaient des desseins d'ornement, d'une vivacité de couleurs tout orientale et d'une variété infinie (2).

Autour de la salle étaient rangés des divans et des canapés, en bois de sycomore ou d'ébène, richement capitonnés, des fauteuils à bras, des tabourets et des pliants, ornés de sculptures incrustées d'or, d'ivoire, et recouverts d'étoffes brodées ou peintes (3). Près de chaque chaise, se trouvait un élégant petit guéridon. Sur des armoires à deux portes et des buffets, on voyait entassés des vases de toute grandeur et de toute forme : des coupes et des rythons en or, parfois en argent (4), en bronze, en cristal de roche, ornés d'émaux et de pierres fines (5). Des nattes, aux dessins losangés ou quadrillés, des peaux de lion ou de panthère, couvraient le parquet (6). Sous le soleil étincelant de l'Égypte, les verres de couleurs qui garnissaient les fenêtres, tamisaient sur tous ces trésors une lumière adoucie et nacrée (7).

(1) Champollion-Figeac. *Egypte ancienne*, p. 174, pl. 53, 54, 55. Rosellini, dans les albums de ses *Monumenti civili* reproduit en couleurs les gravures de la pl. 53 de Champollion. — Voir aussi G. Wilkinson, A. Popular account of the ancient Egyptians, t. I, pp. 6, 12, 20.

(2) James Ones en donne d'innombrables spécimens dans sa *Grammaire de l'ornement*. Champollion et Rosellini dans les albums de la *Description de l'Egypte* et des *Monumenti civ.* ont reproduit également un grand nombre de ces peintures décoratives ornant les tombeaux.

(3) Champollion. Op. cit. pl. 23, 57.

Wilkinson, t. I. p. 59 et suiv. pl. 62-84. Catalogue du Musée de Leyde, 1840, p. 97, nos 545-557. Cat. du British, p. 23, cases 14 à 19. Album du Musée de Boulaq, pl. 23.

(4) Album de Boulaq, pl. 22. Les coupes d'argent trouvées à Thmuïs (Basse-Egypte).

(5) Wilkinson. t. I. p. 149, etc., Cf. Style du roi Pianchi-Meriamen, ligne 112.

(6) Champollion. Op. cit., pl. 57.

(7) Wilkinson et les auteurs cités dans la note (1).

Tel fut le lieu où Joseph, « après avoir essuyé ses larmes, » vint rejoindre ses frères.

« Et après s'être lavé le visage, dit la Bible, il revint, se faisant violence, et il dit à ses gens : Servez à manger. »

Comparons avec les données archéologiques tirées des monuments contemporains, la description que Moïse nous fait du repas servi par Joseph à ses frères. Cette courte étude nous prouvera, une fois de plus, la constante véracité de l'auteur du Pentateuque et l'inanité des attaques dont son œuvre a été l'objet.

La petite galerie de peintures égyptiennes conservées au British, et que nous avons déjà explorée en partie, compte encore deux fresques qui viennent parfaitement à notre sujet. Elles représentent un repas d'hommes et de femmes de la haute société égyptienne. Ces peintures datent de la XVIIIe dynastie, elles sont donc même antérieures à Moïse de quelque quatre-vingt-dix ans.

Des convives, hommes et femmes, réunis ou séparés, sont rangés sur deux lignes horizontales ou registres. A la tête de chaque registre se voit une table surchargée de mets, parmi lesquels des pains, des oies, des canards, des grues, des quartiers de bœuf ou de mouton ; un grand nombre de fruits : des figues, des raisins, des grenades, etc. Autour du pied unique de ces tables sont groupées quatre jarres *remplies de vin.*

Immédiatement derrière le buffet du registre supérieur viennent les convives *du rang le plus élevé :* ils forment cinq couples. Hommes et femmes, richement habillés et respirant chacun le parfum d'une fleur de lotus, sont assis sur des chaises à dossier artistement sculptées. Des serviteurs et des servantes leur présentent des colliers de fleurs, des coupes de vin en or, ou d'autres vases de même métal. Entre les pieds des chaises, nous remarquons *les parts* déjà servies à quelques convives. Les personnages *qui suivent, d'un rang évidemment moins élevé,* sont assis sur de *simples sièges sans dossier.*

Le registre inférieur nous montre une série de femmes assises sur des chaises à dossier à peu près semblables à celles du premier registre. Ici cependant, toutes les convives réunies, ne sont servies que par *une seule* servante, qui leur offre la coupe de vin. Plus loin, quatre musiciennes accroupies, puis deux danseuses et enfin deux rangées superposées de grandes

urnes entourées de guirlandes et couronnées de bouquets d'épis.

Si Moïse n'avait point connu dans leurs plus minimes détails les habitudes et l'étiquette égyptiennes, il n'aurait pu manquer de mettre au grand jour son ignorance en décrivant le festin des frères de Joseph dans le palais du premier ministre d'Apapi.

En effet, les usages généralement reçus en Orient pour les repas, et particulièrement en vigueur parmi les Hébreux, différaient absolument de ceux de l'Égypte.

Tandis que l'hospitalité traditionnelle du fils de Jacob accueillait sous la tente l'étranger comme un enfant de la famille, les lois religieuses de l'Égypte défendaient tout commerce intime avec les peuples qui n'étaient point de même origine.

« Les Égyptiens, dit Hérodote (1), honorent les vaches au-dessus de tous les autres animaux. C'est pourquoi aucun Égyptien ni aucune Égyptienne ne baisera un Grec, ne se servira du couteau, de la broche ou du plat d'un Grec; il ne goûtera pas même de la chair d'un bœuf, quoique pur, qui aura été touché par le couteau d'un Grec. »

Joseph, lui-même, en vertu de cette séparation rigoureuse, ne pouvait s'asseoir à côté de ses frères durant le festin. Or, que nous dit la Bible à ce sujet? « On servit Joseph *à part* (lisons-nous dans la *Genèse), et ses frères aussi,* et les Égyptiens qui mangeaient avec lui *furent aussi servis séparément* (car il n'est pas permis aux Égyptiens de manger avec les Hébreux, et ils croient qu'un festin de cette sorte serait profane). »

Les Hébreux étaient invariablement accroupis ou couchés en mangeant (2); les Égyptiens, au contraire, à l'encontre de tous les usages reçus parmi les Beni-Heber et la plupart des peuples orientaux, s'asseyaient sur les coussins moëlleux ou les tapis brodés de leurs chaises ou de leurs tabourets. En outre, comme la peinture que nous venons de décrire le prouve, chaque convive occupait une place conforme à son rang ou à son âge.

Sans doute qu'ici, du moins, l'incrédulité pourra mettre en défaut l'exactitude minutieuse du récit de la Bible? Pas davantage que dans tous les autres versets. Moïse, avec cette assurance que donne la connaissance certaine des faits, raconte simplement ce qu'il avait chaque jour sous les yeux. « *Ils s'assirent* donc, écrit-il, en présence de Joseph, *l'aîné, le premier,*

(1) Hérodote II, II, 41.
(2) Gen. XVII, v. 4.

selon son rang de primogéniture, et le plus jeune le dernier selon son âge. »

Nous ne pouvons énumérer tous les monuments qui prouvent à l'évidence l'universalité de l'usage des chaises en Égypte; disons seulement que sur les peintures antérieures à la XVIIIe et à la XIXe dynastie, comme sur celles des Ramessides, contemporaines de Moïse, nous voyons les simples particuliers, aussi bien que les dieux et les rois, presque invariablement assis sur des sièges : tabourets, pliants ou fauteuils. Les sculptures des temples et des tombeaux nous ont livré aussi d'innombrables témoignages de la même coutume.

Rosellini, dans ses « Monumenti, pl. 79, » reproduit un tableau, différent de la fresque que nous avons décrite, mais représentant, comme elle, un repas. Enfin, tous nos musées possèdent quelques échantillons de ces meubles, jadis à l'usage des anciennes populations du Nil. Le Musée Britannique et celui de Boulaq en conservent chacun trois ou qnatre, parfaitement intacts. Ceux de Turin et de Leyde en possèdent également.

Comme, encore aujourd'hui, les Arabes de la Syrie, les pasteurs de Béthel prenaient leur nourriture dans un plat commun (1); en Égypte, ainsi que nous l'avons vu plus haut, chaque convive recevait sa part (2). Aussi l'auteur de la Genèse, poursuit-il son récit en disant : « Et ils furent extrêmement surpris, en voyant les *parts qu'il leur avait données :* la plus grande d'entre elles échut à Benjamin, dépassant cinq fois celle des autres. *Ils burent aussi* avec Joseph et *s'enivrèrent.* »

Ce dernier trait encore est parfaitement dans le goût égyptien.

Le vin était naturellement assez peu en usage parmi des nomades, dont la frugalité est encore proverbiale, tandis qu'en Égypte on en usait fréquemment, et souvent même on en abusait. A la table des riches, un échanson (3) le versait dans ces belles coupes d'or dont la peinture du British nous offre plusieurs échantillons.

Dans la première moitié de ce siècle, Von Bohlen et d'autres rationalistes de l'Allemagne, pour mettre en doute l'authenticité du Pentateuque, ne craignirent pas de nier jusqu'à l'existence de la vigne en Égypte. Mais les monuments sont là, nombreux

(1) Robinson. Voyage en Palestine et en Syrie. Description d'un repas arabe.
(2) Wilkinson. Op. cit. t. I, p. 141 et suiv.
(3) Cf. Prisse d'Avesnes. Monuments égyptiens pl. XLV.

et péremptoires, pour attester la fausseté de ces assertions. La vigne était cultivée sur les rives du Nil. Ramsès III, dans le grand papyrus Harris, déclare avoir doté le temple de Thèbes « de jardins de vin dans l'Ut du Nord et dans l'Ut du Sud. » (bords du lac Mareotis.) Les peintures des pyramides et celles de Beni-Hassan nous initient à tous les détails de la culture de la vigne et de la fabrication du vin. Les Égyptiens faisaient fréquemment à leurs dieux des libations de vin. Ramsès III offrit aux divinités de divers temples, comme nous l'apprend le papyrus déjà cité, « 1377 vases de vin, 1111 Kabu et 20.078; 42.030 vases de vin, etc. » Fréquemment aussi, ils buvaient du vin à leurs repas; les hommes comme les femmes, les riches comme les ouvriers (1). Au reste, les grands seigneurs de l'Égypte ne se contentaient pas des vins indigènes, ceux de Syrie ou d'Aoun occupaient dans leurs celliers une large place à côté de l'Abs-erp (vin blanc), du tesr (vin rouge), et du Kakem qu'on mélangeait avec du miel.

Telle est donc la merveilleuse exactitude du récit de Moïse. Certes, nous pouvons l'affirmer hautement : un Égyptien, un scribe, vivant à la même époque que l'auteur de la Genèse, un Pentaour, par exemple, ou un Amenemapt, les poètes historiographes de Ramsès II, n'auraient pu s'exprimer autrement sans être inexacts. Quoi de surprenant d'ailleurs pour nous catholiques, qui croyons au texte révélé, et qui savons que le législateur des Hébreux n'eut pas seulement un accès facile dans le palais des grands, mais qu'il fut élevé à la cour même du monarque le plus fastueux de l'ancienne Égypte ?

(*Suite au prochain numéro.*) ANT. BOHNEN S. J.

DISCOURS DE M. DE WINDTHORST

Voici le texte du discours adressé par M. de Windthorst, chef du centre parlementaire allemand, au Congrès catholique de Bonn; il emprunte aux circonstances un intérêt particulier, et le lecteur en admirera le ton chrétien, la verve, le courage et la foi :

Vous venez de me saluer de la manière la plus cordiale. Si je pouvais croire que ces applaudissements s'adressent à ma personne,

(1) Voir dans le papyrus hiératique du musée de Leyde la mention des rations de pain et de *vin* qu'un officier de Ramsès II donnait aux ouvriers.

je devrais m'y opposer énergiquement, car je ne suis qu'un simple soldat de mon Église dans les luttes actuelles, et le soldat ne mérite pas une distinction lorsqu'il ne fait que son devoir. Mais je sais que votre accueil s'adresse à notre représentation, au parlement, des intérêts de l'Église, et de tout ce qui est basé sur le droit, la vérité, la liberté (Bravos). C'est dans ce sens que je puis vous permettre cette ovation ; je vous en remercie au nom de mes amis, compagnons dans la lutte ; ils y trouveront un encouragement.

Que ce soit en même temps un avis pour ces docteurs de droite ou de gauche, qui, chaque matin, s'empressent avec un dévouement touchant de tâter le pouls au centre, qui en observent exactement la chaleur et la respiration, comme les médecins au chevet du malade, pour étudier les progrès de la dissolution (Rires). Je voudrais déclarer une fois pour toutes, à tous ces messieurs de droite et de gauche, que le centre se porte admirablement bien (Bravos), encore beaucoup mieux que moi-même, et cela veut dire beaucoup. (Rires) Laissez venir le mois de novembre et vous verrez comment nous marcherons vaillamment et fièrement. (Bravos.) Nous n'avons pas besoin de faire la parade tous les jours, parce que nous sommes habitués aux exercices et au feu.

Ensuite, Monseigneur, Messieurs, je vous prie de m'excuser de ce que j'ai pris la parole ; je ne le fais pas de mon choix, car à l'heure qu'il est, il serait plus aisé de se taire que de parler. Mais je me soumets à l'ordre formel de Monsieur le président, c'est lui qui porte la responsabilité de ce que je prends la parole ; quoique je doive moi-même assumer la responsabilité des choses que je vais dire. (Rires.) Monsieur le président a eu l'amabilité de me réserver pour la fin des séances ; sans doute qu'il a voulu me laisser le temps de réfléchir. (Rires.) Malheureusement, les occupations les plus diverses ont considérablement abrégé ce temps, je fais donc appel à votre bienveillante indulgence. (Rires.)

Je veux à la fin de ces séances en résumer brièvement les points principaux. Messieurs ! d'après mon avis ç'a été une excellente idée que de faire siéger le congrès, cette année, à Bonn. Quand on engage les Allemands à se réunir sur les bords du Rhin, toutes les troupes sont mobilisées (Rires), que ce soit pour défendre le Rhin ou que ce soit pour s'y égayer. (Applaudissements.) Les jeunes gens y viennent avec l'enthousiasme propre à la jeunesse, et portés par les sentiments dont le romantisme, l'histoire et la légende entourent le beau Rhin, et les vieillards viennent pour y raviver la flamme de la jeunesse, prête à s'éteindre. Nous n'avons certainement pas l'intention de faire une démonstration blessante, et ils ont tort ces journaux qui, dans leur grande sagesse, ont flairé ce genre de démonstration.

L'assemblée actuelle est la 28e de son espèce. Donc elle ne peut être une démonstration pour un cas déterminé. (La *Gazette de Co-*

logne avait insinué que le congrès catholique de Bonn devait être, dans l'intention des « meneurs ultramontains, » une contre-démonstration contre l'inauguration laïque de l'achèvement de la cathédrale de Cologne.) C'est une erreur, une calomnie que d'attribuer une tendance semblable à cette assemblée générale.

Toutes les assemblées catholiques ont un certain caractère de démonstration, c'est très vrai; c'est ainsi que le congrès de Constanz, d'Aix-la-Chapelle et les autres ont été des démonstrations, et ces démonstrations-là se renouvelleront tous les ans, avec la permission de ces messieurs (Bravos), ou sans leur permission (Bravos). Catholiques allemands, nous voulons tous les ans prouver au monde que nous existons encore (Bravos), que nous ne nous laissons pas mettre de côté (Bravos), que nous sommes les enfants légitimes de la patrie (Bravos), que nous faisons bien notre devoir, mais qu'en retour nous réclamons nos droits (Bravos), tous nos droits (Bravos), nos droits dans les affaires ecclésiastiques, nos droits dans la vie civile.

Nous ne supporterons plus que nos adversaires mettent dans leurs poches, à leur profit exclusif, tous les droits, tous les bénéfices de l'État et de la commune, et qu'on nous fasse tout simplement payer. (Applaudissements prolongés.)

Nous voulons y avoir notre part égale, qu'on se le tienne pour dit, et nous ne déposerons pas les armes avant que tous nos droits, sur tous les terrains, ne soient reconnus et garantis, pleinement et entièrement. (Bravos) Nous laissons tout le monde libre de faire valoir ses opinions, mais nous réclamons la même liberté pour nous, et celui qui ose nous toucher est notre adversaire et doit s'attendre à une lutte acharnée. (Bravos) Trop longtemps nous avons été les parias de l'Allemagne. (Très vrai) Nous sommes assez forts pour montrer à qui que ce soit que, sous tous les rapports, nous, catholiques, valons autant que n'importe qui. (Bravos.)

Voilà le sens de notre démonstration. Du reste nous n'en pouvons rien, si les circonstances actuelles ont un caractère démonstratif. C'est à Bonn que dès l'origine de la lutte civilisatrice on a érigé les premiers bastions contre nous, c'est de Bonn que sont parties les attaques les plus violentes, les plus acharnées contre les catholiques, qu'on nous a rendus suspects de toutes manières, publiquement et en secret. (Allusion aux vieux-catholiques et au *Konitzer-Verein;* des professeurs de Bonn ont inspiré les lois de mai.) Voilà pourquoi il est tout naturel que maintenant nous venions, la tête haute, la main forte, planter fièrement notre étendard en face de ces bastions ennemis. (Bravos.)

Regardez donc ces rues de Bonn, si admirablement décorées, regardez ces innombrables drapeaux, voyez la joie sur toutes les figures; vraiment jamais et nulle part nous n'avons eu d'accueil plus

sympathique (Bravos). Des attaques partiront encore d'ici, j'entends déjà l'orage (Rires), je vois déjà s'aiguiser les plumes qui, demain, nous arrangeront de la plus belle façon (Rires). Que ces chevaliers de la plume se le tiennent pour dit : malgré l'Université et malgré l'étrange philosophie qu'on y enseigne, Bonn est une ville catholique (Bravos), noire (Bravos), plus noire que le corbeau (Très bien, Bravos). Cette couleur ne se fane pas ici. — Nous n'avons pas l'intention de faire une démonstration, nous voulons seulement constater un fait.

L'orateur remercie les représentants des nations voisines de l'accueil hospitalier qu'elles ont donné aux prêtres et aux congrégations exilées. (Applaudissements.) Il passe ensuite en revue les travaux du Congrès, les rapports du *Bonifacius-Verein* qui s'occupe des paroisses et des communautés catholiques à l'étranger; il fait un appel chaleureux aux catholiques pour secourir ces missions par leur argent.

Ensuite il recommande particulièrement l'association des sociétés ouvrières, qui compte plus de 80,000 membres parmi les maîtres et les ouvriers et apprentis. Elles contribueront plus efficacement à la solution de la question sociale que ne le feront toutes les lois et tous les systèmes élaborés par de savants professeurs et législateurs.

Il n'a qu'à se féliciter des résultats obtenus par la société de Saint-Raphaël, pour sauver les émigrants de la corruption et de l'exploitation d'agents sans conscience. (Le rapporteur de cette société avait menacé la ville d'Anvers de faire une agitation dans toute l'Allemagne, de détourner les émigrants de ce port, si les tracasseries, auxquelles l'agent catholique à Anvers est exposé, ne cessaient pas immédiatement, représailles qui seraient du reste très justes.)

Il recommande tour à tour les missions d'outre-mer, les associations des jeunes commerçants, les pèlerinages en Terre-Sainte, l'Apostolat de la Prière.

Passant aux résolutions du congrès, il dit :

La première résolution regarde la position des catholiques allemands vis-à-vis du Saint-Siège. Cette résolution affirme l'obéissance absolue des catholiques à l'autorité spirituelle du Saint-Père (Bravos) ; ainsi elle déclare que nous voulons être membres de l'Église, Une, Sainte, Apostolique, Romaine (Bravos), que c'est en elle que nous voulons vivre et mourir (Bravos). Il est bon de faire cette profession de foi, surtout de nos jours, où les gouvernements de tous les pays font les efforts suprêmes pour faire sauter ce

rocher. Il va sans dire que tous ces efforts n'aboutiront pas. Tous les ennemis de l'Église se briseront la tête contre ce roc.

Ensuite la résolution manifeste notre indignation sur les scènes brutales du 13 juillet. Si quelque part on casse un carreau à un juif, on remue ciel et terre dans le monde entier, mais lorsque dans la Ville Éternelle on insulte la Papauté d'une façon aussi éhontée, il y a encore un ramassis de libéraux qui passent ces faits ignobles sous silence, ou qui tâchent de les excuser, tandis qu'un tribunal du pays même dévoile la vérité devant le monde entier. Honneur à ce tribunal ! Le 13 juillet marquera dans les annales de l'Église, il sera la première cause d'événements importants, et comme j'espère, très-heureux. (Allusion à l'impression que ces faits ont produite sur le roi Guillaume.)

Par la 3e résolution nous réclamons l'abrogation de toutes les lois qui dans plusieurs États allemands ont été faites pour subjuguer, pour asservir la sainte Église. L'Église, fondée par l'Homme-Dieu, est la libre épouse de Notre-Seigneur ; on a voulu en faire l'humble servante de l'État (Très vrai), triste besogne ! On a cru pouvoir supprimer par la force brutale la force des idées dont l'Église est la dépositaire. Si ce n'était pas si triste, on devrait vraiment rire de voir l'ignorance de ces hommes qui ont la prétention d'être les premiers savants du monde. (Bravos.)

En Prusse nous luttons depuis longtemps pour reconquérir à l'Église la liberté dont on l'a privée ; nous soutenons cette lutte depuis dix ans. Ç'a été des années de sacrifices et de souffrances, mais aussi de grâces et de bénédictions, des années de bénédictions pour nous, mais aussi pour nos adversaires. Depuis les temps funestes de la réforme, les protestants n'ont jamais pu, comme ces dernières années, se rendre compte de la nature, de l'organisation, de la vitalité de l'Église catholique ; jamais, depuis la réforme, cette puissance imposante de l'Église n'a été reconnue de la part de protestants, comme de nos jours. (Bravos.)

Il est vrai, il y a encore quelques commis-voyageurs (Rires) et quelques feuilles écrites pour ceux-là, qui ne veulent pas reconnaître cela (Rires), mais tout homme intelligent doit dire et dit maintenant : Nous n'avons pas assez connu la puissance de cette Église.

On a cru et prétendu que la résistance passive des catholiques était l'œuvre de quelques ambitieux ; on nous l'a chanté sur tous les tons. Est-ce que ces gens-là sont donc si peu clairvoyants qu'ils croient sérieusement que quinze millions de catholiques, répandus dans toutes les provinces d'un empire, se laissent berner par quelques ambitieux ? Que c'est à la suite d'intrigues de quelques ambitieux que ces quinze millions se lèvent unanimement pour la défense des intérêts les plus sacrés qui les animent tous ? N'est-ce pas

folie sans égale que laisser naître seulement une pensée semblable ? (Bravos).

Non, messieurs, la résistance vient du sentiment religieux si profondément enraciné dans notre peuple, notre résistance ne vient que des sentiments catholiques du peuple catholique (Bravos) et ces sentiments-là ne sont pas représentés par quelques douzaines de soi-disant savants, mais par les cœurs francs et ouverts qui battent plus vivement encore sous l'habit d'ouvriers que sous le frac. (Aplaudissements.) Le peuple catholique tout entier est avec nous, est derrière nous, cela ne souffre pas l'ombre d'un doute.

La lutte civilisatrice a passé son apogée, il commence à faire jour, pour dire le moins possible, et peut-être qu'après l'aurore le soleil se lèvera bientôt au firmament. Les feuilles officieuses nous assurent qu'en ce moment on est entré dans des négociations qui, espérons-le, aboutiront à un heureux résultat. On avait déjà commencé ces négociations à Vienne l'an dernier, mais elles n'étaient que des reconnaissances, pour me servir d'une comparaison militaire, on voulait voir quelle était la force de l'adversaire. Après cette première reconnaissance, on a soudain rompu, nous ne savons pourquoi. Il en est de ces choses comme des livres Sibyllins. Maintenant on a compris que l'affaire doit être poursuivie d'une manière sérieuse, et je suis persuadé que les négociations actuelles sont parfaitement sérieuses. (Bravos.)

Cela ne veut pas dire qu'elles aboutiront ; mais quand même elles seraient de nouveau rompues, une fois qu'on est entré dans cette voie, une fois qu'on a mis le pied sur la première marche, il faudra bien, tôt ou tard, monter la deuxième marche, et je suis persuadé qu'on peut dire avec quelque confiance que même les vieux parmi nous auront le bonheur de voir la fin de cette lutte.

Réjouissons-nous-en tous, dans l'intérêt de notre sainte Église, dans l'intérêt des diocèses, privés d'évêques, dans l'intérêt des paroisses privées de leur curé, dans l'intérêt des pauvres exilés.

Nous pouvons, avec raison, constater que l'élévation de Mgr Korum au siège épiscopal de Trèves, est un fait de haute importance ; cela ne signifie pas que l'occupation de ce siège ait de grands résultats pratiques et immediats, car c'est dans les fers que Mgr l'évêque monte sur ce siège, et tant que ces fers ne sont pas brisés, l'action de Monseigneur est limitée, très restreinte, enchaînée, tout juste comme celle de Mgr l'évêque d'Ermeland, de Hildesheim et do Culm.

Mais que dans une affaire aussi grave, le gouvernement ait cherché et trouvé un accord avec le Saint-Siège, c'est là le grand fait auquel j'attribue une grande importance. Car l'expérience nous apprend que lorsque deux hommes qui ont une querelle s'entendent d'abord une fois franchement et loyalement sur un

point de litige, les esprits s'apaisent, et qu'alors le reste ne tardera pas à suivre. (Bravos.) Voilà en quoi consiste l'importance de l'arrangement de Trèves, et voilà pourquoi nous disons de tout cœur au nouvel évêque : Soyez le bienvenu ! (Bravos.) Nous le recevons au milieu de nous, avec tous les sentiments de nos cœurs, nous nous rangeons autour de lui pour prendre sa défense dans tous les événements de la lutte.

Mais tout en reconnaissant la valeur du résultat obtenu, tout en exprimant les espérances qui raniment mon cœur, on ne détournera pas le sens de mes paroles si je déclare malgré tout que tout ce qui a été fait ne suffit pas pour vous faire déposer les armes. (Bravos.)

Messieurs, nous ne connaissons pas les vicissitudes des négociations, nous n'avons pas de garantie que le parti ennemi (les libéraux) qui est toujours là, la haine dans l'âme, ne reprenne un jour l'influence qu'il voit lui échapper.

Le programme anonyme de soi-disant libéraux de la province rhénane, nous montre assez clairement quelles sont la rancune, la haine de ce parti. A part les négations et les points d'interrogation, ce programme ne contient que ceci de positif: La guerre contre le centre, sans trêve ni merci. Je dis à ces libéraux anonymes : Vous voulez la guerre sons trêve ni merci? Eh bien, nous en finirons bien avec vous autres. (Bravos.)

Donc, Messieurs, conservons toutes nos armes ! Nous nous trouvons, en face de ces négociations, comme une armée, pendant les négociations sur les préliminaires d'un armistice; le fusil au pied, mais la poudre sèche. (Applaudissements prolongés.) S'il doit être, contre nos désirs et contre nos espérances, pour une lutte nouvelle, s'il peut être, pour notre joie et pour tirer les salves de joie. (Bravos.) Nous devons rester dans nos armes, parce que nous maintenons notre programme en entier. (Bravos.) Nous n'en détachons pas un iota, nous n'y ajoutons pas un iota.

Messieurs, qu'avons-nous exigé, et qu'exigeons-nous? Le *statu quo ante!* C'est aussi le sens de la 3e résolution de cette assemblée. Cela ne veut pas dire que nous prétendons obtenir le *statu quo ante* à 12 heures précises; mais au moins à 1 heure, à 2 heures ou même à 6 heures. Pour obtenir ce résultat nous devons serrer nos rangs et rester unis; il est absolument nécessaire que tous ceux qui jusqu'ici ont porté le drapeau de votre cause rentrent à Berlin comme une armée rangée en bataille. (Bravos.) Il est absolument nécessaire que personne ne fasse défaut aux prochaines élections. (Bravos.)

Les femmes mêmes doivent travailler, elles peuvent le faire très efficacement, il faut qu'elles ne permettent pas que leur mari reste à la maison le jour des élections. (Explosion d'hilarité.)

Nous ne luttons pas pour l'amour de la guerre, mais parce que nous y sommes forcés ; nous serons contents de déposer les armes quand la paix, tant désirée, sera obtenue.

Mais nous avons appris dans cette lutte, nous n'oublierons pas l'art de combattre ; nous enseignerons à notre jeunesse l'art de manier les armes, de porter la lance, car la lutte pourra toujours recommencer (Bravos) ; car nous avons à faire aux païens modernes.

Cependant ces philosophes modernes pourront désormais plus difficilement entraîner les gouvernements à leur suite ; les gouvernements ont aussi appris, ils sont désillusionnés. C'est encore un bon résultat.

Naguère je vous ai dit, Messieurs, « toujours en garde » et je le dirai encore : « Toujours en garde. » (Applaudissements.) Et je vous le promets : tant que je pourrai monter à cheval, ma place sera parmi les avant-postes. (Applaudissements.)

Les autres résolutions se justifient d'elles-mêmes ; surtout la résolution touchant les écoles. Si les Français veulent avoir le Rhin nous leur chantons : « Ils ne l'auront pas, notre vieux Rhin allemand ; » (Applaudissements,) et si les libéraux veulent avoir les écoles, nous leur dirons : vous ne les garderez pas. (Applaudissements.) A l'heure qu'il est cela paraît peut-être hardi, peut-être écrira-t-on de Bonn que je dis des insolences (Rires) — oui, une plume connue a écrit cela. — Mais j'ai l'insolence (Rires prolongés) de déclarer que les catholiques ne se désisteront pas de la lutte, tant qu'on n'aura pas rendu aux parents leurs droits sur l'école et à l'Église l'influence qui lui revient sur l'éducation des enfants. (Applaudissements.) Assez de la religion d'État, nous voulons la religion telle que l'Église nous l'enseigne et pas autrement. (Bravos.)

Messieurs, quand le peuple allemand sera ramené ainsi à la religion, quand il en sera pénétré depuis la jeunesse jusqu'à la vieillesse, alors seulement l'avenir lui appartiendra. Les nations ne se conservent pas par la force des baïonnettes, elles se conservent par les convictions et par le patriotisme, et le vrai patriotisme n'est que dans un cœur religieux. Espérons que le peuple allemand ne sera pas seulement un peuple en armes, mais qu'il sera aussi un peuple qui suit l'étendard de la croix.

Alors il sera à même de faire front tant à l'athéisme gambettiste qu'au nihilisme russe. (Bravos.)

Messieurs, depuis le crime horrible de la Néva, tout le monde a compris où se trouve la racine du mal : c'est parce que l'Église russe n'est pas libre. L'Église de l'État est pétrifiée, elle est sans vigueur et sans autorité. Tel est et sera le sort de toute Église, dominée par l'État, réduite à être un établissement policier. (Très vrai.) Pour combattre efficacement les nihilistes, l'empereur de

Russie doit rendre la liberté à son Église et puis aux autres; quand ce sera fait, il pourra dormir tranquillement à Péterhof.

Il est triste que Dieu ait dû parler un langage aussi terrible pour se faire comprendre des hommes; car c'est Dieu qui a parlé dans ces événements funestes, pour faire comprendre aux hommes quelle est la seule chose nécessaire. La seule chose nécessaire, c'est le retour à la religion. (Approbation.) C'est ce que les assemblées catholiques ont toujours eu en vue.

Je termine en exprimant l'espoir que l'accord qui est en voie de se former, je dis : qui est *en voie* de se former, pour ne pas faire naître de fausses espérances, que cet accord entre le chef de l'État et le chef de l'Église rétablisse bientôt la paix entre l'Église et l'État, au moins en Allemagne, afin que nous soyons le rempart contre lequel se brisera le monde incrédule. Fasse le Ciel qu'il en soit ainsi ! (Applaudissements prolongés.)

Ce discours de clôture a été prononcé devant 5500 auditeurs.

SAINT URBAIN II

Mgr Langénieux, archevêque de Reims, vient de publier une Lettre pastorale sur le culte rendu de temps immémorial au saint pape Urbain II, et un Mandement promulguant le décret de la Sacrée Congrégation des Rites, en date du 12 juillet 1881. Voici cet important document, qui n'intéresse pas seulement le diocèse de Reims, mais la France tout entière, dont saint Urbain II est l'une des plus pures et des plus brillantes gloires :

Nos très chers frères,

Vous n'ignorez pas que, depuis plusieurs années, nous poursuivons, par un travail incessant, la glorification d'un grand Pape français, Urbain II, auquel notre diocèse a l'honneur d'avoir donné le jour.

Persuadé, par l'étude des monuments de l'histoire, que ce bienheureux Pontife reçoit, depuis sept siècles et demi, les honneurs religieux dus aux saints dans l'Église, nous n'avons pas hésité, sur la demande de notre chapitre métropolitain, après une longue et laborieuse procédure, à prononcer une sentence juridique constatant l'existence immémoriale et la permanence jusqu'à nos jours d'un culte liturgique rendu au B. Urbain II. Cette sentence, soumise à la Sacrée Congrégation des Rites,

vient d'être solennellement confirmée par un décret en date du 12 juillet dernier.

C'est là, nos très chers frères, un évènement considérable pour notre diocèse, et afin de vous en faire sentir davantage l'importance, nous nous proposons de vous en exposer brièvement l'historique et de vous dire les fruits de salut que nous en espérons.

I

Ce serait sortir de notre sujet que de retracer la vie d'Urbain II. Et cependant, comment ne pas en faire une rapide analyse, comment ne pas jeter au moins un regard sur les vertus, les combats, les souffrances de ce saint Pontife?

Eudes ou Odon (plus tard Urbain II), né à Châtillon-sur-Marne vers l'an 1040, fit ses premières études à Reims, sous la direction de saint Bruno, et devint chanoine, puis archidiacre. Poussé par le désir d'une vie plus parfaite, peut-être aussi par les conseils de son illustre maître qui allait bientôt fonder l'Ordre des Chartreux, il abandonna de bonne heure les dignités ecclésiastiques et se retira au monastère de Cluny, dont il était grand prieur vers l'an 1078. C'est là que le pape saint Grégoire VII le prit pour conseiller; il l'emmena avec lui à Rome et le créa évêque d'Ostie et cardinal de l'Église romaine. Après la mort du saint Pape et le court pontificat de son successeur Victor III, Odon fut élu Souverain-Pontife en 1087, à Terracine, et prit le nom d'Urbain II. Nous résumons à grands traits son pontificat, nous réservant de vous entretenir, une autre fois, des faits plus particuliers à la France et à notre diocèse.

Durant les onze années de son règne, saint Urbain connut, lui aussi, des temps troublés, plus troublés même que les nôtres, et il reçut en héritage, avec la dignité pontificale, un fardeau que les épaules d'un Grégoire VII avaient eu peine à porter. La civilisation chrétienne, menacée au dehors par l'islamisme qui s'avance triomphant; au dedans, la paix de l'Europe sans cesse troublée par les guerres intestines; la liberté des petits et des faibles étouffée sous les oppressions féodales; l'Italie en proie aux invasions et aux ravages de l'Allemagne; la liberté de l'Église atteinte dans l'exercice de ses droits les plus sacrés et les plus essentiels par le despotisme de la puissance impériale allemande; le sanctuaire envahi par la simonie et la corruption des mœurs, fruit fatal des investitures sécu-

lières et de l'asservissement de l'Église ; l'indissolubilité du mariage mise en question et violée par les princes les plus puissants ; partout le droit méconnu, partout la force triomphante : tel est, en raccourci, le spectacle désolant qui s'offre à ses regards au moment où il est placé à la tête de la chrétienté.

Saint Grégoire VII est mort à la peine ; et quelque part que l'on tourne les yeux, nul espoir n'apparaît encore du côté des hommes. Cependant, Urbain ne désespère pas. Le cœur confiant en Dieu, il saisit le gouvernail d'une main vigoureuse. Il se pose en champion résolu de toutes les libertés nécessaires aux sociétés, à l'Église, aux âmes, et en athlète déterminé à combattre tous les despotismes du dehors et du dedans. Formée à l'école monastique, éprouvée au creuset de l'adversité, accoutumée à toutes les souffrances et à toutes les abnégations personnelles, son âme accepte la lutte avec une invincible énergie, tempérée par une inépuisable douceur. Malgré le triomphe momentané de la force, Urbain croit au triomphe définitif du droit. C'est de Dieu, du temps et de la patience qu'il attend la victoire, et il n'est point trompé dans son espérance.

Quand il descend dans la tombe, bien que l'horizon soit encore chargé de nuages, il peut cependant entrevoir un ciel plus serein et des jours plus calmes. Il a fait, en effet, refluer vers le nord les soldats de l'Allemagne, et l'Italie, plus unie par ses soins, se sent plus forte pour reconquérir sa liberté définitive ; il a rassuré les petits et les faibles en les prenant sous la protection de l'Église, et en étendant la trêve de Dieu à presque toutes les nations de l'Europe ; il a reporté la guerre et la terreur jusqu'au cœur de l'islamisme, et en reculant de quatre siècles les envahissements du croissant, il a sauvé à jamais la liberté de l'Europe chrétienne ; il a fondu dans une pensée fratternelle, en les associant pour une entreprise commune, la première croisade, vingt peuples de l'Occident jusque-là divisés ; il a brisé les fers de l'Église en poursuivant sans trêve ni merci l'investiture impériale des dignitaires ecclésiastiques, le fléau de la clérogamie et le trafic des choses saintes ; il a propagé partout la vie monastique, qu'il considère, à bon droit, comme l'élément le plus sain d'une société à peine sortie de la barbarie ; il a sauvé, aux yeux des peuples, le principe sacré de l'indissolubilité du mariage, en lançant les foudres redoutables de l'excommunication contre les violateurs de ce devoir fondamental, sans se laisser arrêter par la crainte de leur sceptre ni par l'éclat de leur couronne.

Et qui dira, N. T. C. F., ce qu'il lui en coûta de luttes, de voyages, d'humiliations, de privations et de sacrifices, durant les onze annés qu'il gouverna l'Église, poursuivi par les puissances, entravé dans son action par le schisme, délaissé et trahi par ses auxiliaires naturels, exilé au sein de Rome, réduit à fuir de sa propre ville, vivant du pain de l'aumône, et expirant comme un pauvre abandonné, dans une île du Tibre ? (29 juillet 1099).

Mais, en fermant les yeux à la triste lumière d'ici-bas, il les ouvrait aux clartés célestes. Bientôt Dieu manifestait par des miracles la sainteté de son serviteur et rendait son tombeau glorieux ; et vingt-cinq ans ne s'étaient point écoulés que Calixte II honorait sa mémoire, et que les diverses parties de l'Église commençaient à lui rendre un culte qui ne devait plus finir.

II

Telle est la sainte et séduisante figure qui se révèle à quiconque étudie la vie et le siècle du pape Urbain II.

Il n'est donc pas étonnant, N. T. C. F., que tous ceux qui ont su apprécier les services incomparables que rendit notre héroïque Pontife à la cause de la foi chrétienne et à la cause de la liberté des peuples européens, aient songé à le glorifier par un monument digne de lui.

Dès 1862, au congrès catholique de Malines, un vœu est émis, et aussitôt acclamé avec enthousiasme, pour qu'une statue colossale soit érigée à Urbain II au pays de sa naissance, c'est-à-dire à Reims, ou plus exactement à Châtillon-sur-Marne.

Cet appel à l'opinion rencontra partout un favorable accueil et l'éminent cardinal Gousset, qui occupait alors le siège de Reims, put espérer un moment voir se réaliser ce projet.

Au pied de la colline où se dressait jadis le manoir des Châtillon, dont une ruine gigantesque atteste encore la grandeur, au milieu des champs cultivés, à quelques jets de pierre des bords de la Marne, on est surpris d'apercevoir une église déserte, entourée de quelques pauvres bâtiments. Cet édifice solitaire, du style roman le plus pur, est un contemporain d'Urbain II. C'est un reste vénérable de l'antique prieuré de Binson, qui appartint au père du Bienheureux Pape, où il mena lui-même la vie religieuse, dont il fut quelque temps prieur, et dont il disposa plus tard comme d'un héritage paternel. Cette église, si intéressante au double point de vue archéologique et historique, a traversé les siècles ; elle est demeurée debout au milieu des

révolutions, sans autre protection contre le marteau des démolisseurs que le respect des peuples pour la sainte mémoire d'Urbain II, dont elle perpétue le souvenir au milieu de son pays natal.

Quelque temps avant le congrès de Malines, le propriétaire de cette église (1) en avait fait un généreux abandon au cardinal Gousset, à la condition que les archevêques de Reims la conserveraient à la postérité. Le cardinal y fit faire immédiatement les réparations les plus urgentes pour sauver le monument compromis par les ravages des siècles. Mais l'attention publique s'étant trouvée absorbée par d'autres objets, le projet de statue, sans être abandonné, retomba pour quelques années dans une sorte d'oubli.

Cet oubli apparent, N. T. C. F., fut un bonheur. Car de cette période d'incubation allait sortir une glorification beaucoup plus complète de notre grand Pape.

III

A peine arrivé au milieu de vous, N. T. C. F., instruit des projets de notre illustre prédécesseur, désireux de continuer son œuvre et aussi de connaître dans tous ses détails la vie de celui dont nous étions appelé à honorer la mémoire, nous n'avons pas tardé à entrevoir, autour de la tête d'Urbain II, une autre auréole que celle de la grandeur humaine ; et en entrant pour la première fois dans la ville de Châtillon-sur-Marne, nous avons constaté, aux frémissements de la population, que sa mémoire y vivait, entourée des respects et des appellations que l'on n'accorde qu'aux bienheureux et aux saints.

Dès ce moment, l'horizon se développait, la question grandissait, et la statue projetée par le congrès de Malines ne pouvait plus avoir de raison d'être, ni surtout de sérieux résultats, si elle ne glorifiait l'homme tout entier, le Français, le Pape et le Saint.

Pendant qu'un comité se formait à Reims pour l'érection du monument, et réunissait dans son sein, à côté des derniers descendants de la famille des Châtillon (2), l'élite des notabilités sociales, religieuses et savantes du pays rémois ; tandis que l'académie nationale de Reims et les congrès catholiques

(1) M. le comte de Verdonnet.
(2) MM. le duc d'Uzès et le comte Louis de Rougé.

du Puy, d'Angers, de Lille, émettaient des vœux pour la réalisation de ce projet, nous entreprenions l'œuvre capitale de la reconnaissance et de la confirmation du culte ; et dans l'espoir fondé que Rome rendrait une sentence favorable, nous commencions la complète restauration de l'église et du prieuré de Binson.

Notre tâche principale était donc d'établir, par les monuments historiques, que de temps immémorial l'Église a autorisé un culte religieux en l'honneur d'Urbain II, et d'en obtenir la sanction et la reconnaissance explicite du Souverain-Pontife.

Si cette tâche était laborieuse, elle nous réservait en retour de grandes joies ; car nos recherches ont été couronnées des plus heureux succès, grâce au savoir et au dévouement d'un grand nombre de personnes de France et de l'étranger (1), qui nous ont apporté leur fructueuse collaboration. Aussi le tribunal institué canoniquement et présidé par nous, a-t-il pu, dans les vingt-quatre séances qu'il a tenues, constater sur les pièces les plus authentiques recueillies dans les églises, les bibliothèques et les musées de France, de Belgique, de Suisse, d'Italie et d'Espagne, que, dans tout l'Occident, Urbain II n'a cessé d'être vénéré comme un Bienheureux et un Saint. Près de vingt martyrologes ou catalogues de saints, latins, français, italiens, espagnols, allemands, flamands, imprimés et manuscrits, et dont quelques-uns remontent à des dates fort anciennes, le placent au rang des Saints ou des Bienheureux, le 29 juillet, jour de sa mort.

Un grand nombre d'images pieuses, tirées des recueils de vies de saints, des frontispices d'ouvrages liturgiques, des peintures murales et des statues conservées dans les églises et les monastères, surtout en Italie, le présentent à la vénération des fidèles avec tous les attributs caractéristiques de la sainteté reconnue et consacrée par l'Église. Le rocher où il posa le pied, lorsqu'il descendit de sa monture pour consacrer l'église de la Cava, est resté l'objet d'un culte religieux ; les fidèles en emportent dévotement la poussière comme un remède contre les maladies, et l'église, élevée au-dessus de ce rocher, en a pris le titre significatif de *Pietra Santa*. Son nom vénéré se donne aux petits enfants au baptême, et les religieux bénédictins le prennent avec bonheur le jour de leur profession.

(1) Nous devons signaler ici le R. P. dom Tisot, abbé de S. Ange de Cajeta, au Mont-Cassin, et M. le commandeur de Rossi.

Quant aux témoignages des chroniqueurs, des historiens et des hagiographes, ils sont innombrables, et, depuis le douzième siècle jusqu'à nos jours, ils forment un concert de louanges qui va toujours croissant, et une chaîne ininterrompue qui proclament la sainteté de ce grand serviteur de Dieu.

Jusqu'au sein de l'Église de Rome, sous les yeux des papes, son image vénérable est peinte dans l'abside de la chapelle des Pénitenciers de Saint-Jean-de-Latran, avec le titre de saint, le nimbe lumineux, et la main bénissante, semblable en tout à celle des saints canonisés réunis avec lui en un même groupe.

A tant de témoignages si concluants vinrent se joindre les plus chaudes adhésions et les plus puissantes sympathies. Pie IX, de sainte mémoire, avait accueilli la cause du Bienheureux Urbain II avec enthousiasme et l'avait encouragée par les paroles les plus flatteuses. Au mois de juin dernier, tout l'ordre bénédictin, représenté par ses vénérables abbés, venus de tous les points du globe au Mont-Cassin pour y célébrer le quatorzième centenaire de saint Benoît, déposait aux pieds du Souverain-Pontife une émouvante adresse pour le supplier de confirmer de son autorité plénière la sentence déjà rendue par nous. « Très-Saint Père, est-il dit dans cette adresse, « daignez ordonner que votre prédécesseur, le fils illustre de « saint Benoît, soit honoré d'un culte public et du titre de saint; « que les fidèles du Christ le vénèrent, lui qui a si bien mérité « de l'Église romaine et du peuple chrétien tout entier, lui, la « gloire de la France et la lumière de notre ordre. »

Non seulement Sa Sainteté Léon XIII accueillit avec joie cette supplique, mais, dans sa réponse, Notre Saint-Père relève l'opportunité de cette cause et regarde la démarche des RR. PP. Bénédictins comme l'un des plus heureux résultats de leur réunion. « La prière que vous Nous adressez pour que « Nous approuvions, par Notre autorité, le culte immémorial « qui, selon vous, a été rendu à Notre illustre prédécesseur « Urbain II, et la sollicitude que vous avez de cette cause, « sont pour Nous le gage de votre zèle; car, personne, peut-« être, n'a aussi généreusement travaillé que lui à refouler, « loin des nations chrétiennes la barbarie menaçante. Aussi, « Nous avons accueilli votre demande avec une affectueuse « bienveillance... »

Bientôt après, nous recevions l'adhésion de l'ordre des Chartreux, qui tient de si près au Bienheureux Urbain par son fon-

dateur, puisque saint Bruno fut le maître de notre glorieux Pape aux écoles de Reims, et qu'il l'assista de ses conseils pendant les luttes de son pontificat.

Il ne nous restait plus, N. T. C. F., après avoir rassemblé tous ces documents et prononcé notre sentence, qu'à attendre avec une confiance qui grandissait chaque jour, le décret de la Sacrée-Congrégation des Rites. Aussitôt que nous avons été informé du jour où la cause du Bienheureux Urbain serait définitivement jugée à Rome, nous avons demandé à notre chapitre, aux différentes communautés religieuses du diocèse, des prières pour le succès de notre entreprise ; enfin, le 12 juillet dernier fut rendu le décret suivant (1) :

DÉCRET

REIMS

Confirmation du culte rendu de temps immémorial au Pape Urbain II, appelé saint et bienheureux.

Au onzième siècle, au milieu des déplorables dissensions survenues entre l'Église et l'Empire, Urbain II, appelé auparavant Odon, ne brilla pas moins par son courage que les autres Pontifes qui occupèrent, à cet époque, le Saint-Siège. Né à Châtillon-sur-Marne, non loin de la ville de Reims, d'une noble famille, il étudia la philosophie et la théologie sous la direction de saint Bruno, le célèbre fondateur des Chartreux. Mais, fatigué des sollicitudes du siècle, il embrassa la règle de saint Benoît et mena une vie exemplaire, d'abord à Cluny, puis au monastère de la Cava.

Suivant les traces de saint Grégoire VII, homme puissant en œuvres et en paroles, qui l'employa dans les affaires de l'Église les plus importantes, créé évêque d'Ostie et cardinal de la sainte Église romaine, il revendiqua, avec la même constance et un courage égal, les droits de l'Église en face de la puissance laïque. Élu Pape, il visita le Mont Cassin, et par l'intercession de saint Benoît fut guéri miraculeusement de la maladie de la pierre, dont il souffrait depuis longtemps. Il consacra l'église du monastère de la Cava ainsi que la basilique de Saint-Nicolas de Bari, où il déposa très solennellement le corps du saint thaumaturge.

Dans cette même basilique de Bari, il présida un concile célèbre, où il réfuta l'erreur des Grecs à l'aide d'une très savante démonstration dont se servit saint Anselme, archevêque de Cantorbéry, pour établir la vérité de la foi catholique. Il assembla en divers lieux d'autres conciles où il montra la plus grande sollicitude pour

(1) Les *Annales catholiques* ont donné le texte latin de ce décret dans le numéro du 27 août dernier, page 466. (N. des *Ann.*)

l'observance de la discipline ecclésiastique. Mais de tous ces conciles le plus célèbre fut celui de Clermont. C'est là qu'il suscita ces saintes expéditions, appelées *Croisades*, avec tant de succès que, de toutes parts, d'immenses multitudes répondirent à sa voix, et qu'avant sa mort la ville de Jérusalem était délivrée de l'oppression musulmane. Animé du plus tendre amour envers la sainte Vierge, Mère de Dieu, il propagea parmi les fidèles la récitation du petit Office et de la salutation angélique à midi et le soir.

L'éclat de ces actes si glorieux, la sainteté éminente de sa vie lui méritèrent une grande vénération, non seulement pendant qu'il vivait, mais surtout après sa mort glorieuse. Plusieurs écrivains, en effet, lui donnèrent aussitôt le nom de *saint;* dans plusieurs martyrologes, on trouve son nom avec celui d'autres saints et un jour marqué pour la célébration de sa fête annuelle. Mais, ce qui est plus considérable, lorsque la paix fut rétablie entre l'Église et l'Empire, quand le pape Callixte II éleva l'insigne sanctuaire de saint Nicolas de Myre, dans le patriarcat de Latran, il fit peindre dans l'abside les six portraits des Pontifes romains, ses prédécesseurs, qui avaient soutenu les droits de l'Église contre les envahissements de l'Empire.

Il voulut que, parmi eux, Urbain II fût représenté avec les caractères qu'on avait coutume de réserver exclusivement aux saints d'après l'ancienne tradition reçue dans l'Église. Cette peinture subsista jusqu'au temps de Clément XII. A cette époque, la chapelle de Saint-Nicolas fut détruite pour faire place à de nouvelles constructions; mais Benoît XIV, de sainte mémoire, fit reproduire la peinture dans l'église des Pénitenciers, afin de conserver religieusement les monuments anciens du culte rendu depuis longtemps à ses prédécesseurs.

Urbain II étant donc regardé comme un saint, tant à Rome qu'en d'autres lieux, et son culte ayant persévéré jusqu'à nos jours, le Révérendissime Seigneur Archevêque de Reims actuel, Benoît-Marie Langénieux, se rendant aux vœux ardents du clergé de l'archi-diocèse célèbre par la naissance du bienheureux Pontife, de la famille Bénédictine tout entière ennoblie par un fils si illustre, et d'un grand nombre de personnages éminents, spécialement parmi les dignitaires ecclésiastiques, entreprit et acheva de son autorité le procès canonique, et enfin déclara ce qui suit:

« Un culte public a été rendu au bienheureux Urbain II de temps immémorial, durant cent années et beaucoup plus avant le décret d'Urbain VIII; ce culte lui est encore rendu actuellement, et, par conséquent, il est compris dans les cas exceptés par Urbain VIII. »

Cette cause fut soumise à la Sacrée Congrégation des Rites dans son assemblée ordinaire, réunie au Vatican, au jour indiqué ci-dessous. Le doute suivant fut proposé par l'Éminentissime et Révérendis-

sime seigneur cardinal Dominiuqe Bartolini, préfet de la Sacrée Congrégation des Rites et Ponent de la cause elle-même : « La sentence portée par le Révérendissime Seigneur Archevêque de Reims sur le culte rendu de temps immémorial au serviteur de Dieu, Urbain II, en d'autres termes sur cette cause comprise dans l'exception faite par des décrets d'Urbain VIII, de sainte mémoire, doit-elle être confirmée dans le cas présent et en vue du but qu'on se propose ? »

Les Éminentissimes Pères préposés à la garde des Rites sacrés, toutes choses mûrement pesées, entendu le R. P. D. Laurentio Salvati, promoteur de la sainte foi, en ses conclusions verbales et écrites, ont jugé qu'il devait être répondu : « *Affirmativement, en d'autres termes, la sentence doit être confirmée.* » 12 juillet 1881.

Le Révérendissime Seigneur Augustin Caprara, assesseur de la Sacrée Congrégation des Rites, ayant fait aussitôt relation fidèle de tout ce qui précède à Notre Très-Saint-Père Léon XIII, Sa Sainteté ratifia et confirma le rescrit de la Sacrée Congrégation, le 14 des mois et an ci-dessus.

L. † S.

D. Card. Bartolini,
Préfet de la S. C. des Rites.

Placide Ralli,
Secrétaire de la S. C. des Rites.

Nos vœux sont donc accomplis, N. T. C. F., et nous pouvons aujourd'hui, publiquement, sans craindre de contrevenir aux règles si sages de l'Église, invoquer notre grand compatriote sous ce titre : « Saint Urbain, priez pour nous ! » Plus tard, quand l'office que nous préparons sera approuvé, nous vous entretiendrons plus longuement des devoirs qu'impose à notre piété le décret dont vous venez d'entendre la lecture, et des fêtes religieuses par lesquelles le culte de saint Urbain sera inauguré. Déjà l'Église du prieuré de Binson est presque entièrement restaurée, et bientôt elle sera rajeunie comme au temps d'Urbain II. Un jour est proche où elle retentira de nouveau des pieuses et graves mélodies des chants sacrés et où les bâtiments qui l'avoisinent, transformés par la charité, offriront un abri et une consolation aux déshérités et aux affligés de ce monde.

En attendant, N. T. C. F., unissons nos prières pour remercier la divine Providence, qui donne à notre diocèse un puissant patron de plus, et qui, en glorifiant un si grand Pape français, consacre pour ainsi dire de nouveau les principes immortels qui vivifient et font fleurir les nations, à l'heure

même où tous les esprits intelligents se demandent comment notre société pourra se sauver.

Car honorer Urbain II d'un culte public, c'est payer un tribut d'hommages à celui qui fut, au onzième siècle, l'un des principaux agents de la civilisation européenne et chrétienne, au champion du droit contre la force, au martyr de la liberté contre le despotisme et l'oppression;

C'est bénir l'héroïque Pontife qui ne craignit pas, pour conserver à la société le principe vital de l'indissolubilité du mariage, de lancer les foudres de l'Église contre des têtes couronnées et contre de puissants princes, contempteurs de la morale publique et violateurs du lien conjugal;

C'est affirmer la supériorité du spiritualisme chrétien en la personne de celui qui, sorti du cloître, chercha à soulever les âmes au-dessus de la matière par l'expansion de la vie monastique, et à opposer ainsi au sensualisme du monde un contrepoids nécessaire;

C'est applaudir au profond politique qui arrêta les flots de l'invasion musulmane et qui sauva l'Église, la foi chrétienne, la civilisation européenne et les nations encore au berceau;

C'est acclamer l'homme de génie qui sut faire jaillir, du sein d'une société divisée, la formule de l'union, qui fit accepter la *trêve de Dieu* et réunit toutes les forces de l'Occident en un faisceau compacte contre l'ennemi commun.

Et, dans un temps où l'on est si préoccupé du sort de notre influence en Orient, c'est faire revivre, aux yeux de tous les patriotes, le premier et principal auteur du prestige incomparable et de la prépondérance unique dont jouit, jusqu'à nos jours, le nom français dans ces lointaines contrées; enfin, à l'heure où l'Église et la France souffrent des douleurs communes, honorer d'un culte public celui qui fut tout à la fois un grand Français et un grand Pape, c'est affirmer solennellement la nécessité de l'union perpétuelle du Saint-Siège et de la France.

NOUVELLES RELIGIEUSES

Rome et l'Italie.

Le 30 août, à l'occasion du VIe centenaire de la mort d'Alexandre III, l'*Osservatore Romano* et plusieurs autres journaux catholiques d'Italie ont publié des articles très remarqua-

bles pour célébrer la mémoire de ce grand Pontife qui fut l'inspirateur et l'âme de la Ligue lombarde. Ce jour-là même, a eu lieu, à Milan, l'assemblée générale et solennelle de l'académie littéraire que je vous avais annoncée. Un enseignement fondamental et très opportun ressort de la célébration du centenaire d'Alexandre III, ainsi que l'ont démontré les journaux catholiques et les orateurs de l'académie de Milan ; c'est que, autant l'unité des communes italiennes a été féconde en magnanimes entreprises, sous l'égide et la direction des Papes, autant il y a d'humiliations et de maux de tout genre dans ce que la Révolution appelle aujourd'hui l'unité de l'Italie, et qui n'est, en réalité, que le monstrueux résultat de la violence et de la haine sectaire. Unies au Pape, les communes italiennes remportèrent contre le puissant Frédéric Barberousse cette incomparable victoire de Legnano que Balbo et Gregorovius lui-même ont appelée « la plus grande des victoires italiennes depuis l'époque des anciens Romains. »

Il ne reste, par conséquent, à l'Italie, d'autre espoir de salut que de resserrer les liens de son union avec le Saint-Siège et d'opposer à l'action néfaste des révolutionnaires l'organisation chrétienne des communes, conformément aux conseils du Souverain-Pontife, aux vœux émis par les Congrès catholiques, et, tout récemment encore, par les bons journaux et par les orateurs de l'académie de Milan, à l'occasion du centenaire d'Alexandre III.

—

Un correspondant du *Courrier de Bruxelles* donne ces détails intéressants sur la jeunesse de Pie IX, qu'un libelle odieux outrage si ignominieusement :

Je crois utile de publier les informations suivantes que j'ai pu me procurer, dans la patrie même de Pie IX, à Sinigaglia, à l'occasion d'un séjour récent que j'y ai fait. Là, j'ai connu un vénérable vieillard, du nom de Giovanni Romagnoli, né le 10 mai 1792, par conséquent trois jours avant Pie IX. D'ailleurs, il est encore robuste et plein de vie, et rien ne manque à l'étonnante lucidité de son intelligence. Je l'ai interrogé sur la jeunesse de Pie IX, et ses yeux ont brillé d'indignation lorsque je lui ai cité le titre du libelle paru à Montpellier. « J'ai vu grandir, m'a-t-il dit, dans cette ville de Sinigaglia, le jeune comte Jean-Marie de Mastaï. Il m'honorait de son amitié, et je vous assure que, bien qu'il fût d'un caractère très vif, jamais il ne dépassait les bornes de la convenance et de la saine morale.

« Au reste, il fréquentait les églises, secourait les pauvres, s'approchait volontiers des sacrements avec une piété exemplaire ; en un mot, il savait se montrer dans toute la force du terme un chrétien pratiquant. Enfin, jusqu'à l'âge de vingt-trois ans, c'est-à-dire jusqu'à l'époque où il se décida à embrasser l'état ecclésiastique, il resta sous la surveillance d'un sage mentor, le chanoine Piazzoli, envers lequel il a toujours gardé une affection particulière. » Voici d'ailleurs un argument de fait d'où il résulte, à l'évidence, que la jeunesse de Jean-Marie de Mastaï n'a pu être telle que l'ont dépeinte des romanciers de galère.

Sitôt qu'il eut embrassé l'état ecclésiastique et avant même d'avoir reçu la prêtrise, il parut sur les places publiques et dans les rues de Sinigaglia pour prêcher des missions. On le vit alors enflammé du meilleur zèle pour le salut des âmes, et sa parole toucha des cœurs depuis longtemps endurcis dans le crime. Le souvenir de ce premier apostolat vit encore à Sinigaglia, et l'on y montre les endroits que le fervent lévite choisissait de préférence pour prêcher en public. Plusieurs fois il revint à Sinigaglia comme évêque et cardinal, et il se plut à converser avec les amis de sa première jeunesse et à les combler de bienfaits. Il y reparut aussi après son élévation au pontificat et il multiplia les témoignages de sa munificence en faveur des institutions de charité de sa ville natale. Or, cela prouve qu'il pouvait bien s'y montrer sans avoir à rougir des égarements imaginaires que d'infâmes écrivains ont voulu attribuer à sa jeunesse. Il est de fait que sa mémoire est restée en bénédiction à Sinigaglia, aussi bien pour les œuvres de son premier apostolat que pour les bienfaits qu'il lui a été donné, dans la suite, de répandre sur sa patrie. Par conséquent, si en ce lieu où l'on a pu le connaître d'abord et de plus près il ne reste que d'excellents souvenirs, comment ne pas s'indigner devant les viles calomnies par lesquelles on voudrait ternir sa mémoire à jamais vénérée? Comment ne pas admirer, au contraire, la suite d'une vie si évidemment prédestinée par la Providence et si féconde en actes, qui attestent la plus fidèle correspondance aux grâces d'en haut ?

—

On lit dans l'*Osservatore romano :*

Cent vingt mille catholiques sont accourus au sanctuaire de Monte-Berico, à l'occasion du pèlerinage régional conduit par Son Em. le cardinal Canossa, évêque de Vérone, Mgr le patriarche de Venise, et NN. SS. les évêques de Vicence, de Geneda, de Bellune, de Chioggia et de Trévise, invoquant la Vierge pour l'exaltation de la sainte Eglise, le salut et l'indépendance du Souverain-Pontife. C'est un heureux prélude du pèlerinage national.

Monte-Berico est le célèbre sanctuaire situé au-dessus de Vicence, qui, en 1849, a été le théâtre d'un combat meurtrier entre les Italiens et les Autrichiens.

France.

Avignon. — Mgr Hasley, archevêque d'Avignon, vient de publier une lettre émue et touchante pour recommander à MM. les curés et aux fidèles de la ville d'Avignon l'œuvre des Frères des Écoles chrétiennes, renvoyés d'une humble et hospitalière maison qu'ils habitaient depuis près d'un siècle, et où plusieurs comptaient mourir, après avoir vécu dans un dévouement complet et obscur. Les services des Frères à Avignon datent du commencement du siècle dernier, de l'année 1703. La lettre de Monseigneur l'Archevêque est pleine de tristesse, mais en même temps de modération. Sa Grandeur ne veut blesser personne, mais elle affirme hautement que les chers Frères sont admirablement propres à faire l'éducation actuelle des enfants, dans ses rapports avec les aspirations contemporaines raisonnablement entendues.

Cambrai. — Mgr Duquesnay a adressé la lettre suivante au clergé de Lille, à propos de l'odieuse mesure de la municipalité lilloise interdisant de porter ostensiblement le saint Viatique aux malades :

Une fois de plus, nos chers catholiques de Lille sont donc atteints au plus vif de leurs sentiments de foi et d'amour envers le Dieu de l'Eucharistie !

Le 4 mai 1880, un arrêté municipal a interdit les processions solennelles de la Fête-Dieu ; un second arrêté municipal, en date du 3 août dernier, vient d'interdire le passage de Notre-Seigneur allant, à travers nos rues, consoler et bénir les mourants.

Si c'était une *manifestation*, il faut convenir qu'elle était bien modeste, bien paisible, qu'elle n'entravait pas la circulation sur les voies publiques, qu'elle ne gênait vraiment personne. Et, de fait, qui donc s'en plaignait? Cette apparition de Jésus consolateur et viatique inspirait aux chrétiens la pensée de prier pour leurs frères en danger de mort ; elle nous rappelait à tous notre fragilité et le besoin du secours divin en cette redoutable épreuve ; et puis, c'était pour nous une occasion de saluer notre bon Maître, notre Père, notre doux Seigneur ; nous étions heureux de nous arrêter un moment, de nous prosterner devant sa majesté, quelquefois de lui servir d'escorte d'honneur.

Désormais, plus rien de tout cela. Notre-Seigneur ne pourra plus paraître ostensiblement sur la voie publique ; sinon, celui de ses

ministres qui le porterait à découvert serait passible d'amende et de prison. Tel est l'arrêté municipal du 3 août 1881. Nous le subirons, il le faut bien. Ainsi, Monsieur le curé, à l'avenir, vous et MM. vos vicaires porterez le Saint-Sacrement aux malades de la manière suivante :

Revêtu du surplis et de l'étole blanche, le prêtre porte le Très-Saint-Sacrement dans une petite custode qui sera suspendue au cou dans une bourse de soie ou de velours ; puis, entièrement couvert par une houppelande ou autre large vêtement de dessus, la tête nue, en silence et en prière, accompagné d'un clerc, il ira chez le malade; arrivé là, il observera toutes les prescriptions du Rituel.

Les pieux fidèles qui verront passer le prêtre dans cette attitude recueillie ne manqueront pas de rendre à Notre-Seigneur intérieurement et extérieurement, en s'inclinant, les hommages qu'il avait coutume de recueillir sur son passage public.

Si nous sommes contraints de subir l'arrêté municipal du 3 août, il ne nous est pas encore interdit de mettre en commun, dans nos églises, et nos justes douleurs et nos légitimes expiations.

En conséquence, dimanche prochain 4 septembre, à l'issue des vêpres, il y aura, dans les quatorze églises paroissiales de Lille, un salut solennel du Très-Saint-Sacrement et une procession pendant laquelle on chantera le *Miserere ;* la procession étant rentrée au chœur, on chantera trois fois, avant *Tantum ergo,* l'invocation de pénitence *Parce, Domine!*

Que Dieu ait pitié de nous!

Agréez, Monsieur le curé, la nouvelle assurance de mes sentiments dévoués en Notre-Seigneur.

✝ Alfred,

Archevêque de Cambrai.

Digne. — Au sac des Tuileries, en février 1848, un élève de l'École polytechnique, voyant des ouvriers, acharnés au pillage et à la destruction, sur le point de profaner un christ en ivoire, intervint intrépidement et dit aux émeutiers que la place de ce christ était à l'église Notre-Dame. Il le prit respectueusement et le porta ostensiblement à la métropole, suivi par ces mêmes ouvriers que son courage chrétien avait désarmés et en quelque sorte ramenés à la foi pour un moment.

Ce jeune homme s'appelait Casimir du Sauzey, originaire de Roanne, diocèse de Lyon. Il est devenu ingénieur des ponts et chaussées et chevalier de la Légion d'honneur. Il est mort dernièrement à Digne, couronnant une vie chrétienne par une sainte mort.

Étranger.

Autriche. — Deux prêtres vieux-catholiques qui s'étaient ralliés à la secte de Reinkens, viennent de rentrer dans la giron de l'Église catholique. Le premier est l'abbé Soitek, ancien chapelain de Kreibitz ; l'autre François Jezmann, âgé de 28 ans, nommé il y a cinq semaines seulement curé vieux-catholique à Warnsdorf. Jezmann n'est demeuré que 15 jours en fonctions ; l'état désespéré de la secte dans cette localité lui a sans doute inspiré de salutaires réflexions. Un autre curé vieux-catholique, nommé Milon Cech, va se marier au mois d'avril et s'établir comme libraire à Warnsdorf.

Hollande. — Un curé catholique hollandais vient d'être décoré de l'ordre du Lion néerlandais par S. M. protestante le roi du pays. Il se nomme Kroes, et dirige depuis 40 ans la paroisse de Saint-Willibrord à Ruephen. Quand il y vint, c'était un nid de brigands qui mouraient presque tous de malemort. Si on venait y exécuter un condamné, ce qui n'était pas rare, pendant l'exécution les amis du patient allaient piller les voitures des juges, pour pouvoir célébrer le banquet des funérailles. Les autorités civile et militaire se reconnurent impuissantes ; on y mit un curé catholique en 1841. Jugez ce qu'il souffrit ! Aujourd'hui la population est honnête et laborieuse ; les cabanes ont fait place à des maisons en pierre. Il y a église, hôpital, école. Le 30 juillet, le curé Kroes célébrait le jubilé de son sacerdoce. A cette occasion, le roi lui a fait remettre la décoration de l'ordre du Lion par deux députés catholiques. Le cléricalisme envahit toujours !

Missions.

On avait annoncé le massacre de trois missionnaires par les Arabes d'Oujiji. Cette nouvelle est heureusement démentie par la lettre suivante adressée à l'*Univers :*

Paris, 26 septembre.

Monsieur le directeur,

L'*Univers*, dans son numéro d'hier, annonce le massacre à Oujiji, par les Arabes traitants, de trois missionnaires d'Alger. Or, je reçois à l'instant do Bruxelles communication d'une lettre de M. Roger, membre explorateur de l'*Association internationale africaine*, dont S. M. le roi des Belges est président ; d'après cette lettre, *écrite le* 18 *juillet* dernier sur les bords mêmes du Tanganika, le bruit de ce massacre s'était en effet répandu en mai. Toutefois, à cette date du 18 juillet, rien encore ne l'avait con-

firmé. Il y a donc tout lieu d'espérer que la nouvelle est erronée.

Veuillez, je vous prie, Monsieur le directeur, insérer ce renseignement dans votre numéro de ce jour, afin de rassurer les familles de ces missionnaires.

Agréez, etc.

F. Charmetant,
Miss. apost.

CHRONIQUE DE LA SEMAINE

La situation intérieure de la France. — Le ministère de M. Gambetta. — Réunions de l'extrême-gauche. — Convocation des Chambres et responsabilité ministérielle. — Manifeste des gauches. — Algérie et Tunisie. — Affaire de Saumur. — Un vœu du Conseil général des Landes. — Étranger : Angleterre, Égypte, Turquie, États-Unis.

29 septembre 1881.

Aucune éclaircie ne se fait encore dans notre situation intérieure, et les choses iront encore probablement ainsi jusqu'au jour de la réunion des Chambres : radicaux et opportunistes pourront alors engager la grande bataille dont nul ne saurait prévoir l'issue. Ce qui est sûr, c'est que le parti républicain est usé. Il a donné tout ce que l'on pouvait en attendre. Il n'est capable aujourd'hui que de quelques violations nouvelles de la justice et du droit, qui figurent encore dans son programme. Quant à avoir une politique de gouvernement, la logique de ses principes et sa situation ne le lui permettent pas.

M. Gambetta ne fera pas plus que ses doublures. Seulement, l'impuissance républicaine en ressortira d'autant mieux, s'il arrive au pouvoir, qu'il est la personnalité la plus en vue, la plus présomptueuse et la plus impudente du parti tout entier.

Et qu'y aura-t-il de changé, après tout, si M. Gambetta prend le pouvoir ? Ne vaut-il même pas mieux qu'il le prenne tout de suite, puisque ce sera avec toutes les solidarités que comporte fatalement son action toute-puissante sur les ministres qui auront mérité de rentrer dans leur boue originelle ? M. Farre fait massacrer nos soldats en Algérie. Qui a inventé M. Farre ? Qui lui a désigné ses chefs de service ? M. Gambetta.

M. Constans a troublé l'administration de l'Intérieur. Il a de mauvaises affaires à Toulouse qui lui sont suscitées par son ingratitude envers M. Merlin, son compère. Il en a de mauvaises dans le Morbihan par sa violence envers un M. Montluc, préfet

brisé de sa main, et de ce côté une interpellation se prépare. Qui a inventé M. Constans? Qui l'a soutenu contre le dégoût de tous les honnêtes gens de la France et la risée de l'Europe? M. Gambetta.

M. Ferry, par les décrets qu'il a inspirés, a soulevé dans l'Ouest de la France une opposition qui, désormais allumée, se traduira par tous les moyens, qui a pour aboutissement évident la guerre civile. Qui a soutenu l'infamie de M. Ferry dans sa lutte religieuse? L'orateur de Romans. M. Gambetta, toujours M. Gambetta.

Que fera M. Gambetta en montant au pouvoir? Il prendra des mains de ses valets la suite des affaires qu'il a dirigées tout le temps qu'ils les ont officiellement tenues, et voilà tout.

Il n'y aura qu'un nom de changé ; il sera le président du conseil au lieu d'être le souffleur du conseil. La vraie responsabilité sera toujours la même : la sienne et rien que la sienne.

—

L'arrivée au pouvoir du néfaste dictateur de 1870 ne pourra donc modifier la situation : ajoutons que tous les efforts de l'extrême gauche ne sauraient l'empêcher. Les membres de cette partie de la nouvelle Chambre s'agitent cependant depuis quelques jours, et tiennent réunion sur réunion. Un comité de 17 de ces gauchers, comité qui s'est laissé donner sans protester le nom de *Comité de Salut public*, a pris l'initiative de réclamer du ministère, au nom de l'opinion publique, effrayée des complications survenues en Algérie et en Tunisie, la convocation immédiate des Chambres. M. Jules Ferry, qui tient à rester président du conseil aussi longtemps que possible, a refusé. Il est vrai que M. Jules Ferry a déclaré aux délégués de l'extrême gauche qu'il n'y avait ni urgence ni nécessité pour le gouvernement à convoquer le Parlement avant le temps, et que ce serait surexciter les préoccupations soulevées dans le pays par les évènements d'Afrique que de hâter la réunion des Chambres. C'est fort bien ; mais on fait remarquer au ministère que, quel que soit son optimisme sur les affaires d'Algérie et de Tunisie, il augmente de jour en jour sa responsabilité en refusant de se mettre en règle avec les Chambres, et qu'il ne lui suffira pas de donner sa démission à la rentrée pour se tirer d'affaire. Déjà l'éventualité d'une demande de mise en accusation, éventualité discutée dans les réunions dont nous venons de parler, l'avertit qu'il pourrait bien avoir à se justifier prochai-

nement, dans la personne de MM. Farre et Barthélemy Saint-Hilaire surtout, d'avoir compromis les intérêts et la dignité de la France en engageant à la légère, ou même pour les motifs les moins avouables, l'expédition de Tunisie, puis en dirigeant les opérations militaires avec autant d'incapacité que d'irrégularité. Sur ce dernier point, les agissements financiers du ministère sont un objet de scandale, même pour des journaux républicains, tels que le *Télégraphe*, la *France*, le *Journal des Débats*, qui voient dans le système de virements employé pour faire face aux dépenses de la guerre, une grave infraction aux lois de finance.

Quoi qu'il en soit, M. Ferry, en se refusant à faire droit à la demande des délégués de l'extrême gauche, n'a pu se faire illusion ni sur la gravité de la situation, ni sur le compte qu'il serait appelé à rendre de sa conduite. Le ministère compte évidemment sur de grands et prochains succès en Afrique qui dégageront sa responsabilité en le relevant des reproches qui lui sont actuellement adressés, et pour cela il veut gagner le plus de temps possible. Du reste, le sentiment général est que M. Jules Ferry, en déclarant qu'il n'y avait aucun motif pour hâter la réunion du Parlement, n'a fait qu'exprimer l'avis de M. Grévy. Aussi son départ pour Mont-sous-Vaudrey, où réside actuellement le président de la République, ne s'expliquerait-il pas si, en présence du manifeste que l'extrême gauche vient d'adresser au pays, il ne sentait la nécessité de faire quelques concessions à l'opinion. Il rapportera donc, sans doute, de son entrevue avec M. le président de la République, un décret de convocation des Chambres, mais non pas de convocation anticipant sur la date de l'expiration légale des pouvoirs de la Chambre de 1877. On s'accorde à penser que la convocation sera fixée au 17 octobre.

Cette concession, la retraite même de ceux de ses collègues les plus compromis, M. Farre, et ses comparses, MM. Constans et Cazot, suffiront-elles à sauver M. Ferry ? C'est peu probable, et il est permis de croire que la réunion des Chambres, arrachée au ministère, pourra bien être le signal de son effondrement.

—

Voici le manifeste dont nous venons de parler ; il a été délibéré et voté lundi soir, 26 septembre, par la réunion des députés de gauche, assemblés chez M. Louis Blanc :

Manifeste.

Quelle est la situation?

Menaçante, elle l'est, au dire de quelques-uns.

Obscure, elle l'est, au dire de tous.

Que savons-nous de nos affaires d'Afrique?

Ce que nous en savons, et d'une manière, hélas! trop certaine, c'est que l'expédition de Tunisie, qui devait être la paix, est la guerre; c'est que nous avons à combattre une insurrection tunisienne; c'est que, dès le milieu de septembre, cette insurrection était devenue assez considérable pour couper les communications entre la capitale de la Régence et une colonne française campée à moins de soixante kilomètres; c'est que nous avons l'Algérie à défendre contre le fanatisme musulman soulevé; c'est qu'il y a un mois à peine, un journal de Philippeville écrivait : « Tout brûle autour de nous; à l'ouest, la région comprise entre l'Estaya, les Beni-Sala, les Beni-Toutfout et Collo, n'est qu'une série d'immenses désastres; tous les monts prennent feu successivement. » Ce que nous savons, c'est qu'il y a deux jours, au moment même où M. le président du conseil nous affirmait que les incendies avaient été immédiatement arrêtés, le télégraphe en annonçait de nouveaux ; c'est que M. Albert Grévy a dû, par un arrêté tristement caractéristique, frapper de séquestre les biens des indigènes des zones frontières incendiées; c'est qu'il a été jugé indispensable d'envoyer en Afrique des renforts; c'est que le gouvernement s'est vu obligé de parer à la gravité du péril en dépassant de beaucoup la limite des crédits votés par la Chambre, avec affectation spéciale; c'est qu'après avoir fait affirmer par ses préfets, en vue d'un succès électoral, que les hommes de la classe 1876 ne seraient pas maintenus sous les drapeaux, il a été réduit sur ce point à se contredire deux fois.

Voilà ce que nous savons d'une source certaine. Tout le reste est, pour nous, couvert d'un nuage. Est-il dans l'intérêt public de taire aussi longtemps que possible les mauvaises nouvelles, ou, tout au moins, d'en atténuer l'importance? Nous n'avons pas oublié ce que M. Jules Fery disait, dans la séance du 1er juillet, pour justifier l'optimisme calculé des dépêches du gouverneur général d'Algérie: « Vous l'accusez d'avoir dit que tout allait bien, que l'événement de Géryville était peu de chose. Eh bien, c'était son devoir. » Et à ce cri de M. Journault: « Comment! le gouvernement a pour devoir de nous tromper! » M. le président du conseil répondait: « A ce moment, il importait qu'il ne fût pas ajouté par des communications alarmistes aux éléments de rébellion, d'agitation qui pouvaient se trouver dans le sud. »

Si telle est la pensée du gouvernement, quelle foi pouvons-nous avoir dans ce qu'on nous rapporte officiellement d'Afrique? Ce qui est sûr, c'est qu'à cet égard rien n'est sûr. Une feuille amie

du ministère, le *Temps*, dit dans son numéro du 24 septembre : « On a lu hier, aux nouvelles de la dernière heure, une dépêche Havas, en date de Tunis 20 septembre, signalant l'arrivée du général Saussier et contenant des considérations militaires sur les opérations en Tunisie. Si les fils télégraphiques étaient rétablis hier, pourquoi les dépêches, qui ont été expédiées en trois jours de Tunis à l'agence Havas, aux journaux, et en particulier au *Temps*, ne sont-elles pas parvenues à destination ? S'ils n'étaient pas rétablis, la dépêche d'hier est fausse, et alors pourquoi l'a-t-on fabriquée ? »

On espère, nous espérons aussi qu'avant peu nos couleurs flotteront sur Kairouan, la forteresse de l'islamisme arabe. Libre à ceux qui défendent le pouvoir quand même d'affirmer qu'alors tout sera dit. Mais ceux-là mêmes qui nous bercent de cet espoir reconnaissent que les mouvements militaires en Afrique sont soumis à des conditions climatériques inéluctables, et que si la victoire définitive a tant tardé, c'est parce que la résistance a puisé des forces dans des fautes diplomatiques dont ils renvoient la responsabilité à qui de droit. Après la prise de Kairouan, le fanatisme musulman aura-t-il dit son dernier mot ? Les conditions d'occupation d'un pays barbare seront-elles changées ? N'y aura-t-il plus de faute diplomatique à commettre ?

Notre confiance dans la bravoure de nos soldats est absolue : mais qu'ils aient contre eux le climat et l'insuffisance de nos ministres, c'est trop de moitié.

Aussi bien, l'embrasement de l'Afrique n'est pas le seul malheur qui soit sorti de cette fatale expédition de Tunisie. A qui est-il nécessaire d'apprendre qu'elle risque de briser les liens qui nous unissent à l'Italie, qu'elle a inquiété l'Espagne, qu'elle a éveillé les défiances de l'Angleterre, qu'elle nous a présentés à l'Europe comme toujours tourmentés par l'esprit de conquête, et que là est le secret de l'artificieux empressement mis par M. de Bismark à l'encourager ?

Ah ! il faudrait que la France fût devenue bien indifférente à ses plus chers intérêts pour ne pas se préoccuper vivement d'un pareil état de choses !

Savoir où on la mène est son désir et son droit.

Si donc la convocation des Chambres fut jamais nécessaire, c'est aujourd'hui.

En niant cette nécessité, le gouvernement se condamne. Car qu'il explique alors pourquoi il a si précipitamment appelé les électeurs autour des urnes. Était-ce pour nous donner le spectacle, à la fois affligeant et ridicule, d'un pays restant deux mois sans représentation avec deux Chambres pour le représenter ?

Il est clair que par cette consultation hâtive, le gouvernement se

proposait d'enlever aux idées de progrès le moyen de constater leur force, d'ôter à la souveraineté du peuple le temps de se reconnaître, et de se ménager le pouvoir d'agir à sa guise, entre une nouvelle Chambre inactive, quoique bien vivante, et une chambre ancienne, moralement morte.

Est-il juste que, de la sorte, il bénéficie de ce que présente d'anormal la situation qu'il a créée ? Est-il conforme aux principes républicains qu'il puisse, en des heures troublées, s'élever au-dessus de tout contrôle, disposer à son gré du sang de nos soldats, dépenser notre argent sans notre aveu, et reculer le moment de rendre ses comptes, dans l'attente de quelque événement imprévu qui lui en allège le souci ?

Voilà ce que nous ne saurions admettre, et c'est pourquoi nous avons décidé qu'il y avait urgence à demander la convocation immédiate, non pas de la Chambre ancienne, où il serait monstrueux de voir siéger à la place de ceux que le suffrage universel vient d'élire, ceux qu'il vient de condamner, mais de la Chambre nouvelle, qui est l'expression de la volonté actuelle du peuple souverain.

Nous aurions voulu que sur des actes et des faits qui donnent lieu à tant d'explications confuses, à tant de commentaires inquiétants, la lumière tombât sans tarder du haut de la tribune. Les ministres ne le veulent pas. Nous pensons que la France ne saurait être trop tôt mise en état de voir clair dans ce qui l'intéresse. Les ministres semblent penser qu'il sera toujours assez temps pour cela. Entre eux et nous, que le pays juge !

La situation est telle qu'il en peut sortir des complications de nature à mettre sérieusement en jeu la responsabilité de ceux qui gouvernent. Si, au lieu de partager cette responsabilité avec les mandataires du peuple, en se hâtant de les consulter, le ministère l'assume tout entière en se passant de leur concours, sera-t-elle pour lui plus facile à porter ? Évidemment non. Notre devoir est de l'en avertir.

Signé :

Louis Blanc, Barodet, Brelay, Cantagrel, Courmeaux, Delattre, Desmons, de Lanessan, Leconte, Henry Maret, Menard-Dorian, Camille Pelletan, Benjamin Raspail, Roques de Filhol, Saint-Martin, Tony Révillon, Villeneuve.

De nombreuses adhésions, par lettres ou télégrammes, sont venues depuis grossir le nombre des signataires.

—

Pendant ce temps la Tunisie continue d'absorber des bataillons, des escadrons et des batteries, — plus l'accompagnement

obligé de millions français, partant de compagnie avec eux pour cette aimable terre, d'où il en reviendra ce qui pourra.

En revanche, elle nous fait définitivement cadeau de Mustapha-ben-Ismaïl, décoré tout récemment de la Légion d'honneur, et soupçonné de menées antifrançaises. Le ministre a réalisé à Tunis tout son avoir, et un peu, dit-on, celui d'autrui, et s'en va à Paris rivaliser avec M. Jules Grévy pour occuper les ouvriers du bâtiment.

—

Ne croyons pas cependant que M. Farre soit complètement absorbé par le soin de déshonorer et ruiner la France en Afrique. Il a encore des loisirs et les emploie de son mieux : vingt-trois officiers, instructeurs à l'École de Saumur, coupables, sans doute, de ne pas admirer assez les gloires de la République et de son ministre, viennent d'être expulsés de cette école. Ce n'est pas la première fois que M. Farre fait le métier de policier au service de M. Gambetta. S'il a pu, pendant plus d'un an, détenir le portefeuille de la guerre, c'était, avant tout, pour favoriser et couvrir de son autorité l'espionnage organisé dans l'armée vis-à-vis de tous les officiers par le dictateur.

—

Pour terminer ce triste coup d'œil sur notre situation intérieure, une légère consolation : c'est le vœu, que voici, voté par le conseil général des Landes :

Le Conseil général,

Considérant qu'il est du plus haut intérêt social d'assurer et de favoriser le recrutement du clergé et du corps enseignant ;

Considérant que le ministère sacerdotal, quel que soit le culte auquel il s'applique, exige des conditions toutes spéciales de préparation intellectuelle et de formation morale qui ont été de tout temps respectées ;

Considérant que les fonctions d'instituteur demandent une expérience et un dévouement professionnels qui ont droit à toute la sollicitude du législateur ;

Considérant que la question est sans intérêt au point de vue militaire ; que, d'ailleurs, les services rendus à la société par les ministres de la religion et les instituteurs justifient par leur importance l'immunité reconnue par tous les gouvernements, et qu'en fait, les uns et les autres, en se consacrant librement, en temps de

guerre, au soin des blessés et des malades, ont toujours donné l'exemple du patriotisme le plus élevé,

Émet le vœu :

Qu'il ne soit apporté aucune modification aux dispositions des lois et règlements qui dispensent les ministres des cultes et les instituteurs du service militaire.

—

Si maintenant nous tournons les yeux du côté de l'étranger, nous n'y trouvons pas beaucoup plus de clarté que dans notre propre situation.

L'Angleterre n'en a pas fini avec la question agraire. La commission spéciale nommée par l'*Alliance des fermiers* pour élaborer un *Land Bill* pour l'Angleterre et l'Écosse, s'est réunie, le 22, au bureau de la *Mark Lane Express*. Il a été décidé qu'un bill pour l'Angleterre serait d'abord élaboré et qu'ensuite les modifications nécessaires pour l'approprier à l'Écosse feront l'objet d'un bill spécial. Un projet de bill a été discuté ; il sera soumis à une commission générale d'abord, et ensuite aux membres de l'association réunis en meeting général.

L'embarras serait moins graud, si le *Land act* avait mis fin à la question irlandaise. Mais on écrit de Dublin au *Times :*

Les meneurs de la Land league sont bien décidés à ce que le pays n'ait pas de repos et ne puisse se former un jugement raisonné et impartial du land-act que vient de voter le Parlement. Des préparatifs se font pour recommencer l'agitation, des meetings sont annoncés, tout comme si le mouvement en était à son début et que rien n'eût été fait par la législature pour satisfaire aux vœux et aux besoins du peuple irlandais.

Le *Times,* en commentant cette correspondance, dit qu'il est du devoir du gouvernement de faire échouer, par n'importe quels moyens, les desseins pervers de ceux qui ont résolu de ne pas laisser l'Irlande vivre en paix, malgré le vote du land-act; il faut que les lois de coercition soient appliquées sans distinction de personnes, s'il est démontré qu'elles sont efficaces. Cette politique de rigueur réussira-t-elle, si elle est appliquée ? Il est permis d'en douter.

—

En Égypte, c'est le calme plat, à la surface du moins, qui a succédé aux symptômes précurseurs d'une tempête. Tous les détails rétrospectifs qui nous arrivent sur la révolution du Caire tendent malheureusement à prouver qu'en cette circonstance encore, la France s'est laissé jouer par l'Angleterre, de plus en

plus prépondérante sur les bords de l'isthme de Suez : le rôle de dupes convient assez bien aux ministres républicains. Pendant que notre influence va décroissant en Égypte, nous nous occupons seulement d'arriver dans ce pays à la suppression de la traite des nègres. M. Barthélemy Saint-Hilaire y travaille sérieusement, assure-t-on. Sans doute, cette préoccupation du célèbre diplomate part d'un bon naturel et nous y applaudissons ; mais elle nous étonne un peu chez un gouvernement entièrement occupé à créer, dans un pays libre et chrétien, toute une classe de parias.

—

Le gouvernement de Constantinople essaie par tous les moyens, selon sa coutume, de renvoyer aux calendes grecques les réformes à introduire dans l'administration de l'Arménie, pays chrétien ruiné par les exactions des fonctionnaires musulmans, et toujours exposé aux brigandages des Kurdes.

L'action de l'Europe doit être d'autant plus puissante et d'autant plus active de ce côté, que, par un déni de justice étonnant, même dans ce pays de despotisme effréné, soixante-dix chefs kurdes, dont les crimes étaient si nombreux et de telle nature que le gouvernement lui-même s'était vu dans l'obligation de les interner pour donner satisfaction à la conscience publique, viennent d'être inopinément graciés par le sultan.

Les puissances européennes s'exposeraient à perdre tout le prestige qu'elles ont reconquis en Orient par le règlement des questions ressortissant au traité de Berlin, si elles laissaient cette véritable provocation sans réponse.

—

C'est le vice-président Arthur qui succède de droit à M. Garfield dans la présidence de la grande République. Il n'y a donc pas de solution de continuité. A Washington, comme jadis sous la monarchie légitime en France, on peut dire : Le président est mort ! Vive le président !

Mais, si le pouvoir a pu passer si facilement des mains de l'infortuné Garfield aux mains de M. Chester Arthur, il n'en est pas moins évident que ce changement bouleverse entièrement la politique intérieure des États-Unis. Le sentiment public, la volonté du peuple avaient élevé M. Garfield au gouvernement pour remédier aux scandales, réformer les services civils, empêcher la dilapidation des deniers publics, montrer à tous une égale justice, réparer, en un mot, dans

la mesure du possible, le mal fait par les radicaux, pendant les trois présidences précédentes. Un coup de révolver a suffi pour faire retomber le pays dans le bourbier du radicalisme.

Les radicaux, les *stalwarts*, pourront, par pudeur ou par honnêteté, renier Guiteau ; ils n'en bénéficieront pas moins d'un assassinat qui leur livre le pouvoir, au mépris du vœu général et de la volonté du peuple, formellement exprimée dans les élections présidentielles.

Le nouveau président a tenu cependant à démentir les appréhensions que, depuis l'attentat du 2 juillet, l'éventualité de son arrivée au pouvoir avait fait naître. Dans son adresse d'inauguration, il loue chaleureusement la politique de son prédécesseur, et s'engage à s'approprier ses « nobles aspirations » ; la façon dont il promet le maintien de relations amicales avec les nations étrangères, permet d'espérer que les craintes de complications avec l'Angleterre, du chef de l'agitation feniane, que M. Chester Arthur était soupçonné de ne pas juger aussi sévèrement que le général Garfield, — que ces craintes, disons-nous, ne se réaliseront pas. La résolution qu'a prise le nouveau président, de conserver tous les ministres de son prédécesseur, est du reste le commentaire le plus significatif de sa proclamation.

Du reste, le premier acte du nouveau président des États-Unis a été un acte religieux : il a ordonné, par proclamation, que la journée de lundi prochain fût consacrée à des prières publiques. C'est un exemple que ne suivent guère les républiques de ce côté-ci de l'Océan, la République française moins que toute autre. Nous nous trompons cependant : le gouvernement français, qui sait être à la fois sinistre et ridicule, a montré une fois de plus son amour de la religion et le respect qu'il a pour les morts. Au nom de l'Église nationale, M. Loyson a marmotté des prières pour M. Garfield. Avouons-le : le gouvernement des Grévy, des Gambetta et des Ferry a, dans la personne de cet apostat, le pontife qu'il mérite !

P. Chantrel.

AVIS IMPORTANT

L'échéance du 30 septembre étant une des fortes échéances de l'année, nous prions instamment ceux de nos souscripteurs dont l'abonnement expire à cette époque, de vouloir bien nous informer aussitôt que possible de leur renouvellement.

Nous prions, en même temps, ceux de nos autres abonnés qui seraient en retard pour le renouvellement de leur abonnement, de vouloir bien nous en envoyer le montant ou de nous informer au moins de l'époque à laquelle ils désirent le faire.

Nous rappelons en même temps que, pour la reliure, les pages contenant les annonces, qui sont indépendantes de la rédaction, doivent être enlevées, ce que permet la disposition même de chaque numéro.

—

Toute demande de changement d'adresse doit être accompagnée de 60 centimes.

—

Prix d'abonnement pour la France et l'Algérie : Un an, 15 fr. ; six mois, 8 fr. ; trois mois, 4 fr. 50 pour l'édition ordinaire.

Un an, 18 fr. ; six mois, 10 fr. pour l'édition sur papier fort.

NÉCROLOGIE

Nous avons annoncé la mort de Mgr Ciurcia, ancien vicaire apostolique de l'Égypte, décédé en mer, se rendant à Rome. Cette triste nouvelle causa la plus douloureuse émotion ; le prélat était, en effet, universellement aimé et estimé dans cette ville. Les *Missions Catholiques* lui consacrent l'article suivant: Né à Raguse, en Dalmatie, le 8 décembre 1818, Mgr Ciurcia était entré à la fleur de l'âge dans l'ordre de Saint-François. Ses rapides progrès dans les sciences divines et humaines attirèrent sur lui l'attention de ses supérieurs et, malgré sa jeunesse, on lui confia les plus hautes fonctions. Successivement professeur, provincial, puis secrétaire de l'évêque d'Alessio, il fut préconisé à ce siège épiscopal le 27 septembre 1853. Désigné, le 4 juin 1858, pour coadjuteur de

l'archevêque de Scutari (Albanie), avec le titre d'évêque de Delcon *in partibus,* il devint, le 6 février de l'année suivante, titulaire de l'archevêché. C'est de là que, le 27 juillet 1866, il fut nommé archevêque d'Irénopolis *in partibus,* appelé à la délégation pour les orientaux d'Égypte et d'Arabie et au vicariat apostolique pour les Latins. Le 16 mars 1873, il ajouta à toutes ces fonctions celle de délégat pour la Syrie en remplacement de Mgr Valerga décédé, et il s'acquitta de cette dernière charge jusqu'à la fin de l'année 1876. Son zèle apostolique ne connaissait point d'obstacles; les œuvres de toute sorte auxquelles il se prodiguait sans relâche affaiblirent rapidement sa robuste constitution. Depuis un an, il sollicitait du Saint-Siège la faveur d'être admis à se retirer du ministère apostolique. Cette permission lui fut enfin accordée, et un de ses confrères, le R. P. Chicaro, lui fut donné pour successeur.

Mgr Ciurcia adressa alors à ses ouailles une touchante lettre pastorale pour leur dire adieu et, le 13 juillet, accompagné d'un grand nombre d'amis, il s'embarqua pour Naples, sur le steamer *Mériste.* La mer était difficile; mais le prélat en fut d'abord peu incommodé. Le lendemain, il se plaignit de faiblesse; le docteur ne trouva pas dans son état de symptômes alarmants; mais, sur le soir, la maladie fit des progrès effrayants. A sept heures, le saint archevêque perdit la parole, tout en conservant sa connaissance. A huit heures et demie, il expira sans agonie, pendant que le R. P. Ugolin priait à ses côtés. Le corps fut enveloppé d'un linceul et gardé quatorze heures. Bien qu'on ne fût qu'à quelques milles de la côte et qu'on eût passé à une jetée de pierre de Messine, la lugubre cérémonie de l'ensevelissement dans la mer fut accomplie au milieu des larmes des passagers et de l'équipage. L'émotion du P. Ugolin était telle qu'il ne put achever les prières; il perdit connaissance en voyant le cercueil s'enfoncer dans les flots. C'est à quarante milles du promontoire de la Calabre, sous les eaux de la Méditerranée, en face des îles Lipari, que reposent les restes de ce noble cœur, de ce généreux, pieux et savant prélat.

Un service solennel fut célébré pour lui, le 27 juillet, dans l'église Sainte-Catherine d'Alexandrie; le corps consulaire y assista en uniforme, et la foule des fidèles qui s'associèrent aux prières de l'Église, témoigne de la grandeur des regrets laissés par le vénérable archevêque. — *(Missions Catholiques.)*

LE BUDGET DU SACRIFICE

Rappelons aux chrétiens de notre entourage que leur générosité doit s'accroître avec les nécessités de l'Église, leur mère, et celles de la France, leur patrie. Rappelons que pour soutenir l'effroyable guerre faite par la Révolution à toutes les libertés religieuses, il faut *nécessairement* créer partout le Budget du sacrifice volontaire pour toutes les Œuvres catholiques, pour les Écoles, pour le soutien des Religieux proscrits, pour la défense de tous les droits opprimés, et pour la propagation de la bonne presse, des bons écrits, sur la plus large échelle, dans la France entière.

REVUE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

Un temps d'arrêt s'est produit dans les demandes de numéraire pour compte américain; aussi la Bourse, malgré les incertitudes de la politique extérieure, a-t-elle mis le temps à profit pour reprendre à outrance la hausse des valeurs. Tout a été poussé avec exagération; les rentes françaises seules ont été tenues à l'écart du mouvement général; il est vrai que pour la spéculation de la nouvelle école, les bénéfices qu'elles peuvent donner ne sont plus en rapport avec ses appétits; un franc de hausse ne procure que mille francs de bénéfice à l'acheteur de 5000 fr. de rente; et pour réaliser un franc de hausse, il faut huit jours, dix jours et même plus!

Avec les valeurs, au contraire, c'est en quelques heures souvent que le même résultat est obtenu; cela vient du vertige, n'est-ce pas? Et pourtant cela dure depuis plus de deux ans!

La conclusion forcée de semblables folies sera sans nul doute une catastrophe épouvantable!

Les mêmes prémisses ramènent aux mêmes conséquences!

Rappelez-vous les exagérations auxquelles avaient donné lieu les actions des Compagnies d'assurances, il y a de cela deux ans; combien elles ont été chèrement expiées!

Voici un aperçu concluant :

	On cotait en 1880 :	Elles sont cotées aujourd'hui :
Les Assurances générales	29,500	21,000
La Nationale	22,000	18,000
Le Phénix	8,250	4,000
L'Union	15,500	8,000
Le Soleil	2,850	2,100
La France	8,300	4,400
L'Urbaine	2,500	2,500
La Providence	8,000	4,700
L'Aigle	4,700	2,500

Soit une dépréciation variant de 30 à 45 0/0.

Pourtant, à cette époque, c'était à qui achèterait des titres

d'assurances ! Les exemples abondent. Du moins, dans le cas particulier que nous venons de citer, quoique les titres soient dépréciés, l'affaire dont ils sont la représentation est bonne, et fonctionne de la façon la plus satisfaisante ! Mais combien plus nombreuses encore sont celles dont le fonds lui-même ne représente plus un centime !

Tenons-nous donc sagement à l'écart de ces exagérations; et profitons-en pour réaliser notre portefeuille dans des conditions absolument inespérées. Puis, cela fait, plaçons temporairement dans des valeurs à revenu fixe et de tout repos, comme les obligations du Crédit Foncier, notamment les nouvelles communales qui se classent d'une façon merveilleuse. Nous reviendrons aux placements à revenu variable quand la capitalisation en sera plus en rapport avec les produits.

Les entreprises commerciales bien conçues, comme celle de la *Société des Villes d'Eaux*, doivent aussi fixer votre attention; n'engageant ses capitaux dans aucune affaire, travaillant sans risques et au seul titre de mandataire, cette Société, soit dans ses rapports avec le public, soit dans ses rapports avec les Sociétés balnéaires, trouve l'occasion de bénéfices considérables dans les courtages perçus sur une clientèle dont le nombre va toujours augmentant et dont le chiffre est si considérable aujourd'hui, que pour la satisfaire à tous les points de vue, la Société des Villes d'Eaux s'est trouvée dans la nécessité de mettre à la disposition du public le Comptoir de Commission créé pour les achats de toutes sortes à faire pour le compte des Etablissements et hôtels de villes d'Eaux.

Voilà des affaires sérieuses à tous égards et qui ne peuvent donner de déboires à ceux qui s'y intéressent.

Aucune spéculation n'existe sur les titres de la Société des Villes d'Eaux, ils ont à toute époque la valeur du prix déboursé et un revenu de 18 0/0 pouvait dispenser de tout désir de plus-value; cependant, d'après la décision de la dernière assemblée générale, les porteurs de Parts vont voir leurs parts qui leur ont coûté 100 fr. doubler de valeur le jour où les dix mille Parts nouvelles seront émises à 200 fr. l'une. Car il y aura unité de valeur et de revenu, entre les anciens et les nouveaux titres.

Il y a encore comme placement à l'abri de tous les événements les *Intérêts sociaux privilégiés* 6 0/0 dont vous connaissez les garanties, et un article publié la semaine dernière sous le titre: *Le Revenu*, en expliquant tous les avantages.

Il est d'ailleurs prouvé depuis longtemps que ce n'est pas toujours à la Bourse qu'il faut aller pour gagner de l'argent.

Société des Villes d'Eaux.

Le gérant : P. Chantrel.

Paris. — Imp. Saint-Paul, 51, rue de Lille. L. Philipona.

ANNALES CATHOLIQUES

LE KULTURKAMPF

Une correspondance adressée de Berlin au *Courrier de Genève,* présente ainsi la situation actuelle en Allemagne, en ce qui concerne la question des *sièges épiscopaux:*

La Cour de justice, instituée par l'État, a *destitué* les archevêques de Cologne et de Posen, le prince-évêque de Breslau, les évêques de Münster, de Paderborn et de Limbourg. Les évêques d'Ermland, de Culm et d'Hildesheim avaient transgressé les lois de mai tout comme les prélats que nous venons de nommer; c'est-à-dire qu'ils avaient nommé des curés sans l'agrément de l'État. Mais on n'alla pas jusqu'à destituer ces évêques, on jugeait qu'il y avait déjà assez de diocèses vacants. Comme, dans ces dernières années, il ne se trouvait plus d'ecclésiastiques pour postuler les cures vacantes, et que les évêques d'Ermland, de Culm et d'Hildesheim ne voulaient pas envenimer inutilement la lutte, ils cessèrent de pourvoir aux vacances, payèrent une amende pour les nominations faites contre les lois de mai, et demeurèrent ainsi sur leurs sièges. Dans ces derniers temps, une entente a été conclue entre ces prélats et le gouvernement pour les cures vacantes, qui sont à la nomination de l'État, c'est-à-dire celles pour lesquelles le gouvernement présente les candidats. Dans ce cas, la présentation du candidat au président supérieur de la province, présentation imposée aux évêques par les lois de mai, n'a pas lieu, puisque ce fonctionnaire, présentant lui-même le candidat, indique par là qu'il donne son agrément. Les nominations de ce genre vont avoir lieu sans tarder aussi dans le diocèse de Trèves, dont l'évêque, Mgr Korum, a fait hier son entrée solennelle. Par cette voie, sur les deux mille cures vacantes, deux ou trois cents dans les diocèses susdits peuvent recevoir de nouveau leurs pasteurs. Quant au rétablissement sur leurs sièges des évêques destitués par l'État, le bruit court qu'un compromis est sur le point d'être arrêté entre l'Église et le

gouvernement prussien. Le gouvernement, qui s'effraie à l'idée d'*aller à Canossa* (parole de M. de Bismark au Reichstag, séance du 14 mai 1872), demandera vraisemblablement à Rome le sacrifice des deux archevêques qui ont, selon lui, le plus transgressé les lois de mai, et les deux prélats ont spontanément déclaré que, s'il n'y a pas d'autre moyen de rétablir la paix entre l'Église et l'État, ils sont prêts à résigner leurs fonctions.

Il semble que le Saint-Siège cède sur les questions de personnes, et l'État sur les questions de principes. Si le prince impérial a écrit à Léon XIII, peu de temps après son avènement à la papauté, que, pour arriver à un accord, on devait faire abstraction des questions de principes, et si, aujourd'hui, les feuilles officieuses prétendent que la question de la présentation des candidats par les évêques sera réglée « sous réserve de tous les droits de l'État comme de ceux de l'Église », ce n'est là qu'une phrase destinée à masquer la retraite de l'État. La ratification de l'État, obligatoire pour les nominations ecclésiastiques, telle que le prescrivaient les lois de mai, ne sera jamais concédée par le Saint-Siège. Depuis trois ans, le prince de Bismark s'efforce en vain d'obtenir cette concession, mais, à chaque tentative, il a dû se convaincre que le roc de Pierre résiste à tous ses assauts. Il y a trois ans, il allait déjà à Canossa quand, sur ses instances répétées, le nonce accrédité à Munich, Mgr Masella, se rendit à Kissingen pour conférer sur les préliminaires de la paix; car l'ensemble des lois de mai se basait sur le pouvoir qu'avait l'État de promulguer des lois concernant la vie religieuse, non seulement *sans* Rome, mais encore *contre* Rome. Quand les lois de mai n'étaient encore qu'à l'état de projet, nos évêques déclarèrent dans un mémoire au ministre des cultes que ces lois contenaient certaines dispositions auxquelles ils ne pouvaient se soumettre, et que les autres, par exemple celle de la présentation des candidats ecclésiastiques à l'État, devaient recevoir des modifications qui nécessitaient une entente avec le Saint-Siège. Mais cette entente, le gouvernement n'en voulait pas; il la considérait comme un voyage à Canossa. En vertu de sa *souveraineté*, l'État se croyait en droit d'édicter à lui tout seul des lois ecclésiastiques. Depuis ce temps, M. de Bismark est allé plus d'une fois à Canossa, mais, jusqu'ici, il est toujours revenu comme un Henri non converti. Espérons que la force des circonstances le fera enfin se soumettre !

Complétons le tableau des sièges épiscopaux à pourvoir :

L'évêque de Paderborn mourut à l'étranger peu de temps après que l'État l'eut dépossédé. Les évêques d'Osnabrück, de Fulda et de Trèves moururent dans leurs résidences épiscopales sans avoir été destitués.

Comme la nomination aux sièges épiscopaux ne regarde en rien les lois de mai, et qu'on y procède en vertu d'un accord déjà ancien, le Dr Korum a pu devenir évêque sans que l'on eût à se référer à ces lois ; pourtant, le gouvernement dut se décider de nouveau à une concession fondamentale. L'ancien ministre des cultes Falk avait imposé, par voie administrative, un nouveau serment par lequel les évêques, avant d'être reconnus comme tels par le gouvernement, devaient jurer « d'observer les lois de l'Etat ». Sous l'ère de l'omnipotence de l'État et du Kulturkampf, on voulait arracher par là aux évêques une reconnaissance indirecte des lois de mai, exigence à laquelle, naturellement, aucun prélat ne pouvait se plier, et à laquelle un seul homme s'est soumis, l'évêque « vieux-catholique » Reinkens, dont les partisans se dissipent à cette heure comme les chauves-souris devant l'aurore.

Le gouvernement a donc dû dispenser le nouvel évêque de Trèves de la prestation du serment : c'était bouleverser le principe sur lequel s'appuyait toute la législation qui fut l'instrument du Kulturkampf.

Un serment semblable avait été imposé par une loi spéciale, en 1874, aux « administrateurs de diocèses » (vicaires capitulaires). Comme aucun de ces ecclésiastiques ne consentit à prêter un tel serment, la loi qui l'avait établi a reçu dès l'année dernière des modifications à la suite desquelles les diocèses de Paderborn et d'Osnabrück ont été pourvus de vicaires capitulaires.

On dit que ces deux diocèses, ainsi que celui de Fulda, où il ne reste en vie qu'un seul chanoine capitulaire, recevront bientôt de nouveaux évêques, et que les évêques exilés de Breslau, Münster et Limbourg rentreront dans leurs diocèses.

L'impression générale est que la glace est rompue, et que la seule difficulté est d'enlever les glaçons qui obstruent la route.

ENTRÉE DE MGR KORUM

DANS SA VILLE ÉPISCOPALE DE TRÈVES

La nomination de Mgr Korum au siège de Trèves a été l'un des grands évènements de cette année, parce qu'il est comme le préambule du rétablissement de la paix religieuse en Allemagne. L'entrée du nouvel évêque dans sa ville épiscopale mérite, à ce titre, d'être connue dans ses détails; cette entrée est un signe manifeste des dispositions de la population, elle est pour les catholiques de l'Allemagne un sujet de consolation et d'espérance. Nous empruntons le récit qui suit à la *Gazette de Liège:*

Trèves, la ville des Césars, n'a peut-être jamais vu, pas même quand elle était encore la seconde ville de l'empire romain, un spectacle plus beau, plus grandiose que jeudi dernier (22 septembre); elle a fait des prodiges pour fêter dignement l'entrée de son nouvel évêque. Des protestants mêmes nous ont dit: « Nous ne cachons pas notre étonnement, nous avons assisté à des entrées de l'Empereur dans différentes grandes villes d'Allemagne, c'était splendide, mais l'enthousiasme était loin d'égaler les ovations vraiment uniques au milieu desquelles Mgr Korum est monté sur son siège épiscopal. »

Vers sept heures et demie, le nouvel évêque, venant de Mayence, fut reçu à la frontière de son diocèse, à Bingerbrück. Plusieurs bourgmestres avec leurs conseils communaux au complet, les élèves des écoles communales ayant à leur tête les instituteurs et institutrices, un nombreux clergé enfin et une grande foule étaient à la gare richement décorée, pour offrir à leur nouveau pasteur les premières marques de leur foi et de leur attachement. Partout les gares étaient magnifiquement ornées, partout le peuple était accouru en masse, les sociétés étaient là avec leurs drapeaux; on peut dire que depuis Bingerbrück jusqu'à Coblentz, les populations catholiques ont formé une haie vivante pour acclamer le nouvel évêque, pour lui montrer que, s'il va au-devant de grandes épreuves, il ne trouvera dans tout son diocèse que des cœurs qui battent pour lui.

Vers neuf heures, le train entre dans la gare de Coblentz, où plusieurs milliers de personnes l'attendaient. Monseigneur

descend de voiture au milieu des acclamations enthousiastes; plus de 40 voitures formaient la suite d'honneur depuis la gare jusqu'à l'église Saint-Castor où Monseigneur devait célébrer la sainte messe ; sur tout le parcours tout le monde se découvre et fléchit le genou pour recevoir la bénédiction. La grande église était trop petite pour contenir la foule; mais tous, dans l'église et sur la place, prirent part au chant des cantiques pendant la sainte messe. (En Allemagne une ancienne coutume, datant du XIIe siècle, permet de chanter des cantiques en langue vulgaire pendant les offices; c'est à tort qu'on fait remonter cet usage à la réforme; la réforme n'y est pour rien.) Le cantique final surtout: *Grosser Gott dich loben wir*, chanté par ces milliers de voix sonores, remplissant les voûtes sacrées, la place et jusqu'aux rues avoisinantes, touchait bien des cœurs; Monseigneur était visiblement ému.

Après le déjeuner et les réceptions officielles, Monseigneur fit sa visite au président supérieur de la province.

Les habitants de Coblentz avaient vainement réclamé un train spécial pour accompagner Sa Grandeur jusqu'à Trèves; mais 12,000 soldats, revenant des manœuvres, devaient être transportés ce même jour par la ligne de la Moselle: il était donc de toute impossibilité d'accéder à ce désir. L'administration des chemins de fer montra cependant sa bonne volonté en offrant à Mgr Korum un wagon-salon et en permettant que tout le convoi fût orné de guirlandes.

Sur le long parcours de Coblentz à Trèves, on voyait à tout moment des groupes considérables rangés le long du chemin de fer, attendant le train express, tombant à genoux au moment du passage, le suivant d'acclamations chaleureuses. Du haut de toutes les maisons les drapeaux saluaient l'évêque sur son passage rapide.

Aux stations où le train s'arrêtait quelques instants, des foules immenses étaient accourues de toutes parts, les détonations des boîtes et la sonnerie des cloches portaient l'heureuse nouvelle au loin dans les vallées et les montagnes ; de petites filles, habillées de blanc, offraient à l'auguste pasteur des bouquets et — détail curieux, — de magnifiques raisins, de vrais raisins de terre promise. Il fallait voir la piété, la joie respectueuse, l'enthousiasme religieux de toutes ces bonnes populations auxquelles le *Kulturkampf* a pu arracher ses prêtres, mais non ses sentiments religieux. Des protestants

qui se trouvaient sur le train n'en croyaient pas leurs propres yeux. « Si les catholiques sont à ce point attachés à leurs évêques, disaient-ils, nous comprenons bien pourquoi le Centre est une tour invincible contre laquelle se brisent tous les flots du *Kulturkampf.* »

A l'entrée de la ville de Trèves, l'évêque alla d'abord dire des prières à l'église Saint-Paulin où reposent les reliques de saint Paulin et desaint Félix, le patron de Monseigneur. C'est là aussi que le prévôt de la cathédrale, entouré de son chapitre, invita le nouvel évêque à prendre possession de son siège épiscopal. Le prévôt Holzer, connu pour ses vues jadis un peu trop gouvernementales, — dès le commencement de la lutte civilisatrice ses anciens électeurs lui ont retiré leur confiance, et depuis lors il ne siège plus au parlement, — présenta à Monseigneur les hommages du chapitre et du clergé dans un langage ému et vraiment sacerdotal. Monseigneur répondit :

Je suis vivement touché de votre accueil sympathique ; je vous en remercie de tout cœur. Je viens avec une entière confiance et avec un amour sans borne pour mes ouailles. Je dis avec saint Paul : *Os nostrum patet ad vos, cor nostrum dilatatum est ;* j'aimerai mon Église comme l'époux doit aimer son épouse.

Je dis avec vous : Béni soit celui qui vient au nom du Seigneur, car si tout ce peuple était réuni pour ma personne, je préfèrerais de me cacher parmi les pauvres et les faibles, mais il il est dit : Béni soit celui qui vient au *au nom du Seigneur.* Or, c'est Dieu dans la personne du Saint-Père, le représentant de Dieu sur la terre, qui m'a envoyé auprès de vous. C'est pourquoi je ne craindrai rien dans mes travaux apostoliques pour le salut des âmes que le Sauveur a rachetées au prix de son sang. Avec l'aide de Dieu et des saints, je consacrerai à cette tâche toutes mes forces, tant que Dieu me conservera un souffle de vie, et je compte sur le secours dévoué de mes chers coopérateurs dans le saint ministère.

Depuis l'église Saint-Paulin jusqu'à la cathédrale, les rues présentaient l'aspect le plus curieux, le plus splendide. Tout ce que l'imagination peut inventer en fait de décorations, tout y était répandu à profusion. Les façades des maisons disparaissaient sous le nombre incroyable des drapeaux, des guirlandes, des couronnes, des écussons, des inscriptions ; des places entières étaient changées en véritables forêts de sapins ; six grands arcs de triomphe sortaient de cette immense abondance d'ornements de toute espèce, formant comme six points d'arrêt où

l'œil presque fatigué pouvait un peu se reposer au milieu de tant d'éclat.

Le cortège était on ne peut plus brillant. La décoration de la cathédrale était presque trop riche, presque trop chargée : les fleurs naturelles, les plantes et les arbustes le disputaient aux innombrables drapeaux de toute couleur et de toute grandeur. L'ensemble offrait un aspect merveilleux, d'une richesse éblouissante et d'un goût exquis.

Après le *Te Deum* et la bénédiction, Monseigneur se rendit à l'évêché. Le soir toute, mais toute la ville était illuminée jusque dans les mansardes. Le nombre des étrangers était énorme. Vers 8 heures, le plus grand cortège aux flambeaux que Trèves ait jamais vu, traversait les rues principales pour se rendre à l'évêché. Tous les métiers, toutes les sociétés, même le *Krieger-Verein* (la société des combattants), toutes les professions, même les prêtres en nombre très considérable, y prirent part ; le nombre des flambeaux dépassait les deux mille. Un chœur de 300 chanteurs exécuta une cantate ; ensuite M. l'avocat Müller adressa à Monseigneur un discours très chaleureux, il s'écria : « Notre joie est bien légitime ; Trèves « possède de nouveau un évêque ; le premier siège en deçà « des Alpes est de nouveau et bien dignement occupé. »

L'orateur se rend l'interprète des espérances dont tous les cœurs sont animés : « Daigne le Ciel exaucer nos vœux, « Monseigneur, ajoute-t-il, qu'une paix durable entre bientôt « dans toutes les villes, dans tous les villages de la patrie. « Puissions-nous saluer en vous la colombe qui après le déluge « revint à l'arche avec la branche d'olivier. » A la fin : « Mon- « seigneur, dit-il, nous tous, nous le jurons en ce moment « solennel, nous irons avec vous, nous vous faciliterons votre « tâche si difficile, nous jurons qu'à l'avenir comme par le « passé, nous resterons fidèles à l'Eglise, et obéissants à notre « évêque comme nous resterons toujours pour l'Etat des « citoyens consciencieux. » Après avoir remercié le Saint-Père et l'empereur d'avoir fait ce premier pas vers la paix, et après avoir particulièrement remercié Monseigneur d'avoir quitté son pays, brisé tous les liens chéris, pour se consacrer entièrement à un peuple qui ne le connaît que depuis aujourd'hui, il termine en s'écriant : « Vive Sa Grandeur, notre évêque Félix, « *hoch, hoch, hoch !* » Ce cri fut trois fois répété par une foule innombrable avec un enthousiasme, une vigueur sans pareille.

Pour la première fois, Mgr Korum prit la parole devant son peuple. Monseigneur est une figure sympathique, à l'œil vif, aimable ; les formes les plus distinguées ne cachent cependant pas l'énergie du caractère ; il a la parole très facile. Il n'est pas étonnant que dès le premier moment il ait gagné tous les cœurs :

Messieurs, dit-il, je suis extrêmement touché de votre attention ; je vous remercie de tout cœur des paroles aimables que vous venez de m'adresser. Je remercie le bon Dieu d'avoir inspiré à l'orateur cet enthousiasme avec lequel il a parlé de la sainte Église. Je conserverai dans mon cœur ces espérances qu'il a manifestées de jours meilleurs ; je ne reculerai devant aucune peine afin de pouvoir les réaliser. Je vous remercie de tout cœur de cette ovation splendide ; elle ne s'adresse pas à ma personne, car je ne suis qu'un faible instrument dans les mains de notre Père commun : cette ovation s'adresse à Dieu et à son Église.

Une grande joie anime mon cœur à la vue de votre grand attachement à notre mère la sainte Église. Quand j'ai vu cette foule innombrable, quand j'ai vu sur toutes les figures cet enthousiasme pour l'Église — car on donne à l'Église ce qu'on donne à un évêque, — j'ai été inondé de bonheur et j'ai remercié Dieu d'avoir daigné m'appeler à gouverner un peuple si pieux, si catholique.

Monseigneur recommande ensuite l'union, la confiance : comme les sons des harmonies s'allient ensemble, ainsi nos cœurs doivent être unis dans une belle harmonie ; comme les lumières répandent leurs flots, ainsi nous devons tous répandre autour de nous l'éclat des vertus.

Quand Monseigneur eut fini et que le peuple l'eut de nouveau acclamé, un cortège imposant se forma de nouveau ; l'évêque l'accompagna jusqu'à la porte *Porta Nigra*, centre de l'illumination et de la fête de nuit, car c'était là que les feux d'artifice devaient être tirés. — Détail intéressant pour nous : les édifices étaient ornés et illuminés ; le Conseil communal, tout libéral qu'il est, avait voté un subside de 1000 marks pour les fêtes. L'a-t-il fait par intérêt, en vue des prochaines élections ? N'importe, les autorités civiles ne se sont pas tenues à l'écart, le monde officiel a fait cause commune avec les catholiques pour fêter un évêque — en plein *Kulturkampf*. — Quelle leçon pour nos libéraux rageurs, incapables de s'élever seulement à la hauteur des plus simples convenances !

La vieille porte romaine, — tous les touristes connaissent la célèbre *Porta Nigra* — ressemblait à un véritable volcan. Les

feux d'artifice étaient riches, variés, tous admirablement bien réussis. Tout, le cortège en flambeaux, l'illumination, les feux d'artifice, l'ordre, l'enthousiasme, l'entrain général, tout enfin a dépassé les espérances les plus hardies.

Oui, les protestants, admirateurs involontaires de cette manifestation de foi et de cœur, ont bien raison de dire : « Si cet attachement des catholiques à leurs évêques est général, nous comprenons pourquoi le Centre est invincible. » — Après les résultats obtenus dans cette lutte insensée contre les catholiques M. de Bismark n'a qu'à faire la paix. Il a chassé les ordres religieux, un grand nombre de prêtres, presque tous les évêques ; il a voulu étrangler la hiérarchie, et qu'a-t-il gagné ? Le peuple tout entier se serre autour de ses prêtres de ses évêques, et reste sourd aux voix de sirène qui lui, parlent ultramontanisme, arrogance sacerdotale, etc., etc. Bismark a soudé l'union des catholiques ; il le voit lui-même, un peu tard, il est vrai, mais mieux vaut tard que jamais.

ÉTUDES BIBLIQUES

(Suite. — V. les quatre numéros précédents.)

V

Le Tabernacle.

Avant les découvertes modernes de l'égyptologie, que n'a-t-on pas dit, dans les chaires comme sur les bancs des écoles de la savante Allemagne surtout, contre l'authenticité du Pentateuque, à propos des travaux du Tabernacle.

« Un peuple nomade, répétaient à l'envi maîtres et disciples, était incapable d'accomplir les travaux si variés que Moïse décrit dans l'Exode : les connaissances manquaient aux Hébreux aussi bien que les métaux eux-mêmes. »

Mais l'incrédulité a été forcée de détruire de ses propres mains les armes qu'elle avait forgées contre Moïse.

Tant que les enfants d'Abraham se contentèrent de mener paître leurs troupeaux, dans les plaines d'Hébron ou sur les verdoyants côteaux de Sichem, leur vie ne fut pas autre sans doute que la vie nomade des pasteurs. Ils eurent assez peu de

rapports avec les nations civilisées qui les entouraient, quoique déjà les arts fussent loin de leur être étrangers. Mais lorsque Israël vint fixer ses tentes dans le pays de Gessen, les mœurs de ces pasteurs, désormais sédentaires, durent se modifier profondément. Estimés ou aimés des princes et des grands, plusieurs d'entre eux furent préposés aux troupeaux du roi. Dans ces fonctions élevées, car en Égypte elles constituaient une véritable dignité (1), ils se trouvèrent en contact avec tous les raffinements de la civilisation égyptienne. Les autres, établis dans la terre dont la munificence du Pharaon les avait gratifiés, n'échappèrent point à cette action civilisatrice. Comment, en effet, auraient-ils pu s'y soustraire, quand les plus sauvages oppresseurs de l'Égypte, les Hyksos eux-mêmes, en avaient subi l'irrésistible influence ? D'ailleurs, cette civilisation les enveloppait de toutes parts.

Au nord du pays de Gessen, Tanis, la ville royale des Hyksos, au sud, l'antique et somptueuse Memphis, étalaient toutes les splendeurs d'une des civilisations les plus brillantes de l'ancien monde.

C'est là, dans ces deux villes, tour à tour capitales de l'Égypte, que les enfants d'Israël purent voir à l'œuvre les habiles orfèvres de la terre de Misraïm, dont les monuments nous retracent si souvent les travaux. Là, ils pouvaient les observer, fondant, travaillant tous les métaux, ciselant ces colliers, ces bagues et ces innombrables bijoux, chefs-d'œuvre de bon goût et de finesse que les plus merveilleux produits de nos manufactures modernes n'ont pu surpasser (2). Le peuple aussi bien que ses rois, le scribe austère comme la frivole Égyptienne se paraient de ces joyaux aux fêtes multipliées de leurs innombrables divinités. Aussi les travaux métallurgiques constituaient-ils, dans le Delta, une des industries les plus actives. « Tout artisan en métaux, dit le scribe Douaouw-se-Kharda à son fils Papi, ... la nuit, quand il est censé être libre, travaille encore, après tout ce que ses bras ont déjà fait (pendant le jour), la nuit, — il veille au flambeau. »

A l'est des pâturages des fils de Jacob, passaient et repassaient sans cesse, sur la grande voie commerciale de l'Égypte,

(1) Les musées de Boulaq et de Leyde possèdent plusieurs stèles où nous lisons parmi les plus beaux titres des défunts celui de *gardiens des troupeaux d'un prince ou d'un roi.*

(2) Emm. de Rougé. Notice du musée du Louvre, p. 73,
Mariette-Bey. Notice du musée de Boulaq, p. 257.

avec les nombreuses caravanes de l'Asie, les envoyés des peuples tributaires; ils allaient déposer aux pieds du trône des rois de Tanis ou de Thèbes, les parfums, le bois et les essences du cèdre, les vases d'or et d'argent, le lapis et les étoffes brodées ou teintes de la Chaldée.

Cependant, si faciles qu'aient été sous les rois-pasteurs les rapports des Hébreux avec le peuple égyptien, si irrésistible qu'ait pu être l'influence civilatrice de leur nouvelle patrie, nous ne voulons pas encore en déduire cependant qu'après plus de soixante-dix ans, lorsque Ramsès II, leur persécuteur, monta sur le trône, les Israélites fussent capables des travaux que Moïse leur attribue.

Ces travaux étaient-ils donc si difficiles, et les Hébreux avaient-ils si peu le génie des arts ? Nullement.

« Par cela même, dit un savant de renom, que l'or se rencontre à l'état natif, et parce qu'il est fusible à une température peu élevée, l'industrie de l'or a été la première des industries métallurgiques. L'armée anglaise a rapporté de sa récente campagne contre les Achantis, nation à demi sauvage, une immense quantité de vaisselle plate et de bijoux d'or (1). »

Nous savons d'ailleurs, par les nombreuses relations des voyageurs, de quoi étaient capables, dans le domaine des arts, les peuplades les plus sauvages, éloignées de tout centre de civilisation et réduites aux plus minimes ressources. « Le capitaine Cook, écrit James Ones, dans sa *Grammaire de l'ornement*, parle mainte fois, ainsi que d'autres voyageurs, du goût et du génie des habitants des îles de la mer Pacifique et des mers du Sud. Tous citent comme exemples des étoffes peintes *d'une variété de figures infinie, à tel point qu'on serait tenté de croire qu'ils ont emprunté leurs dessins à un magasin de mercier, contenant une collection des produits les plus élégants de la Chine et de l'Europe.* » L'admirable pagaie, œuvre d'un sauvage de la Nouvelle-Zélande, et conservée au British-Musæum, est une véritable merveille de sculpture fine et de bon goût qui peut rivaliser avec les productions artistiques de la civilisation la plus avancée.

L'Arabe du désert, dit M. L. Delaborde, n'a que son poignard, et il sculpte des merveilles.

Mais si nous ne voulons pas encore formuler une conclusion qui pourtant s'impose déjà au bon sens, c'est que les découvertes

(1) L'abbé Moigno. *Les splendeurs de la Foi*, t. IV, p. 121.

égyptiennes nous réservent sur le point débattu bien d'autres témoignages en faveur de la Bible. Ceux-là seront indéniables et péremptoires.

Avec le règne de Ramsès le Grand, s'ouvrit pour l'Égypte la période artistique la plus brillante qu'elle connût jamais. Depuis les bouches du Nil jusqu'aux cataractes, les deux rives du fleuve se couvrirent, comme par enchantement, des monuments les plus somptueux (1). Aujourd'hui encore, en parcourant les majestueux débris des temples d'Abu-Simbel, de Louqsor et de Karnak, on les croirait tous d'une seule et même époque; partout Ramsès a laissé, avec l'empreinte de son cartouche, la trace de son puissant passage. Pour exécuter ses vastes projets, le monarque bâtisseur lança sur tous les points de son empire les odieuses patrouilles de ses gardes-chiourmes, et les paisibles colons de Gessen se virent incorporés de force dans l'armée de ses ouvriers.

Bien plus, au sein même de la colonie hébraïque, Ramsès fit construire deux villes. A l'une d'elles, il donna son nom, il voulait en faire la perle de son empire. « Pa-Rames sumeri-Amen, écrit le scribe Penbesa, fut une ville belle entre toutes et qui n'eut point sa pareille parmi les monuments de Thèbes. » Ce furent les Hébreux que le roi désigna pour ces immenses travaux. Un scribe, intendant d'une partie de ces travaux exécutés à Ramessès, reçut de ses chefs l'ordre suivant : « Donne les rations aux hommes militaires ainsi qu'aux Aperi-u (Aberim, Hébreu) qui sont à traîner la pierre pour la grande habitation du (roi) Ramsès II, v. s. f. »

Et qu'on ne m'objecte pas que la construction de deux villes ne nécessitait point un si grand déploiement de travaux métallurgiques; chacun sait la large part que prennent ces sortes d'industries dans nos plus mesquines bâtisses modernes. Or, jamais, dans aucun pays, et peut-être à aucune autre époque, on ne fit une plus grande consommation d'or et de métaux précieux qu'en Égypte sous le règne de Meri-Amen. Outre l'énorme quantité de vases accumulés dans les temples et les palais, on y voyait encore briller l'or sur les meubles et les portes incrustées; les obélisques en étaient revêtus et les vastes

(1) Du Barry de Merval. Études sur l'architecture égyptienne. Nouvel-Empire.

pylônes qui donnaient accès à ces immenses trésors, resplendissaient, eux aussi, de dorures (1).

Avouons-le donc, il a fallu tout le fanatisme aveugle de l'impiété pour oser soutenir que, sur un million d'hommes, Hébreux et Égyptiens, qui, durant 430 ans, eurent mille occasions de s'instruire et de s'exercer dans une des industries les plus simples, il ne s'en soit pas même trouvé une vingtaine capables de s'assimiler des connaissances dont les peuplades sauvages elles-mêmes nous ont légué les plus admirables spécimens.

Mais, me dira-t-on peut-être, de quelle utilité pouvait être aux Hébreux cette longue éducation artistique, si à leur départ de Gessen, ils n'avaient aucun de ces métaux dont parle Moïse? Où les auraient-ils trouvés dans le désert?

L'objection est sans fondement.

Ces métaux, les Israélites les avaient, et en grand nombre. Admettons cependant, ce qui est inexact, que, durant la persécution, Mérenphtah les eût dépouillés de tous leurs trésors, encore possédaient-ils dans le désert ces nombreux vases d'or et ces étoffes précieuses qu'ils empruntèrent aux Égyptiens, la veille même de l'Exode. Mais, en supposant que ces ressources eussent été insuffisantes et que les Hébreux fussent encore plus ignares qu'ils étaient pauvres, les travaux du Tabernacle, tels que Moïse nous les expose, ne se seraient pas moins accomplis. Que nous apprennent, en effet, les plus récentes découvertes de la science? Sur la route du désert par laquelle ils durent nécessairement passer, les Hébreux rencontrèrent des mines abondantes de cuivre, de vastes établissements métallurgiques (2) et même les ouvriers qui y travaillaient encore.

Israël s'asservit les colons d'Ouady-Magarah, et l'Égyptien infidèle devint, sous la direction du législateur des Hébreux, l'artisan des splendeurs du Tabernacle de Jéhovah.

Ainsi se dissipent et s'évanouissent, chaque jour, au rayonnement de la science sincère, toutes les ténèbres accumulées par l'incrédulité autour de nos Saintes-Lettres. L'œuvre de l'impie ne saurait subsister, et, sur ses débris, reparaîtra toujours, plus majestueuse et plus sereine, la grande figure du

(1) Mariette-Bey, notice du Musée de Boulaq, p. 18. — Emm. de Rougé, stèle de Pianxi; — F. Chabas. Inscriptions des mines d'or.

(2) Ch. Lenormant, Cours d'histoire à la Sorbonne. — L. Delaborde, voyage dans l'Arabie Pétrée.

législateur d'Israël, le front toujours illuminé des rayons de l'inspiration divine.

Et pourtant, malgré ces continuels triomphes de la foi sur l'erreur, la lutte n'est point près de finir, même dans le champ-clos de l'égyptologie. Si nos adversaires eux-mêmes, subjugués par l'évidence des faits, ont dû reconnaître la véracité du Pentateuque et partant son authenticité, ils sauront se dédire dans la suite. Le passé nous présage l'avenir.

En 1839, les études égyptiennes avaient déjà réalisé les plus merveilleuses découvertes. Chacune d'elles avait apporté à l'autorité de nos Saints-Livres un nouvel appui. Et voilà qu'en cette même année, Bohlen et ses disciples, rétrogradant de plusieurs siècles sur les progrès accomplis depuis vingt ans, proclamèrent, sur la foi de quelques textes d'Hérodote mal interprétés, que les antiquités égyptiennes infligeaient à la véracité de l'auteur du Pentateuque le plus cruel démenti.

De son côté, Vogelsang, dans sa *Philosophie der Géologie*, se raillait de « ces théologiens décrépits, oubliés par le temps, vrais chevaliers errants attardés... Dons-Quichottes ridicules, qui s'imaginent follement entraver la marche triomphante du progrès parce qu'ils se battent contre des moulins à vent. »

Après le triste exemple de Von Bohlen et de ses imitateurs, le lecteur impartial jugera dans quel camp se rencontrent « les *chevaliers-errants attardés, désireux de rompre une dernière lance pour la dame* (décrépite) *de leurs pensées* (rétrogrades). »

Au reste, si vives et si perfides que puissent être encore les attaques de l'incrédulité contre la Bible, l'ardeur et l'acharnement de ses ennemis ne seront guère pour elle un témoignage moins éclatant et moins glorieux que la foi et la confiance de ses défenseurs.

« Ce doit être une position bien forte et bien imposante, écrit un illustre voyageur (1), que celle où l'on se maintient d'un côté avec cette assurance, tandis que l'on attaque de l'autre avec tant de vivacité et de persévérance, avec un appareil si formidable. Ce qui a été élevé, je ne dirai pas de science, mais de travaux et de volumineux ouvrages contre ce saint monument, est réellement prodigieux. L'amas des commentaires, la foule des assaillants auraient dû le faire disparaître si, sem-

(1) L. Delaborde. *Commentaire*.

blable au vaste Océan, il ne s'élevait chaque jour davantage, en absorbant, comme autant de fleuves bruyants, ces violentes attaques. Avant d'avoir atteint leur but, soyons-en sûrs, nos adversaires auront épuisé leurs efforts. »

J. Bohnen. S. J.

LE CENTENAIRE DE SAINTE THÉRÈSE

Parmi les admirables et consolants résultats obtenus par le pèlerinage national espagnol du 26 août 1877, au berceau et au tombeau de sainte Thérèse de Jésus, à Avila et à Alba de Tormes, un des plus dignes d'intérêt est l'organisation d'une association universelle sous le titre de *Confrérie de sainte Thérèse de Jésus,* destinée à mettre en rapport les nombreux dévots que la Sainte compte dans le monde entier.

La ville de Salamanque a constitué la section littéraire, afin d'étudier elle-même les écrits de sainte Thérèse et d'entretenir une correspondance fraternelle avec toutes les associations et les personnes qui désireraient s'occuper de cet objet.

A l'approche du jour heureux du 15 octobre 1882, qui doit amener les fêtes du troisième centenaire de la mort de sainte Thérèse de Jésus, cette section de la Confrérie Thérésienne a jugé opportun d'ouvrir un concours littéraire et artistique pour contribuer à la fois à la plus grande solennité des fêtes qui se préparent, et pour marquer un pas important fait dans le dessein d'étudier et de vulgariser les œuvres de sainte Thérèse.

Dans la rédaction du programme du concours, on a envisagé tous les aspects sous lesquels on a coutume de considérer la Sainte et ses écrits; on a aussi tenu compte de la controverse qu'il faut soutenir contre les incrédules qui s'efforcent de déprécier son mérite ou de défigurer le caractère de ses œuvres.

Le programme arrêté par la Commission est le suivant :

SAINTE THÉRÈSE DE JÉSUS CONSIDÉRÉE EN ELLE-MÊME

1° Influence de l'éducation solidement chrétienne pour former les âmes grandes et généreuses que nous admirons au XVIe siècle. — Étude fondée principalement sur les données que nous présente la vie de sainte Thérèse, et sur les faits qui y sont rapportés.

Prix : Trois cents exemplaires de l'œuvre imprimée, ou sa valeur, si elle était imprimée par l'auteur.

2° Grandeur de l'âme de sainte Thérèse, étudiée dans le combat perpétuel qu'elle se livra à elle-même au moyen de l'oraison avant de se donner sans réserve au Seigneur, et dans la victoire héroïque qu'elle remporta sur elle-même en priant devant l'image de Jésus souffrant. — Discours.

Prix : Table de marbre, avec cette inscription en lettres d'argent : *Donnez-moi chaque jour un quart d'heure d'oraison, et je vous donnerai le ciel.*

3° Quand les rationalistes accordent à sainte Thérèse de Jésus une grande facilité et force de réflexion, une connaissance claire, exacte et profonde des puissances et des opérations de son âme, ils nous fournissent, même sous ce point de vue, une preuve concluante pour nous démontrer que la sainte Doctoresse était parfaitement à même de distinguer l'ordre naturel de l'ordre surnaturel, et qu'elle n'est pas victime d'une illusion quand elle nous parle de ce second ordre avec autant d'assurance que du premier. Traité philosophico-théologique.

Prix : Dix mille réaux.

Accessit : Cinq mille réaux, si aucun travail ne mérite le prix.

4° Le subjectivisme que quelques écrivains rationalistes attribuent à sainte Thérèse de Jésus, à cause de la grande attention et de l'observation continuelle que la Sainte exerçait sur son âme, est un subjectivisme diamétralement opposé à celui des pseudo-philosophes adorateurs du moi. Le premier cherche Dieu par l'humilité, le second prétend se divinisser par l'orgueil ; on voit par là combien l'esprit de sainte Thérèse est différent de ce que l'on nomme esprit moderne.

On peut commenter, si on le juge à propos, ces paroles de la Sainte : « Qu'il meure, ce moi, et vive en moi un autre, qui est plus que moi, et qui vaut mieux que moi, pour que je le puisse servir. Qu'Il vive et me donne la vie, qu'Il règne et que je sois captive, car mon âme ne veut pas d'autre liberté. » (Exclam. XVII.) — Explication philosophique de cette doctrine appliquée à la vie spirituelle.

Prix : Trois mille réaux.

Accessit : Si aucun travail ne mérite le prix, un cœur transverbéré, en filigrane d'argent.

5° Les extases et les ravissements de sainte Thérèse de Jésus, tels qu'elle les décrit, ne sont pas des effets de la maladie ou quelques accidents naturels d'aucune sorte, mais viennent uniquement de la grâce de Dieu. — Étude de controverse contre les naturalistes qui prétendent tout expliquer par les forces occultes de la nature.

Prix : Les œuvres de la Sainte, fac-simile de l'autographe.

SAINTE THÉRÈSE DE JÉSUS CONSIDÉRÉE COMME RÉFORMATRICE

6° Sainte Thérèse de Jésus, parfait modèle de la femme forte et

chrétienne, lorsqu'elle mène à terme les œuvres entreprises pour la gloire divine, en affrontant d'innombrables difficultés et en luttant contre le manque de secours humains. — Brochure pour exciter à s'occuper d'œuvres de propagande et de charité chrétienne.

Prix : Les œuvres de la Sainte, fac-simile de l'autographe.

7° Réforme particulière de l'Ordre du Carmel menée à terme par sainte Thérèse de Jésus, envisagée comme une partie de la réforme générale entreprise par l'Église dans le Concile de Trente, en opposition dans son but, ses moyens et ses résultats avec la fausse réforme annoncée par Luther. — Dissertation historique.

Prix : L'œuvre monumentale des PP. Bollandistes intitulée *Acta sanctæ Theresæ*, avec cent exemplaires de la dissertation imprimée, ou leur valeur.

8° Étude comparative entre sainte Thérèse de Jésus et les autres fondateurs et réformateurs d'ordres religieux en Espagne au XVIe siècle.

Prix : Un cœur transverbéré, de filagrane d'argent.

SAINTE THÉRÈSE DE JÉSUS CONSIDÉRÉE COMME ÉCRIVAIN.

9. Dieu, dans sa miséricorde infinie, a donné la plume de sainte Thérèse de Jésus à son Église pour l'illuminer de sa doctrine et nourrir la piété. Elle mérite donc à juste titre le nom de Docteur mystique et de Mère spirituelle. — Discours historico-théologique fondé sur les qualités requises pour être Docteur de l'Église.

Prix : Table de marbre, avec l'emblème d'un dard et une plume d'argent en forme de croix, et un cœur transverbéré, superposé.

10. Qualités qui caractérisent le langage de la Sainte, et comparaison de ses écrits avec ceux de saint Jean de la Croix et autres classiques de son époque. — Travail historico-critique.

Prix : Cadre d'argent, en filigrane, avec une photographie de la Sainte.

11. Maximes et règles de conduite applicables aux divers états et conditions de la vie, tirées des œuvres de sainte Thérèse.

Prix : Une écritoire d'argent.

SUJETS POUR PROMOUVOIR LA GLOIRE DE LA SAINTE A L'OCCASION DE CE CENTENAIRE

Prose.

12. Vie populaire de sainte Thérèse, d'un style simple et net, en employant, autant que possible, le langage de la Sainte.

Prix : Six mille réaux.

Vers.

13. Dernier voyage de la sainte Fondatrice de Burgos à Albas de Tormes. — Pièce de vers de onze syllabes.

Prix : Une médaille d'or.

14. Mort de sainte Thérèse de Jésus. — Vers de huit syllabes : octavas reales.

Prix : Œuvres (fac-simile de l'autographe) de la Sainte.

15. Ode à la gloire du Séraphique Docteur sainte Thérèse.

Prix : Un lis d'argent.

Musique.

16. Petits vers à la Sainte, mis en musique.

Prix : Parchemin d'argent, avec la devise : « Que rien ne te trouble, etc. »

Peinture.

17. Dessin à deux teintes qui représente la mort de la Sainte, telle que la décrivent ses principaux biographes. La plus petite dimension du dessin devra être de 36 centimètres de large sur 25 de haut.

Prix : Une médaille d'or.

Architecture.

18. Plan d'un temple où le tombeau de la Sainte serait placé en heureux accord avec le temple et le couvent.

Prix : Une photographie du cœur de sainte Thérèse de Jésus, avec un cadre de filigrane d'argent.

De plus, on admettra au concours les compositions en prose ou en vers, que leurs auteurs voudraient envoyer, sur des sujets librement choisis, mais dans le sens catholique. Celles que le jury trouvera dignes de récompense, recevront des diplômes ou des médailles.

Tous les sujets, jusqu'au neuvième inclusivement, pourront être traités non seulement en espagnol, mais encore en latin, français, italien, allemand et anglais.

Les travaux devront être remis le 31 juillet 1882 à la Secrétairerie privée de l'Excellentissime et Illustrissime Évêque de Salamanque.

L'adjudication des récompenses aura lieu en la salle des Grades du Séminaire de Salamanque après l'Octave qui se célèbre à Alba de Tormes. Les auteurs des écrits non récompensés pourront en exiger la restitution en présentant à cet effet le reçu qu'on donnera à tous les déposants.

LA CARTE DU PILLAGE

M. Gambetta a fait confectionner une carte de France où est indiquée par département la quotité des propriétés foncières appartenant aux associations religieuses autorisées ou non autorisées. La contenance totale est de quarante mille cinq cent vingt hectares, et l'estimation totale de sept cent douze millions cinq cent trente-huit mille francs. Ces chiffres paraissent formidables, nous les acceptons sans les discuter ; mais il est évident que les amis de M. Gambetta ont plutôt forcé qu'adouci les évaluations. D'abord nous voyons figurer les congrégations non autorisées. Comment sont-elles propriétaires, puisqu'elles ne peuvent ni posséder ni acquérir, n'ayant pas la personnalité civile ?

Il s'agit donc ici de biens de simples particuliers. Pourquoi leur ôter ce caractère légal et leur en attribuer un tout hypothétique, sinon parce qu'on a la prétention de les soustraire à la loi et de les placer sous la main de l'administration ? Ensuite, M. Gambetta nous parle de congrégations plus ou moins authentiques, sans nous dire de combien de membres elle se composent. Il est impossible, sans cela, d'apprécier la statistique qu'il nous présente. Mettons la réalité à la place de la fiction. Nous avons lieu de croire que ces associations comptent cent mille membres, tant hommes que femmes. C'est plus qu'avant 1789 ; mais la population a augmenté.

Un congréganiste a donc une propriété foncière de la valeur de 7,000 fr. et d'une contenance de moins d'un arpent. Quel est le rédacteur de la *République française* qui voudrait se contenter de ce *minimum* d'existence ? Il y a bien un millier d'associations religieuses, c'est pour chacune d'elles une contenance moyenne de quarante hectares. Que de républicains en ont davantage, sans proposer de céder à leurs concitoyens le surplus de ce qui leur est nécessaire !

Si nous prenons au hasard cent mille républicains, il nous serait facile de montrer que leur fortune immobilière totale s'élève au delà des chiffres donnés par la carte de M. Gambetta. Que veut donc M. Gambetta ? Quel est son but ? Le droit de propriété existe-t-il en France ? Avons-nous le droit de vivre, de nous réunir à la même table, sous le même toit ? Tout le monde a-t-il le moyen d'avoir sa maison à soi et des rentes suffisantes ? Attendez au moins que la Convention nationale ait fixé un *maximum* à la fortune privée. Jusque-là les immeubles possédés par les con-

grégations restent dans la catégorie des biens ordinaires régis par le Code civil.

Toutes ces déclamations contre la richesse vont à tout renverser. Les membres des Congrégations vivent dans la pauvreté ; et M. Gambetta, par sa carte, nous en apporte la preuve la plus convaincante, puisque la fortune des Congrégations est insignifiante. Si vous partagiez le sol de la France entre les trente-cinq millions de Français, chacun aurait plus d'un hectare. Parmi les biens des Congrégations figurent un grand nombre de propriétés bâties, dont beaucoup de chapelles ou églises qui ne sont d'aucun rapport. Il faut bien que les Congréganistes se logent et qu'ils demeurent chez eux ou en location. Vos lois leur refusent le droit de vagabonder, et vous leur faites un devoir et une nécessité du vagabondage en leur refusant le droit de se loger et de s'abriter.

En Italie aussi, on dressait des statistiques sur les biens des religieux ; elles aboutissaient à démontrer que les membres du clergé italien avaient quelques centaines de francs de rente. Le fond de l'affaire, c'était la confiscation. Le gouvernement français vient d'envoyer une circulaire à tous les membres de l'administration de l'enregistrement pour qu'ils aient à faire une statistique des biens possédés par les congrégations ou par les membres des congrégations. *L'Espérance du peuple* de Nantes du 20 août, reproduit le *fac-simile* de la pièce dont le maire de chaque commune doit remplir les indications. Or, cette pièce, émanée de la direction générale de l'enregistrement des domaines et du timbre, ne mentionne pas seulement les congrégations autorisées ; elle livre aussi aux investigations des receveurs d'enregistrement et des maires des communes les congrégations non autorisées. C'est-à-dire que la direction de l'enregistrement décide, de sa propre autorité, si des citoyens français forment ou non une congrégation.

Ainsi les biens des suspects sont inventoriés, classés. S'arrêtera-t-on là ? Mais alors, à quoi bon tant de manœuvres pour ameuter l'opinion contre des citoyens paisibles ? De votre aveu, les religieux dont vous offrez les dépouilles à la cupidité publique, possèdent un arpent de terre, estimé sept mille francs par vous, et qui probablement vaudrait moitié moins en vente. Voilà une belle proie dans le temps où les millions et même les milliards courent les rues !

L'effet de la carte de M. Gambetta est manqué au point de vue de l'économie politique et du pillage productif. La confiscation n'est pas une mesure financière aisément praticable sur une si

vaste échelle. Elle ne serait que le prélude d'une confiscation plus générale que l'esprit public n'est pas encore disposé à comprendre. Il s'agit de le préparer. Les religieux sont impopulaires, la confiscation sur eux prendra facilement. On s'habituera à croire que l'État a sur les biens un domaine éminent, et que, dans l'intérêt public il peut les retirer des mains des possesseurs à qui il les a primitivement concédés. Ces projets grouillent dans beaucoup de têtes. Après les religieux viendront les aristocrates, les banquiers, etc. Tous ceux qui ont quelque chose s'attendront à ce qu'on fasse aussi la statistique de leurs biens et ressources pour qu'on puisse asseoir sur eux un impôt progressif.

Des tentatives seront faites sans doute pour saisir la magistrature, et n'auront pas plus d'effet que d'autres tentatives. La pente est glissante, et elle est presque parcourue. Sous prétexte de religion, vous avez dispersé des religieux ; des menaces au droit de propriété, vous arrivez à l'effet même des menaces, et la confiscation renaît au milieu de nous. C'est le parti de M. Gambetta qui pousse la France dans cette voie. L'existence du Sénat et de la magistrature sont assurément des obstacles ; mais ils ne sont pas infranchissables, et rien n'indique qu'ils soient capables de résister à la politique nouvelle ou plutôt à l'accentuation de politique que déterminent les récentes élections. — (*Monde.*)

COQUILLE.

LES EXCOMMUNIÉS

L'*Univers* publie, sous le titre de *Catéchisme des excommuniés*, le petit traité suivant rédigé par un prêtre du diocèse de Montauban. L'auteur ne s'occupe que des censures encourues par les violateurs du *privilège des clercs*, et l'on sait qu'en ce temps de crochetage, ces violateurs sont nombreux. Les indications placées après chaque réponse renvoient à la Théologie morale de Liguori, Paris, Vivès, 1875, et au *Compendium* de Gury, annoté par le P. Ballerini, 2e édition.

Qui est excommunié. — Effets immédiats de l'excommunication. — Conduite à tenir par le clergé et les fidèles à l'égard des excommuniés.

D. Les exécuteurs des décrets du 29 mars sont-ils vraiment excommuniés ?

R. Oui, puisqu'ils se trouvent dans le cas prévu par la bulle *Apostolicæ sedis* (12 octobre 1869) : « Nous déclarons soumis, PAR LE SEUL FAIT, à une EXCOMMUNICATION réservée au Souverain-Pontife, ceux qui, par une inspiration diabolique, *porteraient les mains avec violence* soit sur des *ecclésiastiques*, soit sur des *religieux* de l'un ou de l'autre sexe. »

Aucun doute ne peut subsister sur cette question depuis les déclarations formelles de NN. SS. les évêques, surtout après les actes canoniques publiés par S. G. Mgr Dabert, évêque de Périgueux, et par Mgr Gay, vicaire capitulaire de Poitiers.

D. Est-il nécessaire qu'il y ait eu coups ou blessures pour que l'excommunication soit encourue ?

R. Nullement; ceux qui ont simplement *mis la main* sur les religieux pour les expulser sont excommuniés. (S. Alph. de Liguori, *De censuris*, nos 273, 274, 278, 280. — Gury, t. II, no 941.)

D. L'excommunication frappe-t-elle seulement les *exécuteurs* des décrets ?

R. Cette excommunication est encourue non seulement par les exécuteurs immédiats de l'expulsion, mais encore par tous ceux qui *ordonnent*, conseillent, sollicitent ou *activent* cette violence, et par ceux qui *prêtent secours* aux exécuteurs par leur *coopération*, leur faveur ou leur *présence active*. (S. Alph., 266.)

D. L'ignorance est-elle une excuse ?

R. Ceux qui ignoraient *complètement* l'existence de l'excommunication dont il s'agit ne l'ont pas encourue. (Gury, II, 938. — S. Alph. 43.)

D. N'était-il pas nécessaire que l'excommunication fût *notifiée* avant les actes de violence, comme on l'a fait en certains endroits ?

R. Nullement. Ces notifications ont été une suprême tentative pour ramener les coupables, mais elles n'étaient point nécessaires pour que l'excommunication obtînt tous ses effets ; car il s'agit ici, non pas d'une censure à porter (*ferendæ sententiæ*), mais d'une censure déjà portée et qui frappe par le fait même (*latæ sententiæ*). — (S. Alph., 7 et 51.)

D. Quels sont les effets immédiats de l'excommunication en ce qui concerne la réception des sacrements ?

R. L'excommunié ne peut ni être absous de ses fautes, ni communier, ni contracter mariage, ni recevoir l'extrême-onction ; en un mot, l'excommunié ne peut ni recevoir ni administrer *aucun sacrement* avant d'avoir été relevé de l'excommunication par lui encourue. (S. Alph. 158, 165 et suiv.)

D. Doit-on permettre aux excommuniés d'entrer dans les églises ?

R. Oui, excepté lorsqu'on y célèbre un office public. (S. Alph., 174.)

D. Quels sont ces offices publics auxquels l'excommunié ne doit pas assister ?

R. Ces offices sont : la messe, les vêpres chantées solennellement, les processions publiques, les bénédictions solennelles, les cérémonies de la sépulture (1). (S. Alph., 175.)

D. Que doit-on faire lorsqu'un excommunié entre dans une église pendant la messe ou tout autre *office public* ?

R. On doit inviter l'excommunié à sortir immédiatement. (S. Alph., 176.)

D. S'il refuse d'obéir ?

R. On doit l'expulser, ou le faire expulser même par la force (2). (S. Alph., 176. — Gury, II, 962, note *a*.)

D. Que doivent faire les fidèles, si l'expulsion de l'excommunié est impossible ?

R. Ils doivent aussitôt quitter l'église. (S. Alph., 173. — Gury, *loc. cit.*)

D. Quelle conduite devra garder le célébrant ?

R. Si le célébrant n'a pas commencé la récitation du canon, il doit interrompre le saint Sacrifice et se retirer à la sacristie. S'il a commencé le canon, il interrompra la messe ou bien la continuera jusqu'à la communion inclusivement, après quoi il doit quitter l'autel et achever la messe dans la sacristie ou dans tout autre endroit convenable. Il est obligé de poursuivre ainsi jusqu'à la communion, lorsque l'excommunié est entré dans l'église après la consécration. (S. Alph., 177. — Gury, *loc. cit.*)

D. Les excommuniés peuvent-ils assister aux sermons ?

R. Oui. (S. Alph., 177.)

D. Est-il permis de prier pour les excommuniés ?

R. Assurément : prêtres et laïques peuvent offrir leurs prières *particulières* pour les excommuniés ; mais il en est autrement de toute prière ou office *public :* les excommuniés n'en retirent aucun fruit, parce que l'Église ne les regarde plus comme ses enfants. (S. Alph., 162.)

D. Si un excommunié meurt avant d'avoir été relevé des censures canoniques, est-il permis de l'enterrer en terre bénite et avec les cérémonies de l'Église ?

R. Non ; on doit l'ensevelir sans aucune cérémonie religieuse, et le traiter en tout comme un païen ou un suicidé. Si cette défense n'était pas observée et si l'excommunié avait été enterré dans un lieu bénit, son cadavre devrait être exhumé de la fosse, et le lieu souillé par sa présence devrait être réconcilié. (S. Alph., 186. — Fusius Scavini II, 169, 170, 171.)

(1) Les prières publiques prescrites à l'ouverture des sessions législatives rentrent évidemment dans la catégorie des *offices publics*.

(2) C'est un acte de *police du culte*, exercé dans l'intérieur de l'église; or, même d'après les lois actuelles, la police intérieure de l'église appartient sans conteste au curé.

D. Peut-on assister aux obsèques des excommuniés ?

R. C'est expressément défendu. (S. Alph., 186.)

D. Les anathèmes de l'Église frappent-ils aussi la famille de l'excommunié ?

R. Non. L'excommunication est une peine, et une peine très grave ; elle ne frappe donc que la personne coupable. Mais la famille de l'excommunié doit se garder soigneusement d'approuver l'acte qui lui a fait encourir l'excommunication.

D. Est-il permis à la famille de l'excommunié de conserver avec lui les relations nécessaires ?

R. Oui, ces relations peuvent subsister entre l'excommunié et ses proches, ses domestiques et en général tous ceux qui sont à son égard dans un état de sujétion. (S. Alph., 202, 203.)

D. En est-il de même des autres fidèles ?

R. Nullement (1). Ils ne doivent avoir avec l'excommunié que les relations commandées par les nécessités de sa position ou de la leur. (S. Alph., 188.)

D. Ne doit-on plus lui donner aucune marque de politesse ?

R. On doit s'abstenir de donner à l'excommunié aucune marque de *bienveillance particulière*, comme serait de l'inviter à un repas ou d'accepter de lui une invitation semblable. Mais on peut (sans être toutefois obligé) lui donner encore les signes de déférence exigés par l'usage, surtout si on devait s'exposer à un dommage grave en les lui refusant. (S. Alph., 195.)

D. N'est-il pas permis de fréquenter l'excommunié dans le but de l'amener au repentir de sa faute ?

R. Les rapports, même fréquents, avec l'excommunié, sont toujours permis, lorsqu'ils ont pour but le bien de son âme. (S. Alph., 201.)

D. Que doit faire l'excommunié pour être relevé de l'anathème ?

R. Il doit s'adresser au Pape ou à ceux que le Pape a formellement investis de ses pouvoirs en cette matière. Après avoir obtenu son pardon, il devra d'abord réparer, autant qu'il est en lui, le scandale et le dommage causés, puis se confesser et accomplir la pénitence qu'on lui aura prescrite. (Gury, II, 955.)

---

(1) Il s'agit toujours de l'excommunié *propter privilegium clericorum*. Le droit canon se montre ici d'une rigueur toute particulière. (Gury, II, 957 et la note.) Toutefois, suivant une opinion probable, ces obligations n'existent pour les fidèles que lorsqu'ils savent avec certitude que le violateur du privilège des clercs a agi *sciemment* et *avec pleine advertance*. (S. Alph., 144.)

LA POLITIQUE ANTI-RELIGIEUSE (1).

Me permettez-vous de faire trêve un moment à la politique et de soumettre à l'appréciation de vos lecteurs quelques réflexions un peu tristes, à propos d'un discours fort applaudi de M. Paul Bert au cirque d'Hiver, et de toute cette polèmique anti-cléricale, je dirai plutôt anti-chrétienne, où l'enseignement catholique, où l'enseignement religieux tout entier me semble jugé avec plus de passion que de mesure, de goût et de philosophie ?

Je suis né dans les premières années du siècle, au sein d'une génération d'hommes encore tout émue des grandeurs et des horreurs de la Révolution. J'appartiens, depuis l'âge de réflexion, *à une école libérale* qui m'a toujours paru représenter le plus fidèlement le véritable esprit de ce siècle, lequel pourrait se définir en quelques mots : connaître, comprendre, juger le passé, l'aimer et le respecter en tout ce qu'il a eu de beau, de bon, de grand, d'utile et de nécessaire...

Écrasons l'infâme ne fut point seulement un cri de colère échappé du plus irritable de nos grands écrivains; ce fut le mot d'ordre de tout un peuple de philosophes, de publicistes et de pamphlétaires. Écrasons l'infâme, c'est-à-dire guerre à l'ennemi, avec toutes les armes que la passion met dans les mains, avec la déclamation, avec l'injure, avec l'outrage, avec la calomnie, *furor arma ministrat.* « Mentez, mentez toujours, mes amis, pour la bonne cause ! » criait Voltaire. C'est dans cet esprit que furent jugées et dénoncées à l'opinion publique toutes les doctrines, toutes les institutions du passé, religion, philosophie, monarchie, noblesse et clergé. Dans ce furieux assaut la religion et le clergé reçurent les plus rudes coups. Nulle étude sérieuse, embrassant tous les côtés de son objet. Nulle véritable critique, faisant équitablement la part du vrai et du faux, du bien et du mal, de la raison et de la superstition. L'infâme, c'est tout ce qui touche à ce passé avec lequel on veut en finir à tout prix...

C'est donc avec un profond regret que je vois en ce moment livrer ces belles et nobles études à la passion politique. J'en

(1) Extrait du *Courrier du Dimanche*. L'auteur de cet article n'est pas *clérical*, on le sait et on le verra bien dans les pages que nous reproduisons ; mais ce qu'il dit ne devrait-il pas donner à réfléchir à ces puissants du jour, les Jules Ferry, les Paul Bert et les autres ? L'article est sous forme de lettre adressée au directeur du *Courrier*.

demande pardon au savant professeur d'histoire naturelle. Mais est-ce bien au nom de la science, de la vraie et large science, qu'on vient porter devant le public d'un cirque de si hauts, de si délicats, de si difficiles problèmes d'histoire et de philosophie? Croit-on sérieusement avoir prouvé les énormes thèses qu'on soutient, quand on a argumenté sur quelques propositions malsaines de casuistes ou de théologiens que l'Église a toujours tenues pour suspectes? Que nous font à nous autres, libres-penseurs, historiens, philosophes, savants de ce siècle, les hérésies morales d'un Escobar, d'un Sanchez, d'un Molina ou d'un Molinos? Est-ce dans certains manuels de cette casuistique ou de cette scholastique que nous allons chercher le génie même d'une religion qui fut pendant tant de siècles la lumière des intelligences et la discipline des âmes? N'avons-nous pas dans l'antiquité, l'Évangile et les commentaires des Pères de l'Église, dans le moyen âge, saint Thomas et Gerson, dans les temps modernes, Bossuet, Fénelon, l'oratorien Malebranche, le jésuite Bourdaloue, pour juger la théologie, la psychologie et la morale chrétienne?

Oui, sans doute, il y a dans l'histoire de toutes les religions des superstitions grossières, des pratiques ridicules dont triomphent les Lucien et les Voltaire de tous les temps. Il y a même des dogmes qui ont besoin d'une large interprétation pour ne pas déconcerter la raison, révolter la nature, comme dit Pascal, blesser la conscience. Mais quand on prend cette histoire par ses grands côtés, quand on voit comment les religions ont été de tout temps et sont encore aujourd'hui les seules écoles de morale populaire, quand on songe, non pas seulement à leurs grandes œuvres de pensée, mais surtout à leurs grandes œuvres d'action, quand on compte leurs saints, leurs héros, leurs martyrs, quand on voit ce qu'elles savent faire de la nature humaine, dans ses plus durs ou ses plus cruels moments d'épreuves, on ne dit point, même devant les merveilles de la science moderne, que l'enseignement religieux abêtit l'intelligence, fausse la conscience et dépravе la volonté.

Nier la vertu morale d'une religion qui a sauvé le monde (c'est toujours mon sentiment), de l'anarchie et de la démoralisation universelle, qui a refait l'âme humaine dans le peuple des petits, des ignorants, des esclaves, et aussi dans cette partie de la haute société gréco-romaine à laquelle la philosophie n'avait point donné de direction morale, n'est-ce pas contredire

l'histoire ? Littré, qui était grand partisan de la méthode expérimentale, ne pensait pas que la science positive pût oublier à ce point les leçons de l'expérience historique.

On nous parle sans cesse de politique scientifique, de morale scientifique. Je veux bien de la première, pourvu qu'on la fonde sur cette science qui s'appelle l'histoire. Quant à la morale, il lui faut un autre fondement que l'expérience historique ou scientifique : il lui faut le sens intime dont la science positive ne tient aucun compte. On parle bien du devoir, et surtout du droit ; on parle aussi de la liberté. Mais où peut-on prendre les vraies notions de ces choses, sinon dans les révélations de la conscience, de ce témoin dont l'école dite expérimentale ne veut point admettre les dispositions ? On croit nous donner une définition de la liberté en nous disant qu'être libre, c'est agir volontairement, c'est-à-dire sans contrainte extérieure.

Mais, qu'est-ce que la volonté pour la science positive? C'est un phénomène psychique qui rentre, comme tous les autres, sous la loi universelle du *déterminisme,* soit qu'on en fasse une pure action réflexe, qu'on ne voie dans ses résolutions que la résultante des motifs ou des mobiles qui agissent sur cette volonté comme autant de forces naturelles. On croit nous donner également une formule suffisante du droit et du devoir dans cette belle phrase : « Je salue ma propre dignité dans celle de mon semblable. » Mais que peut être cette dignité pour une science qui ne reconnaît pas la vraie liberté morale, cette liberté qui est proprement la pleine possession de soi-même? Pas autre chose que l'orgueil de la force. La vraie dignité de l'être humain, c'est sa personnalité, c'est son autonomie. Or, pour la science positive, l'homme n'est qu'un automate vivant que fait mouvoir un mécanisme d'une merveilleuse complexité. Et enfin, qu'est-ce que le devoir et le droit pour un être qui n'est, lui aussi, qu'une force de la nature?

Ce n'est donc ni dans l'expérience scientifique, ni dans l'expérience historique qu'on peut trouver le sens exact, vraiment moral de tous ces mots: devoir, droit, liberté, responsabilité, moralité, dignité ; c'est dans cette intuition immédiate et directe des attributs essentiels de la nature humaine qui s'appelle la conscience. Voilà pourquoi la science dite positive, ne retrouvant point ses attributs par sa méthode expérimentale, les nie ou les dénature, pourquoi elle se fait une fausse idée de la liberté, de la personnalité, de la moralité de l'homme, en qui elle ne peut

voir qu'un animal supérieur, plus intelligent et plus perfectible que les autres, mais ni plus libre, ni plus responsable, ni autrement éducable.

Et c'est avec cette impuissance radicale à fonder une morale digne de ce nom que la science positive viendrait dire à la religion: « Tu n'as plus rien à faire dans cette société qui m'appartient. » Je comprends l'ambition d'une philosophie qui voudrait prendre ce rôle, le jour où l'humanité tout entière, ayant égale conscience de ses droits et de ses devoirs, serait prête à entrer dans l'enceinte d'une école. Le stoïcisme lui-même n'a pas eu cette illusion, puisqu'il a cherché dans la religion du temps le symbole populaire de ses idées. Je ne vois point, en tout cas, que notre société moderne, grands et petits, riches et pauvres, montre un goût bien vif pour cette mâle et dure discipline. S'il n'y avait pas beaucoup d'âmes chrétiennes parmi les auditeurs de M. Bert, je crois bien qu'il s'y trouverait encore moins d'âmes stoïciennes. La morale dite *indépendante*, telle que la comprennent et la pratiquent les âmes pour lesquelles la vertu trouve en elle-même sa récompense, n'est guère entrée jusqu'ici dans le commun des hommes de notre temps. C'est encore la doctrine du divin Crucifié qui inspire à cette société les plus hautes vertus, ses plus sublimes dévouements, en lui parlant de ses futures destinées.

Que M. Paul Bert et ses amis laissent donc prêcher et enseigner en toute liberté les ministres de cette religion, sans s'inquiéter des dangers imaginaires qu'elle pourrait faire courir à la démocratie. Ce n'est pas trop de toutes les forces morales que possèdent nos sociétés modernes pour lutter contre l'esprit d'indiscipline et de sensualité qui menace bien autrement son avenir. En haut, la morale du plaisir compte trop d'adeptes pour qu'on bafoue la religion du renoncement. En bas, la loi du besoin est trop impérieuse pour qu'on enlève le symbole du sacrifice. Quand il m'arrive de rencontrer sur mon chemin un de ces croyants qui nous donnent à tous l'exemple d'une vie sainte, je baisse la tête, je me trouve faible et petit devant cette force et cette grandeur, que j'admire sans me demander si la foi qui l'inspire répond tout à fait à ma philosophie. N'était-ce pas aussi le sentiment des maîtres de M. Paul Bert, de Claude Bernard et de Littré? Et si l'on nous dit que ce n'est point là ce qu'on attaque, alors quelle peut être la portée d'une telle polémique? Pourquoi s'acharner sur de mauvais livres que

personne ne lisait plus, et qui n'ont passé ni dans la tradition de l'Église, ni dans l'enseignement classique des maîtres de la jeunesse chrétienne?

E. VACHEROT.

POUR LA TUNISIE

NN. SS. les Évêques publient, en la recommandant à l'attention et à la charité des fidèles, la Lettre suivante que leur a adressée Mgr Lavigerie, administrateur apostolique de la Tunisie:

Le 28 août 1881, jour de la fête de S. Augustin.

VICARIAT APOSTOLIQUE
DE LA TUNISIE

Monseigneur,

Cette lettre est un cri d'angoisse qui vous arrive de notre Afrique: le cri du Pasteur en faveur de la bergerie qui lui est confiée.

Votre Grandeur connaît la charge nouvelle qui vient d'être joutée à celles que je portais déjà. Dans quelques jours je vais partir pour fixer, provisoirement du moins, ma résidence en Tunisie.

Je ne vous parlerai pas, cependant, de moi-même.

Quitter sa demeure, ses habitudes, pour prendre, dans un pays nouveau, le bâton du Missionnaire, peut, sans doute, sembler humainement une folie; mais cette folie n'est pas de celles dont je doive me défendre auprès de mes Frères dans l'épiscopat. S'ils avaient, comme moi, entendu la voix du Vicaire de Jésus-Christ, s'ils avaient eu l'espoir de servir la France, ils auraient fait ce que je fais; car ma folie est du nombre de celles dont notre Maître nous a laissé l'exemple et la loi.

Le Pasteur seul s'adresse à vous pour vous faire connaître son impuissance.

Cette impuissance, elle se résume en un mot: tout manque au nouveau Pasteur de la Tunisie.

C'est aux chrétiens qu'il doit songer tout d'abord. Leur nombre augmente chaque jour, et en ce moment même il s'accroît des dix mille soldats qui composent notre armée d'oc-

cupation (1). Il faudrait donc des Séminaires pour la formation du clergé séculier, des églises pour les paroisses, des hôpitaux pour les malades, des asiles pour les vieillards et pour les abandonnés, des écoles pour les enfants.

Or, l'Administrateur apostolique n'a rien pour subvenir à ces créations multiples. A peine peut-il soutenir ce qui existe, et ce qui existe est bien insuffisant en présence des besoins nouveaux. Lui-même il n'aurait pas, en ce moment, à Tunis (2), où reposer sa tête, si une portion du couvent des Capucins italiens n'était mise à sa disposition sur la demande du Saint-Siège.

La cathédrale est à faire comme tout le reste. J'avais espéré pouvoir me procurer, du moins, une cathédrale en planches. Si pauvre que soit une telle église, elle est encore au-dessus de mes ressources actuelles; je dois, pour la construire, attendre de pouvoir la payer.

Tout cela est, comme le voit Votre Grandeur, synonyme de la plus complète misère; misère d'autant plus profonde qu'on la compare, malgré soi, en Tunisie, aux splendeurs du passé.

Le passé, ce sont, en effet, les plus illustres souvenirs du catholicisme.

L'Église de Tunisie est celle de Carthage. Or, Carthage, ce n'est pas seulement la rivale de Rome, avec son Annibal et tous ses grands hommes, c'est le berceau du christianisme en Afrique, le siège du primat de ses sept cents églises épiscopales; c'est la ville de tant de Martyrs, de Docteurs, de Confesseurs, de Vierges sacrées, des Cyprien, des Tertullien, des Fulgence, des Félicité, des Perpétue, de ces Conciles fameux qui furent la lumière du monde chrétien.

Sous les ruines accumulées par les siècles, tout se retrouve encore: l'amphithéâtre, où le sang des chrétiens coula avec presque autant d'abondance que dans celui de Rome; les cimetières où les fidèles ensevelissaient leurs martyrs et cachaient leur culte proscrit aux regards des persécuteurs; la place où le plus grand des évêques de l'Afrique fut jugé et reçut la mort; l'église, près du port, où sainte Monique versa tant de larmes sur la fuite d'Augustin que poursuivait son amour maternel.

(1) On a manifesté des craintes sur l'organisation des secours religieux pour l'armée de Tunisie. Dans le principe, il a été difficile de pourvoir à tout; mais aujourd'hui il n'y a plus une ambulance à laquelle un aumônier ne soit attaché.

(2) Les Missionnaires d'Alger ont un collège en Tunisie, mais il est à dix-huit kilomètres de Tunis.

Tout évêque catholique voudrait posséder des trésors pour honorer, pour rendre à la prière ces lieux vénérables.

Un évêque de France y rencontre encore de précieux souvenirs de la patrie chrétienne. Je n'en citerai que deux: saint Louis et saint Vincent de Paul; le premier, qui est venu mourir à Carthage dans les plus sublimes sentiments d'abnégation et de courage; le second, qui, par une magnanimité non moins grande, y a triomphé de la haine des Musulmans.

Pour saint Louis, nous avons commencé, avec l'aide des chrétiens de France, un monument national moins indigne de sa gloire; mon désir serait de consacrer à saint Vincent de Paul, captif, la première église que nous élèverons un jour, à Tunis.

Mais si je vois ce que l'Église et la France attendent ici de moi, je vois encore plus clairement que seul je ne puis rien.

Et ce n'est pas tout, Monseigneur; à côté du passé qu'il faut remettre en honneur, le présent est là qui nous sollicite.

Vous savez combien notre Afrique a été, durant le dernier hiver, éprouvée par la sécheresse, et combien on y est menacé de la disette. En Tunisie, les maux qu'entraîne le brigandage viennent se joindre à ce premier fléau. Lors donc que, dans quelques semaines, j'y ferai ma première visite de Pasteur, que de mains se tendront vers moi! Et comment refuser une aumône à ces pauvres créatures de Dieu? Si je refusais, me reconnaîtrait-on pour un évêque et pour un évêque de notre France? Car France, pour tous ceux qui souffrent, dans le reste du monde, est synonyme de bonté généreuse et inépuisable.

Ce sera la campagne de la charité après celle des armes; campagne qui ne peut troubler ni inquiéter personne, car elle n'a qu'un but, celui de panser les blessures, en demandant à tous, à quelque race qu'ils appartiennent, non pas ce qu'ils croient ou ce qu'ils aiment, mais ce qu'ils ont souffert.

Je ne sais que trop, il est vrai, combien les fidèles de France sont sollicités, aujourd'hui, par des œuvres nécessaires. Aussi ne veux-je pas avoir l'indiscrétion de rien demander à Votre Grandeur qui puisse nuire à ses saintes entreprises. Mais il est un moyen de nous venir en aide, sans les compromettre.

Je relisais, il y a quelques jours, un appel que nous adressait, dans le passé, l'un des plus vénérables Princes de l'Église, le grand archevêque qui occupait alors le siège de saint Martin.

Il résolvait ainsi la difficulté qui me préoccupe. (Je cite ses propres paroles, parce qu'elles sont, comme tout ce qu'il écrit, dictées par la délicatesse et la sagesse les plus rares) :

« Je n'ignore pas, Monseigneur, disait-il, que nous avons « tous à pourvoir, dans nos diocèses, à des besoins multipliés « et sans cesse renaissants, et qu'il surgit, chaque jour, des « œuvres qu'il faut soutenir. Aussi voudrais-je proposer à « Votre Grandeur, si Elle l'agrée, un moyen qui, ce me sem- « ble, ne nuirait à aucun autre besoin. Ce serait une quête, « annoncée par un Mandement, faite, une fois pour toutes, « dans les paroisses, un dimanche, pendant les offices. Dans « ces collectes générales, chacun donne sa petite pièce libre- « ment, le sacrifice est insensible : c'est comme l'aumône qu'on « fait au pauvre qu'on rencontre dans la rue. La source de « la charité n'en saurait être tarie ni même diminuée. »

C'est, Monseigneur, ce que j'ose demander aujourd'hui, moi-même, à Votre Grandeur.

Si elle daignait adresser, avec quelques lignes de sa main, la présente lettre à MM. les curés de son diocèse, en les chargeant de la lire en chaire, un dimanche, et de faire ensuite, dans l'église, une quête parmi les fidèles, mon but se trouverait atteint.

C'est le mois prochain que l'Église célèbre la fête de saint Cyprien. Un dimanche de septembre paraîtrait naturellement indiqué pour faire appel à la piété des catholiques, en faveur de l'Église dont il fut le docteur, le martyr et le plus grand évêque. C'est aussi l'époque de l'année où une telle démarche sera le moins importune, personne ne fait de quête en ce moment.

Je m'abandonne donc à la charité de Votre Grandeur et à celle de ses diocésains, et je lui demande de me pardonner ma hardiesse. Elle n'a d'autre excuse que la nécessité. Si la faim fait sortir les loups des bois, elle en fait aussi sortir les pasteurs.

Veuillez agréer, Monseigneur, l'expression des sentiments profondément respectueux et, par avance, très reconnaissants avec lesquels j'ai l'honneur d'être

De Votre Grandeur,

Le serviteur très humble et très obéissant,

† CH., *Archevêque d'Alger,*
Administrateur apostolique de la Tunisie.

LES PETITES SŒURS DE L'OUVRIER

Que de congrès, que de conférences, que de révolutions pour résoudre la question sociale, et plus les études, les discours, les révolutions se multiplient, moins la solution s'avance, plus le péril social se montre menaçant. Le christianisme, pourtant, l'avait résolue, cette terrible question, et l'on s'obstine toujours à s'éloigner de lui, on refuse au christianisme, au catholicisme qui en est la vraie expression, le pouvoir de sauver cette société, qui n'est cependant en péril que pour l'avoir rejeté. Chaque jour le catholicisme proclame la solution; il ne parle pas seulement, il agit, et, malgré le mauvais vouloir des gouvernements et des particuliers, il vient encore à bout de retarder la catastrophe redoutée : ce sera le salut quand on verra enfin que seul il est capable de remédier au mal, et qu'il suffit, pour obtenir ce résultat, de lui laisser la liberté pleine de son action.

On sait tout ce qu'ont fait les Ordres religieux pour la civilisation, pour la réconciliation des classes entre elles, pour le soulagement des pauvres et des souffrants. Ces Ordres agissent encore sous nos yeux; il suffit de nommer les Sœurs de charité, les petites Sœurs des pauvres, les Frères de Saint-Jean de Dieu pour rappeler tout ce que la société doit à ces héros du catholicisme. Il n'est pas une misère humaine à laquelle l'Église catholique n'apporte un remède et un secours, et voici que dans ce temps où les populations ouvrières deviennent si nombreuses, et souvent si malheureuses et si menaçantes, une nouvelle armée se lève, inspirée et encouragée par la sainte Église, l'armée des *Petites Sœurs de l'Ouvrier*. Encore une réponse donnée par l'Église à ces ennemis de Dieu et du peuple qui accusent le catholicisme d'être incompatible avec le progrès et avec la paix publique.

Nous ferons connaître cette nouvelle création de la charité catholique, en reproduisant l'appel que vient de faire M. l'abbé Mussel, vicaire général de Mgr l'évêque de Grenoble.

J. CHANTREL.

—

Depuis quelques années, l'Œuvre de l'organisation chrétienne de l'usine est l'objet d'études sérieuses de la part d'un grand nombre d'hommes qui s'intéressent au salut du pays. Il serait superflu de chercher à démontrer l'importance du but à atteindre, et nous ne voulons pas présenter ici le tableau de ces populations ouvrières renfermées dans les fabriques et usines, de ces milliers de jeunes personnes qui, dans certaines régions de la France surtout, se trouvent séparées de la surveillance de la famille et sont exposées à une démoralisation presque certaine.

La religion, venant en aide à tous les besoins, ne pouvait oublier celui-là; l'Église a toujours su susciter des dévouements proportionnés aux nécessités créées par les circonstances. Aussi les efforts combinés de l'autorité ecclésiastique et des industriels chrétiens, qui, depuis quelque temps, s'occupent de cette question importante dans les Congrès catholiques, sont parvenus à s'entendre sur la réalisation de l'œuvre désirée par la fondation d'une Congrégation qui, sous le nom de *Petites Sœurs de l'Ouvrier*, lui serait totalement et exclusivement dévouée.

Les heureux résultats obtenus jusqu'ici dans un grand nombre d'usines par diverses Congrégations religieuses qui en ont accepté et en continuent la direction, quoique ce ne soit pas leur but spécial ou du moins exclusif, peut faire juger du bien qui pourra résulter d'une Congrégation faisant de cette Œuvre sa fin unique, et étudiant avec soin les méthodes les plus propres à en assurer la généralisation et les succès.

I. — *Les Œuvres de la Congrégation.* — Les *Petites Sœurs de l'Ouvrier* se consacrent exclusivement au service de la classe ouvrière, comme les *Petites Sœurs des Pauvres* au soin des vieillards. C'est sous l'inspiration et la haute direction de Mgr Fava, évêque de Grenoble, que s'établit et se développe leur Congrégation. Un prêtre choisi par lui, et ayant une longue expérience de la vie religieuse, veille aux détails de la formation et de l'administration de la nouvelle famille.

Déjà, de différents côtés, les Petites Sœurs sont appelées, tantôt pour la fondation de maisons de famille au centre des villes industrielles, tantôt pour la direction d'usines isolées.

A Tourcoing (Nord), par exemple, les Sœurs dirigent une maison de famille où sont reçues les jeunes ouvrières étran-

gères à la ville, qui devraient sans elle être logées et nourries à l'auberge ou dans d'autres lieux analogues. Aux Sœurs employées à la maison sont adjointes des Sœurs qui, chaque jour, se détachent pour aller dans les ateliers de la ville, y passer la journée, s'occuper de l'école et de la surveillance des ouvrières. L'usine se trouve ainsi avoir dans son sein un ange visible, qui soutient les bonnes volontés dans l'ordre et le bien.

La maison de Tourcoing semble destinée à devenir le type d'un grand nombre d'autres dans les villes industrielles. Déjà une maison de ce genre vient d'être établie à la Tour-du-Pin (Isère), où l'industrie lyonnaise compte beaucoup d'ateliers. Ce mode d'action, s'il est généralisé, peut changer la face des villes industrielles au point de vue de la moralité et de la bonne tenue des ateliers, et assurer en même temps le bien-être des ouvrières.

A Lisieux (Normandie), les religieuses sont complètement mêlées à la vie de famille ouvrière : elles habitent au milieu d'elle, dirigeant un fourneau économique dont elles distribuent elles-mêmes les portions. La pharmacie, le soin des malades leur sont confiés. Elles suppléent les mères de famille alitées pour les soins du ménage et des plus jeunes enfants. Elles s'occupent de l'instruction des enfants depuis l'asile, l'école mixte, jusqu'aux cours du soir institués pour les jeunes filles adultes. Elles sont l'âme de la vie chrétienne dans l'usine par les catéchismes préparatoires aux premières communions, la prière du soir à la chapelle, la réunion des différentes confréries (Mères chrétiennes, Enfants de Marie, Saints-Anges).

Ailleurs, à mesure que se feront de nouvelles fondations, l'action des Sœurs pourra prendre d'autres formes. C'est ainsi que, dans les fabriques de l'industrie lyonnaise, l'action ne s'exerce pas comme dans le Nord sur des familles entières, père, mère, enfants, mais sur des centaines de jeunes filles qui dirigent les métiers.

L'expérience et l'observation attentive des besoins des diverses industries auxquelles les *Petites Sœurs de l'Ouvrier* doivent se plier, serviront à compléter et à perfectionner les méthodes déjà employées et à généraliser les résultats.

Le soin principal en ce moment doit être celui du noviciat et de la formation de nouveaux sujets. Les demandes des industriels abondent, et il est impossible de les satisfaire toutes.

II. — *Les conditions d'admission et la formation reli-*

gieuse. — A quelque distance de Grenoble, la Providence a procuré pour le noviciat une maison dans une charmante campagne, éloignée des bruits du monde, dans un site extrêmement salubre.

Les jeunes personnes qui viennent s'y préparer à l'apostolat fructueux mais pénible de l'usine, doivent être formées avec un soin maternel à une vie religieuse forte et dévouée. Destinées à servir la classe ouvrière comme des mères et des sœurs, il faut qu'elles répondent efficacement au but de leur Institut.

Le noviciat est de deux ans. Pendant le premier semestre de la première année, la postulante reçoit un costume particulier et uniforme, qui diffère peu d'un costume modeste du monde. Après ces six mois, elle est admise à un degré supérieur, et prend le nom de prétendante. A la fin de la première année, elle prend l'habit religieux de novice; puis, cette seconde année écoulée, elle peut être admise à prononcer des vœux de trois ans, ensuite des vœux de cinq ans, et enfin, après dix ans de vie religieuse, des vœux perpétuels.

Exposer comme on vient de le faire, l'Œuvre de la Congrégation de *Petites Sœurs de l'Ouvrier*, c'est la recommander à un titre spécial. Outre l'intérêt qui s'attache à tout établissement religieux, il y a ici évidemment le commencement d'un apostolat dont la portée peut être très grande, tant au point de vue social qu'au point de vue du salut des âmes.

Le champ à cultiver est immense. On supplie donc les jeunes personnes de toutes de la société, qui entendront dans leur cœur l'appel de Dieu à ce noble apostolat auprès de la classe ouvrière, de ne pas fermer l'oreille à cette voix divine, et de se préparer, en prenant rang parmi les *Petites Sœurs de l'Ouvrier*, à partager les travaux, les souffrances et les joies de celles qui ont ouvert la route.

MM. les ecclésiastiques voudront bien aider ces vaillantes Sœurs dans l'apostolat dont le succès est, pour une bonne part, entre leurs mains. Ils sont priés de faire connaître l'œuvre aux Congrégations paroissiales qu'ils dirigent, et de protéger l'action de Dieu dans les âmes qui se sentiraient attirées vers les *Petites Sœurs de l'Ouvrier* (1).

F. Mussel, *Vicaire général.*

---

(1) S'adresser à l'Évêché de Grenoble, ou à la Mère Supérieure des *Petites Sœurs de l'Ouvrier*, *Jarrie*, *par Vizille* (*Isère*).

Une commission a été formée, avec le concours de l'*Union des*

LE CHRISTIANISME AUX ÉTATS-UNIS (1)

Sans doute, la tendance moderne de « déchristianisation » existe en Amérique comme en Europe. Des « clubs libéraux, » des sociétés païennes de « culture éthique, » des conférenciers acharnés contre le christianisme et contre Dieu lui-même font tous leurs efforts pour effacer du cœur du peuple les derniers vestiges de la religion du Christ. Mais l'antique religion est loin d'être déracinée des mœurs et des habitudes sociales. « Chose étrange ! dit le correspondant de la *Revue catholique,* au rebours de ce qui se passe dans les pays catholiques, les Américains protestants peuvent, pour ainsi dire, presque entièrement négliger leur religion comme individus en continuant encore à lui rendre leurs hommages sociaux et à lui reconnaître une autorité très prononcée dans la vie publique. Le christianisme, sans être considéré comme une loi de l'État, régit encore, par force d'habitude, les transactions législatives et judiciaires, et c'est inspirés par ses préceptes moraux, que les pouvoirs publics jugent de la culpabilité de certains actes. »

Ainsi, l'ancienne loi prescrivant le repos du dimanche est encore en vigueur, et cela dans un sens parfois outré, dérivé du mosaïsme puritain. Elle défend non seulement les travaux serviles, mais les concours et les jeux publics, le petit comme le grand commerce et en beaucoup d'endroits le débit de boisson. Si elle n'est pas toujours appliquée aux contrevenants, on peut cependant dire qu'elle est généralement bien observée et que le jour du Seigneur est encore un vrai jour de repos pour l'ouvrier comme pour le négociant américain. Les magasins sont fermés, les chemins de fer chôment, sinon çà et là pour quelques trains; les facteurs de la poste ne font pas leur tournée, les effets de commerce et de banque ne sont ni soldés en ce jour, ni même valables s'ils ont été faits le dimanche. Un pareil respect a commencé depuis quelques années à se

Œuvres ouvrières, et continue à recevoir tous les renseignements qu'on veut bien lui donner sur l'action qu'on peut désirer des religieuses, suivant les différentes industries.

Cette commission se compose de : M. *André*, maître de forges, à Cousances (Meuse) ; M. *Léon Harmel*, manufacturier, au Val-des-Bois (Marne) ; M. *Fréron-Vrau*, manufacturier, à Lille ; M. *Pavin de Lafarge*, à Viviers (Ardèche) ; M. *Auyustin Blanchet*, ingénieur des arts et manufactures, à Rives (Isère) ; M. *Tailfer*, manufacturier, à Vimoutiers (Orne), *secrétaire*.

(1) Extrait de la *Revue catholique* de Louvain, résumée par le *Bien public.*

montrer à l'égard de la fête de Noël et du Vendredi-Saint. — Le blasphème est encore considéré dans la plupart des États comme un délit punissable, et en bien des localités, ceux qui oseraient profaner scandaleusement le nom de Dieu se verraient condamnés à l'amende et même à la prison. Tout récemment, à l'occasion d'une conférence blasphématoire d'un nommé Rob Ingersoll à Wilmington, capitale du Delaware, le juge en chef, M. Comegys, parlant au grand jury de la ville, ne craignit pas de prononcer les plus énergiques paroles.

« Un langage blasphématoire, dit-il, a été tenu tout près de cette enceinte par un audacieux disciple des calomniateurs de la religion révélée, afin d'en exposer les doctrines au mépris et au ridicule, et, ce qui aux yeux de plusieurs paraît jeter du discrédit sur le peuple de cette ville, personne ne s'est levé pour le sommer de rendre compte de son défi aux lois de cet État.

« Je vous le dis, les lois de cet État défendent l'insulte faite à Dieu par un langage ou des expressions outrageantes ou calomniatrices, aussi bien que l'excitation des passions du peuple par le mépris professé à l'égard de sa religion. Nulle communauté ne peut subsister comme organisme sain si l'on y permet aux gens de parler librement contre l'unique vrai fondement sur lequel elle repose en sécurité, le pouvoir du gouvernement de Dieu. Si nous détrônons sa Majesté pour mettre à sa place nos propres idées du bien et du mal, nous passerons bientôt à une manière de vivre qui, au lieu de réprimer, excitera nos mauvaises inclinations.

« Nul homme sincère, en effet, ne peut prétendre que nous ne tendions à satisfaire nos passions plutôt qu'à les réfréner. »

Le juge ajouta que le blasphème était de longue date, dans le Delaware, un délit de droit commun et qu'Ingersoll pouvait être arrêté par tout officier sans mandat d'amener. « Il est à peine nécessaire d'assurer au peuple, — dit-il en terminant, — que, si quelqu'un est convaincu du crime de blasphème, il ne sera pas donné place à la pitié dans l'application de la pleine mesure de la peine que la loi prescrit. Et nous ne nous laisserons pas détourner de l'accomplissement de notre devoir par les moqueries des adhérents d'autres croyances que celles de la masse du peuple de cet État, ou par les récriminations de ceux qui penseraient que de la sorte nous violons les droits de la liberté de la parole. »

Aux États-Unis, les pouvoirs publics proclament à chaque instant leur dépendance absolue de la Majesté divine et l'obligation de leurs administrés de recourir au Seigneur dans leurs nécessités et de lui rendre grâces pour les bienfaits obtenus. Ainsi, chaque année, le président de la République indique un « jour d'actions de grâces » solennel, et les gouverneurs des différents États se hâtent de confirmer de leur autorité plus directe cette recommandation paternelle. Il n'y a que quelques semaines, le gouverneur de l'Ohio, M. Foster, proposait aux gouverneurs des autres États de fixer d'un commun accord un jour d'actions de grâces pour remercier Dieu d'avoir sauvé la vie du président Garfield. La plupart des gouverneurs ont répondu par une adhésion immédiate à l'idée de M. Foster, et pas un journal n'a critiqué sa proposition. — Beaucoup d'États, en outre, ont conservé la coutume, plus catholique que puritaine, d'observer, soit annuellement, soit à l'occasion de besoins extraordinaires, un « jour de jeûne et d'humiliation » pour obtenir les bienfaits divins ou pour éloigner des fléaux tels que la fièvre jaune ou les sauterelles. Il y a quelques années, le gouverneur du Minnesota, M. Pillsbury, ne crut pas se montrer superstitieux en demandant à ses administrés un tel acte de prière solennelle contre ces insectes dévorants, et bien rares furent les journaux qui ne le louèrent pas de cette profession publique de religion.

Les assemblées législatives américaines ont pareillement conservé des formes chrétiennes. Le Congrès de Washington a son chapelain, qui ouvre les séances par une prière ; d'autres législatures ont également soit des chapelains attitrés, soit, à tour de rôle, des ministres et des prêtres qui viennent recommander à Dieu les délibérations des chefs de l'État. Tout récemment, dans le Missouri, c'est l'évêque coadjuteur de Saint-Louis, Mgr Ryan, qui a été appelé à prononcer le discours inaugural de la législature, et il n'a pas craint de présenter à ces députés, protestants pour la plupart, et ignorants en fait de religion, mais ni malveillants ni mal intentionnés, des considérations sur l'importance de la foi religieuse. — Les médecins eux-mêmes, si naturellement enclins au matérialisme, montrent qu'ils n'ont pas renoncé aux grandes traditions chrétiennes. L'*Association médicale américaine* a tenu sa trente-deuxième réunion annuelle à Richmond (Virginie), le 3 mai dernier, et c'est l'évêque catholique de la ville, Mgr Keane, qui a ouvert la session en appelant, dans une éloquente prière, les bénédic-

tions divines sur les travaux de deux cent cinquante délégués présents.

En constatant ces faits, on comprend que les évêques américains ne désespèrent pas d'une société qui veut encore les écouter et qui ose prier. Du reste, comme le montre fort bien le correspondant de la revue de Louvain, plus d'un indice annonce une décroissance marquée des anciens préjugés contre Rome. Les anciennes haines s'effacent, et l'Église catholique n'est plus généralement considérée comme la « synagogue de Satan » ou la « prostituée de Babylone. » De là à reconnaître que cette Église est la seule véritable Église du Christ, il y a encore une immense distance, mais, au moins, le premier pas est fait. Dernièrement, un *clergyman,* le docteur Stephen H. Tyng, jeune, de New-York, depuis longtemps le chef du parti protestant extrême parmi les épiscopaliens américains, soulevait dans son auditoire une violente émotion, on peut dire un vrai scandale.

Après avoir visité le sanctuaire de Lourdes, il proclamait du haut de sa chaire le résultat de ses investigations. « Personne, disait-il, n'oserait nier que de nombreuses guérisons ne s'y soient produites. Il est impossible en ce moment de rejeter des faits si bien établis. » Il ajoutait que la foi des croyants avait été récompensée de Dieu par ces cures miraculeuses, et il en exprimait sa reconnaissance. Ses amis s'empressèrent de conclure de ces paroles que, logiquement, le docteur devait se soumettre à l'Église de Rome, dont les doctrines sur la Vierge sont ainsi approuvées du Ciel. Malheureusement, le docteur Tyng a trouvé un subterfuge. Il affirme que des miracles seraient accordés à n'importe quel chrétien dont la foi et la confiance en Dieu seraient fortes, puisque la foi doit transporter les montagnes, et, comme seule conclusion, il invite les protestants à imiter la foi des catholiques et cherche à les « provoquer, par le récit de ces grâces, à une pieuse jalousie. » Sans doute, c'est peu ; mais c'est déjà beaucoup quand on considère que jusqu'ici les miracles les plus évidents de l'Église ont été présentés aux protestants comme des contes à dormir debout ou comme des supercheries bonnes uniquement à enrichir les gens de sacristie. « Qui sait, dit le correspondant de la *Revue catholique,* si une étude plus sérieuse, aidée de la prière des fidèles, ne viendra pas récompenser du don de la foi la sincérité du prédicateur, qui, depuis son fameux sermon, a renoncé au ministère protestant pour faire de nouveaux voyages en Europe? »

Un autre prédicateur protestant, très connu, M. Henry Ward Beecher, a, lui aussi, causé un grand émoi dans son troupeau de *Plymouth Church* à Brooklyn, et, par suite, dans tout le camp protestant, en proclamant publiquement que l'Église romaine est pour bien des âmes une voie vers le ciel tout aussi sûre que le protestantisme. A propos d'un fait particulier, il raconta comment lui-même, dans une circonstance récente, s'était comporté à l'égard de l'Église de Rome. Une de ses ouailles voulait, à tout prix, se faire catholique, malgré la résistance de ses parents, qui pour changer les vues de leur fille, vinrent invoquer l'aide du pasteur. Celui-ci, contre leur attente, leur dit d'éprouver encore une année le dessein de leur enfant et si, au bout du délai, elle persistait dans sa résolution, de la laisser libre. « Moi-même, dit-il, je lui donnai une lettre pour le curé de Saint-Charles Borromée dans cette ville; mais elle s'attacha à une paroisse dans la Pensylvanie, et ma lettre fut transmise à son curé. Elle a été très heureuse dans sa nouvelle Église, plus heureuse qu'elle ne l'eût été avec moi. Le tout revient à une question de spiritualité. Le chemin qui nous conduit le plus près de Dieu est le meilleur. »

M. Beecher a développé, dans un entretien avec un *reporter,* ses idées sur cette question, idées dont nous ne prétendons, bien entendu, nullement approuver le *latitudinarisme,* mais qui sont bonnes à citer comme hommage rendu à l'Église catholique. « Je fais, dit-il, une distinction entre le côté politique et le côté spirituel de l'Église catholique romaine. En fait, il n'y a nulle part plus de spiritualité que parmi ses hommes et ses femmes de piété... Le monde chrétien n'a jamais vu tant de sacrifices et d'abnégation qu'en ont montré les missionnaires catholiques parmi les Indiens, le long de notre chaîne occidentale de lacs. C'est bien là une des pages les plus honorables de notre histoire. Vouloir ignorer tout cela, c'est ridicule. Les catholiques ont assez de spiritualité pour sauver les gens cent fois et plus, et quant à l'orthodoxie, ils sont plus orthodoxes que moi. — Je ne connais pas, ajoute M. Beecher, de meilleur commentaire des principes prêchés par le P. Fransioli (curé de Saint-Pierre à Brooklyn) que le P. Fransioli lui-même, qui s'est donné tout entier aux pauvres de Brooklyn, et a bâti une église, des écoles et des institutions qui ont fait un bien infini. Lui et moi, nous pouvons différer sur la question de formes et d'arrangements ecclésiastiques, et je puis préférer rester où je

suis; mais je l'honore du fond de mon cœur pour le bien qu'il a fait et qu'il fait encore, et je parlerai toujours en bien de son Église, à cause des bonnes œuvres par lesquelles elle prouve sa spiritualité. »

Le correspondant de la *Revue catholique* donne pour terminer le texte des remerciements adressés aux Sœurs de Charité de New-York, par le bureau sanitaire de cette ville, pour les services qu'elles avaient rendus dans l'hôpital de Riverside en soignant les malades atteints de la petite vérole, services que, par suite de circonstances imprévues, elles durent interrompre en 1880.

NOUVELLES RELIGIEUSES

Rome et l'Italie.

Il circule de mauvaises nouvelles sur la santé du Saint-Père ; nous ignorons à quel point ces nouvelles sont fondées ; ce qu'il y a de certain, c'est que Léon XIII continue à s'occuper des affaires et à donner presque tous les jours de longues audiences. Prions Dieu de conserver dans toute sa vigueur une santé si précieuse.

—

Rome a été témoin, le 14 septembre, d'un scandale dont la presse irréligieuse a essayé de faire grand bruit, mais que la connaissance exacte des faits a réduit à de bien faibles proportions. Un chanoine de Saint-Pierre, le comte Enrico di Campello, prétextant que le Pape ne voulait pas de conciliation avec l'Italie, s'est déclaré publiquement protestant. Or, voici ce que dit à ce sujet la *Gazetta d'Italia*, dans son numéro du 17 septembre, et la *Gazetta* est loin d'être cléricale, comme on peut le voir dans le récit même que nous lui empruntons :

Pendant la soirée du 14 septembre, à Rome, dans l'église méthodiste réformée de la place Poli, en présence du ministre méthodiste, le professeur Alberto Lanna, et d'une foule extraordinaire de *dévots* et de curieux, don Enrico di Campello, chanoine de Saint-Pierre, abandonnait le catholicisme et déclarait solennellement qu'il embrassait la religion réformée. Il est cousin du comte Paolo di Campello, très connu pour avoir essayé de concilier la Papauté et l'Italie.

Le professeur Lanna a présenté à l'assistance le nouvel adepte, qui a prononcé un court discours et lu la lettre qu'il envoyait au

cardinal Borromeo, archiprêtre de la basilique Vaticane, pour lui annoncer sa résolution.

Au sujet de l'abjuration, on nous écrit de Rome ce qui suit ; nous le publions en guise d'éclaircissement sur un incident qui constituera pendant quelque temps, pour les journaux, ce qu'on appelle le plat du jour.

La nouvelle du jour est l'abjuration du catholicisme, faite par le comte Enrico di Campello, chanoine de la cathédrale Vaticane.

C'est par erreur qu'on a donné à don Enrico di Campello le titre de *Monsignore;* il n'était que simple abbé, et n'appartenait pas à la prélature.

Doué de talent par la nature, il n'a reçu qu'une instruction hâtive et incomplète. Toutes ses ressources consistaient dans la prébende de son canonicat, environ 1,000 fr. par mois. De sa famille, il n'a rien reçu. Son frère aîné étant arrivé au grade d'officier dans le corps des gardes nobles, a contracté un mariage qui a failli l'obliger à donner sa démission. Son autre frère, plus jeune, appartenant, lui aussi, au corps des gardes nobles, a donné sa démission du service pour contracter mariage avec une personne étrangère, de religion hétérodoxe, dont il vit maintenant séparé.

Jusqu'en 1872, don Enrico fut un des prêtres les plus fanatiques qu'on puisse imaginer ; c'était se compromettre que de marcher en sa compagnie dans les rues de Rome, car il lui est arrivé plusieurs fois, en passant à côté d'officiers de notre armée, de leur adresser... des paroles un peu trop vives.

En 1872, il commença à fréquenter la princesse W., Autrichienne ou Allemande, sauf erreur, chez qui se tenaient des conférences religieuses, auxquelles prenait part un autre ecclésiastique romain, dont le nom nous échappe.

A partir de cette époque, le chanoine di Campello devint un autre homme; sa manière de parler et d'agir permettait de deviner combien il avait entièrement changé d'idées. Souvent nous l'avons vu, le soir, déposer l'habit de son état pour revêtir l'élégant costume d'un *dandy*.

Dans ce cas encore, il faut donc rappeler le célèbre dicton: *Cherchez la femme.*

Sans vouloir pénétrer dans le secret des familles, ou dans des choses trop intimes, nous nous bornerons à dire que l'ex-chanoine aimait à la folie une petite jeune fille, qui le lui rendait bien, et que nous ne tarderons peut-être guère à les voir s'unir par le mariage.

Hier, on n'avait aucune nouvelle de ce fait au Vatican, et on ne l'y a appris que par les journaux du matin. L'impression produite au Vatican a été relativement peu grave, parce que tout le monde y connaissait les tendances et les aspirations de Campello, et qu'on

s'y attendait à le voir, d'un jour à l'autre, jeter aux orties le tricorne et l'habit sacerdotal. Ce qui a troublé l'esprit de beaucoup, et surtout du Pape, c'est la solennité avec laquelle il a accompli cet acte, et le scandale qui en a été la conséquence.

Le chanoine di Campello n'est pas mieux traité par sa famille que par les feuilles libérales de son pays. Voici la lettre que le chef de cette famille a adressée à l'*Osservatore romano :*

Campello, 16 septembre.

Monsieur le directeur,

Un journal m'a fait passer pour le frère de Henri di Campello. Permettez-moi de profiter de la publicité de votre journal pour déclarer que je suis fils unique de Pompée di Campello, sénateur du royaume, lequel est non moins affligé que moi de voir traîner dans la fange, par un fils de son regretté frère, le nom dès longtemps honoré de notre famille. Laissez-moi ajouter que depuis 1854, époque où le nouvel apostat demanda vilainement de l'argent à un de mes parents très aimé, je n'ai jamais franchi son seuil et qu'il n'est pas venu davantage chez moi, si ce n'est pour assister au baptême de mes deux fils.

J'ai dit apostat : j'aurais dû écrire renégat. Apostasie, en effet, veut dire passer de la véritable foi à la foi fausse ; mais ce n'est pas le cas ; car, en fait de croyances religieuses, j'ai la preuve que depuis certaine année, celui dont je parle n'en a plus aucune.

Votre dévoué,

Paul DI CAMPELLO DELLA SPURA.

Les révolutionaires, on le voit, ont vraiment de quoi célébrer leur triomphe. Laissons-les en jouir.

L'*Italie,* du 19 septembre, donne ce détail :

Parmi les commentaires auxquels donne lieu la volte-face du chanoine Enrico di Campello, jadis chanoine de Saint-Pierre, maintenant ministre méthodiste, il en est un qui expliquerait la résolution prise par lui. On assure, et de *bonne source*, que l'ex-chanoine va épouser une riche étrangère qu'il fréquentait depuis quelque temps. Il y perd sans doute sa prébende comme chanoine de la basilique ; mais, avec la dot de sa femme et ses appointements de ministre méthodiste, il va se créer un revenu mensuel de 18,000 fr.

Le nouveau Loyson n'est donc pas trop à plaindre.

Nous en finissons avec lui par cette page de l'*Osservatore romano* du 23 septembre :

Nombre de journaux, dit l'*Osservatore,* se sont occupés de l'apostasie du prêtre Henri de Campello, et la majeure partie des feuilles

libérales, parmi lesquelles le *Fanfulla*, l'*Italie*, le *Capitan Fracassa*, la *Gazetta d'Italia* en ont parlé de manière à bien faire voir que c'était un malheureux apostat ; elles ont révélé quel était le prix de la foi vendue, et elles ont fait comprendre comment la légèreté du personnage et la corruption de son cœur étaient les seuls motifs qui l'avaient poussé à faire ce triste pas. Les répliques irritées et les dénégations mal définies de l'apostat Campello démontrent que lesdites feuilles, en le dépeignant de cette triste sorte, étaient dans le vrai.

Mais les Romains n'avaient déjà plus besoin de preuves ultérieures, car tout le monde sait quelle vie peu correcte et par trop libre menait l'ex-chanoine ; aussi, son apostasie est-elle apparue comme une chute ignoble et une faute vulgaire, ayant pour origine, non pas tant l'égarement de l'intelligence et l'obscuration de la conscience que la dépravation des mœurs et la corruption du cœur.

L'autorité ecclésiastique, aussi bien celle de la basilique vaticane que celle du vicariat de Rome, lui a prodigué les exhortations et les avertissements ; mais ni les conseils charitables, ni les remontrances sévères n'ont pu obtenir qu'il se corrigeât, et sa conduite continua d'être telle, que bien qu'il appartînt au patriciat, il fut éloigné de toute charge ecclésiastique, et que bien qu'il fût chanoine d'une basilique patriarcale, il fut empêché d'être inscrit, selon la coutume, en quelque degré de la famille pontificale ; c'est pourquoi, et nous tenons à noter le fait, il n'avait pas le titre de monsignor. Bien plus, comme il tenait la direction d'une école populaire, il dut s'éloigner aussi de cette modeste fonction, qui se trouva supérieure à ses aptitudes.

Cependant, comme on vit que l'attitude sévère de l'autorité ecclésiastique ne suffisait pas à ramener Campello à de meilleurs desseins, le cardinal vicaire lui adressa un monitoire formel, par lequel il était appelé à rendre compte de sa foi religieuse et de sa conduite. Lui, alors, repoussa absolument toute accusation et fit une sincère profession de foi catholique, déclarant qu'il s'était toujours tenu à l'écart de toute communication avec les hérétiques et les apostats, et protestant qu'il serait toujours ferme et énergique dans la défense de sa religion, comme il convenait à un catholique et à un prêtre.

Que si l'autorité ecclésiastique n'en est pas venue ensuite aux dernières rigueurs, ce fut, soit dans l'espérance d'un amendement que Campello ne cessait de promettre, soit pour n'encourir en rien la responsabilité de sa ruine. Néanmoins, quand, à la fin, on eut acquis la certitude qu'il ne restait aucun espoir, on résolut de recourir aux suprêmes mesures de rigueur, et c'est l'inévitable imminence de ces mesures qui précipita son apostasie.

C'est ainsi qu'apparaît évidemment ce qu'étaient les principes

moraux et les convictions religieuses qui entraînèrent Campello à cet abominable excès. Que si on cherche quelles étaient son honnêteté et sa loyauté, elles sont bien caractérisées par ce fait que dans la matinée du mercredi, 14 courant, interrogé d'office par l'autorité ecclésiastique, il lui donna les plus formelles assurances au sujet de sa foi, repoussant dédaigneusement l'accusation d'apostasie. Or, le soir du même jour, il accomplissait l'acte abominable et sacrilège de sa rébellion contre l'Église.

Assurément nous déplorons la chute d'un frère, mais nous ne pouvons ne pas reconnaître que l'Église, en cela, ne regrette pas une perte. C'était une brebis galeuse, une brebis malsaine qui, en s'éloignant du troupeau, en accroît l'honneur et la force.

France.

Angoulême. — La *Semaine religieuse* d'Angoulême nous apprend que les fidèles de ce diocèse ont fait remettre à Mgr Sebaux, par l'intermédiaire de M. Maurice Georgon, 4,000 fr. destinés à suppléer à la réduction du traitement du vénérable prélat, qu'elle prive ainsi du moyen de donner cours à son inépuisable charité. Mgr Sebaux s'est montré profondément touché de ces témoignages d'intérêt et de respectueuse sympathie, venus de tous les points du département de la Charente.

Annecy. — Le conseil départemental de l'instruction publique de la Haute-Savoie vient de prononcer contre le frère Louis, professeur au pensionnat de Saint-Joseph, à Thonon, la peine d'interdiction de l'exercice de sa profession dans la commune de Thonon.

Pourquoi ? Parce que ce frère est reconnu *coupable* d'être pour quelque chose dans la conversion au catholicisme d'un élève protestant de famille suisse, âgé de 15 ans, qui a été baptisé à l'établissement, qui y a fait sa première communion, et à qui Mgr Mermillod a administré le sacrement de confirmation.

On ne ferait pas autrement au Japon, où le prosélytisme chrétien est interdit.

Mais, dans les écoles primaires maçonniquement reconstituées, des milliers d'enfants catholiques vont être imbus de libre-pensée par des maîtres stylés *ad hoc*. C'est là le progrès.

Cambrai. — L'assemblée générale des catholiques de la province ecclésiastique de Cambrai qui se tient, tous les ans, à Lille, et à laquelle assistent beaucoup d'hommes de zèle de

toutes les parties de la France et des pays voisins, aura lieu, cette année, du 9 au 13 novembre.

Huit fois déjà l'on a vu les membres de ces pieuses réunions traiter, sous le regard de leurs évêques et sans sortir du modeste rôle qui convient à des laïques, les plus importantes questions relatives à la pratique des œuvres, dans les différentes catégories que comporte leur programme : Œuvres de foi et de prières, enseignement, propagande, art chrétien, œuvres sociales et charitables.

Les résultats de ces congrès ont été considérables. Ceux qui les ont fréquentés considèrent comme une bonne fortune de pouvoir y revenir et retrouver ces relations cordiales, cet enseignement mutuel dans le bien, ces facilités de travail que donne un fonctionnement depuis longtemps éprouvé.

L'assemblée est toujours dirigée par un évêque ou par une de nos grandes notabilités catholiques. NN. SS. les évêques d'Arras, de Lydda, de Grenoble, d'Hébron ont accepté successivement la présidence que Son Ém. le cardinal Régnier avait inaugurée en 1873.

Cette année, le congrès doit emprunter un grand éclat à la présence de Mgr Duquesnay, archevêque de Cambrai, dont l'éloquente parole et la longue expérience des œuvres soutiendront, avec de nouveaux succès pour la gloire de Dieu, l'intérêt qui s'est attaché jusqu'ici aux réunions catholiques de Lille.

Pour toutes communications ou demandes de renseignements, s'adresser à M. Champeaux, rue Négrier, 43, à Lille.

Clermont. — Un fait d'une gravité tout exceptionnelle, lisons-nous dans la *Semaine religieuse* de ce diocèse, vient de jeter la consternation dans la chrétienne population du Mont-Dore. La croix du Jubilé, chère par les souvenirs qui se rattachent à sa plantation, et au sujet de laquelle de graves contestations réglées par la justice s'étaient élevées l'année dernière, a été de nouveau enlevée à son piédestal.

Le 22 septembre au matin, elle a été trouvée sur le lieu même où, lors du premier enlèvement, elle avait été transportée ; mais cette fois brisée, et placée à côté d'un tas d'immondices. Dans la journée, des hommes ont attaqué à coups de mine et fait disparaître la vieille roche de basalte sur laquelle la croix reposait depuis de nombreuses années.

A la première nouvelle de cet attentat sacrilège, Mgr l'évêque

s'est empressé de s'associer à la légitime indignation soulevée par l'insulte dont le signe de notre salut a été l'objet. Dans une lettre adressée à M. le curé, Sa Grandeur a exprimé la douleur profonde que lui causait cet odieux scandale, et fait connaître son désir que les fidèles de cette chrétienne paroisse, qui, dans une première circonstance, avaient su manifester si hautement leur douleur et leur foi, s'unissent à leur pasteur pour demander au divin Crucifié le pardon de ceux qui, en outrageant pour la seconde fois sa croix, *n'ont pas su ce qu'ils faisaient.*

A ce premier sujet d'amère tristesse pour les chrétiens de la paroisse du Mont-Dore, vient de s'en ajouter un second. Les Frères, qui depuis longtemps dirigeaient l'école communale, ont été subitement expulsés au mépris des traités, et immédiatement remplacés par des instituteurs laïques. Mais, cette fois, justice et réparation ne se sont pas fait attendre. Grâce au zèle de M. le curé, soutenu par les encouragements de Mgr l'évêque, et à la générosité des familles chrétiennes, les Frères ont pu immédiatement prendre possession d'une maison préparée pour les recevoir. Prochainement, ils ouvriront une école libre.

Étranger.

Pologne. — L'*Univers* vient de publier un important document.

C'est un bref du Saint-Père, adressé par l'intermédiaire de l'archevêque catholique romain de Léopol, Mgr Hierzchlejski à la date du 18 juillet 1881, à tous les évêques de la Galicie et du duché de Posen de différents rites ; nommément, à l'archevêque catholique romain de Léopol, à l'archevêque arménien latin, à l'évêque catholique latin de Tarnow, à celui de Cracovie du même rit, à l'évêque d'Éleusis *in partibus infidelium,* vicaire de Gnesen et Posen (exilé à Cracovie), et à tous les fidèles qui ont pris part au pèlerinage polonais à Rome ou qui ont coopéré à l'organiser.

Voici ce bref dans la traduction française :

LÉON XIII, PAPE

Vénérés Frères et très chers Fils, salut et bénédiction apostolique.

Nous sommes très heureux, vénérés frères et très chers fils, que la propagation du culte des saints Cyrille et Méthode ait causé une grande joie à tous les Slaves, et surtout à vous qui, professant avec un plus grand courage que les autres la foi qui vous a été apportée par ces saints et supportant pour elle de terribles souffrances,

puisez un nouveau courage dans les consolations qu'elle vous procure. Vous avez bien certainement plu à Dieu pour votre persévérance dans votre foi ; et c'est pour cette raison qu'il a jugé utile de vous soumettre à des épreuves devant purifier ce qui a pu encore rester d'impur en vous. Ne faiblissez donc pas en voyant que *le jour de la paix n'est pas encore venu pour vous.* Car, de même que le Sauveur a refusé de guérir le malade Lazare pour le ressusciter après sa mort, il arrive souvent qu'il retarde le jour de sa miséricorde pour apporter son secours au moment extrême, et montrer ainsi dans une plus éclatante lumière et dans une plus grande gloire sa puissance providentielle.

D'ailleurs, vous avez raison d'avoir confiance que vos prières et celles de tout le monde catholique, portées à Dieu par vos apôtres, ont pour effet d'alléger Nos souffrances et de ramener à vous vos frères égarés. Réunis de nouveau avec vous pour former comme jadis une seule famille, ils reconnaissent combien il est doux d'appartenir au troupeau du Seigneur et d'être conduit au pâturage du salut par celui que le bon Pasteur a laissé à sa place sur la terre. Ce Saint-Siège apostolique, qui entourait toujours votre nation d'un amour particulier, ne vous abandonnera jamais, soyez-en sûrs. Et quant à Nous, Nous prierons constamment le Seigneur de vous consoler, soutenir, renforcer de sa grâce dans vos malheurs, et de vous permettre à la fin de l'adorer et le servir dans une pleine liberté. Pour les témoignages de votre reconnaissance de cœur et de votre amour filial, Nous supplions le Seigneur de vous accorder la plus grande abondance de dons célestes, et comme gage de ces dons ainsi que de Notre bienveillance particulière pour vous, Nous vous transmettons du fond de Notre cœur, à tous, vénérés frères et très chers fils, Notre bénédiction apostolique.

LÉON XIII, PAPE.

Ce bref, rempli de sentiments vraiment paternels du Vicaire du Christ, dit l'*Univers,* semble témoigner cependant d'un fait assez triste : c'est que le Saint-Siège n'a pu rien obtenir du gouvernement russe en faveur des malheureux grecs-unis de Chelm. Y aura-t-il cependant une transaction quelconque pour que les sièges épiscopaux vacants puissent être remplis ? Nous le verrons dans peu de jours, puisque la conclusion des négociations a été annoncée pour le commencement de l'automne.

Suisse. — A l'occasion du jeûne fédéral qui naguère était célébré en Suisse, le conseil d'État a décidé d'adresser à toutes les paroisses du canton une exhortation, que nous croyons devoir reproduire pour l'opposer aux thèses impies de nos prétendus hommes d'État qui veulent que, dans aucune des nstitutions publiques, il ne soit plus question de Dieu :

Très chers concitoyens,

Nous venons à cette heure, du haut des chaires de nos temples et par la bouche de nos pasteurs, vous rappeler cette grande solennité religieuse qui, dans huit jours, réunira tous les membres du peuple suisse.

Qu'en cette occasion chacun de nous se recueille pour rendre à Dieu, auteur et source de tout bien, un culte qui lui soit agréable.

Citoyens d'une petite république entourée de puissants voisins, ne devons-nous pas témoigner de notre reconnaissance envers Celui qui protégea nos pères dans les jours mauvais et qui daigne encore étendre sur nous sa main bienfaisante ?

Très chers concitoyens,

C'est avec une conviction profonde que les hommes auxquels vous avez confié la tâche honorable de gouverner votre canton, attirent en ce jour votre sérieuse attention sur les devoirs qui incombent à un peuple chrétien. De ces devoirs envers Dieu et envers vos frères, combien en est-il que nous ayons accomplis pendant le cours de cette année ?

Comparée au bien moral, la prospérité matérielle est de peu de valeur, — il n'est, sans doute, parmi nous, personne qui ne le connaisse ; mais ce que nous ne devons jamais oublier, c'est que, pour les nations comme pour les individus, il n'y a de morale vraie que celle qui a pour fondement l'Évangile. Si cet Évangile avait pénétré plus profondément dans nos cœurs, quelles forces n'y aurions-nous pas trouvées pour assurer cette défaite constante du mal par le bien, qui permet seule de réaliser des progrès dignes de ce nom ?

Rien, dans notre heureuse patrie, ne trouble la tranquillité générale ; c'est dans une paix profonde que nous pouvons, chaque jour, nous livrer au travail et, n'étaient les fléaux qui se sont abattus sur notre territoire, le labeur qui fertilise notre sol eût été, cette année, abondamment récompensé. Mais les espérances de l'homme sont sujettes à déception, — il n'en est que trop parmi nous qui en ont fait, il y a peu de jours, la cruelle expérience.

Heureusement qu'au sein même de la souffrance mûrit ce fruit béni du christianisme qui s'appelle la charité, l'amour des citoyens les uns pour les autres.

Ceux qui ont été épargnés voudront se mettre à la place de ceux que le malheur a frappés. Les plaies ne pourront toutes être bandées, mais le cœur meurtri est soulagé lorsqu'il sait sa douleur partagée.

Très chers concitoyens,

Le passé, avec ses maux et ses joies, n'est plus en nos mains ; il n'en est pas de même, en une certaine mesure, de l'avenir. L'avenir, c'est l'espérance ; l'avenir, c'est le progrès ; l'avenir, c'est, si nous le voulons, une vie exempte de ces erreurs, de ces fautes, de ces vices

même que tous, en ce jour, nous devons confesser, non pour nous laisser abattre, mais, au contraire, pour prendre, sous le regard de Dieu, un nouveau courage en vue de la lutte qui nous attend.

Unissons donc tous nos voix, jeunes et vieux, citoyens et magistrats, pour demander à Celui de qui dépend la destinée des peuples, qu'il lui plaise de répandre ses plus précieuses bénédictions sur notre patrie bien-aimée et sur ses habitants.

CHRONIQUE DE LA SEMAINE

Convocation des Chambres. — Nouvelles mesures contre les Congrégations. — Les évènements d'Afrique. — Massacre d'Oued-Zargua. — L'expédition sur Kairouan. — Les tripotages tunisiens.

6 octobre 1881.

M. Jules Ferry, retour de Mont-sous-Vaudrey, et le Conseil des ministres ont décidé de convoquer les Chambres pour le 28 octobre, et le *Journal officiel* doit incessamment confirmer cette nouvelle. Trois semaines nous séparent donc encore de la première séance, trois semaines de répit pour le malheureux cabinet qui a si légèrement compromis les intérêts de la France en Afrique, et accumulé sur sa tête les plus graves responsabilités. Ces atermoiements sans fin, ces retards sans cesse apportés à la réunion du Parlement, ne permettent-ils pas de comparer notre ministère à un accusé qui demande des remises perpétuelles, qui n'est jamais prêt, se réfugie dans des chicanes de procédure, fait défaut, cherche par tous les moyens possibles à retarder l'arrêt de sa condamnation, et montre par là même le trouble de sa conscience? Ce n'est pas que nous croyions beaucoup à la justice de la nouvelle Chambre, dont le premier soin, si sa composition n'était aussi détestable, devrait être de rejeter avec dégoût et mépris les hommes incapables et dangereux qui nous gouvernent; mais nos nouveaux députés ne sauront échapper au mouvement d'opinion sous lequel s'effondre le cabinet Ferry, et ils seront forcés de briser ces hommes aussi inhabiles que sectaires dont la haine du catholicisme ne pourra pallier les fautes.

A moins cependant que M. Ferry et ses dignes collègues ne parviennent à apaiser la voix de leurs accusateurs par de nouvelles et énergiques mesures qu'aurait résolu de prendre le gouvernement contre les Congrégations religieuses. Ce serait là le seul moyen qu'aurait trouvé le président du Conseil pour

sauver son portefeuille, et mettre enfin la main sur la majorité après laquelle il court depuis six semaines. Les mesures dont nous venons de parler consisteraient tout simplement dans la confiscation au profit de l'État des biens appartenant aux Congrégations dissoutes. Le *Moniteur universel* croit savoir que le décret est tout prêt; il n'y manque que la signature de M. Grévy. En donnant cette nouvelle, le *Moniteur* demandait un démenti; le démenti n'est pas venu.

En remettant au 28 octobre la réunion des Chambres, le gouvernement espère aussi pouvoir se présenter, — ce qui allégerait sensiblement sa situation, — ayant en mains une dépêche annonçant une victoire sérieuse en Afrique. Mais cette victoire l'aura-t-il pour l'époque désirée? Espérons-le pour la France, mais n'y comptons pas trop. De fait, toutes les informations qui nous arrivent de l'autre côté de la Méditerranée nous y montrent la situation comme très grave. D'horribles massacres viennent d'avoir lieu sur la ligne du chemin de fer de Tunis, à Oued-Zargua, station de cette ligne, dont tous les employés ont été égorgés ou brûlés vifs. D'autre part, de nombreux engagements avec les insurgés sont signalés, et Ali-bey, le commandant des forces tunisiennes, vient de se faire battre complètement par les tribus rebelles qu'il était chargé de réprimer.

Tout fait donc prévoir que le moment d'une action sérieuse approche. Dans ces conditions, toute l'attention se porte sur l'expédition qui va être dirigée contre Kairouan, expédition indispensable, souvent annoncée, mais que les élections du 21 août ont retardée jusqu'ici. On attend seulement maintenant pour se mettre en marche que les premières pluies d'automne, qui manquent rarement de tomber dans les premiers jours d'octobre, aient rafraichi l'atmosphère ardente et la terre embrasée pour commencer cette expédition, un peu témérairement qualifiée à l'avance de « décisive » par certains optimistes.

Sept brigades et plus probablement huit, organisées par la désorganisation de notre armée, fouleront le sol tunisien au moment de cette expédition. L'une d'elles occupera nécessairement la ville même de Tunis. On peut révoquer en doute que cet effectif relativement énorme de forces militaires, près de cinquante mille hommes, soit suffisant pour contenir le soulèvement général et furieux que va susciter la violation de la ville sainte de Kairouan — la plus vénérée dans le monde islamite après La Mecque et Médine.

En ce moment, les troupes qui doivent coopérer à cette expédition se concentrent à Zaghouan, sous les ordres du général Sabatier. Zaghouan n'est pas tout à fait à mi-chemin de Tunis à Kairouan, située à 140 kilomètres environ au sud de la capitale.

Les positions maritimes de Hamamet, Sousse, Sfax et Gabès, doivent être fortement occupées, afin de couvrir la gauche de la colonne expéditionnaire et d'intercepter la contrebande de guerre. Il y aura nécessité de protéger également sa droite par l'occupation du Kef; en outre, un corps devra se tenir en permanence à Zaghouan pour maintenir les communications de l'expédition avec sa base d'opération, la Manouba-Tunis.

Pendant que se préparent ces importants mouvements militaires, de curieuses révélations, faites par les organes intransigeants de la presse, mettent à jour les motifs qui auraient déterminé l'intervention française en Tunisie. Le vif intérêt soulevé par ces révélations au sujet des monstrueux tripotages qu'était appelée à faire réussir cette expédition, nous engage à en donner un résumé aussi court que possible. On y verra en quelle estime se tiennent entre eux les républicains. Si M. Gambetta est coupable de la moitié seulement des malversations mises à son compte par l'*Intransigeant* de Henri Rochefort, allié à la *Lanterne* et au *Petit Parisien*, on peut concevoir l'espoir de voir sa popularité sombrer dans un déshonneur et une honte sans nom. S'il ne l'est pas, il sera curieux de voir comme il se défendra. L'accusation n'est pas de celles dont un haussement d'épaules fait justice.

Les révélations de l'*Intransigeant,* dans un long article sous ce titre en gros carrctères : « Le secret de l'affaire tunisienne, » se rapportent à la dette tunisienne. Le journal de M. Rochefort raconte qu'en 1873 la commission financière internationale nommée par l'Angleterre, la France et l'Italie, pour assurer autant que possible le service des intérêts dus aux porteurs d'obligations tunisiennes, découvrit, en faisant le compte d'un emprunt, un vol de titres, s'élevant à la somme de soixante-cinq millions. Ces titres avaient été déposés par le premier ministre d'alors, Mohamed-Kasnadar, chez un banquier parisien et, jusqu'à présent, il n'en serait pas rentré dans le trésor pour plus de quatorze millions. D'un autre côté, la dette tunisienne qui n'était que de quatre-vingts millions en 1871, s'est élevée en 1873, sous l'administration de ce Mohamed qu'on vient de rappeler au pouvoir, à cent quatre-vingt-cinq millions. On a

pu acheter à vil prix les titres de cette dette. En 1875 et 1876, ils ne valaient guère plus de cent vingt francs ; en 1879, on les payait encore deux cents francs environ. L'*Intransigeant* accuse M. Gambetta d'avoir travaillé en compagnie de M. Roustan à les déprécier.

« MM. Gambetta et Roustan, dit ce journal, avaient formé une association dont le but était de faire d'abord tomber au prix du papier les obligations de la dette tunisienne et de les racheter ensuite pour quelques liards. Mais comme jamais le bey n'aurait eu les deux cents millions nécessaires à leur remboursement, les deux compères poussaient le gouvernement français à intervenir dans la Régence et à prendre à son compte le payement des obligations, qui eussent été converties en trois pour cent. M. Gambetta et M. Roustan eussent alors échangé leur tas de papier contre des coupons de rente pour une valeur de plus de cent millions, et ces rentes, c'étaient les contribuables qui les leur auraient servies. » Le bey aurait même, d'après la feuille intransigeante, donné à entendre dans une lettre datée du 18 djounadi 1293 (10 juillet 1876), que M. Roustan inspirait les articles contre les finances tunisiennes publiées par la *République française* en 1875 et 1876. Aujourd'hui les titres tunisiens sont remontés à près de cinq cents francs, et l'*Intransigeant* prétend qu'il serait question de leur donner la garantie de la France. Ce serait à ce projet qu'aurait fait allusion, il y a quelques jours, une feuille opportuniste, *Paris*, dans les lignes suivantes : « Nous croyons savoir que la réorganisation financière en Tunisie est en bonne voie. On se souvient que, selon M. Roustan, une des premières mesures à prendre serait de désintéresser les *porteurs étrangers* de titres tunisiens, afin de réserver à la France seule le contrôle des finances, qu'elle a partagé jusqu'ici avec l'Angleterre et l'Italie. »

Le point de départ des révélations de l'*Intransigeant*, signées de l'initiale F. qui cache un ancien membre du corps diplomatique que M. Rechefort promet de faire connaître « au besoin, » c'est la conversation dans laquelle M. Barthélemy Saint-Hilaire a informé le correspondant du *Daily News* que le traité qui a été signé en 1881 à Kassar-Saïd, existait en projet dans les cartons du ministère des affaires étrangères depuis 1878. « Ce n'est pas seulement depuis 1878, dit le « révélateur, » que M. Roustan incite le gouvernement français à s'emparer de la gestion des affaires tunisiennes. Toutes les menées politiques

qui ont eu lieu depuis dix ans entre la France et la Régence de Tunis ont été poursuivies avec une remarquable unité de vues. Le but à atteindre, c'est d'arriver à substituer la France, débiteur toujours solvable, au bey de Tunis, débiteur d'une incurable insolvabilité, dans des engagements contractés plus ou moins légalement par un ministre prévaricateur envers des personnages de nationalités diverses, mais de malhonnêteté bien connue. »

C'est ce que prétend également établir la *Lanterne,* quand elle soutient que dès le 29 janvier, avant le commencement des opérations militaires, le bey avait accepté un traité plus avantageux pour la France que celui de Kassar-Saïd. Des gens intéressés à la guerre, dit-elle, circonvinrent M. Barthélemy Saint-Hilaire, et celui-ci fit arrêter des dépêches de M. Grévy qui, au moment de signer ce traité, télégraphiait au bey d'envoyer à Paris deux personnes ayant sa confiance, avec lesquelles il pourrait s'entendre définitivement. On voulait, d'après la *Lanterne*, rendre la guerre inévitable pour ne pas laisser trancher la question de l'Enfida par l'arbritage proposé du roi des Belges. Une note de l'*Agence Havas* soutient qu'il n'y a jamais eu d'autres projets de traité que celui qui a été signé à Kassar-Saïd et celui qui fut élaboré au commencement de 1878 sous l'administration du maréchal de Mac-Mahon, et dont M. Barthélemy Saint-Hilaire a révélé le premier l'existence à la tribune du Sénat dans sa réponse à une question de M. le duc de Broglie au mois de juillet dernier.

Or, il se trouve que ce projet date, non pas de la présidence du maréchal Mac-Mahon et du ministère du duc de Broglie, mais bien de la présidence de M. Grévy et du ministère Waddington, — ce qui est bien différent. L'*Agence Havas* s'est trompée, ou a voulu tromper.

Rien ne nous empêche, après cela, de croire à l'existence du nouveau projet de 1880.

Toujours est-il que la *Lanterne* maintient toutes ses affirmations relativement à l'existence d'un traité élaboré au ministère des affaires étrangères en novembre 1880, accepté le 29 janvier 1881 par le bey, et par M. Grévy le 9 mai. « Oui ou non, dit-elle, est-il vrai que le 10 mai, MM. Barthélemy Saint-Hilaire et de Choiseul ont arrêté deux télégrammes adressés à Tunis, l'un par un agent diplomatique accrédité depuis longtemps auprès du gouvernement français, l'autre par un per-

sonnage chargé d'une mission verbale pour M. Grévy, mission dont il s'était acquitté ? Le gouvernement reste muet. Les causes de son mutisme ne sont pas difficiles à donner. Il n'a rien à dire, et il commence à comprendre que tout démenti de sa part ne fera que provoquer une nouvelle affirmation, plus précise et plus nette, de la nôtre. »

En ce qui concerne les révélations relatives à la dette tunisienne, la *République française* a mis au défi l'*Intransigeant* de produire aucune preuve la concernant; l'*Intransigeant* a répondu en reproduisant divers extraits des articles de journal de M. Gambetta qu'il prétend avoir été écrits pour pousser à la faillite les finances tunisiennes, en effrayant les détenteurs d'obligations par des conclusions comme celles-ci : « Avec quoi le bey a-t-il payé ou paiera-t-il ? Ce n'est pas assurément avec les revenus délégués à la commission financière, puisque ces revenus appartiennent aux porteurs de la dette unifiée. »

Voilà où en sont les choses : le dernier mot de l'affaire sera aux tribunaux devant qui M. Roustan, autorisé sinon forcé par le ministre des affaires étrangères, va poursuivre l'*Intransigeant*. Il faut qu'un débat public fasse la lumière dans cette affaire où tout le monde doit être admis à faire la preuve. Quoi qu'il arrive, c'est là un procès qui promet d'être intéressant.

P. Chantrel.

AVIS IMPORTANT

L'échéance du 30 septembre étant une des fortes échéances de l'année, nous prions instamment ceux de nos souscripteurs dont l'abonnement expire à cette époque, de vouloir bien nous informer aussitôt que possible de leur renouvellement.

Nous prions, en même temps, ceux de nos autres abonnés qui seraient en retard pour le renouvellement de leur abonnement, de vouloir bien nous en envoyer le montant ou de nous informer au moins de l'époque à laquelle ils désirent le faire.

Toute demande de changement d'adresse doit être accompagnée de 60 centimes.

Prix d'abonnement pour la France et l'Algérie : Un an, 15 fr. ; six mois, 8 fr. ; trois mois, 4 fr. 50 pour l'édition ordinaire.

Un an, 18 fr. ; six mois, 10 fr. pour l'édition sur papier fort.

Le gérant : P. Chantrel.

Paris. — Imp. Saint-Paul, 51, rue de Lille. L. Philipona.

ANNALES CATHOLIQUES

ROME CAPITALE

L'*Osservatore romano* poursuit avec une grande vigueur la polémique relative aux droits du Souverain-Pontife, qu'ont ranimée les scènes odieuses du 13 juillet dernier. Il vient de publier sous ce titre : *Rome, capitale politique de l'Italie*, une série d'articles remarquables, que leur étendue ne nous permet pas de reproduire en entier ; mais nous mettons sous les yeux de nos lecteurs l'excellent résumé qu'en fait le *Courrier de Bruxelles*.

L'Italie moderne, pour s'emparer de Rome, s'est réclamée du titre d'héritière du grand nom romain, prétendant que, en cette qualité, elle devait avoir Rome pour capitale politique. Or, l'héritier légitime, l'unique héritier, historiquement et même politiquement parlant du grand nom romain, ce n'est pas l'Italie nouvelle, négation de toutes les traditions italiennes les plus chères, née d'hier, quinze siècles après la chute de l'empire romain ; c'est le Pape qui n'a pas laissé cet empire s'écroulier entièrement, *qui l'a sauvé dans la mesure où il pouvait être sauvé*, qui a gardé Rome libre, en a conservé la gloire, les traditions, la sagesse, le prestige, l'a refaite puissante et respectée des barbares mêmes qui n'avaient pas respecté l'Empire. On peut même prouver juridiquement que le Pape est l'héritier des droits de l'ancienne Rome, car c'est en ses mains, à défaut d'empereurs et de sénateurs, que se trouva un jour réunie toute l'autorité que ceux-ci exerçaient. La politique conseille donc aux libéraux de garder le silence au sujet de cet héritage qui ne leur appartient pas, qu'ils ne peuvent réclamer sans se rendre ridicules, et sans commettre une profanation. Ils n'ont pas sauvé Rome à l'époque des invasions des Barbares, mais ils l'ont opprimée à une époque plus civilisée, et leurs ancêtres en politique, s'ils en ont, ce sont les Gibelins.

Et qu'ont fait ces Gibelins, *ces seuls vrais Italiens*, comme

les appelait naguère un journal modéré? Ils ont vendu plusieurs fois Rome et l'Italie à l'étranger, aux Allemands, tandis que les Papes l'ont défendue et sauvée au prix de longues souffrances, se montrant ainsi les vrais héritiers du grand nom de Rome.

II. — Le grief fait aux Papes d'avoir appelé les étrangers en Italie fut une arme puissante aux mains des fauteurs de l'unité de l'Italie sous la maison de Savoie. Ils ont fait ainsi accroire aux ignorants que les Papes avaient été la cause principale des grands maux causés par les incursions et la domination étrangère, et que, en écartant le principe du mal, on écarterait le danger.

L'histoire prouve que cette accusation n'est qu'un mensonge. Certes, Attila et les Huns ne furent pas appelés par le Pape ; au contraire, Rome et une grande partie de l'Italie furent sauvés par saint Léon le Grand, quand il arrêta les Huns sur les bords du Pô. Le Pape n'appela pas Genséric ni Ricimer, mais il sauva des mains des Vandales de Genséric tout ce qu'il lui fut possible de sauver à Rome : les saintes reliques, les vierges, les vieillards, les enfants.

Quel Pape appela Odoacre, Théodoric, Alboin ? Alboin et ses successeurs trouvèrent devant eux, comme seuls défenseurs de la liberté et de la civilisation de l'Italie, les Pontifes romains, qui, comme saint Zacharie, désarmèrent Luitprand par la raison et par la majesté de leur attitude, ou comme Grégoire, Etienne, Adrien, sauvèrent avec intrépidité d'une ruine certaine les derniers débris du nom latin, en gardant précieusement à Rome la dernière étincelle de la liberté italienne.

Dans cette grande œuvre ils invoquèrent, il est vrai, le secours de deux princes étrangers, Pépin et Charlemagne, mais uniquement pour qu'ils les aidassent à chasser les *Barbares* de la terre d'Italie, à étendre jusqu'au Pô et au Liris la liberté italienne réfugiée dans les murs de Rome.

A moins qu'on ne veuille prétendre que les vrais Italiens n'étaient pas les millions d'habitants du sol italique, remontant par une longue série d'ancêtres à l'époque de la Rome des empereurs, — mais bien quelques milliers de Longobards encore à moitié sauvages qui venaient de renouveler, un siècle à peine auparavant, l'invasion des Vandales et des Huns?

Aujourd'hui, à l'exemple de Machiavel, certains charlatans de l'indépendance font un crime aux Papes de n'avoir pas sa-

crifié les derniers débris de la liberté, en ouvrant Rome aux Lombards qui auraient créé l'unité italienne. Mais si l'unité dans la barbarie peut plaire à ceux, qui préfèrent les Turcs au Pape, il n'en est pas heureusement ainsi pour tout le monde. De plus, la division, l'anarchie qui se mit promptement dans l'État fondé par les Lombards au nord de l'Italie, prouve abondamment qu'ils étaient incapables de fonder une œuvre solide et durable.

III. — Rome ne représente pas politiquement l'Italie moderne. Tous ses souvenirs rappellent des idées républicaines ou papales, et une monarchie politique séculaire, comme la monarchie de Savoie, s'y trouvera toujours à l'étroit. Ce ne sont pas seulement les républicains qui l'ont proclamé par la voix de Ferrari, mais aussi les monarchistes par celle de Mamiani. Ils sont tombés d'accord pour avouer *que Rome ne peut obéir qu'à des Papes ou à des tribuns.*

Et les faits n'ont pas tardé à le démontrer. Tant que Florence a été la capitale, les modérés — conservateurs monarchistes — ont occupé le pouvoir sans opposition et sans discontinuité. Ils étaient les maîtres; seuls, ils paraissaient capables de gouverner. Mais à peine Rome fut-elle devenue la capitale, que les modérés se trouvèrent inhabiles à garder les rênes du gouvernement. Et maintenant nous voyons s'organiser le parti républicain avancé, moins faible qu'on ne se le figure, et qui espère arriver à son tour au pouvoir à la faveur du nouveau suffrage universel. Car, si celui-ci n'est pas encore tel absolument qu'ils le désireraient, il n'en portera pas moins de rudes coups aux principes conservateurs.

A l'heure qu'il est, tous les hommes les plus sensés peuvent prévoir que le socialisme suivra toujours une marche ascendante. Rome capitale nous remet en mémoire les terribles paroles que Proudhon mettait dans la bouche des socialistes de Juillet en France :

« A la monarchie qui, la main sur l'Évangile, réclame l'obéissance, après avoir levé cette main contre l'Église, le socialisme demande : Qui es-tu, pour que je t'obéisse ? »

La politique ne devrait pas oublier ce que Proudhon écrit dans les *Confessions d'un révolutionnaire* : « La dignité royale, en s'élevant contre le Pape, prit la voie qui devait la conduire à sa perte ; en même temps que l'Église fut humiliée, le principe d'autorité fut frappé dans sa source ; le pouvoir devint une ombre. »

Qu'adviendra-t-il de la monarchie, contrainte, pour vivre, à humilier continuellement l'Église, à faire sa capitale de la capitale de l'Église ?

IV. — La Rome des Papes fut, il est vrai, le centre — la capitale morale, si l'on veut — de la vie italienne dès que cette vie put se manifester. Sous Charlemagne et ses successeurs, le royaume d'Italie eut d'étroites frontières, et sa capitale politique fut Milan. Mais Rome, aux mains des Papes, fut une terre entièrement libre, de même que le reste des États de l'Église, et les antiques libertés municipales latines purent s'y déployer en toute liberté.

De ces libertés municipales naquirent les communes, source de gloire et de grandeur pour l'Italie, qui témoignèrent de la vigueur, du bon sens, du courage du peuple italien, et qui, sans les ambitions et les usurpations des empereurs étrangers, auraient rendu la Péninsule heureuse et puissante, en l'unissant, dans la liberté civile, à son centre qui était le Pontificat romain. Celui-ci sut sauver plusieurs fois l'Italie et guider les Italiens aux champs glorieux de Legnano et de Parme, écrivant ainsi les pages les plus brillantes de l'histoire d'Italie.

Et les communes furent libres, grandes, indépendantes, sans ressentir le besoin d'avoir Rome pour capitale politique de l'Italie unie sous un seul roi. Et celle-ci ne posséda jamais une nationalité plus vigoureuse que lorsque ses citoyens de Pise, de Gênes, de Venise, faisaient respecter et redouter le nom de leur patrie jusque dans l'Orient, et, loin de se résigner à subir des affronts de la part des Tunisiens, s'en allaient attaquer Constantinople, s'établissaient solidement à Galata et à Péra, conquéraient la Morée par les armes, permettaient à de simples particuliers de leurs cités de se créer, réduits à leurs seules forces, un État avec les terres conquises sur l'ennemi, purgeaient la mer des pirates qui l'infestaient, et repoussaient les Turcs, bien plus puissants alors que ne le sont maintenant ces pauvres Tunisiens.

La Rome papale fut pendant plusieurs siècles le boulevard de la liberté italienne, sans que personne dans la péninsule sentît jamais le besoin de l'avoir comme capitale politique en l'enlevant au Pape.

« Rome capitale » fut souvent un prétexte aux entreprises de puissants princes étrangers. Mais l'histoire nous enseigne que l'Italie, unie ou non, n'eut jamais besoin de Rome pour capitale. Et quand Napoléon Ier ressuscita à sa façon le royaume d'Italie,

il lui donna pour capitale Milan, et non *Rome, dont il fit* le chef-lieu d'un département français.

La prétendue nécessité historique de « Rome capitale » ne s'impose donc nullement, et l'histoire elle-même démontre que Rome n'a jamais été la capitale politique de l'Italie. Jusqu'au moment de la spoliation absolue de la Papauté, opérée par ceux qui prétendaient être l'Italie, cette nécessité ne fut jamais sentie que par les ennemis de l'Église catholique. C'est ainsi que Mazzini, le plus ardent de tous à réclamer l'unité italienne avec Rome pour capitale, avoua ouvertement qu'il était nécessaire d'avoir Rome pour étouffer la Papauté !

V. — Nous ne rappellerons que pour mémoire les luttes si longues et si souvent renouvelées des Papes contre les envahissements des empereurs d'Allemagne, leur alliance avec les villes lombardes, première proie exposée à la rapacité tudesque. Loin d'appeler l'étranger à la conquête de l'Italie, les Papes ont organisé la défense du pays contre l'étranger.

VI. — On a dit que Rome est la seule ville devant laquelle les « cités sœurs » consentiraient à se courber. « Rome seule, — pour employer le langage plein de distinction de la *Libertà,* — donne à l'Italie, malgré tous les radotages des papistes (*sic*), une force de résistance qu'elle n'aurait pas autrement. »

Est-ce que les autres cités ne s'étaient pas courbées devant Florence ?

Est-ce qu'elles ne le feraient pas tout aussi bien devant Naples, où l'on avait eu jadis l'idée de transporter le siège du gouvernement ?

Du reste, la politique enseigne que toute autre ville italienne est plus apte que Rome à devenir la capitale du royaume. A Rome, le danger de complications graves est incessant. Là, par la force même des choses, renaissent tous les jours des difficultés insurmontables. Motif réel ou prétexte de guerre, la Papauté découronnée restera un péril perpétuel, que pourra tourner contre la monarchie de Savoie quiconque voudra se faire une arme du sentiment de réprobation inspiré à une partie de l'Europe par l'usurpation de Rome. Le Pape n'a pas besoin, pour cela, d'intervenir directement, ni de prêcher une croisade ; le monde catholique ne peut oublier ses droits, ni ses devoirs, et les États éventuellement en guerre avec l'Italie ne dédaigneront pas le précieux avantage que leur assurera le titre de champions des droits de la Papauté.

Rome capitale est une offense continuelle au sentiment du monde catholique, et une continuelle provocation. Il est possible que les hommes d'État ne veuillent pas encore s'en apercevoir, mais il viendra un jour où ils s'en apercevront, et l'on verra alors que cette usurpation est un acte grandement impolitique au point de vue des relations extérieures.

VII. — Cet acte n'est pas moins impolitique en ce qui regarde la situation intérieure du pays. Il est inutile de le dissimuler : en Italie, il y a un nombre très considérable de catholiques dont la conscience est offensée, dont les convictions sont blessées, quand ils voient Rome appartenir à un autre qu'au Pape. Cette offense, ils la ressentent encore plus depuis que, de cette cité sainte d'où leur venaient les paroles du Père commun, ils voient sortir des lois, des ordonnances, des décrets qui constituent une guerre continuelle contre leurs croyances, contre l'Église qu'ils aiment comme une mère, dont ils accueillent avec foi les enseignements, et dont le Chef possède tout juste la somme de liberté que les nouveaux maîtres de Rome consentent à lui laisser. Or, tous ces catholiques italiens, parmi lesquels il y a un grand nombre d'hommes très sensés, très instruits, doués d'une grande capacité administrative et jouissant d'une honorabilité incontestée, ne peuvent ni ne veulent participer à la vie politique du pays dans cet état de choses que leur conscience réprouve. Il en résulte que le concours des honnêtes gens n'est pas acquis au gouvernement, et que celui-ci reste à la merci de ceux qui ne le sont pas. Jamais les prétendus conservateurs ne réussiront à réconcilier l'Église avec l'État. Non, tant que Rome sera capitale de l'Italie, la meilleure partie des citoyens de ce pays, celle qui apporterait aux affaires le plus d'honnêteté, de loyauté et de conscience, se tiendra éloignée de la vie politique, et cela est un fait extrêmement grave.

Les libéraux eux-mêmes le reconnaissent, en usant de tous les artifices pour pousser les catholiques à exercer leurs droits électoraux.

Il n'est donc nullement nécessaire que Rome soit la capitale politique de l'Italie ; au contraire — et Petruccelli lui-même doit l'avouer, — il serait politiquement nécessaire de choisir une autre capitale.

Il serait certainement impossible de dire quelle politique a conseillé de prendre pour siège du gouvernement une ville dont

toutes les traditions sont en opposition avec le système de ce gouvernement, et qui servira de perpétuel prétexte à l'ennemi, tout en étant une cause de perpétuelle division dans l'État.

« L'Italie, dit la *Libertà*, se serait défaite, sans Rome. » Mais cette Italie est donc une œuvre tout à fait artificielle qui se soutient, non par la vertu des citoyens, ni par la volonté du peuple, mais par le prestige d'un nom ! Comment ne voit-on pas qu'on avoue ainsi que l'organisation nouvelle de la nation est défectueuse, faible, sans consistance, incapable de résister au moindre heurt ?

VIII. — L'art militaire est d'accord avec l'histoire et la politique pour proclamer que Rome, loin d'être une capitale nécessaire, est même inutile et inopportune.

Il suffit de connaître un peu l'art de la guerre et les conditions topographiques qui concourent à la sécurité d'une grande cité, pour voir que Rome ne peut être longtemps défendue contre un ennemi qui viendrait du côté de la mer.

On a parlé, cependant, et on continue à parler encore des fortifications de Rome, on calcule les millions nécessaires pour les construire. Mais Rome, quoi qu'on fasse, ne peut être transformée en forteresse ; il est impossible de la défendre au moyen d'une ceinture de forts, comme on a fait pour Paris, d'en fortifier le front comme les Autrichiens ont fait pour Vérone, de l'entourer d'eau et de marais comme Mantoue, de profiter du Tibre comme on a profité de l'Adige et du Pô.

La campagne romaine, en grande partie déserte, est en outre tout à fait ouverte, et entièrement dominée par les montagnes voisines.

Celles-ci ne pourraient être gardées que par une armée très considérable, et elles font de Rome une ville incapable de servir de capitale à un État qui ne serait pas essentiellement pacifique.

Rome était une excellente capitale quand toute la Méditerranée se trouvait en son pouvoir ; quand elle dominait sur l'Espagne, la Gaule, la Dalmatie, la Grèce, la Syrie, l'Asie-Mineure et tout le littoral de l'Afrique. Alors Rome était vraiment le centre, non pas de l'Italie, mais de l'Empire romain, dont l'Italie tout entière pouvait passer pour être la capitale.

Quand cet empire fut tombé, Rome fut reconnue comme une capitale inopportune et embarrassante, et aucun des royaumes plus ou moins étendus qui se formèrent en Italie n'y établit son siège.

Des philosophes chrétiens ont vu dans cette espèce d'aversion contre Rome capitale une force cachée qui poussait les rois et les conquérants à Pavie, à Milan, à Ravenne. Mais il faut bien aussi qu'on reconnaisse que les considérations politiques et militaires entraient pour beaucoup dans cette aversion, surtout quand le nom de Rome avait encore une splendeur sans égale, à cause des gloires militaires, politiques et administratives qu'il rappelait.

Dix villes, au moins, en Italie, sont plus aptes que Rome à servir de capitale au royaume, même uni ; nous ne disons pas qu'elles soient absolument aptes, mais elles le sont certainement plus que Rome. Turin, Milan, Venise, Bologne, Naples, Ravenne, Pavie, Vérone, Brescia, Florence, présentent toutes de meilleures conditions militaires et topographiques que Rome ; presque toutes aussi ont des traditions monarchiques et glorieuses.

La force de résistance de l'Italie unie est au delà du Pô ; c'est à grand'peine qu'on pourrait la reconstituer en deçà de Bologne et de Plaisance.

Le sort de l'Italie unie a été plusieurs fois décidé à Pavie, à Milan, à Mantoue, sur le Pô ; jamais à Rome. Le sort de l'Italie méridionale elle-même n'a jamais été décidé à Rome, mais bien à Benevento, à Tagliacozzo, dans le royame de Naples.

L'histoire s'unit donc à la science militaire pour démontrer que Rome n'est pas nécessaire, comme capitale militairement parlant, à l'Italie, — qu'elle est même, à ce point de vue, nuisible et ruineuse.

ALLIANCE CATHOLIQUE

Sous ce titre : *Alliance catholique ou universelle pour le rétablissement des Droits de Notre-Seigneur Jésus-Christ*, M. l'abbé Joseph Lémann a fait entendre, au Congrès eucharistique de Lille, un appel que nous recommandons à tous les catholiques (1).

Voici cet appel :

(1) Le Congrès Eucharistique a vivement approuvé le projet de M. l'abbé Lémann, qui a donné le même titre à une petite publication de propagande appelée à produire un grand bien.

La France et toutes les nations chrétiennes se meurent. Il faut sauver la France et les nations chrétiennes. Cette entreprise n'est toutefois qu'un côté de la nécessité sociale, côté qu'on peut appeler intéressé. Il y en a un autre qui est désintéressé, plus glorieux et capable de ressusciter l'enthousiasme : c'est *le Rétablissement des Droits de Notre-Seigneur Jésus-Christ.*

Les droits de Jésus-Christ ont été effacés, radiés en 1789. « La déclaration *des droits de l'homme* a été la suppression *des droits de Dieu.* » Et c'est présisément parce que cette pierre fondamentale, « les droits de Jésus-Christ », a été arrachée des bases de la société moderne, que la France et les nations vacillent et s'effondrent.

Il faut donc rétablir les droits de Jésus-Christ.

Les rétablir, ce sera sauver la France et les nations.

Mais qui les rétablira ? — L'homme.

L'homme, — parce que c'est lui qui est le chef, la tête, dans la famille et dans la société.

L'homme, — parce que c'est lui qui, ayant commis le sacrilège de substituer ses droits, « les droits de l'homme », à ceux de Jésus-Christ dans les bases de la société, doit maintenant y mettre ses devoirs : des devoirs humblement subordonnés et entrelacés aux droits de Dieu. A l'homme donc reviennent l'honneur et l'obligation de rétablir les droits de Jésus-Christ.

Mais comment les rétablira-t-il ? Avant tout, par ces deux grands moyens que doivent adopter les catholiques de toutes les nations : Le premier, s'engager, entre hommes, *à communier plus souvent, et ensemble.*

Le deuxième, s'engager *à prononcer autant que possible,* lorsqu'on parlera de Dieu, *le nom même de Notre-Seigneur Jésus-Christ.*

I

Le premier moyen et devoir est l'engagement des hommes à communier plus souvent et ensemble.

Le but des sectes maçonniques est aujourd'hui avoué : elles ont comploté d'amener *la déchéance* de Jésus-Christ, principalement en lui retirant les cœurs.

Roi pacifique, Pasteur bienfaisant, le divin Sauveur a dit : *Je suis venu afin que mes brebis aient la vie, et qu'elle*

l'aient avec plus d'abondance... Je suis le Pain vivant descendu du ciel. Si quelqu'un mange de ce pain, il vivra éternellement.

Les sectes se sont dit que si, en détournant de Lui les cœurs, elles parvenaient à rendre inutile la communication de sa vie, ce serait le plus sûr moyen de détruire son règne, ce serait en *finir* avec Jésus-Christ. Les loges maçonniques ont donc porté ce décret: à bas la *Communion!* Hélas! ce décret a été bien obéi, et voici ce qui s'en est suivi pour le monde. Le plus triste nom auquel on puisse s'exposer ici-bas, c'est le nom d'*excommunié*. Un excommunié est un exclu de la vie divine apportée par Notre-Seigneur Jésus-Christ. Après le nom et l'état d'excommunié, il n'y a plus que le *réprouvé*. Eh bien! depuis le décret des loges maçonniques, c'est-à-dire depuis 1789 environ, la grande majorité des chrétiens, des hommes, s'est laissé excommunier: non par l'Église; oh! non, bien au contraire, l'Église, mère désolée, invite, appelle, oblige ses enfants à la communion par les cris les plus tendres; — mais s'est laissé excommunier, chose étrange, par la franc-maçonnerie, par les sociétés secrètes. Elles ont dit à l'homme: Tu ne communieras plus. Et l'homme, se liant par d'exécrables serments, s'est détourné de la Table sainte. Il s'est excommunié lui-même!

Qu'en est-il résulté? Un état de mort pour lui et pour la société. Le divin Sauveur en effet avait dit: « Si vous ne mangez la chair du Fils de l'Homme, *vous n'aurez pas la vie en vous.* » Ne pas avoir la vie en soi, c'est manifestement avoir la mort, la conséquence est rigoureuse. Or, n'est-ce pas précisément ce lugubre spectacle de mort que présentent, à cette heure, l'homme et la société?

La mort est dans les idées: désordre intellectuel partout, on ne se comprend plus. — La mort est dans les mœurs: dépravation sans frein, corruption sous toutes les formes et de tous les âges. — La mort est dans les champs: les récoltes languissent et la vigne meurt. — La mort est dans le commerce: rien ne va plus, la confiance est éteinte. — La mort est aux frontières des nations: sept millions d'hommes sont sous les armes, n'attendant qu'un signal pour commencer un carnage dont la pensée fait frémir.

La mort donc, partout la mort; qui oserait dire qu'en se séparant de l'auteur de la vie, les hommes ne sont pas entrés en communion avec la mort?

Eh bien! ô hommes, faites reculer la mort, en entrant en communion avec JÉSUS-CHRIST. Vous aurez ce courage, vous aurez aussi cette pitié de la société agonisante. Les sectes maçonniques vous ont dit : Assez de JÉSUS-CHRIST ! C'est l'heure de répondre : JÉSUS-CHRIST le plus possible ! Les sectes maçonniques vous avaient imposé des serments ; apprenez que les serments faits à Satan n'obligent pas : ceux de votre baptême et de votre première communion les précèdent et les effacent. Vous reviendrez donc à JÉSUS-CHRIST, ô hommes, et voici de quelle manière : Non pas isolément, mais en phalanges, en frères d'armes ; non pas timidement, mais avec la calme fierté de votre grande et loyale conduite. La franc-maçonnerie opère en association occulte : opposez-lui l'association de la communion catholique. Elle exige de ses esclaves le secret et les ténèbres : opposez-lui vos rangs de lumière et votre attitude d'hommes libres.

II

Le deuxième devoir et moyen est l'engagement de prononcer autant que possible, lorsqu'on parlera de Dieu, le nom même de Notre-Seigneur JÉSUS-CHRIST.

A bas sa communion ! La franc-maçonnerie ne s'en est pas tenue à ce cri de déchéance. Elle a ajouté : « A bas son nom que je déteste ! »

Il y avait autrefois chez le peuple juif un dicton sinistre : *Maudit soit celui qui a été pendu au bois!* Le malfaiteur qui était suspendu à une croix, était regardé comme maudit. Le divin Sauveur a bien voulu, en se laissant crucifier, passer par cet anathème, afin de nous délivrer tous de la malédiction que nous avions tous méritée. Aussi le monde l'a béni ; seuls, les juifs aveugles et haineux ont persisté longtemps à le regarder comme maudit ; ils évitaient soigneusement de prononcer son nom.

Il semble que la franc-maçonnerie, plus haineuse encore et avide de les dépasser, ait adopté l'exécration de ce nom. Elle a soufflé à la société moderne : Ne le prononce plus ; et, chose étrange, la société s'est soumise à ce silence coupable. Au sein des parlements, c'est miracle qu'un député ait le courage de prononcer ce nom : on ricane à gauche ; beaucoup à droite baissent la tête. Dans les autres réunions publiques, on consent bien, si l'on doit nommer la divinité, à dire : Dieu, mais on

évite soigneusement le nom de Jésus-Christ. Enfin, au milieu même des familles chrétiennes et entre chrétiens, la prononciation de ce nom auguste est devenue timide et rare.

Voilà notre faiblesse. La franc-maçonnerie triomphe, elle a fait taire le nom du Galiléen !... Souffrirons-nous qu'un pareil scandale se prolonge au sein des nations chrétiennes et en particulier dans cette France où le vieux cri national était : *Vive le Christ qui aime les Francs !* Allons ! catholiques, rougissons de notre faiblesse et réparons-la : *Vive le nom de Notre-Seigneur Jésus-Christ !*

Lorsqu'un monarque est vivant et glorieux dans son règne, on se sert de son nom en mille rencontres : on l'inscrit partout, sur les monnaies, sur les oriflammes, sur les arcs de triomphe. Jésus-Christ est vivant, glorieusement régnant : servons-nous de son nom, inscrivons-le partout.

O hommes, là encore, donnez l'exemple. A vos foyers, quand vous priez, prononcez bien le nom de Jésus-Christ. Lorsque vous entendez un blasphème, dites dans votre cœur, par réparation : Jésus-Christ, je vous adore. Dans les réunions où vous traitez des affaires de la religion et de la patrie, que ce nom auguste soit déployé par vous comme un labarum. Enfin, si la confiance de vos concitoyens catholiques vous appelle à l'honneur de les représenter au sein des Parlements, quand vous aurez à parler du Maître du monde, ne dites pas seulement : Dieu, oh ! dites : *Notre-Seigneur Jésus-Christ.* Nos cœurs vous répondront par un long cri de soutien et de reconnaissance.

Joseph Lémann,
missionnaire apostolique, chanoine.

SALUONS LES PRÊTRES

Dénoncer au gouvernement les attaques impudiques et scandaleuses de nos dessinateurs et de nos modeleurs, nous semble absolument inutile.

Le cléricalisme, c'est l'ennemi, dit le maître ; donc guerre aux curés, aux Jésuites, aux Frères, aux Sœurs, hurlent les esclaves ; et alors, se ruant comme des vautours sur un cadavre, ils parlent, ils écrivent, ils dessinent, ils modèlent, ils chantent tout ce que la haine peut leur inspirer de plus hideux et

de plus méchant contre les ministres d'une religion qui est l'*ennemie*.

Hier, c'étaient les commandements de Dieu qui servaient de prétexte pour faire prendre à un curé les postures les plus indécentes.

Aujourd'hui, ce sont les commandements de l'Église ridiculisés.

Ce matin, le *Tribunal illustré* représente deux prêtres qui se battent sur la place publique et qui sont séparés par les gendarmes.

A la porte de nombreux magasins, ce sont des moines mêlés d'une manière grotesque et toujours lascive à des scènes qu'on ne peut regarder sans rougir.

La photographie vient en aide à la chromolithographie et reproduit à profusion tous les tableaux où des prêtres jouent un rôle ridicule ou coupable.

On voit partout des terres cuites, des porcelaines où l'habit ecclésiastique couvre les personnages les plus ridicules, les plus laids, les plus grimaçants qu'il soit possible d'imaginer.

Et le public se laisse prendre ; il rit, il applaudit.

Sur la place de la Bastille, deux gardiens de la paix faisaient hier des gorges chaudes devant une de ces gravures injurieuses pour le clergé.

Irons-nous nous plaindre ? A qui, où, comment ?

A M. Grévy ? il chasse ou il carambole.

A M. Ferry ? il ameute tous ses maîtres d'école contre les curés.

A M. Constans ? il médite la spoliation des ordres religieux.

A M. Farre ? il empêche les soldats d'aller à la messe le dimanche et laisse mourir nos combattants d'Algérie sans sacrements.

Que faire alors ? protester par notre respect ; affirmer hautement et publiquement ce respect afin que tous sachent bien et voient bien qu'ils ne nous font pas peur.

L'usage s'est peu à peu perdu de saluer les prêtres, reprenons-le ; saluons aussi les religieux et les religieuses ; que notre salut soit profond et respectueux, et ne nous contentons pas d'une simple inclinaison de tête ; chapeau bas, très bas, c'est une *protestation*.

Nous montons en omnibus, en wagon, cédons ostensiblement la meilleure place aux prêtres et aux religieux.

Ne souffrons jamais qu'une Sœur reste debout sur une plate-forme de tramway ou d'omnibus ; cédons-lui notre place.

On rira ? Non, je l'affirme, on ne rira pas, et quand on rirait ? Ne sommes-nous pas assez énergiques pour imposer silence aux rieurs ?

Lorsqu'il s'agit de soi, je comprends le silence ; mais quand il s'agit des autres, le silence devient une lâcheté.

Nous sommes abandonnés par tous ceux qui devraient nous soutenir et nous protéger ; sachons nous défendre.

Est-ce tout ? Non.

Par tous les moyens légaux, cherchons à faire taire les insulteurs. S'il y a en France des tribunaux vendus à nos persécuteurs, le nombre en est restreint et, grâce à Dieu, la magistrature est encore l'honneur de notre pays ; faisons bonne garde, prévenons les calomniés, prêtons-leur le concours de notre parole, de nos conseils, de notre argent. Les lâches qui insultent la religion ne connaissent qu'une chose : l'argent. Demandons des dommages-intérêts. Ne leur faisons jamais grâce ni merci. — (*Univers*). ADÉODAT LE FÈVRE.

UN NOUVEAU MORTARA

L'impiété vient de trouver un nouveau Mortara, dont elle se propose de se servir pour ameuter l'opinion contre le catholicisme. Voyez, disent les journaux à ses gages, comment les congréganistes entendent dans la pratique la liberté de conscience dont ils parlent sans cesse, et les droits des pères de famille dont leurs amis font si grand bruit. Voyons donc, et, pour ne pas être exposés à juger les faits d'après un récit favorable au catholicisme, reproduisons d'abord le récit du *Temps,* qui ne peut être suspect à cet égard :

Après avoir épousé, en 1854, à Lausanne, une demoiselle catholique, M. Théophile Frey, citoyen suisse, appartenant à la religion réformée, vint s'établir à Thonon en qualité de marchand tailleur. Il avait été spécifié par lui en contractant mariage que les enfants qui naîtraient de cette union seraient élevés, sans distinction de sexe, dans la religion protestante. En 1859, M. Frey eut un fils, puis un second en 1866, celui qui nous occupe spécialement. Les

deux enfants furent baptisés à leur naissance par un ministre de la religion réformée.

Comme il n'existait alors à Thonon aucun établissement d'instruction publique laïque, M. Frey plaça son premier fils en 1867 dans un pensionnat dit de Saint-Joseph, dirigé par le frère Alman, de la Doctrine chrétienne.

En 1870, Albert, le plus jeune, y entra à son tour et il fut bien convenu entre M. Frey et le directeur de l'établissement que ni l'un ni l'autre des enfants ne seraient tracassés au sujet de leur religion. Mais bientôt M. Frey consentit à la demande qu'on lui avait faite de laisser ses enfants suivre les cours d'enseignement religieux et les pratiques du culte catholique, soi-disant « pour éviter les railleries de leurs camarades ».

L'aîné ayant été retiré de la maison d'éducation pour achever ses études dans un pensionnat protestant de Lausanne, Albert, le cadet, resta seul à l'école des frères de Thonon, d'où son père voulut le retirer également en 1880, afin de l'envoyer en Suisse comme son frère. M. Frey fut alors l'objet des instances les plus pressantes de la part du frère Louis, sous-directeur de l'établissement de Thonon après la mort du frère Alman, afin qu'il consentît à laisser encore son enfant au pensionnat. M. Frey consentit à l'y laisser encore quelques mois.

A la fin de décembre 1880, Albert Frey sortit du pensionnat de Thonon et fut conduit à Zurich, chez sa cousine, d'où il devait suivre les cours d'une école secondaire protestante. Quel ne fut pas l'étonnement du père, quand sa nièce lui écrivit, trois semaines après, que son fils avait refusé, dès le premier dimanche, de suivre les offices de la religion réformée en déclarant qu'il était catholique. Il y eut alors échange de lettres entre le père et le fils; celui-là, fort de l'autorité paternelle, voulant faire abjurer à celui-ci ses nouvelles doctrines, et le fils exalté, jouant au petit martyr, récalcitrant, rebelle, répondant « qu'il saurait tout souffrir plutôt que de sacrifier ses convictions. »

Il était facile de voir, en lisant ses lettres, que l'enfant avait un conseiller et qu'il n'était que le secrétaire d'un directeur qui se cachait dans la coulisse. La nièce de M. Frey trouva bientôt dans la chambre d'Albert une lettre qui dissipa tous les doutes. Albert avait été le copiste des épîtres du frère Louis, par lesquelles celui-ci exhortait l'adolescent à persévérer dans ses sentiments catholiques, et lui donnait le modèle des réponses à faire à son père.

Sur un livre de prières elle trouvait également, annotées par le jeune Albert, les dates de son baptême, de sa première communion et de sa confirmation. Baptisé le 10 juin 1877, il avait communié le 12 juin de la même année, et l'évêque Mermillod l'avait confirmé

en 1880. La connivence de la mère avec les frères convertisseurs apparaît clairement, quoiqu'elle ait cherché à la dissimuler pour éviter les reproches de son mari. On poussa même l'enfant jusqu'à demander à son père de le laisser communier avec ses camarades, et cela à diverses reprises ; celui-ci ayant répondu par un refus formel et péremptoire, le frère Alman, qui avait tout conduit, dit à Albert : « Vous ferez votre première communion, mais sans que votre père le sache. » Puis plus tard : « D'ailleurs, je prends cela sur moi, j'ai de bonnes épaules. »

Albert fut baptisé le jour de la première communion des autres élèves. On procéda à huis clos, à l'approche de la nuit, pendant l'absence de ses condisciples, dans la sacristie de la chapelle ; le frère Alman fit l'office de parrain et on se passa de marraine.

Un prêtre de Genève, dit Père Joseph, ondoya le néophyte. Ce prêtre est aujourd'hui directeur de l'orphelinat et de l'école libre de Douvaine.

Le Père Joseph a prétendu, dans la suite, qu'il ignorait absolument avoir administré le baptême à un jeune protestant ; il l'a baptisé sous conditions, sans même demander son nom, et n'a plus entendu parler de l'enfant.

Le conseil départemental lui a infligé, par l'organe de son rapporteur, un blâme sévère.

L'*Univers*, s'appuyant sur ce seul récit, écrit :

Telle est cette affaire que le *Temps* appelle « une affaire de rapt de conscience assez curieuse, » et sur laquelle le *XIXe Siècle* disserte avec sa passion accoutumée. Qu'y trouvons-nous ? D'abord un protestant qui se marie avec une catholique. « Il avait été spécifié par lui, en contractant mariage, dit le *Temps*, que les enfants qui naîtraient de cette union seraient élevés, sans distinction de sexe, dans la religion protestante. » C'est impossible. De deux choses l'une : Ou cet homme en se mariant a agi loyalement, et alors, pour pouvoir contracter mariage avec une catholique, il a dû prendre l'engagement devant l'Église d'élever ses enfants dans la religion catholique ; ou il a abusé de sa femme en l'obligeant clandestinement à renoncer aux prescriptions de sa foi pour se soumettre à ses propres exigences. Dans le premier cas, il a été violateur de ses engagements ; dans le second, violateur de la liberté de conscience de sa femme.

Tel est l'homme pour lequel le *Temps* et le *XIXe Siècle* réclament, d'accord avec le conseil départemental de l'instruction publique de la Haute-Savoie, les droits les plus absolus du père de famille.

Continuons. Cet individu trouve bon, pour une raison ou pour une autre, de placer son enfant dans un établissement religieux d'éducation. S'il tenait tant à la foi de cet enfant, pourquoi l'a-t-il exposé ainsi ? C'est, dira-t-on, qu'il n'y avait pas à Thonon d'autre école que celle des Frères. En vérité, ce père qui a fait tant de bruit de la conversion de son fils, qui en a saisi les tribunaux académiques et l'opinion, aurait dû montrer tout d'abord qu'il avait un réel souci de l'âme de son enfant en la préservant à tout prix du contact de l'erreur. Quand nous aurons les écoles laïques et obligatoires, telles que les veut la république, les libres-penseurs du *Temps* et du *XIX*e *Siècle* verront ce que sont les pères de famille catholiques, et s'il y en a un seul, vraiment digne de ce nom, qui ne préfère l'amende et la prison à l'obligation de livrer ses enfants à des maîtres d'athéisme. Ce père protestant met donc son fils aîné, puis le second, dans une école catholique, mais à la condition que « ni l'un ni l'autre des enfants ne seraient tracassés au sujet de leur religion. »

Nous ne demanderons pas encore au *Temps* et au *XIX*e *Siècle* ce qu'ils font de la liberté de conscience de l'enfant, dont ils parlent si souvent, quand nous réclamons le droit pour les pères catholiques de faire élever leurs enfants dans leur religion; mais quel compte tiennent-ils donc de la liberté de conscience des maîtres catholiques auxquels leur client remet ses enfants l'un après l'autre? Est-ce qu'ils n'ont pas une foi, une conscience, ces maîtres entrés par vocation dans une congrégation dont l'objet spécial est l'enseignement religieux? Est-ce qu'ils ne croient pas que la vérité est dans la religion catholique et que les adeptes des autres cultes sont dans l'erreur? Est-ce qu'ils ne connaissent pas le prix de l'âme de ces enfants qu'on leur confie? Et n'est-ce point le premier de leurs devoirs d'éducation d'enseigner la plus haute, la plus nécessaire des vérités, la vérité religieuse?

Le *Temps* et le *XIX*e *Siècle* veulent que ces maîtres congréganistes aient accepté la condition de ne rien dire ni de ne rien faire pour éclairer l'esprit des jeunes enfants et leur communiquer les lumières de la foi catholique! Ce serait de la part du père une nouvelle violation de la liberté de conscience chez des religieux auxquels il ne pouvait imposer une semblable condition. Les Frères de Thonon lui ont dit que ses enfants « ne seraient pas tracassés au sujet de leur religion. » Très bien; mais ils n'ont pas pu lui promettre de ne rien faire pour les ins-

truire et les éclairer. Bien plus, le père lui-même consent à ce qu'ils suivent les cours d'enseignement religieux et les pratiques du culte catholique; il donne accès à la vérité dans leur intelligence, il ouvre leur âme aux illuminations de la foi. La lumière se fait pour l'un d'eux. Pénétré des enseignements religieux, il discerne le vrai du faux, il devient catholique. N'est-il pas libre? N'a-t-il pas aussi des droits de conscience? A douze ans, un enfant instruit et bien doué est capable de porter un jugement réfléchi sur les questions religieuses.

Le catholicisme est si simple dans sa sublimité qu'il est à la portée des plus jeunes intelligences. L'élève de l'école de Thonon s'était fait une conviction, il avait librement et sciemment choisi. Placé dans une école protestante il persévère, malgré les influences contraires, dans sa nouvelle religion jusqu'à l'âge de quinze ans. C'est alors que le père s'aperçoit du changement; il s'irrite, il s'en prend aux maîtres, dont les enseignements ont conduit son fils au catholicisme, et qui le soutenaient de leurs conseils au milieu des épreuves que sa jeune foi avait à supporter; il veut le forcer à abjurer la religion qu'il a volontairement embrassée. Les journaux libres-penseurs, comme le tribunal académique de la Haute-Savoie, prennent parti pour le père, non parce qu'il est père, mais parce qu'il est protestant.

Or, nous le demandons, quel droit le père avait-il de plus que la mère sur l'enfant? Le père était protestant, mais la mère catholique. Pourquoi l'enfant eût-il été voué de naissance à la religion du père plutôt qu'à celle de la mère? A douze ans, à quinze ans, n'avait-il pas tout au moins la facilité de choisir entre la religion de celle-ci et de celui-là? De lui-même, d'ailleurs, ne tirait-il pas des droits personnels, des droits de conscience contre lesquels aucune autorité paternelle ne saurait prévaloir?

En voulant le contraindre à revenir à une religion dont il avait reconnu l'erreur, ce père fanatique était pour la troisième fois violateur de la liberté de conscience.

Ne parlons plus de lui ni du conseil de l'instruction publique de la Haute-Savoie, dont le jugement en cette affaire est aussi sot qu'odieux. Mais les journaux qui ont approuvé la conduite de l'un et de l'autre, voudraient-ils bien nous dire en vertu de quoi ils enchaînent à perpétuité l'enfant à la religion de ses parents et à quel titre ils lui dénient le droit d'en changer? Jamais, nous catholiques, nous n'avons revendiqué pour le père de

famille un pouvoir aussi exorbitant que celui que lui donnent ici de soi-disant partisans de la liberté de conscience ; et si nous réclamons pour lui le droit de faire élever ses enfants dans sa religion, ce n'est pas parce que cette religion est la sienne, c'est parce qu'elle est la vraie. Le *XIX*e *Siècle* et le *Temps* comprennent-ils la différence ? Ils raisonnent en libres-penseurs pour qui il n'y pas de vérité religieuse. Mais c'est là une opinion condamnée par la raison et par la conscience du genre humain. Car il y a une vérité religieuse comme il y a un Dieu, et ainsi que Pascal le dit avec tant de force et de logique, il n'y a de fausses religions que parce qu'il y en a une vraie.

Pour rester d'accord avec eux-mêmes, les libres-penseurs sont obligés de se faire, au nom de la liberté de conscience, les gens les plus intolérants du monde. C'est ainsi qu'ils attribuent à ce père protestant le droit d'asservir la conscience de son enfant, et qu'ils refusent à celui-ci la faculté de choisir sa religion et à ses maîtres la permission de diriger son choix. Que d'oppression, que de tyrannie au nom de la liberté de conscience ! Mais puisque les libres-penseurs professent qu'il n'y a pas de vérité religieuse et qu'ils ne sauraient attribuer au père un pouvoir aussi monstrueux que celui d'imposer à son fils sa religion, uniquement parce qu'elle est la sienne, que peut leur faire que l'enfant, contre lequel ils se liguent, ait changé de religion, ou, comme ils disent, de superstition ? Pourquoi ce zèle pour la religion du père, cette passion contre celle de l'enfant et des maîtres ?

Ici nous touchons au fond de la libre-pensée qui n'est qu'un esprit de secte. Elle devrait être toute indifférence en matière religieuse et elle est toute fureur contre le catholicisme. Ses actes prouvent qu'elle ne consiste qu'en une haine de l'Église. Ses adeptes ne donnent point d'autre idée d'elle. Ils font les philosophes, les esprits transcendants ; en réalité, ce ne sont que de fanatiques adversaires du dogme chrétien. Leur espèce ne se compose que de tous ceux qui haïssent stupidement ce qu'ils ne connaissent point. Combien de ces libres-penseurs, et des plus qualifiés, qui n'ont jamais pensé ! Combien qui ne connaissent le catholicisme qu'à travers leurs préjugés et que par les fausses idées qu'ils en ont ! Cet axiome de leur secte qu'il n'y a point de vérité religieuse les dispense de tout examen, de toute recherche du vrai.

Ces simples réflexions suffisent ; l'impiété en sera pour son nouvel essai de calomnie et de persécution.

CONGRÈS GÉOGRAPHIQUE

Un congrès de géographes vient de se tenir à Venise sous la présidence de M. de Lesseps; il contribuera sans doute à hâter les progrès de cette science qui compte aujourd'hui tant de succès. La terre s'ouvre de plus en plus aux entreprises commerciales; d'intrépides voyageurs s'élancent dans des contrées inexplorées jusqu'ici; nos cartes géographiques se couvrent de noms de peuples, de villes, de rivières, là où elles ne montraient naguère que de vastes déserts inconnus. Tant mieux! Ceux que l'esprit d'aventure, l'amour de la gloire ou de la science poussent ainsi à la recherche de pays nouveaux travaillent, qu'ils le veuillent ou non, à la propagation de l'Évangile, à l'établissement du règne de Jésus-Christ. Ils ne font d'ailleurs que continuer les travaux des missionnaires qui, à leur tour, se précipitent à leur suite pour sauver les âmes de ces hommes auxquels notre civilisation dégénérée n'apporte trop souvent que de nouveaux vices.

L'*Unità cattolica* de Turin fait très bien ressortir, à propos du Congrès de Venise, les services rendus à la géographie par les missionnaires catholiques et par l'Église romaine.

Le Congrès, dit-elle, s'est réuni dans les salles du palais du patriarche de Venise, qui les a cédées gracieusement pour cet usage. L'élément catholique s'y trouve représenté par le patriarche, d'abord, à qui le roi Humbert et la reine, lors de leur courte visite, ont adressé leur premier et leur plus aimable salut, et ensuite par l'archevêque des religieux Mékitaristes de Venise, par un savant prêtre arménien et par le P. Denza, qui expose ses instruments géographiques. Un des secrétaires est M. l'abbé Beltrami, de Vérone, ancien missionnaire dans l'Afrique centrale. N'oublions pas non plus Mgr Comboni, évêque du Darfour.

Le congrès est présidé par le prince de Feano. Rallié au régime nouveau, le prince romain a tenu dans son discours d'ouverture à rester sur le terrain des phrases banales, parlant de la *grande évolution de la société humaine*, de la marche

longue et pénible, mais toujours progressive, parcourue par elle, etc.

M. de Lesseps, le héros de la fête, pour ainsi dire, a eu le bon esprit de dédaigner l'emploi de cette rhétorique. Quoique franc-maçon, il n'a pas oublié les mérites des missionnaires, ces premiers et, on peut bien l'ajouter, ces seuls vrais civilisateurs. Il a rappelé les hardis voyages de Carpino, du Bienheureux Odoric, des autres apôtres qui ont affronté mille dangers dans des régions inconnues et jusque chez les nations tartares, pour obéir au Souverain-Pontife et propager la foi chrétienne.

Il a signalé, en présence du roi Humbert, les encouragements que les Papes ont toujours prodigués à l'étude de la géographie en faisant exécuter au Vatican la plus belle collection qui existe de cartes géographiques.

Les membres du Congrès se sont rendus à Pordenone pour inaugurer un buste érigé à la mémoire du Bienheureux Odoric, missionnaire de l'ordre de Saint-François.

On ne peut donc pas dire que la mémoire des bienfaits rendus par le christianisme aux sciences soit éteinte. Quand les ignorants de la presse hostile font tous leurs efforts pour l'anéantir, il y a encore de vrais savants pour la garder, et la transmettre à la postérité.

Nous parlions tout à l'heure des religieux de Saint-François. Cet ordre, aussi humble que grand, fut pendant longtemps aux avant-gardes des pionniers de la civilisation chrétienne. Domenichelli, dans son histoire des voyages du bienheureux Odoric de Pordenone, exprime en ces termes la mission éminemment civilisatrice des apôtres envoyés par le grand patriarche saint François lui-même :

« Notre mission, disait le saint, est de ramener les égarés au « bercail et de faire du monde entier une seule famille; beaucoup « peuvent nous sembler des esclaves du démon, qui seront plus « tard des frères chéris de Jésus-Christ. » Après leur avoir ainsi parlé, il les congédiait en les bénissant, et ils se dispersaient dans le monde entier. Ils n'avaient pas d'autres provisions de voyage que leur pauvre habit et leur confiance en Dieu; ils entraient également dans la riche demeure et dans la pauvre chaumière, adressant à tout le monde le même salut : *Paix à cette maison!...* C'était le mot d'ordre de leur saint fondateur.

L'*Unità cattolica* entre dans de longs et curieux développements sur les voyageurs franciscains et sur leurs

découvertes. Cette gloire est restée jusqu'à nos jours le patrimoine de l'ordre Séraphique, auquel appartient Mgr Massaia, qui a fondé une mission catholique chez les féroces Gallas et rendu en même temps de grands services à la science géographique.

Les Dominicains, dès l'origine de leur ordre, se sont également répandus sur toutes les plages. Dès l'année 1253, Innocent IV envoyait « Salut et bénédiction apostolique à nos chers fils et frères prêcheurs qui annoncent l'Évangile dans les pays des Sarrasins, des Grecs, des Bulgares, des Cumans, des Éthiopiens, des Syriens, des Goths, des Jacobites, des Arméniens, des Indiens, des Tartares, des Hongrois et des autres nations infidèles de l'Orient. »

Notre sujet nous mènerait trop loin si nous voulions signaler les services éminents qu'ont rendus à la cause de la civilisation par le christianisme, à des époques plus modernes, les Jésuites, les prêtres des Missions étrangères, et tant d'autres sociétés admirables dont des milliers de membres ont couronné leur apostolat par le martyre. Qui pourrait dire à quel point de prospérité serait arrivée aujourd'hui cette œuvre sublime, confiée par la Providence aux nations européennes, si la prétendue Réforme, les longues périodes de troubles suscités par l'ambition des princes, et enfin les révolutions n'avaient mis des entraves à ce mouvement d'expansion si puissant, doué d'une force vraiment divine, mais qui devait, dans les plans de la Providence, s'appuyer sur le bon vouloir des sociétés chrétiennes de l'Europe ?

—

L'*Union,* passant en revue les voyageurs présents au Congrès, donne ces détails sur plusieurs d'entre eux :

Nos intrépides voyageurs africains (le nombre de ces géographes présents à Venise n'est pas moindre de treize) sont plus spécialement désignés à l'attention du jury. La plus grande somme de sympathies de l'assemblée s'est partagée entre M. A. d'Abbadie, le doyen des géographes, auquel doivent s'adjoindre MM. Burton et Cameron, contemporains de Livingstone, — et le jeune autant que sympathique Napolitain, M. Massari, offi-

cier de la marine royale, qui vient d'accomplir heureusement la traversée de l'Afrique dans le sens de sa plus grande largeur, de l'est à l'ouest, entre la mer Rouge et l'Océan Atlantique.

Un voyage non moins digne du plus vif intérêt, est celui du major Serpa-Pinto, aide de camp du roi Dom Louis de Portugal. Cet explorateur a frayé le chemin qui sépare le port de Benguela, situé sur la côte occidentale de la Guinée, du port de Natal, dans la mer des Indes ; — percée téméraire autant que glorieuse pour son auteur, qui lui a coûté deux ans et demi de temps, d'efforts et de souffrances de tout genre ; sur 400 hommes qui faisaient partie de l'expédition, sept seulement ont survécu.

M. Serpa-Pinto a communiqué une nouvelle qui lui cause une grande satisfaction. Deux missions de Jésuites sont déjà établies, sur les points signalés par lui comme susceptibles d'une colonisation européenne.

Toujours au premier rang ces Jésuites ! toujours aux avant-postes du progrès et de la civilisation ! Finirez-vous par en prendre votre parti, ô prêtrophages ?...

Le docteur autrichien Lenz a également attaché son nom à un beau voyage du Maroc au Sénégal, en passant par Tombouctou.

Les remarquables découvertes de M. Georges Révoil au pays des Comalis, tribus musulmanes de mœurs féroces, qui peuplent les régions voisines du cap Guardafui, et l'exposition des cartes de son itinéraire, représentent un ensemble de signalés services rendus à la science géographique.

Enfin, le docteur Crevaux, médecin de la marine, a rendu compte de trois voyages qui ont duré quatre ans, voyages à la suite desquels il est parvenu à fixer le tracé de 2,200 lieues de rivière, dont 1,200 entièrement inexplorées. Dans la dernière de ces explorations, M. Crevaux, remontant le Magdalena, affluent des Amazones, réussit à franchir la Cordilière des Andes, et à passer de là, en échappant aux plus grands dangers, dans la vallée du Gaviare, qui est tributaire du fleuve de l'Orénoque.

M. Victor Guérin est l'auteur du plus complet et consciencieux travail qui ait été fait sur la Palestine. Ce géographe a visité jusqu'à cinq fois ce pays si cher aux cœurs chrétiens.

En résumé, la religion n'a pas fait mauvaise figure au Congrès géographique ; elle ne sera pas la dernière à

profiter des travaux des voyageurs, parmi lesquels se distinguent ses courageux missionnaires, et la civilisation chrétienne comptera de nouvelles et importantes conquêtes.

J. CHANTREL.

QUESTIONS DE JURISPRUDENCE

I

Tribunal correctionnel de Limoux.

Présidence de M. Garet.

LA FÊTE DU 14 JUILLET. — DRAPEAU ARBORÉ PAR LE MAIRE SUR LA PORTE D'UN PRESBYTÈRE ET DÉCHIRÉ PAR LE CURÉ. — INAPPLICABILITÉ DE L'ARTICLE 257 DU CODE PÉNAL.

Un drapeau ne peut être considéré comme étant un des objets dont la destruction ou la dégradation est punie par l'art. 257 du code pénal.

Ainsi jugé par le jugement que nous rapportons et dont le texte expose les circonstances dans lesquelles il est intervenu :

Ce jugement est ainsi conçu :

Attendu que les débats ont établi que, le 14 juillet dernier, le sieur Maury, prêtre desservant à Lescalle, a enlevé et brûlé le drapeau national que le maire de la commune de Puivert avait fait arborer à la porte de son presbytère ; qu'il s'agit de rechercher si, à raison de ce fait, il a encouru les peines portées par l'art. 257 du Code pénal ;

Attendu que cet article punit ceux qui détruisent ou dégradent des monuments, statues et autres objets, destinés à l'utilité ou à la décoration publique et placés par l'autorité ; qu'en présentant cette disposition au Corps législatif, le rapporteur s'exprimait ainsi :

« Les monuments destinés à l'utilité et à la décoration publique « sont l'embellissement des villes ; ils rappellent la grandeur des « peuples qui nous ont précédés, les grands talents de leurs « artistes, la magnificence de leurs souverains ; ils appartiennent « aux siècles futurs comme aux temps présents, et ils sont la « propriété de tous les âges... La loi doit déployer la sévérité « contre les mains sacrilèges qui oseraient mutiler, dégrader ou « détruire ces belles créations du génie... » ;

« Que cette pensée du rapporteur trouve son expression exacte dans le texte de l'article 257, qui s'applique particulièrement aux monuments, comme le prouve la rubrique sous laquelle il est placé ;

qu'il est vrai que le texte protège également les statues et autres objets destinés à la décoration publique ; mais que le même rapporteur explique le sens de ces dernières expressions, en y comprenant « la croix, les oratoires et autres objets de vénération « religieuse placés à l'extérieur des temples, sur les places et « routes par les communes » ; que ces divers objets, sans être des monuments proprement dits, participent de leur nature ; comme les statues, ils ont un caractère artistique et monumental, et ce n'est qu'à ce titre qu'ils jouissent de la protection spéciale dont la loi les couvre ; qu'ainsi se trouve nettement défini, précisé et limité le sens de l'article 257 ;

« Attendu dès lors qu'il est bien impossible de mettre sous la protection de cet article le drapeau national ; un drapeau n'a pas le caractère d'un monument, il n'est pas une œuvre d'art, il n'a pas de valeur propre, il n'a que celle de l'idée qu'il représente ; il est essentiellement le signe public de l'autorité du gouvernement ; celui qui sciemment le détruit ou le dégrade est gravement répréhensible, mais il ne commet pas le délit de l'article 257 ;

« Attendu que cette solution s'appuie sur l'interprétation la plus importante que la loi puisse recevoir, l'interprétation non équivoque du législateur lui-même ; qu'en effet, lorsqu'il a voulu punir l'enlèvement ou la dégradation des signes publics de l'autorité, il a créé des dispositions particulières ; celles de l'article 5 de la loi du 17 mai 1819, de l'article 9 de la loi du 25 mars 1822 et de l'article 6 du décret du 11 août 1848 ; que parmi les emblèmes de l'autorité, c'est surtout le drapeau que la loi a voulu préserver des atteintes de la haine ou du mépris ; mais que ces dispositions auraient été inutiles si le fait qu'elles répriment trouvait déjà sa punition dans l'article 257, qui prononce des peines à peu près équivalentes ; qu'ainsi l'application de cet article à la dégradation du drapeau a contre elle l'autorité même du législateur ;

« Attendu que le Tribunal, saisi de la connaissance du fait de destruction de drapeau, peut apprécier l'intention du prévenu et donner à ce fait la qualification qui résulte des débats, celle de : enlèvement et dégradation d'un signe public de l'autorité du gouvernement républicain opéré en haine ou mépris de cette autorité ; mais que si le décret du 11 août 1848, qui punit ce délit, était en vigueur le 14 juillet dernier, date de l'acte incriminé, il ne peut plus être appliqué aujourd'hui, soit parce qu'il a été abrogé par la loi du 29 juillet 1881, soit parce que cette loi a amnistié tous les délits de presse commis antérieurement au 21 juillet ;

« Attendu que le fait délictueux ainsi anéanti par l'amnistie est censé n'avoir jamais existé, et par suite ne peut être réprimé comme constituant la contravention prévue par le paragraphe 1er de l'article 479 ;

« Attendu, dès lors, qu'à ces divers points de vue, le prévenu est en voie de relaxe ;

« Par ces motifs,

« Le Tribunal dit que le fait reproché au sieur Maury, prêtre desservant à Lescalle, n'est réputé ni délit, ni contravention de police ;

« En conséquence, annule la citation et tout ce qui a suivi ;

« Renvoie le prévenu sans dépens. »

II

Un curé est-il maître dans sa cure ?

En d'autres termes, le maire d'une commune a-t-il le droit d'imposer au curé de pavoiser ?

C'est la question que le tribunal de Gex a eu l'occasion de trancher dans son audience du lundi 19 septembre, et qu'expose ainsi le *Journal de l'Ain :*

Le jeune Courtois, maire de Cessy, était pour l'affirmative ; aussi le 17 juillet, jour où l'on célébrait dans sa commune l'anniversaire de la prise de la Bastille, il envoya dès l'aurore un ouvrier de son choix pour pavoiser le presbytère. Grand fut l'étonnement de M. l'abbé Varroux lorsqu'il aperçut, en sortant de la cure, deux drapeaux dont il ignorait la provenance. Pensant, avec raison, qu'il était maître chez lui, il enleva les deux drapeaux, que le maire de la commune fit remplacer quelques instants après. Ils subirent le même sort que la première fois. La hampe de l'un d'eux fut brisée, et, pour ce fait, M. le vicaire de Cessy était cité le 19 septembre devant le tribunal correctionnel de Gex.

A l'audience, M. le procureur de la République s'est borné à exposer les faits sans les discuter.

Le défenseur de M. l'abbé Varroux, Me Mermod, du barreau de Bourg, a facilement démontré que le presbytère étant un bâtiment privé, son client avait le droit d'enlever les drapeaux placés par M. le maire, sans se rendre pour cela passible des peines édictées par l'article 257 du Code pénal, dont l'application était demandée par le ministère public.

Il a très spirituellement raillé les procédés ultra-démocratiques du citoyen Courtois, qui, non moins ignorant des règles de la courtoisie que de celles du droit administratif, ne se contente pas de dénoncer au parquet ceux dont il viole le

domicile, mais leur adresse par la voie des journaux de plates et grossières injures.

L'auditoire attendait, persuadé que M. le procureur de la République s'était réservé pour une vigoureuse réplique.

L'attente du public a été trompée. Le magistrat qui dirige le parquet de Gex s'est levé pour déclarer que son *patriotisme* se refusait à suivre le défenseur sur le terrain où il s'était placé, et après cette déclaration éloquente, il s'est bravement assis sans ajouter un mot!

Jamais le patriotisme de M. le procureur de la République ne lui aura rendu un plus signal service, et nous recommandons ce procédé patriotique aux magistrats embarrassés.

Après en avoir délibéré dans la chambre du conseil, le tribunal a prononcé l'acquittement de M. l'abbé Varroux.

Voici les considérants du jugement:

Le Tribunal,

Attendu que l'abbé Varroux, vicaire de la paroisse de Cessy, est poursuivi pour avoir à Cessy, le « dix-sept juillet dernier, « en enlevant et en mutilant deux drapeaux aux couleurs nationales, « arborés sur le portail de la cure, abattu, mutilé et dégradé des « objets destinés à la décoration publique et placés par ordre de « l'autorité publique », délit prévu et puni par l'article deux cent cinquante-sept du Code pénal;

Attendu que l'abbé Varroux reconnaît avoir enlevé les drapeaux placés sur le portail du presbytère, mais déclare qu'il ne les a pas enlevés, et mutilé l'un d'eux avec l'intention de faire injure au drapeau national, ainsi que le prétend l'accusation;

Attendu que le maire de la commune reconnaît avoir fait placer ces drapeaux à une heure matinale, et à l'insu, soit de M. le curé, soit de son vicaire;

Attendu que, s'il eût été plus raisonnable de la part de M. l'abbé Varroux de laisser ces drapeaux, ainsi placés par M. le maire d'une manière purement vexatoire, et, du reste, illégale, il n'en est pas moins certain qu'en les enlevant, il a agi dans la limite de son droit;

Attendu, en effet, que le portail sur lequel ont été placés ces drapeaux appartient à la fabrique et non pas à la commune;

Que ce portail ne pouvait être considéré comme un édifice communal compris dans les édifices sur lesquels la circulaire préfectorale prescrivait d'arborer des drapeaux;

Attendu, en effet, que les presbytères, tant qu'ils sont occupés par le prêtre desservant la paroisse, sont une propriété privée appartenant à ce prêtre, propriété sur laquelle aucun habitant de

la commune, quel qu'il soit, n'a le droit de faire un entrepôt quelconque ;

Attendu, aux termes des lois existantes, que la commune doit un logement au curé; que le curé occupe ce logement comme locataire, puisque aux termes du décret du trente septembre mil huit cent neuf, article quarante-quatre, il est tenu des réparations locatives ou des dégâts résultant de son fait personnel ; qu'il doit être considéré comme propriétaire de ce logement, qui est une propriété privée, dans la jouissance de laquelle il ne peut être troublé ;

Attendu, au surplus, qu'il résulte d'une jurisprudence constante que, en supposant même que l'article 257 du Code pénal n'a pour but que de protéger les monuments publics ou les objets destinés à l'utilité publique ou à la décoration publique, et non pas une décoration telle que des drapeaux placés pour une circontance passagère et accidentelle, et surtout placés sur un bâtiment qui, ainsi qu'un presbytère, présente les caractères incontestables du bâtiment privé ;

Attendu,en conséquence, que les faits relevés par l'accusation à la charge de l'abbé Varroux ne sauraient raisonnablement être considérés comme un délit, tel qu'il est prévu et puni par l'article 257 du Code pénal ;

Par ces motifs,

Renvoie, sans dépens, ledit abbé Varroux, des fins de la poursuite dirigée contre lui.

LE ROMAN (1)

C'est le genre de littérature à la mode ; jamais, avant aujourd'hui, il n'a eu autant de vogue, parce qu'il n'a jamais autant flatté les passions de l'homme. Le roman, tel que l'a produit notre siècle, ne cherche pas à nous instruire, à nous faire voir le beau, le bien, il ne cherche qu'à plaire ; et pour parvenir à son but, il met tout en jeu ; rien ne l'arrête, ni la morale, ni le bien-être de la société. Il peut être bon de faire l'histoire des passions de l'homme ; on peut étudier les caractères, peindre les mœurs et s'efforcer de plaire aux gens. Mais il ne faut pas chercher à plaire à tout prix, il faut respecter les principes, flétrir les vices et non pas les ériger en vertu comme le font trop souvent les romanciers. Notre pays, heureusement,

(1) Extrait de la *Vérité*, de Québec.

n'est pas un pays de liseurs de romans, comme l'est la France ou l'Angleterre. Toutefois on ne saurait trop se mettre en garde contre cette littérature.

Le grand principe que prônent tous les romans, c'est qu'il faut jouir, jouir à tout prix. Ils n'admettent aucune entrave aux jouissances de l'homme. Le héros du roman, en général, est un homme sans principe, poursuivant un but plus ou moins avouable, par tous les moyens bons ou mauvais. Il n'y a pas une grande variété de héros de romans : au fond, c'est toujours le même qui endosse différents habits, suivant le goût de l'auteur. Ce héros, que l'on nous offre comme prototype, n'a ni mœurs, ni loi. Il se révolte contre l'autorité paternelle, dès son plus bas âge, fait pis que tuer, et tout cela, c'est bel et bon. Son grand mobile, c'est la vengeance, il n'est rien qu'il ne fasse pour venger un affront, souvent prétendu. Suivant lui, la vengeance est un noble sentiment ; pardonner est lâche. Il chante l'amour sur tous les tons, hors sur le bon. Aime-t-il, le héros de roman ? On peut en douter : son amour est plutôt un égoïsme effréné. Le grand amour, qui est dévouement, effacement du *moi*, il l'ignore complètement. Il désire plus qu'il n'aime. Je suis toujours étonné, que ces drôles que l'on veut nous faire admirer, ne soient pas pendus, ou au moins envoyés aux galères. Assurément, ce serait le sort qu'on leur réserverait dans une société bien policée.

Quant à l'héroïne du roman, elle diffère peu du héros, si ce n'est qu'elle est encore plus désagréable que ce dernier en ce que les traits de caractère qu'on lui prête, siéent moins à son sexe. Tantôt, c'est une malheureuse que l'on a sacrifiée. On l'a mariée à un individu qu'elle n'aime pas. Va-t-elle prendre son sort en femme de cœur ? Non, elle va poser en victime, se plaindre du destin, manquer à la foi conjugale.

Tantôt, c'est une jeune fille abandonnée de ses parents, jetée dans le tourbillon de la vie, seule, sans expérience. Elle ne fera rien pour changer sa condition, pour se tirer du gouffre où elle est entrée. Vous pouvez varier les poses à l'infini, vous avez toujours les mêmes traits saillants : un individu qui veut se soustraire aux lois morales pour jouir plus à son aise.

Si vous ajoutez à cela que les romans en général sont loin d'être des modèles de style, qu'ils ne donnent aucune connaissance utile, vous direz comme moi qu'il n'est pas grand profit à retirer de la lecture de ces livres. Ils sapent la société, dans

sa base même : c'est à l'individu qu'ils s'adressent, ce sont les principes sur lesquels reposent la famille qu'ils frondent. Et c'est ce qui les rend plus funestes encore.

L'homme ne naît pas pour jouir uniquement. Son bonheur n'est pas dans la déification de ses passions, au contraire. L'homme est né pour le travail. Ses succès, sa fortune, son bonheur, sont intimement liés à cette condition. Il ne doit pas avoir pour but le contentement de passions mesquines, qui ne durent qu'un temps. Tous ses efforts doivent tendre à son perfectionnement individuel, ayant comme conséquence le perfectionnement de la société.

Dans un pays comme le nôtre, où l'on a besoin de tous les bras, personne n'a le droit d'être oisif : chacun a une vaste carrière à remplir, et ne doit pas se perdre à la poursuite de vaines chimères. Il faut que tous soient à l'œuvre. Or, le roman renferme des principes diamétralement opposés à ceux-là. L'homme doit jouir, suivant lui. Jouir : c'est-à-dire se soustraire à la vie active. Jouir : c'est-à-dire mettre de côté le système entier de la société.

Le jeune homme qui lit des romans abandonne les études sérieuses. Il néglige son devoir journalier, qui fait l'homme. Son imagination est surexcitée par des peintures où sa jeune imagination ne peut encore découvrir le vrai du faux. Il prend pour avéré tout ce qu'on lui dit. Aussi le voit-on s'insurger contre toute règle ; il devient frondeur de toute discipline, partisan de toute insurrection. L'âge vient, et avec l'âge la désillusion. Il a trouvé le désenchantement là où il croyait trouver le plaisir. Il devient blasé. Trop heureux s'il ne se porte pas à des excès sans nom, qui le rendront pour jamais inutile à la société, à sa famille, nuisible à lui-même.

Ces lectures sont encore plus funestes peut-être pour la femme. L'homme se trouve en contact journalier avec ses concitoyens qui ne sont pas tous comme lui, et qui le forcent à mettre de côté ses folles idées. Les affaires ne sont pas romanesques. Pour y réussir il faut se défaire de tout le fatras des faux principes du roman. Pour réussir il faut travailler, s'assujettir à des règles que l'on ne met pas de côté impunément. La femme ne se trouve pas placée dans les mêmes circonstances. Elle garde longtemps ses idées de jeunesse. La nécessité ne l'oblige pas à changer ses manières de voir. Elle apporte dans le ménage des illusions qui ne tardent pas, malheureusement,

à y mettre le désaccord : le mari n'est pas assez poétique, il ne gagne pas assez, il ne monte pas assez haut, il est trop exigeant, il commet le crime de demander à sa femme de travailler, etc. On voit de suite ce qui résulte de tout cela : Adieu l'idéal que l'on avait rêvé, adieu les trompeuses espérances. On trouve le fardeau de la réalité d'autant plus pesant, qu'on le porte à contre-cœur et malgré soi.

Ici, heureusement, ces exemples ne sont pas trop fréquents ; cependant il s'en rencontre. Et il est à souhaiter que le mal ne fasse pas de progrès. Nous avons besoin du travail sérieux de tout le monde, nous ne devons pas abandonner les études sérieuses pour un vain agrément, trop souvent fatal à nos plus chers intérêts.

NOUVELLES RELIGIEUSES

Rome et l'Italie.

Les bruits fâcheux qui avaient couru sur la santé du Saint-Père ne se sont heureusement pas confirmés ; Léon XIII continue de donner de fréquentes audiences et de montrer une vigueur extraordinaire. *Deo gratias !*

—

Le dimanche, 2 octobre, lisons-nous dans l'*Osservatore romano,* une députation de catholiques Romains avait l'insigne honneur d'être reçue en audience particulière par Notre Saint-Père le Pape Léon XIII, pour déposer aux pieds de Sa Sainteté deux volumes contenant une adresse protestant contre les faits qui se sont produits dans la nuit mémorable du 13 juillet.

Cette adresse était recouverte de 26,000 signatures de Romains, qui n'étaient qu'une partie de celles que l'on recueille encore en grand nombre.

Le Saint-Père a admis au baisement des pieds chacun des membres de la députation et a daigné exprimer sa souveraine satisfaction pour ce nouveau témoignage d'amour filial qu'avaient tenu à lui donner les Romains. Il a fait allusion aux innombrables protestations qu'il reçoit tous les jours de toute la chrétienté contre les procédés iniques de ceux qui, après avoir outragé le cadavre d'un Pontife vénéré et blasphémé la

religion du Christ, s'attachent avec une perfidie inouïe à accuser de mensonge son Vicaire. Ici le Saint-Père ajouta :

Les ennemis de l'Église voient par les faits que Rome est catholique et qu'elle veut rester avec le Pape. Cela les pousse à tout oser et tenter pour rompre une telle union : il est donc nécessaire d'opposer un remède. Puisqu'ils sont audacieux dans le mal, nous, Romains, nous devons répondre par une franche profession de foi, et par tous les moyens qui, tout en restant dans les limites des lois, aident à montrer que le sentiment religieux des Romains ne s'amoindrit jamais. Les temps que nous traversons sont tristes, peut-être en verrons-nous de plus tristes encore ; mais c'est justement pour cela qu'il faut que nous nous habituions à soutenir cette lutte avec un courage digne des Romains.

Puis le Saint-Père a congédié les assistants, après leur avoir donné sa bénédiction apostolique.

—

Le 4 octobre, le Saint-Père a accordé une audience à Mgr Foschi, évêque de Pérouse, et à une députation des catholiques de ce diocèse. Sa Sainteté a répondu à l'adresse lue par Mgr Foschi (1) :

Votre présence, très chers Fils, Nous cause une grande joie et Nous accueillons avec une satisfaction spéciale les assurances de respectueux dévouement que votre excellent pasteur, en votre nom et au nom du diocèse tout entier, vient de Nous exprimer en termes si bien sentis. Des liens particuliers vous unissent à Nous, qui, pendant de longues années, préposé au gouvernement de l'Église de Pérouse, vous avons toujours regardés comme des fils et aimés d'une affection paternelle.

Si, en venant à Rome, vous avez voulu Nous donner un témoignage de votre dévouement, précédant de quelques jours les pèlerins qui vont arriver de toutes les parties de l'Italie, Nous sommes très heureux de le recevoir en ce jour qui est consacré à la mémoire de l'un des plus grands héros du christianisme, du fils privilégié de l'Om-

(1) Traduction du *Monde*.

brie, le pauvre d'Assise, saint François. Nous sommes sûr que cet acte vous est uniquement inspiré par l'attachement sincère que vous professez envers l'Église catholique, qui, par sa divine vertu, a rendu votre terre d'Ombrie mère féconde de saints et a été pour elle une source de grandeur et d'impérissable gloire.

Ce sentiment de foi et de piété chrétienne va désormais heureusement se réveillant au sein de notre Italie, dans les occasions propices, avec une force nouvelle, malgré les efforts des impies qui voudraient l'étouffer. Et il Nous est doux de rappeler que parmi vous aussi il s'est récemment manifesté avec une vivacité particulière, alors qu'une mission vous a été donnée, le mois dernier, grâce au zèle si louable de votre Évêque, pour vous faciliter les moyens de gagner le saint Jubilé.

Nous avons appris, en effet, avec la plus vive satisfaction, le concours nombreux des habitants de la ville à cette mission, l'empressement à écouter la parole divine, la tenue édifiante de tous et, ce qui importe davantage, les fruits abondants et précieux qui en ont résulté. Et maintenant Nous ne désirons rien plus vivement que de voir ces fruits se conserver et s'accroître ; car, souvenez-vous-en bien, mes très chers Fils, la religion et la foi sont le plus précieux trésor que l'homme puisse posséder sur la terre. La religion et la foi, conservées dans le cœur avec un soin jaloux, professées franchement et sans respect humain, confirmées par la pratique constante des bonnes œuvres, sont le seul fondement d'espérance, aujourd'hui que, dans la famille et la société, tout est ébranlé et menace ruine.

Vous donc, très chers Fils, restez toujours attachés et dévoués à l'Église ; soyez toujours unis par le respect et la déférence à ce Siège Apostolique ; suivez avec docilité ses enseignements et prenez exemple sur les glorieux actes de vos saints Pasteurs et Patrons, qui combattirent pour la foi comme des vaillants et moururent glorieusement.

Ce sera la meilleure preuve de votre affection, la démonstration la plus expressive que vous puissiez donner

de votre gratitude et le moyen le plus sûr de vous attirer de plus en plus Notre paternelle bienveillance.

A cet effet, et comme gage des faveurs célestes, Nous vous accordons, dans toute l'effusion de notre cœur, à vous ici présents, à vos familles, au séminaire et au clergé, et surtout à votre digne Pasteur, la bénédiction Apostolique.

—

Le 6 octobre, S. S. Léon XIII a reçu en audience privée M. White, ministre d'Angleterre à Bucharest, de passage à Rome. Cette audience a fait grand bruit, car on sait que M. White avait mission de recevoir du Saint-Père les dernières communications relatives au rétablissement des relations diplomatiques entre le Saint-Siège et le cabinet de Saint-James.

—

Le 9 octobre, le Pape a reçu en audience les pèlerins de la République Argentine, qui ont offert, pour le denier de Saint-Pierre, une somme de 18,000 francs, fruit des quêtes faites pendant l'année dans le diocèse de Buenos-Ayres.

Ces pèlerins, qui ont déjà visité le sanctuaire de Notre-Dame de Lourdes, vont à Jérusalem et se proposent de revenir à Rome pour les fêtes de la Canonisation.

—

Les préparatifs pour ces fêtes de le canonisation des bienheureux Labre, de Rossi, Claire de Montefalco et Laurent de Brindes sont poussés avec une grande activité. On construit de nombreuses tribunes dans l'immense salle dite de la Bénédiction, au-dessus du portique de Saint-Pierre, où aura lieu cette cérémonie solennelle. Des invitations spéciales ont été envoyées au nom du Saint-Père par la Sacrée-Congrégation du Concile à tous les évêques dont les diocèses sont situés dans un rayon de cent cinquante kilomètres (cent milles) autour de Rome, puis à tous les archevêques du reste de l'Italie et de la France, et enfin à tous les cardinaux étrangers, y compris celui de New-York. Le Saint-Père a fait annoncer en même temps aux évêques italiens qui, étant obligés, d'après l'usage, d'assister à la canonisation, se trouvent, par suite du malheur des temps dans des conditions financières peu florissantes, qu'il prendrait à sa charge leurs dépenses.

Le nombre des archevêques et évêques qui ont jusqu'à présent

répondu affirmativement à l'invitation qui leur a été faite, est de cinquante environ, mais il s'élèvera certainement à plus de deux cents, si d'ici à la mi-novembre il ne survient pas de gros événements qui puissent réclamer impérieusement de ces évêques leur présence dans leurs diocèses.

La réponse de la plupart des archevêques de France est affirmative, mais conditionnelle.

La canonisation du 8 décembre sera suivie, à bref délai et dans la même salle sus-indiquée, de trois béatifications, qui auront lieu les 7, 14 et 21 janvier de l'an prochain. Les serviteurs de Dieu dont les procès ont été menés à terme pour ces béatifications sont : le vénérable Alphonse de Orozco, religieux Augustin, qui fut conseiller à la cour de Philippe II d'Espagne, et deux religieux de l'ordre de Saint-François, le vénérable Charles de Sezze et le Vénérable Umile de Bisignano. On se souvient que leurs vertus et leurs miracles ont été signalés récemment par le Saint-Père dans un discours public.

—

Un grand pèlerinage italien se trouve à Rome depuis le 12 octobre, et c'est le 16 qu'il doit être reçu en audience solennelle par le Pape. Cette grande manifestation des catholiques d'Italie inquiète le gouvernement usurpateur, qui paraît disposé à saisir le premier prétexte pour disperser le pèlerinage. Quoi qu'il fasse, il ne pourra empêcher de prouver que l'Italie catholique n'est pas avec lui. Il n'aurait qu'une chose à faire pour se sauver, et on le lui conseille, ce serait de supprimer la prinpale cause de discorde en Italie en revenant au moins au *statu quo* d'avant 1870, c'est-à-dire en reportant la capitale à Florence.

—

S. Em. le cardinal Boromeo est très gravement malade depuis plusieurs semaines, et malgré une légère amélioration dans son état, on craint toujours beaucoup pour sa vie. Sa mort serait une immense perte pour la jeunesse catholique de Rome dont il est le généreux Mécène. Voilà dix ans déjà que les vastes salons de l'appartement de Son Éminence au palais Altieri sont le rendez-vous quotidien non seulement de cette jeunesse fidèle, mais de tous les pèlerins catholiques du monde. Aussi l'anxiété est-elle grande, et de tous les cœurs s'élèvent des prières ardentes pour demander à Dieu la conservation de jours si précieux.

France.

Paris. — Le 88e anniversaire de l'auguste Reine de France, Marie-Antoinette, sera célébré cette année lundi 17 octobre 1881, au lieu du 16, qui tombe un dimanche. Des messes seront dites à toutes les heures, depuis sept heures jusqu'à midi inclusivement, à la chapelle expiatoire de la rue d'Anjou.

La quête sera faite, comme les années précédentes, conformément au désir de Son Éminence le Cardinal-Archevêque de Paris, pour l'Œuvre du Sacré-Cœur. Cette Œuvre répond merveilleusement au sentiment de la nation et se rattache de la manière la plus intime au vœu du roi martyr lui-même, qui, quelques mois avant de mourir et pendant sa captivité, consacra sa personne, sa famille et son royaume, au Sacré-Cœur de Jésus.

M. l'aumônier recommande cette quête d'une manière toute spéciale à la piété, au zèle, à la générosité chrétienne de toutes les personnes qui viendront, le 17 octobre, visiter la chapelle expiatoire, rendre hommage à la mémoire, aux sublimes vertus de l'illustre martyre, le modèle des épouses et des mères chrétiennes.

— La haine des francs-maçons qui gouvernent la France les aveugle à ce point qu'elle les fait tomber dans un abîme sans fond de ridicule et d'imbécilité. Nous lisons dans le *Figaro :*

L'école de la rue Lhomond vient d'avoir vingt-cinq admissions à l'École polytechnique. Nouveau succès qu'on ne pouvait lui pardonner.

M. le directeur, appuyé du cardinal de Paris lui-même, avait insisté auprès du gouvernement pour garder le P. Joubert. Des hommes considérables s'étaient mis en mouvement; le ministère se refusait obstinément à donner une réponse.

On vient de décider que l'école des Postes serait immédiatement fermée si le P. Joubert était maintenu comme professeur dans l'établissement.

Le succès de la maison à l'École polytechnique est l'œuvre du savant et vénérable P. Joubert; on ne doit pas être surpris de l'acharnement de MM. Ferry et Cie à le poursuivre.

Un seul Jésuite forme-t-il une congrégation ? Qu'on nous dise une bonne fois et clairement s'il est défendu à un ancien Jésuite de prendre une profession pour vivre ? La carrière de l'enseignement, en particulier, lui est-elle fermée malgré le rejet de l'article 7 ?

Le *Figaro* dit encore à ce sujet :

On sait que le R. P. Joubert est avec MM. Puisieux, Hermithe et Bertrand un de nos grands mathématiciens français.

En outre, au point de vue officiel, il est élève de l'École normale et de cette fameuse promotion de 1848 dont étaient MM. Sarcey, About, Prévost-Paradol, Taine, Beulé, Adolphe Perraud, évêque d'Autun.

Le R. P. Joubert est encore agrégé de l'Université et docteur ès sciences.

Faire un cours n'est pas vivre en congrégation prohibée. Faire un cours est le droit d'un professeur muni de ses licences. Fermer la bouche à un savant de cette importance est un scandale qui devrait révolter tout homme raisonnable, — et M. Paul Bert lui-même ne nous contredira point.

Arras. — M. Nicolay, avocat du barreau de Paris, vient de faire à Boulogne une conférence dont le sujet était : « Les Amis de la liberté, — Parisiens et Boulonnais. » Il a passé en revue les décrets contre les congrégations religieuses et les attentats du gouvernement contre la liberté. Il a attaqué vivement la municipalité pour la laïcisation des écoles. 2.000 personnes étaient présentes. Grand succès.

Autun. — Nous recevons de l'évêché d'Autun deux Lettres de Mgr Perraud : l'une adressée au clergé et aux fidèles du diocèse pour recommander à leur charité les intérêts des églises de la Tunisie ; l'autre adressée particulièrement au clergé pour lui notifier la prorogation du Jubilé, lui communiquer plusieurs documents émanés du Saint-Siège et résumer les avis donnés dans les retraites pastorales de 1881.

Cambrai. — Mgr Duquesnay a adressé, en date du 24 septembre, la lettre suivante à son clergé.

Monsieur le Curé,

Nous venons de recevoir un décret du 13 septembre 1881, qui rapporte « les décrets en date des 5 mars 1877 et 17 février 1881, « portant réparatition du crédit affecté aux bourses des séminaires, « dans celles de leurs dispositions qui attribuent au séminaire de « Cambrai un nombre de bourses fixé en dernier lieu *à quarante.* »

Dans une dépêche qu'il nous a fait l'honneur de nous adresser le 22 courant, M. le ministre des cultes donne pour motif de la suppression des bourses de notre séminaire l'importance des revenus de cet établissement, qui, à son avis, peut se passer de la subvention de l'État. M. le ministre ajoute qu'il a paru équitable de transporter à d'autres établissements moins richement dotés la subvention qu'on retire au séminaire de Cambrai.

Il est vrai, monsieur le curé, que les revenus des biens et des

rentes du séminaire, en y ajoutant le produit des bourses de l'État, qui était de 16,000 francs par an, pouvaient largement suppléer à l'insuffisance des pensions payées par les élèves du séminaire proprement dit, c'est-à-dire du grand séminaire. Ce qui n'est pas moins vrai, c'est que, pour les raisons qui vous ont été exposées pendant la retraite, ces revenus et ces bourses, augmentés du produit des aumônes, n'ont pas suffi en 1880 pour faire face au déficit des pensions de nos grands et petits séminaires réunis, et que, d'après toutes les prévisions, cette insuffisance se fera plus vivement sentir encore en 1881.

Dans cette situation, les bourses du grand séminaire nous étant retirées, nous avons dû aviser aux moyens à prendre pour éviter de faire des dettes, et nous nous sommes vu forcé d'augmenter de la somme de 50 fr. par an le taux de la pension des élèves de nos grand et petit séminaires de Cambrai, et de la somme de 30 fr. par an celui de la pension des élèves de notre petit séminaire d'Hazebrouck, où une angmentation de 20 francs avait été faite précédemment, de même que nous avons dû déjà relever de 50 fr. et de 30 fr. les *minima* fixés auparavant pour l'admission des nouveaux élèves dans ces établissements. Ainsi, dès la rentrée prochaine, à moins de circonstances particulières de famille, que nous nous réservons d'apprécier sur l'exposé qui nous en serait fait, les élèves qui payaient 450 ou 470 fr. payeront 500 fr., et ainsi de suite; et personne ne sera dispensé de payer au moins la somme de 50 fr. par an.

Cette mesure, nous le savons, sera pénible pour plusieurs dont les parents sont dans la gêne. Mais nous comptons pour l'adoucir sur le concours des familles aisées qui n'ont pas d'enfants au séminaire et qui ne refuseront pas, nous en avons l'assurance, de venir en aide à celles qui, moins bien partagées sous le rapport de la fortune, font généreusement à Dieu le sacrifice de leurs enfants.

Je vous prie, monsieur le curé, de vouloir bien donner connaissance de la présente lettre aux séminaristes de votre paroisse et recevoir la nouvelle assurance de mes sentiments affectueux en Notre-Seigneur Jésus-Christ.

✝ Alfred,
Archevêque de Cambrai.

Dijon. — La magnifique colonie pénitentiaire de Cîteaux vient d'être, dit M. Louis Hervé, dans le *Monde,* le théâtre d'une très belle fête religieuse et agricole.

La colonie inaugurait la statue de son illustre fondateur, le vénérable P. Rey, en présence de plus de cinq mille assistants accourus de tous les points de la Bourgogne. La cérémonie

était présidée par Mgr l'évêque de Dijon, qui avait été le soutien et l'ami du P. Rey dans la fondation de la plus belle colonie pénitentiaire de France et peut-être de l'Europe. La statue représente le P. Rey debout, avec un enfant qui s'appuie contre lui; une charrue et d'autres instruments aratoires sont à ses pieds. L'inauguration a été précédée d'une solennité religieuse et suivie d'une distribution de récompenses aux jeunes colons les plus méritants. M. Pommier, avocat à Dijon, a raconté la vie et les œuvres du P. Rey; aucun panégyrique ne pouvait égaler en éloquence le simple récit de la vie de cet admirable prêtre qui a transformé des milliers de petits vauriens en honnêtes laboureurs, en vaillants soldats et surtout en bons chrétiens. Les anciens élèves du P. Rey retenus à Paris, au nombre de deux mille, envoyaient un salut fraternel à leurs jeunes amis de Cîteaux et s'unissaient à eux par un banquet fraternel. Cette fête à laissé une profonde impression, en Bourgogne, dans toutes les âmes honnêtes.

Contraste édifiant et qu'il importe de relever! Pendant qu'à Cîteaux l'éducation religieuse montrait les merveilles opérées par le P. Rey, le citoyen Bert, en compagnie de son compère Gambetta, éructait contre cette éducation cette honteuse litanie d'insultes et de calomnies qu'ont racontée les journaux.

Il est regrettable que les auditeurs de cet énergumène n'aient pu être à Cîteaux en même temps qu'au Cirque d'Hiver; s'ils avaient pu voir ces milliers d'élèves du P. Rey, ces enfants voués au vice et corrompus dès le bas âge convertis en honnêtes citoyens par cette éducation religieuse que le citoyen Bert accuse d'imbécillité et d'antipatriotisme, ils auraient pu apprécier à leur valeur les diatribes qu'ils entendaient.

Ah! les disciples du P. Rey peuvent mettre au défi les P. Bert et leurs instituteurs laïques d'essayer, même avec les millions du budget, la centième partie des œuvres de transformation morale et *civique* opérées par leur vénéré maître avec son dévoûment et les ressources de la charité catholique, objets de leurs insolents et sots mépris.

Grenoble. — Le pèlerinage à la Salette a célébré, le 18 et 19 septembre, le 35e anniversaire de l'apparition miraculeuse.

Monseigneur l'évêque de Grenoble présidait les diverses cérémonies. L'affluence considérable peut être évaluée à six ou sept mille personnes. Grâce à Dieu, le temps s'est maintenu splendide, et les nombreux pèlerins qui ont passé la nuit dans

l'église ou au dehors n'ont point eu à souffrir de l'inclémence de la température.

Luçon. — Plusieurs journaux avaient annoncé que Mgr l'évêque de Luçon devait présider avant-hier un grand banquet royaliste à la Roche-sur-Yon.

Voici la lettre qu'écrit le secrétaire de l'évêché de Luçon à un Parisien qui désirait assister à ce banquet :

Évêché
de
Luçon.

Luçon, le 5 octobre 1881.

Monsieur,

En réponse à la lettre que vous avez adressée à Mgr l'évêque de Luçon, le 4 octobre, j'ai l'honneur de vous communiquer les renseignements suivants :

Ce n'est pas un banquet royaliste, mais une réunion de catholiques s'occupant des œuvres et des intérêts catholiques, qui devait avoir lieu à la Roche-sur-Yon le 6 octobre.

C'est à l'insu de Mgr de Luçon que la présidence de la réunion lui a été attribuée ; le prélat n'a pas eu l'intention d'y assister, et même sa présence était impossible, par suite d'engagements antérieurs.

Veuillez agréer, etc.

F. Fortin, *secrétaire*.

Marseille. — Le ministre de l'intérieur vient d'adresser au préfet des Bouches-du-Rhône l'ordre de rétablir d'office au budget municipal de Marseille les crédits afférents au budget des cultes, que le conseil municipal a refusé de voter. M. le ministre de l'intérieur nous surprend.

Nevers. — Mgr Lelong vient d'adresser à son clergé une Lettre pastorale portant publication de l'Encyclique *Diuturnum*, annonçant la prorogation du Jubilé et ordonnant une quête en faveur des œuvres de Tunisie.

Le Souverain-Pontife, dit Mgr Lelong, continue à remplir avec un zèle infatigable sa grande et difficile mission. Placé sur la montagne, comme ce veilleur dont parle le Prophète (1), et qui doit constamment avertir la maison d'Israël, il ne cesse d'interroger de son regard pénétrant tous les points de l'horizon, pour y

(1) Ezéch., III, 17.

découvrir les moindres signes de tempêtes et les conjurer, s'il est possible. En vain la révolution cherche à l'effrayer ; en vain elle multiplie autour du Vatican les démonstrations hostiles, ne reculant pas même devant des violences sacrilèges qui s'adressent à un cercueil. Léon XIII, sans nul doute, est profondément attristé de tous ces excès ; il a ressenti jusqu'au fond de l'âme l'outrage fait à la dépouille mortelle de Pie IX. Mais pas plus que son vaillant prédécesseur il ne se décourage; du milieu même de ces agitations et de ces périls qui environnent le Siège apostolique, sa voix se fait entendre aussi forte, aussi pleine de majesté : elle adresse aux peuples et aux rois, avec une liberté et une vigueur que rien ne parviendra à diminuer, des avertissements qui sont ceux de Dieu lui-même, parlant par la bouche de son représentant sur la terre : *Audies de ore meo verbum, et annuntiabis eis ex me* (1).

Nous avons une nouvelle preuve de cette admirable sollicitude dans l'Encyclique *Diuturnum illud,* que nous venons aujourd'hui porter à votre connaissance.

L'origine de tous les maux dont souffrent si cruellement nos sociétés modernes, c'est l'oubli, le mépris systématique de ces grands principes sur lesquels doit s'appuyer tout gouvernement qui veut être sérieux et durable. Au lieu de ces principes consignés dans le saint Évangile, et qui sont de tous les temps et de tous les lieux, parce qu'ils sont l'expression de la vérité, les passions humaines en ont inventé d'autres aux dénominations retentissantes et aux apparences séduisantes, mais qui contiennent en germe et ne tardent pas à porter partout où ils sont appliqués, les fruits les plus amers et les plus pernicieux. — Source première de l'autorité — mode de sa transmission — but auquel doit tendre son exercice légitime — nature et sanction de l'obéissance qui lui est due... toutes ces questions fondamentales ont été dénaturées par l'ignorance, les préjugés et surtout les ambitions qui s'accommodent mal des solutions si lumineuses données par l'Esprit de vérité.

Ce sont ces nuages que Léon XIII s'efforce de dissiper ; il rappelle les sociétés et les intelligences à ces principes en dehors desquels ni les unes ni les autres ne sauraient trouver la paix : car la paix pour les peuples comme pour les âmes c'est la tranquillité de l'ordre : *Pax omnium rerum tranquillitas ordinis* (2) et quand l'ordre ne se trouve ni dans les institutions, ni dans la législation, ni dans les mœurs, la paix n'existe pas : c'est tout au plus une paix apparente et trompeuse qui recouvre et ne tardera pas à laisser se déchaîner toutes les fureurs de la guerre et à faire de la nation

(1) *Ibid.*

(2) S. Aug. *de Civit Dei*, l. XIX, c. XIII.

ainsi gouvernée « une terre de misère et de ténèbres, sur laquelle « s'étend l'ombre de la mort, où ne se rencontre aucun ordre, et « où règne une éternelle horreur (1). »

Mais qui donc, à l'heure présente, sera capable d'entendre le noble et magnifique langage du Saint-Père? Les politiques eux-mêmes, qui auraient tant d'intérêt à méditer ces enseignements, n'y prêtent qu'une oreille distraite. Ils ont une autre sagesse qui leur semble bien préférable : pour eux, celle de l'Église est démodée, elle a fait son temps; bonne autrefois, elle ne répond plus aujourd'hui aux besoins et aux aspirations de l'humanité; aussi ils la dédaignent et la méprisent, et ils ne s'aperçoivent pas qu'ils refont, en leur personne, l'histoire de ces philosophes si bien dépeints par saint Paul : « ils s'évanouissent dans leurs conceptions; leur cœur « insensés s'obcurcit; ils se proclament des sages et, chaque jour, le « événements se succèdent pour les convaincre de folie (2). »

Un jour viendra assurément où cette expérience sera décisive; le vide de ces théories absurdes paraîtra au grand jour : les périls, les catastrophes peut-être qui auront été la conséquence de cette perversion des principes feront ouvrir les yeux, et ramèneront les esprits déconcertés et effrayés à la doctrine de l'Église, comme la lumière du phare, réussissant à percer l'épaisseur des ténèbres, ramène au port le vaisseau battu par la tempête.

Séez. — La *Semaine catholique* de Séez donne cette heureuse nouvelle :

Monseigneur l'évêque de Séez, dont la santé demeure bonne, mais dont les forces trahissent le courage, souffrait de ne pouvoir plus visiter personnellement son diocèse. Malgré le dévouement avec lequel plusieurs de ses vénérables collègues l'ont suppléé dans l'administration du sacrement de Confirmation, Sa Grandeur a pensé qu'elle devait s'adjoindre un coadjuteur qui pût la remplacer en toute circonstance.

Sur sa demande, des négociations ont été entamées entre le Saint-Siège et le gouvernement français pour la nomination d'un coadjuteur avec future succession. Une entente complète n'a pas tardé à s'établir entre Mgr Rousselet, S. Exc. Mgr le Nonce apostolique et M. le ministre des cultes, et vendredi dernier, Sa Grandeur recevait le décret, en date du 27 septembre, par lequel M. l'abbé Trégaro, ancien aumônier en chef de la marine, est nommé son coadjuteur avec future succession.

C'est donc à M. Trégaro qu'est destiné le bâton pastoral que Mgr Rousselet tient si dignement depuis bientôt trente-huit ans.

(1) Job, x, 22.
(2) Rom., I, 21.

M. François-Marie Trégaro est né à Peillac (Morbihan), le 27 juin 1824, de parents honorables et chrétiens. Il a fait ses études classiques au petit séminaire de Sainte-Anne-d'Auray et ses études théologiques au grand séminaire de Vannes.

Ordonné prêtre le 23 septembre 1848, il a d'abord exercé le ministère paroissial. Lorsque le ministre de la marine voulut organiser l'aumônerie de la flotte, M. l'abbé Trégaro fut nommé aumônier l'un des premiers, sur la présentation de son évêque Mgr de la Motte de Broons et de Vauvert.

Il a fourni dans la marine une brillante carrière. Tous les officiers généraux qui l'ont connu rendent hommage à sa loyauté, à la dignité de son caractère et à ses vertus sacerdotales. Ses campagnes, et notamment celle de Chine, où il a ramené au feu un bataillon qui faiblissait, lui ont valu la croix d'officier de la Légion d'honneur. Aumônier en chef depuis 1866, et vicaire général de Mgr l'évêque de Vannes depuis 1867, il fut nommé par le gouvernement français et le Saint-Siège à un évêché en 1871 ; mais estimant que sa tâche n'était pas encore remplie auprès de nos braves marins, il obtint que cette nomination fût retirée.

Prêtre aussi modeste que dévoué, M. Trégaro n'a accepté le fardeau de l'épiscopat que pressé par de vives instances, et rassuré par la pensée qu'il se formera à l'administration ecclésiastique sous la sage direction d'un évêque qu'il vénère et qu'il se propose de seconder avec une piété toute filiale.

Afrique. — Les RR. PP. jésuites avaient établi, il y a plusieurs années, une mission dans la Kabylie. Pour gagner l'esprit de cette population ombrageuse, ils avaient commencé par se faire maîtres d'école. Leur influence grandissait chaque jour. Cent quarante enfants indigènes fréquentaient leurs écoles de français. Cinq d'entre leurs élèves ont passé par l'école militaire de Saumur ; un grand nombre d'autres remplissent la fonction d'interprète dans les bureaux de la Kabylie, etc.

Ces services, aussi précieux pour l'État que pour la religion, n'ont pu obtenir grâce à ces *civilisateurs*. Ils ont été expulsés comme leurs confrères de France. Ils laissent après eux deux dictionnaires, l'un français-kabyle et l'autre kabyle-français.

On s'occupe en ce moment de remplacer les jésuites par des instituteurs laïques, auxquels on promet de grasses rétributions ; mais il leur manquera, pour continuer l'œuvre, l'industrie, le courage, la patience, l'abnégation et le dévouement des fils de saint Ignace.

— Des sœurs de différentes congrégations religieuses viennent

d'être envoyées en Tunisie pour être spécialement affectées aux ambulances de l'armée.

On les trouve donc utiles en ce moment, ces femmes si dévouées, proscrites par ce gouvernement!

Étranger.

Angleterre. — On lit dans le *Standard*, journal protestant :

On annonce que lady Françoise-Éveline-Berthe, fille du comte d'Abington, vient de joindre l'Église de Rome et qu'elle est entrée au noviciat des Sœurs de la Visitation à Westbury.

Le noble exemple de la jeune comtesse d'Abington apportera plus de consolation aux cœurs catholiques que le triste exemple de ce malheureux Campello ne leur aura causé de peine.

Autriche-Hongrie. — « L'association politique catholique » de Kremsier, en Moravie, vient d'adresser au gouvernement austro-hongrois une pétition par laquelle elle demande le rétablissement du pouvoir temporel du Pape.

A coup sûr, les pétitionnaires n'ignorent pas que leur demande sera considérée comme non-avenue; mais ils ont voulu protester au nom du droit contre la grande infamie attachée à l'écusson de la maison de Savoie, et ils ont bien fait. L'avenir leur donnera raison. Ceux qui ont passé par la brèche de la Porte Pia, repasseront par la brèche de la Porte Pia!

Belgique. — La Belgique tout entière a fêté récemment à Bruxelles le plus illustre et le plus national de ses écrivains, Henri Conscience, qui vient d'entrer dans sa soixante-dixième année.

Le *Courrier de Bruxelles* dit à ce sujet :

C'est un légitime hommage auquel nous nous associons de grand cœur, M. H. Conscience n'ayant jamais eu rien de commun avec ceux que l'on appelle les « Flamands de Théâtre ». Sa plume respecte la religion et la morale chrétienne; ses livres ont ce parfum de loyauté, de patriotisme, de simplicité qui caractérisent le vrai Flamand.

Qui n'a lu avec émotion les récits dramatiques dans lesquels il peint si bien le paysan flamand, catholique et libre, ce Vendéen belge défendant ses autels, sa foi, son foyer, ses traditions contre l'invasion des sans-culottes et les persécutions de la Révolution française!

M. H. Conscience est un noble représentant des droits de notre virile population flamande, et c'est à ce titre particulièrement que nous applaudissons à la fête qui se célèbre en l'honneur de l'éminent écrivain.

Prusse. — Le bureau statistique vient de publier le résultat du recensement de la population de la Prusse proprement dite. Il en résulte qu'elle compte 17,645,462 protestants, 9,205,136 catholiques, 364,000 juifs et 64,000 païens.

La province rhénane compte 3 millions de catholiques, puis vient la Silésie avec 2,082,000, la Posnanie avec 1,111,000, la Westphalie avec 1,070,000 et la Prusse occidentale avec 700,000. La province la plus peuplée de protestants est celle de Brandebourg avec 3,182,000 protestants; vient ensuite la Saxe prussienne avec 2,154,000. Berlin et sa banlieue comptent 982,780 protestants, 80,680 catholiques, 53,949 juifs et 5,160 païens. Sous ce nom, on entend ceux qui déclarent n'avoir aucune religion; les 982,780 protestants se disent *nés* de parents protestants, mais il y a 280,000 de ces *protestants natifs* qui n'ont même pas été baptisés.

Turquie. — Le *Hakikat,* qui se publie à Constantinople, constate que plusieurs Grecs du district d'Avrat-Hissart se sont convertis au catholicisme. D'un autre côté, nous apprenons que les conversions sont non moins nombreuses en Macédoine, parmi les Bulgares.

Ce mouvement est d'autant plus important qu'il indique le courant dans lequel se trouvent en ce moment les populations chrétiennes d'Orient, séparées de l'Église romaine par le schisme de Photius.

CHRONIQUE DE LA SEMAINE

La réunion des Chambres le 28 octobre. — Ce que doit faire le ministère Ferry. — Son successeur. — Les élections sénatoriales. — Révélations sur les évènements de Tunisie et d'Algérie. — Le monument de Saint-Quentin et le général Farre. — Les Comités révolutionnaires de Paris. — Fêtes des États-Unis. — Le maréchal Serrano et le gouvernement d'Alphonse XII. — Congrès socialiste international à Coire. — Encore les Boërs.

13 octobre 1811.

Le *Journal officiel* a enfin parlé et confirmé la nouvelle que nous donnions, il y a huit jours: les Chambres se réuniront en

session extraordinaire le 28 octobre, mais en réalité elles ne commenceront guère leurs travaux avant le 3 novembre, empêchées qu'elles en seront jusque-là par le repos qu'elles se donnent toujours le dimanche, le jour de la Toussaint, et le jour des Morts. La presse pourra donc encore pendant quinze jours au moins discuter à sa guise sur ce que nous réservent la reprise des travaux parlementaires et le départ du ministère Ferry.

Ce départ d'ailleurs ne paraît plus maintenant aussi prochain qu'on avait pu le croire: le refus de M. Gambetta de former un ministère avant la rentrée des Chambres force en effet M. Jules Ferry et ses collègues à se présenter devant le Parlement, ce dont ils se souciaient fort peu. M. Gambetta ne se souciant pas davantage d'endosser la responsabilité des fautes et des effronteries du cabinet actuel, on comprend aisément les motifs qui retiennent aux affaires un ministère aussi pressé maintenant de s'en aller qu'on l'a toujours vu plus avide du pouvoir et prêt à toutes les hontes, à toutes les bassesses pour le conserver.

Quant à M. Gambetta, qui a déjà su retarder son avènement jusqu'après la reprise de la session, il voudrait bien attendre, avant de prendre la direction officielle des affaires, le résultat des élections sénatoriales, mais ses adversaires prennent un malin plaisir à l'acculer au pouvoir. Y trouvera-t-il la majorité dont il a besoin pour marcher quelques mois? Ce n'est pas nous qui voudrions trancher la question, et quelles surprises désagréables lui réservent peut-être aussi ces élections sénatoriales dont nous venons de parler! La fixation du jour où elles auront lieu est déjà l'objet de discussions à perte de vue. La Constitution veut qu'elles soient faites le premier dimanche de janvier. Or, ce premier dimanche est précisément le jour de l'an. Si on les avance d'une semaine, on tombe en pleine fête de Noël. Bref, on s'arrêtera peut-être à les fixer au 8 janvier.

—

En attendant, et pendant que nos troupes entrent à Tunis qu'elles occuperont désormais et commencent leur marche sur Kairouan, les révélations les plus tristes continuent à pleuvoir sur les criminelles bévues de M. Farre, ministre de la guerre. Il ne s'agit plus seulement de l'organisation lamentable des convois de ravitaillement, des lenteurs et des contre-ordres du service de l'intendance, de la fureur de novations et d'expé-

riences dont est atteint M. Farre ; il ne s'agit plus seulement de ces régiments écrémés sur toute la surface de la France, des cadres désorganisés, des jeunes gens choisis pour une campagne où il n'eût fallu que de vieux soldats, des cuirassiers versés dans les équipages du train, et laissant leurs régiments au-dessous de l'effectif; non, il s'agit de l'inhumaine organisation du service sanitaire de nos troupes en Afrique. Un article de la *Gazette hebdomadaire de médecine et de chirurgie,* journal spécial d'une autorité incontestée, article qui n'a pu être démenti, donne à ce sujet des détails aussi navrants qu'écrasants pour ce ministre qui, pour ne pas effrayer les populations de France, et surtout ne pas troubler les élections, a osé défendre de soustraire au climat torride de l'Afrique, pour les rapatrier, des malades épuisés par la fatigue et par la fièvre ; qui a préféré encombrer des hôpitaux dépourvus de médicaments, et laisser sous des tentes de toile, où la température s'est élevée à 59 degrés, des hommes atteints de fièvre typhoïde !

Est-ce par un redoublement de bassesse que ce triste ministre espère racheter des fautes aussi graves? Il semble le croire. On inaugurait dimanche à Saint-Quentin le monument élevé à la mémoire des défenseurs de cette ville. Les autorités de la république ont naturellement cherché à organiser la cérémonie en manière de réclame démagogique. Les catholiques l'eussent commencée par un service religieux pour l'âme de leurs frères morts à l'ennemi en ces jours de deuil et d'invasion. Le gouvernement, représenté par M. Turquet et l'illustre général Farre, a mieux aimé profiter de l'occasion pour chanter la Marianne et ses grands hommes. Si bien qu'au lieu d'avoir élevé un monument aux défenseurs de Saint-Quentin, la France semble avoir élevé un piédestal à la République, et surtout à M. Gambetta, dont M. Farre a fait un indécent éloge auquel il a eu l'audace d'associer l'armée française. M. Farre a voulu être évidemment le premier à saluer le grand ministère du héros de Lonjumeau, et se mériter, par sa platitude qui révolte tout le monde, une bonne place dans l'antichambre du maître.

—

Tout entier à ses palinodies, à ses discours et à sa guerre aux congrégations, le gouvernement ne s'est pas occupé jusqu'ici des agissements des comités révolutionnaires qui forment aujourd'hui une véritable et redoutable puissance dans Paris. I y a même des arrondissements où on compte deux et trois de

ces comités qui ont des rapports constants entre eux-mêmes aussi bien qu'avec les comités des différents quartiers de la capitale. Ces comités sont à la tête du mouvement radical; c'est sur leur proposition et sur leur initiative le plus souvent qu'ont eu lieu ces jours derniers des réunions bruyantes du parti démagogique. Ils font ainsi publiquement la répétition de la Commune et n'attendent que les mauvais jours pour nous donner la vraie pièce. Leurs espérances s'affichent si bruyamment que le préfet de police commence enfin à s'en préoccuper. D'accord avec MM. Gambetta et Constans, il va, dit-on, s'occuper d'organiser la police sur un pied qui la rendrait capable, à un moment donné, de dompter par la force toute manifestation dans les rues. Mais comme, pour la police, M. Camescasse est obligé de compter avec le conseil municipal, qui fut si incommode à M. Andrieux, la réorganisation d'une armée de policiers contre l'émeute n'ira pas toute seule. Il eût mieux valu ne pas laisser grossir l'orage; et quand on voit, à côté de ces tardifs efforts, l'état de fermentation des esprits à Paris, et un peu partout en France, on ne peut s'empêcher de douter de leur efficacité.

—

Peu de nouvelles à l'étranger. Jeudi ont commencé aux États-Unis les fêtes organisées à l'occasion du centenaire de la prise de Yorktown par les forces américaines et françaises.

Malgré la mort de l'infortuné président Garfield, le peuple américain n'a pas cru devoir différer les réjouissances organisées pour fêter le centenaire de la prise de Yorktown, du 6 au 20 octobre. Du reste, le steamer *Canada,* qui devait transporter de France en Amérique le comte d'Olonne, petit-neveu de La Fayette, et les descendants des Rochambeau, des Grasse, des d'Estaing, invités par le gouvernement des États-Unis, était déjà prêt à prendre la mer lorsque la nouvelle de la mort de M. Garfield arriva en Europe. Les précautions les plus délicates ont été prises pour empêcher que ces solennités ne froissent les sentiments d'amour-propre du peuple britannique. L'Angleterre, elle aussi, est de la fête. Les navires américains et français stationnant sur la rivière York saluent son drapeau.

Les invités français sont arrivés à New-York, à bord du *Canada.* Une flottille américaine, composée de vingt vaisseaux, et accompagnée des bâtiments français la *Magicienne* et le *Dumont d'Urville*, est allée à leur rencontre. Des salves

d'artillerie ont été tirées en leur honneur, et toute la ville s'était pavoisée pour leur faire fête. Une fois débarqués, les visiteurs ont été escortés au Fifth Avenue Hôtel par le 7e régiment d'infanterie et ont été salués sur leur route par d'enthousiastes acclamations.

—

En Espagne, on s'occupe beaucoup d'un discours du maréchal Serrano.

Dans un banquet qui a eu lieu à Linarès, en mémoire de la révolution qui a renversé du trône Isabelle II, le maréchal, qui n'avait pas encore donné son adhésion au gouvernement actuel, vient de rendre hommage au jeune monarque « honnête, vaillant et libéral » qui occupe aujourd'hui le trône que la révolution de septembre avait jeté à bas, et de proclamer que les institutions actuelles assurent à l'Espagne la plus grande somme de libertés qu'elle puisse désirer quant à présent.

C'est l'épée qui a vaincu les troupes d'Isabelle II mise au service du fils de cette reine. Qu'on juge si toute l'Espagne officielle est dans la jubilation !

—

Le fameux congrès socialiste international, annoncé bruyamment et triomphalement par tous les organes de l'intransigeance, vient de se tenir à Coire, en Suisse. La chose s'est faite sans grand éclat : les délégués n'étaient que vingt-cinq. C'est piètre; aussi cet évènement ne préoccupe nullement les grands hommes politiques de Suisse.

Leur attention est ailleurs. Ils viennent de découvrir dans le canton du Valais un Jésuite (!) qui dessert une chapelle publique. Ledit Jésuite a eu beau prouver qu'il fait partie, depuis longues années, du clergé séculier, on lui a interdit l'usage de sa chapelle. Toute la libre Helvétie est sans dessus dessous, depuis Bâle jusqu'à Bellinzona, et les plus grands journaux libéraux de l'Europe se font l'organe de la terreur et de la colère inspirées par un fait qui secoue sur sa base la Constitution des 22 cantons. Ce serait terriblement grave, si ce n'était grotesque. Décidément, nos ministres n'ont pas le monopole du ridicule.

—

Ce n'est pas à nous seulement que l'Afrique cause des embarras. Nos voisins d'Outre-Manche regardent avec quelque inquiétude du côté du noir continent.

Voici le texte d'une dépêche transmise de Prétoria à Londres, le 5 octobre :

Conformément aux instructions du Volksraad, le gouvernement des Boers vient d'envoyer une dépêche au gouvernement anglais pour exprimer l'avis que la convention est contraire au traité de Sand River et protester vivement contre plusieurs de ses articles dont la modification est demandée.

Pour être attendue, la nouvelle n'en paraîtra pas moins désagréable aux Anglais : ils croyaient la question du Transvaal vidée, et voilà qu'ils sont menacés de la recommencer.

P. Chantrel.

NÉCROLOGIE

Le 6 octobre est mort à Vincennes Mme *Emma* Bailly, plus connue sous son nom d'écrivain, *Claire* de Chandeneux. Mme Bailly a écrit un grand nombre de romans très goûtés, et, nous sommes heureux d'ajouter, toujours respectueux de la religion et de la morale. Écrivain fécond et honnête, elle était aussi une épouse dévouée et une femme chrétienne, et elle aimait les pauvres : la charité est notre meilleur avocat auprès du souverain Juge.

—

Le même jour, 6 octobre, est mort à Bologne, le cardinal *Vincent* Moretti. Il appartenait depuis quatre ans seulement au Sacré-Collège, ayant été créé par Pie IX le 28 décembre 1877. Né à Orvieto le 14 novembre 1815, il fut successivement professeur d'Écriture sainte et d'histoire ecclésiastique au grand séminaire de son diocèse natal, examinateur pro-synodal, chanoine théologal et enfin pro-vicaire général d'Orvieto. Ses mérites furent hautement appréciés par Pie IX, qui le nomma, en 1855, évêque de Comacchio. Il occupa douze ans ce siège épiscopal, n'ayant pu, à cause de l'opposition du gouvernement italien, prendre possession du siège de Cesena, où le Saint-Père l'avait transféré.

En 1877, il devint évêque d'Imola, siège épiscopal jadis occupé par Pie IX. A la mort du cardinal Orfei, il lui succéda sur le siège archiépiscopal de Ravenne. Après sa promotion au cardinalat, les congrégations de la Visite apostolique, des

Évêques et réguliers, du Concile et des Immunités ecclésiastiques eurent en lui un membre très zélé. Mais l'état de sa santé l'obligea de résigner en 1879 ses fonctions archiépiscopales.

A partir de ce temps, le cardinal Moretti habita Rome. C'est dans le cours d'une visite aux établissements religieux du nord de l'Italie, qu'il est mort à Bologne, dans l'hôtel de la noble famille Malvezzi, à laquelle il avait demandé l'hospitalité.

Vers le milieu du mois de septembre mourait, chez les Frères de Saint-Jean de Dieu, rue Oudinot, M. l'abbé Guiramand, auquel *The Universe*, feuille catholique hebdomadaire de Londres, consacre l'article suivant sous ce titre : *Mort du fondateur d'une mission à Jersey :*

« Les catholiques français de l'île de Jersey viennent d'être éprouvés par la mort d'un de leurs prêtres que, vu son âge avancé, on ne pouvait espérer de conserver bien longtemps.

« Toutefois, son histoire et l'œuvre qui a couronné sa vie méritent un souvenir qui ne doit pas se borner à la région où s'accomplissaient ses travaux de missionnaire.

« Après une carrière remplie d'évènements et dévouée au service de la religion et de sa patrie comme aumônier militaire (1823-1828), il avait été fait chevalier de la Légion d'honneur. Par la courtoisie et la distinction de ses manières, il avait si bien gagné l'estime de l'état-major militaire du duc d'Angoulême, qu'il trouva un facile accueil auprès des plus hautes classes de la société.

« Quand la campagne d'Espagne fut terminée, il devint précepteur dans quelques-unes des familles les plus distinguées de ce pays. Plus tard, il fut attaché comme aumônier à un couvent voisin de Paris.

« En 1856, Mgr Grant, de sainte mémoire, désirant établir une nouvelle mission de campagne à Jersey, demanda un prêtre à l'archevêque de Paris, qui recommanda pour cette œuvre de zèle M. l'abbé Guiramand.

« Il avait alors atteint soixante-cinq ans, âge où tant de prêtres commencent à sentir leurs forces et leur santé décliner, et il entreprit intrépidement la fondation d'une nouvelle mission dans une campagne tout à fait dénuée de ressources. Imitant le com-

mencement du christianisme, il établit une chapelle dans une grange située au-dessus d'une étable.

« Avec un courage indomptable, un travail incessant et des sacrifices personnels que nul ne connaît, il réussit à construire une église et un presbytère, et à former une paroisse dans laquelle il était à la fois vénéré et aimé. Durant vingt-cinq ans, il continua seul à supporter les rudes labeurs de cette mission de campagne, dont l'étendue embrassait plusieurs milles. Il avait atteint sa quatre-vingt-neuvième année, et était allé chercher quelques jours de délassement dans son pays natal, ne se doutant pas qu'il y trouverait son éternel repos.

« Dès que la nouvelle de sa mort parvint à Jersey, un confrère qui avait eu sans cesse l'occasion d'apprécier son mérite, s'empressa de se rendre à son lit de mort, où il a eu le bonheur d'arriver assez tôt pour lui dire le suprême adieu, et pour représenter providentiellement les nombreux et dévoués amis, tant protestants que catholiques, qui se seraient réunis autour de lui s'il était mort en sa demeure.

« Son corps a été rapporté à la mission qu'il a fondée, et ses obsèques ont été célébrées au milieu de son dévoué troupeau, avec une pompe inaccoutumée dans l'île, et à laquelle lui donnaient droit le respect de ses confrères et l'estime que lui portaient les religieux exilés, auxquels il témoignait tant de sympathie et de bienveillance.

« Il était né à l'Isle (Vaucluse), en mars 1793, et avait été ordonné prêtre à Avignon en 1818. Il repose maintenant sur la terre de son choix, dans le cimetière de sa propre église, au milieu d'un grand nombre de ses ouailles, dans la paroisse de Saint-Martin, à Jersey. »

VARIÉTÉS

Les Dominicains de Volders.

L'empereur d'Autriche a fait récemment un voyage dans le Tyrol. L'*Année dominicaine* raconte ainsi comment le souverain du grand empire d'Autriche-Hongrie a accueilli les Pères Dominicains qui, chassés de France, se sont établis à Volders :

Prévenu gracieusement et officiellement convoqué par dépêche de Son Excellence M. le gouverneur de la province, le

T. R. P. Prieur, en compagnie du T. R. P. Monsabré, se rend à Hall dès le matin.

Le train arrive lentement. L'empereur, portant l'uniforme gris de colonel des bersagliers tyroliens, qui fait ressortir sa haute stature, le casque coiffé du panache vert, apparaissait debout sur la plate-forme de son wagon, que domine l'aigle d'Autriche. Un triple hourra le salue; on voit le prince descendre rapidement suivi de quelques généraux et chambellans, de Son Excellence M. le gouverneur du Tyrol, en grand costume.

Sa Majesté reçoit les souhaits de bienvenue des chefs de la cité et leur prend cordialement la main; puis elle va droit au groupe du clergé, auquel s'est joint M. le baron de Hohembruck, conseiller aulique, ancien directeur au ministère des cultes.

Avec un empressement affectueux, François-Joseph s'approche de ce respectable vieillard et échange avec lui quelques paroles aimables. M. de Hohembruck nomme à Sa Majesté M. le doyen de Thaur.

M. le doyen, assisté de M. le curé de Hall, présente chacun selon son rang. Arrivé au T. R. P. Delefortrie, il dit:

— Le Révérend Père Prieur des Dominicains de Volders.

— Ah! très bien! fait l'empereur.

Sa Majesté s'arrête devant le Père Prieur et lui tend la main avec un sourire bienveillant.

Le Père Prieur:

— Sire, j'ai l'honneur de mettre aux pieds de Votre Majesté les hommages reconnaissants de la communauté des Dominicains français de Volders, à qui Votre Majesté daigne offrir une généreuse hospitalité.

L'empereur:

— Je suis heureux de vous voir dans mes États! Y êtes-vous contents?

— Oui, sire; nous ne pouvions trouver un meilleur asile.

L'empereur se tournant du côté du Père Monsabré, le Prieur ajoute:

— Sire, le Père Monsabré, conférencier de Notre-Dame de Paris, qui a voulu m'accompagner, et que je présente à Votre Majesté.

— Sire, dit à son tour le T. R. P. Monsabré, qu'il me soit permis de m'associer à la démarche de mes Frères en offrant

à Votre Majesté mes vœux respectueux pour elle et son auguste famille.

L'empereur:

— Fort bien, je vous remercie.

Puis, s'adressant au Père Prieur:

— N'êtes-vous pas un peu à l'étroit à Volders?

— Il est vrai, sire, mais jusqu'à présent cela nous suffit.

— Vous êtes venus de Paris?

— De Paris et de la Bourgogne.

— Et l'air des montagnes, le froid ne vous fatiguent pas?

— Pas trop, sire; d'ailleurs le Tyrol est un pays si hospitalier qu'on ne peut que se féliciter d'y vivre.

— Je suis satisfait de ce que vous me dites, et je désire que vous continuiez à vous plaire chez moi. Vous pouvez y demeurer en paix et en sécurité.

— Sire, aussi longtemps que les temps seront mauvais pour nous, c'est avec bonheur et gratitude que nous conserverons, pour y attendre de meilleurs jours, l'abri qui nous est assuré par Votre Majesté.

François-Joseph répond par une légère inclination de tête et un geste gracieux, et passe au corps des officiers de la garnison.

Il reçoit successivement les hommages des notabilités et des corporations; accepte, en le payant d'un remerciement délicat, le ravissant bouquet que lui présentent des jeunes filles, passe rapidement en revue ses fidèles milices tyroliennes, pépinières de maîtres tireurs, puis revient sur ses pas, saluant une dernière fois de la voix et de la main, mais sans s'arrêter, les rangs pressés qu'il a déjà parcourus. Pour les Dominicains français, au salut en langue allemande, le prince a l'amabilité de substituer ces mots:

— Adieu, messieurs.

Pendant que le train emmenait l'empereur, le Père Prieur et le Père Monsabré reprenaient joyeux le chemin de Volders, et ils étaient en train de raconter le bienveillant accueil qu'ils avaient reçu lorsque, tout à coup, éclate une brillante fanfare. C'était celle de Waten, village voisin de Volders, qui revenait aussi de Hall et qui s'arrêtait, en passant, au pied du couvent, pour donner une sérénade en l'honneur des exilés et leur témoigner ainsi l'hospitalière sympathie du pays.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE (1)

1. — **Vie de saint Benoît-Joseph Labre,** par un prêtre mariste, in-18 de 140 pages, orné d'un portrait venant de Rome ; librairies de Saint-Paul, Paris, 51, rue de Lille, Bar-le-Duc et Fribourg, 1881 ; — prix *franco:* 50 centimes ; 28 fr. le cent et le port en sus.

Le Bienheureux Benoît-Joseph Labre, illustre par son esprit de renoncement et de prière durant toute sa vie, et par des miracles nombreux après sa mort, fut vénéré dans toutes les parties du monde immédiatement après sa mort. Il est toujours, quoi qu'on dise, la gloire et l'honneur du Boulonnais et de l'Artois, son berceau et les premiers témoins de son éminente sainteté, aussi bien que le protecteur et le soutien de la France, sa patrie, dont les malheurs, que le Seigneur lui fit prévoir, lui arrachèrent souvent des larmes.

Il manquait une petite vie populaire, à bon marché, donnant *tous les actes et toutes les paroles admirables de ce grand saint français*, dont la canonisation solennelle sera célébrée à Rome le 8 décembre de cette année, au jour anniversaire de la proclamation du dogme de l'Immaculée-Conception. Sollicité par le zélé postulateur de la cause, Mgr Virili, à contribuer aux frais de cette splendide solennité, qui réclame toujours des ressources fort considérables, un de ces hommes d'abnégation et de dévouement que la haine satanique poursuit dans tous les siècles et plus particulièrement à notre époque si agitée, a cherché à répondre à un désir si légitime. Dans ce but il a composé ce travail qui fait parfaitement connaître le saint pénitent durant sa vie par ses actes, ses paroles, ses prières et ses maximes, et depuis sa mort par les travaux de l'Eglise pour arriver au terme de la glorification de sa sainteté et par la dévotion que cette sainteté a inspirée et les merveilles dont Dieu l'a couronnée.

Nous espérons que toutes les personnes qui ont à cœur la glorification de l'illustre saint de l'humble village d'Amettes (près Lillers), protecteur de la France, notre patrie cruellement troublée, s'efforceront de contribuer à la cause de canonisation en propageant cette brochure.

REVUE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

Cette semaine encore la Bourse a dû se préoccuper de la question monétaire ; les retraits d'or se succédant à Londres, la Banque d'Angleterre s'est vue dans la nécessité jeudi dernier, d'augmenter son escompte à 5 0/0 ; on s'attendait à semblable résolution de la part de la Banque de France, et grand fut l'étonnement quand on vit qu'elle maintenait purement et simplement le taux de 4 0/0.

La chose paraissait même si étrange que c'est seulement samedi que le marché s'est de ce côté complètement rassuré.

Aussi n'a-t-il point perdu une minute pour se mettre résolû-

(1) Il est rendu compte de tout ouvrage dont *deux exemplaires* ont été déposés dans les Bureaux des *Annales catholiques*. MM. les auteurs et MM. les éditeurs sont priés d'indiquer le prix des livres qu'ils envoient.

ment à l'œuvre, et nos rentes clôturent la semaine de la façon la plus brillante.

Il faut bien d'ailleurs se garder de la confusion qui se produit généralement dans les esprits au sujet de la situation actuelle ; l'argent n'est pas rare, le capital afflue de partout et ne sait et ne saura de longtemps comment s'employer ; ce qui est demandé c'est l'or, c'est la monnaie d'échange, et les mesures restrictives prises par les Banques n'ont pas d'autre but que de protéger leur encaisse.

La Banque d'Angleterre est dans cette situation spéciale de ne payer qu'en or, tandis que la Banque de France peut à son choix rembourser ses billets, en argent ou en or ; c'est là, en dehors des conditions rigoureuses de la charte sous laquelle elle vit, ce qui oblige la Banque d'Angleterre à augmenter le taux de son escompte, tandis que la Banque de France a pu s'abstenir de le modifier.

Les rois de la fête ont été comme les semaines précédentes le Suez, l'Union générale et le Crédit foncier.

Si les deux premières font de plus grandes enjambées, la marche du troisième nous semble plus assurée et de meilleur aloi ; la publication par le Crédit foncier des prêts communaux et fonciers consentis par lui chaque semaine vous fait suivre pour ainsi dire jour par jour sa prospérité croissante.

Quant aux obligations de cet établissement, vous n'en êtes pas à savoir notre pensée ; peut-on mieux les comparer qu'à un billet de banque rapportant intérêt ?

Vous avez besoin d'argent, on vous prête 80 0/0 sur ces titres et leur dépréciation nous semble pour ainsi dire impossible.

Nous vous disions plus haut que le capital ne sait plus comment s'employer, et vous en êtes peut-être réduits vous-mêmes à en faire la triste expérience.

Tel est bien en effet la situation, pour ceux qui désormais borneront leur horizon à la Bourse où tout est surmené et surfait ; c'est, nous ne cesserons de vous le répéter, vers les affaires commerciales sagement conduites qu'il faut tourner vos regards.

Vous en avez le type, croyons-nous, dans la Société des Villes d'Eaux dont les titres sont chaque jour plus recherchés et dont le doublement de valeur paraît pour ainsi dire imminent. Jusqu'au jour du doublement de capital, les parts continuent à valoir 100 fr. ; à partir du moment de l'émission des 10,000 parts nouvelles, les titres vaudront 200 fr. l'un, d'après la décision de l'assemblée générale.

Dans ses ruches où le travail se multiplie sous toutes les formes, on ne fait pas grand bruit, mais les affaires succèdent aux affaires, et les bénéfices s'affirment par des inventaires répartissant 18 0/0 aux sociétaires. *(Société des Villes d'Eaux.)*

Le gérant : P. Chantrel.

Paris. — Imp. Saint-Paul, 51, rue de Lille. L. Philipona.

ANNALES CATHOLIQUES

LES PÈLERINS DE ROME (1)

Et ædificabunt filii peregrinorum muros tuos.
ISAIE, LX. 10.

Le gouvernement italien s'est moins occupé des comices anticléricaux et des mouvements populaires qu'il le fait maintenant du pèlerinage des Italiens à Rome. A peine a-t-il eu vent de ce projet, qu'il a ordonné des enquêtes, envoyé des instructions aux préfets, donné des ordres aux hommes de la police et aux carabiniers royaux, et dépensé une bonne partie des fonds secrets pris sur le budget, dans le but d'apporter quelques obstacles à une aussi belle et aussi solennelle démonstration. Le gouvernement a certainement conscience de l'importance de ce pèlerinage et des pèlerinages précédents, et il a entendu retentir à ses oreilles la prophétie d'Isaïe prédisant à Jérusalem le triomphe de l'Église et criant: « Les fils des étrangers bâtiront tes murs; les rois te serviront; la nation, le royaume qui refusera de t'obéir périra, et ses habitants seront plongés dans la désolation. »

La nouvelle Jérusalem, c'est la Rome papale. Les pèlerinages, *les fils des étrangers* la rétablissent, ils en relèvent les murs et la remplissent de gloire, et cela pour trois raisons : la première, c'est que ces pèlerinages montrent la vitalité de la Papauté, sa force et sa grandeur; — la seconde, c'est qu'ils attestent la foi catholique des peuples; — et la troisième, c'est qu'ils prouvent combien il est nécessaire que le Pape vive en liberté chez lui, et puisse librement recevoir ses enfants.

I. — La vitalité de la Papauté. Les pèlerinages à Rome ont commencé au lendemain de l'entrée des Piémontais dans cette ville par la brèche de la Porta Pia. Aussitôt que

(1) Traduit de l'*Unità Cattolica*.

Cadorna et Lanza eurent pris possession de la ville sainte, les pèlerins y entrèrent à leur suite, et ce mouvement n'a pas cessé depuis. Avant cette époque, les pèlerinages à Rome étaient très rares, parce qu'ils n'étaient pas nécessaires. Humainement parlant, ils auraient dû s'arrêter le jour où fut perpétrée la spoliation du Pape; tout au contraire, ils se sont multipliés d'une manière étonnante. Ayant pris pour ainsi dire naissance sous Pie IX, ils se continuent sous Léon XIII, toujours plus solennels et plus nombreux, et il en sera ainsi tant que la Providence de Dieu aura besoin de ce moyen pour la défense et la glorification de son Pontife.

De toutes les parties du monde, des contrées les plus éloignées de l'Asie et de l'Amérique aussi bien que de l'Europe, des pèlerins arrivent à Rome. Et qui les attire? Un vieillard dépouillé de tout, même de la liberté, prisonnier dans le Vatican, qui n'a rien à leur donner que sa bénédiction, et ne peut leur témoigner sa reconnaissance que par quelques paroles, obligé qu'il est de répéter après Job: *Relicta sunt tantummodo labia circum dentes meos.*

Mais cette Papauté, qui remue le monde et attire tant de milliers d'hommes à Rome, au prix de grands sacrifices, peut-on dire qu'elle est morte, comme le proclament ses ennemis? Peut-on dire avec le député Oliva « que l'âme « de la Papauté est disparue? » Les peuples courraient donc à Rome pour voir un cadavre?... Non, ils y sont attirés par le foi catholique romaine.

II. Que de fois nous avons entendu dire que cette foi était perdue chez les autres nations, et surtout dans notre Italie! Les pèlerinages démentent cette assertion absurde. Les Romains furent les premiers à en donner le noble exemple. A peine le pape fut-il dépouillé de son pouvoir temporel et contraint à vivre renfermé dans le Vatican, que ses fils de Rome resserrèrent leurs rangs autour de lui; et ils n'ont pas cessé depuis de lui prodiguer les témoignages de leur vénération, de leur reconnaissance et de leur amour.

Et le pèlerinage que les Italiens accomplissent actuellement à son point de départ dans l'escorte que les Romains ont faite, avec tant de solennité, aux restes mortels de Pie IX, quand on les a transportés à leur dernière demeure, et dans l'adresse de protestation et de fidélité qu'ils ont présentée les premiers à Léon XIII, prouvant une fois de plus la vérité de ce qu'écrivait aux Romains de saint Pierre l'apôtre saint Paul : Votre foi est annoncée dans l'univers entier : *Fides vestra annuntiatur in universo mundo.*

Le monde suit les Romains, et les peuples vont à Rome faire profession de la foi romaine et dire au Pape : Vous êtes Pierre ; vous seul avez les paroles de la vie éternelle. Où trouverions-nous, loin de vous, un père pour nous consoler, un maître pour nous instruire, un rédempteur pour nous sauver ? *Quo ibimus ?* Ils vont à Rome pour donner des preuves de leur amour filial, pour consoler par leurs paroles et par leurs œuvres le Saint-Père au milieu de ses amertumes et des difficultés qui l'assiègent ; ils vont à Rome offrir une compensation pour ces outrages que la Révolution fait tous les jours à la majesté du Pontife.

Et les pèlerins ne s'en tiennent pas à des paroles ; mais ils arrivent à Rome avec les mains pleines de présents. En déposant leur or aux pieds du Pape ils proclament sa souveraineté et donnent un témoignage de leur filiale affection. Le Pape a refusé et refuse encore les millions que ses spoliateurs continuent à lui offrir, aimant mieux vivre de la charité de ses enfants. Et cette charité ne fait jamais défaut : *Nunquam excidit.* Les impôts exorbitants, le marasme des affaires et les fléaux du Ciel qui rendent la terre stérile, n'empêchent pas les peuples de trouver l'obole qui doit pourvoir à l'auguste pauvreté du Vicaire de Jésus-Christ.

III. — Ces pèlerinages démontrent tout spécialement combien il est nécessaire que le Pape possède un domaine temporel. L'*Italie* du 6 octobre trouvait quelque chose d'étrange dans la Rome nouvelle :

« Peut-on imaginer, — écrivait ce journal anticatholique, — un Henri V ou un Louis-Philippe II ayant leur résidence

aux Tuileries, sous le règne de Napoléon III, et recevant des pèlerinages formés de milliers de leurs fidèles partisans, qui viendraient proclamer leur foi dans la chute prochaine de l'usurpateur? Eh! bien, voilà dix ans que l'Italie donne ce spectacle au monde. » Oui, c'est là un spectacle vraiment étrange et une chose plus étrange encore, c'est que le gouvernement italien *est obligé* de permettre ces démonstrations. Il ne le fait certainement pas de bon gré, mais il y est contraint par les nécessités et les exigences du monde catholique, parce que le Pape doit être libre, et non seulement être libre en réalité, mais le paraître jusqu'à l'évidence. Et les pèlerinages démontrent actuellement que la condition présente du Pape est q .elque chose de violent, par rapport au Pape lui-même comme par rapport au gouvernement de fait qui siège à Rome. Mais la violence ne saurait durer longtemps.

Les pèlerinages et les pèlerins démontrent que le Pape doit être maître chez lui, à Rome, afin que tous ses fils puissent venir le trouver de toutes les parties du monde sans avoir à rendre aucun compte à d'autres qu'au Pape lui-même du motif qui les amène à ses pieds. C'est dans ce sens que nous disons que ces pèlerinages réalisent la prophétie d'Isaïe : *Et ædificabunt filii peregrinorum muros tuos :* les pèlerins vont à Rome ; chacun y porte sa pierre pour rebâtir la Rome papale, et un marteau pour détruire la Babylone de la Révolution. Nous sommes heureux de voir que, dans cette armée, les Italiens tiennent la première place, car c'est un de nos principaux devoirs de travailler à la reconstruction de la Rome papale, fondement de l'indépendance de l'Église et de la grandeur de l'Italie, comme Louis-Napoléon l'écrivait dès 1848 au Nonce pontifical à Paris : *La souveraineté temporelle du Pape est intimement liée à l'éclat de la religion, comme à la liberté et à l'indépendance de l'Italie.* Et nous, en étant avec le Pape et pour le Pape, nous nous montrons en premier lieu sincèrement catholiques, mais aussi nous faisons voir par là que nous sommes des défenseurs sincères de la liberté et de l'indépendance de notre patrie.

AU VATICAN

Le dimanche, 9 octobre, le Saint-Père a reçu au Vatican les pèlerins venus de la République Argentine, sous la présidence du docteur D. Antoine Espinoza, vicaire général de Mgr l'Archevêque de Buenos-Ayres. Eu égard au long voyage qu'il s'agissait d'accomplir, les pèlerins n'ont pu venir qu'au nombre de vingt-trois, mais ils forment une députation choisie du clergé et des fidèles de la lointaine République. On remarque parmi eux M. l'abbé D. Patrice Dillon, doyen du chapitre métropolitain ; M. l'abbé D. Louis de Latorre, curé de la Conception, et cinq jeunes séminaristes, qui ont profité du pèlerinage pour venir terminer leurs études à Rome dans le collège *Pio-Latino* Américain du Sud. Quelques élèves de ce collège, originaires de la République Argentine, ainsi que leur recteur, le R. P. Ghetti, de la Compagnie de Jésus, se sont joints pour la circonstance aux pèlerins proprement dits.

Au nom des pèlerins et des fidèles de Buenos-Ayres, M. l'abbé Espinoza a remis au Souverain-Pontife une offrande de 18,000 fr. en or pour le Denier de Saint-Pierre, et il est à remarquer que c'est la deuxième offrande de ce genre qui, depuis le commencement de cette année, arrive de la République Argentine. En même temps, M. Espinoza a exprimé, au nom des pèlerins et des fidèles de la lointaine République, les sentiments de la foi la plus vive, d'une pleine adhésion aux doctrines et aux désirs du Saint-Siège, ainsi que d'un dévouement inviolable au Vicaire de Jésus-Christ.

Sa Sainteté a répondu (1) :

Nous accueillons avec reconnaissance vos sentiments de dévouement et d'affection, Fils très chers, qui êtes venus de si lointains pays pour rendre hommage, en Notre humble personne, au Vicaire de Jésus-Christ et lui témoigner votre amour et votre fidélité. Soyez les bienvenus, très chers Fils, et que ce voyage de Rome contribue à vous confirmer dans les sentiments qui vous ont poussés à l'entreprendre. « L'amour pour la religion catholique est depuis longtemps traditionnel parmi les peuples de la République

(1) Traduction du *Monde*.

Argentine, et ils en ont constamment donné des preuves manifestes. Cet amour leur a été inspiré par un sentiment de vive gratitude pour les grands bienfaits dont la religion de Jésus-Christ a été pour eux la source féconde ; car la divine lumière de l'Évangile et sa suave mais puissante vertu ont été dans votre patrie comme partout ailleurs, le principal élément de civilisation, un principe de bien-être et de prospérité.

C'est pourquoi Nous nous réjouissons à la pensée que cet amour pour la religion de Jésus-Christ, se maintenant très ardent parmi vous, sera, dans l'avenir aussi, le gage certain d'immenses avantages pour la famille et pour la société. Oui, cette espérance Nous sourit, parce que Nous connaissons le zèle de vos pasteurs, qui, avec des efforts considérables et dignes des louanges les mieux méritées, ont consacré leurs soins à former un clergé indigène sage et vertueux, soit en érigeant des séminaires, soit en envoyant à Rome, au prix de grands sacrifices, les jeunes gens qui promettent le plus pour l'avenir. Ils n'omettent pas non plus de déployer la plus vive sollicitude pour amener à une vie chrétienne et civilisée les tribus encore sauvages de la Patagonie, au milieu desquelles, grâce au concours de zélés religieux, sont établies, dans ce but, de nouvelles missions.

Nous avons un autre motif d'espérance dans la docilité avec laquelle les populations répondent au saint dévouement de leurs pasteurs, comme aussi dans les bonnes dispositions que montrent maintenant ceux qui sont à la tête de votre République pour favoriser et servir les intérêts de la religion catholique, dont l'influence bienfaisante sur la vie civile et sociale des nations est si hautement démontrée. Daigne le Seigneur, dans son immense bonté, confirmer nos espérances et conduire à bonne fin, par l'efficace vertu de sa grâce, l'œuvre si heureusement commencée ! Et vous, très chers Fils, travaillez aussi, autant qu'il est en vous, à atteindre ce très noble but. Restez unis à l'Église, professez franchement la religion catholique et répandez parmi vos frères l'amour et l'obéissance envers le

Vicaire de Jésus-Christ. Dès que vous serez de retour dans votre pays, tout en leur faisant part de nos douleurs et de nos amertumes, assurez-les que Nous avons été particulièrement touché du témoignage que, par votre intermédiaire, ils Nous ont donné de leur affection ; dites-leur que Nous les aimons tendrement comme des fils et que Nous formons pour eux et pour tous les peuples de la République Argentine les vœux les plus ardents de félicité pour ce monde et pour l'autre. Recevez-en le gage dans la Bénédiction Apostolique que, du fond du cœur, Nous vous accordons à vous tous ici présents, à votre très digne Archevêque qui vous a envoyés ici, à ceux qui régissent les destinées de la République, à tout le clergé séculier et régulier et à tous les fidèles, et particulièrement aux jeunes gens que vous venez d'amener avec vous, aux supérieurs et aux élèves du collège *Pio-Latino* Américain.

Après ce discours, le Saint-Père a daigné admettre tous les pèlerins au baisement du pied et de la main, et pour chacun d'eux il a eu des paroles de la plus affectueuse bienveillance, surtout pour les cinq jeunes gens qui vont entrer au collège américain. Il a distribué aussi aux ecclésiastiques du pèlerinage de très belles médailles d'argent, de celles qui furent frappées pour la troisième année du pontificat. Les laïques ont reçu d'autres médailles, également d'argent, que le Pape les a engagés à porter sur eux et sur lesquelles sont gravées l'image de la Vierge immaculée et celle de saint Joseph.

ASSEMBLÉES DE CATHOLIQUES VENDÉENS

Le *Publicateur de la Vendée* nous apporte le compte-rendu de l'assemblée des catholiques vendéens, transformée, on se le rappelle, par quelques feuilles républicaines, en banquet royaliste, présidé par Mgr l'évêque de Luçon... qui n'y assistait même pas, retenu loin de l'assemblée par les préoccupations douloureuses que lui cause l'état de santé de son vénérable père :

A une heure moins un quart, les portes de la vaste salle construite

récemment rue Molière, s'ouvrent au public, impatient d'entendre l'éloquente parole de M. Ernoul.

MM. Gaudinaux, de Cornulier et Halgan, sénateurs ; Bourgeois et de la Claye, députés ; plusieurs conseillers généraux et un grand nombre d'ecclésiastiques et de personnes de distinction prennent place sur l'estrade, autour du président, M. Édouard de la Bassetière, député.

M. de la Bassetière ouvre la séance et exprime ses vifs regrets au sujet de l'absence de Monseigneur. Il dit que la réunion aurait dû avoir lieu plus tôt, mais que nous n'avons pas à le regretter, car nous avons aujourd'hui un orateur et une salle uniques. Nous sommes chez nous. Nous pouvons librement nous livrer au travail. On veut déchristianiser la France au moyen de la suppression de toutes les libertés ; notre devoir est tracé : créer des ressources, former des hommes.

Les ressources matérielles ont permis aux Belges de créer des écoles libres. Ils ont consacré à cela 43 millions. Nous aussi, nous aurons à faire les frais des écoles, bientôt peut-être les frais du culte, et à pourvoir à la nourriture du prêtre, c'est-à-dire à faire la part à Dieu dans notre budget.

Notre siècle a le plus affirmé. Il y eut un temps où on hésitait à proclamer la vérité ; on cherchait des détours, des voiles. Aujourd'hui, encycliques, constitutions de l'Église, lettres de Léon XIII, tracent leurs devoirs aux gouvernements et aux peuples, et sont acceptées avec le plus grand respect et la plus profonde vénération par l'Église catholique tout entière. Courage, car nous préparons l'avenir, nous défendons nos enfants, et si nous pouvions être tentés de céder, mesdames, vous seriez là pour nous arrêter.

Les nombreux applaudissements qui accueillent ces dernières paroles disent assez combien elles sont comprises.

M. Alfred Biré lit ensuite un court mais intéressant rapport sur les œuvres catholiques de la Vendée.

M. Ernoul prononce alors un grand et beau discours qui débute ainsi :

Notre siècle est tout à la fois un grand destructeur et un grand constructeur. D'une part, on chercherait vainement dans l'histoire pour trouver une époque plus tourmentée, et de l'autre, jamais non plus on n'avait autant édifié. Vous êtes de ceux qui construisent, nous en avons aujourd'hui la preuve, et je ne puis que vous remercier, moi qui ai eu l'honneur de vous adresser la parole sous une tente lors de votre dernière réunion à la Roche-sur-Yon, de m'avoir appelé à inaugurer la magnifique salle que vous avez fait élever en quelques mois.

Nous sommes ici réunis comme pour une fête de famille, et il est

bien naturel, en effet, que des âmes qui professent la croyance aux mêmes vérités et sont unies dans la même foi soient convoquées sur le même terrain, qui est celui de la défense religieuse. Il faut organiser la défense religieuse par l'union dans le combat que nous avons à soutenir pour la défense de nos droits.

L'orateur a fait ensuite, à propos de la réunion, la réponse suivante aux dires des journaux républicains :

On a cherché à faire croire que notre réunion d'aujourd'hui aurait un autre caractère que celui qu'elle doit avoir et que veulent lui maintenir ses organisateurs. Nous sommes tous ici des catholiques, et c'est à ce titre de catholiques que nous nous réunissons. Je préviens donc ceux qui auraient pu venir à cette réunion avec la pensée d'entendre parler politique, qu'ils ne sauraient manquer d'éprouver une déception. Je ne dois pas oublier que les personnes qui forment ce magnifique auditoire peuvent appartenir à diverses nuances d'opinion politique, et qu'il est de mon devoir de ne froisser personne ; aussi ne m'occuperai-je que de ce qui concerne la guerre entreprise par une secte impie, aujourd'hui maîtresse de la France, contre la religion et la société.

L'amour de l'Église, l'amour de la patrie et l'amour du foyer ne se combattent pas, loin de là, et dès lors que je parle à des hommes jaloux de conserver dans toute leur intégrité leurs droits de catholiques et de citoyens, je me sens parfaitement à l'aise pour m'acquitter de la tâche que j'ai acceptée.

M. Ernoul a établi ensuite victorieusement que lorsqu'une nation ou une province étaient travaillées jadis par l'esprit du mal, les peuples voisins jouissaient d'une tranquillité relative, tandis qu'aujourd'hui les sectes sataniques étendent partout à la fois leurs ravages.

Après avoir flétri, en ce qui concerne plus spécialement la France, l'arbitraire qui s'étale si effrontément, les lois athées, l'école sans Dieu, le triple mensonge de l'instruction gratuite, laïque et obligatoire, les odieux décrets de mars, les violations des droits les plus sacrés, l'éminent orateur a conclu :

Nous sommes, en un mot, menacés de toutes parts ; aussi peut-on constater une inquiétude universelle que je ne puis mieux comparer qu'au malaise qu'on éprouve quand un orage menace d'éclater. Le ciel est noir de tous côtés ; de temps en temps un coup de vent précurseur de la tempête ébranle tout autour de nous. Quelles menaces planent sur nos têtes ? Si on était tout autre part qu'en France, je dirais qu'on a peur. Mais on n'a pas peur en France, et surtout en Vendée.

Qu'allons-nous faire ? De grands devoirs incombent à tous ceux qui ne croient pas que parce que les catholiques n'ont pas obtenu partout la majorité aux élections, ils doivent laisser à leurs adversaires toutes facilités pour entreprendre sur la liberté ou la propriété des vaincus ; oui, de grands devoirs incombent à tous ceux qui ne croient pas que l'État est tout et que, même à la majorité d'une voix, les vainqueurs ont tous les droits.

Je me résume. La religion nous impose l'obligation de faire notre devoir, la patrie nous le demande, l'honneur ne permet pas que nous désertions le combat. Maintenant, quels moyens emploierons-nous ? Il nous faut lutter avec les armes qui nous sont laissées et nous instruire en observant ceux qui nous traitent en ennemis. Ils ont fait des prodiges d'organisation ; sans doute, ils ont usé de moyens qui nous répugnent : leurs associations sont avant tout ténébreuses et occultes, et c'est à force de mensonges et d'hypocrisie qu'ils ont fini par atteindre leur but. Ce qu'ils ont fait dans la nuit, nous ne pouvons, nous ne devons le faire qu'au grand jour. Mais enfin nous pouvons faire beaucoup en répandant la lumière autour de nous par la parole parlée et par la parole écrite. Servez-vous souvent de votre salle et propagez les bons journaux.

Partout, dans nos villes et nos gares, le mensonge et l'immoralité sont servis à foison à ceux qui veulent se renseigner sur les événements du jour en lisant les feuilles publiques. Opposez la vérité et les saines doctrines pour faire en sorte de combattre cette espèce d'empoisonnement moral qui mène la France à sa perte. On ne répand pas assez les bons journaux, il faudrait en quelque sorte les jeter.

Mais s'il est nécessaire de parler au peuple en se servant de ces différents moyens, qu'on n'a pas toujours à sa disposition, il faut aussi, il faut surtout lui parler de bouche à bouche, afin d'arriver à être avec lui cœur à cœur. Quand on veut s'en donner la peine, on trouve toujours chez le peuple la trace du baptême qu'il a reçu, et on peut faire germer en lui les semences de la foi.

Que la jeunesse prenne sa part du combat ; qu'elle y vienne avec l'ardeur qui la caractérise, et rien n'est perdu.

Ayons confiance. Sans doute, la tristesse est grande aujourd'hui, les ruines immenses, l'horizon de plus en plus sombre ; mais Dieu ne nous fera pas défaut, et Dieu n'est jamais plus près de parler que lorsqu'il paraît persister à se taire ; peut-être nous sera-t-il imposé de grands sacrifices, mais ensuite il y aura la résurrection. Dieu, interpellé, répondra quelque jour comme il a toujours répondu.

Le temps où l'on sème n'est pas celui où on récolte. Maintenant, semeurs attristés, nous jetons notre semence dans les sillons

dévastés ; un jour nous récolterons nos gerbes, et si nous ne sommes plus là, du moins nos enfants nous rendront ce témoignage que nous leur avons légué une France restaurée et bien vivante.

Le magnifique discours de M. Ernoul, ajoute le *Publicateur*, a été plusieurs fois interrompu par les applaudissements de l'auditoire.

M. de la Bassetière remercie chaleureusement l'orateur ; puis l'assemblée se sépare, emportant de cette réunion les résolutions les plus fécondes pour la cause de l'Église.

UNE RATIFICATION

L'*Univers*, qui avait publié le *Catéchisme des excommuniés*, que nous avons reproduit dans un de nos derniers numéros (8 octobre), insère cette rectification dans son numéro du 14 octobre :

L'*Univers* a publié, sous le titre de *Catéchisme des excommuniés*, une série de réponses rédigées par un prêtre du diocèse de Montauban, dans lesquelles se trouvent quelques inexactitudes qu'il me paraît important de rectifier.

L'auteur prétend que les violateurs des privilèges des clercs, c'est-à-dire tous ceux qui de près ou de loin ont pris part à l'expulsion des religieux, sont « excommunicati vitandi. » Il faudrait, quand ils paraissent dans l'église, interrompre l'office divin ou les expulser à leur tour.

Le fait de l'excommunication est certain, l'auteur le prouve parfaitement par le texte de la bulle *Apostolicæ Sedis*. Mais il est permis maintenant de communiquer avec eux « in divinis ? » Cela ne fait plus aucun doute depuis la bulle précitée.

Avant le concile de Constance, tous ceux qui étaient sous le coup de l'excommunication majeure étaient *vitandi*. Le pape Martin V, par sa constitution *ad vitanda scandala*, restreignit cette peine à ceux qui étaient excommuniés nommément et aux violateurs *notoires* des privilèges des clercs.

Mais la bulle *Apostolicæ sedis* de Sa Sainteté Pie IX est venue encore adoucir cette législation. Il n'y a plus à éviter que

ceux qui sont nommément excommuniés, comme on peut le voir par les termes mêmes que voici :

« Clerici scienter et sponte communicantes in divinis cum personis à Romano Pontifice *nominatim* excommunicatis, et ipsas in officiis recipientes. »

C'est tout; on le voit, et c'est l'opinion de M. l'abbé Grandclaude, commentant ces paroles, on ne doit plus aujourd'hui éviter *in divinis « notorii clericorum percussores.* »

Il y a plus, l'excommunication mineure portée contre les laïques qui communiquaient avec les malheureux dont nous nous occupons, « *extra crimen criminosum*, » n'existe plus aujourd'hui ; ce qui facilite singulièrement les relations qu'on peut avoir avec eux.

Cette doctrine résulte et du texte même de la bulle *Apostolicæ Sedis* et des divers théologiens qui l'ont commentée. (Voir Grandclaude déjà cité : Avanzini, édition romaine de 1874, page 58 et suivantes ; docteur Ninzatti, *Théologie de saint Alphonse*, 2e volume, page 332, n° 2117.)

Nous ne pouvons ici que bénir l'indulgence de l'Église, qui sait adoucir sa législation dans les temps troublés que nous traversons. Elle frappe, mais comme une mère, pour convertir.

Certes, les crocheteurs nous inspirent peu de sympathie ; la peine qu'ils ont encourue est terrible, ne l'aggravons pas. Du reste, l'opinion que je combats n'a point, et avec raison, été mise en pratique. Depuis l'exécution des décrets, tous les crocheteurs grands et petits ont pu assister aux offices de l'Église, sans réclamation d'aucune sorte, qui eût suscité d'énormes difficultés pratiques.

JULES CHARPENTIER,
Prêtre du diocèse d'Arras.

LE NOUVEAU MORTARA

L'*Univers* publie la lettre suivante d'un de ses abonnés parfaitement placé pour connaître exactement les faits en ce qui concerne le jeune Frey, dont la presse irréligieuse continue à faire un nouveau Mortara. (Voir les *Annales* du 15 octobre.)

Thonon, le 9 octobre 1881.

Monsieur le rédacteur,

En présence des dénonciations et des clameurs de colère et de haine du *XIXe Siècle,* du *Temps*, de la *République*, grande et petite, et de tous leurs satellites de Paris et de la province, j'imaginais que les accusés principaux se préoccuperaient de répondre à tant de calomnies et de mensonges. Un simple résumé des faits eût suffi pour faire crouler cet échafaudage de sophismes et de perfidies. Mais les bons et vaillants Frères de Thonon ont préféré, selon la coutume de leur Institut, être l'enclume plutôt que le marteau, et ils ont gardé le silence. Je ne viens pas les défendre, ils n'en ont pas besoin ; toutefois, comme un grave intérêt de vérité et de justice est en jeu, c'est un devoir de donner un complet aperçu de faits insignifiants en eux-mêmes, mais qui doivent à la mauvaise foi de nos ennemis d'avoir pris les caractères d'un évènement.

Parmi les accusés dénoncés par le *Temps,* je trouve le R. P. Joseph, qui a baptisé le jeune Frey à l'occasion d'une retraite qu'il prêchait à l'établissement de Thonon, à l'instar de celles qu'il donne chaque année dans un très grand nombre de collèges ; il a conféré le baptême à cet élève, comme il en aurait confessé un autre, sur la demande du chef de la maison, seul responsable de cet acte. On se demande donc comment le missionnaire a pu être mis en scène ? Mais non ! Le P. Joseph, après avoir rempli sur les champs de bataille et en captivité la mission de salut que chacun sait, venait fonder en Savoie des orphelinats dont le pays est dépourvu ; il élève et nourrit plus de cent orphelins ramassés dans tous les égouts (1). Ces actes de bienfaisance, les révolutionnaires ne les pardonnent pas ; il fallait frapper dans ses œuvres ce père des orphelins, cet ancien ami de notre armée malheureuse. C'est bien là ce que demandait M. le procureur de la République d'Annecy dans son violent réquisitoire ; il n'y a pas réussi, et le journal le *Temps* invente impudemment lorsqu'il avance que le *conseil départemental, par l'organe de son rapporteur, lui a infligé un blâme sévère.*

(1) Le P. Joseph est, comme on le sait, le promoteur de l'Œuvre des tombes militaires, qui a permis de donner une sépulture à nos soldats morts pendant la guerre à l'étranger. Il n'a point, pour cela, trouvé grâce devant les journaux libres-penseurs, qui l'ont injurié à propos de cette affaire de Thonon.

La vérité est que le conseil académique, après avoir entendu la défense du P. Joseph, *l'a mis simplement hors de cause, sans blâme d'aucune sorte.*

Reste la responsabilité des maîtres du pensionnat de Thonon; ramenée à ses naturelles proportions, elle donnera à vos lecteurs la valeur des gros mots de rapt de conscience, de captation intellectuelle, de violation des droits du père de famille, etc.

Le jeune Frey a été placé, en effet, chez les frères de Thonon par son père protestant. Le frère Alman, alors directeur de cette maison, à laquelle il a sacrifié quarante années de sa vie, dans l'œuvre ardue de l'éducation populaire, était un religieux parfait, qui unissait à un cœur d'or une intelligence élevée. Thonon, qui a fait de ses funérailles une marche triomphale et qui a érigé un monument sur sa tombe, ne me contredira pas. Tel est l'homme accusé, sans preuve aucune, par M. Frey père, d'avoir commis un rapt de conscience; car si ce protestant avait manifesté au directeur de Thonon, comme il le prétend aujourd'hui, la ferme volonté d'empêcher son enfant d'être catholique, ledit frère Alman une fois mort, il devait tout au moins renouveler ses défenses au frère Valfrid, son successeur, et au professeur chargé du jeune homme. L'a-t-il fait? En aucune façon.

Tel est donc le fait exorbitant et singulier d'un père protestant qui prétend interdire à son fils d'être catholique, ne prend dans ce but aucune précaution, n'avertit pas ses maîtres de ses intentions, et vient ensuite, après quatre années, les accuser d'avoir violé ses volontés! Il faut vraiment être en République pour oser de pareilles impudences.

Bien plus, le *Temps* n'avance-t-il pas lui-même que M. Frey a consenti à ce que son enfant suivît au pensionnat de Thonon les cours de religion? Mais que signifient ces incohérences? N'est-il pas absurde qu'un père dise à son enfant: « Mange, mais je te défends de te nourrir des aliments que tu manges! »

Et que devient alors l'affaire du nouveau Mortara? Si M. Frey n'a pas autorisé son fils à embrasser le catholicisme, il faut avouer cependant que ses complicités ne se justifient guère; sa demeure est située en face de l'église paroissiale de Thonon, de ses appartements il peut apercevoir le prêtre à l'autel et son fils à la sainte Table, car ce jeune homme, qui est bon et pieux, va à la messe, se confesse et communie souvent et *ostensiblement.* Toute la ville le sait; le père seul, premier intéressé,

feint de l'ignorer ! Il prétend ne l'avoir appris que lorsque son fils, âgé de seize ans, et sommé par lui d'assister au prêche de Zurich, refuse et déclare vouloir vivre et mourir en catholique.

Mais s'il y a rapt de conscience, c'est ici qu'il commence, dans l'insistance despotique d'un père à faire apostasier son enfant, après n'avoir pris aucun moyen pour en faire un protestant... Loin de là ! C'est lui, M. Frey, qui aurait préparé les vêtements de première communion; c'est lui qui écrivait des lettres d'excuses aux frères, lorsque son fils ne pouvait assister à la messe ou aux instructions; c'est lui encore qui venait se plaindre au frère Louis de ce qu'il ne répondît pas aux lettres de son ancien élève placé à Zurich; et lorsque ce religieux répond, on traduit ses lettres au conseil académique, et il est condamné à l'interdiction de l'enseignement à Thonon !

Or, il convient que vous sachiez, monsieur le rédacteur, afin que l'on ne vienne pas y contredire, que M. Frey a reconnu tous ces faits devant M. le procureur de la République d'Annecy.

Le simple bon sens demande, après cela, comment un corps aussi grave (?) qu'un conseil académique a pu permettre l'introduction d'une pareille cause ? C'est tout naturel : on veut laïciser à tout prix l'enseignement, proscrire Dieu de l'éducation et de la conscience de l'enfant, et comme tout répugne à de tels attentats dans ce noble pays de France, ne faut-il pas forcer ou former l'opinion? On évoque alors une nouvelle affaire Mortara, c'est l'affaire de Thonon : les loges maçonniqes donnent le mot d'ordre; sans bases juridiques d'aucune sorte, on traduit devant un conseil académique qui est forcé d'absoudre au moins le fait lui-même. Mais l'effet est produit, on peut poursuivre maintenant la déchristianisation de la patrie française, en portant les derniers coups à ce qui est sa principale gloire : l'Institut des écoles chrétiennes.

Ces aperçus, monsieur le rédacteur, m'ont paru assez graves pour n'être pas négligés; veuillez bien les reproduire dans un de vos prochains numéros, et agréer mes respectueux et dévoués hommages.

UN DE VOS ABONNÉS.

DEVOIRS DES PRÊTRES

DANS LES CIRCONSTANCES PRÉSENTES

Mgr l'évêque d'Autun, dans la Lettre circulaire adressée à son clergé, lettre dont nous parlions dans notre dernier numéro, s'exprime ainsi sur les devoirs que les circonstances imposent aux prêtres, en présence des mauvais desseins des ennemis de l'Église :

Ces mauvais desseins, nous ne pouvons pas les ignorer. Ils s'étalent chaque jour dans les colonnes de certains journaux ; ils sont le thème obligé des discours qui font appel contre nous aux plus violentes passions ; ils ont été déjà portés avec fracas à la tribune de nos assemblées délibérantes. Demain, peut-être, ils auront inspiré telles ou telles mesures en présence desquelles, sans tomber dans les tristesses exagérées du pessimisme et de la pusillanimité, nous pouvons bien redire le gémissement de David, au psaume 73e : « Seigneur, l'audace « de ceux qui vous haïssent grandit d'heure en heure : *Super-« bia eorum qui te oderunt ascendit semper.* »

Que doivent faire les chrétiens et surtout les prêtres, en face de ces redoutables éventualités ? Saint Augustin se posait un jour la même question, et voici comment il y répondait :

« Les méchants deviennent plus nombreux et Dieu permet « que les maux se multiplient. A cause de cela, il faut prier « autant que nous le pouvons. Oui, nous devons nous exhorter « les uns les autres à la prière. Recourir à elle est notre unique « espérance dans les maux dont nous sommes accablés en ces « jours (1) ».

Remarquons, Messieurs, toute la force du raisonnement contenu dans l'exhortation du grand évêque. Il y a plus de maux et de malheurs ; les méchants deviennent plus nombreux et plus audacieux ; des périls plus sérieux menacent l'Église : *donc* il faut prier davantage et il faut prier mieux ; donc, il faut imiter de plus près, d'une imitation plus vraie, plus

(1) Abundant mali et Deus voluit ut abundarent mala. Ideo dicimus, fratres, orate quantum potestis. Cohortari debemus ad orationem et nos et vos. Alia enim spes non est in multis malis præsentis sæculi. (S. Aug. serm. 80, éd. Gaume, V, p. 615-620.)

vivante, notre divin Sauveur dont la seule ressource, dans les angoisses indicibles de son agonie au jardin des Oliviers, fut de prier avec un redoublement d'application et de ferveur : *Factus in agonia prolixius orabat* (1).

Oui, prions beaucoup, et ne négligeons pas de prier les uns pour les autres. Au témoignage de saint Jean Chrysostome : « C'est par cet échange de prières que les chrétiens peuvent le mieux s'entr'aider au milieu des difficultés et des luttes de la vie : *Pugnate nobiscum et per vestras preces ; manum nobis porrigite. Hoc est enim maximum charitatis genus* (2).

D'ailleurs, tandis que tout près de nous, les semeurs de mauvaises doctrines font dans l'erreur et dans le mal de lamentables et continuels progrès : *Mali homines et seductores proficient in pejus errantes et in errorem mittentes* (3), n'est-ce pas pour nous, apôtres de la bonne nouvelle, semeurs de la doctrine et de la grâce de Jésus-Christ, coopérateurs de son œuvre d'illumination et de régénération, une raison pressante d'aller aussi chaque jour plus avant dans l'intelligence de la loi dont nous sommes les interprètes, et dans la pratique des vertus destinées à prouver aux hommes la divinité de la religion ? En définitive, la vie d'un saint prêtre est le commentaire le plus décisif et la preuve la plus concluante de la vérité du christianisme. On pourra toujours discuter les arguments de la théologie, mais la sainteté des ministres de l'Église porte avec elle une puissance de démonstration à laquelle tôt tard, sous une forme ou sous une autre, les esprits les plus prévenus finissent par se rendre. Avançons donc, Messieurs, dans les voies lumineuses de la sagesse de Dieu, et puisque d'autres, tout près de nous, s'enfoncent dans les abîmes de l'iniquité, redoublons d'efforts pour monter aux sommets de la perfection : *Domus Jacob, venite, et ambulemus in lumine Domini. Ad perfectiora feramur* (4).

—

Quelques semaines avant nos retraites, me trouvant à Rouen pour le sacre de notre nouveau collègue de Carcassonne, je m'étais associé à l'adresse collective que les évêques réunis dans cette capitale de la province ecclésiastique de Normandie avaient signée avec S. E. le cardinal métropolitain, pour expri-

(1) Luc. XXII, 43.
(2) S. Joann. Chrysos. Ep. 93.
(3) II Tim. III, 13.
(4) Is. II, 5. — Hebr. VI, 1.

mer au Souverain-Pontife leur vive douleur des attentats sacrilèges commis à Rome, dans la nuit du 12 au 13 juillet, lors de la translation des dépouilles mortelles de Pie IX à Saint-Laurent-hors-les-Murs.

Un peu plus tard, le 7 août, la Ville éternelle était le théâtre d'un nouveau scandale. Une réunion publique avait été convoquée pour délibérer sur l'abrogation de la loi des garanties. Plusieurs orateurs y firent entendre le langage le plus grossier et le plus blasphématoire à l'égard de la personne sacrée du Vicaire de Jésus-Christ. C'était logique. Après avoir profané par la violence les funérailles d'un Pape mort, les haines sectaires, pour être conséquentes avec elles-mêmes, devaient accabler de calomnies et d'injures le Pape vivant.

Je ressentis vivement le nouvel outrage fait à la majesté du souverain Pontificat, et le surcroît de douleur infligé au cœur du magnanime Léon XIII. Aussi je crus devoir, tant en mon nom qu'en celui des prêtres et des pieux fidèles de l'Église d'Autun, déposer à ses pieds l'hommage de nos plus respectueuses et religieuses condoléances.

Notre seconde retraite était à la veille de se terminer, lorsque je reçus de Sa Sainteté la réponse suivante que je suis heureux de pouvoir porter à la connaissance de tout le diocèse :

A notre vénérable frère Adolphe-Louis, évêque d'Autun, Châlon et Mâcon.

VÉNÉRABLE FRÈRE, SALUT ET BÉNÉDICTION APOSTOLIQUE

Avec vos bonnes lettres en date du 23 août, on Nous a remis un exemplaire du discours que vous avez prononcé à Rouen, lorsque le nouvel évêque de Carcassonne a reçu l'honneur de la consécration épiscopale. Nous avons eu pour agréable l'hommage que vous Nous en avez fait. Nous n'avons pas été moins consolé par la lecture de votre lettre, bien qu'elle Nous rappelât le triste souvenir des paroles et des actions impies d'hommes qui se sont posés en ennemis de l'Église et en adversaires des droits et de la dignité du Siège apostolique.

L'amertume de Notre trop légitime douleur a quelque peu été adoucie quand Nous avons vu à quel point vous l'avez partagée, ainsi que vos vénérables frères dans l'épiscopat, et quand Nous avons lu les paroles si pleines d'affection par lesquelles vous Nous avez exprimé les excellents sentiments dont vous êtes animé à Notre égard.

C'est également avec consolation que Nous avons vu avec quelle

sagesse vous saviez procurer que le zèle et le dévouement des pieux fidèles envers Notre humble personne devinssent d'autant plus ardents que les fils de ténèbres nous poursuivent davantage de leurs outrages et de leurs calomnies.

Nous avons la confiance que vos prières et celles de tous les bons chrétiens, unies aux Nôtres, nous obtiendront de la divine Providence des secours plus prompts et plus efficaces, à l'aide desquels il viendra évident à tous que si cette citadelle de la vérité dont Nous avons la défense peut être attaquée, elle ne saurait être ni prise d'assaut ni détruite.

Nous appelons sur vous, vénérable Frère, l'abondance des dons célestes, et en témoignage de Notre affection, Nous vous donnons du fond du cœur, à vous, à votre clergé et aux fidèles dont vous êtes le pasteur, la bénédiction apostolique.

Rome, près de Saint-Pierre, le 29 août 1881, en la quatrième année de notre pontificat.

LÉON XIII, PAPE

Voice le texte latin de ce bref :

Venerabili Fratri Adolpho Ludovico, episcopo Augustodunensi, Cabillonensi et Matisconensi

VENERABILIS FRATER, SALUTEM ET APOSTOLICAM BENEDICTIONEM.

Traditum Nobis fuit, una cum officiosis litteris tuis, die 23 hujus mensis datis, exemplum orationis quam Rothomagi habuisti, quum novus antistes Carcassonensi episcopali consecratione auctus est. Gratum sane Nobis extitit hoc officium tuum, nec minus grata lectio litterarum, tristem licet haberent recordationem eorum, quæ ab hominibus Ecclesiæ infensis impie dicta gestaque sunt adversus hujus apostolicæ sedis jura ac dignitatem. Sensimus enim levari quodammodo doloris acerbitatem videntes Te etiam, una cum aliis venerabilibus Fratribus participem illius fuisse quo Nos merito affecti sumus ac legentes verba amantissima, queis tuos optimos sensus complectebaris.

Quum etiam, illud Nobis solatio fuit, quod vere ac prudenter a Te animadversum vidimus piorum fidelium studia erga humilitatem Nostram tunc magis incendi, quum violentius filii tenebrarum maledictis et contumeliis eam conantur proscindere. Quare, dum confidimus fore, ut tuæ hac bonorum omnium preces Nostris conjunctæ promptiora ac validiora auxilia a divino Numine Nobis concilient quo pateat homnibus hanc arcem veritatis, quam tuemur, posse impeti, at expugnari non posse, uberem, Tibi, adprecamur cœlestium dono-

rom copiam, et dilectionis Nostræ testem apostolicam Benedictionem Tibi, clero et fidelibus quibus præsides, peramanter impertimus.

Datum Romæ, apud S. Petrum, die 29 Augusti ann. 1881. Pontificatus nostri anno quarto.

LEO PP. XIII.

Vous le voyez, Messieurs, en dépit des menaces ou des dangers qui l'entourent, notre Père n'est ni craintif, ni abattu. Comme saint Paul, il pourrait dire : « En toutes choses, nous souffrons la tribulation, mais nous ne sommes pas dans l'angoisse ; nous sommes persécutés et opprimés, mais nous ne défaillons pas (1). »

Quelle que soit à cette heure l'audace des ennemis de l'Église, Léon XIII nous exhorte à mettre notre confiance dans la prière, et il ranime notre courage en nous assurant qu'à force de prier nous contribuerons pour notre part « à faire voir à tous « que si la citadelle de la vérité dont nous sommes les défenseurs « peut être attaquée, elle ne sera jamais prise ni détruite : « *Pateat homnibus hanc arcem veritatis quam tuemur posse « impeti, at expugnari non posse.* »

En vous transmettant ces fortifiantes paroles du Souverain-Pontife, je sens, Messieurs, et je voudrais vous exprimer tout ce qu'il y a de puissance pour travailler, combattre et souffrir dans la cordiale et surnaturelle union que la charité opère entre les chrétiens. Les Évêques vénèrent et aiment le Pape. A cause de cela, ils peuvent compter sur le respect et l'affection de leurs prêtres, lesquels, à leur tour, en vertu de la même loi, seront récompensés de leur filiale et cordiale obéissance envers leurs supérieurs hiérarchiques par la docilité et la reconnaissance des pieux fidèles : *Qui honorat patrem suum jucundabitur in filiis, et in die orationis suæ exaudietur.*

Oui, vraiment, soyons plus que jamais unis entre nous et trouvons dans un redoublement de mutuelle affection une compensation aux haines injustes dont l'impiété nous poursuit.

A la veille d'une grande persécution, saint Cyprien adressait au clergé de l'Église de Carthage une exhortation par laquelle nous conclurons ce paternel épanchement de notre âme dans les vôtres.

« La bataille va devenir plus meurtrière, disait le saint « docteur en écrivant à ses prêtres et à ses diacres. Armons-

(1) II Cor. IV, 9-16.

« nous donc de toutes nos forces, frères très aimés ! et prépa-
« rons-nous au combat par une vie sans tache, une foi intègre
« et une vertu pleine de dévouement : *Gravior nunc et ferocior*
« *pugna imminet. Armemur, fratres dilectissimi, viribus*
« *totis, et paremur ad agonem mente incorrupta, fide integra,*
« *virtute devota* (1). »

Je souligne à dessein la touchante appellation donnée par le saint évêque de Carthage aux prêtres et aux diacres de son Église. Oui, frères bien-aimés, *fratres dilectissimi,* prions beaucoup les uns pour les autres, accomplissons avec une religieuse régularité tous les devoirs de notre ministère ; enfin, écoutons tous la rassurante promesse faite par le Seigneur dans Isaïe : « Que la loi de Dieu soit toujours vivante dans vos « cœurs, et vous n'aurez rien à redouter ni des blasphèmes ni « des injustices des méchants. Leur règne s'usera comme de « l'étoffe qui est dévorée par les vers ; mais la justice et le « salut du Seigneur demeureront éternellement (2). »

† Adolphe-Louis,
évêque d'Autun, Châlon et Mâcon.

L'UNIVERSITÉ DE LOUVAIN

La grande Université catholique de Louvain continue de montrer la fécondité d'un enseignement qui s'appuie sur la vérité religieuse. Le nombre des étudiants qui en suivent les cours augmente chaque année, et le nombre de ces cours augmente également. Aucune des branches de la science humaine n'est oubliée dans cet enseignement vraiment catholique, et les savants professeurs que choisit l'épiscopat de Belgique ne sont jamais en retard avec le progrès scientifique. En ce moment même, l'Université de Louvain tient une place fort honorable à l'Exposition internationale d'électricité qui a lieu à Paris.

(1) Saint Cypr. ep. 58.
(2) Audite me, populus meus. Lex mea in corde eorum. Nolite timere opprobrium hominum et blasphemias eorum ne metuatis. Sicut enim vestimentum, sic comedet eos vermis ; et sicut lanam, sic devorabit eos tinea ; salus autem mea in sempiternum erit, et justitia mea in generationes generationum. (Is. li, 7, 8.)

La réouverture des cours de cette Université s'est faite solennellement le mercredi 12 octobre, après la célébration de la messe du Saint-Esprit. M. le chanoine Pieraerts, le nouveau recteur magnifique, a prononcé à cette occasion un fort intéressant discours, dans lequel il a résumé les travaux de l'année précédente et présenté la situation actuelle. Après avoir fait remarquer que la création de cours nouveaux, rendus indispensables par les exigences du progrès scientifique, a nécessité un accroissement notable du personnel enseignant et par conséquent des besoins. M. le chanoine Pieraerts a continué ainsi :

J'insiste sur ce point afin que les catholiques belges achèvent généreusement leur œuvre commune, cette Université catholique qui est, depuis bientôt un demi-siècle, le plus beau fleuron de notre religieuse patrie, et, pour me servir de l'expression d'un illustre orateur français, le modèle des universités futures.

Elle le restera, si elle est mise à même de suivre et de prévenir même, comme par le passé, le mouvement et les progrès des sciences.

Mais j'ai hâte de l'ajouter : la science seule, quelque grande qu'elle soit, quelque divine même (puisque Dieu est « le Père des lumières et le Dieu des sciences »), ne suffit pas. Elle pousse à l'orgueil et à la révolte. N'avons-nous pas vu, ne voyons-nous pas tous les jours des savants s'insurger contre Dieu, Créateur et Loi de toutes choses, nier même son existence et proclamer fastueusement, en dépit de la raison et des faits, le divorce nécessaire entre la Science et la Foi ?

A mesure que la science se développe et absorbe davantage les esprits, il importe de l'équilibrer par le contrepoids de la Religion et de la Philosophie.

Et quand je dis la religion, j'entends la religion non seulement connue et étudiée, mais aimée, ouvertement défendue et virilement pratiquée dans tous ses commandements, et en particulier dans sa morale sainte : car « celui qui fait le mal, hait la vérité, » de même que « celui qui *pratique* la vérité, arrive à la lumière. »

J'ai indiqué aussi la philosophie comme contrepoids de la science, la saine philosophie, celle qui a son fondement en Dieu, l'auteur de la raison comme de la religion. Comment la science pourrait-elle jamais s'en passer ? N'est-ce pas la philosophie qui

est la base même et le sommet illuminé de toute science? N'est-ce pas elle qui s'occupe des premiers principes sur lesquels tout s'appuie, des lois du raisonnement, de la déduction et de l'induction, de l'analyse et de la synthèse? Comment, sans la philosophie, les faits observés pourraient-ils être élevés à la hauteur de lois qui, groupées et érigées en théories scientifiques, ont engendré et développé cette science dont notre âge est si fier à juste titre?

L'Université catholique, connaissant toute l'importance de la Philosophie, en a imposé l'étude, non seulement, comme le veut le programme officiel, aux étudiants en philosophie et lettres et en sciences, mais encore à tous ceux qui se préparent aux épreuves diplomatiques, aux examens de notariat et de pharmacie, aux grades d'ingénieur des arts et manufactures, du génie civil et des mines, et au grade d'ingénieur agricole. Cette mesure, elle la devait à elle-même, et comme Université et comme institution catholique. Le sophisme se rencontre partout: dans les chaires, dans la presse quotidienne et périodique, dans les ouvrages scientifiques et dans les romans, dans les parlements, dans les sociétés savantes, dans les réunions publiques et dans les relations journalières de la vie. Tous nous avons besoin de philosophie, et ce n'est pas à l'heure où le programme des écoles normales de l'État renferme tout un enseignement philosophique (je ne l'apprécie pas en ce moment), que l'on pourrait songer à sacrifier la philosophie dans un programme universitaire.

Il faudrait, au contraire, l'étendre et la raffermir. Les vérités — c'est le mot de nos Livres saints — ont baissé parmi les fils des hommes, même celles de l'ordre naturel. A vous, jeunesse catholique, de les redresser dans les intelligences! Et comment le ferez-vous, si vous n'avez pas entendu vous-mêmes des maîtres éclairés et prudents vous les exposer, à la lumière de Celui qui a dit, et dix-neuf siècles ont confirmé sa parole: Je suis la Voie, la Vérité et la Vie?

On le voit: la philosophie catholique doit imprégner tout notre enseignement et avoir accès dans toutes les facultés. Et le maître de la grande philosophie catholique, une auguste voix toujours écoutée, l'a proclamé avec une autorité supérieure, dans une lettre mémorable, c'est saint Thomas d'Aquin.

« Nous voulons signaler aux savants — ainsi s'exprime « Sa Sainteté Léon XIII — ce noble modèle qui leur apprendra

« non seulement la manière de conduire la controverse avec les « opposants, mais aussi le caractère de la doctrine qu'il faut « tenir et développer dans la culture de la philosophie et de la « théologie. »

Saint Thomas d'Aquin sera donc de plus en plus le maître que nous suivrons, l'Ange de l'École que nous prendrons pour gardien. Avec lui, nous sommes sûrs de n'être pas emportés à tout vent de doctrine ; avec lui aussi nous ne courrons pas risque de soutenir un autre combat que le bon combat de saint Paul dans la charité qui est toute la loi. Tel fut bien le combat de saint Thomas d'Aquin. Écoutons encore à ce sujet notre Saint-Père le Pape :

« Employez toute votre vigilance — écrivait-il à Nosseigneurs « les Évêques — à ce que tous les hommes de science et ceux-là « surtout auxquels vous avez confié la charge d'instruire la « jeunesse, soient d'un avis et d'un sentiment unanimes dans « ces questions sur lesquelles l'enseignement du Saint-Siège « ne permet point de liberté d'opinion. Et quant aux points « abandonnés aux disputes des savants, que, grâce à votre « impulsion et à vos conseils, les esprits s'exercent de façon à « ce que la diversité des sentiments ne brise pas l'union des « cœurs et la concorde des volontés. Sur ce sujet le Souverain-« Pontife Benoît XIV, notre immortel prédécesseur, a laissé, « dans sa constitution *Sollicita ac provida*, aux hommes « d'étude des règles pleines de sagesse et d'autorité. Il leur « a même proposé, comme un modèle à imiter en cette matière, « saint Thomas d'Aquin dont la modération de langage et la « maturité de style se maintiennent autant dans la lutte et « l'attaque à l'égard des adversaires que dans l'exposition de la « doctrine et des preuves destinées à la défendre. »

La modération, messieurs, fait partie de la force même de la vérité : et c'est principalement par la modération dans les idées et dans le langage que nous pouvons étendre le règne de la vérité dans les âmes.

Il est un point surtout où la modération s'impose impérieusement. C'est encore Sa Sainteté qui nous en avertit. Je cite ce dernier extrait :

« Plein de sollicitude pour l'union entre catholiques, Nous « signalons les entraves que lui créent certaines polémiques « concernant le droit public..... Ces polémiques ont pour objet « la nécessité ou l'opportunité de conformer aux prescriptions

« de la doctrine catholique les formes gouvernementales actuel-
« les, basées sur les principes du Droit moderne, comme on
« l'appelle communément. A coup sûr, Nous, plus que per-
« sonne, Nous devons souhaiter de tout cœur que la société
« humaine soit régie d'une manière chrétienne, et que la divine
« influence du Christ pénètre et imprègne complètement tous
« les ordres de l'État..... Cependant tous les catholiques, s'ils
« entendent s'employer utilement au bien commun, doivent
« avoir devant les yeux et imiter fidèlement la conduite pru-
« dente que l'Église tient elle-même dans les affaires de ce
« genre : elle maintient et défend dans leur intégrité les doc-
« trines sacrées et les principes du droit, avec une fermeté
« inviolable, et s'attache de tout son pouvoir à régler les insti-
« tutions et les coutumes de l'ordre public aussi bien que les
« actes de la vie privée, d'après ces mêmes principes. Néan-
« moins elle garde en cela la juste mesure des temps et des
« lieux ; et comme il arrive ordinairement dans les choses
« humaines, elle est contrainte de tolérer quelquefois des maux
« qu'il serait presque impossible d'empêcher, sans s'exposer à
« des calamités et à des troubles plus funestes encore. »

Ces paroles qui sont la sagesse même, n'ont pas besoin de commentaire. Le meilleur commentaire, c'est de conformer scrupuleusement en tout nos leçons et notre vie à un enseignement qui vient de si haut. Voilà pourquoi, plus que jamais, nous serons ce que nous n'avons pas un seul instant cessé d'être, fidèles à la Constitution qui n'est point un idéal ni un énoncé de principes, mais un fait sorti des nécessités du temps et des entrailles de notre histoire, un pacte, une transaction, un *modus vivendi* grâce auquel nous avons joui d'un demi-siècle de paix et de prospérité.

Ayant eu à prononcer le nom de patrie, M. le chanoine Piearets s'écrie :

Je viens de nommer la Patrie. Nous l'aimons bien ardemment tous, et il nous la faut aimer comme citoyens et comme chrétiens. Rien de ce qui touche la Patrie ne laisse jamais l'Université de Louvain indifférente. Nous nous associons en toute occasion et de grand cœur à ce qui honore le pays, et l'on nous trouve toujours au premier rang quand il s'agit de rendre hommage à quiconque illustre le nom de belge, qui est notre nom de famille.

Avant donc de mettre fin à ce discours, je suis heureux de pouvoir, publiquement et en séance solennelle, proclamer M. Henri Conscience, docteur *ad honores* en philosophie et lettres de notre Université. Déjà le diplôme lui a été remis à Bruxelles, par M. le secrétaire, au moment même où la Patrie émue fêtait le grand écrivain, dont cent œuvres ont porté dans le monde notre belle langue nationale, notre littérature indigène, le tableau de nos vieilles mœurs honnêtes, de nos vertus traditionnelles et des hauts faits de notre histoire.

Le Recteur a ainsi terminé son magnifique discours :

Et maintenant, Messieurs les professeurs, messieurs les étudiants, il ne me reste plus, suivant la tradition vénérable de mes prédécesseurs, qu'à placer l'Université et la nouvelle année académique sous la garde de notre sainte patronne.

Que de temples la religieuse Belgique a érigés à la Vierge ! Sous combien de vocables elle l'invoque ! Le nom et le culte de Marie font partie de notre histoire même.

Qui n'a vu, par exemple, sur l'antique place historique de notre capitale, en face du monument splendide que couronne la statue de l'archange Michel, qui n'a vu, dis-je, ce somptueux édifice sur lequel se lit en lettres d'or le nom si beau de *Maria pacis*, Marie de paix et de concorde. C'est à Marie de paix et de concorde que je confie l'*Alma Mater* et chacun de ses fils !

Tout est divisé dans notre chère Patrie ! Nous avons tant besoin de paix et de concorde ! Quand donc la vérité et la paix se rencontreront-elles — pour parler la langue des saintes Écritures — et s'embrasseront-elles dans une sincère étreinte ?

Je dis : la vérité et la paix. Car la paix sans la vérité n'est pas la paix : *Dicentes Pax, et non est Pax.*

C'est à nous, Université catholique, fille de Dieu qui est la Vérité et l'auteur de la Paix, oui, c'est à nous qu'il appartient de donner l'exemple, par l'unité dans les choses nécessaires, la liberté dans les choses douteuses, et la charité en tout !

Puis reportant sa pensée vers Rome, il ajoute :

Très-Saint Père, c'est là le désir ardent de Votre cœur : nous saurons le remplir jusqu'au bout. Votre Sainteté n'a point d'enfants plus soumis, plus obéissants, plus dévoués. Toutes vos pensées sont nos pensées, tous vos sentiments nos sentiments. Il n'est personne parmi nous qui ne tienne du plus pro-

fond de son âme, à la Chaire de Pierre, au successeur de Jésus-Christ, à la sainte Église catholique, apostolique et romaine, colonne et fondement de la vérité.

Voilà ce qu'est l'Université de Louvain, voilà ce qu'est une Université catholique qui peut se développer librement : elle ne rend pas moins de services à la science et à la société qu'à la religion. Hélas ! voilà pourquoi les Universités catholiques de France sont entravées dans leur marche par ces libres-penseurs qui ne savent que proscrire la liberté.

J. CHANTREL.

L'ARBITRAIRE

Nos ministres font grand cas de la loi ; c'est au nom de la loi qu'ils ont fait crocheter les couvents, c'est au nom de la loi qu'ils vont procéder à la spoliation des religieux et du clergé ; c'est sans doute avec la loi qu'ils perdent l'Algérie et qu'ils font de la France la risée des autres nations. Un des religieux expulsés l'année dernière de leurs couvents a adressé au ministre des cultes une lettre, que l'*Univers* vient de publier, une lettre qui montre jusqu'où nos ministres poussent leur respect pour la loi, c'est-à-dire jusqu'à l'arbitraire le plus tyrannique. Voici cette lettre :

Saint-Pardoux-Larivière, ce 16 août 1881.

Monsieur le ministre,

A la veille de ces élections qui vont décider pour toujours du sort de la République et lever enfin les digues du torrent maçonnico-radical qui vous emportera, prenez-y garde, jusqu'au plus profond des abîmes, laissez-moi vous faire entendre une dernière fois la voix de la justice opprimée, et vous demander raison de l'inique mesure dont je suis la victime avec mes deux confrères MM. Ibos et Cailhol ; oui, mesure inique, monsieur le ministre, que je crois maintenant, sans aucun doute, émanée de votre cabinet.

Apparemment ce n'était pas assez d'avoir bloqué notre abbaye de Frigolet ; non, ce n'était pas assez d'avoir brisé et fait

tomber sous la pince et le marteau du crocheteur les portes de notre couvent de Saint-Jean-de-Côle. Il fallait encore, après nous avoir expulsés, venir nous disputer le nouveau domicile que nous nous étions choisi, et léser ainsi une fois de plus ce droit primordial de résider n'importe où, droit qu'aucune loi civile n'a créé, mais que « la personne humaine, a dit justement « un penseur, porte en tout lieu avec elle. »

Vous devez le savoir, depuis l'exécution des décrets du 29 mars, et même avant notre expulsion, je puis du reste en conscience l'affirmer, j'étais vicaire à Saint-Pardoux-Larivière et je suis resté fidèle au poste ; M. l'abbé Ibos occupait la cure de Saint-Romain, et M. l'abbé Cailhol celle de Saint-Jean-de-Côle. Nos titres avaient été délivrés par Mgr l'évêque de Périgueux et dûment approuvés, dûment signés par vous ; voyez la vérité de mon assertion dans vos listes de juin-juillet de l'année dernière.

Comment donc se fait-il que, sans motifs ou raisons avouables, vous nous priviez de notre traitement ? En vertu de quel droit venez-vous me mettre, moi, vicaire accepté par vous, dans l'alternative ou de n'être pas payé ou de quitter Saint-Pardoux-Larivière qui est mon poste ? J'aurais parlé plus tôt à Votre Excellence, mais je ne pouvais croire — bien que depuis longtemps nous soyons accoutumés à toutes sortes de surprises — je ne pouvais croire qu'une telle mesure provînt de chez vous, d'autant plus que la première fois qu'elle me fut communiquée, votre circulaire ne portait pas de date. J'ai donc attendu patiemment, et même quinze jours de plus qu'à l'ordinaire, pour voir s'il vous plairait de m'envoyer mon mandat ; car je dois vous le dire ici, j'étais habitué ainsi que bien d'autres confrères, à percevoir mon traitement toujours un mois en retard. Mais le mois traditionnel et les quinze jours que j'ai voulu attendre sont enfin écoulés, et il est temps que je parle sans détour aucun.

C'est sur les dénonciations de MM. Négrier et Rey, maire et adjoint de Saint-Jean-de-Côle, que M. Catusse, préfet de la Dordogne, vous envoyait, le 26 avril, un rapport concernant les Pères prémontrés qui occupent des cures ou des vicariats dans l'arrondissement de Nontron. Et c'est d'après ces dénonciations, monsieur le ministre, c'est d'après ce rapport, véridique ou mensonger, que, sans enquête, sans examen d'aucune sorte, vous frappez les coupables qu'on vous dénonce ! Mais avant d'accepter d'être puni, l'accusé n'a-t-il pas droit d'être con-

vaincu de sa culpabilité, et par conséquent de connaître la teneur des dénonciations plus ou moins graves dont il est l'objet? Vous vous en souciez fort peu, à ce qu'il paraît, monsieur le ministre, et vous lancez vite la foudre comme votre confrère M. Farre. Aussi, le 12 mai, envoyâtes-vous une dépêche au préfet de la Dordogne, dépêche qui fut communiquée à la sous-préfecture de Nontron (sans la date, je l'ai déjà dit), et de Nontron à Saint-Pardoux et de Saint-Pardoux à Robion (Vaucluse), mon pays natal, où je me trouvais alors, pleurant sur le corps inanimé de mon pauvre père.

Je voulus avoir en main votre circulaire ou dépêche entière et authentique, et dans ce but, à la fin du mois de juin, je priai M. Pabot, sous-préfet de Nontron, de vouloir bien m'en adresser copie en bonne et due forme. M. Pabot fut poli : « Adressez-vous à la préfecture de Périgueux, » me fit-il répondre. J'écrivis à la préfecture ; mais... pas de réponse ! M. Catusse restait sourd, aveugle et muet. Je pris un moyen qui me réussit à merveille, et l'aveugle vit, et le sourd entendit, et le muet parla. M. Drouin, son secrétaire général, avec qui j'ai fait connaissance aux journées du crochetage, m'informa qu'il avait déjà remis à l'évêché un extrait de votre circulaire, extrait, dit-il, *certifié authentique*. Mais pourquoi un simple extrait?... Bref, je le reçus le surlendemain, et je vis que M. Pabot, sous-préfet de Nontron, l'avait copié à peu près mot à mot dans la lettre qu'il me fit communiquer par M. le maire de Saint-Pardoux. Je n'en savais donc pas plus long avant qu'après, ou plutôt, je me trompe, j'acquérais ainsi la certitude que la mesure dont je subis encore les conséquences venait parfaitement de vous.

Voici donc cet extrait : à vous de voir s'il est authentique, et, si vous en acceptez la responsabilité, à vous de me l'expliquer.

Monsieur le préfet,

J'ai reçu les renseignements que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser sur les membres de l'agrégation non autorisée des Prémontrés qui, avant l'exécution des décrets du 29 mars 1880, étaient établis à Saint-Jean-de-Côle.....

..... J'estime que vous ne devez plus délivrer de mandat au nom d'ecclésiastiques ayant fait partie de l'agrégation des Prémontrés, qu'autant que ceux-ci, après avoir justifié de leur qualité de prêtres originaires du diocèse, consentiraient à renoncer au costume dudit ordre pour prendre celui du clergé concordataire et occuperaient des

fonctions paroissiales en dehors du cercle d'action de leur établissement précédemment dissous.

C'est ainsi que dès à présent je vous invite à suspendre tout traitement aux ecclésiastiques désignés dans votre rapport du 26 avril dernier.

Recevez, etc.

Pour le ministre :

Le conseiller d'État, directeur général des cultes,

Signé : FLOURENS.

Après une pareille lettre, je vous le demande et je le demande à tout homme loyal, que deviennent les promesses qu'un ministre faisait solennellement devant la France indignée lorsque, dans sa circulaire explicative des décrets du 29 mars, il disait : « Il suffit de faire remarquer que les membres des congrégations « non autorisées, le lendemain du jour où la dissolution de leur « association aura été prononcée, se trouveront exactement dans « la même situation que tous les autres citoyens français, qu'ils « jouiront des mêmes avantages et des mêmes prérogatives, à la « seule condition de se soumettre aux lois qui nous commandent « à tous et de ne faire aucun acte d'affiliation à la corporation « supprimée. » Eh bien! que deviennent-elles, monsieur le ministre, voyons, sérieusement, que deviennent-elles ces promesses d'égalité de situation, d'égalité d'avantages et de prérogatives?... Passe pour les prérogatives et les avantages! vous pouvez m'en priver sans injustice puisque je n'en veux point: *scienti et volenti non fit injuria.* Mais il n'en est pas de même si vous me refusez le droit de résider n'importe où, et si, restant à tel ou tel endroit, je suis privé par vous de mon pain quotidien. Alors, je puis le dire, vos promesses sont illusoires, et je ne suis plus « dans la même situation que tous les autres citoyens français »; je vais plus loin, je ne suis pas même dans la situation du reste des hommes, qui sont libres de s'établir où bon leur semble, toutes les fois qu'ils ne font pas le mal; car l'espace n'est pas simplement aux citoyens français, il est, a dit quelqu'un, « aux créatures de Dieu. »

Passe encore pour ce droit! Je consens à en être privé si j'ai fait le mal, c'est-à-dire, d'après vous, si je ne suis pas soumis aux lois qui commandent à tous et si j'ai fait un acte d'affiliation. Mais alors prouvez que j'ai manqué aux lois, et précisez la loi, précisez l'article du code que j'ai enfreint, envoyez les gen-

darmes me saisir et traînez-moi devant les tribunaux. Si j'ai fait un acte d'affiliation, qu'on me dise l'endroit où j'ai commis cet acte criminel, qu'on me dise le jour, l'heure, et comment et avec qui. Mais si l'on ne peut pas prouver mon infraction aux lois, si l'on ne peut pas préciser mon acte d'affiliation, pourquoi donc me refuser non seulement les avantages et les prérogatives, mais encore le droit de rester où je veux? Ce droit, vous disais-je en commençant, ce n'est pas la loi civile qui l'a créé, c'est la loi naturelle; il date du jour où Dieu (bien que vous en riiez) dit aux hommes : « Croissez, multipliez-vous et remplissez la terre. »

Mais encore, malgré tout, poussons jusqu'au bout, monsieur le ministre, privez-moi de ce droit naturel et primordial de résider où je veux. Alors je vous dirai : Où faut-il que j'aille? parce qu'enfin il faut s'expliquer et votre circulaire n'est pas très claire. Vous parlez de *cercle d'action*. Mais qu'est-ce qu'un cercle? qu'est-ce qu'une action? Veuillez me l'expliquer, monsieur le ministre. Quelle est la nature, le genre, le mode de cette action et de ce cercle? Quelle est son étendue? Combien de kilomètres porte la longueur de son rayon? Et sur qui, et sur quoi, et où s'exerce cette action? Vos lois existantes parlent-elles de cette action, parlent-elles de ce cercle? Vous dites ensuite qu'il faut que M. Ibos, M. Cailhol et moi soyons originaires de ce diocèse. Et pourquoi, s'il vous plaît? Tous les curés sont-ils, par hasard, originaires du lieu où ils ont fixé leur séjour? M. Gambetta, M. Clémenceau et tant d'autres sont-ils originaires du lieu qu'ils habitent? et vous-même, monsieur le ministre?

Mais à supposer encore que j'admette l'absurdité de vos raisons, voyez où il faut que j'en vienne (mon cas est plus curieux que celui de mes deux confrères). Si je reste à Saint-Pardoux, je suis doublement en faute, car : 1° je n'en suis pas originaire; 2° je suis dans le cercle d'action. Si je vais à Avignon, c'est très bien : j'en suis originaire; mais Avignon se trouve près de Frigolet; donc me voilà encore dans ce fameux cercle! Alors où aller? dans le diocèse d'Aix? Mais je n'en suis pas originaire, et de plus, je suis dans le cercle d'action. Alors où?..... Tenez, c'était plus simple de me prendre par le bras et de me dire comme à don Carlos : Sortez de France! Et c'est là, je vois, ce que vous voulez. Mais j'ai l'honneur de vous déclarer, monsieur le ministre, que je n'en sortirai que lorsque mon supérieur le

voudra bien. Quant à votre argent, gardez-le bien, et prenez garde que la parole de l'Apôtre ne se réalise pour vous : *Pecunia tua tecum sit in perditionem.*

Agréez, monsieur le ministre, mes respectueuses salutations.

F. Marie-Xavier Rieux,
chan. rég. ord. prém., vicaire
de Saint-Pard. Lariv.

Nous lisons dans l'*Impartial des Vosges,* du 8 octobre :

La raison du plus fort est toujours la meilleure,
Nous l'allons montrer tout à l'heure.

Nous apprenons par le *Progrès de l'Est* et le *Mémorial des Vosges* que M. le ministre de l'intérieur et des cultes, froissé de n'avoir pu obtenir de Mgr l'évêque de Saint-Dié le déplacement de M. l'abbé Vitu, desservant de Gironcourt, vient de priver cet ecclésiastique de son traitement.

Les mêmes feuilles ajoutent que la décision ministérielle a été portée à la connaissance du maire de Gironcourt par M. le préfet des Vosges.

De là, grande joie au *Progrès,* au *Mémorial*, et chez leur aimable sœur la *Gazette Vosgienne*, qui nous apporte aussi la bonne nouvelle.

Nous avions toujours pensé que priver de son traitement un fonctionnaire maintenu légitimement à son poste, était une flagrante injustice. Il paraît qu'au ministère des cultes, comme dans les bureaux des journaux que nous signalons, on ne raisonne pas ainsi.

D'après l'art. 63 de la loi organique du 18 germinal an X, la nomination des desservants appartient exclusivement à l'évêque. Il en résulte que selon la loi civile elle-même, le prêtre muni d'une nomination régulière est tenu de se maintenir au poste que lui a assigné son chef hiérarchique. Tant qu'il n'a pas été révoqué ou déplacé par lui, il est obligé à la résidence et à l'accomplissement des fonctions de son ministère.

Mais dans ces conditions, la loi lui assure un traitement. Pour qu'il y ait droit, il suffit d'établir : 1° qu'il a été nommé par l'évêque du diocèse, et 2° qu'il a résidé dans sa paroisse.

Tel est, depuis quatre-vingts ans, l'état de la législation sur cette matière.

Or, voici la situation de M. l'abbé Vitu. Nommé à Gironcourt, il y demeure en vertu de l'autorité légitime qui l'a institué curé de cette paroisse et de la loi de son pays qui lui reconnaît le titre de desservant. De plus, ce titre, aux yeux de la loi, donne droit à un traitement de la part de l'État. Mais par un acte arbitraire, le ministre, qui reconnaît son titre, en sépare, sans loi ou décret qui l'autorise à le faire, le traitement qui y est attaché. C'est probablement la première fois, depuis le rétablissement du culte en France, qu'on a osé prendre une telle mesure.

Il est facile de se rendre compte de la perturbation que produirait dans l'administration d'un diocèse une telle jurisprudence, si elle venait à s'établir.

Que le dernier des misérables, s'il a l'appui d'un député, porte plainte contre son curé, et voilà le curé perdu. Le ministre renseigné par des dénonciateurs passionnés et sans scrupule, exige le déplacement du prêtre ainsi accusé. Que fera l'évêque? Ou bien il agira *contre sa conscience,* il infligera à un pauvre prêtre un changement *déshonorant* et onéreux; ou bien il agira *en conscience* et le maintiendra à son poste. C'est le seul parti à prendre pour un administrateur honnête; mais alors il le condamne à mourir de faim.

Cette dernière hypothèse ne s'est pas réalisée à Gironcourt, où les hommes de cœur, révoltés contre un tel procédé, ont immédiatement assuré le traitement de M. l'abbé Vitu; mais ce qui a eu lieu à Gironcourt ne pourra se passer partout ailleurs de la même manière.

Morale de l'histoire. — Le gouvernement s'est flatté d'être l'ami de la religion et le défenseur des curés de campagne. Il y a quelques jours, M. Constans opposait ces derniers, sous le nom de clergé national, aux moines dont il s'est défait on sait comment. Il nous souvient aussi que dans une proclamation ou profession de foi à ses électeurs de Saint-Dié, M. Jules Ferry, alors simple député en quête de suffrages, plaçait parmi les grands bienfaits du régime actuel l'augmentation de traitement de quelques desservants.

Aujourd'hui le tour est fait: à l'hypocrisie succèdent la violence et l'arbitraire.

Nouveau moyen de rendre la République aimable, mais peut-être cela vaut-il mieux :

Quiconque est loup agisse en loup,
C'est le plus certain de beaucoup.

LES LYCÉES DE L'AVENIR

La semaine dernière a eu lieu à Passy la pose de la première pierre du lycée Jeanson. M. Jules Ferry, qui présidait la cérémonie, n'a pas manqué de profiter de l'occasion pour glorifier les actes du ministre de l'Instruction publique et montrer son ignorance de l'histoire. Nous donnons son discours, nous contentant d'y ajouter quelques remarques en notes.

Messieurs, ce n'est pas seulement la première pierre d'un lycée nouveau que nous venons de poser là; c'est le lycée des temps nouveaux et des méthodes nouvelles que nous inaugurons; c'est, comme le disait tout à l'heure M. le recteur, le signe matériel qui marque une phase nouvelle dans le rôle et les destinées de cette grande Université de France.

Quelle différence, Messieurs, entre le lycée d'autrefois et le lycée d'aujourd'hui! Puisque l'internat est une nécessité sociale, nous le voulons désormais aussi éloigné que possible de l'idéal claustral et quasi monastique qui a présidé à la construction des vieux lycées de notre Paris, et aussi rapproché que possible de l'idéal moderne, vivant et lumineux, que nous rêvons pour les demeures de l'enfance (1). (Applaudissements.)

Le lycée d'autrefois, le vieux lycée qu'à force d'industrie nous tâchons de mettre tant bien que mal au niveau des besoins nouveaux, l'antique lycée que vous habitez encore pour la plupart, jeunes lycéens parisiens qui m'écoutez, c'était quelque chose tenant le milieu entre le couvent et la caserne (2). (Rires approbatifs); c'était, pour les générations qui l'ont édifié, un lieu silencieux et sombre où l'on préparait non pour la vie de tous, mais pour des existences exceptionnelles — ceux-ci pour la robe, ceux-là pour l'Église — les privilégiés d'une société aristocratique.

Aujourd'hui, ce que nous voulons faire, ce que nous faisons dans nos lycées, ce sont des hommes et ce sont des citoyens (3)

(1) M. Ferry ignore que les vieux lycées de Paris n'étaient pas des internats; les internats sont une invention moderne, on pourrait dire une invention de l'Université!

(2) M. Ferry n'a-t-il donc vu aucun des établissements libres fondés par le clergé ou par les religieux? Il y aurait admiré l'espace, le soleil, tout ce que l'Université actuelle cherche à imiter.

(3) Les anciens collèges et les collèges actuels, dirigés par des prêtres, n'ont-ils donc pas formé d'hommes ni de citoyens? Il suffit pour répondre de rappeler les grands hommes de l'ancienne France, les magistrats, et de nos jours, les braves jeunes gens qui ont mérité pendant la guerre les éloges mêmes de M. Gambetta.

(Bravos répétés.) Et nous les préparons, non pour une caste, quelle qu'elle soit, non pour une vie privilégiée, si haute qu'elle puisse être, mais pour la vie de tous, pour la grande vie libre d'une société démocratique (1). (Applaudissements.)

Aussi, là où régnaient l'ombre et le silence, là où s'abritait sous de sombres arcades une morne latinité, nous voulons installer, comme en ce lycée modèle, les vastes préaux, les beaux ombrages, la lumière, le soleil, tout ce qu'il faut aux enfants comme aux plantes, car ils vivent avant tout, comme elles, de soleil et de grand air (2). (Nouveaux applaudissements.)

Messieurs, un pareil idéal ne s'atteint pas au prix de minces efforts, ni de faibles dépenses. Il fallait, pour le réaliser, deux conditions essentielles : d'abord la grande richesse du temps où nous vivons, cette prodigieuse richesse de nos budgets, par laquelle le destin récompense le labeur opiniâtre de notre noble nation. Il y fallait ensuite ce grand progrès de l'esprit public auquel nous assistons, et cette alliance féconde — toute récente, mais pour jamais indissoluble, j'en ai la ferme confiance — de notre jeune démocratie et de la vieille Université française.

Voici seulement un peu plus d'un an que l'instrument créateur de toutes les choses belles et fécondes que nous rêvons pour vous, mes chers enfants, de ces maisons d'études dont vous ne serez plus les prisonniers (3), que nous voulons, au contraire, vous faire aimer et vous rendre chères presque à l'égal de la maison paternelle ; il y a seulement un peu plus d'un an que l'instrument de toutes ces grandes transformations scolaires nous a été donné et que le Parlement républicain, dans sa générosité inépuisable, a mis à la disposition de l'Université, pour la reconstruction des lycées et collèges, les millions du Trésor public (4), j'ai le droit de dire que, même en ce temps si court, la confiance de la France républicaine et du Parlement n'a pas été trompée, et qu'il a été fait bon usage des libéralités nationales (5).

Permettez-moi de vous citer quelques chiffres.

La loi sur la caisse des lycées et collèges est du 6 juillet 1880.

(1) Grands mots vides de sens.

(2) On avait tout cela chez les Jésuites et chez les autres religieux. Ce n'est pas parce qu'ils n'apprendront plus le latin, que les élèves seront plus heureux et leurs intelligences mieux cultivées.

(3) Condamnation involontaire du régime universitaire usité jusqu'à présent ; nous verrons ce que sera l'avenir qui n'est encore qu'à l'état de promesses, tandis que les millions qu'on nous demande sont chose très réelle. L'enseignement libre qu'on cherche à imiter, ne coûte pas si cher.

(4) La générosité du Parlement républicain est sans doute inépuisable, mais il ne faut pas oublier qu'elle puise dans la bourse des contribuables qui, elle, n'est pas loin d'être épuisée.

(5) Comment ? Est-ce en excluant Dieu de l'école?

A l'heure qu'il est, armés de cette loi, voici l'état de nos opérations :

Dépenses approuvées et en cours. France 27,800,000

Projets qui seront mis à exécution d'ici au printemps prochain 38,000,000

Projets à l'étude qui seront mis à exécution dans le courant de 1882 28,000,000

Ce qui fait un total de plus de 88 millions de dépenses engagées pour la reconstruction et la transformation des édifices de l'enseignement secondaire, par l'association généreuse et la collaboration de compte à demi des municipalités et de l'État (1). (Longs applaudissements.)

Il y a également à peu près une année, monsieur le recteur, que, dans un rapport remarquable qui a vivement saisi l'opinion et que vous adressiez au conseil académique, vous faisiez ressortir l'étrange et douloureuse pauvreté de cette grande cité parisienne au point de vue des établissements d'enseignement secondaire.

Eh bien, un an à peine s'est écoulé depuis vos plaintes éloquentes, et, comme vous le rappeliez tout à l'heure, voici que l'État, à ses frais cette fois et par ses seules forces, édifie à Paris et pour Paris, non seulement le lycée Jeanson dont nous venons de poser la première pierre, mais aussi le lycée de Sceaux, à qui nous donnerons le nom de ce grand initiateur, de ce grand promoteur de beaucoup de choses et d'idées que nous ne faisons que répandre aujourd'hui, de l'illustre Lakanal (Applaudissements). Et puis, nous transformons le lycée de Vanves en lycée de plein exercice ; nous construisons au coin de la rue d'Amsterdam une succursale pour le lycée Fontanes, et nous allons édifier sur les terrains qu'on a retranchés du Luxembourg un petit lycée Louis-le-Grand. Voilà ce que l'État fait pour Paris, à lui tout seul (2). Voici maintenant ce qu'il compte entreprendre avec le concours financier de la ville de Paris, dont je salue ici avec reconnaissance les représentants de tout ordre : M. le préfet de la Seine, MM. les membres du conseil municipal, M. le directeur des travaux de Paris, qui sont nos alliés, nos compagnons ardents et fidèles dans la grande œuvre que nous avons commencée. (Applaudissements.) Grâce à eux, nous allons construire deux grands lycées d'externes, l'un dans la région de l'est, avenue de la République, au cœur d'un grand quartier ; l'autre au sud-ouest, à l'avenue Duquesne (3).

(1) Ainsi il faut que l'Etat prenne aux contribuables 88 millions pour faire ce que la liberté d'enseignement pourrait faire gratuitement, et encore peut-on compter sur la réalisation des belles promesses du ministre ?

(2) En résumé donc, nous avons jusqu'ici la pose de la première pierre d'un lycée, la promesse d'un autre lycée et la création de deux ou trois annexes. C'est peu. Après 1850, l'enseignement a fait mieux sans coûter un sou aux contribuables.

(3) Toujours *nous allons*, mais rien n'est fait jusqu'ici.

Avais-je tort de dire, messieurs, que les pouvoirs publics n'ont pas mal placé leur confiance, et ne pensez-vous pas que les collaborateurs éminents qui me donnent leur concours, et auxquels revient une si grande part dans l'œuvre que j'ai l'honneur de diriger, méritent de votre part un témoignage éclatant de reconnaissance ? (Applaudissements.)

Messieurs, cette association si intime, si efficace, si cordiale, de la nation et de l'Université dans l'œuvre commune de la transformation scolaire de ce grand pays, cette intimité, cet accord précieux est un des faits considérables des temps où nous vivons. Oui, laissez dire cela à un homme que la politique a amené à la tête de l'Université et qui depuis bientôt trois ans a appris à la connaître et à la vénérer ; laissez-moi dire que c'est pour notre jeune République, pour la démocratie française une bonne fortune d'avoir trouvé, au seuil des destinées nouvelles qui s'ouvrent devant elle, et aussi des devoirs nouveaux qui s'imposent à elle dans ce pays de France appelé à donner à l'Europe entière, pour la première fois sur notre continent, le spectacle d'une grande démocratie qui sait se gouverner elle-même — c'est, dis-je, une bonne fortune d'avoir trouvé ce grand corps enseignant que l'on n'a pas cessé d'appeler, malgré tout ce qui fut tenté contre lui, la grande Université de France. (Vifs applaudissements.)

Oui, c'est surtout dans une démocratie jeune, c'est surtout dans une société vouée au travail et qui, très légitimement, poursuit de toute son ardeur l'acquisition de la richesse (1), qu'une Université comme la nôtre peut avoir son rôle, et qu'elle doit être regardée et défendue comme une grande force nationale, une grande force libérale, une grande force morale de notre pays. Oui, nationale entre toutes, car elle se retrempe et se recrute incessamment dans le cœur même de la nation. (Très bien ! et bravos.) Oui, démocratique, car elle vient du peuple, et elle est trop près du peuple pour jamais l'oublier (Applaudissements), sortant du peuple, mais trop bien instruite en même temps des lois fondamentales du progrès humain pour ne pas se sentir le devoir et le droit de dire à tous que le progrès est par-dessus tout une évolution, et que l'avenir n'est pas une rupture avec le passé, mais la conséquence logique et le couronnement du passé tout entier. (Nouveaux et vifs applaudissements.)

L'Université est encore une grande force libérale, car elle est essentiellement formée du peuple, de libres esprits, mais d'esprits vraiment libres, également éloignés des deux fanatismes, également affranchis des deux esprits sectaires, estimant que ce n'est pas

(1) Voilà donc le but proposé à la jeunesse française par le grand maître de l'Université ! Nos anciennes Universités avaient un but plus

faire œuvre d'esprit libre que de substituer un fanatisme à l'autre ou de remplacer un esprit sectaire par un autre esprit sectaire (1). (Bravos répétés.)

Enfin et par-dessus tout, elle est une force morale; car elle est à la fois une grande école de sagesse et une grande école d'indépendance; on sait y placer au-dessus de la fortune et au-dessus des honneurs la dignité de la vie, l'indépendance de la fonction, la probité du cœur et de l'intelligence. (Double salve d'applaudissements.)

Les dernières années, messieurs, ont vu s'accomplir cette heureuse union de l'Université française et de la République démocratique sous laquelle nous vivons; les années qui viennent ne pourront que l'affermir pour le plus grand bien de l'Université et de la patrie. J'estime et j'ai la ferme confiance que l'union de la République et de l'Université est et sera désormais aussi solidement assise (2) que la pierre que nous venons de sceller ici. (Bravos et applaudissements prolongés.)

NOUVELLES RELIGIEUSES

Rome et l'Italie.

La grande préoccupation à Rome, en ce moment, est le pèlerinage italien, qui compte environ 5,000 personnes. Un millier de pèlerins, dès leur arrivée, ont visité par groupes, dans la matinée et l'après-midi du 15 octobre, le tombeau de Pie IX. Le groupe le plus nombreux a assisté à la messe dite par le patriarche de Venise, qui a prononcé un court éloge de Pie IX. Les pèlerins de Venise, Catane, Brescia, Sinigaglia, Imola, Spolète, etc., ont déposé des couronnes sur le tombeau, auquel ils ont fait toucher un grand nombre d'objets de dévotion.

Le 16 octobre, jour de la réception solennelle des pèlerins, la basilique Vaticane était remplie par 20,000 personnes. Le

(1) Qu'est-ce que tout cela peut bien vouloir dire? Quels sont ces deux fanatismes entre lesquels M. Ferry prétend se tenir en équilibre? Ici paraît bien le franc-maçon bourgeois qui veut détruire une religion gênante pour lui, mais qui craint les menaces du socialisme et du communisme.

(2) Ici M. Ferry pourrait bien être prophète; pour nous, nous estimons et nous espérons que l'Université est désormais assez intimement unie à la République pour périr avec elle.

Pape, descendu du Vatican, est entré par la chapelle du Saint-Sacrement. Au moment où il a fait son apparition, porté sur la *sedia gestatoria*, précédé de toute sa cour, escorté par la garde noble et par vingt-cinq cardinaux, une immense acclamation s'est fait entendre. Sa Sainteté a traversé la basilique en bénissant la foule. De nombreux diplomates présents admiraient cet imposant spectacle ; des libéraux, entrés par surprise, ne pouvaient retenir leurs larmes

Mgr le patriarche de Venise a lu l'adresse d'une voix puissante.

Le Pape a répondu :

Si, au milieu des sollicitudes et des amertumes de Notre cœur paternel, il peut y avoir pour Nous quelques instants de douce et suave consolation, c'est vous, très chers Fils, qui Nous les procurez en ce jour, par votre concours extraordinaire et par les preuves que vous Nous donnez, en fait et en paroles, de votre vénération et de votre amour.

Pendant que, par toutes sortes d'efforts, on tente d'affaiblir ou de détruire dans le peuple italien la soumission à l'Église de Jésus-Christ et l'amour envers le Chef visible qui la gouverne, vous, qui êtes venus ici de toutes les parties de l'Italie, vous la représentez auprès de Nous telle qu'elle est réellement dans sa très grande majorité, profondément catholique et fidèlement dévouée au Pontife romain. Pendant qu'avec de calomnieuses accusations, on crie aujourd'hui plus haut que jamais que le Pontificat romain est ennemi de la prospérité de l'Italie, vous, vous proclamez, d'un libre et noble accent, que le Souverain Pontificat est la première et la plus pure gloire de votre patrie, et qu'on ne peut espérer pour elle de prospérité vraie et durable que dans la constante profession de la religion catholique, dans le dévouement sincère au Vicaire de Jésus-Christ et dans le respect de ses droits inviolables. Cette manifestation, chers Fils, est pour Nous un puissant encouragement et une consolation ; car Nous voyons que les catholiques italiens comprennent quel est pour leur patrie le péril le plus formidable et quels sont les véritables desseins des sectes ennemies.

En effet, ces desseins se révèlent aujourd'hui à tous avec une complète évidence. Les sectes qui ont toujours travaillé à combattre l'Église de Jésus-Christ et, si c'était possible, à faire disparaître le catholicisme de la face de la terre, ayant maintenant grandi en nombre, en puissance et en audace, ont pris particulièrement pour point de mire l'Italie, où la foi catholique a jeté de si fortes et de si profondes racines, où depuis de longs siècles siège le Pasteur suprême, et d'où se répandent sur toute la catholicité l'esprit de Jésus-Christ et les bienfaits de la Rédemption.

Dans les divers congrès que les affiliés aux sectes ont tenus cette année en diverses villes de l'Europe, l'Italie catholique a été l'objet de leurs infâmes projets. Ils ont décidé, en dernier lieu, que l'an prochain un congrès plus solennel devrait réunir les représentants des sectes du monde entier, et afin que la signification n'en soit pas douteuse, ils ont dit vouloir le tenir à Rome, dans le centre même du catholicisme, comme pour porter publiquement un défi à l'Église et pour donner l'assaut à la pierre fondamentale de l'édifice chrétien. En attendant, afin d'entretenir dans les âmes les colères toujours éveillées et de préparer de nouvelles forces pour la guerre de l'impiété, on a dit et proclamé sans mystère et sans réticences, dans les réunions tenues récemment à Rome et dans un grand nombre de villes d'Italie, qu'on voulait abolir et supprimer pour jamais la Papauté, contre laquelle, même à titre d'institution religieuse, ont été lancés les injures les plus atroces, les accusations et les outrages les plus indignes. Et en même temps, on a commencé à fonder de nouvelles associations populaires qui se proposent ouvertement de combattre à outrance tout ce qu'il y a à Rome d'institutions catholiques et pontificales.

C'est ainsi que les promesses spécieuses et les protestations, faites dès le principe et répandues pour tromper les simples, de vouloir que la religion catholique ne subît en Italie aucune atteinte, que la personne du Pontife romain fût entourée de sécurité et de respect, que l'exer-

cice de son pouvoir spirituel fût libre et indépendant, ont promptement reçu des faits le démenti le plus manifeste et ont abouti à l'hostilité la plus déclarée contre l'Église et contre son Chef.

Pleinement instruit des desseins des sectes, Nous sentons, très chers Fils, le besoin et le devoir de vous dénoncer, à vous et à tous les catholiques italiens, les grands périls qui nous menacent. Que personne ne se fasse illusion ; soyez bien persuadés qu'on veut vous arracher du sein de la plus tendre des mères, l'Église, et vous soustraire au joug suave de Jésus-Christ, pour vous livrer à la merci de ceux qui préparent à votre patrie le malheur et la ruine.

Contre de tels ennemis, vous devez veiller sans cesse, pour déjouer leurs embûches et pour garder avec un soin jaloux et à tout prix le précieux trésor de la foi, dont la divine bonté vous a enrichis. Vous avez protesté tout à l'heure que vous étiez prêts à tout souffrir dans ce très noble but. Agissez donc avec concorde, unissez-vous en Associations religieuses, concertez-vous dans les Cercles et dans les Congrès catholiques; attachez-vous dans l'obéissance et le dévouement, à vos Pasteurs et surtout au Pasteur suprême, le Pontife romain. Et puisque, de sa liberté et de son indépendance, non pas fictive, mais vraie, pleine et manifeste, dépend principalement le bien de toute l'Église et du monde catholique, il est nécessaire que tous les fidèles, et particulièrement ceux d'Italie, se montrent inquiets et jaloux de cette liberté et de cette indépendance : il est nécessaire qu'ils la réclament constamment et par tous les moyens dont ils disposent, conformément à ce que demandent le bon droit et la justice.

Pour Nous, Nous ne cesserons jamais de combattre dans ce but, mais il faut que Nos fils dévoués ne se bornent pas à s'attrister de la douloureuse condition de leur Père, mais qu'ils s'emploient, par tous les moyens possibles, à l'améliorer. A vous surtout, comme vous le disiez tout à l'heure, appartient une si digne et si noble tâche. Ah ! qu'en un temps de si grand péril, nul ne demeure inerte et

inactif! Que personne d'entre vous ne cède à la force des événements et du temps, en s'habituant, par une coupable indifférence, à un état de choses que ni Nous ni aucun de Nos successeurs ne pourrons jamais accepter !

Souvenez-vous toujours que le Pasteur suprême de vos âmes est au milieu d'ennemis, dont Rome, saisie d'horreur, a pu voir quelles sont la rage et la haine, dans cette nuit à jamais néfaste, alors qu'elle accompagnait pieusement à la tombe les restes de Notre vénéré prédécesseur. Souvenez-vous que la personne et la divine autorité du Souverain-Pontife sont chaque jour traînées dans la boue par une presse effrénée, qui lance sur elles à pleines mains l'infamie et l'outrage. Souvenez-vous qu'il y a, en Italie et dans Rome, des gens qui demandent et qui menacent d'occuper Notre propre palais Apostolique pour Nous réduire ou à une plus dure prison ou à l'exil.

Que ces tristes souvenirs vous servent de stimulant et vous excitent à partager toujours avec Nous les labeurs et périls de la lutte dans laquelle la victoire finale restera certainement à l'Église.

En attendant, pour répondre à vos désirs et dans l'intention d'appeler sur vous les grâces dont vous avez besoin en de telles épreuves, ici, près de la tombe du Prince des Apôtres, Nous levons les mains au ciel pour vous bénir. Que cette bénédiction soit pour vous le gage de Notre apostolique charité et de Notre tendre affection. Qu'elle descende avec abondance sur l'illustre épiscopat et sur le clergé d'Italie, sur vous tous ici présents, sur vos familles et sur ceux qui vous ont accompagnés en esprit dans ce saint pèlerinage; qu'elle descende sur l'Œuvre des Congrès, sur les Cercles, sur toutes les Associations catholiques et sur la nation italienne tout entière.

La bénédiction solennelle a été donnée au milieu d'un indescriptible enthousiasme.

—

Nous avons dit un mot de l'audience accordée par le Saint-Père à M. White, envoyé extraordinaire du gouvernement britannique à Bucharest, qui se trouvait en ce moment à Rome.

Cette audience, dit une correspondance de Rome, correspond à des négociations spéciales qui ont eu lieu dernièrement avec le gouvernement anglais, par l'entremise de LL. EE. les cardinaux Manning, Newman et Howard, à l'effet de calmer l'agitation en Irlande par l'influence du Saint-Siège, reconnue plus efficace que bien d'autres moyens. On a vu de fait l'épiscopat de l'Irlande agir d'un commun accord pour donner les plus sages conseils et aussi pour solliciter, comme un moyen d'apaisement, la libération des prisonniers politiques. Or, tandis que cette conduite était conforme aux traditions du zèle pastoral, elle dénotait aussi, par le fait même des concessions réciproques qu'elle conseillait, une entente formelle entre la suprême autorité religieuse et le pouvoir civil de la Grande-Bretagne. On dit, en outre, et de très bonne source, que les négociations susdites ont eu aussi pour but d'entretenir le gouvernement britannique de l'éventualité du départ du Pape et de solliciter, à cet effet, son appui, aussi bien pour protéger, le cas échéant et d'accord avec d'autres puissances, le départ du Saint-Père, que pour sauvegarder ensuite les documents et les objets précieux du palais du Vatican.

—

On sait que chaque année, à Rome, il se fait, entre les élèves des écoles, un concours sur le catéchisme, dont le vainqueur prend le titre d'*Empereur* ; les six premiers, après lui, sont les princes de sa cour. Or, le 25 septembre dernier a eu lieu dans l'église de Saint-André *della Valle*, avec toute la solennité d'usage, la distribution des prix du catéchisme.

Toutes les paroisses de la Ville éternelle ont fourni, comme de coutume, de nombreux concurrents. Mais les élèves des Frères des Écoles chrétiennes ont obtenu, cette année encore, les plus brillants résultats. L'*Empereur*, François Guerra et les six princes qui composent sa cour, sont tous sortis de leurs Écoles. En outre, 18 médailles d'honneur ont été décernées à d'autres de leurs élèves. Honneur aux maîtres qui ont formé ces jeunes et pacifiques vainqueurs !

France.

Arras. — La *Semaine religieuse d'Arras* raconte ainsi un scandale qui s'est produit pendant la Semaine-Sainte à Boulogne sur-Mer, et le châtiment qui l'a suivi :

Depuis quelque temps, Dieu semble prendre lui-même sa cause en main et se venger terriblement, même en cette vie,

des insultes faites à Sa Majesté suprême. Nous avons déjà rapporté quelques exemples de ces punitions divines.

Voici deux faits qui se sont passés à Boulogne il y a quelques mois, et dont le châtiment, en se continuant chaque jour, renouvelle à tout instant la salutaire impression de la justice divine.

Il y a eu deux scandales à Boulogne pendant la Semaine-Sainte, le premier le jeudi et le second le vendredi.

Le jeudi, treize jeunes gens (la plupart Anglais) se sont réunis dans une taverne, ont fait un banquet gras et ont singé la Cène de Léonard de Vinci.

Le vendredi, une quarantaine de libres-penseurs ont fait chez un restaurateur, de même idée qu'eux, un dîner gras.

Plusieurs des sacrilèges jeunes gens qui avaient simulé la Cène, ont été atteints de l'épidémie variolique dans la semaine qui a suivi leur audacieuse équipée, et sont morts dans des conditions de souffrances et d'impiété telles que l'on n'eût pas hésité à dire : « Le doigt de Dieu est là ! » Le premier atteint fut un Anglais — celui-là qui précisément à la scène remplissait le rôle de Jésus-Christ ; — on le transporta à l'hôpital où il mourut, le corps absolument corrompu ; ses chairs tombaient en lambeaux. Le médecin anglais qui lui donna ses soins ne put s'empêcher de dire que la mort de ce jeune homme n'était pas une mort naturelle, mais un châtiment de la justice divine, et ce médecin est protestant, d'un protestantisme qui frise le rationalisme. On prétend que dix des treize ont succombé ! Est-ce authentique ? On ne peut l'affirmer, il est même à croire que ce chiffre est quelque peu exagéré par la rumeur publique excitée, car nominativement on en cite cinq ou six. Ce qu'il y a de certain, c'est que ceux qui ont survécu jusqu'ici sont consternés ; ils tremblent, ils craignent d'avoir leur tour dans l'année. Ils s'étaient fait photographier, ils ont immédiatement déchiré les épreuves.

Voici le second fait qui se rattache au scandale du vendredi saint. Un jeune patron de bateau de pêche, le sieur Demay, membre radical du Conseil municipal de Boulogne, reçu depuis peu de temps dans la franc-maçonnerie, avait été invité au festin du vendredi saint.

Comme il devait partir pour la pêche qui se fait chaque année dans le canal de Bristol, avant la Semaine-Sainte, il lui était impossible de répondre à l'invitation. Il proclama alors haute-

ment qu'il emporterait de la viande en mer et que le vendredi saint il la mangerait en pensant aux frères et amis. Il eut soin avant son départ de faire disparaître les images de la Vierge et du Christ qui se trouvaient à bord et de les remplacer par les insignes de la maçonnerie. Au lieu de la prière d'usage qui se fait au sortir du port, il fit chanter la *Marseillaise*.

Les vingt hommes de l'équipage voyaient ces profanations avec une amère tristesse, et l'un d'eux disait à sa femme au départ : « Quel malheur que je sois engagé à bord de Demay, le bon Dieu nous punira ! » Effectivement, de tous les bateaux de Boulogne, celui de Demay est le seul qui ne soit pas revenu. Il s'est perdu corps et biens. Les marins du bord laissent 63 orphelins.

Toute la population maritime de Boulogne qui a des sentiments de foi, voit dans ce sinistre un châtiment de la Providence.

Un autre maître de pêche qui s'était, lui aussi, fait recevoir dans la maçonnerie, a été abandonné de tout son équipage. Et quand, à Boulogne, quelqu'un meurt subitement ou d'une façon tragique, la première parole est celle-ci : « Il était sans doute des treize, ou faisait partie du banquet du vendredi saint. »

Le bras de Dieu s'est appesanti d'une manière terrible dans ces deux circonstances. La patience divine est grande, mais que ses châtiments sont redoutables !

Blois. — L'*Union* et la *Gazette de France* ont reçu la lettre suivante :

Courteries, près Vendôme, le 10 octobre.

Monsieur le rédacteur,

Je vous prie de reproduire la dépêche suivante que je viens d'adresser au *XIXe Siècle :*

« Je n'étais pas à Saint-Quentin ; je ne vais pas aux cérémonies « dont on a exclu la religion.

« Recevez, Monsieur le rédacteur, l'assurance de mes sentiments « distingués.

« Paulze d'Ivoy,
« *général de division.* »

Il s'agit ici de l'inauguration récente à Saint-Quentin d'un monument de la défense dans cette ville pendant la dernière guerre.

Cambrai. — Voici le bref de Sa Sainteté Léon XIII en réponse à l'adresse du Congrès des Œuvres Eucharistiques tenu à Lille les 28, 29 et 30 juin 1881.

« LÉON XIII, PAPE

« Chers fils, salut et bénédiction apostolique.

« C'est avec une bien grande joie, chers fils, que Nous avons lu les détails contenus dans la lettre de Notre vénérable Frère Henri, Évêque de Lydda, Auxiliaire de Cambrai, et dans la vôtre, au sujet de la réunion par vous organisée à Lille dans le but de réparer les injures faites au Très-Saint-Sacrement de l'Eucharistie et de promouvoir son culte. Certes, Nous Nous sommes grandement réjoui et de la bienveillance avec laquelle les vénérables Évêques ont approuvé la convention de cette assemblée, l'ont bénie, s'y sont fait représenter par des prêtres distingués, — et du concours empressé de personnages d'élite, pris dans les rangs du clergé ou dans les hautes classes des diverses nations de l'Europe et même des contrées lointaines.

« Ces délégués, par leur nombre, qui s'élevait à mille, ont démontré la vaste extension qu'a reçue l'Œuvre de l'Adoration nocturne, et en outre ils ont pu rapporter comment cette institution salutaire s'implante partout, progresse et fructifie. Si toutes ces choses étaient de nature à vous procurer dans votre course généreuse de nouveaux encouragements, l'échange d'idées auquel a donné lieu votre réunion sera certainement aussi très utile pour réagir contre le malheur des temps. Afin de détruire, si elle le pouvait, le règne du Christ sur la terre, l'impiété ne rougit pas d'attaquer impudemment son saint Nom par des paroles, des publications, des images horribles ; et, pour comble, elle ose déchaîner une haine féroce contre sa divine Personne, réellement présente sous les saintes espèces.

« On est frappé d'horreur en voyant quelles injures atroces la perversité humaine, excitée par la rage de l'enfer, oppose à la charité infinie de ce très aimable Sauveur, qui, non content de s'être abaissé pour nous en revêtant la nature humaine, d'avoir souffert pour nous une mort cruelle, a voulu répandre toutes les richesses de son amour en nous donnant le très auguste sacrement de l'Eucharistie. Ainsi, le sacrifice qu'il offrit une fois pour le genre humain est renouvelé sans cesse : Lui-même demeure à jamais avec nous ; sa chair divine devient notre aliment, et en nous unissant à Lui, nous entrons en participation de sa divinité. Puisqu'il n'est pas en notre pouvoir de réprimer l'odieuse perfidie de ces ingrats et d'empêcher leurs abominables forfaits, tâchons du moins, par notre amour, de

consoler dans une certaine mesure le cœur de Jésus, si cruellement outragé ; procurons-lui des hommages d'autant plus nombreux, un culte d'autant plus ardent, des honneurs d'autant plus splendides que nous le voyons victime d'une plus honteuse et plus monstrueuse ingratitude.

« En conséquence, chers fils, poussez activement votre œuvre, recrutez sans cesse de nouveaux adhérents, propagez l'institution à laquelle vous vous êtes voués, efforcez-vous d'exciter en tous ce feu céleste que le Christ est venu apporter sur la terre et qu'il a voulu allumer surtout par le sacrement de l'Eucharistie. Ce Dieu de bonté vous soutiendra par son secours et sa puissance, et sa libéralité vous réservera une récompense proportionnée à vos efforts. Cette récompense, Nous la souhaitons très abondante pour votre association ; et, comme garant de la faveur céleste, comme gage de Notre paternelle bienveillance, Nous vous donnons à tous avec amour, chers fils, la bénédiction apostolique.

« Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 22 août 1881, en la quatrième année de Notre pontificat.

« LÉON XIII, PAPE. »

Tarbes. — Les pèlerins de la République Argentine, qui sont allés à Rome, n'ont pas voulu venir en Europe sans visiter le sanctuaire de Lourdes. Nous lisons dans le *Journal de Lourdes :*

La saison des pèlerinages se prolonge avec un éclat qui dépasse toutes les espérances.

Les derniers jours des Quatre-Temps, qui, on le sait, retiennent les foules loin de Lourdes, avaient, cette année, leur pèlerinage, petit par le nombre, mais très grand par son importance. C'étaient les délégués venus d'Amérique pour offrir à Notre-Dame de Lourdes la bannière de la République Argentine.

Entendant parler des innombrables bannières de tous les pays qui tapissent les murs de la basilique, les catholiques de Buenos-Ayres se dirent : « Il faut que la nôtre y soit aussi. » Une souscription s'ouvrit immédiatement; les ministres de la République l'encouragèrent, et quelque temps après, la bannière était prête. Une députation d'une trentaine de personnes, prêtres, religieux, laïques, sous la conduite de M. le grand vicaire de Buenos-Ayres, est venue la présenter.

Ils étaient arrivés le jeudi soir, mais la cérémonie ne se fit que le dimanche à vêpres. On attendait le consul de la République Argentine à Marseille, qui avait demandé d'y être présent. M. le grand

vicaire, après une chaleureuse allocution adressée aux délégués qui l'entouraient, prit la bannière, la remit au supérieur des Missionnaires, qui répondit par quelques paroles pleines de cœur, de délicatesse et d'à-propos. Cette scène d'une simplicité touchante émut profondément tous les assistants.

La bannière est le drapeau de la République Argentine : les deux bandes bleues séparées par la bande blanche, taillé sur de vastes proportions en soie très belle. On voit d'un côté une magnifique image de Notre-Dame de Lourdes avec ces mots écrits en lettres d'or : *Asociacion bonaerense de nuestra Senora de Lourdes,* et de l'autre les armes de la République Argentine, le Soleil d'or, avec ces mots en lettres d'or aussi : *Los catolicos de la Republica Argentina.* Le tout est très riche et d'un travail très fin. La bannière sera suspendue dans le chœur, pour y attester, avec les drapeaux des États-Unis, du Mexique et du Canada, la dévotion du Nouveau-Monde envers Notre-Dame de Lourdes.

Étranger.

Autriche-Hongrie. — Une société catholique de Kremsier, en Autriche, vient d'adresser à l'empereur une pétition, par laquelle les signataires prient Sa Majesté Apostolique de réclamer le rétablissement de l'État pontifical. Cet exemple devrait être imité ; la rage que cette adresse a excitée parmi tous les folliculaires juifs de Vienne et de toute l'Autriche est une preuve que la démarche a frappé juste.

Prusse. — On écrit des bords du Rhin à l'*Univers :*

La situation des affaires religieuses devient moins claire d'un jour à l'autre. Il y a huit jours, les officieux annonçaient une répétition de la loi de juillet, qui allait servir de base à de nouvelles négociations avec Rome. Aujourd'hui il n'est plus question que d'un décret ministériel qui fixerait les concessions à faire pour le cas où le gouvernement viendrait à décider de renouer les négociations. Tout serait donc remis en question.

Il y a quelques semaines, la nomination comme évêque de Fulda du vicaire général Kopp de Hildesheim paraissait un fait accompli. Cette affaire a disparu de l'ordre du jour.

Nous aurons à revenir sur ce sujet.

États-Unis. — Mgr Kirian-Floch, nouvel évêque de La Crosse, a fait son entrée triomphale dans sa ville épiscopale le 1er septembre. Jamais peut-être, dans le vieux monde, évêque n'a été reçu avec plus de pompe, plus d enthousiasme. La ville tout entière s'était portée à la gare du chemin de fer et accom-

pagnait le prélat à la cathédrale. Le maire de La Crosse a fait le meilleur accueil à l'évêque, et suivait le cortège en voiture. Plus de 50 prêtres étaient accourus pour saluer le pasteur.

C'était bien là cette douce union du père de famille avec ses enfants.

CHRONIQUE DE LA SEMAINE

Entrevues et pourpalers. — M. Gambetta et le prince de Bismark. — Les actes du cabinet Ferry devant le Sénat. — Une réunion révisionniste. — Le grand meeting parisien et la mise en accusation du ministère. — Commencement des opérations en Algérie et en Tunisie. — Arrestation de M. Parnell. — L'entrevue de Cacérès. — Nouveaux complots nihilistes.

20 octobre 1881.

Cette semaine a été une semaine de pourparlers et d'entrevues dont on ne voit pas jusqu'ici le résultat : entrevues de MM. Gambetta et Grévy, entrevues de MM. Ferry et Gambetta, etc. Si, avec cela, nos grands hommes d'État n'arrivent pas à la formation d'un ministère solide, ce ne sera pas faute de peine, de paroles et de comédies. Quoi qu'il en soit, le ministère actuel est virtuellement démissionnaire, le ministère Gambetta implicitement formé ; mais cette situation vraiment singulière d'un pays qui a maintenant deux ministères, — le petit qui n'a plus d'autre prestige que celui de ses fautes, et le grand qui ne veut pas encore se montrer, — comme il y a depuis quelque temps deux Chambres sans en pouvoir convoquer une, ne prendra pas fin avant la rentrée du Parlement, c'est-à-dire avant un débat d'ensemble sur la politique intérieure et extérieure de la France. Constatons seulement en passant que si le ridicule tuait encore dans notre malheureux pays, la République et ses hommes d'État seraient morts depuis longtemps. Hélas ! il paraît qu'il n'en est plus ainsi.

Signalons aussi, en passant, l'attitude des journaux allemands. Leur langage indique clairement que, de l'autre côté du Rhin, la prochaine arrivée au pouvoir de M. Gambetta sera accueillie avec satisfaction. Nous ne serions pas étonnés d'ailleurs qu'avant de rentrer à Paris causer avec M. Grévy, le président de l'ancienne Chambre, dont la présence a été signalée en Allemagne, ait été demander au prince de Bismark l'autorisa-

tion de prendre les pouvoirs. Cette supposition pourra être démentie : si elle n'est vraie, elle est du moins bien vraisemblable.

Quant à la satisfaction que témoigne la presse allemande, elle devrait nous donner à réfléchir, mais nous n'avons pas lieu d'en être étonnés. L'arrivée aux affaires de l'homme de la guerre à outrance ne peut qu'être agréable à nos ennemis et en particulier au chancelier dont elle justifie les plus anciennes prévisions et favorise les plans politiques. On sait que le but constant du prince de Bismark a été d'isoler la France en Europe, et de la maintenir, autant qu'il dépendait de lui, dans un état qui empêchât tout rapprochement entre notre gouvernement et les autres nations. La forme républicaine, M. Gambetta surtout qui la personnifie, lui ont été sur ce point, comme sur tous les autres, des alliés précieux. Dès le 23 novembre 1872, M. de Balan, au nom du prince de Bismark, n'écrivait-il pas au comte d'Arnim, en parlant de notre République, alors modérée, mais que le chancelier prévoyait telle qu'elle est devenue aujourd'hui : « Le spectacle que ces institutions nous présentent est plutôt fait pour servir d'épouvantail... Il ne faut pas non plus oublier que si nous prenions parti pour une autre forme de gouvernement, nous recueillerions ainsi toute la haine de ses ennemis. Par là nous mettrions la France dans la possibilité de trouver des alliances, qu'elle ne peut pas trouver dans sa situation actuelle. » Et, un mois après, le 20 décembre 1872, M. de Bismark n'écrivait-il pas en personne : « Nos besoins exigent que la France nous laisse en paix, et que nous l'empêchions, au cas où elle ne voudrait pas respecter la paix conclue, de trouver des alliances. Tant qu'elle n'a pas d'alliés, nous n'aurons rien à craindre d'elle. Tant que les monarchies marchent d'accord, la République ne pourra rien leur faire. C'est pour cette raison que la République française trouvera très difficilement un allié parmi les États monarchiques. »

En effet, elle n'en a pas encore trouvé un seul. La perspicacité de M. de Bismark ne s'est pas trouvée en défaut un seul jour, mais le prince a dû comprendre, depuis, combien il avait manqué de hardiesse dans ses prévisions. Non seulement nous n'avons pas su conquérir une alliance depuis dix ans, mais nous avons suscité partout des éléments de conflits. L'Angleterre, l'Allemagne, l'Italie, l'Espagne, peuvent nous chercher une querelle quand elles le voudront. Ce ne sont pas les prétextes qui man-

quent, et l'incapacité républicaine est toujours là pour en créer à chaque instant de nouveaux.

Ajouterons-nous que cette incapacité, par la plus folle des guerres contre un ennemi insaisissable, par une administration à laquelle on ne peut plus comparer pour le désordre que celle du Sultan ou de son vassal le khédive, a mis cette pauvre France dans l'impossibilité de faire face honorablement aux ennemis que la République s'est évertuée, à défaut d'alliés, à nous créer en Europe ? M. de Bismark peut donc être content, très content. Le ministère actuel va s'en aller, mais la désastreuse politique de M. Gambetta reste plus en faveur que jamais pour le grand malheur de la France, pour la plus grande sécurité de son mortel ennemi, l'empire d'Allemagne.

—

En attendant la formation du nouveau ministère qui ne semble pas pouvoir avoir lieu avant la mi-novembre, c'est au Sénat, dont le renouvellement partiel semble en ce moment fixé au 8 janvier, que le cabinet Ferry paraît devoir essuyer les premières attaques. En effet, le Sénat n'ayant pas, comme la Chambre, à vérifier les pouvoirs de ses membres et à se constituer, pourra aborder la discussion politique le jour même de l'ouverture de la session. Or, il se confirme que, le 28 octobre même, une demande d'interpellation sur l'ensemble des actes du cabinet sera déposée sur le bureau de la Chambre haute, contre laquelle en ce moment est vigoureusement poussée la campagne de révision. La transformation du Sénat, à l'aurore du futur ministère, apparaît comme don de joyeux avènement. On ne le supprime pas encore, mais on lui rogne les ongles, en étendant sa base électorale, en supprimant l'inamovibilité et ses attributions budgétaires. Ce n'est plus, en un mot, qu'une Chambre d'enregistrement ; on aura obtenu ainsi l'accord des pouvoirs publics : remède ingénieux et qui consiste à sacrifier l'un à l'autre pour éviter toute discorde. Ces belles résolutions ont été prises dans une réunion des électeurs sénatoriaux de Seine-et-Oise, sous le patronage de MM. Léon Say et Gilbert Boucher, sénateurs sortants ; de MM. Maze, Langlois, Dreyfus, Lebaudy et Removille, députés ; des conseillers généraux et des conseillers d'arrondissement assistaient à cette réunion. Les conseils municipaux des départements vont être invités à adhérer à cette déclaration, c'est-à-dire à élire leurs délégués, en prenant pour base les quatre points que nous faisons con-

naître, en tête desquels figure ce qu'on peut appeler le rescindement du Sénat. Singulière préface au renouvellement de la Chambre haute que ce parti pris de mutilation ! M. Gambetta faisait entendre à Honfleur cette sentence profonde autant que peu neuve : « Il faut commencer par le commencement. » Que sera la suite !

Le Sénat était une dernière barrière opposée aux entreprises révolutionnaires : on va s'en débarrasser, et on espère rendre les conseils municipaux complices de cette exécution. Nous ne voyons pas trop vraiment ce que les radicaux peuvent reprocher aux opportunistes. Il semble que ces derniers font singulièrement leurs affaires. Le plus triste, dirons-nous avec le *Nouvelliste de Rouen*, c'est le rôle de M. Léon Say, ce président du Sénat, qui, dans l'espoir sans doute d'avoir sa place au « grand ministère, » couvre de sa présence l'éclosion d'un programme qui vise tout net à l'abaissement du Sénat. Décidément, s'il y a peu de capacités, il y a encore moins de caractères, et l'on peut à bon droit s'effrayer des conséquences prochaines de cet effondrement général. Déjà la voix de la Commune se fait entendre, et ses revendications se donnent librement carrière. On vient de le voir encore ces jours-ci, à Paris, au grand meeting organisé par les socialises pour décider la mise en accusation du ministère. Le *Temps* nous apprend que les portes de la salle de Tivoli-Vauxhall ayant été ouvertes dès une heure, aucun encombrement ne s'est produit au dehors. A deux heures, le bureau a été constitué. Le citoyen Eudes a été nommé président, et sa nomination a été saluée par les cris de « Vive la Commune ! » En s'installant à la présidence, l'ex-général des journées de Mai a fait remarquer que c'était la première fois que « le peuple venait scruter les actes d'un gouvernement coupable. » Puis il a donné la parole à Louise Michel, qui a dressé contre le ministère et M. Gambetta un réquisitoire furibond.

Le meeting qui comptait plus de trois mille personnes, a adopté ensuite une résolution tendant à la mise en accusation du ministère et du président de la Chambre, et décidant que le peuple les déclarera « hors la loi » si la Chambre ne fait pas son devoir. Que va faire le gouvernement ? Il a jusqu'ici flatté les passions radicales, mais qui voudra-t-il sacrifier cette fois au lion populaire dont l'appétit a été simplement aiguisé par les maigres morceaux, jésuites, capucins, généraux, magistrats, qu'on lui a livrés jusqu'ici ?...

—

Le mouvement sur Kairouan doit être commencé en Tunisie; il s'exécute par trois colonnes, dont deux seules sont en marche; la troisième, qui part de Sousse, n'ayant qu'un trajet beaucoup plus court, se mettra en route plus tard.

D'autre part, le général Delebecque est arrivé au Kreider, et va prendre le commandement en chef des trois colonnes qui doivent prendre part aux opérations dans l'Ouest algérien.

—

Le gouvernement anglais s'est décidé cette semaine à frapper un grand coup : il a décidé et fait opérer l'arrestation de M. Parnell. Cet acte de vigueur a produit en Irlande une vive émotion et va inévitablement imprimer à l'agitation une formidable recrudescence. Le gouvernement anglais s'y attend si bien et paraît, d'ailleurs, si fermement résolu à se montrer vigoureux jusqu'au bout, qu'il a mis l'île entière sous le régime de la loi de coercition. Cette loi martiale vient d'être étendue à six comtés qui en étaient encore exempts.

Puisse-t-il, dans l'application des mesures d'exception qu'il croit devoir prendre, tenir suffisamment compte de l'état moral et matériel du pays, des longues années de misère qui demandent une réparation, du sentiment de modération qui doit présider à tout apaisement social.

—

Les journaux allemands nous apportent la nouvelle de la nomination de M. de Puttkamer à la vice-présidence du minisnistère d'État, vacante depuis la retraite de M. de Stolberg-Wernigerode. M. de Puttkamer conserve toutefois son portefeuille de ministre de l'intérieur.

Le choix de M. de Bismark s'explique surtout par l'appui que M. de Puttkamer a constamment prêté au chancelier dans des questions à propos desquelles les autres ministres se sont montrés trop indépendants.

—

Une entrevue vient d'avoir lieu à Cacérés entre les rois d'Espagne et de Portugal. Le résultat de cette entrevue sera, pense-t-on, l'ouverture de pourparlers dans le but de relier entre eux les intérêts matériels de l'Espagne et du Portugal, soit par une sorte d'union douanière ibérique, soit par des concessions douanières réciproques.

Dans les questions internationales, les deux gouvernements agiront toujours d'accord. La base de l'arrangement serait une

alliance très étroite, mais non cependant une fédération, que les Portugais n'accepteraient pas.

—

La police russe vient de découvrir un nouveau complot contre la vie d'Alexandrie III; il serait plus juste de dire qu'elle en a été prévenue. Une lettre anonyme adressée au général Kosloff, grand-maître de police de Saint-Pétersbourg, vint l'informer, il y a quelques jours, que les nihilistes se proposaient de poignarder le nouveau czar, — l'emploi des bombes ayant été rejeté par le Comité exécutif comme faisant trop de victimes innocentes. Le nouvel attentat contre l'empereur devait être consommé un dimanche, à son retour du razvod. Le *razvod* est la parade de la garde impériale qui, chaque dimanche, a lieu au manège Michaïlowski.

Parmi les nombreuses personnes arrêtées, se trouvent deux femmes de l'École de médecine sur lesquelles on a découvert des papiers fort compromettants. L'instruction se poursuit avec activité, et toutes les mesures sont prises pour connaître les auteurs de cette tentative criminelle.

On va juger dans quelques jours le grand procès politique dans lequel sont impliquées plus de quatre-vingts personnes accusées d'avoir comploté le renversement du gouvernement existant. Il sera jugé à huis clos, et plusieurs journaux étrangers n'ont pu obtenir pour leurs correspondants l'autorisation d'assister aux débats.

Du reste, l'agitation nihiliste recommence de plus belle; chaque jour, la police procède à de nombreuses arrestations.

P. Chantrel.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

2. **Mois des âmes du Purgatoire,** ou méditations pratiques pour chaque jour de novembre, par M. l'abbé Berlioux; 2e édition; in-18 de 310 pages; Paris et Lyon; 1881; — prix *franco:* 1 fr. 50.

Voici un excellent ouvrage. Toute la doctrine de l'Eglise sur les âmes du Purgatoire y est tour à tour exposée dans quelques considérations courtes, simples, pratiques et attrayantes. Le Purgatoire, son existence, ses peines, motifs de soulager les âmes qui y souffrent, moyens de les soulager, telles sont les grandes lignes qui partagent ce travail. Si nous ajoutons les autres sujets subsidiairement traités: des deux chemins qui conduisent au Purgatoire, des âmes délaissées, comment nous pouvons éviter le Purgatoire, les Apparitions, les dernières volontés des défunts, nous aurons une idée complète du nouveau livre que M. Berlioux veut bien nous donner. *Nouveau* est inexact, car c'est la *deuxième* édition qui est déjà en vente. Le succès de la première est un présage non moins heureux que

certain, pour la seconde. Comment en serait-il autrement pour un livre si bien compris? Une considération divisée en deux points est chaque jour proposée à la piété des fidèles. Un trait admirablement raconté, résume l'enseignement doctrinal, et une prière onctueuse, ardente, vient couronner l'exercice. Daignent les bons Anges gardiens des Ames du Purgatoire se faire eux-mêmes les propagateurs du livre de M. Berlioux! Rien ne contribuera mieux à faire tomber sur ce lieu de souffrance la rosée qui rafraîchit, la lumière qui éclaire et la paix qui console.

3. **Etude sur le Concordat de 1801,** d'après les documents officiels, par M. l'abbé Joly, docteur en droit canon; in-8° de 220 pages; librairies de Saint-Paul, Paris, rue de Lille. 51, Bar-le-Duc et Fribourg, 1881; — prix *franco :* 3 fr. 50.

Dans son *Introduction*, l'auteur expose les trois formes que peuvent affecter les relations de l'Eglise et de l'Etat, selon les temps et les lieux, à savoir: *l'union intime*, *la séparation absolue*, le système intermédiaire ou *mixte*. Voilà déjà une base solide d'instruction, sur laquelle étant établi, on peut entreprendre l'ETUDE du Concordat, avec d'autant plus d'assurance d'atteindre son but, que l'auteur conduit à la connaissance parfaite de son sujet, à travers toutes les péripéties qui ont précédé, accompagné et suivi l'accomplissement du grand acte de 1801. M. l'abbé Joly fait assister à toutes les entrevues et discussions qui eurent lieu entre les envoyés du Pape et les mandataires du premier Consul; il rend témoin de la fermeté des uns et de la duplicité des autres, et, parfois des vivacités extrêmes du principal acteur. C'est un enchaînement chronologique de pièces officielles, dont l'aridité est mitigée par des aperçus logiques et un style pur, sobre, nerveux, ému quelquefois, selon les circonstances. Telle est, par exemple, celle relative à l'apparition frauduleuse des *Articles organiques*, à la suite du Concordat. Les *Articles organiques*, œuvre subreptice et de mauvaise foi, tirée par Portalis et les Jacobins des livres de Pithou et Dupuis au XVIIe siècle, furent, en effet, publiées en même temps et à la suite du Concordat, pour faire croire au vulgaire que ces deux documents ne faisaient qu'un seul et même corps, ayant été tous deux acceptés par le Pape. Le Saint-Père en eut une peine extrême, et protesta immédiatement, dans une allocution consistoriale, imprimée à l'heure même où le Concordat paraissait à Rome.

Les questions surannées et sottement encore controversées des *libertés de l'Eglise gallicane* et de la *Déclaration de* 1682, sont exposées et résolues, dans un *Appendice*, avec une lucidité qui ne laisse de place à aucun doute, à aucune équivoque, en prouvant que les prétendues *libertés* n'étaient que la *servitude* de l'Eglise de France au Parlement, et que la *Déclaration*, rétractée du reste, n'était qu'un acte de platitude d'une trentaine d'évêques de cour devant le tout-puissant Louis XIV.

L'*Etude sur le Concordat* est donc un livre agréable, instructif, utile, nécessaire même, en ce temps de polémiques insensées.

REVUE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

Il y a huit jours, nous vous disions que la Bourse, sans perdre une minute, s'était mise résolûment à l'œuvre et que nos Rentes clôturaient d'une façon plus brillante.

Les valeurs, encore plus que la Rente, ont fait des sauts de carpe, et la spéculation, sur les valeurs qu'elle a choisies, conti-

nue à opérer avec une fièvre dont l'intensité prend des proportions stupéfiantes. Il semble qu'elle ait le pressentiment d'une prochaine catastrophe et qu'elle veuille se hâter de tirer tout le parti possible du temps que doit encore durer son triomphe. On n'ose plus assigner de limites au cours des valeurs favorisées, et l'on manque maintenant d'arguments pour discuter avec les fous qui prédisent l'ascension de la Banque de France à 8000 fr., celle du Suez à 3000 fr., celle de l'Union générale à 2600, etc. !

Elle s'étend peu à peu à toutes les couches de l'épargne et y produit des résultats déplorables. Les capitalistes, si petits qu'ils soient, sont progressivement entrés dans ce mouvement, et, dès maintenant, il en est peu qui s'inquiètent de la solidité d'une valeur avant de s'informer de ses chances de hausse.

Tel est le danger, et notre devoir est de vous le signaler; la liquidation de quinzaine a été un salutaire avertissement à ceux qui savent lire à travers les lignes. Réalisez pendant qu'il en est temps encore. Les Rentes sont bonnes à garder, parce qu'on retrouvera toujours son prix.

Il en est de même du Crédit Foncier que nous laissons à 1.560. Au cours de 540, nous vous recommandions l'achat de la Compagnie foncière de France et d'Algérie, la voilà à 620 avec tendance à la hausse. Les obligations communales 4 0/0 sont toujours très recherchées par la nombreuse clientèle du Crédit Foncier, parce qu'elles sont les plus avantageuses des valeurs similaires.

On nous demande quelles sont les garanties et les sécurités du *Placement privilégié* 6 0/0. Le Placement privilégié 6 0/0 a pour objet l'extension des Eaux minérales ; c'est donc un gage réel et palpable en magasins. Comme la vente de ces eaux se fait au comptant et à un prix naturellement supérieur à celui de l'achat, il y a donc un bénéfice réalisé. Mais, n'y en eût-il pas ? la revente ferait toujours rentrer l'argent déboursé : donc, d'ores et déjà, complète sécurité. Poursuivons. Comme complément de garantie, la Société des Villes d'Eaux, constituée à un million et ses réserves, va doubler son capital et a affecté tout son actif en supplément de garantie. Voilà donc un surcroît de sécurités indiscutable et qui fait de ce placement privilégié un refuge de tout repos pour les capitaux sans emploi. Les bénéfices constants réalisés entre les achats en gros et la vente au détail, permettent de donner un intérêt de 6 0/0, plus 4 0/0 à prendre sur les bénéfices nets.

La semaine dernière, nous vous avons indiqué les avantages qu'il y a de posséder en ce moment des Parts de notre Société, à cause du doublement prochain de notre capital social et de la combinaison qui en sera la conséquence; nous n'y revenons aujourd'hui que pour vous dire que la mesure est proche et pour vous engager à ne pas laisser passer ce moment.

(*Société des Villes d'Eaux.*)

Le gérant : P. Chantrel.

Paris. — Imp. Saint-Paul, 51, rue de Lille. L. Philipona.

ANNALES CATHOLIQUES

LE PÈLERINAGE ITALIEN

Le pèlerinage que viennent d'accomplir plus de cinq mille Italiens venus à Rome pour témoigner au Saint-Père leur amour et leur fidélité à l'Église, et pour protester par leur présence de leur indignation contre les ignobles scènes du mois de juillet dernier, — ce pèlerinage qui est encore appuyé par plus d'un million de signatures venues de toutes les parties de l'Itale, est un évènement considérable et qui aura sans doute d'importantes conséquences. Il prouve bien, après les 26,000 signatures récemment données par les Romains, que la vraie Italie n'est pas avec la Révolution et qu'elle reste toujours profondément catholique. Le discours du Saint-Père, que nous avons pu donner dans notre dernier numéro, montre aussi à quel point la situation est devenue critique, et indique aux fidèles enfants de l'Église qu'il n'est pas temps de s'endormir dans une funeste indifférence. Il semble que le Pape veuille donner un suprême avertissement : cet avertissement, nous l'espérons, sera entendu ; s'il ne l'était pas, le tonnerre des évènements qui vont s'accomplir ouvrirait sans doute les oreilles les plus rebelles.

Les *Annales catholiques* doivent consacrer au pèlerinage italien une place proportionnée à son importance ; nous allons le faire en nous servant pour cela des diverses correspondances envoyées de Rome aux journaux catholiques.

—

Le 13 octobre, l'immense foule des pèlerins pouvait à peine être contenue dans les vastes salles du palais Altemps, où avait lieu une réunion préparatoire aux exercices du pèlerinage. L'Eme cardinal Alimonda, spécialement invité à présider la réunion, y a parlé en termes éloquents de l'esprit qui anime le

pèlerinage italien et de la démonstration nouvelle qui en résulte pour attester que l'Italie veut être fidèle au Pape. Il a parlé de même des grands bienfaits rendus à l'Italie par la Papauté et de la noire ingratitude de ces fils rebelles qui combattent le Saint-Siège. En présence des iniquités qu'ils ne cessent de commettre, et surtout depuis qu'ils n'ont pas même respecté les restes vénérables du plus bienfaisant des Pontifes, je tremble, a dit le cardinal Alimonda, en pensant que Dieu est juste. S'adressant ensuite aux pèlerins, l'éminent orateur a poursuivi en ces termes :

Vous êtes venus à Rome, ô pèlerins d'Italie, pour accomplir une réparation solennelle. On vous accuse d'avoir visé un but politique ; mais votre politique est celle qui dérive des principes immuables du catholicisme. Ceux qui ont fait le mal, et ceux aussi qui l'ont toléré ne peuvent pas se plaindre que vous soyez venus le réparer autant qu'il est en vous... Pendant la nuit funeste du 13 juillet, les ennemis de l'Église ont proféré des cris de mort ; mais vous, maintenant, vous formulez des acclamations et des souhaits de vie. Ils ont outragé les cendres d'un mort, et vous venez prier sur son tombeau. Ils ont crié vengeance et vous leur adressez des paroles de pardon..... Léon XIII, qui a entendu les menaces de ses geôliers, accueille maintenant vos larmes réparatrices. O Père saint, l'Italie catholique pleure avec vous, elle est avec vous !

En des termes non moins émus, l'éminent duc Salviati, président de la Fédération-Pie des Sociétés catholiques de Rome, a souhaité la bienvenue aux pèlerins et a exposé le double but de leur réunion dans la cité pontificale, savoir : l'accomplissement d'un acte d'hommage et de fidélité au Vicaire de Jésus-Christ et d'un acte de réparation contre les outrages dont il est l'objet. M. le duc Salviati a eu aussi la délicate pensée de rappeler avec quel dévouement l'Eme cardinal Borromeo avait accueilli tant d'autres pèlerinages et combien il eût été heureux de donner cette fois encore l'hospitalité aux pèlerins italiens. Pour nous tous, a-t-il ajouté, la grave maladie de Son Éminence est l'objet d'une commune douleur et des plus pénibles appréhensions ; dans nos visites aux sanctuaires de Rome, nous n'oublierons pas de prier Dieu pour la conservation d'un aussi insigne protecteur des œuvres catholiques.

D'autres orateurs ont continué de parler de l'importance et du but du pèlerinage italien, et l'un d'eux, S. G. Mgr Paolucci, a opposé cette manifestation de foi à la profession d'athéisme par laquelle un des premiers fonctionnaires de l'État, le mi-

nistre de l'instruction publique, a prétendu bannir l'enseignement de la religion même de l'enceinte des écoles élémentaires.

—

Le grand jour était celui du 16 octobre, où devait s'accomplir la solennelle manifestation dans l'église de Saint-Pierre.

Dès le matin, la ville de Rome offrait l'aspect animé et imposant qu'elle avait autrefois, aux jours de ses plus belles solennités. De toutes parts, des flots de pèlerins et de fidèles affluaient vers Saint-Pierre. Les pèlerins proprement dits, au nombre de plus de cinq mille, entraient dans la Basilique (dont les portes extérieures étaient restées fermées dès la veille au soir) du côté de la Porte-de-Bronze du palais du Vatican, tandis que, du côté de la sacristie, pénétrait, par un autre passage intérieur, la foule immense des députations des Sociétés catholiques romaines. A dix heures, près de vingt mille personnes se trouvaient déjà réunies dans la Basilique pour y assister à l'audience pontificale.

Le trône destiné au Pape, abrité par un riche baldaquin, avait été érigé sur une vaste estrade, au fond de la nef latérale des saints Simon et Jude, en face de la nef où se trouvait la salle du Concile. A la droite et à la gauche du trône, étaient disposés des sièges pour les EEmes cardinaux. Depuis l'autel du Saint-Sacrement jusqu'à l'estrade du trône pontifical, un long passage, qui laissait à sa droite la statue en bronze de saint Pierre et l'autel de la Confession, était maintenu libre, sous la surveillance des gardes suisses et des gardes palatins. De part et d'autre, les pèlerins et les députations des Sociétés catholiques se pressaient et occupaient littéralement tout l'espace immense situé des deux côtés du passage dont je viens de parler. Sur toutes les poitrines brillait la croix bénie dn pèlerinage, en étoffe blanche liserée de rouge, avec cette devise : *In hoc signo vinces*, et ces autres paroles inscrites sur le revers : *Domino Christo servire*. Çà est là, au milieu de la foule, brillaient les bannières des différents comités du pèlerinage.

Rien ne saurait dépeindre l'admirable spectacle de cette multitude, si variée par la diversité des conditions, par la multiplicité des diocèses d'Italie qu'elle représentait, autant qu'unie dans un même sentiment de foi, animée d'un commun désir d'accomplir un acte solennel de réparation. Un correspondant, qui a pu procurer la liste de quelques groupes de pèlerins, indique ces noms marquants recueillis pour ainsi dire au hasard :

Pour la région de Venise : les RR. chanoines Grinzato, de Padoue ; Mainardi, d'Udine ; Ghezza, de Chioggia ; le marquis Bandini, de Trévise ; le comte Porto, de Venise ; les avocats Draghi et Scringi et l'ingénieur Saccardo, de la même ville ; le chevalier Théodore Ravignani, de Vérone ; le professeur Rezzara, de Vicence ; le chevalier Ivansich, de Venise ; le professeur Teno, également de Venise ; les représentants des journaux le *Veneto cattolico*, le *Movimento cattolico*, le *Cittadino*, l'*Italiano di Udine*, le *Foglietto di Vicenza*, le *Berico*, la *Verona fedele*.

Pour la région de la Toscane : les RR. chanoines Brogialdi, représentant de l'Université théologique de Florence ; Del Turco, représentant du Chapitre de cette ville ; Lorenzi, recteur du séminaire Florentin ; Novelli, recteur du séminaire de Firenzuola ; le chanoine Righi, vicaire à Fiesole ; le marquis de Fourbert, de Florence ; le marquis de Manzi, de Lucques ; le comte Bernadini, de la même ville ; le marquis Massoni et le marquis Provenzali, également de Lucques ; le marquis Mannucci, le commandateur Frescobaldi et le chevalier Gherardi, de Florence ; le chevalier Cocchi, ancien conseiller à la Cour de cassation de Florence ; le comte Vivarelli, de Sienne ; le comte Grottanelli, de la même ville ; le marquis Albergotti, d'Arezzo ; le marquis Bottini, de Lucques.

Pour la région des Romagnes : le commandeur Acquaderni, l'avocat Casoni, le marquis Marsigli, de Bologne ; le comte Morandi Bonacossi, d'Imola ; le docteur Venturoli, de Faenza ; le marquis Boschi et le chevalier Calisto, de Forli.

Pour la région napolitaine : les RR. chanoines Provitero et Di Martino, le prince de Bisignano, le duc de Cuvignano, le duc de Castellaneta, le duc de Castronuovo, le marquis Tommasi, le marquis de Mari, le marquis Pacca, le comte Statella, le comte Torre Filo, le professeur Ferrone, le chevalier Mastrogiudice, le chevalier Caracciolo, etc.. etc.

Ces noms recueillis au hasard et dont il serait bien facile de prolonger la liste pour les autres régions du Piémont, de la Lombardie, de l'Émilie, des Marches, de l'Ombrie, de la Ligurie, des Abruzzes, de la Sicile et de la Sardaigne peuvent servir de réponse à ce que venait de dire la *Libertà*, à savoir « qu'il serait difficile de trouver parmi les pèlerins un seul nom de quelque personnage marquant. »

A la tête du pèlerinage sont venus à Rome LL. GG. Mgr le

patriarche de Venise et les évêques de Cariati, Ascoli, Parme, Orte, Viterbe, Trévise, Livourne, Calvi, Venosa, Reggio, Céneda, Montepulciano, Trivento, Bonivo, Gallipoli, Terracina, Tivoli, Chioggia, Velletri, Asti, Piperno, Chieti, Cefalu, Andria, Fabriano, Chiusi, ainsi que des représentants spécialement délégués par les évêques de Côme, Acquapendente, Ferrentino, Senigallia, Rieti, Massa Carrara, Catanzaro, Messine, Nole, Mondovi, Saluzze, Acerra, Vérone, Teramo, Grosseto, Aci-Reale, Aquiro, Crémone.

A l'audience du matin, tous ces personnages faisaient partie du nombreux cortège du Souverain-Pontife, auprès de vingt-sept cardinaux, des prélats et des gentilshommes de la cour. On remarquait aussi dans le cortège pontifical trois évêques étrangers qui se trouvent en ce moment à Rome : S. G. Mgr Ehrler, évêque de Spire en Bavière; LL. GG. Mgr René Meignan, évêque de Châlon, et Mgr Coldefy, évêque de Saint-Denis de la Réunion. Plusieurs membres du corps diplomatique accrédités près le Saint-Siège, spécialement invités pour la circonstance, assistaient aussi à l'audience du matin.

Un peu avant midi, on a entendu dans l'intérieur de Saint-Pierre, le son prolongé d'une cloche annonçant que le Pape allait quitter ses appartements pour descendre dans la Basilique, par l'escalier intérieur qui aboutit à l'autel du Saint-Sacrement. Aussitôt l'immense foule s'est recueillie dans un silence parfait, comme absorbée par les sentiments de foi et d'amour filial qui étaient en quelque sorte visibles sur tous les traits, et aussi comme pour s'unir en esprit au Souverain-Pontife, qui venait d'arriver dans la chapelle du Saint-Sacrement et de s'y prosterner en prière.

Lorsque le Pape, monté sur la *Sedia gestatoria*, accompagné de sa noble cour et escorté par les porteurs de *flabelli*, a paru au milieu de la foule, le saint enthousiasme qui était dans tous les cœurs a éclaté en vivats unanimes au Pontife infaillible, au Pape-Roi, au Lion de Juda, et pendant tout le trajet depuis l'autel du Saint-Sacrement jusqu'au trône pontifical, cet irrésistible élan de la foi et de la piété filiale n'a cessé de se manifester par des acclamations qui ont longtemps retenti sous les voûtes immenses de la Basilique. Au milieu de ce mouvement universel d'enthousiasme, c'est à grand'peine que les chantres de la chapelle pontificale ont pu exécuter l'*Ecce sacerdos magnus* et le *Tu es Petrus*, qui, d'ailleurs, aux rares intervalles de silence

de la part des pèlerins, étaient d'un effet ravissant et grandiose.

Cependant le Souverain-Pontife venait de prendre place sur le trône et les cardinaux et les évêques s'étaient rangés alentour, tandis que les prélats, les gentilshommes de la cour, les gardes-nobles et les officiers de la garde suisse, de la garde palatine et des gendarmes se tenaient debout au pied de l'estrade qui dominait le trône. S. G. Mgr Agostini, patriarche de Venise, invité alors par le préfet des cérémonies, Mgr Cataldi, s'est présenté devant le Saint-Père et, après avoir fait la génuflexion d'usage, a donné, au nom de l'assistance entière, lecture d'une Adresse, dont voici la traduction :

Très-Saint Père,

Ce jour marquera dans notre vie comme un jour heureux et de favorable auspice. L'ardent désir d'exprimer à Votre Sainteté les sentiments que nourrissent pour votre auguste personne vos fils d'Italie a guidé cette nombreuse représentation au pied de votre trône inébranlable. Et moi, je suis heureux pour l'honneur inespéré qui m'a été confié d'élever ma voix au nom de tous. Les hommes qui président les laïques italiens, sont saintement fiers d'avoir pour guides et interprètes auprès de vous les prélats que le Saint-Esprit a placés pour diriger l'Église de Dieu.

Très-Saint Père! en cet asile inviolé de l'honneur et de la justice, en présence d'un Pontife si grand et si savant, nous sentons d'une manière plus manifeste les voies amoureuses de la divine Providence qui veille aux destinées de l'Église catholique et de la société! Vous, du rocher élevé où vous siégez en sentinelle très vigilante de la Maison du Seigneur, en découvrant toute l'étendue des ruines accumulées et des graves périls qui menacent la société entière, vous avez offert aux princes et aux peuples le secours de votre main, de cette main qui, seule, pout soulever le monde accablé sous le poids de tant de maux. Répétant la parole autorisée du premier Pontife, vous avez dit à l'humanité languissante et malheureuse : « Moi seul je possède la vertu divine et vivifiante : si tu as foi en moi, lève-toi et marche. »

C'est par vous qu'a été rehaussé et honoré le sanctuaire de la famille; c'est par vous que le principe de l'autorité a été raffermi; c'est vous qui avez fait appel à la science dans les sources pures de saint Thomas pour discipliner les esprits; c'est à vous que nous devons tant de bienfaits tous précieux, tous efficaces, ou plutôt les seuls dont on puisse attendre le salut désiré, et pour lesquels vous avez droit à la vénération et à la reconnaissance du monde entier. Tous ceux qui ont du cœur et de l'intelligence devront entourer ce

trône glorieux sur lequel vous vous asseyez comme Père, Maître et Prince, pour vous dire : Saint-Père, parlez, nous vous écouterons respectueusement.

Mais l'esprit du grand nombre étant égaré et son cœur corrompu, le monde croit avoir en vous un ennemi et vous attaque avec rage. Et nous, nous sentons notre cœur serré en vous voyant prisonnier dans votre maison, empêché de vous montrer à votre peuple. Nous frémissons au souvenir des actes abominables qui ont été commis contre les restes vénérables de celui que vous avez proclamé le bienfaiteur de l'Italie par excellence. Nous nous indignons à tout moment de ce que, en dépit de cette loi (c'est ainsi qu'ils l'appellent) qui devait servir de règle à ceux qui avaient assumé la responsabilité d'assurer l'ordre en votre ville de Rome, cette ville puisse devenir le théâtre d'audacieux attentats, et votre personne auguste soit dépouillée même de cette sécurité qui, chez tous les peuples civilisés, est garantie au dernier des citoyens.

Malgré cela, ô Très-Saint Père, nous nourrissons l'espérance contre l'espérance même, et pendant que l'orage se condense en grondant sur votre tête, nous entendons le chant joyeux et prophétique de Tobie qui, en racontant, dans la captivité, les futurs châtiments de Jérusalem, l'exhortait à louer et à honorer le Roi des siècles. Puis, chantant comme dans une vision l'Église future qui a son centre à Rome, il s'écriait : « Tu brilleras d'une lumière écla-« tante, et tous les peuples de la terre t'adoreront. Les nations « viendront de loin vers toi, et t'apportant des présents, elles ado-« reront en toi le Seigneur et elles tiendront ta terre pour sainte. « Pour toi, tu te réjouiras en tes enfants, parce que tous seront « bénis et qu'ils seront réunis au Seigneur. » (Tobie, XIII.)

Très-Saint Père, nous ne nous trompons pas, la foi nous l'assure ; cette prophétie est notre propre histoire. De toutes les parties de la terre, les fidèles merveilleusement unis à leurs pasteurs, accourent vous visiter dans votre glorieuse prison, impatients de se prosterner devant vous, qui représentez Notre-Seigneur sur la terre, de vous présenter leur tribut de foi, de vénération et d'amour. Mais si tous les catholiques du monde désirent par ces hommages s'unir à vous plus étroitement et atténuer autant que possible vos douleurs, nous autres, fils d'Italie, nous sentons le besoin et le devoir de précéder tous les autres. Partout l'erreur attente à la vérité, la séduction à la vertu ; mais chez nous la lutte est plus vive et serrée, plus inique et honteuse. Aussi brûlions-nous du désir de baiser cette terre sanctifiée du sang de tant de martyrs, où chaque pouce de terrain est un autel, chaque pierre un monument de foi ; nous étions impatients de pouvoir vous dire que la première et la plus pure de nos gloires c'est de posséder dans le centre de notre pays le siège de Pierre, vrai *palladium* de la sécurité universelle ; aussi voulons-nous être les premiers et les plus fidèles à entourer votre trône.

Les noms d'Italie et de Rome sont des noms religieux et catholiques, non seulement dans les fières capitales de l'Europe, mais aussi dans la lande la plus déserte où se trouve plantée une croix; et toujours et partout sera regardé comme ennemi de Rome et de l'Italie quiconque est hostile au Pontificat et à l'Église.

Nos armes sont spirituelles, nos batailles ne sont pas sanglantes; c'est pour cette raison que nous sommes sûrs de la victoire. Si nous devons résister jusqu'au sang en luttant pour la foi et vous, nous le ferons. Hier, nous l'avons juré sur la tombe des apôtres, aujonrd'hui nous le jurons devant vous, parce que, fils de martyrs, nous avons hérité de nos pères le courage avec la foi, l'exemple avec la gloire.

Nous sommes, ô Saint-Père, avec vous, pour être avec le Christ, qui depuis tant de siècles est vainqueur, gouverne et triomphe; nous sommes prêts à souffrir tout, mais non à tolérer jamais que l'on tente de chasser la foi de notre cœur, que l'on insulte notre bien-aimé Pontife et père, ou que l'on outrage l'Église, notre mère. La captivité finie, nous pourrons nous écrier avec Tobie : « Mon âme, « bénis le Seigneur, parce qu'il a délivré Jérusalem, sa cité, de « toutes ses tribulations, lui, le Seigneur notre Dieu, » (Tob. XIII.)

Nos vœux seraient vains si la grâce de Dieu, qui nous les a inspirés, ne nous assistait pas pour les accomplir; aussi, dans cette heure solennelle de sainte et profonde joie, nous implorons, ô Saint-Père, votre bénédiction.

Daignez la faire descendre sur cette phalange de fils dévoués, sur leurs familles, sur tous ceux qui ont pris part à cette superbe manifestation de la foi, et sur ces millions de frères italiens qui nous accompagnent de leurs vœux.

Saint-Père, permettez encore que je satisfasse un vœu bien doux de mon cœur, en demandant que votre bénédiction s'étende particulièrement sur toutes les Associations catholiques de la Péninsule et sur l'Œuvre des Congrès catholiques, qui vous est si chère et qui fut la promotrice de ce pèlerinage.

Et nous tous, fortifiés de la bénédiction de notre Père commun, le cœur rempli du souvenir indélébile de ce jour mémorable, nous prendrons plus tard le chemin vers notre patrie céleste, dont nous avons le gage certain dans votre magistère infaillible, ô Saint-Père !

—

Le Souverain-Pontife, que l'élévation même de l'estrade du trône rendait visible à toute l'assistanee, s'est placé debout devant le trône pour répondre à l'Adresse du patriarche de Venise, et, d'une voix d'abord émue, puis ferme et animée, il a prononcé l'admirable discours dont nous avons donné la traduction dans notre dernier numéro (page 207). On peut imaginer

aisément l'impression profonde que ce discours a produite sur tous les assistants qui, par leur nombre, par la diversité des conditions et des provinces auxquelles ils appartenaient, autant que par la merveilleuse concorde des sentiments, représentait l'Italie catholique, cette Italie que le Pape a conviée à une action de plus en plus énergique pour conjurer les périls très graves qui s'annoncent ou pour les soutenir, s'il le faut, avec toute l'ardeur du courage chrétien. En ce lieu même où avait retenti la voix de Pie IX, lors du mémorable pèlerinage des catholiques espagnols, la parole si énergique et à la fois si paternelle de Léon XIII a retenti comme l'écho vivant de celle de son vénéré prédécesseur. A ceux en outre qui ne veulent pas encore se persuader de la gravité extrême de la situation, et qui, peut-être, traitent de chimères les indices relatifs à l'éventualité du départ du Pape, le discours de Léon XIII doit servir d'avertissement en même temps qu'il excite tous les catholiques à ne rien omettre de ce qui peut faire accueillir leurs justes réclamations. Aussi, lorsque le Saint-Père, les bras élevés au ciel, a eu prononcé avec une émotion indicible les paroles de la solennelle bénédiction apostolique, l'émotion même que trahissait sa voix s'est communiquée à toute l'assistance et de nouvelles acclamations, que rien ne pouvait contenir, ont retenti de toutes parts ; elles n'ont pas cessé pendant que les évêques et les chefs du pèlerinage ainsi que des sociétés catholiques de Rome ont été admis au baisement du pied ; enfin, ces acclamations ininterrompues ont salué le Saint-Père alors que, étant remonté sur la *sedia gestatoria*, il a traversé les rangs de la foule prosternée sur laquelle il ne se lassait pas de répandre ses bénédictions paternelles.

Il a été donné à plusieurs libéraux d'être, à Saint-Pierre, les témoins tolérés de l'imposante manifestation accomplie par les catholiques italiens. Il s'y trouvait même, au dire de personnes qui les y ont reconnus, quelques-uns de ces misérables qui avaient provoqué les désordres de la nuit du 13 juillet. A l'aide de faux billets, ils étaient parvenus à pénétrer dans la Basilique ; mais la majesté même de la manifestation et l'attitude dévouée des fidèles leur ont imposé un prudent silence, et Dieu veuille qu'ils aient pu se convaincre par là de ce que peut encore la foi dans le cœur des catholiques italiens !

Au dehors, le service de police a été fait avec une rigueur

extrême, tel, en un mot, qu'on devait l'attendre du gouvernement italien après les remontrances et les avertissements très sérieux qui lui sont parvenus de l'étranger sur la situation créée au Souverain-Pontife. Il y avait, le 16 au matin, 1,400 soldats de toutes armes qui étaient casernés aux abords du Vatican, sans compter les gardes et les gendarmes qui surveillaient toutes les issues de la place Saint-Pierre et les rues environnantes, à tel point que les pèlerins pouvaient se croire dans une ville en état de siège. Et pourtant, malgré ces mesures extraordinaires qui prouvent que la police italienne peut encore, quand elle le veut, maintenir un certain ordre matériel, ce qui est la condamnation péremptoire des graves désordres survenus en d'autres circonstances, il y a eu quelque essai de démonstrations hostiles comme pour prouver, d'autre part, que la plèbe sectaire, enhardie par la licence dont elle a joui jusqu'à présent, se croit autorisée à de nouveaux désordres. Ainsi, après l'audience pontificale, pendant que la foule des pèlerins et des fidèles s'écoulait lentement le long de la rue Borgo Nuovo, on a fait tomber sur leur passage une véritable pluie de billets tricolores avec l'inscription : *Viva Roma, capitale d'Italia !* et ces papiers étaient lancés du haut de certains balcons où, depuis trois jours, avait été arboré le drapeau italien. Cette ridicule provocation n'a pas eu de suite, pour le moment, les pèlerins s'étant abstenus de tout acte de ressentiment. Mais, plus tard, à la suite d'une réunion que les pèlerins ont tenue à la rue *Nazionale*, dans l'église de Saint-Vital, ils ont été accueillis par des cris de mort, et quelques-uns d'entre eux ont même reçu des soufflets ou des coups de bâton. Un illustre ecclésiastique, D. Luca Maria Dassori, maître de cérémonies de l'archevêque de Gênes, a été lâchement soufflété par un individu dont l'accent trahissait l'origine piémontaise. Un autre ecclésiastique a reçu un coup de bâton, heureusement amorti par le chapeau, et un laïque, M. Pio Busacchi, originaire de Cento, près de Bologne, a été atteint et blessé au front d'un coup de pierre. Au dernier moment, lorsque l'ignoble scène de désordre menaçait de s'aggraver outre mesure, la police est intervenue pour dissoudre les assaillants et opérer quelques arrestations. Parmi les individus arrêtés se trouve le nommé Giovanni Bixio, neveu du défunt général italien de ce nom et *employé de la maison royale*. Il y a eu en tout neuf arrestations, et il est à remarquer

que, dans les poches des malfaiteurs tombés entre les mains de la police, on a trouvé des pierres, ce qui prouve qu'il y avait préméditation de leur part. Il est à remarquer aussi que toutes les dépêches que des correspondants de journaux étrangers ont voulu transmettre le lendemain matin sur les désordres de la veille, ont été refusées aux bureaux du télégraphe, *par ordre supérieur*. Cela achève de confirmer les indices sur les remontrances très sérieuses que des gouvernements étrangers ont fait parvenir au cabinet du Quirinal. Reste à savoir si le gouvernement italien, en dépit de toutes ses précautions, ne va pas être débordé par la plèbe, habituée de longue date à la plus coupable licence.

—

Quant aux pèlerins, loin de se laisser effrayer par l'attaque sauvage de la veille, on les a vus se réunir de nouveau, le lendemain matin, dans le palais du Vatican, où le Saint-Père a daigné recevoir toutes leurs députations et admettre successivement chaque pèlerin au baisement du pied et de la main. Cette réception toute paternelle n'a pas duré moins de sept heures consécutives, avec un seul quart d'heure de repos pour le Pape. Les pèlerins étaient rangés le long des Loges de Raphaël, et ils s'avançaient par groupes vers le trône pontifical, placé dans la galerie septentrionale des Loges de Raphaël, au deuxième étage du Palais Apostolique, c'est-à-dire sur le seuil des appartements du Saint-Père. Là, les chefs des différentes députations déposaient à tour de rôle aux pieds du Souverain-Pontife les généreuses offrandes de la piété filiale des pèlerins, des sommes d'argent, des bijoux, des objets précieux de tout genre, renouvelant ainsi les grands exemples de la foi et du dévouement des premiers fidèles sous la conduite du premier Pape. Le Saint-Père a été aussi particulièrement consolé de recevoir les adresses que lui présentait chaque députation, et qui étaient couvertes d'innombrables signatures recueillies dans les différents diocèses. Un premier calcul approximatif permet d'évaluer à plus d'un million le nombre des adhésions ainsi recueillies, sans compter celles qui sont parvenues au Vatican par dépêche, à titre d'adhésions au pèlerinage. La longue audience dont on vient de parler avait commencé à midi et elle s'est terminée à la lueur des flambeaux allumés dans les Loges de Raphaël. Ainsi le Vicaire de Jésus-Christ, comme le prophète, qui fut réconforté à travers sa pénible route dans le désert, a eu la précieuse consolation de recevoir ce grand

pèlerinage italien, au milieu des épreuves de plus en plus graves qui s'annoncent et qui, selon la parole de Léon XIII, ne laissent d'autre alternative qu'une captivité plus dure que jamais ou l'exil.

—

Nous terminerons par ces mots de l'*Osservatore romano,* du 18 :

Depuis trois jours, il arrive de toutes les parties de l'Italie de nombreux télégrammes de familles, paroisses et associations, dans lesquels la noblesse italienne et les différentes classes de la société font acte d'adhésion complète au pèlerinage. Ils y joignent des vœux ardents pour la complète indépendance et pour la liberté véritable du Pontife romain. Ils affirment, enfin, en termes formels, leur inaltérable dévouement au Siège romain, et leur inébranlable fermeté dans la foi catholique, qu'ils sont prêts à défendre au prix de tous les sacrifices.

Cette preuve magnifique de l'amour et de la foi qui se conservent si vifs dans notre Italie, est une source de consolation pour le cœur affligé du Saint-Père, qui a envoyé à tous, avec une satisfaction cordiale, sa bénédiction apostolique.

CONGRÈS DES ŒUVRES OUVRIÈRES

Le lundi, 17 octobre, a eu lieu au Mans, sous la présidence de Mgr d'Outremont, la première assemblée générale du Congrès de l'Union des Associations ouvrières catholiques. Mgr d'Outremont avait à sa droite le T. R. P. Delaporte, président du bureau central de l'Union, et à sa gauche M. Vétillard, sénateur. Il ouvrit la séance par un magnifique discours dans lequel il précisa le but du Congrès, qui a pour mission d'honorer et d'encourager le travail. Le R. P. Ludovic lut ensuite un intéressant rapport, que nous publierons, sur les institutions économiques, et M. Lebout de Château-Thierry de Beaumanoir lut, pendant que l'assemblée se tenait tout entière debout, le Bref suivant du Saint-Père :

A Notre cher Fils le P. Delaporte, supérieur général de la Congrégation des Prêtres de la Miséricorde et président de l'Union des Associations ouvrières catholiques de France, à Paris.

LÉON XIII, Pape,

Cher Fils, salut et bénédiction apostolique.

Nous avons appris par la lettre que vous Nous avez écrite au nom de ceux qui dirigent avec vous l'Union des Associations ouvrières catholiques de France, que vous alliez tenir bientôt un Congrès au Mans, sous la présidence du vénérable évêque de cette ville.

Vous voulez ainsi, par l'échange de vos pensées, vous rendre capables de multiplier ces associations et de les améliorer. Nous sommes heureux, cher Fils, des soins et des talents que vous apportez au service d'une œuvre excellente et digne d'exciter le zèle des chrétiens. Et ce n'a pas été pour Nous une petite consolation de voir par vos lettres que vous visez surtout à répandre la doctrine salutaire de Notre-Seigneur et la lumière de la saine philosophie, que vous voulez accourir au secours des ouvriers exposés à tant de maux et de dangers par le malheur des temps, et que vous cherchez pour cela à fortifier vos esprits et vos cœurs dans l'union et le dévouement mutuels, afin de vaincre les difficultés inhérentes à vos œuvres.

C'est pourquoi Nous louons beaucoup vos intentions généreuses, et avec toute l'ardeur de Notre affection paternelle Nous vous souhaitons du courage, afin que vous vous appliquiez joyeusement à votre travail.

Attachez-vous fermement à l'autorité de vos Pasteurs et de ce Siège Apostolique, laquelle est établie uniquement pour aider tous les hommes à jouir dans le royaume de Jésus-Christ de la vérité, de la justice et du salut, et combattez le bon combat. Soyez certains que vos labeurs porteront des fruits abondants et que le Dieu rémunérateur prépare à vos mérites les plus amples récompenses.

En attendant, Nous supplions le Seigneur pour vous, cher Fils, et pour tous ceux qui assisteront à ce Congrès,

afin qu'il daigne habiter au milieu de vous, qu'il unisse vos cœurs dans un même esprit de charité, qu'il vous confirme dans la soumission à ce Siège Apostolique et qu'il vous remplisse avec abondance des illuminations de sa sagesse céleste.

Alors vos soins et vos délibérations serviront heureusement à la gloire de Dieu, à la consolation de l'Église et au salut du prochain. Voilà ce que Nous demandons pour vous, de tous nos vœux, à la clémence divine.

Comme gage de Notre affection nous accordons avec amour la bénédiction apostolique à Notre vénérable Frère l'Évêque du Mans, à vous, cher Fils, à tous les directeurs de vos associations et même à toutes les personnes qui en font partie.

Donné à Rome, à Saint-Pierre, le 27 août 1881, de notre Pontificat la quatrième année.

LÉON XIII, PAPE

La lecture de ce Bref fut accueillie par les cris de : *Vive Léon XIII !* et la séance se termina comme elle avait commencé, par la prière.

—

Avec la journée du mardi 18 octobre ont commencé les travaux des commissions.

La première commission, présidée par le T. R. P. Delaporte, a entendu un rapport de M. Boudet sur les écoles libres du diocèse du Mans, à l'occasion duquel il a été fait les plus intéressantes et les plus consolantes communications sur les efforts faits de tous côtés en faveur des écoles chrétiennes.

Dans la commission des *Institutions économiques,* le R. P. Ludovic a repris et commenté la doctrine exposée dans le remarquable rapport qu'il avait lu dans l'assemblée générale de la veille; puis il a fait connaître, avec une clarté et une précision qui ont charmé son auditoire, l'organisation et le fonctionnement des Banques populaires. On sait que le vaillant religieux a, le premier, introduit ces institutions en France ; il a éloquemment fait ressortir l'heureuse influence de ces Banques, grâce auxquelles les petits patrons et les ouvriers chrétiens trouvent l'appui qui leur a manqué jusqu'à ce jour, et puisent, dans la force de l'association, l'énergie et l'encou-

ragement nécessaires pour rester publiquement fidèles à leurs convictions religieuses.

M. le chanoine Schorderet a confirmé les paroles du R. P. Ludovic par l'exemple de l'amélioration matérielle et morale des travailleurs obtenue à Fribourg au moyen des banques populaires.

Mgr l'évêque du Mans a présidé lui-même la commission de l'*organisation chrétienne du travail*. Un remarquable rapport de M. Dutilleul, industriel du Nord, qui a malheureusement été empêché de venir au Congrès, a été lu sur la question : *De l'autorité et des devoirs du patron*. Une discussion pleine d'intérêt s'est engagée à la suite de cette lecture, discussion à laquelle ont pris part tour à tour : le R. P. Ludovic, M. Léon Harmel et plusieurs autres membres du Congrès. La question envisagée avec une grande hauteur de vues par le rapporteur a été mise en lumière sous tous ses aspects par divers membres et résumée avec une remarquable netteté par Mgr l'évêque. Un télégramme de remerciements a été adressé à M. Dutilleul.

A huit heures du soir a eu lieu la deuxième assemblée générale, présidée comme la veille, par Mgr d'Outremont. Après la lecture du procès-verbal de la précédente séance, M. Gabriel de Chaulnes, délégué de Mgr l'évêque d'Orléans, a donné lecture de l'adresse suivante au Saint-Père :

Très-Saint Père,

Les membres de l'Union des associations ouvrières catholiques et tous les hommes d'œuvres réunis pour la dixième fois en Congrès sous la présidence de S. G. Mgr l'évêque du Mans, tiennent, au commencement de leurs travaux, à renouveler l'assurance de leur tendresse respectueuse pour le Vicaire de Jésus-Christ, et de leur obéissance joyeuse aux enseignements et directions doctrinales de la sainte Église Catholique, Apostolique et Romaine. (Applaudissements.)

Les yeux constamment fixés sur les admirables encycliques par lesquelles le successeur de Pierre illumine la marche de la société contemporaine, les membres du Congrès s'efforceront toujours de combattre le mal qui nous pousse vers l'abîme, c'est-à-dire la haine du principe d'autorité, et de préparer l'unique remède à ce grave désordre qui est la restauration du règne social de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

C'est pourquoi, réunis sous la houlette d'un pasteur dont l'éducation sacerdotale s'est faite dans la Ville Éternelle, les membres du Congrès vous demandent, Très-Saint Père, à Vous, la tête et le

cœur de l'Église, de faire descendre sur eux une de ces bénédictions qui les réunisse dans une même charité pour les faire doucement et amoureusement s'incliner sous une même autorité, Jésus-Christ, Roi du Ciel et de la terre.

Daignez, Très-Saint Père, bénir les travaux de ceux qui se disent,

De Votre Sainteté,

Les Fils très dévoués.

La lecture de cette adresse a été accueillie par des applaudissements prolongés.

Puis Mgr d'Outrement annonça qu'il venait d'envoyer le télégramme suivant au Cardinal Secrétaire d'État :

Cardinal Jacobini, Vatican, Rome.

L'Évêque du Mans offre ses hommages respectueux à S. E. le Cardinal secrétaire d'État et le supplie de lui obtenir immédiatement du Saint-Père la permission de donner la Bénédiction apostolique aux membres des *Associations ouvrières* réunis en Congrès.

Les applaudissements de l'Assemblée ont remercié Sa Grandeur de la bonne pensée qu'elle avait eue de lui procurer cette insigne faveur.

Après un spirituel rapport de M. le chanoine Tournamille, directeur du Cercle Saint-Cyprien de Toulouse, sur les travaux des commissions pendant la journée, le T. R. P. Delaporte a prononcé un éloquent discours, dans lequel il a déterminé le rôle respectif du prêtre et du laïque dans les Œuvres. Il a terminé par un beau mouvement qui a fortement impressionné l'auditoire. Évoquant le souvenir de Mgr de Ségur, il s'est écrié : « Je crois entendre sortir de cette tombe le noble cri qui est notre devise : *Sint unum.* Soyons unis par elle à la protection du peuple, des classes laborieuses. » Puis, rappelant la belle devise des Français qui ont fait du Canada une seconde patrie : « *Aime Dieu et va ton chemin,* faisons-la nôtre, messieurs, cette devise, a-t-il ajouté ! et disons-nous : Aime Dieu et va ton chemin, ne t'occupant ni du nombre des adversaires ni des difficultés qu'offriront les obstacles. Aime Dieu par-dessus toutes choses, et parmi tes frères penche-toi surtout vers ceux qui sont plus petits. Aime Dieu, l'Église, le peuple, et n'aie pas peur. Le Seigneur qui t'assiste te soutiendra dans la bataille. »

M. le comte Yvert a lu ensuite un très intéressant rapport sur l'*action sociale des propriétaires chrétiens.* Les exemples

cités par le rapporteur prouvent que les catholiques à qui Dieu a départi la fortune pourraient acquérir, dans leur propre milieu, une influence immense, sans grands efforts et sans beaucoup de peine, et que c'est à eux qu'il appartient véritablement de régénérer les classes élevées de la société.

La séance s'est terminée par une chaleureuse allocution de M. le curé de Saint-Roch, de Paris, M. l'abbé Millault, précisant le devoir du chrétien qui doit penser, parler et agir suivant la foi.

—

La journée du mercredi 19 octobre n'a pas été moins bien remplie que la précédente par les travaux des commissions. Nous citerons : un remarquable rapport de M. Gavouyère, doyen de la Faculté catholique de droit d'Angers, sur la situation juridique des écoles chrétiennes ; un rapport de M. le vicomte de la Villarmois sur la Société coopérative des vanniers de Villaines (Indre-et-Loire), et un autre excellent rapport de M. Babeur sur la vie d'un bon riche à la campagne.

La troisième assemblée générale a été présidée comme les précédentes par Mgr d'Outremont, ayant près de lui M. Caillaux, sénateur.

Les vœux suivants, proposés par la première Commission, ont été adoptés :

1° Que partout, au prix de tous les sacrifices, on maintienne ou l'on fonde des écoles catholiques libres.

2° Que les catholiques s'imposent des sacrifices pour que la question de la gratuité ne cause pas la ruine des jeunes âmes et que cette gratuité soit étendue par les catholiques aux familles aisées.

Ensuite M. Étienne Collet, trésorier de l'Hospitalité de nuit à Paris, a donné lecture d'un rapport ayant pour but d'amener les catholiques à faire bénéficier les œuvres de la prime accordée au courtage d'assurances par les Compagnies. Toute nouvelle, cette œuvre a déjà donné d'excellents résultats.

La parole a été ensuite donnée à M. Léon Harmel, qui a traité de la *question entre les patrons et les ouvriers.*

Après avoir exposé et réfuté les doctrines des économistes et du socialisme, qui a fait ce qu'il dit, mais ne dit pas tout ce qu'il a fait, l'orateur est arrivé à la solution chrétienne du problème social, et à ce propos il a cité ces paroles de M. Charles Perin, professeur à l'Université de Louvain : « Ne nous laissons pas illusionner. Les institutions humaines ne changeront rien sans

la charité de Jésus-Christ. C'est pour avoir voulu se passer de la charité et avoir essayé de constituer l'ordre économique sur l'intérêt propre et sur les seules lois de la justice légale, que nos sociétés en sont réduites aux extrémités où nous les voyons. »

Si l'on ne peut concevoir de société sans justice, on doit ajouter qu'il n'y a pas d'ordre social chrétien sans la charité ; la justice elle-même cesse d'être juste si elle n'est pas imprégnée de la charité. *Summum jus, summa injuria...*

M. Harmel dit ensuite :

« Travailler à sauver notre patrie, ramener la chaleur dans le corps social glacé par un égoïsme effréné, sans doute c'est là une œuvre longue et difficile, car il faut des âmes ardentes et des cœurs généreux ; mais sommes-nous plus malheureux qu'au temps des apôtres, alors que douze hommes ont suffi pour transformer le monde ? »

Le discours de M. Harmel a été accueilli par une double salve d'applaudissements.

Après un ardent éloge de Mgr de Ségur, de ses œuvres et de ses vertus, par M. le chanoine Schorderet, la séance a été terminée par la prière et par la bénédiction de Monseigneur.

(*La fin au prochain numéro.*)

CONGRÈS CATHOLIQUE DE LILLE

Les catholiques du Nord et du Pas-de-Calais tiendront, à Lille, les 9, 10, 11, 12 et 13 novembre, leur assemblée générale annuelle, sous la présidence de S. G. Mgr Duquesnay, archevêque de Cambrai, et en présence de NN. SS. les évêques d'Arras et de Lydda.

Voici les principales questions que comporte le programme de cette importante réunion :

1re section. — Œuvres de foi et de prières.

Œuvres du Très-Saint-Sacrement.

Vœux émis par le Congrès eucharistique tenu à Lille, au mois de juin dernier.

Pèlerinages.

Sanctification du dimanche et œuvres qui s'y rapportent.

Œuvres pontificales.
Denier de Saint-Pierre.
Enseignements pontificaux.
Œuvres militaires.
Archiconfrérie de Notre-Dame des Armées, Aumôneries paroissiales. Aumôneries volontaires.
Œuvres diverses.
Œuvres de prières pour la France. Vœu national au Sacré-Cœur. Apostolat de la prière, etc.

2e section. — Enseignement, propagande et art chrétien.

1re *Commission. — Enseignement.*

Sociétés d'éducation et d'enseignement.
Académie catholique pour le nord de la France.
Enseignement supérieur.
Enseignement secondaire.
Enseignement professionnel.
Enseignement primaire.
Étude des projets concernant l'instruction primaire et des règlements scolaires.
Denier des écoles.

2e *Commission. — Presse et propagande.*

Œuvres diverses de propagande.
Société bibliographique.
Société de Saint-Charles-Borromée.
Œuvre de Saint-Michel pour la publication et la propagation des bons livres.
Colportage catholique.
Bibliothèques paroissiales ; bibliothèques circulantes.
Journalisme populaire.
Conséquences de la nouvelle loi sur la presse.

3e *Commission. — Art chrétien.*

Musique religieuse. Fondation d'une société de Sainte-Cécile et de Saint-Grégoire.
École catholique des beaux-arts.
École de Saint-Luc pour former des artistes chrétiens.
La bonne imagerie.
Société des beaux-arts pour encourager les artistes à traiter des sujets religieux. Concours. Exposition.

3e Section. — Œuvres sociales et charitables.

1° *Œuvres sociales.*

A. — Comités, cercles et autres associations catholiques.

Comités de jurisconsultes pour la défense légale des intérêts religieux et la restauration du droit chrétien.

De la résistance à l'action anti-chrétiende des sociétés secrètes.

B. — Associations professionnelles d'arts et métiers. Confréries. Fêtes patronales.

Réunion de patrons chrétiens.

Institutions économiques. Œuvres de placement. Banques populaires. Économats.

Œuvres des Cercles catholiques d'ouvriers.

Union des associations ouvrières et catholiques.

Œuvres des houilières.

Conférences pour les ouvriers.

Vœux émis dans les récents Congrès des œuvres ouvrières.

C. — Œuvres pour les campagnes.

Œuvre de Saint-Michel et Saint-Remi pour la conservation et la restauration des habitudes chrétiennes dans les campagnes.

2° *Œuvres charitables.*

Société de Saint-Vincent-de-Paul.

Secrétariat des pauvres.

Œuvre de Saint-François-Régis.

Orphelinats dans les villes ; orphelinats agricoles.

Patronages d'apprentis, d'écoliers et de jeunes garçons employés dans l'industrie.

Réunions dominicales.

Œuvres pour les jeunes libérés.

Comités libres de charité.

Les questions relatives aux principales œuvres mentionnées dans la partie *B* de la troisième section, seront plus particulièrement traitées le vendredi 11, afin de donner plus de facilités aux industriels qui ne pourront rester à Lille pendant toute la durée de l'assemblée générale.

—

Les membres du Congrès pourront présenter des travaux ou faire des communications sur toutes les œuvres qui se rattachent à l'une des parties du programme, sans qu'elles y soient expressément indiquées, en s'entendant préalablement avec le président de la section.

—

Les personnes qui désireraient présenter un rapport sur les questions indiquées dans le programme sont priées de vouloir bien en informer huit jours au moins avant l'ouverture de l'Assemblée M. le comte de Caulaincourt, président du Congrès.

—

Toutes les communications ou demandes de renseignements relatives au Congrès doivent être adressées au secrétariat général, 43, rue Négrier.

LE R. P. DENIAUD

Le R. P. Deniaud, de Nantes, missionnaire au lac Tanganika, dans l'Afrique équatoriale, vient d'être massacré, avec deux de ses confrères, par les barbares qu'il voulait évangéliser. Cette nouvelle qui avait été démentie, est aujourd'hui malheureusement confirmée, comme le prouve cette lettre émouvante adressée par Mgr l'archevêque d'Alger au père et à la mère du vaillant missionnaire nantais :

Archevêché d'Alger, le 4 octobre 1881.

AU PÈRE ET A LA MÈRE DU R. P. DENIAUD, *missionnaire d'Alger, mis à mort, avec deux de ses confrères, dans la mission de l'Afrique équatoriale, où ils allaient porter la foi.*

Une dépêche télégraphique de Zanzibar nous apporte aujourd'hui même la confirmation des bruits qui couraient depuis déjà quelques semaines. Votre cher fils n'est plus ; avec deux de ses compagnons dont le nom est encore inconnu, il a donné sa vie pour Dieu et pour ses frères.

Cette nouvelle va faire couler vos larmes, ces larmes saintes que Dieu a mises dans le cœur des pères et des mères sur la tombe de leurs enfants. Pleurez-le donc, ce fils de votre tendresse, mais pleurez-le comme des chrétiens doivent pleurer un martyr, car il est le martyr de sa foi, de son héroïque charité pour ses frères. Cette mort sanglante qui vient arrêter sa course à peine commencée, il l'avait prévue, il l'avait désirée comme la récompense de ses travaux et la marque suprême de son dévouement pour les pauvres noirs. Cette mort, nous n'en savons pas encore les détails ; nous ne la connaissons que par

quelques lignes du télégraphe qui ne nomment même pas ceux dont le sang a coulé avec le sien. Nous savons seulement qu'il a été mis à mort par ces pauvres barbares auxquels il allait porter la foi..

D'après ce que nous connaissons déjà, nous croyons qu'il a été la victime de la haine aveugle que les Arabes mahométans, établis dans l'intérieur de l'Afrique pour le commerce des esclaves, ont vouée à ceux qui viennent combattre et abolir cette infâme industrie. Dans la crainte de voir cesser leurs profits sacrilèges, les *traiteurs* ont ourdi des complots pour la perte des Européens qui pénètrent dans l'Afrique équatoriale, et principalement contre les missionnaires. Et ce sont les noirs eux-mêmes, égarés par la calomnie, qui deviennent leurs instruments et leurs complices. Les dernières correspondances de nos Pères nous signalaient ce péril et nous priaient d'en instruire les puissances chrétiennes. Nous commencions déjà les démarches demandées, lorsque la nouvelle du massacre de trois d'entre eux, sur les bords du Tanganika, nous est parvenue.

Ils sont donc tout ensemble LES MARTYRS DE LEUR FOI ET LES MARTYRS DE LA CHARITÉ FRATERNELLE. Si nous ignorons, d'ailleurs, jusqu'ici les circonstances précises de leur mort, nous connaissons les sentiments qui les ont menés au-devant d'elle : nous connaissons, en particulier, ceux de votre cher fils, et je ne crois pouvoir mieux faire, pour assurer vos espérances et honorer sa mémoire, que de reproduire ici ses propres paroles. Elles sont en tout dignes d'un apôtre.

Vous savez ce qu'avec ses frères il écrivait à Pie IX lorsque ce grand Pontife faisait, dans le principe, un appel à leur Société pour ne pas laisser devancer l'Église par l'hérésie et la libre-pensée dans les régions de l'Afrique équatoriale :

« Prosternés aux pieds de Votre Sainteté, disaient-ils, les « prêtres missionnaires soussignés, membres de la Société des « missions d'Alger, la supplient de leur accorder Sa bénédiction « paternelle.

« Ils viennent tous, Très-Saint Père, vous offrir leurs cœurs, « leurs souffrances, leurs travaux, LEUR VIE, s'il le faut, pour « les missions de l'Afrique équatoriale, pour défricher ce « champ nouveau, redoutable sans doute à la nature, mais où, « avec l'appui de Dieu, la grâce pourra faire de si abondantes « moissons.

« Tous, Très-Saint Père, ils n'ont qu'un seul désir : aller, « sur un signe de Votre Sainteté, se consacrer au salut de ces « pauvres peuples infidèles, leur porter la parole de vie qu'ils « n'ont pas encore entendue, et MOURIR EN LES SERVANT, « sachant que ceux qui abandonnent, pour Notre-Seigneur, tout « ce qu'ils ont sur la terre, recevront le centuple dès ici-bas, en « consolation et en grâce, ensuite la vie éternelle.

« C'est dans ces sentiments, Très-Saint Père, que nous « supplions Votre Sainteté d'agréer l'entier sacrifice que nous « lui faisons de nos volontés, de nos personnes, DE NOTRE VIE, « pour le salut de l'Afrique équatoriale. »

Votre fils était l'un des premiers à signer cette lettre, digne des premiers temps de l'Église ; il était l'un des premiers à joindre l'exemple à la parole. Il partait, il y a bientôt quatre ans, avec la première caravane, et voici ce qu'il écrivait encore au moment où il entrait dans cette Afrique équatoriale où il devait mourir, car c'est lui qui rédigeait le journal des missionnaires :

« Nous voilà donc en route pour notre mission. Une vie « nouvelle commence. C'est l'apostolat tel que l'ont connu les « apôtres. Malgré notre insuffisance et notre indignité, nous « sommes les premiers qui, depuis l'origine du christianisme, « allons représenter Notre-Seigneur et son Église dans ce monde « barbare et encore à peu près inconnu. Devant nous, cent et « peut-être deux cents millions d'âmes nous tendent invisible- « ment les bras, comme ces infidèles de la Macédoine que saint « Paul vit en songe.

« Quelle mission sublime, mais redoutable ! C'est le sujet de « nos méditations et de nos entretiens et nous offrons à Dieu, « par avance, pour le succès de la grande œuvre qu'il nous « confie, toutes nos peines, toutes nos épreuves, NOTRE VIE « MÊME, s'il croit bon de nous la demander. »

Les épreuves ne leur ont pas manqué. Je l'ai dit à plusieurs reprises : la Mission de l'Afrique équatoriale est peut-être, en ce moment, la mission qui présente le plus de difficultés, de périls et de souffrances. Que d'occasions de mérite, lorsqu'on les supporte comme il faut ! Or, voici ce que je trouve encore dans une lettre de votre cher fils :

« Cette lettre, Monseigneur et très vénéré Père, ne vous « donnera qu'une faible idée de ce que nous avons souffert. Je « dois vous dire qu'au fond, les épreuves par lesquelles il a plu à

« Dieu de nous faire passer ont fait beaucoup de bien à nos âmes. « Si nous avions moins souffert, nous aurions moins prié, nous « serions moins détachés des choses de la terre, moins unis à « Dieu. Que le divin Maître soit donc béni de nous avoir « trouvés dignes de supporter quelque chose pour Lui ! »

Tels sont les sentiments qui l'animaient, ceux dans lesquels il a passé près de quatre années parmi des fatigues sans nombre, ceux dans lesquels ses frères et lui ont reçu la mort.

Y eut-il jamais des motifs plus certains d'espérance, et comment de telles souffrances et une telle fin n'assureraient-elles pas la vie éternelle ?

Mais ce n'est pas seulement eux qu'ils ont ainsi glorifiés. Leurs sentiments, leurs sacrifices glorifient l'Église tout entière qui les leur inspirait, et notre France chrétienne dont ils étaient les fils. Quel contraste ! Pendant que, dans notre patrie, l'impiété se déchaîne et couvre d'outrages la Foi, ses institutions, ses ministres, ceux-ci l'honorent, sur tous les points du globe, par leur héroïsme et par leur amour. Vous avez lu ces lignes déjà publiées par les *Annales des Missions d'Alger*. Elles sont extraites du *Journal* de votre fils, et à elles seules elles suffiraient pour rendre sa mémoire sacrée à tous ceux qui qui portent, dans le monde, le nom de Français, qui est le nom de chrétien :

« Une autre pensée, écrivait-il, se mêle dans nos cœurs à « celles de la Foi : la pensée de la France, notre chère patrie, « de tous ceux que nous y avons connus et aimés. Combien « d'entre nous qui ne la reverront pas, cette France qui nous est « d'autant plus chère qu'elle est plus malheureuse et que nous « en sommes séparés ! C'est pour elle aussi que nous allons « travailler. Nous sommes les premiers Français qui, envoyés « par notre évêque, Français comme nous, allons porter sa « langue et son influence dans les profondeurs africaines. « D'autres nous suivront un jour, et cette route pacifique que « nous allons tracer, où peut-être nous laisserons nos tombes, « sera poursuivie par les conquérants pacifiques de notre « France. L'Angleterre, l'Amérique, l'Allemagne l'ont pré- « cédée ; elle ne pouvait manquer plus longtemps à ce grand « rendez-vous de l'humanité et de la civilisation. Nous voici « pour tenir sa place. Nous lui sacrifions aussi par avance tout « ce qui nous est cher et NOS VIES MÊME. Nous appartenons à « toutes ses provinces et nous les représentons ainsi toutes,

« dans cette entreprise du dévouement et de la Foi. Si nous y « périssons, qu'elle se souvienne seulement que dix de ses « enfants, de ses prêtres, sont morts obscurément en pensant à « elle et en l'aimant jusqu'à la fin ! »

Heureux père, heureuse mère d'un tel fils ! Heureux de lui avoir inspiré des sentiments si sublimes, de l'avoir formé à de telles vertus, de lui avoir préparé une telle mort ! Car que sont quelques jours de plus sur une terre comme la nôtre ! Et il vivra éternellement, désormais, dans un monde où l'on ignore les tristesses d'ici-bas.

Il vivra aussi dans notre souvenir et surtout dans le souvenir des missionnaires d'Alger. Leur premier mouvement, comme le mien, a été de rendre grâce à Dieu d'un sacrifice si héroïque ; le second, de jurer de les venger ; et leur vengeance, ce sera de partir plus nombreux encore et de porter enfin à ces barbares qui ont tué leurs frères la vie et le pardon du ciel !

Et vous, père et mère de ce martyr de la charité, vous trouverez dans votre foi la force d'aider ceux qui lui succèderont de vos vœux et de vos prières, et d'avoir part ainsi aux mérites de votre enfant.

Veuillez me croire, dans ces sentiments, votre très dévoué et respectueux serviteur,

† CHARLES, *archevêque d'Alger, délégué apostolique.*

LES FRÈRES DE THONON

La *République française* ne s'est pas pressée de reproduire la lettre suivante qui lui a été adressée au sujet du jeune Frey, dont la presse révolutionnaire voudrait se servir comme d'un nouveau Mortara :

Saint-Étienne, le 16 octobre 1881.

Monsieur le Rédacteur en chef,

C'est aujourd'hui seulement qu'un ami me communique le numéro de votre journal du 4 octobre courant, dans lequel vous servez à vos abonnés, pour premier-Paris, un article qui, en dénaturant des faits à moi personnels, et d'autres qu'on m'attribue à tort, porterait les plus graves atteintes à mon honneur, si je ne venais, quoique tardivement (j'en ai dit le motif), rétablir la vérité sur

tout ce qui concerne mes rapports soit avec la famille Frey, soit avec l'enfant qui a été mon élève.

D'après vous, Monsieur le Rédacteur, c'est contre « un chef « d'institution traître au mandat qu'il avait accepté du père et aux « engagements formels qu'il avait contractés librement, que le Con- « seil départemental de la Haute-Savoie vient de prononcer la « peine d'interdiction dans la seule commune de Thonon. »

Ce prétendu « chef d'institution interdit de sa profession pour la commune de Thonon », c'est moi.

Contrairement à ce que vous dites, j'affirme, en défiant tout démenti :

1° Que je n'ai jamais été chef ou directeur de notre maison de Thonon ;

2° Que je n'ai accepté aucun mandat particulier, ni contracté aucun engagement par rapport au jeune Frey, mon ancien élève.

C'est le F. Alman, décédé il y a quatre ans, qui avait successivement admis, comme élèves externes, les deux enfants Frey dans le pensionnat Saint-Joseph. Il ne peut aujourd'hui répondre à ses accusateurs, mais toute la ville de Thonon se lèverait, au besoin, pour attester que cet homme de bien, dont la mort fut un deuil général et auquel la reconnaissance publique a élevé un tombeau, était aussi incapable de forfaire à ses engagements que d'accepter un mandat en opposition avec sa conscience.

Ma conviction, bien motivée par tout ce que j'ai pu constater, c'est que le F. Alman avait accepté les deux élèves Frey au pensionnat Saint-Joseph — qui est une école catholique libre, et qu'il ne faut pas confondre avec l'école communale, où M. Frey aurait pu fort bien placer ses enfants — qu'à la condition qu'ils recevraient, comme leurs condisciples, l'enseignement catholique, s'en remettant à leur conscience de ce qu'ils auraient à faire ensuite.

Après cela, il aurait laissé le second continuer d'être protestant, commeson frère aîné, que je n'ai pas connu, si cet enfant n'avait pas fait les plus vives instances, non ignorées ni désapprouvées sans doute de ses parents, pour recevoir le sacrement de baptême tout d'abord, puis pour être admis à faire sa première communion.

Cela dit concernant « le chef d'institution, » je passe à ce qui m'est absolument personnel.

Albert Frey n'est entré dans ma classe qu'en 1879, deux ans après son baptême, que j'ai complètement ignoré. Je croyais qu'il avait toujours été catholique ; je croyais que sa famille tout entière l'était, y compris le père. La mère assistait aux offices dans notre chapelle. Pendant qu'Albert a été mon élève, j'ai pu constater à plusieurs reprises que non seulement le père savait que son fils était catholique, mais qu'il l'envoyait même à la messe. Cela vous dit assez, M. le

rédacteur, combien m'ont surpris les plaintes tardives et soudaines de M. Frey, et surtout les suites que le Conseil départemental a cru pouvoir y donner, en m'interdisant l'exercice de ma profession dans la commune de Thonon.

Tous les griefs relevés à ma charge, ce sont deux lettres par lesquelles je répondais à mon ancien élève, habitant la Suisse, et âgé alors de 16 à 17 ans.

Loin d'avoir provoqué cette correspondance, j'ai omis de répondre à la première lettre que m'a écrite le jeune Frey, jusqu'à ce que le père vînt lui-même me faire un reproche de mon silence, qui, disait-il, était un chagrin pour son fils.

S'il en était besoin, ma meilleure justification serait dans la publicité donnée à ces deux lettres. Non-seulement je l'autorise, mais je la demande, et c'est moi-même qui la ferais, si j'avais conservé les minutes. Vous y verriez, M. le rédacteur, que, loin de porter atteinte à l'autorité paternelle, j'en sauvegardais tous les droits, me bornant à rappeler ce que j'avais dû apprendre à ce jeune homme, savoir : que toute autorité légitime émane Dieu, qui est en même temps la vérité même ; que cette vérité souveraine se révèle à nous par les lumières et les convictions d'une conscience droite et éclairée, à laquelle personne n'a le droit de faire violence.

Voilà les faits, résumés en toute leur exactitude et simplicité. Vos lecteurs pourront les apprécier et juger si la sentence du Conseil départemental de la Haute-Savoie est réellement, comme il vous le semble, trop indulgente, quoiqu'elle édicte contre moi une des peines les plus graves que la loi mette à sa disposition.

J'espère M. le Rédacteur, que le Conseil Supérieur, auquel j'en ai appelé, sera d'une opinion contraire, le Conseil départemental ayant commis d'ailleurs un excès de pouvoir, puisque ma correspondance privée avec le jeune Frey, correspondance sollicitée même par son père, ne saurait rentrer dans aucun des cas prévus par l'art. 30 de la loi du 15 mars 1850 : « Tout instituteur libre peut être traduit devant « le Conseil départemental pour cause de faute grave dans l'exercice « de ses fonctions, d'inconduite ou d'immoralité. »

Je vous demande, M. le rédacteur, de vouloir bien reproduire cette lettre, — que je communique également à d'autres journaux, — à la même place et avec les mêmes caractères que l'article auquel je réponds, et je vous prie d'agréer, etc.

FILION FRANÇOIS,
en religion Frère Louis.

LE MEETING D'ACCUSATION

Nous avons dit un mot du grand meeting qui s'est réuni au Tivoli-Vauxhall pour mettre en accusation le ministère et M. Gambetta. Nous revenons sur ce meeting en publiant le compte-rendu du *Français*, parce qu'il est bon de faire connaître les hommes et les passions qui se disputent aujourd'hui le pouvoir. On peut se croire revenu aux mauvais jours de 1792 et de 1793 : les passions plus excitées que jamais, ne se livreront-elles pas bientôt à des excès auprès desquels les scènes de la Terreur ne paraîtront que des idylles ? Voici le compte-rendu du *Français :*

Le « peuple de Paris, » celui qui « distribue à chacun selon ses œuvres, » comme disait un citoyen faisant la queue à la porte du Tivoli-Vauxhall en attendant l'ouverture de la salle du tribunal, a prononcé sur le sort du ministère et du « bambocheur » qui, pendant près de deux ans, a trôné au palais de Morny. Vers midi, plusieurs brigades de sergents de ville sortaient comme par enchantement des rues et quais adjacents à la rue de la Douane. Pendant que les citoyens orateurs révolutionnaires allaient « prendre de la voix » chez le marchand de vin Jambon jeune, au coin de la rue de l'Entrepôt, plusieurs agents de la sûreté se mêlaient à eux et, en véritables faux frères, trinquaient avec les Digeon, les Labusquière, les Granger et autres Mirabeaux du collectivisme.

A une heure moins dix, la porte de la salle de bal est ouverte au moment où les membres des comités révolutionnaires des arrondissements de Paris occupent déjà les meilleures places. C'est à peine si l'on voit clair dans la salle. On a laissé tendues les draperies installées pour tamiser la lumière trop vive venant par la toiture, de sorte que bien des citoyens se marchent réciproquement sur les pieds et se cognent à chaque instant. Comme il y a une heure d'attente, des citoyens crient des brochures révolutionnaires très goûtées des assistants, qui les payent 25 et 30 centimes sans marchander. On entend successivement crier: *Pour voir l'armée esclave et opprimée, par le grand citoyen Blanqui; l'Agonie des vieux régimes, les Funérailles de la Commune* et vingt autres de même nature. Pendant ce temps, la salle se remplit. — Tout le monde peut entrer : les portes sont ouvertes à deux battants. Les commissaires prient « ceux qui peuvent » de donner une petite obole pour couvrir les frais de location de la salle. En attendant l'ouverture de la séance, une discussion des plus animées s'engage entre les citoyennes Louise Michel et

Cadolle, installées seules sur l'estrade réservée aux orateurs inscrits.

Il est deux heures. La foule crie, sur l'air des lampions : « Le bureau ! » Le citoyen Granger apparaît devant le guéridon chargé de cinq carafes d'eau (il y a quinze orateurs inscrits !) et demande à l'assemblée de nommer son président : EUDES ! EUDES ! EUDES ! hurle la foule avec un ensemble parfait en même temps que les vitres tremblent. Le citoyen Eudes, ancien général en chef des bandes de la Commune, apparaît sur l'estrade, s'empare d'une volumineuse sonnette, carillonne vigoureusement, et, lorsqu'il juge que sa voix perçante et glapissante peut être entendue, s'écrie, les bras ouverts : « Citoyens ! citoyens ! (Cris féroces : *Vive la Commune ! Vive la Sociale !*) Citoyens ! pour la première fois en France, le peuple de Paris, qui résume en lui seul le grand peuple français, se réunit dans une imposante manifestation pour discuter les actes d'un gouvernement coupable. (*Bravos. Vive la Commune !*)

En présence d'une assemblée si nombreuse, je ne vous demande pas le calme, mais la patience dans la colère... (*Trépignements.* Cris : *A bas les voleurs !*) Oui, la patience dans la colère qui gronde déjà dans vos cœurs. (*Marques d'assentiment.*) Que le peuple ici réuni contienne donc sa juste indignation jusqu'au moment où seront soumises à son vote les résolutions qui doivent aller frapper droit à la face ceux qui ont tondu le peuple et trahi la République, qu'ils ont mise aux pieds de Bismark. (Voix : *La République n'est aux pieds de personne !*) Comment, gredin ! continue le président, les orateurs qui vont se succéder vont vous le prouver. Je sais que la police servile et mercenaire de ces tripoteurs de sang est venue ici pour empêcher la réunion d'adopter par son vote les résolutions émises salle Rivoli. Mais le peuple est réuni pour décider qui a raison, de nous ou des bandits qui sont en train de faire leurs affaires, quitte à tuer la France.... (Nouveaux cris : *Vive la Commune ! A mort les tripoteurs !* Tumulte.)

On nomme deux assesseurs : les citoyens Digeon et Granger. Le citoyen Francart est nommé secrétaire. Le président lit des dépêches adressées au bureau du meeting par les cercles ouvriers de plusieurs villes. Le cercle de Grenoble dit que nos ministres tripoteurs sont la honte de la France et la ruine de la colonie algérienne. Viennent ensuite les cercles de Marseille, Vierzon, Reims, Elbeuf, Narbonne, Lyon, 12e arrondissement de Paris, lequel désigne le ministre président du conseil par le nom de Ferry-Famine, mots accueillis par de frénétiques applaudissements et les cris formidables de : *Vive la Commune !*

Le citoyen Marcus Allard, l'*Union républicaine* à la main, agite le journal et demande la parole pour une motion d'ordre. « Mais

personne autre que moi n'a rien dit, exclame le citoyen Eudes; auriez-vous la prétention de me rappeler à l'ordre? — Du tout, dit le citoyen Marcus, je suis entré librement ici et je désire parler librement. » (Voix formidables: *A la porte!*) Le citoyen Marcus dit que « le peuple assemblé dans la salle n'est pas mûr pour la liberté. » (*Vociférations. Le citoyen Marcus est enlevé en un tour de main et jeté sur le pavé de la rue de la Douane.*)

La parole est au citoyen Goullé. « Un des obstacles de la marche de l'esprit humain, dit l'orateur, est l'infection qu'a déposée partout la tyrannie qui disparaît. Les hommes qui nous gouvernent aujourd'hui ont gagné l'infection impériale, et la gangrène leur est restée. Cependant, sous l'empire, il y avait un frein; ce frein était le maître, et de peur de lui déplaire les gangrenés s'arrêtaient. Aujourd'hui, le frein n'existe plus dans cette République que nous a faite M. Gambetta... (Cris: *A mort Gambetta! à la potence!* Autres voix: *N'insultez pas le sauveur de la France!*) Non, le frein n'existe plus, et il suffit d'avoir petite conscience et large estomac à la table que Gambetta vient d'ouvrir à tous les appétits. Oui, la table est ouverte et c'est nous qui payons. Le mot d'ordre est: Mangez et buvez... (*Vif assentiment. A mort les repus!*) Le phénomène n'est pas nouveau. Déjà en 1792 existait une race ignoble que le peuple appelait les fricoteurs... (*Hilarité*) et qui trouvaient le moyen de s'engraisser doucement au milieu des ruines amoncelées. C'est exactement la même chose aujourd'hui. Nous voyons tous les jours sortir des malheurs de la patrie des fortunes scandaleuses.

« La République, qui est une plante vigoureuse, ne saurait croître dans une pareille fange; elle ne saurait que végéter dans ces bas-fonds. Citoyens, supporterez-vous aujourd'hui au grand jour les mêmes infamies qui soulevaient votre cœur de dégoût sous l'empire? » (*Applaudissements frénétiques.* Voix: *Gambetta est honnête! Tumulte!*) Le président invite l'orateur à ne pas répondre aux provocations. (Voix: *Il a gagné honnêtement sa fortune à la Bourse! Mouvements confus*). « Je vous crois, continue l'orateur, c'est bien par des jeux de Bourse qu'ils s'enrichissent, mais c'est précisément la fortune publique qu'on a pillée à la Bourse. Peuple, je t'adjure de balayer l'ordure impériale, cette boue épaisse et empestée qu'on appelle l'opportunisme. (*Bravos frénétiques.* Voix nombreuses: *On les dégommera!*) Il faut que cette bande de vautours repus sache qu'il est dangereux de commettre de pareils tripotages et que le peuple a appris à compter. » (*Tumulte. On se bat sur un balcon.*)

La parole est donnée au citoyen Castelnau. Ce citoyen, ancien candidat ouvrier dans le 10e arrondissement, a eu le malheur de perdre le nez et la lèvre supérieure, le tout rongé par un cancer de la face. A son apparition à la tribune, deux jeunes filles placées au premier rang poussent un cri d'effroi, et les conversations les

plus animées circulent dans toute la salle. « Après un coup d'œil jeté sur la magnifique assemblée qui emplit les larges flancs de la salle, dit l'orateur, je tiens à constater deux choses : la première c'est que, dans différents endroits de Paris, il se tient d'autres réunions presque aussi nombreuses que celle-ci et tout aussi antipathiques au gouvernement.

« Permettez-moi de croire cette circonstance toute fortuite. La seconde, c'est que nous sommes ici 4,000 personnes au moins. Je tiens essentiellement à faire cette constatation, parce que demain les porte-cotons de l'opportunisme (*Rires*), ces apôtres qui ne lisent l'Évangile que selon saint Léon (*Hilarité générale et prolongée*), ne manqueront pas de dire que nous étions réunis au nombre de trois ou quatre douzaines d'esclaves ivres..... (*Bruyante hilarité*), autant de repris de justice et de souteneurs de filles sortis de leurs repaires pour la circonstance..... (*Double salve d'applaudissements. — Trépignements d'enthousiasme.*) Hélas ! oui, ces gens-là font de la politique comme ils écrivent l'histoire, et ils font la guerre comme ils font de la politique. (*Interruption d'un opposant. — Tumulte prolongé.*) Ces gens bien pensants ont demandé qu'une enquête sérieuse fût faite sur leurs agissements : cette enquête m'a tout l'air d'une lanterne allumée pour chercher le soleil en plein midi. (*Hilarité prolongée. —* Cris : *A la potence !*) L'*Intransigeant* a fait cette enquête et, dans son numéro du 28 septembre, il commençait à faire des révélations qui rendaient toute nouvelle enquête inutile.

« Ils ont dit que ce document était un conte des *Mille et une nuits*. C'est absolument mon avis. Nous sommes en plein dans ces contes. Qui donc n'avouerait pas que c'est un conte lorsque nous voyons l'armée d'une grande nation conduite par un idiot... (*Bravos frénétiques. Nouveau tumulte*), comme celui qui la dirige ? N'est-ce pas un conte des *Mille et une nuits* de voir ce dictateur entré dans la vie publique maigre, n'ayant que la peau sur les os et sans chemise, pourri de dettes, et qui en sort magiquement avec de la graisse à revendre à tous les charcutiers du monde ?... (*Ovation enthousiaste.* Cris nombreux : *Il aura sa roche Tarpéienne !*) Oui, citoyens, nous sommes en plein conte des *Mille et une nuits*, nous sommes en pleine féerie. (*Explosion de rires. Ovation répétée.*) Ce sont bien la les comptes fantastiques de Ferry ! (*Applaudissements prolongés.*)

« C'est encore un conte de voir se former au grand jour une association de forbans..... (*Bravos énergiques*), ce qui s'appelle, dans le langage financier, un syndicat, associé à nos ennemis d'Allemagne, dans lequel on trouve des impériaux, des opportunistes et des Prussiens, demander la concession par morceaux de toute la Tunisie. Encore dans ces concessions on n'avait pas accaparé la dette tuni-

sienne et on n'avait pas pensé au Crédit foncier agricole. » L'orateur lit des extraits de la *République française* et de la *Cote de la Bourse et de la Banque*, constatant que ces journaux du fameux syndicat ont fait à plusieurs reprises, en 1875 et 1876, une guerre acharnée aux obligations de la Dette tunisienne, jusqu'à ce que les obligations fussent tombées à 125 francs, le taux du pair étant de 500 francs.

C'est alors que le syndicat apparut et fit main basse sur la Dette tunisienne tout entière. On attendit quelque temps et bientôt on vit dans ces mêmes journaux que le gouvernement venait de prendre des mesures énergiques pour garantir la sécurité des capitaux engagés par nos nationaux en Tunisie. Le tour était joué. Les obligations montèrent bientôt à 480 francs. On voit le bénéfice réalisé par les tripoteurs, la dette tunisienne s'élevant à 125 millions. (*Mouvement prolongé.*) « Plus tard un homme *double*, c'est-à-dire un financier et un jurisconsulte, fit un voyage pour demander la création d'un Crédit foncier tunisien. Son voyage est resté célèbre. Néanmoins, il revint bredouille. (*Hilarité.* Voix : *C'est un autre Léon ! Bravos.*) Oui, c'est M. Léon Renault. Mais on n'en resta pas là. Il fallait une garantie de l'État, garantie formelle, pour la dette. On a atermoyé, on a cherché, et l'inspiration des Kroumirs est venue. (*Rires.*) C'est ici que le crime est grand. Désormais c'est le sang français qui coulera pour la sûreté des capitaux du syndicat. C'est alors que M. Jules Ferry est venu dire à la Chambre des députés que « depuis dix ans les Kroumirs portaient atteinte à l'honneur de la France, et que c'était trop ! » (*Mouvement. Conversations animées.*) Je me résume ; on a fait le traité du Bardo, dans lequel la République, oui la République, s'est engagée à protéger le bey dans la possession de son trône et à assurer à sa dynastie le trône tunisien. (*Marques d'indignation.*) Comprenez-vous cette énormité : une République protégeant sur son trône un despote de l'islamisme ? (*Nouvelles marques d'indignation.* Cris : *A mort les tripoteurs ! A Nouméa !*) Ainsi, si les Tunisiens voulaient se mettre en République, la République française serait obligée d'aller se battre pour le maintien du pacha. C'est horrible. C'est monstrueux. » (Toute la salle se lève. Cris : *A Cayenne les voleurs ! A la potence les traîtres ! Vive la Commune !*) L'orateur termine en s'écriant : « Ce qui restera de plus net dans cette ignoble affaire, dans cette infâme guerre, ce sont mes enfants et les vôtres sacrifiés à la cupidité de véritables brigands. Et maintenant, sus aux criminels qui attendent leur châtiment ! » (Toute la salle se lève aux cris de : *Sus aux criminels !*)

Un orateur opportuniste veut prendre la parole, mais ne peut la conserver à cause du tumulte. Toutefois, il parvient à faire entendre ces mots : « Je viens demander aux citoyens qui n'approuvent pas le meeting de lever courageusement la main en signe de protestation. »

Dix-sept mains se lèvent. Confus, l'orateur sort de la salle en disant, l'index dirigé vers la foule : « Vous n'êtes pas mûrs pour la liberté. » (Cris féroces : *A la porte ! Enlevez-le !*) En effet, le citoyen Catel disparaît en un clin d'œil, au milieu d'un tumulte général. (Voix : *Un citoyen vient d'être expulsé brutalement au nom de la liberté : c'est une lâcheté ! Confusion complète.*)

Le citoyen Digeon, ancien chef de la Commune de Narbonne, vient demander que M. Gambetta et ses ministres soient mis hors la loi et que, si les députés, par un déni de justice, ne mettent pas ces personnages en accusation, il soit permis à chaque citoyen de faire justice des voleurs et des traîtres. (*Ovation prolongée.*)

La citoyenne Louise Michel, habillée de noir, voilée de noir, s'avance d'un pas ferme vers la tribune et s'écrie, au bruit d'un tonnerre d'applaudissements : « Je viens saluer le peuple qui met en accusation les tyrans ivres. Ce n'est plus aujourd'hui qu'il faut de vaines paroles. Si cette foule n'est pas complice des voleurs, qu'elle mette le maître et les valets hors la loi. On condamne le voleur vulgaire au bagne, et Gambetta n'y est pas. (Voix : *Il y ira, le coquin, la canaille !*) Ce n'est plus d'aujourd'hui que d'une foule grondante et lasse, rien ne doit sortir, il faut mettre hors la loi le bandit qui est le maître de la France et les valets qui sont ses complices.

« Ce misérable qui, le programme de Belleville à la main, fait la guerre en Tunisie, n'est pas encore au bagne. (Cri : *Il ira !*) Cet homme qu'on appelle un sauveur, tout comme Napoléon le Petit, Napoléon le Grand et l'égorgeur de Mai, est, comme eux, le meurtrier du peuple. Que ceux qui le soutiennent, qui le suivent, répondent, devant l'histoire, devant le peuple, du sang, de la boue et des infamies dont il nous couvre. Il nous a menacés de venir nous chercher au fond de nos repaires comme un misérable serpent qui vient ramper près de la cage où le lion populaire se trouve emprisonné. Que lui et ses séides viennent dans nos antres ; tant mieux, si l'un de nous disparaît ; tant mieux s'il en meurt beaucoup : cela fera peut-être sortir le peuple de sa torpeur, et il se décidera non pas à prendre le fusil, mais la pelle et le balai, pour jeter par la porte ou par la fenêtre tous ces bandits. Ceux qui sont jugés par le peuple sont bien jugés. Nous n'aurons rien à craindre ; iront-ils prendre les camarades de nos fils, qu'on fait tuer en Tunisie, pour venir nous égorger et nous fusiller ? Ils n'y ont pas pensé ; la défaite est calculée là-bas, comme elle l'était à Sedan en 1870. » (Cris : *A bas Galliffet !*)

« Qu'il revienne donc, ce Galliffet, poursuit Louise Michel, traînant avec lui son sabre rouge ; ce sera sur les traîtres que les soldats tireront ; ce n'est pas sur le peuple, mais sur les meurtriers. Ce ne sera pas avec le drapeau rouge de 1871 que nous

marcherons, mais avec le drapeau noir, le drapeau de ceux qui se sont fait tuer là-bas, sur la terre d'Afrique. Soyez-en certains, les mains qui le tiendront le tiendront bien. » (*Tonnerre d'applaudissements*).

Le citoyen Émile Gautier vient ensuite faire un appel à la force pour qu'on fasse disparaître ces loups cerviers de la finance, qu'on retranche de la terre cette dynastie de fils d'épiciers et de bandits de Bourse. (*Longue ovation*. Cris : *Vive la Commune ! A mort les tripoteurs !* L'orateur termine en demandant la suppression par les moyens révolutionnaires de ces fabricants d'or et de sang. « Il vaut mieux, pour nous, a-t-il dit, mourir au grand soleil avec du plomb dans la cervelle que de succomber de l'agonie sale et bête des forçats du travail. »

A la suite de ce discours, le président dit qu'il y a encore dix orateurs inscrits, qu'il est bientôt cinq heures et qu'il croit devoir demander à l'assemblée si elle peut passer aux résolutions. Par un vote on décide de passer aux résolutions formulées ainsi :

« Le meeting, revendiquant les droits imprescriptibles du peuple à scruter la conduite des hommes qui dirigent les affaires publiques, *à les juger, à les flétrir quand ils sont coupables*, acclame et ratifie les résolutions votées par 2,000 citoyens, le 2 octobre, salle Rivoli ;

« *Traîtres et concussionnaires les ministres et leurs complices ;*

« Somme les députés de déférer à la volonté du peuple, seul juge, seul souverain, et d'*exécuter son verdict en provoquant immédiatement la mise en accusation.* »

Ce projet est adopté à l'unanimité moins 17 voix, aux cris de : *Vive la commune !*

On passe ensuite à la proposition du citoyen Digeon, ainsi formulée :

« 1° D'affirmer d'avance, sauf au peuple de choisir son heure propice, l'ouverture légale du *droit d'insurrection*, en vertu de la déclaration des droits de l'homme et du citoyen, pour le cas où la Chambre des députés ne décrèterait pas, dès sa constitution, *la mise en accusation de Gambetta et des ministres*, — *pour escroquerie, malversation, usurpation de pouvoirs et trahison*, — et notamment pour avoir, dans la guerre de Tunis, dépassé les crédits ouverts à cet effet par la Chambre précédente et empiété sur les douzièmes du budget de la guerre de novembre et décembre, de façon que si la Chambre actuelle refusait d'accepter la carte forcée pour les dépenses faites sans son assentiment préalable, ce budget serait sans ressource pour le maintien de nos armées.

« 2° En prévision d'un déni de justice de la part de la Chambre et de l'impossibilité qu'il y aurait alors d'infliger un châtiment légal aux *coupables*, déclarer d'avance pour ce cas, *Gambetta et les ministres hors la loi*, comme il fut fait à l'égard de Louis Bonaparte, en 1851, quand il se mit au-dessus des lois.

« 3° D'attribuer au bureau du meeting toute faculté pour convoquer une nouvelle réunion publique, et pour prendre toutes les mesures qu'il jugera nécessaires pour assurer le respect des droits du peuple. »

L'assemblée adopte la 2e proposition à la même majorité, et le président lève brusquement la séance aux cris de : *Vive la Commune !* La foule s'écoule sans désordre dans la rue, où des centaines de sergents de ville ordonnent de circuler : tout le monde gagne les boulevards, et la rue de la Douane reprend son aspect accoutumé.

Le *Parlement*, journal républicain, fait ces réflexions fort justes à propos du meeting :

Nous sommes malheureusement accoutumés à ces odieuses manifestations, et l'excitation publique à la guerre civile est devenue chose tellement habituelle que l'on s'arrête à peine pour la noter au passage. Elle est entrée dans nos mœurs publiques. Personne ne songe plus à s'étonner que, sous une législation qui n'admet pas la pleine liberté d'association, il existe des « comités révolutionnaires » organisés, agissant au grand jour, convoquant des réunions, correspondant ouvertement avec les comités analogues qui fonctionnent en province, se créant des affiliés dans les départements, et non pas seulement dans les villes les plus populeuses, mais dans des centres moins importants, tels que Vierzon, Elbeuf, Narbonne. Tout cela se fait sous les yeux du gouvernement, au vu et au su d'un ministre de l'intérieur qui se vante d'appliquer avec scrupule des lois existantes. C'est vraiment un singulier spectacle.

Et nous ajoutons : c'est un spectacle instructif. Le moment de la punition arrive pour ceux qui ont exploité jusqu'ici la Révolution ; il arrivera aussi pour les furieux que Dieu suscite contre les repus actuels, et, il faut le reconnaître, l'apathie des honnêtes gens recevra en même temps son châtiment. Quand l'expiation sera-t-elle complète ? quand Dieu relèvera-t-il la pauvre France mutilée par l'étranger, et avilie, ruinée par ses ennemis de l'intérieur, qui sont les ennemis de Dieu ?

NOUVELLES RELIGIEUSES

Rome et l'Italie.

Un des projets que le Pape médite en ce moment, c'est la création de missions du rite grec. L'église grecque ne compte pas moins de 90 millions d'âmes, et quoiqu'elle soit

séparée de nous depuis de longs siècles par le schisme et l'hérésie, sa liturgie et ses institutions sont encore parfaitement conformes aux doctrines et à l'esprit de l'Église catholique; ses livres canoniques confirment même le dogme de l'autorité pontificale. Le Saint-Père voudrait se servir des éléments catholiques qui se trouvent dispersés dans son sein, pour gagner le corps tout entier. En employant non plus des missionnaires du rite latin, mais des missionnaires du rite grec, il enlèvera au schisme son principal argument, qui est d'attribuer au Pape l'intention de substituer à l'élément oriental l'élément occidental, le latinisme à l'hellénisme. Cette idée, qui nous paraît ridicule, est fortement enracinée dans l'esprit des Grecs. Toucher à leur rite et à leurs institutions ecclésiastiques, c'est attenter à leur vie nationale. Quand on aura pu leur persuader que, tout en voulant les faire catholiques, le Saint-Père respecte leur amour-propre national, un grand point sera gagné.

—

A la suite de dissentiments avec M. Desprez, ambassadeur de la République française près le Saint-Siège, Mgr Druon, supérieur de Saint-Louis des Français, a envoyé, à la date du 6 octobre, sa démission à M. Barthélemy Saint-Hilaire, ministre des affaires étrangères. C'est M. l'abbé Puyol, professeur suppléant de dogme à la Sorbonne, qui a été appelé à lui succéder.

—

M. Le Play, l'éminent économiste, vient d'être nommé par N. T. S. P. le Pape Léon XIII commandeur de l'ordre de Saint-Grégoire-le-Grand.

Nous sommes heureux de porter cette nouvelle à la connaissance du public catholique. Cette haute distinction est la juste récompense d'une vie entière dévouée au bien public et à la défense sociale.

France.

Les radicaux reviennent toujours à leurs utopies. On prête à M. Corentin Guyho l'intention de présenter un nouveau projet concernant la révision du Concordat. Cette nouvelle proposition, plus étendue que celle qu'il avait présentée dans la dernière session, aurait, suivant son auteur, pour objet « de « rendre plus efficaces les garanties inscrites au profit de « l'État dans les Articles organiques. » Voici, d'après le *Telégraphe*, quelles seraient les dispositions de cette proposition :

1° La transformation de l'ambassade de Rome en représentation exclusivement concordataire ;

2° La création d'un *grand conseil des cultes* semblable à celui qui existe déjà pour l'Université ;

3° La sanction d'une amende pécuniaire aux décisions du conseil d'État sur appel comme d'abus ;

4° La suspension administrative du traitement des desservants et des vicaires sur avis du grand conseil des cultes, en cas d'abus signalés par des parties privées ;

5° La suppression des vicariats, créés par l'évêque seul et payés sur les fonds des communes, ainsi que des quêtes à domicile faites par le clergé, sans autorisation de l'autorité préfectorale.

6° L'interdiction temporaire, au point de vue des faveurs gouvernementales, de la faveur du diocèse, du curé ou de l'évêque frappés comme d'abus ;

7° Des conditions à mettre aux subventions réclamées soit par les églises, soit par les séminaires.

Ce projet règle également la situation des congrégations et associations religieuses — prohibant les chapelles ouvertes au public et les *noviciats* d'une manière absolue — soumettant à l'autorisation administrative l'enseignement et la prédication dans les églises paroissiales par les membres isolés des congrégations ; — mais déclarant légales, au nom du respect de la liberté individuelle et de la liberté des cultes, les associations religieuses se bornant à la vie monastique intérieure, faisant la déclaration de leurs chefs constitutifs et se soumettant au contrôle de l'État au point de vue de leur budget.

On ajoute enfin que d'autres dispositions de ce projet « assurent au clergé paroissial des garanties contre l'arbitraire des évêques. »

Amoindrir l'autorité épiscopale, entraver la propagande catholique et semer la révolte dans les rangs du clergé, tel a toujours été le but du radicalisme. La proposition de M. Guyho n'en a point d'autre.

— Mgr de la Bouillerie, coadjuteur de Bordeaux, qu'on peut justement appeler le poète et le chantre de l'Eucharistie, a bien voulu accepter la présidence de l'Œuvre des congrès Eucharistiques dont Mgr de Ségur, de sainte et vénérée mémoire, a été le fondateur. Sa Grandeur a adressé, le 16 septembre dernier, la lettre suivante à M. G. Champeaux, secrétaire général du Comité des œuvres eucharistiques, à Lille :

Monsieur, à la suite du premier Congrès Eucharistique, où tant de nobles paroles ont été prononcées en l'honneur de l'Eucharistie,

tant de vœux présentés pour en propager le culte et la gloire, et aussi tant de larmes versées sur une sainte mémoire qui nous demeurera toujours chère, mon vieil ami, M. de Benque, m'a demandé d'accepter la présidence des Congrès Eucharistiques. C'est de tout cœur que je me suis rendu à cet appel trop bienveillant.

Les premiers et les meilleurs souvenirs de mon sacerdoce et de mon épiscopat se reportent avec bonheur sur les œuvres eucharistiques à la création desquelles la grâce de Dieu m'a permis de prendre part; et, après bien des années écoulées, je remercie cette même grâce de m'amener à la présidence des Congrès, appelés, ce me semble, à donner un puissant et salutaire élan à toutes les œuvres qui ont l'Eucharistie pour objet. Qu'elles ne forment donc désormais qu'un faisceau dont la réunion des Congrès sera le lien ; et la prière eucharistique, multipliée aux pieds des tabernacles, *qui sont les trônes de la miséricorde et de la grâce*, fléchira la colère de Dieu Elle implorera pour nous et nous sauvera.

Agréez, Monsieur, l'expression de mes plus dévoués sentiments en Notre-Seigneur.

† François, *Archevêque de Perga*,
coadjuteur de Bordeaux.

Paris. — Le dernier numéro du *Bulletin du Vœu national au Sacré-Cœur de Jésus* contient la liste des piliers de la future église du Sacré-Cœur à Montmartre, avec la désignation des divers donateurs de ces piliers.

Le total général des recettes pour l'église du Sacré-Cœur s'élevait, au 31 août dernier, à la somme de	10,246,053 53
Les recettes du mois de septembre ont été de	66,246 25
Total	10,311,298 78

Que le Sacré-Cœur de Jésus inspire à toutes les âmes vraiment chrétiennes et françaises de soutenir de plus en plus cette œuvre capitale d'où dépend le salut de notre pauvre et chère patrie.

Aire. — A Aire, comme à Valence, ainsi qu'on le verra plus loin, les Jésuites qui dirigeaient le grand séminaire ont cru devoir se retirer devant les menaces faites par l'administration à Mgr Delannoy, qui, avec une fermeté tout épiscopale, était décidé à les maintenir. Voici la lettre adressée à son clergé par l'éminent prélat à cette occasion :

Messieurs et chers Coopérateurs,

Je viens remplir près de vous un bien pénible devoir en portant officiellement à votre connaissance la résolution prise par les RR. PP. jésuites de se retirer de notre grand séminaire.

Vous savez comment, mis en demeure dès l'année dernière de les en éliminer, je les ai maintenus malgré les injonctions réitérées du pouvoir.

Je regardais comme un devoir de justice de défendre ainsi, en votre nom, des hommes qui ont si bien mérité du diocèse en mettant à votre service, depuis trente ans, un trésor de dévouement, de science et de vertu qui leur a concilié à jamais votre estime et votre reconnaissance.

Je me croyais surtout obligé de défendre pour mon humble part, au nom de l'épiscopat, un de ses droits les plus imprescriptibles et les plus sacrés : celui de choisir librement les maîtres chargés de donner l'enseignement aux élèves du sanctuaire, et par eux à tous les fidèles.

Vous n'ignorez pas non plus, Messieurs et chers Coopérateurs, comment, tout en réfutant certains textes de lois invoqués à l'appui de la mesure que l'on voulait m'imposer, je démontrai que ma ligne de conduite n'était nullement en opposition avec la législation qui nous régit jusqu'à l'heure présente.

Sans répondre à mes arguments, M. le ministre des cultes sembla au contraire reconnaître, du moins implicitement, mon droit de maintenir les jésuites, car il m'écrivait à la date du 6 septembre 1880 : « Dans le cas où Votre Grandeur conserverait aux membres de cette « congrégation non autorisée la direction dudit établissement, il ne « resterait au gouvernement d'autre parti à prendre que de suppri- « mer les subventions de toute nature accordées au séminaire d'Aire. »

Si dûre que fût cette condition, je ne pouvais hésiter à l'accepter, plutôt que de consentir à l'abandon d'un principe. Fort de votre appui moral et comptant d'avance sur votre généreux concours, j'étais assuré d'ailleurs de parer aux difficultés matérielles de la situation qui nous était faite. Je devais aussi compter qu'à ce prix on laisserait nos professeurs continuer en paix leur mission.

J'étais, paraît-il, dans une complète illusion. Il y a quelques jours, en effet, je recevais la visite du chef de l'administration départementale ; il venait me signifier, avec une modération de langage et de forme que je me plais à reconnaître, que j'eusse à me rendre définitivement aux injonctions de M. le ministre, et à remplacer les jésuites, sous peine de voir le grand séminaire fermé et nos élèves privés du bénéfice de l'exemption militaire.

J'ignore si l'on espérait me faire capituler, mais la menace me laissa inébranlable dans l'affirmation de mon droit et de mon devoir.

C'est alors que les PP. jésuites, ayant eu connaissance de l'ultima-

tum qui m'était posé, vinrent par une généreuse initiative mettre fin à la lutte en me déclarant qu'ils prenaient eux-mêmes le parti de se retirer.

Voici la lettre que je recevais de leur provincial à la date du 9 octobre :

« Monseigneur,

« On ne se contente plus, comme je l'apprends aujourd'hui, de supprimer des bourses ou des subsides annuels pour obtenir l'évincement de quelques professeurs dûment choisis par l'évêque ; on va même jusqu'à menacer de fermer le local du séminaire, qui est une propriété diocésaine, de s'opposer à la rentrée des jeunes clercs, et enfin de leur enlever le privilège de l'exemption militaire pour les appeler au besoin sous les drapeaux.

« En vérité, Monseigneur, nous n'osons ni ne pouvons prendre sur nous de vous exposer par notre présence à de telles éventualités si grosses de conséquences, et nous avons trop à cœur les intérêts de ce cher diocèse d'Aire, que nous servons depuis plus de trente ans, pour ne pas les lui épargner en nous retirant.

« Nous nous retirons, Monseigneur, avec un sentiment de profonde admiration pour la noble fermeté que vous n'avez cessé de montrer dans la défense du bon droit, et pleins de reconnaissance aussi pour le généreux dévouement dont vous avez donné tant de preuves aux proscrits de l'heure présente.

« Daigne le Dieu des persécutés vous le rendre avec usure en vous accordant une large part aux béatitudes qui leur sont promises !

« Veuillez agréer, etc. »

Le sacrifice est donc consommé. Nul parmi vous, Messieurs et chers Coopérateurs, ne restera indifférent à la démarche qu'ont faite les Pères jésuites avec une grandeur de sentiments et une abnégation qui les honorent, et montrent une fois de plus combien sont injustes les préventions dont ils sont l'objet.

Nul non plus parmi vous, ainsi que je le leur exprimai dans une visite que je voulus leur faire en corps avec mes vicaires généraux et les vénérables membres du chapitre, ne les verra s'éloigner sans déplorer, dans la violence morale à laquelle ils cèdent, un nouvel attentat à la liberté de l'Église, et sans regretter amèrement la perte que fait en eux ce séminaire qui a été le berceau de votre vie sacerdotale.

Cette perte, il s'agit maintenant de la réparer. Je vous connais assez, Messieurs et chers Coopérateurs, pour être assuré qu'il me sera permis de recruter dans vos rangs les hommes de science et de vertu éminentes que réclame une telle mission.

Je souffre cependant à la pensée des sacrifices que je vais être

obligé de demander, et des vides qui vont se faire dans le clergé paroissial déjà trop peu nombreux.

Les fidèles comprendront, j'espère, que nous sommes commandés par la force des choses, et que si des populations sont privées de pasteurs, ce n'est pas à nous qu'elles doivent faire remonter la responsabilité de cette pénible situation.

De votre côté, Messieurs et chers Coopérateurs, je puis l'attendre, je le sais, de votre dévouement pour le diocèse et de votre amour pour l'Église, vous nous aiderez chacun selon votre pouvoir à faire face aux difficultés impérieuses qui viennent de surgir.

Telle est l'importance que j'attache à l'œuvre qui désormais reposera tout entière sur vous, que, pour en assurer la direction, j'ai conçu aussitôt la pensée de la confier à un vénérable archiprêtre (1) dont tout notre clergé connaît et révère les qualités d'esprit et de cœur. Sur un simple désir de son évêque, qui fut aux yeux de sa foi un ordre, il n'hésita pas un instant à faire le sacrifice d'une position où toutes les consolations que peut souhaiter le zèle sacerdotal surabondaient pour lui. Il va donc reprendre comme supérieur le sillon qu'il avait autrefois si sagement commencé comme professeur au séminaire de Dax, et relier le nouvel ordre de choses aux traditions et aux souvenirs d'un passé qui vous est demeuré cher.

Autour de lui ne tarderont pas à se grouper d'autres ouvriers également dignes du noble labeur auquel ils vont être appliqués, et nos jeunes lévites pourront bientôt reprendre le cours de leurs études, avec la confiance que rien ne leur fera défaut pour en assurer le succès.

Instruits à la fois, et par la résignation si digne et si courageuse que leurs anciens maîtres ont montrée devant l'épreuve, et par le dévouement de ceux qui, pour les remplacer, ont su briser les liens les plus chers, mieux que jamais nos aspirants au sacerdoce comprendront, j'espère, que le prêtre doit être avant tout l'homme de l'abnégation et du sacrifice, et c'est là l'idéal qu'ils s'appliqueront avec une générosité nouvelle à réaliser en eux-mêmes.

Pour vous, Messieurs et chers Coopérateurs, laissez-moi en terminant vous rappeler cette parole de l'apôtre saint Paul, qui trouve si bien aujourd'hui son application : *Videte itaque, Fratres, quomodo caute ambuletis* (2). Voyez le flot toujours montant de la persécution, et redoublez de prudence, sans vous faire illusion sur le but que l'on poursuit, *non quasi insipientes, sed ut sapientes, dies enim mali sunt*, car les jours que nous traversons sont bien mauvais !

Qu'ils vous trouvent toujours à la hauteur des devoirs de votre

(1) M. l'abbé Beaudéan, archiprêtre de Saint-Sever.
(2) Eph. v, 15-16.

sublime vocation, répondant volontiers à la haine par l'amour et aux ingratitudes du monde par un dévouement sans limite, pleins de condescendance et de charité pour tous, mais en même temps d'une fermeté qui ne sait pas fléchir quand il s'agit d'affirmer ou de défendre soit les droits de l'Église, soit les principes dont elle vous a constitués les gardiens.

Veuillez agréer, Messieurs et chers Coopérateurs, l'assurance de mon affectueux dévouement en Notre-Seigneur.

✝ Victor,

évêque d'Aire et de Dax.

Aire, le 18 octobre 1881.

On invoque bien haut, contre la conduite de Mgr Delannoy, les lois existantes, c'est-à-dire l'arbitaire des décrets du 29 mars ; mais on oublie que la loi de 1850, encore existante, reconnaît aux membres des congrégations religieuses le droit d'enseigner ; on oublie que le Sénat a rejeté l'article 7, spécialement dirigé contre les jésuites ; on oublie que le décret de 1808 confère à l'évêque le droit absolu de choisir les professeurs de son séminaire ; on oublie enfin qu'aux termes du code pénal, une réunion de moins de vingt personnes, quelles qu'elles soient, ne forme pas une association prohibée.

Pour toutes ces raisons, Mgr l'évêque d'Aire, dont on vient de lire la belle et courageuse lettre, était fondé, même devant les décrets du 29 mars, à conserver dans son séminaire les quelques jésuites qui y étaient employés, à titre individuel, comme professeurs.

Avignon. — On nous signale, dit le *Triboulet*, un enterrement civil qui a eu lieu à Lapalud, près Bollène (Vaucluse), et auquel ont assisté les élèves de l'école laïque, dont quatre portaient un poêle d'honneur.

Le même jour avait lieu à Orange un scandale pareil. Le collège communal de cette ville, maîtres et élèves, a suivi également un enterrement civil. Aussi Mgr l'archevêque d'Avignon, qui se trouvait à Orange ce jour-là, a-t-il tout de suite interdit la chapelle du collège et retiré son aumônier.

Le même jour, un troisième enterrement civil se déroulait dans le département de Vaucluse, à Cadenet : les frères et amis avaient trouvé l'occasion de manifester autour du cadavre d'une jeune fille, morte très chrétiennement, mais appartenant à une famille des plus radicales du pays.

Belley. — Dimanche 9 octobre, Mgr Soubiranne a posé la première pierre de l'église du Sacré-Cœur de Bourg.

Nevers. — Il est, dit la *Semaine religieuse* de Nevers, des œuvres qui portent leur punition avec elles par le stigmate qu'elles impriment à leurs auteurs. Est-ce que les mots vertu, justice, convenances, gratitude, perdent leur sens naturel quand on les transporte de l'individu ou de la famille dans la société ? — Depuis bientôt deux siècles, les Sœurs de la Charité et Instruction chrétienne de Nevers sont vouées au soin des pauvres dans notre ville. Jamais les administrations municipales n'ont eu à dépenser un liard pour reconnaître ce service public de la miséricorde : les quatre Sœurs perpétuellement occupées du soin des indigents se sont montrées toujours heureuses d'être les mercenaires de Dieu et de n'attendre que de lui seul le prix de leur compatissant labeur.

Si quelque part existaient des droits légitimement acquis à l'estime, à la reconnaissance et à la confiance des habitants de Nevers, — mais surtout de ceux qui ont l'honneur de parler et d'agir au nom de la cité elle-même, — ces droits appartenaient à la Congrégation des Sœurs de la Charité et Instruction chrétienne. Nous ne tairons pas le mot vrai qu'il faut dire : elles sont depuis deux cents ans bientôt les bienfaitrices de nos pauvres. Eh bien, on les a renvoyées des deux asiles communaux qu'elles dirigeaient.

A-t-on consulté les cœurs blessés de tant de mères ? A-t-on calculé tout ce qu'il fallait oublier pour en venir là ? Quel bien faudra-t-il donc avoir accompli pour mériter d'être supporté ? Comment traiterait-on autrement ceux dont on aurait à se plaindre et que l'on voudrait punir ?

Mais *la charité est forte comme la mort*, et nous savons que le vénéré Institut, qui est l'une des gloires de Nevers et qui fait associer, sur tant de points de la France, le nom de notre ville à la diffusion de ses bienfaits, est prêt à tous les sacrifices pour continuer à servir ceux-là mêmes qui le chassent.

Rouen. — Les restes du Vénérable de La Salle furent inhumés d'abord le 8 avril 1719, dans l'église Saint-Sever, à Rouen ; en 1784, ils furent transportés dans la chapelle que les Frères avaient fait bâtir à Saint-Yon ; en 1835, on les

transféra solennellement de Saint-Yon dans la chapelle de l'École normale, tenue par les Frères, rue Saint-Lô.

Des mesures récentes ayant laïcisé l'École normale du département de la Seine-Inférieure, les Frères, pour ne pas se séparer de leur trésor, ont fait transporter les restes de leur vénérable fondateur dans leur résidence de la rue Beauvoisine.

Nous apprenons qu'ils ont été de nouveau transférés, il y a quelques semaines, sans cérémonie, mais en présence du Supérieur général de l'Institut, de la rue Beauvoisine à la chapelle du Pensionnat des Frères, rue Saint-Gervais.

C'est là que ces restes précieux attendront la fin du procès de canonisation.

Séez. — Nous lisons dans la *Semaine catholique* de Séez :

Mgr Rousselet, évêque de Séez, dont la santé demeure bonne, mais dont les forces trahissent le courage (il a plus de 80 ans), souffrait de ne pouvoir plus visiter personnellement son diocèse. Malgré le dévouement avec lequel plusieurs de ses vénérables collègues l'ont suppléé dans l'administration du sacrement de confirmation, Sa Grandeur a pensé qu'elle devait s'adjoindre un coadjuteur qui pût la remplacer en toute circonstance.

Sur sa demande, des négociations ont été entamées entre le Saint-Siège et le gouvernement français pour la nomination d'un coadjuteur avec future succession. Une entente complète n'a pas tardé à s'établir entre Mgr Rousselet, S. Exc. Mgr le Nonce apostolique et M. le ministre des cultes, et vendredi dernier, Sa Grandeur recevait le décret, en date du 27 septembre, par lequel M. l'abbé Trégaro, ancien aumônier en chef de la marine, est nommé son coadjuteur avec future succession.

C'est donc à M. Trégaro qu'est destiné le bâton pastoral que Mgr Rousselet tient si dignement depuis bientôt trente-huit ans.

M. François-Marie Trégaro est né à Peillac (Morbihan), le 27 juin 1824, de parents honorables et chrétiens. Il a fait ses études classiques au petit séminaire de Sainte-Anne-d'Auray, et ses études théologiques au grand séminaire de Vannes.

Ordonné prêtre le 23 septembre 1848, il a d'abord exercé le ministère paroissial. Lorsque le ministre de la marine voulut organiser l'aumônerie de la flotte, M. l'abbé Trégaro fut nommé aumônier l'un des premiers, sur la présentation de son évêque Mgr de la Motte de Broons et de Vauvert.

Il a fourni dans la marine une brillante carrière. Tous les

officiers généraux qui l'ont connu rendent hommage à sa loyauté, à la dignité de son caractère et à ses vertus sacerdotales. Ses campagnes, et notamment celle de Chine où il a ramené au feu un bataillon qui faiblissait, lui ont valu la croix d'officier de la Légion d'honneur. Aumônier en chef depuis 1866, et vicaire général de Mgr l'évêque de Vannes depuis 1867, il fut nommé par le gouvernement français et le Saint-Siège à un évêché en 1871; mais estimant que sa tâche n'était pas encore remplie auprès de nos braves marins, il obtint que cette nomination fût retirée.

Prêtre aussi modeste que dévoué, M. Trégaro n'a accepté le fardeau de l'épiscopat que pressé par de vives instances, et rassuré par la pensée qu'il se formera à l'administration ecclésiastique sous la sage direction d'un évêque qu'il vénère et qu'il se propose de seconder avec une piété toute filiale.

Valence. — On lit dans le *Messager de Valence* :

La rentrée du grand séminaire de Romans a eu lieu. Les élèves n'y ont pas retrouvé les maîtres vénérés et pieux dont ils avaient si justement apprécié les exemples et les leçons. Un nouveau personnel a pris la place des anciens professeurs, et des prêtres diocésains, dont le dévouement n'a reculé devant aucun sacrifice, vont continuer, sous l'intelligente et sage direction de M. l'abbé Bégou, vicaire général, l'œuvre importante accomplie depuis vingt-cinq ans, avec un succès incontesté, par les RR. PP. de la compagnie de Jésus.

La confiance absolue des étudiants ecclésiastiques pour leurs nouveaux maîtres n'exclut ni leurs regrets ni leur reconnaissance pour ceux qu'ils ont perdus, et, en cela, leurs sentiments sont la fidèle expression de ceux du clergé tout entier et des vrais catholiques de tout le diocèse.

Mais pourquoi ce changement inattendu, et ce trouble soudainement provoqué dans un pays qui ne songeait pas à se plaindre et qui jouissait en paix des bienfaits dus à la présence de quelques prêtres, dont la modestie n'a d'égal que leur mérite? Si nous sommes bien informé, le voici :

Il y a quinze jours environ, Mgr l'évêque de Valence reçut, par l'entremise de la préfecture, une nouvelle sommation de M. le ministre des cultes, lui enjoignant de renvoyer les professeurs de son grand séminaire sous peine de voir cet établissement privé de la personnalité civile, c'est-à-dire du droit de

posséder, d'acquérir et de recevoir ; et, ce qui est plus exorbitant encore, sous peine de voir les étudiants ecclésiastiques appelés sous les drapeaux et incorporés à leurs régiments.

C'est à ne pas y croire. Depuis quand un ministre, qui a mission de faire observer les lois, peut-il ainsi se placer au-dessus d'elles et les violer impunément ?

Mais, comme le disait avec raison un jurisconsulte de nos amis :

« Ce que ces gens-là ne craignent pas de dire, ils ne rougiraient pas de le faire. Ils fermeraient aussi bien un séminaire qu'une maison religieuse, et chasseraient de pauvres jeunes clercs avec autant de sans-façon qu'ils ont arbitrairement expulsé des moines. En matière religieuse, il n'y a plus de législation, et la force du droit est remplacée par le droit de la force. »

Mgr l'évêque de Valence, nous a-t-on dit, et nous le croyons sans peine, a protesté énergiquement contre cette mise hors la loi, et a déclaré qu'aucun pouvoir humain ne saurait le contraindre à abdiquer ses droits d'évêque, de citoyen et de propriétaire, pas plus qu'à chasser d'une maison qui lui appartient des prêtres persécutés.

Mais les Pères jésuites, pour ne pas compromettre la vocation de leurs élèves et pour épargner à des familles chrétiennes une cruelle épreuve, ont absolument voulu se retirer.

Voilà tout le secret de la transformation qui s'est opérée au grand séminaire de Romans.

Algérie. — Le 7 octobre arrivaient à Bône NN. SS. Lavigerie, archevêque d'Alger, qui désormais joint à ce titre celui d'administrateur apostolique de Carthage; Dusserre, archevêque de Damas et coadjuteur d'Alger ; Ardin, évêque d'Oran, et Combes, évêque élu d'Hippone et de Constantine. Le 8, ils ont béni le nouveau petit séminaire de Bône, placé sous le vocable de saint Augustin, et qui a dû ouvrir ses cours le 15. Le dimanche 9, Mgr Lavigerie, assisté de NN. SS. Dusserre et Ardin, a donné la consécration épiscopale à Mgr Combes. On a remarqué que c'était le premier sacre connu qui se faisait à Hippone depuis celui de saint Augustin. La population tout entière a pris part à cette grande fête religieuse; la troupe a rendu les honneurs militaires prescrits par les règlements; seules les autorités civiles étaient absentes. Le même jour, dans la soirée, a eu lieu la bénédiction et la pose de la première pierre d'une église dédiée à saint Augustin.

Étranger.

Angleterre. — Les Jésuites expulsés de la rue des Postes, à Paris, ont fondé, en Angleterre, à Cantorbéry, un établissement sur le modèle de celui où ils distribuaient un enseignement justement apprécié des pères de famille, puisque leurs élèves remportaient les plus brillants succès dans les diverses carrières de l'État.

Le P. du Lac en est directeur.

Il y a trois semaines, il comptait déjà plus de cent jeunes Français que leurs parents ont envoyés au delà du détroit, pour recevoir les leçons de ces maîtres habiles.

Belgique. — Malgré tous les efforts faits en Belgique pour laïciser l'enseignement primaire, les résultats sont négatifs. Il résulte du rapport officiel déposé au Conseil communal de Bruxelles, que les écoles officielles ne comptent que 10.893 élèves, tandis que les écoles libres sont fréquentées par 13.146 élèves, ce qui donne à ces dernières une supériorité de 2.253 élèves.

Espagne. — Les deux députés catholiques à la Chambre espagnole, MM. Ortiz de Zarate et Ampuero, viennent d'envoyer au Saint-Père, par le canal de M. Nocedal, chef du parti légitimiste espagnol, l'adresse suivante :

Très-Saint Père,

Nous, soussignés, députés aux Cortès par les circonscriptions de Durango (Biscaye) et Vitoria (Alava), en Espagne, nous nous prosternons humblement devant le Pontife suprême de la sainte Église catholique, apostolique et romaine, et offrons respectueusement à Votre Sainteté tout ce que nous sommes et possédons, comme un faible témoignage de notre amour, de notre dévouement et de notre fidélité.

En même temps nous protestons que nous soutiendrons devant le Parlement espagnol par notre parole et nos voix ce que Votre Sainteté voudra bien nous indiquer pour la meilleure défense des droits de l'Église et du Saint-Siège, ainsi que pour la restauration du pouvoir temporel dans les États pontificaux.

Nous sommes les seuls députés traditionalistes de la Chambre espagnole, et nous croyons représenter dans cet acte les sentiments religieux de notre pays natal, les nobles provinces basques, et de la grande communion catholique monarchiste et traditionaliste de toute la péninsule.

Nous prions Votre Sainteté de daigner accueillir avec bienveillance cette respectueuse manifestation de vos très dévoués et très fidèles fils, qui implorent votre bénédiction pontificale.

RAMON ORTIZ DE ZARATE, *député par Vitoria.*
JOSEPH DE AMPUERO, *député par Durango.*

Palais du Congrès des députés, Madrid, 6 octobre 1881.

ÉTATS-UNIS. — Voici en quels termes le nouveau président des Étatst-Unis a ordonné qu'il y aurait un jour de pénitenee, de deuil et de prières à l'occasion de la mort de son prédécesseur ;

Attendu que dans sa sagesse inscrutable il a plu à Dieu de nous enlever l'illustre chef de la nation, James A. Garfield, président des États-Unis ;

Attendu qu'il convient que le profond regret qui remplit tous les cœurs se manifeste d'un commun accord vers le trône de grâce infinie, et que nous nous inclinions devant le Seigneur et lui demandions la consolation dans notre affliction et la sanctification de notre perte, qu'il peut et veut accorder ;

En conséquence, en exécution d'un devoir sacré et conformément au désir du peuple, Moi, Chester A. Arthur, président des États-Unis d'Amérique, je désigne par les présentes lundi prochain, 26 septembre, jour où les restes de notre honoré et cher défunt seront portés à leur dernière demeure, pour être observé dans tous les États-Unis comme jour d'humiliation et de deuil ; et je recommande ardemment à toutes les personnes de s'assembler dans leurs endroits respectifs du culte divin, pour y rendre leur tribut de triste soumission à la volonté divine ainsi que de vénération et d'amour pour la mémoire et le caractère de notre ancien magistrat.

En foi de quoi, j'ai apposé ma signature et fait apposer le sceau des États-Unis.

Fait en la ville de Washington, le 22 septembre, en l'an de Notre-Seigneur 1881 et de l'indépendance des Etats-Unis 106.

(Signé) Chester A. ARTHUR.

(Sceau) Par le président,
James G. BLAINE, secrétaire d'État.

Missions.

Le dernier numéro des *Annales de la Propagation de la Foi* contient le tableau détaillé des diverses missions entre lesquelles ont été réparties les aumônes de l'Œuvre pour 1880.

Ces aumônes ont formé la somme de 5,909,593 fr. 44 cent., admirable budget spontanément souscrit par la générosité des catholiques. Mais, si considérable qu'elle soit en elle-même, cette somme est faible en comparaison des besoins, et chaque mission n'en reçoit qu'une bien petite part. Car jamais époque n'a eu un tel élan pour la diffusion de l'Évangile, jamais l'Église n'a montré une telle force d'expansion. Chaque jour appelle de nouvelles créations, chaque jour des peuples hier inconnus demandent la parole du salut. Les missionnaires sont nombreux, consument leurs forces, et offrent même leur sang ; il faut que les fidèles les soutiennent par des offrandes plus généreuses encore ; ce sera pour eux le moyen de participer au mérite de l'apostolat. « Celui qui reçoit un prophète en qualité de prophète, dit Notre-Seigneur, recevra la récompense d'un prophète. »

L'Œuvre de la Sainte-Enfance a publié le tableau des aumônes de l'exercice 1880-1881. Le total général s'élève à 2,533,038 fr., dont 1,141,864 fr. pour la France.

Depuis un an, 440,000 enfants infidèles ont reçu le baptême. C'est une augmentation de 5,000 sur l'année dernière. A l'heure présente 100,000 enfants sont élevés par les soins de l'Œuvre, et lui doivent le bienfait de la foi et celui d'une éducation profondément chrétienne.

De plus, l'Œuvre du rachat des petits nègres esclaves commence à se faire en Afrique, et elle prendra un très grand développement si les ressources de la Sainte-Enfance sont plus abondantes.

Voici l'emploi des 2,533,038 fr. : la Congrégation de la Mission, 217,000 fr. ; la Compagnie de Jésus, 430,800 fr. ; les Missions Étrangères (Paris), 907,350 fr. ; la Congrégation du Saint-Esprit et du Saint-Cœur de Marie, 125,185 fr. ; les Missions Étrangères (Milan), 64,500 fr. ; les Oblats de Marie Immaculée, 64,850 fr. ; les Pères Mineurs Observantins, 140,750 ; les Dominicains espagnols, 63,950 ; missions diverses en Chine, dans les Indes anglaises, en Afrique, en Océanie, en Polynésie, et dans la Turquie d'Asie, 262,900 fr.

CHRONIQUE DE LA SEMAINE

Conjectures et prévisions. — M. Gambetta en Normandie. — Le mariage de Mlle Grévy. — Nouvelles de Tunisie. — L'expédition sur Kairouan. — Les révélations de M. A. Le Faure. — Troubles d'Irlande. — Élections allemandes. — L'entrevue du roi Humbert et de l'empereur d'Autriche.

27 octobre 1881.

Au moment où ces lignes passeront sous les yeux de nos lecteurs, les Chambres seront réunies et les orages d'une session qui s'ouvre dans des conditions exceptionnelles seront bien près d'éclater. En attendant, le calme le plus complet règne dans nos sphères gouvernementales, et on est tenu de se contenter des conjectures plus ou moins vraisemblables. Quand partira le ministère? Partira-t-il tout entier? Restera-t-il? Voilà autant de questions auxquelles il serait bien difficile de répondre sans craindre de se tromper. Hier, c'était la démission en masse qui était annoncée, aujourd'hui on parle d'un replâtrage, que dira-t-on demain? C'est probablement la plus imprévue des combinaisons qui deviendra la réalité : la politique de M. Gambetta diffère tellement de toutes celles dont on a jamais entendu parler, qu'après avoir dérouté toutes les investigations, elle finira bien par étonner et démentir les prévisions les mieux fondées.

Il y a cependant, pour ce qui regarde M. Ferry, une présomption de retraite à bref délai ; on la trouve dans l'activité fébrile qu'il a déployée pendant ces derniers jours dans les travaux de son ministère, comme un homme qui ne veut pas s'en aller sans pouvoir se dire : *exegi monumentum*. Le monument baroque erigé par M. Ferry coûtera des millions de francs à la France, qui ne tardera guère à savoir ce que lui vaudront de bien-être et de respectabilité les lycées de filles fondés par M. Jules Ferry et améliorés par les Paul Bert et les autres compères du célibataire de Cahors.

Voici d'ailleurs M. Gambetta reparti pour la Normandie : le Havre, Quillebeuf et Pont-Audemer ont, cette fois, les honneurs de sa visite et de son éloquence : heureuses villes dont Rouen n'a pu, malgré son député Waddington, obtenir de partager le sort! Il a fallu se contenter d'une entrevue en gare, ce qui est bien peu, auprès surtout des harangues prononcées au banquet offert au Maître par la municipalité du Havre.

Ce déplacement de M. Gambetta, qu'on eût pu croire motivé par le désir de se soustraire aux obligations que lui impose la situation présente et de faire tomber tous les bruits qui ont eu cours dans ces derniers temps relativement à la formation d'un nouveau cabinet, n'aurait cependant pas eu cette cause. Car, si nous en croyons le *Moniteur,* M. Gambetta n'a quitté Paris qu'après s'être mis d'accord avec ses divers amis politiques et avoir mené à bonne fin les négociations ouvertes par sa visite à l'Élysée. Cet accord, tout fait penser qu'il a été conclu sur les bases suivantes : reconstitution du cabinet actuel avec un nouveau président du conseil et quatre ou cinq nouveaux titulaires de portefeuilles ; ajournement de la modification ministérielle jusqu'après le débat public devant la Chambre sur notre politique générale ; formation d'une majorité gouvernementale constituée avec des éléments gauche républicaine et Union républicaine ; réunion du Congrès pour s'occuper exclusivement de réviser les lois constitutionnelles en ce qui regarde le mode de recrutement du Sénat et les pouvoirs budgétaires de la Chambre haute.

Ces renseignements sont confirmés par le *Rappel*, qui nous dit, de son côté, que le ministère se représentera le 28 octobre devant les Chambres, prêt à répondre aux interpellations qui lui seront adressées au sujet de ses actes pendant l'absence des Chambres. Toutefois, le ministère indiquera que, s'il reste aux affaires pour répondre de ses actes, il remettra sa démission au président de la République à l'issue de la discussion qui aura lieu devant les Chambres, et quelle que soit l'issue de cette discussion, afin de permettre au président de la République de constituer un cabinet répondant à la situation nouvelle créée par les élections du 21 août. Ajoutons, comme dernier détail, que le cabinet, d'après le *Rappel,* ne prendrait l'initiative d'aucune déclaration devant les Chambres, et qu'il attendrait d'être interpellé. Quant au point de savoir si le président de la République adressera un message aux Chambres, il demeure encore réservé.

Nous saurons bientôt à quoi nous en tenir.

—

Pendant ce temps, M. Grévy marie sa fille. M. Wilson, un jeune député protestant est le gendre heureux que s'est choisi le président de la République. La cérémonie du mariage a été ce qu'elle devait être, toute bourgeoise. M. Grévy n'osant

ou ne pouvant pas marier sa fille à la Jules Ferry, avait prié M. le curé de la Madeleine, l'abbé Le Rebours, de venir officier à l'Élysée. Comme pour tous les mariages mixtes, la bénédiction nuptiale a été donnée dans la sacristie et a été suivie d'une messe basse dite dans la petite chapelle de l'ex-palais impérial. M. Wilson a dû naturellement promettre de faire élever ses enfants dans la religion catholique, ce qui ne l'empêchera point, en bon républicain, de persécuter de tout son pouvoir l'enseignement catholique et l'Église.

On a beaucoup remarqué l'attitude incorrecte d'ailleurs de M. Gambetta à la chapelle de l'Élysée. C'est pourtant beaucoup que le césar de Cahors, qui n'avait pas voulu « entrer à l'église » ni pour le mariage de sa sœur à Nice, ni pour le mariage de Mlle de Gallifet à Paris, ait bien voulu pénétrer dans la chapelle de l'Élysée en l'honneur de Mlle Grévy.

—

Un nouveau meeting organisé par les comités radicaux relativement aux affaires de Tunisie a eu lieu dimanche au cirque Fernando. Après les discours les plus violents, à la presque unanimité, le meeting a voté une résolution réclamant une enquête parlementaire, et la mise en accusation des ministres, si leur trahison envers le pays est démontrée. Qu'elle le soit ou non, les nouvelles qui nous parviennent de toutes parts du théâtre de la guerre n'en sont pas moins navrantes. Le *Télégraphe*, journal républicain, vient de publier à ce sujet trois lettres de M. Le Faure, député également républicain et actuellement dans la Régence, qui donnent les détails les plus tristes. D'après M. A. Le Faure, voici à quels résultats on est arrivé, comme résumé de la situation sanitaire :

« 8 à 900 morts (sans compter les évacuations en France).

« 85 0/0 de mortalité causée par la fièvre typhoïde.

« 12 à 15,000 malades depuis le commencement de l'expédition sur un effectif qui a pu varier de 25 à 35,000 hommes. »

Une lettre particulière d'Afrique que nous recevons de notre côté, donne cet aperçu bien juste de la situation : « Quand est-ce que le cerveau de certains individus, plus bohémiens que français, s'assainira ? Si on pouvait voir ce qu'on fait souffrir ici à nos pauvres soldats, on aurait hâte de renvoyer certains acrobates à leurs boutiques, au lieu de les laisser dilapider les deniers de nos malheureux paysans qui ont tant de peine à vivre ! »

—

Les opérations militaires continuent. En examinant de près les dépêches de Tunisie d'hier, on peut se convaincre que deux opérations très distinctes se poursuivent simultanément. La principale est la marche sur Kairouan. Elle est exécutée par la division Logerot, dont la base est à Kaghouan, et par la brigade Étienne, partant du port de Sousse. La seconde paraît avoir pour but d'assurer la sécurité de la frontière algérienne et des parties ouest et centrale du bassin de la Medjerda et du chemin de fer ; elle est confiée à la division Forgemol, venue de Tebessa et à la colonne Laroque, partie du Kef. En même temps, la division Logerot continue sa marche au sud, vers Kairouan, sans avoir encore rencontré d'obstacles.

—

Les troubles continuent dans plusieurs villes d'Irlande, à Dublin notamment, où les dégâts causés par les perturbateurs, dans une seule soirée, s'élèvent à deux mille livres sterling, plus de cinquante mille francs. On semble redouter des attaques contre M. Gladstone, en ce moment en Irlande, et à la résidence duquel on a installé une garde de police.

M. Forster s'entoure également des plus minutieuses précautions, ne sortant jamais qu'escorté de six constables.

On doit cependant constater quelques symptômes de pacification : l'attitude aussi digne que correcte du clergé aura surtout contribué à obtenir cet heureux résultat.

—

La période électorale vient de prendre fin en Allemagne. Le scrutin s'est ouvert ce matin. A la veille des élections, la *Correspondance provinciale,* inspirée directement par le chancelier, a adressé aux électeurs un dernier appel qui résume le programme gouvernemental dans la consolidation du nouveau système économique protecteur du travail national ainsi que dans l'amélioration du sort des travailleurs, des pauvres et des petites gens, qu'il faut réconcilier avec l'État et la société. La *Correspondance provinciale* annonce que les projets bien connus d'assurances ouvrières pour les invalides et les vieillards avec subvention de l'État seront présentés au Reichstag. Une note officieuse ouvre également aux petits employés la perspective d'une augmentation d'appointements.

Attendons maintenant le résultat du vote : nous verrons ensuite ce que fera le chancelier.

—

Le roi Humbert a enfin obtenu l'entrevue qu'il désirait tant

avec l'empereur François-Joseph. Celui-ci daigne recevoir dans son palais le fils de Victor-Emmanuel. Le roi d'Italie est aujourd'hui même à Vienne. La maison de Savoie va faire acte de soumission, — nous allions dire de contrition, — vis-à-vis de la maison de Habsbourg. Bientôt les vieux étendards troués par les boulets autrichiens à Solferino et Custozza s'inclineront devant les anciens maîtres de la Lombardie. Fait significatif: M. Mancini accompagne le roi d'Italie. Le ministre des affaires étrangères de la monarchie transalpine compte-t-il rapporter dans sa poche, en revenant à Rome, un traité d'alliance offensive et défensive entre l'Italie, l'Autriche et l'Allemagne contre la France? Après avoir obtenu la protection de l'Autriche, le roi Humbert ira solliciter la protection de l'Allemagne. A Vienne, comme à Berlin, on lui demandera beaucoup, on ne lui donnera rien. C'est d'ailleurs à peu près tout ce que mérite l'Italie révolutionnaire. P. CHANTREL.

CHOSES ET AUTRES

Le budget de la guerre pour 1882.

L'attention étant actuellement tournée vers les choses militaires, en raison de l'expédition de Tunisie et d'Algérie, nous croyons devoir donner quelques détails sur le budget de la guerre.

L'effectif de l'armée active a été fixé pour 1882 à 471,971 hommes et 113.062 chevaux ; il y a, en outre, la gendarmerie qui compte 26,512 hommes et 13,013 chevaux. Ce qui fait au total, en chiffres ronds, environ 500,000 hommes et 126,000 chevaux.

Le nombre d'hommes à incorporer en 1882 est de 162,191 hommes, répartis entre les diverses armes de la manière suivante :

Infanterie	104,814	hommes.
Cavalerie	19,630	—
Artillerie	27,318	—
Génie	3,263	—
Équipages militaires	2,359	—
Soldats d'administration	4,807	—

La répartition générale de l'armée entre les diverses armes est la suivante :

Infanterie.

Infanterie de ligne	144 régiments	238,464	hommes.
Chasseurs à pied	30 bataillons	18,130	—
Zouaves	4 régiments	10,480	—

Infanterie légère d'Afrique	3 bataillons	4,140	hommes
Compagnies de discipline	5 compagnies	1,330	—
Tirailleurs indigènes	3 régiments	8.493	—
Légion étrangère	4 bataillons	2,526	—
Troupes d'administration	65 sections	18,217	—

Cavalerie.

77 régiments comprenant 68,722 hommes.

Ces 77 régiments sont ainsi répartis :

12 régiments de cuirassiers.
26 — de dragons.
20 — de chasseurs.
12 — de hussards.
4 — de chasseurs d'Afrique.
3 — de spahis.

Il y a en outre 8 compagnies de cavalerie de remonte.

Artillerie.

38 régiments comprenant	55,717	hommes.
2 régiments de pontonniers	3,067	—
10 compagnies d'ouvriers	3,666	—
3 compagnies d'artificiers	315	—
37 compagnies du train	5,244	—

Génie.

4 régiments comprenant 11,007 hommes.

Équipages militaires.

20 escadrons comprenant 11,696 hommes.

Les officiers généraux sont au nombre de 371, savoir :

3 maréchaux de France (MM. de Mac-Mahon, Canrobert et Lebœuf) ;

100 généraux de division (1re section, activité et disponibilité);

24 généraux de division (2e section, réserve) ;

200 généraux de brigade (1re section) ;

31 généraux de brigade (2e section) ;

13 généraux de division hors cadres, en mission ou maintenus dans la 1re section et non pourvus de commandement.

REVUE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

Les boursiers garderont longtemps le souvenir de la liquidation du 15 octobre, car il y a eu des valeurs sur lesquelles il a fallu payer des reports dépassant *cinquante pour cent.* La lutte entre acheteurs et vendeurs a été mémorable et elle se renouvellera plus ardente que jamais pour la liquidation de fin octobre, liquidation de beaucoup plus importante que celle

du 15, puisqu'elle comprend en plus les rentes, la Banque de France, le Crédit foncier et des actions de nos grandes lignes de chemins de fer. Les reports ne baisseront pas et déjà l'on cherche à se faire reporter du 5 0/0 à 70 c. sans trouver la contre-partie.

La spéculation est à son point culminant de folie ; elle est engagée dans des proportions épiques ; luttes d'établissements de crédit entre eux, lutte de puissants syndicats les uns contre les autres ; c'est un combat qui laissera par terre bien des millions et qui, en ce moment, ébranle le crédit public.

Il nous arrive, de divers côtés, la nouvelle que les demandes de retraits de dépôts deviennent de plus en plus nombreuses et c'est un symptôme tout aussi grave que la cherté des reports. La Banque de France vient d'élever à 5 0/0 le taux de l'escompte du papier de commerce et demande 5 1/2 0/0 pour ses avances sur titres. Peut-on affirmer qu'elle en restera là ?

Sortez donc sans hésiter d'un péril qui ne peut qu'augmenter ; les meilleures valeurs, comme le 5 0/0, le Crédit Foncier avec ses obligations, ont peine à faire face à l'orage. Les obligations 4 0/0, actuellement en émission, n'étant pas cotées, ne sont pas sujettes à une dépréciation de prix. Jetez les yeux sur les quelques valeurs qui n'ont pas encore appelé l'attention de la spéculation. C'est précisément dans cette catégorie de valeurs qu'il faut apporter la plus grande circonspection, car il est beaucoup plus facile de s'égarer et la déception est encore plus cruelle. C'est par lettres qu'on peut obtenir des informations plus sincères, quand elles sont désintéressées.

Tout ce que nous disions du marché officiel peut s'appliquer avec plus de raison et avec plus de logique aux valeurs en banque qui se traitent en dehors de la Bourse. Sur certaines de ces valeurs, du jour au lendemain, vous pouvez trouver, soit un anéantissement complet, soit une impossibilité absolue de réaliser. C'est pourquoi nous ne vous indiquons que les valeurs sur lesquelles la spéculation ne peut mordre, puisque ces valeurs conservent les mêmes cours et qu'on peut toujours réaliser sans perdre un centime au moment où on veut faire un autre emploi de son argent.

Ces avantages se trouvent réunis dans nos *Parts de la Société des Villes d'Eaux* qui, malgré cela, depuis plusieurs années, se distinguent par un revenu de 18 0/0, comme vous avez pu le voir dans le brillant compte-rendu des opérations du dernier semestre.

C'est aussi pourquoi nous vous recommandons le *Placement privilégié* 6 0/0, dont les garanties et les sécurités absolues ne sont plus à démontrer. Avoir de telles valeurs dans son portefeuille à la place des titres surmenés par la spéculation, c'est vouloir dormir tranquille en laissant passer l'ouragan.

(*Société des Villes d'Eaux.*)

Le gérant : P. CHANTREL.

Paris. — Imp. Saint-Paul, 51, rue de Lille. L. Philipona.

ANNALES CATHOLIQUES

PONTIFE ET PRÉTENDANT

Le *Diritto*, journal officieux du ministère italien, a publié, dans son numéro du 22 octobre, sous le titre de *Pontife et Prétendant*, un article à sensation dans lequel il prétend « qu'en ces deux mots se résume la situation du Vatican vis-à-« vis de l'Italie et de l'Italie vis-à-vis du Vatican ; » car le Souverain-Pontife, en tant que Pontife, a droit d'être libre, et le gouvernement italien lui garantit et lui assure cette liberté ; mais le Souverain-Pontife, en tant que prétendant, c'est-à-dire en tant qu'il réclame le pouvoir temporel qu'il a perdu, n'est qu'un « factieux » dont les protestations et les entreprises doivent être réprimées.

L'*Osservatore Romano* a fait à cet article une réponse où il dévoile le sophisme qui se cache sous la théorie en apparence si claire du *Diritto*, où il démontre en même temps toute l'injustice et le mal fondé des prétentions du gouvernement italien exprimées par le journal officieux.

L'*Osservatore romano* fait remarquer d'abord que « pour « appliquer le titre de prétendant au prince le plus ancien et le « plus légitime qui existe et dont les droits sont incontestables, « alors qu'on parle au nom d'un gouvernement de si fraîche « date, né tumultueusement, qui ne possède aucun titre basé sur « le droit, il faut être parvenu à ce degré de science et d'éduca-« tion que seuls l'esprit révolutionnaire et l'instruction sectaire « peuvent donner ; » puis il ajoute :

Après cette preuve de science juridique et historique, le *Diritto* veut aussi montrer ses connaissances théologiques et avec quelle compétence, quelle onction il expose la doctrine de l'Évangile :

« Le ministère du Pontife, dit-il, est celui que l'Évangile a « nettement indiqué : le successeur de Pierre peut enseigner la « parole divine, il peut prêcher la morale chrétienne, il peut « exercer la charité, il peut administrer les sacrements ; il peut « convoquer des conciles, il peut écrire des encycliques, il peut

« communiquer avec les évêques et les fidèles, à son gré et très « librement. »

Le Souverain-Pontife, cher *Diritto*, peut faire aussi plusieurs autres choses également indiquées dans l'Évangile ; mais comme nous ne saurions exiger de vous une connaissance trop étendue et trop complète des Livres saints, et que votre origine et vos inclinations vous portent à des études bien différentes, il nous suffit de ce que vous venez de signaler. Et ne voyez-vous pas qu'il y a là de quoi vous donner de la bêche sur le pied et mettre vos affirmations en contradiction avec les actes de vos patrons ?

Comment, en effet, le successeur de Pierre pourra-t-il prêcher la parole divine sans condamner les œuvres de la révolution italienne, qui ne sont autre chose qu'une violation et une profanation de la parole divine ? — Comment fera-t-il pour prêcher la morale chrétienne sans flétrir cet amas d'immoralités privées et publiques sur lequel vous avez élevé votre édifice, en opposition précisément à la morale chrétienne ? — Comment exercera-t-il la charité, du moment que vous en avez tari les sources et que vous avez ravi et exploité à votre avantage personnel ce qui était destiné à la charité ?

Comment peut-il administrer les sacrements avec la pompe et le respect voulus, alors que vous avez défendu que l'on rende à Jésus-Crhist dans l'Eucharistie ces honneurs publics que vous décrétez et appliquez, par contre, aux athées, aux incrédules, aux païens ? — Comment convoquera-t-il des conciles, s'il ne peut les tenir tranquillement et avec la solennité désirable, empêché qu'il en est par les scélérats et les perturbateurs qui forment le principal contingent des bandes à vous dévouées ? — Avec quelle utilité pour vous écrira-t-il des encycliques, si votre unique souci est de les tourner en dérision sans les comprendre et d'empêcher le résultat salutaire que se proposait, en les publiant, le Vicaire de Jésus-Christ ? — Comment enfin pourra-t-il communiquer utilement avec les évêques et les fidèles, si vous mettez en œuvre toutes sortes de ruses, de violences, de perfidies pour qu'aux évêques, privés par vous d'une efficace liberté, et aux fidèles, entravés dans le libre exercice de la religion, il soit extrêmement difficile de suivre exactement les préceptes et les conseils du chef de l'Église?

Vous dites, ô *Diritto*, que « le suprême souci du Pape est « d'obtenir un royaume, une cour, un gouvernement. » Le Pape ne veut que ce qui lui appartient, ce qui lui a été injustement

ravi par la trahison et par la violence, sans la moindre raison plausible.

Vous dites que le Pape « n'enseigne pas la parole divine, mais « ne cherche qu'à faire de la propagande pour reconquérir une « autorité profane. » Mais cette autorité est indispensable à l'exercice de son suprême ministère, et, en la réclamant, en condamnant ceux qui la lui ont ravie, le Souverain-Pontife a obéi à la parole divine qui défend de dépouiller le prochain et de s'approprier ses biens.

Vous dites qu'il « ne prêche pas la morale, mais qu'il excite au mépris des pouvoirs constitués. » Un pouvoir de fait, qui viole et foule aux pieds les droits d'un pouvoir légitime, doit être énergiquement condamné, selon les lois inviolables de la morale chrétienne. — Vous dites « qu'il n'exerce pas la charité, « mais qu'il prêche l'insurrection. » Tout au contraire, il condamne et veut annuler les effets de l'insurrection, qui a violé les droits les plus sacrés et méconnu tout principe de charité. — Vous dites que « le Pape n'administre pas les sacrements, mais « lance l'excommunication contre ceux qui lui ont enlevé un « pouvoir que le divin Maître n'a jamais accordé ni approuvé. » Ici, cher *Diritto*, vous tombez sottement dans un de ces misérables lieux-communs ressassés par ceux qui n'ont lu l'Évangile que superficiellement, sans en approfondir le sens complet, sans saisir la vaste doctrine qui en dérive.

Si vous connaissiez une autre histoire que celle qui a été fabriquée par les sectes à l'usage des ignorants et des sots, vous sauriez qu'il n'y a pas au monde de pouvoir royal qui révèle aussi manifestement son origine providentielle et qui apparaisse aussi clairement voulu de Dieu et établi par lui que le pouvoir temporel de l'Église. Oserez-vous affirmer de bonne foi qu'ici, à Rome, il existe, en dehors de celui du Pape, un autre pouvoir qui vienne de Dieu et qui soit approuvé de lui? Quelque habitué que nous soyons aux énormités du libéralisme, nous ne vous croyons pas capable d'en avancer une pareille.

Vous dites enfin que « si le Pape écrit des encycliques, ou « convoque des conciles et communique avec les évêques et les « fidèles, ce n'est point dans un but religieux, mais principale- « ment et presque exclusivement dans un but politique. » Or, le peu de vérité qui peut se trouver dans votre façon de parler vient de ce que vous et vos patrons avez fait de votre politique la contre-partie de la religion, et que, par conséquent, on ne

peut parler de celle-ci et en prêcher la doctrine sans condamner celle-là, sans en dénoncer les actes coupables et les sinistres desseins.

LE « JAMAIS » DE LÉON XIII (1)

> Quant à pactiser avec les spoliateurs, nous ne le ferons JAMAIS. (Pie IX et le cardinal Antonelli au ministre Thouvenel, le 12 janvier 1862.)
>
> Que personne de vous ne cède à la force des événements et des circonstances, en s'habituant avec une coupable indifférence, à un état de choses que Nous ni aucun de Nos successeurs ne pourront JAMAIS accepter. (Léon XIII aux pèlerins italiens, le 16 octobre 1881.)

Le discours de Notre Saint-Père le Pape Léon XIII aux pèlerins italiens mérite d'être bien médité, et chacune de ses paroles doit être conservée dans notre cœur avec un soin jaloux. Nous le commenterons en quelques articles, et nous commençons aujourd'hui par le mot qui a paru le plus dur aux fauteurs de la Révolution. Ce mot, c'est le *jamais* clairement formulé, et qui n'admet pas la moindre atténuation. Léon XIII, faisant allusion à la spoliation du Pape, au présent *état des choses*, a déclaré que « ni lui, ni aucun de ses successeurs ne pourront *jamais* l'accepter. » A Pie IX a succédé Léon XIII, à Léon XIII succédera un Pie X ou un Léon XIV, nous ne savons rien là-dessus ; mais quel que soit le Pape qui viendra, quelque nom qu'il porte, il résistera toujours; toujours il répètera la même protestation. Il ne cèdera *jamais*.

La *Gazette d'Italie* s'en irrite et oppose au *giammai* du Pape le *jamais* prononcé en décembre 1867 par M. Rouher, ministre de Napoléon III. Mais la *Gazette* comprend d'elle-même l'immense différence qu'il y a entre un *giammai* du Pape et un *jamais* d'un empereur français. Les républiques succèdent en France aux empereurs; mais à Rome, les Papes ne peuvent

(1) Traduit de l'*Unità cattolica*.

avoir pour successeurs que des Papes. Le *jamais* de Léon XIII compte dix-neuf siècles d'âge; il commença avec le *non possumus* des apôtres, et il dure encore. Dans le cas particulier qui nous occupe, Pie VI a dit *jamais* à la République française, et il est mort dans l'exil; Pie VII a répondu jamais à Napoléon Ier, et il a souffert un emprisonnement de cinq années; Pie IX répéta ce même *jamais*, d'abord à Mazzini, puis à Victor-Emmanuel, et il est mort avec ce *jamais* sur les lèvres, le léguant comme héritage à son glorieux successeur. Et maintenant Léon XIII répète ce *jamais* et tous ceux qui lui succèderont sur le Siège de Saint-Pierre le rediront et le confirmeront à leur tour: *jamais!*

Il est impossible que l'énergie de ce *jamais* s'affaiblisse dans la bouche des Papes, autant qu'il est impossible qu'un Pape quelconque sanctionne l'injustice, manque à ses serments, sacrifie les droits de l'Église, sa liberté et son indépendance. Non, *jamais* aucun Pape ne le fera; Jésus-Christ a prié pour Pierre, *ut non deficiat fides tua,* et cette foi ne défaillira pas, et le Pape protestera toujours, quel que soit son spoliateur, et de quelque part qu'il vienne. Au commencement de la question romaine, César Balbo l'annonçait déjà à Turin, dans ce fameux discours si riche de considérations historiques, si brillant par ses vues politiques qu'il prononça devant les députés dans la fameuse séance du 28 février 1849: « Que croyez-vous, — demandait Balbo à nos ministres et à nos députés, — que croyez-vous que feront les Papes, Pie IX et ses successeurs, quand vous les aurez dépouillés de leur pouvoir temporel? Attendez-vous d'eux des concessions, la reconnaissance du fait? Ou bien la résistance continue et des protestations sans fin? »

Et il répondait lui-même en faisant appel à l'histoire, et surtout aux faits contemporains, à ce qui se passait au moment même où il parlait.

« Qu'est-ce que Pie IX a commencé par faire, si ce n'est refuser de reconnaître le fait, protester, partir pour l'exil et protester encore? » Et trente-deux ans ont passé; Pie IX est mort, Léon XIII est venu et, comme Pie IX, il se refuse à reconnaître le fait, il continue à protester, tout prêt, s'il le faut, à partir lui aussi pour l'exil. Et cette série de protestations ne finira pas, tant que durera la cause qui les produit. « Il ne faut pas se faire illusion, — ajoutait César Balbo, —

les Papes, comme princes, ne ressemblent à aucun autre prince. Ce ne sont pas des princes héréditaires chez lesquels le droit d'hérédité s'éteindrait avec la lignée des prétendants, ce sont des princes électifs, auxquels ne feront jamais défaut ni le corps électoral, ni l'élection. »

Le *jamais* du Pape ne pourrait prendre fin que dans deux cas : le premier, c'est quand il n'y aurait plus de Pape; le second, quand il y aurait un Pape qui trahirait les droits de l'Église, et, après avoir juré de les défendre le jour de son élection, deviendrait parjure. Or, l'une et l'autre supposition sont également absurdes : il n'y a pas en Europe un homme politique, pas un diplomate, pas un rationaliste, pas un libre-penseur qui s'illusionne au point de croire que la série des Papes a pris fin. Pour s'illusionner à ce point, il faudrait avoir perdu non seulement la foi, mais encore la raison. Une série non interrompue de 263 Papes, et qui va de saint Pierre à Léon XIII à travers dix-neuf siècles, prouve que nous aurons encore des Papes à l'avenir. L'élection même de Léon XIII montre comment la Providence intervient dans l'élection et la succession des Papes. Il est donc absurde de dire que la papauté finira. Mais il est encore plus absurde de supposer que, en même temps que la Papauté durerait, il pût venir un Pape qui trahirait à la fois lui-même, l'Église et ses serments. Cela n'arrivera *jamais*.

Au lieu de rappeler le fameux *jamais* du ministre Rouher, la *Gazette d'Italie* ferait mieux de se souvenir d'un autre *jamais* dit au nom de Pie IX, au marquis de la Valette, ambassadeur français auprès du Saint-Siège, et transmis par cet ambassadeur au ministre Thouvenel avec la date de Rome, 18 janvier 1862.

« A toutes les considérations que j'ai fait valoir, écrivait le marquis, le cardinal-secrétaire d'État n'a cru pouvoir répondre que par le refus le plus absolu. Toute transaction, m'a dit le cardinal (Antonelli), est impossible entre le Saint-Siège et ceux qui l'ont spolié. Il n'est pas plus permis au Souverain-Pontife qu'au Sacré-Collège de céder la moindre parcelle du territoire de l'Église. »

Et quand le marquis de la Valette eut donné lecture au cardinal Antonelli de la dépêche du ministre Thouvenel, en date du 11 janvier 1862, dans laquelle il s'agissait d'accord, d'une conciliation entre la Papauté et l'Italie, le cardinal répondit : « Il n'est pas exact de dire qu'il y a un désaccord entre le Sou-

verain-Pontife et l'Italie. S'il y a une rupture entre le Saint-Père et le cabinet de Turin, il n'a avec l'Italie que d'excellentes relations. Italien lui-même, et le premier des Italiens, il souffre des souffrances de sa patrie, il assiste avec douleur au spectacle des dures épreuves qui frappent l'Église et l'Italie.

« Quant à pactiser avec les spoliations, nous ne le ferons *jamais*. Je ne puis que le répéter : toute transaction sur ce terrain est impossible ; malgré toutes les réserves et toutes les formules de langage employées pour l'atténuer, ce serait paraître la consacrer que l'accepter seulement : le Souverain-Pontife avant son exaltation, et les cardinaux lors de leur nomination, s'obligent par serment à ne rien céder du territoire de l'Église. Le Saint-Père ne fera donc aucune concession de cette nature ; un conclave n'aurait pas le droit d'en faire ; un nouveau Pontife ne le pourrait pas davantage ; ses successeurs de siècle en siècle ne seraient pas plus libres à ce sujet. »

Le marquis de la Valette ajoutait que le *calme suprême* du cardinal Antonelli, pendant qu'il prononçait ces paroles, « annonçait une résolution inébranlable. » Le ministre Thouvenel avait demandé à son ambassadeur : « Devons-nous nourrir l'espoir de voir le Saint-Siège, tenant compte des faits accomplis, s'appliquer à l'étude d'un arrangement qui assurerait au Souverain-Pontife, dans des conditions permanentes, la dignité, la sécurité, et l'indépendance nécessaires à l'exercice de son pouvoir ? » Et le marquis ambassadeur répondit négativement : « Je croirais manquer à mon devoir, écrivit-il au ministre, si je vous laissais garder un espoir que je n'ai pas moi-même. »

Et pourquoi nos Italiens s'étonnent-ils aujourd'hui d'entendre le *jamais* de Léon XIII ? N'avaient-ils pas été avertis dès le mois de janvier 1862, qu'un nouveau Pontife ne pourrait faire aucune concession ? Ce que le cardinal Antonelli disait est donc avéré : Léon XIII parle comme Pie IX, et le cardinal Jacobini comme le cardinal Antonelli.

Et les Papes qui viendront après et leurs secrétaires d'État tiendront le même langage, et la lutte ne finira que par la réintégration du Pape, ou par la disparition des deux parties en litige. Ces parties sont : d'un côté la révolution italienne ; de l'autre, la Papauté. Laquelle des deux cessera la première ? La réponse est inutile.

L'EXCOMMUNICATION

L'*Univers* a reçu une nouvelle communication à propos des deux articles qu'il a publiés sur les excommuniés et que nous avons reproduits. (V. les numéros des *Annales* des 8 et 22 octobre.) Voici la lettre que lui adresse un docteur en droit canonique :

Monsieur le rédacteur,

Je ne veux pas ouvrir un débat de jurisprudence canonique au sujet des deux notes contradictoires concernant l'excommunication, publiées par votre excellent journal : cette question pourra un jour faire l'objet d'une discussion approfondie dans une de nos revues. Pour le moment, permettez-moi de vous soumettre quelques observations très courtes.

Les vénérables rédacteurs des deux notes sont d'accord sur le fond de la question : à savoir, les exécuteurs des monstrueux décrets du 29 mars sont atteints par l'excommunication majeure, maintenue dans la bulle *Apostolicæ Sedis*.

La divergence éclate entre eux quand ils touchent aux effets de cette excommunication.

L'auteur du catéchisme n'hésite pas à tirer toutes les conséquences de l'excommunication particulière appliquée *aux percusseurs des clercs* par le droit ancien. — Il range les exécuteurs de ces décrets dans la catégorie des *non tolerati*, conformément aux dispositions de « l'Extravagante » *Ad evitanda*.

L'abbé Charpentier, dans sa communication du 14 octobre, rejette cette conclusion, et affirme de son côté : 1° que les excommuniés *non tolérés* sont seulement ceux qui sont *nommément* désignés comme tels ; 2° que les rapports des fidèles avec les violateurs du privilège des clercs ne sont plus interdits, sous peine d'excommunication *mineure*, passée sous silence par la bulle *Apostolicæ Sedis*, et par conséquent supprimée.

I

La première énonciation — il n'y a plus à éviter que ceux qui sont *nommément* excommuniés — est basée dans la note sur l'article 17 des excommunications réservées au Pontife

romain. « Clerici scientes et sponte communicantes in divinis cum personis a Rm Pce *nominatim* excommunicatis, etc. »

Le Souverain-Pontife déclare par là frappés d'excommunication *majeure* les clercs qui communiquaient *in divinis* avec les personnes *nommément* excommuniées. Jusque-là, en effet, la communication de ce genre entraînait, outre le péché mortel, l'excommunication *mineure*. Par cette disposition nouvelle, le Saint-Père élève d'un degré la sévérité de la peine ; il fait pour ce cas ce qui existait déjà pour la communication *in crimine criminoso*. — Voilà la seule conclusion que l'auteur de la note était en droit de déduire du nouveau principe de législation pénale introduit par Pie IX. Mais conclure de cette aggravation de sanction pour un cas à l'abrogation de tout le système ancien, ne me paraît pas acceptable.

2° Cet article ne concerne que les *clercs,* qui de ce chef encourront désormais l'excommunication majeure : pour les autres personnes, il n'en est pas fait mention. Donc il faut s'en tenir aux dispositions du droit antique. Voici le motif de cette conséquence :

a) Aucun acte positif du Saint-Siège ne modifie la teneur de « l'Extravagante » *Ad evitanda,* dans le sens d'une abrogation de la double catégorie des *Vitandi.* Personne ne saurait soutenir, en effet, que la législation concernant les *nominatim excommunicati* ait été modifiée par la constitution *Apostolicæ Sedis:* donc les dispositions concernant les *percussores notorios* n'est pas non plus abrogée, ou bien, si cette dernière clause est, comme on le dit, annulée par la constitution *Apostolicæ Sedis*, la première doit avoir logiquement le même sort.

En un mot, toute « l'Extravagante » *Ad evitanda* doit disparaître dans ce système, et il n'y a pas de canoniste qui voudra assumer la responsabilité d'une thèse si radicale.

b) L'argument tiré du silence de la Constitution *Apostolicæ Sedis*, sur la défense de communiquer avec les excommuniés autres que ceux qui le sont nommément, silence que l'on veut interpréter dans le sens d'une abrogation, ne parait pas soutenable, après un examen quelque peu attentif de la nature et du but de ces deux actes du Saint-Siège, Extrav. *Ad evitanda*, — Constit. *Ap. Sedis.*

Le premier en effet a pour but de régler les rapports des fidèles avec ceux qui auraient encouru ces sanctions. Mais il n'établit, qu'on veuille bien le remarquer, il n'établit *aucune cen-*

sure nouvelle. D'autre part, la Constitution *Apostolicæ Sedis,* d'après les termes exprès du Souverain-Pontife, a pour but de diminuer et de modifier les censures *latæ sententiæ.*

Donc, chacun de ces deux actes du Saint-Siège a un objet tout distinct, un but précis différent ; par suite du silence de la Constitution *Apostolicæ Sedis,* on ne saurait arguer l'abrogation de dispositions législatives contenues dans l'autre décret.

L'auteur de la rectification se réclame de l'autorité du célèbre et regretté Avanzini, et de deux autres théologiens qui se sont appuyés à leur tour sur le canoniste romain ; je me permettrai de faire remarquer que M. Avanzini est loin d'être aussi affirmatif, aussi catégorique qu'on pourrait le croire. Parlant de l'obligation d'éviter les *notorios percussores,* il dit simplement : *Videtur in desuetudinem abiisse.*

Pour ce qui regarde la prescription de ce point de droit ecclésiastique, par la force de l'usage, je ne crois pas que l'on doive se hâter de conclure trop à la légère.

Nous avons vu dans les feuilles publiques, qu'en France, en plein XIXe siècle, à la suite du rappel de cette prescription canonique, le vide s'est fait, dans plus d'un endroit, autour des tristes exécuteurs des décrets. Ces derniers ont ressenti dans leur fortune et leurs industries le contre-coup de cette sanction spirituelle ; par suite, cet usage est loin de réunir toutes les conditions si légitimes exigées pour prescrire contre le droit général.

Pour ne pas prolonger ces observations, je me permets de citer les paroles suivantes de M. Craisson :

« En présence des termes formels de la bulle *Ad evitanda* « *scandala...* les expulseurs des couvents atteints par l'excom- « munication, si leur fait est notoire... sont vraiment du nombre « des excommuniés *non tolérés.* » (Rev. des sc. eccl. 5e série, t. II, 1880.)

II

L'auteur de la rectification affirme encore, sans la moindre hésitation, que depuis la publication de la bulle *Apostolicæ Sedis,* l'excommunication mineure n'existe plus : toujours par suite du silence de cette constitution, la défense de communiquer avec les *percussores,* ainsi que la sanction que le droit positif y avait attachée, auraient disparu : pas plus que dans ce dernier cas que dans le premier, la conséquence ne semble

rigoureuse à bien des auteurs. Je me contente d'une seule preuve, d'autant plus que cette communication prend des proportions que je ne comptais pas lui donner.

La bulle *Apostolicæ Sedis* ne parle simplement que des *excommunications :* or, il est de droit constant que, lorsque le législateur parle de l'excommunication *sine addito*, il entend l'excommunication *majeure*, et non l'excommunication *mineure*. « Si quem sub hac forma verborum, *excommunico*, vel simili, « a judice suo excommunicari contingat, dicendum est non eum « tantum minori quæ a perceptione sacramentorum, sed etiam « majori excommunicatione, quæ a communione fidelium sepa- « rat, esse ligatum. » (C. *Si quem,* 59, de sententia excom.) Il est donc loin d'être démontré que la constitution. *Apostolicæ Sedis* ait fait disparaître l'excommunication mineure.

J'arrête ici, monsieur le rédacteur, ma trop longue communication : le langage du législateur souverain n'a pas été assez explicité pour qu'on puisse affirmer que la vieille législation de l'Église a été modifiée à ce point. Ces principes ont été la sauvegarde des sociétés durant de longs siècles; si des difficultés d'application, des hésitations se produisent en nos pays déshabitués aux sanctions disciplinaires de l'Église, maintenons du moins les principes, et disons après Pie IX : « Les censures « de l'Église qui se *multiplient* sur la tête des spoliateurs, « seront des armes puissantes que Dieu mettra en action, pour « la ruine de ses ennemis. »

(Réponse de Pie IX au P. Beckx, à la suite de l'adresse présentée au nom des généraux des ordres supprimés, 12 juin 1873.)

Agréez, monsieur le rédacteur, l'expression de ma respectueuse considération.

Un docteur en droit canonique.

L'ENSEIGNEMENT NORMAL (1)

M. Jules Ferry a récemment adressé aux recteurs une circulaire relative à la « réorganisation » des écoles normales primaires. Elle a pour objet de commenter un décret du

(1) Extrait de l'*Union*.

29 juillet dernier qui, publié au début de la période électorale, ne fut peut-être pas, à l'époque, suffisamment remarqué.

Laïciser les écoles normales et les placer exclusivement sous l'autorité et dans la dépendance du ministre, telle est la double préoccupation qui a inspiré ce décret, de même que la plupart des mesures auxquelles M. Jules Ferry aura eu le triste honneur d'attacher son nom.

Antérieurement, rien ne s'opposait à ce que la direction des écoles normales fût confiée à des congrégations religieuses ; et, de fait, ce régime a été longtemps pratiqué dans plusieurs départements, qui ne paraissent pas avoir jamais eu sujet de s'en repentir.

Mais toutes les dispositions du décret du 29 juillet sont combinées en vue d'empêcher le rétablissement de cet état de choses, déjà supprimé d'ailleurs, là où il existait, par les prédécesseurs immédiats de M. Jules Ferry ou par M. Jules Ferry lui-même.

L'innovation est grave ; ce n'est pas cependant la plus considérable. Jusqu'à présent, l'instruction religieuse figurait à titre obligatoire dans le plan d'études de nos écoles normales. Au contraire, elle est effacée, par l'acticle 31 du nouveau décret, des programmes proprement dits ; elle ne sera plus donnée par les professeurs ; elle sera laissée aux soins des aumôniers ; et l'article ajoute : « Le vœu des pères de famille « sera toujours consulté et suivi, en ce qui concerne la parti- « cipation de leurs enfants à l'enseignement et aux exercices. » — Ainsi, une déclaration formelle est requise pour que les élèves-maîtres soient admis aux leçons des aumôniers ; et il n'est que trop permis de se demander si les directeurs auront pour consigne de faciliter les déclarations de ce genre ?

D'autre part il convient de rappeler que depuis plusieurs mois déjà le catéchisme et l'Histoire sainte ne sont plus compris au nombre des matières sur lesquelles doivent être interrogés les candidats aux divers brevets de capacité ; on y a substitué, par un décret du 4 et un arrêté ministériel du 5 janvier 1881, « la morale pratique et théorique. »

En deux mots, l'instruction religieuse est rendue purement facultative, d'obligatoire qu'elle était ; et, dans tous les cas, cet enseignement est dénué de sanction.

C'est là une dérogation non seulement à nos traditions les plus anciennes et les plus constantes, mais encore aux usages

suivis dans tous les pays civilisés, notamment dans ceux qui tiennent le premier rang au point de vue scolaire. Il suffit, pour s'en convaincre, de parcourir une publication qui vient d'être éditée par le ministère de l'instruction publique lui-même sous ce titre : *Les Écoles normales primaires à l'étranger.* On y verra qu'en Angleterre, en Suisse, en Allemagne, — pour ne citer que nos émules et nos maîtres en matière pédagogique, — la religion est toujours enseignée dans les établissements destinés à former des maîtres ou maîtresses primaires. Appuyés sur l'histoire et sur l'expérience, sincèrement soucieux des progrès de l'instruction populaire, nos voisins savent que, suivant l'expression de M. Guizot, « partout où « l'enseignement primaire a prospéré, une pensée religieuse « s'est unie, dans ceux qui le répandaient, au goût des lumières « et de l'instruction. »

Aux sophistes qui ne cessent, dans leur acharnement contre la liberté de conscience des pères de famille chrétiens, d'invoquer celle des instituteurs, nos voisins savent répondre avec M. Barthélemy Saint-Hilaire en 1848 : « Dans l'école, les « opinions de l'instituteur ne sont pas libres. Il doit les sou- « mettre loyalement aux limites que lui trace la société et qui « résultent du contrat même passé entre elle et lui. Que si « sa conscience n'accepte pas ces conditions, toutes sages « qu'elles sont, il ne lui reste qu'à quitter une carrière pour « laquelle il n'est point fait, et qu'il ne devait point embrasser. »

Mais tel n'est pas le sentiment de l'homme qui représente, dans le cabinet où siège le même M. Barthélemy Saint-Hilaire, la désorganisation de l'instruction publique. L'histoire, l'expérience, la raison perdent leurs droits auprès de M. Jules Ferry ; les intérêts mêmes du service à la tête duquel l'ont placé les caprices d'une politique d'aventure doivent s'incliner devant ses haines de démolisseur sectaire ; enfin, la légalité ne trouve pas non plus grâce à ses yeux.

Car, du chef qui nous occupe, l'illégalité de son décret du 29 juillet est certaine et flagrante. Il y a là une usurpation manifeste du pouvoir exécutif sur le domaine réservé au législateur.

L'article 23 de la loi de 1850, qui n'est pas encore abrogé, dispose que l'enseignement primaire comprend *nécessairement,* dans les écoles publiques, l'*instruction morale et religieuse.* N'en résulte-t-il pas, par voie de conséquence évidente et for-

cée, que les élèves-maîtres doivent, à leur tour, recevoir *nécessairement* la même instruction sur les bancs de l'école normale ? Sinon, comment s'acquitteraient-ils, une fois en fonctions, de la tâche que la loi leur impose ?

Nous n'avons pas d'illusions sur le sort qui attend, dans un délai plus ou moins rapproché, cet article 23. Mais nous constatons qu'il existe pour le moment, et que, dès lors, le décret dont nous parlons est incontestablement entaché d'excès de pouvoir.

Là d'ailleurs ne se bornent pas ses innovations. Ce n'est pas assez d'avoir, au mépris des lois existantes, décrété la laïcisation des écoles normales ; il faut, en outre, assurer l'efficacité de la mesure, et, à cet effet, briser les résistances que pourraient opposer, dans certaines régions tout au moins, les autorités locales.

Voilà pourquoi M. Jules Ferry a dépouillé les conseils généraux et autres pouvoirs locaux des attributions dont ils étaient investis.

L'école normale étant, d'après la loi du 16 juin 1881, rendue gratuite, — aux frais des contribuables, — les conseils généraux se trouvent dépossédés du droit qui leur appartenait de désigner les boursiers et demi-boursiers. M. Jules Ferry, dans sa dernière circulaire, se félicite de ce résultat, qui « fera cesser la diversité d'origine et de situation entre les « élèves. »

Nous ne désespérons pas de lire un de ces matins une nouvelle circulaire par laquelle on priera les élèves les plus forts de vouloir bien, dans un intérêt d'égalité, descendre au niveau des plus faibles.

En outre, les écoles normales, considérées à bon droit comme des établissements départementaux, étaient jusqu'à présent placées sous l'action de commissions de surveillance, au sein desquelles dominaient les représentants du département. M. Jules Ferry a changé tout cela : maintenant, les écoles normales ne relèvent plus que du ministre lui-même et de ses très humbles agents, les recteurs.

Tout courber sous le joug de l'omnipotence ministérielle, c'est, dans le langage de M. Jules Ferry, « rendre l'Université « à elle-même ». Il ne craint pas de rappeler à ce propos l'*épuration* du conseil supérieur et des conseils académiques, et il dit clairement que la réforme des écoles normales primaires

procède du même esprit. Nous le savions, mais il ne nous déplaît pas de recueillir l'aveu de sa bouche. N'est-ce pas la plus éclatante condamnation de cette réforme au point de vue de la liberté et de la morale ?

« Il est temps, ajoute M. Ferry, que l'école normale ne « prépare plus seulement des brevetés, mais des hommes. » Le propos est peu flatteur pour les instituteurs en titre ; qu'ils se rassurent toutefois : le tout est de s'entendre sur la valeur des mots.

Ce que M. le ministre appelle « préparer des hommes, » c'est former des radicaux bon teint, de robustes anti-cléricaux, en d'autres termes, de plats valets du despotisme républicain.

UNE STATUE A DANTON (1)

On se dispose à élever une statue à Danton. A la bonne heure ! Diverses notabilités révolutionnaires, parmi lesquelles on cite MM. Louis Blanc, Victor Hugo et Floquet, viennent d'adhérer avec enthousiasme à ce projet qui sourit, d'ailleurs, beaucoup à nos gouvernants. L'idée est assurément des plus heureuses et nous lui promettons un succès certain.

Peu de scélérats de cette scélérate époque qui en produisit tant, nous paraissent mériter mieux que Danton l'honneur que lui destine la République. Que des esprits pusillanimes s'étonnent donc de ce choix et s'en scandalisent, nous y applaudissons des deux mains. Le peuple ne sait pas encore bien ce que c'est que la République, il faut qu'il l'apprenne. Tant mieux quand ce sont les républicains eux-mêmes qui se chargent de cet enseignement.

En vérité, à qui veut-on que la République dresse des statues ? M. de Maistre qui parlait d'en faire élever une à Voltaire par la main du bourreau, n'aurait sûrement rien à reprendre à celle que nos conventionnels minuscules veulent décerner à Danton. L'idole sera digne de ses adorateurs. Dis-moi qui tu honores et je te dirai qui tu es.

La République des décrets et des spéculations véreuses, la

(1) Extrait du *Citoyen* de Marseille.

République des crocheteurs et des jouisseurs, des hommes de violence et de plaisir devait ce bronze au sinistre drôle que Robespierre et Saint-Just, ces intègres, traitaient avec mépris « d'homme de plaisir et d'argent », et qui, ayant conscience de son infamie, professait lui-même cette maxime toujours opportune « qu'en révolution l'autorité doit appartenir aux plus scélérats ». A ce titre il mérita le pouvoir.

Sans doute, s'il ne s'était signalé au monde que par des vertus, s'il n'avait fait que du bien, nos républicains le mépriseraient et ne le jugeraient digne que d'oubli. Mais c'est parce qu'il serait impossible de citer une bonne action dans sa vie, parce qu'il se couvrit de tous les crimes, qu'on va le couler en bronze, le hisser sur un piédestal et le proposer en exemple aux générations républicaines.

Quelles leçons ne leur donnera pas cette effigie !

Qu'on nous permette de les résumer brièvement pour l'édification de ceux qui pourraient ne pas saisir toute la portée et l'opportunité de cette apothéose.

Voilà Danton, saluez républicains ! voilà l'homme de gouvernement qui traçait, en ces termes, un programme complet de politique intérieure à votre usage : « Eh ! ils sont là un tas de « bavards qui délibèrent toujours !..... les imbéciles ! A quoi « bon tant de paroles, tant de débats sur la Cons-ti-tu-tion, « tant de façons avec les aristocrates et les tyrans ? Faites « comme eux : vous êtes dessous, mettez-vous dessus. Voilà « toute la Révolution. »

Voilà Danton, le traître, qui, comme Mirabeau, avait vendu son concours au Roi, et qui fit massacrer avec soin, en septembre, l'ancien ministre de Lessart, qui eût pu révéler le chiffre des sommes qu'il avait reçues de la cour pour des engagements qu'il n'eut pas un instant la pensée de tenir.

Voilà Danton, l'assassin, qui organisa et dirigea les horribles massacres de septembre, qui, à la tribune, s'écriait : « Il faut « se saisir des traîtres, y en eût-il trente mille à arrêter. Le « tocsin que l'on va sonner n'est pas un signal *d'alarme*, c'est « la charge sur les *ennemis de la patrie*. Pour les vaincre, il « faut de l'audace, encore de l'audace, toujours de l'audace, et « la France est sauvée. » Et comme on le pressait d'arrêter l'effusion du sang : « Je me soucie bien des prisonniers, s'écria-« t-il, qu'ils deviennent ce qu'ils pourront. »

Voilà Danton, l'infâme ministre de la justice qui, recevant la

horde d'assassins soudoyés par lui, les félicitait de leur conduite et terminait son discours par ces abominables paroles : « Celui « qui vous remercie n'est pas le ministre de la justice, mais « le ministre du peuple. »

Voilà Danton le régicide qui, à cette objection que l'assemblée n'avait pas le droit de juger le roi, répondit par cette parole qui résume toute la justice républicaine d'hier, d'aujourd'hui, de demain : « Nous ne le jugerons pas, nous le tuerons. » La République, en effet, ne fait pas autre chose, elle proscrit quand elle ne tue pas ; elle ne juge jamais.

Voilà Danton, l'ancêtre, le modèle des crocheteurs, le promoteur du fameux décret du 18 août contre les congrégations religieuses qui les dissolvait et confisquait leurs biens, l'instigateur des visites domiciliaires, l'organisateur de la Terreur, le monstre altéré de sang qui disait : « Il faut que le tribunal « révolutionnaire soit divisé en un assez grand nombre de « sections pour que tous les jours un aristocrate paye de sa tête « ses forfaits. »

Voilà Danton qui, le 28 septembre, à la tribune, prononçait les paroles suivantes qui constituent un programme de politique extérieure dont la révolution cosmopolite n'a cessé de s'inspirer : « En nous députant ici, la nation française a créé un « grand comité d'insurrection générale des peuples. Remplis- « sons notre mission ; » et qui, plus tard, accentuait cette déclaration de guerre à l'Europe par cette parole frappante de vérité, prononcée le 4 avril 1793, à la tribune nationale : « Quiconque a frappé un roi est l'ennemi de tous. »

Voilà Danton, le hardi coquin, qui, menacé par la Gironde, faisait cet aveu significatif : « Je le sais bien, nous sommes en « minorité dans l'Assemblée ; nous n'avons pour nous *qu'un* « *tas de gueux* qui ne sont patriotes que *quand ils sont ivres.* « Nous sommes un tas d'ignorants ; Marat n'est qu'un aboyeur ; « Legendre n'est bon qu'à dépecer sa viande ; les autres ne « savent que voter par assis et levé ; mais si les Girondins « avaient le dessus, ils nous jetteraient à la tête les journées « de septembre, la mort de Capet et le 10 août. Il faut marcher « sur eux ; ce sont de beaux parleurs qui délibèrent et tâton- « nent ; nous avons plus d'audace qu'eux, et la canaille est à « nos ordres. »

Voilà Danton, le voleur, qui, chargé avec Lacroix d'aller révolutionner la Belgique, reçut pour cette mission quatre

millions de francs dont il dilapida la plus grande partie ; qui, sommé par Roland de rendre compte, dans les formes voulues, des dépenses secrètes de son département, prétendit l'avoir rendu à ses collègues. Et lorsque le débat fut porté, le 18 octobre, devant l'Assemblée, elle reconnut que le compte du ministre de la justice avait été rendu *en gros*.

Voilà, voilà Danton, le ministre de la justice, qui ne rendit justice qu'à lui-même lorsque, sur le point de marcher à l'échafaud où il avait envoyé tant d'innocentes victimes, il dit, parlant du tribunal révolutionnaire : « C'est moi qui ai fait instituer « ce tribunal infâme, j'en demande pardon à Dieu et aux « hommes ! »

Qu'ajouterions-nous ? En faut-il davantage, nous le demandons, pour justifier la statue que nos Dantons de rencontre vont élever à cet exécrable coquin ?

Ce que la République veut honorer en Danton, c'est la violence, la luxure, le cynisme, l'injustice, le parjure, la trahison, l'assassinat, le régicide, le vol, le pillage des deniers publics.

Que ceux qui ignoraient ces choses-là les apprennent et qu'ils applaudissent avec nous aux révolutionnaires intelligents qui, en Danton, ont su trouver le type complet du républicain tel qu'ils l'entendent, et le symbole exact de leurs doctrines et de leurs aspirations.

Horace Lours.

CONGRÈS DES ŒUVRES OUVRIÈRES

(Suite et fin. — Voir le numéro précédent.)

Nous avons fait connaître les travaux du Congrès pendant les journées du 17, du 18 et 19 octobre ; il nous reste à faire connaître ceux des deux dernières journées, le 20 et le 21.

Les commissions ont montré, le 20, une activité plus grande encore que les jours précédents. Mgr d'Outremont, infatigable dans son zèle, s'est rendu à la commission des Institutions économiques. On s'y est occupé de l'économat populaire, société de consommation qui fonctionne déjà à Angers, sous le titre d'Économat domestique.

La séance de la première section de la deuxième commission

(organisation du travail chrétien) a été extrêmement intéressante. L'assemblée a entendu un rapport remarquable de M. Fougerousse, entrepreneur à Paris, sur la question si importante du salaire : participation aux bénéfices, associations professionnelles, majoration du salaire, permanente stabilité des engagements, telles sont les questions qui ont été abordées dans cette séance que présidait M. Harmel.

La quatrième assemblée générale s'est tenue à huit heures du soir, comme les jours précédents. Mgr d'Outremont constate d'abord en quelques paroles le succès complet du Congrès, puis le R. P. Delaporte salue la présence, à l'assemblée, de M. l'abbé Cyrille Martin, délégué de Sa Grandeur Mgr l'évêque de Grenoble. « Si bien reçus que nous soyons ici, a ajouté le R. P. Delaporte, nous n'oublions pas comment nous avons été accueillis là-bas. »

La parole est ensuite donnée à M. le chanoine Tournamille, qui fait le compte-rendu des travaux de la journée.

Parmi les réunions de la journée, le compte-rendu signale la conférence sacerdotale présidée par M. Leboucher, qui a émis le vœu suivant, adopté par l'assemblée générale :

Le Congrès émet le vœu que les publications catholiques périodiques surveillent leurs annonces financières ou autres, le caractère catholique du journal étant un préjugé en faveur de ces annonces.

M. Ed. Demolins, rédacteur de la *Réforme sociale*, donne ensuite lecture d'un très remarquable rapport sur l'*École de la réforme sociale*, qui est très vivement applaudi par l'assemblée.

La parole est alors donnée par Mgr d'Outremont à Mgr Jeannin, de Besançon, qui raconte d'une voix émue la fondation des *Hospitaliers veilleurs*, créés par lui au cercle ouvrier de Besançon. Parmi les jeunes gens, il a fait choix des plus dévoués, des plus purs, des plus vaillants, et il en fait, près du jeune ouvrier malade, des Hospitaliers veilleurs. « Saluons, messieurs, s'écrie l'orateur, saluons ce jeune ouvrier qui, après un travail pénible, s'en va veiller au chevet de son frère. Saluons l'ouvrier qui détache le Christ de la mansarde et le dépose sur les lèvres du pauvre enfant. Il porte au frère malade le vin vieux qui réconforte, le fruit qui désaltère, et quand l'ange de la mort l'effleure de son aile, l'Hospitalier veilleur apporte une couronne et plante une croix sur la tombe, et l'amitié chrétienne y sème des fleurs. »

Inutile de dire les bravos qui ont accueilli cette intéressante communication.

Il en a été de même du rapport de M. Taillefer sur les *Petites Sœurs de l'ouvrier,* qui ont établi près des centres manufacturiers des maisons de famille où l'ouvrière trouve la joie, la tendresse, le dévouement, le bon exemple.

Après cette lecture, M. le curé de la chapelle de Notre-Dame du Chêne a fait l'historique de ce sanctuaire ; puis, après quelques avis donnés par le secrétaire général, Mgr du Mans termine en laissant, à l'exemple de saint François de Sales, aux méditations de chacun une dernière pensée de saint-Paul : « Conservons la modestie d'un esprit charitable. »

—

La journée du 21, sans contredit la plus émouvante, était la journée des adieux. Dès le matin, les rangs des directeurs d'œuvres s'éclaircissaient, on était à la veille du samedi, jour de confession. Le premier rendez-vous pour les adieux a été à la Table sainte, dans le cœur de Jésus ; et l'infatigable et si bon Mgr d'Outremont a voulu présider lui-même à ce pieux rendez-vous. C'est de ses mains sacrées que les congressistes ont reçu la sainte communion, distribuée aussi à ces pieuses et vaillantes femmes du Mans, qui tous ces jours-ci ont prodigué leurs encouragements aux directeurs d'œuvres. Après la messe, le R. P. Delorme, des Frères prêcheurs, est monté en chaire pour expliquer chrétiennement ce qu'il fallait entendre par ce mot adieu.

Dans la matinée, les commissions avaient terminé leurs travaux, et Mgr d'Outremont, dans l'une d'elles, avait particulièrement recommandé aux congressistes le culte d'Urbain II, cher à Mgr Langénieux. A deux heures et demie, la vaste et belle salle de la rue Maupertuis réunissait, pour la dernière fois, les hommes d'œuvres accourus de toute la France sous la houlette de Mgr d'Outremont.

Comme la veille, M. Joseph de la Bouillerie siège à la gauche de Mgr l'évêque du Mans ; à sa droite est placé le R. P. Delaporte. Après la lecture des procès-verbaux, faite par M. Georgeon et M. l'abbé Tournamille, procès-verbaux très applaudis, parce que les rédacteurs avaient laissé leur plume traduire, en termes exquis, les sentiments du cœur, la parole a été donné au secrétaire général, M. de Château-Thierry. Celui-ci, dans un remarquable rapport, a retracé l'esprit, la vie et les résultats de cette chère l'Œuvre de l'Union, qu'il aime et qu'il sert avec taut de dévouement.

Pendant la lecture de ce travail, dom Couturier, le vénérable abbé de Solesmes, est entré dans la salle avec MM. Harmel, Féron et le P. Marquigny. Le successeur de dom Guéranger, invité à monter sur l'estrade et à se placer à côté de Monseigneur, a été salué par d'unanimes applaudissements, nouvel hommage adressé à nos chers religieux persécutés.

Mentionnons aussi l'histoire des congrès exposée par M. de Moussac; le compte rendu financier, concis et précis, et rempli d'une chrétienne franchise, lu par M. Geoffroid, et arrivons aux paroles d'adieux qui clôturaient la séance.

Le R. P. Delaporte, en termes délicats, a exprimé les sentiments de reconnaissance de tout le congrès, et Mgr d'Outremont n'a pas eu de peine à trouver dans son cœur si aimant la note juste tirée d'une paraphrase de la littérature chrétienne pour répondre aux paroles du P. Delaporte. « Laissez-moi vous dire, s'est-il écrié, qu'au nom de tout mon diocèse je vous donne le baiser fraternel et cordial. J'ajouterai comme les apôtres : *Advesperascit*, le jour baisse, vous allez nous quitter et l'impression que je ressens est celle qu'on éprouve au déclin d'un beau jour. Nous sommes en face d'une crise qui menace d'être épouvantable. Vous avez raison d'espérer. David, à la veille d'une bataille, s'écriait : J'ai soif. Jésus-Christ vous dit : J'ai soif des âmes des ouvriers, soif de sauver la société. Vous êtes à la tête de ceux qui combattent pour ce résultat. Dieu vous garde de riches couronnes dans le temps et dans l'éternité. »

L'évêque avait présidé et les assemblées générales et les commissions ; l'évêque avait distribué le pain des forts aux congressistes ; l'évêque, dans sa chaire, avait, comme juge de la foi, comme directeur des consciences, donné l'explication et la note dogmatiques de ces assemblées chrétiennes, où l'on rencontre des cœurs croyants, soumis et agissants. Ce n'était pas assez. Mgr d'Outremont a voulu faire encore mieux. Avec une générosité en quelque sorte princière, il a tenu à recevoir à sa table le plus grand nombre d'ecclésiastiques et de laïques du congrès du Mans. Le vendredi, c'était le tour des laïques. La libre-pensée et le radicalisme auraient rencontré un sujet de réflexions profondes dans cette réunion où figuraient autour du maître de maison, placés avec une intelligente harmonie, des membres illustres de nos ordres religieux, des représentants non moins illustres de l'industrie, mêlés aux représentants de nos vieilles familles territoriales, et tout le monde se trouvant

uni par le ciment si puissant et si fécond de la charité chrétienne.

Au dessert, M. Joseph de la Bouillerie. ancien ministre et président du comité des cercles catholiques d'ouvriers, s'est levé et au nom de tous les laïques du congrès, a remercié Mgr d'Outremont de l'accueil si bienveillant qu'il avait fait au congrès ; il lui a transmis les sentiments de reconnaissance de tous ses collègues, lui rappelant les souvenirs d'une amitié qui remonte déjà à bien des années. L'éminent prélat, dont le cœur débordait de joie, a trouvé encore, dans un passage de la littérature chrétienne, le compliment le plus délicat à adresser à ses nombreux convives.

Ainsi, dit M. le vicomte G. de Chaulnes à la fin de son compte-rendu adressé à l'*Univers*, ainsi se termina le congrès du Mans qui sera, sans contredit, un des plus féconds, et par les grandes idées qu'il a étudiées et par les principes d'économie chrétienne qu'il a affirmés et par l'édification qu'il a apportée dans la ville du Mans.

—

Voici les vœux émis par le Congrès :

Après avoir entendu Mgr Jeannin, le Congrès émet le vœu :

1° Que la visite des sociétaires malades soit provoquée dans nos œuvres avec un redoublement de zèle ;

2° Que partout où les directeurs trouvent les éléments suffisants, un groupe d'hospitaliers veilleurs soit formé parmi les membres de la congrégation de la sainte Vierge, de la petite conférence de Saint-Vincent de Paul et inspiré des exemples donnés à Bettancour.

— Considérant que les publications révolutionnaires, et notamment certains petits journaux populaires et illustrés, empoisonnent de plus en plus la classe ouvrière dans les villes et les campagnes, le Congrès émet le vœu que les catholiques se fassent un devoir de combattre les publications immorales et antichrétiennes.

— Considérant que, pour travailler efficacement à la réforme chrétienne de la société, les propriétaires et les capitalistes doivent les premiers donner l'exemple de l'usage chrétien des forces dont ils disposent ; que, par conséquent, ils sont tenus de diriger leurs subordonnés et leurs inférieurs proportionnellement au pouvoir qu'ils possèdent ;

Le congrès émet le vœu que la ligue des propriétaires chrétiens, sous le patronage de saint Michel et de saint Remy, étende de plus en plus son action, et propage la doctrine et les exemples dont elle s'inspire.

Reconnaissant les nécessités urgentes de veiller à la fédération

chrétienne des petits valets de ferme, et en général des cultivateurs, le congrès émet le vœu que les commissions annexes agricoles de l'Œuvre des cercles catholiques d'ouvriers soient fondées, à l'exemple de celle de la Flèche, pour étudier les meilleurs moyens pratiques de lutter par l'association contre l'esprit révolutionnaire dans les campagnes.

NÉCROLOGIE

Mgr *Henri* Fœrster, prince-évêque de Breslau, a succombé à une bronchite le jeudi 20 octobre, muni des saints sacrements, à l'âge de quatre-vingts ans, dans son château de Johannisberg, dans la Silésie autrichienne, vers quatre heures de relevée. Le Saint-Père lui avait envoyé sa bénédiction par télégramme, arrivé vers neuf heures du matin, le jour même de son décès.

Lorsque, il y a deux ans, une députation de Breslau lui exprimait l'espoir qu'elle pourrait bientôt le féliciter dans son palais de Breslau, le prince-évêque répondit : « Messieurs, toutes choses comme il plaira à Dieu ! Les voies de la Providence sont inexplorables. Mais ne vous abandonnez pas trop à l'espérance que le Kulturkampf finira bientôt ! Oui, je rentrerai un jour à Breslau, mais ce sera comme mon confrère, le révérendissime évêque Conrad de Paderborn, j'y rentrerai mort, ce que je dois encore considérer comme un bonheur. Croyez-moi, je connais ces messieurs de Berlin et le mobile du Kulturkampf. » Ces paroles étaient en quelque sorte prophétiques.

La mort du prince-évêque de Breslau, dit une correspondance de Berlin, ne manquera pas d'éveiller l'attention au-delà des limites de cet important diocèse. C'est déjà le second évêque prussien dont on peut dire, comme de Grégoire VII, qu'il est mort en exil pour avoir aimé la justice. Mort en exil ! Parlons plus juste. Ce n'était qu'un demi-exil, un demi-bannissement, dans lequel Mgr Fœrster a terminé sa vie ; lui du moins est mort *dans les bornes de son diocèse*.

Quand Frédéric II fit la conquête de la Silésie, une partie de cette province resta en possession autrichienne. Les limites des diocèses ne furent pas changées en même temps que les limites politiques, et c'est ainsi que la Silésie autrichienne fait toujours partie du diocèse de Breslau, de même qu'une partie de la Silésie prussienne relève des diocèses de Prague et d'Olmutz.

Les princes-évêques de Breslau avaient coutume de passer l'été dans leur château de Johannisberg. Après sa déposition par la cour de justice instituée par l'État, Mgr Fœrster se retira définitivement dans ce séjour et continua de là son ministère pastoral. Ce fut la cause de nombreuses dénonciations dans les feuilles ennemies de l'Église, et plus d'une fois on put croire qu'il s'ensuivrait aussi des difficultés diplomatiques avec le gouvernement autrichien et que la chancellerie allemande introduirait des négociations pour obtenir une rectification des bornes diocésaines conforme à celle des limites politiques des deux empires. Mais pendant ce temps le *Kulturkampf* se ralentissait, et le gouvernement prussien lui-même ressentit une secrète satisfaction de ce que les troubles violents que ces lois avaient apportés n'aient pas causé plus de dommages dans le vaste diocèse qui s'étend des Carpathes jusqu'au Mecklembourg.

Le bannissement du prince-évêque n'était pas attaquable dans la forme, parce que le tribunal d'État qui l'avait prononcé est une cour de dernière instance ; mais, par le fait, cette décision était des plus contestables, parce qu'elle s'appuyait sur une infraction aux lois de Mai, au sujet de laquelle une poursuite entreprise par la justice régulière n'avait pas encore reçu de solution. Supposant que le tribunal condamnerait Mgr Fœrster, la cour de justice prononça par avance la sentence de bannissement — et peu de temps après le tribunal ordinaire rendit un jugement qui acquittait l'évêque ! Mais la sentence de bannissement était considérée comme acquise. L'historien qui s'occupera de retracer les péripéties du *Kulturkampf* ne comprendra jamais ponrquoi les prélats de Breslau, Cologne, Munster, Paderborn, etc., ont été destitués, tandis que ceux d'Ermland, de Culm, etc., ont été laissés sur leurs sièges, bien qu'ils aient pris vis-à-vis de l'État et des lois de Mai la même attitude que les évêques frappés par le gouvernement.

Mgr Fœrster jouissait depuis longtemps d'un renom de loyauté particulière. Comme évêque de Berlin, il entretenait, du temps de Frédéric-Guillaume IV, d'étroites relations avec la cour royale. La langue classique avec laquelle le prince de l'Église s'exprimait en public et dans les conversations particulières, le courage avec lequel il combattait la Révolution de 1848, comme prédicateur de la cathédrale de Breslau, de même que comme député au Parlement de Francfort ; son goût pour les arts, tout enfin en faisait un hôte bienvenu chez le

défunt roi comme chez le roi actuel. Le prince-évêque Henri Fœrster vint à Berlin pour la dernière fois vers la fin de 1879. Il ne communiqua pas au clergé, qui s'était réuni autour de lui aussitôt après l'audience impériale, les détails de son entretien avec l'empereur Guillaume, mais il ressortait clairement des paroles d'avertissement et d'encouragement adressées par lui au clergé, que l'atmosphère du palais était changée et qu'une autre température y régnait déjà. C'était le prélude de la lutte entre l'Église et l'État prussien.

—

Une triste nouvelle qui, il y a quelque temps, a été répandue prématurément et a pu être démentie, s'est, hélas ! confirmée aujourd'hui, dit le *Tijd,* journal catholique d'Amsterdam. La famille a reçu officiellement la notice que Mgr Steins, archevêque-évêque d'Auckland, est décédé, après une pénible maladie de quatre mois, dans la maison des RR. PP. Jésuites à Sidney. La dépouille mortelle a été confiée à la terre le 9 septembre, par les soins de Mgr Vaughan.

Le *Tijd* donne ces détails sur la vie de Mgr Steins :

Le défunt prélat naquit à Amsterdam en 1810. De bonne heure déjà il se sentit appelé par la Providence à la dignité sacerdotale et à la vie religieuse. Aussi entra-t-il au noviciat des RR. PP. Jésuites, et termina-t-il d'une manière brillante ses études théologiques dans un des collèges français de la Compagnie. Ses dons éminents et ses connaissances extraordinaires le désignèrent pour l'enseignement.

Bientôt il se vit appelé à une chaire de théologie dans l'un des séminaires belges ; il remplit ces fonctions jusqu'à ce qu'il fût appelé à la tête du petit séminaire de Katwijk. Le R. P. Steins se fit dans ces fonctions, qu'il accomplit jusqu'en 1851, de nombreux amis et de sincères admirateurs. Ses anciens élèves se sont souvenus avec enthousiasme du R. P. Steins, lorsqu'il y a quelques mois, lors de la fête du cinquantenaire de l'établissement de Katwijk, un toast fut porté à la santé de l'ancien directeur.

La Providence destinait cependant le zélé prêtre à une sphère d'activité plus vaste et plus rude. Il abandonnerait tout, sa famille, ses amis, sa patrie, pour aller dans de lointaines contrées se consacrer tout entier au salut des sauvages et des peuplades privées de la lumière de l'Évangile. En 1852 le courageux prêtre s'embarqua pour les Indes anglaises, où il

exerça son saint ministère dans la ville de Poenah. Il y déploya un zèle et des talents si extraordinaires qu'il se vit bientôt appelé aux plus hautes dignités ecclésiastiques.

Après être retourné en Europe pour cause de santé, Mgr Steins fut sacré évêque le 29 juin, fête des saints Apôtres Pierre et Paul, dans la chapelle des RR. PP. Jésuites à Bruxelles.

Le missionnaire néerlandais partit de nouveau pour les Indes, cette fois comme évêque de Nicopolis *i. p. i.*, et administra depuis cette époque le vicariat apostolique de Bombay ; après avoir été élevé plus tard à la dignité d'archevêque de Bozra *i. p. i.*, il échangea sa résidence de Bombay contre celle de Calcutta. Cependant il ne devait pas finir là ses jours. La volonté de ses supérieurs, à laquelle il sacrifia toujours avec plaisir ses propres désirs, le fit de nouveau transférer son siège épiscopal de Calcutta à Auckland (Nouvelle-Zélande). C'est dans ces contrées surtout que les travaux d'un évêque sont rudes, fatigants et incessants. Les labeurs d'un simple missionnaire et l'administration d'un diocèse pèsent à la fois sur lui. Déjà la santé de Mgr Steins avait été rudement éprouvée par suite du climat et des fatigues de l'apostolat. Enfin, après une longue maladie, il a succombé à Sidney, où il s'était rendu au mois de mai dernier.

—

On annonce de Leitmeritz (Bohême) que l'évêque de cette ville, Mgr Frind, est mort le 28 octobre, à l'âge de cinquante-huit ans.

—

Son Em. le cardinal *Prosper* Caterini est mort le 29 octobre. Il était né à Onano, diocèse d'Acquapendente, le 15 octobre 1795. Il fut créé et publié cardinal-diacre par le pape Pie IX dans le consistoire du 7 mars 1853. Il était premier diacre de Sainte-Marie *in Via Lata*, pour laquelle il avait opté le 18 décembre 1876, en retenant en commende la diaconie de Sainte-Marie della Scala ; Préfet de la Congrégation du Concile, de la Congrégation spéciale pour la révision des conciles provinciaux, de la Congrégation de l'immunité et secrétaire de la Congrégation de l'Inquisition romaine et universelle.

S. Em. le cardinal Caterini était protecteur : de l'Ordre des Carmes chaussés et déchaussés, du Tiers-Ordre de Saint-François, des Sœurs de Sainte-Anne de la Providence à Turin, de l'église paroissiale de Saint-Martin *in Vallecorsa*, de la con-

frérie du titre de l'Immaculée-Conception à *Ponte allo Spino* à Sienne, de la cité d'Acquapendente, des communes d'Onano, de Sariano, de Sirolo et d'Ischia.

NOUVELLES RELIGIEUSES

Rome et l'Italie.

Un télégramme adressé au *Monde* le 31 octobre donne ces nouvelles :

Aujourd'hui, a eu lieu le second consistoire préparatoire à la canonisation. S. Em. le cardinal Bartolini, préfet des Rites, a exposé la vie et les miracles, et résumé les actes du procès des BB. Laurent de Brindes et Claire de Montefalco ; tous les cardinaux présents ont répondu affirmativement pour la canonisation de ces Bienheureux.

Trois autres consistoires doivent avoir lieu en novembre : l'un, du 18 au 15, pour des préconisations d'évêques ; un second, le 21, dans lequel l'avocat consistorial, M. de Dominicis, sollicitera la canonisation des quatre Bienheureux ; un troisième, semi-public, du 27 au 30, dans lequel les cardinaux, les archevêques et les évêques présents donneront leur vote par écrit sur la canonisatien. Après cela, S. Em. le cardinal-vicaire prescrira les prières publiques préparatoires.

Trois nouvelles béatifications paraissent définitivement fixées aux 8, 15 et 22 janvier.

On annonce qu'entre ces béatifications et la canonisation du 8 décembre, aura lieu la création de nouveaux cardinaux, parmi lesquels on nomme l'archevêque d'Alger, l'archevêque de Séville, et l'archevêque de Cologne qui viendrait résider à Rome. Dans ce même consistoire, seraient publiés trois cardinaux réservés *in petto*.

S. Em. le cardinal Panebianco est gravement malade ; il a reçu la bénédiction du Souverain-Pontife.

On annonce encore que, par suite de la mort du cardinal Caterini, S. Em. le cardinal Nina serait nommé préfet de la Congrégation du concile et que, dans ce cas, la préfecture des Palais Apostoliques serait de nouveau réunie au Majordomat ou à la secrétairerie d'État.

On annonce enfin qu'aussitôt les négociations terminées avec la Russie, le Pape délèguerait à Saint-Pétersbourg un prélat, avec le titre d'ambassadeur extraordinaire.

—

On s'étonne parfois que les journaux conservateurs insistent sur les dangers de la situation qu'on a faite au Pape à Rome. Voici ce que dit à ce sujet un des journaux les plus avancés de l'Angleterre, la *Pall Mall Gazette :*

Il n'y a pas le moindre doute *que la situation du Pape à Rome ne soit en train de devenir à peu près intenable.* Il va devenir bien difficile pour le gouvernement italien de le protéger complètement contre les insultes, et ce gouvernement est lui-même en butte aux injures quand il essaye de le protéger. Le parti ultra-radical ou « irréconciliable » a découvert qu'il n'y a pas de moyen plus sûr pour molester et affaiblir le gouvernement bien peu fort du roi, qu'un langage outrageant et, quand c'est possible, des démonstrations outrageantes contre le Pape et contre la loi des garanties.

On mande de Rome au *Moniteur universel :*

Rome, 25 octobre.

La campagne anticléricale continue, et le gouvernement, qui défend les catholiques dans la rue, ne fait absolument rien pour faire cesser les dangers d'une propagande dont les résultats seront beaucoup plus graves qu'il ne le croit. J'ai sous les yeux un almanach anticlérical pour 1882 ! Vous voyez que toutes les formes leur sont bonnes pour combattre la catholicisme et la papauté. Je ne parle pas de ce que contient ce misérable petit volume ; c'est une série d'impiétés, d'injures et de blasphèmes à la hauteur de la grande civilisation moderne. Mais, en retournant le volume, je lis sur la couverture :

D'imminente publication :

La Sainte Canaille ou *Histoire des Papes.*

Et voilà ce que gouvernement italien laisse vendre publiquement dans les kiosques, chez les libraires et dans la rue ! Que l'on vienne donc soutenir après cela qu'il fait réellement respecter la loi des garanties et le statut ! Je me permettrai une comparaison et je dirai : Si demain un écrivain quelconque venait publier une brochure sous ce titre :

La Noble Canaille ou *Histoire de la maison de Savoie,*

que lui feriez-vous ? Vous lui feriez son procès et vous l'enverriez en prison. Eh bien ! pour moi, la situation légale du Pape et celle du roi sont parfaitement identiques. Mais le gouvernement italien est entraîné par la révolution, il n'est plus libre et il pourrait répéter le mot d'un personnage de drame très populaire autrefois à Paris : *J'en suis, je le suis,* je suis de sa suite.

La *Lega della Democrazia,* qui paraît à Rome, a publié, dans son numéro du 20 octobre, un article sous la rubrique *Il signor Pecci* (mosieur Pecci) dû à la plume empoisonnée de son directeur, M. Alberto Mario. Cet article excite dans tout cœur chrétien l'indignation et le dégoût ; ce n'est pas son seul résultat : en

considérant que le gouvernement du roi d'Italie laisse impunément outrager, dans les termes les plus cyniques, la personne auguste du Pape, les catholiques comprendront combien Léon XIII a eu raison de se plaindre,dans son dernier discours, de la situation qui lui est faite par ce gouvernement et par les sectes italiennes. A ce titre, l'article de M. Alberto Mario devient un commentaire très probant de la parole du chef suprême de l'Église.

—

Le dimanche 23 octobre, a eu lieu, à Carpineto, patrie de Léon XIII, la consécration de la nouvelle église que Sa Sainteté y a fait bâtir en l'honneur de ses célestes patrons : saint Léon et saint Joachim. La consécration a été accomplie par Mgr Pietromarchi, évêque d'Agnani, dans le diocèse duquel se trouve la ville de Carpineto. Pour rehausser la splendeur de la cérémonie, le Souverain-Pontife a spécialement délégué à Carpineto son auditeur, Mgr Laurenzi, évêque d'Amata *in partibus infidelium*, et Mgr Cataldi, préfet des cérémonies, ainsi que des chantres de la Chapelle pontificale.

—

S. Em. le cardinal Jacobini, secrétaire d'État, est allé, sur l'expresse volonté de Sa Sainteté, rendre visite au duc Salviati, président général de l'œuvre des Cercles catholiques en Italie, pour lui exprimer sa reconnaissance pour le succès du pèlerinage italien et pour le remercier de tout ce que l'œuvre et lui ont fait pour la bonne réussite de cette manifestation catholique et nationale.

Cet acte de haute distinction et de grande bienveillance montre quelle importance le Saint-Père attache à la démonstration qui a été faite, et combien il en a été touché.

—

Mgr Ganglbauer, archevêque de Vienne, est en ce moment à Rome, où il est arrivé le 27 octobre, accompagné de l'abbé Mayer, chapelain de la cour impériale. L'éminent archevêque a ainsi évité de se trouver à Vienne en même temps que le roi Humbert. Dès le lendemain de son arrivée, il a reçu une audience de Sa Sainteté. On assure qu'il a remis à Léon XIII une lettre de François-Joseph contenant des explications très rassurantes au sujet du voyage de Humbert Ier.

—

Voici une note de l'*Osservatore romano* qu'il importe de reproduire :

Le bruit a couru parmi des personnes autorisées, à Rome, qu'on est en train de fonder à Paris plusieurs banques sous le titre de romaines et catholiques. Quelques-uns prétendent que le Saint-Siège aurait concédé des privilèges à ces banques et leur donnerait sa protection. On met en avant des noms de personnages distingués dont on affirme à tort avoir acquis l'appui.

Nous sommes autorisé à démentir formellement ces nouvelles, afin que les catholiques soient en garde contre de semblables spéculations.

France.

Paris. — On vient de publier cette semaine la liste des récompenses décernées par le Jury de l'Exposition de Géographie aux meilleurs travaux présentés.

Un diplôme d'honneur a été décerné au Séminaire des Missions-Étrangères de la rue du Bac et un autre aux *Missions catholiques*.

Le Séminaire des Missions-Étrangères avait envoyé un assez grand nombre de cartes de la Chine, de la Cochinchine et de l'Indo-Chine.

Les *Missions catholiques* avaient exposé un planisphère très curieux. D'ingénieuses combinaisons permettaient d'y lire au premier coup d'œil, le territoire occupé par chacune des grandes religions, le nombre de leurs adhérents, et leur progrès respectif.

— La messe du Saint-Esprit pour la reprise des cours de l'Institut catholique aura lieu demain vendredi, 4 novembre, à neuf heures précises, dans l'église des Carmes, rue de Vaugirard, 70.

La messe sera célébrée par Mgr l'archevêque de Larisse, coadjuteur de Paris, qui prononcera l'allocution d'usage. Après la cérémonie, Monseigneur recevra MM. les professeurs dans l'appartement du recteur.

Les cours commenceront le jour même dans l'après-midi. Les cours du matin reprendront le 5.

— La persécution n'éteint pas le zèle de l'apostolat. Le séminaire des Missions étrangères a en ce moment 159 élèves.

— Le 24 octobre, Mlle des Cars a prononcé ses vœux dans la maison des Carmélites, rue d'Enfer; le duc des Cars son oncle l'a conduite à l'autel; l'habit lui a été donné par Mgr Freppel. La nombreuse famille des Cars était arrivée à Paris pour assister à cette solennité, entre autres le duc et la duchesse Vallombrosa, le marquis et la marquise de Mac-Mahon, le comte et la comtesse de la Ferronays, la princesse Galitzin, etc.

Belley. — La rentrée du grand séminaire diocésain de Brou s'est effectuée le lundi 10 octobre. Cinquante-huit jeunes gens se sont présentés ce jour-là, et ont été reçus au grand séminaire, pour y suivre les cours de théologie ou de philosophie. C'est la première fois, depuis la réorganisation du diocèse, que la classe de philosophie sera faite dans ce grand établissement diocésain. Grâce à l'initiative de Mgr l'Évêque, qui a été applaudi par tout son clergé aux deux premières retraites pastorales, les jeunes gens que Dieu appelle aux fonctions du sacerdoce, pourront, en sortant de l'un ou de l'autre des établissements d'institution secondaire du diocèse, se diriger vers cette maison de Brou, si chère à tous les prêtres de Belley, et s'y former sans retard aux vertus du prêtre en même temps qu'à la science du philosophe et du théologien.

Cambrai. — A l'occasion de la consécration solennelle du diocèse de Cambrai au Cœur Sacré de Jésus-Christ, qui a eu lieu le dimanche 9 octobre, on avait dit que sur les quatre-vingt-douze diocèses de la France et des colonies, il ne restait plus que les deux diocèses de Rouen et de Tours qui ne fussent pas consacrés au Sacré-Cœur. La *Semaine* de Tours nous apprend que la consécration de son diocèse a été faite en 1832 et renouvelée en 1872.

Constantine. — Mgr Combes, le nouvel évêque de Constantine et d'Hippone (Bone), a publié son mandement de prise de possession, où nous lisons :

Et maintenant, mes très chers frères, après cette première communication de mon cœur, laissez-moi vous dire que je suis à vous sans partage, comme le Bon Pasteur est à son troupeau. Ma seule et unique ambition est désormais de vous aimer et de faire du bien à vos âmes, — dussé-je, pour vous le prouver, vous donner ma vie.

Il y a autour de nous des infidèles et des égarés qui n'aiment pas Jésus-Christ ou qui méconnaissent son saint nom. Nous prierons ensemble pour eux, et nous demanderons au divin Maître de faire tomber des yeux de ces infortunés les voiles qui les couvrent, de toucher leurs cœurs, afin qu'il n'y ait plus, un jour, sur cette terre autrefois chrétienne, qu'un seul troupeau et qu'un seul Pasteur (1).

Vous prierez pour moi, jeunes lévites du sanctuaire, notre plus chère espérance pour l'avenir et le bien de ce diocèse; et vous aussi, membres des communautés religieuses, âmes généreuses qui avez tout quitté pour vous consacrer au service de Jésus-Christ ; et vous

(1) Jean x, 16.

tous qui vous dévouez avec tant de zèle, dans ces temps difficiles, au soin des malades et des infirmes et à l'éducation de la jeunesse et de l'enfance. Vous demanderez à Notre-Seigneur de faire de moi un évêque selon son cœur, et à sa Mère Immaculée de bénir un épiscopat que je place dès à présent sous sa protection puissante et maternelle.

Nous n'oublierons jamais que la terre où nous sommes est une terre sainte (1). C'est la terre de Cyprien, d'Optat, de Fulgence, de Possidius, d'Augustin, la même que foulèrent leurs pieds. Souvenons-nous donc de nos pères dans la foi, méditons leur vie et imitons leurs vertus (2).

O Église d'Afrique, ressuscitée et empourprée du sang des martyrs, qui nous donnera de voir reparaître les légions de saints qui t'illustrèrent jadis ? Qui nous donnera de voir ces multitudes de pieux fidèles qui répandaient partout sur tes rivages le pur arome de leurs vertus ?

Écoutons, mes très chers frères, les voix qui sortent de ces ruines; écoutons surtout la grande voix d'Augustin. Un sanctuaire, monument de votre foi et de votre piété, va bientôt s'élever en son honneur. Nous irons tous ranimer l'ardeur de notre foi au contact de ses cendres, qui ne sont pas encore refroidies après tant de siècles ; nous irons demander à son bras puissant la force nécessaire pour combattre les ennemis de notre salut. J'irai demander pour moi-même le zèle des âmes qui l'enflamma pendant sa vie. Tous nous apprendrons de lui comment nous devons aimer Jésus-Christ.

Nancy. — Nous lisons dans le *Triboulet,* au sujet de l'intention qu'ont plusieurs membres de l'Académie française d'appeler dans ce corps Mgr Foulon :

Sa Grandeur Monseigneur l'évêque de Nancy n'a pas encore répondu aux ouvertures qui lui ont été faites au sujet d'un des fauteuil vacants de l'Académie française.

Nous pouvons dire, aujourd'hui, que c'est un des plus éminents professeurs de la faculté de Nancy, ami intime du savant helléniste Alexis Pierron, qui a été chargé de faire part à l'éminent prélat du désir des académiciens.

Autre détail inédit : S. S. Léon XIII, consulté à ce sujet par un des amis de Mgr Foulon, a déclaré qu'il verrait avec joie l'évêque de Nancy remplacer au sein de la docte assemblée le grand évêque d'Orléans.

Mgr Foulon parle avec une éloquence facile et élevée ; son style est des plus distingués ; ses mandements sont de véritables modèles écrits dans toute la pureté de la langue du dix-septième siècle.

(1) Exod. III, 5.
(2) Héb. XIII, 7.

Longtemps professeur, c'est lui qui a été chargé, par une partie de l'épiscopat français, d'écrire la vie de Mgr Darboy.

On n'a pas oublié les sympathies nombreuses qu'a values à l'évêque de Nancy la condamnation prononcée contre lui sous le ministère du duc Decazes, par un tribunal prussien.

Nantes. — Le dimanche 16 octobre a eu lieu l'inauguration de la crypte où viennent d'être déposées les reliques de saint Donatien et de saint Rogatien. Sept prélats avaient répondu à l'invitation de Mgr l'évêque : Mgr Richard, coadjuteur de Paris ; Mgr Bécel, évêque de Vannes ; Mgr Hugonin, évêque de Bayeux ; Mgr Marmo, évêque de Chiapia (Mexique) ; Mgr Germain, évêque de Coutances ; Mgr Laborde, évêque de Blois ; Mgr Catteau, évêque de Luçon, et le R. P. abbé de la Trappe de Meilleraye. Cette crypte est située dans la belle église romane tout récemment construite en exécution d'un vœu de Mgr Fournier, qui avait promis, en 1870, d'élever un temple dédié au Sacré-Cœur, si la ville de Nantes échappait à l'invasion prussienne. On sait que ce vœu fut exaucé. Une foule considérable avait envahi l'église dès le matin. Le défilé des évêques dans ce temple richement pavoisé a produit un grand effet. Mgr Richard a dit la grand'messe ; l'orgue était tenu par Dom Léger, bénédictin de Solesmes, musicien et compositeur de grand mérite. Une procession projetée pour l'après-midi avait été interdite par le maire et par le préfet. Les reliques des saints Donatien et Rogatien, patrons de la nouvelle église, ont été transportées processionnellement, au chant des cantiques, de la cure dans la crypte, à travers le sentier voisin du temple. Un éloquent sermon a été prononcé ensuite par le P. Mathieu, Dominicain, qui a rappelé l'éclat avec lequel Nantes célébrait en 1145 la translation des reliques de saint Donatien et de saint Rogatien. Après le sermon, les huit évêques, rangés de front sur l'autel, ont donné en commun la bénédiction à la foule.

Toulouse. — On écrit de Cazères (Haute-Garonne) à l'*Union du Midi :*

Monsieur le directeur,

Les frères des écoles chrétiennes de Cazères ayant été rappelés, les pères de famille leur ont remis au moment du départ l'adresse suivante :

Très cher frère directeur.

Vous êtes rappelé à Toulouse par un ordre de vos supérieurs; vous devez obéir. C'est le cœur brisé que vous allez quitter cette

ville de Cazères, où votre intelligence et vos efforts de chaque jour et de chaque heure jetaient dans les jeunes esprits le germe de la science et les principes sociaux qui font les hommes. Nous avons vu vos larmes de père couler abondamment à la pensée de la séparation prochaine, et se mêler aux larmes de vos enfants d'adoption. Tous vous aimaient et vous respectaient ; ils savaient ce que votre cœur renfermait de dévouement, d'abnégation et de tendresse. Le professorat n'était par pour vous une obligation pénible, mais un devoir librement consenti et rempli avec passion. Pendant trente-cinq ans, vous vous êtes livré tout à tous, sans défaillance et sans regrets, et une ville voisine de la nôtre, où vous avez exercé longtemps votre laborieux ministère, gardera religieusement, comme nous-mêmes, le souvenir de vos travaux et de vos bienfaits.

Nous n'avons pas voulu nous séparer de vous sans vous exprimer, ainsi qu'à vos dévoués collaborateurs, nos profonds et sincères regrets. Certains d'entre nous avaient eu la pensée, dans un premier élan du cœur, d'adresser à vos supérieurs une pétition pour qu'il vous fût permis de rester encore parmi nous; mais, outre qu'il n'est pas convenable d'aller à l'encontre de résolutions mûrement réfléchies ,nous avons compris l'insuffisance de cette protestation.

Nous nous sommes donc résignés à la séparation. Malgré tout, nous ne désespérons pas de vous revoir parmi nous, et nous ne vous disons pas *adieu,* mais au *revoir.*

(*Suivent* 213 *signatures de pères de famille.*)

Le directeur des frères de Cazères a obtenu, à diverses époques et de ministres souvent hostiles aux écoles congréganistes, une mention honorable, des médailles de bronze et d'argent et des prix.

Nous n'ajouterons rien à ce document, qui dans sa simplicité a une si grande éloquence.

De telles preuves de sympathie font aussi bien l'éloge de ceux qui les méritent que des braves cœurs qui les donnent.

Cela ne nous surprend point et nous fait concevoir de bien consolantes espérances pour un avenir plus ou moins prochain.

La tourmente passe, laissons faire la justice de Dieu ; après la tempête viendront les beaux jours, la justice et le droit auront leur revanche.

Tours. — Mgr l'archevêque vient d'adresser au clergé et aux fidèles de son diocèse une lettre pastorale suivie d'un mandement à l'occasion de la solennité de saint Martin.

Étranger.

Allemagne. — Le chapitre de Breslau, à la mort de Mgr Forster, a usé de son droit d'élire, dans les huit jours du décès de l'évêque, un vicaire capitulaire ; il a nommé M. Gleich en cette qualité. Personne ne met en doute que la prestation de serment ne lui sera pas plus demandée qu'elle ne l'a été aux vicaires et prélats récemment nommés ; on est persuadé que le serment tombera en désuétude.

Angleterre. — Le *Morning Post* du 31 octobre annonce que le Saint-Siège ayant refusé de traiter avec l'ambassade anglaise près le gouvernement italien un certain nombre de questions importantes, le gouvernement anglais a envoyé près du Vatican M. George Errington, député, en qualité d'agent diplomatique temporaire, M. Errington resterait à ce poste dans les mêmes conditions jusqu'à nouvel ordre.

D'après notre confrère, si quelque nouvelle question était soulevée, le gouvernement proposerait au parlement, dès la prochaine session, d'accréditer M. Errington d'une manière définitive auprès du Vatican.

La mesure à laquelle vient de s'arrêter le cabinet de Saint-James n'est peut-être pas, remarque le *Monde*, sans quelque rapport avec la visite du roi Humbert à l'empereur d'Autriche, laquelle n'est pas tout à fait un acte de courtoisie envers M. Gladstone.

— Dernièrement, S. Ém. le Cardinal Manning a parcouru le pays de Galles et présidé chaque jour des conférences sur l'éducation. A Cardiff, le cardinal a été reçu par le maire, protestant, qui lui a souhaité la bienvenue en termes excellents. Nous remarquons cette phrase dans la réponse du cardinal : « Il y a aujourd'hui des hommes d'État qui veulent renverser cet ordre de choses, et qui disent : Le cléricalisme, c'est l'ennemi ! Ils prétendent en vain détruire ce que d'autres ont essayé d'anéantir depuis dix-huit siècles. Ceux-là ont la conscience du mal qu'ils font. » A Newport, la foule a dételé la voiture du cardinal, et l'a conduit en triomphe jusqu'à sa résidence. Mgr Manning a aussi présidé au palais de Cristal la réunion des sociétés de tempérance, qui comprenait plus de dix mille personnes.

Autriche. — Le casino catholique politique du 8e arrondissement de Vienne (Josephstadt) a adopté, dans sa séance du 26, la résolution suivante :

Le casino catholique politique souhaite la bienvenue à l'illustre hôte de S. M. I. et R. apostolique notre gracieux empereur, et voit dans la rencontre de ces deux monarques un symptôme de la politique de paix si nécessaire et si bienfaisante pour les populations des deux États, ainsi que pour le monde entier. Tenant compte des nécessités politiques, ainsi que des leçons et expériences que l'homme doit tirer de l'histoire, le casino croit devoir, pour des motifs tant religieux que politiques, soumettre aux deux augustes monarques la pressante et respectueuse prière de vouloir concerter dans cette entrevue solennelle, guidés par un esprit de justice et de sagesse politiques, les préliminaires pour l'établissement d'une paix durable avec l'Église catholique.

Car il est certain, d'une part, que l'Italie doit trouver dans le respect de la Papauté, dans la protection efficace de ses grandioses institutions, les garanties les plus sûres pour sa sécurité et sa prospérité et que, d'autre part, par la délivrance de la Papauté de sa situation pénible dans la Ville éternelle, l'Autriche-Hongrie, ainsi que les autres États, recouvreront le plus puissant allié dans l'œuvre de leur développement pacifique à l'intérieur et à l'extérieur.

La résolution se termine par le vœu que le roi Humbert veuille faire la paix avec le Pape et lui rendre sa propriété, les États de l'Église.

États-Unis. — Le Très R. P. Joseph-Marie Larocca, Maître Général de l'Ordre des Dominicains, vient de faire une visite de la plupart des maisons de son Ordre aux États-Unis. Il était accompagné du R. P. Carbery, dominicain, presque aussi connu en Irlande que le célèbre orateur, le R. P. Burke.

C'est la première fois, depuis l'établissement de l'Ordre, qu'un supérieur général fait personnellement la visite de toutes les provinces.

L'illustre visiteur se propose de passer quelque temps, maintenant, en Irlande et en Angleterre, puis en Belgique et en Hollande, et, à son retour à Rome, de convoquer une assemblée générale de ses frères.

— Le 18 octobre, fête de saint Luc, Mgr Corrigan a consacré évêque Mgr Michel Wigger, appelé au siège épiscopal de Newark. Le sacre a eu lieu à Newark, dans la cathédrale de

Saint-Patrice. Les évêques de Rochester et de Brooklyn assistaient le prélat consécrateur, prédécesseur de Mgr Wigger sur le siège de Newark.

Monténégro. — A la suite de la mission officieuse qu'est venu remplir à Rome, pendant l'été, l'archevêque schismatique du Monténégro, envoyé à cet effet par le prince Nikita, on s'attend à la prochaine conclusion d'un traité qui règlerait la position des catholiques de ce petit État. L'un des principaux points du traité en question a pour objet le rétablissement d'un diocèse catholique à Antivari, ville maritime sur les bords de la mer Adriatique, et l'on assure que le prince Nikita a donné à ce projet sa pleine adhésion.

Portugal. — Le roi don Louis ayant conféré au ministre italien Mancini la grand'croix de l'ordre du Christ, des catholiques lui ont adressé la protestation suivante :

Sire,

Le monde catholique obéissant, à une impulsion surnaturelle et à une sainte inspiration, a fait parvenir au Vatican protestations sur protestations pour blâmer les attentats des impies et pour témoigner son amour et son attachement au Chef Suprême du catholicisme, en face des faits sacrilèges et impies qui ont eu lieu le 13 juillet et le 7 août dans la ville des Pontifes Suprêmes.

Ces protestations sont une de ces manifestations imposantes de la conscience humaine qui seront consignées en lettres d'or dans les pages glorieuses de l'Église militante. Elles sont, pour les rois et les princes, une leçon du respect dû à la justice et de la vénération et de l'amour dus à une *autorité* qui, bien que maltraitée par les puissants de la terre, compte néanmoins plus de sujets dévoués que l'empereur le plus puissant du monde.

Il y a un gouvernement et un ministre qui se sont rendus solidaires de ces excès vils et ignobles, œuvre d'une canaille abjecte, qui ont eu lieu à Rome, puisque c'est se rendre solidaire de tels faits que d'en défendre les auteurs.

Si ces faits sont exécrables, exécrables doivent être aussi ce gouvernement et ce ministre qui les ont tolérés, qui les ont approuvés, qui les ont voulus.

Que pouvait-on attendre dans ces circonstances, d'un roi catholique ? Que pouvait-on espérer d'un roi dont le titre glorieux de roi très fidèle a été conquis par une longue série de héros chrétiens, en l'honneur desquels leurs fils dégénérés élèvent encore aujourd'hui des monuments somptueux ? Que pouvait faire ce roi en voyant des milliers de ses sujets envoyer à Rome, à l'envi,

leurs protestations, l'une plus énergique et plus expressive que l'autre, pour consoler le Vieillard prisonnier?

Protester avec eux, suivre leur exemple comme bon roi et comme bon fils *très fidèle* du Pape outragé.

Eh bien, il ne l'a pas fait! Il s'est associé au contraire à ce gouvernement exécrable, à ce ministre menteur; il s'est confondu à sa manière avec la plèbe révolutionnaire de Rome, il a outragé les restes de Pie IX, il a approuvé les blasphèmes et les cris séditieux qui ont été proférés à Rome.

Telle est la signification, la seule signification possible, de la grand'croix portugaise de Notre-Seigneur Jésus-Christ que Votre Majesté a conférée à Mancini.

On pourrait trouver trop rude ce langage de pauvres ouvriers s'adressant à un roi, mais il n'est pas pour cela moins conforme à la vérité. Il y a des vérités qui, dans leur rudesse originaire, s'imposent avec toute la force qui leur est propre.

Nous nous vantons de respecter les rois, nous nous vantons d'être des sujets obéissants, ennemis de tout ce qui est révolutionnaire, mais avant tout nous nous vantons d'être des catholiques.

Devant l'infinie Majesté divine que nous adorons, disparaît comme un atome imperceptible la majesté humaine, que nous ne respectons que par amour de la première.

Devant la foi ardente qui dévore et qui domine nos cœurs, disparaissent les considérations humaines que nous n'apercevons pas même. Il n'y a pas de fers, de chaînes, d'échafauds, de martyres qui puissent nous intimider ou étouffer la parole dans notre bouche lorsque nous devons dire la vérité.

Nous dirons au roi :

Écoutez! Dieu ne dort pas; il n'est pas mort non plus! le Dieu qui a tiré le peuple d'Israël de l'esclavage de l'Égypte et qui l'a conduit à la terre promise vous observe.

Le Christ, qui est ressuscité des morts et qui a promis à l'Église sa divine assistance jusqu'à la consommation des siècles, *veille sur la barque de Pierre.*

Vous avez insulté son Épouse bien-aimée; vous avez prévariqué au milieu de votre peuple, vous l'avez scandalisé. C'en est assez! La mesure des iniquités est prête à déborder. Dieu est las de vous supporter. Il vous punira de vos œuvres. Sous peu il vous demandera compte de la foi de votre peuple, des âmes de vos sujets, et pourvu qu'il vous frappe encore sur cette terre afin que vous puissiez expier vos péchés!

Nous protestons devant Votre Majesté contre tous les maux en général que vous avez causés à la patrie, nous protestons particulièrement contre la distinction sacrilège accordée à Mancini; nous

protestons en notre nom et au nom de tous les catholiques qui voudront adhérer à cette protestation.

Nous ne voulons pas, par notre silence, assumer la responsabilité de tout ce torrent d'impiété qui est déchaîné dans votre royaume sans qu'aucune digue lui soit opposée.

Antonio Mendes Lages, Manoel Ferreira Cardoso, Theodoro José dos Reis Barcarena, Thomas Pereira, Manoel Paschoal Leal, Celestino da Silva Moreira, José das Santos.

Russie. — On écrit de Saint-Pétersbourg à la *Gazette de l'Allemagne du Nord :*

Les négociations pendantes entre le gouvernement russe et la curie romaine marchent lentement. Toutefois, l'on se montre, de part et d'autre, disposé à manifester des intentions conciliantes, le gouvernement, en autorisant plusieurs évêques bannis à reprendre possession de leurs sièges épiscopaux ; la curie, en invitant certains évêques à donner leur démission pour faire place à des prélats plus agréables au gouvernement. En outre, le gouvernement a témoigné de ses sentiments pacifiques, en autorisant, dans un grand nombre de paroisses devenues vacantes de fait, les curés naguère interdits, à reprendre leur ministère et en permettant l'usage de la langue polonaise dans la chaire et dans l'école primaire.

Turquie. — Le journal la *Turquie* a ainsi rendu compte de la cérémonie d'intronisation de S. B. Mgr Étienne-Pierre X. Azarian, le nouveau patriarche des Arméniens catholiques :

Depuis que Mgr Hassoun avait reçu le chapeau cardinalice et s'était retiré à Rome pour y goûter un repos légitimement acquis par ses longues années d'apostolat et d'éminents services rendus au Saint-Siège, les regards se portaient vers Mgr Azarian et le désignaient comme le futur Patriarche des Arméniens catholiques. Une intelligence très vive et très souple, de belles qualités de l'âme, sa constante fidélité au trône de saint Pierre et sa sollicitude toute paternelle pour le troupeau qui le pressentait comme son futur pasteur, lui avaient acquis depuis longtemps l'estime et la sympathie générales.

Bien peu de personnes ont donc été étonnées en apprenant que la majorité des voix de la communauté arménienne s'était réunie sur le nom de Sa Béatitude, et une population aussi nombreuse que respectueusement sympathique s'était réunie dans la cathédrale de Saint-Sauveur, à Galata, pour assister à la cérémonie de l'intronisation.

Mgr Azarian était placé au milieu d'un cercle formé par de nom-

breux archevêques et évêques. Il portait le riche manteau patriarcal à queue en velours rouge magnifiquement galonné. Après que les archevêques et évêques lui eurent placé sur la tête le voile patriarcal en tulle blanc brodé, Sa Béatitude chanta la messe jusqu'à la consécration. Les prélats s'agenouillant ensuite en rond devant elle, lui remirent le bâton patriarcal représentant un globe surmonté d'une croix.

Elle prit place sur le trône et présenta successivement la croix aux évêques, au clergé, aux notables et à la population. Chacun l'embrassait et se signait dévotement. La grande-messe étant finie, les prières ont été dites pour la conservation des jours du Sultan et le peuple a longuement répété le cri : *amin !*

Mme veuve Azarian, mère du nouveau Patriarche, accompagnée de toute sa famille, qui ne représentait pas moins de quarante personnes, assistait à la cérémonie dans une tribune réservée.

La réception qui a suivi la cérémonie a été empreinte de joie et de cordialité. Elle a eu lieu dans les appartements de l'église où le Patriarche s'était rendu processionnellement, suivi des archevêques et évêques, du clergé et des notables.

Sa Béatitude a prononcé un discours adapté à la circonstance et qui a été écouté avec un religieux silence. Elle a déclaré que son écusson contenait l'arc-en-ciel et la colombe portant la branche d'olivier à l'arche de Noé, que l'on pouvait donc considérer son avènement comme le prélude d'une ère de paix, de calme et de concorde. De tels emblèmes ne pourraient couvrir qu'une administration patriarcale essentiellement pacifique. Il a dit qu'il avait pris pour devise les belles paroles du prophète Daniel : *Misericordia et veritas obviaverunt sibi ; justitia et pax osculatæ sunt.* Il a renouvelé l'assurance qu'autant il défendrait les intérêts de son Église, autant il inculquerait à son peuple la fidélité et la soumission au trône du sultan. Il a déclaré qu'il consacrerait toutes ses forces à relever le niveau de l'instruction dans le sein de la communauté et à soulager la misère des classes pauvres.

Sa Béatitude a annoncé qu'elle ferait, sous peu, appel à la communauté pour qu'elle ait à choisir par la voie du suffrage universel les membres des nouveaux conseils administratifs et législatifs.

L'élévation de Mgr Azarian au trône patriarcal met ainsi fin à la regrettable scission qui n'a que trop longtemps existé au sein de la communauté arméno-catholique. La presque unanimité des suffrages accordés à Mgr Azarian prouve l'inexactitude des renseignements publiés par le journal le *Stamboul* et que nous avons reproduits à titre de documents historiques. Les renseignements que nous avons puisés à des sources irréprochables concordent tous dans ce sens que l'élection a eu lieu sans aucune pression, et sans qu'aucune influence, de quelque nation que ce soit, ait été exercée. En conséquence, les

informations de l'auteur de l'article du *Stamboul* doivent être considérées comme une affirmation gratuite destinée à faire revivre un différend qui a produit un mal incalculable parmi cette intéressante et sympathique communauté. L'honneur de cette fusion revient à la clairvoyance de la Cour de Rome qui a trouvé dans Mgr Vannutelli un interprète fidèle de son esprit d'union et de concorde qui est le signe distinctif du Saint-Siège. On doit aussi reconnaître qu'en cette circonstance le gouvernement impérial n'a rien négligé pour aider à l'union qui était dans les vœux d'une communauté si fidèle et si dévouée à l'Empire.

— Le samedi 15 octobre, Mgr Azarian a assemblé dans son église patriarcale de Péra tout le clergé arménien catholique pour entendre la lecture des bulles qui lui ont été expédiées par le Saint-Siège. En moins de trois mois, toutes les questions, formalités et décisions entre le patriarcat arménien et le Saint-Siège apostolique ont été traitées, réglées, accomplies et mises à exécution: transmission des procès-verbaux de l'élection, postulation, préconisation, expédition des bulles, remise du pallium et publication des bulles. Ces deux dernières formalités auraient même pu être accomplies à Constantinople quinze jours plus tôt. Rome, bien que placée à plus de 800 lieues de Constantinople, a donné, sans le moindre retard, aux Arméniens catholiques une preuve éclatante de son affection. Il n'en est pas malheureusement de même à Constantinople. La Sublime-Porte, malgré l'iradé impérial rendu à cet effet peu de jours après l'élection, n'a pas encore délivré à Mgr Azarian son bérat d'investiture comme chef et représentant légal de la nation arméno-catholique. Les Arméniens ont voulu aller trop vite; ils ne se sont pas maintenus dans les traditions, ils ont placé la charrue devant les bœufs, ils ont obtenu l'audience du sultan avant la délivrance du bérat, et aujourd'hui la Porte finasse pour mieux faire financer à profit.

— On annonce la mort de John Barclay, évêque protestant de Jérusalem, décédé le 22 de ce mois. Il avait en 1879 remplacé l'évêque Gobat. L'évêché de Jérusalem a été fondé par la Prusse et l'Angleterre, qui en nomment tour à tour le titulaire. C'est la Prusse qui sera appelée cette fois à pourvoir à la vacance de ce siège.

LES CHAMBRES

Vendredi, 28 octobre 1881. — *Sénat.* — Séance de rentrée, et premier acte de faiblesse. Jusqu'ici les propositions de loi émanant de l'initiative parlementaire disparaissaient avec la Chambre qui les avait votées. Le Sénat décide qu'il retiendra celles de ces propositions sur lesquelles des rapports sont déposés. Cette dérogation aux traditions nous vaudra quelques mois plus tôt plusieurs mauvaises lois.

Chambre des Députés. — La première séance de la Chambre bâclée des députés de France est le digne début d'une session qui promet d'être tout exceptionnelle dans l'histoire du régime parlementaire. La candidature plus ou moins inattendue de M. Gambetta à la présidence provisoire de la Chambre a fourni aux intransigeants une occasion de témoigner leur hostilité à l'orateur de Cahors, Tours, Le Havre et autres lieux. M. Louis Blanc, président du Comité de salut public qui a fait quelque bruit naguère, s'est chargé d'attacher le grelot, en invoquant le règlement contre une élection à la présidence qu'il disait prématurée, avant la validation des pouvoirs. On s'est beaucoup chamaillé là-dessus ; le doyen d'âge, M. Guichard, a fait beaucoup de bruit avec sa sonnette, les interpellations, les cris et autres aménités ordinaires ont produit un tumulte d'heureux présage, un huissier a cherché inutilement à défendre l'accès de la tribune, et enfin, quand une petite éclaircie s'est faite, l'élection du président provisoire a eu lieu et a donné à M. Gambetta 317 voix sur 350 votes exprimés.

L'annonce de la prise de Kairouan, faite pendant le défilé des députés votants, a été accueillie sur les bancs des adversaires du ministère par un immense éclat de rire auquel toute la Chambre a fini par s'associer. Quel encouragement pour les soldats de la France qui combattent et meurent sur la terre africaine ! Quel affront pour les acteurs de ce ridicule coup de théâtre ! Mais aussi quelle manifestation déplorable de l'état des esprits dans un grand pays !

Samedi, 29 octobre. — *Sénat.* — Note du projet de loi abrogeant la loi de l'an XIII relative aux cimetières. Ce projet déplorable fait disparaître dans les cimetières toute séparation entre catholiques, protestants, juifs ou même libres-penseurs. C'est surtout en faveur de ces derniers qu'est faite la nouvelle loi, puisque ni les protestants, ni les juifs n'ont jamais demandé aucune modification au régime suivi jusqu'ici.

Chambre des députés. — A peine la séance ouverte, M. Gambetta remercie ses collègues de l'honneur qu'ils lui ont fait et prononce l'allocution suivante :

« Messieurs les députés, en remplaçant à ce fauteuil notre vénéré

doyen d'âge, M. Guichard, je n'ai qu'un mot de remerciement à adresser à la Chambre ; elle a hâte de se constituer et je ne la retarderai pas par des paroles oiseuses. Je lui renouvelle l'expression de ma gratitude et je m'efforcerai de me rendre digne de la manifestation politique qu'elle a voulu faire et dont je ne méconnais ni le caractère ni la portée. »

La Chambre passe alors à la vérification des pouvoirs et admet 376 députés.

Lundi, 31 octobre. — Suite de la vérification des pouvoirs et validation de l'élection de M. Gambetta à Belleville, élection contestée platoniquement seulement par M. Tony Revillon.

CHRONIQUE DE LA SEMAINE

Une semaine d'élections. — Résultat des élections départementales et communales en France. — Élections suisses. — Élections communales en Belgique. — Élections en Allemagne. — L'isolement de la France. — L'entrevue du roi d'Italie et de l'empereur d'Autriche. — Les attentats du 13 juillet à Rome devant les Chambres espagnoles.

3 novembre 1881.

Cette semaine peut s'appeler la semaine des élections : élections dimanche dernier dans un certain nombre de communes et de départements français, élections le 27 octobre en Allemagne pour le Reischtag, élections communales en Belgique, élections en Suisse, le 30, pour le renouvellement du Conseil national.

C'était donc d'élections municipales et départementales qu'il s'agissait chez nous. A Paris, c'est encore une fois la Commune, dans tout ce qu'elle a de plus caractérisé, qui est restée maîtresse du terrain contre un opportuniste. M. Sick, en effet, le fameux Sick de M. Gambetta, a été battu par M. Amouroux. Si les résultats n'ont pas été tout à fait les mêmes dans les départements, du moins ils n'en valent guère mieux : l'opportunisme doublé du radicalisme a presque partout triomphé. Un modéré a cependant triomphé à Clermont-Ferrand dans la personne de M. Bardoux, élu conseiller général. Tant que nous n'aurons pas d'autre défenseur contre le socialisme qui nous envahit chaque jour, la Révolution pourra triompher librement.

Les élections suisses peuvent faire pendant aux nôtres. Il s'agissait du renouvellement du Conseil national. On sait que ce Conseil est nommé pour trois ans par le suffrage universel, et que chaque canton y envoie un nombre de représentants proportionné au chiffre de la population ; il partage le pouvoir législatif avec le conseil des États qui est composé au contraire des représentants des cantons, à raison de deux conseillers par canton. Les deux Conseils réunis en Assemblée fédérale nomment les membres du Conseil fédéral qui constitue le pouvoir exécutif.

Dans le dernier Conseil, trois partis étaient en présence : les conservateurs catholiques, les libéraux, les radicaux ; mais aucun d'eux n'était assez fort pour constituer à lui seul la majorité, en sorte que cette majorité se déplaçait suivant que le centre libéral votait avec les catholiques ou avec les radicaux. Désormais, et grâce aux élections de dimanche, les radicaux autoritaires et centralisateurs seront assez nombreux pour mettre en minorité les libéraux et les conservateurs catholiques réunis.

C'est là un résultat auquel on devait malheureusement s'attendre, tant est travaillée par la franc-maçonnerie notre pauvre petite voisine de l'Est.

Les résultats des élections belges et allemandes sont plus consolants. En Belgique, le réveil du sentiment catholique paraît être la caractéristique du dernier scrutin. Partout, de l'aveu des libéraux eux-mêmes, la question était posée sur le terrain politique. Eh bieu, presque partout, dans les grandes villes comme dans les plus petits villages, les catholiques ont remporté de très importants succès.

Dans les grandes villes, nous voyons leur minorité se renforcer considérablement. A Liége, par exemple, l'écart qui naguère se chiffrait par des milliers de voix devient infime ; à Anvers, où cette minorité était de 800 voix et plus, nous la voyons revenir à environ cinq cents ; à Gand, où nos amis luttaient simplement pour le principe avec une liste incomplète, ils obtiennent un chiffre de voix considérable ; à Mons, cette citadelle du libéralisme dans le Hainaut, deux catholiques passent en tête de la liste ; à Tournai, cinq candidats catholiques sur six arrivent au ballottage !

Enfin, à Bruges, Malines, Nivelles, Soignies, Bastogne Laroche, Thourout, Termonde, Audenaerde et Courtrai, toutes

villes où la lutte était ardente, nos amis l'emportent haut la main.

Dans les campagnes, même dans les villes, là surtout où des conseils de composition mixte avaient été gratifiés de bourgmestres archilibéraux en vue de l'exécution de la loi de guerre, la victoire des catholiques revêt un caractère tout spécial et bien significatif : c'est le bourgmestre libéral, c'est l'homme de M. Rolin qui est frappé ! Ainsi en est-il à Hal, à Maeseyck et en une infinité d'autres localités.

Somme toute, la journée peut se définir en deux mots : échec très grave pour le libéralisme dans le pays entier ; et pour les catholiques, succès éclatant, présage certain de décisives victoires pour juin 1882. Honneur à nos frères de Belgique !

En Allemagne, le résultat du vote n'est pas moins significatif: la politique du Kulturkampf est battue, le centre catholique gagne jusqu'ici au moins six sièges. En effet, sur les 368 élections connues à l'heure où nous écrivons, il y a 36 conservateurs, 24 conservateurs-libéraux, 89 du centre, 32 nationaux-libéraux, 30 sécessionnistes, 27 progressistes, 6 du parti démocratique, 12 Polonais, 21 particularistes. On voit que la fraction du centre catholique est de beaucoup la plus nombreuse : M. de Bismark comprendra-t-il enfin ce que lui a valu sa politique de persécution ?

Le vote des provinces annexées en 1871 se joint d'ailleurs au vote des autres provinces de l'Empire : tous les élus de l'Alsace-Lorraine sont les candidats de la protestation.

Il y aurait bien dans tout cela de quoi donner à réfléchir à notre gouvernement et à nos nouveaux députés, si leur haine franc-maçonnique pouvait encore laisser place au moindre patriotisme. La guerre religieuse révolte partout les populations, et le jour approche sans doute où la France restera seule, persévérant dans sa lutte criminelle contre la religion : son isolement politique sera alors complet. Que faut-il en effet de plus que les mesures odieuses de ces dernières années pour éloigner de nous à tout jamais ces catholiques des bords du Rhin que le *Kulturkampf* avait presque rendus français de cœur ; ces catholiques d'Alsace restés sourds jusqu'ici aux tentations comme aux menaces qui n'ont pu faire fléchir leur patriotisme ; tous ces catholiques allemands qui commençaient à comprendre, sous l'impression de la persécution religieuse, ce que leur valait l'unité allemande, et qui sentaient se calmer

cette passion patriotique qui les avait précipités sur nous, dans la guerre de 1870 ? Et cette guerre se poursuit, et elle menace de devenir de plus en plus violente, au moment même où M. de Bismark désarme devant le Saint-Siège, où il prend la défense de l'indépendance et de la dignité du Saint-Père contre les fureurs du radicalisme italien. La France républicaine a-t-elle donc trop d'amis au dehors pour s'aliéner encore toutes ces populations qui comptent par millions en Europe ?

Le 16 avril 1872, M. Gambetta, plus perspicace qu'aujourd'hui, comprenait mieux l'intérêt de la France quand il disait :

« L'État laissera aux cultes leur plus grande liberté, et il ne peut avoir aucune compétence sur les dogmes ni sur les idées philosophiques. Il faut qu'il ignore ces choses, ou bien il deviendrait intolérant, arbitraire et persécuteur. Il ne peut pas, il n'a pas le droit de le devenir ! »

Que reste-t-il maintenant de ces belles promesses ? Elles sont bien loin, et faut-il s'en étonner quand on sait de quelle bouche elles sont sorties ? L'exercice et l'ambition du pouvoir changent bien les hommes ; et quelles surprises nouvelles et plus pénibles ne nous réservent pas la session qui vient de commencer et l'arrivée au pouvoir plus ou moins prochaine, plus ou moins volontaire de celui qui a dit : le cléricalisme c'est l'ennemi ! Il n'y a pas lieu d'être rassuré.

—

L'entrevue du roi d'Italie et de l'empereur d'Autriche a eu lieu à Vienne. Les ministres italiens, impuissants à agir d'eux-mêmes, suivent la vieille politique qui consiste à s'appuyer sur les alliances, sauf à les rompre quand le voudra l'intérêt du moment. Les bons rapports avec la France ayant cessé d'exister, l'Italie se trouvait dans un isolement périlleux ; de là l'empressement qu'on a mis à chercher des amis en terre allemande et à procurer un appui quelconque aux cloisons mal affermies de la baraque italienne. Mais, d'autre part, l'empire d'Autriche est sérieusement menacé par la politique irrédentiste, qui fut pendant longtemps aux nombre des aspirations du cabinet Cairoli, protecteur des meetings et des ligues en faveur des provinces *irrédentes*. La situation, il y a peu de temps, en était même arrivée à un tel point de tension que la guerre entre l'Italie et l'Autriche paraissait imminente et que les troupes

étaient déjà mobilisées à la frontière ; l'empressement pour les préparatifs belliqueux était grand des deux côtés.

Il n'était pas facile de calmer cette indignation de l'empire d'Autriche et de vaincre la répugnance soulevée par la conduite d'un voisin qui, après avoir attenté, présente ensuite une main amie. Comment ajouter foi à ces nouvelles protestations d'amitié? Quel serait le gage de sa fidélité à la parole donnée? Le gouvernement autrichien hésita longtemps, mais les instances de l'Italie eurent enfin le dessus, et l'on consentit à Vienne, à ce que le roi d'Italie fût reçu par l'empereur en compagnie de la reine et des ministres responsables.

Il fallait dissiper les nuages de l'irrédentisme, et le voyage royal est une protestation solennelle contre la politique du passé, cette politique qui fut longtemps l'idéal de la rue, du Parlement, des cabinets.

Quel grand changement en peu de temps !

La presse gouvernementale italienne peut bien célébrer ce résultat sur tous les tons ; mais celui qui n'est pas aveuglé par l'intérêt voit dans ce voyage tout autre chose qu'un triomphe, puisque c'est le voyage du coupable repentant qui va demander pardon. Le gouvernement italien se sert de la couronne pour dire *meâ culpâ*. L'empereur François-Joseph a pardonné sans aucun doute ; mais ses ministres, en traitant avec les ministres italiens, voudront toujours avoir plus d'assurances au sujet de la politique de l'Italie.

Le gouvernement qui a le plus d'avantages à ce voyage, c'est assurément celui de l'Autriche, qui, d'un côté, est l'objet d'un acte de courtoisie, et, de l'autre, obtient un gage assuré de l'abandon de la politique irrédentiste.

Quant à l'Italie, quel profit tirera-t-elle de tout cela, et surtout quel avantage sur la France ? Elle obtiendra un avantage beaucoup plus négatif que positif ; elle obtiendra de graviter, à titre de satellite, dans l'orbite politique où se meuvent les deux empires du centre de l'Europe, et c'est à peu près tout.

Le prince de Bismark — il faut toujours en venir au prince de Bismark — est heureux sans doute d'engagements qui, en fortifiant l'allié de Guillaume Ier, consolident sa grande œuvre, l'existence de l'empire d'Allemagne ; mais il sait trop bien qu'un nouvel abaissement de la France, déjà si diminuée, est trop contraire aux véritables intérêts de l'Autriche et à ses arrière-pensées pour songer à le lui demander.

La France est un contre-poids nécessaire à l'Autriche, et le sens pratique des choses, que possède à un si haut degré l'audacieux chancelier, lui défend, pour ainsi parler, de tendre la corde de l'arc de manière à la briser. Ce n'est pas encore demain que le cabinet de Paris recevra l'ordre d'évacuer la Tunisie ou de *restituer* la Corse, le comté de Nice et la Savoie.

Au fond, l'entrevue du roi Humbert et de l'empereur François-Joseph ne modifie donc guère la situation de la France. Il est impossible à l'Italie d'être aujourd'hui plus l'ennemie de la France qu'elle ne l'était hier, et peut-être en voulant faire acte d'hostilité à son égard, son jeune souverain n'aura-t-il réussi qu'à la plonger en de graves embarras.

—

La question des attentats de la nuit du 13 juillet à Rome est revenue au Sénat espagnol ; c'est M. le marquis de Molins qui parlait.

Attaquant la politique du ministère, M. de Molins lui a reproché non seulement sa conduite envers le Saint-Siège, mais le retard qu'il avait mis à répondre à la circulaire du cardinal Jacobini. L'orateur a cité une dépêche du 3 août, dans laquelle l'ambassadeur espagnol à Rome dit que le Saint-Père, qui était profondément affligé, s'était plaint à trois reprises du silence du cabinet espagnol. Il a également donné lecture d'une protestation d'un évêque français, pour montrer combien le ministre avait dénaturé les faits en prétendant qu'aucun évêque étranger n'avait usé, vis-à-vis du gouvernement italien, d'un langage aussi vif que S. Em. le cardinal Moreno, archevêque de Tolède. Enfin il a rappelé la circulaire de M. Bermudez de Castro, ministre des affaires étrangères en 1865, sur la reconnaissance du royaume d'Italie, pour montrer combien le cabinet était peu fondé à invoquer ce fait dans les circonstances actuelles.

A la Chambre des députés, dans un remarquable discours, M. Pidal a aussi touché à cette grave question et forcé le gouvernement libéral de la catholique Espagne à rejeter, pour sa défense, des arguments insignifiants qui n'ont pu détruire aucun des reproches fondés que sont en droit de lui adresser les catholiques. Ainsi il avoue le retard apporté dans la réponse au Saint-Siège, mais il essaie de l'expliquer par la difficulté de la situation du ministère. Il ajoute qu'il a répondu d'abord au

Saint-Père, et seulement quelques jours plus tard au gouvernement italien.

Il déclare qu'il serait fâcheux pour le ministère d'être soupçonné d'avoir manqué d'égards pour le Saint-Siège, et il essaye, en invoquant le témoignage de l'évêque de Salamanque dans sa protestation contre les attentats, d'établir que le gouvernement italien a cherché à éviter les conflits.

Mgr de Salamanque était dès lors obligé de prendre la parole. Comme il venait de prêter serment le même jour et n'était pas au courant du débat, il a promis de prendre des informations et de traiter la question ultérieurement.

Ce que je ne veux pas, a-t-il dit, c'est que l'on croie que j'applaudis à la conduite du gouvernement d'Italie, car s'il en était ainsi, comment expliquer mes appréhensions ? Comment pourrais-je approuver la conduite du gouvernement italien lors de la translation des restes du vénérable Pie IX ? Comment pourrais-je accepter qu'on parle contre la loi des garanties, contre le clergé, contre le Pontife, qu'on fasse parade d'anticléricalisme et qu'on crie qu'il faut attaquer le Vatican, et faire de l'assaut qui y sera donné une fête nationale dans le genre de la prise de la Bastille ?

J'ai dit que le gouvernement italien avait doublé les gardes autour du Vatican. Mais n'est-ce pas pour nous un motif de crainte ? Bref, je n'ai fait qu'exposer l'inquiétude où nous sommes quant au présent, la peur avec laquelle nous regardons l'avenir ; mais, je le répète, je ne saurais traiter cette question sans enfreindre le règlement, et je me réserve de le faire opportunément, ainsi que l'exigent et ma conscience et la situation qui est faite aux catholiques.

Ces éloquents discours n'ont pu déplacer la majorité des Chambres espagnoles qui ont, dans les deux cas, accordé au ministère ce qu'il demandait, mais ils montrent que les catholiques ont encore, au sein de ces assemblées, des voix autorisées qui sauront démasquer les bassesses et flétrir les lâchetés des libéraux.

P. CHANTREL.

VARIÉTÉS

Les écoles françaises en Tunisie (1)

On lit dans une lettre du Frère Angel Pierre, directeur des Frères des Écoles chrétiennes à Tunis :

Grâce à Dieu, nous avons pu continuer à faire le bien parmi la

(1) Extrait du *Bulletin des Écoles d'Orient*. Il s'agit ici de la situation de ces écoles avant l'expédition actuelle.

jeunesse qui nous est confiée, sans autres difficultés que quelques indispositions provenant du climat d'Afrique, toujours pénible pour nous pendant les grandes chaleurs. Ainsi que vous le verrez dans le tableau ci-joint, le nombre de nos élèves est de 392 au lieu de 423, qui était le chiffre de l'année dernière. Cette diminution provient en partie de ce qu'un certain nombre de nos élèves sont allés au collège nouvellement fondé à Saint-Louis de Carthage, par Mgr Lavigerie, le zélé archevêque d'Alger ; mais il provient aussi de l'antagonisme ardent qui existe entre les nationalités française et italienne, qui voudraient avoir chacune la principale influence à Tunis. Ici, les Italiens sont nombreux, et malgré le soin avec lequel nous évitons toute ingérence politique, il a pu arriver que des familles italiennes n'aient pas eu autant d'empressement à laisser étudier la langue française par leurs enfants. Cela a eu lieu surtout parmi les israélites, qui n'ont pas naturellement le motif de l'éducation chrétienne, qui se donne de préférence dans nos écoles.

En fait, la diminution des élèves a amené une diminution corrélative dans nos recettes, car nos classes gratuites sont toujours tellement remplies que nous sommes obligés de refuser les enfants qu'on nous présente. Heureusement que le gouvernement français, stimulé par les allocations généreuses que le gouvernement italien accorde à ses écoles de la Tunisie, nous a fait remettre, cette année, un secours qui nous est arrivé fort à propos. Quoique cette allocation ne nous soit donnée que comme tout à fait éventuelle, nous espérons qu'elle se renouvellera, d'autant plus qu'il nous est dit qu'elle a surtout pour objet de nous aider à une plus grande propagation de la langue française parmi la jeunesse tunisienne.

Pour répondre aux désirs du gouvernement, nous avons introduit l'étude de notre langue dans nos classes gratuites. Nous n'avions pas fait cela jusqu'à présent, parce que les enfants qui fréquentent ces classes n'y restaient pas assez longtemps pour apprendre deux langues ; de plus, leur pauvreté ne leur permettait pas d'acheter les livres nécessaires : maintenant, avec le secours obtenu, nous pouvons leur fournir les livres, et nous espérons que les parents leur laisseront un temps suffisant pour en profiter.

Nous avions le projet de diminuer notre personnel, qui se recrute difficilement ; mais à raison du nouvel arrangement, nous avons dû augmenter d'un Frère l'effectif de la communauté. Pour ne pas froisser les susceptibilités des parents, nous avons eu soin avant d'introduire l'étude du français dans les classes gratuites, d'engager les enfants à demander à leurs parents s'ils seraient bien aises qu'on leur fît faire cette étude ; ils ont tous répondu affirmativement ; parents et élèves sont donc satisfaits.

Presque tous les nouveaux emplois qui se présentent sont occupés par nos anciens élèves ; la raison de cette préférence est que, outre la

bonne conduite. ces jeunes gens connaissent le français, l'italien et l'arabe. On nous les rendent parfois même avant qu'ils soient sortis de nos classes ; cela se sait dans la ville et engage plus fortement les parents à nous confier leurs enfants et à nous les laisser plus longtemps. En résumé, notre but principal est l'intérêt spirituel et temporel des élèves qui nous sont confiés ; mais nous voyons avec bonheur qu'il en résulte un plus grand avantage pour l'influence française. C'est assez juste, puisque notre établissement a été fondé et se maintient en grande partie par ses aumônes des catholiques de France.

—

La Sœur Céleste Peyre, supérieure des Sœurs de Saint-Joseph, à Tunis, écrit de son côté :

Le nombre de nos enfants est toujours considérable et le serait bien davantage, n'était l'exiguïté de notre local pour une partie duquel nous sommes encore obligées de payer un loyer très onéreux. Si S. E. M. le ministre des affaires étrangères de France veut bien nous continuer, pendant quelques années, le secours généreux dont il a bien voulu nous gratifier cette année-ci, nous pourrons faire beaucoup de bien au point de vue religieux, tout en propageant la connaissance de notre belle langue. C'est vous dire que je travaille à établir une école gratuite française. Si j'ai le bonheur d'y réussir, c'est-à-dire s'il m'est donné de m'exonérer du loyer, qui absorbe une partie de nos ressources, il est certain que le nombre de nos enfants pauvres augmentera prodigieusement ; car la population a une sympathie marquée pour nous et pour notre enseignement. Les indigènes mêmes manifestent une grande bienveillance pour nos Sœurs, qu'ils regardent comme de très grands médecins. Des Arabes, des Bédouins ne craignent pas de faire des trajets de plusieurs heures pour venir les consulter. Combien de fois ne les voyons-nous pas amener, sur leurs modestes montures, des malades, des enfants auxquels il reste à peine un souffle de vie. Nous leur prodiguons nos soins avec un bonheur indicible, car la petite aumône que nous leur faisons ne peut qu'être utile à leurs âmes et nous gagner quelques mérites pour le ciel.

Si dans nos contrées d'Europe l'esprit du mal tâche d'infiltrer dans le cœur de la jeunesse le poison de l'incrédulité, il ne fait pas moins d'efforts, ici, pour dépraver les jeunes cœurs et les conduire à l'apostasie par l'immoralité. Outre les dangers du climat, quels ravages ne font pas ici, parmi les pauvres jeunes filles, les passions et les mœurs mahométanes. Que de fois nos cœurs en ont été navrés ! Frappant un jour à la porte d'une maison de belle apparence, nous fûmes, d'après l'ordre de la maîtresse, immédiatement introduites, toutes les domestiques et les enfants même se retirèrent, à notre grand étonnement. Convaincue qu'elle était bien seule, celle que nous avions prise pour une mauresque nous dit, avec une vive émotion :

— O mes Sœurs ! que je suis heureuse de me trouver une fois encore avec des compatriotes.

— Eh quoi ! seriez-vous Française ?

— Oui, mes Sœurs, je suis née dans une petite ville de la Provence ; mes parents me donnèrent une éducation chrétienne et l'exemple de toutes les vertus. Comme vous, mes Sœurs, je faisais mes délices de l'exacte observance de la loi du Seigneur ! Membre de la congrégation des Enfants de Marie, mon plus grand bonheur était d'orner son autel, de chanter ses louanges et de faire briller sur ma poitrine son image si chère. Oh ! que je paye cher un instant d'égarement et de désespoir ! ! !...

Sa voix s'éteignit dans un sanglot prolongé. Nous respectâmes sa douleur, car nous étions atterrées. Elle reprit :

— Mes chaînes sont trop lourdes... Je ne puis les briser !... Ah ! si je n'étais pas retenue par mes enfants !... comme j'échapperais avec bonheur à l'homme qui me tient sous le joug de Mahomet. Mes pauvres enfants !...

Les larmes la suffoquaient. Nous lui adressâmes quelques paroles d'encouragement, lui parlant surtout de la miséricorde de Dieu, de la bonté de Marie, refuge assuré des pécheurs. Ses larmes coulaient toujours abondandes, mais moins amères. Elle saisit la croix qui brille sur nos poitrines, la baisant avec transport en répétant le nom béni de Jésus. A ce moment, la porte s'ouvrit, l'homme se montra. La malheureuse ne put cacher les traces de ses larmes, et le disciple du Prophète en devina sans doute la cause, car, à partir de ce jour, il nous fut impossible de la revoir seule.

Par ces faits et beaucoup d'autres du même genre que je m'abstiens de citer, comprenez, Monsieur le directeur, combien notre ministère est difficile, et avec quel courage nous nous efforçons de le remplir. Comment, en effet, ne pas travailler ardemment, sinon à déraciner complètement, au moins à diminuer peu à peu cette masse de corruptions et d'erreurs qui nous environne ?

Nous savons par expérience que nos écoles sont un puissant préservatif pour les populations européennes de la Tunisie ; l'instruction religieuse qu'y reçoivent nos jeunes chrétiennes, les habitudes de piété qu'elles y contractent les prémunissent contre les dangers qui les attendent dans le monde. Quant à nos élèves des autres cultes, les bonnes impressions qu'elles emportent de nos écoles adoucissent leurs préventions contre notre sainte foi, prédisposent leurs âmes à la lumière, en ouvrant leurs cœurs à la reconnaissance, et les préparent, l'occasion étant donnée, à ces coups de la grâce divine qu'il est toujours permis d'espérer. Notre ministère auprès des malades n'est pas non plus sans consolation. Le plus grand nombre comprend la nécessité de se préparer au terrible passage et de se réconcilier avec Dieu, dont, hélas ! la plus grande partie l'a longtemps méconnu et parfois

même méprisé. Leur foi endormie se réveille ferme et ardente à ce moment suprême.

Voici quelques faits : Né de parents catholiques, N... avait reçu de très bons principes et même une certaine éducation. Les perfides conseils, les mauvaises compagnies lui firent bientôt oublier Dieu et sa foi. Il ne craignit pas d'embrasser, tour à tour, toute espèce de cultes, selon qu'il y trouvait quelque avantage matériel. Lorsqu'il vint à nous, il professait le mahométisme. Dieu permit qu'il tombât entre les mains des Bédouins, qui le dévalisèrent, le battirent cruellement et le laissèrent pour mort sur le grand chemin. Nouvel enfant prodigue, il se dit à lui-même : « Je me lèverai, j'irai à mon père et à mon Dieu. » En effet, à son arrivée à Tunis, il demanda et reçut assistance à l'évêché ; c'est là que nous le trouvâmes. Nous fûmes d'abord étonnées d'entendre parler si purement le français par un vieillard plus que sexagénaire et vêtu comme un Bédouin. Quand je dis vêtu, c'est par convenance, car ses haillons lui descendaient à peine aux genoux et laissaient voir ses jambes couvertes d'ulcères. « Mes Sœurs, nous dit-il, vous avez un hôpital, j'y voudrais aller, car je suis Français. Pouvez-vous me recevoir ? » Nous lui répondîmes que volontiers nous le recevrions, mais qu'il lui fallait un billet du consulat. La pièce demandée nous fut apportée. Il fut donc admis à l'hôpital, où il se montra fort docile. Peu à peu, il détesta ses égarements, les désordres de sa vie errante et vagabonde. Il reçut les sacrements avec de véritables sentiments de piété, supporta avec une patience angélique ses longues et cruelles souffrances, car son corps n'était pour ainsi dire qu'une plaie. Enfin, après quatre-vingt-dix-huit jours d'hôpital, il s'endormit dans la paix du Seigneur, nous laissant toutes convaincues de son salut éternel.

Un pauvre malade était entré à notre hôpital dans un état à peu près désespéré. Comprenant lui-même qu'il ne résisterait pas à son hydropisie de cœur, et appartenant à la religion protestante, il réclama instamment l'assistance du ministre. On lui répondit qu'il était à la campagne, qu'il ne pouvait venir. La Sœur prit de là occasion pour lui faire remarquer la différence qu'il y a entre nos prêtres et leurs ministres. C. R. était ébranlé. Enfin, il céda volontairement et de plein gré à la proposition que nous lui fîmes d'embrasser notre sainte religion, afin de pouvoir être heureux en l'autre monde après avoir longtemps et beaucoup souffert en celui-ci. Le combat ne fut pas long. On fixa le jour de l'abjuration au 7 septembre ; notre cher malade n'en voyait pas arriver le moment. Enfin, l'eau régénératrice coula sur son front rayonnant de bonheur et d'espérance. Il reçut ensuite le pain des anges avec une ferveur qui tirait les larmes des yeux de tous les assistants. Le 10 du même mois, trois jours après son baptême, il rendait son âme à Dieu, tout en invoquant les noms sacrés de Jésus, Marie, Joseph.

Le 31 du mois de mai 1880, un nègre, jardinier, se sentant à l'extrémité, priait la Sœur de lui donner quelque remède. « Ami, lui répondit celle-ci, je n'ai plus rien à faire pour te soulager, si ce n'est le grand remède qui ouvre les portes du ciel. » — « Quel est ce remède ? » — « Le baptême ; si tu le veux, je te le donnerai ; il te fournira le moyen de voir Dieu, sans cela impossible. Si tu es décidé, dis avec moi : Je crois en Dieu le Père Tout-Puissant, en Jésus-Christ son Fils unique et au Saint-Esprit. » Il répéta spontanément ces paroles, invoqua les noms bénis de Jésus, Marie, Joseph, pendant que l'eau sainte coulait sur son front.

De ce moment jusqu'à celui de sa mort, qui ne fut pas éloigné, il ne fit que chanter, à la manière arabe, ces noms sacrés. Au moment d'expirer, il nous donna lieu de croire que la très sainte Vierge était venue recevoir son âme, car il dit à plusieurs reprises : « *Madona mia, quanto siete bella ! Madona santissima, abbiate pietà di me !* » Et il rendit son âme à son Créateur.

Dans le courant de l'année dernière, dans l'hôpital, nous avons préparé sept jeunes gens à leur première communion ; ils étaient tous Italiens. Il a fallu leur enseigner même à faire le signe de la croix, ce qui donne la mesure de qu'ils avaient reçu jusque-là d'instruction religieuse.

Quant à nos maisons de la côte, Sousse, Sfax, Gerbi, toutes rivalisent de zèle pour l'éducation chrétienne de l'enfance ; il serait bien à souhaiter que nous puissions réaliser les désirs des habitants de Monastir ; ils ont fait les premières démarches pour avoir une école ; mais comme ils ne nous assurent pas même le logement, nous n'avons pas encore pu nous établir chez eux. Jusqu'à présent, ils confient leurs enfants à des maîtres et à des maîtresses juifs. Il en est de même à la Média et sur toute la côte. Les Sœurs de Sousse ont aussi à lutter contre les écoles prostestantes. Le zélé missionnaire de Sfax se propose d'appeler les Frères des Écoles chrétiennes ; on espère les avoir prochainement.

Je me fais l'interprète des sentiments de reconnaissance de nos quarante Sœurs de la régence, et vous remercie en leur nom de la part de secours que vous voulez bien leur accorder.

Ah ! quel bien immense nous pourrions faire, si nos ressources pécuniaires nous permettaient d'agrandir notre établissement ! Quand me sera-t-il permis de réaliser un de mes plus ardents désirs : établir une crèche ? Mais où trouver les fonds nécessaires ? Ce ne sera pas à Tunis, la charité y est si peu connue ! Attendons le moment que la divine Providence s'est réservé. Quel crève-cœur de me voir obligée, comme je le suis, de refuser journellement tant de pauvres orphelins, ne sachant pas où les loger ; il m'est impossible, en effet, de prendre à ma charge un autre loyer, payant déjà pour nos écoles gratuites 1,200 piastres et pour l'hôpital 2,500. Vous voyez que vos charitables aumônes nous sont fort nécessaires.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE (1)

4. — **Les Almanachs pour 1882.** — L'almanach est le livre de tous : celui que le paysan consulte à chaque instant pour savoir l'heure de la lune et le jour de la foire ; le marin, pour connaître l'époque de la grande marée ; l'ouvrier, pour lire des historiettes ; l'homme de loisir, pour se délasser. Aussi, chaque année, ce petit livre, se répand par millions d'exemplaires, qui se débitent aux vitrines des libraires, parfois même des cabarets, qui se colportent dans les foires, et se donnent en cadeau d'étrennes. Il y a donc là un moyen de faire le bien que les hommes de principes et de foi ne doivent pas négliger ; car les ennemis de l'Eglise se font de l'Almanach une arme funeste et meurtrière.

Parmi les Almanachs utiles nous signalons avec confiance aux hommes de bien les Almanachs *du Laboureur*, *de l'Atelier*, *du Soldat*, *du Marin* et *du Coin du feu* qui s'adressent à toutes les catégories de lecteurs, aux petites bourses comme aux grosses. Si, pour les répandre, nous avions l'énergie et l'ardeur des protestants, des libres-penseurs, des francs-maçons ; si nous les vendions dans les foires, chez les libraires ; si nous les donnions à prix réduit, ou même gratuitement, il s'en placerait bien vite un nombre considérable d'exemplaires et le bien se ferait sur une vaste échelle.

Le *Laboureur*, l'*Atelier*, le *Soldat*, le *Marin* coûtent *franco* : 35 cent. l'exemplaire ; 2 fr. 50 la douzaine. Le *Coin du feu*, *franco* : 65 cent. l'exemplaire et 4 fr. 60 la douzaine.

REVUE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

La physionomie de la Bourse est loin d'être satisfaisante. Des inquiétudes fort vives régnent dans certains milieux financiers qui, autrefois, se faisaient remarquer par leur optimisme. Nous devons cependant constater une certaine détente, une espèce d'entente provisoire entre les gros bonnets de la finance pour passer sans trop de secousses le cap redoutable de la liquidation de fin octobre ; le marché, depuis quelques jours, semble avoir retrouvé, pour quelque temps du moins, un équilibre normal.

Quoi qu'il en soit, la crise que traverse notre marché sera des plus salutaires ; elle aura infligé à la Bourse une purge peut-être un peu violente, mais à coup sûr très efficace. Si elle ne suffit pas, il sera malheureusement très facile d'en doubler la dose.

(1) Il est rendu compte de tout ouvrage dont *deux exemplaires* ont été déposés dans les Bureaux des *Annales catholiques*. MM. les auteurs et MM. les éditeurs sont priés d'indiquer le prix des livres qu'ils envoient.

Malheureusement aussi, dans les moments de crise, les bonnes valeurs ont toujours à souffrir et souffrent toujours, ne fût-ce que momentanément, du discrédit, de la baisse qui frappe les titres moins solides, moins sérieux, mal classés ou mauvais. C'est pourquoi nous appréhendons toujours le retour de crises semblables à celles que nous traversons.

On peut compter, en outre, que la secousse qui a ébranlé la Bourse produira une bonne impression dans les rangs de l'épargne parmi les petits capitalistes qui commençaient à se laisser prendre au mirage des gains de la spéculation.

L'épargne sera convaincue qu'il est dangereux de toucher aux valeurs de spéculation qui, si elles offrent les moyens de réaliser des profits considérables en quelques semaines, peuvent engendrer des ruines irréparables en moins de temps qu'elles n'édifient des fortunes fragiles.

Quant aux vraies valeurs de placement, aux bonnes obligations, elles profitent peu ou point des hausses excessives que la spéculation provoque sur un marché. On gagne moins avec elles qu'avec celles qui ont la faveur du jeu, mais l'on est sûr de ne pas se trouver exposé à les voir fléchir, du jour au lendemain, dans des proportions inquiétantes. Si, avec ces placements de père de famille, on ne double ni on ne triple pas son capital en quelques mois, on ne s'expose pas au moins à l'engloutir. Voyez, les obligations communales 4 0/0, comme elles sont recherchées par ces mauvais temps !

La Société des Villes d'Eaux est à la veille de procéder au doublement de son capital. Cette opération a été votée, à l'unanimité, lors de la dernière assemblée générale ; elle était tout indiquée et indispensable en présence du développement constant des affaires de cette Société. Les Parts actuelles sont de 100 fr. et, en plus, les réserves ; les Parts nouvelles, au nombre de 10,000, seront émises à 200 fr. ; toutes jouissent des mêmes droits et des mêmes privilèges, il en résulte forcément que les anciennes Parts vaudront 200 fr. chacune, bien qu'elles n'aient été émises qu'à 100 fr. C'est une plus-value tout assurée de cent pour cent qui tombe inopinément aux propriétaires des Parts actuelles. C'est pourquoi, depuis plusieurs mois, nous vous engagions si vivement à acheter — si possible — des Parts de la Société des Villes d'Eaux.

Depuis que la Bourse va à la débandade, les demandes du *Placement privilégié* 6 0/0 se montrent plus nombreuses que jamais. On comprend toute la sécurité d'un placement garanti d'une façon surabondante, donnant, outre 6 0/0 d'intérêt, 4 0/0 dans les bénéfices nets au prorata de l'argent qu'on a mis dans ce placement.

Société des Villes d'Eaux.

Le gérant : P. CHANTREL.

Paris. — Imp. Saint-Paul, 51, rue de Lille. L. Philipona.

ANNALES CATHOLIQUES

LE BUDGET DES CULTES

Le *Courrier du Dimanche* a récemment publié une intéressante étude sur le budget des cultes. On sait que MM. Ferry et Gambetta, reculant devant la mesure « brutale » de la suppression de ce budget, ont émis le projet de le réduire « aux conditions strictement concordataires, » en prenant à la lettre certaines clauses du Concordar. C'est ce projet que discute le *Courrier du Dimanche* dans l'article dont nous parlons et que nous reproduisons en partie.

Au point de vue de la philosophie et de l'histoire, du droit et du fait, comme à celui, non pas seulement du catholicisme, mais de toutes les religions reconnues par l'État, quelle mesure plus odieuse que cette suppression du budget des cultes, qui figure aujourd'hui dans la profession de foi et dans les mandats impératifs de la majorité des membres de l'Union républicaine, et qui, sur l'injonction de quelques comités radicaux, a été lâchement consentie même par des membres du centre gauche qui jusqu'à présent avaient fait preuve de quelque modération et de quelque bon sens ?

M. Gambetta, lui-même, semble avoir compris toute l'énormité d'un pareil engagement ; il a jugé plus politique, plus prudent d'employer une autre formule, de maintenir au moins provisoirement un petit budget, un budget restreint des cultes, de ne pas rompre tout d'un coup le pacte du Concordat. Il s'est, en effet, borné à dire, je ne sais plus si c'est devant les voyageurs de commerce ou devant les marchands de vin, qu'il fallait en revenir aux conditions strictement concordataires. M. Ferry, qui n'est jamais qu'un écho de M. Gambetta, a fait une déclaration analogue devant ses électeurs de Saint-Dié.

Ne parlez pas à cet excellent ministre de la suppression brutale — c'est son expression — du budget des cultes, de la rupture violente du Concordat ; il a horreur, comme tout le monde le sait, des violences et des brutalités. Mais il veut, lui aussi, l'exécution ferme et stricte du Concordat. Tout ira bien en y ajoutant quelques bonnes petites lois comme il sait

en faire. Plus franche, et aussi moins dangereuse serait la déclaration qu'on veut tout rompre et tout supprimer. Il est, en effet, à craindre que la question ainsi posée devant la Chambre ne rallie à elle une majorité qui peut-être reculerait devant la suppression pure et simple du budget des cultes et la dénonciation du Concordat.

Que sont donc ces conditions strictement concordataires auxquelles veulent revenir M. Ferry et le député d'une fraction de Belleville? Le mal en serait-il moins grand, sinon pour les villes, au moins pour les campagnes, dont nos radicaux ne se soucient guère? Nous allons voir que ce retour aux conditions strictement concordataires, telles surtout que les entendent sans nul doute MM. Ferry et Gambetta, aura exactement pour les campagnes les mêmes conséquences que la suppression du budget des cultes et la séparation complète de l'Église et de l'État.

Que dit, en effet, le Concordat? Nous avons surtout à considérer les articles 13 et 14, qui contiennent les engagements réciproques de la France et du Saint-Siège relativement aux biens du clergé et au budget des cultes. « Sa Sainteté, est-il dit dans l'article 13, pour le bien de la paix et l'heureux rétablissement de la religion catholique, déclare que ni elle ni ses successeurs ne troubleront en aucune manière les acquéreurs de biens ecclésiastiques aliénés, et qu'en conséquence la propriété de ces biens, les droits et revenus y attachés, demeureront entre leurs mains ou celles de leurs ayant cause. »

Voici maintenant l'article 14, qui renferme la condition essentielle de cette renonciation de l'Église aux biens dont elle a été dépouillée par la Révolution, et qui lui assure en retour, comme légitime compensation, une indemnité par annuités, c'est-à-dire ce budget même des cultes que nos radicaux voudraient supprimer, sans faire un nouveau Concordat et sans nulle autre compensation : « Le gouvernement assurera un traitement convenable aux évêques et aux curés dont les diocèses et dont les cures sont compris dans les circonscriptions nouvelles. »

MM. les cardinaux, archevêques et évêques, dont les traitements avaient été augmentés à partir du premier Empire, ont déjà fait à leurs dépens l'expérience de ce retour aux conditions strictement concordataires. Mais maintenant il s'agit de quelque chose de plus grave, non plus d'une réduction du traitement des hauts dignitaires de l'Église, mais de la sup-

pression du budget tout entier de l'immense majorité du clergé inférieur. En effet, après le traitement des évêques, le Concordat ne garantit que le traitement des curés. Qu'est-ce donc que les curés ? Ce titre, qui a été donné plus tard par extension aux desservants dans les villages, n'appartient au sens propre et légal, de même que l'inamovibilité, qu'aux curés des chefs-lieux de canton ou archiprêtres.

Nous savons qu'en faveur de ce très modeste traitement, accordé presque immédiatement aux desservants et aux vicaires, on peut invoquer non seulement l'équité, la bonne foi, la règle existante, les besoins du culte, mais aussi les Articles organiques qui, s'ils n'engagent pas Rome, engagent la France. En effet, l'article 68 qui les choisit « parmi les ecclésiastiques pensionnés en vertu des lois de l'Assemblée constituante » leur assurait indirectement quelques ressources. Mais le nombre de ces ecclésiastiques pensionnés étant insuffisant pour les besoins du culte, cette disposition fut bientôt après remplacée par l'admission des vicaires et des desservants au bénéfice d'un traitement en vertu des décrets du 11 prairial et du 5 nivôse an VIII.

On voit qu'il ne pouvait être question des desservants dans le Concordat, puisqu'ils n'ont été créés que par une législation postérieure. Est-ce à dire qu'ils n'aient aucun droit et qu'il soit permis de les dépouiller ? Non, sans doute. Mais, à prendre à la lettre le texte du Concordat, M. Gambetta et les siens n'en soutiendront pas moins, et peut-être victorieusement, qu'on peut, sans le violer, supprimer ce qu'il ne contient pas explicitement, c'est-à-dire le traitement des vicaires et des desservants. Ainsi les conditions strictement concordataires équivaudront, du moins au regard des campagnes, à la séparation de l'Église et de l'État ou à la suppression pure et simple du budget des cultes. Le paysan sera placé, par MM. Gambetta et Ferry, dans cette alternative ou de n'avoir pas de curé ou de le payer lui-même de ses propres deniers.

Admirons un peu les ruses et les inconséquences de ces irréconciliables ennemis non seulement de la religion de la majorité des Français, mais de toute religion. Il y a peu d'années, dans l'espoir de détacher le clergé inférieur des évêques, ils se montraient pleins de tendresse pour les desservants de la campagne : ils déploraient la modicité de leurs traitements et portaient même au budget une légère augmentation en leur faveur. Aujourd'hui ils ont jeté le masque ; il s'agit tout simple-

ment de les spolier et de les mettre hors de l'église et du presbytère comme de l'école. Ce sont les plus pauvres prêtres comme aussi les plus pauvres populations qui vont être frappés en premier lieu.

Que cette spoliation puisse s'accomplir sans profondément émouvoir des provinces catholiques comme la Bretagne ou la Vendée, qu'elle doive y ranimer les souvenirs de 93 et de la persécution religieuse, c'est là sans doute ce qui ne peut échapper aux meneurs, quelque aveugles qu'ils soient, de cette déplorable campagne contre le culte catholique. Mais, d'un autre côté, ils comptent sur l'indifférence plus ou moins grande des populations rurales d'autres parties de la France. Je crois que c'est encore là de leur part une illusion. Là même où le paysan n'est pas dévot et où il lui arrive plus souvent de travailler le dimanche que d'aller à la messe, il est loin de partager les sentiments de M. Paul Bert.

Il est bien aise d'avoir un curé pour les jours de grande fête, où l'église du village est trop petite ; il le réclame pour le catéchisme et la première communion de ses enfants, pour tous les actes solennels de la vie et de la mort. Les baptêmes, les mariages, ni même les enterrements civils, n'ont encore pénétré dans la campagne. Il aime aussi la cloche rustique chantée par Lamartine, cette cloche qui sonne chaque jour pour lui l'heure du repos, sinon celle de la prière, et dont les sons joyeux ou lugubres se mêlent à toutes les joies et à tous les deuils de sa famille et de son village. Il serait sage de ne pas mettre son indifférence à de trop grandes épreuves.

Sans doute les campagnes, malgré la modicité de leurs ressources, feront quelques sacrifices pour conserver leur culte et leur curé : le pauvre lui-même ne refusera pas son obole. Mais combien de petites et de pauvres communes ne pourront garder leur pasteur et faire les frais du culte, surtout si l'État, suivant une autre menace, confisque comme lui appartenant l'église avec son presbytère ! Plusieurs communes seront obligées de s'associer ensemble pour avoir un prêtre ; il faudra l'aller chercher, quand on en aura besoin, à plusieurs myriamètres, et de loin en loin, l'entendre dire la messe dans une grange, comme aux beaux jours de 1793.

D'ailleurs, en obligeant d'un autre côté les séminaristes à quitter trois ans le séminaire pour les camps et la caserne, combien ne rendront-ils pas plus difficile le recrutement ecclé-

siastique, même avec la conservation entière du budget des cultes ? Peut-être, il est vrai, aux prises avec tous ses sacrifices, avec tous ces obstacles, la foi, comme il arrive dans les persécutions, se ranimera-t-elle, ce qui n'entre, assurément, ni dans les calculs de M. Gambetta, ni dans ceux de M. Ferry. Peut-être aussi les dons de plus en plus abondants des âmes pieuses auront-ils bientôt reconstitué des biens ecclésiastiques, comme avant 1789. Mais ils y mettront bon ordre avec quelque loi de leur façon. Il n'y a que les cœurs et la foi qui leur échapperont.

Ont-ils bien réfléchi aux défiances, aux haines qu'ils vont susciter parmi ces populations rurales qui acceptaient la République sans nul enthousiasme, mais avec une certaine résignation, de peur de quelque nouvelle révolution, et parce que jusqu'à présent la République ne leur avait pas fait beaucoup de mal ? Mais le jour où ils verront leur église fermée, leur pasteur réduit à mendier son pain de maison en maison et à chercher ailleurs quelque asile, les tièdes eux-mêmes se révolteront et se rangeront parmi les mécontents.

Petits hommes d'État, si vous vous laissez pousser par vos clubs, suivant la politique proclamée par M. Ferry, si vous ne reculez pas devant les décrets d'iniquité et de spoliation, si vous n'avez que du dédain pour la conscience religieuse de millions de vos concitoyens moins avancés que vous dans le positivisme et l'athéisme, au moins pouvons-nous peut-être espérer encore que vous serez retenus par ces considérations électorales, auxquelles jusqu'à présent vous ne vous êtes pas montrés insensibles, même quand il s'agissait de pourvoir à la sûreté de la France d'outre-mer. Bientôt donc, à notre avis, le moment sera venu d'organiser un vaste pétitionnement dans toutes les communes de France qui se soucient de garder leur église et leur curé. Ce sera un premier avertissement.

Les signatures viendront d'abord, les votes viendront ensuite, plus intelligents, plus en harmonie avec les sentiments véritables et avec les intérêts de populations trop longtemps abusées et trompées, trop longtemps aussi indifférentes, mais dont l'indifférence aura un terme, le jour où leur vieille église sera fermée, la cloche vendue et le presbytère mis en location, faute de prêtre, ou bien par un arrêté de M. le préfet. La réaction ne tardera pas à se faire comme elle s'est faite après la Convention et le Directoire.

Nous avons rendu compte, dans nos deux derniers numéros, des importants travaux du Congrès des œuvres ouvrières, et nous reproduisons aujourd'hui et continuerons à reproduire dans nos prochains numéros plusieurs des remarquables rapports qui y ont été lus. Mais, au nombre des vœux et des résolutions adoptées par l'Assemblée, il en est un dont nous avons reproduit déjà le texte et sur lequel nous tenons à appeler dès maintenant toute l'attention de nos lecteurs ; c'est le suivant : « Le Congrès émet le vœu que les publications périodiques « catholiques surveillent leurs annonces financières ou autres, « le caractère catholique d'un journal étant un préjugé en « faveur de ces annonces. »

Ce vœu, rapproché de la note récente de l'*Osservatore romano,* journal officiel du Vatican, note par laquelle le Saint-Père déclare n'accorder ni privilèges, ni protection quelconque à aucune banque fondée sous quelque nom que ce soit, qu'elle se donne ou non le titre de romaine ou de catholique, est pour les abonnés de journaux et revues un avertissement. C'est aussi pour les directeurs de ces feuilles un devoir de déclarer, à ce propos, comme nous l'avons, pour notre part, bien souvent répété, que la partie financière et commerciale des feuilles périodiques, étant généralement affermée à un annoncier, et, par cela même, échappant au contrôle de la rédaction, celle-ci entend en décliner toute responsabilité. En un mot, bulletins financiers et annonces n'impliquent nullement, dans ce qu'ils recommandent, la recommandation et l'appui de la rédaction des journaux en général, de notre revue en particulier : ce sont des indications, souvent précieuses pour les lecteurs, qui doivent avant de s'y engager, s'entourer par eux-mêmes des meilleures garanties et des plus sages conseils.

ÉCOLES CATHOLIQUES LIBRES (1)

Messieurs,

Il est facile de comprendre que vous ayez inscrit au programme de vos travaux l'examen des questions pratiques qui se rattachent à la fondation d'écoles catholiques libres.

(1) Rapport lu par M. Gavouyère au Congrès des Œuvres ouvrières, au Mans. M. Gavouyère établit la *nécessité* des Ecoles catholiques libres, il fait connaître les *formalités administratives* à remplir, et traite des *questions juridiques* qui se rattachent à ces fondations.

Au lieu de nier comme d'autres l'existence d'une question sociale, alors que les grèves plus encore que les déclamations des congrès socialistes donnent à ces négociations un démenti constant, vous avez abordé cette question de front pour en chercher la solution. Cette solution, vous avez cru pouvoir la demander avec certitude de succès, aux enseignements invariables de l'Évangile, et à la reconstruction, sous des formes appropriées à notre temps, des associations d'autrefois, associations que l'esprit chrétien avait seul pu enfanter et vivifier, et que la Révolution devait nécessairement détruire.

Les bénédictions de l'Église et la grâce de Dieu ont déjà fait produire à vos œuvres de merveilleux fruits ; mais quelque puissance pour le bien que possèdent les associations ouvrières catholiques, leur mission providentielle a son champ défini, et, pour parler le langage en vogue, toute matière première ne convient pas au travail des cercles et des patronages. Ces patrons, qui se réunissent pour étudier les moyens d'améliorer le sort de leurs ouvriers et de moraliser l'usine, sont des chrétiens ; ce sont des apprentis chrétiens que leurs aînés groupent autour de la chapelle du patronage. après avoir donné l'entrain à leurs jeux ; c'est à des catholiques que s'adresse la société protectrice du travail ; et ce sont des chrétiens qui composent les conseils de quartier des banques populaires. L'apostolat des œuvres ouvrières n'est pas celui du missionnaire qui porte l'Évangile aux païens de l'Amérique et de l'Océanie ; sans doute, elles espèrent bien atteindre un jour les égarés que le mensonge a jetés dans les bras de la Révolution ; mais leur but direct et immédiat est d'affermir des chrétiens dans la foi et la pratique religieuse, et les vouer aux vertus qui peuvent seules assurer la paix sociale, et d'arriver ensuite par eux à refaire une France chrétienne.

Donc, messieurs, à votre action il faut de toute nécessité des chrétiens ; et si le baptême donne encore à l'Église tant d'enfants, combien lui restent fidèles et soumis ? Ceux-là, c'est l'éducation chrétienne qui les garde, comme c'est à cette éducation que d'autres doivent d'être capables encore de reconnaître la voix maternelle de l'Église, pour se jeter dans ses bras au moment choisi par la miséricorde divine.

Les libres-penseurs qui sont aujourd'hui maîtres de la France le savent bien ; aussi, pendant qu'ils frappent avec une discrétion relative les associations ouvrières catholiques, vous les avez

vus, violant toutes les lois existantes, enlever des écoles publiques les emblèmes religieux, chasser, partout où ils l'ont pu, les maîtres congréganistes, et fermer violemment les collèges de la Compagnie de Jésus, frappée avant les autres ordres religieux et plus rigoureusement qu'eux, surtout parce qu'elle excelle dans l'œuvre de l'éducation. On se promet mieux encore pour demain, grâce à la loi qui non seulement bannira des écoles publiques les membres des congrégations (même de celles que l'État a autorisées précisément parce qu'elles se vouaient à l'enseignement), mais encore supprimera du programme scolaire tout ce qui regarde Dieu et nos devoirs envers lui, ou plutôt mettra dans ces programmes l'État à la place de Dieu, et la morale civique à la place de la morale évangélique.

Les écoles publiques qu'on prépare à la France, messieurs, ne peuvent être approuvées par les catholiques ; leur principe est condamné par les 47e et 48e propositions du *Syllabus*. Laissez-les seules ouvertes à l'enfance, et avant longtemps toutes vos associations ouvrières tomberont d'elles-mêmes, faute de recrues à enrôler ; le but qu'elles poursuivent sera devenu impossible à atteindre. La fondation d'écoles catholiques libres s'impose donc à votre zèle. Utiles hier pour conserver, à côté des maîtres laïques, des instituteurs aussi habiles dans les sciences humaines, et que leur vocation rend plus propres à l'œuvre capitale de l'éducation, les écoles libres seront demain nécessaires pour arracher l'âme des enfants à l'enseignement sans Dieu.

Il vous faut dès lors connaître exactement les formalités à remplir pour l'établissement des écoles libres et prévoir les difficultés qu'on peut rencontrer dans cette tâche. L'ennemi agit souvent à l'improviste, parfois c'est à la veille de la rentrée qu'il laïcise l'école publique ; il importe donc de faire vite aussi. Toute erreur, toute irrégularité peut retarder l'ouverture de l'école libre, et c'est précisément sur ces délais que l'on compte pour gagner misérablement quelques recrues à l'école officielle.

Maître capable et local convenable sont les deux éléments indispensables à la fondation d'une école ; ce qui regarde le choix du local sera indiqué à propos des formalités préalables à remplir, occupons-nous des conditions relatives à l'instituteur.

Pour exercer la profession d'instituteur, il faut, aux termes de la loi du 15 mars 1850, être Français, avoir vingt et un ans accomplis, et être muni d'un brevet de capacité (art. 25).

La condition de nationalité est exigée non seulement pour la direction d'une école, mais même pour l'exercice d'une fonction quelconque de surveillance ou d'enseignement dans une école tenue par un Français. Mais un étranger peut obtenir du ministre l'autorisation d'ouvrir une école ou d'y remplir une fonction. L'emploi d'un professeur ou d'un simple surveillant étranger, non muni au préalable de l'autorisation ministérielle, exposerait le directeur de l'école à la fermeture.

Aux termes de la loi de 1850, certains diplômes ou certificats pouvaient tenir lieu du brevet de capacité. Pour enlever aux congrégations religieuses le bénéfice de la lettre d'obédience, dont la même loi avait non pas créé, mais reconnu l'égale valeur, une loi votée le 25 juin 1881 a supprimé toutes les équivalences, de telle sorte qu'aujourd'hui un élève de l'École polytechnique, par exemple, ne pourrait ni ouvrir une école primaire, ni ouvrir un cours public sur les matières scientifiques comprises dans le programme de l'enseignement primaire. Une exception importante doit cependant vous être signalée : les directrices d'écoles, ou les adjointes ayant, au 1er janvier 1881, cinq ans d'exercice et trente-cinq ans d'âge, peuvent continuer l'exercice de leur profession, comme directrices ou comme adjointes, suivant le poste qu'elles occupaient au 1er janvier 1881. Du texte de l'article 4, il résulte clairement que ces personnes peuvent jouir partout du bénéfice qui leur est acquis, ouvrir de nouvelles écoles ou y être employées (1).

L'article 26 de la loi du 15 mars 1850 relatif aux incapacités de tenir une école ou d'y être employé, vise entre autres certaines condamnations auxquelles, par le temps actuel, les instituteurs et institutrices congréganistes sont particulièrement exposés. C'est ainsi que l'instituteur public révoqué, et on sait la valeur morale de certains arrêtés de révocation, ne peut, malgré le vœu des parents, devenir instituteur libre dans la commune où il exerçait. Serait de même exposée à la fermeture, l'école où l'on emploierait, soit comme directeur, soit comme adjoint, un instituteur libre frappé de suspension ou d'interdiction par le conseil départemental.

Si un pensionnat doit être annexé à l'École primaire, le directeur ou la directrice est soumis à des conditions plus rigoureuses. L'âge requis est alors porté à vingt-cinq ans, et il faut

(1) La loi ne s'applique pas aux instituteurs en exercice, grâce aux équivalences de la loi de 1850.

y ajouter un certain stage : cinq années d'exercice comme instituteur ou comme maître dans un pensionnat primaire. (Loi du 15 mars 1850, art. 53.)

Enfin, s'il s'agissait de l'enseignement secondaire, le chef de l'établissement à ouvrir doit encore justifier de l'âge de 25 ans, être bachelier ou muni d'un brevet de capacité, et enfin avoir pendant cinq ans au moins exercé les fonctions de professeur ou de surveillant dans un établissement public ou libre d'enseignement secondaire (art. 60.)

Vous m'en voudriez, messieurs, surtout dans cette ville du Mans, si je ne joignais ma protestation à toutes celles qu'ont soulevées les décisions rendues depuis un an par les conseils académiques et par le conseil supérieur de l'instruction publique. Avec les barreaux de France, avec les jugements de la magistrature assise, avec les démissions des magistrats du parquet, j'affirme une fois de plus que les membres des congrégations religieuses non reconnues ont le droit d'exercer la profession d'instituteurs, qu'en se réunissant dans ce but ou dans un autre, ils ne violent aucune loi existante, et qu'en frappant, au mépris de la loi de 1850, les directeurs d'établissements où l'on avait conservé comme professeurs ou surveillants des membres de la Compagnie de Jésus, les conseils de l'Université, dont les membres sont pour la plupart étrangers aux questions juridiques, ont donné à l'arbitraire ministériel une satisfaction que lui auraient refusée les tribunaux.

Lorsqu'on a l'instituteur et le local, les formalités à remplir pour l'ouverture de l'école sont des plus simples. Elles se réduisent à une déclaration et la production de certaines pièces.

Voici pour les écoles primaires les prescriptions de l'art. 27 de la loi du 15 mars 1850 et celles du décret du 7 octobre 1850. La déclaration est faite au maire de la commune où l'école doit s'ouvrir ; l'instituteur y désigne le local, fait connaître les lieux où il a résidé et les professions qu'il a exercées pendant les dix années précédentes. La déclaration reçue par le maire est immédiatement transcrite sur un registre spécial ; elle est signée par l'instituteur, ce qui suppose qu'il doit la faire en personne, et par le maire. (Décret du 7 oct. 1850, art. 1er.)

En même temps, le déclarant doit remettre son acte de naissance et son brevet de capacité. Aucune autre pièce n'est requise ; et s'il est vrai, comme on l'a raconté, que dans ce département où nous sommes, on a invité, comme on invite

en pareil cas, toutes les religieuses à fournir un extrait de leur casier judiciaire, cette demande constituait un véritable abus de pouvoir ; le silence ou un refus poli était la seule réponse à y faire (1).

Dans les *trois jours* qui suivent la déclaration, l'instituteur se fait délivrer *gratuitement* par le maire, en triple expédition, une copie légalisée de sa déclaration. L'une de ces copies est remise par l'instituteur au procureur de la République, une seconde au sous-préfet. Ces deux fonctionnaires en donnent récépissé ; la troisième copie est remise au préfet, accompagnée des récépissés du procureur et du sous-préfet.

Un mois après la remise au préfet, l'école peut être ouverte, s'il ne s'est produit aucune opposition. Il n'est besoin pour cela d'aucun avis d'une autorité quelconque ; l'ouverture peut avoir lieu, dit la loi, sans autre formalité.

Pour l'ouverture d'un *pensionnat* primaire, les formalités sont un peu plus compliquées.

La déclaration doit être accompagnée de différentes pièces, parmi lesquelles figurent : le plan du local, qui, aux termes d'une circulaire du 31 août 1850, devait être certifié par le maire ou l'agent voyer, formalité que n'indique pas le décret réglementaire du 30 décembre 1850 ; — l'indication du nombre maximum des pensionnaires que l'instituteur se propose de recevoir ; — et l'indication des noms, prénoms, date et lieu de naissance des maîtres et employés qu'il s'est adjoints pour la surveillance du pensionnat. (Décret du 30 décembre 1850, art. 1er.) La déclaration d'ouverture du pensionnat peut accompagner celle de l'ouverture d'une école libre quand le déclarant est d'ailleurs dans les conditions spéciales du stage, exigées pour la direction d'un pensionnat.

Lorsque aucune opposition n'est faite à l'ouverture du pensionnat, le conseil départemental détermine le nombre d'élèves qui peuvent être admis et le nombre des maîtres et employés nécessaires pour la surveillance. Mention de ces nombres est faite sur le plan, que l'instituteur doit représenter chaque fois qu'il en est requis par les autorités préposées à la surveillance. — Toutes ces formalités doivent être remplies à nouveau, si l'instituteur change de local ou apporte au local des modifications graves. (Décret du 30 décembre 1850, art. 4 et 10.)

(1) Cette demande ne s'est produite que pour les institutrices communales.

Pour les établissements d'instruction secondaire, ce n'est plus au maire, mais bien à l'inspecteur d'Académie que la déclaration doit être faite : et c'est à ce fonctionnaire qu'il appartient d'en donner avis au préfet et au procureur de la République : le déclarant n'a pas à faire les transmissions dont il est chargé lorsqu'il s'agit d'une école primaire.

La déclaration doit être accompagnée des pièces qui constatent que le déclarant est dans les conditions voulues pour former un établissement d'enseignement secondaire ; il doit fournir, en outre, le plan du local et l'indication de l'objet de l'enseignement. (Loi du 15 mars 1850, art. 60.) — S'il ne survient pas d'opposition, l'école peut être ouverte à l'expiration du mois qui suit la déclaration. (Art. 64.)

Votre programme, messieurs, comporte, outre l'exposé des conditions requises pour l'ouverture d'une école, l'examen des questions juridiques, disons le mot, des difficultés qui peuvent se présenter et entraver à tort ou à raison l'exercice du droit d'enseigner. Par le temps qui court, c'est un point qui a son importance.

Et d'abord, que faire si le maire refusait de recevoir la déclaration qui lui est présentée avec les pièces exigées par la loi, ou s'il refusait de délivrer à l'instituteur les copies légalisées de sa déclaration ? Le déclarant devrait faire constater le refus par deux témoins, ou mieux encore par un huissier, et s'adresser au préfet. L'art. 15 de la loi du 18 juillet 1857 dispose, en effet, que ce fonctionnaire peut requérir le maire de faire l'acte qui lui est prescrit par la loi, et si la réquisition reste sans effet, procéder d'office par lui-même ou par un délégué spécial. Le mauvais vouloir du préfet obligerait l'impétrant à recourir au ministre. — Il est évident que le maire serait en pareil cas responsable de son abus de pouvoir, et tenu de réparer le préjudice causé par le retard apporté à l'ouverture de l'école ; mais s'agissant d'un acte qui serait certainement aujourd'hui qualifié d'acte administratif, il serait prudent de réserver son action et d'attendre un changement dans la jurisprudence du tribunal des conflits.

Aux termes d'une décision rendue par ce tribunal à la date du 17 janvier 1880, le défaut d'affichage de la déclaration à la porte de la mairie n'entraînerait pour le maire aucune responsabilité vis-à-vis du déclarant. La raison en est importante à retenir : c'est que l'affichage a uniquement pour but de procurer

à l'administration, investie du droit de s'opposer à l'ouverture de l'école, les renseignements dont elle pourrait avoir besoin. « Le retard apporté à cet affichage ne saurait, dit l'arrêt, ni « changer le point de départ, ni prolonger la durée du délai à « l'expiration duquel l'instituteur peut, en l'absence d'opposition, « ouvrir son école. »

Les refus dont il avait été parlé d'abord avaient, au contraire, ce résultat de retarder l'ouverture de l'école, et la décision visée pourrait conduire à conclure qu'une poursuite contre le maire serait accueillie avec raison par les tribunaux.

La loi de 1850 confie au maire une autre attribution qui peut encore donner naissance à une difficulté sérieuse. Le maire auquel le déclarant a dû désigner le local de la future école peut refuser de l'approuver ; et l'art. 28, 3e alinéa, porte : « Si le maire refuse d'approuver le local, il est statué à cet « égard par ce conseil. » (Le conseil départemental.)

Conformément à l'esprit de la loi de 1850, le décret du 7 octobre 1850 a déterminé les conditions dans lesquelles ce refus d'approbation doit se produire. Le maire a pour faire visiter ou visiter le local, les trois jours qui suivent la déclaration. « S'il refuse d'approuver le local, il doit faire mention « de cette opposition et des motifs sur lesquels elle est fondée, « *au bas* des copies légalisées qu'il délivre à l'instituteur. » (Décret du 7 oct. 1850, art. 2.)

Celui-ci est ainsi avisé de l'opposition et de ses motifs ; il lui est facile, dès lors, d'y formuler une réponse, appuyée, le cas échéant, de constatations ou rapports de médecins, d'architectes, etc. Il est d'autant plus important de faire valoir les moyens de défense devant le conseil départemental que la décision de celui-ci n'est susceptible d'aucun recours. Ni la loi ni le décret de 1850 n'indiquent si le déclarant doit être appelé devant le conseil départemental ; il lui est toujours loisible de demander à être entendu par le conseil.

Il semble résulter très nettement de l'esprit de la loi de 1850, de son texte même, et aussi d'une circulaire relative à l'exécution du décret du 17 octobre 1850, que le refus du maire d'approuver le local n'a pas la valeur absolue de l'opposition dont il va être parlé tout à l'heure.

L'obstacle à l'ouverture de l'école ne paraît devoir résulter que de la décision du conseil départemental ; cette décision doit donc intervenir avant l'expiration du mois, sans quoi l'é-

cole ayant été légalement ouverte à cette date, il n'y aurait pas lieu de congédier les élèves, et les sanctions de l'art. 29 de la loi de 1850 ne seraient pas applicables, encore que le conseil départemental eût postérieurement au terme légal statué conformément au refus du maire. En tout cas, il est certain que si le refus d'approbation du local n'était pas consigné sur les copies de la déclaration délivrée à l'instituteur, celui-ci n'aurait pas à tenir compte d'une défense, à lui adressée par le maire, d'un avis de l'autorité académique qui lui ferait connaître que le maire a écrit à l'administration pour signifier un refus du local ou d'une autre intervention administrative quelconque. L'ouverture de l'école ne pourrait être entravée que par une opposition en règle. (Angers, Ch. Correc. 10 avril 1881.)

Il y a, au contraire, des oppositions proprement dites, dont l'effet est d'empêcher l'ouverture de l'école tant qu'il n'en est pas donné main-levée par le conseil compétent. L'ouverture de l'école, avant qu'il ait été statué sur l'opposition ou au mépris de la décision qui l'aurait accueillie, constitue un délit puni d'une amende de 100 à 1,000 fr. ou d'emprisonnement suivant les cas : cette condamnation entraîne de plus la fermeture de l'école ou de l'établissement. (Loi du 15 mars 1850, articles 29 et 66.)

Le droit d'opposition appartient au préfet, lorsqu'il s'agit d'un établissement primaire, école ou pensionnat ; elle ne peut se fonder, quand il s'agit d'une école, que sur l'intérêt des mœurs publiques ; lorsqu'il s'agit d'un pensionnat l'opposition peut être faite « soit dans l'intérêt de la moralité ou de la santé des élèves, soit pour inobservation des formes et conditions prescrites par la loi. » — L'opposition doit être faite dans le mois qui suit la remise des pièces au préfet ; elle est notifiée au déclarant par un arrêté motivé. Le conseil départemental doit statuer contradictoirement dans un bref délai ; la partie est citée à comparaître devant ce tribunal au moins trois jours à l'avance. Il lui importe de se présenter et de se défendre, car la décision est sans appel. Elle pourrait seulement être déférée au conseil d'État pour excès de pouvoir ou violation des formes prescrites.

Le droit d'opposition à l'ouverture des établissements d'enseignement secondaire est dévolu simultanément à l'inspecteur primaire, au préfet et au procureur de la République ; l'oppo-

sition ne peut se fonder que sur l'intérêt des mœurs publiques et de la santé des élèves. L'opposition est jugée par le conseil académique (loi des 27-28 février 1880, art. 11), dont la décision est susceptible d'appel dans les quinze jours de la notification donnée en la forme administrative. Le droit d'appel appartient au déclarant et aux personnes investies du droit d'opposition, il est jugé par le conseil supérieur. Le déclarant peut prendre connaissance du dossier et se faire défendre. La procédure de l'opposition est réglementée par le décret du 20 déc. 1850, qui veut que la décision du conseil académique soit rendue dans la quinzaine, après citation du déclarant, et qu'elle soit notifiée dans le mois aux intéressés. (Décret, 20 déc. 1850, art. 1 et 2.)

Le droit de former opposition à l'ouverture d'une école primaire ou secondaire n'entraîne nullement celui de la fermer. Il s'est cependant trouvé, dans le département des Deux-Sèvres, un préfet qui a cru pouvoir prendre un jour un arrêté portant interdiction d'un cours d'adultes et d'apprentis ; l'espèce est particulièrement intéressante pour vous, messieurs, parce que le cours était dirigé par M. Coutant, fondateur, à Partheney, d'un cercle précédemment fermé. La prétention du préfet des Deux-Sèvres était absolument inadmissible. La fermeture d'un établissement libre ne peut, en effet, avoir lieu que dans deux cas :

1° Celui où l'instituteur est condamné par le tribunal correctionnel pour avoir ouvert ou dirigé une école en dehors des conditions déterminées par la loi, cas auquel la fermeture est de droit, même en l'absence d'une disposition particulière écrite dans le jugement. (Circulaire, 4 fév. 1850.)

2° Dans le cas où le conseil compétent frappe l'instituteur de suspension ou d'interdiction. La décision est aujourd'hui sans appel pour l'instituteur primaire suspendu, mais il peut être autorisé par le conseil à présenter un suppléant ; lorsqu'il s'agit du directeur d'un établissement d'enseignement secondaire, la même faculté n'existe plus, mais l'appel suspend l'exécution de la sentence, à moins que le conseil ne l'ait déclarée exécutoire par provision. (Décret du 7 oct. 1850, art. 5, loi des 27-28 fév. 1880, art. 11.)

J'ajoute, du reste, en ce qui concerne le cas particulier de M. Coutant, que, sans attendre la décision du conseil d'État, qui n'eût pas manqué d'annuler l'arrêté illégal du préfet, son

successeur a rapporté cet arrêté. M. Coutant n'avait pas fermé son école.

Une question fort importante doit terminer cet examen : A quels faits s'appliquent les dispositions de la loi de 1850 et des autres lois ou décrets concernant l'enseignement : qu'entend-on par école, pensionnat, établissement d'enseignement secondaire ? La jurisprudence a parfaitement défini l'objet de la règlementation qui vient d'être exposée.

La loi s'applique à toutes les écoles et à tous les cours dans lesquels on enseigne tout ou partie des matières comprises au programme de l'enseignement secondaire ou de l'enseignement primaire. C'est ainsi qu'il a été jugé que le fait de donner des leçons de musique à plusieurs élèves réunis constituait, à la charge d'un instituteur révoqué, le délit d'ouverture illicite d'une école primaire. (Cour de Douai, 15 juillet 1851.) La jurisprudence a de même considéré comme tenant pension, et dès lors assujetties aux prescriptions de la loi de 1850, toutes personnes fournissant le logement et la nourriture à des enfants, lors même que ceux-ci suivraient les cours d'un lycée ou d'un autre établissement régulièrement ouvert. (Cass. 17 mars 1859, — 22 déc. 1859, — 29 mars 1866 — et 10 janvier 1867.) Il est certain, de même, que de nouvelles déclarations doivent être faites, et il y a pour les écoles libres un danger facile à comprendre, toutes les fois que, pour une cause ou une autre, l'instituteur doit être remplacé ou changé de local. Il sera prudent alors de faire à l'avance les déclarations nécessaires pour que l'enseignement ne soit pas interrompu.

Mais des faits isolés ne constituent pas l'exercice de la profession d'instituteur, et il n'y a ouverture ou tenue d'école qu'autant que l'instituteur réunit, pour un enseignement commun, des enfants appartenant à des familles différentes. L'enseignement que les arrêts appellent privé et de famille reste absolument libre ; il peut être donné par toute personne munie ou non d'un brevet de capacité, chez elle ou dans la famille qui lui confie ses enfants, quel que soit le nombre des élèves, pourvu que l'enseignement ne soit donné simultanément qu'à des enfants de la même famille. (Cass. 27 juillet 1760. — 20 mars 1874. — Angers, Ch. Corr. 10 avril 1881).

N'oublions pas ce principe et ces décisions, messieurs, c'est la dernière sauvegarde des familles catholiques. Bientôt peut-être la loi permettra de fermer nos écoles libres sous prétexte

d'un enseignement insuffisant ; peut-être rapportera-t-on purement et simplement la loi de 1850 et supprimera-t-on d'un coup ces écoles, édifiées par tant de dévouements et maintenues aux prix des plus lourds sacrifices ; il nous restera du moins cet enseignement domestique qu'on n'osera pas confisquer ; la France a beau être malade, elle n'est pas mûre encore pour une telle servitude. Chacun se fera l'instituteur de ses enfants, et de ceux des autres s'il en a le loisir. Et si par impossible Dieu permettait à nos maîtres de supprimer encore cette liberté, nous nous souviendrions que l'âme de nos enfants est un dépôt sacré, et avec la grâce d'en haut, nous saurions secouer enfin un joug odieux, ou tout supporter plutôt que de livrer ces âmes à des écoles d'incrédulité et de perversion morale.

L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE SUPÉRIEUR

Le *Journal officiel* a récemment publié le rapport suivant adressé pour M. Ferry au président de la République. M. Ferry veut poursuivre jusqu'au bout son plan de réforme pédagogique, persuadé d'ailleurs qu'il n'y avait pas d'enseignement avant lui, et qu'il était impossible d'avoir des hommes, surtout des hommes supérieurs comme lui, qui heureusement forme une exception. Le rapport est suivi d'un décret qui s'occupe spécialement du traitement des nouveaux maîtres : des dépenses, c'est tout ce que nous voyons de plus clair dans les réformes de M. Ferry ; nous doutons qu'il en sorte autre chose qu'une augmentation d'impôts : l'enseignement n'est-il pas gratuit ?

Voici le rapport et le décret :

Monsieur le président,

L'enseignement primaire supérieur prend en ce moment dans notre pays un essor d'autant plus heureux qu'il a été plus spontané.

Dès 1878, pressentant avec une grande clairvoyance que l'organisation de cet enseignement serait un des premiers besoins de la République, un de mes honorables prédécesseurs proposait au Parlement une loi qui devait prescrire l'établissement d'écoles primaires supérieures et en régler les conditions d'existence. Ce projet n'eut pas de suite, et l'enseignement nouveau qu'il avait pour but de constituer n'en a pas moins pris naissance, tant il répondait à l'attente publique et à de réelles nécessités.

Mais, au lieu de se conformer à un type uniforme et préconçu, il s'est prêté à la diversité même des situations qui l'avaient fait éclore : ici, c'est un grand établissement municipal ou départemental ; là, c'est à peine une classe distincte de l'école ordinaire. Tantôt il offre à des fils, à des filles de cultivateurs ou d'artisans un utile complément d'études générales avec un commencement d'études spéciales, c'est-à-dire d'apprentissage ; tantôt il conduit ses élèves aux écoles d'arts et métiers ; tantôt il prépare ou il conserve à notre corps enseignant des recrues précises, dans les années de transition qui séparent la sortie de l'école élémentaire de l'entrée à l'école normale.

A travers tant d'aspects divers, on peut, cependant, dès à présent, discerner les traits généraux qui caractérissent et définissent l'enseignement nouveau dans l'esprit des populations qui le recherchent avec un si louable empressement.

D'une part, on veut qu'il reste primaire ; d'autre part, on veut qu'il soit professionnel. Quelques mots suffiront pour présider cette double tendance.

Qu'il reste primaire : c'est la première indication qui se dégage de l'expérience. Il ne faut pas que l'enseignement primaire supérieur s'isole et vise à une sorte d'existence à part. Si haut et si loin qu'il doive aller, il est bon qu'il s'appuie toujours de quelque façon sur l'école populaire. S'il affectait de s'en séparer par ses programmes, par le choix des maîtres, par le recrutement des élèves, par le ton général des études ou par le niveau des examens, il perdrait le meilleur de sa substance et, à vrai dire, il n'aurait plus de raison d'être. C'est ce que redoutaient de bons esprits à l'origine du mouvement. Il leur semblait à craindre que, la vanité des familles, peut-être l'amour-propre des municipalités intervenant, l'enseignement primaire supérieur ne sortît bien vite de ses cadres, jugés trop modestes, et ne devînt tôt ou tard une contrefaçon malheureuse de l'enseignement secondaire supérieur.

Le bon sens de notre pays a partout démenti ces appréhensions. Laissées à elles-mêmes, ni les familles, ni les communes n'ont commis la faute de vouloir que l'établissement nouveau fût un collège dégénéré, au lieu d'être une école perfectionnée. Et les écoles primaires supérieures qui existent ou qui naissent aujourd'hui se sont organisées de manière à former le large couronnement d'une éducation primaire menée à bien et non pas le commencement stérile d'un autre cycle d'études qui n'aboutirait pas. C'est à l'enseignement primaire qu'elles demandent une élite de maîtres et une élite d'élèves, comme c'est aux méthodes primaires qu'elles empruntent l'esprit de leurs programmes, qui est d'affermir le savoir plus encore que de l'étendre, de l'approfondir et non de le disperser, et de donner à l'esprit une trempe forte plutôt qu'un brillant vernis.

Mais, en même temps et par une marche des choses non moins

spontanée, les écoles primaires supérieures tendent à revêtir à des degrés divers le caractère d'écoles professionnelles.

Les élèves de l'école primaire supérieure sont quelque chose de plus que les écoliers : ce serait des apprentis déjà dispersés dans les ateliers, si l'école, pour les retenir, ne se transformait elle-même, dans une certaine mesure, en atelier. De là vient que, de toutes nos écoles primaires supérieures, aucune n'a pu s'enfermer exclusivement dans les études proprement dites : elles ont dû s'associer aux légitimes préoccupations des familles et répartir leur temps, ce temps pris sur la durée ordinaire de l'apprentissage, de telle sorte que l'enfant, bien loin d'être retardé ou désorienté au sortir de l'école, se trouve en état d'entrer de plain-pied dans la carrière du travail avec des ressources et des facilités nouvelles.

De là aussi l'impossibilité de les réduire toutes à un type unique : elles doivent, pour trouver le succès, s'adapter, dans toute la partie professionnelle, aux circonstances et aux nécessités locales ; elles sont tenues d'acheminer leurs élèves non pas théoriquement vers toutes les professions, mais positivement vers celles auxquelles les prédestine le milieu natal. C'est à ce prix que nos écoles primaires supérieures conserveront et verront croître de jour en jour la juste popularité qui les entoure.

Les Chambres et le gouvernement ne pouvaient mieux faire que de s'inspirer d'un sentiment public si sage en lui-même et si clairement manifesté. La loi du 11 décembre 1880, sur les écoles d'apprentissage, a fait entrer dans les cadres de l'enseignement primaire tous les établissements qui ont pour objet d'associer à des études primaires complémentaires le commencement de l'apprentissage professionnel. Par cette mesure si simple et d'une si grande portée sociale, le Parlement n'assurait pas seulement des ressources et une situation légale à quelques établissements nouveaux, il tranchait la question de savoir jusqu'où vont, en matière d'enseignement primaire, les besoins de la nation et les obligations de l'État.

Naguère encore on pensait que l'État avait fait assez pour l'éducation des enfants du peuple quand il leur avait offert, — aux uns, moyennant rétribution, aux autres, à la faveur d'une sorte d'aumône, — une instruction élémentaire qui, pour beaucoup, allait à peine jusqu'à savoir lire et écrire. Aujourd'hui la sollicitude de la nation les accompagne au delà de l'âge scolaire : on se fait scrupule de laisser dépérir cette œuvre d'éducation morale et intellectuelle si laborieusement commencée, et la loi n'a pas hésité à inscrire l'instruction complémentaire et professionnelle au même rang et au même titre que l'enseignement primaire proprement dit, parmi les dépenses dont l'État, après la commune, consent à se porter garant.

Quelques mois plus tard, par la loi du 16 juin 1881, le Parlement complétait cette définition si libérale de l'enseignement populaire,

en faisant passer les salles d'asile et les classes enfantines au rang des établissements primaires, avec toutes les obligations que cette assimilation comporte, pour la commune et pour l'État; la même loi étendait à tous les degrés de l'édifice si largement agrandi le système démocratique de la gratuité absolue. Ainsi, commençant plus tôt et finissant plus tard, l'enseignement primaire ne sera plus désormais un accident de courte durée dans la vie de l'homme de labeur; il va devenir toute une éducation. Après avoir reçu l'enfant dès le plus jeune âge, utilisé tous ses instants, éveillé ses facultés, développé son intelligence, cultivé son âme, il s'imposera le devoir de le suivre jusqu'à l'entrée de la vie pratique.

Naguère, sans préparation dans la première enfance, sans caractère obligatoire dans la période scolaire, sans suite et sans consécration au lendemain de la sortie de l'école, l'enseignement primaire ne menait à rien; il mène à tout aujourd'hui par deux larges issues : par le nouvel enseignement complémentaire directement rattaché à l'enseignement élémentaire par la nouvelle ordonnance de ses programmes et le bienfait incessamment accru des bourses d'État.

Pour achever l'organisation de l'enseignement primaire supérieur en lui laissant toute sa liberté d'allures, un seul point reste à régler, et c'est l'objet du décret que j'ai l'honneur, monsieur le président, de soumettre à votre signature. Toute commune peut aujourd'hui créer, sans autre formalité que le double vote du conseil municipal et du conseil départemental de l'instruction publique, une école primaire supérieure dont l'entretien sera compris dans les dépenses que l'État prend à sa charge, dès que la commune a fourni son contingent légal. Mais quels seront les traitements, quelle sera la situation du personnel enseignant attaché à ces établissements? En attendant le vote de la loi sur la gratuité, le conseil supérieur avait fixé des bases provisoires et promis, à défaut de mieux, les encouragements de l'État.

Aujourd'hui que l'enseignement primaire supérieur est légalement réuni à l'enseignement primaire public et gratuit, on ne peut plus songer à laisser ce personnel dans une situation indécise et à la merci des fluctuations du budget communal.

Aussi, dans mes calculs, lors du vote du dernier budget de l'instruction publique, avais-je fait entrer dans les augmentations de dépense résultant de la gratuité des prévisions relatives aux développements de l'enseignement primaire supérieur; et je puis, dès à présent, vous demander d'assurer à ses directeurs et à ses professeurs un classement régulier, un chiffre minimum de traitements et un mode d'avancement garantis par l'État, dans les mêmes conditions que pour les instituteurs.

Sans doute, cette réglementation, dont quelques détails sont nouveaux, ne nous dispensera pas de la loi d'ensemble qui régula-

risera quelque jour toute l'organisation financière de notre enseignement. Mais, pour avoir été opérée par des votes successifs, par des lois fragmentaires, suivies elles-mêmes de règlements partiels, la transformation de nos institutions scolaires n'en est pas moins un fait accompli et l'œuvre la plus considérable de la dernière législature.

Je m'estime heureux de pouvoir aujourd'hui, par le décret que j'ai eu l'honneur de vous soumettre, compléter les cadres de notre système national d'instruction publique, en y rattachant définitivement une des branches les plus importantes de l'éducation populaire.

Veuillez agréer, monsieur le président, l'hommage de mon profond respect.

Le président du conseil,
ministre de l'instruction publique et des beaux-arts,

Jules FERRY.

A ce rapport est annexé, comme nous l'avons dit, le décret suivant rendu sur les conclusions conformes du ministre :

Article 1er. Les directeurs et instituteurs adjoints des écoles primaires supérieures sont répartis en quatre classes, et le traitement minimum de chaque classe est fixé ainsi qu'il suit :

Directeurs : 4e classe, 2,000 fr. ; 3e classe, 2.200 fr. ; 2e classe, 2,500 fr. ; 1re classe, 2,800 fr.

Adjoints : 4e classe, 1,200 fr. ; 3e classe, 1,400 fr. ; 2e classe, 1,600 fr. ; 1re classe, 1,800 fr.

Art. 2. La promotion d'une classe à la classe supérieure est de droit, pour les directeurs, après cinq années, et, pour les adjoints, après trois années passées dans la classe immédiatement inférieure, et ne peut avoir lieu avant l'expiration de cette période.

Art. 3. Les directeurs et adjoints des écoles primaires supérieures jouissent des avantages spécifiés aux articles 3 (§ 1er) et 4 de la loi du 19 juillet 1875.

Art. 4. Les directeurs et adjoints qui débutent appartiennent à la dernière classe. Toutefois, ceux qui étaient déjà titulaires ou adjoints dans les écoles primaires élémentaires conservent la classe à laquelle ils appartenaient, et, dans aucun cas, leur traitement ne peut devenir inférieur à celui dont ils jouissaient.

Art. 5. Les directeurs et adjoints des écoles primaires supérieures et les directeurs de cours complémentaires d'un an reçoivent, en outre des traitements minima fixés par l'article 1er, un traitement éventuel, soumis à retenue et calculé d'après le nombre des élèves qui fréquentent l'école primaire supérieure ou le cours complémentaire.

Aucun élève n'entre dans le calcul de l'éventuel s'il n'est régu-

lièrement inscrit sur le registre matricule et s'il n'a fréquenté au moins pendant sept mois l'école ou le cours.

Sur l'avis du conseil départemental, le préfet détermine tous les ans, sous réserve de l'approbation du ministre, le taux de cette allocation supplémentaire dans chaque école.

Cette allocation peut varier de 10 à 20 francs par élève, suivant la résidence et d'après les résultats de l'enseignement.

Art. 6. Le montant de l'éventuel dans toute l'école qui a des instituteurs-adjoints est divisé en deux parts égales : l'une est attribuée au directeur, l'autre est partagée également entre les adjoints.

Les directeurs de cours complémentaires reçoivent la totalité de l'éventuel.

Art. 7. Les indemnités ou suppléments de traitements que les directeurs et adjoints des écoles primaires supérieures et les directeurs de cours complémentaires peuvent recevoir des communes, sont prélevés sur les ressources ordinaires ou extraordinaires des budgets municipaux, autres que celles provenant des quatre centimes spéciaux. Elles peuvent être soumises à la retenue.

Art. 8. Les professeurs spéciaux de langues vivantes, de dessin et d'agriculture attachés aux écoles primaires supérieures, reçoivent une indemnité annuelle, non soumise à la retenue et calculée d'après le nombre d'heures d'enseignement qu'ils donnent chaque semaine dans l'école.

Cette indemnité peut varier de 100 à 200 fr. pour chaque heure d'enseignement donnée par semaine : le montant en est fixé par le préfet, sur l'avis du conseil départemental et sauf approbation du ministre.

Art. 9. Les auxiliaires chargés de l'enseignement de la gymnastique et de la direction des travaux manuels dans les écoles primaires supérieures, reçoivent, dans les conditions spécifiées à l'article 8, une indemnité annuelle qui peut varier de 50 à 100 fr.

Art. 10. Tous les ans, chaque directeur d'école primaire supérieure règle la répartition des heures d'enseignement entre les différents maîtres attachées à son école. Ce règlement est exécutoire après approbation de l'inspecteur d'académie.

Art. 11. Toutes les dispositions ci-dessus sont applicables aux écoles primaires supérieures de filles.

Art. 12. Il sera pourvu à la dépense résultant du présent décret au moyen des ressources énumérées aux articles 2, 3, 4 et 5 de la loi du 16 juin 1881.

Art. 13. Les traitements fixes sont mandatés par le préfet sur le vu d'un état dressé, chaque année, par l'inspecteur d'académie. Ils sont payés mensuellement et par douzièmes.

Art. 14. Les traitements éventuels ainsi que les indemnités allouées aux professeurs spéciaux et aux auxiliaires sont mandatés dans la

même forme que les traitements fixes. Ils sont payés trimestriellement et par quarts.

Art. 15. Les dispositions du décret et de l'arrêté du 15 janvier 1881 contraires au présent décret sont et demeurent rapportées.

Art. 16. Le présent décret sera exécutoire à dater du 1er janvier 1882.

LA FOSSE LAIQUE ET OBLIGATOIRE

Nous avons indiqué dans notre dernier numéro le vote par le Sénat de la loi maçonnique supprimant la disposition du décret de prairial an XII, ordonnant, — par respect pour la liberté du culte et pour les sentiments religieux des familles, autant que par mesure de police afin d'éviter les conflits, — que les cimetières soient confessionnels ou divisés par cultes.

Par la promiscuité laïque et obligatoire, la sécularisation de la mort viole à la fois la volonté des mourants, les lois de la logique et de l'Église, les droits résultant de la liberté garantie au culte catholique dans toutes ses manifestations, et enfin les principes de bonne police, d'ordre et de simple convenance qui s'opposent à ce que l'on trouble le repos des tombes par des manifestations de cultes contradictoires et surtout par des manifestations hostiles à tout culte.

Le libéralisme, obéissant au mot d'ordre des Loges, a écarté toutes ces considérations afin de satisfaire uniquement sa haine contre l'Église et contre la religion. Il est impossible d'attribuer un autre mobile au dernier acte dont il vient de se rendre coupable et qui prouve qu'il méprise dans ses lois autant les droits des morts que les droits des vivants.

« Ça commence bien, » s'est écrié le jour de la rentrée des Chambres le député radical, comte de Douville-Maillefeu, en entendant les opportunistes hurler à pleins poumons et refuser la parole à M. Louis Blanc qui demandait le maintien du bureau d'âge jusqu'à l'élection du bureau définitif. Les sénateurs de droite auraient pu le lendemain pousser la même exclamation. Car, si les députés ont ouvert la session par du tapage et du scandale, les sénateurs l'ont ouverte par la violation de la liberté de conscience. Franchement, mieux vaut encore se conduire comme ceux-là que voter comme ceux-ci !

La loi, ou plutôt le décret ayant force de loi de prairial an XII,

dirons-nous avec l'*Espérance de Nancy,* dont nous tenons à reproduire les excellentes considérations à ce sujet, le décret de prairial an XII avait sagement et libéralement réglé la délicate question des sépultures. Tous les droits étaient garantis et toutes les consciences respectées. C'est pour cela, sans doute, que nos républicains ont eu hâte de tout bouleverser.

Dans les communes où plusieurs cultes avaient des adhérents, il devait y avoir un cimetière spécial pour chacun d'eux, avec liberté complète pour les cérémonies religieuses. La commune n'avait-elle ou ne pouvait-elle avoir qu'un cimetière, on le divisait en autant de parties qu'il y avait de cultes sur son territoire, et chacun devait avoir son entrée particulière. C'était véritablement l'égalité devant la mort.

Depuis le 29 octobre, le décret de prairial n'existe plus. A la Chambre, il s'était rencontré une écrasante majorité pour l'abolir ; une non moins écrasante majorité, 148 contre 88, vient de le biffer au Sénat. Toutes les clôtures vont tomber ; toutes les séparations disparaître. Les cimetières sont laïcisés, et du champ du repos Dieu est banni comme il est ou sera banni de l'école.

Si les sénateurs de droite, toujours indifférents ou attardés, avaient assisté à la séance, le résultat eût-il été moins funeste ? Peut-être ! peut-être fût-on parvenu, comme c'était la tradition, à regarder comme non avenus tous les projets venus de l'ancienne Chambre et non encore votés au Sénat. Combien cet usage était rationnel, une simple observation va le montrer : une proposition ou un projet n'est converti en loi qu'après avoir été accepté par deux Chambres existant simultanément. Or, qu'adviendra-t-il si le Sénat fait subir quelque modification à quelque projet non encore accepté ? Sera-t-il possible de le renvoyer à la Chambre ? Non, puisque la Chambre de laquelle il émane, a cessé d'exister. Et alors ? alors il est évident qu'en maintenant à son ordre du jour des propositions « déjà passées à l'état de rapport, » le Sénat s'est exposé à se trouver dans une impasse. Mais les radicaux de la Chambre haute voulaient absolument laïciser les cimetières. La franc-maçonnerie y tenait et les républicains n'ont rien à lui refuser.

Un autre motif, — un motif sérieux, — il serait difficile d'en indiquer. On a allégué quelques abus, une vingtaine pendant plus d'un demi-siècle ! comme s'il n'était pas possible aux hommes de mal user des meilleures choses. S'il fallait détruire tout ce dont on peut abuser, que resterait-il donc debout de ce

pauvre monde ! La République elle-même ne durerait pas une heure.

Maintenant le mauvais coup est fait. Les sectaires qui décrochent les crucifix dans les écoles primaires et expulsent les sœurs des hôpitaux, ne devaient pas arrêter au seuil des tombeaux la guerre qu'ils ont déclarée à toute croyance religieuse. Ils entendent régenter les cadavres comme les consciences.

Et en cela, il se montrent habiles et logiques. Quel est leur but ? c'est d'étouffer toute religion. Non pas par la violence et dans le sang, — mais sur ce point les foules trompées s'impatienteront peut-être un jour ! — ils savent que la violence ne détruit pas les idées et que du sang des martyrs germent de nouveaux chrétiens. Leur système consiste à éloigner insensiblement la religion des yeux pour plus facilement et plus sûrement l'éloigner des cœurs ; il consiste, en un mot, à la faire oublier.

Bientôt on ne priera plus à l'école ; et comme, malheureusement, on ne prie déjà pas dans beaucoup de familles, les enfants ne contracteront aucune pieuse habitude. La première communion faite, toute pratique, et même toute notion religieuse leur deviendra étrangère, et la mauvaise presse se chargera de les tenir éloignés de l'église et du prêtre.

Autre chose : sous prétexte, — soyons justes, avec la très louable intention de former les jeunes gens aux exercices viriles, gymnastique, marches militaires et maniement des armes, — on les réunit surtout les dimanches, vers l'heure des offices. Encore ici, le résultat, voulu ou non, est clair. On ne va pas à la messe quand on revient fatigué d'un exercice ou d'une promenade. Et ainsi l'indifférence s'accentuera, et une génération s'élèvera sur laquelle les croyances divines n'auront plus ni prise ni influence.

Il faut s'attendre aussi à voir revenir et voter le divorce. Chassé de l'école, Dieu sera chassé également du foyer. Il lui restait les cimetières; mais là aussi, la libre-pensée vient sacrilègement s'installer.

Et ainsi le *chrétien* sera peu à peu remplacé par le *citoyen*, l'église par la mairie, le prêtre par l'instituteur.

Sous un gouvernement juste et libéral, rien ne s'accorderait mieux que le citoyen et le chrétien, l'église et la mairie, l'instituteur et le curé, puisque loin de se contredire ou de se contrecarrer, ces hommes et ces institutions doivent mutuellement se soutenir. La foi nous apprend à aimer et à servir la patrie ; la

commune et la paroisse n'ont pas d'intérêts opposés, et le prêtre sera toujours le meilleur auxiliaire du maître d'école. Mais les sectaires n'entendent pas les choses de cette façon, et ne seront satisfaits que lorsqu'ils auront fermé aux hommes, à tous les hommes, l'horizon qui s'ouvre sur le ciel et sur l'éternité !

Les autres années, au commencement de ce mois de novembre, le cœur était tout entier au culte des morts, et répandait sur la tombe des chers absents, avec ces regrets, des fleurs, des larmes et des prières. Aujourd'hui, d'autres regrets se mêleront à ceux-là, et une autre tristesse : la tristesse et le regret de voir la profanation pénétrer au cimetière, qui ne sera plus, comme par le passé, le prolongement de l'église, un sol bénit où germe l'espérance de l'immortalité.

Mais les mauvais jours passeront et les mauvaises lois avec eux !

NOTRE-DAME DE LOURDES

A CONSTANTINOPLE (1)

La dévotion à Notre-Dame de Lourdes grandit et s'étend bien au delà du cercle de Constantinople. La renommée a fait connaitre dans tout l'empire ottoman les merveilleuses guérisons obtenues à Féri-Keuï ; elle a même franchi les frontières de l'empire vers l'extrême Orient. Un hodja du Turkestan est venu demander aux Pères géorgiens de l'eau de Lourdes pour l'envoyer dans sa patrie. Un officier turc en a fait parvenir en Mésopotamie. De pieux arméniens catholiques en ont expédié à Angora pour la guérison de leurs parents. Des lettres reçues à Constantinople la semaine dernière apprennent que deux guérisons miraculeuses ont déjà été obtenues dans l'antique capitale des Galates-Tectosages : un aveugle a recouvré la vue, un paralytique l'usage de ses membres. Ces deux guérisons sont déférées au jugement de Mgr l'évêque d'Angora.

De pieuses dames françaises ont écrit aux PP. géorgiens pour leur demander des prières, des neuvaines de messes et de l'huile des lampes qui brûlent nuit et jour, devant la statue de Notre-Dame de Lourdes. La chapelle de Féri-Keuï est un

(1) Extrait d'une correspondance de l'*Univers*. — Voir les numéros des *Annales catholiques* des 3, 10 et 17 septembre dernier.

sanctuaire béni qui surexcite la foi des âmes pieuses et propage au loin, dans tout l'Orient, la gloire de Marie Immaculée.

Les pèlerinages à Féri-Keuï qui, au début, avaient un caractère privé, qui étaient des actes tout personnels, ont aujourd'hui une tendance à devenir collectifs, à se transformer en manifestations votives, en actions publiques de grâces. Déjà, il y a deux mois, un groupe d'une cinquantaine de Maltais de la paroisse de Saint-Pierre, à Galata, s'était rendu en pèlerinage à la chapelle de Féri-Keuï pour assister à une messe d'actions de grâces célébrée par le R. P. vicaire de l'église de Saint-Pierre. Un mois plus tard, l'*abouna* des Melkhites, curé de l'église des Alépins à Péra, a conduit à Féri-Keuï un grand nombre de ses paroissiens, a célébré une messe solennelle du rite melkhite à l'autel de Notre-Dame de Lourdes, et a donné à la plupart des pèlerins la sainte communion sous les deux espèces. Mais ces deux pèlerinages ont eu lieu d'une manière privée, sans pompe extérieure, sans manifestation publique.

Depuis la rentrée des vacances, les sœurs de Notre-Dame de Sion, les sœurs de charité et les lazaristes ont amené en pèlerinage à Féri-Keuï les élèves de leur pensionnat, orphelinat et collège, pour y adresser leurs prières à Notre-Dame de Lourdes. Les Sœurs italiennes, les sœurs franciscaines et les sœurs arméniennes ont suivi ces exemples; mais c'étaient là encore des faits privés, non publics. Aujourd'hui un grand pèlerinage collectif vient de s'affirmer publiquement, processionnellement, la croix en tête, déployant la bannière de la Vierge Immaculée. L'effet produit a été immense, décisif. Le branle est donné et d'autres grands pèlerinages s'organisent pour célébrer les gloires de la sainte Vierge, pour progager et affermir son culte qui, dès la plus haute antiquité, a toujours été cher aux Orientaux, et qui sera la cause principale de la prochaine régénération religieuse de l'Orient.

Les catholiques latins et arméniens de Buyuk-Déré avaient fait vœu de se rendre en pèlerinage à la chapelle des Pères géorgiens à Féri-Keuï pour remercier Notre-Dame de Lourdes des grâces qu'elle leur a obtenues. Buyuk-Déré, la plus importante des villégiatures du Bosphore, est situé à 20 kilomètres de Péra. C'est la résidence d'été des ambassadeurs de Russie, de Prusse et d'Autriche. Une route dite des Ambassadeurs le relie à Péra. Le 24 octobre, 400 pèlerins catholiques de Buyuk-Déré, hommes, femmes et enfants, c'est-à-dire la presque

totalité de la population catholique sédentaire de Buyuk-Déré, sont partis à six heures du matin, avant le lever du soleil, *à pied,* pour se rendre à Féri-Keuï afin d'accomplir leur vœu. Ils étaient conduits par le R. P. Franconi, de l'ordre des Frères Mineurs conventuels, curé de l'église latine, assisté de ses deux vicaires et d'un frère, tous du même ordre, et par le vartabed Apikian, curé de l'église arménienne-catholique, accompagné de son vicaire, prêtre octogénaire.

Au pèlerinage catholique s'étaient joints les arméniens hérétiques et plusieurs grecs schismatiques. Le pèlerinage marchait processionnellement, portant en tête la croix, entourant la bannière de la Vierge Immaculée. Sur les hauteurs de la montagne de Buyuk-Déré, les habitants catholiques de Yéni-Keuï sont venus rejoindre le cortège. Les pèlerins marchaient en chantant, partagés en deux chœurs, alternant les chants latins et les chants arméniens. Les latins récitaient les prières du Rosaire, les arméniens leur succédaient en psalmodiant ces mêmes prières en langue arménienne ; les latins chantaient ensuite les litanies de la sainte Vierge, les arméniens leur répondaient par des hymnes arméniennes en l'honneur de la Mère de Dieu.

Le trajet a duré quatre heures et demie, et pendant tout ce temps les chants n'ont point cessé de se faire entendre. Douze *arabas* (chariots turcs à quatre roues, traînés par des bœufs ou des chevaux et conduits par des *mouhadjirs,* réfugiés musulmans,) suivaient le pèlerinage; ils transportaient quelques petits enfants et quelques malades; ils étaient en outre destinés à porter ceux des pèlerins dont la fatigue aurait épuisé les forces. Aucun des pèlerins n'en a fait usage ; tous sont venus pédestrement, imitant le vaillant exemple que leur donnait le prêtre arménien octogénaire. Des parents et amis des pèlerins habitant Péra sont allés au-devant du pèlerinage jusqu'à Zindjiri-Kouyou, village situé sur la route des Ambassadeurs, à une petite lieue de Féri-Keuï; ils se sont joints à la procession. A l'entrée du faubourg de Chichli, il était alors dix heures et demie, les pèlerins ont entonné le *Magnificat* et se sont dirigés vers la chapelle des Pères géorgiens. A leur approche, les cloches du couvent ont sonné à toute volée.

Le pèlerinage a fait son entrée dans la chapelle au milieu d'une foule considérable. Trois messes ont été célébrées par les prêtres qui avaient conduit le pèlerinage. Le R. P. Franconi a

dit au maître-autel la messe latine; les prêtres arméniens ont célébré deux messes selon le rite arménien à l'autel de Notre-Dame de Lourdes. Ces messes ont été suivies de très nombreuses communions. Plus de 200 pèlerins ont communié. Après les messes, le R. P. Franconi et l'assistance ont chanté les litanies de la sainte Vierge. Du haut du maître-autel, le R. P. Franconi a ensuite adressé aux pèlerins deux courtes et touchantes allocutions en langue grecque et en langue italienne. Le vartabed Apikian lui a succédé et a parlé avec une grande onction en langue turque. Ces trois allocutions ont profondément ému les pèlerins, dont les yeux versaient des larmes de joie. La cérémonie a été terminée par le chant du *Te Deum*. Avant le départ, un Père géorgien a exposé à la vénération des pèlerins les saintes reliques que possède le couvent, et qui avaient été rapportées de Rome par le T. R. P. supérieur. Pendant la vénération des reliques, deux cantiques français en l'honneur de Notre-Dame de Lourdes ont été chantés avec accompagnement de l'orgue.

Les Pères géorgiens ont distribué à tous les pèlerins de l'eau de la source miraculeuse et de l'huile puisée dans les cinq lampes qui brûlent devant la statue de Notre-Dame de Lourdes. Lors de cette distribution, deux pèlerins ont été guéris instantanément. Une jeune femme arménienne catholique, de Buyuk-Déré, âgée de trente-cinq ans, atteinte de surdité, a recouvré l'entier usage de l'ouïe ; un grec-uniate de Buyuk-Déré, âgé de quarante ans, qui souffrait depuis deux mois d'un rhumatisme dans le bras droit et dans l'épaule droite, éprouvait d'intolérables douleurs, était privé de sommeil et portait son bras en écharpe, a été subitement guéri, après avoir lavé son poignet droit avec de l'eau de Lourdes. Il a détaché l'écharpe qui soutenait son bras et l'a déposée au pied de l'autel de Notre-Dame de Lourdes. Les deux miraculés ont été conduits dans le cabinet du très révérend Père supérieur, où se trouvaient alors réunis tous les prêtres latins et arméniens de Buyuk-Déré. Ils ont été examinés et interrogés sur toutes les circonstances de leur maladie, et leur guérison instantanée a été régulièrement constatée.

Les pèlerins latins ont fait don à Notre-Dame de Lourdes de la bannière qu'ils avaient arborée durant le pèlerinage. C'est une fort belle bannière, représentant Marie Immaculée. De nombreux *ex voto* ont été offerts à Notre-Dame de Lourdes

par les pèlerins en témoignage des grâces particulières qu'ils avaient obtenues par son intercession. Je n'en citerai que quelques-uns : l'organiste de l'église latine de Buyuk-Déré a donné à la sainte Vierge une croix en or garnie de perles fines ; une dame arménienne catholique, une bague en or ; une dame italienne a déposé, les larmes aux yeux, deux figurines en argent.

Les pèlerins qui avaient des parents et amis à Péra, sont allés dîner chez eux ; les autres se sont groupés en famille, installés sur l'herbe, auprès du couvent, et ont mangé les provisions qu'ils avaient apportées de Buyuk-Déré. Il y avait fête champêtre à Féri-Keuï. Les pèlerins ont quitté la chapelle des géorgiens remplis de joie et d'enthousiasme, célébrant à haute voix la gloire de Marie. La journée a été bonne pour le catholicisme. Le pèlerinage de Buyuk-Déré a eu un grand retentissement à Péra et à Galata. Il en aura un bien plus grand dans tout le Bosphore. Le catholisme affirme sa marche triomphante à l'encontre du schisme et de l'hérésie.

SAINT LABRE ET LE SACRÉ-CŒUR

Au siècle dernier, tandis que les ennemis de Dieu et de son Église, les jansénistes, les philosophes, les sectaires de tout genre, s'élevaient avec acharnement contre les manifestations de Notre-Seigneur Jésus-Christ à son humble servante, la Bienheureuse Marguerite-Marie Alacoque, et s'efforçaient de décrier la dévotion au Sacré-Cœur, les pieux disciples du Sauveur témoignaient contre cette guerre insensée par leurs écrits et par de fréquents pèlerinages à Paray-le-Monial.

Parmi les pèlerins illustres qui vinrent s'agenouiller alors au lieu où il avait plu à notre divin Maître de manifester les merveilles de son amour à la sainte religieuse du monastère de la Visitation, il faut compter le *Saint Pauvre des Quarante-Heures, saint* Benoit-Joseph Labre, qui étonna la France, sa patrie, et le monde par sa vie extraordinaire et par les prodiges innombrables qui suivirent sa mort.

La maladie et de grandes peines d'esprit l'avaient obligé à quitter la solitude de Sept-Fonts, où il aurait voulu rester. Il se rendait à pied à Rome, sans ressources et ignorant encore

la sublime et rude vocation à laquelle Dieu l'appelait. Les fatigues du voyage le forcèrent de s'arrêter à l'hôpital de Paray-le-Monial pour se guérir de la fièvre dont il ressentait de nouveau les atteintes. Les Sœurs furent frappées de son air de sainteté; elles conservèrent précieusement les miettes du pain qui lui avait été servi et elles parlèrent longtemps de ses actes de vertu.

Benoît édifia aussi les religieuses de la Visitation par son assiduité à prier au lieu des apparitions du Sauveur. C'est peut-être pendant une de ses ferventes prières au Cœur adorable de Jésus-Christ, dans la modeste chapelle du monastère, que le *Saint Pauvre* connut, par inspiration divine, qu'il était appelé à mener la vie pénitente et mortifiée de pèlerin jusqu'à la fin de ses jours.

Vers la fin de 1772, après avoir vénéré à Autun les reliques de saint Symphorien, le saint pèlerin revint sans doute à Paray, à l'époque où il visita Sept-Fonts. C'est alors qu'il fit un long séjour à Moulins, en se rendant en Espagne, à Saint-Jacques de Compostelle. On ne se souvient pas cependant de l'avoir vu au monastère de la Visitation. S'il alla y prier, ce fut tout à fait *incognito,* car son humilité était telle qu'il avait l'habitude de fuir avec soin les personnes qui avaient fait cas de lui.

La dévotion au Sacré-Cœur de Jésus-Christ fut toujours une des dévotions de ce parfait adorateur de la Victime Eucharistique. Chaque soir, avant de prendre son repos, il se consacrait à ce divin Cœur, en disant : « Je veux de tout mon cœur reposer dans votre sainte grâce. Ce cœur que vous m'avez donné, où puis-je mieux le placer que dans le vôtre? C'est là que je le dépose, ô mon doux Jésus ! C'est là que je veux habiter et que je vais prendre mon repos. »

A Rome, il aimait à prier dans une chapelle de l'église Saint-Ignace où se trouvait un tableau représentant ce Cœur adorable. La vue de la blessure du Cœur de Jésus, de la couronne d'épines, le faisait tressaillir et lui arrachait des soupirs embrasés d'amour. Dans l'église de Saint-Théodore, au pied du mont Palatin, le jour de la fête du Sacré-Cœur, célébrée par l'Archiconfrérie dont il faisait partie, il tombe évanoui, au milieu de la cérémonie, en contemplant le tableau de l'autel, qui rappelle l'amour brûlant du divin Cœur.

Son âme, embrasée de l'amour de notre Sauveur, n'oublia

pas un seul instant les excès des abaissements de son Dieu et de sa miséricorde. On peut dire que sa vie fut un *acte continuel d'adoration*. On le voyait presque toute la journée dans les églises au pied des autels. On aurait dit qu'il était délivré de toutes les exigences de notre misérable nature.

Contempler Jésus Eucharistique, suivre la Passion du Rédempteur : voilà sa principale occupation, pour ne pas dire sa vie entière. Il n'est jamais oisif. Il ne prend que fort peu de repos, et, la nuit même, on l'entend faire de nombreuses oraisons jaculatoires. Pendant le jour, toujours il lit, il médite, il prie, ou il exerce la charité.

L'Église se prépare à célébrer solennellement, à Rome, les fêtes de la canonisation de *ce grand saint français*, qui fut une sévère condamnation des fausses maximes du XVIIIe siècle, du luxe, de la légèreté et de la mondanité du nôtre.

Il est pour nous un exemple admirable en même temps qu'une sérieuse leçon. Il nous montre la voie étroite que doit suivre le vrai chrétien pour arriver à Dieu, et il nous enseigne la vanité des biens terrestres et quelle folie c'est de s'y attacher. Le Ciel ! voilà le seul bien véritable, auquel nous devons tendre par la pratique des vertus chrétiennes. Si nous le voulons, rien ne pourra nous le ravir.

Demandons au Cœur de Jésus de nous rendre semblables à l'*admirable Pauvre volontaire,* la gloire d'*Amettes,* l'honneur et le protecteur de la France, notre patrie, si tourmentée à l'heure présente (1).

NOUVELLES RELIGIEUSES

Rome et l'Italie.

La Commémoration des fidèles trépassés a fourni aux catholiques de Rome l'occasion de manifester combien chère et vénérable est pour eux la mémoire du Pape Pie IX et de réparer encore une fois le sauvage attentat de la nuit du 13 juillet. Pendant toute la journée du 2 novembre, d'innombrables députations des Sociétés catholiques de Rome, ainsi

(1) Pour venir en aide à la postulation de la Cause de la canonisation, une souscription est ouverte. Nous ferons parvenir les offrandes qui nous seraient adressées.

qu'une immense foule de fidèles de tout rang, d'ecclésiastiques, de religieux, de prélats de tous les degrés de la hiérarchie, ont accompli, sans discontinuer, un vrai pèlerinage à la basilique de Saint-Laurent-sur-la-voie-Tiburtine, pour y visiter le tombeau de Pie IX.

Aux abords de la basilique, on voyait des gardes et des gendarmes en bon nombre pour garantir le maintien de l'ordre, car tout est possible désormais dans la Cité pontificale, et la piété même envers les morts n'y est pas respectée par la haine sectaire.

A l'intérieur du temple, la foule se pressait dans la crypte où sont déposés les restes vénérés de l'immortel Pontife. Des capucins, attachés au service de l'église, veillaient à l'entrée et à la sortie de la crypte, pour faire circuler les visiteurs, et aussi, hélas ! pour empêcher que quelque malintentionné ne vînt troubler cette magnifique démonstration de la piété romaine. Une grille en fer, abritant le tombeau proprement dit et placée naguère par ordre de S. S. Léon XIII, attestait de même que le Pape Pie IX, mort captif au Vatican, doit être garanti jusque dans son tombeau contre les outrages de la Révolution — (*Monde.*)

—

En annonçant, il y a quelque temps (numéro du 2 août 1881), la prochaine canonisation du Bienheureux Benoît-Joseph Labre, l'*Univers* ajoutait : « La Sacrée Congrégation des Rites s'occupe en ce moment de la béatification de cinq Français. » Suivaient les noms de ces cinq personnages, auquels deux autres noms furent ajoutés quelques jours après, savoir ceux de la vénérable Jeanne de Lestenac, fondatrice de l'ordre des religieuses filles de Notre-Dame à Bordeaux, et de la vénérable Marie Rivier, fondatrice de la congrégation des religieuses de la Présentation, à Bourg-Saint-Andéol, diocèse de Viviers.

Il s'en faut bien que ces deux derniers noms complètent la liste des causes de béatification et de canonisation de personnages français qui sont actuellement pendantes près le Saint-Siège.

Outre celle de la Bienheureuse Marguerite-Marie Alacoque, qui a été reprise pour la canonisation, en vertu d'un décret de la Sacrée Congrégation des Rites, voici une liste d'autres Français et Françaises dont les causes se poursuivent pour la béatification :

1. Le vénérable Louis-Marie Grignon de Montfort, fondateur de la compagnie de Marie (prêtres missionnaires), et de la congrégation des filles de la Sagesse, à Saint-Laurent-sur-Sèvre, diocèse de Luçon.

2. Le vénérable Jean-Baptiste de la Salle, fondateur de l'institut des Écoles chrétiennes.

3. Le vénérable Louis-Marie Baudouin, fondateur de la congrégation des prêtres dits des Enfants de Marie-Immaculée, et de celle des Religieuses ursulines de Jésus, l'une et l'autre à Chavagnes-en-Paillers, diocèse de Luçon.

4. Le vénérable Jean Eudes, fondateur de la congrégation de Jésus et de Marie, et de l'ordre de Notre-Dame de la Charité du Refuge ;

5. Le vénérable François-Marie Liberman, fondateur de la congrégation du très saint Cœur de Marie ;

6. Le vénérable Bénigne Joly, chanoine de l'église collégiale et abbatiale de Saint-Etienne de Dijon, et fondateur de la congrégation des religieuses hospitalières de l'hôpital général de la même ville ;

7. Le vénérable Jean-Baptiste Vianney, curé d'Ars ;

8. Le vénérable Honoré de Paris, prêtre profès de l'ordre des frères mineurs capucins ;

9. Le vénérable Julien Manier (Manerius), prêtre profès de la congrégation de Jésus ;

10. La vénérable Marie-Émilie de Rodat, fondatrice de la congrégation des Sœurs de la Sainte-Famille, à Villefranche-de-Rouergue, diocèse de Rodez ;

11. La vénérable Marguerite du Saint-Sacrement, religieuse carmélite du monastère de Beaune, diocèse de Dijon ;

12. La vénérable Benoîte Rencurel, du diocèse de Gap ;

13. Le R. P. Antoine-Silvestre Receveur, fondateur de la congrégation de la Retraite, à Autun.

—

S. Exc. D. Oscar Hordenana, ministre de l'Uruguay, récemment arrivé à Rome, a été reçu, il y a quelques jours, en audience officielle par le Souverain-Pontife. A cette occasion, Son Excellence, qui occupait dans l'Uruguay le poste de ministre des affaires étrangères, a présenté à Sa Sainteté les lettres par lesquelles il est accrédité auprès du Saint-Siège dans la nouvelle qualité d'envoyé extraordinaire et de ministre plénipotentiaire.

Il est à remarquer que jusqu'à présent la République orientale de l'Uruguay n'était pas représentée directement auprès du Souverain-Pontife et qu'il s'agit, par conséquent, d'une Légation nouvelle. A la fin de l'audience pontificale, S. Exc. D. Oscar Hordenana a présenté au Saint-Père le personnel de cette légation, et ensuite il est allé complimenter, selon l'usage, l'Eme cardinal Jacobini, secrétaire d'Etat.

—

Un nouvel agent diplomatique vient d'arriver à Rome pour négocier avec le Saint-Siège au nom du gouvernement anglais, le député irlandais Errington. Il s'agit réellement, paraît-il, d'une mission stable, et non pas seulement de négociations passagères. En effet, le député Errington est arrivé à Rome avec le titre d'*agent officieux* auprès du Saint-Siège, et c'est à ce titre qu'il vient de se rendre chez S. Em. le cardinal Jacobini et qu'il sera reçu ensuite par le Souverain-Pontife.

Actuellement le corps diplomatique accrédité près le Saint-Siège se compose de LL. Exc. les ambassadeurs de France, d'Autriche-Hongrie, d'Espagne et de Portugal, de sept ministres plénipotentiaires, dont l'un, M. le marquis de Lorenzana, représente à la fois les républiques de la Bolivie, de Costa-Rica et de l'Équateur. Parmi ces ministres se trouve compris le nouveau délégué extraordinaire de la République de l'Uruguay, S. Exc. M. Ferdinand de Ordenana. Enfin, à ces ambassadeurs et à ces ministres s'ajoute le nouvel agent officieux du gouvernement britannique. Il est aussi permis d'espérer le prochain rétablissement des rapports diplomatiques du Saint-Siège avec les gouvernements de Berlin et de Saint-Pétersbourg.

France.

A l'occasion du douloureux anniversaiae de l'exécution des décrets, des messes ont été célébrées, cette semaine, dans un grand nombre d'églises de Paris et des départements. Citons notamment Notre-Dame des Victoires et Saint-Lambert de Vaugirard. Dans cette dernière église, c'est le P. Marie-André, gardien des Franciscains, qui officiait. Après la messe, il a adressé à son nombreux auditoire, exclusivement composé d'hommes, quelques paroles qui peuvent se résumer ainsi: « Notre seule arme est la prière. Servons-nous-en et demandons à Dieu de maintenir dans nos cœurs cette foi qui nous unit tous. »

A Saint-Sulpice une foule considérable s'est rendue à une

cérémonie semblable. Le R. P. Arsène, des Frères mineurs capucins, célébrait la messe. A l'Évangile, le vénérable religieux a prononcé une courte allocution en prenant pour texte cette parole de l'Écriture : « Malheur à celui par qui le scandale arrive. » Il a conclu en rappelant que Dieu est toujours miséricordieux et qu'il faut espérer la conversion des persécuteurs. Tous les assistants ont communié et même, tant ils étaient nombreux, tous n'ont pas pu le faire dans la chapelle des Saints-Anges, quelques-uns ont dû remonter dans la chapelle de Saint-Jean-Baptiste.

Dans toutes les communautés, chez les Franciscains, chez les Capucins, chez les Dominicains, chez les Maristes, chez les Oblats, de nombreux catholiques sont allés pendant ces tristes jours porter aux victimes de cet odieux attentat l'hommage de leur respectueuse sympathie. Pendant tous ces jours aussi, dans toutes les communautés si indignement spoliées, de pieuses mains ont placé des fleurs à la porte des chapelles fermées au nom de la liberté. Les catholiques n'oublient pas : ils prient et espèrent.

Paris. — Vendredi dernier, 4 novembre, à neuf heures, a eu lieu, dans l'église des Carmes de la rue de Vaugirard, la messe du Saint-Esprit, pour la réouverture des cours de l'Institut catholique. La cérémonie était présidée par S. G. Mgr Richard, coadjuteur de Paris. Outre les professeurs et les élèves de l'Institut, l'assistance était fort nombreuse et comprenait un grand nombre de notabilités.

Après la messe, Mgr de Larisse a prononcé une allocution dans laquelle il a rappelé le but de l'Institut catholique et les espérances que la religion et la patrie fondent sur ses élèves. En terminant, Mgr Richard a donné la bénédiction apostolique aux maîtres et aux élèves de l'Institut catholique.

— On sait que le Conseil municipal de Paris, en proie à la monomanie anti-cléricale, a entrepris d'enlever aux Frères des Écoles chrétiennes leur immeuble de la rue Oudinot, où est établie leur maison-mère.

Le citoyen Hovelacque, dans la dernière séance du Conseil, a demandé où en était cette question. Ici, nous citons le compte-rendu :

M. le sous-directeur des affaires municipales. — La délibération du Conseil municipal relative à l'immeuble de la rue Oudinot

a été prise le 15 mars 1881. Le dossier a été transmis le 30 mars au ministère de l'intérieur et des cultes. Depuis, l'instruction suit son cours et les pièces ont été communiquées au ministère de l'instruction publique, qui devait nécessairement donner son avis, l'institut des Frères des Écoles chrétiennes étant reconnu comme établissement d'utilité publique. L'administration municipale est donc dessaisie, mais elle rappellera l'affaire au ministère et fera tous ses efforts pour hâter la solution.

M. Hovelacque. — Je prends acte de la bonne volonté de l'administration sur ce point.

M. Bourneville. — De l'administration municipale.

M. Hovelacque. — Sans aucun doute, car je n'ai aucune confiance dans l'administration gouvernementale. Je ne comprends rien à une administration qui donne au clergé et aux congrégations des privilèges sous prétexte de les combattre. Mais, en la matière qui nous occupe, j'ai confiance dans l'administration municipale, et c'est pourquoi je l'invite à faire son possible pour obtenir enfin de l'État la reconnaissance de nos droits incontestables.

M. le sous-directeur des affaires municipales. — Les questions soulevées par cette affaire sont très délicates, et il faut à l'administration supérieure un certain délai pour terminer l'instruction. Il n'y a eu, de sa part, aucune mauvaise volonté.

M. le sous-directeur eût pu se dispenser de faire valoir l'ardeur anti-cléricale du gouvernement. A cet égard, le gouvernement s'entend à merveille avec le Conseil municipal, et, sauf certains délais qui ne changent en rien les résultats, l'un fait la besogne que ferait l'autre, si celui-ci était déjà au pouvoir, ce qui, hélas ! ne tardera plus à arriver.

La Messe du Départ. — On désigne sous ce nom la messe qui se célèbre aujourd'hui dans un certain nombre de paroisses à l'occasion de l'appel sous les drapeaux soit des volontaires d'un an, soit des conscrits de la nouvelle classe, dans le but d'attirer sur ces jeunes soldats la protection de la Sainte-Vierge et les bénédictions de Dieu.

Cette pieuse institution a pris naissance à Paris, il y a bientôt six ans, au mois de novembre 1875. Venue au cœur de quelques pères de famille dont les fils allaient partir pour l'armée, la pensée en fut accueillie par le vénérable curé de Notre-Dame des Victoires, M. l'abbé Chevojon, avec la plus grande faveur.

Dès lors, chaque année, le plus ordinairement, deux ou trois jours avant celui du départ, le digne pasteur du sanctuaire privilégié de Marie, monte à l'autel de l'Archiconfrérie et célèbre le saint Sacrifice au milieu de nombreux jeunes gens, que

leurs pères et mères se font, ce jour-là, un bonheur d'accompagner.

Combien est touchante cette cérémonie! Et que dire des accents si tendres et si paternels, avec lesquels le vénérable curé donne à son jeune auditoire les suprêmes conseils de l'ami et du prêtre? Que dire de la piété exempte de tout respect humain de bon nombre de ces jeunes gens qui, au moment de la communion, s'approchent de la Table sainte? Tout spectateur attentif surprendrait alors bien des larmes dans les yeux et constaterait sans peine quelle large place tient encore la religion, dans les actes importants de la vie, malgré tout ce qu'on fait pour la détruire.

Pourquoi ce qui se fait à Paris et dans quelque autres diocèses, ne se ferait-il pas dans toutes les paroisses de France?

Nous livrons cette pieuse pensée, ce vœu, à l'attention des jeunes gens chrétiens, des pères de famille, surtout de MM. les Curés: il leur sera facile, avec l'approbation épiscopale, de propager ces réunions salutaires, qui attirent sur les jeunes soldats les bénédictions de Dieu, fortifient leurs âmes dans la foi, et leur laissent un souvenir si propre à les conserver fidèles à Dieu pendant le service militaire. Les mères chrétiennes, dont le nombre est grand, béniront certainement ceux qui fonderont la *Messe du Départ* là où elle n'existe pas; plus que toutes les paroles humaines, cette messe sera pour elle une douce consolation au moment douloureux de la séparation et du départ. Elles diront avec plus de confiance au cher enfant qui les quitte: Au revoir et que Dieu veille sur toi!

Arras. — Un immense malheur vient de frapper la population maritime de Boulogne-sur-mer. Six bateaux pêcheurs, dont trois appartenant au port de Boulogne et trois au Portel, ont disparu depuis l'affreuse tempête qui a ravagé le littoral de la Manche, le 14 octobre. Depuis cette date, on n'a plus reçu de leurs nouvelles et on ne peut plus douter de leur perte, corps et biens. Cette catastrophe inouïe, qui a fait cent quatorze victimes, quatre-vingt-seize veuves et deux cent quatre-vingts orphelins, a jeté la consternation dans la religieuse population boulonnaise. Le jour de la tempête, au fur et à mesure qu'ils rentraient au port, les équipages des bateaux de pêche échappés à l'ouragan ont tenu à monter, aussitôt arrivés, tête nue et encore tout équipés, au sanctuaire vénéré de Notre-Dame de Boulogne.

Samedi, dernier au milieu d'une foule immense qui s'était

jointe à tous les marins à terre ce jour-là, ont été célébrés les services funèbres pour les cent vingt malheureux engloutis par la mer. L'impression était profonde. Dans cet affreux malheur, les familles ont cependant une consolation : la plupart de ces marins, avant leur départ pour la pêche au hareng, avaient communié, ceux du Portel notamment ; les autres étaient allés s'agenouiller à Notre-Dame pour prier Dieu et invoquer la sainte Vierge.

Nous avons la certitude, connaissant les sentiments de foi de nos marins, que tous, se voyant en péril de mort, auront réclamé la miséricorde de Dieu, et invoqué la sainte Vierge ; nous avons l'espoir qu'ils auront été exaucés. Les survivants, ceux qui ont échappé à la terrible tempête, l'ont fait ; on en a vus serrer entre leurs mains et sur leur poitrine l'image du Christ ou de la Vierge ; les autres qui ont été dans un péril plus grand, n'ont pas manqué aussi d'ainsi faire, et le Christ et sa Mère auront consolé leurs derniers instants, en leur montrant la porte du ciel.

Autun. — On lit dans la *Semaine religieuse* d'Autun du 5 novembre :

Mgr l'évêque d'Autun a quitté notre ville jeudi dernier par le train de 11 heures, pour aller prendre à Mâcon l'express d'Italie. Sa Grandeur est accompagnée dans ce voyage par M. l'abbé Charles Perraud, chanoine honoraire, et par M. l'abbé Gillot, chapelain de la basilique de Paray-le-Monial, que Monseigneur a désigné pour être titulaire d'une bourse fondée au séminaire français par une famille généreuse en vue de favoriser les grandes études ecclésiastiques.

Mgr Perraud est arrivé à Rome, le 5 novembre.

Avignon. — On écrit de cette ville : « Le conseil départemental de l'instruction publique a levé l'opposition faite par le maire d'Avignon à l'ouverture des écoles libres des Frères, et le lendemain ces écoles ont été inaugurées, mais avec un nombre restreint d'élèves, le conseil départemental trouvant que les nouvelles classes ne pouvaient contenir que 210 élèves. Rien de plus ridicule que cette dernière mesure.

« La préfecture de Vaucluse fait poursuivre par la police vingt-quatre personnes honorables qui, le jour de la manifestation organisée en faveur des Frères sous les fenêtres du préfet Assiot, se trouvèrent au milieu de la foule comme simples spectateurs. On les accuse de tapage injurieux ayant troublé

la tranquillité des habitants. Trois d'entre elles sont assignées devant le tribunal correctionnel. Les vingt et une autres ont comparu le 5 novembre en simple police ; mais leur avocat, ayant eu à la barre avec le ministère public une explication assez vive avant l'ouverture des débats, a déclaré faire défaut au nom de ses clients, et il est sorti du prétoire avec eux. Parmi les prévenus se trouvent : MM. Jules Goudareau, directeur de la succursale du Crédit de France à Avignon ; Fr. Seguin, imprimeur-libraire, et Aug. Canron, rédacteur à l'*Union de Vaucluse.* »

Bordeaux. — On lit dans la *Guyenne:* « Il court d'étranges bruits sur l'état du service religieux à l'école normale de la Sauve. Serait-il vrai qu'il n'y ait, sur plus de cent élèves, qu'une trentaine d'entre eux qui consentent à se rendre à l'unique instruction religieuse qui serait faite le dimanche ? Serait-il vrai enfin qu'il y en ait dix-sept parmi eux qui refusent de mettre les pieds à la chapelle ? Ces faits, s'ils étaient éclaircis, nous fixeraient sur ce que nous avons à attendre des futurs instituteurs de notre département. »

Reims. — Mgr Langénieux, archevêque de Reims, vient de quitter cette ville, se rendant à Rome, pour répondre au désir que lui a fait exprimer Notre Saint-Père le Pape de le voir assister aux canonisations du 8 décembre.

Saint-Dié. — Il y a quelque temps, le préfet des Vosges, à qui sans doute le curé de Gironcourt avait le tort de déplaire, sommait Monseigneur l'Evêque de Saint-Dié d'avoir à le déplacer. De motifs plausibles pour demander à l'Évêque une mesure aussi grave, aussi préjudiciale aux intérêts matériels et moraux du prêtre qui en était l'objet, M. le préfet n'en avait pas. Aussi Monseigneur refusa-t-il absolument de donner suite à une pareille demande. Insistance de l'autorité, qui, ne pouvant obtenir gain de cause, eut recours à un ingénieux moyen : la suppression du traitement accordé en vertu du Concordat au desservant de Gironcourt. On peut juger de la joie causée dans le camp radical par cette mesure d'autant plus étonnante que le ministre qui l'a ordonnée a toujours osé dire que le Concordat était sa seule loi dans ses rapports avec l'Église. Eh bien ! qu'en fait-il donc aujourd'hui, de ce fameux Concordat ? De quelle autorité, après avoir fait demander un changement que l'Évêque ne pouvait accorder sans manquer à toutes les règles

de la justice et que le Concordat lui-même lui donnait le droit de refuser, de quelle autorité, nous le demandons, un ministre vient-il susprendre l'*indemnité* due à un desservant d'après ce même Concordat ? Nous ne le savons, et d'ailleurs est-il besoin de raisons à ces messieurs : l'arbitraire, toujours l'arbitraire. Inutile de supprimer le budget des cultes si, d'un trait de plume, les ministres peuvent biffer les traitements de quiconque leur déplaît.

Hâtons-nous d'ajouter, pour montrer mieux encore combien étaient injustes les prétentions de l'autorité civile et de quelle estime est entourée le desservant de Gironcourt, que trois heures après l'annonce de l'inqualifiable mesure dont nous parlons, le traitement était rétabli. C'était la protestation des honnêtes gens.

Tours. — A Tours, on a commencé depuis quelque temps, à organiser les fêtes du grand saint Martin. Mgr l'archevêque a publié pour cela un mandement. Une neuvaine a commencé le 6 novembre et se terminera le jour de la fête principale.

Les processions étant interdites dans les rues de la ville de Tours, les fidèles se rendront par groupes à la chapelle provisoire de Saint-Martin.

Mgr l'évêque de Rodez présidera la grande solennité du dimanche 13 novembre.

Le prédicateur de la neuvaine sera le R. P. Jenner, de la Compagnie de Jésus.

— Le Père Labrosse, directeur de l'institution Saint-Grégoire de Tours, dont le droit d'enseigner a été reconnu par le tribunal de Tours, la cour d'appel d'Orléans et la cour de cassation, est cité à comparaître devant le conseil académique de Poitiers, qui s'apprête à réformer le jugement des tribunaux ordinaires.

LES CHAMBRES

Jeudi 3 novembre. — *Sénat.* — Discussion de la loi sur le travail des femmes et des enfants dans les manufactures. L'article unique du projet est voté ; il est ainsi conçu : « Le travail effectif des mineurs de dix-huit ans et des femmes dans les manufactures et

usines ne pourra excéder onze heures par jour et six jours par semaine. » Le Sénat passera à une seconde délibération. La prochaine séance est fixée au jeudi 10 novembre : encore huit jours de vacances pour nos bons sénateurs.

Chambre des députés. — Élection du bureau définitif : M. Gambetta ne se présentant pas, M. Brisson est élu président par 347 voix. Sont élus pour la vice-présidence : MM. Philippoteaux, Devès, Lepère et Goblet.

Sont élus comme questeurs MM. de Mahy, Madier de Montjau et Margaine, et comme secrétaires MM. de Le Godinec de Traissan, Armez et Sarrien.

Vendredi 4 novembre. — *Chambre des députés.* — L'élection comme secrétaires de MM. Bastid, Marcellin Pellet, Hérault, Riotteau et Renault-Morlière complète le bureau définitif, qui est ainsi constitué. M. Brisson monte alors au fauteuil et prononce l'allocution suivante :

« Au nom de la Chambre, j'ai l'honneur de remercier le bureau d'âge et le bureau provisoire, et particulièrement M. le président (M. Philippoteaux) qui descend de ce fauteuil, pour les paroles qu'il a prononcées à mon endroit. Messieurs et chers collègues, je renonce à vous exprimer toute ma reconnaissance pour le grand honneur que vous m'avez fait, et l'émotion que j'éprouve en assumant la tâche pour laquelle vous m'avez désigné.

« Bien qu'habitué aux marques de bienveillance de vos devanciers, je sens combien celle-ci les dépasse ; je me demande si votre confiance n'excède pas mes forces... Pour oser monter à ce fauteuil, il faut que j'oublie quels étaient, dans les deux précédentes législatures, mes éminents prédécesseurs, quels services ils avaient rendus, quels titres ils possédaient avant d'être appelés à présider les élus du suffrage universel.

« Serviteur passionné comme eux de la République et de la démocratie, je sais trop ce qu'ils avaient et ce qui me manque. Votre affection et votre estime m'appellent pourtant à leur succéder ; si elles m'accompagnent et me soutiennent là où vous m'avez placé, ma fonction deviendra relativement facile. J'ai besoin de compter sur le concours de tous mes collègues. La France vient de montrer, une fois de plus, sa ferme volonté d'établir un gouvernement fondé sur la libre discussion, partant sur le respect réciproque de toutes les opinions et sur le respect commun de la légalité. (Vifs applaudissements).

« La liberté de la tribune que je serais chargé de défendre, s'il était nécessaire, dépend surtout de la fidélité avec laquelle auditeurs et orateurs observent ce respect; ils ne s'en écarteront point dans cette Chambre, j'en suis convaincu. Mes efforts tendront sans cesse à protéger les droits de chacun de vous, à garder soigneusement de

toute atteinte notre dignité à tous et les prérogatives de cette Assemblée en même temps que les droits de notre République pacifique et progressive. (Nouveaux applaudissements.) Les suffrages que vous m'avez donnés me permettent d'ailleurs d'espérer que vous apprécierez ces efforts avec indulgence et que votre sympathie ne me fera jamais défaut. » (Applaudissements prolongés.)

M. Ferry demande alors la parole et lit à la tribune une déclation ainsi conçue :

« Avant que la Chambre fixe le jour de la discussion sur les affaires de Tunisie, objet de trois interpellations, je désire faire savoir à mes collègues dans quelles conditions parlementaires, dans quelle situation nous nous trouvons vis à-vis de ces demandes d'interpellation.

« Le cabinet que M. le président de la République a constitué le 23 septembre 1880 et qui, pendant la dernière année de la législature, n'a jamais perdu la confiance de la dernière Chambre, ce cabinet a toujours pensé que sa tâche devait finir et que ses pouvoirs étaient épuisés avec ceux de la Chambre dont il était l'émanation.

« Nous estimons qu'après les élections générales, et quelque jugement qu'on en porte, il est d'une correction constitutionnelle absolue que le cabinet qui est aux affaires laisse à l'initiative de M. le président de la République et à la volonté de la Chambre leur pleine et entière liberté. (Très bien ! très bien !) Cette résolution, arrêtée dans nos esprits depuis longtemps et qui s'accomplira quoi qu'il arrive, nous l'avons ajournée, estimant qu'en présence des accusations d'une violence inouïe et des attaques sans mesure et sans nom, une discussion sur les affaires de Tunisie se recommandait par un caractère de nécessité et d'urgence que personne ne peut contester, et pour que la discussion soit libre, nous avons voulu vous offrir la responsabilité d'un cabinet entièrement solidaire. (Applaudissements.)

« C'est pourquoi je vous prie de fixer le jour le plus proche pour la discussion de ces interpellations. J'aurai l'honneur, à ce moment, de vous donner quelques explications préalables qui sont nécessaires. Fixez cette discussion à demain ou à lundi; plus tôt le débat s'ouvrira, mieux cela vaudra pour le pays, pour la Chambre et pour la République. » (Nouveaux applaudissements.)

La discussion est fixée au lendemain samedi.

Samedi 8 novembre. — *Chambre des députés*. — Discussion sur l'expédition de Tunisie. La parole est donnée à M. J. Ferry, et pour la première fois sans doute depuis l'invention du régime parlementaire, on voit ainsi l'interpellé *répondre* à des interpellateurs qui n'ont pas encore parlé : M. Ferry aime les situations neuves.

M. Ferry déclare d'abord qu'il dédaigne les attaques violentes dont le gouvernement a été l'objet et entend répondre seulement aux reproches fondés. Pour lui, il y a dans ce débat autre chose qu'un procès fait au gouvernement : c'est l'expédition de Tunisie qui est

visée ; ce sont ses origines qu'on essaie de déshonorer ; c'est sa nécessité que l'on conteste. C'est donc la Chambre qui l'a votée, l'ancienne Chambre, que l'on vise par-dessus la tête du cabinet. Puis il veut bien s'étonner de ce que les attaques de la droite aient été reprises par l'extrême gauche. Dès lors, sa thèse apparaît : ce qu'il veut, c'est séparer la majorité de la Chambre des deux groupes de la droite et de l'extrême gauche et, comme cette majorité est composée des mêmes éléments que ceux qui composaient l'ancienne Chambre, il veut solidariser sa cause avec celle de la majorité. Cette thèse qui est la condamnation de l'ancienne Chambre devant le pays et prouve à quel point elle a compromis les affaires du pays, doit mettre, on le comprend, la majorité actuelle dans un grand embarras.

M. Ferry, en confondant sa cause avec celle de la Chambre, oblige la Chambre ou bien à se condamner elle-même si elle le condamne, ou bien à l'absoudre pour n'avoir pas elle-même à être accusée.

Cette première partie du discours ministériel ne manque pas d'audace au point de vue de l'intérêt national, et ne manque pas d'habileté au point de vue parlementaire ; dans sa seconde partie, l'orateur se livre à un exposé fantaisiste des origines de la question tunisienne et fatigue la Chambre ; les applaudissements décroissent. Ils cessent complètement quand M. Ferry ose déclarer que c'est la France qui a voulu l'expédition, qui l'a acclamée. Perdant alors la tête, le président du conseil se met à vanter tout le monde, lui le premier, l'armée du bey, le dévouement du bey, l'habileté du cabinet ; mais ses explications, toutes les fois qu'il sort de son panégyrique et aborde la discussion des griefs qui lui sont reprochés, sont embarrassées, hésitantes. Il se perd tout à fait quand il affirme qu'aucune limite ne lui avait été tracée et qu'on lui avait accordé un blanc-seing.

Toute la partie suivante du discours de M. Ferry sur le retrait des troupes et sur les causes de l'agitation en Tunisie, produit une impression de plus en plus défavorable. On se contient à peine, quand, avec sa suffisance ordinaire, il déclare que l'expédition de Tunisie a porté un coup terrible au fanatisme musulman.

Enfin, il termine en faisant au patriotisme de la Chambre un appel qui ressemble fort à un recours en grâce pour lui et ses collègues. « Il y a ici trois grandes choses, s'écrie l'orateur, un grand intérêt politique, un grand intérêt français, un grand intérêt militaire. Au milieu de nos dissensions, ces intérêts nous sont sacrés, à quelque parti que nous appartenions. Ne faites rien qui compromette les intérêts français, rien qui atteigne la juste reconnaissance que nous devons à l'armée et à ceux qui la conduisent. Ne touchez pas d'une main, si légère qu'elle soit, à ces deux grands intérêts français : ne touchez pas à la France, ne touchez pas à l'armée. »

Impossible de reproduire le sens même du discours de M. Amagat, un nouveau député du Cantal, qui pendant deux heures occupe la

tribune pour répondre à M. Ferry. La forme étrange des phrases, l'attitude bouffonne de l'orateur, ses gestes comiques ont excité dans la Chambre un accès de gaieté folle qui n'a cessé qu'après que la suite de la discussion eut été renvoyée au lundi 7 novembre. M. Amagat n'osera pas reparaître de sitôt à la tribune : c'était cependant une célébrité anticléricale de son pays, et sans doute il espérait, pour prix de son éloquence, obtenir une portefeuille dans le grand ministère. Pauvre Amagat ! ! Il a pourtant dit de bonnes vérités, mais pourquoi faut-il qu'il les ait dites d'un tel air et avec un tel accent auvergnat !

Lundi 7 novembre. — *Chambre des députés.* — Suite de l'interpellation sur l'expédition de Tunisie.

M. Naquet prend le premier la parole. Dans un excellent discours, l'orateur s'élève d'abord très vivement contre l'étrange théorie du président du conseil qui tend à faire retomber sur l'ancienne Chambre la responsabilité des actes du ministère, et démontre facilement qu'au début de l'expédition, le gouvernement s'est bien gardé de dire quels étaient ses desseins. Jamais, à aucun moment, — M. Jules Ferry le sait bien, mais il faut le lui rappeler puisqu'il a la mémoire si courte, — on n'a donné à entendre à la Chambre qu'il s'agissait d'autre chose que d'un châtiment à infliger aux Kroumirs. En veut-on la preuve ? La voici : lorsque M. Janvier de la Motte fit une interpellation sur la Tunisie, on vota un ordre du jour qui recommandait formellement au Gouvernement de ne rien faire qui fût contraire à la Constitution. Et déjà, dans l'esprit du ministère, l'expédition d'automne était décidée. C'est M. Jules Ferry lui-même qui l'a reconnu dans son discours de samedi. Et s'il s'était agi d'une guerre véritable, n'aurait-on voté que des crédits relativement modérés ? Évidemment non. On établissait les sommes nécessaires à une expédition de quelques semaines, tout le monde le comprenait ainsi, et non à une véritable guerre.

Mais, puisque M. Jules Ferry a reconnu que le Gouvernement se rendait compte alors qu'une insurrection, éclatant en automne, rendrait inévitable une grande expédition à cette époque, pourquoi a-t-on fait revenir les troupes ? La raison électorale, voilà évidemment le seul mobile qui a fait agir. On voulait tromper le pays.

« J'avais un grief bien précis à formuler contre le ministère, dit en terminant l'orateur. Ce grief, je le résume : Du commencement à la fin de l'expédition, vous avez été mus par des considérations politiques d'ordre intérieur : c'est pour cela que vous avez fait l'expédition par terre, au lieu de demander au Parlement l'autorisation de la faire par mer. C'est pour cela que vous avez retiré les troupes et que vous nous avez ensuite engagés dans une entreprise dont il est impossible de prévoir la fin.

« Si vous n'avez pas prévu les conséquences de vos actes, il y a eu

de votre part incapacité. Si vous les avez prévues et que dans un but politique et électoral vous ayez sacrifié l'or et le sang de la France, je ne puis trouver d'expression pour qualifier votre conduite. (Très bien ! très bien ! à droite.)

« Si vous étiez encore, à proprement parler, aux affaires, il me resterait à vous demander comment, après avoir entrepris cette expédition, vous comptez en sortir. Mais, vous nous avez dit que vous donneriez votre démission quoi qu'il arrive, et comme la vérité parlementaire exige qu'aucun membre de ce cabinet ne fasse partie du cabinet futur, c'est à ceux qui vous succèderont que je poserai, s'il y a lieu, la question. » (Rires et mouvement prolongé.)

Lorsque M. Naquet quitte la tribune, M. Janvier de la Motte, inscrit pour parler après lui, se contente de déclarer qu'il prend pour sien le discours du préopinant, et la parole est donnée à M. A. Le Faure.

L'orateur, dont le discours n'est en rien inférieur à celui de M. Naquet, établit d'abord qu'il n'a jamais été dans l'esprit de la commission du budget de donner un blanc-seing au ministère, puis, preuves en mains, il s'attache à démontrer toutes les fautes commises non par nos généraux, qui sont en dehors de toute attaque, mais dans l'organisation de l'armée au triple point de vue de la mobilisation, des subsistances, et surtout médical.

Le service médical ? les subsistances ? Pas d'ambulances, pas de médicaments, pas de médecins pour soigner les malheureux que décimait la fièvre typhoïde, pour soigner les soldats qu'on expédiait en Afrique déjà malades et emportant en Tunisie l'épidémie qui régnait dans leurs garnisons de France, pour préserver les autres du terrible mal et des fièvres qu'engendre un climat meurtrier pour de jeunes troupes !

La mobilisation ? où est-elle maintenant ? Ne doit-on pas frémir, quand on songe qu'au lieu de 171,000 hommes inscrits au budget, notre infanterie n'en compte pas 40,000 ? Il y a des compagnies où il reste seulement 8 soldats, d'autres 2, d'autres 5. Et tous nos régiments en sont là. Il faut deux ou trois régiments pour fournir le détachement d'honneur de 30 hommes qui fait le service de la Chambre ! Voilà où nous en sommes.

Un discours si précis, si écrasant, devait amener le général Farre à la tribune. Il y monte, mais il se garde bien de répondre. Il lit des documents, puis des documents qui établissent qu'actuellement le service est bon. Qui en doute ? Mais c'est au commencement qu'il aurait dû l'être.

M. de Roys, qui succède au ministre, essaye de le défendre. Selon lui le ministre n'a pas été bien renseigné : il a été trompé par ses bureaux. C'est déplorable, M. de Roys en convient, mais est-ce la faute de l'administration de la guerre ? M. Farre était prisonnier, non de ses origines mais de ses sympathies.

Voilà, certes, un pavé qui, à lui seul suffirait à écraser un ministère : après cela il n'y avait plus qu'à renvoyer la suite de la discussion au lendemain.

Mardi 8 novembre. — *Chambre des députés.* — Suite de l'interpellation sur l'expédition de Tunisie. Après un discours de M. Langlois qui trouve tout parfait dans l'expédition tunisienne, et une harangue sans valeur de M. Talandier, M. Clémenceau prend la parole. Il s'attache d'abord à définir les origines de l'expédition. Et selon lui ces origines se nomment : Affaire du chemin de fer de la Goulette (Compagnie du chemin de Bône à Guelma), affaire de l'Enfida, affaire du Crédit foncier tunisien. Voilà la première partie du discours, partie financière et politique, plus financière que politique.

La seconde traite de la faute si grave commise par le gouvernement en engageant une guerre sans l'assentiment du Parlement, en la continuant sans convoquer les Chambres. — C'est donc une violation flagrante de la Constitution.

Tels sont les faits qui motivent la demande d'enquête que va déposer l'orateur. M. Ferry, dit-il, s'est posé à lui-même certaines questions auxquelles il a répondu à sa pleine satisfaction. Qu'il permette maintenant qu'on lui en adresse d'autres auxquelles il répondra sans doute, mais avec moins de bonheur probablement. M. Clémenceau expose alors en détail les trois affaires que nous venons de rappeler et dans lesquelles il n'y a, selon lui, que des spéculations que le gouvernement a eu le tort de couvrir du drapeau français, et de dissimuler sous la nécessité de réprimer les incursions des Kroumirs !

« Au Maroc, dit l'orateur, vous passez la frontière tous les jours pour réprimer des incursions, et vous rentrez chez vous. C'est pour une opération de cette nature sur la frontière tunisienne que vous nous avez demandé des crédits ; et puis vous marchez sur Tunis malgré les protestations du bey, vous faites entrer vos troupes dans son palais et vous lui donnez trois heures pour signer un traité. N'est-ce pas là faire la guerre ? La guerre, c'est l'emploi de la violence : vous avez employé la violence ; vous avez donc fait la guerre, vous avez violé la Constitution. » (Mouvement.)

Ou le gouvernement ne savait pas ce qu'il faisait, ou il a trompé la Chambre. Dans le premier cas, c'est impéritie absolue, dans le second c'est violation de la Constitution. Lequel choisir ? C'est au dernier que s'arrête M. Clémenceau. Il critique alors vivement les imputations provisoires, les élections anticipées, les virements.

« Vous avez, dit-il, porté atteinte au suffrage universel en lui enlevant le droit de voter l'impôt et de faire la paix et la guerre. Vous avez violé la souveraineté nationale.....

« Vous avez eu tort de ne pas être assez confiants. Pour ne pas vous être adressés à la Chambre, et comme vous vous êtes engagés

légèrement, nous demandons une enquête. Le patriotisme consiste à réclamer et vouloir la vérité ; nous la voulons entière ; le gouvernement l'ayant cachée, nous demandons une enquête. Elle établira les responsabilités et arrivera à telles conclusions qu'il appartiendra. »

Passant ensuite à un dernier fait : « Quel usage, dit l'orateur, avez-vous fait du protectorat ? Pourquoi M. Roustan a-t-il installé Élias Mussali, ce renégat français, à la tête des affaires étrangères ? Ce qu'on vous réclame aujourd'hui, c'est un vote de blanc-seing. Il ne s'agit pas des intérêts de parti, mais du pays. Ne faites pas comme la majorité impériale. Vous êtes sur une mauvaise pente, réfléchissez, inspirez-vous des intérêts de la patrie, de la France, de la république ! » (Longs applaudissements.)

M. Ferry demandant à répondre à ce discours, qui produit une vive impression, la suite de la discussion est renvoyée au lendemain.

Mercredi 9 novembre. — *Chambre des députés.* — Suite et fin de l'interpellation sur l'expédition de Tunisie. M. Jules Ferry répond à M. Clémenceau. Dans son discours, l'orateur de l'extrême gauche, oubliant le véritable motif de l'interpellation, qui était la manière dont a été conduite l'expédition, en avait accusé l'origine même et y avait vu une opération de bourse, une opération financière en même temps qu'inconstitutionnelle. C'était fournir au ministre le terrain d'une réponse facile. M. Ferry, avouons-le, a su profiter de cette faute et son discours, meilleur que ceux auxquels il nous a habitués, roule tout entier sur le patriotisme. L'expédition a été commandée par l'honneur national ; les affaires du Bône-Guelma, de l'Enfida, du Crédit foncier tunisien ne sont qu'affaires de patriotisme.

Mais sans doute. Dès que vous venez dire à M. Jules Ferry et au ministère qu'il dirige : Pourquoi avez-vous cherché à assurer le monopole à une compagnie française ? il vous répond : C'est pour empêcher qu'une compagnie étrangère ne pût en profiter. Mais il fallait lui montrer tout d'abord combien sa diplomatie avait été imprudente, combien elle avait suscité de questions difficiles à résoudre, combien ses atermoiements, ses contradictions incessantes avaient exaspéré ceux auxquels il s'adressait ; il fallait enfin lui montrer la pression qu'il avait dû exercer sur le gouvernement bélical, parce que dans le début il s'était trop avancé d'un côté, pas assez d'un autre et qu'il lui avait fallu, en fin de compte, mettre les armes à la main pour reconquérir le terrain perdu. Quant à avoir soutenu de l'influence de la France des affaires d'argent, on comprend bien que M. Ferry ne l'admet pas. Il nie, c'est toujours un procédé facile, l'appui diplomatique que, selon M. Clémenceau, il aurait donné soit à M. Léon Renault, soit à la Compagnie marseillaise, et il lit autant de dépêches en ce sens que M. Clémenceau en avait lu dans le sens opposé. Le *Livre jaune* est une mine féconde dans laquelle chacun peut puiser à son gré.

Mais, sur la question militaire, sur la question de la Constitution violée, véritable sujet de l'interpellation cependant, M. Ferry est moins heureux. Il en dit le moins possible, et fait bien, pour arriver aussitôt à sa péroraison dans laquelle il déclare, au nom du gouvernement, assumer toute la reponsabilité d'une expédition nationale dont il se fait gloire.

M. Ballue d'abord, M. Clémenceau ensuite montent à la tribune pour répondre; mais déjà ils sentent leur cause perdue et leurs discours s'en ressentent. Ils attaquent mollement, et voient la Chambre réclamer aussitôt la clôture et la voter.

M. de Mun vient alors, au nom de la droite, faire une déclaration que voici : « Étrangers à toute responsabilité dans la guerre où la France a été engagée par la légèreté du ministère, nous n'avons pas à dégager la minorité de l'ancienne Chambre d'une complicité qu'elle n'a jamais eu à se reprocher.

« Adversaires déclarés d'un cabinet qui n'a jamais eu notre confiance, nous n'avons pas à venir faire ici l'aveu de nos illusions perdues, et de notre bonne foi surprise. (On rit.)

« Nous n'avons pas cessé un seul jour de dire au pays, dans la mesure de nos forces, ce que nous croyions la vérité, et peut-être nous aurait-il écoutés, si les scandaleux démentis des préfets de la République n'eussent achevé de le tromper. (Applaudissements à droite.)

« Ce débat est pour nous le meilleur des enseignements. Nous avons vu pendant quatre jours se succéder à cette tribune, sans aucune interruption de notre part... (Exclamations à gauche.) sans aucune intervention de notre part, si vous voulez, nous avons vu se succéder à cette tribune des hommes qui, par leur attachement à la République ou leurs sympathies pour le ministère, ne sauraient être suspects, dénoncer le Gouvernement en termes émus, produire contre lui des témoignages accablants, et convaincre le ministère de la plus coupable des aventures politiques.

« Ils ont apporté ici l'inventaire de ses contradictions intéressées, de ses calculs funestes, ils ont dénoncé la politique électorale qui a été la fatalité de ses actes, ils ont montré l'imprévoyance de l'administration, le trouble dans l'organisation de notre armée, les irrégularités au point de vue financier et les compromissions introduites dans nos relations diplomatiques.

« Pour nous, nous avons entendu le ministère se défendre, il ne nous a pas paru qu'il se fût justifié. (Bruit.)

« Nous sommes demeurés les témoins attristés de ce débat cruel pour l'honneur de la France ; nous aurions pu céder à la tentation, venir ici en tirer quelques conclusions (Interruptions à gauche) et faire ressortir les fatales conséquences que M. Clémenceau signalait tout à l'heure, et que le régime républicain s'inflige à lui-même, la

difficulté où il est de soutenir dignement l'honneur national (Protestations et exclamations sur un grand nombre de bancs. — Cris : A l'ordre ! la censure ! la censure ! — Agitation prolongée.)

Ici se place un incident des plus violents, bien instructif au point de vue de la tolérance qu'il faut attendre de la nouvelle Chambre. M. Brisson veut à toute force contraindre l'orateur à retirer cette dernière phrase. Celui-ci, avec un calme parfait, résiste au président qui finit par reconnaître que l'orateur n'a pas excédé ses droits. Le tumulte n'en a pas moins duré plus d'un quart d'heure. L'orateur peut enfin achever : « Je termine en quelques mots ce que j'avais à dire à la Chambre. Nous n'avons pas voulu intervenir dans ce procès où les accusés se déchargent sur les accusateurs de leurs responsabilités.

« Le pays jugera de quel côté a été le juste sentiment de l'intérêt national. Mais l'heure est venue de donner une sanction à ce débat, et je ne crois pas que les ministres puissent s'y soustraire.

« Que le cabinet se retire ou qu'il soit renversé, peu nous importe. Il tombe emporté par le sentiment public. C'est une satisfaction pour ceux qu'il a blessés dans leurs intérêts les plus chers. (Rires à gauche. — Très bien ! très bien ! à droite.)

« Mais il faut quelque chose de plus à la satisfaction de la conscience publique. En attendant que l'enquête achève de faire la lumière, il convient que ce qui a été manifestement établi donne lieu à un jugement mérité, et c'est dans ce but que j'ai l'honneur de déposer l'ordre du jour suivant : « La Chambre, considérant que le « Gouvernement, en déclarant la guerre sans consulter le Parlement, « a outrepassé ses droits, compromis la sécurité du pays dans un but « purement électoral, désorganisé notre armée, exposé avec une « imprévoyance coupable la vie d'un grand nombre de nos soldats, « blâme énergiquement le ministère et passe à l'ordre du jour. »

Plusieurs autres ordres du jour sont déposés, demandant les uns un blâme, les autres la mise en accusation, d'autres enfin une enquête.

La demande d'enquête est d'abord repoussée par 344 voix contre 168. On passe à l'ordre du jour pur et simple, qui est repoussé à son tour par 326 voix contre 205. Au fond, c'est la défaite du ministère. A quel ordre du jour s'arrêtera-t-on ? Il y en a vingt sur le bureau. C'est alors que M. Gambetta apparaît. Après quelques paroles pour expliquer son abstention jusqu'à ce moment suprême, il s'écrie : « Après avoir épuisé les diverses propositions soumises à la Chambre, il me semble qu'au-dessus des critiques, des griefs, des répliques échangées ici, il y a un intérêt supérieur qui s'impose à la Chambre et qui réclame d'elle ou un vote de consécration et d'approbation ou un vote de regrets.

« La France a mis sa signature au bas du traité du Bardo (Vifs applaudissements), et sans entrer dans des questions personnelles,

je demande que la Chambre, par un vote clair, fixant l'opinion au dedans et au dehors, dise que les obligations qui sont contenues dans ce traité seront loyalement, foncièrement, intégralement exécutées. (Applaudissements répétés.)

En conséquence, je propose l'ordre du jour suivant : « La Chambre « résolue à l'exécution intégrale du traité souscrit par la nation fran- « çaise le 12 mai 1881, passe à l'ordre du jour. » (Vifs applaudissements sur un grand nombre de bancs.) Cet ordre du jour est voté par 379 voix contre 71. C'est le triomphe, non du ministère qui n'existe plus, mais de M. Gambetta qui va prendre le pouvoir et qui pourra compter entièrement sur les 379 députés qui viennent de l'approuver personnellement. Il est neuf heures quand la séance est levée.

CHRONIQUE DE LA SEMAINE

Interpellation sur l'expédition de Tunisie. — Les manifestations démagogiques à Paris et à Lyon. — Le grand ministère. — Démission de M. Albert Grévy. — Son successeur. — Les traités de commerce. — Élections municipales en Angleterre. — Affaires d'Irlande. — La Land Court. — Encore les élections suisses. — Les ballottages en Allemagne. — Le nouveau Reichstag et M. de Bismark. — Bavière. — Égypte. — Espagne.

10 novembre 1881.

Toute l'attention s'est portée cette semaine sur la discussion qui vient de se terminer à la Chambre des députés : toutes les autres préoccupations se sont effacées pour faire place au dégoût, à l'écœurement qu'entraînent forcément avec elles les tristes révélations dont a retenti la tribune française. La rougeur monte au front quand on voit en quelles mains peut tomber un grand pays lorsqu'il s'écarte des principes qui ont toujours fait sa force et sa gloire. Peu importe l'issue de semblables débats, peu importe qu'un ministère en sorte vainqueur ou vaincu : les faits dévoilés sont là, évidents et terribles et, jusque dans la retraite où ils auront — nous voulons le croire — la pudeur de se cacher, les Ferry, les Constans, les Farre, les Cazot et les Barthélemy Saint-Hilaire en emporteront le stigmate. D'autres, plus coupables qu'eux peut-être, puisqu'ils ont su mieux profiter des évènements qu'ils dirigeaient sans se montrer, pourront arriver au pouvoir et s'y maintenir ; après les tristes hommes d'État qui vont nous quitter, on sera peut-être même comme soulagé de les y voir arriver ; mais leur avènement n'en portera pas moins cette tache dont la République ne saurait se

laver : une expédition follement entreprise, honteusement conduite, et dont l'issue n'apparaît clairement aux yeux de personne; le sang et l'or de la France gaspillés sans résultat; l'armée détruite; la désorganisation, les tripotages, l'immoralité partout introduits.

—

Et pendant ce temps, les manifestations de la démagogie se multiplient. A Lyon, à Paris, à Saint-Étienne, cette semaine encore, nous venons d'entendre ses sinistres revendications. La bannière du pétrole a été levée, à Paris notamment, et des orateurs révolutionnaires ont osé proclamer la nécessité d'une révolution immédiate dans la rue, revanche de la Commune de 1871 et continuation des incendies dont ces énergumènes ont osé revendiquer la responsabilité et la gloire !

Les feuilles opportunistes ne vont pas manquer de s'écrier que ce n'est là le fait que d'une poignée de misérables. Mais l'expérience ne nous a-t-elle pas appris que cette poignée devient à l'occasion toute une armée ? Et cette armée, ne l'encourage-t-on pas depuis trois ans par des concessions à l'esprit de désordre, par des appels à l'esprit d'irréligion ? Que le gouvernement de la république continue à marcher dans les mêmes voies, et alors qui oserait prétendre que nous ne reverrons pas cette poignée de sectaires maîtresse encore une fois de Paris et peut-être, hélas ! de la France ?

—

Ce ne sont certainement pas M. Gambetta et ses collègues du *grand ministère* qui pourront les en empêcher.

Le *grand ministère!* faut-il en parler et rapporter par le menu les bruits qui ont cours au sujet de sa composition probable ? Ce serait chose fort inutile : nous saurons toujours assez tôt à quoi nous en tenir. Bornons-nous donc à dire que, jusqu'ici, M. de Freycinet ne veut à aucun prix accepter le portefeuille de M. Farre et qu'il est probable que tous les membres du ministère Ferry, sauf peut-être M. Cochery, ministre des postes et télégraphes, auront à vider les lieux. M. Constans surtout s'y montre fort disposé, dans l'espoir d'être le successeur de M. Albert Grévy, enfin démissionnaire, après avoir, par son habile lenteur, sauvé trois mois de son gros traitement. M. Constans, gouverneur général de l'Algérie, ce sera le comble : d'ailleurs il ne pourra guère s'en tirer plus mal que M. Frère.

—

Pendant que l'attention de nos hommes d'État est détournée par toutes ces intrigues des intérêts du pays, l'Italie se félicite de traité de commerce qu'elle vient de signer avec nous; les autres puissances pourront sans doute en faire autant chacune à leur tour et, comme les Italiens, se flatter d'avoir pu surmonter « les prétentions des cultivateurs et des industriels français. » On voit ce que cela peut vouloir dire et quelle triste situation va être faite encore à notre malheureuse agriculture et à notre industrie nationale !

—

Peu de nouvelles de l'Étranger cette semaine. En Angleterre des élections municipales ont eu lieu dimanche. Les conservateurs l'ont emporté sur les libéraux, notamment dans les villes où la population irlandaise est nombreuse. Les Irlandais ont voté pour des conservateurs ou se sont abstenus. En attendant, l'agitation continue. Des désordres sérieux ont eu lieu pendant ces derniers jours, à Belmullet, comté de Mayo. La foule a attaqué la caserne de la police. Celle-ci a tiré sur la foule, a tué deux personnes et en a blessé vingt.

Le haut clergé catholique d'Irlande continue à conseiller l'acceptation loyale du *land act;* le jour de la Toussaint, l'archevêque de Tuam, après avoir dit la dernière messe dans la cathédrale remplie de fidèles, a condamné le mot donné par les chefs de la Ligue : « Pas de fermages ! » comme contraire à la religion, à la moralité et au patriotisme. Il s'est félicité de voir que la population de son diocèse s'est toujours opposée à l'application de ce mot d'ordre.

Cette sage et conciliante conduite du clergé porte déjà des fruits et un nombre très grand de fermiers commence à adresser ses requêtes à la Land Court qui vient de rendre un premier jugement important sur quinze demandes en réduction de loyer dont elle était saisie par les fermiers de l'archidiacre anglican Crawford. Dans chacun de ces cas, sauf un seul, elle a accordé aux demandeurs des réductions variant de vingt à trente pour cent.

Une grande moralité se dégage de ce fait : c'est que les fermiers irlandais n'avaient pas tort de se dire exploités par leura propriétaires, et que la réforme élaborée par M. Gladstone était aussi indispensable que l'a toujours prétendu son auteur.

—

On peut mieux apprécier cette semaine le résultat des élections qui viennent d'avoir lieu en Suisse. Comme nous le disions il y a

huit jours, il est diplorable. La defaite subie par le partie fédéraliste-conservateur est complète.

Les catholiques seuls ont maintenu leurs positions. S'ils ont perdu deux sièges dans le canton de Fribourg et un dans celui du Tessin, ce n'est que grâce à l'artifice des circonscriptions électorales découpées dans ce but avec la plus flagrante partialité par les dernières assemblées. Mais le centre conservateur et protestant, qui avait cru fort habile de sacrifier dans cette circonstance les catholiques aux exigences radicales, a payé sa faute par la plus complète déroute. Il y a longtemps, d'ailleurs, que ce parti se trouvait dans la situation la plus ambiguë. Forcé de s'appuyer sur les voix des députés catholiques qui pouvaient seules lui permettre le lutter avec succès contre les forces radicales, il cédait toutefois en toute occasion à ses préjugés invétérés et à la peur d'être traité d'allié des « ultramontains ». La journée du 30 octobre a été pour ce parti l'expiation cruelle mais méritée de ses hésitations politiques.

—

En Allemagne, le Parlement est convoqué pour le 17 et les ballottages sont commencés. Les catholiques y gagneront sans doute encore quelques sièges. Ils feront en outre triompher dans bien des endroits les candidats qui leur donneront quelques satisfactions au sujet du *Kulturkampf*.

M. de Bismark n'a pas lieu d'être satisfait et nous le concevons, car la composition du nouveau Parlement enlève toute espérance de réussite aux plans de réformes sociales et de réformes d'impôt élaborés par le chancelier. Le Reichstag est également prêt à repousser toutes les attaques dirigées contre les principes constitutionnels, et enfin il rompt avec les traditions sur lesquelles s'était fondé le nouvel empire.

—

Les députés bavarois viennent de prendre une mesure qui leur vaudra à tout jamais la reconnaissance du peuple et qui devrait être un exemple pour les représentants de notre pays catholique. Après deux jours d'une discussion fort orageuse, sur la proposition de M. Lutzart, la Chambre a voté par 85 voix contre 63, l'abrogation de la loi scolaire, grâce à laquelle l'éducation religieuse était battue en brèche, tout comme en France. C'est là un premier résultat des élections dont nous avons parlé, il y a quelques mois.

Honneur à la catholique Bavière !

—

En Égypte, la situation continue à inspirer les plus vives inquiétudes. La population européenne désire vivement la présence d'une flotte.

Le gouvernement turc fait tout son possible pour cacher les nouvelles, afin de ne pas avoir à Constantinople le contre-coup de la révolution égyptienne ; mais, d'après ce qui transpire, les évènements seraient assez graves.

—

Après avoir applaudi Mgr de Salamanque, le Sénat espagnol a retenti des accents éloquents de Mgr Manescillo, archevêque de Valence. Pour faire apprécier les succès des deux prélats, il suffira de constater que la presse libérale elle-même avoue que leurs discours sont les seuls qui aient été à la hauteur du débat sur l'enseignement.

L'éminent prélat a traité avec un grand charme de parole de l'accord de la science avec la foi, et de l'Église avec le progrès véritable.

Son succès a été vif, nous le répétons. Mais l'évêque de Salamanque a dit le mot vrai de la discussion. Il n'y a rien à attendre, malheureusement, du gouvernement dans cette grave question de l'enseignement.

Les professeurs radicaux ont été non seulement réinstallés par le ministère Sagasta, mais dédommagés et complimentés. Il s'inspirera du même esprit révolutionnaire dans les réformes qu'il médite pour l'enseignement.

M. Albareda a prié l'évêque d'attendre, pour les juger, que les projets de loi soient publiés. Mais tous les catholiques espagnols partagent les craintes de l'éminent prélat.

P. Chantrel.

REVUE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

A quoi bon vouloir le dissimuler? Nous traversons en ce moment une crise financière qui peut devenir grave. Même question politique ou monétaire à part, cette crise est le résultat incontestable des exagérations de la spéculation.

Il en résulte que toutes les caisses où il y a des capitaux disponibles subissent des assauts terribles ; l'argent ne se marchande plus, on paie le prix qui est demandé.

Il est facile de comprendre qu'aux cours actuels, les capitaux ne se sentant plus en sûreté au service d'une spéculation sans freins, ont montré de grandes exigences, proportionnées du reste aux risques que leur faisait courir la témérité des emprunteurs.

On nous a déjà reproché de voir tout en noir ; nous souhaitons que ceux qui ne partagent pas notre avis n'aient pas à le regretter au jour de la débâcle; leur caisse pourrait leur faire comprendre durement que nous avons raison.

La spéculation prend encore aujourd'hui, malgré la dernière leçon reçue, de telles allures que, d'une opération de bourse à un billet de loterie, on finit par ne plus voir de différence. Il est difficile de pousser l'aveuglement plus loin. Dès qu'une liquidation est passée sans dégringolade, on croit tout sauvé parce qu'on a quinze jours devant soi.

Nos rentes sont en reprise ; sur ce point nous n'avons rien a objecter, d'autant plus que nous avons préconisé la hausse du 5 0/0.

A la moindre reprise, les bonnes valeurs revoient leurs anciens cours ; c'est ainsi que nous laissons le Crédit foncier à 1,750 fr.

Les capitaux de placement se portent aussi avec suite sur les obligations du Crédit foncier et principalement sur les obligations communales 4 0/0, qui produisent un intérêt plus élevé que celui de nos rentes et de nos obligations de chemins de fer.

Il y a huit jours, nous vous avons entretenus du doublement de capital de la Société des Villes d'Eaux. Il paraît s'accomplir par lui-même, c'est-à-dire sans effort, par la force des choses. On ne peut se figurer combien une maison bien administrée peut réaliser de bénéfices uniquement par des commissions et courtages ; et le plus important, c'est que ce genre d'opérations ne peut compromettre la sécurité du capital. Les bénéfices déjà acquis, dépassent de beaucoup ceux de la période correspondante de l'exercice 1880.

Nous ne parlerons plus du *Placement privilégié* 6 0/0 ; on ne nie pas le soleil quand il vous aveugle ; on ne peut nier le succès de ce placement quand on voit les capitaux y affluer, chaque jour, plus nombreux. Où trouver un emploi de fonds mieux garanti ?

Après avoir résisté aux nombreuses demandes de notre clientèle, nous nous décidons à fonder un journal financier hebdomadaire. Il est certain que maintenant les journaux financiers ne sont plus que des officines de publicité plus ou moins exacte, plus ou moins saine. Notre clientèle est devenue si nombreuse qu'elle a besoin d'être absolument bien renseignée, surtout pour les valeurs en Banque. Nous nous sommes assuré le concours de financiers ayant fait leurs preuves, et sous peu va paraître l'*Univers financier*. Dès que vous l'aurez sous les yeux, vous le prendrez sous votre protection.

(*Société des Villes d'Eaux.*)

Le gérant : P. Chantrel.

Paris. — Imp. Saint-Paul, 51, rue de Lille. L. Philipona.

ANNALES CATHOLIQUES

LE MINISTÈRE DU 14 NOVEMBRE

Par décrets en date du 14 novembre ont été nommés :

Président du Conseil et ministre des Affaires étrangères	M. Gambetta ;
Garde des sceaux, ministre de la Justice	M. Cazot ;
Ministre de l'Intérieur	M. Waldeck-Rousseau ;
Ministre des Finances	M. Allain-Targé ;
Ministre de la Guerre	M. le Général Campenon ;
Ministre de la Marine	M. Goujeard ;
Ministre de l'Instruction publique et des cultes	M. Paul Bert :
Ministre des Travaux publics	M. Raynal ;
Ministre du Commerce et des Colonies	M. Maurice Rouvier ;
Ministre des Postes et Télégraphes	M. Cochery ;
Ministre de l'Agriculture	M. Devès ;
Ministre des Arts	M. Antonin Proust.

Sous-secrétaire d'État au ministère des Affaires étrangères.	M. Spuller ;
— — — de la Justice	M. Martin Feuillée
— — — de l'Inst. publ. et cult.	M. Chalamet.
— — — de l'Intérieur	M. Margue ;
— — — des Finances	M. Lelièvre ;
— — — de la Guerre	M. Blandin ;
— — — des Travaux publics.	M. Lesguillier ;
— — — du Comm. et des Col.	M. Félix Faure ;
— — — de l'Agriculture	M. Edmond Caze.

Voilà donc le grand ministère depuis si longtemps attendu ! Il faut avouer que la déception est grande : tout le monde en convient, et M. Gambetta doit voir, dès aujourd'hui, par les appréciations de la presque unanimité de la presse, nous ne disons pas conservatrice, mais républicaine, combien il a trompé l'attente générale. On s'attendait à voir se grouper derrière lui les personnalités marquantes du parti républicain, on n'y trouve que des commis !

Cependant, si, par le contraste, M. Gambetta a tenu à rehausser sa grandeur, il faut reconnaître qu'il a été habile, et qu'il a parfaitement réussi : dans le nouveau cabinet, il

n'y a qu'un ministre, Gambetta, entouré de serviteurs dont la docilité ne s'arrêtera probablement devant aucune nouvelle atteinte à la liberté des catholiques, aux droits sacrés de la religion.

La nomination de M. Paul Bert à l'Instruction publique et aux Cultes ne veut-elle pas dire, en effet, que pour le cabinet du 14 novembre le catholicisme est toujours l'ennemi, l'ennemi contre lequel tous les moyens sont bons? Paul Bert, ce charlatan sinistre, ce faux savant, ce plagiaire sans dignité, ce grossier menteur, falsificateur et calomniateur sans cesse démasqué, populaire parmi les républicains à cause de sa haine bête contre tout ce que respecte la majorité des Français ; cet homme qui dans un banquet a osé boire à l'article 7, *insecticide* nécessaire au salut de la France, ministre des cultes ! La France est-elle donc tombée si bas qu'on puisse lui imposer une pareille honte ?

M. Paul Bert, ministre des cultes, c'est la condamnation du nouveau ministère ; et si nous devions voir, un an, ce sinistre personnage au rang où le place la confiance des son maître, nous ajouterions : C'est le commencement de catastrophes définitives, c'est la fin de la France. Un peuple ne se joue pas ainsi impunément de la patience divine.

Peu nous importe les autres ministres que s'est adjoint le nouveau président du conseil : leur nullité, leur inexpérience des affaires, leurs principes mêmes, tout dangereux qu'ils soient, disparaissent devant la personnalité de leur chef. Seul le nom de M. Paul Bert est un programme : il signifie guerre à Dieu, guerre à l'Église catholique, guerre à l'enseignement religieux, à la conscience des pères de famille, à la conscience des enfants, guerre déloyale sans trêve ni merci.

Après cela, qu'avions-nous besoin d'une déclaration ministérielle ? M. Gambetta a jugé utile d'en faire une : c'était se répéter.

P. Chantrel.

LA FRANC-MAÇONNERIE AU POUVOIR

L'ancien *Rose-Croix*, qui a écrit en 1876 et en 1877 des révélations sur les événements politiques dirigés en France par la Maçonnerie, trace aujourd'hui, de la même main sûre, les événements qui vont se dérouler sous le pouvoir de Gambetta, instrument de la secte, mais déjà battu en brèche par une partie des Loges.

La majorité de la Chambre est acquise à l'outrancier; cette majorité, toutefois, ne sera ni assez compacte, ni assez courageuse pour braver le courant démocratique représenté par l'Extrême-Gauche et cette partie de la presse qui lui sert de porte-voix.

Le seul terrain sur lequel Gambetta puisse s'aventurer sans redouter un échec, est celui-là même qu'il a indiqué à diverses reprises.

Il poursuivra l'œuvre de la persécution religieuse :

1° Après avoir fait disparaître les écoles cléricales qui ont échappé aux coups de Jules Ferry, il songera à supprimer dans les établissements de l'État tout enseignement religieux.

2° Il ne dénoncera pas le Concordat au Saint-Siège ; mais il ne négligera rien pour en éluder les obligations. Son but est d'imposer aux Chambres la suppression partielle du budget des cultes, et il réussira sûrement si les prochaines élections sénatoriales sont de nuance opportuniste.

3° Il fera voter une loi sur la liberté d'association ; mais les membres du clergé, tant séculier que régulier, en seront formellement exclus.

4° Les cimetières seront laïcisés. Les sépultures catholiques devront se faire sans le concours apparent du prêtre, afin de ne pas *froisser la liberté de conscience* de messieurs les libres-penseurs. Les familles chrétiennes revendiqueront le droit d'avoir un lieu de sépulture qui soit leur propriété, sans qu'elles puissent l'obtenir.

5° La loi sur le mariage sera modifiée dans le sens du divorce. La maçonnerie suppose que, d'ici à quelques années, les écoles sans Dieu aidant, les époux qui demanderont la bénédiction nuptiale deviendront de plus en plus rares.

6° Les manifestations extérieures du culte catholique ne devront plus être tolérées nulle part.

7° Les biens appartenant aux communautés religieuses seront

confisqués au profit de l'État, ainsi que les propriétés diocesaines.

8° On décidera le service militaire obligatoire pour les aspirants au sacerdoce et pour les jeunes prêtres eux-mêmes. La présence sous les drapeaux sera de trois ans pour tout le monde.

9° La loi civile autorisera le prêtre à se marier ; car la secte a horreur du célibat ecclésiastique, à cause de l'abnégation qu'il inspire et de l'esprit de discipline qu'y puise le clergé.

10° Gambetta se propose, avant tout, de centraliser le pouvoir : et il ne négligera rien pour y arriver. La centralisation a été l'idée fixe de tous les despotes. Les communes, s'il parvient à ses fins, n'auront plus qu'une existence nominale. Obtiendra-t-il ce résultat ? Je l'ignore. Ce que je sais, c'est que les Hautes-Loges ont, en ce moment du moins, un goût très prononcé pour la décentralisation. Les feuilles intransigeantes et les députés de l'extrême gauche lutteront avec énergie contre les projets de loi que le chef de l'opportunisme présentera ou fera présenter dans ce sens.

11° Gambetta essayera d'établir l'impôt sur le revenu. Les Chambres le suivront-elles dans cette voie ? Je n'oserais l'affirmer. Qui ne sait que l'intérêt est souvent l'ennemi de la discipline ? Cette *réforme* est une de celles que poursuivent les chefs de la Maçonnerie.

Telle est la carrière que parcourra l'opportunisme. Il n'ira pas au delà.

Son chef s'efforcera d'asseoir sa dictature sur les ruines de la liberté. Aucun moyen ne lui répugnera, et l'emploi de la force moins que tout autre.

Quand et comment finira l'opportunisme ?

La réponse à cette double question n'est pas facile à donner, attendu que l'opportunisme peut sombrer de trois côtés au moins :

1° Gambetta est atteint d'une manie fort dangereuse. Comme on a pu le voir à diverses reprises, il éprouve le besoin de s'occuper des affaires d'autrui. Au surplus, il manque absolument de ce calme raisonné qui fait la force des hommes d'État. Ne nous jettera-t-il pas dans quelque complication avec l'étranger ? Si cela arrivait, étant donnée la désorganisation de l'armée, la France aurait tout à craindre d'une nouvelle invasion.

2° Gambetta est en butte à la haine des intransigeants. Il es-

saiera de les briser ; mais qu'il y prenne garde! Ses adversaires sont plus forts qu'il ne le croit, et rien ne prouve qu'il sortira victorieux de la lutte. Les chefs du parti, instruits à l'école du malheur, sauront agir avec prudence. Je crois pouvoir affirmer qu'ils ne s'exposeront pas à retourner à Nouméa ou à revoir le plateau de Satory. Si Gambetta succombait dans ce duel à mort, nous aurions tout à la fois les étrangers et le socialisme collectiviste.

3° Gambetta possède la rouerie italienne ; mais il n'a pas l'habileté d'un vrai politique. Une fois au pouvoir, il commettra d'autant plus de fautes qu'il est incapable d'écouter un sage conseil. Il n'admet pas que sa haute capacité puisse être mise en défaut.

La nation consentira-t-elle à supporter longtemps un homme dont l'insuffisance et l'absolutisme compromettront les intérêts les plus graves et les droits les mieux acquis ? Rien ne le prouve. On ne peut même le supposer qu'en admettant — et je ne l'admets pas — que le peuple français est arrivé à la dernière période de sa décadence.

Le suffrage universel écœuré et indigné n'aura-t-il pas un de ces revirements qui déjouent tous les calculs et bouleversent les plus solides institutions ?

Si jamais un fait de ce genre se produit, les catholiques en bénéficieront.

Enfin, la France ne doit pas oublier que les grandes puissances du Nord, voyant ce que la Révolution a de dangereux pour les États monarchiques, ont reconstitué la Sainte-Alliance. Les souverains alliés, auxquels vient de se joindre le roi d'Italie, n'hésiteront pas, le cas échéant, à nous faire expier notre manie de propagande révolutionnaire.

Un peu plus tard je ferai connaître les réformes que la fraction la plus avancée des Loges veut infliger à la Société.

Je m'arrête là pour cette fois. A chaque jour suffit sa peine.

Un dernier mot cependant :

Je m'engage à faire personnellement les frais d'une épée d'honneur pour le général Farre, si on parvient à découvrir 50 hauts fonctionnaires appartenant à la catégorie des amovibles, qui ne soient pas francs-maçons ou parents rapprochés de francs-maçons.

LES PROPRIÉTAIRES CHRÉTIENS

M. le comte Yvert a lu, au Congrès des Œuvres ouvrières, du Mans, le rapport suivant, qui mérite d'être sérieusement médité par les catholiques favorisés des dons de la fortune, sur l'*action sociale des propriétaires chrétiens :*

I

Messieurs,

De toutes parts on se plaint des ouvriers. Jamais, assure-t-on, ils n'ont été aussi exigeants, aussi insoumis. C'est à se demander s'il sera encore possible, dans quelque temps, d'entreprendre des travaux.

Ces lamentations ne sont que trop justifiées. Les ouvriers deviennent de plus en plus révolutionnaires, c'est incontestable et effrayant. Mais, avant de les condamner sans autre forme de procès et de maudire, tout en les subissant, leurs détestables débordements, il faudrait peut-être voir s'ils ne sont pas encore plus malheureux que coupables, et si la situation qui leur est faite dans la société n'est pas la plus misérable du monde.

Un coup d'œil suffit pour s'en rendre compte.

Depuis des centaines d'années, mille flatteurs répètent aux ouvriers qu'ils sont les égaux des plus grands personnages, et qu'entre des souverains et eux il n'y a nulle différence. Bien plus, en France, voilà trente-trois ans que les ouvriers disposent, de fait, du pouvoir officiel, puisque c'est le nombre qui désigne les gouvernants. Et certes, une telle puissance est colossale. Il y a de quoi les rendre fiers, de quoi leur échauffer le cerveau. Les ouvriers sont souverains, c'est convenu ; mais à leur omnipotence il manque quelque chose, et c'est précisément ce qui leur paraît, à juste titre, être le plus utile. Il leur manque la possession du capital ! A quoi leur sert-il véritablement de nommer tel ou tel pour diriger les affaires publiques, s'il leur faut toujours et quand même dépendre d'un patron plus riche qu'eux ; si malgré toute leur souveraineté ils doivent toujours travailler, se nourrir médiocrement et se loger dans des réduits, alors que les propriétaires s'amusent sans cesse et font bonne chère, et se prélassent dans des palais ?

Soyez-en sûrs, messieurs, les ouvriers souffrent énormément parce qu'ils ont été déclassés. Ils sont des princes, puisque leurs suffrages valent autant que celui d'un La Rochefoucauld ou d'un Montmorency; mais ils sont en même temps des esclaves, puisque, placés en face d'innombrables jouissances qu'on se procure avec de l'argent, la misère est à leur porte, et que, sans stabilité dans leur travail, ils ne connaissent pas la sécurité du lendemain. Faut-il donc s'étonner de leurs revendications, de leurs colères, de leur haine pour l'état social qui fait d'eux des êtres à part, moitié souverains, moitié machines? Faut-il leur en vouloir d'écouter les flagorneries des ambitieux qui, pour s'enrichir eux-mêmes, leur promettent l'égalisation des fortunes privées?

Les aspirations des ouvriers sont logiques, et c'est le bon sens même qui leur fait réclamer les conséquences de cette souveraineté qu'ils possèdent, et dont les autres profitent. « Si nous sommes, disent-ils, les égaux des riches, nous voulons une place égale à la leur dans ce banquet de la vie que nous préparons et que les riches consomment. » Et ils ajoutent : « C'est aux riches de se serrer pour nous faire asseoir ; sinon, par notre nombre nous sommes les maîtres, et nous saurons bien prendre ce qui nous appartient.

II

Il n'y a donc pas à s'y tromper, la question économique, c'est-à-dire la question de la propriété, domine de très haut toute la politique. Les preuves qu'en donnent les ouvriers sont corroborées par l'attitude des riches. Remarquez-le, ils ne s'inquiètent guère, tant qu'ils touchent leurs revenus, et le cours de la Bourse les occupe bien plus que les élections. « La propriété fixe et détermine l'être social pour la vie publique, comme pour la vie domestique ». M. Charles Périn l'enseigne avec l'expérience de tous les siècles.

Or donc, il s'agit actuellement de savoir si l'ouvrier en possession de la puissance souveraine pourra, afin que les lois de l'équilibre soient observées, obtenir le nivellement social, ou bien si, dans l'impossibilité d'égaliser la distribution des richesses entre tous, l'ouvrier devra, en vertu des mêmes lois de l'équilibre, perdre le monopole de l'autorité suprême pour retrouver la tranquillité de l'ordre par la subordination hiérarchique. L'une de ces deux solutions s'impose nécessairement :

si la première prévaut, la propriété deviendra collective ; avec la seconde, les différences sociales, fondées sur la propriété privée, constitueront naturellement les degrés de l'autorité.

Il y a, vous ne l'ignorez pas, messieurs, des partisans du communisme social : ce sont les francs-maçons et leurs dupes. A leur avis, toute supériorité sociale doit être nivelée, comme l'est déjà toute supériorité politique. Ils ont pour eux, reconnaissons-le, la logique et les faits accomplis ; ils ont aussi pour eux, hélas ! l'attitude présente de la plupart des propriétaires, même chrétiens. Rien de mieux, à leur avis, que le soin avec lequel les possesseurs de capitaux ou d'immeubles se tiennent à l'écart du mouvement social et des justes préoccupations qu'il provoque. Que ces propriétaires aient des vertus privées, qu'ils soient charitables, zélés même pour les ouvriers et pour quelques œuvres spéciales, passe encore ; mais qu'ils se gardent bien de diriger leurs subordonnés, leurs employés, leurs ouvriers ; qu'ils continuent d'éviter, comme ils le font si bien, d'exercer une influence chrétienne sur toute la clientèle qui les entoure du fait de leurs propriétés. Repliés sur eux-mêmes, qu'ils jouissent de leurs revenus pour s'amuser, afin de prouver aux ouvriers que lorsque le riche a payé ses impôts, il ne doit plus rien à la société. Voilà le moyen le plus efficace, disent-ils avec raison, de hâter le nivellement social, car c'est surexciter sans relâche la convoitise et la colère des ouvriers, et les pousser toujours davantage à mettre leur puissance formidable, sans condition, au service du premier démolisseur venu.

L'histoire contemporaine nous montre cette œuvre de destruction commencée depuis longtemps, et le régime des héritages, le système des impôts, le service militaire, les lois scolaires font chaque année de nouveaux progrès dans le sens de l'abaissement des supériorités sociales. Le but à atteindre, c'est la centralisation gouvernementale de toute propriété et de toute richesse. On en est actuellement à 33 milliards de dette publique, et pour l'an prochain le budget du gouvernement s'élève à 4 milliards. Ces chiffres en disent assez. Ce n'est cependant qu'un commencement !

III

Mais, s'il y a des partisans d'un communisme d'État parmi ceux qui ne possèdent rien, tout propriétaire, tout possesseur d'un capital n'est pas porté à en accepter volontiers le partage.

La liquidation sociale n'a donc rien d'attrayant pour un très grand nombre de Français. Dès lors, pourquoi n'en pas étudier les symptômes, pourquoi n'en pas combattre les progrès en remontant à la cause même de la révolution qui s'opère, c'est-à-dire la condition absurde faite aux ouvriers, et les violentes souffrances qu'elle leur cause ? Nous ne voulons pas partager nos propriétés avec ceux qui les font fructifier, nous ne voulons pas que l'ouvrier, qui nous domine aux élections, devienne aussi notre maître chez nous ; prouvons-lui donc la légitimité de nos richesses, et par suite la légitimité de notre supériorité.

Il s'est formé une ligue de propriétaires chrétiens pour propager cette doctrine sous le patronage de saint Michel et de saint Denis, et encourager ses adhérents à combattre, chacun sur son terrain, les ravages du communisme par l'exercice chrétien de l'autorité du supérieur social à l'égard de ses subordonnés. Cette ligue ne s'adresse pas aux ouvriers, parce que le patron ne prend pas modèle sur ses hommes, elle ne s'adresse pas aux artisans ou aux marchands, parce que le bourgeois ne copie pas ses fournisseurs. Elle fait appel aux grands propriétaires, aux riches capitalistes, aux principaux notables, parce que c'est leur exemple qui est toujours suivi, soit pour le bien, soit pour le mal.

IV

Le jeune abbé Pie, qui devint l'illustre cardinal évêque de Poitiers, parlant aux Chartrains en 1849, leur disait déjà : « Voulez-vous épargner à la famille, à la propriété une révolution sociale ? Accomplissez chacun chez vous une réforme chrétienne. »

Nous répétons ce cri prophétique, et notre ligue s'efforce de le faire entendre. Hélas ! bien peu d'entre nous se doutent de la puissance sociale dont ils pourraient disposer du fait de leurs propriétés, tant nous sommes habitués au joug d'un pouvoir central et absolu, tant nous trouvons commode de jouir de nos revenus. et de compter sur le gendarme pour le reste ! Véritablement, le propriétaire foncier et le capitaliste n'ont-ils pas l'air de gens qui touchent des pensions pour ne rien faire ? Ne les prendrait-on pas pour des parasites dans l'État, uniquement occupés de leurs intérêts matériels ?

Et cependant ce sont eux qui constituent, en réalité, le corps social par le groupement des individualités ; ce sont eux qui, à l'égard de leurs subordonnés, possèdent seuls, grâce à leurs pro-

priétés, la force d'obtenir le bien commun et par suite l'autorité de droit naturel. C'est ce qu'enseigne formellement le P. Taparelli, lorsqu'il déclare que « le père est le supérieur naturel des enfants, le maître de ses serviteurs, le propriétaire de ses tenanciers, le possesseur de la maison de ses locataires. »

Combien y a-t-il de maîtres de maisons, de propriétaires connaissant cette doctrine, et surtout combien la mettent en pratique ?

En première ligne se place le bon exemple. Cent mille francs donnés à une œuvre de charité ou de zèle ne valent pas socialement l'exemple tout simple et journalier des vertus chrétiennes. Est-il rien, en effet, de plus noble et de plus admiré qu'un homme ne sachant jamais déroger ? Dans un État bien ordonné, de hauts fonctionnaires ne pourraient se permettre des divertissements de bas étage ou des jouissances indignes de leur rang. Eh bien ! le riche est au pied de la lettre un fonctionnaire de l'ordre social sur lequel les regards de la foule sont toujours fixés. S'il tombe dans le chemin de la vie, non seulement il perd l'estime de ceux qui l'entourent, mais il compromet gravement l'ordre providentiel tout entier. C'est donc de très près qu'il faut nous surveiller, car de même qu'un acte presque insignifiant, fait par nous, peut parfois toucher profondément le cœur de nos subordonnés, un amusement grossier, un livre libertin ou un mauvais journal dans nos mains, une attitude équivoque, un mot malheureux dans notre bouche scandalisent facilement ceux qui dépendent de nous, et par eux peut-être toute une contrée.

Il n'aurait pas suffi, messieurs, au grand Condé, d'être très brave et grand capitaine. Il lui fallait des troupes pour remporter des victoires. C'est que l'exemple du chef ne fait pas tout ; il a encore besoin de la discipline chez ses subordonnés. Chacun de nous a des inférieurs placés pour lui obéir, il faut par conséquent les commander. Nous sommes à la tête d'un corps social, d'une association. Si nous n'y prenons pas garde, si nous la négligeons pour d'autres associations, nous nous mettons forcément à déchoir ; car prêcher l'ordre aux autres et laisser le désordre chez soi, c'est se rendre au moins ridicule et paralyser ses efforts. Que de choses sont à faire pour ordonner chrétiennement une maison, et y maintenir l'ordre social !

Sans parler de la direction des enfants, la domesticité immédiate, puis celle qu'on a moins près de soi, et qui comprend,

à différents degrés, les jardiniers, les métayers, les ouvriers, les employés, les fermiers, les gérants, ne composent-elles pas l'association ouvrière du propriétaire ? A eux donc ses premiers soins, car ils sont ses auxiliaires pour le bien, tandis que s'il les abandonne, le mal qu'ils peuvent faire est incalculable. Au delà sont les fournisseurs, les entrepreneurs, tous ceux que la possession du capital mobilier ou immobilier constitue d'une manière quelconque nos obligés. Sur eux, sans doute, l'action est moins directe, mais quand le propriétaire donne personnellement le bon exemple, lorsqu'il dirige chrétiennement sa maison, sa tâche est très facilitée auprès de ces inférieurs plus éloignés.

Enfin, le propriétaire est-il le véritable intendant de Dieu sur toute l'étendue de ses domaines, le capitaliste fait-il observer, selon les forces dont il dispose, les lois divines et naturelles par ceux qui font fructifier son argent, non seulement l'ordre règne chez lui, mais ses voisins, son canton, sa ville même en éprouvent le bienfait. Il devient l'autorité sociale par excellence, et, malgré les tyrannies révolutionnaires qui veulent le faire passer pour un privilégié, un accapareur, un jouisseur, les gens de sa maison le considèrent comme leur père, les employés et les ouvriers qu'il fait travailler le respectent comme leur modèle, les habitants du pays cherchent à l'imiter et l'estiment comme leur protecteur naturel ; et, loin de le haïr à cause de ses richesses, ils tirent tous gloire pour eux-mêmes de sa haute position, et disent à qui veut l'entendre que si tous les riches étaient comme cela, les pauvres seraient heureux.

Ah ! messieurs, que le système social qui impose aux ouvriers tant de souffrances et de misères fait un beau rôle aux propriétaires chrétiens ! Le communisme d'État n'est réalisable qu'à la longue et ne paraît pas complètement applicable ; mais, en attendant, l'ouvrier, qui s'en fait un beau rêve, se débat avec désespoir au milieu de crises douloureuses et toujours plus terribles. Nous, pendant ce temps, nous possédons encore des capitaux, ces propriétés qui font obstacle au communisme en nous subordonnant des travailleurs. Profitons de cette force qui nous reste, et montrons à ces pauvres affolés que ceux qui nous servent, qui sont sous nos ordres, ou que nous employons, trouvent en nous des pères, des guides, des protecteurs, des gardiens de leurs droits, des gérants établis par Dieu pour défendre leurs intérêts.

« La première science est celle de gouverner les hommes, »

et c'est le plus noble des métiers que de conduire sa maison, ses fermes, ses usines, ses immeubles urbains. C'est plus grand que de flâner toute sa vie au cercle, à la chasse ou ailleurs.

Il y a des hommes qui l'ont compris : des propriétaires d'usines et d'ateliers, non contents de s'enrichir, se sont mis à diriger chétiennement leurs ouvriers ; des propriétaires ruraux, sans négliger leurs intérêts personnels, prennent soin de leurs tenanciers ; quelques propriétaires en ville s'efforcent d'établir l'ordre dans leurs maisons de produit ; un petit nombre de capitalistes commencent à se préoccuper de la gérance chrétienne des affaires qu'ils patronnent, et du sort des ouvriers dans les entreprises dont ils bénéficient. Ces hommes-là gagnent-ils moins d'argent que d'autres ? Leurs efforts sociaux restent-ils sans aucun succès ? N'obtiennent-ils pas tous, au contraire, des résultats proportionnés à la manière dont ils remplissent leurs devoirs de gouvernement chrétien ? S'ennuient-ils, enfin, leur vie est-elle monotone, sans charmes et sans jouissances ?

M. de Maistre a écrit cette phrase absolument vraie : « Le propriétaire seul est réellement citoyen. On doit, sans doute, à tous les autres, justice, protection et liberté dans toutes leurs opérations légitimes ; mais ils doivent se laisser mener. » De fait, messieurs, ils se laissent toujours mener, parce que l'autorité est toujours dans les mains de ceux qui disposent du capital. La franc-maçonnerie le sait bien, et c'est pour cela qu'elle a désorganisé le travail et créé les souffrances actuelles de l'ouvrier dont elle se sert, afin d'obtenir, par ses votes, un communisme absolu d'État sous sa direction exclusive. Les propriétaires chrétiens laisseront-ils ce plan satanique s'exécuter sans obstacles ? Il n'y a pas de lois pour les empêcher de donner le bon exemple, il n'y a pas de lois pour les empêcher d'*imposer* chez eux l'observation des préceptes divins, il n'y a pas de loi pour les empêcher de rendre des services à leurs voisins moins riches qu'eux. Mais il y a une loi, et elle est divine celle-là, qui leur déclare que s'ils ne dirigent pas chrétiennement leurs subordonnés, ils font plus de mal que les révolutionnaires.

En résumé, l'ouvrier possède une omnipotence politique sans fondement solide, qui le jette aux pieds de charlatans pauvres, au service de la secte pour s'enrichir. Ces chevaliers d'industrie exploitent contre l'ordre hiérarchique dans la société l'attitude déplorable des détenteurs du capital.

Si ces derniers se montrent enfin ce qu'ils doivent être, si

chacun suivant sa position est véritablement un homme de gouvernement, les ouvriers verront que l'autorité chrétienne découlant de la possession, de la propriété privée, est la meilleure gardienne de leurs intérêts, l'amie la plus compatissante, la puissance la plus dévouée à leurs légitimes aspirations.

Unissons-nous donc, messieurs, dans cette pensée commune, afin de nous encourager à exercer pour Dieu, dès maintenant, la part d'autorité sociale qu'il nous a confiée, quand il nous a donné un capital.

LES SŒURS DE CHARITÉ

Nous reproduisons, d'après la *Semaine d'Angers*, le récit suivant que M. Léon Crosnier tient de la bouche même de l'illustre La Moricière :

Après l'issue funeste du premier siège de Constantine, racontait le général, tout ne fut pas fini. La retraite, qui se fût changée en massacre sans le bataillon de Changarnier, nous conduisit à Bône. A l'abri des remparts, nous ne craignions plus les Arabes ; on n'en était pas plus solide. Toutes les malchances fondaient sur nous. Les meilleures troupes se démoralisaient, et les zouaves, jusqu'à mes pauvres zouaves, même sans blessures ni maladie apparente, la nostalgie les emportait. Les Français, surtout à l'étranger, sont plus sujets que tout autre peuple à cette terrible contagion, contre laquelle la science n'a trouvé d'autre remède que le retour à l'air natal. Pour nos soldats, c'est impossible de leur délivrer des congés.

Les docteurs se désespéraient. Chaque matin, à mon entrée à l'hôpital ou à l'ambulance annexée, c'étaient de nombreux décès. Je passais de lit en lit la revue des survivants, les prenant tantôt par la douceur, tantôt par la menace. J'épuisais tous les moyens pour les réconforter. Rien n'y faisait. Les moustaches grises comme les blancs-becs, les esprits forts comme les naïfs, ne savaient que balbutier d'une voix éteinte :

« Pardon, mon colonel, mais je sens que je suis f..., je ne reverrai pas la France... Ah ! si ma mère était là... et M. le curé ! »

Un jour, le général, n'y tenant plus, court à Alger et va trouver le gouverneur.

— Le général Clausel passe pour dur-à-cuire, continua le général, au fond il est facile de cœur. A ma peinture de la situation, il hocha la tête et dit :

— C'est grave, c'est grave.

— Donnez-moi des aumôniers.

— Mais je n'en ai pas.

— Si vous en demandiez au ministre ?

— Le ministre ! il s'en remettrait à l'intendance ; vous n'en auriez pas dans six mois. Une autre idée : Ecrivez à la reine tout de suite, là, sur cette table ; j'apostillerai votre lettre. Je ne sais si le procédé de guérison sera efficace ; il ne peut faire du mal. Demandez aussi des sœurs grises ; je les ai vues à l'œuvre dans nos hôpitaux militaires et ailleurs. En Allemagne, je les ai rencontrées plus d'une fois, pansant nos blessés sous le feu de l'ennemi, et ne s'inquiétant pas plus des balles et des boulets que si elles étaient à la messe. Ce sont de nobles femmes, de fières débrouillardes. Les soldats les aiment ; elles en font tout ce qu'elles veulent, et s'entendent à merveille à préparer la besogne des curés.

Le maréchal n'est pas plus dévot que moi ; mais il est plein de bon sens. Une heure après, la lettre recommandée, signée et contresignée, était remise au commandant d'une corvette en partance.

De retour à Bône, mes promesses rendirent un peu d'espoir à mes pauvres démoralisés. Toutefois, la mortalité ne diminuait guère. Je guettais fiévreusement l'arrivée des navires. Douze jours s'écoulèrent. Un matin, après une nuit mauvaise, pendant laquelle un sergent et un clairon de mes anciens avaient succombé, je sortais pour aller respirer un air un peu plus frais sur le quai, et un peu avec l'espoir de voir arriver un navire, lorsque je vis accourir le gardien du sémaphore, prévenu de mon anxiété.

— Colonel, s'écria-il, un brick de guerre en vue ! il y a des religieuses.

A ces mots, sans perdre une minute, pendant qu'on portait l'ordre au patron de parer mon canot, je courus à la santé, car on était alors fort difficile pour la libre entrée dans les ports de mer.

Mes huit matelots, l'aviron en l'air, attendaient. Je ne les laissai pas refroidir, nous volions d'un train de vapeur. En sautant sur le pont du brick, je dis :

— Allons, vite, mes Sœurs, il y va de la vie de braves gens.

Elles étaient six, les chères femmes. Deux secondes après, elles

revinrent leur petit bagage à la main. La garde, qui m'attendait, leur présenta les armes. Le commandant les salua de son épée, l'équipage poussa trois hourrahs, et l'aspirant avait dégringolé l'échelle pour leur offrir la main qu'elles étaient dans le canot, bien émues des honneurs qu'on leur rendait.

En débarquant, sans donner le temps de respirer, nous courûmes à l'ambulance. Les malades étaient prévenus de notre arrivée. Dès qu'ils aperçurent à la porte de la première salle la pointe des cornettes blanches, ce furent des acclamations, des cris de joie qu'il faut avoir entendus, ils semblaient tous guéris.

A compter de l'apparition des Sœurs, les décès s'arrêtèrent. Les aumôniers survinrent le lendemain. Huit jours après, les fiévreux étaient tous rentrés au corps, l'ambulance fermée, les blessés en voie de guérison; il ne restait plus à l'hôpital que les amputés, presque tous en état d'être ramenés en France.

Ainsi parla le général Lamoricière, et cependant il n'était point alors le fervent chrétien qu'il est devenu plus tard.

A tout homme de bonne foi qui lira ces lignes, à ceux-là surtout que d'aveugles préjugés éloignent de la religion, on pose cette question : Croyez-vous qu'il soit possible de remplacer par des infirmières laïques, au chevet des malades ou près du lit des mourants, ces admirables femmes qui sauvèrent les pauvres soldats d'Afrique, parce qu'elles s'appelaient leurs mères et leurs sœurs ?

LÉON COSNIER.

LE DENIER DES EXPULSÉS

Le Comité de l'Œuvre du Denier des Expulsés adresse aux catholiques l'appel suivant :

Un an s'est écoulé depuis que la grande iniquité a été commise. Le Comité de l'Œuvre du Denier des expulsés, annonçant au public sa constitution, disait alors :

« Le Comité n'a pas à solliciter la charité de la France catholique. Il a entendu son appel et il y répond. Son rôle est celui de serviteur de la bonne œuvre, dont l'idée a spontanément jailli de la profonde émotion de la conscience publique indignée.

« Le nom du Comité indique clairement le but et la limite de son action. Il viendra au secours des religieux expulsés, et c'est aux représentants autorisés des Congrégations religieuses à Paris et

en province qu'il demandera la désignation des besoins les plus pressants. »

Fortifié par les plus sympathiques encouragements de NN. SS. les évêques, le Comité, constamment assisté d'un religieux de la réunion des chefs d'Ordres, s'est depuis lors mis au service de la charité chrétienne en faveur des religieux expulsés.

Il a reçu 354,909 fr. Diverses sommes s'élevant ensemble à 67,216 fr. lui ont été remises avec des affectations spéciales. Le reste a été distribué, en proportion des besoins reconnus, à tous les Ordres religieux qui, au nombre de vingt-quatre, lui ont adressé des demandes de secours collectifs ou particuliers.

Ces sommes ne représentent, il est vrai, qu'une faible partie de ce que la France catholique a donné aux victimes de la persécution ; mais si large que se soit montrée la générosité publique, combien de souffrances sont restées sans soulagement, combien de proscrits vivent d'une vie précaire sous un abri mal assuré!

Et maintenant le régime de l'injustice et de la violence dure encore, l'heure de Dieu n'a pas sonné. Les Congrégations sont dispersées ; elles ont demandé à l'étranger, pour beaucoup de leurs membres et surtout pour leurs écoles de novices, la paix et la liberté que la patrie leur refuse ; l'interdiction de la vie commune a enlevé à peu près toutes leurs ressources aux religieux qui n'ont pas quitté la France, et les besoins s'accroissent avec la prolongation de l'isolement et de l'exil.

En attendant le jour de la réparation, la charité française viendra au secours de ces nobles et saintes infortunes. Elle rachètera par ses pieuses largesses les crimes que la conscience de la nation répudie, et méritera ainsi que Dieu, touché de ces sacrifices, jette sur cette patrie désolée un regard de miséricorde et abrège la durée de l'épreuve.

Le Comité du Denier des Expulsés continuera à recevoir les dons qui lui seront adressés et à en faire la répartition la plus équitable.

Il appelle au secours des pauvres et vaillants serviteurs de Jésus-Christ tous les hommes de cœur qui ont souci de l'honneur de la France, tous ceux que l'injustice révolte et qu'émeut le spectacle de la vertu persécutée.

Paris, 6 novembre 1881.

Le Comité :

MM. Lucien Brun, sénateur, président.
E. de la Bassetière, député.
J. de la Bouillerie.
Général comte Espivent de la Villeboisnet, sénateur.
Prince de Léon, député.
Léon Pagès.
Eugène Veuillot, rédacteur en chef de l'*Univers*.
Comte Georges de Beaurepaire, secrétaire.

Prière d'adresser les fonds à M. le comte Georges de Beaurepaire, secrétaire général du Comité, rue de la Chaise, 5, à Paris ; ou au compte de M. de la Bassetière, Société de l'*Union Générale*, 9, rue d'Antin, Paris.

LES FRANCS-CATHOLIQUES

Mgr l'évêque de Grenoble vient de publier sous ce titre : *Manuel de la croisade des francs-catholiques* (1), un ouvrage très pratique, que nous nous empressons de faire connaître en reproduisant l'article que lui ont consacré les *Alpes dauphinoises :*

Nous avons, disent les *Alpes*, annoncé déjà, au moment où il était sous presse, cet ouvrage de Mgr Fava. Aujourd'hui il a paru. Il est bien venu à son heure.

Il est impossible de méconnaître dorénavant qu'une guerre acharnée, une véritable guerre à mort est faite par la franc-maçonnerie toute-puissante à la religion catholique.

Aussi peut-on dire que, pour les fils de l'Église, désormais la franc-maçonnerie, c'est l'ennemi, l'ennemi qu'ils doivent combattre sans faiblesse, sans relâche, sans merci, puisqu'il ose s'attaquer à leur mère.

Mgr l'évêque de Grenoble, qui a contribué plus que personne à mettre en lumière cette vérité, a pensé avec justesse qu'il ne suffisait pas d'envoyer les phalanges catholiques au combat, mais qu'il fallait au préalable les mettre à même de soutenir la lutte avec avantage en leur fournissant des instructions et des armes.

C'est ce qu'il a réalisé par la publication de son manuel, véritable *école du soldat* catholique, ou, pour employer l'heureuse expression qu'il a trouvée, du franc-catholique.

L'éminent prélat commence par nous dire ce qu'il entend par cette appellation. Il nous montre la Vierge Marie, tour à tour, par les apparitions de la Salette, de Lourdes, de Pontmain, prenant en quelque sorte la direction d'un immense mouvement

(1) In-18 de XII-395 pages; prix 2 fr.; par la poste, 2 fr. 50, à Grenoble, au bureau des *Alpes dauphinoises.*

de réparation envers son divin Fils, en butte aux outrages de l'impiété, aux dédains de l'indifférence, aux attaques enfin de cette secte infernale qui a juré de lui arracher l'empire du monde.

Par l'adoration et par l'amour, les francs-catholiques répareront ces offenses impies si sensibles au Cœur de Jésus, qui dans l'Eucharistie, où il se trouve en personne, nous donne un témoignage d'amour infini, s'humilie profondément et se réduit volontairement à l'impuissance, lui, le souverain maître de l'univers.

On voit de suite tout l'esprit de ce livre et en quelque sorte son idée-mère, dont le reste de l'ouvrage n'est à vrai dire que le développement.

Après avoir établi plus au long les raisons qui font de la sainte Vierge la reine et le chef des francs-catholiques, et relevé, à cet égard, dans les manifestations récentes de Notre-Dame Réparatrice, les preuves d'un plan persévéramment exécuté et d'une action bien définie, tendant, par des moyens divers et par le choix de concours différents, imperturbablement au même but, Mgr Fava aborde cette partie non moins intéressante de son manuel où la franc-maçonnerie est dévoilée comme le grand adversaire à vaincre et le grand obstacle à surmonter.

Le véritable esprit de cette institution maudite est mis au grand jour. Ses origines sont soigneusement recherchées et habilement découvertes, et les considérations absolument neuves qui résultent de cette étude, les citations curieuses sur lesquelles elle s'appuie, les conclusions qui en sont tirées sur le rôle politique et social de la franc-maçonnerie, suffiraient à elles seules pour rendre le *Manuel des francs-catholiques* souverainement précieux et instructif.

Mais, dans la pensée de Mgr Fava, instruire n'était pas assez, il fallait armer.

Quelles sont les armes qu'il indique au croisé ? Deux, bien puissantes, bien efficaces : le crucifix et la parole.

A ceux qui prétendent que les chrétiens de nos jours et même les pasteurs perdent de vue le Christ, rédempteur des hommes, le Christ, fondement suprême et divin de la religion, il faut faire lire cette partie du manuel. Ils y verront combien leur imputation est fausse, ils y verront le Christ contemplé, honoré, adoré dans toutes les manifestations sublimes de

son amour, avec les sentiments d'une foi profonde et d'un dévouement sans limites.

Avec l'arme du crucifix, les croisés ont celle de la parole, de la parole qui doit être prière et qui doit être apostolat. Prière quand elle s'adresse à Dieu, apostolat quand elle s'adresse à nos frères.

Il faut parler à Dieu pour obtenir son secours ; il faut parler à nos frères pour les éclairer. La plupart du temps ils ignorent. Le danger leur échappe, l'ennemi ne leur est pas connu. Ce que c'est au fond que la franc-maçonnerie, combien peu de personnes le savent, même des plus instruites, même des plus cultivées. Combien ne se rendent compte ni de ses principes, ni de ses tendances, ni de sa portée, ni de son influence grandissante, ni de son rôle tout-puissant jusque dans les événements actuels.

Mgr Fava les tire impitoyablement de leur ignorance ; si la société européenne est une montre, dit-il, la franc-maçonnerie en est le grand ressort. Et il le prouve. Il donne en particulier le secret de la puissance d'un homme qui porte, hélas ! dans les plis de sa redingote tout notre prochain avenir. Il fait plus : en quelques pages il trace d'une main ferme le rôle de la franc-maçonnerie dans l'histoire de France depuis un siècle, il suit à la piste son influence néfaste et ses innombrables méfaits, depuis l'aube de la Révolution jusqu'à nos jours.

Voilà des vérités utiles à répandre, voilà l'apostolat auquel il convient qne les francs-catholiques se livrent. Démasquer l'ennemi n'est pas toujours le vaincre, mais c'est lui ôter, surtout dans ce cas, son principal avantage et faire un grand pas vers le triomphe.

Le Manuel des francs-catholiques, écrit en un style simple, clair, vivant néanmoins et mouvementé, qui en rend la lecture des plus attrayantes et des plus faciles, se termine par une collection très heureusement faite des prières les plus autorisées dans l'Église et se rapportant en même temps aux sujets traités dans l'ouvrage : Prières au Sacré-Cœur, à la Sainte-Face, à Notre-Seigneur couronné d'épines, au Crucifix, chemins de la Croix, prières à la très sainte Vierge, etc... C'est donc un livre non seulement à méditer dans le recueillement de l'étude, mais à emporter à l'église pour y puiser abondamment l'entretien de la dévotion : en un mot, c'est un vrai manuel de l'usage duquel ceux qui voudront l'employer retireront, et au point de vue spéculatif, et au point de vue pratique, les meilleurs fruits.

LA CRITIQUE INTRANSIGEANTE

M. Havet, du Collège de France, avait publié dans la *Revue des Deux Mondes* un article contre le surnaturel, que M. l'abbé Lémann a solidement réfuté dans son livre : *le Christ rejeté*. Dans une lettre de félicitation à M. l'abbé Lémann, Mgr Perraud, évêque d'Autun, analyse rapidement le remarquable traité du professeur d'Écriture sainte et d'hébreu aux facultés catholiques de Lyon, et, résumant à son tour les assertions « outrageantes » de M. Havet, fait justice complète de la *critique intransigeante*, en montrant *les services qu'elle rend*, malgré elle, *à la science apologétique*. Nous donnons la partie capitale de ce vigoureux travail :

J'ai hâte de conclure ce résumé en finissant par où peut-être j'aurais dû commencer, car c'est là le point capital, et il suffit de l'établir, lui seul, pour que tout le reste suive.

Voici le sentiment très net de M. Havet sur ce qui fait l'essence même de la religion, à savoir le surnaturel.

A cet égard, nous dit-il, la critique rationaliste a pour première, sinon pour unique obligation, « d'écarter le surna-« turel, ce qui emporte d'un seul coup ce que nous appelons les « miracles et les prophéties (1). »

Rien de tout cela n'a été, parce que rien de tout cela « n'a pu être. »

Et quand la critique nie le surnaturel, elle n'a pas besoin de preuves à l'appui de sa négation : son affirmation suffit. On ne discute pas l'impossible.

Il n'y a donc qu'à ne tenir absolument aucun compte de tout ce qui, soit dans les faits de la vie de Jésus-Christ, soit dans ses enseignements, peut avoir seulement l'apparence du surnaturel. Encore une fois, le Dieu des chrétiens n'a rien pu faire d'extraordinaire, et il n'a eu, à aucun degré, la prévision de l'avenir. Les récits qui lui attribuent des actions miraculeuses ou des annonces prophétiques « n'ont aucune valeur historique (2). »

Je reviens maintenant à la pensée que j'énonçais plus haut, et

(1) *Revue des Deux-Mondes*, p. 587 et 589.
(2) *Ibid.*, p. 589.

je demande si je me fais illusion en disant que cette critique à outrance, hardiment substituée par M. Havet au rationalisme relativement mitigé des Rousseau, des Ewald et des Renan, nous met tout d'un coup en face d'un miracle beaucoup plus étonnant, et par suite beaucoup plus probant que les faits surnaturels auxquels s'appuient la révélation évangélique et la foi de l'Église chrétienne.

Comment ! voilà une religion qui, dans l'hypothèse, ne repose sur rien. Ses prétendus livres sacrés ne supportent pas une heure d'attention sérieuse ; son fondateur n'a ni su ce qu'il faisait, ni pu faire ce qu'on lui prête ; loin d'être un Dieu, il n'a pas même été un grand homme ; sa vie et sa doctrine ne contiennent rien d'extraordinaire, et sa mort n'a été que l'application du droit de légitime défense de la part d'un gouvernement troublé par les prédications amères d'un halluciné, « d'un charlatan » fâcheux et fâché. »

Et voilà dix-huit siècles que la partie du monde la plus civilisée vit de cette religion ! Des millions de martyrs ont donné leur sang dans des supplices affreux, pour attester que ce Jésus était le Messie, le fils de David, égal et consubstantiel à son Père ! Cet homme, « rempli de toutes les idées fausses qu'on avait autour de lui (2) », a donné naissance à toute une famille de grands esprits, de génies de premier ordre, de dialecticiens et de philosophes qui tous s'honorent de l'avoir eu pour maître et ne voient rien au-dessus de la gloire de se proclamer ses disciples.

On nous affirme que, dans sa vie, rien n'a dépassé la mesure de l'ordinaire et qu'il y aurait péril pour sa réputation à le mettre en parallèle avec les vrais grands hommes dont l'histoire nous garde le souvenir. Or, tandis que Platon et Aristote ont depuis longtemps cessé de faire école, tandis que ni les disciples de ces philosophes, ni les admirateurs d'Alexandre et de César n'ont jamais été tentés de reproduire dans leur vie intime les sentiments ou les dispositions de ces illustres personnages, depuis bientôt deux mille ans, sur tous les points du globe, au sein des peuples les plus éclairés de la terre, à tous les degrés des conditions sociales, le Jésus de nos évangiles ne cesse pas d'avoir des imitateurs qui, chaque jour, au prix d'une étude constante et des plus courageux efforts, s'efforcent de faire

(1) *Revue des Deux-Mondes*, p. 619.
(2) *Ibid.*, p. 608.

revivre en eux son humilité, sa piété, sa miséricorde, son courage, sa patience, sa charité.

Les siècles passent, les révolutions se succèdent, les mœurs changent, les lois se modifient, et rien, jusqu'à ce jour, n'a interrompu ce travail auquel se consacre avec la plus infatigable persévérance la meilleure partie de l'humanité. Ni la raillerie, ni la violence, ni les coups de force des méchants, ni les sarcasmes des beaux esprits n'ont pu l'en détourner. A cette heure, comme au temps de saint Louis, dans nos sociétés gangrenées de matérialisme et d'athéisme comme dans les solitudes où ont vécu les Antoine et les Hilarion, les âmes tourmentées par la passion de la beauté idéale, celles qui ont les plus sincères désirs de sagesse, de bonté, de perfection, ne se lassent pas de regarder, de contempler, d'étudier, d'adorer, d'aimer Jésus, pour obtenir la grâce de lui ressembler et de continuer sur la terre la tradition du Christ vivant dans ses saints (1).

Que l'on croie au surnaturel ou qu'on le nie, que l'on déchire dédaigneusement les pages de l'Évangile ou qu'on les lise avec la respectueuse émotion de la foi, il y a là un fait indéniable, il est sous les yeux de tous : nous ne sommes pas si loin de saint Vincent de Paul et nous avons connu le curé d'Ars ; nous avons salué la sœur Rosalie et nous bénissons chaque jour les Petites-Sœurs des Pauvres. Et, sans parler de ces manifestations extraordinaire de dévouement et de charité qui éclatent aux yeux de tous : *Est mirabile in oculis nostris* (2), le prodige ne serait guère moins étonnant s'il était possible de rendre visibles tant de vertus cachées, tant d'héroïques sacrifices connus de Dieu seul, tant de victoires décisives remportées dans le secret sur l'erreur et sur le mal, au nom, par la puissance et pour l'amour de ce même Jésus-Christ.

Pour nous, croyants, l'explication de ces choses est tout à la fois simple et raisonnable. Fidèles à une loi essentielle de l'entendement et de la logique, nous remontons des effets à la cause, et de vertus plus qu'humaines nous concluons avec certitude à un principe d'action supérieur à l'homme ; en un mot, nous ne faisons qu'appliquer à la question religieuse la méthode expérimentale si en faveur de nos jours ; et, empruntant à l'Évangile la formule de cette méthode, nous disons : « On connaît l'arbre

(1) Exhibeamus omnem hominem perfectum in Christo Jesu (Col. I, 28.)
(2) Ps. CXVII, 23.

« à ses fruits, et les fruits étant très bons nous sommes fondés « à conclure que l'arbre est excellent (1). » Ou encore, pour citer une autre parole du Maître, à laquelle chaque siècle ajoute une nouvelle force et une plus grande autorité : « Si quelqu'un « veut mettre en pratique la volonté de Celui qui m'a envoyé, « il verra bien si la doctrine que je prêche est de Dieu (2). » Et voici précisément où les négations désespérées de ce que j'appelle *la critique intransigeante* se résolvent tout d'un coup en une éclatante apologie de notre foi.

Avec les anciens rationalistes, on pouvait encore dire : Si le christianisme n'est pas divin, au sens théologique et officiel des chrétiens, il faut du moins convenir qu'il y a dans ses origines une grandeur telle qu'elle a pu aisément faire prendre le change à l'humanité. Comment, avant l'avènement presque contemporain des méthodes vraiment scientifiques, ne s'y serait-elle pas trompée, en présence de ce livre de l'Évangile qui laisse si loin derrière lui toutes les œuvres similaires nées au sein des autres religions, de ce livre auquel aucun homme sérieux n'a jamais eu la pensée de comparer ni les Vedas, ni les livres de Confucius, ni le Koran? Comment cette pauvre humanité n'aurait-elle pas eu l'illusion, l'éblouissement, le vertige du divin, en face de ce personnage sans précédent et sans imitateur, à qui les arrière-petits-fils d'Homère auraient certainement dressé des autels si les chrétiens ne lui avaient pas élevé des temples (3), et de qui son plus récent et peut-être un de ses plus acharnés contradicteurs disait naguère : « Jésus, « c'est l'homme aux proportions colossales, l'homme incompa- « rable auquel la conscience universelle a décerné le titre de « Fils de Dieu, et cela avec justice puisqu'il a fait faire à la « religion un pas auquel nul autre ne pourra jamais être com- « paré ? » Il faut le placer « au plus haut sommet de la grandeur « humaine, » parce que « en lui s'est condensé tout ce qu'il « y a de bon et d'élevé dans notre nature, et que sa sublime « personne préside encore chaque jour au destin du monde (4). »

(1) Saint Mathieu, VII, 17-18.
(2) Saint Jean, VII, 16-17.
(3) Voir dans les Actes des apôtres le saisissant épisode du passage de saint Paul et de saint Barnabé à Lystres et à Derbé en Asie Mineure. Les deux apôtres ayant guéri miraculeusement un boiteux, la foule les proclame l'un Jupiter, l'autre Mercure, et veut leur faire offrir des sacrifices. (Actes des Apôtres, XIV.)
(4) Renan, *Vie de Jésus*, pp. 448, 449 de la première édition.

Avec M. Havet, cette ressource disparaît. Il ne peut nier le fait même du christianisme, dont l'existence dans le monde et l'influence sur un grand nombre d'âmes sont hors de toute contestation. Les croyants expliquent ce fait par l'intervention du divin ; jusqu'à M. Havet, les incrédules l'expliquaient ou essayaient de l'expliquer par le plus haut degré possible de la grandeur humaine. Aux yeux de notre critique, cette grandeur n'existe pas, et le dernier mot de la science est de nous laisser en présence d'un phénomène qui ne se rattache à aucune cause et dont l'existence devient, par là même, le plus étrange et le plus inexplicable des miracles.

Qu'on me permette d'insister encore sur le service tout à fait important et inattendu dont nous sommes redevables à ce paroxysme de négation et de dédain. J'essaierai de rendre ma pensée plus claire à l'aide d'une comparaison.

Vous passez devant une de ces magnifiques cathédrales que le génie religieux et artistique du moyen âge a léguées à notre temps. Vous vous extasiez devant les proportions colossales du monument ; vous vous demandez comment ces montagnes de pierre, associées entre elles par les lois d'une savante harmonie, ont pu résister à l'action des siècles. Que de fois les tempêtes se sont déchaînées avec fureur contre ces vieux sanctuaires, sans pouvoir troubler un seul instant ni le silence de la prière solitaire, ni les mélodies des chants sacrés, ni la pompe auguste des cérémonies ! Cependant, il n'est pas nécessaire de vous faire descendre dans les cryptes souterraines de l'antique basilique pour vous convaincre que l'architecte n'a pas manqué à un des principes essentiels de son art, et qu'il a exactement proportionné la solidité des fondations à la hauteur et au poids de l'édifice. Ce sont elles, ces fondations cachées à tous les regards, qui supportent seules l'immense construction et l'empêchent de fléchir.

Or, tandis que vous admirez, mais d'une admiration qui ne vous empêche pas de remonter des effets à leurs causes, un architecte qui passe pour maître en son art, s'approche de vous, et d'un ton sérieux vous dit : « Vous voyez cette cathédrale « neuf ou dix fois séculaire. Elle ne s'appuie sur rien. Jusqu'alors « on avait pensé que sa persistance à braver l'action du temps « faisait honneur à la solidité de ses fondations. C'est pure chi- « mère. La masse gigantesque se soutient toute seule, contre « toutes les règles de la mécanique et de la statique : *Mole sua*

« *stat*. Et ce fait prodigieux, qui renverse toutes les règles « jusqu'alors suivies en architecture, nous vous le donnons pour « le dernier mot de la science contemporaine. »

Il me semble que cette comparaison donne une idée exacte de la méthode de raisonnement appliquée par la nouvelle école critique au christianisme. L'existence de la religion chrétienne dans le monde, dix-neuf cents ans après la mort de son fondateur, on ne peut la nier. Le monument est là, debout, noirci par le temps, mais toujours invincible aux coups du temps. Malgré tout ce qui a été tenté pour le détruire, il n'a même pu être ébranlé. Les générations continuent à lui demander asile, et elles vont s'abriter sans défiance sous ses voûtes colossales et dans ses immenses nefs.

Vous, croyant, qui admettez le surnaturel et avez foi au miracle, vous vous refusez à penser que cette édifice puisse se tenir debout sans s'appuyer à un fondement qui garantisse et explique sa solidité. Votre foi est raisonnable : *Rationabile obsequium vestrum* (1). Mais comment qualifier le prétendu raisonnement de ces adversaires déclarés du miracle et du surnaturel qui veulent nous obliger à croire que la religion des chrétiens ne se rattache à aucune cause, ni divine, ni humaine, et trouvent tout simple de déclarer, au nom de ce qu'ils appellent la vraie science, qu'un monument aux proportions si grandioses peut subsister sans s'appuyer à aucun fondement ?

Le bon sens populaire, d'accord avec la vraie philosophie, l'a dit depuis longtemps : Qui prouve trop ne prouve rien. Et, en effet, raisonner de la sorte, n'est-ce pas porter un outrageant défi à la raison humaine ? Méconnaître à un tel point les lois essentielles qui la gouvernent, n'est-ce pas provoquer de sa part une réaction dont le profit ne sera nullement pour la critique incrédule ? En un mot, pour vouloir obstinément dénier au Christ et à son œuvre toute grandeur, même humaine, ne va-t-on pas contraindre ceux qui ne veulent pas admettre d'effets sans cause à replacer sur la tête de Jésus-Christ l'auréole de la divinité ?

Voilà comment, si je ne me trompe, le prétendu triomphe de ce rationalisme intransigeant et superbe se résout en une nouvelle et plus décisive victoire de notre foi.

Telles sont, mon cher abbé, les réflexions que m'a suggérées votre réponse au triste travail de M. Havet. Vraiment triste en

(1) Rom. XII, 1.

effet, si j'envisage ce qu'il a fallu consacrer à ce labeur ténébreux et ingrat de forces d'esprit qui auraient si bien pu et dû être employées à la défense de la justice et aux nobles conquêtes de la vraie science ; triste et très triste, parce qu'il est l'œuvre d'un vieillard et comme le dernier mot d'une vie qui sera bientôt mise en face de la pleine et inexorable lumière de l'éternité ; mais, en somme, travail utile à la grande cause contre laquelle il est dirigé.

Cette cause du christianisme, toujours attaquée et toujours victorieuse, vous en êtes parmi nous, cher monsieur l'abbé, un témoin dont on ne saurait récuser l'autorité. Lié par votre naissance, comme saint Paul, aux préjugés de la synagogue et adepte fervent de vos traditions nationales et religieuses, vous avez commencé par méconnaître ce Messie en qui maintenant vous adorez, avec toute l'Église chrétienne, « la sagesse et la vertu de Dieu ! (1) » et au service duquel vous et votre frère dépensez avec joie, dans de continuels labeurs, vos talents et vos forces.

Aussi bien, après avoir achevé la lecture de l'article auquel vous avez répondu avec tant de compétence, il m'a été doux de me souvenir avec saint Jean Chrysostome que « les adversaires « de la vérité contribuent à répandre ses enseignements (2) ; » et avec saint Bernard que « ceux qui cherchent à nuire à l'Église la servent malgré eux (3). »

Pascal s'inspirait d'une pensée semblable lorsqu'il disait (je le cite d'après l'édition donnée, il y a trente ans, par M. Havet, qui me permettra de remettre sous ses yeux la réflexion si juste faite par le grand apologiste du dix-septième siècle) : « En « vérité, il est glorieux à la religion d'avoir pour ennemis des « hommes si déraisonnables ; et leur opposition lui est si peu « dangereuse qu'elle sert au contraire à l'établissement de ses « principales vérités (4). »

† Adolphe-Louis,
évêque d'Autun.

(1) I Cor. I, 24.
(2) S. Joann. Chrys. Hom. 5ª in Gen. nº 4.
(3) Qui nocere intendunt Ecclesiæ, prosunt et nolentes. (Saint Bernard, serm. 30, in Cant., nº 1.)
(4) Pascal, *Pensées*, éd. Ernest Havet, p. 138.

CONGRÈS CATHOLIQUE DE LILLE

Le neuvième Congrès des catholiques du Nord et du Pas-de-Calais s'est tenu à Lille les 9, 10, 11, 12 et 13 novembre. Le nombre des catholiques de France, de Belgique, de l'étranger, qui s'y sont rendus cette année était plus considérable encore que les années précédentes : l'étendue et l'importance du programme que nous avons publié, la compétence des orateurs qui en ont traité les diverses parties, la réputation de ces assemblées annuelles sont des attraits puissants, et nous ne devons pas nous étonner de cet empressement. Les réunions du Congrès ont eu lieu cette année à la salle Ozanam. En voici le compte-rendu sommaire ; nous publierons ensuite quelques-uns des plus remarquables rapports.

Séance du 9 novembre.

S. G. Mgr l'archevêque de Cambrai préside, entouré de Mgr Hautcœur, recteur des facultés catholiques ; de M. le comte de Caulaincourt, président de la commission d'organisation du Congrès ; de Mgr Scot, doyen d'Aire ; et de MM. Ch. Périn, Pajot, Lammens, le comte de Nicolaï, l'abbé Lémann, le chanoine Destombes, etc., etc. Dans l'assistance, on peut voir MM. Féron-Vrau, Léon Harmel, Legentil, de Margerie, les RR. PP. Marquigny, Ludovic, etc.

Après la prière, M. de *Caulaincourt* lit une dépêche du cardinal Jacobini, transmettant la bénédiction du Saint-Père, donne lecture de la liste des membres appelés à composer le bureau général et les bureaux de commission, puis prononce une courte allocution qui est le discours d'ouverture des travaux du Congrès. Après avoir adressé à Mgr Duquesnay un hommage plein de distinction que l'assistance salue de bravos chaleureux, M. de Caulaincourt montre que les catholiques français ont, par avance, pris leur part des conseils que S. S. Léon XIII donnait aux pèlerins italiens, et résume à grands traits l'œuvre qu'ils ont accomplie dans les Congrès de cette année : Assemblée générale de l'œuvre des Cercles catholiques d'ouvriers, Assemblée des catholiques de Paris, Congrès de l'Union des œuvres ouvrières réuni au Mans. Cette œuvre va se continuer dans le Congrès de Lille, et pour mieux encou-

rager tous ceux qui viennent y prendre part, M. de Caulaincourt établit la comparaison entre nos réunions catholiques et ces réunions tumultueuses, agitées par l'esprit révolutionnaire, d'où la contradiction est violemment expulsée et qui ne laissent que l'impression de la discorde et de la haine.

M. l'abbé *Joseph Lémann* présente ensuite un rapport qui est la continuation des discours qu'il a prononcés au Congrès catholique de Paris et au Congrès Eucharistique de Lille.

On se souvient que l'ardent et zélé missionnaire a conçu l'idée de former une *Alliance universelle,* ayant pour but de restaurer les droits sociaux de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Trente-sept évêques ont déjà envoyé les plus encourageantes approbations à cette entreprise. Cette fois, M. l'abbé Lémann vient parler des catholiques qui consentent à s'y associer, et montrer la beauté et l'importance du rôle des défenseurs des droits de Notre-Seigneur Jésus-Christ, ainsi que les conditions qu'ils ont à remplir et les dispositions dans lesquelles ils doivent se maintenir. Ces trois points sont traités avec la chaleur communicative et la hauteur de vues et de pensées qui font que chez M. l'abbé Lémann, l'orateur, l'apôtre et le théologien se trouvent réunis, et qui émeuvent irrésistiblement l'auditoire. Les conditions pour entrer dans cette Ligue, dont M. l'abbé Lémann fait connaître l'urgence et les bienfaits, sont des plus simples; il faut: 1° prononcer fréquemment en public, comme dans les relations de la vie privée, le nom vainqueur de Notre-Seigneur Jésus-Christ; 2° communier publiquement; 3° travailler dans sa sphère et selon la mesure de ses moyens à rétablir le règne social de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

Mgr *l'archevêque de Cambrai*, qui, en écoutant l'orateur, avait approuvé à de nombreuses reprises sa doctrine et le plan de son œuvre, le remercie en le saluant du titre de « recruteur » de Jésus-Christ, et en l'assurant que toutes les personnes présentes voudront répondre à son appel et être comptées parmi les défenseurs des droits de Jésus-Christ.

L'assemblée a ratifié ces paroles par d'unanimes applaudissements.

C'est ensuite M. *Gustave Théry* qui prend la parole pour lire un rapport sur la question de la confiscation des biens des congrégations religieuses. Après avoir rendu saisissante cette question, l'orateur, dont nous reproduirons en entier le discours, montre très opportunément comment le vœu de pauvreté,

simple ou solennel, n'empêche pas le religieux d'être *propriétaire ;* quelles sont, dans l'état actuel de notre droit, les conditions de la propriété des congrégations autorisées, et comment il est impossible de parler de la propriété des congrégations non autorisées, puisque ces dernières, n'existant pas au regard de l'État, ne sauraient être et ne sont ni fictivement ni réellement propriétaires. La théorie de la confiscation n'est donc autre chose que la théorie du vol, et nulle part cette théorie ne saurait triompher, si on n'avait pas à faire à des adversaires dont on peut tout attendre. Devant ces perspectives, le rôle du jurisconsulte cesse et M. Théry examine seulement quelle conduite doivent tenir les citoyens ainsi dépouillés de tout recours à la justice. On ne lira pas sans intérêt ces excellentes conclusions d'un remarquable discours.

Enfin Mgr *Duquesnay* termine la séance par une allocution où il trace aux catholiques la place qu'ils doivent donner à la religion dont il ne faut jamais subordonner les intérêts aux questions politiques.

Puis la séance est levée après la prière et la bénédiction de Sa Grandeur.

10 novembre.

La journée a été remplie par les travaux des commissions et l'assistance à la séance solennelle de rentrée des facultés catholiques. Il n'y a pas eu par conséquent de séance générale.

Séance du 11 novembre.

Mgr Monnier, auxiliaire de Cambrai, préside la séance.

Le premier rapport est lu par M. *Tardif de Moidrey* qui recommande le pèlerinage populaire de pénitence qui s'organisera prochainement pour Jérusalem.

M. *Constant Grousseau,* professeur de droit administratif aux Facultés catholiques de Lille, traite ensuite de la nécessité pour les catholiques d'établir des Comités libres de charité ; la charité officielle, ne pouvant plus répondre aux désirs des catholiques, montre la légalité de ces Comités libres et examine les modifications rappotées à l'ancienne organisation de la bienfaisance officielle par la loi du 5 août 1879. Grâce à cette loi anti-cléricale appliquée par des administrateurs qui voient des circonscriptions électorales là où leurs prédécesseurs voyaient des paroisses, l'argent *des catholiques* est abomina-

blement exploité, sans qu'aucun compte soit tenu de leurs véritables intentions, et quelquefois pour aboutir à favoriser la plus odieuse pression sur la conscience des familles pauvres.

La création de Comités libres est donc nécessaire. Le conseil d'État a reconnu, dans des avis récents, la parfaite légalité de leur existence ; ils n'ont qu'à se conformer aux prescriptions de l'art. 291 du Code pénal, en réduisant à vingt le nombre maximum de leurs membres.

Les comités libres doivent rendre au clergé la place que lui a enlevée la loi du 5 août 1879 et agir sous la direction de l'autorité ecclésiastique ; leur comptabilité sera sévèrement réglée, afin que les intérêts des pauvres aient toutes les garanties possibles; et pour se procurer des ressources, ils pourront recueillir des souscriptions, organiser des quêtes soit à domicile, soit dans les églises, avec l'approbation de l'autorité diocésaine. M. Grousseau démontre, d'une façon péremptoire, que ces quêtes sont licites et ne peuvent être entravées par des arrêtés municipaux. Faisant observer que cette question met en cause deux libertés, celle de la charité pour le riche et celle de la conscience pour le pauvre, il conclut en exprimant le vœu : que les catholiques choisissent pour intermédiaires de leurs aumônes des hommes dignes de leur confiance, et constituent, partout où cela sera jugé nécessaire, des comités libres de bienfaisance.

Le *R.P. Bailly* annonce ensuite que les catholiques pourront se rendre à Rome pour la grande fête des canonisations, grâce à un train de plaisir qui aura lieu de Paris à Rome du 1er au 17 décembre.

M. *Taillefer*, industriel à Lisieux, fait connaître alors la situation de la congrégation des *Petites Sœurs de l'ouvrier* (1). Ces religieuses, qui sont appelées dans la journée à présider au travail des ouvrières des usines et des grands ateliers, reçoivent, le soir et les jours de repos, dans leurs maisons de famille, des jeunes filles que leurs soins maternels préservent des dangers de l'isolement et des corruptions de la rue. Par la seule influence de leur exemple et de leurs conseils, elles obtiennent les meilleurs résultats, et l'on voit les patronnées demander spontanément à assister aux exercices de piété des

(1) Voir les *Annales catholiques*, numéro du 8 octobre 1881, page 89 et suivantes.

Sœurs et l'institution de confréries religieuses. La première communauté, établie à Lisieux, a exercé la plus heureuse influence sur le personnel de l'usine à laquelle elle est attachée, et non seulement sur les jeunes filles et les femmes, mais encore sur les ouvriers, qui chaque année accomplissent en plus grand nombre leur devoir pascal.

Malheureusement la congrégation n'a pas assez de sujets pour répondre à toutes les demandes, et le pieux rapporteur conclut en sollicitant des prières pour le développement de cette institution, appelée à contribuer si puissamment à la régénération chrétienne des établissements industriels.

C'est alors M. *Dubreuil,* de Chartres, qui prend la parole pour traiter du rétablissement de l'ordre chrétien dans les familles. L'orateur démontre qu'une des principales plaies de la société moderne, c'est que la famille n'est pas assez favorable à la formation des « parfaits, » et qu'elle arrête trop souvent les vocations religieuses et sacerdotales, qui ont déjà tant à souffrir de l'instabilité gouvernementale. Énergiquement, et avec la plus grande franchise, il demande que les familles chrétiennes renoncent à leurs habitudes de luxe et de frivolité, qui font perdre aux jeunes gens le goût de la vie sévère du religieux et du prêtre, et signale l'action réformatrice que les tiers-ordres pourraient exercer de nos jours, comme au moyen-âge, dans ces familles.

Un vœu résumant les considérations élevées de ce rapport, fréquemment applaudi, est adopté par l'Assemblée.

Un rapport sur l'École de commerce de Lille est lu alors par M. *Trolley de Prévaux.* Cette institution n'est que le développement de l'ancienne « classe d'honneur » établie autrefois par les Frères des Écoles chrétiennes, où ces maîtres intelligents, toujours à la tête du vrai progrès pédagogique, faisaient entrer leurs élèves les plus distingués, pour leur donner les connaissances nécessaires aux situations commerciales qu'ils étaient appelés à occuper. Fondée, l'an passé, par le Comité des écoles catholiques libres, cette école a brillamment traversé sa première année ; confiée aux Frères, elle a aussi des professeurs spéciaux, dont quelques-uns appartiennent aux Facultés catholiques. Un conseil de perfectionnement, où sont appelés des commerçants et des industriels, en surveille la marche, et un jury d'examen prononce sur l'admission des élèves dans l'établissement et sur leur passage d'une année d'études à l'autre.

Le cours est divisé en trois années et vient de recommencer avec 74 élèves.

La plupart de ces élèves sont des boursiers sortis des écoles primaires libres et soutenus par le Comité des écoles. M. Trolley de Prévaux démontre que les charges imposées ainsi au Comité sont lourdes et pourraient même compromettre l'avenir de quelques écoles primaires, dont il est obligé de réduire les subventions. Aussi demande-t-il que l'École de commerce ait son budget propre, formé par des souscriptions spéciales.

M. *Léon Collinet*, avocat à Liége, termine la séance par un discours sur les espérances des catholiques. En comparant le caractère que présente la persécution religieuse à notre époque avec celui qu'elle offrait au XVIe et au XVIIIe siècles, M. Collinet déduit les motifs des espérances des catholiques en des temps meilleurs et prochains. Nous devons y être encouragés par l'exemple de ce qui se passe autour de nous, en Allemagne, notamment, et en Belgique, où la fameuse « loi de malheur », si tristement copiée par les radicaux français, a été pour les catholiques un événement heureux, car elle a réveillé leur activité et leur zèle, et leur a également procuré des arguments décisifs. Enfin, quelle belle espérance ne doit pas nous donner ce travail incessant qui se poursuit dans l'Église, où la doctrine est plus que jamais en honneur, où la vie religieuse a repris le développement des plus belles époques, où la sainteté se montre si féconde ?

L'assemblée s'est séparée après ce beau discours, munie et fortifiée de la bénédiction du vénéré président.

(*La fin au prochain numéro.*)

NOUVELLES RELIGIEUSES

Rome et l'Italie.

Par décret de la secrétairerie d'État, en date d'aujourd'hui, Sa Sainteté a daigné nommer S. Ém. le cardinal Chigi pour la charge de secrétaire des Mémoriaux, devenue vacante par la mort du cardinal Giannelli.

—

Sa Sainteté a daigné nommer prélat domestique Mgr François Spolveri, sous-secrétaire de la congrégation des affaires ecclésiastiques extraordinaires.

—

La charge de préfet de la Sacrée-Congrégation du concile étant devenue vacante, par suite de la mort de S. Ém. le cardinal Prosper Caterini, N. T. S. P. le Pape a daigné conférer cette charge à S. Ém. le cardinal Laurent Nina.

—

De grandes fêtes vont avoir lieu à Rome pour la canonisation de plusieurs saints, parmi lesquels se trouve un saint français, Benoît-Joseph Labre. Un grand nombre de nos compatriotes désiraient y assister, mais les frais considérables les arrêtaient.

Cet obstacle vient de tomber. La Compagnie Paris-Lyon-Méditerranée organise un train qui partira de Paris le jeudi 1er décembre, pour arriver à Rome le lundi 5 et y séjourner jusqu'au mercredi 14.

En allant, on s'arrêtera à Turin, Gênes et Florence ; au retour, à Pise et Turin.

Le prix des places, aller et retour, de Paris à Paris, est de CENT FRANCS seulement, en seconde classe.

Libre à nous de profiter de ce train et de le faire servir à notre sanctification.

Le nombre des places est limité ; il importe donc de ne pas attendre au dernier moment pour se faire inscrire. Comme le train est un vrai train de plaisir et que les billets sont distribués à la gare et à l'Agence Cook, il est nécessaire que les vrais chrétiens se hâtent de prendre leurs places, afin de former un groupe compacte et nombreux.

Un directeur du Congrès des pèlerinages se chargera sans doute d'accompagner les pèlerins. Les personnes qui voudraient participer aux avantages de l'organisation pour la visite des sanctuaires et n'avoir pas à se préoccuper des menus frais ou pourboires, etc., pour les visites faites en commun, devraient verser la somme de dix francs au bureau des pèlerinages de 8 h. à 11 h. et de 1 h. à 6 h., et prendre une carte de pèlerin.

Pour tous les renseignements, cartes et billets, s'adresser au secrétaire des pèlerinages, rue François 1er, n° 8, à Paris.

France.

Paris. — L'*Univers* annonce que M. Connelly, conseiller à la Cour de cassation, a donné sa démission pour entrer dans les ordres. Il s'est fait prêtre. Après avoir toute sa vie défendu la justice et enseigné le droit, il entre modestement dans les rangs du clergé, si persécuté de nos jours. La leçon est cruelle pour le garde des sceaux Cazot et le procureur Bertauld, qui ont prêté leur concours à la persécution.

Avignon. — Dernièrement un scandale avait lieu à Orange : le collège communal de cette ville, maîtres et élèves, suivait un enterrement civil. Mgr l'archevêque d'Avignon, qui se trouvait à Orange ce jour-là, a aussitôt interdit la chapelle du collège et retiré son aumônier.

Besançon. — Un grand deuil vient de frapper le diocèse : Mgr Paulinier, l'éminent archevêque de Besançon est mort, le 13 novembre, à Pézenas, sa ville natale, après sept mois d'une cruelle maladie.

Mgr Pierre-Antoine-Justin Paulinier était né à Pézenas (Hérault), le 29 janvier 1815. Il commença son droit, que bientôt il abandonna pour entrer dans les ordres. Il fut ordonné prêtre le 30 novembre 1839.

Remarqué par Mgr Thibault, évêque de Montpellier, pour son esprit élevé et sa science, il devint, tout jeune encore, directeur du séminaire de Saint-Pons, puis de celui de Montpellier, et enfin curé de Saint-Roch, dans cette dernière ville.

Le 5 mars 1870, il fut promu à l'évêché de Grenoble. En 1875, il fut appelé à l'archevêché de Besançon.

Doué d'une véritable éloquence, Mgr Paulinier était aussi un érudit sérieux ; ses travaux sur l'histoire ecclésiastique, particulièrement son *Étude sur la Réforme monastique au neuvième siècle en Occident,* et plusieurs mandements et lettres pastorales sur la *Famille et la Franc-Maçonnerie* en témoignent hautement. Les lecteurs des *Annales catholiques* ont pu en juger par eux-mêmes et à maintes reprises.

Ajoutons que Mgr Paulinier voulait bien favoriser les *Annales* de sa haute approbation et de ses plus précieux encouragements. Nous joignons nos regrets les plus vifs à ceux du diocèse de Besançon qui pleure en Mgr Paulinier, non seulement un saint prélat, mais aussi un orateur distingué et un éminent écrivain.

CAMBRAI. — On lit dans la *Vraie France* de Lille :

Jeudi dernier (10 novembre) a eu lieu la séance de rentrée des Facultés catholiques de Lille. Une nombreuse assistance remplissait, dès deux heures et demie, la salle Ozanam.

A trois heures, Mgr Duquesnay, archevêque de Cambrai, fait son entrée, qui est accueillie par d'unanimes applaudissements. Il est bientôt suivi par l'imposant cortège des doyens et professeurs des cinq Facultés, précédés par Mgr le recteur et les massiers.

Mgr le recteur prend le premier la parole, et successivement M. le chanoine Didiot, doyen de la Faculté de théologie; M. de Vareilles-Sommières, doyen de la Faculté de droit; M. Desplats, assesseur du doyen de la Faculté de médecine; M. Amédée de Margerie, doyen de la Faculté des lettres; M. Chautard, doyen de la Faculté des sciences, ont présenté chacun un rapport plein d'intérêt sur la situation respective des cinq Facultés pendant l'année dernière.

Ces discours ont été écoutés avec l'attention la plus vive, bien justifiée par l'importance des questions traitées et par le charme incomparable du style de chaque orateur.

Après la proclamation des prix de l'année, Mgr Duquesnay a prononcé une allocution dans laquelle il a exprimé, avec beauconp de chaleur, toute la joie que lui avait fait éprouver l'audition de ces rapports si attachants, lus par Mgr le recteur et par MM. les doyens.

Sa Grandeur s'est félicitée d'avoir assisté de la sorte à deux séances consécutives, dans lesquelles la religion apparaissait sous un double aspect : d'abord comme présidant au relèvement de l'ordre social par la charité, puis comme inspirant la régénération intellectuelle par la vérité.

Appréciant les mesures arbitraires dont parlent plusieurs rapports, Monseigneur s'est élevé avec force contre la tyrannie et la déloyauté des adversaires de l'enseignement chrétien.

Il a exprimé sa surprise de voir si peu d'élèves entourer des chaires aussi recommandables par la science et par le talent, et il s'est joint à M. Chautard pour réclamer une intervention des industriels du Nord pour augmenter le nombre des étudiants de la faculté des sciences, si richement pourvue de tout ce qui peut assurer le succès en cette matière. Sa Grandeur a ajouté qu'elle donnerait l'exemple en envoyant aux facultés catholiques plusieurs élèves ecclésiastiques, l'obtention des grades étant toujours très utile et pouvant devenir d'un jour à l'autre nécessaire pour les élèves du sanctuaire.

D'ailleurs, a dit Monseigneur, tout m'encourage à cette démarche, puisque le nombre des vocations, loin de diminuer, s'augmente chaque jour dans les rangs du clergé tant régulier que séculier. Cette réflexion l'a amené à flétrir de nouveau la persécution, tout

en constatant qu'elle a été impuissante à tarir la source des vocations religieuses. Finalement, Monseigneur a fait à son auditoire le plus énergique et le plus pressant appel en faveur de l'enseignement catholique, à tous les degrés, depuis la salle d'asile jusqu'à l'université. Pour défendre cet enseignement contre les entreprises de l'ennemi, a dit Sa Grandeur dans sa péroraison, deux mères se lèveront et disputeront leurs enfants à l'État sans Dieu : l'Église catholique et les mères de famille chrétiennes.

Cet appel éloquent a été et sera encore, nous n'en doutons pas, fidèlement entendu. Et déjà il a été accueilli par les applaudissements les plus enthousiastes, et, après la bénédiction pontificale, l'assistance s'est séparée, encore sous le charme des belles et bonnes choses entendues au cours de cette magnifique solennité.

Grenoble. — Le bruit court à Grenoble que les RR. PP. Chartreux vont être prochainement expulsés. Le Père supérieur aurait été averti officieusement que l'arrêté leur appliquant les décrets du 29 mars n'attendait que la signature du président de la République. Déjà les religieux ont emballé leur bibliothèque et l'outillage nécessaire à la fabrication de la liqueur dite chartreuse, pour être, au premier signal, envoyés en Autriche.

— Le préfet de l'Isère vient de mourir. C'était M. Mahias, très connu pour ses idées avancées et le zèle avec lequel, alors préfet de Cher, il avait exécuté les odieux décrets du 29 mars. M. Mahias a eu le bonheur de faire une mort très chrétienne : il a été assisté à ses derniers moments par Mgr Fava, évêque de Grenoble, a reçu le saint Viatique avec une grande piété, et les derniers sacrements. Il était âgé de 48 ans seulement.

Étranger.

Angleterre. — Le charme malfaisant qui, depuis de longues années, semblait s'opposer à ce qu'un catholique fût nommé membre du Parlement en Angleterre ou en Écosse, est enfin rompu. Sans doute, on se souvenait d'un comte d'Arundel et de Surrey qui avait représenté le bourg d'Arundel à une époque où le père de ce gentilhomme, le duc de Norfolk, exerçait dans cette localité une influence absolue ; sans doute sir John Acton (aujourd'hui lord Acton) avait été élu naguère à Bridgenorth ; — mais il y avait si longtemps, si longtemps, que la génération actuelle ne se rappelait point ces faits, et qu'il était passé à l'état d'axiome que si un catholique anglais voulait faire partie de la Chambre des communes, il fallait qu'il posât sa candidature en Irlande. L'élection de M. de Jerningham vient de

rompre avec cette tradition. La ville de Berwick, qui l'a nommé, est située sur les confins de l'Angleterre et de l'Écosse, sur la Tweed, rivière qui sépare les deux pays, — si bien que tous deux semblent avoir voulu faire amende honorable pour le passé.

M. Hubert J.-J. Jerningham est né en 1842. Il est cousin au deuxième degré de lord Stafford, chef de cette antique maison de Jerningham dans laquelle l'hérésie n'est jamais entrée et qui est demeurée fidèle à la foi catholique dans tous les âges.

— Des Anglais isolés continuent à se convertir au catholicisme. Le révérend H.-F. Corbyn, aumônier en chef de l'armée des Indes, vient de faire son abjuration et d'être reçu dans le sein de l'Église catholique.

États-Unis. — Nous signalons à nos lecteurs les termes si religieux par lesquels le nouveau président de la grande république américaine ordonne un jour d'humiliation, de deuil et de prière, à l'occasion de la mort de son prédécesseur :

« Attendu que dans sa sagesse inscrutable il a plu à Dieu de nous enlever l'illustre chef de la nation, James A. Garfield, président des États-Unis ;

« Attendu qu'il convient que le profond regret qui remplit tous les cœurs se manifeste d'un commun accord vers le trône de grâce infinie, et que nous nous inclinions devant le Seigneur, et lui demandions la consolation dans cette affliction et la sanctification de notre douleur qu'il peut et veut accorder ;

« En conséquence, en exécution d'un devoir sacré, et conformément au devoir du peuple, moi, Chester, A. Arthur, président des États-Unis d'Amérique, je désigne par les présentes, lundi prochain, 26 septembre, jour où les restes de notre cher défunt seront portés à leur dernière demeure, pour être observé dans tous les États-Unis comme jour d'humiliation et de deuil ; et je recommande à toutes les personnes de s'assembler dans leurs endroits respectifs du culte divin, pour y rendre leur tribut de triste soumission à la volonté divine, ainsi que de vénération et d'amour pour la mémoire et le caractère de notre ancien magistrat.

« En fait de quoi, j'ai apposé ma signature et fait apposer le sceau des États-Unis.

« Fait en la ville de Washington, le 28 septembre, en l'an de Notre-Seigneur 1881, et de l'indépendance des États-Unis, 106.

« *Signé :* Chester, A. Arthur. »

— L'archevêque de Milwankie, qui vient de mourir, avait trouvé, il y a trente ans, dans ce diocèse, huit mille catholiques, huit prêtres, huit églises. Il laisse trois cent douze mille catholiques, quatre cent soixante et onze églises, vingt-six chapelles et soixante missions particulières.

— La ville de Boston vient d'assister aux funérailles du doyen des prêtres d'Amérique. Le P. Felton est décédé le 15 octobre, il était né Boston en 1807 et avait été élevé sous les yeux de Mgr Cheverus et ordonné prêtre par Mgr Fenwick, en 1827.

Ce vaillant missionnaire a été témoin et auteur du progrès du catholicisme à Boston. Son nom était populaire dans le boulevard du puritanisme. Il y jouissait de l'estime et du respect de tous. La vie si laborieuse des premiers missionnaires était courte. Le Père Felton, robustement constitué, a pu atteindre à la vieillesse, et jusqu'au dernier jour il continua ses travaux apostoliques. Les églises qu'il a construites, les fidèles qu'il a évangélisés, le bien qu'il a fait au milieu d'une secte fanatique, font son panégyrique. Ses funérailles, célébrées le 19 octobre, dans son église du Saint-Rédempteur, furent on ne peut plus imposantes. Mgr Williams officiait pontificalement et tous les prêtres de la ville et des paroisses environnantes entouraient le cercueil de leur vénéré confrère. Ce n'était pas seulement un deuil pour l'Église, mais pour toute la cité, tant le Père Felton était connu. C'est une belle vie, et ses œuvres l'accompagnent.

Turquie. — On écrit de Smyrne, le 12 octobre, à l'*Agence Havas :*

Le nombre des enfants qui fréquentent les établissements d'instruction placés sous la protection de la France augmente tous les jours. Ainsi, pour ne parler que de Smyrne, les deux écoles des Frères de la Doctrine chrétienne comptent plus de 400 élèves ; une de ces maisons, inaugurée il y a quelque temps, et située dans le quartier de la Pointe, un des plus pauvres de la ville, donne l'instruction gratuite à 120 enfants environ. Les sœurs de charité ont dans leur maison de la Providence 395 enfants en comprenant l'orphelinat composé de 40 élèves, entièrement à leur charge ; 245 élèves suivent les classes gratuites ; chez les sœurs de l'hôpital français les enfants reçus à titre gratuit sont au nombre de 180. Il faut signaler encore le collège de la Propagande qui compte une centaine d'élèves et la maison des Dames de Sion.

Ces chiffres se passent de commentaire, et si l'on songe que dans ces établissements la plus grande place est donnée à l'enseignement de notre langue et de notre histoire, on ne peut que se féliciter de la prospérité de plus en plus grande des écoles françaises de Syrie.

Nous sommes étonnés que l'officieuse agence ait osé reproduire une preuve aussi irréfutable de l'excellence de l'enseignement religieux. Ce qui est si bon à Smyrne, ne l'est-il pas en France?

Missions.

Une lamentable nouvelle est arrivée il y a quelques jours au séminaire des Missions étrangères de la rue du Bac. Un typhon terrible vient de détruire, dans le Tongking occidental, les missions catholiques. C'est, paraît-il, un désastre sans précédent.

Le Tongking a 7 millions d'habitants dont 160,000 catholiques qui sont évangélisés par 30 missionnaires européens, la plupart français, et 90 prêtres indigènes.

Il y a quatre grandes missions catholiques, dont deux espagnoles et deux françaises. Les missions françaises occupent le territoire du Tongking occidental, qui est justement celui qui vient d'être si cruellement éprouvé. Elles sont dirigées par Mgr Puginier. Le principal auxiliaire de Mgr Puginier, est le Père Gelot, de la Vendée, directeur du collège de Phuc Nhac. Un autre missionnaire, collaborateur aussi de Mgr Puginier, est le Père Dumoulin, très apprécié en Orient.

Les missions catholiques du Tongking occidental comprennent environ deux cents églises, trente cures et collèges, et près de trois mille maisons chrétiennes. Il a fallu aux missionnaires catholiques un zèle et un dévouement au-dessus de tout éloge pour arriver à un pareil résultat. Ce sont les Pères Jésuites qui les premiers ont été les apôtres du Tongking. La Congrégation des Missions étrangères leur a succédé.

L'histoire de cette évangélisation est des plus touchantes. Bien longue est la liste des martyrs qui ont arrosé de leur sang la terre du Tongking. En 1838, c'est Mgr Borie, massacré avec deux prêtres indigènes et qui ne reçut la mort qu'au septième coup de sabre. On conserve pieusement, rue du Bac, le corps du glorieux apôtre, avec la cangue qu'il porta si longtemps, son calice et ses vêtements épiscopaux.

En 1858, c'est Mgr Retord qui succombe dans les bois pendant la persécution.

En 1847, c'est un enfant de Poitiers, le Père Cornay; en 1851, c'est le Père Schœffler, de Nancy; en 1852, le Père Bonnart, de Lyon; en 1861, le Père Vénard, de Poitiers encore; enfin, en 1860, un enfant de la ville de Saint-Dié termine la liste de ce long martyrologe. Mais le missionnaire qui va au

delà des mers porter la bonne nouvelle n'a pas seulement à lutter contre les hommes, il lui faut encore lutter contre le climat et les éléments.

Les missions catholiques du Tongking occidental n'existent plus : la dépêche expédiée de Hongkong ne fait entrevoir qu'une partie de ce sinistre. Il est immense. De toutes ces paroisses fondées avec tant de peine, et qui contiennent chacune quinze à vingt chrétientés, il ne reste rien. Le typhon a passé par là.

Le typhon est un vent terrible, que l'on désigne aussi dans d'autres contrées sous le nom de cyclone. Il souffle avec fureur des quatre points cardinaux et enlève tout sur son passage. Pendant une partie de l'année le vent souffle, au Tongking, du sud à l'est ; pendant l'autre, du nord à l'ouest.

C'est pendant cette transition que le typhon se produit. Il arrive inopinément. La plupart du temps il ne vient pas seul. Un raz de mer, immense colonne d'eau qui s'élève de l'Océan vers le ciel, l'accompagne et se répand avec fracas dans la contrée. Le Tongking occidental est un pays de plaines, et rien ne peut arrêter la fureur des eaux.

On a de très fortes raisons de croire que le typhon dont nous donnons la nouvelle a été suivi d'un raz de mer. Il faut se figurer ce que peut être un pareil fléau. Les maisons, construites en bois et en bambou, reposent sur des colonnes : la tempête enlève au loin habitations et habitants.

Ceux qui survivent au désastre se trouvent sans ressources aucune, car, au Tongking, la nourriture principale est le riz, et la récolte et la provision se font deux fois par an : tous les six mois.

Nous donnerons, quand nous les aurons, des renseignements plus précis sur le malheur qui vient de frapper les missions du Tongking.

CHRONIQUE DE LA SEMAINE

Le nouveau ministère. — Algérie et Tunisie. — Les meetings radicaux. — La démission de M. de Bismark. — Suppression de la Land-League. — Les *Home-Rulers*. — Un nouveau ministère portugais. — Élection aux États-Unis.

17 novembre 1881.

Toutes les préoccupations de la politique intérieure étaient

absorbées cette semaine par la crise ministérielle et l'attente du grand ministère : on a vu plus haut quelle en a été l'issue. Le grand ministère n'est pas né, et c'est d'un petit, très petit qu'il faudra se contenter. N'insistons donc pas et ne cherchons pas à prévoir quelle sera la politique du nouveau cabinet. Nous ne pouvons que trop la prévoir : la religion sera plus que jamais battue en brèche, l'éducation chrétienne bannie, les intérêts même matériels de la France sacrifiés, la situation économique de notre malheureux pays bouleversée de fond en comble. Le nom de M. Paul Bert, l'ennemi du christianisme, et de l'enseignement moral et religieux, les noms de MM. Allain-Targé, Waldeck-Rousseau, les partisans acharnés du rachat des grandes Compagnies de chemins de fer par l'État, le nom de M. Rouvier, libre échangiste de vieille date, suffisent à eux seuls pour montrer que nos craintes ne sont pas exagérées.

Les démissions de nos ambassadeurs d'Allemage, et de Russie, qui seront suivies de bien d'autres, ne font que les augmenter. Quels seront leurs successeurs?

—

Les esprits sont à tel point fatigués par les intrigues de la politique qu'on s'occupe à peine maintenant de ce qui se passe de l'autre côté de la Méditerranée. Là cependant l'honneur de la France est fortement engagé, et du succès de la campagne actuelle dépend le sort de notre belle colonie. Les dernières nouvelles de Tunisie sont meilleures. La direction des opérations enfin laissée aux généraux, commence à produire quelques bons résultats : un certain nombre de tribus demandent l'aman.

L'expédition cependant est loin d'être terminée, et il paraît décidé en ce moment que le corps réuni à Kairouan va se diviser et envoyer trois colonnes dans les directions suivantes : au nord-ouest, sur la route du Kef, pour recevoir la soumission des tribus de cette région ; au sud, vers Gabès, et au sud-ouest, sur Gafsa. Il est indispensable de montrer le drapeau français dans cette oasis, la plus importante du Djérid tunisien. Gafsa, dont le territoire est très fertile, et dont les habitants, comme ceux de toutes les oasis, vivent de la culture de leurs jardins complantés de dattiers et d'arbres fruitiers, et de leur travail industriel, est un des grands centres du commerce des caravanes.

Du côté de l'Algérie oranaise, la colonne du général Delebecque doit être arrivée actuellement dans les parages de Figuig.

—

Cette campagne de Tunisie et d'Algérie, qui a été pour les intransigeants le prétexte de la guerre à outrance qu'ils dirigent contre M. Gambetta et ses fidèles, ne préoccupe plus guère ces messieurs. Ils poursuivent maintenant la lutte sur un autre terrain. MM. Clémenceau et Tony Révillon ont parlé dimanche dans un nouveau meeting tenu à Lyon. Le premier, qui est le chef incontesté de l'extrême gauche, a développé la thèse que le gouvernement actuel de la France n'est qu'une république frelatée, une république de contrebande. Et au moment même où il arborait ainsi à Lyon le drapeau de la république démocratique, socialiste et radicale, il était anathématisé dans une réunion socialiste tenue à Paris, rue de la Gaîté. Un des orateurs l'a accusé, ainsi que tous les radicaux intransigeants, — et cela aux applaudissements de l'auditoire, — de faire cause commune avec les bourgeois opportunistes et monarchistes.

Cette situation des esprits promet encore de beaux jours au personnel des barricades.

M. Gambetta ne l'ignore pas, et, après avoir mis sa lourde main dans le plateau de la balance où se trouvait l'amnistie, il songe à se servir des lois d'exception contre les hôtes des « repaires » de son infidèle circonscription. Ceux-ci entendront, aussi bien que les moines, parler de lois existantes dont ils ne se doutaient pas. M. Reinach, secrétaire de cet ancien avocat des déportés, a déjà exprimé la pensée de son maître sur ce point, et les récidivistes auraient tort de compter sur sa clémence. Cayenne et Nouméa seront au nombre de ses moyens de gouvernement.

—

La défaite de sa politique dans les dernières élections continue à préoccuper vivement le prince de Bismark. Un moment, il a menacé, de donner sa démission. Cette menace, à laquelle le chancelier a eu cent fois recours et qui lui a toujours réussi, a trouvé beaucoup d'incrédules, et au lieu d'y ajouter foi, on a recherché ce que pouvait avoir en vue le chancelier en opérant cette manœuvre. Il est probable qu'il voulait surtout peser sur la conduite à venir du centre catholique. « Je me retire, aurait dit le prince, parce que je sens l'impossibilité de vous satisfaire, représentants des catholiques, qui demandez l'abrogation de toute la législation de Mai, la législation sans contrôle de l'enseignement religieux par le clergé, le rétablissement des ordres religieux ; qui ne voulez pas non

plus que l'État vienne au secours des ouvriers invalides et nécessiteux, etc. » Et quelle pression se serait exercée alors sur l'opinion ! Comme le centre aurait été accusé d'être la cause de la retraite du grand ministre, indispensable à la paix européenne ! Plus que jamais les catholiques auraient été signalés comme des ennemis de l'empire !

Si cette hypothèse n'est pas vraie, elle est du moins bien vraisemblable. Pour le moment, M. de Bismark est rentré à Berlin, et il est plus que jamais en faveur auprès de l'empereur qui ne voudrait pour rien au monde se séparer de celui qui depuis vingt ans dirige la politique prussienne.

—

La *Land-League* vient d'être supprimée en Irlande. Par suite, l'Association des Home-Rulers qui s'était effacée devant la Ligue, rentre en scène. Les *home-rulers* — ou partisans de l'autonomie de l'Irlande, — ont tenu un meeting mardi, et leur Comité leur a présenté un manifeste qui a été voté à l'unanimité. Après des paroles très sévères contre le système de coercition actuellement en vigueur, ce document établit ainsi les *desiderata* du parti national :

En ce qui concerne le *land act*, nul homme sensé ne peut admettre qu'après avoir combattu pendant sept cents ans pour le droit naturel, nous cessions la lutte en ce siècle de progrès et de civilisation, parce que des concessions sont faites à une classe particulière de la nation. Ce que nous demandons, ce qui mettrait sûrement fin à des troubles séculaires, c'est la liberté qui est accordée à toute dépendance de la couronne britannique habitée par la race blanche, à savoir le droit de régler les affaires qui nous concernent seuls, en laissant au Sénat impérial, dans lequel siègeraient nos représentants, le soin des affaires concernant l'empire tout entier.

Ce n'est donc pas, on le voit, à une indépendance absolue, c'est encore moins à l'établissement d'une république irlandaise, ennemie de l'Angleterre, qu'aspirent les *home-rulers*. Ils demandent pour l'Irlande une situation analogue à celle du Canada, pays également catholique, très fidèle à la couronne anglaise et aussi florissant que l'île-sœur est misérable.

Ce manifeste contient évidemment le minimum des justes réclamations des patriotes irlandais qui, tout en répudiant les procédés révolutionnaires du fénianisme, ne se tiendront jamais pour satisfaits d'un palliatif comme le *Land Act*, quels que soient ses avantages présents ou futurs.

—

A la suite de dissentiments qui se seraient produits dans le conseil à la suite de la présentation de divers projets par les ministres des finances et de la guerre, le ministère portugais a donné sa démission. M. Fontès, chef du parti conservateur, a été chargé de la formation du nouveau cabinet, dont la constitution n'a subi aucun retard.

—

Douze des États de la confédération américaine viennent d'être appelés à renouveler partiellement leur législature locale. On ne connaît pas encore le résultat d'ensemble de ces élections, mais les chiffres proclamés jusqu'ici n'accusent aucune modification sensible dans la situation des partis. Les républicains ont maintenu leurs positions dans les États de Massachusets, Pensylvanie, Wisconsin ; les démocrates ont fait dans le Minesota, le Maryland et la Virginie, quelques gains insignifiants neutralisés par des pertes dans le Mississipi.

C'est à New-York qu'était principalement l'intérêt des élections. On était curieux de voir si l'avènement de M. Arthur à la présidence ramènerait des suffrages à la faction Conkling, avec laquelle le nouveau président passe pour avoir encore de fortes attaches. Mais tous les candidats de ce parti ont été battus.

En revanche, ce sont les démocrates qui ont profité à New-York de la scission produite par M. Conkling, dans les rangs du parti républicain. Pour la Chambre des représentants de l'État de New-York, les suffrages se sont partagés entre deux républicains et deux démocrates. Par ce fait, la majorité de la Chambre est déplacée au profit des démocrates et de leurs alliés.

P. Chantrel.

LE PROGRAMME DE M. GAMBETTA

Voici le programme ministériel présenté aux Chambres par le ministère du 14 novembre :

Messieurs,

Pour la troisième fois, depuis 1875, le suffrage universel, dans la plénitude de sa souveraineté, vient de signifier sa double volonté d'affermir la République et de l'entourer d'institutions démocratiques.

Appelés par la confiance de M. le Président de la République à former une administration nouvelle, nous n'avons pas d'autre programme que celui de la France.

Elle a réclamé, comme l'instrument par excellence d'une politique graduellement, mais fermement réformatrice, la constitution d'un gouvernement uni, dégagé de toutes les conditions subalternes de division et de faiblesse, toujours prêt à débattre les intérêts de la nation devant ses élus et à leur rendre compte de ses actes, sachant imposer à tous les degrés de la hiérarchie des services publics le respect, l'obéissance et le travail.

Elle compte trouver dans les deux assemblées une majorité confiante et libre pour soutenir ce Gouvernement, et, pour le servir, une administration disciplinée, intègre et fidèle, soustraite aux influences personnelles comme aux rivalités locales, et uniquement inspirée par l'amour du devoir et de l'État.

Elle a marqué, en vue d'assurer les réformes, sa volonté de mettre, par une révision sagement limitée des lois constitutionnelles, l'un des pouvoirs essentiels du pays en harmonie plus complète avec la nature démocratique de notre société.

Et nous, pour lui obéir, nous vous proposerons :

De réorganiser nos institutions judiciaires ;

De poursuivre avec persévérance l'œuvre de l'éducation nationale si bien commencée par nos devanciers;

De reprendre et de compléter, sans perte de temps, notre législation militaire ;

De rechercher, sans porter atteinte à la puissance défensive de la France, les meilleurs moyens de réduire, dans les armées de terre et de mer, les charges du pays, et d'alléger, sans compromettre nos finances, celles qui pèsent sur l'agriculture ;

De fixer par des traités le régime économique de nos diverses industries, et de donner à nos moyens de production, de transport et d'échange, une impulsion plus active, un développement toujours croissant ;

De favoriser, avec la sollicitude qui s'impose aux représentants de la démocratie, et dans un esprit vraiment pratique de justice et de solidarité, les institutions de prévoyance et d'assistance sociale ;

D'assurer, par la stricte application du régime concordataire, le respect des pouvoirs établis, dans les rapports des Églises avec l'État ;

Enfin, en protégeant les libertés publiques, de maintenir avec fermeté l'ordre au dedans, et avec dignité la paix au dehors.

Messieurs, cette série de réformes remplira toute la durée de la législature.

Pour les mener à bonne fin et pour ne pas rester au-dessous de la tâche que notre patriotisme nous a fait un devoir d'assumer, nous avons besoin de la pleine et entière confiance des républicains de cette Assemblée.

Nous la réclamons hautement, et nous comptons sur leur concours.

Nous nous présentons aux mandataires du peuple avec la résolution de mettre à son service tout ce que nous avons de force, de courage et d'activité.

Ensemble, nous franchirons, selon le vœu du pays, une étape nouvelle dans la voie du progrès sans limites ouverte à la démocratie française.

LES CHAMBRES

Jeudi 10 novembre. — *Sénat.* — Nomination de M. Teisserenc de Bort comme membre de la Commission du contrôle de la circulation monétaire. Fixation au 19 novembre du vote pour l'élection d'un sénateur inamovible en remplacement de M. Fourcand, décédé.

Malgré les prostestations de la droite, la séance prochaine est renvoyée au mardi 15 novembre.

Vendredi 11 novembre. — *Chambre des députés.* — Validation d'élections. Ajournement de la validation de MM. de Marçay, gauche, et de Soland, droite. A la fin de la séance, M. Barodet demande la nomination d'une commission de 22 membres pour examiner les promesses et professions de foi qui se sont produites pendant les dernières élections, et faire un rapport sur le caractère et la portée des réformes demandées par les populations. Une commission de 22 membres sera également nommée, sur la demande de M. de Choiseul, pour examiner les traités de commerce belge et italien.

Lundi 14 novembre. — *Chambre des députés.* — Suite de la vérification des pouvoirs.

Mardi 15 novembre. — *Sénat.* — M. Cazot, le seul membre du Sénat que M. Gambetta ait bien voulu faire entrer dans son grand ministère, monte à la tribune et lit la déclaration qu'on a lue

plus haut. L'accueil fait à ce programme politique du nouveau ministère est très froid.

Le Sénat expédie ensuite plusieurs lois d'intérêt local et s'ajourne au samedi 19 novembre.

Chambre des députés. — M. Gambetta lit son programme ministériel que la Chambre accueillie avec une froideur relative. On cherche derrière les paroles la pensée véritable du maître et celle-ci semble bien menaçante.

A peine M. Gambetta a-t-il quitté la tribune que M. Barodet y monte pour déposer une proposition de loi tendant à la révision. Il demande l'urgence que M. Gambetta combat, parce que, dit-il, l'urgence ferait supposer que la révision est une arme contre l'existence du Sénat, et ensuite parce qu'il y a lieu d'examiner d'abord dans chaque chambre sur quel point doit porter la révision. M. Clémenceau s'oppose à cette théorie qui, finalement, est admise par 368 voix contre 120.

La Chambre valide ensuite l'élection de M. de Soland et s'ajourne au 17 novembre.

FAITS DIVERS

Le cardinal Pierre Giannelli vient de mourir à Rome. Il était né à Cerni, le 11 août 1807. Il fut créé et publié cardinal du titre de Sainte-Agnès-hors-les-Murs, par le Pape Pie IX dans le consistoire du 15 mars 1875. Il était secrétaire des Mémoriaux de Sa Sainteté et il faisait partie des Congrégations de la Sainte-Inquisition, des Évêques et Réguliers, des Indulgences et Saintes Reliques, et des Affaires ecclésiastiques extraordinaires.

— Mgr Mac-Hale, archevêque catholique de Tuam, est mort lundi 7 novembre, à l'âge de quatre-vingt-dix ans. Il y avait 76 ans qu'il avait embrassé la carrière ecclésiastique et il était dans l'épiscopat depuis 56 ans. Mgr Mac-Hale était le doyen du clergé catholique en Irlande. Il avait voté contre l'infaillibilité du Pape et s'était soumis ensuite à la décision du concile.

— Le 16 septembre dernier, est mort à Lisbonne José-Maria de Sousa Monteiro, le controversiste religieux le plus éminent que le Portugal ait produit dans notre siècle. M. Sousa Monteiro, que l'on a souvent appelé, à cause de sa polémique vigoureuse et à cause de ses combats incessants pour les droits de la vérité et pour les droits de l'Église, le Louis Veuillot portugais, était né à Porto le 15 mars 1810.

— Vient également de mourir le R. P. A. Dufau, de la Compagnie de Jésus, le grand promoteur de la dévotion au Sacré-Cœur en Belgique.

— Des décrets convoquent les électeurs de la deuxième circonscription de Périgueux, de la première circonscription de Lyon, de la première circonscription du dixième arrondissement de Paris, de l'arrondissement de Corte et de la première circonscription de Constantine.

Ces convocations sont rendues nécessaires par le décès de M. Chavoix et par les options de MM. Bonnet-Duverdier, Camille Pelletan, de Choiseul et Thomson.

— S. S. Léon XIII voulant donner un témoignage de sa particulière estime au nouveau recteur magnifique de l'université de Louvain, vient d'élever Mgr Pieraerts à la dignité de prélat de la maison pontificale.

— L'*Avenir de la Dordogne* raconte un incident qui se serait produit à Périgueux à l'occasion de la Messe du Saint-Esprit. Au moment où le tribunal, en robe, s'apprêtait à se rendre à la cathédrale, le sergent commandant le piquet d'honneur avertit le président qu'il avait ordre de présenter les armes à la compagnie judiciaire à sa sortie comme à son retour, mais qu'il ne l'accompagnerait pas à l'église. Sur quoi, les membres du tribunal sont revenus sur leurs pas, et après quelques instants de délibération, ont gagné l'église en simple redingote.

— M. Robert de Witt, fils de M. Cornélis de Witt et petit-fils de M. Guizot, est mort vient de mourir au Val-Richer. M. Robert de Witta été victime d'un accident de chasse.

— A la suite de la proposition de l'un de ses membres, le conseil municipal de Cahors avait été appelé à se prononcer sur la laïcisation de l'école communale, dirigée depuis près d'un siècle par les Frères de la Doctrine chrétienne. Un vote eut lieu au scrutin secret et par 17 voix contre 10 le maintien des Frères fut décidé. Après une séance assez orageuse, les 10 laïcisateurs décidèrent l'envoi de leur démission.

Le 6 novembre avaient lieu les élections complémentaires nécessitées par la retraite des démissionnaires qui tous se représentaient aux suffrages des électeurs. Une liste formée à la hâte de 10 citoyens honorables, partisans résolus de l'enseignement religieux et du maintien des Frères, fut opposée à la liste des laïcisateurs.

Le résultat a été splendide, 8 membres de la liste de protestation ont été élus ; 2 ont été en ballottage, mais ont passé au 2e tour.

L'idée religieuse vient de s'affirmer nettement parmi une population jusqu'ici assez républicaine, mais dont l'évolution vers les idées saines va avoir un contre-coup favorable dans tout le département.

TRIBUNAUX

Nous croyons utile de reproduire deux jugements, rendus dans ces derniers temps, parmi plusieurs autres semblables relatifs soit aux drapeaux de la fête nationale imposés par la mairie, soit à des affiches électorales enlevées des murs des presbytères par ordre des curés. Les considérants de ces jugements établissent clairement le droit du curé sur son presbytère : à ce titre,il est donc important de les citer.

Le premier a été rendu par le tribunal correctionnel de Gex. En voici les considérants :

Le tribunal,

Attendu que l'abbé Varroux, vicaire de la paroisse de Cessy, est poursuivi pour avoir à Cessy « le dix-sept juillet dernier, en enlevant « et en mutilant deux drapeaux aux couleurs nationales, arborés sur « le portail de la cure, abattu, mutilé et dégradé des objets destinés « à la décoration publique, » délit prévu et puni par l'article deux cent cinquante-sept du Code pénal ;

Attendu que l'abbé Varroux reconnaît avoir enlevé les drapeaux placés sur le portail du presbytère, mais déclare qu'il ne les a pas enlevés, et mutilé l'un deux avec l'intention de faire injure au drapeau national ainsi que le prétend l'accusation ;

Attendu que le maire de la commune reconnaît avoir fait placer ces drapeaux à une heure matinale, et à l'insu, soit de M. le curé, soit de son vicaire.

Attendu que s'il eût été plus raisonnable de la part de M. l'abbé Varroux de laisser ces drapeaux ainsi placés par M. le Maire d'une manière purement vexatoire, et, du reste, illégale, il n'en est pas moins certain qu'en les enlevant il a agi dans la limite de son droit ;

Attendu, en effet, que le portail sur lequel ont été placés ces drapeaux appartient à la fabrique et non pas à la commune ;

Que ce portail ne pouvait être considéré comme un édifice communal compris dans les édifices sur lesquels la circulaire préfectorale prescrivait d'arborer les drapeaux ;

Attendu, en effet, que les presbytères, tant qu'ils sont occupés par le prêtre desservant la paroisse, *sont une propriété privée appartenant à ce prêtre*, propriété sur laquelle aucun habitant de la commune, quel qu'il soit, n'a le droit de faire un entrepôt quelconque ;

Attendu, aux termes des lois existantes, que la commune doit un logement au curé ; que le curé occupe ce logement comme locataire, puisqu'aux termes du décret du 30 décembre mil huit cent neuf, article quarante-quatre, il est tenu des réparations locatives ou des

dégâts résultant de son fait personnel, qu'il doit être considéré comme propriétaire de ce logement, *qui est une propriété privée*, dans la jouissance de laquelle il ne peut être troublé;

Attendu, au surplus, qu'il résulte d'une jurisprudence constante que, en supposant même que l'article 257 du code pénal n'a pour but que de protéger les monuments publics ou les objets destinés à l'utilité ou à la décoration publiques et non pas une décoration telle que les drapeaux placés pour une circonstance passagère et accidentelle, et surtout placés sur un bâtiment qui, ainsi qu'un presbytère, présente les caractères incontestables d'un *bâtiment privé* ;

Attendu, en conséquence, que les faits relevés par l'accusation à la charge de l'abbé Varroux ne sauraient raisonnablement être considérés comme un délit, tel qu'il est prévu et puni par l'article 257 du code pénal ;

Par ces motifs,

Renvoie, sans dépens, ledit abbé Varroux, des fins de la poursuite dirigée contre lui.

—

Le second jugement a été rendu par le juge de paix de Saulzais. Il est au moins aussi explicite. Voici ses principaux considérants :

Considérant qu'il résulte des explication fournies par M. l'abbé Bergerat... qu'il avait cru en agissant ainsi et croit encore être dans son droit, comme occupant le presbytère de la Celette sinon positivement à titre d'usufruitier, du moins à un titre défini par le Concordat comme un droit parfaitement légal et complet, et qu'il n'est pas permis de confondre avec une libéralité gracieuse que lui ferait la commune, en lui fournissant gratuitement un logement dont elle pourrait, à sa volonté, lui retirer l'usage en tout ou en partie;

Considérant que, dans ce procès, il y a lieu d'apprécier si la prétention de M. l'abbé Bergerat de jouir du presbytère à titre d'usufruitier ou à un titre équivalent est ou n'est pas fondée ;

(Ici le jugement cite l'opinion de M. Dalloz (V. Culte), différents passages du discours de M. Bathie, dans la séance du Sénat du 10 juillet 1881, pendant la discussion de la loi du 29 juillet 1881, loi dont l'application est démandée contre M. l'abbé Bergerat, et l'ouvrage de MM. Albert Faivre et Lévy, publié avec approbation de M. Ch. Floquet, vice-président de la Chambre des députés). Puis, il continue ainsi :

Considérant qu'il est parfaitement établi que M. le maire de la Celette n'a pas pris, avant le 4 septembre (date postérieure aux faits relevés contre l'abbé Bergerat), d'arrêté pour déterminer l'emplacement des affiches de l'administration et celui des affiches des particuliers, comme l'y obligeait l'art. 15 de la nouvelle loi, et que

le manque de l'accomplissement de cette formalité suffirait pour faire renvoyer M. l'abbé Bergerat de la plainte portée contre lui;

Considérant que les auteurs cités plus haut sont unanimes à reconnaître que l'usufruitier — auquel on assimile le desservant occupant un presbytère — a le même droit qu'un propriétaire ou locataire principal d'une maison pour empêcher d'apposer les affiches des particuliers sur les murs ou portes de son domicile, parce que le domicile de tout citoyen français est inviolable;

Considérant d'autre part, qu'il est impossible d'admettre avec le ministère public qu'un presbytère est un édifice public parce qu'il est propriété communale;

Que c'est à tort, suivant nous, que M. l'abbé Bergerat est accusé d'avoir voulu braver l'autorité municipale, lorsqu'il n'a fait qu'user de son droit en se défendant contre des entreprises illégales et vexatoires, qu'il avait en vain cherché à prévenir par des démarches spontanées, tant auprès de M. le maire de la Celette qu'auprès de M. l'instituteur Lefille; que la manière d'agir de M. l'abbé Bergerat a été d'abord prudente et conciliante, lorsque par sa correspondance il offrait à M. le maire de la Celette les murs du presbytère pour y placarder les affiches de l'Administration, et ensuite, conforme à son droit de citoyen, lorsqu'après deux lettres restées sans réponse, il a enlevé successivement des affiches électorales et autres apposées malgré lui, et évidemment pour le narguer, dont l'une avec une échelle jusqu'au sommet de son portail, où elle devenait illisible, se trouvant ainsi à près de 4 mètres au-dessus du sol;

Considérant que s'il y a eu contravention dans cette affaire, elle se trouve du côté de ceux qui ont agi arbitrairement et sans droit en persistant à afficher sur les murs du presbytère, qui est le domicile légal et non précaire du desservant;

Par ces motifs, renvoyons, sans dépens, M. l'abbé Bergerat de la plainte portée contre lui.

Ce jugement d'ailleurs est tout à fait conforme, pour le fond, à un autre qui a été rendu le 24 septembre dernier par le tribunal de simple police de Clamecy, au profit de M. Gérard, curé de Trucy-l'Orgueilleux, accusé d'avoir lacéré des affiches électorales apposées sur les murs de son presbytère.

VARIÉTÉS

Le calendrier républicain (1).

A mon retour de vacances, j'ai trouvé installées dans mon logis ces hirondelles d'hiver qu'on appelle les almanachs. Sur la

(1) Extrait du *Moniteur universel.*

couverture rouge, bleue, jaune, blanche, verte ou rose de chacun d'eux s'étale en grosses lettres le millésime de **1882**.

C'est fini : le facteur va frapper demain à notre porte. Nous commençons à doubler le cap redoutable des étrennes. Maudits fabricants d'almanachs, quel besoin vous pousse à rogner nos années de trois mois ? Trouvez-vous donc que le temps ne marche pas assez vite ?

Combien sont-ils ?... Un, deux, trois, quatre, cinq... Trente-huit. En voici trente-huit bien comptés, la plupart de la grande officine Plon : de gais, de sérieux, de patriotiques, de *blagueurs*, de républicains, de royalistes, de libres-penseurs, de puritains, de folâtres, dans tous les genres, pour tous les goûts.

Mais, est-ce l'effet de la mauvaise humeur où m'a jeté l'annonce intempestive et prématurée du voisinage de l'an 1882 ? Je trouve à ces petits volumes qui me charmaient jadis, toutes sortes de défauts et de lacunes. Si je me mettais à publier des almanachs, ce n'est pas ainsi que je les comprendrais.

Comprenez-vous l'*Almanach comique,* où le nom de M. Duhamel et celui de M. Zéphirin Constans ne sont pas même prononcés ?

Et l'*Almanach de la bonne cuisine* où l'on s'en tient aux recettes de Vatel, de Carême, de Jules Gouffé, et où les menus de Trompette sont entièrement passés soue silence ?

Et l'*Almanach prophétique ?* Il nous prédit une effroyable mortalité jusqu'en l'année 1887, par suite de la rencontre au périhélie des planètes Jupiter, Saturne, Uranus et Neptune. La rencontre et le choc, au périhélie politique, des planètes Gambetta, Clémenceau, Rochefort et Esclave-Ivre nous paraît beaucoup plus à craindre ; mais peut-être l'almanach a-t-il voulu nous avertir, sous le voile de l'allégorie, toujours chère aux prophètes.

De même, il nous donne une série de quatrains de Nostradamus, pronostiquant le supplice de Louis XVI, la Terreur, les noyades de Nantes. Si Nostradamus vivait de nos jours, il nous semble qu'il aurait autre chose à nous pronostiquer, et puisque l'*Almanach prophétique* est son héritier, ne pourrait-il faire une application plus actuelle de ses facultés devinatoires ?

Voici maintenant l'*Almanach du Voleur*. Serait-ce une allusion aux prochains décrets sur la confiscation des biens appartenant aux ordres religieux ?... Sévère, mais juste, cet almanach aussi est rempli de portraits. J'y cherche celui du voleur. Je trouve Bou-Amena, M. Roustan, Mustapha-ben-Ismaïl, l'ex-premier ministre du bey de Tunis, deux Kroumirs,

ce qui prouve que les Kroumirs existent, quoi qu'on en ait dit. M. Gambetta n'y est point. L'*Intransigeant* trouvera que c'est un oubli.

N'oublions pas le *Véritable triple Liégeois*, par Mathieu Laënsberg. Il est bien vieux, ce vénérable bouquin. Il a quelque hose comme deux siècles et demi de date. Je propose de le rajeunir, en le publiant désormais sous ce titre : *Le véritable triple Génois*, par Mathieu Laënsberg.

Figurez-vous qu'il existe encore un *Almanach du bon catholique!* A quoi pense l'éditeur? Qu'il y substitue, dès l'année prochaine, l'*Almanach du bon radical pour l'an* 92. Rien de plus simple. Il pourra remplacer les saints du calendrier grégorien, soit par les désignations végétales et animales du calendrier révolutionnaire, soit par les grands hommes du calendrier positiviste avec les variantes indispensables.

On sait que le calendrier révolutionnaire, dressé par Romme et Fabre d'Églantine, place chaque jour de la décade sous le patronage d'un légume, à l'exception du cinquième, auquel est accolé le nom d'un animal, et du dernier, qui est placé sous les auspices d'un produit de l'industrie humaine, *Raisin, carotte, potiron, panais,* TAUREAU (il y a aussi OIE, ANE, DINDON), *pissenlit, citrouille, navet, champignon*, TONNEAU. Je n'invente rien, et voyez si cela ne va point comme de soi! Dans le cas où l'on ferait à notre routine la concession de garder la division par semaine, rien de plus facile que d'adjoindre à chaque jour un patron assorti, toujours dans le même dorre d'idées :

Lundi, *Raisin.*
Mardi, *Absinthe.*
Mercredi, *Houblon.*
Jeudi, CANARD.
Vendredi, *Boudin.*
Samedi, *Pétrole.*
Dimanche, FLÉAU.

Avec le système du calendrier positiviste, c'est plus simple encore. Ainsi, la première semaine de l'année serait placée sous les auspices de Marat, le Père-Duchesne, Mégy, Raoul-Rigault, Ferré, Nourrit, Blanqui. Et les autres à l'avenant — sans oublier les dames — un vrai bouquet de fleurs! On pourrait remplacer l'estimable forçat Nourrit, en le reportant à la

semaine suivante, par Alibaud ou Fieschi, pour mieux honorer le 6 janvier, jour où l'on *tire* les rois.

Quant aux fêtes, la substitution serait si facile, que j'aurais honte d'insister. Est-ce que Noël, Pâques, la Pentecôte, l'Assomption peuvent rivaliser non seulement avec le 14 juillet, acquis dès maintenant au calendrier républicain, mais avec le 21 janvier, le 18 mars, le 21 mai, le 20 juin, le 10 août, les 2 et 3 septembre, les 5 et 6 octobre, et toutes ces dates, plus charmantes les unes que les autres, échelonnées de mois en mois par nos révolutions ?

Plus qu'un mot :

Mathieu de la Drôme, ou plutôt son ombre, publie trois almanachs à lui seul. Sur la couverture de tous trois s'étale son portrait, et ce portrait d'homme chauve, à la figure encadrée d'un collier de barbe grisonnante, ressemble tellement à M. Grévy, qu'on jurerait que c'est lui. Si c'est vous, monsieur le président de la République, faites-nous donc une de ces prédictions que vous faites si bien, et dites-nous un peu, s'il vous plaît, ce qui nous arrivera l'an prochain !

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE (1)

05. — **L'expiation d'un père**, in-12 de 334 pages ; Paris 1881. — prix : 3 francs.

L'*Expiation d'un Père*, est appelé à un grand succès. C'est, à notre point de vue, un livre de propagande. Ceux qui le liront y trouveront tous les genres d'intérêt à la fois. C'est une histoire douloureusement vraie ; les pages qui la composent ont été senties et souffertes avant d'être écrites. C'est une de ces productions intimes telles que les aime notre siècle, parce qu'elles sont la révélation d'une âme, j'allais dire la trahison d'une âme ; car ce journal, écrit d'une plume simple, élégante et communicative qui laisse deviner derrière elle la main d'une femme, n'était pas destiné à la publicité. Une jeune mère y avait consigné, jour par jour, ses joies et ses peines, ses peines surtout ; car la plupart de ces pages sont écrites avec des larmes. Ce qu'elle souffrit de plus cruel, ce fut de son enfant comme toutes les mères. Mme de Sévigné n'était pas une exception, son mérite est d'avoir su dire ce que toutes les mères savent sentir.

Louis, malgré les instances de sa mère, avait été mis au lycée par un père qui n'était pourtant pas incroyant, mais qui avait, en fait d'éducation, des principes

(1) Il est rendu compte de tout ouvrage dont *deux exemplaires* ont été déposés dans les Bureaux des *Annales catholiques*. MM. les auteurs et MM. les éditeurs sont priés d'indiquer le prix des livres qu'ils envoient.

arrêtés : « Vous ferez ce que vous « voudrez de votre fille, avait-il « dit, mais pour mon fils cela « me regarde. »

L'enfant, supérieurement doué, sortit du lycée prix d'honneur, mais il avait perdu la foi. Le père s'en aperçut sans vouloir se l'avouer, la mère, hélas ! plus clairvoyante, ne put que prier et souffrir en silence. Cependant l'enfant est devenu jeune homme, l'étude du droit le réclame. Paris et l'influence d'un professeur irréligieux achèvent l'œuvre du lycée. Un jour une affreuse nouvelle arrive au foyer. Louis est mort... Un revolver, tombé de sa main entr'ouverte, ne permet pas d'en douter : il s'est suicidé... et ce qui l'a poussé à cet acte de désespoir, c'est ce scepticisme où sa foi s'est éteinte. Quelques lignes découragées, trouvées dans ses dernières notes, le prouvent assez. Ce fut pour le père un coup de foudre, mais pour la pauvre mère ce fut le coup de la mort. Sa vie, depuis ce jour, alla s'éteignant lentement et sa main défaillante se glace sur les dernières lignes du journal.

« Le chagrin l'avait tuée. » En remuant, entre ces deux tombes, les papiers laissés par sa sainte femme, le père, trop tard éclairé, comprit qu'il avait été le bourreau inconscient, mais inconsolable de sa femme et de son fils. En livrant au public ce Journal, précieux pour lui comme une relique de la Passion, il n'a pas commis ce que Léon Gauthier appelle la *profanation de l'intime ;* il a voulu que cette publication fût une préservation pour les esprits égarés par les mêmes préjugés que lui et une expiation envers la mémoire de ses deux victimes. Puisse ce double but être atteint et apporter à ce père, qui a acheté si chèrement la lumière céleste, quelque consolation !

A ceux qui croiraient que les questions d'éducation et d'enseignement restent confinées dans le domaine spéculatif et n'ont rien à voir avec la pratique de la vie, que l'Université ou les congrégations religieuses sont également aptes à former une intelligence, un cœur et une âme, et que l'esprit de parti seul a pu exciter les clameurs indignées qui ont accueilli les récents attentats contre la liberté de l'enseignement, nous conseillons la lecture de ce livre : c'est une réfutation par les faits des doctrines que l'on voudrait accréditer parmi nous.

REVUE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

Le nouveau ministère est formé. Dispensez-nous de vous en parler et contentez-vous de reconnaître avec nous que sa venue a produit de la baisse, alors que les admirateurs de Gambetta pronostiquaient une grande hausse.

C'est ainsi que nos rentes françaises, qui avaient été l'objet d'une reprises légitime, viennent de subir une réaction de mauvais présage.

On parle beaucoup à la Bourse des projets du Grand Ministère, et soit qu'il s'agisse de conversion, de rachat de nos lignes de chemins de fer ou de la spoliation des biens ecclésiastiques, on trouve des couches successives ou de mécontents ou de victimes.

A un point de vue plus limité, c'est-à-dire en ce qui nous concerne comme Société des Villes d'Eaux, la hausse et la

baisse vous trouvent parfaitement indifférents. Nos sociétaires comptent sur nous pour leur assurer de larges revenus, sans jamais exposer leurs capitaux, et c'est en nous tenant exclusivement sur le terrain du commissionnaire que nous obtenons ce résultat au-delà de leurs espérances.

Les affaires en cours préparent un avenir si brillant à la Société des Villes d'Eaux, si rémunérateur pour les sociétaires, que l'indiquer par avance serait soulever l'incrédulité de nos lecteurs. Qu'ils sachent seulement qu'une maison dont les bénéfices seuls proviennent de courtages et de commission, peut et doit s'accroître chaque jour et arriver à un chiffre de bénéfices énormes et quelquefois égal au capital social.

Si nous faisons appel au public, à notre clientèle, à nos lecteurs, en procédant au doublement du capital social, c'est que comme l'a compris l'Assemblée générale qui a voté cette mesure, le moment est venu de donner à la Société des Villes d'Eaux une surface plus en rapport avec l'importance de ses opérations.

Vous êtes juges de la sagesse avec laquelle cette mesure est appliquée. Les nouvelles Parts de 200 fr. sont livrées au pair ; c'est-à-dire sans prime, sans plus-value, sans majoration.

La Société des Villes d'Eaux agit au grand jour ; conservant les anciennes et honnêtes traditions de la finance, elle se garderait bien de suivre la nouvelle méthode qui consiste à prendre d'abord le meilleur de l'affaire en laissant les miettes aux souscripteurs.

Les anciens et les nouveaux titres produiront 12 fr. d'intérêt, de même que les anciens à 100 fr. rapporteraient 6 fr. Les uns et les autres auront les mêmes droits aux dividendes.

Ces dividendes s'annoncent d'une façon si remarquable pour le prochain semestre, que si nous ne craignions d'être indiscrets, nous dirions que malgré l'augmentation du nombre de Parts, la répartition à leur faire des bénéfices sera peut-être plus forte.

Dans ces conditions de prospérité exceptionnelle, la direction d'une affaire se sent soutenu par l'opinion, et la critique quand elle se présente ne pèse guère dans la balance, car son but intéressé est trop visible.

Terminons par quelques mots sur la Bourse; elle nous semble bien hésitante, et dans ce cas-là, le monde de l'épargne revient tout naturellement à ses valeurs favorites : nous voulons parler des obligations du Crédit Foncier. Les communales 4 0/0 sont celles qui offrent actuellement le revenu le plus avantageux.

On nous demande de toutes parts des renseignements sur la Banque de Paris et d'Alger. Nous regrettons d'avoir à dire qu'elle a pour patrons les fondateurs de la Caisse Générale des Rentiers, et de la Banque Union Générale du Crédit. Le public de l'Epargne et notamment le clergé sont fixés sur la valeur de ces affaires. (*Société des Villes d'Eaux.*)

Le gérant : P. Chantrel.

Paris. — Imp. Saint-Paul, 51, rue de Lille. L. Philipona.

ANNALES CATHOLIQUES

LE CONSISTOIRE DU 18 NOVEMBRE

N. T. S. P. le Pape Léon XIII a tenu, le 18 novembre, dans le Palais Apostolique du Vatican, un consistoire secret dans lequel, après que S. Em. le cardinal Théodulphe Mertel, s'étant démis de la diaconie de Saint-Eustache, a eu opté pour celle de Sainte-Marie *in Via-Lata*, il a daigné assigner et pourvoir les Églises suivantes :

Le Patriarcat des Indes Occidentales, pour Mgr *Joseph* Moreno y Mazon, qui se démet de l'évêché de Cuenca, en Espagne, dont il garde l'administration pendant le temps qu'il plaira à Sa Sainteté.

L'Église métropolitaine d'Urbin, pour Mgr *Antoine-Marie* Pettinari, des Mineurs de l'Observance, transféré de Nocera, dont il garde l'administration pendant le temps qu'il plaira à Sa Sainteté.

L'Église métropolitaine de Valladolid, pour Mgr *Benoît* Sanz y Forès, transféré d'Oviedo, dont il garde l'administration pendant le temps qu'il plaira à Sa Sainteté.

L'Église archiépiscopale de Thessalonique, in partibus infidelium, pour Mgr *Ferdinand* Capponi, transféré de Voltera, dont il garde l'administration pendant le temps qu'il plaira à Sa Sainteté, député coadjuteur avec future succession de Mgr Paul Micaleff, archevêque de Pise.

L'Église métropolitaine de Sérajevo, dans la Bosnie et l'Herzégovine, érigée par Sa Sainteté, pour le R. D. *Joseph* Stadler, prêtre de l'archidiocèse d'Agram, professeur de théologie à l'Université de cette ville, examinateur pro-synodal, docteur en philosophie et en théologie.

L'Église cathédrale de Mostar, avec le titre annexe de Duvno, érigée par Sa Sainteté, dans l'Herzégovine, pour Mgr *Pascal* Buconjic, des Mineurs de l'Observance, transféré de Magida, *in partibus infidelium*.

Les Églises cathédrales unies de Luni-Sarzana et Brugnato, pour Mgr *Hyacinthe* Rossi, de l'Ordre des Frères-Prêcheurs, transféré de Leuca, *in partibus infidelium*.

L'Église cathédrale de Nicosie, pour Mgr *Bernard* Cozzueli, camérier secret surnuméraire de Sa Sainteté, chanoine de la cathé-

drale de Palerme, examinateur pro-synodal, professeur de droit canon au séminaire de cette ville et docteur en théologie.

L'Église cathédrale de Pignerol, pour le R. D. *Philippe* CHIESA, ayant la dignité de prévôt à Alba, recteur et professeur de morale au séminaire de cette ville, examinateur synodal et docteur en théologie.

L'Église cathédrale d'Asti, pour le R. D. *Joseph* RONCO, prieur et vicaire forain de Sainte-Marie-Madeleine à Villafranca, dans l'archidiocèse de Turin, et docteur en théologie.

L'Église cathédrale de Montauban, pour le R. D. *Adolphe-Josué-Frédéric* FIARD, du diocèse de Valence, chanoine et vicaire général à Oran.

L'Église cathédrale de Tabasco, dans le Mexique, érigée par Sa Sainteté, pour le R. D. *Augustin* TORRES, de l'archidiocèse de Mexico, supérieur de la Congrégation de la Mission de Saint-Vincent de Paul.

L'Église cathédrale de Tunja, dans les États-Unis de Colombie, érigée par Sa Sainteté, pour le R. D. *Sévère* GARCIA, archidiacre de l'église métropolitaine de Santa-Fé de Bogota, examinateur pro-synodal et docteur en droit canonique.

L'Église épiscopale de Lampsaque, in partibus infidelium, pour le R. D. *Joseph* CANDIDO, de Lecce, où il est professeur de sciences naturelles et président de l'orphelinat provincial, député coadjuteur avec future succession de Mgr Hyacinthe-Marie Barberie, de l'Ordre des Frères Prêcheurs, évêque de Nicastro.

L'Église épiscopale de Doliche, in partibus infidelium, pour le R. D. *François-Marie* TRÉGARO, ancien aumônier en chef de la flotte française, vicaire général dans son diocèse de Vannes, député coadjuteur avec future succession de Mgr Charles-Frédéric Rousselet, évêque de Séez.

L'Église épiscopale de Mennith, in partibus infidelium, pour le R. D. *Charles* MENNELLA, curé de Casamicciola, chanoine honoraire d'Ischia, examinateur pro-synodal, directeur des études au séminaire d'Ischia, député auxiliaire de Mgr François di Nicola, évêque d'Ischia.

L'Église épiscopale de Claudiopolis, in partibus infidelium, pour le R. D. *Joseph-Benoît* DELLA RETA, ayant appartenu à l'Ordre des Mineurs de l'Observance, missionnaire, vicaire forain et recteur de la première paroisse de Mendoza, sa patrie, député auxiliaire de son évêque diocésain de Saint-Jean de Cuyo, dans la République Argentine, Mgr Wenceslas Achaval.

Ensuite ont été publiées par le Saint-Père les Églises suivantes, pourvues récemment par Bref :

L'Église archiépiscopale de Selimbrie, in partibus infidelium, pour Mgr *Placide* KASANGIAN, Arménien.

L'Église archiépiscopale d'Attalia, in partibus infidelium, pour Mgr *Jean* Kupélian, Arménien.

L'Église cathédrale de Montévidéo, dans l'Uruguay, pour Mgr *Innocent-Marie* Vereguy, transféré de Canope, *in partibus infidelium.*

L'Église cathédrale de Trèves, en Prusse, pour le R. D. *Michel-Félix* Korum, chanoine, archiprêtre et curé à Strasbourg.

L'Église cathédrale de Fulda, en Prusse, pour le R. D. *Georges* Kopp, prélat domestique de Sa Sainteté et vicaire général d'Hildesheim, son diocèse.

L'Église épiscopale de Cariste, in partibus infidelium, pour le R. D. *Joseph* d'Annibale, chanoine et vicaire général de Rieti.

L'Église épiscopale de Cassium, in partibus infidelium, pour le R. D. *Gaudence* Bonfigli, de Matelica, de l'Ordre des Mineurs de l'Observance.

L'Église épiscopale de Rosalie, in partibus infidelium, pour le R. D. *Henri* Northrop, vicaire apostolique de la Caroline septentrionale.

L'Église épiscopale de Mosinopolis, in partibus infidelium, pour le R. P. *Nicolas-Joseph* Camilli, de l'Ordre des Mineurs conventuels, visiteur apostolique de la Moldavie.

Enfin, l'instance du Sacré-Pallium a été faite à Sa Sainteté pour les Églises métropolitaines d'Urbin, Valladolid, Serajevo, Tuam et Milwaukee, ces deux derniers sièges venant d'être occupés par les archevêques respectifs, en vertu du droit de succession que leur conférait la charge de coadjuteurs de ces mêmes sièges.

LA SITUATION

Le *Bien Public* de Gand commente ainsi la situation nouvelle faite à la France par l'avènement de M. Gambetta au pouvoir :

L'impression générale produite, en France et dans l'Europe en général, par l'avènement du ministère Gambetta, a été mauvaise. Même les amis ne parviennent pas à dissimuler leur déception. Ils demandent si M. Gambetta possède assez d'étoffe pour utiliser tant de doublures. La Bourse parisienne, essentiellement « positiviste, » a répondu à cette question par une baisse qui n'a pas encore dit son dernier mot.

En réalité, la France assiste bien moins à l'avènement d'un

ministère qu'à celui d'un dictateur. Et c'est pourquoi ceux-là ont raison qui voient dans cette nouvelle évolution de la République *le commencement de la fin.*

Une seule question demeure encore obscure : c'est celle de la durée du nouveau régime ; mais de quelque manière que disparaisse M. Gambetta, physiquement ou politiquement, sa disparition doit entraîner dès aujourd'hui celle de la République. On marche soit à une nouvelle Commune, soit à une restauration monarchique.

Pour se perpétuer au pouvoir aussi longtemps que possible, le nouveau ministère — son programme l'indique — essayera de donner le pas aux questions religieuses sur les questions sociales. En résolvant les premières dans un sens anti-catholique, il se flatte d'apaiser l'impatience des convoitises démagogiques qui réclament la solution des secondes. La tactique peut être habile ; mais elle ne sera pas efficace.

On commence à voir clair dans le camp radical, et l'on y dit : « Les questions religieuses, nous pouvons les résoudre sans vous et comme vous ; les questions sociales, nous prétendons les trancher sans vous et contre vous. »

Dans ces conditions, la nouvelle campagne annoncée contre l'Église pourra être violente ; mais il n'est pas probable qu'elle soit de longue durée. Il est à prévoir que le ministère Gambetta sera prochainement débordé par « les couches nouvelles » dont le dictateur lui-même a proclamé l'avénement nécessaire. Pour parler le langage de Victor Hugo : « *Ceci tuera cela.* »

Il est vrai que les radicaux du lendemain reprendront, sous bénéfice d'inventaire, le bagage anti-clérical des opportunistes de la veille. Leur programme sera de détruire, malgré les Articles organiques, le Concordat que M. Gambetta déclare maintenir surtout à cause des Articles organiques. Au fond il n'y a là qu'une nuance de tactique, et rien n'empêchera que M. Paul Bert conserve dans le futur ministère le poste de combat qu'il vient de prendre dans le ministère nouveau.

C'est sa nomination surtout qui est caractéristique au point de vue des intérêts religieux en France. Il est le commentaire vivant et sincère de la devise de M. Gambetta : « Le cléricalisme c'est l'ennemi. » Par cléricalisme, il entend purement et simplement le catholicisme, et son but est de le combattre « avant tout et partout, » sans scrupules et n'importe par quels moyens. Il représente l'intolérance libérale dans toute sa bruta-

lité, le matérialisme libre-penseur dans toute son abjection, la Révolution athée dans toute sa haine.

Naturellement il descendra la pente de l'irréligion : il sera successivement tracassier, persécuteur et peut-être bourreau. Il ira des chicanes bureaucratiques aux proscriptions légales pour finir par les moyens « sommaires » qui sont dans les véritables traditions républicaines.

Les rares écoles libres qui survivent encore à la campagne entreprise par M. Ferry peuvent s'attendre *à tout* de la part du nouveau ministre de l'instruction publique, comme l'Église peut s'attendre *à tout* de la part du nouveau ministre des cultes.

C'est le libéralisme matérialiste qui triomphe, et ce libéralisme n'admettant pas même l'existence de l'âme, doit logiquement considérer la « vivisection » d'un archevêque du même œil que celle d'un chien ou d'un lapin.

Si, par une répugnance peu explicable chez un fabricant de fromage humain, M. Paul Bert ne consentait pas à se charger de ces « opérations, » il ne pourra certainement désavouer à aucun titre celui de ses successeurs qui s'en acquittera après lui.

Nous ne pensons pas qu'il y ait encore en France des optimistes assez aveugles pour se faire illusion sur ce dénouement.

LE PAPE PRISONNIER

Nous avons rendu compte en son temps du Congrès tenu à Bonn par les catholiques allemands (1). Nous sommes heureux de pouvoir mettre aujourd'hui sous les yeux de nos lecteurs la traduction d'un passage du discours si applaudi prononcé en cette circonstance par M. l'abbé Schrœder, professeur de philosophie au séminaire de Saint-Front. Dans un langage élevé où l'on retrouve à la fois l'élégance et l'énergie, l'orateur a montré d'une manière irréfutable que le Pape doit être libre à Rome et qu'il ne l'est pas.

Plus que jamais, s'est écrié l'orateur, le Vicaire de Jésus-Christ gravit le chemin du Calvaire. Les droits sacrés du Saint-Père sont foulés aux pieds, on lui a pris ses biens, on lui a enlevé la liberté, il

(1) Voir les *Annales Catholiques* numéro du 24 septembre 1881.

est prisonnier. Je ne parle naturellement pas de ces prérogatives spirituelles que Notre-Seigneur Jésus-Christ lui-même a confiées directement, par sa parole divine et indéfectible, au Prince des apôtres et à tous ses successeurs. Depuis dix-huit siècles, l'irréligion, l'hérésie, la fureur des tyrans, la haine du nom chrétien ont en vain réuni tous leurs efforts pour ébranler ces droits divins ; il est toujours debout, inébranlable au milieu des flots et des tempêtes, jusqu'à la fin des temps.

Mais je parle d'autres droits qui, pour n'être pas basés sur la parole immédiate, positive du divin Sauveur, n'en sont pas moins liés intimement au libre exercice des droits et des devoirs spirituels du Saint-Siège, je parle *du droit qu'a le chef de l'Église à la liberté et à l'indépendance*. La révolution, l'ennemie implacable de l'Église, en Italie comme partout ailleurs, a perfidement attaqué, battu en brèche, et, pour autant qu'elle a pu, anéanti ces droits imprescriptibles. Les enfants de l'Église ont donc le devoir sacré de se lever partout pour la défense de ces droits du Saint-Siège violés.

Que les grands de ce monde soient assez aveuglés pour méconnaître leurs propres intérêts, pour applaudir aux faits accomplis ; qu'ils refusent au Souverain-Pontife, au Pape-Roi vilipendé, volé, emprisonné, je ne dis pas un régiment de soldats, mais jusqu'à l'appui d'une démarche diplomatique, jusqu'à la consolation d'une parole de compassion — c'est leur affaire ; nous, les enfants de l'Église, nous ne devons pas nous borner à *regretter* ces crimes, ce ne serait pas de la piété filiale, ce serait de la forfaiture, et si nous ne pouvons protéger le Pape par la force de nos bras, écrivains catholiques, vous lui devez le secours de votre plume, orateurs, de votre voix, tous sans distinction, le concours d'un cœur dévoué.

Les catholiques reconnaissent dans le pouvoir temporel du Pape l'œuvre de la Providence divine : les peuples et les princes chrétiens, en assurant à la Papauté la dignité et la place qui lui revient au milieu des nations, n'ont été que les instruments de la Providence. A nos yeux le Pape-Roi est le roi le plus légitime du monde. (Applaudissements.) Ses titres à la royauté sont plus nombreux, plus justes, plus sublimes que ceux de n'importe quel autre monarque. Cette œuvre n'a pas été créée par la main de l'homme, c'est Dieu qui l'a faite. *A Domino factum est istud et est mirabile in oculis nostris*. C'est pourquoi nous déclarons avec Pie IX, que le pouvoir temporel du Pape est pleinement compatible avec la plénitude du pouvoir spirituel : entre catholiques il ne peut pas y avoir de différence d'opinion là-dessus.

Jetons un coup d'œil sur la situation politique et religieuse du monde entier. Plus que jamais la différence de langues et de mœurs se manifeste dans la divergence de vues politiques, dans la jalousie toujours croissante des nations entre elles ; les lois sont hostiles à

l'Église ou du moins elles ne sont plus imprégnées de l'esprit chrétien ; les ennemis de l'autel sapent la base des trônes. En face de cette triste situation du monde chrétien, le grand Pape a eu bien raison de répondre « *Non possumus*, » nous ne pouvons nous courber sous la domination de ces pouvoirs hostiles ; nous déclarons avec lui « que, dans les temps actuels, le pouvoir temporel du Pape est non seulement utile, mais moralement nécessaire à l'indépendance de l'Église, » (bravos) nécessaire, car l'Église n'a pas seulement le droit de vivre, elle a aussi le droit *d'être libre.*

Elle n'a pas seulement le droit de se cacher dans les Catacombes, de par la grâce d'un questeur ou d'un commissaire de police, elle a aussi le droit de montrer à toutes les nations sa beauté, sa force, sa dignité ; elle n'a pas seulement le droit de passer devant les palais des grands, couverte de haillons, tendant la main comme une mendiante pour obtenir un secours, elle a le droit de se montrer à la société comme une reine, bénissant et donnant des ordres ; de traverser les nations, ornée du diadème que son époux, le Roi des rois, lui a posé sur le front quand il l'épousa sur la croix, au prix de son sang.

Mais la révolution a aussi son « *non possumus*, » un « *non possumus* » satanique. Elle a juré une haine implacable, une guerre sans trêve ni merci au Pape, parce qu'Il est le plus ancien boulevard de l'autorité. L'or anglais, la trahison d'un Napoléon, la perfidie et l'insatiable cupidité piémontaise ont amené les troupes d'un roi soi-disant galant-homme, sur les corps des héros de Castelfidardo, dans les provinces du Saint-Siège, et quelques années après, nos victoires ont enfin offert à ce gouvernement l'occasion tant désirée de s'emparer de la Ville-Éternelle avec les moyens moraux que l'on sait, avec les canons de Cadorna et les bombes de Bixio.

Le 20 septembre 1870 les derniers champions des droits sacrés de la papauté et de l'humanité ont versé leur sang pour la cause la plus sainte ; la brèche de la « Porta Pia » a frayé le passage aux flots envahissants de bataillons fratricides ; jour néfaste qui restera une honte éternelle pour l'Italie à qui le Seigneur a confié son Vicaire, jour de deuil pour la Ville Éternelle et le monde, jour de douleur immense pour le plus aimable des Pères et le meilleur des Rois, jour de souvenirs poignants, pour tous ceux qui ont été les témoins des horreurs par lesquelles la politique de notre siècle a imprimé sur son front le signe du parricide.

Du haut du Vatican, Pie IX bénit pour une dernière fois ces braves qu'au milieu de vociférations infâmes, on avait conduits prisonniers sous ses fenêtres ; pour une dernière fois ces braves et nobles volontaires levèrent les regards vers ce Père vénéré, ce vieillard angélique : — un cri déchirant, un adieu navrant retentit, pénétra jusque dans les appartements du Vatican : le crime était accompli, Pie IX était prisonnier.

Déposons une couronne sur la tombe des héros qui, à Castelfidardo, à Mentana, à la « Porta Pia » ont arrosé de leur sang le rocher de Saint-Pierre, consacrons-leur une larme, une prière, un souvenir éternel. C'est le sang de martyrs, et les anges le recueillent pour le jour de la vengeance ; c'est un sang innocent et ce sang crie vengeance ! Il viendra le jour de la vengeance ! *Exorietur ex ossibus ultor !* Les ossements des victimes feront se lever des vengeurs, oui, des centaines de vengeurs, que dis-je, des milliers, des centaines de milliers de vengeurs pour réclamer des descendants de Caïn le sang des frères chrétiens !

Pie IX était prisonnier, Léon XIII, son grand successeur, est toujours prisonnier. Une presse éhontée a le front de plaisanter sur les prétendues chaînes du Vatican ; l'apôtre Taddée nous a appris ce que nous devons penser de cette espèce d'êtres dévergondés : *Quæcumque ignorant, blasphemant, et in iis quæ velut bruta animalia norunt, corrumpuntur.* Il est regrettable, il est honteux qu'il y ait des catholiques assez coupables pour payer de leur argent une presse qui répand sa bave immonde sur leur Père commun, qu'il y ait des catholiques assez bénins et ignorants pour hausser les épaules quand on leur parle de la captivité du Pape, parce que les chaînes de saint Pierre reposent encore à Saint-Pierre-ès-liens et que le Vatican avec ses nombreux appartements ne ressemble pas à la prison Mamertine.

Oui, le Pape est prisonnier ! Jugez-en vous-mêmes. Pie IX l'a déclaré à différentes reprises, aux cours de l'Europe et au monde entier ; il y a quelques semaines seulement que Léon XIII a renouvelé les protestations de Pie IX, en communiquant aux cours de l'Europe, dans une note officielle, la déclaration que voici :

« Maintenant il est clair, il est évident pour tout le monde, que Nous sommes prisonnier dans Notre propre palais. » Donc, il est vrai, le Pape est prisonnier, car s'il en était autrement nous serions forcés de dire que Léon XIII ment, je ne dis pas impudemment, mais d'une manière ridicule. Pour des menteurs, messieurs, il y en a bien à Rome, mais point au Vatican.

Le Saint-Père est prisonnier, d'abord, parce qu'il est privé de sa liberté, comme chef de l'Église ; qu'il ne peut gouverner l'Église en toute liberté, qu'il n'a pas même la liberté de communiquer avec ses enfants.

Ensuite, quelle est sa sûreté personnelle ? Peut-il se montrer dans les rues de Rome ? Comment ? Tous les jours, à Rome même, une presse éhontée traîne le Pape dans la boue de la manière la plus écœurante, tous les jours des théâtres immoraux excitent à Rome même, les passions de la populace contre le Pape ; même les « onorevoli » du Parlement déversent les insultes sur le Pape ; on apprend aux petits enfants dans les écoles officielles que le Pape est

le représentant de Satan, le vampire de l'Italie, l'ennemi de l'humanité ; dans les rues de Rome, sur les places publiques, aux vitrines, les traits vénérables du Saint-Père sont ridiculisés par des caricatures immondes. Et le Pape pourrait sortir du Vatican ! traverser ces ignominies, faire ainsi fi de sa dignité, de son honneur ?

On ose, en face du monde catholique, alléguer les lois de garanties, comme preuve de la liberté du Pape. Messieurs, parlons franchement, un Français a bien stigmatisé cette loi : si la prise de Rome a été une félonie insigne, la loi de garantie est une perfidie infâme. Elle est une insulte à la Providence divine qu'on voudrait mettre de côté, une insulte à la Papauté qu'on met dans les fers, une insulte jetée à la face du monde catholique, vis-à-vis duquel on veut poser en défenseur de la Papauté, tandis qu'en réalité on en est le geôlier.

Oui, sachez-le, Bonghi et Sella, Mancini et Nicotera, francs-maçons de la droite et francs-maçons de la gauche, nous ne voulons pas de votre loi de garanties (Bravos), parce que, d'après vos propres aveux, vous ne voulez ni ne pouvez l'observer; nous n'en voulons pas, parce que nous ne voulons pas que le loup soit le gardien de la brebis ; nous n'en voulons pas, parce que c'est une loi à la juive, où vous saluez le Pape : *Ave Rabbi, rex Judœorum*, après l'avoir crucifié.

Quand même vous seriez sérieux et que vous ne parleriez pas la langue d'un Talleyrand, mais celle d'un de Maistre, nous dirions pourtant toujours : nous ne voulons pas de votre loi de garanties, car le vol est toujours un crime, et voler les biens de l'Église est toujours un sacrilège. (Bravos.) Nous n'en voulons pas, car jamais le Pape ne peut être le sujet d'un de ses fils ; nous n'en voulons pas, car nous ne voulons pas accepter de vous comme une grâce, ce que nous réclamons comme notre droit. Nous réclamons les droits de l'Église, ces droits publics, sanctionnés par les siècles et les nations. Nous ne voulons pas de la loi des garanties, parce qu'elle ne peut protéger nos Papes, ni dans leur vie, ni après leur mort.

J'ai dit : ni après leur mort. Peuples de l'Europe, nations du monde civilisé, catholiques ou dissidents, si vous n'êtes pas les ennemis de l'ordre social, écoutez ce qu'on a fait à notre père ! Princes et puissants de la terre, rois et empereurs, vous ne voulez pas qu'on touche au principe de l'autorité, ni que votre poitrine soit livrée au poignard d'un fanatique, venez et voyez comment on respecte une couronne royale, portée avec dignité ; et vous tous qui avez conservé une ombre de sentiments humains, voyez comment l'irréligion foule aux pieds jusqu'à la dignité humaine !

Les restes mortels d'un Roi, d'un Pape, reposaient dans un simple sarcophage, dans la basilique de Saint-Pierre ; ils devaient, suivant le désir du défunt, être inhumés à côté du tombeau d'un martyr. Le jour ne doit pas éclairer son cercueil, c'est au plus profond de la nuit que le cortège funèbre doit traverser ces rues, où chaque pierre rap-

pelle les bienfaits dont le grand Pape avait comblé la ville. On ne lui pardonne pas même après sa mort, qu'il ait vécu uniquement pour la prospérité de son peuple, on ne lui pardonne pas que sa dernière parole ait été une parole de pardon pour ses ennemis.

Peu avant, on avait porté au Panthéon la dépouille mortelle de celui qui avait été le fils de Pie IX et qui était devenu son geôlier. Le moindre signe de repentir avait suffi pour que la grande âme de Pie IX lui accordât les honneurs de l'Église, et cependant celui-là avait persécuté l'Église jusqu'au dernier moment de sa vie. — Des Romains, interprètes des larmes, des prières et des vœux du monde catholique, veulent rendre les derniers honneurs à la dépouille mortelle de Pie IX, accompagner jusqu'à la tombe le Père commun de la grande famille catholique.

Mais non, même entouré de la majesté de la mort, le grand Pape ne peut traverser la ville de Rome ! Des vociférations diaboliques étouffent les prières, une bande sauvage arrache aux pieux pèlerins les flambeaux qui éclairent le cortège funèbre, les cris barbares : « *al fiume la carogna* » (à l'eau, la charogne) retentit depuis le pont des Anges jusqu'au tombeau du prince des apôtres, jusque dans les appartements du Vatican.

Voilà comment on respecte un Pape, un roi, un mort. Ces horreurs n'ont pas été commises parmi les barbares, parmi les cannibales, non, ces scènes sauvages se sont passées en face de l'Europe, dans un pays civilisé, dans la capitale de l'État modèle de la politique moderne. Ces sauvageries ont mis le comble à la longue série de crimes sur lesquels on a élevé cette maison de cartes qu'on appelle le royaume d'Italie.

Princes et peuples, si votre cœur est encore le foyer de sentiments humains, si les droits de l'humanité vous sont sacrés, vous lèverez sans doute la voix avec nous pour exprimer votre indignation ; avec Léon XIII vous appellerez ces attentats « ignobles, » « criminels, » « infâmes ; » vous direz, comme nous, que tous les gouvernements ont le devoir de protéger le Pape, si le monde ne doit pas retomber dans une barbarie, dont l'histoire n'a pas vu d'égale.

O Pie immortel ! qu'a pensé votre grande âme en ces moments ? Qu'auriez-vous dit, si, vous levant de votre cercueil, vous vous étiez dressé en face de vos ennemis ? Votre parole était toujours celle de votre divin Maître ; vous auriez dit avec lui : « Voilà les blessures que j'ai reçues dans la maison de ceux qui devaient m'aimer le plus ; » vous aussi, vous pouviez montrer vos bienfaits et dire : « Je vous ai comblé de tant de biens, pour quel bienfait voulez-vous me lapider ? » Fidèle jusqu'à la mort à l'exemple de votre Maître, vous auriez dit avec lui — et nous, prêts à venger le crime, mais à pardonner aux hommes, nous dirons avec vous : — Père, pardonnez-leur, car ils ne savent ce qu'ils font.

Après avoir ainsi démontré magistralement et péremptoirement que le Pape est vraiment prisonnier, qu'il ne peut absolument pas sortir du Vatican, puisque même la dépouille d'un Pape ne peut sortir de Saint-Pierre sans affronter des outrages sans nom et sans exemple, l'orateur développe les devoirs des catholiques envers le Saint-Siège : avant tout un attachement plein, entier et inébranlable, une obéissance prompte et spontanée, un dévouement généreux pour soutenir l'œuvre du Denier de Saint-Pierre. L'orateur fait l'éloge, bien mérité, de la catholique Belgique, qui a toujours occupé la place d'honneur dans cette œuvre de piété filiale.

Je rappelle, — dit-il, entre autres choses, — le glorieux exemple du dévouement héroïque que la Belgique catholique a toujours montré envers le Saint-Siège et qu'elle continue encore aujourd'hui envers le successeur de saint Pierre. Oui, je cite la Belgique *honoris causa*, parce qu'elle met son honneur à remplir avec une munificence sans pareille ses devoirs envers le Père de la Chrétienté ; *honoris causa* à cause de cette noble générosité dont elle a fait preuve en offrant aux prêtres allemands exilés une hospitalité si douce, si franche et si cordiale ; *honoris causa* enfin, parce qu'elle sait honorer et apprécier à leur juste valeur les vrais hommes d'honneur, parce que son Université catholique de Louvain, connue depuis longtemps comme le rempart de la foi, a nommé docteurs honoraires les *doctores gentis germanicæ*, les chefs illustres de notre centre que certes le *doctor gentium* lui-même ne désavouerait pas.

LES MARTYRS DE L'AFRIQUE

Mgr Lavigerie, dans une lettre que publient les *Missions catholiques*, donne ces nouveaux détails sur le massacre de trois de ses missionnaires de la mission du lac Tanganika :

C'est dans la station de l'Ouroundi, située sur la rive droite de ce lac, que s'est accomplie cette tragédie funeste. Cinq missionnaires occupaient ce poste : c'étaient les Pères Deniaud, supérieur provisoire depuis la mort du R. P. Pascal ; Auger, du diocèse de Belley, Dromaux, du diocèse de Cambrai, le F. Jérôme Beaumeister, du diocèse de Wurtzbourg, et M. d'Hoop, auxiliaire belge, ancien zouave pontifical. Ils avaient commencé leur œuvre d'apostolat par le rachat et l'éducation de jeunes noirs arrachés à l'esclavage. Un vaste établissement avait été

créé par eux et promettait des résultats excellents lorsqu'il a été si malheureusement détruit.

Ce ne sont pas, toutefois, les nègres de la tribu de Roumoungué, où l'établissement était situé, qui ont attaqué les missionnaires, mais ceux de la tribu des Wabickaris, qui sont au contraire en hostilité perpétuelle avec celle de Roumoungué. A plusieurs reprises, les Wabickaris avaient prié les missionnaires de venir s'établir sur leur territoire, mais ceux-ci avaient dû refuser, parce que les terres de cette tribu sont basses et, par conséquent, très insalubres. Il en était résulté, de la part des Wabickaris, un état de froideur, de demi-hostilité ; ils la manifestaient surtout en essayant de détourner les jeunes enfants noirs de l'orphelinat, ou de les enlever même de vive force, lorsqu'ils pouvaient les surprendre, pour les réduire de nouveau en esclavage.

C'est un incident de ce genre qui a amene l'attaque des Wabickaris. Ils avaient volé un petit nègre, et ils refusaient de lui rendre la liberté. Les missionnaires, après avoir épuisé tous les moyens de conciliation pour délivrer ce pauvre enfant, manifestèrent l'intention de le faire reprendre par la force, au moyen des noirs adultes qui se sont rangés autour d'eux. A peine les Wabickaris furent-ils instruits de ce dessein, qu'ils vinrent tous en armes, conduits par leur roi, envahir le territoire de Roumoungué, et ils se portèrent sur l'habitation des Pères. Trois d'entre eux, le P. Deniaud, le P. Auger et M. d'Hoop, ce dernier en armes, sortirent pour se rendre compte du bruit affreux qu'ils entendaient, et s'avancèrent vers les noirs. Ce fut alors que ceux-ci, sans provocation aucune, les criblèrent d'une grêle de flèches. Le P. Auger tomba le premier, mortellement blessé. M. d'Hoop tomba près de lui. Le P. Deniaud, blessé lui-même, mais encore debout, donna l'absolution à ses deux compagnons ; il ne tarda pas cependant à tomber lui-même, couvert de blessures, dont huit étaient mortelles.

Le P. Dromaux et le F. Jérôme, qui étaient restés à l'intérieur de la maison avec les orphelins, sortirent à leur tour et furent témoins de ce triste spectacle. Les Wabickaris, comme épouvantés de leur œuvre, prenaient déjà la fuite, et les deux missionnaires purent aller relever le P. Deniaud qui perdait tout son sang, mais qui avait encore sa connaissance et qui, en recevant l'absolution, fit l'entier sacrifice de sa vie pour le salut

des noirs. Le P. Auger et M. d'Hoop furent relevés aussi; mais ce n'étaient déjà plus que des cadavres. Le P. Deniaud expirait lui-même, dix minutes à peine après avoir été transporté dans l'habitation.

Le lendemain, les trois martyrs de la charité étaient ensevelis pieusement sous le grand arbre qui abritait la station de Roumoungué.

Les Wabickaris n'ont pas recommencé leurs attaques. Mais la tribu de Roumoungué, plus faible et moins belliqueuse, épouvantée de l'action atroce dont elle avait été témoin, vint le lendemain supplier les Pères de s'éloigner, pour ne pas s'exposer à de nouveaux attentats. Les missionnaires, établis chez les Mazangués, de l'autre côté du lac Tanganika, prévenus du malheur qui frappait leurs frères, s'étaient empressés de frêter une barque pour venir les retrouver. D'un commun accord, il fut résolu que tout le personnel de l'Ouroundi se réunirait à celui de Mazangué, et les Pères, aussi bien que les orphelins, s'embarquèrent deux jours après, pour cette destination.

Tel est le récit abrégé qu'ont apporté les dernières lettres de l'Afrique équatoriale sur la mort de ces trois missionnaires. Elles laissent, comme on le voit, un point obscur, celui des excitations auxquelles a obéi la tribu des Wabickaris, car elle n'aurait jamais osé se porter par elle-même à un tel attentat. Mais il est probable, comme nous le disions dans une communication précédente, que la main des marchands musulmans esclavagistes n'a pas été étrangère à ce crime; elle a tout dirigé dans l'ombre, comme elle a certainement dirigé précédemment les attaques dont les Belges et les Anglais ont été les victimes.

Il serait donc nécessaire que les puissances européennes intervinssent pour en empêcher le retour. Des démarches sont faites en ce sens, et le succès peut en être facile, car les Arabes esclavagistes du Tanganika, comme ceux de l'Ounya-niembé, dépendent de Saïd Bargash. Il suffirait donc de rendre le sultan de Zanzibar sérieusement responsable des crimes de ses Arabes de l'intérieur, pour faire cesser leurs agressions.

LA JUSTICE ET LA PAIX

DANS LE MONDE DU TRAVAIL (1)

Opus justitiæ pax.
(ISAÏE, XXXII, 17.)

Monseigneur (2), Mesdames et Messieurs.

Depuis que le mot *d'institutions économiques* a été prononcé dans nos Congrès, cette question a formé parmi les hommes d'œuvres deux courants d'opinions en sens diverse.

Quelques-uns prônent ces institutions avec chaleur ; ils leur donnent une importance capitale ; ils estiment qu'il faut commencer par là le mouvement de réforme chrétienne que nous voulons opérer dans la société.

D'autres, au contraire, ne les accueillent qu'avec froideur ; ils les redoutent même, parce que, cherchant avant tout des institutions évangéliques, ils ne voient là que des conceptions humaines plus nuisibles qu'utiles à la résurrection de l'esprit chrétien.

Voilà certes des jugements bien divers. Et pourtant nous sommes tous d'accord. Il n'y a ici qu'un simple malentendu, fruit de ce que Montaigne appelle la *piperie des mots*.

Déjeuner, en français signifie *rompre le jeûne*. Ce même mot en italien signifie *observer le jeûne*. Vous le voyez, il ne suffit pas de prononcer les mêmes mots, il faut encore parler la même langue.

Or, quand nous prononçons les mots *d'institutions économiques*, nous ne parlons pas la même langue. Chacun attache à ces mots des idées différentes, et de là vient notre malentendu.

C'est qu'il y a institutions et institutions. Pour s'entendre, il faut donc descendre du genre aux espèces et même de l'espèce aux unités. Alors tout s'explique et l'accord redevient parfait.

Essayons de l'élever à cette perfection, et d'abord réjouissons-nous, mesdames et messieurs, de ce que nous n'avons ici qu'un cœur et qu'une âme. Nous sommes au Congrès de

(1) Rapport présenté par le P. Ludovic, capucin, au Congrès des Œuvres ouvrières du Mans, dans la séance du 17 octobre.
(2) S. G. Mgr d'Outremont, évêque du Mans.

l'*Union,* de la vraie *union,* de celle que produit le pur amour de Dieu et du prochain. Mettant complètement de côté tout intérêt personnel, tout amour-propre, même l'amour-propre du bien, nous ne cherchons que le salut du peuple.

Les travailleurs souffrent !

Voilà ce qui occupe nos cœurs, et nous voulons à tout prix soulager nos frères les ouvriers. Quiconque apporte un remède est le bienvenu, car le mal est si grand, qu'il y aurait crime à repousser un seul moyen de le guérir. Il s'agit seulement de bien examiner la valeur des remèdes, de les classer méthodiquement et de trouver la meilleure manière de les administrer. Nos divergences de vues ne portent donc que sur des questions d'ordre et d'application.

Même réduites à ce point, elles ont leur importance, car les esprits pratiques ne manquent jamais de demander : Par où faut-il commencer ?

Qu'ils me permettent de leur apporter aujourd'hui une réponse catégorique.

I

Quand, ayant conçu le plan d'un édifice, on se décide à le bâtir, on cherche d'abord un bon terrain et des matériaux pour les premières assises. C'est là le commencement, la fondation ; si elle manque, tout est impossible. On ne bâtit pas une maison en l'air, ni sur les flots de l'Océan. On ne la bâtit pas davantage avec des idées, ni même avec les plans et dessins tracés sur des feuilles de papier.

Après ce commencement indispensable, on met en place les matériaux, et l'édifice s'élève.

La construction terminée, on s'occupe d'orner le dedans et le dehors de l'édifice ; on le meuble, on fait les clôtures et les avenues ; toutes choses nécessaires sans doute, mais qui ne peuvent venir qu'en dernier lieu.

Eh bien ! la société est un édifice. Cette comparaison est consacrée par l'Église dans l'office de la Dédicace. C'est un édifice que Dieu bâtit chaque jour avec des pierres vivantes.

Or, Dieu fait tout avec ordre. En tout il met un commencement, un milieu et une fin. Et puisque nous devons travailler avec lui dans les questions sociales, il nous faut respecter la marche de ses opérations, sous peine de perdre notre temps, peut-être même d'aggraver le mal que nous voulons guérir.

Quel est donc l'ordre de Dieu dans le gouvernement des sociétés ?

Saint Thomas va nous l'apprendre avec cette justesse et cette clarté d'expression qui font de lui un philosophe incomparable.

Trois choses, dit-il, sont nécessaires pour procurer au peuple une vie bonne et heureuse : *Ad bonam vitam multitudinis instruendam tria requiruntur.*

La première de toutes est d'établir solidement la masse du peuple dans l'union de la paix : *Primo quidem ut multitudo in unitate pacis constituatur.*

Voici la seconde ; et pour bien montrer que, malgré son importance, elle n'arrive pas en première ligne, saint Thomas, avant de la donner, répète la condition préalable du commencement :

« En second lieu, dit-il, quand la *multitude a été unie par le lien de la paix,* il faut la diriger de telle sorte qu'elle mène une vie chrétienne : *Secundo, ut multitudo, vinculo pacis unita, dirigatur ad bene vivendum.* » Je traduis *bene vivendum* par une vie chrétienne, parce que c'est le sens de l'auteur, selon cette parole de saint Augustin : « La vie ne mérite pas d'être appelée bonne si elle ne l'est toujours, et elle ne l'est toujours qu'à la condition d'être chrétienne. » (D. Aug. Tract. 46, in Joan. post initium.)

« En troisième lieu, dit saint Thomas, il faut que ceux qui gouvernent le peuple soient assez industrieux pour lui procurer une abondance raisonnable des choses nécessaires à son bien-être : *Tertio vero requiritur : ut per regentis industriam necessariorum ad bene vivendum adsit sufficiens copia.* » (D. Thom. de reg. princ, I, 15.)

Ces derniers mots semblent donner raison à ceux qui veulent mettre en quarantaine les institutions économiques. En effet, quand des institutions sont purement économiques, quand elles ne servent de rien pour rétablir l'union de la paix, ni pour restaurer les mœurs chrétiennes, elles ne doivent venir qu'en dernier lieu. Vouloir commencer la réforme en procurant au peuple l'abondance des biens matériels, c'est aller au rebours, c'est meubler un édifice qui n'est pas encore bâti. Si quelqu'un était tenté de procéder de cette manière, je lui crierais de toutes mes forces : Prenez garde au gaspillage de vos meubles !

Supposons au contraire qu'une institution économique soit un moyen efficace, un moyen nécessaire pour rétablir la paix et

l'union dans le monde du travail, et qu'elle serve ensuite à ramener les mœurs chrétiennes, la question d'ordre n'est plus du tout la même. Dans ce cas, au lieu de reléguer à la fin l'institution économique, c'est par elle qu'il faut commencer.

II

Mais comment discerner la portée des institutions économiques pour voir la place qu'il convient d'assigner à chacune ?

La réponse à cette question nous est encore donnée par saint Thomas.

Il vient de mettre à la base de toute organisation sociale l'union de la paix, union solide, comprenant la multitude des hommes pacifiques : *Primo, ut multitudo in unitate pacis constituatur*. Or, la paix, nous dit-il, n'est pas autre chose que la concorde dans l'ordre : *Pax hominum nihil aliud est quam ordinata concordia*. Saint Augustin avait dit avant lui : *La paix est la tranquillité de l'ordre*. Si la concorde se faisait dans le désordre, ce serait une paix trompeuse, comme elle existe parfois chez les impies, qui d'accord un moment pour détruire, se séparent bientôt et se dévorent entre eux avec la fureur des bêtes fauves.

Saint Thomas continue : « Les hommes gardent entre eux la concorde dans l'ordre lorsqu'ils rendent à chacun ce qui lui est dû, c'est-à-dire lorsqu'ils observent la justice. Aussi, est-il écrit dans le prophète Isaïe : « La justice produit la paix : *Tunc autem ordinata concordia inter homines servatur quando unicuique quod suum est redditur, quod est justitia et ideo discitur :* OPUS JUSTITIÆ, PAX. » (Is. 32, v. 17) (1).

Nous avons donc le commencement de l'édifice social, le terrain et les matériaux. Le terrain, c'est la justice ; les matériaux sont tous les hommes de bonne volonté, à qui le ciel a promis la paix, parce qu'ils veulent sincèrement respecter la loi de Dieu en observant la justice.

Enfin, voilà le mot de justice prononcé. C'est un grand mot, qui en rappelle beaucoup d'autres, qui rappelle surtout les mots de sanction et de contrainte. Car comprenez-vous la justice sans les juges et sans les tribunaux ?

Hélas ! le bon sens a subi de nos jours de si violentes secousses, que des hommes qui ne se croient pas fous rêvent une

(1) D. Thomas, S. contra Gent. III, 128.

justice sans contrainte. On les appelle des libéraux, parce qu'ils mettent la liberté partout, s'imaginant que l'espèce humaine est assez bonne pour aller spontanément au bien et se maintenir dans l'ordre en suivant les lois naturelles qui la régissent.

Les Pères du Concile de Trente ont répondu d'avance à ces rêveurs en leur disant : « Si vous ne voulez ni discipline, ni châtiments pour corriger les esprits rebelles, autant vaudrait tenter d'apaiser des lions affamés en leur faisant des sermons, ou en leur montrant des images (1). »

A la dernière assemblée générale de l'Œuvre des Cercles, quelqu'un posa la question à laquelle je réponds aujourd'hui : Par où faut-il commencer ?

M. Léon Harmel se leva et répondit qu'il faut d'abord assurer dans l'atelier l'*autorité et la liberté*.

« Dans les usines des meilleurs patrons, dit-il, se passent des faits effrayants de tyrannie que les patrons ne connaissent pas. La liberté assurée aux ouvriers dans une usine que le patron ne surveille pas, c'est la liberté de voyager, à minuit, dans une forêt pleine de voleurs...

« Je connais des villes où des ouvriers qui ont protesté contre les grèves ont été chassés de partout et n'ont pu trouver du travail dans les meilleures maisons, parce que les patrons étaient impuissants à les protéger contre le respect humain.

« Nous ne demandons pas que le patron chrétien force ses ouvriers à aller à la messe, mais qu'il leur assure la liberté de conscience par sa sollicitude constante et par son énergie, par des règlements qui défendent le blasphème et qui protègent la morale, etc. »

Je recommande tout spécialement à votre attention ces paroles de M. Harmel. Nous crions sans cesse contre le libéralisme et nous ne savons pas le combattre. Nous croyons qu'il suffit, pour écraser le monstre, d'organiser des œuvres de piété et de charité. C'est une grave erreur. En général, ces œuvres ne sont que de conseil. Elles restent libres. Or, toute œuvre libre, quelque sainte qu'elle soit, passe à côté de la question, par la raison que la bonne liberté est incapable de corriger la mauvaise. Il faut nécessairement que cette dernière se trouve

(1) Nisi licentiam inter homines disciplina cohibeat, nisi rebelles animos castigatio reprimat, nihilo plus proficitur quam si famelicos leones oratione aut pictis rerum imaginibus lenire contendas.
(Acta. Conc. Trident. Labbe XIV, col 1657.)

en face de l'autorité pour qu'elle subisse, bon gré mal gré, la loi des commandements.

En d'autres termes, il s'agit de rétablir partout les autorités légitimes pour faire revivre les libertés légitimes. Ces deux choses, que les libéraux s'efforcent de séparer et de mettre en lutte, sont au contraire intimement unies, et c'est de leur union que sort la paix. J'emprunte ici le langage de M. Le Play, qui s'exprime dans les termes suivants :

« On peut même dire que la liberté et la contrainte sont, en quelque sorte, enchevêtrées par leur nature même. C'est ainsi que les meilleurs régimes appliqués à la direction de la jeunesse peuvent être nommés avec la même exactitude : *Liberté d'éducation ou Coaction paternelle*. La liberté et la contrainte sont conciliées dans chaque élément de la vie sociale et s'y pondèrent l'une par l'autre dans un harmonieux équilibre (1). »

Ainsi donc, le commencement de tout, c'est d'écraser la tête du libéralisme, en rétablissant à la fois, sur le terrain des commandements de Dieu, l'*autorité* et la *liberté*.

L'autorité ! Où est-elle aujourd'hui ?... Si personne ne sait plus obéir, n'est-ce pas parce que personne ne sait plus commander ?... Toutes les autorités abdiquent : le patron abdique devant ses ouvriers, le maître devant ses domestiques, le père même devant ses enfants.

Eh bien, tant que ce mal ne sera pas guéri, il n'y a rien à faire. Les libertés ne manquaient pas autrefois ; mais on n'accordait à personne celle de violer impunément la loi de Dieu. Il en coûtait cher à celui qui voulait répandre la corruption et l'impiété. Aujourd'hui l'impiété fait prime ; les entreprises de corruption sont le meilleur moyen de s'enrichir. Tel entrepreneur fait abattre les croix à coups de hache, et on le prend dans les pays voisins pour bâtir des églises et des couvents. Tel ouvrier est un libertin, un franc-maçon enragé ; mais il passe pour habile. Alors, dans l'espoir qu'il fera gagner beaucoup d'argent, on en fait un contre-maître et il a plus d'autorité dans l'atelier, même sur les jeunes filles, que le patron, qui est parfois un homme charitable et dévot.

Et nous nous étonnons que nos ennemis triomphants se moquent de nous et nous insultent, comme si nous manquions

(1) P. F. Le Play, *La Constitution essentielle de l'humanité*, VI, VI, p. 216.

totalement d'intelligence et de cœur ! Ah ! si nous avions ajouté à nos œuvres charitables l'organisation de la contrainte, si nous étions en mesure de faire respecter la loi de Dieu, nos ennemis n'auraient ni ce ton, ni ce langage ! Quand même les Paul Bert rempliraient la France, s'ils devaient payer tant soit peu leur forfanterie, il n'y en aurait pas un seul qui osât outrager les catholiques et le catholicisme.

(La fin au prochain numéro.)

L'IRLANDE DEPUIS 1830

Un correspondant du *Bien public* de Gand communique à ce journal un aperçu rapide sur l'histoire de la coercition en Irlande depuis cinquante ans. C'était une histoire facile à faire : il suffisait de juxtaposer quelques dates. Il l'a faite ainsi : nos lecteurs pourront constater par eux-mêmes la nature de la législation bienfaisante à laquelle l'Irlande est habituée. N'oublions pas, d'ailleurs, que les beaux titres que portent ces mesures de suppression, ont quelque chose de pharisaïque, en tant que, par exemple, un bill pour le maintien de la paix ne signifie pas souvent autre chose qu'un bill pour la destruction de la liberté.

Depuis l'an 1830, l'Irlande a eu quarante-huit actes de coercition ! A peu près un par an ! Mais la sévérité et la portée des deux actes qui ont signalé cette année-ci, dépassent tout ce qui a précédé.

Voici la liste aussi exacte que possible :

1830	Un bill	contre l'importation des armes.
1831	»	contre les assemblées tumultueuses.
1831	»	contre le libre port des armes.
1832	»	contre l'importation des armes et de la poudre.
1833	»	contre les émeutes.
1833	»	pour faciliter la mise en accusation et la condamnation.
1834	»	contre les tumultes.
1834	»	contre l'importation des armes et de la poudre.
1835	»	pour le maintien de la paix.
1836	»	pour restreindre le port des armes.
1838	»	id. id.
1839	»	contre les serments illégaux.
1840	»	contre le port des armes.

1841 Un bill pour supprimer les violences.
1841 » contre le port des armes.
1843 » id. id.
1843 » pour confirmer tous les actes de coercition précédents.
1844 » contre les serments illégaux.
1845 » pour augmenter le nombre des gendarmes.
1845 » contre les serments illégaux.
1846 » pour augmenter la police.
1847 » contre les crimes et les violences.
1848 » pour réviser l'acte sur la trahison.
1848 » contre les transferts d'armes.
1848 » pour suspendre l'*Habeas Corpus*.
1848 » contre les serments illégaux.
1849 » pour suspendre l'*Habeas Corpus*.
1850 » contre les serments illégaux.
1851 » pour supprimer les violences.
1853 » contre les crimes et les violences.
1854 » id., id.
1855 » id., id.
1856 » pour le maintien de la paix.
1858 » id., id.
1860 » id., id.
1862 » id., id.
1862 » contre les serments illégaux.
1865 » pour le maintien de la paix.
1866 » pour suspendre l'*Habeas Corpus*.
1867 » id., id.
1868 » id., id.
1870 » pour le maintien de la paix.
1871 » pour la protection de la propriété et de la vie.
1871 » pour le maintien de la paix.
1873 » id., id.
1875 » id., id.
1875 » contre les serments illégaux.
1881 » contre le port des armes.
1881 » pour suspendre l'*Habeas Corpus*.

Voilà donc de quelle manière l'Irlande est gouvernée. On peut dire que les Russes, qui ont soulevé la haine de l'Europe par l'oppression inique de la noble Pologne, ne pourraient pas produire une table législative plus chargée.

La générosité avec laquelle l'Angleterre prodigue les actes de coercition, ne tarit que lorsqu'il s'agit de porter remède aux maux du pays.

De 1871 jusqu'à 1880, les députés irlandais ont proposé vingt-huit projets de loi dans ce dernier sens. *Aucun ne fut voté.*

Résumons : Un acte de coercition par an pendant cinquante années, et refus net opposé aux mesures réparatrices proposées pendant les dix dernières années ! On dit avec raison que les chiffres sont parfois éloquents. Cette fois c'est bien le cas.

Que l'on pardonne donc à l'Irlande si elle veut maintenant, à tout prix, secouer ce joug oppressif qui a pesé sur elle si longtemps. Sans doute, il y aura toujours à craindre des excès; mais sous la direction de guides aussi éclairés que Mgr Croke et Mgr Nulty, il sera facile de les éviter.

Les Irlandais se disent souvent : « Quel dommage que les étrangers ne viennent pas chez nous voir et juger par eux-mêmes, au lieu de croire toutes les calomnies que les journaux anglais répandent sur notre compte ! » Déjà des Américains et même quelques Anglais ont eu cette inspiration, et quoiqu'ils fussent d'abord, comme ils l'ont avoué depuis, remplis de préjugés et d'antipathies, le spectacle que leur offrait l'intérieur du pays les impressionna tellement, qu'ils retournèrent chez eux avec des sentiments bien différents : sentiment d'admiration pour ce peuple si souffrant et si opprimé ; sentiment de honte, en voyant les hommes encore si cruels envers leurs semblables; et sentiments de haine pour un système qui voudrait, même au prix du sang, perpétuer un tel état de choses ! On ne s'étonne plus de ce que disaient les évêques irlandais dans leur lettre adressée au commencement de cette année à M. Gladstone : « Dire que Dieu voudrait que l'état actuel de choses en Irlande continuât, *serait outrager la divine Providence.* »

Puisse le bill agraire de M. Gladstone, dont l'Irlande fait en ce moment l'expérience, sous la conduite et les conseils de son vaillant et patriotique épiscopat, être le premier pas dans la voie d'un retour au droit sacré de tous les peuples.

LES LYCÉES DE FILLES

Le *Siècle* publie d'importants extraits d'un rapport qui a été lu dernièrement au conseil municipal de Bordeaux, sur le projet de création dans cette ville d'un lycée de filles. On sait quel est le but poursuivi par l'État dans cette organisation nouvelle de

l'enseignement secondaire des jeunes filles ; le rapport dont parle le *Siècle* a d'ailleurs le mérite de le rappeler brièvement et avec une grande franchise. Il s'agit, y lisons-nous, d'enlever à des institutions « où règne un esprit sectaire antilibéral et antidémocratique » le monopole de l'éducation des Françaises des classes moyennes, de donner aux jeunes filles « un enseignement laïque et viril. » Ce que seront ces établissements d'instruction selon les formules nouvelles, un homme qui professe la haine de la religion, M. Jules Vallès, le dit avec une sincérité brutale. Il publie sur cette question, dans le *Réveil*, un article où perce à chaque ligne son esprit antireligieux et sectaire, mais où nous trouvons aussi des avertissements et des aveux que nous devons mettre sous les yeux du lecteur. M. Jules Vallès s'exprime ainsi :

Quel est l'homme qui prendra demain le ministère de l'instruction publique ?

Celui-là ne viendra-t-il pas demander à la Chambre la démolition des lycées de filles ?

Quoi ! c'est au moment où, de tous côtés, l'internat des garçons est jugé comme une sottise ; c'est au moment aussi où les couvents sont menacés et assaillis, que l'on en construit d'autres au nom du gouvernement, avec les mêmes portes de prison !

Cette Université ! elle est aussi bondieusarde que l'Église et plus lâche !

Bagne pour bagne, je préfère le couvent au lycée de filles. Professeurs pour professeurs, j'aime mieux les religieuses traditionnelles que les pions ou les *pionnes* envoyés par le ministère. Enfermer des blondinettes, des brunettes au nom de l'État ou du bon Dieu, cela se ressemble, et je trouve M. Ferry encore plus laid que le Père Éternel.

Ils disent qu'ils veulent arracher la jeunesse des femmes au despotisme des prêtres, et ils se font les sacristains d'une théorie aussi féroce et aussi dangereuse que celle du Vatican !

Ils ont, tout comme les apostoliques et les romains, un bénitier, des bedeaux et des marguilliers.

Le bénitier n'est pas en marbre. C'est la toque du ministre de l'instruction, crasseuse à force d'avoir voltigé de crâne en crâne ; les marguilliers et les bedeaux sont les membres du conseil supérieur de l'Université ou les faiseurs de grammaire du bas enseignement, qui tiennent la chandelle devant le christianisme et le voltairisme enlacés dans d'indécents règlements et s'embrassant dans de bizarres programmes !

Ah ! il faut marquer ces couvents nouveaux d'une croix rouge, et empêcher les murs de monter, si c'est possible !

. . . . . .

Il suffirait de la tristesse de la prison, de la menace de souffrance suspendue au-dessus des lycéennes, pour autoriser la colère contre ces institutions, filles d'un jacobinisme agonisant, et maladives et malsaines comme tous les enfants de vieux.

Il suffirait du danger que présente ce viol de l'adolescence par la centralisation qui, en casque ou en bonnet grec, s'était jusqu'ici contentée de mettre la main sur l'homme et n'avait jamais songé à arracher des novices de quinze ans au gynécée pour les jeter dans un gynécée omnibus, dont l'Université allait être la gouvernante.

Il suffirait qu'il y eût ces victimes et cette racoleuse pour que l'indignation fût excitée. — C'est une question politique et sociale, la liberté du faible à défendre et l'empiètement du maître à arrêter.

Mais il y a un autre péril dont on n'ose parler.

Les muses de la maison courent risque de s'appeler, avant dix ans, Sapho ou la femme à barbe.

Il ne leur poussera pas des moustaches et des favoris sur la figure, mais elles auront le cœur engarçonné, et de cet engarçonnement peut naître je ne sais quel mépris de l'homme !

. . . . . .

Le laminoir de la discipline, la dureté de l'internement peuvent laisser la jeune fille du couvent séduisante et gracieuse...

Mais le lycée ! — le lycée avec les classes sombres, le réfectoire humide, le dortoir empesté, avec surtout ses habitudes de caserne, ses pions ou pionnes raides comme des sergents et ayant tous l'air d'obéir au doigt et à l'œil du Petit Caporal ou du Grand Prévôt, le lycée ne pourra pas se débarrasser du jour au lendemain, même pour les filles, de ce qui est la tradition de l'Université.

Il fera de ses pensionnaires des abruties et des silencieuses comme les filles d'hospice et d'orphelinat, ou des curieuses et des raffinées de corruption. Toutes les agglomérations ont leur peste : c'est la peste noire ou la peste rose.

Antichambre de lupanar ou contrefaçon de couvent, voilà ce que seront vos lycées de filles.

OPORTET ILLUM REGNARE

Il vient de se fonder dans le centre de la France, une pieuse union de zèle pour le règne de Notre-Seigneur Jésus-Christ sur la terre. Les catholiques savent combien il est important d'activer le mouvement qui se manifeste déjà pour cette cause suprême : ils accueilleront donc avec empressement la petite

feuille de propagande que distribue l'*Union* et que nous reproduisons ici (1) :

Qui n'a pas de zèle, n'a pas d'amour. (*S. Aug.*)

Il faut qu'Il règne, *oportet illum regnare*, dit l'Apôtre. (I *Cor.* xv, 25.)

Jésus-Christ est roi ; il l'a déclaré solennellement : Rex sum ego : Je suis Roi. (*Joan.*, xviii, 37.)

Longtemps à l'avance, le Psalmiste avait dit : « Vous avez mis toutes choses sous ses pieds » (*Ps.* viii, 8), et saint Paul explique que ce « toutes choses » n'admet point d'exception. (I *Cor.*, xv, 27.)

C'est ce que le Fils de Dieu fait homme confirme par ces paroles : « Toute puissance m'a été donnée, au ciel et sur la terre. » (*Matth.*, xviii, 18.)

Saint Jean, dans l'Apocalypse, célébrant les triomphes du Christ, le proclame « le Prince des rois de la terre » (i, 5) qui, comme les autres hommes, sont soumis à sa loi sainte.

Notre-Seigneur lui-même met sur toutes les lèvres chrétiennes cette supplication « Que votre règne arrive. »

La Royauté de Notre-Seigneur Jésus-Christ sur la terre est donc une nécessité. C'est aussi le souverain bien des hommes ici-bas.

Du moment où Jésus-Christ manquerait au monde, le monde périrait. Que ce divin Soleil vienne seulement à s'éclipser, il se fait une nuit profonde pour les esprits et les cœurs.

Nous ne l'éprouvons que trop à l'heure présente. Aussi ce besoin de Jésus-Christ s'atteste-t-il de toutes parts, et un grand mouvement se produit, tendant à remédier au mal de notre temps par l'affirmation du règne de Jésus-Christ sur le monde entier et particulièrement sur la France.

La consécration qui suit est l'expression de ce sentiment. On la redira avec toute la ferveur d'un vrai zèle, aussi souvent qu'il se pourra, individuellement ou dans des réunions chrétiennes, jusqu'au jour d'une consécration générale et solennelle.

Acte de foi et hommage à Notre-Seigneur Jésus-Christ, roi.

« O Jésus, Dieu éternel, Seigneur et maître de toutes choses, roi adorable du ciel et de la terre, des anges et des hommes ; Roi par droit de création, par droit de conquête, par droit d'héritage : nous vous reconnaissons et proclamons Roi à tous ces titres, Roi de tous les rois et monarques de l'univers. Soyez aussi sur la terre par élection Roi de tous les cœurs. Régnez en maître ; exercez votre

(1) On peut se procurer gratuitement la quantité de feuilles que l'on se propose de distribuer, à *Paris*, chez Mlle Mouatt, 27, rue de Sèvres ; — à Bourges, chez M. Pigalet, rue Joyeuse, 15, etc.

pouvoir et manifestez votre règne, règne de justice, de paix et de miséricorde. Régnez universellement ; mais faites surtout éclater la gloire de votre règne sur notre patrie. La France, vous l'avez déclaré vous-même, est votre nation privilégiée. Dissipez au plus tôt cette invasion des puissances infernales qui tentent, avec plus d'acharnement que jamais, d'y détruire votre règne. Comme nos pères qui s'écriaient : « Vive le Christ qui aime les Francs ! » nous vous acclamons Roi de la France. Gouvernez, régnez, triomphez. Ainsi soit-il.

« Et vous, ô Mère du Christ-Roi, souvenez-vous qu'il est toujours vrai cet adage de nos aïeux : « Le royaume de France est le royaume de Marie ; » intercédez pour nous auprès de Jésus-Christ votre Fils et notre divin Roi. Ainsi soit-il. »

CONGRÈS CATHOLIQUE DE LILLE

(Suite et fin. — V. le numéro précédent.)

Séance du 12 novembre.

Mgr Lequette, évêque d'Arras, préside la séance, entouré de MM. Chesnelong, sénateur, le comte de Caulaincourt, Charles Périn, Léon Harmel, Léon Aubineau, Legentil, Lammens, Cavrois, l'abbé Graux, vicaire général d'Arras.

Après la prière, M. *de Caulaincourt* donne lecture de l'Adresse de l'Assemblée au Saint-Père, qui est accueillie par d'unanimes applaudissements.

M. *Charles Périn* prend ensuite la parole pour lire un rapport sur les conditions que doivent remplir les associations ouvrières au point de vue économique et chrétien. L'orateur établit que l'association ouvrière ne peut être sollicitée que par deux forces : l'esprit chrétien ou l'esprit révolutionnaire, et qu'elle doit nécessairement obéir à l'un ou à l'autre ; mais il démontre que l'association est dans la tradition catholique, qui lui a constamment assuré la liberté, tandis que la révolution ne s'en sert que pour tromper et gagner les foules, et qu'elle tend à l'asservir sous le despotisme. Aussi les catholiques doivent-ils faire le contraire de ce que fait la révolution : l'association ouvrière doit être chrétienne franchement, simplement, totalement. Elle doit faire la part de l'autorité et de la liberté, que les mœurs chrétiennes entourent d'un égal respect ; accepter la

hiérarchie sociale voulue par Dieu, et éviter de rompre la solidarité des facteurs du travail, en séparant les classes. Elle doit aussi faire la part de la charité et de la justice, et ne pas demander à la justice de consacrer par des règlements ou des lois ce qui ne peut être que du domaine de la charité, et qu'on ne peut attendre que de la liberté. Toute réglementation tendant à diminuer le droit de l'entrepreneur sur son profit serait dangereuse, car elle ébranlerait la justice, qui reste la condition essentielle de la solidité et de la sûreté de l'ordre social, ainsi que la notion de la propriété.

M. Périn demande qu'on ne se laisse pas entraîner vers un socialisme chrétien. Il se prononce de nouveau pour la formation d'un patrimoine corporatif, que l'ouvrier sera admis à administrer, ce qui suffit pour l'attacher à l'association. Il ne faut pas non plus, à cent ans de distance, songer à ressusciter les entraves d'autrefois ; ce serait une perturbation analogue à celle que produirait la réglementation des salaires.

Enfin, l'éminent professeur combat également ceux qui veulent transiger sur les doctrines et ceux qui craignent, en les proclamant hautement, de rendre l'économie politique inopportune. Il conclut en montrant aux catholiques qu'ils ont, en ces matières, un guide sûr, qui éclairera toujours la voie devant eux : c'est l'Église.

M. *l'abbé Variot* a entretenu ensuite l'Assemblée des modifications introduites dans le plan des études de l'enseignement secondaire, et des résolutions qu'elles ont inspirées aux maîtres de la province de Cambrai. Les professeurs catholiques des écoles secondaires libres du diocèse de Cambrai ont voulu résister, autant que possible, aux tendances fâcheuses des nouveaux règlements, qui ne tiennent pas compte des aptitudes et du caractère de l'enfant. Ils se sont surtout et en tout inspirés de ce principe : que Dieu ne peut être un étranger, ni même un passant dans l'éducation, que l'âme de l'enfant existe et que sa nature a des limites qu'il faut savoir respecter.

M. *Legentil* expose alors la situation de l'Œuvre du Vœu national au Sacré-Cœur, et fait approuver par le congrès un vœu demandant que les catholiques donnent par leurs offrandes et leurs prières un concours toujours plus actif et plus dévoué à cette œuvre d'expiation nationale.

Après lui, M. *Théry* donne d'intéressants renseignements sur un système organisé dans l'arrondissement de Langres pour la propagande des journaux catholiques.

Puis, M. *René Roland* prend la parole, et résumant un rapport du R. P. Mazoyer, fait connaître les œuvres d'enseignement instituées en Orient par les RR. PP. Jésuites expulsés de France. En Arménie, ils ont établi quatre centres de missions ; en Égypte, ils ont fondé un collège-séminaire, au Caire ; en Syrie, ils procurent l'enseignement primaire gratuit à près de 4,000 enfants, au moyen de 40 maîtres et de 48 maîtresses. Une Université catholique a été érigée canoniquement cette année à Beyrouth ; elle donne l'enseignement secondaire et l'enseignement supérieur et compte déjà une faculté de théologie et une faculté de médecine. Une imprimerie a été organisée pour la publication des livres en langue orientale nécessaires à cet enseignement et pour l'impression d'un journal hebdomadaire, *le Bachir*.

L'assemblée a vivement applaudi à ces efforts des infatigables religieux et accepté avec empressement de constituer des centres de souscription pour procurer aux institutions dont il venait d'être parlé les ressources qui leur sont nécessaires.

M. *Hélion de Barême*, dans une éloquente et spirituelle improvisation, a terminé cette intéressante séance. Après avoir présenté des *considérations générales* sur les œuvres des catholiques de Lille et sur l'action et le devoir des catholiques, l'orateur a exhorté les anciens élèves des écoles secondaires libres à se grouper, à former des associations amicales, afin de conserver plus sûrement les enseignements et les traditions de leurs maîtres, et à constituer ainsi une manifestation persévérante et publique de leur affection et de leur reconnaissance pour les proscrits.

Après une paternelle allocution suivie de la bénédiction de Mgr Lequette, l'Assemblée s'est séparée.

Séance du 13 novembre.

Quatre évêques président cette séance : Mgr Duquesnay, Mgr Lequette, Mgr Monnier et Mgr Delannoy.

Autour de Leurs Grandeurs, on remarquait Mgr Hautcœur ; MM. les sénateurs Pajot et Kolb-Bernard ; M. Lammens ; le R. P. Pillon, de la Compagnie de Jésus ; le R. P. Ludovic, capucin d'Angers ; M. l'abbé Baunard ; M. l'abbé Graux ; M. de Nicolaï, etc.

M. l'abbé *Deramecourt,* du diocèse d'Arras, a lu d'abord un rapport sur la canonisation du Bienheureux Benoît Labre et

sur les grandes solennités religieuses auxquelles elle va donner lieu dans la région.

M. *Debaets,* avocat à Gand, étudie ensuite la situation scolaire en Belgique. Remontant à la loi de 1842, il montre quelles modifications ont été apportées au régime de cette loi par celle du 1er juillet 1879, appelée *loi de malheur* par nos voisins. Les catholiques belges ont répondu à cette provocation du libéralisme par un magnifique soulèvement, auquel l'*Œuvre du Denier des Écoles catholiques* a pris une grande part, et qui a abouti à la création de 3,000 écoles libres catholiques, fréquentées par les trois cinquièmes de la population scolaire.

Montrer comment l'œuvre des catéchistes volontaires a les origines les plus anciennes ; quels ont été, à travers les âges, et particulièrement dans cette région, les fruits excellents de cette vulgarisation de la doctrine chrétienne par les laïques, telle est la thèse que vient développer ensuite M. l'abbé *Baunard.*

Mgr *Duquesnay* loue le principe de cette œuvre, et il s'engage à l'encourager lorsqu'il procèdera à la publication d'un nouveau catéchisme où seront comblées certaines lacunes.

M. *Chesnelong,* président du Comité catholique de Paris, prend ensuite la parole. « Vous êtes, dit-il, en s'adressant aux catholiques du Nord, vous êtes une affirmation, vous êtes une protestation, vous êtes une nation, vous êtes une espérance. » Ce thème a été développé avec cette ampleur et cette perfection de langage qui caractérisent l'éloquence de M. Chesnelong.

Signalons seulement au cours de cette harangue, de magistrales et très nettes déclarations doctrinales, un saisissant tableau de la persécution républicaine, une magnifique apologie du rôle de l'Église catholique depuis dix-huit siècles.

A la suite de ce discours vivement applaudi, M. *de Caulaincourt* a remis à Mgr Duquesnay une enveloppe contenant 21,900 francs, offerts à Sa Grandeur par ses diocésains comme compensation des crédits supprimés naguère par le Conseil général du Nord. Monseigneur, déclarant parler surtout au nom de ceux de ses vénérables coopérateurs qu'atteint le plus l'odieuse décision du Conseil, a exprimé la vive reconnaissance qu'il éprouvait en présence de ce témoignage de la fidélité et du dévouement de ses diocésains.

M. *de Nicolaï* a donné alors lecture d'une énergique protestation des congressistes contre les troubles qui ont eu lieu à Rome dans la nuit du 13 juillet, lors de la translation des restes du grand

Pape Pie IX. Mgr Duquesnay transmettra cette prostestation à Rome.

Quelques mots de *Mgr Duquesnay* ont dignement terminé cette séance. Sa Grandeur a recommandé brièvement mais énergiquement l'œuvre des écoles libres catholiques, comme étant « l'œuvre capitale du moment. »

Puis, l'assistance s'est séparée après avoir reçu la bénédiction des quatre prélats, et se promettant bien de se retrouver, plus nombreuse, plus énergique encore en 1882.

NOUVELLES RELIGIEUSES

Rome et l'Italie.

Le Pape a appelé Mgr Lodochowski à faire partie de la congrégation de l'Inquisition.

—

L'élévation de Mgr Melchers au cardinalat est chose décidée pour permettre la réorganisation ecclésiastique du diocèse.

—

M. l'abbé Bichery, ancien vicaire de M. Hyacinthe Loyson, vient de se soumettre au Saint-Office pour rentrer dans l'Église.

—

Nous lisons dans l'*Unità cattolica :*

C'est un fait constant, et qui se répète depuis 1870, que les hommes politiques sont aussi lents à rentrer à Rome pour les mois de travail, qu'ils sont empressés à sortir de cette ville quand vient l'époque des vacances. Le député Crispi donnait la raison de ce fait le 10 mars 1881 quand il disait :

« L'Italie s'est faite par des agrégations successives. Rome a été proclamée capitale du royaume le 27 septembre 1861, mais nous ne l'avons possédée réellement que le 20 septembre 1870. En entrant à Rome, nous y avons trouvé le siège du catholicisme, et cette circonstance, si elle offre des avantages, présente aussi des inconvénients. Le gouvernement n'a pas trouvé ici les conditions matérielles d'existence dont il a besoin pour l'exercice régulier de ses fonctions. *Nous ne sommes pas à l'aise dans Rome.* C'EST POUR NOUS UNE HOTELLERIE PLUTOT QU'UNE CITÉ. (Très bien sur les bancs de la Chambre.) En regardant cette salle, vous devez tous ressentir, une impression pénible, quand vous pensez que, depuis dix ans

nous sommes encore dans une maison de bois, couverte de toile et de papier. (Rires.) On dirait que nous ne sommes ici qu'à titre provisoire, et que Rome n'est pas la capitale définitive de l'État. (Bien ! Bravo !) Toutes les fois qu'il y a séance royale, et que je vois enlever le siège de président, pour construire à sa place un trône de bois, je me sens humilié ! A Londres, les séances royales se tiennent dans la Chambre des Pairs, où le trône permanent est de bronze et d'or. Nul ne s'est jamais avisé de penser qu'on est là provisoirement, parce que le trône, comme l'État, doivent être solides et aussi le paraître. »

France.

Paris. — Son Éminence le cardinal Guibert vient de partir pour Rome afin d'y assister aux fêtes de la canonisation. La triste situation religieuse de la France fera certainement le sujet d'entretiens de Son Éminence avec Léon XIII. Avant son départ, Son Éminence a visité M. Grévy.

— Lundi matin a eu lieu à l'église des Carmes un service pour le R. P. Lacordaire. L'affluence était considérable. C'est le P. Jouin qui a officié. Après l'Évangile, M. l'abbé d'Hulst, recteur de l'Institut catholique, a prononcé une allocution dont nous détachons le passage suivant :

Il y a vingt ans, à pareil jour, mourait un homme qui avait reçu de Dieu, qui avait accepté, qui avait rempli une grande mission : rétablir dans notre pays, après plus de quarante ans d'interruption, la vie monastique, l'adapter aux besoins nouveaux, lui obtenir droit de cité dans ce siècle à force d'éloquence, de dévouement et de vertu. L'ordre de Saint-Dominique en France révère en lui un second père, tous les ordres religieux lui font une part dans l'honneur et le mérite de leur restauration. La jeunesse française n'a pas oublié sa mâle et fortifiante tendresse. Des milliers d'âmes affranchies de l'erreur ou du respect humain se sentent redevables envers lui de leur délivrance. Les grandes œuvres enfantées depuis cinquante ans par la liberté religieuse demeurent comme un vivant témoignage des luttes et des victoires où sa place fut toujours celle des plus vaillants.

Voilà des titres contre lesquels l'oubli ne saurait prescrire. Mais il en est d'autres que le monde connaît moins. Il est une histoire intime de Lacordaire, plus héroïque à la fois et plus touchante que celle que garderont les Annales de notre temps ; c'est celle que conserveront, mes Pères, vos Annales domestiques, celle qu'a racontée l'un des vôtres, devenu aujourd'hui l'héritier des sollicitudes de votre Père. Ah ! laissez-moi vous le dire, avant d'être écrite dans un livre, cette histoire-là était déjà gravée sur les pierres de cette

maison. La crypte de cette église vénérable et l'humble cellule récemment transformée en chapelle auraient sans doute encore, après tant de récits émouvants, bien des secrets à nous révéler, secrets de prière et de pénitence, de douce intimité avec Dieu, d'admirable charité envers les hommes, d'impitoyable sévérité envers soi-même. A ceux qui demanderaient la raison du choix qui a désigné ce lieu pour l'acte pieux qui nous rassemble, je répondrais : Vous ne savez donc pas qu'ici, durant quinze ans, la famille de Lacordaire a vécu de ses exemples et de ses leçons ? Ou, si vous le savez, pourquoi vous étonner qu'à l'heure où cette famille proscrite savoure au sein même de la patrie les amertumes de l'exil, l'église où Lacordaire a prié s'ouvre un moment pour laisser prier ses enfants ?

Priez en paix, mes Pères, et si des larmes se mêlent à vos prières, ne craignez pas qu'on vous les reproche ! Nous aussi, confondus dans vos rangs, unis à tous vos sentiments, nous voulons prier et pleurer avec vous... !

Et si, comme il nous est doux de le croire, l'âme généreuse pour laquelle nous offrons à Dieu d'humbles suffrages, n'a plus besoin de notre secours, ah ! ne regrettons pas nos supplications ! Elles retomberont sur nous comme une rosée rafraîchissante, elles nous obtiendront la grâce qui nous rendra persévérants dans la patience, fermes dans la foi, obstinés dans l'espérance, invincibles dans la mansuétude et la charité. Il y a, mes Frères, une voix que Dieu entend toujours, c'est la voix de la souffrance innocente, celle qui pour la première fois s'est élevée de la terre toute fumante du sang d'Abel.

Besançon. — MM. les vicaires capitulaires adressent en date du 14 novembre, au clergé du diocèse, une lettre circulaire pour annoncer la mort de Mgr Paulinier et la nomination de l'administration diocésaine. Nous la reproduisons en grande partie :

Messieurs et très chers coopérateurs,

Nous épanchions, il y a cinq mois, notre douleur dans votre cœur et nous vous demandions avec instance, le 25 juin dernier, de faire violence au Ciel afin d'obtenir le retour à la santé de notre archevêque, qui est en même temps notre père.

Le Seigneur avait exaucé vos supplications et celles de vos paroissiens : Monseigneur avait triomphé de la crise qui avait excité nos alarmes et, dans son impatience de revenir au milieu de ses enfants, il avait voulu essayer ses forces par un petit voyage qui le rapprochait de son cher diocèse.

Dieu en avait décidé autrement dans les desseins adorables de sa Providence. Il a trouvé la victime purifiée par le feu des épreuves, et il a voulu consommer l'holocauste pour hâter la récompense

qu'il destine aux bons pasteurs. Un accès de fièvre survient d'une manière inattendue, il arrête le vénérable malade et le force de retourner dans sa maison à Pézenas. Après de nouvelles souffrances, supportées avec les dispositions qui caractérisent les saints, Monseigneur Paulinier s'est endormi dans la paix du Seigneur, le 12 novembre à cinq heures du matin.

Nous nous bornerons à mettre sous vos yeux quelques-uns des touchants exemples qu'il a donnés pendant la maladie qui le retenait loin de son diocèse.

Vous savez avec quelle satisfaction il nous avait annoncé la prorogation du Jubilé. En cela comme en tout le reste, il a voulu marcher à la tête de son troupeau. Le 7 de ce mois, il recevait avec une expression indicible de dévotion la sainte Eucharistie pour gagner une seconde fois l'indulgence jubilaire.

Le lendemain, sentant le mal s'aggraver et croyant que le danger devenait prochain, il a voulu qu'on lui récitât les prières de la recommandation de l'âme. C'est lui-même qui répondait à ces prières; et pendant que tous les assistants étaient émus jusqu'aux larmes, lui seul semblait déjà n'appartenir plus à la terre, tant son union à Notre-Seigneur le transportait et le faisait déjà vivre de la vie des Bienheureux.

Cependant Léon III s'était empressé de répondre à la demande qui lui avait été faite, et il envoyait à son cher archevêque la bénédiction apostolique avec l'expression de son affection paternelle. Oh! qu'il fut admirable le transport avec lequel le vénérable malade reçut le précieux télégramme venu de Rome! Il a levé les mains et les yeux vers le ciel, sa figure s'est illuminée, et il s'écriait avec attendrissement: « Je n'osais espérer que Dieu me donnerait le temps de « recevoir une telle grâce; maintenant, je suis plein de confiance. » Il ne cessait de bénir le Seigneur, il baisait respectueusement le télégramme reçu du Saint-Père, et il récitait le *Nunc dimittis* avec l'accent d'un prédestiné.

Nous ne pouvons omettre ici un détail qui nous a vivement touchés.

Pendant la nuit du 9 au 10 de ce mois, quelque chose d'inaccoutumé paraissait sur la figure et dans les mouvements de Monseigneur l'archevêque. Lorsqu'il fut revenu à lui-même, on lui demandait s'il avait souffert plus qu'à l'ordinaire. « Non, répondit-il avec sérénité, je n'ai point souffert, ou du moins la douleur n'était qu'apparente; car je ne la ressentais pas. Je me croyais au ciel et j'étais heureux. » Il citait les noms des prêtres qui s'y trouvaient avec lui, et il ajoutait ces paroles, qui pénètrent jusqu'au fond de l'âme: « J'intercédais pour mon diocèse et je le bénissais du haut du ciel. »

Telle a été sa tendresse pour ses enfants pendant sa vie mor-

telle ; telle et plus grande encore sera celle qu'il ressentira pour nous lorsqu'il sera absorbé dans Celui qui est la charité infinie.

Oui, il continuera à nous protéger dans le séjour des élus. Il planera sur le diocèse de Besançon comme un ange tutélaire, pour en écarter les dangers et lui obtenir un successeur digne de lui.....

Grenoble. — Mgr Fava vient d'adresser à ses diocésains une lettre circulaire à l'occasion de la mort de Mgr Paulinier, archevêque de Besançon, ancien évêque de Grenoble, et il invite tous les membres de son clergé à dire la sainte messe pour le repos de l'âme du vénéré prélat.

Nous avions eu le bonheur, naguère, dit Mgr Fava dans cette circulaire, de rendre visite à Mgr Paulinier, dans son pays natal, où on l'avait envoyé avec l'espoir qu'il y retrouverait la santé. Nous fûmes effrayé, en le revoyant, des ravages de la maladie, dont ses traits et toute sa personne portaient les marques sensibles. Ainsi que vous, mes très chers frèrss, nous avions admiré son regard, son sourire et son attitude où se révélait l'ardeur de son âme : quand nous le revîmes, il était en quelque sorte consumé par le mal, et obligé de recourir à son énergie naturelle pour soutenir avec nous un moment d'entretien, qu'il voulait bien cependant appeler, pour lui, un moment de consolation. C'est fini ! La mort a mis un terme à toutes les espérances et à tous les vœux formés pour sa conservation. L'Église de Grenoble peut désormais s'unir à l'Église de Besançon et pleurer son pasteur qui n'est plus.

D'autres voix que la nôtre, nos très chers frères, raconteront la vie si bien remplie de Mgr Paulinier : ses jeunes années, durant lesquelles il se prépara par l'étude et la piété au ministère des âmes qu'il devait remplir avec tant d'éclat et de succès, soit comme professeur de rhétorique, soit comme curé de Saint-Roch à Montpellier ; car c'étaient les âmes qu'il cherchait pour les élever à Dieu.

D'autres voix encore diront les hautes vertus et les talents qu'il a déployés, comme archevêque, à Besançon. Pour nous, nous voulons seulement recueillir quelques souvenirs de son épiscopat à Grenoble et les déposer sur sa tombe, comme un témoignage de votre piété filiale et de la nôtre.

Nommé à l'évêché de Grenoble, par décret du 5 mars 1870 et préconisé le 27 juin de la même année, Mgr Paulinier prit possession de son siège le 12 août. Il fut sacré à Lyon, le 28 du même mois, et intronisé le 6 septembre, deux jours après l'effondrement de l'empire : moment terrible pour prendre en main la houlette pastorale.

Mais l'Église de Jésus-Christ est habituée à voir crouler les trônes et passer les dynasties ; elle sait communiquer à ses pontifes la vertu de l'Esprit qui demeure avec elle éternellement.

Fortifié par Lui, le nouvel évêque de Grenoble se montra rempli d'un zèle infatigable, d'une piété ardente, d'une activité dévorante, qui devait sitôt consumer ses forces et sa vie. Il réunissait en lui les qualités qui font l'orateur brillant. Son âme s'ouvrait avec enthousiasme à ce qui est noble, pur, délicat, artistique, digne de la sainte affection d'un enfant de Dieu et d'un pontife de l'Église de Jésus-Christ.

Tel il parut dans sa lettre pastorale de prise de possession, où il commente sa devise : *Plus prodesse quam præesse.* — Plutôt servir que commander.

Sa première lettre-circulaire, datée du sanctuaire de Notre-Dame de la Salette, le 19 septembre 1870, est un cri d'amour patriotique en faveur de notre armée. Paris était investi. Toute âme française s'émouvait à la vue de la patrie haletante. Déjà les fils de saint Bruno avaient envoyé leurs dons généreux, leurs offrandes en nature, à ceux qui combattaient pour le salut du pays ; c'est alors que Mgr Paulinier fit un appel général à tous ses diocésains, réclamant avec larmes leurs secours pour nos soldats, et en même temps ordonnant qu'un acte de consécration au Sacré-Cœur de Jésus fût lu solennellement, au jour du saint Rosaire, dans toutes les églises du diocèse.

C'était dans ce Cœur adorable du divin Sauveur qu'il allait puiser sa vertu et ses forces, avec les accents par lesquels il savait émouvoir les âmes. Il l'a bien prouvé, en publiant le 6 juin 1871 sa lettre pastorale pour la consécration du diocèse au Sacré-Cœur de Jésus, et le 16 juin 1874, sa lettre-circulaire pour annoncer l'érection d'une chapelle, dédiée encore au Cœur de Jésus, dans son église cathédrale.....

Lyon. — Le 16 novembre a été célébrée, à la cathédrale de Lyon, la messe solennelle de rentrée des facultés catholiques de cette ville.

La messe a été dite par Mgr l'archevêque de Lyon, entouré de douze prélats, parmi lesquels NN. SS. Robert, évêque de Marseille ; Marpeaux, de Saint-Claude ; Fava, de Grenoble ; Bouange ; Cotton ; Mgr de Belley ; Mgr d'Aix ; tout le personnel des facultés en robe, un grand nombre d'étudiants.

Mgr Terris, évêque de Fréjus, a prononcé un discours remarquable. « Les facultés catholiques, a-t-il dit, sont une école de science et une école de vertus. » Le prélat a démontré cette vérité en prenant les exemples de tous les savants catholiques de Lyon, depuis saint Irénée jusqu'à Ozanam.

Le soir, à deux heures, a eu lieu la séance solennelle de rentrée, sous la présidence de S. Em. le Cardinal Caverot.

Reims. — Les élèves de l'école normale de Charleville, qui l'annnée dernière *brûlaient leurs catéchismes,* viennent de manifester de nouveau les sentiments d'impiété qui les animent. Sur soixante-quinze élèves dont se compose l'école, *un seul* a consenti à suivre les cours d'instruction religieuse. Nous prions M. Paul Bert d'en prendre bonne note et de faire envoyer, au plus vite, les palmes d'officier d'académie à ces jeunes nourrissons de la République, qui promettent si bien pour l'avenir.

Et vous, pères de famille, tremblez pour l'heure où vos enfants tomberont entre les mains de pareils instituteurs !

Tours. — Le R. P. Labrosse, directeur du collège libre Saint-Grégoire, à Tours, vient d'être suspendu pour six mois de ses fonctions. Mais l'exécution immédiate de cette sentence n'a pas été prononcée. Le R. P. Labrosse pourra en appeler au conseil supérieur de l'instruction publique. Le collège ne sera donc pas fermé aussi tôt qu'on l'avait craint.

Il n'en est pas moins vrai toutefois, qu'il y a, en France, deux justices : les tribunaux ordinaires, tels que celui de Tours, la cour d'appel d'Orléans et la cour de cassation, qui ont donné raison au R. P. Labrosse ; et les tribunaux d'exception, tels que le conseil académique de Poitiers, et après lui, c'est présumable, le conseil supérieur qui s'inspirent du bon plaisir de nos despotes. Qu'est-ce que la loi désormais ? Le caprice de la coterie au pouvoir.

— Les fêtes de saint Martin ont été célébrées cette année avec un redoublement de ferveur, au milieu d'une affluence énorme de pèlerins. La neuvaine préparatoire a été prêchée par le R. P. Jenner, de la Compagnie de Jésus.

Le jour même de la fête, la messe solennelle a été célébrée par Mgr l'évêque de Nantes, et à partir d'une heure le pèlerinage au tombeau a commencé. La municipalité radicale de Tours ayant interdit toute procession, les pèlerins s'y sont rendus par groupes. L'affluence était énorme.

A deux heures et demie, les fidèles se trouvèrent réunis dans la cour de l'archevêché. C'est une immense multitude. On chante le cantique à saint Martin. NN. SS. les évêques apparaissent sur la terrasse du palais. Mgr Bourret annonce aux fidèles que Sa Sainteté Léon XIII leur donne sa bénédiction apostolique par l'intermédiaire des évêques présents. Il félicite à cette occasion les fidèles pour leur imposante manifestation.

Puis les vénérables prélats chantent ensemble les paroles de la bénédiction, et la foule acclame Léon XIII et les évêques.

Les pèlerinages se sont succédé toute la semaine.

Tunis. — Mgr Lavigerie, archevêque d'Alger, administrateur apostolique de Carthage, à l'occasion de sa prochaine visite pastorale dans la Tunisie, adresse au clergé régulier et séculier de la régence la lettre circulaire suivante qu'il fait suivre d'un mandement ordonnant des prières pour la paix à Saint-Louis de Carthage.

Messieurs et vénérés Coopérateurs,

J'aurais déjà visité vos paroisses, si je n'avais craint que des préoccupations d'un autre ordre n'enlevassent toute efficacité religieuse à ma présence et à ma parole. Aujourd'hui, les craintes de ces derniers temps ont disparu. Les armes de la France réduisent les rebelles. L'ordre et la paix existent dans toutes les parties de la Régence habitées par les Européens, et rien ne peut y entraver l'exercice de mon pacifique ministère. Je me prépare donc à venir vers les fidèles qui vous sont confiés, comme un père vient vers ses fils, avec le désir de leur ouvrir mon cœur, de les consoler, de les affermir dans la voie du bien, de panser leurs blessures.

Faites connaître ces sentiments aux chrétiens placés sous votre houlette, Messieurs et chers Coopérateurs; faites-les connaître aux musulmans eux-mêmes, s'ils ont besoin de mon secours.

C'est un extraordinaire privilège accordé à l'évêque catholique de a Tunisie que de pouvoir, dans toutes les villes où il se présente, délivrer les prisonniers, au nom du Souverain. Je ne sais rien de plus honorable pour notre ministère de miséricorde et de pardon, que cet hommage d'un prince musulman. Il nous montre l'opinion que les infidèles ont de nous, et ce que nous devons être pour eux, à notre tour. Je l'exprimais récemment, dans une lettre adressée à mes vénérés collègues NN. SS. les évêques de France, à l'occasion même de la visite pastorale que je vais commencer : « Ce sera, leur « disais-je, la campagne de la charité, après celle des armes, campa- « gne qui ne peut troubler ni inquiéter personne, car elle n'a qu'un « but, celui de panser les blessures en demandant à tous, à quelque « race qu'ils appartiennent, non pas ce qu'ils croient ou ce qu'ils « aiment, mais ce qu'ils ont souffert. »

Je n'aurai qu'un regret, celui de voir mes ressources si disproportionnées avec les besoins auxquels il faudrait pourvoir.

Je ne parle pas des besoins généraux de la Mission, ni des éléments nécessaires à la constitution d'un diocèse : introduction d'un clergé nouveau, fondation des séminaires, d'une cathédrale, d'un évêché. Tout cela nous manque, il est vrai. Mais je dois aller d'abord où les

souffrances des fidèles de vos paroisses me semblent plus générales et plus profondes.

Il m'a suffi d'un premier regard jeté sur elles pour voir, en dehors même des maux du présent qu'il faut tout d'abord secourir, combien de misères y sollicitent le cœur d'un évêque.

Les orphelins n'ont nulle part un asile dans la Tunisie, et cependant leur âge même les expose, au milieu d'une société comme celle où nous vivons, à des maux pires que la faim et que la mort. Les vieillards dont les forces refusent le travail ne sont pas plus favorisés ; ils errent tristement sur nos routes et dans nos rues, mendiant leur pain de chaque jour. Les malades du corps n'ont point d'hôpitaux où ils puissent recevoir les soins que leur état réclame, et les malades de l'âme, plus à plaindre encore, point de refuges ouverts à leur repentir.

Ce n'est pas tout, car pour les intérêts religieux que de choses sont à faire ! Dans un si vaste pays où des églises nombreuses sont nécessaires pour les chrétiens qui s'y établissent de toutes parts, nous n'en comptons en tout que six qui méritent ce nom, et encore l'une d'elles est-elle atteinte par la ruine de Sfax. Partout ailleurs les catholiques n'ont point de temples. Ils se réunissent dans des réduits aussi pauvres que les ministres qui les desservent. Les écoles chrétiennes, qui sont peut-être plus utiles encore pour la conservation de la foi, ne sont pas mieux partagées.

C'est en vain que le zèle de mon vénéré prédécesseur a cherché, durant les longues années de son épiscopat, à pourvoir plus largement à tant de besoins. Il n'a pu obtenir en Tunisie les ressources qu'ils réclamaient. Je ne les y trouverai pas moi-même, mais j'ai l'espoir que les chrétiens de France ne voudront pas laisser périr l'œuvre commencée par nos armes et qu'ils entendront ma voix.

Prêchez donc à vos fidèles la confiance dans l'avenir, un moment ébranlée chez eux par les calomnies bruyantes qui ont donné des couleurs si fausses à la situation nouvelle de la Régence. En prenant ce pays sous sa protection, la France ne lui assure pas seulement la sécurité, le développement de ses travaux et de ses richesses ; elle assure encore aux chrétiens fidèles, à quelque nationalité qu'ils appartiennent, la liberté de leur religion et de leur culte. Peu à peu, sous son bienfaisant patronage, dont toutes les nations civilisées profiteront également, nous verrons les sanctuaires autrefois si illustres sortir de leurs ruines, les vertus chrétiennes refleurir, les œuvres de la charité revivre et couronner d'une auréole de gloire le nom de Carthage que le grand Léon XIII vient, après tant de siècles, de rendre à la vie.

II

Mais, en remplissant, par ma prochaine visite, le premier devoir du pasteur, qui est de connaître ses brebis et de se faire connaître

d'elles, je ne puis oublier que nous avons tous un devoir à remplir : celui de remercier Dieu dans la prière et de lui demander la consolidation de l'ordre et de la paix.

C'est à vous surtout que je m'adresse pour ce ministère, missionnaires d'Alger, qui desservez notre sanctuaire national de Saint-Louis de Carthage ; car où sera mieux à sa place la prière pour le succès d'une œuvre française ? où cette prière, qui demande à Dieu la concorde et l'union des races diverses de la Tunisie, recevra-t-elle de l'exemple même un caractère comparable ?

Votre demeure a toujours été, dès l'origine, hospitalière pour tous, pour les musulmans comme pour les chrétiens. Vous y entourez d'une égale bienveillance les fils des Italiens, des Maltais, des Grecs, de nos Français. Vous portez ainsi vraiment l'esprit catholique dans ce mélange de peuples divers représentés dans votre collège, et qui de loin semblent ne jamais devoir se fondre dans la paix.

Une telle œuvre était difficile, sans doute; mais elle n'était pas impossible à la charité et à la sagesse chrétiennes.

L'Église a déjà traversé de semblables chaos. Elle y était à l'origine de notre histoire nationale et de celle de tous les peuples de l'Europe, lorsque vingt nations barbares se disputaient le monde romain expirant. Elle a su remplir alors la tâche que lui destinait la Providence, celle d'être l'appui, la protectrice du faible, du pauvre, de l'opprimé, et d'introduire, parmi des races qui ne songeaient qu'à s'entredétruire les principes de justice, de fraternité, de douceur, que le monde moderne doit à ses leçons et à ses exemples.

C'est ce que vous pratiquez vous-mêmes, mes très chers Fils, et ce que prouvent deux traits de votre histoire encore si récente dans la Tunisie, et que je veux citer publiquement pour l'honneur de l'Église et celui de votre ministère.

Il y a quelques années, lorsque la guerre des Turcs avec la Russie sembla menacer, un moment, la sécurité des Européens de votre littoral, ceux-ci vous demandèrent de les accueillir près de vous, comme dans un asile contre les attaques qu'ils redoutaient. Des ordres furent même donnés, à cet égard, par le représentant de la France. Par contre, dans ces derniers jours, alors que les musulmans inoffensifs des villages qui vous entourent, redoutaient la vengeance des Français, à la suite d'actes barbares de leurs coreligionnaires, c'est à vous qu'ils eurent recours. Ils vous supplièrent, s'ils étaient menacés, de les recevoir, avec leurs femmes et leurs enfants dans l'enceinte de votre demeure, s'estimant en sûreté, sous votre protection, même contre le juste ressentiment de nos soldats.

Recevez, mes très chers Fils, mes bénédictions paternelles, pour avoir su inspirer à des hommes naturellement ennemis de notre foi des sentiments de confiance. Continuez vis-à-vis d'eux l'exercice d'un charité si douce. Gardez-vous d'exciter leur fanatisme par un

zèle imprudent. Secourez leurs pauvres, guérissez leurs blessures, soignez leurs malades. Aimez-les comme vos frères et les enfants du même Dieu. Vous honorerez ainsi votre foi, vous servirez la France chrétienne, car notre manière à nous de la servir et de combattre pour elle, ce n'est pas de la rendre redoutable, c'est de la faire aimer, par nos vertus et par nos bienfaits.

Suivent le mandement et un avis pour ordonner des messes pour le repos de l'âme des soldats français morts en Tunisie.

LES CHAMBRES

Jeudi 17 novembre. — *Chambre des députés.* — Suite de la vérification des pouvoirs. Une enquête demandée sur l'élection de M. de Soubeyran est repoussée, et M. de Soubeyran validé.

Samedi 19 novembre. — *Sénat.* — Le Sénat procède à l'élection d'un sénateur inamovible en remplacement de M. Fourcand, décédé. M. de Voisins-Lavernière, membre du centre gauche, dissident qui a combattu l'art. 7, est élu par 124 voix contre M. Herold, le sectaire préfet de la Seine, candidat officiel de M. Gambetta, qui n'en obtient que 117.

Le Sénat adopte ensuite la proposition de M. Batbie relative aux droits des enfants nés en France d'un père étranger naturalisé après leur naissance.

Chambre des députés. — Profitant d'une erreur de chiffres, la Chambre revient sur son vote du 17 novembre et vote l'enquête sur l'élection de M. de Soubeyran. Une enquête est votée aussi sur l'élection de M. Lanjuinais. Adoption de diverses lois d'intérêt local.

Lundi 21 novembre. — *Chambre des députés.* — M. Clovis Hugues, radical, adresse à M. Cazot une question et l'accuse d'avoir fait de la véritable candidature officielle en faveur de M. Arène, qui se porte à Corte, en révoquant un grand nombre de juges de paix hostiles à ce candidat et en les remplaçant par des magistrats partisans de son élection. M. Cazot, pour toute réponse, s'est contenté de nier l'intention qu'on lui prête, et l'incident a été clos.

Divers projets de lois d'intérêt local ont alors été votés, ainsi qu'une proposition relative aux récompenses à décerner à l'occasion de l'exposition d'électricité.

Mardi 22 novembre. — *Sénat.* — M. Griffe conteste l'élection de M. Voisins-Lavernière, qui, selon lui, n'a pas réuni

la majorité nécessaire. M. Griffe se réserve de développer ses observations le jour où le nouveau sénateur devra être proclamé, c'est-à-dire le 24 novembre.

Vote de diverses lois d'intérêt local.

CHRONIQUE DE LA SEMAINE

La situation intérieure. — Élection de M. de Voisins-Lavernière. — Coup d'œil sur l'avenir. — Les projets de persécution. — Les meetings radicaux. — Conseil municipal de Paris. — Algérie et Tunisie. — Les groupes européens. — Angleterre et Irlande. — La crise portugaise.

24 novembre 1881.

La situation intérieure ne se modifie pas : nous sommes toujours dans l'attente d'un de ces grands évènements dont l'arrivée au pouvoir de M. Gambetta devait être le prélude. Et jusqu'ici nous ne voyons rien venir, rien que les démissions des quelques hommes honnêtes qui servaient encore le parti républicain. On connaît déjà celles de MM. le comte de Saint-Vallier et le général Chanzy. Ajoutons-y, au milieu de beaucoup d'autres, et à côté de celle de M. Zevort, celle de M. Vulpiau, le doyen de la faculté de médecine qui ne veut pas être le surbordonné d'un homme dont l'esprit sectaire, les idées étroites et l'impudente mauvaise foi sont notoirement connus.

A défaut d'incidents plus sérieux, on s'est beaucoup occupé cette semaine de l'élection comme sénateur inamovible de l'honorable M. de Voisins-Lavernière, l'ennemi de l'article 7 et de la révision de la Constitution. Cette élection a son importance, surtout quand on songe que le concurrent de M. de Voisins-Lavernière était M. Herold, le laïcisateur à outrance, l'ami et le protégé officiel du président du Conseil. On y peut voir aussi une réponse du Sénat à la provocation que le gouvernement vient d'adresser à toutes les croyances religieuses en nommant M. Bert ministre des cultes. Aussi la colère de M. Gambetta et de ses fidèles est-elle grande, car pour le dictateur l'échec est double : son candidat est battu, la révision partielle menacée ! Sa défaite doit lui être d'autant plus sensible qu'il a donné de sa personne, qu'on l'a vu se multiplier dans les couloirs du Luxembourg, et

que l'homme qui passe pour avoir groupé la minorité est M. J. Simon, l'adversaire le plus dangereux du président du Conseil.

—

En attendant donc le commencement d'exécution du programme opportuniste, les catholiques peuvent à loisir jeter leurs regards vers l'avenir, et ils n'ont pas lieu d'en être rassurés. Outre la présence au pouvoir de celui qui, à Romans, a déclaré la guerre à la religion, et de Paul Bert, en qui s'est incarnée la haine anti-chrétienne, d'autres signes leur font prévoir une persécution à côté de laquelle toutes les violences du cabinet Ferry ne seront plus qu'une idylle.

Plusieurs députés radicaux, parmi lesquels nous signalerons MM. Roche et Laisant, ont déposé sur le bureau de la Chambre un projet de loi sur la séparation de l'Église et de l'État. Ce projet, posant d'abord en principe que tous les cultes sont libres, n'en retire pas moins au culte catholique tous les presbytères, séminaires, églises paroissiales dont il a l'usage sur toute l'étendue de la France. Tous ces édifices seraient vendus aux enchères, et le produit de la vente serait versé dans la caisse des écoles.

Comme mesure transitoire, les municipalités seraient *autorisées* à laisser au culte catholique l'usage de ces immeubles, moyennant location, jusqu'en 1885. Dès le vote de la loi, l'exercice public du culte se trouverait ainsi abandonné à l'arbitraire des maires, adjoints et conseillers municipaux. Ce projet de confiscation radicale invoque comme autorités les plus tyranniques ordonnances de la première République, et certaines dispositions de la loi..... mexicaine.

Il s'en faut de beaucoup cependant que le parti le plus radical soit d'accord pour approuver ces mesures. L'*Intransigeant* et la *Vérité* prétendent que ce n'est pas la meilleure voie à suivre pour tuer le catholicisme.

Il y aurait peut-être lieu de se demander s'il n'y a pas dans tout cela une nouvelle manœuvre du Génois, désireux de se faire offrir l'occasion d'opérer le sauvetage de l'ordre religieux, du moins pour ce qu'il lui serait utile d'en conserver. Mais depuis qu'il s'est donné Paul Bert comme première doublure, on est plus fondé que jamais à lui prêter les plus mauvais desseins, et on peut être sûr que c'est contre la liberté des consciences que vont porter les premiers efforts de nos indignes maîtres. Nous saurons leur résister, et si Dieu permet que leurs vio-

lences triomphent un jour de nos droits et de nos résistances, rassurons-nous : les crises violentes ne peuvent durer, et toujours elles préparent un triomphe plus éclatant de l'Église. Tout fait espérer que nous approchons d'une de ces crises, d'un de ces triomphes.

—

Pour mémoire seulement, et avant de passer aux exploits du conseil municipal de Paris, notons que les radicaux et les communards se sont, conformément à leur douce habitude hebdomadaire, rassemblés dimanche dernier, en plusieurs endroits. C'est sans doute leur façon de sanctifier le dimanche. Ils appellent prétentieusement cela faire des *meetings*, pour employer un mot de plus qui ne soit point français. Nous avons donc eu dimanche, entre plusieurs autres de moindre importance, trois *meetings :* un radical à Lyon, deux communards à Paris.

Inutile de relater ce qui a pu se dire dans ces trois réunions : les violences, les inepties, les blasphèmes s'y succèdent sans contradiction.

—

La haine anti-sociale et anti-religieuse de ces orateurs de clubs égale-t-elle cependant les haines stupides de nos conseillers municipaux de Paris ? Elles ne les dépassent certainement pas. Une des dernières séances de ce Parlement au petit pied nous en a fourni une nouvelle preuve. Il s'agissait de la laïcisation des écoles communales. Un M. Levraud s'est indigné de ce que les écoles du VIIIe arrondissement, représenté au conseil par des conseillers conservateurs, ne fussent pas encore laïcisées. Prenant prétexte de l'élection comme député de cet arrondissement du candidat républicain, ce citoyen a déposé l'ordre du jour suivant qui a été voté :

Le conseil, considérant que le mouvement de l'opinion parisienne montre clairement que la question de laïcisation complète des écoles municipales doit être tranchée ;

Invite M. le préfet à laïciser, dans le plus bref délai, toutes les écoles primaires (filles et garçons), notamment dans le VIIIe arrondissement, et passe à l'ordre du jour.

Ce vote ne nous surprend pas ; mais avant, de l'émettre, le Conseil a dû subir une éloquente protestation de M. Denis Cochin.

Messieurs, s'est écrié l'éloquent et courageux orateur, je viens

prendre acte d'une déclaration nouvelle de l'administration. M. le directeur de l'enseignement vient de nous dire que M. le préfet avait pensé réserver les écoles du VIIIe arrondissement pour la fin de la période de la laïcisation ; mais que, arrêté dans d'autres arrondissements par des difficultés administratives, il laïciserait immédiatement le VIIIe, si le conseil l'exigeait. C'est la troisième fois que M. le sénateur, préfet de la Seine, vous fait connaître à ce sujet ses intentions. La première fois, il vous a dit qu'il ajournerait la laïcisation de ces écoles tant que les conseillers actuels de cet arrondissement seraient là pour lui dire que le VIIIe arrondissement ne voulait pas de la laïcisation.

Nous avons dû comprendre qu'ajourner une chose tant qu'un obstacle s'y oppose, c'est y renoncer tant que l'obstacle subsistera. Or, l'obstacle subsiste. Il est entier. Les représentants du VIIIe arrondissement sont là, et leur mandat n'a pas changé. La seconde fois, on est venu vous dire qu'ajournement ne veut pas dire renoncement. Aujourd'hui, on vous annonce que la laïcisation du VIIIe passera avant quelques années.

Je ne veux pas protester inutilement. Je n'aime pas à donner des coups d'épée dans l'eau ; je pourrais vous rappeler, au nom des principes libéraux, le respect et la tolérance dus aux minorités. A vous qui demandez l'indépendance des communes, je pourrais demander de quel droit vous foulez aux pieds l'indépendance d'un arrondissement. Mais non, je viens simplement rappeler les engagements pris à cette tribune par M. le sénateur, préfet de la Seine, et constater que ces engagements, déjà une fois modifiés, viennent de recevoir une seconde modification. C'est par force, et faute d'être libre de tenir sa promesse. Soit, je viens prendre acte de la nécessité à laquelle il se soumet.

Pauvre préfet qui n'a même pas le respect de sa parole !

—

Les nouvelles de Tunisie restent à peu près les mêmes. Toutefois le mouvement paraît plutôt se restreindre que s'étendre. Dans le sud de la province d'Oran, Si-Sliman a pu échapper à nos colonnes et faire, à une distance assez grande, une razzia sur une tribu soumise. Le fait a sa gravité.

—

L'étranger nous livre en ce moment deux documents à méditer : le message d'ouverture du Reichstag allemand et une lettre du comte Granville au représentant de la reine d'Angleterre au Caire. Ce qui frappe à première vue dans la lecture de ces pièces historiques, c'est la division de l'Europe en deux groupes. D'un côté, les trois empires du continent ; de l'autre,

la France et l'Angleterre. L'empereur d'Allemagne a mis à Gastein sa main dans la main de l'empereur d'Autriche, et à Dantzig dans celle de l'empereur de Russie, et il entend bien avoir formé la chaîne entre les deux.

« Les étroits rapports politiques et personnels qui unissent l'empereur Guillaume aux souverains si amis des deux empires voisins, — dit en effet le message impérial lu le 17 novembre à l'ouverture de la session du Parlement allemand, — ces rapports fondés sur une confiance réciproque, constituent une sérieuse garantie du maintien de la paix, objet de la politique des trois cours impériales complètement d'accord. »

Il est impossible d'affirmer l'alliance des trois souverains d'une manière plus explicite, dirons-nous avec le *Français*, on pourrait même trouver un peu de redondance dans les termes de cette affirmation. Il est naturel qu'une aussi vaste agglomération de bataillons exerce au dehors une grande puissance d'attraction ; on s'explique donc aisément les motifs qui ont déterminé le roi d'Italie à sacrifier les rêves de l'*Italia irredenta* pour suivre le mouvement. D'autres princes du continent doivent aussi sans doute sentir sous leurs pieds les effets de cette force centripète qui est dans les lois de la politique comme de la nature. Heureusement que les trois empereurs et leurs clients ne veulent en ce moment que la paix, comme le message nous le garantit. Il est vrai que l'Allemagne serait difficile de ne pas se montrer satisfaite d'une paix aussi féconde, car elle n'a pas perdu son temps depuis dix ans. Au lendemain de ses victoires, en 1871, avant la dernière guerre d'Orient, l'empereur Guillaume aurait-il pu, dans un manifeste, *urbi et orbi*, faire défiler avec autant de confiance devant ce qui reste de l'Europe, les souverains amis d'Autriche-Hongrie, de Russie, d'Italie, sans parler des autres ?

Les principaux spectateurs de ce défilé sont la République française et la Grande-Bretagne. Mais peut-on dire qu'elles forment un groupe ?

Il y a bien peu de temps, hélas ! si l'on avait cherché sur la carte de l'Europe les deux puissances dont les relations étaient le plus compromises, on se serait arrêté à ces deux voisines auxquelles l'union des trois empereurs notifie ses intentions pacifiques. Depuis dix ans, nous avions sagement pratiqué au dehors la politique de l'abstention et de l'abnégation ; notre malheureux sort a voulu que le gouvernement en sortît précisé

ment pour jeter entre nous et l'Angleterre un brandon de discorde. Cette puissance a sans doute exagéré ses susceptibilités et ses méfiances à propos de l'affaire de Tunis, mais nous n'aurions pas dû oublier, avant de nous y lancer, que l'Angleterre considère l'Égypte comme le défaut de sa cuirasse et que toute sa politique étrangère se résume en ce moment à garder libre et au besoin pour elle seule le chemin navigable de l'Inde. Les difficultés que nous avons rencontrées en Tunisie ont eu pour avantage tout au moins de calmer les appréhensions de ceux qui voyaient déjà l'armée française franchir les confins de la Tripolitaine à la poursuite des Bédouins de Tunisie et menacer la frontière d'Égypte.

La lettre du comte Granville témoigne de cet apaisement et jette quelque jour sur la situation. Elle contient plusieurs avis à des adresses différentes. Aux indigènes, le principal secrétaire d'État de la reine déclare que la politique de son gouvernement n'a d'autre but que d'assurer au pays, avec la prospérité, la pleine jouissance des franchises qui lui ont été accordées par les firmans impériaux ; — pas d'autre but, c'est beaucoup ; il serait plus exact de dire aucun but qui ne soit conciliable avec la prospérité, etc. A la Porte, lord Granville notifie que son gouvernement ne s'oppose pas à la continuation de l'exercice de sa suzeraineté, à la condition qu'elle ne se mêle plus en rien des affaires d'Égypte ; à la France, il assure qu'il désire vivement agir de concert avec elle pour le *maintien* du présent *statu quo ;* à tous il fait savoir que, si le *statu quo* est rompu, ce qui arrivera le jour où l'anarchie prévaudra, l'Angleterre avisera. Il n'est pas question de la Tunisie dans ce document, mais chacun y pensera en le lisant.

Faisons donc des vœux pour que le *statu quo* se maintienne en Égypte et que l'anarchie, ou les colonels, ou la Porte, ou les astrologues qui dirigent le sultan, ou bien ceux qui inspirent les astrologues, ne viennent pas jeter une nouvelle pomme de discorde entre les puissances qui ne prennent pas part aux réunions impériales et auxquelles tous leurs intérêts commandent pour le moins de ne pas se chercher querelle.

—

Il paraît que l'envoyé de l'Angleterre à Rome, M. Errington, compte repartir prochainement pour conférer avec lord Granville, afin de retourner à son poste dans la seconde quinzaine de décembre.

Dans l'intervalle, le Pape consulterait l'épiscopat d'Angleterre au sujet du rétablissement des rapports diplomatiques au moins officieux entre l'Angleterre et le Vatican. Il est probable que le cardinal Manning et l'archevêque de Dublin seraient également pendant ce temps appelés à Rome par le Saint-Père.

—

En Irlande, la commission permanente agraire et les sous-commissions qui siègent à Dublin, Limerick, Balleria, etc., continuent à rendre des jugements très favorables aux fermiers. A Balleria, par exemple, le tribunal a réduit de 19 liv. 10 sh. (fr. 487, 50), à 8 liv. 8 sh. (210 fr.), le loyer du fermier Knox; de 18 liv. (450 fr.), à 9 liv. 5 sh. (245 fr.), celui du fermier Bourke; de 16 liv. (400 fr.), à 10 liv. (250 fr.), celui du fermier Brown, etc.

C'est dans la même proportion de 30 à 50 p. c. que les autres sous-commissions ont réduit les loyers des fermiers qui leur en ont fait la demande; généralement on s'accorde à reconnaître l'équité de ces décisions. Dans la plupart des cas, en effet, les fermiers qui en bénéficient sont des malheureux qui, ne réussissant pas à vivre du produit de leurs fermes, sont obligés de se livrer à de petites industries peu lucratives. Tel fait gérer sa ferme par sa femme, pendant que lui-même gagne un ou deux shillings par jour à faire des commissions, ou à exercer l'état de colporteur. Tel autre est obligé de débiter des boissons et néglige pendant ce temps les travaux agricoles. Dans d'autres cas, le propriétaire a pris texte des améliorations apportées à la terre par le fermier, au prix de grands sacrifices, pour augmenter son loyer. C'est ainsi que des augmentations considérables ont été imposées depuis vingt ans.

La commission permanente commence, du reste, à aller vite en besogne. Comme les mêmes éléments se retrouvent dans presque tous les cas qui lui sont soumis, il lui arrive de statuer en bloc sur un grand nombre d'affaires à la fois.

—

La crise protugaise a été précipitée par le résultat d'élections municipales qui viennent d'avoir lieu. Ces élections ont donné la majorité aux conservateurs, déjà maîtres de la situation à la Chambre des pairs et à la Chambre des députés.

Le cabinet Sampaio avait été formé avec des notabilités de second ordre du parti conservateur et deux membres indépendants, par la raison que les véritables chefs du parti, MM. de Fontès et

le comte Valton, avaient refusé de prendre la direction des affaires. Ce refus avait été basé sur l'état des esprits au moment de la retraite du cabinet libéral.

Le cabinet Sampaio disparaît maintenant, parce que le moment de la réunion des Chambres approche et que l'agitation progressiste et républicaine s'est accentuée dans diverses manifestations populaires et dans certaine partie de la presse dont le langage est devenu très violent.

Le parti conservateur s'est engagé à résoudre dans la prochaine session les principales questions de finance et de travaux publics qui forment son programme. Le roi a voulu charger de l'exécution de ce programme le chef même de la majorité. M. de Fontès, qui était déjà président du conseil avant 1879, est partisan d'une politique énergique contre le parti républicain, modérée en matière économique, conciliante avec le catholicisme. Il est partisan aussi d'une bonne entente avec l'Angleterre, et cette entente est devenue chose facile, depuis l'abandon du fameux traité de Lorenzo Marquez et des prétentions anglaises sur la baie de Delagoa.

P. Chantrel.

FAITS DIVERS

M. Blancsubé, radical, est élu député de Saïgon.

— M. Semichon, avocat, ancien conseiller général de la Seine-Inférieure, ancien inspecteur des enfants assistés, vient de mourir à Rouen dans sa soixante-neuvième année. M. Semichon avait rempli diverses fonctions publiques, et dans sa longue carrière il avait conquis l'estime de ses concitoyens par son dévouement particulier aux œuvres de bienfaisance, la sûreté de son jugement, son intelligence sérieuse et sa courtoisie. Ses travaux historiques, très estimés des érudits, notamment la *Trève de Dieu*, lui avaient assigné un rang honorable parmi nos historiens.

— M. Jogand, dit Léo Taxil, est, on le sait, directeur d'une librairie qu'il qualifie de librairie anticléricale, et dans laquelle il édite une publication périodique sous le titre de Bibliothèque anticléricale. Dans ces conditions il a fait paraître en 1880, à sa librairie spéciale, un opuscule intitulé *les Sermons de mon curé*, par un chantre sceptique, suivi d'une histoire résumée des jésuites par Léo Taxil. *Les Sermons de mon curé* avaient paru en 1848 ; ils émanaient de la plume de M. Auguste Roussel ; M. Léo Taxil s'était contenté de les reproduire, sauf de très légères modifications.

M. et Mme de Beauvais, cessionnaires des droits d'Auguste Roussel ayant assigné M. Léo Taxil sous la prévention de contrefaçon d'une œuvre littéraire, la 8e Chambre condamna ce dernier à 1,000 fr. d'amende et 2,000 fr. de dommages-intérêts.

M. Léo Taxil a interjeté appel de cette décision. Un premier arrêt par défaut, rendu à la date du 28 juillet 1881, avait confirmé le jugement de première instance, en allouant toutefois à M. et Mme de Beauvais une somme supplémentaire de 2,000 fr. de dommages-intérêts.

La cause est revenue devant la Cour sur l'opposition formée par M. Léo Taxil.

Me Faivre a plaidé pour M. Taxil, et Me Salzac pour M. et Mme de Beauvais.

La Cour, présidée par M. Manau, a maintenu les dispositions de l'arrêt par défaut.

LA TRAITE DES NÈGRES EN AFRIQUE

Mgr Lavigerie, dans les lettres qu'il adressait de Tunis à ses coopérateurs et aux bienfaiteurs de son Œuvre admirable, fait un tableau saisissant de la traite des nègres. Nous n'hésitons pas à reproduire ces détails navrants, qu'il est bon de faire connaître à ceux qui pourraient, dans une certaine mesure, porter remède à un si grand mal.

Disons à ce propos, que le titre de *bienfaiteur* des missions de l'Afrique équatoriale est offert à ceux qui, moyennant la somme de 800 francs, adoptent un missionnaire pour un an ou un orphelin indigène pour cinq ans, ou à ceux qui, pour le prix de 500 francs, assurent le rachat d'un jeune esclave africain. Ce titre enviable donne droit à perpétuité aux prières spéciales faites chaque jour dans toutes les maisons de la mission.

A moins d'être en Afrique et de se trouver en contact avec les nègres qui sont esclaves ou qui l'ont été, il est impossible de se faire une exacte idée des crimes, des cruautés, des infamies de tout genre qu'entraînent l'esclavage et le commerce auquel il donne lieu. Je parle, bien entendu, de ce qui se fait au moment où j'écris ces lignes, de ce que j'ai vu de mes yeux ou entendu de la bouche même des tristes victimes de ces infamies, et nullement, comme on pourrait le croire, de faits du passé. La traite maritime a été supprimée, il est vrai, mais la traite par

terre existe toujours. Elle s'est même accrue, sur certains points, par la suppression de la traite maritime, et elle a revêtu des caractères plus abominables.

Dans le nord et l'est de l'Afrique, ce sont les musumlans qui, soit par eux-mêmes, soit par les nègres qu'ils ont associés à leur commerce, sont les pourvoyageurs de l'esclave.

Et, pour le dire en passant, la destruction de l'esclavage est le coup le plus terrible que l'on puisse porter au mahométisme. La société musulmane, telle qu'elle est organisée, ne peut en effet vivre sans esclaves. Voilà pourquoi, dans les régions de l'Afrique dont je parle, et en particulier dans l'Afrique équatoriale, les mahométans sont à la tête de ce commerce. Ils ont à leurs gages des bandes de pillards et d'assassins qui pénètrent chez les nègres idolâtres.

Les États barbaresques, et je le dis en rougissant, l'Algérie elle-même, l'Égypte, Zanzibar, le Soudan mahométan, sont le point de départ de ces tristes expéditions. Souvent elles se bornent à la chasse de quelques individus isolés, de femmes, d'enfants qui s'écartent de leurs demeures. Mais souvent aussi ce sont des attaques en règle. Les villages paisibles des nègres de l'intérieur sont cernés, tout d'un coup, pendant la nuit, par ces féroces aventuriers. Les nègres qui n'ont pas d'armes à feu, ne se défendent presque jamais, ou ceux qui le font sont bientôt massacrés par des hommes armés jusqu'aux dents. Ces malheureux fuient dans les ténèbres; mais tout ce qui est pris est immédiatement enchaîné et entraîné, hommes, femmes et enfants, vers un marché de l'intérieur. On les y amène de contrées situées à soixante, quatre-vingts et cent journées de marche.

Alors commence pour eux une série d'inénarrables misères. Tous les esclaves sont à pied; aux hommes qui paraissent les plus forts et dont on pourrait craindre une révolte, on attache les mains et quelquefois les pieds, de sorte que la marche leur devient un supplice; sur leur cou on place des cangues à compartiments qui en relient plusieurs entre eux.

On marche toute la journée. Le soir, lorsqu'on s'arrête pour prendre du repos, on distribue aux prisonniers quelques poignées de sorgho cru. C'est toute leur nourriture. Le lendemain il faut repartir.

Mais, dès les premiers jours, les fatigues, la douleur, les privations en ont affaibli un certain nombre. Les femmes s'arrêtent

les premières. Alors, afin de frapper d'épouvante ce malheureux troupeau humain, ses conducteurs s'approchent de celles qui paraissent plus épuisées, armés d'une barre de bois, pour épargner la poudre. Ils en assènent un coup sur la nuque des victimes qui poussent un cri et tombent, en se tordant dans les convulsions de la mort.

Le troupeau terrifié se remet aussitôt en marche. L'épouvante a donné des forces aux plus faibles. Chaque fois que quelqu'un s'arrête épuisé, le même spectacle recommence.

Le soir, en arrivant au lieu de la halte, lorsque les premiers jours d'une telle vie ont exercé leur influence délétère, un spectacle non moins horrible les attend. Ces marchands d'hommes ont acquis l'expérience de ce que peuvent supporter leurs victimes. Un coup d'œil leur apprend quels sont ceux qui bientôt succomberont à la fatigue. Alors, pour épargner d'autant la maigre nourriture qu'ils distribuent, ils passent avec leur barre derrière ces malheureux, et d'un coup les abattent. Leurs cadavres restent où ils sont tombés, lorsqu'on ne les suspend pas aux branches des arbres voisins, et c'est près d'eux que leurs compagnons sont obligés de manger et de dormir.

Mais quel sommeil ! on peut le deviner sans peine. Parmi les jeunes nègres arrachés par nous à cet enfer et rendus à la liberté, il y en a qui se réveillent, chaque nuit, pendant longtemps encore, en poussant des cris affreux. Ils revoient, dans des cauchemars sanglants, les scènes abominables dont ils ont été les témoins.

C'est ainsi que l'on marche quelquefois pendant des mois entiers, quand l'expédition a été lointaine. La caravane diminue chaque jour. Si, poussés par les maux extrêmes qu'ils endurent, quelques-uns tentent de se révolter ou de fuir, leurs maîtres féroces, pour se venger d'eux, leur tranchent les muscles des bras et des jambes à coups de sabre ou de couteau et les abandonnent ainsi, le long de la route, attachés l'un à l'autre par leurs cangues, et ils meurent lentement de faim et de désespoir.

Aussi a-t-on pu dire, avec vérité, que si on perdait la route qui conduit de l'Afrique équatoriale aux villes où se vendent les esclaves, on pourrait la retrouver aisément par les ossements des nègres dont elle est bordée !

On calcule que, chaque année, *quatre cent mille* nègres sont les victimes de ce fléau !

Enfin, on arrive sur le marché où on conduit ce qui reste de ces infortunés après un tel voyage. Souvent c'est le tiers, le quart, quelquefois moins encore de ce qui a été capturé au départ.

Là commencent des scènes d'une autre nature, mais non moins odieuses. Les nègres captifs sont exposés en vente comme du bétail ; on inspecte tour à tour leurs pieds, leurs mains, leurs dents, tous les membres de leur corps, pour s'assurer des services que l'on en peut attendre.

On discute leur prix devant eux comme celui d'une bête de somme, et quand l'affaire est réglée, ils appartiennent corps et âme à celui qui paie.

Rien n'est plus respecté : ni les liens du sang, car on sépare sans pitié le père, la mère, les enfants, malgré leurs cris et leurs larmes; ni la conscience, car ils doivent embrasser sur-le-champ la religion du musulman qui les achète ; ni la pudeur même, car ils doivent se soumettre aux plus honteuses exigences.

Enfin leur vie est à la discrétion de ceux qui les possèdent : nul n'est tenu de rendre compte de ses esclaves.

Il est vrai que, lorsqu'ils sont arrivés auprès de ceux qui les emploient comme serviteurs, ils sont généralement traités, tant qu'ils se portent bien, avec assez d'humanité ; on craindrait autrement qu'ils ne mourussent avant l'heure. Mais dès qu'ils sont vieux ou malades de façon à ne plus pouvoir servir, on les chasse à coups de bâton, jusqu'à ce qu'ils s'en aillent mourir au cimetière.

Tel est l'esclavage dans son épouvantable horreur !

CHOSES ET AUTRES

Les Services funèbres.

Sous ce titre nous lisons dans un des derniers numéros de la *Ville de Paris :*

Pendant le mois de mars 1881, 5,380 services funèbres ont été exécutés à Paris.

Quant aux classes, ils se subdivisent ainsi : 1re classe, 2 ; 2e classe, 17 ; 3e classe, 45 ; 4e classe, 107 ; 5e classe, 386 ; 6e classe, 570; 7e classe, 1,232 ; 8e classe, 265 ; 9e classe, 2,756.

En ce qui concerne les cérémonies religieuses, les chiffres suivants sont intéressants à relever : il y a eu pendant le mois de mars, 3,853

enterrements accompagnés de cérémonies catholiques, 103 de protestantes, 78 israélites, 8 de cultes non reconnus, *et* 1,338 *n'ont été accompagnés d'aucune cérémonie religieuse*. La 5e classe notamment compte 234 catholiques et 124 libres-penseurs, la 9e classe 1,718 catholiques et 961 libres-penseurs.

Si affligeante qu'elle soit, dit à ce propos l'*Univers*, nous croyons devoir reproduire cette statistique, car elle montre quels ravages les détestables enseignements des libres-penseurs continuent à faire dans le peuple. En effet, s'il faut en croire la statistique de la *Ville de Paris*, près des trois quarts des enterrements civils ont lieu dans la classe la plus pauvre ; mais ce journal se garde soigneusement de dire pourquoi. Il faudrait, en effet, révéler par quels moyens odieux les sectaires de la libre-pensée parviennent à ces tristes conquêtes dont ils font aujourd'hui tant de bruit.

La vérité, c'est que, livrés à eux-mêmes, les gens du peuple n'auraient garde d'écarter de leur lit de mort les secours religieux, ni d'éloigner les prières de l'Église de la sépulture des défunts. Sinon, comment expliquer que sur la tombe même de ceux que l'on enterre civilement, il n'est pas rare de voir les parents et les amis dresser une croix au pied de laquelle ils viendront ensuite déposer les bouquets et les couronnes, pieux souvenirs d'une tendresse que la libre-pensée veut tarir dans sa source la plus pure ?

Les libres-penseurs ne l'ignorent pas, et c'est pourquoi ils ont organisé ces sociétés infernales dont les membres s'engagent par écrit à n'appeler le prêtre ni dans aucune grave circonstance de leur vie, ni au moment suprême de la mort. Voilà pourquoi, spéculant odieusement sur la misère, les membres de ces sociétés maudites se faufilent près du grabat des pauvres, faisant luire à leurs yeux l'espoir d'un enterrement gratuit et même de secours à la famille visitée par le deuil, si l'on consent à ce que la cérémonie funèbre soit non point l'enterrement religieux d'un corps fait à l'image de Dieu, mais l'enfouissement d'une brute.

Les odieux sectaires dont nous parlons ont-ils donc tant sujet de produire avec orgueil les chiffres cités plus haut ? Néanmoins, il faut que les catholiques les notent avec soin. Rien n'est plus propre, en effet, à les faire redoubler de zèle pour arracher à de telles entreprises l'âme des malheureux qui sont, de la part des solidaires, l'objet de cette infâme exploitation.

—

Les dés pipés.

Peu de mois après que la mort de M. Littré vient de donner une actualité nouvelle et une occasion scandaleuse aux négations les plus cyniques, il n'est peut-être pas mauvais de reproduire le joli conte des dés pipés, dont l'auteur fut, au siècle dernier, le spirituel abbé Galiani.

Un jour, chez le baron d'Holbach, on avait longuement discuté sur l'athéisme, et dit des choses à « faire tomber le tonnerre sur la maison, s'il tombait pour cela. » Enfin, Galiani prend la parole : « Messieurs les philosophes, vous allez bien vite. Je commence par vous dire que si j'étais pape, je vous ferais mettre à l'Inquisition, et si j'étais roi de France, à la Bastille : mais, comme j'ai le bonheur de n'être ni l'un ni l'autre, je reviendrai dîner jeudi prochain, et vous m'entendrez, comme j'ai eu la patience de vous entendre.»

Jeudi arrive.

Après le dîner et le café pris, l'abbé s'assied dans un fauteuil, ses jambes croisées en tailleur ; c'était sa manière, et comme il faisait chaud, il prend sa perruque d'une main et gesticulant de l'autre, il commence :

« Je suppose, Messieurs, celui d'entre vous qui est le plus convaincu que le monde est l'ouvrage du hasard, jouant avec trois dés, je ne dis pas dans un tripot, mais dans la meilleure maison de Paris, et son antagoniste amenant une fois, deux fois, trois fois, quatre fois, enfin constamment rafle de six. Pour peu que le jeu dure, mon ami Diderot, qui perdrait ainsi son argent, dira sans hésiter, sans en douter un seul moment : « Les dés sont pipés, je suis dans un coupe-gorge. » Ah ! les philosophes !

Parce que dix ou douze coups de dés sont sortis du cornet de manière à vous faire perdre six francs, vous croyez fermement que c'est en conséquence d'une manœuvre adroite, d'une combinaison artificieuse, d'une friponnerie bien tissue. Et en voyant dans cet univers, un nombre si prodigieux de combinaisons mille et mille fois plus difficiles, et plus compliquées, et plus soutenues, et plus utiles, vous ne soupçonnez pas que les dés de la nature sont aussi pipés, et qu'il y a là-haut un grand fripon qui se fait un jeu de vous attraper ! »

En tout cas, ce fripon qui se joue là-haut des philosophes et qui les attrape est clément, car il les fait vivre d'abord, et quelquefois ensuite les sauve, témoin Littré.

—

Les progrès de la franc-maçonnerie.

On lit dans la *Décentralisation :*

En ce temps de république, la franc-maçonnerie devient chaque jour plus puissante. Elle sert la R. F., qui le lui rend bien.

Le *Monde maçonnique* nous apprend que vingt loges nouvelles ont été créées et deux mille adeptes nouveaux admis dans la secte. Voici les départements où ces progrès ont été le plus considérables :

1° La Seine, qui compte actuellement soixante loges.
2° La Gironde, onze loges.
3° Seine-et-Oise, onze loges.
4° Le Rhône, neuf loges.
5° La Seine-Inférieure, huit loges.
6° Les Bouches-du-Rhône, six loges.
7° La Dordogne, six loges.
8° La Haute-Garonne, cinq loges.
9° Le Gard, cinq loges.
10° L'Hérault, cinq loges.

Viennent ensuite l'Aude, la Charente-Inférieure, l'Isère, le Lot-et-Garonne, les Vosges, puis les Alpes-Maritimes, l'Aisne, le Calvados, l'Eure, le Nord, Saône-et-Loire et le Tarn.

On sait que tous les députés et les ministres républicains appartiennent à la franc-maçonnerie. C'est leur force, comme aussi celle de M. Gambetta, qui leur a été imposé comme chef, il y a déjà plusieurs années.

Tous ces grands parleurs de liberté obéissent à la secte dont les vengeances sont terribles, autant que son œuvre est abominable. Cette œuvre, elle l'accomplit ainsi sûrement.

Reste à savoir si les électeurs se laisseront encore une fois duper par cette organisation maçonnique, nous devrions dire satanique.

REVUE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

La Bourse n'a pas encore pardonné au nouveau ministère ; elle commente les noms, elle les mesure à leur juste valeur. Le ministère de l'Instruction publique, à lui seul, laisse le champ vaste à la critique. M. Paul Bert s'est toujours fait remarquer par des violences anticléricales. Lui confier, par un décret spécial, la direction des cultes, c'est porter un défi à l'opinion publique. L'immense majorité de la nation est catholique, elle doit voir une menace dans la décision qui met, sciemment, volontairement, la direction des affaires religieuses entre les mains d'un libre-penseur militant. Il était si simple de laisser les cultes à M. Waldeck-Rousseau ; on ne l'a pas voulu.

Quant à la haute banque, elle a été violemment froissée par le renvoi de M. Denormandie du poste de Gouvernement de la Banque de France. Le Conseil de régence de la Banque a fait en vain des observations à l'égard de la nomination de M. Magnin, le *maître* n'y a pas pris garde.

Lorsqu'on veut accomplir de soi-disants réformes, il est, ce nous semble, bien peu adroit de mécontenter une importante catégorie de citoyens par des bravades sans utilité. Où est donc l'ancien opportunisme du chef de trompette ?

Le Crédit foncier est ferme ; on calcule qu'il délivre maintenant, chaque jour, pour un million environ d'obligations communales 4 0/0 ; soit du type de 500 fr., soit du type de 100 fr.

La Compagnie de Rio-Tinto va faire une conversion que lui permet son total florissant ; elle va rembourser des anciennes obligations 5 0/0 à l'aide d'une combinaison sur laquelle nous reviendrons.

L'opération du doublement de capital de la Société des Villes d'Eaux, trouve le concours sympathique et empressé des souscripteurs primitifs qui sont bien placés pour pressentir l'avenir d'après le passé. Depuis trois ans ils touchent un revenu de 18 0/0, et ils voient se constituer une réserve importante. On ne leur a jamais dit que leurs titres doubleraient de valeur, et voilà que le fait se produit, par la force même des choses. A partir du 1er décembre, ils vont percevoir 12 fr. comme revenu fixe, pour chaque part sans préjudice du dividende ; quel sera ce dividende ? Il ne nous appartient pas de le dire quant à présent, mais ce que nous sommes en mesure d'affirmer, c'est que le prochain exercice donnera des résultats inattendus, tant les affaires actuellement en cours sont importantes et rémunératrices pour la Société.

Il est aussi bien agréable pour les sociétaires de penser que tout en recevant leur part de profits d'une entreprise commerciale prospère, ils contribuent à soulager des infortunes. En effet, la société des Villes d'Eaux fait un prélèvement sur ses bénéfices en faveur des œuvres humanitaires les plus intéressantes, et elle délivre des eaux minérales à titre gratuit, aux hospices, aux indigents, aux sociétés philanthropiques. Personne ne s'en plaint ; les sociétaires sont même les premiers à s'en réjouir, car leur revenu est assez satisfaisant pour ne pas leur laisser de regrets ! (*Société des Villes d'Eaux.*)

Banque romaine. — Le Crédit de France vient d'adresser à sa nombreuse clientèle une circulaire annonçant la mise en vente de 50,000 actions de la Banque romaine, libérée de moitié, au prix net de 450 fr. La circulaire fait ressortir les éléments de prospérité et d'avenir de cette société sur laquelle nous reviendrons.

Le gérant : P. Chantrel.

Paris. — Imp. Saint-Paul, 51, rue de Lille. L. Philipona.

ANNALES CATHOLIQUES

LE MOUVEMENT CATHOLIQUE. (1)

Les sociétés occultes, frémissant de rage, ourdissent en vain des complots sur tous les points du globe ; en vain, elles conspirent dans leurs autres, méditant des projets déicides pour écraser *l'Infâme* et rouler le cadavre du catholicisme dans la fosse.

Cette fosse pourra dévorer les peuples et les nationalités, si les nations et les peuples obstinée à périr repoussent opiniâtrement la main de la papauté qui veut les sauver. Pour l'Église immuable et brillante de clarté, toujours elle planera au-dessus du tombeau où l'on voudrait l'ensevelir, et, pour s'y dérober, elle prendra un essor plus puissant ; s'élèvera plus haut, pour se mettre hors des atteintes de ses obscurs blasphémateurs ; en s'élevant, elle attirera davantage les regards de l'univers entier.

N'est-ce pas ce qui est arrivé depuis trois siècles, pendant lesquels les fossoyeurs se sont successivement relayés pour lui creuser une fosse ? Pendant qu'on préparait ses funérailles dans la vieille Europe et que les peuples déchirés par l'hérésie versaient comme des larmes de sang pour fêter son enterrement, jeune et conquérante, portée en triomphe sur les bras de ses missionnaires, elle entrait triomphante en Amérique, aux Indes, au Japon et dans le Céleste Empire. Aujourd'hui qu'on fait pour l'étouffer en Europe de suprêmes et impuissants efforts, elle commence la conquête de l'Afrique et va toucher de son pied civilisateur un sol qu'elle n'avait pas foulé, au centre même de l'Afrique et de ses déserts. Qu'on se flatte donc de l'enterrer ; son tombeau devient glorieux ou plutôt devient un trône et une chaire d'où elle commande et annonce l'Évangile à l'univers.

Mais si nous ramenons nos regards des extrémités du monde vers notre vieille Europe, que ne voyons-nous pas ? Cette papauté tant décriée, tant calomniée pendant trois siècles, et emprisonnée encore aujourd'hui, projette de son obscure prison des lumières

(1) Extrait du *Courrier de Bruxelles*.

seules capables de dissiper les ténèbres et de repousser ces ombres de la mort qui planent sur les gouvernements européens. C'est vers la papauté, comme vers un phare lumineux, que se tournent les peuples.

C'est la parole du Pape qui peut seule vaincre ou ramener à l'ordre les nihilistes qui ravagent et épouvantent la Russie. Le czar, enfermé dans son palais, tourne les yeux vers Rome, pour demander contre ceux qui le tiennent lui-même prisonnier l'appui et le secours du prisonnier du Vatican. Qui sait si ce puissant souverain, menacé journellement par les nihilistes, ne cherchera pas à prévenir efficacement sa ruine et sa mort, en abdiquant son autorité spirituelle et le vague catholicisme impuissant à maintenir ses peuples dans le devoir, pour embrasser le catholicisme réel et trouver dans ce catholicisme un appui et un protecteur de son pouvoir temporel ? On l'a souvent répété, déjà plus d'un de ses augustes prédécesseurs avaient formé ces vœux de retour à l'unité, rompue, au VIIIe siècle, par l'orgueil d'un misérable. Cependant ils n'avaient pas vu ce que nous voyons ; ils n'avaient pas entendu les menaces des nihilistes, pour apprendre que l'autorité de l'Église catholique est la sauvegarde des trônes et la protectrice des souverains. Plus heureux que ses ancêtres, malgré les dangers journaliers qui le menacent, le czar actuel était réservé pour cette grande leçon : la Révolution a déchiré les voiles et elle a fait voir à ses yeux qu'il n'y a de fondement véritablement solide pour les trônes que dans la religion.

Le puissant empire d'Allemagne, réveillé par les bruits menaçants du socialisme et du judaïsme qui grondent dans son sein, éprouve le besoin, pour prévenir l'explosion, de se tourner vers Léon XIII comme vers le seul et efficace modérateur. Il en coûte, sans doute, à cet empire protestant, qui commença de naître et dont le berceau fut gardé par Frédéric de Brandebourg, grand maître de l'ordre Teutonique, au moment où Luther rompait avec Rome, de devoir, aujourd'hui qu'il est arrivé à l'apogée de sa puissance, tourner ses regards suppliants vers le successeur actuel du pape Léon X ; mais les hommes de génie qui président à ses destinées sentent bien que ni les lois de Mai, ni les mesures de haute police ne sont des barrières assez puissantes pour arrêter le torrent toujours grossissant de l'Internationale et du socialisme. De là les demi-aveux qui de temps en temps leur échappent; de là aussi ces vœux, encore à moitié voilés, par lesquels ils semblent saluer avec une répu-

gnance mêlée de désirs et d'espérance le retour vers Rome et l'entente avec la papauté.

L'Angleterre marche d'un pas plus résolu et plus rapide vers Rome; déjà se lève l'aurore de ce jour béni où l'île des saints, revenue de ses longues erreurs et repentante du schisme et de l'hérésie où l'avaient précipitée Henri VIII et la reine Élisabeth, appellera et recevra sans restriction les bénédictions et les faveurs spirituelles que répandent les mains de la papauté. Elle ne sera point ingrate et n'oubliera pas tout ce que fait Léon XIII pour calmer les cœurs trop émus de nos frères d'Irlande; bientôt, il est permis de l'espérer, un ambassadeur anglais sera attaché près du Vatican, et un nonce sera accrédité près de S. M. la Reine d'Angleterre pour traiter les affaires de l'Église.

La France reviendra aussi de ses emportements; les gens de bien commencent à se lasser du désordre; on prie, on travaille, on invoque Celle qui est appelée la Reine de la France, et qui règne du haut des cieux sur tous les chrétiens; on invoque son Fils et l'on veut par Lui restaurer la paix entre les citoyens, les mœurs, la foi et la monarchie.

La Belgique, à son tour, commence à se fatiguer de la gueuserie et de ses tyrannies. Ceux qui voulaient rouler le catholicisme dans la fosse, se sentent eux-mêmes entraînés sur une pente où ils ne peuvent s'arrêter; ils commencent à avoir conscience du sort qui les attend; ils sentent qu'ils roulent vers l'abîme; ils n'ont plus guère de foi en eux-mêmes; la popularité si nécessaire à un gouvernement arbitraire commence à se lasser et à faire le vide autour d'eux, tandis que les catholiques dociles à la voix de Léon XIII, semblent oublier leurs divisions pour s'embrasser dans la vérité et se grouper comme un seul homme pour soutenir et défendre le programme récemment publié et qui doit, en secouant le joug de la gueuserie, briser les chaînes qui depuis tant d'années chargeaient de plus en plus les mains de l'Église.

SAINT BENOIT LABRE (1)

Un écrivain des anciens âges chrétiens a fait observer que tous les hommes indistinctement, même les riches, même les

(1) Extrait des *Œuvres* de Mgr Pie, évêque de Poitiers.

princes, même les rois, sont les mendiants de Dieu, qui tendent chaque jour la main pour recevoir de lui le pain de la journée.

Benoît-Joseph Labre a été un des types parfaits de cette vie pénitente ; je n'aurai pas de peine à vous en convaincre.

La pénitence chrétienne peut, en effet, se produire sous des aspects très multipliés et très divers. Labre l'a embrassée, je l'avoue, dans une de ses formes les plus insolites et les plus extrêmes : ce pauvre de Jésus-Christ s'est voué à la profession de pèlerin.

De bonne heure, on put soupçonner que sa vie serait marquée de quelque signe extraordinaire. Sans doute il n'est pas rare que l'enfance manifeste certaines inclinations pieuses, qui procèdent des restes de la bonne nature et qui naissent surtout de la grâce baptismale. Mais il est des vertus qui ne sont point dans les allures de l'enfance, par exemple, l'amour de la pauvreté. Or, ces vertus semblent être nées et avoir grandi avec ce bienheureux ; elles furent en lui comme une seconde nature. Bientôt un phénomène particulier se produisit. Les carrières qui s'ouvraient naturellement devant ce jeune homme se fermèrent tout à coup. Son intelligence, d'ailleurs pénétrante, s'obstruait, dès qu'on tentait d'y ingérer des connaissances qui ne se rapportaient pas aux desseins de Dieu sur lui. L'ensemble de ses dispositions et la nature des choses paraissaient le prédestiner au sacerdoce. L'obstacle vint on ne sait d'où. Doué d'un esprit net et judicieux, il semble qu'arrivé à un certain point de développement intellectuel, toutes ses facultés l'abandonnent; malgré une application consciencieuse on n'en peut faire qu'un médiocre humaniste. Les livres de religion, de piété, d'instruction chrétienne, il les savoure, il les dévore, il s'en pénètre ; au contraire, son esprit s'émousse, s'hébète, dès qu'il tient en main un livre de philosophie ou seulement de logique. La question est jugée ; il ne sera pas prêtre. Vers quel parti se rejeter ? Il est l'aîné d'une nombreuse famille ; il sera donc l'auxiliaire de ses parents, le guide et l'initiateur de ses frères ; il fera valoir le domaine patrimonial, dont sa primogéniture lui assure l'héritage ? Les travaux rudes et solitaires des champs doivent correspondre à son attrait ? Nullement. Les choses de la vie positive le trouvent sans aptitude ; il est d'une distraction, d'une maladresse que rien ne peut réformer. Que sera-t-il donc ? Décidément, il est fait pour la vie du cloître ; sa nature

méditative, ses tendances ascétiques, ses habitudes de mortification, la teinte un peu austère de son esprit indiquent clairement une vocation monastique ? Il est bien naturel que vous le pensiez ainsi, car il le crut lui-même de la sorte ; et combien de persévérance et d'obstination il mit à obtenir le consentement de ses parents ! Or, ce consentement est à peine obtenu, que les difficultés se multiplient et se hérissent devant lui. Ce fervent jeune homme, cet ange terrestre, que tous les monastères auraient dû se disputer comme un vrai trésor, il arrive que, pour un prétexte ou pour un autre, la porte des monastères se ferme à diverses reprises devant lui.

En effet, tandis que Benoît-Joseph, poursuivant son projet d'entrer en religion, errait sur les grands chemins, d'Amettes à la Chartreuse, de la Chartreuse à la Trappe, puis de la Trappe à la Chartreuse, et encore de la Trappe à Sept-Fonts ; durant toutes ces allées et ces venues, ces marches et ces contre-marches, il avait accompli à son insu l'apprentissage et le noviciat de sa profession. Il se croyait sur la voie, et il était dans le terme. Car le vouloir divin, c'est que, comme un autre Alexis, il abandonne tout ici-bas, parents, fortune, patrie, aises et commodités, pour mener au milieu du monde une vie pauvre, errante, misérable, dans la profession d'humble pèlerin et de visiteur des sanctuaires les plus renommés de la chrétienté.

Tel apparut, pendant près de quinze ans, le vénérable Benoît Labre, faisant route à travers l'Italie, la Suisse, l'Allemagne, la France, l'Espagne, et revenant toujours de préférence vers sa chère Italie. Lorette et Rome furent ses rendez-vous favoris. Rome finit par le posséder entièrement. A quel degré de sainteté il s'éleva dans ce genre de vie, c'est ce que je voudrais retracer en peu de mots.

—

Qui dira les effroyables privations auxquelles ce bienheureux a soumis son corps ? Ce qui est le strict nécessaire pour les autres, est une superfluité pour lui. « Les premiers éléments de la vie de l'homme, a dit le Sage, c'est l'eau, et le pain, et le vêtement, et la maison qui abrite le corps et ses nécessités. » Or, ces conditions élémentaires de l'existence humaine, Labre n'en a aucun souci. Il n'a d'eau que celle des fossés et des mares ; de pain que les miettes noires et durcies qui sont au fond de son havre-sac, et quand il ne s'en trouve plus, il lui

reste les racines des herbes dans la campagne, et je ne sais quoi dans les rues des villes ; quant au vêtement, il sait que la commisération chrétienne jettera toujours quelques haillons à sa nudité ; enfin, sa maison, c'est le lambris du ciel ou quelque coin retiré que personne ne songe à lui disputer.

Et dans toute cette vie de dénûment, dans cette fuite absolue du plaisir sensible, dans ce refus constant de toute satisfaction du corps, Benoît-Joseph ne cherche pas seulement la pénitence, la mortification, il veut davantage. Ce qui l'a le plus profondément impressionné dans l'histoire du Sauveur Jésus, c'est la dernière période de ses anéantissements, de ses humiliations, c'est le degré d'abjection auquel il est descendu dans les dernières heures de sa vie mortelle. Plein de cette pensée, Benoît-Joseph a faim et soif des avanies, des dérisions, des outrages ; il les cherche, il les appelle par un extérieur qu'il cherche à rendre repoussant. Ce *moi* humain, cette maison de la chair et de la volonté propre d'où il est déménagé, son bonheur est que le monde y fasse pleuvoir dessus la honte etl'ignominie et toutes sortes de mépris.

Mais cet homme, dites-vous, quel qu'ait pu être son point de départ, a été un homme vulgaire, un homme sans éducation ; « il n'avait point en lui l'étoffe d'un grand homme. » Je réponds d'abord que les grands hommes ont été rares en tout temps, et qu'ils le sont spécialement dans le nôtre. La médiocrité vaniteuse, qui se dresse sur la pointe des pieds pour se hausser, on la trouve partout. La vraie et naturelle grandeur, la grandeur du génie, la grandeur du courage, la grandeur du caractère, notre temps nous a peu accoutumés à la rencontrer. J'ajoute ensuite que, pour être un grand chrétien et un grand saint, il n'est pas nécessaire d'avoir en soi « l'étoffe d'un grand homme, » d'un homme distingué selon le monde. Il est vrai, partout où l'Église proclame la sainteté, c'est qu'elle y a constaté l'héroïsme. Nul chrétien n'est admis aux honneurs de sa béatification, s'il n'est juridiquement établi qu'il a pratiqué, dans un degré héroïque, non seulement les vertus théologales de foi, d'espérance et de charité, mais encore les vertus cardinales de justice, de prudence, de force et de tempérance, ainsi que les vertus morales qui en sont les annexes. On sait avec quelle rigueur l'Église instruit ces sortes de procès. S'il fallait passer à ce crible les noms qui encombrent le dictionnaire des grands hommes, combien resteraient dans le déchet ! Benoît-Joseph a

donc été un héros dans le sens le plus élevé de ce mot, puisqu'il est un saint. Toutefois, je veux abandonner le langage qui se parle entre les parfaits, et je consens à prendre les mots dans leur acception mondaine. Eh bien ! j'ai scruté sa vie, et je vous jure que Benoît Labre avait reçu d'en haut une nature assez riche pour être dans le monde, quelque position qu'il y eût occupée, un personnage au-dessus du commun. La vérité est que, nonobstant le genre d'existence auquel il s'était voué par vertu, jamais il n'a pu réussir à se rendre abject et méprisable comme il l'aurait voulu. Sa physionomie démentait son costume; à travers ses accoutrements, il perçait quelque chose, non seulement de poli, mais de noble. J'ai honte de descendre à ce détail, et je ne sais si le bienheureux me pardonnera d'oublier à ce point l'austérité de mon ministère; mais la futilité publique sera mon excuse. Je le dirai donc : notre pèlerin, tout affublé qu'il était de son enveloppe sordide, exhalait malgré lui un parfum de distinction. Sa voix était douce et sympathique; sa parole, quoique brève et sobre jusqu'à la rudesse, avait du trait et donnait à penser. La blancheur de la carnation, la finesse de la peau, la délicatesse des mains, accusaient ce qu'on est convenu d'appeler un homme comme il faut. Derrière cet extérieur négligé et rebutant, on sentait une âme forte et une nature choisie. Sa vue produisait une impression profonde sur tous les cœurs nobles et chrétiens. « A sa tournure, disait un prêtre de Rome, je parierais que c'est un cavalier qui s'est voué à la pénitence et qui a quitté tout pour servir Dieu. » Il y avait là une erreur : Benoît n'était pas un cavalier; c'était un homme d'origine et d'éducation bourgeoises, et rien ne put jamais lui en faire perdre entièrement le cachet.

Vous vous récriez encore, vous vous demandez si je n'abuse pas du prestige de la parole pour donner à mon personnage une sorte de transfiguration qui ne serait qu'un brillant travestissement. Car enfin, dites-vous, il s'agit d'un malheureux, d'un vagabond, d'un mendiant. Laissez-moi reprendre chacune de ces qualifications.

« Un malheureux : » c'est la seule insulte qu'il n'ait jamais voulu accepter. Lui qui courait au devant des outrages, il ne put jamais supporter celui-ci, parce qu'il y voyait une injustice contre Dieu dont la grâce inondait son âme d'une béatitude permanente. Un jour que des passants lui avaient jeté un regard de pitié en murmurant ce mot, Benoît se redressa fière-

ment et leur renvoya ces paroles, que je ne veux adresser ici à personne : « Qu'appelez-vous malheureux ? *Malheureux* ceux qui vont en enfer et qui ne verront point la face du Seigneur. » Enfin, on s'obstine à le qualifier de mendiant. Certes, nous ne travestirons jamais en vice et en déshonneur la mendicité chrétienne, la mendicité évangélique. Malheur aux lois humaines qui voudraient être plus sages que l'Église, et qui eussent atteint de leurs rigueurs plusieurs des plus illustres héros de la religion ! Mais, cela dit, j'ai hâte de répéter que Benoît-Joseph ne mendiait pas. Tous ses biographes s'inscrivent en faux contre l'opinion contraire, et ils ont raison. Conformément à la demande de l'oraison dominicale, il attendait et il recevait tout des mains de la Providence. La Providence, il est vrai, se servait ordinairement de la charité chrétienne ; mais cette charité était spontanée, et Benoît-Joseph ne la sollicitait pas. Que dis-je ? ce pauvre avait gardé l'âme fière, autant qu'il l'avait humble ! « Qu'en ferai-je ? » répondait-il un jour à un homme qui lui offrait de l'argent. Les secours dont il n'avait pas besoin, il les refusait ; ou, s'il les acceptait, c'était pour les distribuer aussitôt à d'autres. Ne savez-vous pas qu'on l'a quelquefois taxé d'orgueil, tant il se discernait des autres pauvres par tout son maintien et par sa générosité envers eux ? Dans cet humble bagage qu'il portait avec lui, il y avait plus que son nécessaire ; il en tirait des médailles, des livres, qu'il donnait avec bonne grâce. Dans ces occasions, on lui trouvait presque les airs et les façons d'un grand seigneur. Ce mendiant, puisque vous l'appelez ainsi, on le vit, un jour de Jeudi-Saint, présider la cène et traiter douze pauvres. Sous ses haillons, il se sentait le cœur si haut, qu'il ne croyait pas déroger à la dignité des pontifes et des princes en s'attribuant un ministère qui a coutume de n'être dévolu qu'à eux. Et la Providence, attentive à ce spectacle nouveau, daigne s'en exprimer à sa manière, en multipliant dans les mains de Benoît-Joseph le pain et les légumes qu'il servait à ses frères.

« Mendiant, » dites-vous ? Et moi je vous demande lequel est plus acceptable d'être mendiant de Dieu ou mendiant des hommes ? Or, quoi qu'en dise notre orgueil, et nonobstant les deux cent mille écriteaux qui interdisent la mendicité dans notre pays, n'est-il pas vrai qu'aucune société n'a jamais été plus encombrée de solliciteurs, de quémandeurs, qui s'adressent, non point à Dieu, mais aux hommes, et qui demandent trop souvent non pas pour les autres, mais pour eux-mêmes ? « Mendiant, »

vous lui donnez cette qualification avec mépris. Et moi, j'ose vous le dire, s'il revenait en ce monde, c'est lui qui rougirait pour nous, et qui trouverait que nous ne sommes pas fiers.

E. Pie.

LA QUESTION ROMAINE

Il vient de paraître sous ce titre : *La situation du Pape et le dernier mot sur la question romaine* (1), une très importante brochure appelée à faire et qui a fait déjà dans le monde diplomatique la plus grande sensation. L'*Osservatore romano* en a fait l'éloge ; nous en donnons une analyse qui la fera connaître à nos lecteurs :

L'auteur, qui a gardé l'anonyme, mais qui écrit et discute avec une grande force de talent et de logique, qui puise dans l'histoire et dans les faits contemporains une argumentation irréfutable, a divisé son travail en quatre chapitres : I. La Papauté, son indépendance, sa dignité ; II. Rome et la Papauté devant la raison et l'histoire ; III. La Papauté et la nation prédestinée ; l'indépendance italienne et la souveraineté temporelle ; IV. La Papauté et le monde catholique, le véritable suffrage universel.

Dans le chapitre Ier, l'auteur établit l'essence et l'origine de la Papauté, les hautes doctrines de l'Église, doctrines dont on ne pourrait pas faire abstraction alors qu'on le voudrait, car elles sont professées par 200 millions de catholiques, et tous les gouvernements, catholiques et non catholiques, ont un intérêt suprême à assurer la paix de ces consciences en leur garantissant l'indépendance et la liberté.

L'Église proclame et l'histoire confirme que la Papauté n'a été dépendante dans son origine d'aucun pouvoir humain. Elle n'a pas été instituée par les hommes ; elle a été fondée immédiatement par Dieu. Elle doit donc jouir d'une indépendance absolue, intrinsèque et permanente.

Les évêques du monde catholique ont proclamé cette vérité dans le document célèbre adressé le 9 juin 1862 au Pape Pie IX.

M. Thiers, lorsqu'il était président de la République, disait

(1) Paris, novembre 1881, chez E. Plon ; in-8° de 84 pages.

à l'Assemblée nationale de France, le 22 juillet 1871, « que c'était un grand devoir, un devoir supérieur qu'il ne négligerait pas, de maintenir l'indépendance du Saint-Siège. » Et Montalembert, dans la fameuse discussion du 19 octobre 1849, affirmait que « le Pape devait être en possession d'une souveraineté pleine et entière, ainsi que la raison, la conscience et la politique l'exigent. »

Mais, ce qui est plus remarquable, c'est que les adversaires du pouvoir temporel n'ont jamais pu nier le droit du Saint-Siège à une complète indépendance. Ceux-là mêmes qui dépouillaient la Papauté de ses États, étaient obligés de proclamer que le Souverain-Pontife devait être libre, et que rien ne devait amoindrir cette liberté. Ils proclamaient tout d'abord que Rome ne pourrait devenir la capitale de l'Italie que le jour où les catholiques ne verraient dans cet événement aucun danger pour le chef de l'Église.

« Quand, par une large liberté religieuse, disait au Parlement le comte Cavour, *vous aurez rassuré les consciences catholiques,* vous pourrez avoir Rome pour capitale. »

Dès le 7 septembre 1870, M. Visconti-Venosta écrivait aux représentants de l'Italie à l'étranger : « S. M. le Roi, intéressé comme souverain d'une nation catholique, à n'abandonner à aucun incident le sort du chef de l'Église, *prend,* comme il le doit, avec confiance, *en face de l'Europe et de la catholicité, la responsabilité de la sauvegarde du Pape.* »

Le 11 septembre 1870, le général Cadorna disait dans une proclamation aux Italiens des provinces romaines : « Vous saurez *prouver à l'Europe* que l'exercice de tous vos droits peut s'allier au respect, à la dignité et à l'autorité spirituelle du Souverain-Pontife. L'indépendance du Saint-Siège restera inviolable au milieu des libertés civiles. »

Le 12 septembre, M. Raeli, garde des sceaux, écrivait de Florence aux évêques d'Italie : « Le gouvernement ne permettra jamais qu'on fasse la moindre insulte à l'Église, à ses ministres et à l'exercice de leur ministère spirituel. »

Le roi Victor-Emmanuel avait déjà écrit le 8 septembre au Pape Pie IX, « avec l'affection d'un fils, la foi d'un catholique, la loyauté d'un roi, » qu'il prenait « la responsabilité » de la sûreté du Saint-Siège, et que le « chef de l'Église devait conserver sur les bords du Tibre un siège glorieux et *indépendant de toute souveraineté humaine.* »

Le 21 septembre, M. Visconti-Venosta écrivait au comte de Beust : « Ce n'est pas l'Italie qui cherchera à faire au Saint-Siège, qu'elle regarde comme une de ses gloires les plus splendides, une situation moins indépendante, moins grande, moins digne de l'auguste mission que le Pape remplit dans le monde. »

Le 9 octobre, le roi Victor-Emmanuel disait à une députation de Romains : « Comme roi et comme catholique, en proclamant l'unité de l'Italie, *je reste ferme dans la résolution d'assurer la liberté de l'Église et l'indépendance du Souverain-Pontife ; c'est avec cette déclaration solennelle* que j'accepte de vous le plébiscite de Rome et que je le présente aux Italiens. »

Le 11 octobre, M. Visconti-Venosta écrivait aux agents diplomatiques de l'Italie à l'étranger : « Nous rejetons comme injurieuse et absurde l'accusation de vouloir garder le Pape prisonnier au Vatican. »

Il répéta ces déclarations le 14, et le 18 il écrivit encore : « Notre premier devoir, en faisant de Rome la capitale de l'Italie, est de déclarer que *le monde catholique ne sera pas menacé dans ses croyances* par l'achèvement de notre unité. »

Enfin, le 5 décembre de la même année, Victor-Emmanuel adressait au Parlement les paroles suivantes : « Nous resterons à Rome en tenant les promesses que nous nous sommes faites solennellement à nous-mêmes, c'est-à-dire en respectant la liberté de l'Église, la pleine indépendance du Siège pontifical dans l'exercice de son ministère religieux et dans ses relations avec la catholicité. »

Comme on le voit, la nécessité de l'indépendance pontificale n'a pas été seulement proclamée par les évêques, elle a été solennellement reconnue par le roi Victor-Emmanuel, par M. Venosta, par tous les hommes d'État italiens ; mais ils n'étaient pas d'accord avec l'épiscopat sur le moyen d'assurer cette indépendance, et la loi des garanties, que firent les ennemis de l'Église prétendant résoudre une question immense par un petit expédient, n'est en principe qu'une contradiction et en pratique une impossibilité. Car cette loi n'a jamais été respectée, et les injures, les offenses contre le Pape, n'ont pas été punies.

Après les injures des protestants et des athées, qui attaquent chaque jour le Souverain-Pontife à Rome, sont venus les cris sauvages de ceux qui voulaient jeter à l'eau le cadavre de

Pie IX et qui lançaient des menaces de mort contre son successeur. Et ces faits n'ont pas été isolés : ils n'ont été que la préface d'une longue série d'injures et de menaces contre la Papauté, et ces injures se répètent chaque jour à l'ombre de la loi des garanties, qui ne protège pas le Pape, mais qui en revanche protège ses insulteurs.

La brochure que nous analysons a donc raison de conclure que « le Pape est dans une situation inférieure à celle du dernier sujet du royaume d'Italie ; il est soumis au régime du domicile forcé. »

Nous devons cependant faire une réserve sur la solution spéciale que l'auteur donne à la question. Il a parfaitement raison de dire, et il prouve parfaitement dans sa brochure, qu'il est de l'intérêt général de rendre au Pape son indépendance et d'assurer sa pleine liberté, mais il s'égare quand il paraît croire qu'il suffirait d'adopter la mesure suivante :

Puisque, dit-il, comme capitale de l'Italie la ville de Rome offre tous les inconvénients, toutes les difficultés insurmontables qui ont été énumérés tout à l'heure, croit-on vraiment que l'Italie serait moins forte, moins respectée, moins prospère, si elle restituait au Pape, au moins avec le port de Civita-Vecchia, cette capitale, entourée d'une vaste solitude qui ne représente qu'un territoire de trois à quatre cent mille habitants ?

Alors ce grand conflit pourrait prendre fin, alors la cause principale des discordes civiles disparaîtrait ; alors les catholiques viendraient prendre leur place dans la vie publique, fortifiant par leur concours les institutions nationales ; alors enfin, tout danger d'ingérence étrangère serait éloigné à jamais, et le Pape pourrait dire à l'Italie, comme autrefois ce patriarche de Constantinople à l'empereur Théodose : « Tu combattras mes ennemis, et je m'unirai à toi pour combattre les tiens. »

Il est clair que cette solution, qui rappelle une trop célèbre brochure de M. de la Guéronnière, ne peut ni satisfaire les catholiques, ni rétablir le droit : c'est donc, avec les meilleures intentions, faire à la Révolution une énorme concession ; c'est, par conséquent, ne donner qu'une solution très provisoire et tout à fait insuffisante. La conclusion logique des raisonnements de l'auteur, est que le *dernier*

mot ne sera vraiment dit que lorsque le Pape sera réintégré dans la plénitude de ses droits, et, par conséquent, de sa souveraineté temporelle dans les États dont on l'a sacrilègement dépouillé.

ROME AU PAPE (1)

Un « patriote » italien, Massimo d'Azeglio, écrivait de Cannero en 1862 à M. Eugène Rendu : « *Si l'Empereur nous délivre de Rome capitale, ce sera un aussi grand service que Solferino.* » Le comte de Cavour avait dit à un intime : « Il faut faire grand bruit autour de Rome et ne jamais y aller. »

Aujourd'hui le gouvernement italien est à Rome ; mais tous les esprits vraiment politiques de l'Italie sont obligés de reconnaître que d'Azeglio et Cavour avaient raison. La diplomatie européenne, longtemps indifférente et oublieuse, commence à comprendre maintenant qu'il y a à Rome une question qui n'est pas résolue et qui devient chaque jour plus grave. Les faits du 13 juillet ont été comme un coup de tonnerre qui a réveillé l'Europe endormie, et l'orage gronde toujours autour du Vatican.

On se trouve en présence de ce fait étrange : Il y a en Europe un homme qui ne peut sortir de sa demeure, qui n'a commis aucun crime et qui est prisonnier, et cet homme, c'est le Pape, le chef de deux cents millions de consciences. Personne n'admet plus pour le Pape la possibilité de sortir de son palais. Les catholiques n'ont jamais admis cette possibilité ; les gouvernements ne l'admettent plus. M. Mancini disait ces jours derniers à un ambassadeur : « Léon XIII nous rend un fameux service en ne paraissant point dans les rues de Rome, car nous ne serions pas maîtres de réprimer les manifestations radicales. » Tout catholique qui s'agenouillerait sur le passage du Pape et qui crierait : « Vive Léon XIII ! » serait considéré comme un provocateur. Aux vivats des catholiques, les radicaux répondraient par des cris de mort. Il est inutile d'examiner les causes de cette situation ; ces causes existent, et tant que les deux pouvoirs seront à Rome, il ne dépend ni du roi d'Italie ni de

(1) Extrait d'une correspondance adressée de Rome au *Figaro* par un diplomate.

Léon XIII de les supprimer. En attendant, cette situation est intolérable.

On a dit cela à Vienne au roi Humbert, et le fils de Victor-Emmanuel s'est renfermé dans un sombre silence. Victor-Emmanuel avait écrit hypocritement à Pie IX en 1870 : « J'irai à Rome pour protéger le Saint-Siège contre la démagogie. » Aujourd'hui la démagogie menace à la fois le Vatican et le Quirinal. MM. Depretis et Mancini vont au-devant du péril, le cœur léger. Ils ne se soucient pas plus de la croix du Vatican que de la croix de Savoie.

M. Bonghi l'écrivait l'autre jour : « La démagogie veut passer par le Vatican pour arriver au Quirinal. » Elle trouvera le Vatican vide, car tout est prêt pour le départ du Pape. Est-ce que le roi Humbert ferait aussi ses préparatifs de départ? On dit qu'une des vieilles voitures de voyage de la cour d'Italie vient d'être mise à neuf. Les grandes routes sont quelquefois plus sûres pour les souverains que les chemins de fer. En attendant, le roi Humbert, qui n'allait plus à l'église depuis fort longtemps, va chaque dimanche à la messe. C'est à Monza qu'il a repris, il y a quelques semaines, les habitudes chrétiennes de sa famille. Comprendrait-il ce besoin des secours d'En-haut? Mais pour se réconcilier avec Dieu, il faut qu'il se réconcilie avec le Pape et avec la justice.

La monarchie de Savoie, dont l'histoire est si chrétienne et si glorieuse, aurait encore un beau rôle à remplir. Il est encore temps, mais il n'est que temps. Demain peut-être il sera trop tard.

Personne n'ignore les pourpalers qui ont eu lieu récemment entre les gouvernements et le Saint-Siège au sujet du départ éventuel du Pape. Autrefois la Suisse avait répondu à Pie IX qu'elle était trop petite pour le recevoir. Elle était sans doute trop petite aussi pour abriter Mgr Mermillod. Mais il y a des puissances qui ne seraient pas fâchées d'attirer le Pape, et je crois pouvoir dire que, si le baron Haymerlé n'était pas mort, l'idée du départ du Pape aurait fait des progrès. Remarquez bien : on a démenti les bruits concernant ce départ, au lendemain du jour où le baron Haymerlé expirait.

Le roi Humbert est allé à Vienne ; mais à quoi sert ce voyage ? Le parti radical en Italie ne pourra plus parler pendant quelque temps de l'*Italia irredenta ;* mais il ne se montrera que plus agressif à l'égard du Vatican. Les insultes au Pape mort

n'ont été que la préface des outrages au Pape vivant. On d'insulte pas seulement les catholiques étrangers ; on lance des pierres et des menaces de mort contre les Italiens qui viennent par milliers visiter le Pape, qui est un souverain national, le premier des Italiens.

Il vient de paraître une brochure qui fait grand bruit ; elle a pour titre : *La situation du Pape et le dernier Mot de la Question romaine* (1). Quel est ce dernier mot ? C'est qu'il faut rendre Rome au Pape, si l'on ne veut pas compromettre à la fois l'honneur et la sécurité de l'Italie, et la paix du monde. Cette voix vient de haut. Sera-t-elle entendue ? Je ne sais. Mais on fera bien de lire ces pages, au Quirinal, et de les méditer sérieusement. C'est un cri de paix, et non un cri de guerre. Mais ce sera le dernier. Si on reste sourd, la tempête commencera. Les gros nuages sont déjà à l'horizon, et le flot radical, qui monte toujours, frappera furieusement le trône et l'autel. La barque de Pierre, ballottée par les vagues, résistera à cette tourmente terrible. Mais d'autres navires périront, et on entendra à peine, au milieu des grondements de la foudre, les cris des naufragés.

Le monde regarde ; il est inquiet. Moi, vieux défenseur du principe monarchique, je dis au roi qui est à Rome : « Sauvez votre pays : qu'aurait-il servi de l'avoir délivré du joug étranger, si aujourd'hui il faut qu'il succombe sous l'oppression radicale ? Souvenez-vous des conseils des vieux serviteurs de votre race ; ils ont toujours dit au roi Victor-Emmanuel de ne pas aller à Rome. Il y a trouvé son tombeau ; la dynastie de Savoie serait-elle destinée à y trouver le sien ? Qu'avez-vous pu opposer au Vatican ? Est-ce cet informe édifice qu'on appelle le ministère des finances, dont M. Gambetta, toujours grossier, disait, lors de son voyage à Rome, que l'Italie aurait pu y loger sa dette.

A Rome, vous n'êtes pas chez vous. On dit : la cour de Berlin, la cour de Vienne, etc... On dit aussi : la cour de Rome ; mais ce n'est pas la vôtre. A Rome il n'y a qu'une cour : celle du Vatican. Il n'y a qu'un souverain, c'est le Pape. Sans doute, la démagogie ne vous pardonnerait pas de renoncer à Rome. Mais vous pardonnera-t-elle d'y rester ? Le jour doit venir où un prince guerrier comme tous les princes de la maison de Savoie, sera obligé de prendre l'épée contre les ennemis de sa race et de la patrie italienne.

(1) Nous en donnons plus haut l'analyse.

LA JUSTICE ET LA PAIX

DANS LE MONDE DU TRAVAIL

(Suite et fin. — Voir le numéro précédent.)

III

Rétablir la paix et l'union dans le respect de la justice, en finir avec le libéralisme au moyen de la contrainte morale, telle est la grosse question qui prime toutes les autres, parce que l'édifice social et tous les biens reposent sur ce fondement.

Ce rétablissement de l'ordre est le devoir de toutes les autorités, des petites aussi bien que des grandes, de celles qui sont au dernier degré de l'échelle sociale comme de celles qui sont au sommet. En principe, le devoir est égal pour tous. Le père et le patron ne sont pas moins obligés de maintenir chez eux la justice chrétienne qu'un roi dans son royaume. En fait, l'obligation augmente pour les uns quand les autres ne font plus leur devoir. Si donc l'autorité souveraine sacrifie l'ordre moral, les autorités subalternes doivent suppléer aux apostasies du pouvoir par un redoublement de vigilance et d'énergie. Cette apostasie crée alors aux moindres citoyens une obligation spéciale, l'obligation de s'unir, d'établir le concert de toutes les bonnes volontés, afin qu'elles ne restent pas impuissantes.

Je n'ai pas besoin de vous dire si nous sommes dans cette situation. Mon but est d'établir qu'au milieu du désordre universel, le seul moyen de grouper en faisceau les forces isolées, d'organiser légalement la contrainte morale au profit de la loi de Dieu, est de recourir à des institutions économiques prenant la forme de sociétés financières.

Ces institutions sont du moins indispensables dans les villes, là où les travailleurs sont éparpillés dans une multitude de petits ateliers, sans se connaître et sans que la multitude de leurs clients les connaisse davantage au point de vue moral.

Il ne m'appartient pas d'examiner si une institution économique établissant un intérêt commun dans la grande industrie, n'amènerait pas beaucoup d'industriels à tenter une réforme que, livrés à leurs propres forces, ils n'osent pas entreprendre. J'admets volontiers que, dans une grande usine, le patron tout seul, s'il le veut bien, peut absolument maintenir d'abord la paix parmi ses ouvriers. Il y parviendra toujours s'il est à la fois un homme juste et un justicier.

Juste, il règlera la question du salaire à la satisfaction de tous ; il assurera la permanence des engagements, il saura donner de l'avancement au talent et au mérite. Justicier, il protégera la foi et les mœurs de ses subordonnés contre toutes vexations du dedans et du dehors. — Après avoir posé ce fondement, qu'exige saint Thomas, si le patron de la grande industrie organise des associations religieuses, elles donneront peu à peu à ses ouvriers la pensée, le désir et enfin le courage de vivre en bons chrétiens. — Alors, le patron couronnera son œuvre par ces institutions économiques de tout genre qui procurent aux travailleurs une abondance relative des biens matériels.

C'est ainsi qu'on a procédé au Val-des-Bois, sans se douter peut-être qu'on observait si bien la méthode indiquée par saint Thomas.

Mais, en dehors des grandes usines, si les petits patrons restent isolés, quelle que soit leur bonne volonté, il leur sera impossible de faire régner autour d'eux la justice chrétienne et la paix. Comment le pourraient-ils lorsque, par le fait de leur isolement, la plupart d'entre eux sont victimes eux-mêmes des injustices les plus criantes ? Vous faites appel à leur conscience de patron et vous leur demandez d'avoir de l'autorité. Mais ils vous répondent qu'ils dépendent eux-mêmes de tout le monde et que ceux qui devraient les soutenir sont souvent les premiers à les sacrifier, au risque de les précipiter dans la ruine.

Si quelque part l'isolement est mortel, c'est ici. Il faut l'association, et une association considérable, comprenant tous les éléments d'ordre : l'ouvrier, le patron, le client riche, l'ouvrière, la maîtresse d'atelier, les dames et enfin le prêtre. Quiconque veut le salut de la patrie par le retour à la loi de Dieu, doit venir sur le terrain du travail, pour qu'on sache clairement qui mérite la protection et qui en est indigne, pour que les coupables soient mis en demeure de se corriger ou de s'en aller, pour que les innocents ne demeurent pas davantage dans l'abandon, victimes de la calomnie ou de concurrences déloyales dont nous sommes trop souvent les complices.

Le droit romain défendait aux capitalistes, aux grands fonctionnaires d'exercer aucun commerce dans les villes, afin de laisser aux petits marchands la possibilité de gagner leur vie. Qui donc s'occupe aujourd'hui de protéger le petit peuple contre la concurrence écrasante des capitaux ? Est-ce juste ? Et combien d'autres iniquités viennent porter le trouble, la souffrance,

la colère et la haine dans le monde du travail! Or, sans la justice, point de paix, point d'union et par conséquent point de réforme.

Ce n'est pas d'aujourd'hui que je signale ce mal et que j'en demande le remède. Il y a cinq ans, à Bordeaux, quand je parus pour la première fois dans vos congrès, j'affirmai que la division des chrétiens commence dans les affaires, que nous faisons là maladroitement des plaies, vives et profondes à des cœurs, honnêtes ; qu'ils en deviennent irrités ou découragés, et que plus tard leur concours nous manque, lorsqu'il le faudrait, au triomphe de notre cause.

Le remède à ce mal est ce que dès le début vous avez appelé « *la protection du travail chrétien.* » Mais cette protection a besoin d'être organisée, ce qui exige des institutions légales réunissant tous les cœurs honnêtes et courageux, afin qu'ils trouvent dans leur union et dans leur nombre la force nécessaire au rétablissement de l'ordre et de la paix. Or, impossible d'en venir là sans le secours des sociétés financières.

On a voulu tenter la réforme par des réunions de patrons chrétiens... Elles ne sont pas légales ; elles n'ont jamais eu le nombre, fort peu de patrons ayant répondu à l'appel ; enfin les patrons zélés qui étaient venus ont fini par se décourager, en constatant que ces réunions ne leur donnaient aucun moyen pratique pour remédier sûrement aux maux qui les accablent.

On a essayé alors des associations professionnelles. C'est un heureux retour aux traditions du passé. Mais on n'a pas pris garde qu'autrefois chaque corporation était une institution économique. Elle avait ses privilèges financiers, qui lui permettaient de sévir. Rien de cela n'existe aujourd'hui. Ces associations chargent les travailleurs de devoirs, sans leur offrir en compensation aucun profit. On ne saurait aller bien loin avec ce système.

Pour avancer, il faut passer sur un autre terrain. Voyez l'exemple des ébénistes chrétiens de Paris : ils cherchent à donner de la vie à leur association professionnelle en fondant une société coopérative pour la vente de leurs meubles. Et s'ils réussissent, ce sera grâce au secours d'une autre société financière, plus vaste et plus puissante, formée par des catholiques nombreux.

Ainsi la force économique est seule un levier assez puissant

pour soulever les travailleurs isolés. C'est que, avec cette force, on peut à donner une institution ce qui manque à toutes les autres :

1° La LÉGALITÉ, qui dispense de solliciter des permissions et qui met à l'abri de l'arbitraire administratif.

2° Le NOMBRE. La loi ne met pas de limites. Les sociétaires peuvent donc venir par centaines, par milliers et même par millions. Or, les travailleurs viennent toujours volontiers quand leurs intérêts sont en jeu.

3° L'AUTORITÉ. Il suffit de spécifier par les statuts que les actions seront nominatives et ne pourront être transférées qu'à des personnes agréées par le conseil d'administration. Alors les administrateurs deviennent des magistrats qui peuvent récompenser ou punir, et l'institution qu'ils dirigent est entre leurs mains un instrument de contrainte morale.

Ce ne sont pas ici des affirmations en l'air. Trois années d'expérience confirment ces vérités. Nous en donnerons la preuve à qui voudra l'entendre.

On ne manquera pas d'objecter : Mais si vous réussissez à grouper une multitude de personnes sur le terrain économique, pour en faire un instrument de réforme, on s'empressera de vous arrêter et vous aurez travaillé en vain.

Je réponds : Plus notre Société deviendra matérialiste, plus il lui sera impossible de gêner en quoi que ce soit la liberté des Sociétés financières. La sécurité augmentera donc sur ce terrain, pendant qu'elle disparaîtra partout ailleurs.

En voici la preuve : Pour les matérialistes, le droit individuel est tout. Il faut lui faire une place immense, afin que les gros poissons, qui font la loi, aient pleine liberté de manger les petits. La meilleure manière de lui assurer cette place est de déclarer la liberté illimitée de l'argent, c'est-à-dire de faire des lois qui ne profitent qu'aux capitalistes.

Il en a toujours été ainsi dans les civilisations matérialistes. Les Romains étaient moins athées qu'on ne l'est de nos jours et croyaient davantage à l'enfer. Mais ces civilisés égoïstes n'avaient pas manqué de se donner légalement le moyen de voler le peuple au gré de leur avarice et de défendre leurs rapines contre les revendications des masses exploitées. Je viens de traduire Lactance, disant : *Leges, etiam nomine justitiæ, iniquissimas, injustissimasque sanxerunt, quibus*

rapinam et avaritiam suam contra vim multitudinis tuerentur (1).

Ainsi, dans une nation matérialiste, il est indispensable qu'on épargne toute gêne aux Sociétés financières, afin qu'elles puissent devenir de véritables forêts de Bondy dans lesquelles un voleur habile et bien armé pourra toujours dévaliser à son aise les passants.

Ne trouvez-vous pas que cette forêt couvre déjà la France, l'Europe, le monde tout entier? Chacun de vous ne s'est-il pas égaré dans ses profondeurs? N'avez-vous jamais eu des fonds turcs, des valeurs espagnoles, mexicaines ou tunisiennes? Vous êtes entrés là les mains pleines d'argent. Comment en êtes-vous sortis?

Eh bien! il s'agit d'organiser des institutions économiques qui soient des Sociétés de personnes plus encore que des Sociétés de capitaux, afin que les actionnaires puissent se connaître, s'estimer, s'aimer, se soutenir et se défendre. Il faut que les travailleurs et les capitalistes chrétiens n'entrent plus isolément dans la forêt de Bondy, mais qu'ils marchent par bandes bien armées, bien disciplinées, afin que les voleurs de profession soient forcés de se tenir à distance.

Je termine par où j'ai commencé, en substituant à la parole de Montaigne cette autre de Notre-Seigneur: « Ne jugez pas sur l'apparence. » A ne regarder que les mots, une institution économique n'offre guère que des avantages financiers. Il y a cela dans nos institutions, mais il y a autre chose. Gardez-vous donc de passer votre chemin en ne regardant que la surface. Arrêtez-vous et allez au fond. Le Congrès est un temps d'études. Sachez étudier. Venez proposer vos observations, vos objections. Ne laissez rien avant d'en avoir compris parfaitement la vérité et la portée. Telle est la demande que je vous adresse. Il est d'usage de terminer les rapports par des vœux soumis à l'approbation du Congrès. Si vous souscrivez à la

(1) Lactantius, Div. Just. V. c. VI.

Cité par J. Lœsevitz dans ses articles si remarquables, publiés par le *Contemporain*, sur les principes de l'ordre social chrétien et sur les doctrines économiques des temps modernes. N° d'octobre 1880, p. 598.

Nous ne saurions assez recommander la lecture de ces articles, dont la série, commencée en septembre 1880, n'est pas encore terminée.

thèse que je viens de soutenir, vous aurez mieux à faire que de lever les mains : vous viendrez fidèlement et en grand nombre prendre part aux travaux de notre Commission (1).

P. Ludovic.

M. PAUL BERT

La nomination de M. Paul Bert comme ministre de l'instruction publique et des cultes suffirait, à elle seule, pour indiquer ce que veut faire de l'éducation de l'enfance et de la jeunesse, ce que veut faire de la religion celui qui a jeté ce cri, programme de la franc-maçonnerie : *Le cléricalisme, voilà l'ennemi !* M. Paul Bert a tenu à faire savoir tout de suite qu'il est disposé à faire ce que l'on craint de lui ; il a saisi pour cela la première occasion qui se présentait, la réception des différents chefs des services extérieurs de son double département ministériel.

Voici quelques-unes de ses déclarations.

Au Conseil supérieur de l'instruction publique, présenté par M. Berthelot :

> Vous le savez, le mouvement réformateur ne dégénèrera pas en une destruction révolutionnaire. Et si, par impossible, la présence au ministère d'un ancien collègue, dont vous avez vu de près les intentions et les efforts, ne vous offrait pas une garantie suffisante, vous en trouveriez une dans la personne de mon excellent ami et collaborateur M. Chalamet, rapporteur de la loi qui créa votre magistrature universitaire et fixa vos attributions. Messieurs, il n'y a rien de changé ici. Nous travaillerons dans le même esprit progressif et prudent que par le passé.

On sait avec quel amour de la liberté et avec quel esprit de justice le Conseil supérieur a travaillé jusqu'ici.

(1) Les institutions auxquelles ce rapport fait allusion sont longuement exposées en deux petits volumes publiés par le R. P. Ludovic après les Congrès d'Angers et de Grenoble. Il en est question encore, chaque mois, dans l'*Union économique*, petite revue qui paraît à Angers, 3, *Cloître Saint-Martin*. Prix de la revue, 5 fr. Des institutions, Congrès d'Angers, 1 fr. 50 ; Congrès de Grenoble, 1 fr.

A la Faculté de théologie catholique de la Sorbonne, présentée par M. l'abbé Loyson :

Je suis heureux, messieurs, de vous voir ici : j'espère que la faculté de théologie catholique respectera dans son enseignement les lois fondamentales qui règlent les rapports de l'Église catholique et de l'État.

Voilà une espérance menaçante ; M. Bert prend un autre ton en répondant à M. Lichtenberger, doyen de la faculté de théologie protestante :

Vous avez, vous, messieurs, exécuté fidèlement le mandat qui vous avait été donné ; chaque année, vous formez de nombreux bacheliers, licenciés, docteurs, qui entrent dans le clergé protestant ou restent dans la vie laïque, montrant que la science religieuse et les convictions sincères ne sont pas incompatibles avec un large libéralisme d'esprit.

Un souvenir que j'ai gardé de vous, messieurs, et sur lequel je désire insister, c'est celui de votre généreuse intervention dans la question du service militaire. Votre attitude a été un argument décisif auprès des Chambres. Vous n'avez jamais demandé que le droit commun. Tout serait bien simple s'il en était de même partout.

On est tout fiel pour les catholiques, tout miel pour les protestants ; nous ne trouvons pas que ceux-ci doivent se trouver bien fiers de cette faveur d'un ministre hautement matérialiste et athée.

A Mme Jules Farre, directrice de l'école normale supérieure de l'enseignement secondaire des filles :

Je sais, madame, a dit le ministre, quelle autorité vous donnent vos mérites et le nom illustre que vous portez si dignement. Le succès de l'école que vous dirigez est affaire d'intérêt national. Il mporte que nous ayons au plus tôt un corps de professeurs-femmes ipour les collèges et lycées qui vont surgir de toutes parts. Votre établissement est, au point de vue hiérarchique, similaire de la célèbre école de la rue d'Ulm (1). Je vous souhaite d'aussi glorieuses destinées.

A M. Pécaut, directeur de l'école normale supérieure d'institutrices établie à Fontenay-aux-Roses :

Si une chose m'étonne, c'est la différence qu'on fait encore dans l'éducation enire les filles et les garçons. La nation ne devrait pas

(1) L'école normale des professeurs de l'enseignement secondaire.

agir en ceci autrement qu'une mère de famille, qui ne fait pas ces distinctions. Au contraire, aujourd'hui, par une sorte de préjugé injuste, les écoles neuves, les mobiliers scolaires les meilleurs sont pour les garçons ; les filles ont le reste. Je suis bien éloigné de cette façon de voir et je répèterais volontiers le mot connu : Quand on instruit un garçon, on ne fait qu'un homme instruit ; mais quand on instruit une femme, on instruit toute une famille.

Il en est de même pour le traitement, dans le sens le plus étendu de ce mot ; à cet égard encore l'inégalité est criante. Il y a en France des départements entiers où pas une institutrice ne reçoit plus de 900 fr. par an. Et certes, on n'oserait pas payer de la sorte un instituteur. Cette inégalité de traitement doit cesser ; on demande les mêmes grades, on exige le même travail, on impose les mêmes devoirs et la même responsabilité : égalité de peine appelle égalité de rémunération. J'ai sur ce point des convictions très arrêtées qui se sont déjà traduites par un projet de loi déposé devant l'ancienne Chambre.

Un journal dit très justement, à propos des idées de M. Paul Bert sur l'égalité d'éducation pour les deux sexes : « Les mères de famille que fréquente M. Paul Bert lui ont donné de regrettables exemples, si elles ont élevé leurs filles comme leurs fils, « sans distinction. » Ces filles-là trouveront difficilement des maris, et nous voulons croire que toujours le bon sens national se refusera énergiquement à une assimilation qui répugne à la nature, aux devoirs, à l'honnêteté. »

A l'Association des chefs d'institutions libres, le ministre a dit :

Le sort des institutions libres, le sort de ces maîtres qui sont les *flanqueurs* et parfois les éclaireurs de l'Université, a été réellement injuste et inique. Lorsqu'en 1850 on a prétendu établir la liberté de l'enseignement, c'est eux qui en ont payé les frais. Aujourd'hui, il s'agit de revenir sur cette injustice, et, selon quelques-uns, c'est encore à leurs dépens que devrait s'opérer ce retour à l'équité. Pourtant, s'il est un corps à qui la liberté doive profiter, c'est à celui qui use d'elle, non pas pour étouffer l'esprit de liberté dans les jeunes générations, mais pour le développer.

C'est là une vérité dont je suis pénétré : s'il était aussi facile de la formuler dans un texte de loi qu'en paroles courantes, je ne craindrais rien pour vous. Mais, au reste, si dans la préparation d'une mesure législative, je venais à porter quelque atteinte à vos droits, je suis homme de discussion, je n'ai pas de mauvais entête-

ment, et je saurais, éclairé par vous, revenir au besoin sur mon erreur. La distinction est facile à faire entre vous et ceux dont le voisinage vous a porté tort. La formule qui vous différencie est aisée à trouver : « Vous êtes des libéraux, vous êtes des Français. »

Très poli pour les catholiques, M. le ministre vivisecteur ; il dénie à nos religieux la qualité de Français, parce qu'ils avaient l'audace d'inspirer aux familles plus de confiance que les instituteurs laïques dont il fait ici l'éloge ; c'est aussi maladroit qu'injuste.

Mais voici le personnel des lycées et collèges de Paris, que présente M. Gidel, proviseur du lycée Louis-le-Grand ; le ministre l'accueille dans les termes suivants :

Messieurs,

Une coutume fort honorable veut que chaque nouveau ministre, à son arrivée, adresse devant vous à son prédécesseur quelques paroles de courtoisie. Cet usage n'existerait pas que je l'inventerais aujourd'hui. Rien absolument, ni dans le passé ni dans le présent, ne me gêne pour rendre à M. Jules Ferry l'hommage que méritent son libéralisme éclairé, son initiative hardie, sa ténacité vigoureuse. Appuyé d'un côté sur le Parlement, de l'autre sur l'Université, il a eu l'honneur, que je lui envierais s'il ne l'avait aussi bien gagné, d'attacher son nom à un ensemble incomparable de réformes si nombreuses et si profondes que rien de tel ne s'était vu depuis les temps de Guizot et de Duruy.

Dans cette région moyenne de l'instruction publique, dans cet enseignement secondaire où vous préparez, messieurs, les officiers de la nation, les réformes, bien que ne mettant pas en jeu les rouages parlementaires, n'en ont pas moins vivement passionné l'opinion publique. Au sein de ce conseil supérieur où, pour la première fois, nous le savons mieux que personne, mon digne collaborateur, M. Chalamet, et moi, l'un président et l'autre rapporteur de la commission parlementaire qui l'a institué, vous aviez des représentants de votre libre choix, — il s'éleva de belles, d'éloquentes discussions. Ce fut un magnifique mouvement intellectuel, caractérisé par une sorte — si l'on peut ainsi parler — d'agitation sereine, et dont nous devons être fiers comme de notre 1789 universitaire.

Avec un élan de générosité vraiment patriotique, les hommes les plus attachés à la tradition firent abnégation de toutes leurs préférences, et il sortit de là un programme qui marque sur le passé un immense progrès.

Ces réformes, messieurs, je vous le dis avec un sentiment sincère et intime, ne pourraient courir qu'un danger, un seul : ce

serait la recherche généreuse, mais imprudente, d'autres réformes plus avancées, de progrès nouveaux et prématurés. Je ne suis pas suspect à cet égard ; je ne me déclare pas absolument satisfait de ce qui existe ; j'ai fait mon possible pour obtenir davantage ; j'ai essayé d'y déterminer le Conseil supérieur ; je me suis défendu jusqu'à l'extrémité ; ici même, à cette place, j'ai brûlé mes dernières cartouches.

Mais j'ai compris, le vote acquis et la fumée de la bataille à peine dissipée, qu'il fallait nous replier tous sur le gros ne l'armée, pour former une majorité compacte qui donnât une autorité définitive aux résultats de nos délibérations. Oui, nous nous sommes alors résolus à ajourner nos espérances, dans leur intérêt même et pour ne pas les compromettre par une intervention imprudente. Je me souviens même d'avoir alors employé une expression que peut seule excuser mon éducation de physiologiste : « Maintenant, messieurs, dis-je à mes amis et collègues, *il s'agit de digérer.* »

Car, la grande ennemie des réformes, c'est l'impatience brouillonne. Elle n'aura point d'accès ici. La marche commencée ne subira pas d'à coup. Je voudrais que mon arrivée aux affaires eût au moins cette signification et cet avantage de prouver que le changement de personne n'a point apporté de changement dans la direction du mouvement. J'aurai pour souci, non pas unique, mais pour souci premier de veiller à la complète exécution des volontés du conseil supérieur. Non pas seulement parce que les réformes réalisées sont bonnes, mais aussi et surtout dans l'intérêt des réformes futures. Car le temps de celles-ci viendra d'autant plus tôt que les autres auront pris assiette et solidité. Un bon architecte attend que les fondations soient sèches pour bâtir l'édifice. En respectant ainsi les points acquis, je préserve les droits de l'avenir, d'un avenir qui dépasse sans doute les horizons bornés d'un ministre,

..... qui fragilem truci
Commisit pelago ratem.....

Ce n'est pas qu'il n'y ait actuellement rien à faire.

D'abord ce n'est pas une petite besogne que de faire des réformes décidées en principe une œuvre en fait définitive ; puis, je crois aux avantages de quelques modifications dans l'organisation et la discipline intérieure de nos établissements, à l'utilité d'une liberté plus grande laissée aux maîtres, surtout dans nos grands lycées, à la nécessité de donner à la liberté de conscience son plein développement.

Voilà mes sentiments, messieurs ; je ne serais pas étonné s'ils étonnaient quelques-uns d'entre vous. Vous me pardonnerez de ne vous avoir rien dit de bien nouveau : je ne porte pas sur moi de

boîtes à surprises. C'est un langage sincère que j'ai parlé devant vous.

Il n'est pas non plus bien neuf, mais il est bien sincère de vous dire : la confiance entre nous doit être complète, nous travaillerons ensemble, unis par le sentiment du devoir, par l'amour de la jeunesse, par le culte de la patrie.

La confiance que M. Paul Bert met dans l'action des lycées et collèges est suspecte ; les pères de famille se demanderont s'il n'y a pas quelque danger à confier leurs enfants à des maîtres si chers au franc-maçon matérialiste.

M. Paul Bert ne compte pas moins sur les écoles primaires du nouveau régime ; conduits par M. Herold, préfet de la Seine, les directeurs et directrices de 1re classe des écoles de Paris ont été accueillis par ces paroles :

C'est la première fois que vous êtes associés à cette fête de la famille universitaire ; je vous remercie de votre empressement à y prendre part. J'y vois le signe visible, la consécration définitive de votre admission dans le sein de cette famille.

Vous en faisiez de droit partie de tout temps. Pour ma part, depuis plusieurs années j'ai pu apprécier par moi-même les mérites, le dévouement, le zèle professionnel de ce grand corps des instituteurs de la Seine. De votre côté, vous me connaissez comme je vous connais : entre nous de longs discours ne sont pas nécessaires. Je vous ai déjà exposé mes idées et elles ne changeront pas.

Entre le langage du ministre et celui du député, il pourra y avoir des différences de forme : il n'y en aura ni dans les intentions, ni dans les actes. Déjà une partie de nos idées communes est passée dans les faits : les écoles normales s'organisent, le brevet est devenu obligatoire, l'instruction est gratuite ; bientôt, sans doute, la laïcité et l'obligation seront inscrites dans la loi. Mais qu'il nous reste encore à faire ! Perfectionner les programmes, améliorer le sort matériel des éducateurs de la nation ; leur assurer l'indépendance et la dignité personnelles.... non pas ici à Paris : déjà vous jouissez de ces biens ; mais c'est à ceux qui souffrent dans le fond de nos campagnes qu'il faut songer. Le maître doit être libre et respecté partout, parce que l'enfant du moindre hameau a les mêmes droits devant la nation que les enfants des grandes villes. L'éducation lui est due, aussi complète, donnée par d'aussi bons maîtres qu'à Paris même. C'est encore pour cette raison que nous devons élever les petits traitements, assurer au maître l'avancement sur place. Sur tous ces points nous aurons aisément gain de cause ; car la majorité au Parlement pense comme moi, comme vous, comme tous les républicains de France :

c'est un signe heureux des temps que bien des vérités, âprement contestées il y a dix ans, soient devenues aujourd'hui des banalités parce qu'elles ont conquis tous les esprits.

Une autre chose vous manque encore. Lakanal disait : « Le maître d'école a pour premier vœu d'être classé parmi les fonctionnaires publics. » Votre présence ici dit assez que vous êtes classés à votre rang. Toutefois, ce ne sera chose entièrement faite et vous ne serez à votre vraie place, je le dis devant M. le préfet de la Seine, qui ne me désapprouvera pas, que le jour où vous relèverez uniquement de vos chefs naturels. Il faut que l'instituteur soit délivré du souci de la politique, à l'abri de ses oscillations, tout entier consacré à son œuvre sublime.

Tels sont nos projets; car ils sont à vous comme à moi. Nous y travaillerons ensemble, et si, au cours de cette laborieuse tâche, j'éprouvais quelque échec, c'est auprès de vous que je viendrais encore m'en consoler et me réconforter, comme Antée reprenait ses forces en touchant la Terre sa mère.

Des compliments et des promesses d'augmentation de traitement, voilà le fond de ce discours ; M. Paul Bert connaît le cœur humain.

—

Mais c'est principalement dans son discours adressé au personnel de l'administration des cultes que M. Paul Bert a tracé son programme religieux.

M. Flourens, conseiller d'État, ancien directeur général des cul es, qui a donné sa démission, mais qui n'est pas encore remplacé (1), présente au ministre le personnel, et lui dit :

Monsieur le ministre,

C'est pour moi une vive satisfaction de vous présenter un personnel d'hommes dévoués, mes collaborateurs assidus depuis plus de deux ans.

Au moment de résigner les fonctions délicates où m'avait appelé la confiance du président de la République, j'ai le devoir de recommander ce personnel à votre bienveillance spéciale et de vous assurer qu'il en est digne.

Quand j'ai été appelé ici, nulle part, je puis le dire sans exagération, il n'y avait plus à faire pour revendiquer les droits légitimes

(1) Il paraît que son successeur sera M. Castagnary, si célèbre par sa traduction de ces mots : *Regimen Ecclesiæ militantis*, le régiment de l'Eglise militante.

de l'État. C'est une tâche où il faut de la persévérance et beaucoup de science juridique. Certes, elle n'est pas achevée, mais les premiers pas sont faits. Un progrès considérable a été réalisé. Nous avons sans doute marché avec réserve et prudence ; mais, cette réserve, j'ai le droit de l'affirmer, n'a jamais été inspirée par une autre considération que celle des intérêts véritables de la République.

En arrivant à la tête de cette direction, j'ai trouvé une jurisprudence du conseil d'État et une jurisprudence de l'administration, qui constituaient un abandon pur et simple des droits de la société civile.

Le premier soin de la direction a été de réclamer du conseil d'État une jurisprudence nouvelle. C'est nous qui l'avons saisi de propositions propres à faire rentrer les établissements ecclésiastiques et religieux dans les limites réelles de leurs attributions, et notamment à restreindre dans la mesure juste leur capacité de recevoir des dons et legs.

Il en a été de même pour l'exercice du droit d'agréer le personnel ecclésiastique : curés, vicaires-généraux, chanoines. Cet agrément, qui était tombé à l'état de simple formalité, nous ne l'avons accordé qu'après des enquêtes approfondies, et à des sujets qui nous étaient désignés par les préfets comme non hostiles à nos institutions républicaines.

Quant aux subventions de l'État : bourses de séminaires, secours aux établissements paroissiaux, allocations aux édifices diocésains, nous avons rétabli les droits des finances de l'État. Jusque-là la répartition de ces subventions de toute nature était l'objet d'un accord tacite entre l'architecte diocésain et l'évêque. Aujourd'hui, les fonds de l'État ne sont plus distribués comme de pures faveurs, mais bien consacrés exclusivement à la conservation d'édifices qui sont la propriété de l'État.

Pour les décrets, ce n'est pas nous qui avions à en assurer l'exécution. Mais c'est nous qui avons préparé les instructions grâce auxquelles ils ont pu être appliqués sur toute l'étendue du territoire, sans violation de droits. Et enfin, nous pouvons le dire, c'est nous qui avons soutenu le grand procès qui a suivi et où les prérogatives de l'État ont triomphé.

En ce qui concerne les cultes dissidents, nous avons rétabli dans ses droits une fraction de l'Église réformée, en butte à une persécution religieuse qui était le scandale de notre époque, et nous avons préparé un travail pour le rétablissement de la paix dans la grande Église consistoriale de Paris.

Encore une fois, Monsieur le ministre, je vous recommande le personnel qui a concouru à cette œuvre : je connais votre équité, et je le confie à votre bienveillance.

En lisant ce discours, on se demande pourquoi M. Flou-

rens a donné sa démission, puisqu'il se glorifie d'avoir préparé et commencé ce que M. Paul Bert doit achever.

Le ministre a répondu :

Monsieur le directeur,

Je vous remercie de vos paroles, j'en prends acte. Je connais la double autorité qui s'y attache, celle de vos mérites et de votre expérience. Je saisis cette occasion de vous exprimer la gratitude du gouvernement républicain pour les services signalés que vous lui avez rendus dans ces délicates fonctions, qu'aujourd'hui vous résignez volontairement.

Dans les conditions où j'arrive aux affaires, devant les attaques passionnées dont je suis l'objet, attaques où le ridicule est mêlé à l'odieux, cet entretien doit être autre chose qu'un simple échange de démonstrations de dévouement d'un côté et de bienveillance de l'autre. Certaines explications sont nécessaires pour vous, pour moi, pour ceux qui les liront.

On a fait grand bruit autour de mes sentiments personnels : ceux qui ignorent le plus ce qui se passe au fond de moi sont ceux qui en ont parlé avec le plus d'assurance. Le ministre des cultes ne doit être, dans ses fonctions de ministre, ni religieux, ni anti-religieux. Son ministère n'est point affaire de doctrine. Si ceux qui m'attaquent avaient été inspirés par un véritable souci de la religion et non par une pensée politique, ce n'est pas mon arrivée ici qui eût pu les effrayer, c'est mon arrivée au ministère de l'éducation nationale. Quant à celui-ci, c'est simplement en donnant au mot « police » son acception la plus élevée, un ministère de police générale des cultes. C'est à ce point de vue, non à celui des doctrines, que je me placerai.

Par police générale des cultes, j'entends la surveillance de l'exécution des lois qui règlent les rapports des Églises avec l'État. Le manifeste du gouvernement aux Chambres a formulé cette tâche en ces termes : « la stricte exécution des lois concordataires. »

Au commencement de ce siècle — ce n'est pas pour vous, messieurs, que je rappelle ces principes élémentaires — un contrat fut librement consenti entre le représentant de la nation française et le chef infaillible d'une Église immuable, pour laquelle un laps de quatre-vingts ans n'est qu'un instant dans le passé : ce contrat, c'est le Concordat.

Puis, annexés à ce concordat, faisant corps avec lui et acceptés comme la condition nécessaire du vote parlementaire, furent établis les articles organiques. Ces articles sont lois de l'État ; à leur sujet, les représentants de l'Église n'élevèrent sur l'heure que des réclamations sans énergie. Ainsi se trouvaient stipulées les conditions d'existence de l'Église catholique au sein de la société civile. A ce prix elle échappait à un schisme, — je ne dirai pas quasi triomphant, par égard pour elle, mais à coup sûr redoutable.

Depuis cette époque, profitant des évènements, parfois même de nos désastres publics, et toujours des faiblesses gouvernementales, l'Église a réussi à superposer au contrat primitif des lois, des décrets, des ordonnances qui sans cesse ont augmenté ses privilèges et sans cesse restreint les droits de la société civile et de l'État. Bien plus, cette législation, même ainsi modifiée, le gouvernement, dans la pratique, l'abandonnait encore.

Sous ce dernier rapport, messieurs, l'administration de M. le conseiller d'État a ramené les choses à l'état légal, et a rétabli l'exécution des lois actuelles. Aujourd'hui, nous avons, au point de vue politique, à faire davantage : il ne s'agit plus d'une jurisprudence à reconstituer : il faut remonter ce courant où s'en allaient à la dérive les droits de l'État ; il faut dépouiller le pacte concordataire de ces additions qui n'ont jamais été qu'au bénéfice d'une des parties contractantes. Il s'agit enfin de revenir au Concordat lui-même et aux Articles organiques qui en font partie intégrante.

Ce n'est pas, messieurs, quoi qu'on en ait dit, que nous ayons pour les concordats une espèce de fétichisme ; nous n'examinerons pas si Bonaparte a eu, oui ou non, raison de régler comme il l'a fait les relations de l'État avec l'Église. Ici, nous ne faisons ni de la théorie ni de l'histoire : nous faisons de la politique. Seulement nous voyons dans le Concordat la garantie la plus sûre contre les envahissements de l'Église catholique, qui marche constamment en avant. Nous voyons dans sa stricte exécution la ressource la plus certaine pour ajourner à son temps ce grand mouvement qui commence dans le pays et qui nous porte vers la séparation de l'Église et de l'État, mouement qui n'a eu pour raison d'être que le spectacle des faiblesses des uns et des intempérances des autres.

Nous ne projetons pas non plus la constitution d'un clergé national : ce fut là un rêve de Bonaparte, rêve dont on trouve dans son œuvre bien des traces, telles que le catéchisme napoléonien. Nous ne voulons pas, nous, faire de l'Église un instrument de règne, et de ses ministres une espèce de gendarmerie sacrée, chargée de remener les âmes dans le giron de la dynastie impériale. Nous ne voulons pas nous immiscer dans les relations de ses prêtres entre eux, en dehors de ce qu'a réglé le pacte concordataire. Et même, s'il y a à abandonner dans la pratique quelque chose dans les lois concordataires, c'est ce qui touche à la discipline intérieure et aux dogmes de l'Église, c'est ce qui peut porter atteinte à la liberté des consciences.

Tels sont nos principes, messieurs. Dans la pratique, nous nous tiendrons à l'abri de deux excès, dont l'un est odieux et l'autre ridicule : la violence et la taquinerie. Tout ce qui s'est dit à cet égard à propos de mon nom s'évaporera : on verra que je ne suis pas un révolutionnaire brouillon, mais un homme élevé dans le culte de la science et de la loi.

Pour mener à bien ma tâche, j'ai besoin de vous. Non que je vous demande une approbation secrète pour tout ce que je pourrai faire ; je ne demande de vous que l'accomplissement des devoirs du fonctionnaire, qui n'engage point l'intimité de la conscience. La nation, au nom de qui, si chétif que je sois, j'ai l'honneur de parler ici, m'a donné les pouvoirs nécessaires pour faire obéir sa volonté souveraine. J'espère que je n'aurai pas besoin de m'en servir.

A prendre à la lettre ce discours, tout n'y serait pas à blâmer, et l'on comprend que les ennemis de la religion n'en soient pas complètement satisfaits, les uns parce que M. Paul Bert ajourne la suppression du Concordat, les autres parce qu'il semble abandonner dans les Articles organiques « ce qui touche à la discipline intérieure et aux dogmes de l'Église, » c'est-à-dire « ce qui peut porter atteinte à la liberté des consciences ; » — mais la *République française*, qui a un caractère plus qu'officieux, a fait sur le discours un commentaire qui en donne le sens exact et qui fait pressentir les actes qui suivront

M. Paul Bert, dit le journal de M. Gambetta, M. Paul Bert n'étant point un pontife ne se sent aucunement appelé à réformer l'Église : il la laisse subsister, avec tous ses abus. Qu'elle s'en tire comme elle pourra. Il ne lui offrira pas des conseils qu'elle ne lui demande point. Il la laissera se gérer à sa guise et se gardera par-dessus tout de la tracasser, de la morigéner, de la taquiner. Sous son administration, l'Église n'aura pas ce bonheur ineffable de se croire et de se dire martyre. Il faut que les Polyeucte de la sacristie et du journalisme en prennent leur parti.

Ce n'est pas à dire que l'Église ne sentira jamais la main du pouvoir civil se poser sur elle, non pour la maltraiter, mais pour lui signifier d'un ton absolu que l'on ne passe pas. En sa qualité de surveillant, M. Paul Bert fera exécuter à la lettre toutes les lois, tous les décrets, tous les arrêtés qui enferment le clergé dans ses attributions toutes spéciales. On ne trouvera ni auprès de lui ni dans ses bureaux aucune trace de cette molle indulgence à laquelle on est habitué depuis si longtemps. *Il ira plus loin encore. Il demandera aux Chambres d'annuler tous les actes législatifs par lesquels la faiblesse des gouvernements antérieurs a permis à l'Église de sortir des conventions concordataires* et de s'emparer d'une part considérable du pouvoir civil et

des revenus de l'État. *Le but que poursuit très franchement le ministre, c'est de revenir sur toute la ligne aux prescriptions de l'an* 1802, *au Concordat et aux Articles organiques qui en sont inséparables.*

Avant de recourir au remède suprême de la séparation des Églises et de l'État, qui nous semble bien la solution de l'avenir, mais qui, à l'heure actuelle, nous apparaît grosse de difficultés et même de dangers, on peut bien essayer si la stricte application du régime concordataire ne suffirait pas à imposer au clergé le respect de la loi. Que cet essai échoue, et l'on sera toujours libre de rompre le lien entre la société civile et l'Église ; qu'il réussisse, et nous aurons le temps de préparer convenablement la solution définitive en émancipant les jeunes générations bien plus radicalement que n'ont su s'affranchir leurs pères. Il ne s'agit pas du tout, comme l'a si bien dit M. Paul Bert, de poursuivre la chimère d'un clergé national qui, dévoué à nos institutions, en inculquerait l'amour à ses ouailles. Nous ne croyons pas le moins du monde à la possibilité de faire de vrais patriotes de ces cosmopolites qui appartiennent corps et âme à un évêque italien. Et fût-il possible de transformer le prêtre en prédicateur de la démocratie, que nous nous en soucierions peu. Notre République, à nous, est foncièrement laïque.

Le programme du cabinet comprend le retour pur et simple au régime de 1802, c'est-à-dire « au Concordat, ensemble les Articles organiques ». Là-dessus les journaux religieux viennent de recommencer leur éternelle protestation contre les Articles organiques, loi française dépourvue, disent-ils, de toute autorité parce que le Pape ne l'a pas contre-signée. La plaisanterie est forte. Mais admettons un instant la suppression de ces fameux Articles ; les pieuses feuilles se rendent-elles bien compte des droits qui restent acquis à l'Église ? Son culte public est libre, sous la réserve des règlements de police que le gouvernement jugera nécessaires. Mais ses évêques sont nommés par le gouvernement, et ses curés — curés cantonaux — doivent être agréés par lui. Évêques et curés, mais évêques et curés seuls, ainsi nommés, ainsi agréés, reçoivent un traitement convenable. *Et c'est tout, vous entendez bien : tout.* Si l'on retranche les Articles organiques, l'Église n'a aucun autre droit.

Nous conseillons charitablement aux journalistes religieux de ne plus protester contre les Articles organiques. Ils ont dû com-

prendre que M. Bert déclarait implicitement qu'il laissera dormir ceux de ces articles qui, visant le dogme ou la discipline intérieure, ont un caractère vexatoire. Peut-être nos adversaires seront-ils heureux un jour d'invoquer les autres articles qui restent debout. *Mais, quoi qu'il en soit, le régime rigoureusement concordataire, avec ou sans Articles organiques, diffèrera quelque peu du régime auquel nos trois dynasties ont habitué l'Église.*

Et, pour qu'on ne s'y trompe pas, la *République française* ajoute que, désormais, il ne sera plus guère question de la liberté de l'enseignement, de la liberté de la charité et des bonnes œuvres, de la liberté des processions, de la liberté des ordres religieux, etc. Catholiques, nous savons maintenant ce qui se prépare contre nous, citoyens, nous savons quelle sorte de liberté nous donnera la République. Pour la religion, c'est la persécution ; pour la France, c'est le despotisme.

J. CHANTREL.

LES JOURNAUX POPULAIRES

Trois journaux populaires ont, depuis quelques mois, à des titres divers, appelé l'attention des lecteurs pour qui les questions médicales, scientifiques et d'enseignement ont particulièrement d'attrait. Le simple énoncé de ces trois grandes branches de connaissances montre combien nombreuses peuvent être les personnes qu'intéressent ces sortes de publications. Il y avait donc là une place importante à prendre, une œuvre considérable à entreprendre et à poursuivre.

Si le but des trois journaux dont nous parlons avait été, dès le principe, de montrer en les divulguant et en les mettant à la portée des classes populaires l'accord des sciences et de la foi, l'influence heureuse de la religion et de la morale dans l'enseignement, dans l'exercice et les applications multiples de la médecine, nous n'aurions pas hésité un seul instant, et dès leur apparition, à les recommander vivement. Il n'en a malheureusement pas été ainsi et nous avons dû nous abstenir absolument : les noms de plusieurs des rédacteurs, indifférents sinon hostiles en matière religieuse, nous commandaient la réserve la plu

complète. En de telles mains, quelques efforts que pussent faire de semblables écrivains, pour rester impartiaux ou neutres, les journaux populaires nous paraissaient très dangereux, et ils l'étaient.

Aussi devons-nous nous réjouir des changements notables introduits dans la rédaction de la *Médecine*, de la *Science* et de l'*Enseignement* populaires, depuis que, cessant d'obéir à la direction primitive, nous les avons vus passer dans les mains d'une nouvelle administration. Si ces journaux ne sont pas encore ce que nous voudrions qu'ils fussent, nous devons néanmoins reconnaître que sous l'influence de la Société des Villes d'Eaux qui a la haute main sur leur rédaction, des changements notables et heureux se sont produits depuis quelque temps. Sans doute, nous n'y trouvons pas encore tout ce que nous voudrions, et nous y trouvons aussi beaucoup de choses que nous en voudrions voir éloigner, afin qu'ils puissent sans danger se trouver dans toutes les mains; mais dès maintenant nous sommes rassurés sur les tendances et les intentions, nous savons que le but proposé est de faire des journaux populaires une lecture aussi morale qu'instrustive.

Si l'heureuse transformation commencée se poursuit, si elle se complète et s'achève, si au lieu d'être strictement neutre, ce qui est difficile, la neutralité dégénérant toujours et fatalement en hostilité, la *Médecine*, la *Science* et l'*Enseignement* populaires font un pas de plus et visent le but plus élevé que nous indiquions en commençant, nous ne leur marchanderons pas les éloges, et nous saurons les faire remonter à la Société qui aura su user de son influence pour obtenir ce grand résultat : la transformation de journaux fondés, il ne faut pas se faire d'illusions, dans un but antireligieux, et devenant les auxiliaires de la foi et de la morale catholique.

NOUVELLES RELIGIEUSES

Rome et l'Italie.

N. T. S. P. le Pape Léon XIII a tenu la semaine dernière, dans le Palais Apostolique du Vatican, un consistoire public pour la prochaine canonisation des Bienheureux Confesseurs Jean-Baptiste de Rossi, chanoine de Sainte-Marie-in-Cosmedin;

Laurent de Brindes, prêtre profès de l'ordre des Mineurs capucins ; Benoît Labre, laïque, de Boulogne-sur-Mer, dans le diocèse d'Arras, et Claire de la Croix, vierge, de Montefalco, religieuse professe de l'ordre des Ermites de Saint-Augustin.

A l'heure indiquée, Sa Sainteté est descendue, avec les personnages de sa noble cour, dans la salle dite des Ornements, où Elle était attendue par les Émes et Rmes cardinaux, par les Illmes et Rmes archevêques et évêques présents à Rome, par l'Auditeur de la R. Chambre Apostolique, le Majordome, le Maître du S. Hospice, les différents Collèges de la prélature romaine, le Promoteur de la Foi, l'Assesseur de la Sacrée-Congrégation des Rites, en l'absence de Mgr le Secrétaire de la même Congrégation ; les Avocats consistoriaux, les Officiers de la Chambre, tous avec le costume de cérémonie, et par les autres personnes qui ont coutume d'assister aux cérémonies pontificales solennelles, conformément aux billets d'invitation envoyés par Mgr le Préfet des cérémonies.

Ayant revêtu, dans cette salle, la grande aube de soie blanche et les ornements pontificaux, Sa Sainteté est montée sur la *Sedia gestatoria,* au milieu des *flabelli,* et, précédée et suivie des personnages sus-indiqués, entourée des officiers supérieurs de la garde noble, de la garde suisse et de la garde palatine d'honneur, des massiers, etc., Elle a été ainsi conduite jusque dans la salle royale, où, dans des tribunes réservées, étaient les membres du corps diplomatique et les dames de leurs familles, le patriciat romain et diverses familles distinguées de l'étranger ; et, dans la salle même, un grand nombre d'ecclésiastiques, de religieux et de membres de la bourgeoisie romaine.

Le Souverain-Pontife, s'étant assis sur son trône, a admis à l'obédience tous les Emes cardinaux. Ensuite Mgr le Préfet des cérémonies pontificales a invité, avec la permission de Sa Sainteté, les Avocats consistoriaux à s'approcher des degrés du trône, avec Mgr le Promoteur de la Foi et Mgr l'Assesseur de la S. Congrégation des Rites. M. le commandeur J.-B. de Dominicis-Tosti, doyen du Collège des avocats consistoriaux, a exposé alors, dans un élégant discours latin, devant le Souverain-Pontife et l'auguste assemblée, les causes des quatre Bienheureux susnommés.

Les avocats consistoriaux étant retournés à leur place, le Souverain-Pontife s'est levé et a béni tous les assistants ; puis il est monté de nouveau sur la *Sedia gestatoria* et, avec le

même cortège qu'auparavant, il a été conduit jusque dans la salle des Ornements, pour y déposer les ornements pontificaux, et il est rentré ensuite dans ses appartements.

—

Son Em. le cardinal vicaire a publié pour la fête de l'Immaculée-Conception et la canonisation solennelle qui aura lieu le même jour, un *Invito sacro* où nous lisons :

Le 8 décembre de cette année sera certainement mémorable dans les fastes de l'Église catholique ; car non seulement on fêtera, comme de coutume, l'Immaculée-Conception de la grande Mère de Dieu, c'est-à-dire le dogme de foi que la très sainte Vierge Marie, dès le premier instant de sa conception, a été préservée de toute tache du péché originel, par une grâce singulière et un privilège du Dieu tout-puissant, en considération des mérites de Jésus-Christ, Sauveur du genre humain ; mais ce même jour, Notre Saint-Père le Pape Léon XIII accomplira un des actes les plus solennels du Pontificat romain, la canonisation de quatre serviteurs de Dieu. Ce sont :

Le Bienheureux *Jean-Baptiste de Rossi*, l'honneur et la gloire du clergé de Rome, et le principal ornement de la basilique de Sainte-Marie en Cosmedin, dont il fut chanoine. Né dans la douce Ligurie et amené tout enfant dans cette sainte cité, après avoir été l'exemple de la jeunesse studieuse, il fit l'admiration de tous, comme prêtre très intègre, infatigable zélateur de la gloire de Dieu et du salut des âmes, tout à tous au tribunal de la pénitence et en chaire, à l'hospice des convalescents et des pèlerins près de l'église de la Très Sainte-Trinité, et à celui des pauvres de Saint-Gall.

Le Bienheureux *Laurent de Brindes*, mineur capucin, homme également apostolique, puissant en œuvres et en paroles, lequel, par la sainteté de sa vie, par la science de sa prédication et par la prudence de ses conseils, sut, comme délégué du Souverain-Pontife, se concilier la faveur des princes chrétiens et résister à l'hérésie du seizième siècle qui, comme un torrent dévastateur, menaçait d'envahir toutes les nations chrétiennes.

Le Bienheureux *Benoît-Joseph Labre*, lequel unissant la générosité de cœur qui est le propre de la France catholique, sa patrie, à la piété de Rome, ce centre de l'Église catholique, se fit pauvre volontaire par amour de Jésus-Christ, et fut réservé par la divine Providence comme l'exemple du plus parfait détachement du monde, de la plus austère mortification des sens en ces temps de si grande vanité et d'intempérance dans les excès du luxe.

Enfin la Bienheureuse *Claire de la Croix* de Monte-Falco, augustinienne, laquelle, prévenue dès son enfance de bénédictions du Ciel toutes spéciales, appliqua si bien toute son innocente vie à la con-

templation de la Passion du Rédempteur qu'elle mérita d'en avoir miraculeusement imprimés dans son cœur les instruments et qu'on en voit toujours les marques.

L'*Invito* se termine ainsi :

Que si, en raison des circonstances des temps, la canonisation solennelle ne peut être faite avec la pompe usitée, que votre foi, Romains, et votre piété y suppléent. A cet effet, assistez à la neuvaine avec un véritable esprit de religion, et jeunez le 7 décembre, non par obligation, mais par dévotion, soit en l'honneur de la très sainte Vierge Marie, ainsi que le font déjà nombre de chrétiens, soit encore comme préparation à la canonisation ; ne manquez pas d'assister aux processions, et enfin allez en un pieux pèlerinage aux basiliques désignées pour cela, afin de glorifier avant tout le Dieu bon qui a enrichi sa Mère d'un si grand privilège, et qui se montre si admirable dans ses saints, afin, ensuite, de le remercier de vous avoir accueillis dans le sein de son Église unique, véritable mère féconde en héros et en vertus, hors laquelle il n'y a point de salut ; afin, aussi, de le supplier qu'il veuille, par l'intercession de la très sainte Marie Immaculée et des quatre nouveaux saints, accorder à l'Église répandue par le monde entier la paix et la prospérité, ainsi que des jours longs et prospères au Pasteur suprême des fidèles qui ne cesse de se fatiguer pour le bien du troupeau mystique confié à ses soins.

France.

M. Paul Bert vient de compléter son bureau, en nommant bibliothécaire du ministère des cultes un certain abbé Quilly ou Quily, qui suivit l'ex-père Hyacinthe à Genève où il devint curé vieux-catholique, et qui était déjà, sous le ministère Ferry, chargé de maintenir le clergé dans les limites concordatiares.

Le *Triboulet* dit à ce propos :

Parmi les récentes nominations qui ont paru ces jours-ci à l'*Officiel*, figure celle d'un sieur Quily, ex-attaché au cabinet Constans.

Ce monsieur, qui n'est autre qu'un prêtre *défroqué*, vient d'être nommé bibliothécaire aux cultes !! Or, son titre à l'avancement se trouve dans la participation que ce misérable renégat a prise à l'exécution des décrets de mars.

L'individu en question est originaire d'Indre-et-Loire et s'est déjà signalé par la publication d'un ignoble pamphlet intitulé : *Les Fusées de l'Église*.

Non seulement M. Paul Bert a casé l'ex-abbé Quilly, mais M. Proust a également nommé M. Ledrain, ecclésiastique renégat, attaché aux musées nationaux.

Tous les apostats y passeront.

Paris. — La souscription en faveur des Écoles chrétiennes libres s'élevait, au 22 novembre, à 988,075 fr. 50.

— L'Œuvre de la Propagation de la Foi doit célébrer samedi prochain, 3 décembre, la fête de saint François Xavier, son patron. Une messe sera dite à huit heures et demie précises, en la chapelle du Séminaire des Missions-Étrangères, rue du Bac, 128, par Mgr Richard, archevêque de Larisse et coadjuteur de Paris. La messe sera suivie de la bénédiction du Saint-Sacrement. Suivant l'usage, *il n'y aura pas de quête.*

— Mgr Richard, accompagné de l'abbé Caux, curé de la paroisse, a ouvert deux écoles libres chrétiennes, l'une rue de Furstenberg, pour les garçons, l'autre rue de l'Abbaye, pour les filles. Après la bénédiction, M. J. Goyen a fait l'historique de la nouvelle fondation ; il a expliqué qu'une société civile s'est formée dans le quartier et s'est chargée des dépenses montant à 301,000 francs. Le coadjuteur a remercié les paroissiens de leur générosité.

— Une cérémonie très touchante a eu lieu avant-hier matin, au couvent des Carmélites de l'avenue de Saxe, sous la présidence de Mgr Richard, coadjuteur de Paris. Mlle Marie Brunet, fille de l'ancien ministre de l'instruction publique, sous le gouvernement du 16 mai, renonçait au monde et prenait le voile, à peine âgée de vingt-six ans.

Clermont. — On lit dans la *Semaine religieuse* de ce diocèse :

Nous sommes heureux de porter à la connaissance de nos lecteurs le désir, manifesté par Mgr l'Evêque aux prêtres réunis en retraite pastorale, de voir le diocèse de Clermont représenté dans l'église du Vœu national, à Montmartre. Ce désir, nous en sommes convaincus, répond aux vœux de tous. Aussi bientôt le diocèse de Clermont aura inscrit son nom sur une des colonnes du monument que la France élève au Sacré-Cœur. Par là, l'Auvergne témoignera de son amour à Celui qui ne se laisse jamais vaincre en générosité.

Laval. — M. Le Carpentier, curé de Javron, grossièrement calomnié par l'*Avenir de la Mayenne,* a poursuivi ce journal devant le tribunal civil de Laval.

Me Durier, du barreau de Paris, a présenté la défense du journal républicain. Me Robinet de Cléry a plaidé pour le curé de Javron.

Le tribunal, après mise en délibération, a condamné l'*Avenir de la Mayenne* à 2,500 francs de dommages-intérêts.

Il a ordonné, en outre, que le jugement serait publié, aux frais du condamné, dans tous les journaux de la Mayenne et dans le *Journal d'Alençon*.

Montpellier. — Le 27 novembre, au matin, dans la cathédrale, a eu lieu la clôture solennelle de l'assemblée régionale de l'œuvre des Cercles catholiques d'ouvriers. Les communions ont été fort nombreuses.

A midi, le banquet d'adieux a été marqué par une brillante allocution de M. le comte A. de Mun qui a provoqué un grand enthousiasme.

A quatre heures, les congressistes ont assisté à l'office de la cathédrale. Mgr l'évêque de Montpellier a prononcé un éloquent discours, dans lequel il a manifesté sa vive approbation pour les efforts de l'Œuvre, dont il a béni tous les membres.

Poitiers. — On vient de découvrir à Sauxay, près de Poitiers, un temple de proportions énormes (70 mètres de large sur 82 de long), enseveli depuis près de quinze siècles. Cette imporportante découverte est due au P. Delacroix.

Le savant archéologue a entrepris des fouilles qui ont mis au jour une foule de débris : fûts de colonnes, fragments de chapiteaux, sculptures, peintures, poteries et monnaies.

On a pu déterminer le plan de l'édifice et reconnaître qu'il était précédé d'une galerie à trois rangs de colonnes.

A cent mètres, les restes d'un établissement balnéaire ont été mis au jour.

Les fouilles continuent et amèneront évidemment la découverte complète d'un ensemble de constructions du plus haut intérêt.

Tunisie. — Le 27 novembre a eu lieu, dans l'enclos de la mission catholique, avenue de la Marine, la bénédiction solennelle de la première pierre de la cathédrale française.

L'archevêque d'Alger officiait, assisté des clergés français, italien et maltais.

La cérémonie, exclusivement religieuse, s'est terminée par une allocution de Mgr Lavigerie, qui a invité la population chrétienne à la concorde et à l'union pour l'accomplissement de l'œuvre commune de civilisation et de progrès.

La cathédrale sera bâtie sur la promenade de la Marine, en

face de l'hôtel de la résidence. Sous la première pierre ont été scellées diverses monnaies à l'effigie de la République française. Un journal républicain constate que la présence de Mgr Lavigerie contribuera pour beaucoup à répandre parmi les étrangers l'amour du nom français par l'instruction qu'il répand et par ses bonnes œuvres, surtout parmi la population maltaise, si nombreuse. Son collège réunit les élèves des diverses nationalités élevés à la française.

LES CHAMBRES

Jeudi 24 novembre. — *Sénat.* — M. Griffe renonçant à protester contre l'élection de M. de Voisins-Lavernière, celui-ci est proclamé sénateur inamovible.

Chambre des députés. — M. Allain-Targé, ministre des finances, dépose la demande des crédits afférents aux nouveaux ministères créés et à l'expédition de Tunisie. Puis la Chambre examine l'élection de M. Boscher-Delangle à Loudéac. Après un incident très vif et qu'on lira plus loin, entre Mgr Freppel et plusieurs membres de l'extrême-gauche, M. Delangle est invalidé.

Samedi 26 novembre. — *Chambre des députés.* — M. Naquet est élu membre de la Commission de la circulation monétaire. Vote de projets de loi d'intérêt local et validation de M. Gasconi (Sénégal.)

Lundi 28 novembre. — *Chambre des députés.* — Invalidation, malgré les efforts de M. Le Gonidec du Traissan, de M. de la Villegontier. Mgr Freppel profite de cette discussion pour établir les droits du clergé en matière d'élections. Nous donnons également plus bas cette importante déclaration.

Mardi 29 novembre. — *Sénat.* — Vote de plusieurs lois d'intérêt local et seconde délibération sur la proposition de M. Batbie relative aux droits des enfants nés en France d'un père étranger naturalisé après leur naissance. La loi est votée.

Chambre des députés. — Nomination de MM. Lepère et Guichard comme membres de la Commission de surveillance des caisses d'amortissement et de dépôts et consignation.

Nous devons reproduire avec plus d'étendue le compte-rendu des séances du 24 et du 28 novembre de la Chambre des députés, où Mgr Freppel a été appelé à revendiquer les droits du clergé et à marquer ses devoirs en matière d'élection, et, en général, en ce qui concerne la politique. La manière dont la Chambre a

accueilli les observations de Mgr Freppel, fera aussi connaître l'esprit de cette assemblée.

Dans la séance du 26, on discutait la validité de l'élection de M. Boscher-Delangle, et le rapporteur, M. Galpin, concluait à l'invalidation en prétextant l'ingérance du clergé.

M. **Galpin**. — On objecte qu'on n'a pas nommé les candidats en chaire ; mais les auditeurs ne pouvaient se tromper sur les indications qui leur étaient données. M. Boscher-Delangle était désigné sous le nom de candidat de la religion et de la patrie, c'était le titre qu'il se donnait lui-même.

Mgr **Freppel**. — Mais c'est très bien, la patrie et la religion !

M. **le rapporteur**. — Il ne faut pas mêler la religion aux affaires électorales. (Très bien ! très bien ! à gauche.)

Mgr **Freppel**. — Religion et patrie, ce sont deux mots et deux choses qui vont bien ensemble. (Très bien ! très bien ! à droite.)

M. **Lorois** parle en faveur de la validité de l'élection.

Mgr **Freppel**. — Je me suis permis d'interrompre l'honorable M. Galpin au moment où il m'a semblé qu'il énonçait une thèse beaucoup trop absolue sur l'intervention du clergé en matière électorale.

Il y a pour le clergé la vie civile et il y a pour lui l'exercice de son ministère. (Interruptions à gauche.)

Dans la vie civile le prêtre a, en matière électorale, le droit que possède tout autre citoyen. (Très bien ! très bien ! à droite. — Interruptions à gauche.)

Quant à l'exercice de son ministère, je poserai deux principes, et je suis convaincu que toute la Chambre sera à cet égard d'accord avec moi.

Le premier est celui-ci : Le clergé a le droit de recommander aux fidèles, même du haut de la chaire... (Exclamations et bruit à gauche.)

M. **le président**. — Il n'est pas possible que l'orateur ait voulu dire que le clergé a le droit de faire du haut de la chaire une sorte de candidature officielle. Je prie donc la Chambre de permettre à l'orateur d'achever sa phrase.

Mgr **Freppel**. — Je dis que le clergé a le droit de recommander aux fidèles, même du haut de la chaire, d'aller voter, de remplir leur devoir électoral, de ne pas s'abstenir (Interruptions à gauche), parce que s'abstenir constitue une négligence coupable et un manquement aux devoirs envers la patrie. (Applaudissements à droite.)

Je tenais à le dire du haut de cette tribune (Bruit à gauche), pour que tout le monde l'entende, parce que c'est là un devoir de morale sociale. (Interruptions à gauche.)

Le deuxième principe, c'est le droit du clergé d'exhorter les

fidèles, même du haut de la chaire (A gauche : Non ! non !), de remplir leur devoir d'électeurs conformément à leur conscience de chrétiens et de catholiques (Nouvelles interruptions à gauche), car, à mes yeux, la conscience humaine est une et indivisible. (Bruit.)

On ne divise pas la conscience en deux compartiments dans l'un desquels on mettrait la conscience du citoyen, en mettant dans l'autre la conscience du chrétien. Cela n'est pas possible, car la conscience est une et indivisible.

Tant que le clergé se renferme dans ces principes généraux, dans ces maximes de morale sociale sans en faire l'application aux particuliers, ce que j'ai toujours blâmé et ce que je blâmerai toujours, le clergé est dans son droit, dans ses attributions, il reste à l'abri de tout reproche.

C'est là tout ce que je voulais dire. (Applaudissements à droite).

M. **le rapporteur**. — (Aux voix ! aux voix ! à gauche.)

Je dirai à Mgr Freppel... (Exclamations sur divers bancs à gauche.)

Mgr **Freppel**. — Ne craignez pas d'être un homme bien élevé !

M. **le rapporteur**. — Je dirai à M. l'évêque d'Angers que je n'entends nullement contredire sa théorie qu'il y a dans le ministre du culte deux hommes, le prêtre et le citoyen, et je n'ai nullement la prétention de porter atteinte à l'indépendance du rôle qui lui appartient à chacun de ces titres.

Il y a chez le prêtre deux hommes : le prêtre et le citoyen ; on peut se demander si le prêtre n'est pas à un certain degré un fonctionnaire remplissant un service public et recevant un traitement, ce qui lui impose vis-à-vis du gouvernement les mêmes devoirs qu'aux autres fonctionnaires.

Mais si l'on peut admettre leur intervention dans les réunions électorales, où la discussion est libre, on ne saurait leur permettre de parler du haut de la chaire, sans contradicteurs et contrairement aux prescriptions formelles de la loi. C'est une intervention de ce genre qui a vicié l'élection. (Très bien !)

M. **Lockroy**, député, dit que la théorie exposée par M. l'évêque Freppel est absolument contraire au Concordat dont M. Freppel a, peut-être, entendu vaguement parler autrefois.

Mgr **Freppel**. — Ce n'est pas sérieux ! Nous ne sommes pas ici au Vaudeville ! (Bruit à gauche.)

M. **le président**. — Vous n'avez pas le droit de prononcer des paroles blessantes pour un collègue !

Mgr **Freppel**. — Comment! Il dit que je n'ai jamais entendu parler du Concordat, est-ce que c'est sérieux ?

M. **Lockroy**. — M. l'évêque d'Angers, si je vous ai blessé en quoi que ce soit, je vous prie de vouloir bien recevoir mes excuses.

Mgr **Freppel**. — Vous m'avez blessé en disant que je n'avais jamais entendu parler du Concordat.

M. **le président.** — Je vous répète que de votre côté, en parlant de théâtre, vous avez fait une assimilation qui n'est pas convenable.

M. **Lockroy.** — Eh bien! monsieur l'évêque d'Angers, permettez-moi de donner ici un exemple d'humilité chrétienne (Applaudissements et rires à gauche), et de vous présenter une seconde fois mes excuses.

Mgr **Freppel.** — Je les accepte. (Exclamations à gauche.)

M. **Lockroy.** — Il faut avouer que si vous les refusiez ce serait bien dur. (On rit.)

Rappelez-vous que je vous ai écouté sans passion, et cependant vous blessiez horriblement mes sentiments de citoyen.

Je vous rappelle donc que le Concordat existe. Ne contient-il pas un article 53 qui dit expressément qu'en chaire aucun prêtre ne peut se mêler des affaires temporelles et parler politique? (Vive approbation à gauche.)

Je demanderai donc s'ils parlent politique ceux qui disent en chaire qu'il ne faut pas voter pour le candidat du démon, lorsque le candidat du démon est le partisan du gouvernement de leur pays.

Un tel langage est-il tolérable de la part d'un fonctionnaire qui émarge au budget? Sans doute il n'y a qu'une conscience, et cette conscience interdit d'attaquer le gouvernement par lequel on est payé. (Applaudissements.) Il est des prêtres qui ont prêché la révolte et sur lesquels la justice n'a pas appesanti sa main. Quelles mesures le gouvernement entend-il prendre contre ces fonctionnaires en rébellion contre la République? (Applaudissements.)

Mgr **Freppel.** — Je suis extrêmement étonné d'entendre dire à l'honorable M. Lockroy que parler d'un candidat du démon, c'est parler nécessairement d'un candidat républicain! (Exclamations et bruit au centre et à gauche.)

Telle n'est pas ma pensée, ni celle d'aucun prêtre en France; j'ajoute que M. Lockroy n'a rien répondu sur les deux principes que j'avais exposés ici; il ne s'agit pas là de politique, il s'agit de morale sociale. (Exclamations à gauche.)

M. **Madier de Montjau.** — Ce n'est pas de la politique, la morale sociale?

Mgr **Freppel.** — J'ai dit que sous tous les gouvernements, quelle que soit leur forme politique, ces deux principes resteront debout:

1° Que le clergé a le droit de rappeler aux populations que le devoir d'électeur est un devoir impérieux (Interruption et bruit au centre et à gauche), et que l'abstention est une négligence coupable, parce qu'elle est un manquement aux devoirs envers la patrie. (Bruit à gauche.)

C'est un principe de morale sociale, en dehors de toute forme de

gouvernement. C'est ce principe que j'ai développé à la tribune; M. Lockroy ne l'a pas même effleuré.

Le deuxième principe, c'est que le clergé, par cela même qu'il prêche la morale, a le droit de dire aux populations qu'elles doivent remplir ce grand devoir électoral conformément à leur conscience de chrétiens et de catholiques. (Exclamations sur les mêmes bancs.)

C'est encore là un principe qui est indépendant de toute forme de gouvernement et qui a la même valeur sous la monarchie que sous la République.

Voilà ce que j'ai développé à cette tribune, et je regrette d'avoir été si mal compris par M. Lockroy. (Bruit.)

Quant aux faits particuliers à l'élection, je déclare en mon âme et conscience qu'après avoir entendu le pour et le contre, je crois que l'élection a été absolument correcte et régulière. (Réclamations à gauche.)

S'il y a eu quelques imprudences dépassant l'application légitime des deux principes que j'ai exposés, elles n'ont pas eu sur l'élection une influence suffisante pour justifier une invalidation qui serait, je le déclare, un véritable déni de justice. (Très bien ! très bien ! à droite. — Bruit à gauche.)

M. **le président.** — La parole est à M. le ministre de l'intérieure.

M. **Waldeck-Rousseau,** ministre de l'Intérieur. — Je n'ai pas besoin de dire à la Chambre que ce n'est pas l'élection particulière dont il est question qui m'amène à la tribune. Le gouvernement s'impose en ces matières une neutralité absolue, mais il ne peut pas demeurer indifférent en présence des théories qui ont été apportées par deux fois à cette tribune par l'orateur auquel je succède. (Très bien ! très bien !)

En effet, sous prétexte d'enseignement de la morale sociale, sous prétexte d'ouvrir aux membres du clergé le champ infini des dissertations philosophiques appliquées à la politique contemporaine, ce n'est rien moins que l'immixtion du clergé dans toutes les élections que l'on prêche... (Applaudissements prolongés à gauche et au centre), et je ne peux pas perdre de vue qu'un semblable appel, — je ne dis pas seulement un semblable encouragement — nécessite immédiatement une protestation aussi brève qu'énergique.

M. **Bizarelli.** — Et des mesures !

M. **le ministre de l'Intérieur.** — Nous entendons que le clergé se renferme absolument dans le rôle qui lui a été tracé par les lois que l'on rappelait tout à l'heure. (Très bien ! très bien !) Nous entendons aussi mettre au service du respect de cette partie de notre législation, comme de toutes les autres, toutes les ressour-

ces que la loi met à notre disposition. (Nouveaux applaudissements à gauche et au centre.)

Quant à savoir quelles sont les mesures particulières à prendre pour assurer l'exécution d'une partie d'un programme que nous saurons fermement exécuter, M. Lockroy comprend à merveille que ce n'est pas le moment d'entrer dans ces détails. Il verra comment nous entendons cette pratique. (Très bien !)

Ce qu'il me paraissait indispensable de faire, c'était de renouveler ici une déclaration qui y a déjà été apportée : nous demandons au clergé, comme à tout le monde, et nous entendons obtenir de lui, le respect absolu des lois et de la Constitution. (Très bien ! très bien ! — Applaudissements répétés sur un grand nombre de bancs.)

M. **de Lanessan**. — J'ai retenu, dans les paroles apportées à cette tribune par M. Freppel ces mots : « Il vous sera impossible de séparer, dans le prêtre, le citoyen du prêtre et de dédoubler cette conscience. »

Eh bien ! c'est un mot qui est tout à fait vrai, d'une absolue vérité. Vous ne ferez pas qu'un homme — et j'admets que cet homme soit le vrai croyant qu'il doit être — se débarrasse de l'éducation qu'il a reçue, et qui lui a donné, avec le sentiment du présent, la croyance à l'avenir, se dédouble, et soit un jour le fonctionnaire du gouvernement qui le paye, et, le lendemain, le prêtre du Dieu dont il attend la vie éternelle. (Très bien ! très bien ! sur divers bancs à gauche.)

L'honorable ministre de l'intérieur dit qu'il saura prendre les mesures nécessaires pour atteindre le prêtre en tant que fonctionnaire.

C'est possible, quand il aura affaire à un maladroit qui parlera du haut de la chaire, dans une de ces communes où les évêques ont soin de ne placer que des prêtres de troisième ou de deuxième ordre, mais quand il se trouvera en face de prêtres habiles, sachant se servir des instruments que vous mettez vous-mêmes à leur disposition, du confessionnal que vous leur ouvrez, de l'église que vous leur payez, de la chaire que vous édifiez pour eux, et surtout sachant profiter du respect que vous exigez qu'on leur rende, ces prêtres seront plus forts que vous et apprendront aux fidèles comment ils devront voter.

Si ce n'est pas en chaire, ce sera dans le confessionnal, dans la maison, dans le presbytère. (Très bien ! très bien ! sur les divers bancs à gauche. — Bruit à droite.)

Mgr Freppel disait tout à l'heure, pardon, M. Freppel disait... (Interruptions et rires à droite.)

Si j'ai prononcé monseigneur, en m'arrêtant presque aussitôt, c'est que, moi aussi, j'ai été soumis à ces influences cachées dont je

parlais, et que le gouvernement prétend combattre avec quelques lois, mais qu'il ne pourra jamais atteindre.

Je disais que le gouvernement serait absolument impuissant à enlever aux prêtres l'influence qu'ils peuvent exercer, et que d'un côté Mgr Freppel (Rires à droite.), le représentant de l'Église, et d'un autre côté le représentant de l'État, l'honorable ministre de l'intérieur, ces deux formes du pouvoir autoritaire, ont apporté à la tribune l'argument le plus solide en faveur de notre thèse : la séparation absolue des Églises et de l'État. (Très bien ! très bien ! sur plusieurs bancs à gauche.)

Quand on ne paiera plus le prêtre, quand on ne lui fournira plus l'église et le confessionnal, il sera moins dangereux et le gouvernement sera moins embarrassé. (Applaudissements à gauche.)

On a vu plus haut que l'élection de M. Boscher-Delangle a été invalidée.

Dans la séance du 28 novembre, il s'agissait de l'élection de M. de la Villegontier, qui a été également annulée. Mgr Freppel a tenu à compléter ses explications ; il a dit :

Mgr **Freppel.** — Je n'ai aucunement l'intention d'intervenir dans la discussion relative à cette élection (A gauche : Aux voix !), je craindrais de porter malheur à notre honorable collègue. (On rit.) Mais il m'est impossible de passer sous silence et sans protester les accusations dont j'ai été l'objet, à deux reprises différentes, de la part de M. le rapporteur.

L'honorable M. Devaux a cité une lettre pastorale de Mgr l'évêque d'Annecy. Cette lettre me paraît d'une absolue correction. (Très bien ! très bien ! à droite. — Interruption à gauche.)

Elle se borne, en effet, à établir qu'il n'y a pas deux consciences, et je défie qu'on vienne dire à cette tribune que la conscience doit se dédoubler, qu'il doit y avoir d'un côté la conscience du citoyen et de l'autre la conscience du chrétien. Mais je ne m'appesantis pas sur ce point.

Ce qui me touche davantage, c'est que M. le rapporteur a voulu me mettre en contradiction avec les lois de mon pays.

Les lois qui régissent la matière, ce sont les art. 52 et 53 des lois organiques.

Eh bien, quelle que puisse être la valeur juridique et légale de ces deux articles, ils sont en harmonie parfaite avec la doctrine dont je me suis fait l'interprète l'autre jour.

Que dit l'article 52 ? Il interdit aux curés toute inculpation directe soit contre les personnes, soit contre les autres cultes reconnus par l'État.

C'est précisément ce que je disais l'autre jour. L'art. 52 exclut, et avec raison, l'attaque personnelle, mais en respectant le droit qu'à

le ministre de la religion de développer les principes de morale sociale. (Interruptions à gauche.)

Est-ce que j'interprète mal cet article ? Écoutons le commentaire de celui qui l'a rédigé, M. Portalis; car vous ne pouvez pas, j'imagine, prétendre savoir en 1881 mieux que Portalis ce que voulait dire le législateur de 1801.

Eh bien ! Portalis dit ceci : « La loi défend aux ecclésiastiques de blesser lez personnes et les sectateurs d'un autre culte. » C'est précisément ce que j'ai dit, et pas autre chose.

Je suis donc très étonné de ce qu'on me reproche d'être en contradiction avec les lois organiques.

Quant à l'article 53, de quoi s'occupe-t-il ? Des publications à faire au prône.

Pour bien comprendre cet article il faut remonter au droit d'avant 1789.

Il y avait alors des intendants généraux trop zélés qui voulaient obliger les ecclésiastiques à faire au prône la publication d'actes publics, et même parfois d'actes privés.

Deux édits royaux avaient coupé court à ces exigences. L'art. 53 reproduit cette disposition des édits royaux. Est-ce que j'interprète mal cet article ? Non, car voici le commentaire de Portalis.

Voix à gauche : — Lisez cet article !

Mgr **Freppel**. — Le voici : « ...Ils ne feront au prône aucune publication étrangère à l'exercice du culte, si ce n'est celles qui seront ordonnées par le gouvernement. »

Et voici le commentaire : « Cet article renouvelle les dispositions des édits de 1795, dispensant les ecclésiastiques de publier les actes publics ou particuliers qui ne regardent point le culte ; les dispositions de 1668 étendaient ces obligations aux actes intéressant le roi.

« Aujourd'hui, ajoute Portalis, aucune publication de cette nature ne doit être faite en chaire sans l'ordre du gouvernement. »

Ainsi donc, les actes de la puissance civile ne doivent pas être publiés au prône sans l'ordre du gouvernement. Mais il n'en est pas de même des principes de morale sociale. (Interruptions.)

Je tenais à donner ces explications légitimes sur l'interprétation des articles 52 et 53 (Bruit), parce qu'au moment où l'on annonçait des poursuites à propos d'actes de cette nature, il importait de faire connaître à la magistrature (Exclamations à gauche) le véritable sens et le commentaire exact de ces articles. — (Très bien ! très bien ! à droite. — Aux voix !)

CHRONIQUE DE LA SEMAINE

Situation intérieure. — Le Kulturkampf français. — Les projets de M. Gambetta. — Élections des délégués sénatoriaux. — Une circulaire de M. Waldeck-Rousseau. — Une majorité qui se cherche et ne se trouve pas. — Tunisie. — Algérie : le nouveau gouverneur général. — Au Conseil général de la Seine. — Situation de Humbert Ier en Italie. — Autriche.

1er décembre 1881.

Le grand ministère continue à faire peu de bruit: quelques déclarations du ministre des Cultes, une circulaire du jeune ministre de l'Intérieur ne sont pas des faits en rapport avec les débuts que promettait un cabinet présidé par M. Gambetta. Il faut cependant bien s'en contenter, et se borner à tirer de menus faits quelques indices sur la politique que suivra le gouvernement.

La question religieuse, cela ne fait pas de doute, sera une des premières abordées : c'est de ce côté que porteront les premiers coups, et déjà l'on annonce que le Sénat sera incessamment invité à se déclarer pour ou contre le projet de loi voté par la Chambre dans la dernière session pour astreindre au service militaire les aspirants à l'état ecclésiastique. Sans doute, une pareille politique n'a pas l'approbation unanime du parti républicain : les uns la trouvent trop modérée; d'autres, le *Temps,* par exemple, lui reprochent son intolérance. « L'*État*, disent-ils, *est en définitive le maître du personnel ecclésiastique;* mais du moment où il dispose de ce personnel, pourquoi l'empêcher de se recruter, car l'obligation du service militaire proprement dit ne saurait avoir d'autre résultat; avec les difficultés que la nature des choses et les conditions de la vie moderne opposent déjà à la naissance des vocations ecclésiastiques, on ne peut sérieusement soutenir que le fait de jeter les séminaristes dans les promiscuités et les licences de la vie de garnison ne soit pas la plus efficace des primes de découragement. »

Nous avons souligné la première proposition de ce passage elle exprime le sens dans lequel les plus modérés de ceux qui sont au pouvoir entendent appliquer le Concordat. L'État, selon eux, a le droit de valider ou d'invalider la nomination de tous les membres du clergé de France, jusqu'au plus humble des-

servant de village. C'est le *Kulturkampf* dans toute sa splendeur, et on en verra bien d'autres.

Du côté politique, l'avenir n'est pas plus clair. Faute d'avoir pu trouver un interpellateur complaisant pour lui fournir l'occasion d'un discours-programme, M. Gambetta est forcé d'indiquer ses intentions par la voie de la presse. C'est donc seulement par ce moyen officieux que nous connaissons l'intention du gouvernement de proroger les Chambres immédiatement après le vote des crédits relatifs aux deux nouveaux ministères et à l'expédition tunisienne. Quand ce numéro parviendra à nos lecteurs, la chose sera peut-être faite.

Quant aux loisirs que lui créera le départ des Chambres, le cabinet compte les employer à la préparation des diverses propositions qu'il a l'intention de présenter à la session de janvier.

Parmi ces propositions, celle à laquelle il serait résolu à accorder, en première ligne, son attention et ses soins, ce serait, à côté de la question religieuse, la question de la révision. Dans l'opinion du gouvernement, les Chambres ont le droit de la limiter par leurs délibérations séparées. Celle que demandera le cabinet concernera : 1° le mode de recrutement des sénateurs et des députés ; 2° les droits respectifs de la Chambre, du Sénat et du gouvernement, en matière financière.

Le gouvernement se propose également de présenter des lois d'affaires, dont quelques-unes intéresseraient la condition particulière des ouvriers. On dit qu'il ne s'interdirait pas de convertir la Rente et de racheter les chemins de fer, mais qu'il verrait plutôt dans chacune de ces mesures une ressource éventuelle pour des cas extrêmes et vraisemblablement lointains, qu'une combinaison actuellement et utilement applicable.

Enfin, et toujours d'après les dire des feuilles officieuses, M. Gambetta se promettrait le malin plaisir d'étonner, *à partir de janvier*, ses amis autant que ses adversaires par la nature, la portée politique et la modération des projets de lois et des résolutions que son gouvernement soumettra à l'approbation du Parlement. La seule présence au ministère de M. Paul Bert suffit à montrer quelle confiance il faut avoir dans de telles promesses. Notons seulement que cet âge d'or commencerait tout juste après les élections sénatoriales, pas une minute auparavant.

N'est-ce pas là une invite aux délégués sénatoriaux à voter

pour les candidats agréables au Gouvernement ? Les délégués s'y laisseront-ils prendre ?

—

Trente-quatre départements étaient appelés dimanche dernier à choisir leurs électeurs sénatoriaux en vue des élections du 8 janvier. C'étaient les Alpes-Maritimes, l'Ariège, l'Eure, la Haute-Marne, l'Orne, le Pas-de-Calais, le Puy-de-Dôme, les Pyrénées (Basses), les Pyrénées (Hautes), les Pyrénées-Orientales, le Haut-Rhin, le Rhône, la Haute-Saône, la Saône-et-Loire, la Sarthe, la Savoie, la Haute-Savoie, la Seine, la Seine-Inférieure, la Seine-et-Marne, la Seine-et-Oise, les Deux-Sèvres, la Somme, le Tarn, le Tarn-et-Garonne, le Var, le Vaucluse, la Vendée, la Vienne, la Haute-Vienne, les Vosges, l'Yonne, Oran et les Indes-françaises.

On ne peut encore bien exactement juger les résultats obtenus : radicaux et opportunistes chantent victoire, mais dans les cercles conservateurs, on n'entend nullement accepter comme parole d'Évangile les informations que s'empressent et s'empresseront de donner les journaux ministériels. On sait trop, en effet, que ces journaux ont pour habitude invariable, au lendemain de chaque scrutin électoral, de s'en attribuer le bénéfice, au risque d'être démentis quelques jours après. Dans l'espèce, d'ailleurs, alors qu'il s'agit d'apprécier la manifestation politique de la plus mince bourgade (et ces bourgades, il ne faut pas l'oublier, sont la majorité), comment ne pas risquer de se tromper ?

Une étude attentive des feuilles locales, qui sont mieux que personne à même de savoir si l'élection a un sens révisionniste, non révisionniste ou purement négatif, pourra seule faire la lumière sur le point en litige. Et encore il ne faudra pas se hâter de conclure, attendu que, d'ici au 8 janvier, bien des conversions peuvent se produire parmi les délégués, mieux éclairés par la discussion ou par les évènements !

—

La circulaire de M. Waldeck-Rousseau dont nous parlons en tête de cette chronique a eu le don de fâcher un grand nombre de députés, tout en causant une vive inquiétude aux préfets. Le ministre n'entend-il pas que les députés n'exploitent plus leur mandat pour faire leurs affaires particulières et pour solliciter des places pour leurs agents électoraux ? Il exige aussi que les préfets pratiquent rigoureusement la résidence, au lieu

d'être à Paris le quart de l'année; qu'ils visitent chaque année toutes les villes, bourgs et communes de leurs départements. En un mot, le ministre rehausse leur prestige, mais, d'un autre côté, il leur impose des devoirs graves.

Ce document officiel projette une vive lumière sur le mauvais état de la machine républicaine. Il est probable que M. Waldeck-Rousseau, le jeune ministre, y usera toute son huile assez inutilement. Sa circulaire est l'œuvre d'un jeune homme encore honnête, mais fort naïf, qui, sans avoir rien d'Hercule, entreprend de nettoyer les écuries d'Augias. Ce ministre de 35 ans, dont la famille est catholique, et qui le fut jadis lui-même, paraît avoir gardé de sa foi ancienne un air de loyauté qui l'expose à faire des anachronismes.

—

S'il y avait encore une majorité, il pourrait bien s'apercevoir du déplaisir que cause aux républicains ces velléités d'honnêteté. Mais où est-elle, cette pauvre majorité ? Elle-même l'ignore et elle se cherche. Pour la trouver, quelques députés de gauche ont convoqués leur collègues en réunion plénière. Deux cents députés ont répondu à leur appel.

Par une coïncidence singulière, la réunion a eu lieu dans « la salle des gardes » du palais Bourbon. Les mamelouks de M. Gambetta n'auraient pu mieux choisir leur local.

Malgré ces efforts, la majorité ne s'est pas encore trouvée. En outre, la résolution adoptée dans cette singulière séance n'est guère de nature à fortifier cette majorité putative et introuvable. Il a été décidé que cette réunion n'aurait point de bureau permanent, ni de séances périodiques, et qu'elle ne pourrait être convoquée par le doyen d'âge que sur la demande de vingt membres. C'est un moyen peu efficace de consolider une majorité à laquelle on reproche déjà de tomber dans l'émiettement et de n'être qu'une « poussière. »

Aussi ce nouvel échec de la politique opportuniste est-il exploité vivement par tous les ennemis de M. Gambetta. Il s'en trouve même parmi ses amis de la veille qui lui font sentir cruellement son abandon et son impuissacce.

L'idée de faire prendre à la majorité l'engagement de soutenir en toutes choses le gouvernement, et de lui imposer avant chaque séance une opinion et un vote uniformes, a semblé monstrueuse à tous ceux qui ne sont pas encore mûrs pour la république idéale du président du Conseil.

M. Gambetta n'a donc pas lieu d'être satisfait. Un autre embarras pour lui est la rentrée dans la presse de M. Jules Simon, son ennemi personnel, qui, non content de défendre au Sénat avec le talent qu'on lui connaît, la cause de la liberté et de l'intégrité de la Constitution, veut encore descendre dans l'arène de la polémique quotidienne pour y continuer la lutte. Le *Gaulois*, dont il prend la direction politique, publie de lui un programme énergique qui est la déclaration de guerre du libéralisme contre le jacobinisme.

—

Rien de bien remarquable dans les opérations militaires qui nous ont été signalées cette semaine en Tunisie. Nous continuons de procéder par ci par là à des razzias ou à des suites de razzias.

Dimanche, comme on l'a vu plus haut, a eu lieu à Tunis, dans la mission catholique, la bénédiction solennelle de la première pierre de la cathédrale provisoire française. Mgr l'archevêque d'Alger a officié, assisté des clergés français, italien et maltais. La foule était considérable et l'ordre parfait.

En Algérie, le seul fait saillant est la nomination, au poste de gouverneur général, de M. Tirman, conseiller d'Etat, ancien préfet. L'opinion générale est que M. Tirman n'occupera ce poste que provisoirement, c'est-à-dire, jusqu'à ce qu'on ait découvert le personnage militaire ou parlementaire convenable. Mais il fallait, à tout prix, calmer l'impatience de nos colons qui se plaignent du retard apporté dans l'expédition des affaires depuis qu'il n'y a plus de gouverneur général civil, et M. Gambetta a dû prendre l'homme qui, pour le moment, lui paraissait le plus capable de remplir la place de M. Albert Grévy.

Au reste, cette nomination est accueillie avec faveur par tous les partis. Ce n'est pas qu'on proclame le nouveau gouverneur un aigle, mais, après M. Albert Grévy, il n'y a pas lieu d'être bien difficile. En confiant l'administration militaire au général Saussier, le gouvernement a d'ailleurs fait une sorte d'amende honorable au bon sens de la nation.

—

Dans sa séance du 28 novembre, le Conseil général de la Seine, qui, on le sait, se compose des conseillers municipaux de Paris, auxquels s'adjoignent les représentants des arrondissements de Sceaux et de Saint-Denis, a montré que la haine antireligieuse est le mobile unique de tous ses actes. Les odieuses mesures de cette

assemblée ne passent cependant jamais sans que des voix autorisées et courageuses fassent entendre de vives protestations. A la séance dont nous parlons, la suppression du traitement de l'aumônier de l'École normale d'instituteurs a soulevé une énergique protestation de M. Gamard, qui a démontré que l'essence même de la liberté, c'est de mettre à la disposition des élèves de nos écoles, les ministres de leurs cultes respectifs, juifs, protestants ou même catholiques.

Une violente discussion s'est engagée ensuite au sujet d'une subvention de 300 fr. demandée en faveur de l'école congréganiste libre d'Aubervilliers, et que le docteur Lamouroux proposait de supprimer comme dérisoire.

« Mais, fait observer M. Denys Cochin, si vous la trouvez dérisoire, il faudrait plutôt l'augmenter.

« — Pas du tout, réplique M. Lamouroux, car nous désapprouvons l'enseignement congréganiste.

« — Vous n'avez pas le droit, répond M. Cochin, d'exprimer un blâme ou une approbation, lorsqu'il s'agit d'écoles libres ; ici du moins la population est maîtresse et vous devez tenir la balance égale.

« — *Nous ne le voulons pas*, réplique catégoriquement M. Levraud.

« — Nous avons, ajoute M. Rabagny, le droit de combattre nos ennemis qui préfèrent Rome à la France.

« — Vous avez des ennemis, messieurs, reprend M. Cochin, tant pis pour vous. Moi, je n'en ai pas en France. Vous n'avez qu'un moyen d'être impartiaux. Si la population abandonne les écoles libres, supprimez la subvention ; si elle les fréquente assidûment, subventionnez ces écoles comme les autres. »

M. Lefèvre déclare à son tour que l'honneur même du conseil lui défend de subventionner les congréganistes.

M. Hervé essaye vainement de parler au milieu du bruit et le conseil prononce la suppression du crédit.

Un seul mot pour finir ce petit incident. Si les congréganistes d'Aubervilliers refusaient maintenant de recevoir les six cents enfants qui, sans eux, seraient privés d'instruction, qui donc pourrait remédier à cet état de choses et donner l'asile qu'ils offrent jusqu'ici si généreusement aux enfants du pauvre et de l'ouvrier ?

Mais qu'importe à ces messieurs !

—

Si le roi d'Italie a gagné de grands avantages à son entrevue avec l'empereur d'Autriche, il y a perdu le peu de popularité qui lui restait en Italie. Les manifestes les plus violents, les injures les plus grossières lui sont adressés tous les jours. *Humbert de Savoie n'est plus italien, à bas le colonel autrichien,* tel est le thème habituel de ces sortes de manifestes qui, non seulement se trouvent affichés le long des rues, mais sont expédiés par la poste dans toutes les directions ; il en est même parvenu plusieurs paquets aux ministres, aux principaux fonctionnaires de l'État, voire même aux personnages qui habitent le Quirinal. L'Italie n'est pas au bout de ses embarras, et si le Pape est menacé au Vatican, Humbert ne l'est guère moins au Quirinal.

—

Dans l'empire d'Autriche, deux incidents viennent de se produire qui ne sont pas sans importance au point de vue parlementaire. C'est d'abord la fusion des deux groupes des progressistes et des constitutionnels en un seul parti libéral. Dès à présent 108 membres du Reichsrath ont adhéré à un programme commun, nettement hostile à la politique conservatrice et fédéraliste du comte Taafe. Au même moment une scission se produisait dans la droite qui obéit aux inspirations du comte Hohenwart. Trente-huit de ses membres se sont séparés pour former, sous la conduite du prince Lichtenstein, un groupe séparé, avec le titre de « centre » ou groupe catholique.

Ces modifications dans le groupement des partis à la Chambre des députés ont coïncidé avec les douze nominations à la Chambre des seigneurs que l'empereur vient de faire.

Il est à remarquer que l'empereur n'avait à remplacer que six membres de la Chambre des seigneurs, décédés pendant l'année. Il en a nommé douze, tous partisans de la politique du comte Taafe, qui est ainsi assuré de la majorité dans la Chambre haute.

En remplacement de M. de Haymerlé, M. Kalnoky, ambassadeur d'Autriche à Saint-Pétersbourg, est nommé ministre de la maison impériale et ministre des affaires étrangères.

Le programme du nouveau ministre fait l'objet d'un long article du *Fremdenblatt,* dont nous donnons les passages les plus marquants ; ils montrent ce que va être la politique extérieure du grand empire :

La population des deux moitiés de l'empire, dit ce journal offi-

cieux, n'attend pas autre chose du comte Kalnoky que la continuation de la politique du baron Haymerlé, politique vraiment conservatrice et basée sur le respect des traités. Le point de départ et le but de notre politique, son alpha et son oméga, reste après comme avant l'entente la plus intime avec l'Allemagne. Cet accord avec l'empire germanique, accord auquel ne se mêle aucune arrière-pensée, facilite à notre monarchie l'entretien de bonnes relations avec les autres puissances, notamment avec les deux autres États voisins, l'Italie et la Russie. Le *Fremdenblatt* constate ici que les relations de l'Autriche et de l'Italie sont devenues excellentes depuis l'entrevue de Vienne, et que le mérite de ce rapprochement revient à M. de Haymerlé.

Quant à nos relations avec la Russie, poursuit le *Fremdenblatt*, elles paraissent, malgré la loyauté du czar et son amour de la paix, malgré les bonnes dispositions de nos cercles dirigeants, moins satisfaisantes que celles que nous entretenons avec l'Italie. Peut-être notre nouveau ministre des affaires étrangères est-il mieux à même que personne de bien se rendre compte des causes de cette méfiance réciproque. Le comte Kalnoky se trouve, en effet, vis-à-vis de la Russie, dans une position analogue à celle qu'occupait le baron Haymerlé vis-à-vis de l'Italie après son appel au ministère des affaires étrangères.

On sait, en effet, que M. de Haymerlé était ambassadeur à Rome avant son entrée dans le cabinet Taaffe. Le désir de rendre nos relations plus amicales avec la Russie a été non seulement exprimé, dans ces derniers temps, par des organes de l'opinion publique auparavant hostiles à notre voisin, mais il a même été formulé. Qu'on se rappelle le discours de M. Czernatonyi à la délégation hongroise. Aussi croyons-nous pouvoir dire, sans crainte d'être démentis, que le comte Kalnoky se verrait généralement approuvé, s'il réussissait à faire au Nord ce que son prédécesseur a si heureusement accompli au Sud.

P. CHANTREL.

REVUE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

La Bourse s'en va à la dérive; le moindre remous lui imprime une direction, tantôt dans un sens, tantôt dans l'autre. La haute banque, qui est le pilote habile, s'est retirée sous sa tente, à l'instar du bouillant Achille après sa querelle avec Agamemnon. Dans le cas présent, Agamemnon, c'est M. Gambetta.

Par une décision du 24 courant, les porteurs de titres du dernier emprunt 3 0/0 amortissable sont autorisés à libérer

leurs titres. Cette faculté de libération anticipée ne modifie en aucune façon la situation des porteurs, car ils ont une compensation à établir entre la portion d'arrérage déjà acquise et le coupon du 16 janvier.

La liquidation de fin novembre est laborieuse, les reports toujours très chers; les Rentes sont faibles et sous le coup de ventes un peu forcées.

Le Crédit foncier est à 1705 fr. Cet établissement vient encore d'autoriser pour 15 millions de prêts nouveaux. Ses bénéfices dépassent de 2 millions ceux de la période correspondante de la précédente année. Ses obligations communales 4 0/0, encore au pair, sont toujours très bien accueillies par l'épargne.

On se remue cette semaine, et plusieurs valeurs voient la spéculation s'occuper d'elles. Le Crédit de France place 50,000 actions de la Banque romaine, actions libérées de 250 et offertes à 450 nets, pendant qu'on les demande en banque avec une prime de 10 fr. au-dessus. Le Rio Tinto fait par le remboursement de ses anciennes obligations 5 0/0 une économie de 174,000 livres sterling au profit du dividende des actions, qui, par ce fait sont recherchées.

On essaie un écoulement d'actions de la Grande Compagnie avec 175 fr. de prime, alors que véritablement il serait difficile de justifier que les titres valent même le pair. Le chemin d'Alais au Rhône est une autre tentative condamnée d'avance.

Le placement des 10,000 Parts de la Société des Villes d'Eaux a un plein succès. L'empressement est d'autant plus grand à souscrire à ces Parts, que chacun voit maintenant avec évidence que payer la Part 200 fr. et recevoir 12 fr. d'intérêt, n'offre pas de différence sur le prix ancien de 100 fr. pour 6 fr. d'intérêt fixe.

En outre, le dividende sera exceptionnellement élevé : que peut désirer de plus et de mieux un capitaliste? Il trouve dans l'avenir la garantie du passé ; le titre a toujours valu le pair et il a rapporté un revenu élevé.

Par le doublement du capital, nous allons pouvoir aborder des affaires qu'il nous eût fallu refuser; aussi les opérations en cours s'annoncent-elles comme très brillantes, en conservant toujours le même rôle de commissionnaire, c'est-à-dire sans courir de risques.

Quoi qu'il en soit, à ceux qui pensent qu'il n'y a jamais trop de garanties et qui tiennent à s'entourer de sécurités ; à ceux qui préfèrent l'obligation à l'action, nous recommandons le *Placement privilégié* 6 0/0 dont les garanties viennent d'être triplées par le doublement de notre capital social.

(*Société des Villes d'Eaux.*)

Le gérant : P. Chantrel.

Paris. — Imp. Saint-Paul, 51, rue de Lille. L. Philipona.

ANNALES CATHOLIQUES

A NOS LECTEURS

Les *Annales catholiques* vont entrer dans leur onzième année. En regardant en arrière, nous ne pouvons que nous féliciter d'avoir entrepris une œuvre qui nous a valu les plus précieux encouragements du Saint-Siège et d'un si grand nombre d'archevêques, d'évêques, de prêtres, et de laïques qui occupent une place distinguée dans le monde religieux. Nos efforts ont été compris et appréciés, et chaque jour nous en apporte la preuve.

Nous ne saurions trop en remercier nos abonnés, les amis fidèles de notre œuvre. Grâce à leur concours dévoué et constant, nos sacrifices n'ont pas été inutiles et des améliorations nombreuses ont pu être introduites dans notre publication. Disons-le cependant : nous sentons que tout n'est pas fait encore que de nouvelles améliorations sont désirables, et nous ne cessons de nous en préoccuper, de chercher les moyens de les introduire peu à peu et dans la rédaction et dans la disposition de notre revue. Par leurs seules ressources, les *Annales* sont devenues ce qu'elles sont ; c'est par leurs seules ressources aussi et par nos sacrifices qu'elles doivent grandir encore et se perfectionner. De nos abonnés seuls, comme de nous, doivent donc dépendre les améliorations que nous projetons.

Et c'est pourquoi nous venons de nouveau recommander notre œuvre, qui est la leur, à nos fidèles souscripteurs. C'est d'eux seuls, nous le répétons, que dépend l'avenir que nous lui désirons, de leur fidélité, de leur zèle à la propager. Ainsi seulement pourra être obtenu le double but que nous nous proposons :

En ce temps où le prêtre et les laïques religieux doivent

plus que jamais ménager leurs ressources pour subvenir aux besoins de toutes les œuvres qui les sollicitent, mettre à leur disposition une revue qui par la modicité de son prix soit à la portée des plus modestes bourses ;

Et en même temps leur fournir une publication qui par sa périodicité hebdomadaire leur permette de suivre complètement le mouvement des faits et des idées sans perdre un temps précieux à la lecture de journaux souvent encombrés par une foule de faits d'une importance secondaire.

Les circonstances deviennent de plus en plus difficiles, nous le reconnaissons ; c'est pour cela qu'il faut redoubler de zèle et de dévouement. La vérité est si audacieusement combattue, notre Mère la sainte Église est si violemment attaquée de toutes parts, les mensonges et les calomnies se répandent avec une telle impunité, l'enfer, en un mot, obtient de tels triomphes, qu'il importe aux fidèles enfants de l'Église de lutter avec un nouveau courage et de ne reculer devant aucun sacrifice. La bonne presse, nous ne le disons qu'après le Saint-Père et l'Épiscopat tout entier, la bonne presse est une des pressantes nécessités de notre époque : aidez-nous, chers lecteurs, et, de notre côté, nous promettons de redoubler d'efforts pour faire des *Annales catholiques* une publication de plus en plus digne des saintes causes à la défense desquelles elles sont consacrées, le triomphe de l'Église et le salut de la société chrétienne.

J. Chantrel.

L'échéance du 1er janvier étant fort importante, nous prions nos lecteurs dont l'abonnement expire à cette date, de vouloir bien nous adresser, LE PLUS TOT POSSIBLE, le montant de leur renouvellement ou au moins l'indication de l'époque à laquelle ils le feront, afin de n'avoir à subir aucune interruption, aucune irrégularité dans le service de leur revue.

Les prix d'abonnements aux *Annales catholiques* sont :

	Un an	six mois	trois mois.
France, Corse, Algérie.....	15 fr.	8 fr.	4 fr. 50
Édition papier fort.	18 »	10 »	6 » 00
Alsace-Lorraine, Belgique, Suisse	16 »	9 »	5 » 00
Édition papier fort.	22 »	12 »	
Union postale universelle.....	18 »	10 »	
Édition papier fort.	24 »	13 »	
Autres pays.....	24 »		
Édition papier fort.	36 »		

ÉTRENNES DE 1882

A cette époque de l'année, on se trouve souvent fort embarrassé, en province surtout, pour se procurer un choix d'objets à offrir comme étrennes. Pour répondre au désir d'un grand nombre de nos lecteurs, et leur faciliter le moyen de se fournir, à des prix aussi avantageux que possible, un magnifique choix d'étrennes, l'Administration des *Annales* a pris avec une grande maison de Paris, un arrangement qui lui permet d'offrir en prime, moyennant une somme unique de QUINZE francs seulement, des articles vendus partout dans le commerce 25, 30 et 35 francs. En voici la nomenclature :

1° Vingt-quatre vues variées stéréoscopiques de la Terre-Sainte (Syrie et Palestine).

2° Alphabet stéréoscopique composé de 25 lettres coloriées et transparentes.

3° Magnifique stéréoscope de la plus grande puissance, en thuya.

4° Boîte complète de galvanoplastie pour cuivrage des plâtres, feuillages, insectes, etc.

5° Petit moteur électrique avec sa pile.

6° Sujets divers mis en mouvement par ce petit moteur.

7° Revolver nikelé, percussion centrale, calibre 7.

8° Longue-vue trois tirages, développement 0, 60 cent. environ, portée 12 kilomètres.

9° Jumelles touriste avec étui et courroie.

10° Baromètre anéroïde, mouvement visible, surmonté d'un thermomètre. Meuble chêne sculpté.

Les envois seront faits franco en gare la plus rapprochée du destinataire.

Toute demande d'un ou plusieurs de ces objets doit être accompagnée de l'indication bien exacte de la gare de destination, et d'autant de fois quinze francs que le demandeur désire d'objets.

L'administration ne pouvant obtenir les grands avantages dont elle fait profiter ses abonnés que par un paiement rigoureusement comptant, toute demande non accompagnée du prix des objets demandés sera considérée comme nulle et non avenue.

LA SAINTETÉ

Mgr Freppel, évêque d'Angers, a publié *sur la sainteté*, à l'occasion de la canonisation du 8 décembre, une belle Lettre pastorale dont nous reproduisons la plus grande partie :

La vraie grandeur de l'homme consiste dans la vertu. Ni la richesse, ni le talent, ni le pouvoir n'ont rien qui approche d'elle. Par son excellence comme par sa difficulté même, la vertu est hors de pair avec n'importe quelle supériorité du rang ou de l'intelligence ; car c'est d'elle seulement que l'homme tire sa valeur et son véritable mérite. Cette vérité de sens commun, gravée par Dieu dans la conscience humaine, il n'est certes pas inutile de la rappeler à une époque où il semble que tout conspire pour la faire oublier. Dans l'estime comme dans les efforts du grand nombre, est-ce bien la vertu qui tient le premier rang? Les hommages de la foule, ses désirs et ses aspirations ne vont-ils pas de préférence du côté où se trouvent la fortune, le plaisir et le succès ? L'idée même de la vertu n'a-t-elle pas souffert d'une recherche trop ardente du bien-être matériel et de la jouissance ? Que d'hommes pour qui toute la morale se réduit à une sorte d'honnêteté vulgaire, où les maximes de la bienséance sociale, devenues la seule règle de conduite, ont remplacé les austères prescriptions de la loi divine ! Inutile de mentionner ces théories avilissantes, si répandues de nos jours, et dans lesquelles la vertu devient un non-sens avec la négation du libre arbitre et de la responsabilité morale. Il est clair que si, à la place d'une âme immor-

telle, on ne voit plus dans l'homme qu'un ensemble de matière, fatalement gouverné par des lois physiques, il ne saurait plus être question pour lui ni de bien et de mal, ni de mérite et de démérite. Encore si l'apologie du vice n'achevait pas de mettre en péril jusqu'à la notion de la vertu ! Mais comment ne pas s'effrayer pour l'ordre moral de ces mille productions du roman, du théâtre, de la presse licencieuse, où les plus mauvaises passions de l'homme paraissent au grand jour excusées, justifiées, réhabilitées et glorifiées ? Non, jamais peut-être la conscience humaine n'a subi de tels assauts ; jamais il n'a été plus nécessaire de faire resplendir aux yeux du monde l'image de la vraie grandeur, de celle qui consiste dans la pratique habituelle et constante de la vertu.

Or, tel est précisément le sens de la canonisation des saints. Ne croyez pas que ce soit là de vaines pompes, des cérémonies destinées à frapper les yeux sans parler au cœur. Par cette glorification éclatante de la vertu dans la personne de l'un ou l'autre de ses fils, l'Église, dépositaire fidèle et gardienne incorruptible de la loi morale, se propose d'en rappeler au monde, sous une forme sensible et palpable, la grandeur et l'immortelle beauté. Elle choisit pour cette haute leçon le temps favorable. Chaque fois que la notion du devoir tend à s'obscurcir dans les âmes, aux heures critiques où la conscience humaine subit l'une de ces dépressions qui pourraient faire craindre pour l'idée même de la vertu, l'Église redouble d'efforts pour déployer en face du monde le drapeau de la sainteté. Elle va du trône à l'échoppe, de la chaumière au palais, à travers toutes les conditions sociales ; elle va discerner au loin quelques-uns de ses enfants ; elle va surprendre, dans la retraite où se cachait leur humilité, ces dévouements inconnus, ces héroïsmes oubliés ; elle les examine, les pèse, les discute, et, les produisant au grand jour, elle les ramasse dans une vie toute rayonnante de beauté, qu'elle place sous les yeux des peuples, émus et attendris, en leur disant : « Voilà le bien, voilà l'idéal, voilà l'image de la vraie grandeur ! »

Comment nier que de telles leçons soient appropriées au temps où nous vivons ? Plus le désordre des mœurs s'accroît autour de nous, plus il importe de célébrer les louanges de la vertu. A l'exemple de son immortel prédécesseur, notre Saint-Père le Pape Léon XIII a compris tout ce qu'il y a de force pour le bien dans ces hommages publics rendus aux serviteurs

de Dieu. Oui, n'en doutons pas un instant, en présence du mal qui s'affirme de nos jours avec une audace incroyable, qui se pose hardiment à l'encontre de Dieu et de sa loi, appuyé qu'il est sur la complicité d'une presse dont les licences ne connaissent plus de bornes, il est plus utile que jamais de proclamer hautement la sainteté du bien et de la faire resplendir dans les figures capables d'exercer sur nos âmes les divines séductions de l'exemple. Aux passions qu'on flatte, qu'on légitime, qu'on divinise en quelque sorte, il devient nécessaire d'opposer de plus en plus les saintes austérités du devoir, les splendeurs du sacrifice, les chastes attraits de la beauté morale, les élans prodigieux de l'héroïsme surnaturel, toutes ces choses qui éclatent dans la vie des saints et qui semblent illuminer d'une clarté nouvelle les pages de l'Évangile, parce qu'elles sont le rayonnement du Christ à travers les siècles.

C'est, en effet, de la vertu surnaturelle ou de la sainteté que nous entendons parler, quand nous cherchons en elle, par-dessus toutes les supériorités du rang et de l'intelligence, le faîte de la grandeur morale. Sans doute, pour cela seul qu'il est doué de raison et de liberté, l'homme est capable par lui-même d'opérer quelque bien ; et jusque dans les siècles du paganisme, nous aimons à rencontrer de beaux exemples et de salutaires leçons. Mais ces vertus morales, mélangées à tant de vices, le christianisme les a purifiées, ennoblies, transfigurées. Sans méconnaître ce que la nature humaine a de bon et de généreux, il l'a élevée au-dessus de la terre pour chercher en Dieu lui-même le principe et la fin de notre activité morale. Sur l'ordre purement humain, il est venu greffer un autre ordre d'idées et de sentiments : l'ordre surnaturel. Il a tourné l'homme vers Dieu, pour que l'homme reçût de ce foyer immortel le rayon de grâce qui illumine sa vie, la pénètre et la transforme. Par là nos actes et nos facultés ont pris une direction plus haute, et il s'est opéré une ascension de tout notre être vers l'infini. Sous cette influence souveraine, la raison, touchée de la grâce et initiée par elle à la révélation, s'est enrichie du don de la foi ; le désir du bonheur, qui nous est inné, s'est changé en vertu sous le nom d'espérance ; la sympathie pour nos semblables a revêtu les formes célestes de la charité ; le sentiment de notre dépendance vis-à-vis de l'Être suprême est devenu cet admirable mélange de défiance de nous-mêmes et de confiance en Dieu qu'on nomme l'humilité ; la tempérance s'est

élevée jusqu'à la souveraineté complète de l'esprit sur la chair ; et l'on a vu se produire sous mille formes, comme autant de merveilles d'un monde nouveau, la pauvreté selon l'esprit, l'abnégation, le détachement, toutes ces forces et toutes ces grandeurs morales que nous admirons depuis dix-huit siècles. Bref, l'homme spirituel est sorti des mains du Christ, agrandi et perfectionné, présentant sa face au Ciel, d'où lui arrivent des lumières et des énergies supérieures pour son activité terrestre ; et c'est dans cette transfiguration des vertus naturelles par la grâce que consiste la sainteté.

La sainteté est donc tout ce qu'il y a dans le monde de plus digne d'estime, de respect et de vénération. Peu importe que les choses de la terre viennent y mêler leur éclat passager ; c'est de la grâce, c'est de la conformité avec le Christ, idéal de la perfection souveraine, qu'elle tire son immortelle splendeur. « Les saints, écrivait un homme de génie dans une page admirable de profondeur et d'élévation, les saints ont leur empire, leur éclat, leur victoire, leur lustre, et n'ont nul besoin des grandeurs charnelles ou spirituelles, où elles n'ont nul rapport, car elles n'y ajoutent ni ôtent. Ils sont vus de Dieu et des anges, et non des corps ni des esprits curieux : Dieu leur suffit... Mais il y en a qui ne peuvent admirer que les grandeurs charnelles comme s'il n'y en avait pas de spirituelles ; et d'autres qui n'admirent que les spirituelles comme s'il n'y en avait pas d'infiniment plus hautes dans la sagesse. Tous les corps, le firmament, les étoiles, la terre et ses royaumes ne valent pas le moindre des esprits, car il connaît tout cela et soi ; et les corps, rien. Tous les corps ensemble et tous les esprits ensemble et toutes leurs productions ne valent pas le moindre mouvement de charité ; cela est d'un ordre infiniment plus élevé. De tous les corps ensemble on ne saurait en faire réussir une petite pensée ; cela est impossible et d'un autre ordre. De tous les corps et esprits, on n'en saurait tirer un mouvement de vraie charité ; cela est impossible et d'un autre ordre, surnaturel (1). »

Oui, l'ordre surnaturel, la grâce, la divine charité, voilà ce qui élève la vertu des saints à une hauteur incomparable. Par là, par cette participation étroite à la vie et à la perfection divines, se justifient pleinement les honneurs que l'Église se plaît à rendre à l'élite de ses fils. Ce sera peut-être un pauvre

(1) *Pensées de Pascal,* livre II, ch. I, § 1.

mendiant qu'elle placera sur ses autels, comme le Bienheureux Benoît Labre : qu'importe un tel état, si les haillons de ce pauvre volontaire ont recouvert une âme saintement héroïque ; si cet homme, petit et méprisable aux yeux du monde, a été grand devant Dieu, d'une grandeur surhumaine ; si ce martyr de la pénitence semble avoir été suscité à la fin du dix-huitième siècle pour en expier les désordres par ses effrayantes austérités ; si ce séraphin en chair, comme l'appelaient ses contemporains, les a édifiés et ravis par son angélique piété ; si cette vie extraordinaire nous offre un assemblage de vertus qui témoignent d'un empire sur soi-même et d'une force de volonté à peine croyables ; si l'innocence des mœurs, la pureté du cœur et la délicatesse de la conscience ont rarement atteint de telles limites ; si à la mort de cet indigent, « le rebut et la balayure du monde (1), » ont éclaté les transports d'enthousiasme de toute une ville, suivis bientôt des gloires d'une renommée devenue générale ; si enfin, pour couronner une telle carrière, Dieu s'est plu à confirmer la sainteté de son serviteur par le sceau irréfragable de sa toute-puissante bonté ? Qu'importent après cela les bassesses d'une condition dont s'effrayent les uns et qui scandalise les autres ? L'Église, qui estime avant tout la grandeur morale, et dont la mission est de glorifier les chefs-d'œuvre de la grâce et de la divine charité, l'Église ne craindra pas de faire monter sur ses autels cette pauvreté victorieuse, cette humilité triomphante, et, bien que dans leur sublime audace de tels héroïsmes soient plutôt faits pour être admirés qu'imités, l'Église les opposera aux excès du sensualisme moderne comme un éloquent rappel à la loi évangélique du détachement et de l'abnégation.

On parle d'égalité, de rapprochement des classes, d'estime et de respect pour les déshérités de la fortune ! Ne vous semble-t-il pas que, dans ce qu'ils ont de vrai et de bien fondé, ces sentiments empruntent à de pareils actes de la puissance spirituelle leur plus haute consécration ? Quoi ! voilà un homme qui, de son vivant, était confondu dans la foule, au dernier rang de la société, et parce qu'il a pratiqué la vertu au degré de l'héroïsme, malgré l'obscurité, nous dirions presque l'ignominie de sa condition, il va recevoir, après sa mort, des honneurs inaccessibles à ceux qui ont paru avec le plus d'éclat sur la scène du monde. Son nom, célébré de bouche en bouche, ira là où n'arrivera

(1) *Ire aux Corinthiens*, IV, 13.

amais le nom des plus grands génies, et leur louange pâlira auprès de la sienne. Est-il possible de donner au genre humain une plus haute idée de la vertu, c'est-à-dire de ce qui est le tout de l'homme? Et ne comprenez-vous pas dès lors quel sens profond, quel enseignement salutaire s'attache à la canonisation des saints? Ah! sans doute, nous ne le voyons que trop, le sens du surnaturel et du divin a baissé au milieu de nous ; le sens moral lui-même tend à s'affaiblir de plus en plus. Mais ne nous laissons pas éblouir par cette vaine figure du monde qui passe, par ce que l'Écriture sainte appelle avec tant de raison « la fascination de la bagatelle » *fascinatio nugacitatis* (1). L'Évangile est la seule mesure à laquelle il faille rapporter les hommes et leurs œuvres : toute vraie grandeur se juge d'après cette règle invariable. Avantages de la fortune, distinctions sociales, qualités de l'esprit, rien de tout cela ne pèse dans la balance du mérite. Tel qui tient la première place dans un État, peut n'occuper que le dernier rang dans le monde des âmes, si, au lieu de pratiquer la vertu, il se fait l'esclave de ses vices ; et c'est peu de chose d'attirer sur soi l'attention des hommes par le talent ou le succès, si, au regard de Dieu, l'on n'est digne que de réprobation. Oh! que la vie future, avec ses révélations suprêmes, fera justice de tout ce faux éclat et de toutes ces grandeurs d'emprunt! Les jugements de Dieu auxquels l'Église prélude en quelque sorte par la canonisation des saints, nous les verrons s'exercer dans ce monde à venir, où toutes choses seront remises à leur place ; où l'opinion des hommes ne sera d'aucun prix ; où la valeur morale de chacun fera son unique mérite ; où la sainteté seule déterminera les degrés de la béatitude, suivant cette parole du divin Maître, à la fois terrible et consolante : « Les derniers seront les premiers, et les premiers les derniers : *Erunt novissimi primi, et primi novissimi* (2). »

Humbles aussi, et de condition modeste, étaient les serviteurs de Dieu que le Souverain-Pontife associe au pèlerin d'Amettes dans les honneurs de la canonisation. Non pas qu'ils n'aient rendu de signalés services et répandu autour d'eux l'éclat de leurs vertus, comme ce grand franciscain Laurent de Brindes, qui, sous la bure du moine, a déployé une si merveilleuse activité au milieu des peuples et jusque dans les conseils des princes. Mais ce qui domine dans leur vie, c'est la perfection propre à

(1) Livre de la Sagesse, IV, 12.
(2) S. Matthieu, XX, 16.

l'état religieux qu'ils avaient embrassé. Grande leçon, sublime enseignement que l'Église donne au monde, à l'heure même où l'impiété poursuit de sa haine les ordres monastiques ! Loin de se laisser émouvoir par tant d'injustices et de violences, c'est le moment de la persécution qu'elle choisit pour glorifier la vie religieuse dans un disciple de saint François d'Assise et dans une humble fille de saint Augustin. Ah ! c'est que là surtout, dans les austérités du cloître, éclate la vraie grandeur morale, non pas au regard de la chair, « mais aux yeux du cœur et qui voient la sagesse (1). » Là, aidée de la grâce, la volonté humaine foule aux pieds la triple concupiscence, pour établir sur ses ruines le règne parfait de l'obéissance, de la pauvreté volontaire et de la chasteté ; là, par le renoncement à tous les biens et à toutes les jouissances de ce monde, l'esprit de sacrifice s'élève à sa plus haute puissance ; là se réalise l'union des âmes avec Dieu dans ce qu'elle a de plus intime. La vie religieuse, avec sa pureté et ses élévations, est le plus noble effort de la nature humaine pour atteindre au faîte de la grandeur morale.

Est-ce à dire qu'en relevant par de si grands hommages l'état religieux aux yeux des peuples, à l'encontre de ceux qui en méconnaissent les mérites et les services, l'Église nous fasse perdre de vue les conditions communes et ordinaires de la sainteté ? Non certes. C'est un point fondamental de sa doctrine, que chacun peut et doit se sanctifier dans la situation où la Providence l'a placé. Voilà pourquoi, dans cette extase prophétique où la Jérusalem céleste se déroulait devant lui, il avait été donné à l'Apôtre de voir « debout devant le trône de Dieu, une foule innombrable de toute nation, de toute tribu, de tout peuple et de toute langue (2). » Cette élite de l'humanité, que l'Église a inscrite au catalogue des saints, toutes les conditions ont servi à la former, les plus brillantes aussi bien que les plus obscures, les plus modestes non moins que les plus élevées. La sainteté est avec saint Louis sur le trône, comme elle est avec saint Bernard dans la solitude. Elle est avec sainte Monique dans l'intimité de la vie de famille, comme elle est avec sainte Clotilde dans l'éclat des grandeurs humaines. Elle est avec saint Maurice au milieu des armées et dans le tumulte des camps, comme elle est avec saint Antoine dans les déserts de la Thébaïde. Elle est avec saint Thomas d'Aquin dans le silence de

(1) Pascal, *ibid.*
(2) Apocalypse, VII, 9.

l'étude, comme elle est avec saint Grégoire dans le gouvernement de l'Église. Elle est avec saint Isidore dans le travail du laboureur, comme elle est avec saint Éloi dans le métier de l'artisan. Elle est avec saint Vincent de Paul dans les œuvres du dévouement, comme elle est avec sainte Thérèse au milieu des exercices de la vie contemplative. Elle resplendit également dans la richesse comme dans la pauvreté, au foyer domestique et à la tête des États, au fond des cloîtres et sur la scène du monde : la sainteté est partout, comme Dieu est partout, comme l'Église est partout.

Efforçons-nous donc, à notre tour, de devenir des saints ; c'est le sens et le but de la vie humaine. *Sancti estote, quia ego sanctus sum* : « Soyez saints, parce que je suis la sainteté même, » nous dit le Seigneur dans les divines Écritures (1). C'est dans la ressemblance avec Dieu par la vertu et par la sainteté que réside la vraie grandeur de l'homme; elle n'est pas ailleurs. S'il ne nous est pas donné d'atteindre à l'héroïsme qui éclate dans la vie des saints, que du moins leurs exemples nous emflamment d'une noble ardeur pour notre propre perfection. Le Fils de Dieu comparait le royaume des cieux à une cité bâtie sur la montagne ; pour y arriver, il faut monter, monter encore, monter toujours (2). Notre vie doit être une ascension continuelle vers Dieu, un acheminement de tous les jours vers le souverain Bien. Chaque vertu est un rayon qui vient s'ajouter à la couronne de notre éternité ; chaque bonne œuvre est une pierre que nous apportons à l'édifice de notre grandeur future ; et l'accomplissement de la loi divine dans toute son étendue sera pour nous le gage certain de la béatitude céleste. Ainsi le règne de la grâce prépare-t-il le règne de la gloire à travers le monde de la nature, où il s'étend et se développe avec une invincible puissance. Les hommes ont beau le contrarier par leurs entreprises d'un jour, par leurs attaques qui ne tiennent pas ; leur influence passe, l'action des saints demeure. A travers ces pêle-mêle d'événements politiques qui attirent tant l'attention et qui la méritent si peu, Dieu fait son œuvre, l'Église poursuit sa mission, les âmes se sanctifient, le livre des élus se remplit d'heure en heure, les destinées éternelles de l'humanité s'achèvent ; c'est le sens de l'histoire, telle qu'elle nous apparaît dans la vie des serviteurs de Dieu, comme une lumière, une espérance et une force.

(1) *Lévitique*, XIX, 2.
(2) S. Matthieu, V, 14.

LE P. BECKX

MM. les éditeurs Delhomme et Briguet viennent de publier un volume très intéressant de M. le prince H. de Valori sous ce titre : *Les vivants et les morts* (1). Ce sont des portraits vivement et finement tracés, avec une grande indépendance d'esprit et une conviction qui donne à la plume de l'écrivain catholique et royaliste une extraordinaire vigueur. Citons, par exemple, les portraits du comte de Chambord, de Léon XIII, de Laurentie, du duc Albert de Broglie, de Louis Veuillot, de Mgr Freppel, du P. Félix. Nous devons à l'obligeance des éditeurs de pouvoir reproduire ici le portrait du R. P. Beckx, général des Jésuites (2).

Le 1er janvier de cette année, je devisais intérieurement sur toutes ces choses, lorsque je me trouvai devant la grille de la villa Ricasoli. Je sonnai ; un frère convers m'ouvrit ; je me nommai : j'étais attendu. J'eus l'honneur d'être reçu par le R. P. Rubillon, assistant au Père général, ancien provincial de la province de Paris. Après les compliments d'usage, il me fit monter dans sa chambre, en me disant que le Père général allait nous rejoindre. Quelques minutes après, je me trouvais en présence du vingt-deuxième successeur de saint Ignace de Loyola.

Le P. Beckx a plus de quatre-vingts ans ; il est de taille moyenne ; sa figure est régulière, fine, et, à un âge où la nature, à défaut de la règle, proteste contre les austérités de la vie religieuse, on sent, on voit que ce vieillard, tellement illustre qu'il est élevé, selon le dicton italien, à la dignité de *Pape noir*, ne s'épargne ni les privations, ni les macérations.

Le P. Beckx a le front large et haut, les yeux petits mais fins et perçants, le nez aquilin, un peu long, les pommettes saillantes, une bouche mince et une physionomie qui respire à la fois une grande douceur et une énergie souveraine. Le P. Rubillon est de la même taille, il est très coloré, la figure un peu

(1) *Les vivants et les morts*, in-12 de 256 pages, Paris, 1882 ; prix : 3 fr. 50.

(2) Cette étude a été écrite en 1880.

moins régulière, avec des yeux d'une pénétration, d'une malice même, qu'on n'oublie pas. Il est aussi dans sa quatre-vingtième. Il paraît qu'il y a également, à la villa Ricasoli, un Père anglais qui a quatre-vingt-neuf ans. De sorte que ces trois jeunes religieux ont, à eux trois, quelque chose comme deux cent soixante et dix ans.

— Je suis heureux de vous voir, me dit sur-le-champ le Père général, de vous remercier, de vous bénir, pour tout ce que vous avez fait pour la cause de Dieu, de l'Église, de notre Compagnie.

Je lui répondis que je ne méritais nullement l'honneur de ces remerciements, que je n'étais pas venu les chercher ; mais que, selon mes habitudes, je me faisais le courtisan des jours de l'infortune et du combat. J'ajoutai que je venais à lui avec le dessein de l'interroger, et que je lui en demandais respectueusement la permission et en même temps le droit de jeter sa parole aux quatre vents du ciel.

— Je ne viens pas, lui dis-je, pour me convaincre, vous le savez ; vous êtes pour moi la garde royale de l'Église de Jésus-Christ, les gardes du corps de son Vicaire.

Je ne viens pas pour moi ; je viens pour ceux qui, comme saint Thomas, veulent voir, veulent entendre, veulent toucher ; qui ne se fient pas à de tierces informations ; qui ne croient pas aux ministres et qui veulent entendre la parole du roi ; pour d'autres encore qui de la meilleure foi du monde, et avec raison, veulent boire, à longs traits, aux sources mêmes de la vérité. Quand j'aurai l'honneur de leur dire que je vous ai vu, que je vous ai entendu et que ce sont vos paroles que je leur répète, paroles qui ne peuvent être démenties, oh ! alors, ils me croiront et nous n'aurons pas semé pour une vaine récolte.

Le Père prit la parole :

— Nous n'aimons pas, vous le savez, nous produire en spectacle, dans les journaux et autres lieux de publicité : nous ne parlons que dans la chaire d'une église ou dans celle de l'enseignement chrétien ; mais les circonstances sont graves, les temps sont difficiles, la cause de notre Ordre se lie étroitement à la cause générale du catholicisme. Nous savons que nous pouvons avoir confiance en vous, que vous ne parlerez qu'avec prudence : interrogez, nous vous répondrons, et le P. Rubillon, quand je serai fatigué, suppléera à mes forces.

Un dialogue s'engagea immédiatement.

Moi. — Le nom incomparable de votre Compagnie devait naturellement être le premier objectif de leurs attaques.

« Quel orgueil ! disent-ils ; ils prennent le nom même de leur Christ, de leur Dieu. »

Le Père général. — Nous n'avons pas pris le nom de Jésuites. Avec le temps et l'usage, il nous est resté. Avant nous, il y avait les *jésuates*, et a-t-on jamais fait un crime aux Trinitaires de porter le nom redoutable de la Sainte Trinité ?

Moi. — Leur principale accusation ensuite est la suppression de l'individualité de la conscience humaine.

Le Père Rubillon. — Pour ne pas fatiguer le Père général, permettez-moi de vous dire que nous ne supprimons rien. Pour supprimer, il faut ravir, il faut enlever, il faut arracher. Notre Ordre est une citadelle entourée d'obstacles formidables. C'est une place inexpugnable pour celui qui n'a pas la foi et la vocation indomptées. Saint Ignace de Loyola a rempli son arsenal d'armes destinées à repousser ceux qui viendraient à nous sans bien nous connaître, sans bien se connaître eux-mêmes, sans avoir sondé leurs reins et leurs cœurs, les reins et les cœurs de la Compagnie. Nous faisons tout pour éloigner les néophytes : comment supprimerions-nous donc les individualités et les consciences ? On est bien charitable, bien compatissant pour nous. Mais avant de s'apitoyer sur notre sort, il serait bon d'attendre au moins que nous commençassions à nous plaindre.

Le Père général. — Vous avez répondu à ce sophisme avec beaucoup d'à-propos et de vigueur dans un de vos écrits.

Le Père Rubillon. — Répétez ce que vous avez dit à ce sujet, on ne pourra dire mieux : « Quand le compagnon de Jésus, souvent après quinze ou vingt ans de stage religieux, devient jésuite dans la vraie acception du mot, on a raison de dire qu'il devient comme un rouage attaché à une machine, comme un cadavre, *perinde ac cadaver*. Mais ce merveilleux résultat qu'il est de mode de leur reprocher comme une dégradation de la personnalité humaine, depuis Adam les peuples et les rois le recherchent tous les jours pour le salut de la patrie. Le cadavre de la Compagnie de Jésus, c'est le soldat français à Reichshofen, ce sont les marins anglais à Trafalgar. Ce n'est pas le soldat de M. Gambetta et de M. Crémer. L'homme se dégrade quand il se fait le laquais du crime et des impies. Mais quand, par le plus noble sentiment de la fierté humaine, il se dit que son règne n'est pas ici-bas ; que, créature, il ne peut

rien offrir au Créateur que ce qu'il a bien voulu lui donner, cet homme, par son humilité et sa prétendue bassesse, s'élève sur les hauteurs qui mènent à Dieu. Ses détracteurs marchent sur le versant opposé qui conduit au néant des enfouisseurs civils. »

Le Père général. — Puisque nous supprimons, nous anéantissons, nous séquestrons, nous avilissons, une réaction terrible aurait dû surgir dans le sein même de la Compagnie. Qui s'est jamais plaint? Quels sont ceux qui se sont enfuis d'une prison aussi odieuse ? Est-ce par peur de nous qu'on ne s'est pas enfui? Mais le petit nombre de ceux qui ont quitté notre Ordre ont vécu doucement, riches, et souvent protégés par nous.

Moi. — On reproche aussi aux jésuites français de n'être pas Français, d'obéir aveuglément au Pape qui, selon eux, est un souverain étranger; de lui être soumis aveuglément, à ce point que, le cas échéant, vous lui sacrifieriez la patrie. Ils affirment, enfin, que vous êtes les adversaires nés de tout gouvernement qui n'est pas une royauté théocratique.

Le Père général. — Le Pape, à de très rares exceptions près, a toujours été un souverain étranger ; la France a-t-elle eu jamais un ami plus fidèle? En 1870, à l'heure de ses hautes infortunes, une seule voix s'est élevée en sa faveur : était-ce, par hasard, la voix de l'Angleterre qui devait tant à sa voisine? Était-ce la voix de l'Italie, qui lui devait tout? Non, c'était la voix du Pape, dépouillé, persécuté, abandonné par la France. Le Vicaire de Jésus-Christ a seul le secret des miracles de cette charité-là. Nous essayons humblement de marcher sur ses traces; n'ayant jamais opposé à nos persécuteurs que le pardon et le désir de conquérir leurs âmes à Jésus-Christ.

Le général n'a pas encore été un Français — quoique le P. Rozaven ait été à la veille de l'être, au début de ce siècle — qu'est-ce que cela prouve? Si, en dix-huit siècles, quatre ou cinq papes seulement ont été Français, est-il étonnant qu'il n'y ait eu parmi nous aucun général français, lorsque nous n'avons encore que quatre siècles d'existence? Nous n'appartenons à aucune nationalité ; nous appartenons à Jésus-Christ, ce qui n'empêche pas que, quand il a fallu verser son sang pour le pays qui nous donnait l'hospitalité, nous n'avons pas été les derniers à accourir. On accuse le patriotisme des jésuites français parce qu'ils ont fait serment d'obéissance au Souverain-Pontife ; mais, ce serment, c'est au Vicaire de Jésus-Christ qu'ils l'ont prêté; ce n'est pas au Pape-Roi. Le Pape peut dis-

poser de nous pour toutes les œuvres spirituelles; il peut nous envoyer au bout du monde, disposer de nos forces, de nos biens, de nos vies, pour le service de Dieu, de l'Église et des âmes; là s'arrête sa puissance sur nous : elle a pour limite notre conscience, et trahir sa patrie est le péché par excellence que le Pape n'aurait pas le pouvoir de nous imposer. Si les Pères de la Compagnie m'obéissent les yeux fermés, c'est qu'ils savent que, moi, j'obéis au Pape, général de droit de tous les Ordres.

En matière politique, nous professons la doctrine constante de l'Église, qui est d'obéir aux puissances, de respecter l'autorité, sous quelque forme qu'elle soit établie. C'était une maxime de saint Ignace que l'autorité était une chose sacrée, sur quelque front qu'elle rayonnât. C'est tellement vrai qu'il a laissé par écrit une instruction par laquelle il interdit aux prédicateurs tout discours dans lequel il y aurait des reproches adressés aux princes et aux magistrats de la République.

Moi. — Je ne vous parlerai pas des vieilles calomnies, toutes nées du cerveau de Pascal, *ce calomniateur de génie*, comme l'appelle Chateaubriand.

J'appellerai votre attention sur une croyance enracinée en France à force de faussetés, et dont Cousin s'est fait l'historien : à savoir qu'après avoir commencé par des saints, des héros, des conquérants et des martyrs, des savants, les premiers maîtres du monde pour l'enseignement, la Compagnie, à l'époque de sa suppression sous Louis XV, était complètement dégénérée; qu'elle ne comptait plus d'hommes éminents, et avait même perdu jusqu'à son mérite principal, le don d'enseignement.

Le Père Rubillon. — Nous pourrions répondre que tel fut le sort commun de tout le XVIIIe siècle, siècle d'universelle décadence. A Henri IV, à Louis XIV, a succédé Louis XV. Bossuet, Fénelon, Massillon n'ont plus de successeurs. Montfaucon, Mabillon, Malebranche ne sont plus. Quels noms le dix-huitième siècle peut-il opposer à Corneille, à Racine, à La Fontaine, à Molière ?

L'impuissance, la stérilité étaient donc la maladie commune : pourquoi n'en faire un crime qu'aux seuls jésuites ? Mais, est-il bien vrai qu'ils n'avaient plus alors ni savants, ni écrivains distingués ? Étaient-ils réellement inférieurs à leur temps ?

Jamais les jésuites de s'étaient livrés avec plus d'ardeur à l'étude des sciences qu'au moment de leur expulsion. Et de toutes les sciences, c'était l'astronomie qu'ils préféraient, parce

qu'elle rappelait à la science matérialiste et athée l'auteur de l'univers.

Quant à ce qui concerne notre système d'éducation, à l'œuvre on connaît l'artisan. Notre système de discipline est radicalement vicieux, disent-ils ! Les études n'ont jamais eu de caractère viril ; voici nos élèves :

Dans l'épée, les Condé, les Conti, les Bouillon, les Rohan, les Soubise, les Luxembourg, les Montmorency, etc.

Dans l'Église, les La Rochefoucauld, les Polignac, les Fléchier, les Bossuet, les Huet, les Mailly, les Belzunce, etc.

Dans la robe : Les Lamoignon, les Séguier, les Pontchartrain, les Bignon, les d'Argenson, les Montesquieu, les Molé, les Hénault, etc.

Dans les lettres et les sciences : les Juste-Lipse, les Descartes, les Cassini, les Corneille, les Rousseau, les Molière, les Buffon, les Voltaire, etc.

Après quoi nous faisons ce simple raisonnement : ou l'éducation qu'on reçoit dans la jeunesse ne contribue en rien aux succès des grands hommes, et alors toute éducation est bonne ; ou elle y contribue, et alors celle que les jésuites donnaient était donc excellente.

Moi. — Un dernier mot avant de vous quitter, mon très révérend Père. Si l'article 7 est voté, si à la suite de ce vote vos collèges de France étaient fermés, que feriez-vous ?

Le Père général. — Nous connaissons le chemin de l'exil, nous le reprendrions, si nous y étions contraints. Allez et dites bien à nos amis que les événements sont graves, mais que grand est notre courage. Nous avons été persécutés par les rois : si nous le sommes par les républiques, nous continuerons à mettre toute notre espérance dans Celui sous la bannière duquel nous nous sommes enrôlés pour sa plus grande gloire, de Celui dont notre Compagnie porte le nom redoutable et trois fois saint.

Je demandai au saint vieillard sa bénédiction, et, descendant dans le jardin avec le P. Rubillon, je m'acheminai vers la porte. Après un dernier adieu, je descendais vers Florence. Ma voiture s'arrêta place de la Seigneurie. Comme je passais devant le vieux palais, je lus cette inscription sur la porte principale :

JESUS CHRISTUS, REX REGUM, DOMINATOR DOMINANTIUM

Ce qui prouve qu'en ce temps-là le Sénat et le peuple florentin étaient de fameux jésuites. H. de Valori.

LOURDES ET CONSTANTINOPLE

Nous empruntons encore à l'*Univers* les intéressants détails qui vont suivre sur l'action de Notre-Dame de Lourdes chez les Turcs. Voici ce qu'écrit de Péra, le 10 novembre, le correspondant du journal catholique :

Lorsque la sainte Vierge apparut à Bernadette le 25 mars 1858, les esprits forts tournèrent en dérision les âmes pieuses qui croyaient à l'apparition. Depuis lors, vingt-trois années se sont écoulées. Les éclatantes et multiples guérisons dues à l'eau de la source miraculeuse qui a jailli sous les pas de Marie-Immaculée, les innombrables pèlerinages venus au sanctuaire de Lourdes de tous les points de la France et de l'Europe, ont démontré que les esprits qui se disaient forts étaient de fort pauvres esprits. Si un doute avait pu exister encore, il serait aujourd'hui anéanti par les faits miraculeux survenus depuis six mois à Féri-Keuï. Non seulement l'apparition de la sainte Vierge à Lourdes est actuellement un fait indiscutable, indéniable, miraculeusement prouvé, mais de plus un plan divin apparaît avec la plus entière certitude.

M. l'abbé Neyrat, maître de chapelle de la primatiale de Lyon, rapporte dans son livre sur le mont Athos que le pape Pie IX, de sainte et immortelle mémoire, avait dit à Mgr Magdelena, archevêque latin de Corfou, qu'il espérait vivement le retour des Orientaux à l'unité, à cause de leur amour profond, de leur vénération pieuse envers la sainte Vierge, de leur culte dévot pour la Panaghia (la toute Sainte). Les espérances du saint Pontife doivent se réaliser ; Notre-Dame de Lourdes, en répandant ses merveilleuses faveurs sur les pèlerins qui accourent en foule au pied de sa statue, dans la chapelle des RR. PP. géorgiens, prépare la rénovation religieuse de l'Orient.

Le catholicisme a deux ennemis redoutables en Orient : le clergé schismatique grec et les Turcs. L'influence néfaste du clergé grec sur les populations chrétiennes de l'Orient est heureusement entamée par les guérisons miraculeuses opérées par l'intercession de de Notre-Dame de Lourdes. Ces populations ont commencé à mépriser la tyrannie abrutissante de leurs *papas* et de leurs *despotes*. Un Bosniaque schismatique ayant recouvré miraculeusement la vue à Féri-Keuï, interrogé sur sa guérison miraculeuse par Mgr Testa, vicaire général de la délégation apostolique,

disait : « Si mon patriarche n'est pas content de ma guérison, qu'il vienne s'en plaindre à moi et j'accueillerai sa plainte... avec des soufflets. » Une femme grecque schismatique, dont la fille paralysée et muette depuis onze ans avait été miraculeusement guérie dans la chapelle de Féri-Keuï, tenait devant Mgr Testa, contre ses *papas*, un langage fort irrévérencieux accompagné de gestes des plus expressifs.

La dévotion des Grecs à la Panaghia est immense ; malheureusement elle est presque de l'idolâtrie, du fétichisme. Les pères géorgiens ont ouvert dans le quartier le plus mal famé de Péra, une école essentiellement gratuite où ils donnent l'instruction primaire gréco-française à quelques enfants catholiques, à des enfants arméniens hérétiques et à une cinquantaine d'enfants grecs schismatiques. Au commencement de cette année, le Père directeur de l'école, interrogeant un enfant grec schismatique d'une dizaine d'années et nouvel arrivé, lui demanda : « Qu'est-ce que Dieu le Père ? — C'est la Panaghia, répondit l'enfant. — Qu'est-ce que Notre-Seigneur Jésus-Christ ? — C'est la Panaghia. — Qu'est-ce que le Saint-Esprit ? — C'est la Panaghia. — Qu'est-ce que la Sainte-Trinité ? — C'est la Panaghia. Voilà les notions chrétiennes que l'enfant avait reçues de la famille.

Les banquiers grecs de Galata dépensent, et sans la moindre chance de succès, des sommes fabuleuses pour créer des écoles grecques en Thrace, en Macédoine, en Thessalie et en Épire, afin d'helléniser les Bulgares, les Valaques du Pinde et les Albanais ; mais ils laissent croupir les enfants grecs de Constantinople dans la plus honteuse ignorance. L'Orient grec, pour être régénéré, doit tout d'abord recevoir l'enseignement de l'Évangile et une instruction vraiment religieuse. Il faut donc que nos missions catholiques redoublent d'efforts et de dévouement ; mais il faut pour cela que les catholiques de France leur apportent un concours effectif, sans lequel elles ne pourraient développer leurs moyens d'action. A l'aide de nos écoles, le culte de la Panaghia sera purifié, et Notre-Dame de Lourdes pourra étendre sa maternelle royauté sur tout l'Orient.

Les Turcs sont, quoi que l'on ait dit, les ennemis héréditaires des catholiques. Historiquement, l'islamisme n'a jamais eu d'adversaires plus redoutables que le catholicisme et la papauté. L'empire ottoman, tant qu'il a été puissant, a toujours trouvé la papauté devant lui pour arrêter ses conquêtes en Europe. Depuis qu'il n'est plus à craindre, la politique des Papes s'est complète-

ment modifiée, et d'ennemis qu'ils étaient, les catholiques sont devenus des alliés, des auxiliaires pour les Turcs. Les sujets catholiques des sultans ont été maintenus par le Saint-Siège dans la plus loyale obéissance à leur souverain légitime. Mais l'esprit turc ne change pas, il reste en quelque sorte immuable.

D'ailleurs tout sentiment de bienveillance que la Porte voudrait garder vis-à-vis du Saint-Siège est trop souvent combattu, paralysé par les monstrueuses calomnies des Grecs schismatiques et des Arméniens hérétiques, parasites, flatteurs, complaisants, confidents ou espions des pachas. Cette inimitié sans cesse surexcitée est générale et règne dans toutes les classes de la société musulmane. L'homme du peuple la conserve héréditairement, de même que le plus haut dignitaire de l'empire. Elle est un obstacle énorme aux travaux des missionnaires catholiques : à chaque pas nos missionnaires se heurtent contre une entrave turque, ou contre une turpitude phanariote ou arménienne, dont des fonctionnaires turcs se font à prix d'argent les souteneurs.

Les guérisons miraculeuses obtenues à Féri-Keuï par l'intercession de Notre-Dame de Lourdes ont eu l'heureux résultat de commencer à modifier ce sentiment hostile turc, en mettant en pleine lumière les vertus et la charité des prêtres catholiques. Les guérisons turques, les pèlerinages turcs sont un heureux début. Une bienveillance relative a remplacé la malveillance héréditaire.

Béchik-Tache est un des plus importants faubourgs de la rive européenne du Bosphore; il fait suite à Galata. Son territoire est contigu à celui de Féri-Keuï. Il renferme les palais impériaux de Dolma-Baghtché, de Tchéragan et de Yildez-Kiosque. Les musulmans, qui forment la très grande majorité de sa population, sont presque tous d'origine asiatique, fanatiques, grossiers, brutaux. Aujourd'hui, lorsque des pères géorgiens se rendent à Béchik-Tache, les Turcs se les montrent avec respect : ce sont, se disent-ils, les *papas de Féri-Keuï*. Quelques-uns même les saluent; des vieillards à barbe blanche les abordent pour leur demander des nouvelles de leur santé et s'informer des guérisons miraculeuses. Autrefois, s'ils ne se montraient pas toujours malveillants, ils gardaient au moins une indifférence hautaine.

Le mois dernier, un hodja de Stamboul est venu en pèlerinage à Féri-Keuï pour demander de l'eau de Lourdes. Les pères géorgiens l'ont accueilli avec une respectueuse cordialité et se

sont empressés de déférer à sa demande. Un des pères lui a dit : « Lorsque vous venez dans nos églises, nons nous faisons une règle de vous recevoir avec déférence, comme des frères ; mais si nous allons à Stamboul, dans vos mosquées, à Sainte-Sophie notamment, on nous injurie, on nous menace, et même on nous chasse à coups de balai. — Il n'en sera plus ainsi à l'avenir, répondit le hodja. Vous pouvez venir à Sainte-Sophie, et nous vous accueillerons comme vous nous accueillez. Nous ne permettrons plus que l'on vous insulte ; nous chasserons nous-mêmes à coups de balai ceux qui oseraient vous menacer, et s'ils résistaient à nos injonctions, nous les punirions avec une extrême rigueur. »

Voilà certes de bons indices ; ils ne sont que particuliers. Lorsque les Turcs parlent ainsi, ils sont à ce moment de bonne foi, ils pensent sincèrement ce qu'ils disent. Cependant le Turc est très versatile, il change de sentiment à toute heure du jour ; il est un peu la girouette qui tourne à tous les vents ; ami le matin, il est quelquefois ennemi le soir. On doit donc garder une certaine réserve dans l'appréciation de ces faits si nouveaux et si extraordinaires, tout en reconnaissant que la situation actuelle est heureusement bien différente de celle d'il y a quelques mois.

Dans une lettre précédente, j'ai rapporté la guérison miraculeuse d'une négresse musulmane perclue de tous ses membres depuis une douzaine d'années. Je disais que cette femme avait la foi sonore, retentissante, et qu'elle avait parcouru tous les harems de Stamboul et de Bechik-Tache pour y proclamer sa guérison et glorifier Notre-Dame de Lourdes. C'est depuis cette démonstration bruyante de la guérison miraculeuse de la négresse que les visites des Turcs à la chapelle de Féri-Keuï ont revêtu le caractère religieux de pèlerinages et que ces pèlerinages ont reçu un développement extraordinaire.

Les femmes sont en plus grand nombre que les hommes. Elles viennent à pied par bandes de 5, 6 et 7, amènent avec elles des enfants, quelques-unes tenant ostensiblement à la main une petite bouteille suspendue par une ficelle et destinée à rapporter de l'eau de Lourdes, afin de bien marquer qu'elles vont en pèlerinage à Féri-Keuï. Celles qui viennent le matin, suivant en tous points l'exemple des femmes chrétiennes, assistent à la messe. Celles qui arrivent après les offices, font ce qu'elles appellent leur *ziaret* (visite) à Notre-Dame de Lourdes. Elles se

placent devant l'autel, regardent la statue avec extase et adressent leurs ferventes prières à *Bikir Meriem* (la vierge Marie) à *Mériem-Ana* (Marie-Mère). Leurs prières terminées, elles se rendent à la sacristie pour entendre la lecture de l'Évangile. Celles qui sont le plus rapprochées du prêtre placent l'étole sur leurs têtes, ainsi que le font les femmes chrétiennes. Avant de lire l'Évangile, le prêtre asperge d'eau bénite; si l'aspersion ne les a point atteintes, elles la déclarent incomplète et réclament, afin d'être mouillées par l'eau bénite. Quant à la lecture de l'Évangile assistent des femmes chrétiennes agenouillées, les femmes turques s'accroupissent assises sur leurs talons; s'il n'y a que des femmes turques, elles restent debout, les bras à demi levés vers le ciel, les mains ouvertes. Après la lecture et la bénédiction avec l'Évangile, le prêtre leur fait baiser la croix placée sur le plat du livre, ou bien leur pose l'Évangile sur la tête.

Aucune femme turque ne quitte, *ne consent à quitter la chapelle*, avant d'avoir entendu la lecture de l'Évangile. Toutes emportent de l'eau de Lourdes et de l'huile des lampes qui brûlent devant l'autel de Notre-Dame de Lourdes, ou bien un peu de coton imbibé de cette huile. Lorsqu'elles n'ont point apporté de coton pour être imbibé d'huile, elles déchirent un coin de leur *yachmak* (voile), qu'elles font tremper dans la lampe.

A certains jours de la semaine, surtout le vendredi, l'affluence des femmes turques a été tellement considérable, que les pères géorgiens ont lu jusqu'à 60 et même 100 fois l'Évangile dans une même journée. Durant ces jours de foule, ils ne lisent pas à des groupes isolés, mais ils attendent que le nombre des pèlerins se soit élevé au moins à 20. L'Évangile est alors lu pour tous à la fois.

Les femmes turques, bien que fort pauvres, en recevant de l'eau de Lourdes, demandent très fréquemment un petit cierge qu'elles allument et placent elles-mêmes devant l'autel de Notre-Dame de Lourdes.

Des femmes turques avaient assisté à une messe suivie de nombreuses communions; elles voulurent, elles aussi, communier. Les pères géorgiens eurent grand'peine à leur faire comprendre que la sainte communion n'est distribuée qu'aux seuls catholiques, et encore après s'être confessés et avoir été absous; qu'elle est refusée à tous les autres chrétiens. Elles se résigné-

rent, péniblement convaincues, paraissant amèrement regretter de ne pouvoir partager le bonheur des catholiques, dont les visages rayonnants de joie et de ferveur religieuse étaient pour elles une cause d'envie.

Après leur *ziaret* à Notre-Dame de Lourdes, elles visitent tous les autels de la chapelle et se font expliquer par les géorgiens les tableaux qui les ornent. Un de ces tableaux excite leur vénération et leur indignation ; c'est celui qui représente Notre-Seigneur Jésus-Christ sur la croix, ayant à ses pieds sa Mère, la Vierge Marie ; saint Jean, apôtre, et sainte Marie-Madeleine. Elles demandent qui a fait crucifier *Issa effendim* (Mon Seigneur Jésus), *Issa effendimeuz* (Notre-Seigneur Jésus), et à la réponse qui leur est faite que ce sont les juifs, elles s'emportent en véhémentes vociférations, en énergiques imprécations contre la race la plus méchante, la plus perfide, la plus méprisable qui soit sur la terre (*sic.*) Les pères géorgiens s'efforcent, sans toujours réussir, à calmer leur colère, en représentant que de telles paroles sont interdites dans la maison de Dieu.

Un officier turc venu en pèlerinage et qui s'est fait expliquer, lui aussi, le tableau de la crucifixion de Notre-Seigneur Jésus-Christ, tint absolument le langage véhément des femmes turques, et il ajouta : « Je ne rentrerai pas chez moi avant d'avoir battu cinq ou six juifs. » Les PP. géorgiens parvinrent à l'apaiser et à lui faire abandonner son brutal projet, en lui représentant que le but de son pèlerinage serait complètement manqué s'il ne quittait pas la chapelle le cœur rempli de charité. Preuve nouvelle de l'exécration en laquelle sont tenus les juifs d'Orient par toutes les populations orientales, sans exception, ni distinction de religion.

Les femmes dont je viens de parler appartiennent aux classes inférieures de la société musulmane. Elles ne sont pas séquestrées dans les harems et jouissent en fait d'une certaine liberté d'aller et de venir. Les dames turques internées dans les harems, qui ne peuvent assister aux prières publiques dans les mosquées, qui ne vont prier que dans quelques oratoires à leur seul usage et où la présence des hommes est absolument interdite, viennent cependant en pèlerinage à Féri-Keuï. Elles se rendent en voiture à la chapelle des pères géorgiens, accompagnées de suivantes et souvent escortées d'eunuques. Elles font leur *ziaret* à Notre-Dame de Lourdes, lui adressent leurs

prières; presque toutes se font lire l'Évangile, toutes demandent de l'eau de Lourdes et de l'huile des lampes, toutes font brûler des cierges devant la statue. Le prêtre qui leur lit l'Évangile, les asperge d'eau bénite, les bénit avec l'Évangile, leur fait baiser la croix qui se trouve sur le plat du livre, ou bien leur pose l'Évangile sur la tête.

Ces dames, — il y en a, dit-on, du plus haut rang, — gardent le plus strict incognito; elles viennent du Bosphore, de Stamboul, de Béchik-Tache, de Nichan-Tache, des quartiers les plus aristocratiques de Constantinople. Le nombre de ces dames pèlerines est proportionnellement très considérable.

Des eunuques des palais sont venus très fréquemment à la chapelle de Féri-Keuï pour chercher de l'eau de Lourdes et de l'huile des lampes, et pour faire brûler des cierges devant la statue de la Vierge immaculée. Quelques-uns de ces eunuques ont fait en outre le pèlerinage pour eux-mêmes, ont prié, se sont fait lire l'Évangile et se sont fait remettre des cierges qu'ils allumaient eux-mêmes.

Une dame levantine catholique a apportée, vers la fin du mois de septembre, comme *ex-voto*, un magnifique coussin couvert de broderies turques au centre desquelles figure le *tougrah* du sultan Abdul-Hamid. Elle n'offrait pas personnellement cet ex-voto, elle remplissait un mandat au nom d'une personne qu'elle n'avait pas le droit de faire connaître. Elle a prié les Pères Géorgiens de placer le coussin sur l'autel de Notre-Dame de Lourdes pour servir de pupitre aux missels. Les Pères Géorgiens lui ont déclaré qu'à cause du tougrah, il leur était impossible de consentir à sa demande. Cette dame a tellement insisté, prié, supplié, que les pères géorgiens n'ont pas cru devoir maintenir leur premier refus.

Et, depuis lors, ce coussin est placé sur l'autel de Notre-Dame de Lourdes, pendant la célébration des messes, pour servir de support aux livres saints. C'est un ex-voto turc ; s'il eût été chrétien, la croix ou les lettres initiales de Notre-Seigneur Jésus-Christ ou de la sainte Vierge aurait été brodées à la place du tougrah.

Tous les faits rapportés dans cette lettre sont bien extraordinaires. Sur quelques-uns, on peut se faire des illusions, mais l'ensemble n'en est pas moins démonstratif d'un nouvel état de choses en Orient.

LA FIN DU KULTURKAMPF

Nous n'oserions pas dire que ce qui s'est passé dans le Reichstag allemand à la séance du 30 novembre dernier justifie complètement le titre que nous venons d'écrire; mais il est certain que les déclarations faites ce jour-là par le prince de Bismark sont de nature à donner les meilleures espérances aux catholiques et à leur montrer que l'on touche à la fin de cette lutte dite civilisatrice, qui n'a été qu'une véritable persécution.

On discutait le budget des affaires étrangères. Au cours de la discussion, M. Virchow ayant demandé où en étaient « les négociations avec la Curie romaine, » le prince de Bismark a dit :

La Prusse et d'autres États confédérés peuvent défendre utilement à Rome les intérêts de leurs sujets prussiens ; nous avons donc l'intention d'introduire prochainement dans le budget prussien une demande de crédit qui a pour but de permettre une entente directe sur beaucoup de questions locales et même sur des questions de principes, mais qui ne sera pas dans un rapport logique et direct avec ce que l'on appelle le *Kulturkampf*.

L'intérêt qu'il y a à négocier directement avec le Souverain-Pontife de l'Église catholique existe non seulement en Prusse, mais dans tous les États allemands qui ont des sujets catholiques ; la Bavière fait défendre ses intérêts par un ambassadeur bavarois. Je crois que chaque État doit se faire représenter à part, mais je n'exclus pas l'idée que l'empire puisse, à un moment donné, représenter tous les États particuliers qui sont mêlés à la question. La question n'est pas aussi inquiétante que le dit l'orateur. *Nous approcherons de plus en plus de la paix ;* nous en approcherons dans la mesure où cela sera compatible avec nos traditions, dans des questions qui, depuis des siècles, forment l'objet de luttes.

Jusqu'ici on n'a songé qu'à faire représenter la Prusse auprès de la Curie ; mais si les autres gouvernements, dont il reste à prendre l'avis, le désirent, *on pourra faire représenter l'empire tout entier*. Je ne crois pas qu'il soit utile au pays que je donne ici des renseignements de détails sur les négociations avec la Curie romaine.

M. Windthorst a répondu au prince de Bismark. Il a dit que le *Kulturkampf* est un obstacle au développement de la liberté. Les progressistes qui veulent le *Kulturkampf* ne veulent

au fond qu'entraver la liberté des catholiques. Le *Kulturkampf* est une guerre du protestantisme contre le catholicisme; les catholiques ne demandent qu'une chose: qu'on leur laisse la même liberté qu'aux protestants. « Nous demanderons cette liberté, a-t-il ajouté, et nous lutterons pour elle à l'avenir comme par le passé. Voulez-vous affermir l'empire? Faites la paix avec l'Église catholique. »

M. Virchow, auteur de l'interpellation sur la politique étrangère du chancelier, a alors déclaré ne rien comprendre à la situation actuelle de l'Allemagne vis-à-vis du Pape. Cela a provoqué la réponse suivante du prince de Bismark:

M. Virchow m'a reproché d'avoir été inconséquent. Il doit savoir que *toute lutte a son apogée et son déclin*, et nulle lutte à l'intérieur ne saurait être considérée par moi comme une institution utile et durable. On ne combat que pour obtenir la paix. Je n'ai jamais perdu de vue ce but. Si maintenant je crois que je pourrai probablement obtenir la paix dans ce moment-ci, j'agirai en vue de ce but, alors même que je ne pourrais l'atteindre provisoirement que sous la forme d'un armistice. Mais même si j'étais plus querelleur que je ne le suis, si je désirais continuer la lutte, je serais forcé d'y renoncer après que mes alliés d'autrefois m'ont abandonné ou font dépendre leur alliance de conditions que je ne puis leur accorder.

Si, par suite du mouvement opéré par le parti libéral, je suis placé dans l'alternative de me rapprocher du parti progressiste ou de me rapprocher du centre, *je donnerai toujours la préférence au centre, et cela pour des raisons d'homme d'État.* (Bravos au centre et à droite.) Le centre peut devenir très gênant pour l'État, mais *il ne le deviendra jamais autant que les progressistes.* Vous voyez, messieurs, que j'exprime franchement mon opinion. J'ajouterai que la lutte que j'ai entamée avec vivacité, je la trouve déplacée aujourd'hui; je subordonne entièrement ma vivacité au salut public.

M. **Reichensperger**, du centre, se félicite de pouvoir constater qu'un grand nombre de protestants désirent, comme les catholiques, la fin du *Kulturkampf*. L'État sera-t-il chrétien ? Sera-t-il païen ? Les progressistes veulent qu'il soit païen.

M. **Haenel.** — L'orateur qui vient de parler a tort de soulever la question philosophique qui se résume dans ces mots : foi ou incrédulité, spiritualisme ou matérialisme. Ces choses n'ont rien à faire dans la discussion actuelle.

Si le chancelier a dit qu'il préfère l'alliance ultramontaine à l'alliance progressiste, il a énoncé un fait que nous pouvons malheureusement constater depuis un an et qui prouve combien il

est inconstant dans sa politique. Personne, à l'avenir, ne pourra plus se tromper sur la confiance qu'il peut inspirer.

Ici se place une troisième réplique du chancelier :

Ma politique n'a pas varié. Je n'ai, à aucun moment de ma vie politique, été en relations intimes avec le parti progressiste. Dans tous mes efforts, au Parlement prussien et au Reichstag, *j'ai toujours et invariablement rencontré devant moi les progressistes comme des adversaires.*

Ils ont toujours cherché à empêcher ce que je voulais faire. Je n'ai donc pas préféré l'alliance du centre à celle des progressistes. Je me suis borné à dire que si je dois m'engager à suivre jusqu'à un certain point un parti, je considérerai l'alliance avec le centre comme moins dangereuse que l'alliance avec les progressistes, — *dangereuse pour l'ordre monarchique.*

Le centre m'a rarement soutenu, mais il m'a soutenu dans une très importante question, dans la question douanière, et c'est à ce moment-là qu'il s'est produit un changement dans les relations des partis avec moi. Ce changement a été consacré par le fait qu'il n'y avait pas moyen de traiter la question douanière avec les libéraux sans leur accorder un prix que je ne pouvais leur accorder, tandis que le centre m'offrait son appui sans autres conditions que des conditions de pure forme.

Messieurs, on n'acquiert d'influence sur un gouvernement que si on le soutient, et non pas si on le taquine.

Si j'ai parlé hier d'un appui que j'avais autrefois et que j'ai perdu, j'entendais parler, non des progressistes, mais des nationaux-libéraux.

En terminant, le chancelier se plaint encore une fois des attaques personnelles qu'on dirige contre lui. « Quand on me frappe, je riposte et je frappe. Qu'est-ce qui donne à la discussion une tournure personnelle ? Je ne fais que me défendre. D'où viennent ces continuelles passes d'armes ? La cause en est dans les petits coups à mon adresse qu'on trouve moyen d'insérer dans la discussion. J'ai repoussé hier les attaques dirigées contre moi, je les repousserai toujours. Il se peut que cela vous fatigue ; mais tant que mes forces me le permettront, je me défendrai. »

Certes, ces déclarations sont importantes. Le cri superbe : *Nous n'irons pas à Canossa*, n'est plus le cri du prince de Bismark, et il n'y a pas de témérité à croire que les catholiques d'Allemagne ne tarderont pas à recueillir le fruit de leur ferme attitude.

NÉCROLOGIE

Les espérances qu'on avait conçues du retour à la santé du cardinal Borromeo ont été déçues. L'éminent et saint cardinal *Édouard* Borromeo-Arese est mort à Rome le 29 novembre, et les œuvres catholiques perdent en lui l'un de leurs plus zélés soutiens.

Le cardinal Borromeo était né à Milan le 3 août 1822 et appartenait à cette illustre famille des Borromées, qui a produit l'illustre saint Charles, et après avoir parcouru tous les degrés de la carrière ecclésiastique, il fut préconisé par Pie IX dans le consistoire du 13 mars 1868. Il appartint d'abord à l'ordre des diacres, avec le titre des SS. Vite et Modeste. Dans le consistoire du 28 mars 1878, il passa à l'ordre presbytéral, en en prenant le titre de Sainte-Praxède. Il était archi-prêtre de la basilique vaticane, et préfet de la Sainte-Congrégation de la fabrique de Saint-Pierre. Il appartenait, en outre, à la Congrégation du Consistoire, à celle du Concile, à celles des Immunités ecclésiastiques et des Cérémonies. Il était visiteur apostolique et protecteur de l'église et de la confrérie de Saint-Jean-Baptiste des Génois, et protecteur de divers ordres monastiques et d'un grand nombre d'églises. Notons en particulier qu'il était le cardinal protecteur de la Société de Saint-Vincent de Paul.

Le regretté cardinal est un admirable exemple de ce que peuvent la volonté et la piété pour dompter les caractères les plus violents.

Jamais, lisons-nous dans le *Clairon,* on ne vit enfant plus hautain, plus impérieux et plus brusque. Ses maîtres louaient sa vive intelligence, mais déploraient l'âpreté de son caractère et son peu d'application à l'étude. A l'Académie des nobles ecclésiastiques, où il entra vers sa dix-huitième année, il continua à se montrer peu traitable et d'une piété sincère, mais ombrageux et même farouche. Grégoire XVI, qui l'aimait malgré ses défauts, le nomma l'un de ses camériers participants. Pie IX le fit maître de la Chambre pontificale et majordome du Palais. On le connut dans l'exercice de ses fonctions, dur, mal gracieux, sans égard pour les situations et les personnes. Le Pape lui conservait son affection à cause de sa franchise et de son zèle, mais il procura plusieurs fois de véritables ennuis à Sa Sainteté.

Voici une anecdote entre mille, qui est connue à Rome, et qui caractérise très bien le majordome et le Pontife. Nous l'empruntons à notre confrère, M. Louis Teste, qui l'a transcrite dans son livre : *La Préface du Conclave.*

Un officier de l'expédition française reçut un billet d'audience pontificale, adressé à un homonyme. L'officier, ne sachant ce que lui voulait le Pape, se mit en grande tenue et alla, très empressé, au Vatican. Il attendit longtemps son tour d'audience et, sa patience étant à bout, il présenta son billet à Mgr Borromeo, qui, d'un geste de la main, fit voler le papier. La colère monta comme l'éclair à la tête du soldat ; il saisit le prélat à la gorge et s'écria :

— « Misérable ! vous insultez l'uniforme de la France ! Vous ne comprenez pas que vous devez à cet uniforme de remplir ici votre rôle de valet... »

Des prélats accoururent, firent des excuses à l'officier, le calmèrent, et quelqu'un alla prévenir le Pape. Pie IX reçut aussitôt le Français, le combla de bontés et lui dit en riant :

— « Vous voyez, mon cher enfant, qu'il ne faut pas toujours se fier au proverbe : « *Tel maître.....* »

Nous n'avons aucun scrupule à rappeler ces singularités, parce qu'elles font un admirable contraste avec la suite de la vie de Mgr Borromeo. A force de volonté, il réforme et il transforme du tout au tout son humeur inégale. Autant il avait été longtemps inabordable, autant il devint patient et accueillant. Ce fut vraiment un homme nouveau qui arriva à la pourpre et, sans rien avoir perdu de son zèle et de sa fermeté, il fut un modèle de bienveillance et d'humilité parfaite.

Comme ses parents, il s'adonna particulièrement aux œuvres charitables. Son activité s'employa à répandre l'aumône sous toutes ses formes : aumône de l'argent largement distribué aux pauvres, aumône de la bonne parole prodiguée aux malheureux, aumône de l'instruction donnée aux enfants et aux ignorants. Son activité se partageait entre les hôpitaux et les écoles. Toute la jeunesse romaine l'adorait ; tous ceux qui souffraient tendirent les mains vers lui, et ce ne fut jamais en vain. Le Souverain Pontife n'avait pas un serviteur plus dévoué, plus humble et plus énergique que ce prince de l'Église. Toute sa mollesse native s'était changée en profonde abnégation et en dévouement qui ne discutait pas.

—

Rome vient de perdre aussi le R. P. BALLERINI, jésuite, professeur de théologie morale à l'Université grégorienne.

Le R. P. Ballerini était né à Bologne le 10 octobre 1805. Entré dans la Société de Jésus en 1826, il s'y fit remarquer par des travaux qui témoignent aussi bien de sa foi ardente que de sa vaste érudition. Son ouvrage : *Sylloge Monumentorum*, publié pour la défense du dogme de l'Immaculée-Conception, est un monument qui portera son nom jusqu'à la plus lointaine postérité. Il faut en dire autant des notes dont il a enrichi les deux livres de théologie morale du P. Gury.

Il était le directeur d'une foule de bonnes œuvres, et en particulier de l'association des Filles de Marie.

—

Le 24 novembre est mort à Rome Mgr *Jacques* des comtes GALLO, patriarche de Constantinople et vice-camerlingue de la sainte Église romaine. Ce prélat était né à Osimo, dans les Marches, le 13 mars 1807, et avait été préconisé le 15 juillet 1878.

—

Le 6 novembre est mort à Tuam, en Irlande, Mgr *John* MAC-HALE, archevêque de ce diocèse, et qu'on avait surnommé le *Nestor de l'Épiscopat.* Il avait quatre-vingt-dix ans, et était le doyen du clergé catholique d'Irlande. On le considérait comme le prédicateur le plus éloquent du clergé irlandais. C'était, de plus, un littérateur très distingué. Outre qu'il a écrit un grand nombre de brochures et de lettres sur les questions théologiques ou politiques qui ont surgi pendant sa vie, telles que l'émancipation des catholiques, la séparation de l'Église et de l'État en Irlande, l'agitation d'O'Connell en faveur de la dissolution du Royaume-Uni, il a traduit dans la langue maternelle une grande partie de l'*Iliade* et de la Bible, ainsi que les mélodies de Moore.

Nommé professeur de théologie dogmatique à l'université de Maynooth en 1815, coadjuteur de l'évêque de Killala en 1825, et, plus tard, évêque de Maronie, il succéda, en 1834, au révérend docteur Kelly, comme archevêque de Tuam. Il a donc administré cet archevêché pendant 47 ans.

Mgr Mac-Hale avait assisté, en 1870, au concile du Vatican, où il faisait partie de la petite minorité opposée à la définition de l'infaillibilité ; mais, après la définition, il se soumit humblement à la décision de l'Église et fut toujours l'un des évêques les plus dévoués au Saint-Siège.

Mgr *Charles-Frédéric* Rousselet, évêque de Séez, est mort le 1er décembre. Né à Saint-Amand (Cher), le 15 septembre 1795, il était le doyen de l'épiscopat français (1). Il était vicaire général d'Autun lorsqu'il fut nommé évêque de Séez par ordonnance du 26 novembre 1843. Préconisé le 25 janvier 1844, il fut sacré le 25 février suivant et installé le 15 mai de la même année. Son long épiscopat, dit l'*Univers*, a été rempli par toutes sortes de bonnes œuvres, qui restent comme le meilleur témoignage d'une vie épiscopale vraiment féconde. Dans ces derniers temps, Mgr Rousselet avait obtenu de pouvoir s'associer comme coadjuteur Mgr Trégaro, ancien aumônier en chef de l'armée française, qui a été préconisé au consistoire du 18 novembre dernier.

—

Le 27 novembre, est mort aux bains de La Malou (Hérault), M. l'abbé Conil, recteur honoraire de l'Institut catholique de Paris. M. l'abbé Conil était né en 1812, dans le diocèse d'Aix. Appelé en 1875, par Son Éminence le cardinal Guibert, à prendre en main la direction de l'Université libre qui se formait à Paris, il se consacra à l'Œuvre naissante avec un admirable dévouement, et dirigea l'Université pendant cinq ans avec autant de sagesse que de modestie, aimant à s'effacer et à faire paraître ses collaborateurs. Sentant ses forces s'affaiblir, il avait fait accepter sa démission il y a un an ; mais il n'avait pas pour cela cessé de s'intéresser à l'Œuvre dont il avait été le premier directeur.

—

La science théologique a perdu, le mois dernier, un des hommes qui lui faisaient le plus d'honneur, dans la personne de M. l'abbé Craisson, vicaire général de Valence. Le nom de M. Craisson, dit dans le *Monde* un professeur de droit canon, était connu de tous ceux qui s'occupent en France de droit canonique. Son *Manuale totius juris canonici* se trouve dans toutes les bibliothèques ecclésiastiques. L'érudition et le dévouement à l'Église romaine de son auteur, le nombre et la précision des solutions qu'il donne, en font un guide sûr pour tous ceux qui s'adonnent à l'étude si longtemps négligée du droit ecclésiastique. Un abrégé de cet ouvrage, sous le titre

(1) Le cardinal Donnet, archevêque de Bordeaux, est né deux mois plus tard, le 16 novembre 1795.

Elementa juris canonici, sert de manuel dans beaucoup de nos séminaires où, grâce à Dieu, la chaire de droit canonique a été rétablie. Enfin, le pieux et savant auteur que pleure le diocèse de Valence a publié plusieurs dissertations spéciales sur les *Communautés religieuses à vœux simples*, sur la *Sépulture ecclésiastique*, etc., et en outre un grand nombre d'articles insérés dans des publications périodiques, et spécialement dans la *Revue des sciences ecclésiastiques*, fondée par un autre grand canoniste, M. Bouix.

Le grand mérite de Craisson est d'avoir travaillé, avec une énergie que son érudition seule pouvait égaler, à la grande œuvre de la restauration des études canoniques en France. Attaché de tout cœur à l'Église romaine, il a employé toute sa vie à en faire connaître les doctrines, les lois et les institutions. Dieu aura récompensé ce bon et vaillant serviteur du zèle persévérant avec lequel il a propagé et fait connaître une législation beaucoup trop méconnue parmi nous.

—

M. *Winter* Jones, principal bibliothécaire du *British Museum*, est mort récemment à Henly-on-Thames. Il était entré au *British Museum* en qualité d'employé en 1837, et c'est sur la recommandation de M. Panizzi, qu'en 1866 la reine le nomma bibliothécaire principal, qui équivaut au titre de directeur général du musée.

M. Winter Jones s'occupa principalement de la révision du grand catalogue du musée, qui n'existait alors qu'en manuscrit. C'était une lourde tâche. Plusieurs hommes de lettres avaient passé leur existence entière à établir cette colossale bibliographie, et il fallait bien une vie entière pour en combler les lacunes et la tenir à jour. M. Winter Jones y consacra la sienne. En dehors de cette œuvre, le principal bibliothécaire du *British Museum* a collaboré à plusieurs dictionnaires biographiques, ainsi qu'à la *Quaterly Review* et à de nombreuses revues périodiques.

Dernièrement, il avait publié une étude sur les dernières fouilles pratiquées en Assyrie, aux frais et pour le compte du *British Museum*. Il était âgé de 76 ans.

NOUVELLES RELIGIEUSES

Rome et l'Italie.

C'est aujourd'hui même, 8 décembre, fête de l'Immaculée-Conception, qu'a lieu à Rome la canonisation solennelle des quatre Bienheureux, Jean-Baptiste de Rossi, Laurent de Brindes, Benoît-Joseph Labre et Claire de la Croix ; nous ne pourrons donc donner de détails sur cette grande fête religieuse que dans notre prochain numéro.

—

Le 2 décembre, en conséquence de l'intimation imprimée envoyée par Mgr le Préfet des cérémonies pontificales, au moyen des courriers Apostoliques, se sont réunis le matin, dans la Salle du Consistoire, le Sacré-Collège des Emes et Rmes Cardinaux et tous les Illmes et Rmes Archevêques et Évêques présents à Rome, tous revêtus de la chape violette, ainsi que les Protonaires Apostoliques, les deux plus anciens Auditeurs de Rote, le Procureur fiscal, le Secrétaire de la Sacrée-Congrégation des Rites, le Promoteur de la foi et les Maîtres des cérémonies pontificales.

N. T. S. P. le Pape, ayant revêtu les ornements pontificaux, a fait son entrée dans la Salle du Consistoire, accompagné de sa noble Cour, vers les 9 heures et demie. Il est monté sur son trône et, après avoir récité les prières d'usage, il a ouvert le Consistoire semi-public en prononçant une courte allocution, dans laquelle il a rappelé sommairement les actes des Bienheureux Confesseurs et il a manifesté le désir de les inscrire au catalogue des saints. Il a ajouté qu'avant d'en venir à une décision aussi solennelle et aussi grave, il voulait entendre le vote librement exprimé des Pasteurs de l'Église de Dieu qui étaient présents.

Alors les Emes Cardinaux et les Rmes Archevêques et Évêques, selon l'ordre de leur dignité et de leur promotion, ont manifesté, l'un après l'autre, leur sentiment favorable à ce qu'il fût procédé à l'acte solennel de la canonisation, chacun d'eux lisant son propre vote et les Orientaux le lisant dans leur propre langue, avec une traduction en langue latine.

Ces votes, signés de chacun, ont été ensuite déposés, ceux des Émes Cardinaux dans les mains de Mgr le Secrétaire de la

Sacrée-Congrégation des Rites, et ceux des autres dans les mains des Maîtres des cérémonies pontificales désignés à cet effet.

Tous les suffrages étant ainsi recueillis, Sa Sainteté, continuant son allocution, a déclaré que, bien qu'Elle fût pleinement satisfaite du consentement unanime exprimé par l'auguste assemblée, Elle voulait néanmoins, avant de procéder à la sentence définitive, que l'on continuât à demander, par de ferventes prières, l'aide et la lumière de Dieu.

Après cela, Mgr le Procureur général du Fisc et de la R. Chambre Apostolique, agenouillé sur les degrés du trône, a demandé et sollicité qu'il fût dressé du tout un acte solennel et public par les Protonotaires Apostoliques qui étaient présents.

Alors, le doyen des Protonotaires, agenouillé ainsi que ses collègues, a répondu : *Conficiemus,* et il a ajouté : *Vobis testibus*, en se tournant vers les Camériers secrets qui étaient à côté de Sa Sainteté.

Enfin, N. T. S. P. le Pape, s'étant levé, a béni la sainte assemblée et, suivi du même cortège, il est allé quitter les ornements pontificaux dans la salle destinée à cet effet, puis il est rentré dans ses appartements privés.

France.

Les prodromes de la persécution religieuse se multiplient; on peut dire que les actes hostiles à l'Église forment les trois quarts de la besogne accomplie par le « grand ministère » que la France a le bonheur de posséder. En voici quelques-uns :

Sous prétexte d'assurer la stricte exécution du Concordat, M. Paul Bert songe, si nous en croyons l'*Événement*, à diminuer le nombre des évêchés. On sait que l'accord entre le Saint-Siège et Bonaparte supprima plusieurs sièges épiscopaux, dont quelques-uns furent rétablis par des conventions postérieures. C'est ce qui est arrivé pour celui de Chartres, un des plus anciens de l'ancienne Gaule, d'ailleurs rétabli sous la Restauration.

M. Paul Bert estime que l'existence de cet évêché n'est pas légale, et qu'il faut le supprimer. La demeure épiscopale, — *qui va devenir libre,* dit l'*Événement*, — est un local tout trouvé pour l'installation d'un lycée de filles, dont la ville de Chartres sent vivement le besoin.

— Le *Temps* annonce que M. Paul Bert a soumis ces jours-ci

à la signature de M. le président de la République un décret réglant la situation des aumôniers dans les lycées et établissements d'enseignement secondaire.

Jusqu'ici, l'enseignement religieux était obligatoire dans les lycées. M. Ferry avait, il est vrai, autorisé confidentiellement les proviseurs à dispenser individuellement, dans des cas particuliers, certains élèves de prendre part aux exercices religieux. A l'avenir, l'enseignement religieux cessera d'être obligatoire : les parents seront libres d'en faire dispenser leurs enfants et devront déclarer, au commencement de chaque année, s'ils entendent que leurs enfants reçoivent ou non une instruction confessionnelle. On ne sait que trop ce que produira cette liberté de conscience laissée aux élèves : les railleries des libres-penseurs intimideront bientôt les autres, et c'est la liberté de conscience des jeunes gens religieux qui sera opprimée. On peut dire que le résultat sera la suppression des exercices du culte et de l'instruction confessionnelle, et c'est bien là ce qu'espère le gouvernement.

— D'après le *Siècle,* M. Waldeck-Rousseau, ministre de l'Intérieur, ayant appris que de nombreux congréganistes étrangers expulsés à la suite de l'exécution des décrets, rentraient en France sous de faux noms, a ordonné de les rechercher pour les faire chasser.

Les congrégations dissoutes, plus ou moins reconstituées, seraient également rappelées au respect des décisions du gouvernement. Les congréganistes atteints par les décrets recevraient la défense de prêcher dans les églises.

— Le gouvernement, dit le *Constitutionnel,* se préoccupe en ce moment des voyages que les évêques font successivement à Rome depuis deux ou trois mois. M. Paul Bert a proposé, au conseil des ministres, de mettre un terme aux fréquentes excursions des prélats français à l'étranger, en s'appuyant sur ce fait que l'ambassade de France auprès du Vatican allant être supprimée, le gouvernement n'avait plus à reconnaître le Pape comme le chef souverain du clergé français. Il a conclu à interdire désormais aux membres de l'épiscopat de sortir du territoire sous peine de déchéance.

— Autre exploit. Les feuilles officieuses des départements viennent de recevoir une note ainsi conçue :

Le gouvernement est décidé à faire traduire immédiatement devant

les tribunaux tout ecclésiastique qui, dans l'exercice de son ministère, se permettra de censurer les actes du pouvoir.

Si les tribunaux, ce qui est prévu, se montrent d'une indulgence particulière à l'endroit des délinquants, on avisera ; mais on est résolu à ne plus tolérer l'immixtion du clergé dans la politique.

— Différents préfets viennent de prendre des arrêtés par lesquels ils déclarent administrativement que toutes les divisions de quelque nature qu'elles soient, établies dans les cimetières publics pour distinguer les différents cultes, seront immédiatement supprimées. — C'est l'application de la loi déplorable récemment votée.

— Enfin, nous lisons dans la *République française*, l'organe affiché de M. Gambetta :

L'*Indépendant* et d'autres journaux s'imaginent que le gouvernement est dans l'intention de laisser tomber le droit qui lui appartient de nommer les évêques et d'agréer les principaux titulaires ecclésiastiques. Ces journaux sont dans l'erreur. Le fait suivant le leur montrera.

Le siège de Besançon est, comme on sait, devenu vacant par la mort de M. l'archevêque Paulinier.

La règle, dans ce cas, veut que le siège vacant soit administré par le doyen du chapitre jusqu'à ce que le gouvernement ait agréé les nouveaux vicaires capitulaires.

M. Paulinier étant mort, le chapitre de Besançon a désigné pour vicaires quatre personnes dont les noms importent peu dans la circonstance. Qu'ont fait ces messieurs ? Au lieu d'attendre sagement qu'ils aient été agréés par le pouvoir, ils ont pris possession et ont adressé une lettre pastorale à tout le clergé du diocèse.

Aussitôt la réception de cette lettre au ministère des cultes, M. Paul Bert a fait savoir par dépêche télégraphique qu'elle constituait une violation des dispositions de la loi de germinal et du décret du 28 février 1810 en même temps qu'une usurpation de titres et de fonctions, prévue par les articles 258 et suivants du code pénal, dont le gouvernement n'hésiterait pas à demander l'application si les signataires ne rapportaient point immédiatement le document publié sans qualité.

Les vicaires n'ont pas essayé de résister. Comprenant leur faute et la réparant, ils ont adressé au clergé une lettre imprimée qui contient le désaveu formel de leur lettre précédente.

Ainsi la loi a été obéie et l'agrément pourra avoir lieu. Que cette pratique soit continuée avec fermeté pendant un certain temps, nous verrons les choses rentrer dans l'ordre.

Comme on le voit, les rédacteurs de l'*Indépendant* peuvent être

rassurés. Le ministre est bien résolu à ne rien abandonner des droits de l'État.

Il est clair que M. Paul Bert a sauvé la patrie et qu'il peut monter au Capitole, où d'ailleurs il trouvera des oies à vivisecter.

Amiens. — Dans son numéro du 26 novembre, le *Clairon* publiait l'information suivante :

D'après une lettre que nous recevons d'Amiens le bruit se répand dans cette ville que l'évêque, Mgr Guilbert, a eu avec M. Gambetta plusieurs entrevues, dans lesquelles il aurait été traité des rapports de l'Église et de l'État sur les bases que prétend établir le chef du « grand ministère ».

Certaines dispositions du prélat, connu dans le monde catholique pour s'être déjà laissé aller à d'assez fâcheuses démarches, font regarder ces entrevues comme très regrettables, et, malheureusement, la sûreté des informations de notre correspondant ne nous permet guère de douter qu'elles aient eu lieu.

Mgr l'évêque d'Amiens a écrit au *Clairon :*

Évêché d'Amiens — Amiens, 28 novembre.

A monsieur le rédacteur en chef du journal le Clairon.

En réponse à votre article du 26 courant, qui vient de m'être communiqué, je dois vous dire, monsieur, que votre correspondant d'Amiens vous a bien mal renseigné.

D'abord, je n'ai pas l'honneur de connaître M. Gambetta, je ne l'ai jamais vu, et n'ai eu avec lui ni entretien ni correspondance. Il en est de même de tous nos nouveaux ministres, que je n'ai pas encore non plus l'honneur de connaître.

Mais, de bonne foi, monsieur, auriez-vous donc la prétention de diriger l'épiscopat français, et de lui interdire d'avoir des rapports avec le gouvernement et avec MM. les ministres? Ce serait, à coup sûr, singulièrement étrange; car les évêques savent mieux que vous ce qu'ils ont à faire, et n'ont pas à l'apprendre de vos journalistes.

Seulement, ce que je ne puis tolérer dans votre article, ce sont vos odieuses et indignes insinuations. Libre à vous, assurément, et à votre « prétendu monde catholique », de regretter comme « assez fâcheuses les démarches auxquelles je me suis laissé aller » sans doute en publiant différentes lettres sur nos affaires religieuses. Pour moi, je ne saurais ni le regretter, ni m'en repentir. Je n'ai jamais eu d'autre but que de dégager la religion de vos misérables intérêts de parti et de vos passions politiques où vous l'avez trop souvent compromise et continuez de la compromettre.

Du reste, je puis vous donner et je vous donne le défi de trouver dans tous mes écrits autre chose que la doctrine séculaire et invariable de l'Église, naguère encore si éloquemment exposée par notre grand et saint pontife Léon XIII, dans sa magnifique encyclique *Diuturnum*.

Je compte, monsieur, que vous ne m'obligerez pas à recourir aux moyens légaux, et que votre justice suffira pour vous faire insérer, dans votre prochain journal, ma présente réponse et mettre à néant les calomnies de votre correspondant.

† A. V. F.,
Évêque d'Amiens.

Le rédacteur en chef du *Clairon*, M. J. Cornély, a déclaré, en reproduisant cette lettre, que Mgr Guilbert n'avait pas besoin de faire appel à sa justice pour que le *Clairon* lui fût ouvert; que son respect eût suffi à lui faire publier tout de suite cette lettre qui lui prouve qu'il a été induit en erreur. Cela dit, il revendique le droit d'apprécier ce que Mgr Guilbert a écrit comme « publiciste ». Il ajoute :

La question est de savoir si la République a accordé à l'Église ce que l'Église a le droit d'attendre de tout gouvernement.

Si Votre Grandeur pense que chasser le prêtre de l'école, proscrire le catéchisme de l'enseignement officiel, laïciser les écoles, chasser les moines, frapper d'interdit les chaires d'enseignement congréganiste et d'incapacité les professeurs éminents qui y parlaient;

Si Votre Grandeur pense qu'affecter dans le langage officiel, vis-à-vis de l'épiscopat, l'oubli des formules respectueuses consacrées par l'usage;

Si Votre Grandeur pense que tolérer et encourager les caricatures immondes, les pamphlets ignobles contre la religion ou ses prêtres;

Si Votre Grandeur pense que tout cela constitue le maximum de respect et de liberté que l'Église puisse attendre de la République et que l'Église doit s'en contenter, je n'ai rien à répondre, sinon que je pense précisément tout le contraire, et que c'est mon droit de le penser et de le dire.

Mais si Votre Grandeur ne le pense pas, je prendrai la liberté de lui demander comment elle concilie l'indifférence de l'Église en matière gouvernementale avec les intérêts vitaux et les droits sacrés de cette Église.

Toute la question est celle-ci : La République a-t-elle prouvé qu'elle est antireligieuse, oui ou non ?

Si c'est non pour Votre Grandeur, je crois qu'elle se trompe.

Si c'est oui, les doctrines mêmes de Votre Grandeur l'obligent à ne pas aimer la République, puisque l'Église n'a pas trouvé dans la République ce qu'elle a le droit d'exiger de tout gouvernement, en retour de son indifférence en matière gouvernementale.

Monseigneur, il y a à la Chambre un évêque ; il appartient à la droite. Quand il parle, la gauche ne lui ménage pas ses manifestations irrespectueuses.

La presse de droite ne saurait, en matière de représailles, se permettre la moindre manifestation inconvenante, même si elle rencontrait devant elle ce phénomène extraordinaire, qui n'existe sans doute pas, et qui s'appellerait un évêque centre gauche.

C'est vous dire, Monseigneur, que vous êtes assuré de rencontrer chez nous, non seulement le respect, mais encore la vénération.

Au reste, si j'avais l'audace d'entrer en polémique avec Votre Grandeur, je me permettrais seulement de lui faire remarquer qu'elle considère comme une injure qu'on puisse l'accuser d'avoir des relations avec M. Gambetta et avec les gens de son ministère.

Vous les avez jugés sans le vouloir.

Je n'insiste pas, Monseigneur, et je me contente de me dire, avec un profond respect, de Votre Grandeur le très humble et très obéissant serviteur,

J. Cornely.

Tels sont les documents dont toute la presse s'occupe en ce moment, et qu'il était nécessaire de mettre sous les yeux de nos lecteurs pour qu'ils fussent au courant d'un fait qui intéresse sérieusement la religion.

Beauvais. — Nous avons la douleur d'apprendre la mort de Mgr Thierri Obré, évêque *in partibus* de Zoara, décédé à Beauvais le 5 décembre. Mgr Obré était né à Croissy (Oise), le 4 septembre 1806. Après avoir été pendant de longues années vicaire général du vénérable et regretté Mgr Gignoux, il fut appelé à l'épiscopat et sacré évêque, dans la cathédrale de Beauvais, le 15 janvier 1878. Mgr Gignoux lui confia les fonctions d'évêque auxiliaire, qu'il ne put remplir que pendant quelques semaines, à cause de la mort du saint prélat qui en avait ainsi fait son collaborateur plus intime. Mgr Obré continua de se prodiguer sous l'épiscopat de Mgr Hasley et de Mgr Dennel. La mort de Mgr Obré est un deuil pour tout le diocèse, qui avait toujours estimé en lui l'administrateur exact et zélé et l'orateur éloquent, dont la parole s'était fait entendre dans tant de chaires.

— Un procès assez curieux s'est plaidé dans les derniers jours de novembre devant le juge de paix de Beauvais.

Un sieur Moratilla, *sous-principal du collège de Beauvais*, a trouvé bon, bien qu'affichant des doctrines matérialistes et athées, de faire enterrer son enfant à l'église, dans une paroisse

des environs de Beauvais. A l'issue de la cérémonie, le père inconsolable a oublié sa douleur pour faire une niche au clergé, et s'étant emparé des cierges qui brûlaient autour du catafalque, les a mis sous son bras et les a emportés, prétendant que ces cierges étaient à lui puisqu'il les avait payés.

Le curé a intenté une action contre ce singulier paroissien ; et voici le jugement qui a été rendu :

Attendu que la possession des cierges ayant servi au service funèbre est régie par les dispositions de l'article 1er du décret du 26 décembre 1813, ainsi conçu :

Dans toutes les paroisses de l'empire, les cierges qui aux enterrements et services funèbres seront portés par les membres du clergé leur appartiendront ; les autres cierges placés autour du corps, aux chapelles, à l'autel et autres parties de l'église appartiendront pour moitié à la fabrique et pour moitié à ceux du clergé qui y ont droit.

Attendu que cet article ne prête à aucune équivoque et que, par conséquent, la moitié des cierges apportés pour le service funèbre par le sieur Moratilla et réclamés par la fabrique, appartient à cette dernière.

Par ces motifs,

Condamnons le sieur Moratilla à payer au trésorier de la fabrique de Rochy-Condé la somme de 7 francs, valeur des cierges enlevés par lui...

Lyon. — Plusieurs journaux républicains de Paris et de la province ont annoncé récemment que la gendarmerie belge venait de remettre entre les mains des autorités françaises le nommé Riant, Frère de la Doctrine chrétienne de Montbrison, contumace condamné à dix ans de réclusion, par la cour d'assises de la Loire, pour de nombreux attentats à la pudeur commis sur de jeunes enfants.

Ce récit est dénué de tout fondement. Jamais aucun Frère de la Doctrine chrétienne du nom de Riant n'a résidé à Montbrison à une époque quelconque, et jamais un Frère de ce nom n'a été condamné aux assises de la Loire.

Voilà la bonne foi républicaine !

Poitiers. — On écrit de cette ville, le 30 novembre :

La guerre au clergé. Les Sœurs de la Congrégation de Marie-Joseph, fondée spécialement pour le service pénitentiaire, sont chassées de la prison, où elles exerçaient leur pieux ministère. En 1875, elles avaient été appelées à Poitiers par la Commission de surveillance départementale des prisons.

Étranger.

ALLEMAGNE. — Il vient d'être pourvu au siège d'archiprêtre de la cathédrale de Strasbourg, laissé vacant par le départ de Mgr Korum. Le titulaire, M. l'abbé Marbach, a été solennellement installé, en présence du chapitre et des vicaires généraux.

M. Marbach qui quitte l'importante paroisse de Schirmeck pour la cure de la cathédrale, est très connu à Strasbourg, où l'on estime fort ses talents oratoires. Il a été prédicateur français de la cathédrale; comme tel il alternait avec Mgr Korum; mais depuis quelque temps les exigences d'une santé extrêmement délicate le tenaient à l'écart de la chaire.

— Le compte-rendu de l'Association de Saint-Boniface, qui a pour but de venir en aide aux catholiques vivant dans des contrées protestantes de l'Allemagne, vient de paraître. Les résultats obtenus pendant le courant de l'année 1880 sont une nouvelle preuve que le Kulturkampf n'a fait qu'exciter le zèle des catholiques. Les recettes de la société s'élèvent à la somme de 1,125,417 marcs, les dépenses ou allocations pour les besoins du culte dans les missions à 808,551 marcs. Reste en caisse, 316,865 marcs, destinés aux besoins les plus pressants pendant 1881. Ne sont pas comptés dans ces sommes 56,458 marcs pour intentions de messes à dire par les missionnaires. Ces chiffres sont éloquents et font espérer que l'Association de Saint-Boniface parviendra à neutraliser les efforts faits par l'hérésie pour gagner les catholiques.

— Mgr Kopp, le nouvel évêque de Fulda, est né à Duderstadt le 28 juillet 1837. Il est fils de tisserand ; il fréquenta le gymnase d'Hildesheim en 1856, y finit ses classes, puis étudia la philosophie et la théologie dans l'institut théologique de la même ville, après avoir été deux années auparavant employé au service des télégraphes. Ordonné prêtre en 1862, il exerça d'abord le ministère sacré à Heuneckenrode et Detfurth, devint ensuite lecteur de la cathédrale et assesseur du vicariat général. Il fut nommé notaire apostolique et devint, après l'élévation de Mgr Sommerwerck-Jacobi, vicaire général en 1872. En dehors de ses travaux ordinaires, Mgr Kopp se dévoua à l'instruction dans les classes tenues par les Ursulines de Hildesheim. Le nouvel évêque est doué de grandes qualités intellectuelles, il a acquis une grande pratique des affaires, et, ce qui surpasse

toutes ces qualités, il est un prêtre fervent, zélé pour la glorification de l'Église et du Saint-Siège.

Angleterre. — Par ordre de la reine d'Angleterre, les deux cardinaux anglais, Mgr Manning et Mgr Newman, seront de droit invités à toutes les réceptions royales.

— Le mouvement des conversions se continue. Le révérend Sydney-Hamilton-Little, maître es-arts de l'Université d'Oxford, ancien vicaire de la paroisse Saint-Pierre, à Bournemouth, et en dernier lieu curé de Hordle, dans le Hampshire, vient d'embrasser le catholicisme, et sa famille entière a suivi son exemple.

Un autre maître ès-arts d'Oxford, le révérend George Whitlaw, ancien vicaire de Clewer, a fait également son abjuration dans la pro-cathédrale de Kensington, entre les mains du révérend E. Harrington Moore.

États-Unis. — Le *Monde maçonnique* nous apprend que le président Garfield est le sixième franc-maçon qui se soit trouvé à la tête du gouvernement des États-Unis. Les autres furent Washington, Pearce, Tyler, Polck et Buchanan. Ni Grant, ni Hayes ne sont maçons ; Lincoln, quoi qu'on ait dit et écrit à ce sujet, ne l'était pas non plus.

Initié dans la loge *Magnolia,* à Columbus (Ohio), Garfield était en dernier lieu membre de la Loge *Pentalpha* n° 23, du district de Colombie. Il appartenait également au chapitre *Columbia* n° 1 de Royale-Arche, à la commanderie *Columbia* n° 2 des Chevaliers Templiers, et à la loge de perfection *Mithra,* du rite écossais.

— Les journaux américains en rendant compte des fêtes qui viennent d'avoir lieu à Yorktown pour célébrer l'anniversaire de la capitulation de lord Cornwallis, font remarquer que cette grande solennité nationale a été inaugurée par une messe solennelle célébrée sur le champ de bataille historique par un prêtre catholique et par un discours de l'évêque de Richemond, Mgr Keane. Le vénérable prélat a trouvé des accents dignes de la circonstance ; après avoir fait éclater en un langage magnifique les sentiments de fidélité et d'amour des catholiques américains pour les institutions de leur pays, il a fait ressortir tout ce que la dignité des peuples, le développement des vraies libertés et l'autorité du pouvoir trouvaient dans la doctrine de l'Église.

Par un touchant rapprochement, la cérémonie avait commencé par la récitation d'une prière composée jadis par l'évêque Caroll, l'ami de Washington, le compagnon des fondateurs de l'Indépendance et le premier évêque catholique des États-Unis. Mgr Keane a terminé son discours par des paroles chaleureuses à l'adresse de la France, dont cette terre imprégnée du sang de ses enfants rappellera toujours, a-t-il dit, les bienfaits au souvenir du peuple américain. Les témoignages de sympathie qui nous viennent de l'étranger sont trop rares aujourd'hui pour que nous ne constations pas celui-ci avec gratitude.

Mais ces récits ont un autre enseignement.

L'Église catholique s'est seule trouvée assez grande pour célébrer dignement les gloires du peuple américain, et, quoique la majorité soit protestante, c'est à elle que le premier rang a été donné. Au fur et à mesure que la république des États-Unis grandit, elle sent instinctivement le besoin de s'appuyer sur l'Église ; le pressentiment de ses destinées avertit ses hommes d'État qu'ils trouveront là le solide fondement de sa prospérité future.

La République française suit une voie tout opposée. Elle foule aux pieds toutes les traditions nationales et se joue des croyances de l'immense majorité de ses habitants. L'abîme est au bout d'une telle folie. Puisse-t-elle ne pas y entraîner la patrie avec elle !

Missions.

Un grand dessein, bien digne assurément de la sollicitude apostolique de Léon XIII, va recevoir son exécution : l'extension du règne de Notre-Seigneur Jésus-Christ parmi des peuples encore sauvages et dans des îles à peine explorées. Il s'agit, en effet, de l'ancien Vicariat de la Mélanésie et de la Micronésie que N. T. S. P. le Pape vient de confier à la Société des Missionnaires du Sacré-Cœur, fondée à Issoudun le 8 octobre 1854.

Cet ancien Vicariat, a dit le *Monde*, comprend une immense étendue de territoire : *la Nouvelle-Guinée*, la *Nouvelle France*, les *îles Salomon* et plusieurs autres îles de cette partie de l'Océanie, ce qui représente, rien que pour la Nouvelle-Guinée, une étendue de 500 lieues. Les mœurs des indigènes, leur caractère sauvage, leurs langues difficiles, le climat de ces contrées équatoriales, tout, en un mot, laisse entrevoir un apostolat bien laborieux pour les missionnaires du Sacré-Cœur, d'autant plus que, depuis vingt-cinq ans, la prédi-

cation de l'Évangile est interrompue dans ces lointains parages, par une suite de circonstances qui attestent précisément des difficultés exceptionnelles.

En jetant les yeux sur les missionnaires du Cœur de Jésus, pour les appeler à ce poste d'honneur aussi glorieux que hérissé de périls, il semble que le Pape Léon XIII a considéré surtout la confiance absolue et tant de fois justifiée que, dès l'origine de leur Institut, ils ont mise dans l'intercession de *Notre-Dame du Sacré-Cœur,* patronne spéciale des causes désespérées. Au reste, le Saint-Père les connaît et les voit à l'œuvre. Il sait avec quel admirable zèle, au prix de quels sacrifices ils ont entrepris à Rome la restauration d'une église monumentale, aujourd'hui consacrée à *Notre-Dame du Sacré-Cœur.* Il sait aussi que, par le dévouement des missionnaires qui la desservent, par la splendeur et la piété des cérémonies, par l'affluence considérable des fidèles, cette église est appelée à devenir un des centres les plus importants de la vie chrétienne dans la cité pontificale.

Les intentions du Souverain-Pontife, relativement à l'ancien Vicariat de la Mélanésie et de la Micronésie, ont été manifestées au Supérieur des missionnaires du Sacré-Cœur par une lettre de S. Em. le cardinal Simeoni, Préfet de la Propagande. La lettre était datée du 25 mars, et le R^me^ Père Général, faisant allusion au grand exemple de soumission que cette date rappelle, a répondu au cardinal Simeoni :

« Éminence, vous nous dites comme l'Ange : Ne craignez rien, acceptez l'offre qui vous est faite; l'Esprit de Dieu sera avec vous, et la vertu du Très-Haut vous couvrira de son ombre. Nous nous inclinons avec respect, et notre humble Congrégation répond avec la Vierge de Nazareth : *Ecce ancilla Domini, fiat mihi secundum verbum tuum ;* et avec saint Pierre : *In verbo tuo laxabo rete.* »

LES CHAMBRES

Jeudi 1er décembre. — *Chambre des députés.* — Discussion sur les crédits pour l'expédition de Tunisie. Après quelques observations de M. Margaine demandant si ces crédits seront les derniers à voter, et la réponse de M. Goblet, rapporteur, qui déclare qu'on sera bien forcé d'en voter d'autres encore, M. Delafosse tient à faire quelques réserves; il a remarqué que dans le rapport on établissait

une connexité entre le vote des crédits et l'exécution intégrale du traité du Bardo. Or, M. Delafosse, quelque disposé qu'il soit à donner les fonds nécessaires pour payer les dépenses faites, ne croit pas cependant pouvoir s'associer à la politique générale que suivra le Gouvernement sans qu'on sache quelle sera cette politique. Le traité, tel qu'il a été rédigé, lui paraît mauvais, il ne demande qu'une chose, c'est qu'il soit examiné et révisé.

M. Gambetta déclare alors que le traité doit être exécuté tel qu'il a été signé, mais que le mode d'exécution sera soumis à la Chambre, quand les opérations militaires seront terminées.

Enfin M. C. Pelletan demande des explications et des éclaircissements sur le but des opérations. Est-ce un protectorat que nous voulons établir en Tunisie, ou une annexion ? Quelles suites seront données à l'expédition ?

Le président du Conseil monte alors à la tribune. Pour lui, il ne prévoit pas de difficultés dans l'exécution du traité tunisien ; il voit au contraire les Tunisiens heureux de l'ère que leur ouvre ce traité. « Le traité du 12 mai, dit l'orateur, donne nettement au Gouvernement français la possibilité de remanier le fonctionnement de l'impôt et de la dette. Les réformes sont-elles donc plus impossibles à Tunis qu'en Égypte ?

« Ne peut-on trouver là, comme ailleurs, de bons agents pris au dehors, établir un contrôle, assurer la probité des perceptions dans la douane ou l'impôt, et soulager en même temps ces populations opprimées, comme on a soulagé en Égypte les malheureux fellahs ?

« Ne peut-on pas apporter en Tunisie la justice pour les contribuables et la prospérité pour le pays ? (Très bien ! très bien !)

« C'est une nécessité qui s'impose à la France protectrice et non pas annexionniste. (Mouvements.) Et je ne vois pas quels obstacles pourraient venir des autres nations.

« Ce bey que vous nous présentez comme plein de rancunes inexpiables, il est, comme tous les souverains musulmans, prêt à accueillir tous les étrangers quand ils espèrent profiter de leur intelligence et en avoir les fruits.....

« Le protectorat n'est pas une annexion déguisée, c'est au contraire la négation de l'annexion, c'est la présence permanente, vigilante, tangible d'un agent du Gouvernement pouvant empêcher des déviations, des compromissions fatales aux intérêts du pays qu'il représente. (Très bien ! très bien !)

« Je n'ai pas voulu laisser sans réponse l'interpellation qui s'est glissée dans la discussion sur les crédits, je crois y avoir répondu. Avant de descendre de la tribune, je répèterai les observations que j'ai déjà présentées en réponse à celle de l'honorable M. Delafosse.

« Le traité de Kasard-Saïd est une loi que vous avez ratifiée, votée, dont les stipulations nettes, praticables, réalisables, constituent

pour nous à l'heure actuelle la charte, le contrat qui lie le bey à la France et la France au bey.

« Quand nous passerons à l'exécution des clauses douanières, diplomatiques et financières de ce traité, nous viendrons devant vous ; nous vous dirons : voilà le mode d'exécution que nous proposons, nous sommes prêts à le discuter, et nous avons, en cherchant à le faire prévaloir, le sentiment de servir la France. » (Applaudissements prolongés à gauche et au centre.)

MM. Cuné d'Ornano et Pelletan protestent vainement contre la politique incertaine qui sera suivie : M. Gambetta se contente de faire appel au patriotisme de tous, et en terminant il déclare qu'il lui est indifférent que les crédits forment un chapitre spécial du budget comme la veut le commission, ou soient réunis aux différents articles du budget ordinaire.

MM. Wilson et Balluc donnent les motifs qui ont fait agir la commission, puis, après quelques réserves de MM. du Bodan et Baudry d'Asson, la discussion générale est close ; les articles sont successivement votés et l'ensemble du projet adopté par 400 voix contre 52.

Samedi 3 décembre. — *Sénat.* — Le ministre des finances dépose le projet sur les crédits tunisiens.

Chambre des députés. — Vérification des pouvoirs : une enquête est prononcée sur l'élection, d'ailleurs très régulière, de M. le baron de Ladoucette, conservateur, et l'élection de M. Amagat, ce grotesque républicain coupable d'avoir battu un opportuniste, invalidée.

Lundi 5 décembre. — *Chambre des députés.* — Suite de la vérification des pouvoirs : malgré l'avis de la commission, des enquêtes sont votées sur les élections de MM. Gusman Serph et Pain, conservateurs.

Mardi 6 décembre. — *Sénat.* — Séance de quatorze minutes pour la nomination de diverses commissions.

Chambre des députés. — Suite de la vérification des pouvoirs : Sur sa propre demande, M. Codet, qui ne veut pas de l'enquête, est invalidé.

CHRONIQUE DE LA SEMAINE

Élections législatives du 4 décembre. — La guerre au catholiscisme et M. Paul Bert. — La prorogation des Chambres retardée. — Fin de l'expédition tunisienne. — Allemagne : la fin du Kulturkampf. — Italie : les dépenses militaires et les biens ecclésiastiques. — Une entrevue entre le czar et l'empereur d'Autriche. Difficultés en Roumanie. — L'Angleterre et l'Afghanistan. — Ir-

lande. — Triomphe des catholiques à Fribourg. — Le différend entre les députés catholiques bavarois et le ministère. — Norwège. — Les États-Unis et le Chili. — Japon. — Brésil.

8 décembre 1881.

Plusieurs élections législatives ont eu lieu dimanche : dans la dixième circonscription de Paris, vacante par suite de l'option de M. Camille Pelletan pour la deuxième circonscription d'Aix, M. Ernest Lefebvre, radical, a été élu ; dans la première circonscription d'Aix, à laquelle M. Lockroy avait préféré la deuxième circonscription du onzième arrondissement, il y a ballottage entre radicaux et opportunistes ; en Corse, M. Arène, candidat officiel, l'emporte sur son concurrent, Pascal Grousset, l'ancien membre de la commune ; enfin dans la deuxième circonscription de Périgueux vacante, par suite du décès de M. Chavoix, M. Chavoix fils, républicain, est élu, et dans la troisième circonscription de Lyon, à laquelle M. Bonnet Duverdier a préféré la deuxième, la commune l'emporte en la personne de M. Humbert.

A Lyon et à Paris, le terrain est donc désormais aux communards, en attendant que d'autres grandes villes suivent ce bon exemple. Le gouvernement, tout radical qu'il est, n'en est-il pas un peu effrayé ?

—

Ce ne sont pas nos ministres qui l'avoueront. Ils ont là pourtant un ennemi autrement dangereux que le cléricalisme. C'est cependant à la religion seule qu'ils en veulent en ce moment, et c'est elle d'abord qu'ils prétendent attaquer. Incessamment M. Paul Bert va déposer sur le bureau de la Chambre un projet de loi sur l'application littérale du Concordat. Comme ce projet est celui du gouvernement, il est certain qu'il sera voté par la majorité servile sur laquelle M. Gambetta sait qu'il peut compter, de préférence à certains projets en apparence plus radicaux et par cela même peut-être moins dangereux.

Le prétendu respect affecté pour le Concordat n'est cependant qu'un leurre pour tromper le public, et pour attendre le moment où l'on supprimera tout à la fois le Concordat et le clergé. M. Paul Bert lui-même a fait entrevoir, dans un avenir prochain, la séparation de l'Église et de l'État.

C'est là le but final, l'idéal républicain.

Tout ce qu'on imagine aujourd'hui, l'application étroite du Concordat et des Articles organiques, le recrutement militaire

appliqué aux séminaristes, la suppression des couvents, sont les différentes étapes de le campagne entreprise contre le catholicisme. Nous allons assister au spectacle d'une série de tracasseries déguisées sous le masque d'une légalité draconienne ; ce ne sera là qu'une phase de la guerre, comme le crochetage des couvents l'an dernier. Après ce bel exploit, on en verra d'autres.

Le but de M. Bert, c'est de ramener la France à l'an 1802, en démolissant, par voie législative, tout ce qui a été fait jusqu'ici en sens inverse. Cette restauration du régime impérial est toute le politique du *grand* ministère.

Les catholiques ont profité plus ou moins des révolutions ou des gouvernements qui se sont succédé depuis un siècle. C'est le grief qu'on a contre eux. Ils auraient dû, pour plaire à MM. Bert et Gambetta, rester immobiles quand tout s'agitait et marchait autour d'eux.

La restauration de la politique impériale entreprise par M. Gambetta est une entreprise où l'odieux le dispute au ridicule. Si l'on voulait étudier attentivement cette entreprise sur d'autres terrains que le terrain religieux, on découvrirait peut-être que l'œuvre est déjà à moitié achevée.

Un mot suffit pour juger et flétrir cette triste politique, et ce mot c'est le *Times*, qu'on ne saurait accuser de partialité pour le catholicisme, qui l'a prononcé : « Les relations, dit ce journal que M. Paul Bert veut établir entre son ministère et l'Église catholique sont les relations qui existent entre le préfet de police et les voleurs domiciliés dans la ville de Paris. »

Déjà la délation est hautement encouragée par le gouvernement, qui y voit un de ses plus puissants instruments d'oppression. Ainsi on peut lire dans un journal de province :

« Tous les préfets ont reçu des instructions particulières pour faire surveiller, dans les principales églises de leur département, les prédicateurs de l'Avent qui appartiennent aux congrégations religieuses frappées par les décrets d'expulsion, et de rendre compte immédiatement au ministre des cultes des sermons prononcés qui leur paraissent délictueux. »

On le voit, tous les moyens sont bons, pourvu que la religion soit poursuivie, traquée, détruite. Heureusement, le catholicisme a eu affaire à plus terribles ennemis et plus habiles que les P. Bert et les Gambetta : comme des autres, il triomphera des attaques qui se renouvellent aujourd'hui et qui, nous en

avons l'assurance, lui préparent, dans un avenir prochain, un éclatant triomphe.

—

En attendant les Chambres continuent à siéger, bien peu cependant, et M. Gambetta n'a pu encore les envoyer en vacances: de jour en jour la date de la prorogation est reculée : on dirait que députés et sénateurs se font un malin plaisir de traîner leurs travaux en longueur pour priver le président du conseil de la tranquillité dont il espérait jouir pendant l'absence des Chambres.

—

L'expédition tunisienne touche à sa fin, et tout fait prévoir que, l'approche des élections sénatoriales aidant, le gouvernement va faire évacuer prochainement la régence. Il est fortement question de ne laisser en Tunisie que deux divisions, commandées, l'une à Tunis, par le général Japy, l'autre à Sousse, par le général Logerot. Toutes les autres troupes rentreraient en France dans une quinzaine de jours.

L'expédition peut donc être considérée comme terminée, la période d'occupation lui succède.

—

Si nous avons peu à parler cette semaine de notre situation intérieure qui reste sensiblement la même depuis l'avènement du grand ministère, il n'en est pas de même de la situation extérieure. On a lu plus haut le texte de l'importante déclaration que M. de Bismark a faite au Parlement allemand, relativement aux négociations avec la curie romaine.

Certes, nous ne voulons pas dire que l'Église est sur le point de rentrer dans la plénitude de l'exercice de ses droits en Allemagne ; nous savons fort bien que la liberté lui sera mesurée et qu'elle devra encore y soutenir de longues luttes ; mais on commence enfin à lui rendre justice, et c'est là un événement considérable.

Il est passé le jour où retentit à travers le monde ce cri de l'orgueil et de la menace : Nous n'irons jamais à Canossa !

Les journaux allemands signalent d'autre part une nouvelle concession que le gouvernement prussien vient de faire dans la question du *Kulturkampf*.

Les soldats catholiques sont de nouveau conduits en rang au service divin, procédé qui était en usage jusqu'au moment où le *Kulturkampf* a éclaté et qui a été abandonné par la suite. En outre, les recrues catholiques ont pour la première fois de

nouveau prêté dans les églises le serment au drapeau du régiment.

—

En Italie, on assure que l'accord règne enfin entre M. Magliani, ministre des finances, et M. Ferrero, ministre de la guerre, pour l'augmentation des dépenses militaires.

M. Ferrero a dû présenter à la Chambre les projets de lois relatifs aux travaux de défense et d'armement des côtes et des îles, de l'île de Sardaigne surtout.

Les dépenses nécessaires s'élèvent à environ *deux cent millions*. Quarante millions pourront être pris sur les fonds déjà alloués et cent soixante millions seront répartis sur les budgets des années 1882-83-84-85-86.

La *Voce della Verità* croit savoir que, pour faire front à ces dépenses, le gouvernement fera une opération sur les biens ecclésiastiques déjà *incamérés*, mais non aliénés jusqu'à ce jour, en émettant une série spéciale d'obligations.

Le ministre de la justice fait en outre étudier un projet de loi sur la propriété ecclésiastique. En Italie, cet euphémisme signifie qu'on songe à prendre ce qui n'a pas encore été pris.

—

On parle de nouveau d'une entrevue qui aurait lieu entre le czar et l'empereur François-Joseph. Le nouveau ministre des affaires étrangères autrichien, le comte Kalnoky, serait chargé de la préparer officieusement lors de la remise de ses lettres de rappel à Alexandre III, et on peut être sûr qu'il mettra dans la réussite de cette mission une espèce de point d'honneur.

La bonne entente de l'Autriche et de la Russie doit sembler d'autant plus désirable au comte Kalnoky qu'il ne doit guère compter sur l'Italie, en proie à la révolution et presque à l'anarchie.

De récentes difficultés avec la Roumanie, à propos de la navigation du Danube, difficultés qui n'auront sans doute aucune suite grave, mais qui sont en tous cas un avertissement, ne peuvent que confirmer le nouveau ministre dans cette opinion.

—

Le *Blue-Book* concernant l'Afghanistan, que le gouvernement anglais vient de publier, peut être considéré comme donnant la conclusion d'une question qui, depuis trois années, a passé par les phases les plus diverses. Elle s'est terminée plus promptement et plus heureusement qu'on ne pouvait l'espérer il y a peu

de temps encore. L'état d'anarchie qui divisait l'Afghanistan a définitivement cessé, et, depuis la défaite d'Ayoub-Khan, le pouvoir d'Abdurrahman est reconnu à Hérat, aussi bien qu'à Caboul et à Candahar. C'est pour l'Angleterre un point capital d'avoir sur la frontière nord-ouest de son empire indien un allié à la fois puissant et obéissant, et ce résultat n'est pas des plus faciles à atteindre et à conserver. D'ailleurs, les Anglais ont pris d'autres précautions qui complètent cette première garantie. Les tribus afghanes qui habitent les contrées voisines du défilé du Khyber ont accepté le protectorat de l'Angleterre qui se trouve ainsi garder, sinon par elle-même, du moins par ses vassaux, les clefs de l'Afghanistan.

—

L'Angleterre est moins heureuse du côté de l'Irlande.

Les attentats de bandes armées et masquées y deviennent très nombreux. Les attaques sont dirigées surtout contre les fermiers qui paient leurs loyers et contre les landlords qui veulent user de leur droit de chasse si cher aux propriétaires et si impopulaire parmi les tenanciers. Le grand nombre des fermiers qui cherchent à bénéficier du *land act* excite l'activité de la Ligue agraire transformée en société secrète.

—

Les catholiques viennent de remporter dans le canton de Fribourg en Suisse, une nouvelle victoire, et cela, malgré l'intervention des autorités fédérales. Celles-ci avaient interdit la lecture en chaire de la circulation épiscopale rappelant aux catholiques leur devoir de citoyens.

Soixante et onze catholiques sont nommés contre quinze radicaux, dont onze sont élus par les centres protestants. Il y a de plus huit conservateurs modérés.

Le clergé, les magistrats, le peuple témoignent une vive allégresse.

—

En Bavière, le différend entre les députés catholiques de la majorité et le ministère est arrivé au dernier degré d'acuité. Au budget des finances, l'article relatif aux fonds dont la disposition est laissée au ministère pour certaines destinations, a été repoussé par 78 voix contre 59. Les libéraux avaient fait valoir le caractère de bienfaisance que portait l'emploi de ces fonds ; mais M. Ritter a déclaré que la droite, tout en reconnaissant le but bienfaisant des fonds, ne veut pas charger du rôle d'aumônier public un ministère qui n'a pas sa confiance.

Au fond, ce n'est qu'au ministre des cultes et de l'instruction publique, M. Lutz, président du conseil, que la droite est hostile, parce qu'il a un esprit anticatholique. S'il se retirait, toutes les difficultés seraient aplanies. Les libéraux prétendent que le roi ne veut pas entendre parler de sa démission. Mais le souverain ne peut pas forcer M. Lutz à être ministre ; et si cet homme d'État avait du patriotisme, il aurait déjà donné sa démission définitivement et absolument, plutôt que d'être la cause d'un conflit entre la majorité et le roi Louis II, ce qui présenterait de graves dangers.

—

Travaillée depuis longtemps par l'esprit radical, la Norwège manifeste plus que jamais sa tendance à se détacher de la Suède, pour se constituer en république scandinave. La querelle pendante entre le gouvernement de Stockholm et le Storthing siégeant à Christiania est loin de se calmer.

Le gouvernement persiste à maintenir sa manière de voir en ce qui concerne la nécessité de la sanction royale pour toute modification à la Constitution, et la majorité radicale du Storthing continue, de son côté, à prétendre que les lois tendant à modifier le pacte fondamental doivent, tout comme les lois ordinaires, être mises en vigueur lorsqu'elles ont été votées trois fois par la Chambre, que la Couronne les ait ou ne les ait pas revêtues de sa sanction après ce triple vote.

—

Le cabinet de Washington vient de faire partir M. Walter Blaine, fils du secrétaire d'État, et M. Trescott, ancien attaché à la légation des États-Unis à Pékin, avec des missions spéciales pour le Pérou et le Chili. Le vif désir des États-Unis de voir la paix rétablie entre les deux républiques occidentales de l'Amérique du Sud ne fait de doute pour personne, et il faut espérer que cette fois leurs efforts auront un plein succès.

Ajoutons que d'après les journaux anglais, M. Blaine aurait pour instructions de désavouer en partie les déclarations de M. Kilpatrick, sans cependant ratifier absolument celles de M. Hurlbutt. Ce dernier avait presque menacé le gouvernement chilien d'une intervention des États-Unis, pour le cas où le Chili s'annexerait une partie du territoire péruvien ; tandis que M. Kilpatrick avait donné à entendre que le cabinet de Washington se désintéresserait de la question. Les dépêches qu'emporte avec lui M. Blaine contiendraient une protestation contre

les rigoureuses conditions de paix que le Chili veut imposer au Pérou, mais elles n'impliqueraient pas l'idée d'une intervention éventuelle. Ce serait de la part des États-Unis une simple tentative d'arbitrage visant à la conclusion d'une paix également honorable pour le Pérou et le Chili.

—

Pendant ce temps, la grande République américaine s'occupe de la réorganisation de sa marine de guerre. Une commission consultative, présidée par le contre-amiral Rodgers, à la suite de longues études, vient de présenter un projet de réorganisation qui sera soumis au Congrès par le ministre de la marine, en même temps qu'une demande de crédits de 40 millions de dollars.

Le Congrès accordera-t-il immédiatement les 40 millions demandés ? On a quelque doute à cet égard ; mais il acceptera peut-être le projet de réorganisation, en répartissant les dépenses sur plusieurs exercices.

La situation des finances américaines faciliterait ce surcroît de dépenses. D'après le rapport annuel de M. Gilfillan, trésorier des États-Unis, le budget fédéral, pour l'exercice administratif finissant le 30 juin 1881, se chiffre par un excédant de recettes de cent millions de dollars, les recettes ayant été de 361 millions et les dépenses de 260 millions. La plus grande partie de l'excédant a été appliquée à l'amortissement de la dette publique, suivant la marche invariablement suivie depuis quinze ans.

Quand donc la République française suivra-t-elle ce bon exemple ?

—

L'empereur du Japon vient d'annoncer à ses sujets qu'il se propose de convoquer une Assemblée nationale, pour couronner l'édifice de l'organisation de ses États à l'européenne.

Les élections n'auront lieu toutefois qu'en 1890. D'ici là, les Assemblées de la vieille Europe auront usé quelques bonnes douzaines de ministères et renversé peut-être plus d'une Constitution.

—

Le résultat des élections législatives qui ont eu lieu à Rio-Janeiro fait prévoir que la nouvelle Chambre des députés du Brésil comptera 72 membres libéraux contre 50 membres conservateurs.

P. Chantrel.

DERNIÈRES NOUVELLES

Rome, 8 décembre. — La cérémonie de la canonisation a commencé ce matin à neuf heures et s'est terminée à une heure. Grande foule.

Le Pape a prononcé une homélie qui a produit une grande impression.

L'ordre n'a pas été troublé ; le gouvernement avait pris de sévères mesures pour le maintenir au besoin.

—

Le cardinal Mertel est mort.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE (1)

6. **Saint Louis**, par Edmond Demolins ; in-18 de 44 pages, Paris, 1881 ; — prix 15 cent. et *franco* 20 cent.

7. **Charlemagne**, par le même ; in-18 de 52 pages, Paris, 1881 ; — même prix.

8. **La Turbotière**, par J.-T. de Saint-Germain : in-18 de 48 pages, Paris, 1881 ; — même prix.

La collection de la *Petite bibliothèque variée*, que publie la Société bibliographique, augmente tous les jours. Ces petits volumes, en raison de leur prix minime, de leur peu d'étendue, de leur lecture facile, sont bien propres à conquérir des lecteurs qui, plus tard, liront de plus gros livres... Les trois brochures que nous avons sous les yeux comprennent deux chapitres extraits de l'intéressante *Histoire de France* de M. Edmond Demolins : *Charlemagne* et *Saint-Louis*, et une courte nouvelle, *La Turbotière*, due à la plume du regretté J.-T. de Saint-Germain, l'auteur si aimé de la *Légende de l'Epingle*.

—

9. **Vie populaire de Pie IX**, par le R. P. Limbour, directeur de l'Œuvre apostolique des Clercs de Saint-Joseph, à Beauvais ; in-12 de VIII-252 pages ; Paris, 1881 ; — prix : 2 fr. et *franco* 2 fr. 35.

Rien n'est plus difficile, même pour des auteurs de grand talent, que de rencontrer la note juste et de conserver le ton qui convient aux publications populaires. Mgr Fava, évêque de Grenoble, en acceptant la dédicace de ce petit livre, écrit à l'auteur : « Le titre placé en tête du volume ne ment pas ; vous avez su le rendre vrai, et le peuple vous lira avec bonheur. » Rien n'était plus opportun que cette publication, excellente à répandre comme une réparation aux outrages auxquels la mémoire et les restes sacrés du saint Pontife viennent d'être exposés. Ajoutons que ce volume, écrit tout simplement, mais plein de faits, touche, par les points les plus curieux, à l'histoire contemporaine, et que les esprits les plus cultivés y trouveront bien des particularités ignorées ou peu connues sur les

(1) Il est rendu compte de tout ouvrage dont *deux exemplaires* ont été déposés dans les Bureaux des *Annales catholiques*. MM. les auteurs et MM. les éditeurs sont priés d'indiquer le prix des livres qu'ils envoient.

événements et les personnages des règnes de Louis-Philippe et de Napoléon III.

—

10. **Mémoires et récits de François Chéron,** publiés par F. Hervé Badin, professeur à l'Université catholique d'Angers; in-12 de VIII-280 pages, avec 4 vignettes; Paris, 1882; — prix 3 fr. 50; *franco*, 3 fr. 95.

Le savant professeur des facultés catholiques d'Angers a trouvé, parmi des papiers de famille, les mémoires manuscrits et la correspondance de François Chéron, qui, né en 1674 et mort en 1829, fut successivement membre du conseil secret de Louis XVI au 10 Août, commissaire du roi Louis XVIII près le Théâtre Français de 1818 à 1825, auteur dramatique et critique de littérature sous la Restauration. Dans les premiers chapitres l'auteur nous donne une peinture fidèle de la vie d'une famille bourgeoise à la fin du XVIIIe siècle. Puis l'on voit s'accentuer le mouvement de la Révolution dont François Chéron affronte toutes les tempêtes en luttant énergiquement, sans jamais abandonner ses espérances de restauration monarchique qu'il vit enfin se réaliser. Les récits et les anecdotes rapportés par François Chéron sur l'époque révolutionnaire et particulièrement sur le Directoire offrent un intérêt saisissant. En 1815, après avoir été une troisième fois emprisonné pendant les Cent-Jours, Chéron se donna tout entier à la littérature. Ses essais dramatiques, son talent estimé de critique, et plus encore, ses fonctions de commissaire du roi à la Comédie-Française, le mirent en rapport avec les plus célèbres écrivains de la Restauration dont ce volume reproduit plusieurs lettres fort curieuses. Quatre jolis portraits gravés par A. Tauxier d'après des dessins originaux obligeamment prêtés par les descendants de François Chéron, ajoutent à l'intérêt du volume. Ce sont, en effet, des types bien accusés que Marin Chéron, le père de François, planteur en chef des forêts du roi, simple ouvrier forestier arrivé par son travail et son intelligence à une position fort enviable; sa digne compagne qui lui donna quatorze enfants; François Chéron l'ardent polémiste, et Mme Chéron « qui subjuguait tous les cœurs par la franchise et la noblesse de ses manières, par la solidité de son jugement, la sûreté de son commerce et cette cordialité que personne ne posséda jamais à un égal degré avec ceux qui l'aimaient. »

REVUE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

Encore une liquidation très dure pour la spéculation à la hausse. On lui a infligé des reports exorbitants. Elle vient de payer jusqu'à 80 centimes, d'une liquidation à l'autre, pour faire reporter son 5 0/0. A ce compte, courtage compris, c'est du 10 0/0 qu'il faudrait débourser pour avoir l'honneur d'encaisser 5 fr. de coupons français. Qui ne se lasserait pas en présence de semblables exigences !

La haute banque boude le nouveau cabinet; elle ne lui a pas encore pardonné MM. Allain-Target, Paul Bert et M. Magnin. Quand M. Gambetta et consors ont si brutalement déclaré la guerre aux financiers, il eût fallu au moins la soutenir, et ils ne l'ont pas fait.

On s'attendait généralement à la Bourse que le nouveau

ministre des finances mettrait à la disposition des acheteurs de rentes le demi-milliard du Trésor, actuellement sans emploi ; il n'a pas usé de cette faculté et sa conduite à cet égard est absolument..... incompréhensible, — pour être poli. C'est un grand tort, en effet, d'avoir exposé les rentes françaises et le Crédit national aux coups de la finance cosmopolite, si l'on ne voulait pas se servir des armes qu'on avait entre les mains.

Il est inutile de se dissimuler le malaise de notre place, malaise qui ne fait que s'accroître en présence des exagérations que commet encore actuellement une spéculation en déboire.

Nous n'avons plus besoin de remonter aux origines, ni de vous parler des syndicats qui tiennent le marché et le mènent à leur guise. Les syndicats sont aujourd'hui surchargés ; ils ont d'énormes stocks en portefeuille ou en reports et, chaque jour, il se crée de nouveaux papiers. La dégringolade n'est qu'une question de temps ; elle serait déjà venue, s'il n'existait pas des vendeurs à découvert.

Le salut du rentier est absolument en dehors de la Bourse et dans les affaires nouvelles ; il faut dégager de la situation actuelle les éléments d'avenir.

Le Crédit foncier se rapproche de 1,800 fr. ; les obligations communales 4 °/° s'enlèvent rapidement. Le Crédit de France offrait 50,000 actions de la Banque romaine, on lui en demande 200,000. La Banque romaine monte à 725 fr. Le Rio Tinto dépasse 715 fr. Le capital de cette Société se compose de 83,750,000 fr. en actions et de 60 millions en obligations. Par ces chiffres, l'on peut juger de l'importance de cette Société minière qui fournit, à elle seule, le dixième de la consommation du monde entier. Jamais établissement ne fut plus florissant.

Le placement privilégié 6 0/0, qui était déjà un succès, devient, maintenant et sans conteste, un des meilleurs placements qui existent. Outre les marchandises qui étaient affectées à sa garantie spéciale, il avait un privilège sur le capital de la Société des Villes d'Eaux. Ce capital était de un million, le voilà maintenant porté à quatre millions, depuis la création des 10,000 Parts nouvelles, émises à 200 fr., entièrement libérées. La garantie est donc quadruplée de ce chef ; c'est aussi élémentaire qu'indiscutable. C'est donc un placement hors ligne, tant au point de vue du revenu, que comme sécurité.

Les Parts de la Société des Villes d'Eaux sont recherchées autant par les anciens sociétaires qui ont déjà gagné cent pour cent sur leurs titres primitifs, que par le public qui espère que ce même fait pourra se renouveler. En attendant, chaque Part jouit d'un revenu de 6 0/0, soit douze fr. par an, et de plus elle participe aux bénéfices sociaux. On sait que, depuis trois ans, chaque Part a joui d'un revenu total de 18 0/0 l'an. Cela permet bien d'attendre patiemment une nouvelle plus-value.

(*Société des Villes d'Eaux.*)

Le gérant : P. CHANTREL.

Paris. — Imp. Saint-Paul, 51, rue de Lille. L. Philipona.

ANNALES CATHOLIQUES

LE 8 DÉCEMBRE A ROME (1)

Aujourd'hui toute la grande famille catholique est en fête.

Les regards de tous les chrétiens du monde sont tournés vers le Vatican, et en même temps vers le ciel.

L'Église militante se mêle à l'Église triomphante, et elle retrempe là-haut ses forces pour mieux lutter contre ses ennemis.

La Rome catholique décrète aujourd'hui les honneurs de l'apothéose chrétienne à quatre héros du sacrifice et de la charité. Leur nom entre dans ce glorieux catalogue qui donne, à ceux qui ont eu l'auréole de la vertu, la couronne de l'immortalité.

C'est en vain qu'au XVIe siècle une voix blasphématrice prétendit qu'il n'y aurait plus de saints. La sainteté héroïque, la vertu surnaturelle sont des fleurs dont l'éclat ne pâlit jamais sur la terre chrétienne : *Floribus ejus nec rosæ nec lilia desunt.*

La Providence, admirable dans ses voies, a toujours suscité les grands exemples des vertus les plus nécessaires, suivant les différentes époques. Aujourd'hui, elle nous montre les grandes figures de ceux qui peuvent être, aux yeux de notre siècle, un salutaire enseignement.

J.-B. de Rossi, qui fut l'honneur de l'illustre clergé de Rome, est l'image de ces hautes vertus qui sont le caractère propre du sacerdoce catholique : il est surtout l'image de cette charité sans bornes, dont les hôpitaux, les prisons et les hospices de la Ville éternelle ont gardé l'ineffaçable souvenir.

Laurent de Brindes, ce disciple du petit pauvre d'Assise,

(1) Extrait du *Journal de Rome*. Ce nouveau journal, rédigé en français, paraît à Rome depuis les premiers jours de décembre. Il est imprimé dans les ateliers de l'*Osservatore romano*, et ne peut manquer de jouir d'une grande autorité auprès de la presse catholique, à laquelle il viendra en aide en rectifiant les nouvelles erronées répandues par la presse révolutionnaire et en combattant vigoureusement les ennemis de l'Eglise.

devient puissant par ses œuvres ; et par la prudence de ses avis, ainsi que par l'efficacité de sa parole, il gagne la faveur des princes chrétiens, et il les encourage à s'allier entre eux contre les progrès de la réforme luthérienne.

Benoît Labre exerça au centre du catholicisme les hautes vertus qui manquaient le plus à son temps. Dans le siècle de la révolution il enseigna l'obéissance ; dans le siècle du luxe effréné il enseigna la pauvreté ; dans le siècle de Voltaire et de l'Encyclopédie il enseigna la foi qui sauve, la charité qui console, l'espérance qui vivifie.

Claire della Croce de Montefalco brille par sa pureté virginale, et attire les âmes vers le ciel par le feu de ses séraphiques ardeurs.

Ce sont là les quatre héros auxquels Léon XIII décerne aujourd'hui l'honneur des autels.

Un prêtre qui représente, à un haut degré de perfection, l'amour de l'humanité souffrante ; un laïque qui est le type de la pauvreté la plus absolue ; deux religieux, dont l'un est le modèle de la vie d'action, l'autre le modèle de la vie de contemplation : voilà la glorieuse série de vertus héroïques que l'Église nous donne en exemple.

Par J.-B. de Rossi, les riches doivent apprendre à aimer les pauvres.

Par Benoît Labre, les pauvres apprennent à aimer la pauvreté.

Il y a là, quoi qu'on en dise, les éléments les plus aptes à résoudre le grand problème social, dont les économistes, ainsi que les socialistes de la chaire et de la rue, n'ont pas réussi à dissiper les obscurités menaçantes.

Nous nous inclinons donc devant ces nobles figures, vers lesquelles sont aujourd'hui tournées les pensées de tous les chrétiens.

C'est en ces heures solennelles qu'on éprouve une douce joie d'appartenir à cette Église catholique, toujours pleine de vitalité, qui possède dans son sein de si hauts exemples de vertu et qui les propose à l'admiration du monde.

C'est ainsi que Léon XIII se venge des ennemis de son autorité souveraine. Il lève les yeux au ciel, et il invoque sur le monde l'intercession des amis de Dieu. Aux générations corrompues il montre le spectacle des vertus qui seules peuvent sauver les sociétés en péril.

Les adversaires de la Papauté peuvent lui enlever le libre

exercice de certaines importantes fonctions de son ministère apostolique; ils ne peuvent arracher des mains du successeur de Pierre les clefs du royaume des cieux.

C'est pourquoi nous disons avec le poète :

Omnia possideat ; non possidet aera Minos.

LA CANONISATION (1)

Le jeudi, 8 décembre, anniversaire mémorable de la définition dogmatique de l'Immaculée-Conception de la Bienheureuse Vierge Marie, Mère de Dieu, a été célébré dans le palais apostolique du Vatican, un des actes les plus solennels de l'autorité suprême du Pontife romain, qui décrète la canonisation des Bienheureux *Jean-Baptiste de Rossi,* chanoine de la basilique de Sainte-Marie in Cosmedin, *Laurent de Brindes,* prêtre profès de l'ordre des mineurs capucins; *Benoît-Joseph Labre,* laïque de Boulogne-sur-Mer, diocèse d'Arras, confesseur; et *Claire de la Croix,* vierge de Montefalco, religieuse professe de l'ordre de Saint-Augustin, lesquels pratiquèrent les vertus au degré héroïque et dont la glorification eut pour preuves les miracles opérés par Dieu à leur intercession.

L'auguste solennité a lieu dans la grande salle (Aula) supérieure au portique de la basilique vaticane, et disposée avec magnificence.

Notre Saint-Père le Pape Léon XIII, accompagné de sa cour, revêtu des vêtements pontificaux, est descendu vers neuf heures de ses appartements pour se rendre dans la salle des *Paramenti* (ornements), qui est contiguë à la salle Ducale, où l'attendaient les éminents cardinaux, déjà revêtus eux-mêmes des ornements de leur ordre. NN. SS. les archevêques et évêques, les abbés ordinaires et les généraux d'ordres monastiques, portant la chape lamée d'argent et la mitre de toile blanche, les pères pénitenciers de la basilique vaticane, les divers collèges de la prélature, la chapelle pontificale, les prélats, les officiers et consulteurs de la Sacrée-Congrégation des Rites.

(1) Nous empruntons au *Journal de Rome* le récit de la cérémonie, en y faisant quelques additions.

Le Souverain-Pontife, ayant pris les vêtements sacrés et le manteau papal, la tiare en tête, est entré dans la salle ducale, s'est assis et a béni l'encens. Là, tous ceux qui devaient faire partie de la procession étant rassemblés, il a déposé la tiare, s'est agenouillé, a prié quelques instants, puis s'est levé, et deux archevêques assistants au trône lui ayant présenté le livre et le bougeoir, il a entonné l'hymne *Ave, maris Stella,* qu'ont poursuivie les chantres chapelains sur l'harmonieuse composition de Biordi.

Après la première strophe de l'hymne, le Pape s'est coiffé de la mitre précieuse et a pris place sur la *sedia gestatoria,* près de laquelle a été conduit, par un maître des cérémonies, l'éminent cardinal Bartolini, procureur de la canonisation, pour offrir trois cierges allumés, ornés de peintures, à Sa Sainteté, qui a offert le plus grand au prince assistant au trône, lequel a d'abord baisé le pied, et a retenu pour Elle le plus petit, le tenant de la main gauche, enveloppée du voile de soie blanche, et gardant la droite libre pour bénir.

En attendant, les maîtres des cérémonies pontificales mettaient en mouvement la procession dans l'ordre suivant :

Deux curseurs apostoliques avec les massues d'argent ; — les officiers mineurs ; les consulteurs et les prélats officiers de la Sacrée-Congrégation des Rites. — Puis les membres de la chapelle pontificale, c'est-à-dire : les procureurs du collège, — le père prédicateur apostolique avec le père confesseur de la famille pontificale, — les procureurs généraux des ordres mendiants, — les *Bussolanti*, — les chapelains communs, quelques-uns desquels portant les mitres précieuses du Pontife, — les clercs et les chapelains secrets, — le procureur général du fisc de la R. C. A. (révérende Chambre apostolique), — les avocats consistoriaux, — les camériers d'honneur et les chantres chapelains, chantant l'hymne commencée par Sa Sainteté.

Suivaient en surplis et rochet les représentants des divers collèges de la prélature, deux chapelains secrets portant la tiare et la mitre ordinaire de Sa Sainteté, et au milieu de sa cour S. Ex. le prince maître du Saint-Hospice, assisté par les massiers et les curseurs apostoliques.

Un votant de la signature marchait avec l'encensoir fumant, — puis le dernier auditeur de Rote, en aube, comme sous-diacre apostolique, portant la croix papale, entouré de sept votants de la signature, lesquels remplissant les fonctions

d'acolytes soutenaient des chandeliers portant cierge allumé et agrémenté d'arabesques et de peintures brillantes.

Après le sous-diacre apostolique venait un maître ostiaire à la *virga rubea,* custode de la croix papale, suivi d'un auditeur de Rote faisant fonctions du sous-diacre apostolique qui doit officier à la messe entre le diacre et le sous-diacre grecs.

Les pénitenciers de la basilique Vaticane en chasubles, les abbés généraux et le commandeur de l'hospice Saint-Esprit, les abbés présents à Rome, tous en pluvial de damas blanc avec la mitre de toile, suivis des évêques et archevêques assistants, tous en pluvial lamé d'argent et mitre de toile.

Le Sacré-Collège, d'abord les cardinaux-diacres en riches dalmatiques lamées d'argent, brodées d'or ; — ensuite les cardinaux-prêtres en chasubles ; — enfin les cardinaux-évêques en pluvial avec le fermail orné de pignes, parmi lesquels l'Eme cardinal doyen du Sacré-Collège, qui faisait les fonctions d'évêque assistant et portait un magnifique pluvial brodé d'or, tous coiffés de la mitre de damas blanc, un cierge à la main et suivis de leur cour.

Le prince assistant au trône, suivi de deux auditeurs de Rote destinés à soutenir la *falda,* — les deux cardinaux premiers diacres assistants et l'Eme cardinal Zigliara, diacre officiant, — Mgr le préfet des cérémonies pontificales, accosté de deux maîtres des cérémonies.

A ce moment, les *palafrenieri* et les *sediari,* vêtus de l'habit de soie damasquiné et de la simarre de drap rouge, commandés par le fourrier et l'écuyer majeurs, élevaient la *sedia gestatoria,* et sous le baldaquin dont les hampes étaient soutenues par huit prélats référendaires de la signature en mantelette et rochet, et accosté des *flabelli* que portaient des camériers secrets, le Souverain-Pontife s'est avancé, tenant le cierge de la main gauche, comme nous l'avons dit plus haut, suivi latéralement des officiers et commandants de la garde noble, des officiers des gardes suisse et palatine, et des suisses en cuirasse armés des grandes épées, ainsi que du collège des massiers qui fermaient le cortège.

Suivaient la marche de cet imposant cortège : le doyen de la Sacrée Rote, soutenant la mitre, entre deux camériers secrets, et l'adjudant de la Chambre.

Son Exc. Rme Mgr le majordome, le collège des protonotaires apostoliques participants, avec le maître de la chambre et les

généraux des ordres religieux qui ont place à la chapelle, terminaient la procession.

La procession sortie de la salle Ducale a fait le tour de la salle Royale, puis est entrée dans la chapelle Sixtine pour y adorer le Très Saint Sacrement, exposé au milieu d'une riche illumination.

Descendant alors de la *sedia gestatoria*, et déposant la mitre, le Souverain-Pontife s'est agenouillé pour faire l'adoration en même temps que tous les membres de la procession, pendant que les chantres chapelains chantaient la dernière strophe de l'*Ave maris Stella.*

Après l'adoration, le Saint-Père s'est levé, et tous ceux qui devaient prendre part à la cérémonie de la canonisation, dans l'ordre que nous avons dit, se sont rendus dans la grande salle qui se trouve au-dessus du portique de la Basilique Vaticane.

Le Saint-Père ayant sur sa tête la tiare, et porté sur la *sedia gestatoria*, fait son entrée dans la grande salle pendant que les chantres de la chapelle exécutent le motet: *Tu es Petrus.*

Lorsque tout le monde est entré dans le presbytère, le Saint-Père, étant arrivé devant l'autel pontifical, a remis son cierge à Mgr l'échanson, qui a tenu ce cierge durant toute la cérémonie en se plaçant à la droite du prince assistant au trône. Le Pape est descendu de la *sedia* et le cardinal second diacre ayant enlevé la tiare de la tête de Sa Sainteté, Elle s'est agenouillée devant l'autel pour prier, et Elle s'est ensuite assise sur le trône, placé au fond de la salle.

Les archevêques et les évêques sont allés s'asseoir à la place qui leur avait été indiquée par le maître des cérémonies, dans le billet d'invitation.

L'obédience a eu lieu alors : les cardinaux ont baisé la main du Souverain-Pontife; les archevêques et évêques ont baisé le genou de Sa Sainteté, et les abbés et les pénitenciers ont baisé le pied du Pape.

Chacun ayant pris sa place, ayant toujours à la main le cierge allumé, le cardinal Bartolini, procureur de la canonisation, a été conduit par un des maîtres de cérémonies devant le trône pontifical, ayant à sa gauche le commandeur de Dominicis Tosti, doyen des avocats consistoriaux, qui ayant fait une génuflexion, a adressé à Sa Sainteté au nom de S. Em. le cardinal procureur la postulation *instanter*, et dans la formule d'usage, afin que Sa

Sainteté veuille enregistrer dans le catalogue des saints les quatre bienheureux.

Mgr Mercurelli, secrétaire des brefs *ad principes,* et qui se trouvait devant le trône pontifical, répondit en latin au nom du Saint-Père.

Après cette réponse, le cardinal procureur et le doyen des avocats consistoriaux sont revenus à leur place. Le Saint-Père descendant du trône s'agenouillait devant l'autel, et tous les présents s'agenouillaient aussi.

Après quoi deux des chantres de la chapelle ont entonné les litanies des saints, auxquelles les assistants ont répondu.

Après le chant des litanies le Saint-Père est revenu s'asseoir sur son trône, et l'avocat consistorial a renouvelé avec le cérémonial déjà décrit la postulation *instanter et instantius.*

A cette seconde postulation le prélat secrétaire du Pape répond de nouveau au nom de Sa Sainteté, et le Souverain-Pontife avec la mitre sur la tête faisait une génuflexion.

Toute l'assemblée se lève en même temps que le Souverain-Pontife. Puis les deux évêques assistants s'étant approchés avec le livre et le cierge, le Souverain-Pontife entonne l'hymme *Veni, Creator Spiritus*, se tenant à genoux pendant toute la première strophe, et restant sur pieds jusqu'à la fin de l'hymme, exécutée pas les chapelains chantres (musique de Biordi).

Après le verset de l'hymme, deux prélats (*votanti di segnatura*), portant des flambeaux, s'approchent du trône.

Alors le Souverain-Pontife chante l'oraison propre de l'Esprit-Saint, puis il s'assied, se recouvrant de la mitre. Les deux prélats reviennent devant lui pour faire la troisième postulation *instanter, instantius, instantissime.*

Après la réponse de Mgr le secrétaire, tout le monde se lève sur pieds, tandis que l'avocat postulateur reste agenouillé.

A ce moment le Pape, le mitre en tête et étant assis, du haut de son trône comme Docteur infaillible et Chef de l'Église universelle, prononce le décret de canonisation dans la formule traditionnelle :

Pour l'honneur de la Sainte-Trinité, pour l'exaltation de la foi catholique, et pour l'accroissement de la religion chrétienne, par l'autorité de Notre-Seigneur Jésus-Christ, des bienheureux apôtres Pierre et Paul et par la Nôtre, après mûre délibération et après avoir plusieurs fois invo-

qué le secours divin, d'après le conseil de nos vénérables frères les cardinaux de la sainte Église romaine, Nous décidons et jugeons que les bienheureux *Jean-Baptiste de Rossi, Laurent de Brindes, Benoît-Joseph Labre,* confesseurs, et la bienheureuse *Claire de Montefalco,* vierge, sont saints, et Nous les inscrivons au catalogue des saints (1).

Nous statuons en outre que leur mémoire doit être honorée chaque année avec une pieuse dévotion par l'Église universelle, savoir, parmi les saints confesseurs non Pontifes, celle de *Jean-Baptiste,* le 23 mai ; celle de *Laurent,* le 7 juillet; celle de *Benoît-Joseph,* le 16 avril; parmi les saintes vierges, celle de *Claire,* le 18 août. Au nom du Père, et du Fils et du Saint-Esprit. Ainsi soit-il.

Le décret solennel ayant été publié, les personnages qui ont fait les trois supplications, s'avancent de nouveau au pied du trône, et l'avocat consistorial, agenouillé, au nom du cardinal procureur, rend grâce au Pontife, et le supplie de décréter que les lettres apostoliques relatives soient expédiées avec la formule propre.

Notre Saint-Père le Pape a répondu : *Decernimus,* et a béni de la main sans ajouter d'autres paroles.

Alors le cardinal procureur a gravi les marches du trône et a baisé la main de Sa Sainteté, recouverte de l'aurifigium (voile d'or), puis le genou du Pape, et il est retourné à sa place.

L'avocat consistorial s'est alors levé, et, s'adressant aux protonotaires apostoliques, il les a priés de dresser l'acte de la canonisation dans la formule ordinaire.

Le premier des protonotaires apostoliques lui a répondu : *Conficiemus,* et se tournant vers les camériers qui étaient auprès du trône, il les a invités à servir de témoins en leur disant : *Vobis testibus.*

Le son des trompettes d'argent s'est aussitôt fait entendre pour annoncer au loin l'heureuse nouvelle de la promulgation des décrets, et au même instant les cloches de Saint-Pierre ont sonné à toute volée, et les cloches de toutes les églises n'ont pas tardé à répondre à leur joyeux appel.

(1) Beatos *Joannem Baptistam de Rubeis, Laurentium a Brundusio, Benedictum-Josephum Labre* confessores, et *Claram a Cruce* virginem, sanctos esse decernimus et definimus ac sanctorum catalogo adscribimus.

Alors le Saint-Père s'est levé et, après avoir déposé la mitre, a entonné le *Te Deum,* qui a été continué par les chapelains chanteurs, tandis que dans la chapelle Sixtine on défaisait les voiles qui recouvraient les oblations.

Le *Te Deum* terminé, le premier des cardinaux-diacres assistants, le cardinal Mertel (1), a récité le verset : *Orate pro nobis Sancti Joannes Baptista, Laurenti, Benedicte Joseph et Clara,* et les chantres de la chapelle pontificale ont répondu : *Ut digni efficiamur promissionibus Christi.* Les acolytes sont retournés alors sur le trône et le Saint-Père a dit l'*Oremus* propre des nouveaux saints.

Après l'*Amen*, le Souverain-Pontife s'est assis pour recevoir la mitre et s'est aussitôt levé de nouveau. Alors le cardinal-diacre qui chante l'évangile de la messe pontificale s'est placé à la gauche du trône et a récité solennellement le *Confiteor*, en ajoutant après les paroles *Petro et Paulo*, les suivantes : *Sanctis Joannæ Baptistæ*, *Laurentio, Benedicto Josepho et Claræ*, et après *Petrum et Paulum*, celles-ci : *Sanctos Joannem Baptistam*, *Laurentium*, *Benedictum Josephum et Claram.*

Pendant ce temps, le sous-diacre apostolique se dirigeait vers le trône, avec la croix levée, et le Souverain-Pontife, ayant déposé la mitre, a chanté la prière qui se dit avant la bénédiction et a ajouté après les paroles *Petri et Pauli*, ces autres : *Sanctorum Joannis Baptistæ, Laurentii, Benedicti Josephi et Claræ.* Puis l'absolution terminée, il a élevé davantage la voix et a donné la bénédiction apostolique.

La cérémonie de la canonisation étant ainsi terminée, Notre Saint-Père le Pape a entonné l'heure de *Tierce*, pendant laquelle il s'est revêtu de ses habits pontificaux pour la messe qu'il allait célébrer, et dans laquelle le cardinal di Pietro, doyen du Sacré-Collège, a rempli les fonctions d'évêque assistant, les cardinaux Mertel et Randi, celles de diacres assistants au trône, le cardinal Zigliara, celles de diacre assistant à l'autel, et Mgr Gizzi, auditeur de la Sacrée Rote, celles de sous-diacre apostolique.

La messe solennelle célébrée par le Saint-Père était celle de l'Immaculée-Conception, avec l'oraison propre des nouveaux saints, et suivant le rite accoutumé dans les messes pontificales du Saint-Père.

Après l'Évangile, qui a été chanté comme l'épître en latin et

(1) La mort de l'éminent cardinal a été démentie.

en grec, le Saint-Père a prononcé une homélie que l'*Osservatore romano* résume comme il suit :

Sa Sainteté a prononcé une savante homélie, dans laquelle Elle a rappelé avec des paroles de joie et de consolation l'heureuse circonstance de la fête de l'Immaculée-Conception de Marie. Puis, le Saint-Père s'est lamenté sur la tristesse des temps qui ont offusqué la splendeur de cette solennité en empêchant sa célébration dans la majestueuse et grandiose basilique du Vatican. Il a remercié le Ciel en termes chaleureux d'avoir pu, dans ce jour solennel, décréter les honneurs de la sainteté pour quatre héros de l'Église catholique.

Il en a fait l'éloge en rappelant leurs mérites et vertus. Il a fait ressortir l'honneur et la gloire que l'Église tire de leur exaltation, elle qui a pu enfanter de tels fils. Semblablement, l'Église militante trouve en eux un grand motif d'espoir et de consolation à raison de la puissante protection qu'elle est en droit d'en attendre. Elle découvre en eux des exemples de la vie chrétienne parfaite et des modèles à imiter ; et cela, pour toute sorte de personnes : les ecclésiastiques, soit séculiers, soit réguliers, ont saint Jean de Rossi et saint Laurent de Brindes, les vierges consacrées à Dieu ont sainte Claire de Montefalco, les fidèles du siècle saint Benoît-Joseph Labre.

Le Saint-Père a fini en implorant pour l'Église universelle les prières et l'intercession de Marie Immaculée et des nouveaux saints.

Le cardinal Zigliara s'est ensuite rendu auprès du trône et a chanté le *Confiteor* avec l'invocation des nouveaux canonisés ; puis le cardinal assistant publia l'indulgence plénière.

Après cette publication, le Saint-Père a donné la bénédiction.

Pendant le chant du *Credo*, douze cardinaux, membres de la Sacrée-Congrégation des Rites, invités par les maîtres des cérémonies pontificales, quittaient leurs places pour se rendre à la chapelle Pauline, où se trouvaient disposées en bel ordre sur des tables les oblations.

A l'offertoire a eu lieu la présentation au Saint-Père des oblations consistant en pain, vin, eau, deux tourterelles, et deux

colombes et quelques petits oiseaux. Il y a eu autant d'oblations que de Bienheureux canonisés, ou plutôt que de postulations.

Voici les objets que chaque postulation a coutume de présenter : cinq cierges peints, avec le portrait du saint au milieu et les armes du Saint-Père. Deux de ces cierges pèsent vingt kilogrammes et les trois autres quatre.

Les pains sont au nombre de deux et assez gros, l'un doré et l'autre argenté, avec les armes du Pape au-dessus. Ils sont placés sur un plat d'argent.

Le vin et l'eau sont contenus en deux petits barils, l'un doré et l'autre argenté.

Trois cages, d'un très beau travail, renferment les animaux suivants : la première renferme deux tourterelles, la seconde deux colombes, la troisième quelques oiseaux de diverses espèces.

Ces offrandes sont portées au trône par les postulateurs des causes des canonisés, et par d'autres à qui cela appartient à des titres spéciaux, et par les gentilshommes des cardinaux députés pour les présenter.

C'est, en effet, aux cardinaux qu'il appartient de faire cette présentation au Saint-Père. Outre le cardinal établi comme procureur de la canonisation, il en est d'autres qui jouissent de ce privilège ; à savoir : un cardinal-évêque, un cardinal-prêtre, un cardinal-diacre, de ceux qui appartiennent à la Congrégation des Rites.

Voici les noms des EE. cardinaux :

Ceux qui prennent part à la première oblation de saint Jean-Baptiste de Rossi, sont : LL. EE. les cardinaux Di Pietro, évêque ; Bartolini, procureur de la canonisation ; Bonaparte, cardinal-prêtre ; de Falloux, cardinal-diacre.

A la seconde oblation de saint Laurent de Brindes : les EE. cardinaux Sacconi, évêque ; Monaco Lavalletta, prêtre ; Pellegrini, diacre.

A la troisième oblation de saint Benoît-Joseph Labre : les EE. cardinaux Bilio, évêque ; Oreglia, prêtre ; Pecci, diacre.

A la quatrième oblation de sainte Claire de la Croix : les EE. cardinaux Pitra, évêque ; Martinelli, prêtre, et Hassoun, tenant lieu de diacre.

Voici les noms des oblateurs :

Pour la première oblation, les prêtres de la pieuse union de Sainte-Galle avec les ecclésiastiques du diocèse de Gênes ;

Pour la deuxième oblation, les PP. Capucins ;

Pour la troisième oblation, les prêtres du diocèse d'Arras ;

Pour la quatrième, les PP. Augustins.

De la chapelle Pauline, les EEmes cardinaux et les autres oblateurs font leur entrée dans la salle de la canonisation, dans l'ordre prescrit par le cérémonial, et les oblateurs de chaque cause, l'un après l'autre et conformément au rite, présentent au trône pontifical les oblations.

Toutes les oblations étant faites, Sa Sainteté continue la célébration du saint Sacrifice, selon le cérémonial prescrit pour la messe pontificale.

La messe finie, le Saint-Père dépose le pallium et le manipule sur l'autel, et ayant remis la mitre revient au trône, sur lequel s'étant assis, on lui enlève la mitre, et on lui remet la tiare.

Ensuite se présente devant le Saint-Père S. E. le cardinal Bartolini, procureur de la canonisation, avec Mgr Di Marzo, président de la postulation, et les quatre postulateurs des causes respectives.

Alors S. Em. le cardinal procureur offre, selon la coutume, au nom des quatre postulateurs, à la Sainteté de Notre-Seigneur le *Presbyterium pro missa bene cantata*, dans une bourse de soie blanche brodée en or.

Après cela, le Saint-Père étant monté sur la *sedia gestatoria*, revient dans la salle des *Paramenti*, précédé de toute la cour des EEmes cardinaux et de tout le cortège ordinaire.

Arrivé à la salle ducale, il descend de la *sedia gestatoria*, et, étant entré dans la salle des Paramenti, se dépouille des ornements pontificaux et rentre dans ses appartements.

Enfin, avant de finir, nous ne saurions oublier de dire que les chantres chapelains de la chapelle Sixtine, dirigés par M. le chevalier Mustafa, l'illustre maître général de ladite chapelle, ont chanté avec leur talent inimitable :

L'hymne *Ave Maris Stella,* de Biordi.

Le motet *Tu es Petrus,* de Vittoria.

Le *Veni Creator,* de Biordi.

La messe solennelle de Ciciliani, à huit voix.

Le *Credo*, de Vittoria.

Le *Tota pulchra,* la dernière et si émouvante composition de Palestrina, à six voix.

Le motet *O salutaris hostia,* un chef-d'œuvre du maestro directeur, le chevalier Mustafa.

Commencée à neuf heures du matin, l'émouvante et grandiose

cérémonie que nous venons de décrire était terminée seulement à trois heures de l'après-midi.

Toute la journée, une grande partie de la population de Rome et les pèlerinages envoyés de plusieurs pays de l'Europe, n'ont cessé de venir se prosterner dans Saint-Pierre et prier pour le Souverain-Pontife et l'Église persécutée par l'esprit de révolution et d'impiété.

—

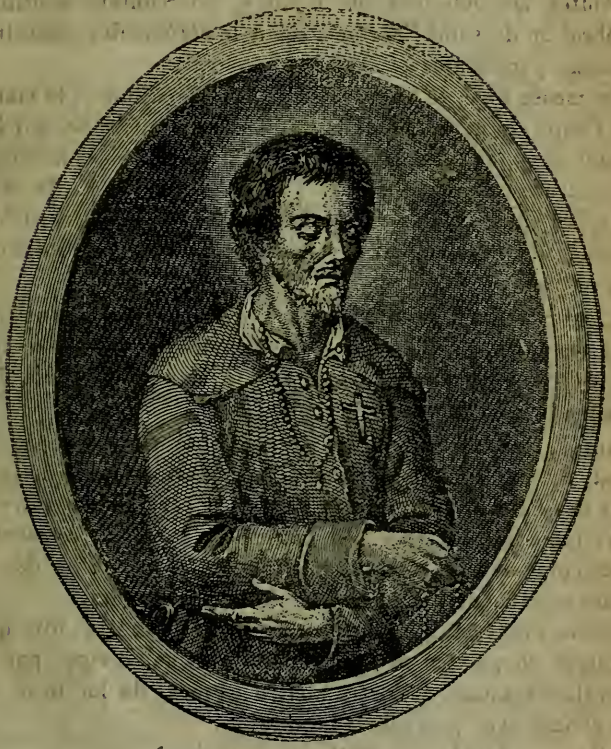

Voici l'oraison propre à la fête de saint Benoît-Joseph Labre. Cette oraison sera dite chaque année à la messe du 16 avril :

O Dieu, qui avez amené saint Benoît à demeurer uni avec vous seul par le désir de l'humilité, par l'amour de la pauvreté, accordez-nous, par son intercession, de dédaigner les choses de la terre et d'aimer seulement les choses du ciel. — Ainsi soit-il.

LES ÉLECTIONS DE FRIBOURG

On nous écrit de Fribourg (Suisse) :

Les élections générales qui ont eu lieu le 4 décembre dans le canton de Fribourg revêtent une telle importance que vous voudrez bien me permettre de vous donner un court historique des luttes et des causes qui ont amené le triomphe complet des catholiques dans notre canton.

Depuis 1856, le canton de Fribourg jouissait paisiblement du bonheur d'avoir remporté une grande victoire sur le radicalisme qui s'y était implanté en 1847 à l'aide des baïonnettes fédérales.

Dans une assemblée à jamais mémorable tenue à Posieux en 1856, le peuple avait résolu de se débarrasser du joug radical, et il y parvint dans une votation imposante où l'immense majorité catholique, dégagée des entraves et de la pression du dehors, put librement manifester sa volonté et secouer les chaînes qui la tenaient captive depuis tantôt neuf ans. Le régime conservateur ramena la prospérité et la tranquillité au sein du pays; à l'iniquité succéda la justice, aux spoliations de tout genre la restitution, à la tempête le calme et la sérénité.

Vingt ans plus tard, le radicalisme n'existait plus dans le canton de Fribourg qu'à l'état de souvenir, comme un ennemi terrassé et réduit à une impuissance complète. Le parti catholique avait acquis une puissance si considérable, que toute tentative de l'attaquer devenait insensée. Le bonheur et la prospérité régnaient sur tout le pays et avaient fini par rendre le peuple d'une insouciance politique qui devait lui être fatale. Quelques jeunes gens, imbus d'idées libérales puisées dans certaines Universités allemandes, conçurent, d'un commun accord avec les modérés de l'époque, le projet de modifier l'esprit si profondément catholique qui dominait dans le canton. Le radicalisme n'était plus pour eux le terrible ennemi d'autrefois, on pouvait le tolérer et même lui tendre parfois la main; le clergé, selon eux, devait ne pas pénétrer dans le domaine de la politique et de la vie sociale, son unique rôle devant être de rester confiné dans le presbytère ou dans la sacristie pour y vaquer aux besoins du culte; l'Église ne devait nullement s'immiscer dans les affaires de l'État, et l'État lui-même ne devait pas être obligé de veiller avec un soin si jaloux à la

prospérité de la religion et des intérêts catholiques ; il fallait consentir à certaines concessions pour s'attirer les bonnes grâces du Gouvernement fédéral et des cantons radicaux et protestants.

Telles étaient les doctrines que ces nouveaux régénérateurs du canton de Fribourg propageaient et autour desquelles vinrent se grouper des mécontents.

Le parti conservateur comprit alors qu'il était temps de sortir de l'engourdissement dans lequel plus de vingt années de bien-être l'avaient plongé ; il comprit que, pour maintenir la situation, il fallait prendre les armes et repousser les attaques qui, pour n'être que plus cachées et sournoises, n'en étaient pas moins dangereuses et perfides. L'histoire de plusieurs cantons voisins, tombés dans le radicalisme, était là pour montrer où arrive un peuple qui se jette dans les transactions entre le bien et le mal, et qui n'a plus la force ni la volonté de tenir haut et ferme le drapeau catholique. Aussi un réveil salutaire s'opéra-t-il dans l'esprit des populations et dans la presse catholique qui, à partir de ce moment, prit une grande part dans le mouvement vers la restauration catholique. Le mal fut signalé dès son apparition, mais il ne laissa pas de faire en peu de temps de rapides progrès. Le groupe nouveau se constitua en tiers-parti, prétendant être le vrai parti conservateur, lançant aux quatre vents du ciel un programme fallacieux qui fit quantité de dupes, constituant des comités électoraux indépendants et ayant pour organes deux et même trois journaux qui furent successivement fondés. Chose curieuse ! ce parti, qui prit la dénomination de parti *conservateur modéré*, ne trouva que des injures à l'adresse du parti conservateur, du gouvernement fribourgeois et de leurs vaillants journaux, la *Liberté*, l'*Ami du Peuple* et le *Chroniqueur*, alors que celui-ci était l'organe officieux du Conseil d'État, tandis que le parti radical était l'objet des plus grands ménagements et rencontrait en mainte occasion l'appui de ces singuliers modérés.

Deux ans seulement séparaient le peuple fribourgeois de l'époque où il devait procéder aux élections générales de son gouvernement, deux ans pendant lesquels le canton de Fribourg fut tourmenté et remué jusque dans ses entrailles par les éléments de la discorde, du libéralisme et de la révolution. L'hydre radicale se sentant appuyée par le nouveau parti, relevait déjà fièrement la tête et se préparait à mesurer ses forces et à enrégimenter ses phalanges. Une série d'élections eurent lieu

dans lesquelles on vit régulièrement et fidèlement les radicaux tendre la main aux *modérés,* ou les *modérés* prêter leur appui aux radicaux. Une haine et un but communs les unissaient et rendaient leur alliance d'autant plus évidente qu'ils s'efforçaient davantage de la cacher ou de la nier. Ils voulaient à tout prix remplacer le gouvernement actuel par un gouvernement plus libéral et moins orthodoxe en matière politique et religieuse, et pour cela, ils ne reculaient pas devant les attaques les plus malveillantes envers les personnages les plus marquants du gouvernement et des chefs les plus en vue du parti catholique. La presse radicale suisse, qui avait applaudi à l'avènement du tiers-parti, ne tarissait pas en éloges sur l'action bienfaisante de ces modérés auxquels elle décernait, avec une compétence fort douteuse et en tout cas fort compromettante, le brevet de vrai conservatisme, et elle faisait chorus avec leurs organes le *Bien public*, l'*Union,* le *Chroniqueur* (celui-ci avait passé entre les mains du parti dissident), pour combattre à outrance ce qu'on était convenu d'appeler les *intransigeants* ou les *libertards.*

Mais, pendant ce temps, le parti conservateur-catholique avait réorganisé ses troupes, et il avait déjà repoussé victorieusement les attaques qui lui étaient faites de tous côtés. C'est alors qu'on vit dans le canton de Fribourg se faire un travail de prosélytisme et d'apostolat, comme cela ne s'était vu dans aucun autre pays, et qui montre qu'un peuple peut devenir fort et puissant quand il est animé d'un courage invincible et d'une volonté inébranlable. Il avait résolu de répondre à la guerre par la guerre et de se débarrasser à tout jamais des brouillons qui tourmentaient le pays et qui voulaient, en opérant sa transformation politique, imprimer une tache grisâtre sur une robe immaculée. C'est alors que l'on vit partout se fonder des Cercles catholiques, foyers dans lesquels les jeunes gens venaient puiser de nouvelles forces et écouter les conseils et les exhortations des hommes de Dieu et des apôtres laïques qui ne cessaient de parcourir le canton dans tous les sens, pour arracher l'erreur là où elle venait d'être semée par les partis adversaires. Les associations catholiques, les Congrégations religieuses prirent un nouvel essor et contribuèrent pour beaucoup, surtout dans la classe ouvrière, à régénérer le peuple, à l'éclairer et à lui enseigner à placer la lutte et la défense sous la protection divine. L'Œuvre de Saint-Paul se fonda et organisa, de concert avec le Pius-Verein et la presse catholi-

que, ces magnifiques démonstrations catholiques et ces immenses réunions populaires dont le canton de Fribourg a seul le secret. Qui ne se souvient du grand pèlerinage effectué au tombeau du B. Père Canisius, le bienfaiteur et le sauveur du canton de Fribourg ? Quel est le cœur catholique assez endurci qui aurait pu assister froidement à cet imposant spectacle de tout un peuple catholique manifestant sa foi par des prières publiques et des processions solennelles défilant dans toutes les rues d'une cité ? Ah ! c'est que ce peuple savait que son saint protecteur Canisius ne manquerait pas de faire exaucer ses prières et qu'il lui obtiendrait un jour le calme et la paix auxquels il aspirait depuis si longtemps !

Le gouvernement menacé s'allia plus intimement encore avec le clergé et le vénéré chef du diocèse, Mgr Cosandey, et le concours des deux autorités fut dès lors assuré à la grande majorité du peuple. Les organes catholiques, conservateurs et gouvernementaux, la *Liberté*, l'*Ami du Peuple*, la *Freiburger-Zeitung* déployèrent une activité remarquable pour la défense de la bonne cause, et la fermeté, la charité dont ils usèrent pour soutenir les principes de l'ordre et de la religion établirent un singulier contraste avec la violence de langage et l'ambiguïté employées par les journaux de la coalition radicale-catholique libérale pour faire triompher des principes impossibles à classer et à qualifier. Aussi la confiance du gouvernement et du clergé fut-elle accordée à ces organes édités par l'Œuvre de Saint-Paul et honorés, du reste, par plusieurs brefs des Papes Pie IX et Léon XIII.

Après deux ans d'une lutte incessante et acharnée entre les radicaux alliés aux *modérés* d'une part, et les conservateurs catholiques d'autre part, on arriva à l'époque du renouvellement intégral du Grand Conseil. C'était pour les adversaires du gouvernement la vie ou la mort, et le tiers-parti, né à la vie publique depuis deux ans, allait arriver à la réalisation de l'unique but de sa création, c'est-à-dire au renversement du gouvernement actuel ; ses efforts allaient être couronnés de succès ; mais pour cela, il ne pouvait lutter seul, il fallait un allié, et l'allié fut tout naturellement trouvé dans celui qui n'avait cessé de l'être depuis deux ans. Cette fois, l'alliance du radicalisme et des conservateurs *modérés* qu'on s'était efforcé de ne faire paraître jusqu'alors que toute fortuite et involontaire de part et d'autre, devint un fait incontestable, car les comités électoraux des deux

partis s'entendirent et ils présentèrent à leurs partisans des listes panachées de radicaux et de libéraux, mais desquelles les vrais conservateurs avaient été presque complètement exclus. De leur côté, les conservateurs catholiques établirent leurs listes, desquelles, tout en tenant compte de la force numérique des diverses nuances du parti conservateur, ils bannirent entièrement les radicaux. Ils ne faisaient en cela qu'obéir à leur conscience et au principe acclamé en 1856, à la célèbre assemblée de Posieux.

La lutte fut terrible. De part et d'autre, le travail fut plus considérable que jamais ; on savait que la victoire devait être décisive et que du résultat favorable de ces élections dépendaient le bonheur, la prospérité, la paix et l'avenir religieux du canton de Fribourg. Mgr Cosandey, évêque du diocèse, ne se dissimulant pas l'importance de cette votation, adressa à son clergé et à tous les fidèles une circulaire qui devait être lue en chaire et dans laquelle Sa Grandeur se bornait à rappeler que c'était pour eux un devoir de voter, et de voter pour les candidats qui paraissaient le plus dignes d'être élus par leurs qualités morales et leurs principes religieux. Des prières liturgiques furent en même temps prescrites pour implorer les lumières du Saint-Esprit. Mais les partisans de l'alliance radicale-libérale qui ne reconnurent pas, paraît-il, dans leurs candidats les qualités auxquelles faisait allusion le vénéré chef du diocèse, envoyèrent immédiatement une députation à Berne, et obtinrent du Conseil fédéral un ordre interdisant la lecture en chaire de la lettre épiscopale. Cette mesure vexatoire et attentoire à l'autorité ecclésiastique et aux principes de liberté et d'indépendance proclamés dans la Constitution, souleva une légitime indignation chez tous les honnêtes gens et fut même blâmée sévèrement par de grands journaux radicaux et protestants suisses, le *Journal de Genève* et la *Gazette de Lausanne*, entre autres, qui ne sont certes pas suspects de sympathie pour les catholiques fribourgeois.

Malgré cet acte odieux, ajouté à la série des procédés déloyaux employés par les adversaires du gouvernement, une victoire éclatante couronna les efforts du parti conservateur-catholique, dont la majorité au sein de l'autorité législative sera encore renforcée de plus de 25 sièges. Le nouveau Grand Conseil se compose de 71 conservateurs-catholiques, et de l'opposition qui sera formée de 15 radicaux et de 8 libéraux, autrement appelés conservateurs *modérés* ou *bienpublicards*.

Par cet acte important, le peuple fribourgeois a donné un solennel vote de confiance au pouvoir exécutif qui, nommé par le Grand Conseil, sera confirmé dans la presque unanimité de ses membres. Il a témoigné hautement qu'il ne voulait pas d'un parti qui s'alliait aux radicaux et aux ennemis de la religion, et il sort de cette lutte plus grand et plus fortifié que jamais.

La Providence a protégé visiblement notre chère patrie fribourgeoise. Qu'elle en soit mille fois remerciée et bénie !

A la nouvelle de cette victoire communiquée à Rome, le cardinal Jacobini a daigné répondre par dépêche :

« Recevez mes remerciements pour *agréable* communication.

« Cardinal Jacobini, *secrétaire d'État.* »

R.

L'échéance du 1er janvier étant fort importante nous prions nos lecteurs dont l'abonnement expire à cette date, de vouloir bien nous adresser, LE PLUS TOT POSSIBLE, le montant de leur renouvellement ou au moins l'indication de l'époque à laquelle ils le feront, afin de n'avoir à subir aucune interruption, aucune irrégularité dans le service de leur revue.

Les prix d'abonnements aux *Annales catholiques* sont :

	Un an	six mois	trois mois.
France, Corse, Algérie	15 fr.	8 fr.	4 fr. 50
Édition papier fort.	18 »	10 »	6 » 00
Alsace-Lorraine, Belgique, Suisse	16 »	9 »	5 » 00
Édition papier fort.	22 »	12 »	
Union postale universelle	18 »	10 »	
Édition papier fort.	24 »	13 »	
Autres pays	24 »		
Édition papier fort.	36 »		

ÉTRENNES DE 1882

A cette époque de l'année, on se trouve souvent fort embarrassé, en province surtout, pour se procurer un choix d'objets à offrir comme étrennes. Pour répondre au désir d'un grand nombre de nos lecteurs, et leur faciliter le moyen de se fournir, à des prix aussi avantageux que possible, un magnifique choix

d'étrennes, l'Administration des *Annales* a pris avec une grande maison de Paris, un arrangement qui lui permet d'offrir en prime, moyennant une somme unique de QUINZE francs seulement, pour la France, des articles vendus partout dans le commerce 25, 20 et 35 francs. (Pour l'étranger, le port en sus.) En voici la nomenclature :

1° Vingt-quatre vues variées stéréoscopiques de la Terre-Sainte (Syrie et Palestine).

2° Alphabet stéréoscopique composé de 25 lettres coloriées et transparentes.

3° Magnifique stéréoscope de la plus grande puissance, en thuya.

4° Boîte complète de galvanoplastie pour cuivrage des plâtres, feuillages, insectes, etc.

5° Petit moteur électrique avec sa pile.

6° Sujets divers mis en mouvement par ce petit moteur.

7° Revolver nikelé, percussion centrale, calibre 7.

8° Longue-vue trois tirages, développement 0, 60 centimètre environ, portée 12 kilomètres.

9° Jumelles touriste avec étui et courroie.

10° Baromètre anéroïde, mouvement visible, surmonté d'un thermomètre. Meuble chêne sculpté.

Les envois seront faits franco en gare la plus rapprochée du destinataire ; en port dû pour l'étranger.

Toute demande d'un ou plusieurs de ces objets doit être accompagnée de l'indication bien exacte de la gare de destination, et d'autant de fois quinze francs que le demandeur désire d'objets.

L'Administration ne pouvant obtenir les grands avantages dont elle fait profiter ses abonnés que par un paiement rigoureusement comptant, toute demande non accompagnée du prix des objets demandés sera considérée comme nulle et non avenue.

LA TERRE SAINTE (1)

Un excellent usage s'est introduit depuis quelques années dans la librairie : celui de produire, chaque année, pour l'époque

(1) *La Terre Sainte, son histoire, ses souvenirs, ses sites, ses monuments,* par Victor Guérin, agrégé et docteur ès-lettres, chargé de missions en Orient. — Un magnifique volume in-4°. Prix : 50 fr. broché ; 60 fr. cartonné ; 70 fr. relié.

des étrennes, de magnifiques volumes illustrés qui popularisent les meilleurs voyages et répandent plus au loin le goût du bon et du beau. C'est ainsi que nous avons vu paraître, entre autres, la *Jeanne d'Arc* de M. Wallon, le *Jésus-Christ* de M. Veuillot, le *Saint Vincent de Paul* de M. Loth, la *Notre-Dame de Lourdes* de M. Lasserre, la *Sainte Cécile* de dom Guéranger, et tant d'autres bons ouvrages, dont un grand nombre sont autant de monuments élevés en l'honneur de la religion.

Pour cette année, nous voulons aujourd'hui signaler un admirable livre d'étrennes édité par la maison Plon, qui tient à conserver le haut rang qu'elle occupe parmi nos plus renommées maisons de librairie : nous voulons parler de la *Terre Sainte* de M. Victor Guérin. Le titre seul de ce splendide volume frappera tout d'abord le lecteur chrétien, qui sera charmé de voir cette œuvre digne de la contrée qu'il décrit et des souvenirs qui s'y attachent.

Cette terre des Patriarches, M. Guérin la connaît à merveille ; il l'a parcourue depuis de longues années déjà et à plusieurs reprises, méthodiquement, avec un amour passionné, ville par ville, village par village. Le savant archéologue, qui avait antérieurement exploré la Grèce, les îles de l'Archipel, l'Égypte, la Nubie, la Régence de Tunis, a publié nombre de grands ouvrages qui lui ont fait honneur dans le monde de l'érudition.

Cette fois, M. Guérin, si bien préparé par ses études, par ses voyages et par ses travaux précédents, a entrepris de faire bien connaître à tous Jérusalem et la Terre Sainte, dans un livre qui s'adresse aussi bien aux gens du monde qu'au monde ecclésiastique.

Il commence par décrire Jérusalem et par évoquer tous les immortels souvenirs que cette ville rappelle, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours. Un plan très soigné de la Cité sainte en reproduit fidèlement la configuration, et permet au lecteur de s'orienter sans peine à travers le dédale de ses rues et de ses ruelles, où l'on ne peut faire un pas sans fouler la trace de quelques-uns des plus grands événements qui se soient accomplis dans le monde.

M. Guérin nous promène ensuite au milieu des principales villes du Nord de la Judée ; puis nous parcourons la Samarie, la basse et la haute Galilée, et tous les alentours du lac de Tibériade. Parvenus au pied du Grand-Hermon, près de l'une des sources du Jourdain, nous gravissons, avec l'auteur, cette

montagne célèbre, du sommet de laquelle il nous fait contempler tout le panorama de la Terre promise. De là, nous descendons vers Damas, l'une des plus anciennes villes du monde, et capitale actuelle de la Syrie. De Damas nous poussons jusqu'aux ruines incomparables de Palmyre, cette antique reine du désert, fondée jadis par Salomon; enfin, nous faisons halte auprès des ruines non moins fameuses de Baalbek.

Le volume, imprimé avec le soin le plux luxueux dans le format grand in-quarto, est illustré de vingt et une superbes planches en taille-douce et de trois cents belles gravures sur bois. Ainsi, l'illustration, qui parle aux yeux, y complète sans cesse le texte, qui parle à l'esprit; tour à tour, l'un se commente et s'explique par l'autre. Des artistes de talent, des peintres ont été tout exprès envoyés en Orient; ils en ont rapporté un nombre considérable de dessins, d'aquarelles, de peintures à l'huile, œuvres originales, toutes prises sur les lieux, et dont ces gravures sont la fidèle reproduction.

Cet ouvrage réunit donc tous les genres d'intérêt, et il n'y a pas à s'étonner que le public lui fasse un très favorable accueil. Accessible à tous les lecteurs, il résume d'une manière saisissante, et pour l'esprit et pour le regard, les plus mémorables souvenirs qui se pressent en foule dans la Terre Sainte, et c'est sans contredit l'une des plus belles et des plus remarquables publications de la maison Plon.

Pressé par l'espace et par le temps, nous ne pouvons donner aujourd'hui qu'une faible idée de la *Terre Sainte* de M. Guérin; mais nous nous serions reproché de ne pas la faire connaître assez tôt à nos lecteurs, pour que ceux qui voudraient l'acquérir puissent le faire à temps pour l'époque des étrennes. Nous y reviendrons plus à loisir, car l'intérêt qu'il présente n'est pas un simple intérêt d'actualité.

M. PAUL BERT

Nous avons, dans notre numéro du 3 décembre, fait connaître la déclaration de M. Paul Bert, ministre de l'instruction publique et des cultes. On a pu remarquer, dans son discours aux directeurs et directrices des écoles de Paris,

ces paroles : « Je vous ai déjà exposé mes idées et elles ne « changeront pas. Entre le langage du ministre et celui du « député, il pourra y avoir des différences de forme : il n'y « en aura ni dans les intentions ni dans les actes. » Il sera donc bon de rappeler ici quelques-unes des paroles du député : ce sera, du reste, expliquer une fois de plus pourquoi M. Paul Bert a été appelé par M. Gambetta à l'instruction publique et aux cultes.

En 1879, M. Paul Bert portait, au banquet qui suivit le concours général à Auxerre, le toast suivant :

Messieurs,

Je bois à la destruction des phylloxéras.

Le département de l'Yonne a eu le bonheur, jusqu'ici, d'échapper à ces deux fléaux : le phylloxéra qui se cache sous la vigne et l'autre le **phylloxéra que l'on cache avec des feuilles de vigne.**

Pour le premier nous avons le sulfure de carbone ; **pour le second, l'article 7 de la loi Ferry.**

Cet article 7, messieurs, quelle que soit la mauvaise volonté de *certains personnages*, sera voté par le Sénat, il n'y a pas à en douter. Il sera voté par les uns à cause de la crainte parfaitement justifiée du phylloxéra, et par les autres à cause de la crainte que leurs refus ne donnent naissance à des **insecticides** beaucoup plus violents.

Quand nous aurons l'article 7, nous l'essayerons, et, s'il nous donne les résultats attendus, nous nous en tiendrons là. Mais, s'il ne répond pas à notre attente, nous n'hésiterons pas à rechercher un autre insecticide plus énergique pour sauver la France.

Je bois donc, messieurs, à l'inventeur du sulfure de carbone, et aussi à l'initiateur de l'article 7, à M. Jules Ferry !

Le 18 septembre de cette année, M. Paul Bert présidait dans la salle du grand Véfour un banquet à laquelle avaient pris place près de 500 instituteurs ou institutrices primaires. Voici quelques extraits du discours qu'il prononça à cette occasion :

..... Ce malheureux instituteur d'il n'y a pas vingt ans, ah ! vous en avez connu, et vous savez qu'il était jalousé dans sa place, qui ne le mettait cependant à l'abri que de la neige et du soleil, par le paysan courbé sur la terre et soumis à toutes les intempéries des saisons ; craignant M. le maire, M. le conseiller municipal, craignant Mme la mairesse.... (Oui ! — C'est cela ! — Très bien ! Rires et applaudissements.) craignant le conseiller général, craignant le préfet et l'inspecteur lui-même qui aurait dû être son défenseur naturel, (Bravos. — Assentiment général.) *et, par-dessus tout, craignant le curé...* (Oui ! oui ! — Vifs applaudissements.)

Une voix. — Et sa bonne! (Rires approbatifs et bravos.)

M. Paul Bert. — ... le curé qui a pour lui la haine de race, l'anta-

gonisme instinctif de l'homme de foi contre l'homme de science et qui lorsque, par malheur, à cette haine générale théorique il ajoutait une haine personnelle et pratique, savait, malgré le déplacement du pauvre instituteur, le faire voler, comme l'aigle de Bonaparte, de clocher en clocher. (Très bien! très bien! — C'est cela! — Applaudissements unanimes.)

Mais laissons là le passé, laissons Micromégas hocher la tête; *abandonnons cette pauvre école* qui s'étiole à l'ombre de l'Église, *et tournons-nous vers l'école de l'avenir, vers l'école libre et ensoleillée.* (Bravos.)

... L'Église symbolise la foi, reine des temps obscurs et passés, la foi qui dédaigne cette terre, qui n'y voit qu'un lieu d'épreuves, qui fait des souffrances d'ici-bas la condition des récompenses d'en haut ; *la foi qui marche ayant pour directrice, pendant tout le moyen âge, la mort et non la vie, la mort qui menait la danse macabre des squelettes joyeux ou désespérés...* L'article 1er de la loi qu'a votée la Chambre et qu'a votée le Sénat (Rires et dénégations), ou qu'il votera, je ne sais plus bien lequel des deux (Hilarité), cet article 1er vous a édifié sur nos intentions. *Vous savez bien que ce qu'il y a de plus caractéristique, c'est d'avoir résolument écarté, éloigné de l'enseignement scientifique, sans permettre à aucune mesure subreptice de l'y faire rentrer, l'enseignement des matières religieuses!*

Vous savez qu'à nos yeux tout diffère entre ces deux enseignements : le but, les moyens, les conséquences, et que par suite ils doivent être donnés par deux hommes distincts dans deux locaux distincts. (Applaudissements.)

Ces hommes et ces locaux, véritablement il n'est pas besoin de les inventer, ils existent; c'est l'instituteur et l'école d'une part, c'est l'église et le prêtre de l'autre. (Vifs applaudissements.)

Cela est tellement évident qu'il a fallu bien de la bonne volonté pour faire une confusion qui n'avait pas d'autre but que d'établir la domination du prêtre. (Applaudissements.)

Et puis, *comme nous n'avons plus dans l'école le péché mortel pour définir le mal, et l'enfer pour lui donner une sanction,* (Rires.) il faut bien qu'enfin nous y organisions sérieusement l'enseignement moral.

... Oh! je ne dis pas de mal de la liberté d'enseignement. *Je n'y ai pas grande confiance...* (Rires) *et je la redoute beaucoup dans un pays où l'Église catholique toute-puissante sait mettre la main sur toutes les libertés pour en faire des instruments de servitude.* (Bravos.)

Mais enfin je reconnais que le maître d'école libre peut enseigner très convenablement les lettres et les sciences; je reconnais qu'à la rigueur il n'est pas besoin là de l'intervention de l'État; mais ce qui nécessite en définitive, je ne dis pas seulement ce qui justifie, l'État, l'école de l'État, l'instituteur de l'État, l'enseignement de l'État, c'est l'enseignement civique. (Très bien! très bien! — c'est cela!)

Peut-on comprendre une société qui permettrait qu'une fraction importante de ses enfants fût élevée en hostilité avec les principes sur lesquels elle repose et qui, dès l'école, organiserait ainsi la sédi-

tion ? Eh bien, cette société aveugle et insensée, c'est la nôtre. Messieurs, il est temps que cela finisse ; il est temps : le sol tremble, le danger est partout ; il est partout ; jusque chez ceux qui sont les gardiens de la loi, de la paix et de l'honneur national. (Applaudissements.)

Voici maintenant quelques extraits de la conférence de M. Paul Bert, au Cirque d'hiver, le 28 août dernier. Parlant des lois votées par la Chambre pour rendre l'instruction laïque, gratuite et obligatoire, il dit :

C'est sur la laïcité surtout que l'œuvre se montre imparfaite. Nous n'avons entamé que la moitié de la besogne ; il reste à la parfaire, vous le savez tous. La formule célèbre de l'enseignement laïque comprend deux ordres d'idées distincts : la laïcité des programmes et la laïcité du personnel enseignant. La première partie de l'œuvre est accomplie : nous avons séparé l'église de l'école ; nous avons débarrassé l'instituteur du prêtre. Il nous reste à aborder la seconde partie : elle est urgente, nécessaire, indispensable.

Comment voulez-vous que cette injonction légale de séparer l'instruction religieuse de l'instruction séculière soit exécutée par ceux-là qui, par un premier vœu, ont juré de donner d'abord l'instruction religieuse ? Ah ! nous les connaissons trop pour ne pas savoir qu'entre la loi civile universelle et ce qu'ils appellent la loi sacrée, qu'entre leurs devoirs de citoyens et leurs obligations de congréganistes, ils n'hésiteront pas. D'ailleurs il appartient au législateur de les soustraire à cette alternative douloureuse et dangereuse.

M. Paul Bert lit un grand nombre de citations pour montrer quels étaient les devoirs de l'instituteur avant la loi qui a supprimé l'instruction religieuse dans l'école. Il reprend ensuite :

Vous pouvez juger par là, messieurs, de la portée de la libération décidée par la Chambre ; *mais vous entendez bien que ce résultat n'a pas été obtenu sans des pleurs et des grincements de dents,* comme dans la gehenne fabuleuse. Les injures, les menaces, les anathèmes n'ont pas fait défaut : et l'on a vu des hommes soudain inquiets de l'avenir de la République nous dire : « Vous la perdrez, votre République ; lorsque le peuple sera convoqué dans ses comices, il saura en vous proscrivant, vous qui avez voté ainsi, venger la religion outragée. »

Et je me rappelle que je répondais : « Puisqu'il s'agit de prophétiser, je prophétise à mon tour que vous ne serez pas là, à votre banc parlementaire, pour apprécier les conséquences du jugement ! »

Et il s'est trouvé que moi, chétif, j'avais le don de seconde vue plus juste que les délégués officels de l'Esprit-Saint.

La France a été consultée ; elle nous a répondu nettement : « Mes enfants, vous avez bien fait ! Si j'ai une chose à vous reprocher, c'est de ne pas avoir été assez vite ni assez loin ! »

Pour la morale, M. Paul Bert rappelle les doctrines des spiritualistes, puis il ajoute :

Il en est d'autres, — **je suis obligé de dire que je suis de ceux-là,** et de me livrer à votre jugement — **qui ont dit que les religions n'avaient pas qualité pour parler de morale**; car **elles reposent sur des bases fausses, sur des hypothèses injustifiables, sur des conceptions erronées de la nature de l'homme, de son rôle dans la société et dans le monde physique**; *et que lorsqu'il arrivait qu'elles parlaient juste de morale, c'est parce qu'elles en avaient emprunté les sublimes et éternels préceptes à la conscience universelle de tous les temps et de tous les peuples.*

Il dit du catéchisme :

J'en ai beaucoup lu ; je ne veux pas dire que je les ai tous lus, mais il ne s'en faut guère. **J'y ai cherché en vain ce qui correspond à l'amour de la patrie, au respect de la dignité personnelle, à la croyance au progrès, au sentiment de la solidarité sociale, au culte de la liberté, de la tolérance, et j'y ai trouvé à foison tout ce qui sert à la servitude, tout ce qui prêche le fanatisme.**

... A côté des commandements de Dieu il y a les commandements de l'Église, et vous savez ce que cela est ; **ils consistent dans l'injonction de rites et de cérémonies dont, si nous étions sectateurs de Mahomet, de Bouddha ou de Fo, nous aurions le droit de rire.**

A la suite de ces citations qui font parfaitement connaître le nouveau ministre nous placerons le jugement que le *Clairon* porte sur le ministre de l'instruction publique :

... Après avoir plagié tous les savants et savantasses en *soulignant* leurs procédés de manière à épater les badauds, le citoyen Paul Bert devint député — c'était fatal !... et une fois député il se mit à plagier Pascal en dénonçant au monde civilisé la morale relâchée des jésuites.

Les falsifications de ce pâle gredin ont été relevées et sont connues de tous. Du reste, on ne discute plus avec le citoyen Paul Bert : on le démasque devant ceux qui pourraient encore garder quelques illusions sur sa honteuse prrsonnalité.

Falsifier les textes est l'acte d'un misérable : mais que dites-vous d'un athée qui veut chausser les souliers de Pascal ?....

Vivre dans le matérialisme comme dans son élément naturel, et s'animer d'une sainte colère parce que des casuistes n'ont pas montré toute la sévérité désirable ; crier d'une part qu'on regarde la morale chrétienne comme l'ennemie de l'humanité, et livrer au *bras séculier* les écrivains religieux qui ne professent pas cette morale avec une rigueur suffisante ; affirmer que le dogme n'est qu'un composé de visions et d'impostures, et appeler les sévices d'une nouvelle inquisition sur le « probabilisme théologique », c'est-à-dire sur la tolérance dans l'interprétation des enseignements de l'Église ; se vanter d'être libre-penseur, et emprunter, pour accabler les jésuites, les invectives

inspirées aux jansénistes par le fanatisme le plus atrabilaire, n'est-ce pas pousser la niaiserie jusqu'à ses plus extrêmes limites ? n'est-ce pas agir en archi-maître sot ?

Le citoyen Paul Bert, menteur, à la fois bête et perfide, devint dès lors populaire comme pas un dans le parti des moutons gambettistes.

« ... Au mois d'août dernier, dans une réunion tenue au cirque, et où le clown qui dompte les chiens avec son bistouri, exécuta quelques-uns de ses tours ordinaires, le signor Gambetta déclara, sur un ton d'ineffable cafardise, que lorsqu'on avait entendu M. Paul Bert « on se sentait meilleur ! »

Dès 1870, le citoyen Paul Bert avait rédigé un plan de réorganisation complète de l'instruction primaire. Il voulait non seulement la gratuité, la laïcité et l'obligation de l'enseignement, mais la centralisation entre les mains de l'État de tous les services afférents à l'instruction primaire.

D'où il suit que, sous le ministère de ce malfaiteur, les pères de famille seront *obligés* d'envoyer leurs fils dans des écoles où on leur enseignera que nous ne sommes que des singes, et où on leur apprendra la manière d'assassiner les prêtres au cas où l'article 7 ne suffirait point.

Heureusement, et malgré la loi, les écoles laïques ne nous voleront pas nos enfants, et le bon sens public fera justice de l'écorcheur de chiens, qui succède à « l'initiateur de l'article 7, » pour parachever son œuvre de démoralisation et d'abrutissement.

Il faut qu'on le sache bien : le citoyen Paul Bert est une des hontes les plus caractérisées de ce siècle. Il semble que son cerveau ait pompé parcelles par parcelles toutes les putridités qu'il manipule. C'est une intoxication ambulante et parlante. Un atome de cette nature dans les veines de la France suffirait pour la transformer en une liquéfaction pestilentielle capable d'empoisonner l'univers.

LA FEMME RÉPUBLICAINE

Le dimanche 4 décembre, M. Chalamet, sous-secrétaire d'État au ministère de l'instruction publique, s'est rendu à Auxerre pour inaugurer officiellement un collège de jeunes filles. M. Paul Bert n'avait pu présider cette cérémonie. Mais les libres-penseurs d'Auxerre n'ont guère perdu à recevoir la visite de M. Chalamet. Il y a dans le discours du sous-secrétaire d'État autant d'impudence, de haine sectaire et d'impiété que s'il avait été prononcé par le ministre lui-même. Ce qui y est dit du rôle de la femme et de la mère chrétienne dans la famille et dans l'éducation des enfants est particulièrement odieux ; mais nous devons au moins reconnaître que le nouveau

système d'éducation y est présenté sous son vrai jour, comme une pure affaire de prosélytisme antireligieux. Voici quelques extraits de ce discours :

..... Si vous allez au fond des choses, combien elle est insinuante, souvent même irrésistible et toute-puissante, la faiblesse de la femme ! Comme elle sait commander sans en avoir l'air ! que dis-je ? commander tout en ayant l'air d'obéir !

Transportez-vous dans une famille, pauvre ou riche, peu importe. Il s'agit de décider à qui l'on confiera l'éducation des enfants, décision grave entre toutes, surtout de nos jours. Il y a là, tout près, deux écoles primaires, deux établissements d'enseignement secondaire.

D'un côté, la direction est confiée à des hommes vivant de notre vie, partageant nos idées, dignes d'élever nos enfants pour en faire un jour des citoyens, des patriotes, des hommes de notre temps.

De l'autre côté, sont des maîtres nourris dans le culte aveugle du passé et dans la haine du monde moderne, capables, je le veux bien, à un moment donné, de se dévouer au pays, comme ils l'ont fait il y a dix ans ; mais, dans le fond du cœur, considérant comme un devoir sacré de mettre au-dessus de tout une patrie qui n'est pas la France (1).

Ces maîtres-là peuvent enseigner très bien l'écriture, le calcul et plus tard les mathématiques. Ils prépareront avec beaucoup d'habileté et de succès aux écoles spéciales (2). Mais quelle histoire enseigneront-ils? Quelle morale ? Ce n'est pas un blâme que j'exprime à leur égard ; je les plains (3).

Ils ne peuvent pas former des patriotes, puisque leur vraie patrie est à l'étranger. Ils ne peuvent pas former des citoyens et des hommes de notre temps, puisqu'ils maudissent toutes les grandes choses qui nous sont chères, puisqu'ils jettent l'anathème à ce qui constitue le patrimoine de la France du XIXe siècle, patrimoine que nous avons mission de conserver et de transmettre agrandi à nos descendants. Encore un coup, pardonnons-leur, car ils ne savent ce

(1) L'aveu est bon à enregistrer : M. Chalamet est obligé de rendre hommage au patriotisme des religieux et de leurs élèves ; et, pour pouvoir parler contre eux, il est obligé de dire que, au fond du cœur, ils mettent au-dessus de tout une patrie qui n'est pas la France. Quelle patrie, donc ? Est-ce le ciel ? est-ce ce qu'ils appellent un souverain étranger, le Pape ? Qu'on cite donc un enseignement de l'Église, un fait qui montre que la religion éteint le patriotisme. Il n'y en a pas : les libres-penseurs, pour combattre le catholicisme, ne peuvent que mentir ou prouver leur ignorance.

(2) Nouvel aveu de la supériorité de l'enseignement des jésuites.

(3) M. Chalamet calomnie et outrage les élèves des religieux, qui, certes, n'ont pas une morale déshonnête.

qu'ils font, mais ne leur livrons pas ce qu'on a appelé l'âme de la France (1).

Eh bien! il s'agit de choisir entre ces deux sortes de maîtres. Si le père était libre, je soupçonne bien de quel côté il inclinerait. Mais il n'est pas libre, car la mère est là. La mère elle-même est-elle libre? Qu'elle le sache ou non, ne subit-elle pas une influence étrangère et occulte? Quoi qu'il en soit, l'avis de la mère prévaut, et si vous demandez au père pourquoi il a confié son fils à des maîtres dont les idées, dont les croyances, dont le costume même lui répugnent, il vous répondra tristement: Que voulez-vous? il faut bien conserver la paix du ménage (2)!

..... La paix du ménage! a dit le père. La conservent-ils du moins? Non. La paix du ménage n'existe pas vraiment au prix de pareils sacrifices. Elle ne peut être sincère et durable que s'il y a entre le mari et la femme communauté d'idées, conformité de sentiments. Le mari qui rentre chez lui le soir, après sa journée de travail, se reprochant tout bas d'avoir cédé le matin sur la question si grave de l'éducation des enfants, trouve une femme incapable de le comprendre, indifférente ou hostile aux choses qui l'intéressent, peu disposée à faire avec lui des lectures qui puissent les unir dans des réflexions communes et leur ouvrir l'esprit dans des horizons nouveaux (3).

..... Que vous dirai-je de l'influence de la femme sur l'éducation de la première enfance? Le père est aux champs, à l'usine, à ses affaires, qui le retiennent dehors toute la journée. Il n'a pas le temps de s'occuper des enfants. Cette première éducation est une affaire de ménage qu'il abandonne aisément à la mère. La mère est là constamment. Et qui peut mesurer l'effet que les impressions reçues dans un âge aussi tendre auront sur l'esprit, sur les habitudes, sur le caractère des enfants, sur leur avenir et leur destinée?

Songez quelle différence entre les premiers sentiments, les premières notions que la mère fait éclore dans des esprits et des

(1) M. Chalamet se contredit. Et puis, qu'il dise donc quel est ce patrimoine de la France auxquels les religieux jettent l'anathème. Nous, catholiques, nous détestons la licence, le despotisme, le dévergondage des mœurs, la littérature malsaine qui nous inonde, tout ce que font les maîtres du jour contre la religion, contre la famille, contre la propriété, contre la liberté, ce vrai patrimoine de la France.

(2) M. Chalamet oublie, par exemple, que M. Devès a mis ses filles au couvent; est-ce que le ministre serait à ce point faible devant sa femme? Nous croyons plutôt que c'est l'amour paternel qui parle dans ce cas, et qui l'emporte sur la libre-pensée.

(3) Nous voudrions bien que M. Chalamet nous montrât que la paix existe plus habituellement dans les ménages où les époux sont tous deux libres-penseurs, que dans ceux où même la femme seule est chrétienne.

cœurs qui s'éveillent à la vie, suivant qu'elle est instruite ou ignorante ! Ignorante, elle les nourrit de toutes ses ignorances, de tous ses préjugés, de toutes ses superstitions, dont ils auront tant de peine à se débarrasser plus tard. Instruite, elle précède pour eux l'école, elle la remplace, elle la complète, elle est mère et maîtresse d'école toute la journée. Or, les leçons reçues de la bouche d'une mère sont de celles qui ne s'oublient jamais (1).

Instruisons donc les jeunes filles, afin qu'il n'y ait pas contradiction entre leurs idées et celles de leurs maris. Instruisons-les afin qu'un jour elles deviennent capables de bien élever leurs enfants. Donnons-leur les lumières et la force morale nécessaires pour qu'elles sachent faire de leurs fils des jeunes gens laborieux, des hommes honnêtes, dévoués au devoir, de bons citoyens dévoués à la patrie. Instruisons les filles, si nous voulons transformer les générations qui viendront après nous (2).

..... Les femmes ouvriront donc les yeux, elles aussi ! Elles respireront comme nous l'air vivifiant des idées modernes ! Elles échapperont à l'influence des ennemis de toutes nos libertés ! Mais, alors, que restera-t-il à nos adversaires ? Il leur restera peu de chose, je l'espère bien ; mais la bonne harmonie des ménages et la paix sociale n'y perdront rien. La femme aura son rôle dans cette œuvre de civilisation que nous avons entreprise ; et il ne sera pas le moins efficace.

Ainsi le sous-secrétaire d'État au ministère des cultes vient de déclarer officiellement que la bonne harmonie des ménages et la paix publique, ne seront assurés que lorsque les femmes n'auront plus aucune idée religieuse. Si c'est là l'idéal de la femme républicaine, il n'est pas beau.

ÉLECTIONS ACADÉMIQUES

Les immortels meurent comme de simples mortels, ils meurent même si vite, que l'Académie française, dans sa

(1) C'est très vrai ; il ne reste plus qu'à savoir s'il vaut mieux que les leçons reçues de la bouche d'une mère soient religieuses, ou s'il vaut mieux qu'elles fassent abstraction de Dieu et de tous les beaux sentiments qu'inspire la religion.

(2) On voit quelle instruction M. Chalamet veut donner aux filles, puisqu'il condamne l'instruction religieuse, cette instruction, cette éducation qui ont autrefois élevé si haut la femme française, et il nous semble que les femmes françaises et chrétiennes ont su faire de leurs fils des jeunes gens laborieux, des hommes honnêtes, dévoués au devoir, de bons citoyens dévoués à la patrie. Nous attendons ceux qui seront formés par les femmes que M. Chalamet veut dans les collèges de jeunes filles.

séance du jeudi dernier, 8 décembre, n'en avait pas moins de trois à remplacer. Que de fauteuils vides ! et que d'*illustrations* qui auraient bien envie de s'y asseoir ! Aussi ne comptait-on pas moins de huit candidats ; il y en avait même eu neuf à un moment donné, puisqu'un groupe d'académiciens désirait faire arriver Mgr Perraud, évêque d'Autun, qui refusa parce qu'il aurait dû être reçu par M. Renan. On ne peut que féliciter les académiciens qui voulaient donner un successeur à Mgr Dupanloup et honorer l'Académie de la présence d'un évêque qui manie si bien la langue française ; on ne peut qu'approuver l'évêque de n'avoir pas consenti à se trouver en face d'un déserteur du sanctuaire. On rapporte que M. Renan, en apprenant la détermination de Mgr Perraud, a dit, de son ton doucereux, que non seulement « il n'aurait point attaqué Mgr Perraud, mais même qu'il l'aurait loué avec un certain plaisir. » Mgr l'évêque d'Autun n'a pas jugé à propos de procurer à M. Renan ce « certain plaisir, » et de recevoir ses éloges ; il a bien fait.

Les fauteuils vacants étaient ceux de MM. Duvergier de Hauranne, Dufaure et Littré ; les candidats étaient MM. Sully-Prudhomme, Coppée, E. Manuel, Henri de Bornier, Auguste Maquet, Cherbuliez, de Mazade et Pasteur. L'opinion publique désignait M. Pasteur, le savant chimiste qui a rendu tant de services à la science ; si l'on avait consulté la même opinion, M. de Bornier, l'auteur de *la Fille de Roland*, aurait eu aussi de grandes chances. L'Académie a, en effet, élu M. Pasteur ; elle n'a pas adopté M. de Bornier, mais elle lui a donné assez de voix pour lui faire espérer que son tour viendra bientôt.

En somme, le fauteuil de M. Duvergier de Hauranne a été donné à M. Sully-Prudhomme ; le fauteuil de M. Littré à M. Pasteur, et le fauteuil de M. Dufaure à M. Cherbuliez.

Qui sont donc les nouveaux immortels ?

M. Sully-Prudhomme est peut-être inconnu à beaucoup de nos lecteurs ; c'est un malheur qui arrive à plus d'un académicien, et nous doutons que les académiciens eux-même connaissent tous les noms et surtout les œuvres

des immortels qui les ont précédés. Cependant M. Sully-Prudhomme, qui a aujourd'hui une quarantaine d'années, est un poète estimable, qui a écrit de très beaux vers, mais qui en est déjà à la décadence et qui gâte ses poésies par ses tendances naturalistes et par ses prétentions philosophiques. Une pièce a fait sa réputation, le *Vase brisé ;* la voici :

Le vase où meurt cette verveine
D'un coup d'éventail fut fêlé :
Le coup dut l'effleurer à peine,
Aucun bruit ne l'a révélé.

Mais la légère meurtrissure,
Mordant le cristal chaque jour,
D'une marche invisible et sûre
En a fait lentement le tour.

Son eau fraîche a fui goutte à goutte,
Le suc des fleurs est épuisé ;
Personne encore ne s'en doute :
N'y touchez pas, il est brisé.

Souvent ainsi, la main qu'on aime,
Effleurant le cœur, le meurtrit.
Puis le cœur se fend de lui-même,
La fleur de son amour périt.

Toujours intact aux yeux du monde,
Il sent croître et pleurer tout bas
Sa blessure fine et profonde :
Il est brisé, n'y touchez pas.

Que l'on compare à cette pièce, charmante d'ailleurs et qui exprime si bien la douleur discrète d'un cœur déçu dans ses espérances, la pièce de Reboul intitulée : *l'Ange et l'enfant*, cet autre chef-d'œuvre que tout le monde a su par cœur, et l'on mesurera la distance qu'il y a entre la poésie chrétienne et la poésie purement humaine.

M. Pasteur est le plus éminent des candidats que l'Académie vient d'élire. Né dans le Jura, en 1822, il vint de bonne heure à Paris, professa avec la plus grande distinction à Dijon, à Strasbourg et à Lille, revint à Paris pour prendre la direction scientifique de l'École normale, et devint membre de l'Institut. Il a dirigé ses études vers les

infiniment petits ; ses découvertes sur les fermentations, sur les générations dites *spontanées* et qu'il a prouvé ne pas l'être, ont été des plus utiles à la science médicale ; il poursuit les maladies jusque dans leurs causes les plus cachées, et, en ce moment même, continuant ses investigations avec une infatigable ardeur, il cherche à atteindre dans son principe, dans son germe, l'une des maladies les plus redoutables, la rage.

M. Pasteur est l'un de ces exemples, plus nombreux qu'on ne pense, de la facilité avec laquelle la raison et la science s'accordent avec la foi et la religion. La science ne l'a pas conduit au doute ou à l'incrédulité : c'est un vrai savant ; ceux que la science détourne de la foi ne sont que des demi-savants.

Que dirons-nous de M. Cherbuliez, le troisième élu ? D'abord qu'il est né à Genève et qu'il n'est pas encore tout à fait francisé ; ensuite que c'est un romancier de talent ; mais qu'il doit principalement son fauteuil à ce qu'il publie ses romans dans la *Revue des Deux Mondes*, très puissante à l'Académie. Ajoutons qu'il donne aussi des articles politiques dans la même revue, sous le pseudonyme de Valbert.

Tels ont donc été les choix de l'Académie, qui se trouve maintenant au grand complet. Hâtons-nous de mettre la liste des immortels sous les yeux de nos lecteurs, avant que la mort n'y vienne faire de nouveaux vides. Nous suivons l'ordre alphabétique :

1. Audiffret-Pasquier (duc d').
2. Augier (Émile).
3. Aumale (duc d').
4. Barbier (Auguste).
5. Blanc (Charles).
6. Boissier (Gaston).
7. Broglie (duc de).
8. Caro.
9. Champagny (de).
10. Cherbuliez.
11. Cuvilier-Fleury.
12. Doucet (Camille).
13. Ducamp (Maxime).
14. Dumas fils (Alexandre).
15. Dumas (Jean-Baptiste).
16. Falloux (comte de)
17. Feuillet (Octave).
18. Haussonville (d').
19. Hugo (Victor).
20. Labiche.
21. Laprade (de).
22. Lemoinne (John).
23. Legouvé.
24. Marmier (Xavier).

25. Martin (Henri).
26. Mézières.
27. Mignet.
28. Nisard (Désiré).
29. Noailles (duc de).
30. Ollivier (Emile).
31. Pasteur.
32. Renan (Ernest).
33. Rousse.
34. Rousset (Camille).
35. Sandeau (Jules).
36. Sardou.
37. Simon (Jules).
38. Sully-Prudhomme.
39. Taine.
40. Viel-Castel (de).

Certes, il y a là une liste de personnages renommés et qui méritent de l'être ; mais, à côté, que d'autres déjà obscurs ou qui n'ont jamais brillé, assez, du moins, pour être inscrits dans un catalogue qui ne devrait comprendre que les écrivains les plus distingués de la France ! Que d'autres qui seraient ici à leur place, et qu'on y verrait, si l'Académie se préservait de tout esprit de coterie, ne s'arrêtait absolument qu'au mérite des candidats et ne consultait que l'honneur du corps !

J. Chantrel.

NOUVELLES RELIGIEUSES

Rome et l'Italie.

Nous sommes heureux d'avoir à démentir la nouvelle de la mort du cardinal Mertel que nous avons donnée dans notre dernier numéro, sur la foi d'un télégramme qui s'était trop hâté d'annoncer l'issue d'une indisposition de Son Eminence. Le cardinal Mertel, comme on l'a vu plus haut, a assisté à la cérémonie de la canonisation.

—

Le Saint-Père a fait distribuer dix mille francs aux pauvres à l'occasion de la canonisation.

—

Nous devons revenir un peu en arrière sur le consistoire du 18 novembre, où fut préconisé Mgr Joseph Stadler, métropolitain des provinces de Bosnie et d'Herzégovine, dont le Saint-Père a rétabli la hiérarchie catholique. Mgr Stadler, archevêque de Sérajovo, introduit dans la salle consistoriale, après la

préconisation, a ainsi exprimé la reconnaissance des catholiques slaves, dans un discours latin dont voici la traduction :

Très-Saint Père,

Par la bonté de Notre-Seigneur qui, riche en miséricorde, aime à tourner ses regards, même sur ceux qui n'en sont pas dignes, afin que nulle créature ne se glorifie devant lui, et par la faveur de Votre Sainteté, nous nous voyons préposé, sans mérites de notre part, à une portion considérable du peuple de Dieu. Pour cette bonté, pour cette faveur, nous offrons nos plus vives actions de grâces à Dieu et à Vous, Très-Saint Père, et en même temps nous nous proposons, avec le secours de Dieu, d'être pendant toute notre vie prompt à obéir à tous Vos commandements et de mériter, en honorant et en aimant comme une mère l'Église Romaine qui nous a engendré, d'avoir Dieu pour Père.

Et de même que les ennemis du catholicisme ne négligent rien pour rompre les liens qui unissent l'Église avec son Chef, sachant bien que, le lien de la charité une fois rompu, celui qui relie entre eux les esprits de tous les catholiques doit l'être également, de même nous n'omettrons rien pour que les cœurs des populations qui nous sont confiées soient unis le plus étroitement possible à la source de la charité, de telle sorte qu'en même temps que nous et le peuple qui nous est confié, nous nous soumettons, vouons et enchaînons pour jamais à Votre suprême autorité, Votre Sainteté nous reçoive, à titre de Père, de Docteur et de Pasteur universel, dans le sein de sa charité.

A moi, à la Bosnie et à l'Herzégovine, dont, malgré mon indignité, je suis établi métropolitain, Votre Sainteté a daigné accorder des bienfaits spéciaux ; nous avons donc une raison spéciale de lui offrir nos actions de grâces.

Votre Sainteté, suivant les traces de ses prédécesseurs qui eurent toujours le souci d'envoyer, à toutes les époques, des apôtres de l'Évangile aux diverses nations de la terre, et embrassant tous les Slaves dans une affection d'autant plus tendre que ceux-ci se remettaient avec plus d'amour à la conduite des Pontifes romains, ne voulait, ne désirait qu'une chose : travailler de tous ses efforts à ce que les peuples slaves eussent un plus grand nombre d'évêques et de prêtres et que leurs cœurs fussent enflammés de ce feu que le Seigneur est venu apporter sur la terre.

Et ce dessein que Votre Sainteté avait depuis longtemps conçu, Elle vient de l'accomplir. Par Votre paternelle sollicitude, la hiérarchie ecclésiastique a été constituée dans la Bosnie et l'Herzégovine, avec cette espérance « que parmi les peuples « slaves qui aiment la lumière, sous la protection de leurs glorieux « apôtres et de leurs patrons célestes, la religion de Jésus-Christ

« prendra de larges développements, et que d'une semence féconde « croîtra et fleurira, la grâce de Dieu aidant, une riche moisson « de salut. »

Et pendant que je songe en moi-même que le rayon isolé du soleil n'a plus de lumière ni de chaleur, que le ruisseau séparé de la source doit se dessécher, que le rameau détaché de l'arbre ne peut porter de fruits, je me réjouis de toute mon âme de ce que le rayon bosnien est ici, à Rome, uni avec le soleil, dont la lumière éclaire l'esprit des Bosniens, dont la chaleur échauffe leurs cœurs ; je me réjouis de ce que le ruisseau bosnien est ici, à Rome, en communication avec la source, où l'Église bosnienne puise les eaux qui jaillissent pour la vie éternelle ; je me réjouis de ce que le rameau bosnien est ici, à Rome, incorporé à l'arbre dont la vertu rendra féconde l'Église bosnienne et qui lui fera porter des fruits abondants ; je me réjouis de ce que, selon la parole de l'Apôtre, nous sommes véritablement « entés sur l'olivier, nous participons à la vie et à la sève onctueuse « de l'olivier et nous sommes portés par sa racine. »

Vous l'attestez Vous-même, Très-Saint Père, les Slaves aiment la lumière, et c'est pourquoi ils adhèrent à Vous de tout leur cœur ; car vous êtes cette colonne de feu et de fumée, nuée obscure pour l'armée des Égyptiens qui aiment les ténèbres, mais pour nous, qui appartenons au camp d'Israël, nuée lumineuse qui marche devant nous pour nous montrer la voie du salut. Et pendant que nous Vous suivons avec joie, ô Père vigilant, ô Chef expérimenté, nous prions du fond du cœur le Dieu très bon et très grand qu'il daigne conserver longtemps Votre Sainteté et que portant ses regards à travers la colonne de feu et de fumée, sur le camp des Égyptiens, il détruise leur armée, renverse les roues de leur char et force tous les ennemis de reconnaître que le Seigneur combat pour nous contre eux. (Ex. XIV, 22-26).

—

Mme la duchesse de Galliera, née de Brignoles-Sales, vient de décider que les deux tiers du revenu de ses domaines de Groppoli, qui formaient un marquisat dans la famille Brignoles-Sales, seraient assignés désormais annuellement au denier de Saint-Pierre.

—

L'*Osservatore romano* nous apprend que Mme Sabine Berenghi a obtenu par décret de Sa Sainteté la permission d'entrer dans le monastère des augustines de Montefalco, pour faire un portrait en peinture du corps de la Bienheureuse Claire, admirablement conservé, et qui y est vénéré.

Dans la matinée du 26, elle a eu l'honneur de montrer au Saint-Père son tableau ainsi que sa reproduction photogra-

phique, faite avec grande fidélité. En félicitant l'artiste de son ouvrage, Sa Sainteté a daigné ordonner que le tableau soit exposé dans la salle de la cérémonie de la canonisation.

—

On vient de publier à Rome une nouvelle édition du Rituel qui contient une formule de bénédiction pour les télégraphes.

Cette formule commence par le cantique de Zacharie, suivie d'une antienne glorifiant Dieu « qui monte sur les nuées et che-« mine sur les ailes des vents, qui se sert du ministère des « Anges pour l'exécution de ses volontés et donne à ses minis-« tres l'activité avec la véhémence du feu. » Suivent le psaume CIII et une oraison à la sainte Vierge ; enfin la bénédiction se termine par la prière suivante :

« O Dieu, qui montes sur les nuées et seul fais les merveilles ! par la force que conduit ce métal et qui est empruntée à la foudre, la pensée lointaine ou prochaine est transmise ; fais pareillement qu'à l'exemple de cette rapidité nouvellement acquise et aidés par ta grâce, nous puissions plus promptement, plus facilement arriver à toi par le Christ Notre-Seigneur ! »

—

Passanante, l'auteur de l'attentat contre le roi, à Naples, est devenu fou ; il sera enfermé dans un hospice d'aliénés, à Venise.

—

On se rappelle cet abbé Bichery qui jeta la soutane aux orties pour se faire nommer vicaire de M. Loyson, grand prêtre de « l'église catholique gallicane. »

On n'a pas oublié non plus que l'accord entre les deux apostats ne fut pas de longue durée : c'étaient surtout les façons prétentieuses et tracassières de la veuve Merimann, aujourd'hui Mme Loyson, et sa manie de vouloir se mêler aux choses du ministère « gallican, » qui ne plurent pas à M. Bichery. Il y eut rupture.

Bichery, ne sachant que faire et quelle carrière embrasser, crut bon et utile de rentrer de nouveau dans le sein de l'Église romaine. Il alla faire sa soumission à l'évêque de Séez, son diocèse, et montra un grand repentir. Pour lui faire oublier ce qui s'était passé, on l'envoya en pénitence à la Grande-Trappe, où il resta quatorze mois. Il alla ensuite à Rome, et grâce à d'excellentes recommandations, il fut admis dans l'établissement français de Saint-Louis.

Il y a de cela quatre mois. Mais, soit parce qu'il est d'une

nature inconstante, soit qu'il trouve que dans l'Église catholique on ne jouit pas d'une assez grande liberté, M. Bichery vient d'abjurer une seconde fois. La cérémonie de l'abjuration a eu lieu le dimanche, 27 novembre, à Rome, dans un temple protestant américain, en petit comité.

—

Le Pape a reçu lundi dernier, 12 décembre, en audience de congé, les cardinaux, les archevêques et les évêques venus de Rome pour les fêtes de la canonisation : une centaine de prélats assistaient à l'audience.

Le cardinal Schwarzenberg a lu une adresse qui dit en substance :

L'épiscopat est heureux de saisir cette occasion de manifester une fois de plus son étroite union avec le Saint-Siège ; il remercie le Pape de la canonisation des quatre nouveaux saints ; il déplore avec Sa Sainteté les malheurs des temps, qui n'ont pas permis de donner à cette cérémonie la pompe traditionnelle ; il espère enfin que le Seigneur consolera son Église, grâce à l'intercession de ces quatre nouveaux avocats ; on en a déjà un gage assuré dans l'élection d'un Pape si prudent, si courageux et si digne de l'admiration des peuples.

Le Pape a répondu en félicitant et en remerciant l'épiscopat de ses sentiments de foi, de piété et d'union au Saint-Siège.

L'union, a-t-il dit, est aujourd'hui plus nécessaire que jamais ; plus que jamais on attaque l'Église et Dieu même. On attaque surtout l'autorité du Saint-Siège, cette autorité qui fut créée par Dieu et qui est pourtant si bien faite pour réfréner les passions humaines et les masses soulevées.

On méconnaît avec autant de folie que d'audace les bienfaits du Saint-Siège envers tous les peuples.

Puisse l'Italie comprendre enfin que ce qu'elle ferait pour la liberté et les droits du Pape, loin de lui nuire, assurerait sa prospérité.

A l'exemple du Christ, nous devons néanmoins nous consacrer au bien de tous, amis ou ennemis, et aimer davantage ceux qui nous attaquent avec plus de violence.

Espérons que les nouveaux saints viendront en aide à l'Église et à son chef, au milieu des bouleversements actuels.

Le Pape a terminé en bénissant l'assemblée.

France.

M. Paul Bert vient de nommer officier de l'instruction publique le R. P. Denza, de la Compagnie de Jésus, directeur de

l'Observatoire de Moncalieri (Italie). On poursuit les Jésuites en France, on les décore en Italie : c'est l'opportunisme.

— On lit dans le *National* que plusieurs évêques français qui sont allés à Rome pour la canonisation de Benoît Labre ont reçu une lettre du ministre des cultes, les avertissant que désormais il ne leur suffira plus, pour quitter leur diocèse et pour se rendre à Rome ou ailleurs, d'en informer le ministre ; ils devront en solliciter et en obtenir l'autorisation.

— Le *Voltaire* annonce que « le ministre de l'intérieur a levé l'interdiction qui, dans ces dernières années, fermait la frontière à diverses publications parues à l'étranger. »

Parmi les brochures anticléricales, gratifiées des faveurs ministérielles, le *Voltaire* cite : *Le Pape à six sous ; — La maîtresse d'un curé de village ; — Le rêve de Pie IX ; — Les crimes des Papes ; — Le secret du confessionnal.*

Le journal de M. Gambetta n'est pas tout à fait bien informé. Les infâmes publications dont il parle ont conquis depuis longtemps droit de cité en France ; elles s'étalent sur les murs, elles se vendent dans les kiosques, elles se distribuent dans les rues avec l'autorisation du gouvernement.

On prétend enchaîner la liberté des évêques, on laisse toute licence à l'obscénité : c'est encore de l'opportunisme.

— C'est un journal républicain, le *National,* qui s'exprime comme il suit au sujet de l'ex-abbé Quily ou Quilly, qui vient d'être nommé par M. Paul Bert bibliothécaire au ministère des cultes, aux appointements de cinq mille francs par an :

Que le gouvernement ait de l'argent autant qu'il lui en faut pour gouverner glorieusement, ce n'est pas nous qui le lui marchanderons. Une seule chose nous tient à cœur, c'est que l'argent, s'il doit être prodigué, ne le soit que pour le bien du pays.

Or, l'emploi qu'on en fait dans les ministères s'écarte parfois singulièrement de cette condition. Voici le ministère des cultes qui vient de créer une dépense de plus en créant une place nouvelle : son archiviste ne lui suffisait pas ; à côté de cet archiviste, on implante un bibliothécaire. Le premier acte de M. Paul Bert aura été celui-là.

Un bibliothécaire ? Et pourquoi faire ? Pour faire épousseter les soixante-dix ouvrages dont se compose la *bibliothèque* de cette direction des cultes ? Ou pour attendre les ouvrages à venir ?

Il paraît qu'il était urgent de donner une sinécure à un protégé et cinq mille francs d'appointements.

Mais alors, pourquoi n'avoir pas tout aussi bien réalisé le vieux projet de créer un bibliothécaire de l'obélisque ?

Cette création au ministère des cultes ne peut guère s'expliquer que par l'intention de rémunérer les services antérieurs du titulaire.

Ceci nous autorise bien à regarder quel est ce titulaire et à rechercher de quoi se composent ces services rendus à la patrie.

C'est M. Quily. Vous est-il connu ? Sachez qu'il aurait pu l'être, s'il avait attaché son nom à tout ce qu'il a fait. Le bruit court qu'il a fait beaucoup pour M. Paul Bert : il lui a mâché son travail, assure-t-on, ce fameux travail de citations érudites portées à la tribune.

M. Quily, tout anonyme qu'ait été son œuvre, avait donc droit à quelque chose. Mais quelle idée de l'avoir fourré aux cultes !

Un prêtre défroqué !

Successivement chassé, en 1856, de l'établissement de Saint-Lazare (près Montfort), où il avait été élevé par les Pères de Saint-Laurent-sur-Sèvre, — en 1857, du grand séminaire de Rennes, — puis du petit séminaire de Saint-Méen, — puis du petit séminaire de Vitré, où il avait été admis maître d'études, — puis de l'Oratoire de Paris, — puis du diocèse de Tours, — puis d'une Compagnie de francs-tireurs, dont il s'était fait l'aumônier, — M. Quily s'était lancé dans le mouvement vieux-catholique, avait passé en Suisse, et là, en moins d'un an, avait encore trouvé moyen de se faire expulser, d'abord par le gouvernement de Berne, et peu après par le gouvernement de Genève.

Voilà le choix qui convenait, faut-il croire, pour la garde, à 5,000 fr. par an, des soixante-dix ouvrages de la direction des cultes.

M. Paul Bert fait bien les choses. Il ne laisse pas d'une façon ingrate végéter sur le pavé les auxiliaires discrets qui l'ont aidé. Il met fin à leur vie errante et accidentée. Il leur procure un asile, quand ils n'en trouvent plus, il le leur procure paisible, à l'abri des fatigues et des expulsions possibles.

Mais, c'est notre argent dont il est fait parfois un singulier emploi !

— Il n'y a pas de semaine où nous n'ayons à signaler quelque calomnie de la presse anti-religieuse, publiée sous l'un de ces titres : *Panier aux Ordures*, *la Série Noire*, *ces bons Curés*. Bien des esprits restent convaincus devant l'audace des affirmations, la précision des détails et la multiplicité des faits signalés.

On affirme que le curé de Javron est en fuite sous l'inculpation d'attentats à la pudeur. Or, le curé de Javron n'a jamais quitté son presbytère !

Un corbeau vient de voler un cadavre ! Ce qui veut dire sans doute qu'un prêtre vient de donner de force l'Extrême-Onction

à un mourant. Le fait s'est passé à Ambérieux ; Berluron l'affirme, et il s'y connaît ! Vérification faite à Ambérieux, rien de semblable n'a eu lieu.

On parle d'un élève du petit séminaire d'Ajain (Creuse), mais on omet de dire qu'il s'agit d'un ancien élève, peut-être chassé, en tout cas d'un quidam qui était, il y a vingt ans, au petit séminaire.

De même, on cite l'arrestation d'un prêtre à Fontainebleau : tous les journaux rouges font rage contre lui ; mais aucun ne dit qu'il s'agit d'un prêtre depuis longtemps interdit et que ses habitudes alcooliques ont rendu fou. Voici encore le Curé de Resson-en-Barrois : il aurait falsifié les registres des délibérations du Conseil municipal de sa commune. Pourquoi n'ajoute-t-on pas que huit jours après, son innocence a été reconnue et que là-bas chacun nomme le vrai coupable ?

Puis vient le séminariste de Cambrai, Dramsart, prévenu d'escroquerie. Il a fait ses premières études dans un petit séminaire, dès lors il doit être capable de tout. Ce petit séminaire a bien d'autres élèves, et il ne peut être responsable de leurs actes futurs et de leurs opinions. N'est-ce pas au petit séminaire de Cambrai qu'a été élevé M. Bouchez, l'avocat général de la Cour de Paris, si dur aux cléricaux ? On aurait vraiment mauvaise grâce à jeter le discrédit sur un établissement qui a fourni au gouvernement actuel un homme dont il se plaît à exalter les talents, et à la France un magistrat selon le cœur de M. Cazot.

Amiens. — L'*Univers* a reçu de Mgr Guilbert la lettre suivante :

Amiens, 8 décembre 1881.

Monsieur,

Laissez-moi vous faire, le plus brièvement possible, quelques observations sur le long article de votre journal, à la date du 6 décembre, qu'on a l'obligeance de me communiquer.

Plus j'ai réfléchi à ma lettre au *Clairon*, plus je la trouve ce qu'elle devait être à l'égard d'un journaliste qui, sans l'ombre de provocation de ma part, s'est permis à mon adresse les insinuations les plus impertinentes et les plus outrageantes. Tout homme sensé la comprendra en lisant son article, que la loyauté aurait dû vous faire reproduire *intégralement*, en publiant ma réponse.

Quant aux opinions et aux sentiments des divers journaux et à leurs commentaires sur ma doctrine, c'est à peine si j'ai eu le temps de lire ceux qui m'ont été adressés, et j'ai autre chose à faire que de

leur répondre. Vous savez, du reste, mieux que moi, qu'avec les journalistes on est sûr de n'avoir jamais le dernier mot.

Je me contente donc de les renvoyer, ainsi que vos lecteurs, à mes différentes lettres éditées à Paris, chez M. Plon, libraire : Ma première et seconde Lettre, 1876 ; — *l'Église et la République*, et *Lettre à un sénateur*, 1879 ; — *la Crise religieuse et la Pacification*, 1880 ; — *l'Avenir social du catholicisme*, 1881. On y trouvera toute ma thèse, telle que je l'ai soutenue et que je continue de la soutenir.

Or, tous ces écrits ont été, en leur temps, respectueusement déposés aux pieds du Saint-Père, et loin d'avoir été l'objet d'un blâme, m'ont mérité des félicitations, comme vous pouvez le voir dans ma *Lettre à un sénateur*.

J'ai en outre publié un ouvrage en trois volumes, la *Divine Synthèse*, honoré de deux brefs de Pie IX et d'un troisième de Léon XIII, dans lequel ouvrage j'expose exactement la même doctrine.

Je puis encore ajouter qu'un grand nombre de mes vénérables collègues, archevêques et évêques des plus savants et des plus distingés, n'ont cessé, de vive voix et par écrit, de m'encourager et d'applaudir à mes lettres sur nos affaires religieuses.

Vous comprenez, monsieur, qu'en pareil cas, je ne puis guère être effrayé de l'avis de vos théologiens.

J'espère que vous voudrez bien insérer ma présente lettre dans votre prochain journal ; et je vous prie, monsieur, d'agréer l'assurance de ma haute considératien.

† A. V. E., évêque d'Amiens.

M. Eugène Veuillet a répondu dans l'*Univers :*

Mgr Guilbert met en doute notre loyauté ; il nous permettra de lui dire, très respectueusement, mais sans circonlocution, qu'il n'en a pas le droit, et que nous ne pouvons accepter de lui un reproche que nous n'avons jamais accepté de personne, étant sûrs de ne l'avoir jamais mérité. S'il veut se reporter à notre premier mot sur la note du *Clairon* et à sa propre lettre reproduite immédiatement dans nos colonnes, il verra que nos lecteurs ont connu ses griefs et pu apprécier, en connaissance de cause, le fond et le ton de sa réclamation. Nous ajouterons, pour achever de le renseigner, que, de tous les journaux qui se sont occupés de sa lettre, l'*Univers* seul peut-être a poussé la réserve jusqu'à ne pas dire qu'elle était un peu bien roide. Donc, quand le vénérable prélat nous écrit qu'il a parlé comme il le devait, c'est aux feuilles qui l'ont loué et non à nous qu'il répond.

Nous ne pouvons davantage prendre pour nous le refus de Sa Grandeur de s'expliquer sur les opinions et les sentiments des divers journaux qui ont commenté sa doctrine. Nous ne lui avons, en effet, rien demandé de semblable. Si nous avons cité — avec réserve — quelques-uns de ces fâcheux commentaires, ce n'était pas pour inviter

Mgr l'évêque d'Amiens à les réfuter ; c'était d'abord pour qu'il les connût, car nous avions la conviction qu'il nous lirait ; c'était ensuite pour les faire connaître du public catholique.

Ne le devions-nous pas ? Quand un évêque aborde, ne serait-ce qu'en passant, les questions du jour, le devoir de la presse religieuse n'est-il pas de dire quel accueil sa parole reçoit ? Ce devoir n'est-il pas particulièrement impérieux aux temps actuels ? Quel fait plus digne d'attention que cet accord de tant de journaux impies à prendre texte de la petite lettre de Mgr Guilbert, pour dire à quelles conditions le parti révolutionnaire, tel que le représentent les Gambetta et les Paul Bert, pourrait tolérer l'Église ? N'importait-il pas aussi de donner sur ces mêmes questions l'avis des radicaux et des intransigeants ?

Ce n'est pas notre faute si nous n'avons pu faire cette lumière sans reproduire les sots commentaires et les éloges injurieux, insolents, dont Mgr l'évêque d'Amiens dit qu'il ne veut pas s'en occuper autrement qu'en renvoyant leurs auteurs à ses écrits. Par malheur, cette invitation demeurera sans effet.

Ces gens-là sont prompts et habiles à tirer parti d'une lettre de quelques lignes, mais jamais ils ne voudront lire tant de brochures et surtout trois tomes intitulés la *Divine Synthèse*. Du reste, cela ne leur paraîtra pas nécessaire, car ce qui leur plaît chez Mgr Guilbert, ce n'est pas le fond de sa doctrine, c'est l'accent qu'il lui donne, c'est le sentiment hostile qu'ils croient y voir contre nous et contre d'autres plus importants que nous.

Mgr Guilbert veut bien nous apprendre que dans sa *Lettre à un sénateur* se trouvent des félicitations du Saint-Père. Dieu merci, ce renseignement nous était inutile. Nous n'avons jamais mis en doute que Mgr l'évêque d'Amiens, déclarant que l'Église peut s'arranger de toute forme gouvernementale et n'est au service d'aucun parti, ne fût dans la voie la plus droite. Pour notre part, sans avoir eu besoin de consulter « nos théologiens » et sans avoir lu la *Divine Synthèse*, nous avons toujours soutenu cette vérité.

A propos de « nos théologiens, » pouvons-nous exprimer le regrét de trouver dans la lettre d'un évêque ce sarcasme dont la presse ennemie a tant usé contre nous ? Plusieurs des rédacteurs de l'*Univers* savent bien que la théologie leur manque ; aussi laissent-ils à des collaborateurs et à des amis qui en sont pourvus le soin de traiter les questions où elle est indispensable. Ce qu'ils font, ils peuvent le faire sans être profonds théologiens. Les encouragements qu'ils n'ont cessé de recevoir en si grand nombre et de si haut les autorisent à croire que leur bonne volonté n'est pas sans fruit. Ils en ont une autre preuve : la haine constante et violente de l'ennemi.

Et puis, pourquoi s'en prendre à « nos théologiens » dans un

débat où l'*Univers*, simple rapporteur, n'a pas dit un mot de théologie ?

Une dernière observation : depuis quelques années, Mgr Guilbert a montré, à diverses reprises, que la presse catholique, du moment où elle est militante, ne lui plaît guère ; il a soin de nous dire aujourd'hui qu'il ne nous lit pas. Cependant, déjà plusieurs fois, il nous a jugés, et toujours il l'a fait avec âpreté. Cela nous paraît étrange, et nous ne pouvons nous défendre de croire que si le vénérable prélat nous lisait, son jugement sur nous, qui certainement serait plus sûr et plus régulier, serait en même temps plus doux.

Besançon. — Le tribunal de commerce de Besançon vient de déclarer en état de faillite le sieur Adolphe Granperrin, serrurier aux Chaurais, qui prêta l'an dernier son concours au préfet-crocheteur Thomson, pour enfoncer les portes du couvent des RR. PP. Capucins de Besançon.

Lyon. — Le 8 décembre, un grand pèlerinage de femmes, composé d'une foule immense, s'est rendu à Fourvière, sous la direction de S. E. le cardinal Caverot. Mgr Turinaz a prêché dans la crypte. Le soir, une illumination, plus brillante que jamais, a éclairé la colline et la ville entière.

Le temps a été superbe, la tranquillité parfaite, le spectacle merveilleux ; il avait attiré de nombreux étrangers. Gloire à Marie !

Marseille. — Un Bref du Saint-Père vient d'ériger en basilique mineure l'antique et si vénéré sanctuaire de Notre-Dame de la Garde, si fréquenté par les pèlerins et si propice aux navigateurs.

LES CHAMBRES

Jeudi 8 décembre. — *Sénat.* — Vote de croix et récompenses données à l'occasion de l'exposition d'électricité. — Vote du projet de loi accordant des indemnités aux victimes (?) du coup d'État du 2 décembre. Ce vote n'est pas valable par suite du nombre insuffisant de votants et devra être recommencé. — Lecture par M. Varroy du rapport sur les crédits tunisiens.

Chambre des députés. — Discussion sur les crédits afférents aux nouveaux ministères créés par M. Gambetta. M. Franck-Chauveau n'admet pas l'extention des services publics et critique surtout la

réunion des cultes au ministère de M. P. Bert. Quant au ministère des arts, l'orateur de la gauche le blâme comme inutile : une simple direction devant suffire selon lui.

M. Antonin Proust, ministre des arts, défend ensuite son ministère, et enfin M. le prince de Léon combat les crédits comme étant la négation des promesses de réduction du budget des dépenses.

Après quelques mots du radical M. Beauquier, M. Gambetta monte à la tribune et vient défendre son œuvre. Son discours n'est qu'une longue diatribe contre la commission, à laquelle il reproche d'attaquer sournoisement les nouveaux titulaires des ministères, sous le prétexte de crédits injustifiés. Il blâme surtout énergiquement le vœu de la commission demandant qu'à l'avenir il ne soit plus créé de nouveaux ministères sans un vote législatif.

M. Ribot, sur les instances de qui la commission a émis ce vœu, relève le gant et montre péremptoirement que M. Gambetta n'a nullement justifié sa conduite. La commission ne prétend pas refuser les crédits, elle émet seulement le vœu qu'à l'avenir on n'engage plus ainsi le budget. Le discours de M. Ribot produit une grande impression que ne peuvent détruire quelques mots de M. Gambetta. En vain le président du Conseil demande à la commission de rayer ce vœu de son rapport ; la commission ne retire rien et les crédits sont finalement votés par 380 voix contre 103, mais avec cette réserve.

Vendredi 9 décembre. — *Chambre des députés.* — Discussion et adoption du traité de commerce franco-italien. M. Brisson annonce la mort de M. le marquis de Perrochel, député de la Sarthe.

Samedi 10 décembre. — *Sénat.* — Discussion sur les crédits tunisiens. M. de Broglie prend le premier la parole. Il constate que la responsabilité de l'expédition remonte à l'ancien cabinet. Le sénateur de l'Eure se plaint, avec raison, de l'insuffisance des explications données à la Chambre. Il craint que cette obscurité ne cache une arrière-pensée, et il n'a pas de peine à démontrer combien sont nombreuses les difficultés politiques, financières et militaires soulevées par cette question tunisienne.

A ce discours si mesuré, si politique, M. Gambetta répond par la promesse de présenter des projets relatifs à la régence, dès que la pacification de ce pays sera achevée. Après avoir émis l'espérance de voir le traité du Bardo reconnu par tous les gouvernements, le président du conseil insiste pour que la discussion soit complète, car il sait ce qu'il y a de virilité, de résolution et d'expérience dans le Sénat. Cette péroraison insinuante a été amenée par une habile déclaration de M. Gambetta au début de son discours. Il avait protesté, en effet, contre toute idée de suppression du Sénat, il avait même avoué que, le considérant comme un rouage nécessaire dans la machine gouvernementale, il s'effor-

cerait de le consolider. On sait ce que valent de telles promesses, et nul n'en est moins avare que M. Gambetta. Néanmoins, cet effet de rhétorique a porté coup parmi les hésitants, et après une courte et incisive réplique de M. de Broglie, la discussion générale a été close.

M. Bocher et M. Buffet ont ensuite traité la question au point de vue financier, avec leur compétence et leur élévation habituelles. M. Buffet a notamment insisté sur le droit de contrôle du Parlement, et il a proposé un amendement ainsi conçu: « Le chapitre 29 du budget de la guerre, pour l'exercice 1882, comprendra sous le titre « d'opérations militaires en Tunisie » toutes les dépenses ordinaires et extraordinaires de l'expédition. Les dépenses ordinaires seront reportées des chapitres du budget du ministère de la guerre, où elles sont inscrites, au chapitre 29. Les crédits de ces chapitres seront réduits d'une somme égale à celle qui aura été reportée au chapitre 29. »

C'était un blâme direct contre les « virements » de M. Farre. M. Allain-Targé s'est élevé avec vivacité contre l'amendement qui a été repoussé par 170 voix contre 95. La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

Chambre des députés. — Invalidation de M. l'abbé Dagorne. Comme prêtre et membre de la droite, l'honorable M. Dagorne méritait cette rigueur, dont l'injustice a été éloquemment prouvée par M. Le Provost de Launay.

Lundi 12 décembre. — *Sénat.* — Suite de la discussion sur les crédits tunisiens. M. Fresneau propose une réduction de 25,000 francs, à seule fin de montrer au gouvernement que le Sénat le blâme d'avoir engagé pour la guerre le budget de la paix. L'amendement est repoussé et la discussion générale est close.

Au moment où on va procéder au vote, M. de Kerdrel, au nom de ses amis, vient expliquer la signification du vote de la droite, et lit la déclaration suivante :

« Au moment où le Sénat est appelé à se prononcer sur l'article 1er, c'est-à-dire sur le principe même de la loi qui lui est soumise, je demande la permission d'expliquer, au nom d'un grand nombre de mes amis, par quel motif nous ne croyons pas pouvoir, eux et moi, nous opposer à l'adoption des crédits qui nous sont demandés.

« Plusieurs des orateurs qui ont été entendus ont déjà exprimé nos pensées et nos sentiments. Cependant, il nous a paru utile de résumer, de condenser ce qu'ils ont dit avec tant d'autorité, pour que personne ne puisse se méprendre sur la signification et la portée du vote que nous allons émettre.

« S'il s'agissait de donner dans une mesure quelconque notre approbation, soit aux procédés financiers par lesquels le Gouvernement a cru faire face à des dépenses que le Parlement n'avait pas

autorisées, soit à l'emploi qu'il a fait des sommes dont il a ains disposé, nous serions unanimes pour répondre à la proposition de crédits par un vote négatif.

« Après la discussion qui a eu lieu à cette tribune, nous sommes plus convaincus que jamais que rien n'est plus contraire à l'esprit de nos institutions civiles et militaires que l'opération qui a consisté à imputer, même à titre provisoire, des dépenses extraordinaires de guerre sur des crédits ouverts au budget ordinaire pour l'entretien normal d'un effectif de paix.

« Nous nous refusons à croire que la loi autorise un abus qui permettrait au pouvoir exécutif de porter la désorganisation dans l'armée et d'engager des expéditions de guerre, sans le concours, sans le contrôle et même contre le gré du Parlement.

« Nous ne cessons pas également de penser que les opérations militaires qui ont eu lieu en Tunisie, suite d'un acte diplomatique dont nous avions dès le premier jour prévu le péril, en ont encore aggravé les conséquences. Ne sont-ce pas les fautes de l'administration supérieure et sa complaisance pour de purs intérêts de parti, qui ont retardé le succès des efforts habiles de nos généraux et soumis aux plus douloureuses épreuves le courage de nos soldats ?

« Mais, quelque irrégulier et fâcheux que doive être le caractère des dépenses qui motivent la demande de crédits, ces dépenses sont faites et il nous paraît impossible de ne pas les acquitter.

« Plus on a rendu difficile et pénible la tâche de l'armée, plus elle a droit à nos sympathies et à notre concours.

« Pourrait-on même retarder le paiement de ces dépenses ? Ce serait compromettre l'équilibre du budget de la guerre et l'entretien de l'armée. Ce serait aggraver le désordre au lieu d'y porter remède, nous ne nous sentons pas libres de repousser les crédits.

« En contrôlant cette impuissance, nous n'y voyons qu'un motif pour protester avec plus d'énergie contre l'emploi dans le passé et contre le retour possible dans l'avenir des procédés abusifs qui nous y condamnent aujourd'hui. »

M. Gambetta proteste contre ce que M. de Kerdrel a dit de la mauvaise situation de nos troupes en Afrique et des maux auxquels on les a inutilement exposées, et prétend que l'armée d'Afrique n'a jamais été mieux soignée ni mieux dirigée.

Au nom des vieux généraux qui ont assure la conquête de l'Algérie, le maréchal Canrobert relève les affirmations de M. Gambetta, qui s'empresse aussitôt de dire que les troupes commandées par les Bugeaud et les Lamoricière, plus aguerries que leurs cadettes, savaient mieux résister à la fatigue. Pourquoi alors M. Gambetta et ses amis ont-ils fait changer la loi qui donnait ces bonnes troupes à la France ? Le vote est alors rendu et les crédits adoptés à l'unanimité des votants.

Mardi 13 décembre. — *Sénat.* — Vote de projets de lois d'intérêt local. Lecture des rapports sur les crédits demandés pour les nouveaux ministères.

Chambre des députés. — Vote de projets de lois d'intérêt local. Ouverture au ministère de la guerre et de la marine de divers crédits.

M. Hugues pose au ministre de la guerre une question sur la nomination comme chef d'état-major de M. le général de Miribel, compromis, selon l'orateur, dans le coup d'État du 16 mai. M. Hugues critique aussi toutes les nominations faites pour la réorganisation du Conseil supérieur de la guerre. Le maréchal Canrobert, le général de Galiffet ne sont pas épargnés.

« On les a nommés, répond M. Gambetta, parce qu'ils étaient les plus capables. » Cet hommage est suivi d'une énergique réponse du ministre de la guerre et d'un éloquent éloge adressé au général de Miribel en particulier et à tous les membres du Conseil de la guerre, dont M. le général Campenon n'entend pas qu'on suspecte la loyauté. L'incident est clos, et la prochaine séance renvoyée à mercredi.

Mercredi 14 décembre. — *Chambre des députés.* — Annulation et ouverture de crédits afférents à divers ministères.

CHRONIQUE DE LA SEMAINE

Situation intérieure. — A demain les réformes. — M. Gambetta devant les Chambres. — Le programme des modérés et M. Léon Say. — Congrès ouvriers de Paris. — L'Italie et l'Allemagne. — Le rachat du sol irlandais. — Le différend austro-roumain. — Chili, Bolivie et Pérou.

15 décembre 1881.

La session actuelle de nos Chambres n'est décidément pas appelée à voir les étonnantes élucubrations du grand ministère. Nous n'aurons rien aujourd'hui ; demain seulement on procèdera aux travaux importants, aux réformes nécessaires, à l'amélioration du sort des travailleurs, à la refonte de notre système fiscal ; demain, toujours demain, c'est-à-dire pendant la prochaine session de 1882, et encore !

M. Gambetta au pouvoir a conservé la tactique de M. Gambetta, chef occulte du pouvoir. Comme autrefois il retardait de jour en jour son arrivée officielle au ministère, aujourd'hui il remet de jour en jour le commencement de ses étonnants tra-

vaux. C'est un nouveau *Cunctator*, sans rien d'un Fabius. Le moniteur de l'opportunisme lui-même constate l'inaction de son patron et en donne pour toute raison « que les projets de lois ne s'improvisent pas, qu'on a beau les avoir préparés dans ses méditations solitaires (au café Procope, sans doute, et en fumant d'excellents cigares), il reste à les revoir à la lumière des documents dont disposent seuls les chefs des divers départements ministériels. »

Tout cela demande du temps, des préliminaires sans nombre. Avant d'aborder les réformes fiscales, ne faut-il pas se sentir maître de tous ses agents et employés, c'est-à-dire avoir épuré de nouveau l'administration ? De plus, cette réforme urgente, réclamée depuis si longtemps et si souvent promise par ceux-là mêmes qui aujourd'hui se montrent si peu pressés de l'aborder, ne doit-elle pas être précédée d'une foule d'autres plus importantes à leurs yeux : révision de la Constitution, transformation de la magistrature, réorganisation de l'armée, spoliation du clergé, laïcisation plus radicale des trois ordres d'enseignement, etc. ?

Avec une telle perspective, on peut bien patienter un peu, n'est-ce pas ? C'est ce qu'on nous demande, en promettant, en retour de notre attente, — si toutefois M. Gambetta dure assez longtemps comme président du Conseil pour croquer et digérer tous ces gros morceaux : Constitution, Sénat, magistrature, clergé, Concordat, armée, — que la portée des réformes sera si vaste, si profondément politique, qu'amis et adversaires en seront étonnés.

—

En attendant ces grands triomphes du président du Conseil, nous devons constater que la semaine n'a pas été très heureuse pour lui. La lecture du compte-rendu des Chambres suffit pour le prouver. A la Chambre des députés, il se fait battre par M. Ribot. Au Sénat, où il essaye le genre pacifique, il se récuse et promet pour... février 1882 la communication de ses plans politiques sur la Tunisie. A la Chambre on lui signifie que si on lui fait la charité des ministères créés, on lui interdit les ministères de l'avenir. Au Sénat, on le force à avouer qu'il n'est pas en mesure de dire au pays ce qu'il entend faire de la France, et comment il comprend la direction des intérêts nationaux en Algérie. Les députés lui donnent une leçon ; les sénateurs soulignent son impuissance.

On se demandera peut-être pourquoi M. Gambetta, qui sem-

blait si pressé il y a quelques semaines d'exposer son programme, n'a pas profité de ces diverses discussions pour le faire et se rallier la majorité que ses indécisions menacent de disloquer. Cette exposition de ses plans fût bien venue à son heure, à la veille même des élections sénatoriales. Mais justement le président du Conseil a préféré attendre le résultat de ces élections, l'épuration du Sénat. Devant les sénateurs qui ont des allures indépendantes, il est gêné. Il sent que s'il engageait un débat sérieux avec des orateurs de la force de ceux qu'il a rencontrés en face de lui, il n'aurait peut-être pas toujours le beau rôle, et comme il ne peut pas compter sur les Proust, les Waldeck-Rousseau, les Allain-Targé qu'il s'est choisis pour auxiliaires, il préfère attendre le jour où il n'aura plus à compter qu'avec le Sénat, dont M. Léon Say, oubliant qu'il en était le président, a osé accepter le programme dans une réunion d'électeurs sénatoriaux de Seine-et-Oise.

Ce programme qui, sous l'hyprocrisie des termes, comprend dans son premier paragraphe la suppression du Sénat ; dans le second, la suppression de l'enseignement religieux ; dans le troisième, l'autonomie de la Commune ; dans le quatrième, la suppression de l'inamovibilité des magistrats ; et dans le cinquième, la persécution contre les ordres religieux, ce programme est ce qu'on appelle le programme des modérés. On peut juger par là de ce que M. Gambetta peut-espérer. Depuis longtemps il nous a prouvé qu'il sait être patient, et il le sera. Il n'est pas de ceux qui se flattent de combattre de vaillants adversaires et d'illustres ennemis. Ce qu'il veut, c'est le pouvoir, rien que le pouvoir quand même, et il ne lui répugne pas de l'exercer par un « entourage » complaisant, alors qu'il sent qu'il ne pourrait gouverner avec des hommes de valeur et qui auraient conscience de leur personnalité.

—

Le socialisme vient encore une fois de faire entendre ses revendications pendant le dernier Congrès ouvrier de Paris. On sait ce que sont ordinairement ces assemblées ; nous n'y reviendrions pas si nous ne voulions prouver une fois de plus à quelles forces sociales elles s'attaquent toujours. Voici dans leur texte quelques-unes des résolutions adoptées :

Appel à tous les travailleurs pour se grouper en chambres syndicales, car les syndicats professionnels sont appelés à émanciper les classes laborieuses ;

Suppression de toutes les lois qui paralysent leur existence (des syndicats), particulièrement des articles 291 à 294 du code pénal;

Fédération de toutes les chambres syndicales ;

Suppression des bureaux de placement et agences intermédiaires, et prompte réorganisation de ces bureaux par les chambres syndicales ;

Formation de commissions mixtes, composées de patrons et d'ouvriers, chargées d'aider les conseils de prud'hommes dans leurs travaux et de fixer le prix du travail afin d'empêcher les grèves ;

Suppression de l'enseignement religieux dans les écoles ;

Laïcité, obligation et gratuité de l'instruction primaire ;

Instruction secondaire accessible aux enfants du peuple, par la gratuité, après concours ;

Gratuité des fournitures scolaires ;

Créations d'écoles professionnelles dans toutes les communes ;

Maintien du contrat d'apprentissage jusqu'à ce que l'apprenti relève des chambres syndicales, ou des écoles professionnelles ;

Maintien du travail à la tâche et à la journée ;

Établissement, par l'État, de commissions chargées de veiller à la salubrité et à la sécurité des ateliers ;

Coopération par la fédération des chambres syndicales ;

Établissement de caisses de retraites gérées par les chambres syndicales et subventionnées par l'État.

On le voit, c'est toujours la même haine bête de tout ce qui est religieux, c'est-à-dire catholique, et on devrait peu s'en émouvoir, si on ne savait que ces revendications pèsent d'un grand poids auprès des hommes actuellement au pouvoir. Nous n'avons pas à examiner ici la question des syndicats professionnels, autrement dit des associations ouvrières. Constatons seulement que cette liberté d'association est réclamée comme un droit par ceux-là surtout qui ne peuvent souffrir les associations religieuses. C'est bien toujours là l'audacieuse et cynique prétention de la révolution triomphante et franc-maçonne.

—

La discussion du budget des affaires étrangères à la Chambre des députés italiens emprunte une importance particulière des circonstances au milieu desquelles elle a lieu. Et ces circonstances sont très graves. Le prince de Bismark n'a pas craint récemment, du haut de la tribune du Reichstag, d'adresser à l'Italie un avertissement sévère : les événements du 12 juillet dernier, les menaces de plus en plus audacieuses de la révolution à Rome et dans toute la péninsule sont des symptômes menaçants, et le chancelier les a signalés avec toute l'autorité de la force et stigmatisés de telle sorte que le gouvernement d'Hum-

bert Ier a senti la leçon. L'Allemagne ne permettra pas à l'Italie d'aller plus loin dans son hypocrite conduite, elle ne lui permettra pas de devenir un danger pour les États monarchiques de l'Europe.

Les paroles du chancelier ont été comme un coup de tonnerre pour les envahisseurs de Rome. Le prétendu triomphe qui consistait dans l'entrevue de Vienne n'est plus qu'un point imperceptible à côté de ce réquisitoire venant de Berlin.

Avoir rêvé que la jeune Italie allait être l'alliée des trois empires européens, et se réveiller au bruit de cette voix accusatrice qui dénonce l'état intérieur de cette même Italie comme un danger et un scandale permanent pour l'Europe monarchique, c'est dur, et la Chambre des députés italiens n'a pu l'accepter sans regimber sous le fouet. La presse italienne est aussi ahurie que les hommes d'État de la patrie de Machiavel. Les tours de force qu'elle entreprend pour démontrer que le prince de Bismark n'a pas voulu dire tout ce qu'il a réellement dit, sont vraiment prodigieux. Peine perdue ! Ce terrible homme a fait savoir à MM. Depretis, Sella, Minghetti, Crispi et consorts, qu'il n'a nullement eu l'intention d'offenser, dans son discours, la dynastie de Savoie ni le gouvernement italien, mais que, pour ce qui regarde ses opinions personnelles, *il n'a pas à changer un seul mot.*

Un courant d'idées tendant au rachat du sol irlandais par le payement d'une indemnité aux propriétaires commence à se former en Irlande et même aussi en Angleterre. Cette solution, est celle que proposent à la fois un certain nombre de *tories* (conservateurs) anglais et les chefs de la Ligue agraire. Seulement, ni les uns ni les autres ne disent d'où proviendra l'argent de la susdite indemnité. C'est un détail que, tout léger qu'il soit, il serait pourtant indispensable de régler avant qu'on puisse utilement donner suite au projet en question. On assure d'ailleurs que la création d'une classe de paysans propriétaires est une idée qui sourit également à lord Salisbury et à M. Parnell, et qu'une alliance sur ces bases est à la veille d'être conclue entre les partisans de ces deux chefs politiques. Comme preuve de cette entente cordiale, M. O'Donnell, devenu chef du parti parlementaire irlandais en l'absence de ses collègues incarcérés, après avoir publié dans le *Times* une lettre dans laquelle il expose ses motifs pour agir ainsi, est parti pour Derry afin de prêter son appui, dans ce comté, à un candidat *tory*.

Le dissentiment qui vient d'éclater entre l'Autriche et la Roumanie, à propos de la surveillance de la navigation sur le Danube, dissentiment dont nous avons dit un mot il y a huit jours, paraît devoir occuper sous peu la diplomatie européenne. On espère qu'il ne s'envenimera pas, et l'on compte beaucoup sur l'intervention amicale de l'Angleterre pour amener une entente; tout en défendant en principe la liberté de la navigation du Danube, cette puissance paraît disposée à tenter une médiation à laquelle la Roumanie ne peut se dérober et qu'elle acceptera.

Du reste, le discours du trône prononcé par le roi Charles à l'ouverture de la Chambre roumaine, déclare nettement que la Roumanie accepte la surveillance rigoureuse des règlements de navigation, ce qui implique de sa part la reconnaissance de la présidence de l'Autriche dans la Commission mixte.

On finira donc par arriver à un moyen terme. On en trouvera peut-être la base dans l'ancienne proposition de la France tendant à introduire dans la Commission mixte un membre de la Commission européenne qui aurait une sorte de droit de véto ou de décision définitive en cas de partage des voix au sein de la Commission mixte.

Du reste, on ne tardera probablement pas à être fixé d'une façon plus précise sur les intentions de l'Autriche. On s'attend à ce que de nouvelles instructions soient données au ministre austro-hongrois à Bucharest dès le retour à Vienne du comte Kalnoky, lequel a probablement touché cette question dans une entrevue qu'il vient d'avoir avec M. de Bismark pendant un récent séjour à Berlin. En ceci l'Allemagne est d'ailleurs entièrement d'accord avec l'Autriche, et la visite même du comte Kalnoky à Berlin prouve la persistance des bonnes relations des deux empires.

—

La paix entre le Chili et le Pérou semble devoir être bientôt signée. Le président de la Bolivie, général Campero, vient, en effet, dans son message au congrès, de prier les députés d'examiner la question de savoir si la République doit traiter séparément avec le cabinet de Santiago, et, dans le cas où la réponse serait négative, de déclarer au pouvoir exécutif lequel des deux présidents, de Calderon ou de Pierola, ils entendent reconnaître.

Si la Bolivie abandonne le Pérou, ce dernier État, qui est, quoi qu'on en dise, absolument à bout de forces, réclamera la paix à tout prix.

P. Chantrel.

FAITS DIVERS

Les catastrophes se multiplient cette année. L'hiver dernier, c'était le théâtre de Nice qui brûlait en faisant un grand nombre de victimes. On a eu aussi le tremblement de terre de Chio, qui a ruiné cette malheureuse île. On ne peut compter le nombre des accidents de chemins de fer. On n'a pas encore oublié le terrible ouragan du 14 octobre, qui a fait tant de victimes dans la Manche ; et voici qu'un épouvantable incendie qui a dévoré le Ring-theater (théâtre du Ring) à Vienne, en Autriche, vient dépasser en horreur toutes ces calamités : plus de neuf cents personnes ont péri dans l'effroyable catastrophe. La charité s'émeut, les bourses s'ouvrent généreusement pour réparer le désastre ; mais quelles réflexions ne doit-on pas faire à la vue de ces sinistres, en songeant à tant d'êtres humains qui périssent, en quelques minutes, au moment même où ils ne pensent qu'au plaisir !

— On annonce une comète qui se trouve en ce moment assez près de notre terre. Elle accomplit, disent les astronomes, sa révolution en huit ans et demi et ne passe qu'à 5 millions de kilomètres de notre planète, et cette proximité pourrait lui faire subir des variations dans sa course.

Année des comètes, des tempêtes et des tremblements de terre. Notre planète aura eu une existence bien cahotée pendant l'exercice 1880-1881.

— Le 7 mars 1882, Bergame doit célébrer le centenaire de la naissance du savant cardinal Maï, mort en 1854. L'Athénée de Bergame a décidé de célébrer une fête académique ; il a mis au concours le sujet suivant : « Mémoire critique sur les études qui conduisirent le « cardinal Maï à ses principales découvertes paléographiques, et « exposé de ces découvertes. » Le concours sera fermé le 31 décembre 1881. Le prix est de cinq cents francs, avec une médaille d'honneur en vermeil.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE (1)

11. **Histoire de la philosophie,** par P. Vallet, prêtre de Saint-Sulpice, professeur de philosophie au Séminaire d'Issy ; in-12 de 634 pages ; Paris 1881 ; — Prix : 4 francs.

M. l'abbé Vallet, auteur d'un cours de philosophie, *Prælec-*

(1) Il est rendu compte de tout ouvrage dont *deux exemplaires* ont été déposés dans les Bureaux des *Annales catholiques*. MM. les auteurs et MM. les éditeurs sont priés d'indiquer le prix des livres qu'ils envoient.

L'administration des *Annales* se charge de fournir au prix de librairie, les ouvrages dont il est rendu compte dans ce bulletin.

tiones philosophicæ, qui a paru il y a deux ans, et qui est déjà adopté dans un très grand nombre de Séminaires, devait naturellement compléter ce cours par une *Histoire de la philosophie*. Cette *Histoire* vient parfaitement à son heure. Ce n'est pas que nous manquions d'histoires de la philosophie : les manuels et les livres pullulent, et les aspirants au baccalauréat ont de quoi choisir. Mais la plupart de ces manuels ont été écrits par des rationalistes, et tous sont superficiels, complètement insuffisants, et ne donnent qu'une idée très imparfaite des grandes luttes intellectuelles qui se sont livrées sur les questions qui intéressent le plus l'humanité. On n'y dit rien de la philosophie des Pères de l'Eglise, et l'on n'y parle de la philosophie scolastique qu'en la tronquant et la défigurant, tandis qu'on y loue sans mesure comme sans vérité les philosophes modernes, comme les Descartes, les Kant, les Hegel, etc. M. l'abbé Vallet a voulu combler ces lacunes et redresser ces erreurs, et, recourant aux sources, jugeant les hommes et les doctrines avec une juste indépendance, il a écrit une histoire de la philosophie à la fois *universelle, complète* et *élémentaire*. On sent bien, en le lisant, que toutes les questions lui sont familières, qu'il les a étudiées en professeur qui a besoin d'enseigner avec précision et clarté, et qu'il est assez maître de son sujet pour se former une opinion personnelle et motivée sur les questions dont il s'occupe. *Celui qui voit tout abrège tout*, a dit Voltaire : c'est grâce à une connaissance approfondie des matières que M. l'abbé Vallet a pu condenser en si peu de pages une histoire qui n'omet aucune question importante et qui donne une idée très suffisante et très nette du mouvement philosophique. Il s'est efforcé, dit-il, « de saisir et de reproduire les traits distinctifs des différents auteurs, de donner à chaque personnage et à chaque école son caractère et sa physionomie, autant que peut le permettre la nature d'un ouvrage élémentaire. » Nous pouvons dire que ses efforts ont été couronnés d'un plein succès. — Avons-nous besoin de parler de l'esprit de cet ouvrage ? C'est assez de dire qu'il sort de la plume de l'un de ces savants professeurs de Saint-Sulpice qui cachent tant de science et de mérite sous une profonde modestie, et qu'il s'est tout entier inspiré de la doctrine de saint Thomas.

REVUE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

Il y a huit jours, nous vous avons indiqué la déception des acheteurs de rentes, se voyant abandonnés pour leurs reports par le ministre des Finances et laissés corvéables et taillables à merci par la haute banque. On a beaucoup parlé et beaucoup écrit depuis sur cette question, vous connaissez notre opinion.

Quoi qu'il en soit, l'abandon du marché des Rentes par le Trésor public lui-même a eu pour effet direct de pousser la spéculation à reprendre la tactique d'arbitrages qui consiste à couvrir les achats de n'importe quelle valeur par la vente de rentes.

En procédant ainsi, la spéculation croit se prémunir contre une catastrophe et ne plus courir que le risque de gagner au delà de ses espérances.

Mais, que devient donc le Crédit public, avec de tels agis-

sements ? Hélas ! personne ne s'en soucie guère à présent. Chaque spéculateur se dit individuellement que son seul devoir est de gagner de l'argent et que ce n'est pas à lui à prendre soin du Crédit de l'Etat.

Ce sont là des raisons un peu égoïstes ; mais, le moyen de les combattre et d'en contester la justesse, quand l'Etat lui-même ne daigne pas s'occuper de soutenir le Crédit national !

Dans sa confiance en elle-même, la spéculation a fait une effrayante poussée en avant. Personne ne met plus en doute, qu'elle n'ait dépassé les limites où elle cesse d'être favorable au mouvement général des affaires pour devenir, au contraire, fort dangereuse en compromettant l'équilibre financier.

Parmi les valeurs privilégiées, citons le Crédit foncier toujours au-dessus de 1,800 fr. ; s'il s'en éloigne parfois, il y revient toujours. Les obligations communales 4 0/0 seront bientôt épuisées; avis aux retardataires.

En dehors de la Bourse, ceux de nos clients qui ont cherché un titre plus sûr et plus rémunérateur que la Part Société des Villes d'Eaux, ont appris à leurs dépens, comme ils nous l'écrivent assez tristement, qu'il n'y en a vraiment pas. Il peut nous être plus difficile qu'à d'autres de dire tout le bien que nous pensons de la Société des Villes d'Eaux, mais il nous appartient de constater ici l'intention de ses fondateurs. Ils ont voulu faire un placement à l'abri de la spéculation, sans risques, et cela s'obtient en se maintenant strictement dans le rôle de commissionnaire. La prospérité sociale a fait le reste, c'est-à-dire les bénéfices, les revenus élevés. Le développement commercial est rapide et continu, et ce ne sont pas les mesquines convoitises de quelques journaux financiers bâtis sur le chantage qui peuvent empêcher un pharmacien ou un épicier de se fournir d'eau minérale de la Société des Villes d'Eaux. On peut s'en convaincre en se rendant dans les magasins d'Eaux minérales de la Société à Bercy.

Les Parts délivrées aujourd'hui à 200 fr. sont donc appelées à affirmer, par des bénéfices, l'extension constante de chacune des branches d'affaires.

La Banque romaine, qui compte au nombre de ses administrateurs des hommes tels que MM. Fremy, Baragnon, d'Aiguesvives, etc., est une banque catholique, qui marche parallèlement avec l'Union générale ; ses actions, de 715 fr. sont montées à 755 fr. et iront plus loin ; c'est un beau succès pour le Crédit de France.

Les actions du Rio-Tinto gagnent 30 fr. à 745 fr. Ses dividendes sont en progression croissante et annuelle de 5 0/0 par an, et sa production prend de tels développements que ses mines sont les premières du monde. *(Société des Villes d'Eaux.)*

Le gérant : P. CHANTREL.

Paris. — Imp. Saint-Paul, 51, rue de Lille. L. Philipona.

ANNALES CATHOLIQUES

DISCOURS DU SAINT-PÈRE

Le lundi, 12 décembre, ainsi que nous l'avons indiqué dans notre dernier numéro, Sa Sainteté le Pape Léon XIII a daigné recevoir en audience, dans la salle des *Arazzi*, au palais du Vatican, LL. EE. les cardinaux et NN. SS. les archevêques et évêques présents à Rome. S. Em. le cardinal prince de Schwarzenberg, archevêque de Prague, a donné, au nom de tous, lecture d'une Adresse en langue latine, dont le *Journal de Rome* donne la traduction suivante :

Très-Saint Père,

Nous sommes heureux de saisir l'occasion qui nous est offerte de manifester aux yeux de tous notre union au Siège Apostolique, et de témoigner à Votre Sainteté notre obéissance, notre dévouement et notre fidélité.

Nous la remercions d'avoir glorifié, par les honneurs de la canonisation, des Saints qui, par leurs héroïques vertus de sollicitude pour le bien des âmes, de pauvreté volontaire, de mortification et d'humilité, donneront un enseignement salutaire à la génération contemporaine, qu'entraînent, hélas ! trop souvent la séduction des richesses, les attraits de la volupté, les emportements de l'orgueil. Nous partageons le regret exprimé par Votre Sainteté de ce qu'elle n'a pu, en raison de la pénible situation où elle se trouve, donner à cette solennité tout l'éclat dont elle était environnée dans des temps meilleurs. Mais nous n'en apprécions pas moins la faveur d'avoir au ciel de nouveaux intercesseurs qui plaideront auprès de notre divin Maître la cause de son Église affligée. Dieu voit ses souffrances, et nous espérons que, grâce à l'intervention de ces Saints, il daignera la consoler.

Déjà, il nous a donné un gage infiniment précieux de sa miséricordieuse bonté en choisissant, pour diriger la barque de Pierre, un pilote aussi prudent que ferme et courageux, aussi digne de l'amour et de l'admiration des peuples par ses lumières que par ses vertus. Aussi, nous prions le Seigneur d'accorder à son Vicaire toutes les forces nécessaires à son auguste ministère et d'écarter tous les obstacles qui seraient de nature à l'entraver.

Vivez longtemps, Très-Saint Père, pour la gloire de l'Église et pour le bonheur de l'humanité ! Continuez, pendant de nombreuses années, à faire entendre au monde entier cette parole évangélique qui lui fera comprendre qu'il ne peut y avoir de paix, de bien-être durable et de salut pour les sociétés humaines qu'autant qu'elles conformeront leurs lois à celles de l'éternelle vérité et de l'éternelle justice !

Sa Sainteté a répondu par un discours également en langue latine, dont voici la traduction :

Vénérables Frères,

La grande consolation que Nous ont procurée les cérémonies solennelles accomplies avec votre concours s'accroît aujourd'hui et est portée, pour ainsi dire, à son comble, par le fait de votre réunion si nombreuse autour de nous et par la considération des graves et sages paroles qui expliquent la cause et le motif de votre présence. C'est, en effet, la foi et l'attachement envers le Vicaire de Jésus-Christ qui ont été les mobiles de votre démarche. Sur le point de rentrer dans vos diocèses, vous avez estimé que vous ne pouviez y retourner sous de meilleurs auspices qu'en renouvelant le témoignage de votre fidélité envers Nous. Il y a là un indice manifeste de la bonté de Dieu et un motif tout particulier de consolation au milieu de Nos épreuves. Il ne peut Nous arriver, en effet, rien de plus satisfaisant et de plus désirable que de voir les évêques des différentes Églises particulières, unis à Nous dans la plus entière concorde, n'avoir avec Nous qu'une volonté et un cœur, non seulement par devoir et dans l'accomplissement de leurs charges, mais aussi par une participation spontanée à Nos joies et à Nos douleurs.

Cette union, ce concert des esprits est la représentation et l'image de cette unité admirable et toute divine qui fait la solidité et la force de l'Église catholique, et qui contraint ses adversaires eux-mêmes à admirer son incomparable grandeur.

Pour cette raison, Nous offrons et Nous rendons à Dieu, riche en miséricordes, Nos actions de grâces, et, à l'exemple de son Fils, Nous lui demandons ardemment que tous les

chrétiens du monde soient perpétuellement et constamment *unis... et consommés dans l'unité*. En même temps, Nous sommes heureux, Vénérables Frères, de vous attester que Notre reconnaissante et Notre bienveillante charité répondent pleinement et parfaitement à votre tendre affection.

La nécessité de cette concorde dont Nous venons de parler, est présentement, et pour Nous et pour vous, plus grande que jamais, parce que ceux qui sont chargés des intérêts chrétiens ont d'extrêmes difficultés à surmonter et de cruelles douleurs à souffrir.

Avec une audace et une licence plus effrénées peut-être qu'elles ne le furent jamais, on combat maintenant contre l'Église du Christ et contre Dieu lui-même. Les feux d'une guerre sacrilège et détestable s'étendent partout, et leur plus grande violence est aujourd'hui dirigée contre ce Siège Apostolique. Mais ce qui est intolérable, c'est qu'on attaque cette autorité divinement instituée qui, au milieu des périls présents, serait le principal et le plus sûr espoir de salut.

Si, en effet, il existe quelque chose qui puisse réprimer les passions immodérées des hommes, contenir dans le devoir la licence effrénée de la multitude, c'est bien la vertu, la doctrine et les lois de l'Église catholique. Et elle n'est pas moins grande la folie ou la témérité de ceux qui poursuivent de leur inimitié et de leur haine le Pontificat romain, qui devrait être protégé sinon par d'autres considérations, au moins par le souvenir de ses actes et des bienfaits dont les peuples lui sont redevables.

Et Dieu veuille que le peuple italien soit le premier à comprendre que tout ce qui se fait pour revendiquer la liberté et les droits du Pontife romain, loin d'être un danger pour l'Italie, est pour elle une source de grandeur et de prospérité durable.

En attendant, Vénérables Frères, ayons, pour ce qui Nous concerne, ayons tous comme règle suprême la constante résolution de rester fermes dans le devoir et de travailler avec la plus graude sollicitude au salut de tous les hommes, même de nos ennemis. Nous avons, en effet,

devant les yeux l'enseignement et les exemples du prince des Pasteurs, Jésus-Christ, qui ne répondait point aux malédictions par la malédiction, et qui guérit le monde par sa puissance divine, malgré l'opposition et la résistance du monde.

Il est nécessaire que nous nous consacrions de même au salut des peuples ; et plus les hommes nous attaquent avec violence, plus nous devons les aimer, et, avec la grâce et le secours de Dieu, travailler à les délivrer.

Au reste, Nous avons la confiance que, dans cette grande confusion des choses et des temps, les Saints auxquels nous venons de décerner, il y a quelques jours, les honneurs célestes, nous apporteront, ainsi qu'à l'Église tout entière, un appui très opportun. Dans cette douce espérance, comme gage des biens célestes et comme témoignage de notre spéciale bienveillance, Nous vous accordons, du fond du cœur, Vénérables Frères, ainsi qu'aux peuples confiés à votre foi et à votre vigilance, la Bénédiction Apostolique.

—

Pendant les fêtes de la canonisation, le 12 décembre, une députation de pèlerins ombriens ayant été présentée au Saint-Père par Mgr l'archevêque de Spolète, Léon XIII a ainsi répondu à l'adresse des pèlerins :

Chers fils, c'est avec la plus grande satisfaction que Nous vous voyons autour de Nous en cette très heureuse circonstance où nous avons accompli la canonisation solennelle des saints ; car, si notre âme se réjouit d'avoir élevé quatre héros de l'Église aux honneurs de la sainteté, Nous éprouvons un sentiment de la plus douce complaisance à la pensée que nous avons pu inscrire parmi eux une héroïne de l'Ombrie. Et il y en a de justes motifs, soit qu'on considère les attaches particulières qui Nous lient à cette province, ou les liens de spéciale dévotion qui Nous ont toujours uni à cette religieuse vierge, la gloire la plus éclatante de votre patrie.

Depuis que, gouvernant l'Église de Pérouse, Nous eûmes visité le sanctuaire de Montefalco pour y admirer avec

respect les restes mortels de la Bienheureuse Claire, et spécialement son cœur merveilleux, Nous sentîmes en Nous-même surgir les plus chères espérances fondées sur son patronage; ces espérances, il Nous plut ensuite de les mettre au jour au mois de septembre dernier, en publiant le décret solennel de la canonisation. Nous disions alors, et Nous voulons le répéter pour vous aujourd'hui, que, sans prétendre pénétrer les desseins de la Providence, il Nous semblait pouvoir nourrir la ferme confiance que la glorification de sainte Claire, aux temps actuels, devait être d'un heureux augure pour l'Église catholique et pour son chef.

En cette occurrence, Nous Nous rappelons sainte Catherine de Sienne dont l'histoire enseigne qu'il n'est pas impossible à Dieu, ni hors de ses voies providentielles, qu'une simple vierge puisse lui servir d'instrument efficace pour l'accomplissement de ses desseins et de moyen puissant pour envoyer au Vicaire de Jésus-Christ les secours dont il a besoin dans les inquiétudes et les difficultés des temps présents.

Aujourd'hui, les besoins de l'Église et de la société tout entière sont extraordinairement nombreux et urgents. Dans la lutte qui se poursuit ardente entre le bien et le mal, le bouleversement d'idées qui a envahi les esprits et la corruption des vices qui a perverti les cœurs, jettent violemment les peuples hors du droit sentier et les entraînent à une ruine certaine, si une force puissante ne les retire de ces chemins périlleux. C'est pourquoi Dieu a disposé très opportunément que, dans des circonstances si funestes, l'Église assigne aux peuples des protecteurs puissants et leur propose d'imiter des modèles de perfection.

Courage donc, chers fils, excitons-nous à bien espérer de l'avenir de l'Église et du monde catholique. Et pour vous spécialement, appliquez-vous à gagner pour votre Ombrie, la protection très particulière de la sainte vierge Claire qui, ayant vécu et étant morte parmi vous, ne pourra faire autrement que d'intercéder sans cesse pour vous auprès du trône de Dieu.

Mais pour accroître encore la consolation que vous avez

goûtée en raison d'un si heureux événement, et pour confirmer les souhaits de future prospérité que Nous vous faisons sous les auspices de sainte Claire, que la bénédiction apostolique descende abondamment sur vous, cette bénédiction que Nous donnons de tout cœur à votre très digne pasteur, à vous tous ici présents, aux religieuses qui conservent les admirables dépouilles de sainte Claire, et à tous les fidèles de l'Ombrie.

LE PAPE ET L'ITALIE

On annonçait depuis quelque temps la publication d'une brochure intitulée : *Le Pape et l'Italie*, que l'*Osservatore romano* recommandait d'avance, comme devant produire une grande sensation. Cette brochure vient de paraître à Rome ; nous en donnons une analyse traduite de l'*Unità cattolica* par le *Courrier de Bruxelles :*

Un télégramme de la *Nazione* de Florence, du 16 décembre, porte que « l'opuscule intitulé le *Pape et l'Italie* est écrit avec une certaine modération, et discute les opinions des libéraux et des catholiques. Il proclame impossible une *conciliation*, le Pape ne pouvant pas reconnaître les faits accomplis, qui sont la négation de son droit, ni renoncer au pouvoir temporel. Il admet qu'une *réconciliation* est toutefois possible, pourvu que l'Italie se choisisse une autre capitale ; tel serait l'objectif du Pape et du clergé. Cette mesure assurerait la paix à l'Italie, en la préservant des attaques venant de l'étranger. »

Ce télégramme ne donne pas une idée exacte de l'opuscule. La conclusion de celui-ci est que l'Italie, c'est-à-dire le gouvernement italien, « se résolve, — par un de ces actes qui, en délivrant les nations de dangers extérieurs et intérieurs, les honorent hautement aux yeux des contemporains et de la postérité, — à mettre à la disposition du Pape ce qu'on lui a pris à tort, en le laissant définir le *quomodo* et le *quantum* (le comment et le combien) de son indépendance politique, dans la certitude que le Souverain-Pontife voudrait et saurait tenir compte des nou-

velles conditions créées par le temps. Tel est donc le nerf de la proposition : le JUGEMENT RÉSERVÉ AU PAPE. »

L'opuscule commence par traiter des deux pouvoirs, et de leur lutte en Italie. Il rappelle que le Pape, avant la brèche de la Porta Pia, était souverain légitime de ses sujets, et reconnu comme tel par toutes les puissances du monde civilisé. Il nie que les Italiens puissent faire prévaloir leur prétention d'avoir Rome pour capitale, sans avoir anéanti préalablement le catholicisme ; il rappelle l'histoire de l'Italie, qui est la plus belle apologie de la Papauté, et déplore que les Italiens oublient entièrement les bienfaits que leur pays a reçus des Papes.

« Les Allemands — dit fort bien l'opuscule — ont érigé un monument à leur Arminius, dix-neuf siècles après sa mort, parce qu'une seule fois, et par trahison, il a réussi à massacrer les légions romaines dans les défilés de Teutoberg ; et certains Italiens n'ont pas honte de jeter la boue à pleines mains sur les vénérables figures des Papes qui, au milieu du chaos politique du moyen âge, ont — pour ne rappeler que ce mérite — fait tant de fois sentir aux Allemands et aux Français que la valeur italienne n'était pas morte avec l'Empire romain. »

Entrant ensuite dans les détails, l'opuscule examine les *divers projets* imaginés pour aboutir à un *modus vivendi* entre le Pape et l'Italie.

I. Les *modérés* veulent que le Pape accepte les faits accomplis, et renonce au pouvoir temporel. Cela est impossible : si le Pape acceptait les faits accomplis, pour la raison seule qu'ils sont accomplis, il sanctionnerait ainsi un principe de droit nouveau d'après lequel un fait, par cela même qu'il est *fait*, peut et doit être reconnu comme *bien fait*. Si on admettait ce principe, il faudrait abolir tous les tribunaux qui, après tout, ne jugent que les faits accomplis. De plus, le Pape ne peut renoncer au domaine temporel, qu'il a déclaré, de concert avec la sainte Église, souverainement utile, et même nécessaire pour l'exercice du pouvoir spirituel, dans l'état présent du monde.

II. Les *radicaux* voudraient abolir la Papauté tant au point de vue spirituel qu'au point de vue temporel, parce qu'ils comprennent qu'une Papauté *spirituelle* doit être indépendante, et ne peut l'être sans posséder un pouvoir *temporel* ; mais ces *radicaux* ne sont pas à craindre, parce qu'il est écrit : *Non prævalebunt*.

III. Les libéraux *royalistes* croient avoir résolu la question

avec la loi des garanties ; mais les faits ont démontré que cette loi ne peut assurer au Pape la liberté dont il a besoin, liberté inconditionnelle, absolue, permanente de sa nature.

En présence de ces trois partis révolutionnaires, les catholiques se divisent, eux aussi, en trois partis, au point de vue de leurs opinions sur les moyens à employer pour rétablir la paix entre le Pape et l'Italie.

I. — Les *impatients* voudraient une intervention armée. L'opuscule s'exprime en ces termes : « Nous craignons bien que les fautes de toute sorte commises par les politiciens qui nous gouvernent le depuis jour de la brèche faite à la Porta Pia jusqu'au 13 juillet de cette année, ne finissent par nous faire sentir l'odeur de la poudre des canons allemands ou français ; mais s'il se trouvait quelque catholique qui désirât la guerre, pour assurer la paix à l'Église en Italie, ce catholique serait dans l'illusion. Car le séjour permanent d'une armée étrangère en Italie n'est plus chose possible, dans le système actuel de la politique internationale européenne basée sur les traités ; et une armée étrangère qui quitterait l'Italie après avoir restauré le pouvoir temporel du Souverain-Pontife, nous laisserait retomber aussitôt dans les périls de la révolution latente.

II. — Après les impatients viennent les *conciliateurs*. A cet endroit, l'opuscule fait, en peu de mots, une excellente réfutation du P. Curci et de ses ouvrages. Il réfute principalement cette assertion d'après laquelle la divine Providence aurait voulu que Rome devînt la capitale de l'Italie. Il fait remarquer que Dieu ne l'a pas voulu, mais seulement permis, pour des fins qu'il nous est impossible de scruter, et que ce serait un horrible blasphème d'attribuer à la volonté de Dieu tout ce qui est arrivé. Ensuite l'opuscule en appelle « du vieux Curci au jeune Curci, de l'abbé Curci au jésuite Curci, de l'admirateur de Bonghi au réfutateur de Gioberti. »

III. — Si la *conciliation* est impossible, la *réconciliation* ne l'est pas.

Cette réconciliation consisterait, comme nous l'avons déjà dit, à s'adresser au Pape, et à lui déclarer qu'on veut le *Pape libre dans la libre Italie*, en le laissant maître de décider comment le Pape peut être souverain dans une Italie indépendante. Sans cela, nous verrions en même temps le Pape prisonnier de l'Italie, et le royaume d'Italie prisonnier du Pape, parce que « jamais aucune puissance ne pourra faire alliance avec l'Italie, sans

avoir la crainte bien fondée de s'aliéner gravement ceux de ses propres sujets qui forment la majorité ou la minorité catholique. »

Après avoir exposé ces remarquables idées, l'auteur de l'opuscule s'attend à les voir qualifier d'utopies ; mais il conclut ainsi :

« Les libéraux se moqueront bien de nous, et ils crieront aux quatre vents du ciel que Rome sera toujours la capitale du royaume d'Italie. Que les libéraux d'aujourd'hui rient tant qu'ils voudront ; les vrais patriotes de demain comprendront que, pour l'Italie, il n'y a de salut que dans le Pape, par le Pape et avec le Pape ; et, guidés par le bon sens qui peut, en Italie, subir une éclipse, mais non une extinction totale, ils tendront la main au Souverain-Pontife, qui embrassera affectueusement l'Italie, sa fille de prédilection, et qui, au jour qui n'est plus bien éloigné de la restauration de l'Europe catholique, la fera asseoir de nouveau comme une reine au milieu des nations sœurs. »

BETHLÉEM (1)

Si l'aspect général de Jérusalem et les souvenirs que cette ville rappelle éveillent dans l'âme une grave et solennelle émotion, pleine de grandeur, mais en même temps de tristesse, on éprouve des sentiments bien différents à la vue de Bethléem. Je ne sais quelle sereine et douce gaieté rayonne au-dessus de cette bourgade qui, au lieu d'avoir, comme la cité sainte, à pleurer sur la mort et sur le tombeau d'un Dieu, renferme et montre encore avec une religieuse allégresse l'emplacement de sa naissance et de son berceau.

Bethléem (la maison du pain) occupe d'ailleurs une position fort agréable. Située à huit cents mètres environ au-dessus de la Méditerranée, elle est assise sur deux collines, l'une orientale, l'autre occidentale, que bornent au nord, à l'est et au sud,

(1) Nous ne saurions mieux faire que d'emprunter, en ce temps de Noël, ces pages sur Bethléem au magnifique livre sur *la Terre Sainte* de M. Victor Guérin, que vient d'éditer la maison Plon (V. le dernier numéro des *Annales*). Nos lecteurs pourront juger, par ces pages, de l'esprit de l'auteur et de l'intérêt de l'ouvrage.

de gracieuses vallées. Sa population est de cinq mille habitants, dont la moitié est catholique. Le nombre des Grecs est de quinze cents, et celui des Arméniens de quatre cents ; les six cents autres habitants sont musulmans. Tous les voyageurs ont remarqué la belle prestance des Bethléémites. Ils sont effectivement d'assez haute stature et généralement bien proportionnés. Leurs femmes portent toutes un costume uniforme qui doit être probablement très ancien, car, en Orient, rien ne change dans les habitudes et dans les pratiques de la vie. Ce costume consiste en une longue chemise bleue, une tunique rouge, et sur la tête un voile blanc descendant jusqu'à la ceinture. La pureté de leurs mœurs est proverbiale, et malheur à celles qui failliraient à leurs devoirs, ou qui même laisseraient planer l'ombre d'un doute sur leur vertu ! Elles seraient mises à mort par leurs maris ou leurs parents les plus proches, qui se hâteraient de laver dans leur sang le déshonneur de leur famille.....

Au nombre des monuments les plus remarquables de la Palestine, il faut citer en première ligne la basilique de Sainte-Marie de Bethléem, qui contient l'un de ses plus augustes sanctuaires, celui de la Nativité de Jésus-Christ.....

Cette basilique, qui jadis appartenait aux Latins, leur a été ensuite enlevée par les intrigues et l'or des Grecs, et ils n'ont plus le droit actuellement d'y officier, mais seulement d'y passer. Les Grecs, d'ailleurs, bien que possesseurs des nefs, n'y officiaient point eux-mêmes, sans doute parce qu'ils les trouvent trop grandes pour leur usage, et qu'en outre ils pourraient y être troublés dans l'exercice de leur culte par les musulmans. Aussi, déjà du temps de Quaresmius, ils avaient séparé par un mur le chœur du reste de la basilique. On y remarque trois autels. Au centre et presque immédiatement au-dessus de la grotte de la Nativité, s'élève le maître-autel. Dans les deux bras de la croix se trouvent, au sud, l'autel de la Circoncision, et au nord, celui des Trois-Rois. L'autel de la Circoncision est ainsi appelé parce que, suivant une tradition, Notre-Seigneur Jésus-Christ aurait été circoncis en cet endroit, huit jours après sa naissance. L'autel des Mages ou des Trois-Rois figurerait le lieu où ces rois de l'Orient seraient descendus de leurs montures pour aller se prosterner devant le divin Enfant. Au bas de l'autel on montre aux pèlerins, sur le pavé, une étoile de marbre ; la place qu'elle occupe correspondrait au

point du ciel où s'arrêta l'étoile miraculeuse qui conduisit les mages.

Mais il est temps de descendre maintenant dans un sanctuaire plus auguste encore. Deux escaliers tournants s'ouvrent aux deux côtés du chœur des Grecs, et aboutissent, en convergeant l'un vers l'autre, à la crypte, qui s'étend sous ce chœur ; ils sont fermés par de belles portes de bronze. A l'angle sud-ouest de l'église Sainte-Catherine, un troisième escalier, qui appartient au couvent des Franciscains, permet aux Latins de descendre également dans la grotte sacrée sans traverser le chœur des Grecs. Les divisions de cette crypte célèbre ont été souvent décrites par les pèlerins, néanmoins je ne puis me dispenser d'en dire ici quelques mots.

Le sanctuaire principal, celui de la Nativité, s'étend sous le centre du transept de la basilique. C'est sans contredit l'une des grottes les plus vénérables du monde entier par les souvenirs qu'elle rappelle. Sombre par elle-même, parce qu'elle ne reçoit presque aucun jour des deux escaliers latéraux qui y mènent du chœur des Grecs, elle est éclairée par un grand nombre de lampes d'argent, dons de la France, de l'Autriche, de l'Italie et de l'Espagne, et qui y répandent constamment une douce clarté. A son extrémité orientale, entre les deux escaliers qui y convergent, on voit une niche arrondie dans sa partie supérieure. Une table de marbre y sert d'autel, et au-dessous de cette table brille, encastré dans le pavé, une étoile d'argent autour de laquelle on lit ces mots :

HIC DE VIRGINE MARIA
JESVS CHRISTVS NATVS EST

Cette étoile qui, par son inscription latine, consacre les droits des Latins à la propriété de ce précieux sanctuaire, avait disparu en 1847, dérobée, dit-on, par les Grecs, qui, par cet enlèvement, auraient voulu dépouiller les catholiques d'un titre irrécusable de possession qu'ils invoquaient en leur faveur. Après de longues négociations avec la Sublime Porte, négociations auxquelles les ambassades de la France et de la Russie à Constantinople prirent une part active, l'une pour défendre les droits séculaires des Latins, l'autre pour appuyer les prétentions des Grecs, le sultan Abdul-Medjid fit replacer sous l'autel de la Nativité une nouvelle étoile, entièrement semblable à la précé-

dente ; c'est celle que l'on voit encore aujourd'hui. Toutefois, ce sanctuaire vénéré n'en continue pas moins d'appartenir aux Grecs. Quoi qu'il en soit, cette étoile, par l'inscription qui l'environne, nous apprend que la niche en forme de petite abside et l'autel dont je viens de parler, occupent la place où, conformément à une tradition admise par toutes les communions chrétiennes et même par les musulmans, la Vierge Marie a mis au monde le Messie.

A sept pas de là, vers le sud, dans un enfoncement latéral dont l'entrée est soutenue par une colonne en vert antique, est la Crèche. On y descend par trois degrés. C'est un endroit bas et voûté. Un bloc de marbre blanc, creusé en forme de berceau, a remplacé la crèche de bois où la sainte Vierge étendit sur la paille son divin Fils, et qui fut plus tard transportée à Rome, dans la basilique de Sainte-Marie-Majeure. Cette partie de la grotte n'étant pas assez élevée pour qu'on y puisse célébrer la messe, on a dressé en face et très près de là un autel appelé l'autel des Mages ou des Trois-Rois, en souvenir de ces princes de l'Orient qui vinrent avec leurs présents se prosterner, à cette place, devant le Maître du ciel et de la terre, qui leur apparaissait sous les traits d'un faible et pauvre enfant à sa naissance et couché sur la paille d'une crèche, entre un âne et un bœuf. C'est là aussi qu'avant eux les bergers s'étaient inclinés les premiers devant l'Agneau de Dieu, dont l'avènement leur avait été annoncé par la voix des Anges.

J'ai longuement, ailleurs, réfuté les objections que l'on oppose contre l'authenticité du sanctuaire où nous sommes en ce moment, et je crois inutile d'y revenir de nouveau. Cette authenticité, en effet, est attestée non seulement comme celle de plusieurs autres sanctuaires, par une suite non interrompue de témoignages dont il est impossible de retrouver la trace au delà du moyen âge, mais encore par des autorités beaucoup plus anciennes et tellement graves, que d'y refuser son adhésion, c'est la refuser, en même temps, à ce qui paraît le mieux établi par la tradition et par l'histoire.

Un autre témoin également très imposant en faveur de la grotte de la Nativité, témoin toujours vivant, en quelque sorte, depuis le quatrième siècle, c'est la magnifique basilique, encore debout, construite par sainte Hélène et par Constantin sur cette crypte sacrée, à cause des grands souvenirs qu'elle rappelait. Avant de l'ériger, entre les années 327 et 333 après Jésus-

Christ, tous deux avaient dû s'assurer de la légitimité de ces souvenirs, et un édifice si majestueux et si ancien porte lui-même dans sa date reculée et dans sa vieillesse vénérable l'une des preuves les plus éclatantes de la véracité de la tradition.

VICTOR GUÉRIN.

DOM BOSCO (1).

Une visite bien intéressante à des établissements hospitaliers a particulièrement charmé notre arrêt à Turin. La plus importante de ces œuvres est celle de Dom Bosco, qui a beaucoup d'affinité avec celle de notre vénéré Père Halluin. Elle a été commencée avec les seules forces de la Foi et de la Persévérance ; et ces deux vertus chrétiennes, au service d'un apôtre, ont opéré des merveilles.

Lorsque vous arrivez à l'établissement, votre première pensée est que l'on vous a donné une fausse adresse, tant l'extérieur est confortable et monumental. Une vaste chapelle, avec coupole, occupe le milieu de l'établissement : tout autour sont disposés les ateliers dans lesquels règne une fébrile activité. Les ouvriers sont des enfants ; à leur ouvrage on jurerait des hommes. Ils sont là *neuf cent cinquante*, exerçant tous les métiers.

Nous passons en revue tous ces petits travailleurs, à la mine éveillée, intelligente et souriante : — cordonniers, tailleurs, forgerons, compositeurs, imprimeurs, clicheurs, fondeurs de caractères, correcteurs, relieurs, libraires, boulangers... Tout ce petit monde est d'une incomparable dextérité. Il y a là des ouvriers accomplis qui n'ont pas dix ans. La tâche, répartie avec intelligence par les chefs d'ateliers, sous la surveillance des prêtres dévoués qui ont consacré leur vie à cette œuvre charitable, est mesurée aux forces de chacun. Ceux qui ne peuvent pas encore manier le marteau de fer, tirent le soufflet de la forge et regardent faire leurs aînés.

Dom Bosco conserve les enfants aussi longtemps qu'ils

(1) Nous empruntons cette notice sur l'œuvre du saint et charitable prêtre de Turin à notre excellent ami, M. Danten, rédacteur en chef du *Pas-de-Calais*, qui vient de visiter l'établissement de Dom Bosco avec ses compagnons de pèlerinage à Rome, où il s'était rendu pour assister à la canonisation de saint Benoît-Joseph Labre.

veulent rester chez lui. Quand ceux-ci le quittent, ils savent parfaitement leur métier, ils peuvent gagner honorablement leur vie, et nous ne serions pas étonnés d'apprendre que beaucoup de simples ouvriers sont devenus des patrons bien posés, grâce aux habitudes de travail, d'ordre et d'économie que le vénérable Dom Bosco a su leur inspirer.

Après la visite de l'établissement proprement dit, nous passons à la chapelle, édifice assez vaste pour contenir près de deux mille personnes. — Il est cinq heures, le salut sonne. On voit alors entrer tous nos petits travailleurs, transformés pour la cérémonie : les vêtements de travail ont fait place à ceux des jours de fête. Les enfants n'ont pas d'uniforme : l'habillement de quelques-uns n'est pas dépourvu d'un commencement de recherche.

La petite armée met près d'un quart d'heure à défiler et à se caser. Le mouvement opéré, nous avons la surprise, bien rare en Italie, d'entendre les préludes de grandes orgues, dignes de nos cathédrales ; l'artiste qui les touche est un maître, en même temps qu'un enfant de la maison.

Et voici que bientôt un chœur nourri vient se mêler aux accents du grave instrument. Ce sont toujours, est-il besoin de le dire, des enfants de Dom Bosco. Ils chantent avec un ensemble parfait, on sent la baguette d'acier qui les dirige. Et les solistes donc ! des voix de ténor, de baryton et de basse d'une puissance étonnante. Rarement il m'a été donné d'entendre meilleure musique exécutée par un chœur composé de si beaux éléments.

Après la bénédiction du Très-Saint Sacrement, nous nous disposions à nous retirer, lorsque les accords d'une musique instrumentale viennent frapper nos oreilles. Nous rentrons aussitôt, et l'on nous désigne une salle de l'établissement de Dom Bosco, que nous n'avions pas encore eu le bonheur de voir. Les musiciens nous précèdent, il y a des premiers pistons qui ont bien douze ans et demi, qui feraient frémir de jalousie M. l'abbé Briaux ; et je vous jure que pas une note ne rate.

Sur notre passage les enfants font la haie et nous acclament : *Vivent les Français !* Ce cri nous va droit au cœur ; c'est une consolante compensation des idiotes criailleries lancées à notre adresse par quelques conscrits avinés dans la gare de Pise, ville qui, vous le savez, s'est attribuée de longue date, le monopole de ce que j'appellerai volontiers l'injure aux pèlerins.

Dom Bosco nous reçoit dans une petite salle, ornée à notre intention. Quelle figure admirable ! Comme ces traits respirent l'humilité, la bonté, la douceur et la patience ! Dom Bosco a la physionomie d'un saint.

L'aimable fondateur de l'œuvre admirable que nous venons de parcourir tient à nous remercier de notre visite à son établissement, et il nous adresse une charmante allocution — en français. Il félicite les pèlerins d'avoir porté leurs hommages de respectueux et filial attachement aux pieds du Souverain-Pontife, du Vicaire de Notre-Seigneur Jésus-Christ sur la terre, d'avoir, en allant prier dans les sanctuaires d'Italie, témoigné hautement qu'il existe toujours une France catholique, et donné un grand et salutaire exemple aux populations qui en ont été témoins.

Dom Bosco nous dit que notre visite à sa maison est une grande consolation pour lui. C'est la maison de la divine Providence, ajoute-t-il ; vous voyez où nous en sommes maintenant. Eh bien ! il y a quarante ans, l'endroit sur lequel s'élèvent la chapelle et les ateliers que nous venons de parcourir, était un simple pré, un champ sur lequel, les jours de fêtes, on venait non se sanctifier, mais s'amuser, jouer, danser et commettre bien d'autres choses. Mais la Providence décida que, en cet endroit même, devait s'établir l'œuvre du patronage du dimanche.

L'œuvre commença avec un seul garçon. Il fallut aller par les carrefours et par les rues chercher des enfants qui y jouaient et s'y battaient. Il fallut aller recueillir les vagabonds, les arracher de l'antichambre des prisons, les instruire et leur donner des moyens d'existence.

Et comment réaliser ce problème ? On entoura d'abord le pré de murailles où l'on réunissait les plus abandonnés. On y construisit un oratoire. Mais comment faire venir les petits déshérités dans ce pré ? On les a invités, puis on a créé quelques jeux ; au moyen d'une guitare, d'un violon, d'un tambour, on a fait du fracas : ceux qui étaient au dehors, attirés par le bruit, demandaient : — Mais que fait-on derrière cette muraille ? — Venez, leur était-il répondu, on y fait de la musique, de la déclamation. Il y a un théâtre. — Le pré devint bientôt trop petit, on accourait de toutes parts.

On dut songer alors à moraliser cette jeunesse. Des jeunes gens distingués de la ville devinrent les coopérateurs de l'œuvre : les pauvres enfants s'approchèrent bientôt du tribunal de la pénitence et de la Table sainte.

On ne se réunissait alors que le dimanche. Après la messe, on passait aux jeux, et à l'heure de midi, les garçons retournaient prendre chez eux leur repas, quand il y avait un repas préparé pour eux au logis. Après midi, — tant était grand l'empressement pour la récréation — tous les enfants revenaient, et quand, à deux heures, fatigués de s'amuser, ils voulaient sortir, les coopérateurs leur disaient : — Allez vous reposer à la chapelle. Et, bon gré mal gré, ils s'y rendaient. Alors on leur faisait une leçon de catéchisme, on chantait les vêpres, puis les jeux recommençaient jusqu'à la nuit tombante. Et alors les enfants se retiraient « vraiment fatigués. »

Il fallut penser aussi aux ouvriers sans travail. Les coopérateurs se chargèrent de chercher pour eux des ateliers. Parmi ces ouvriers, plusieurs étaient sans religion : quelques-uns, arrivés à l'âge de 50 ans, n'avaient pas fait leur première communion. — L'école du soir fut fondée. On y fit le catéchisme. Seulement, pour ne pas effrayer les ouvriers, on donna à l'œuvre le nom de classe du soir : on y vint volontiers.

Dom Bosco songea ensuite aux désœuvrés, aux ouvriers sans travail et sans refuge ; il créa pour eux l'école de jour et le *refugium*, et les pourvut du nécessaire qui leur faisait absolument défaut.

Ainsi s'est fondée et développée cette admirable institution, d'abord le patronage du dimanche, puis les jeux, puis l'oratoire, puis les écoles, puis le *refugium*.

L'activité infatigable de l'apôtre ne devait pas se borner là. Les enfants furent instruits, comme les ouvriers. Dom Bosco leur mit dans les mains un métier qui leur permit de gagner leur vie. C'est alors qu'une double nécessité s'imposa à sa sollicitude : créer des prêtres pour assurer l'instruction, et des chefs d'atelier pour apprendre le métiers. Dom Bosco, qui fait des miracles, fut aussi le fondateur des prêtres salésiens, au nombre aujourd'hui de 5,000, qui dirigent les 140 maisons et fermes agricoles qu'il a établies en Italie, en France, aux États-Unis, au Brésil, dans l'Uraguay, dans le Paraguay et dans la Patagonie, et qui sont peuplées par 80,000 enfants et jeunes gens. Ces prêtres sortent presque tous des maisons de Dom Bosco. Ce sont ses enfants. — Plusieurs vont même faire des missions jusque chez les sauvages.

Ajoutons que 25,000 *enfants sortent tous les ans des établissements de ce saint apôtre*, leur apprentissage et leur instruc-

tion religieuse terminés, et qu'*ils sont remplacés chaque année, par* 25,000 *autres enfants.*

Pour vous donner une idée de la piété de ces jeunes gens, je vous dirai que 300 d'entre eux tous les jours, en moyenne, s'approchent de la Table sainte, et que Dom Bosco, loin de pousser ses enfants dans la voie de ces actes de piété, est obligé constamment de modérer leur ferveur. Ces jeunes gens auraient peut-être fait des vagabonds, des malfaiteurs ; Dom Bosco les a transformés en de saints religieux, en de courageux missionnaires, en des chefs d'ateliers, et en d'excellents ouvriers, qui vont gagner honnêtement leur vie, qui ne seront plus les fléaux de la société, mais de bons citoyens, l'honneur de leur patrie et de leur famille. Dom Bosco termina en nous invitant à faire en France ce qui s'est fait à Turin et dans beaucoup de pays déjà. D'ailleurs je renvoie mes lecteurs à la relation du voyage que M. l'abbé Deramecourt a bien voulu se charger de rédiger, à la demande d'un grand nombre de pèlerins. Cette brochure contiendra le discours *in extenso* du saint prêtre de Turin, et bien des détails sur la vie admirable de cet apôtre dont Pie IX disait : « Je ne connais pas d'homme plus saint que Dom Bosco. »

LE LIVRE D'UN ROI (1)

Mission actuelle des souverains, par l'un d'eux, tel est le titre bizarre et attrayant d'un assez gros volume qui vient de paraître. Cet accouplement de mots fait vaguement songer à quelque ouvrage de Joseph du Maistre, le maître hautain et profond qui a réduit en de secs aphorismes les plus hautes idées qu'aient jamais exprimées les hommes. Nous ignorons le nom de l'empereur ou de l'homme de lettres qui a écrit cet ouvrage ; mais c'est à coup sûr un des curieux travaux de socialisme et de politique parus depuis longtemps.

Si on le considère au point de vue de l'esthétique et du style, pour ainsi dire, on est frappé d'un fait : l'expression est d'une intensité remarquable et d'une appropriation absolue ; elle rappelle certaines pages de Schopenhauer et de Henri Heine, parlant des questions contemporaines de la politique. On dirait

(1) Extrait du *Clairon.*

la traduction d'un livre écrit dans la langue lourde et philosophique de l'Allemagne.

L'ouvrage pourrait s'intituler : *Essai de monarchie moderne.*

Au début du volume, quelques mots de l'auteur sur la notion de République, telle qu'elle est actuellement comprise, en donnent le sens très exact :

A l'avant-garde des autres nations, la France est pour nous tous un théâtre d'observation, dont les expériences portent leurs enseignements et leurs conclusions.

La monarchie y est évincée, mais l'État y reste intact, tel que Louis XI l'a médité, tel que Richelieu l'a voulu, tel que Colbert l'a créé. Nul ne songe à le détruire, chacun ambitionne de l'occuper.

La Révolution fait la poussée ; la République organisera la substitution ; un fauteuil remplacera le trône ; la couronne ne disparaît que pour faire place à un chapeau ; au sceptre succède une canne, en attendant un sabre, et tout est dit.

Pourtant, par moments, la Révolution semble se faire plus menaçante, et de civile qu'elle est, elle paraît, sous le nom de socialisme, vouloir revêtir un certain caractère antisocial.

Sentant vaguement le néant pratique de sa dogmolâtrie et de son athéologisme universitaire, elle essaie d'y remédier en poussant ses archaïsmes jusqu'aux extrêmes ; mais, impuissante à rien créer, elle renouvelle les vieilles histoires, se divise contre elle-même, et oppose à l'État traditionnel la Commune, tradition du moyen âge et des Étienne Marcel.

Que nous annonce cette édition non corrigée ? Le voici : une nouvelle poignée de demi-lettrés, trouvant que la politique est la carrière de ceux qui n'en ont pas, s'improvisent les interprètes des dernières classes pour les exploiter à leur profit.

L'Europe s'effraie et elle a tort. Laissons passer ces saturnales renouvelées des Romains, et concluons.

Tout ce monde peu nombreux, oisif, inexpérimenté, plus despotique que jamais nous ne le fûmes, ne veut gouverner *ex abrupto* que pour être quelque chose d'officiel : président, ministre, tribun, colonel de garde nationale, maire, commissaire de police, sergent de ville ou garde-champêtre.

Chaque demi-bachelier paresseux se sent en poche une lettre de change sur les fonds publics.

Toutes les réformes réelles sont venues de nous, ajoute l'auteur anonyme. Il semble que l'exemple de l'Angleterre, où réellement dans ce siècle « la lumière est venue d'en haut, » de

l'aristocratie désabusée et comprenant enfin, sont là pour prouver le vrai de cette réflexion.

« Monarchie moderne » est un gros mot, l'un des plus gros qu'on ait prononcés de notre temps, malgré les ignorantes railleries. Mais l'auteur en a-t-il donné une claire définition, comme on pouvait l'attendre du titre de son ouvrage ? A-t-il montré que l'idée monarchique avait subi, comme toutes les idées humaines, une évolution historique ? C'est le seul point de repère d'où on puisse juger un livre aussi compliqué, aussi touffu de considérations philosophiques.

D'abord, que devient l'idée de monarchie dans l'esprit de l'auteur ?

Le principe de la monarchie, dit-il, est l'énergie de son fondateur, c'est-à-dire du plus fort et du plus heureux, si l'on entend par ce mot les plus favorisés du destin. La fin que se propose la monarchie pure est l'autocratie. Le moyen par lequel ce principe tend vers sa fin est la centralisation de tous les pouvoirs dans la personne du monarque.

Dans la chrétienté, il n'y a jamais eu de monarchie réelle, au sens absolu du mot.

Dans chaque pays chrétien tendant à l'unité, l'autocratie a bien été le but des dynastes, car sans ce but, ils n'auraient pas eu de mobile d'énergie assez puissant pour créer et conserver l'unité nationale.

Mais quoique la plupart d'entre eux n'aient pas plus méconnu les moyens et les garanties du despotisme que leurs prédécesseurs analogues, ils n'ont pu en user radicalement d'une manière suivie.

D'après l'auteur, les monarchies européennes ont été incomplètes et faussées par l'histoire, et elles sont « impossibles dans la chrétienté ». Les monarchies européennes ont affecté des formes diverses et conformes aux nationalités, mais on ne peut les unir dans une conception générale.

L'auteur cherche-t-il dans une modification de l'idée de Monarchie, une manière de l'approprier aux nouvelles conditions de l'histoire ? Non pas. Il laisse de côté cette chose capitale, et se réfugie pour la solution des problèmes sociologiques qui surgissent de partout depuis un demi-siècle, dans une théocratie particulière et complexe.

Les trois quarts de son volume sont consacrés à l'étude de la papauté et des diverses religions. Est-ce le dogme catholique qui doit remplir la fonction à laquelle la monarchie est déclarée impropre ?

Non plus. L'auteur n'entend pas le dogme catholique et le sépare en divers points de son système de religion générale.

La poussée des faits indique qu'il faut sortir de la situation actuelle par la religion, et ne pas confondre cette puissance d'ordre social avec des formes dogmolâtres et cultuelles qui sont, elles aussi, un résultat politique.

Ces formes, du reste, il faut laisser à chacun la liberté absolue de les accepter ou de les rejeter, mais il ne faut pas les mettre en avant, quand la religion seule est en jeu, au point de vue purement social.

Jésus-Christ, l'Évangile, le pouvoir de consécration des évêques, voilà, avec la cosmogonie de Moïse et le Décalogue, le fond religieux sur lequel, à travers tous les cultes politiques de la chrétienté, l'entente peut et doit se faire.

Que diriez-vous, si aujourd'hui on soumettait au suffrage universel la table de Pythagore, les logarithmes, l'algèbre et les théorèmes d'Euclide ainsi que le calcul infinitésimal, les lois de la physique et de la chimie ?

Voilà pourtant comment vos dogmes ont été votés, dans des temps moins éclairés que les nôtres, et de la pesée, soit de la démagogie des conciles, soit du pouvoir absolu des empereurs de Byzance.

Si le christianisme ordonne que tous les chrétiens se comportent comme membres du même corps social, à plus forte raison les Églises qui enseignent l'Évangile doivent-elles se conformer entre elles à la pratique de la charité.

Si donc l'une jette la pierre à l'autre, l'excommunie et la maudit, la déclare schismatique et hérétique, sous quelque prétexte que ce soit, elle fait elle-même œuvre de schisme et d'hérésie.

Si une Église veut s'élever au-dessus des autres Églises et la dominer, elle prépare ainsi son propre abaissement...

Entre l'âme qui fut ici-bas Mgr Dupanloup et celle qui s'appela sur cette terre Littré, celle qui fut parmi nous la plus éprise de science, de tolérance et d'humanité, est actuellement la plus haut montée dans l'État social céleste que préside en pleine lumière divine Jésus-Christ souverain pontife.

De toutes ses idées sur le dogme catholique et les autres dogmes, l'auteur essaie de tirer une religion générale, solution des problèmes aujourd'hui en voie de solution. Religion vague et indéterminée, nous dirons presque incompréhensible, comme tout ce volume, si au milieu de ces théories vagues, il ne se trouvait à chaque pas de saisissantes considérations historiques et politiques, fausses parfois, curieuses toujours.

En réalité, le système d'union européenne des États, conclu-

sion de l'ouvrage, est aussi illusoire avec sa religion bizarre, que les théories franc-maçonniques avec leurs hyperboles socialistes et démocratiques.

—

P.-S. Il est un souverain dont chacun connaît la bizarre existence : tantôt en France avec des allures mystérieuses, signalé un peu partout sous divers *incognito ;* esprit fantasque et érudit, toujours plongé dans des abstractions musicales ou humanitaires : nous voulons parler du roi de Bavière. C'est l'auteur de la *Mission actuelle des Souverains.*

LES PROGRÈS DE LA FRANC-MAÇONNERIE (1)

Les feuilles maçonniques se plaisent à enregistrer les progrès de la franc-maçonnerie en France ; elles dévoilent aussi le plan et le but de la maçonnerie avec une précision de jour en jour plus éclatante. La *Chaîne d'Union* rapporte avec éloge des discours où il est dit que les enfants doivent être l'objet constant des soins et des conseils des maçons et que c'est le levier destiné à renverser le cléricalisme. L'instruction publique, telle qu'elle est appliquée maintenant, est la suite du grand mouvement maçonnique de notre époque. Et on ne nous laisse pas oublier que la fameuse formule : liberté, égalité, fraternité, était avant 1789 la formule de la maçonnerie, en sorte que la Révolution a pris tout d'abord la couleur et le drapeau de la maçonnerie. Cependant les maçons, tant en Belgique qu'en France, affectaient de proclamer leur neutralité en matière religieuse et leur innocuité politique. Aujourd'hui, chacun peut apprécier la sincérité des maçons.

Le *Monde maçonnique* nous apprend que la fusion des rites est à l'ordre du jour. Cette question ne laisse pas que d'avoir son intérêt pour les profanes. La diversité des rites et des obédiences était une manière de localiser la maçonnerie et probablement aussi une précaution pour soustraire la maçonnerie au danger d'être frappée d'un seul coup. Le triomphe de la secte lui inspire naturellement la pensée d'unifier ses forces, du moment qu'elle croit n'avoir plus rien à craindre des gouver-

(1) Extrait du *Monde.*

nements. Elle revient au système d'action vive et rapide qui a marqué le règne des Jacobins et qui a couvert la France de milliers de clubs affiliés aux clubs jacobins de Paris, société centrale qui donnait à tout l'impulsion. Nous lisons dans la feuille maçonnique que telle Loge d'Angleterre se crée des succursales en Italie, en Allemagne, etc. Cela n'a l'air de rien, aux yeux des gouvernants doués d'une aveugle simplicité. C'est cependant un moyen de s'installer en pays ennemi, d'y entretenir des relations occultes, des influences étrangères. C'est une espèce de prise de possession, en attendant mieux ; c'est ainsi que l'Espagne et l'Italie ont été en proie souvent à des troubles politiques dont les causes demeuraient inconnues et qui servaient l'influence et les intérêts britanniques.

Les maçons ont beaucoup crié contre les biens de main-morte, ou, pour parler français, contre la propriété ecclésiastique. Notre gouvernement, non plus, ne veut pas de propriété perpétuelle, et il prétend interdire aux catholiques le droit de posséder à perpétuité ; il est plus indulgent pour les maçons. « La Loge « de Besançon, nous dit le *Monde maçonnique,* vient de faire « l'acquisition d'un superbe immeuble, situé au centre de la « ville : c'est l'ancienne église Saint-Antoine, dans laquelle « vont se faire entendre maintenant les invocations à la liberté « humaine, au progrès, à l'avenir. » C'est un avant-goût du sort destiné à nos églises, si la secte parvient à s'en emparer. Et c'est là où tendent tous ceux qui proclament hypocritement que les églises appartiennent au gouvernement ou aux communes.

A propos d'invocation à la liberté humaine, nous recevons un document, sans doute à l'occasion du jour des Morts. Les maçons ont aussi voulu avoir une association pour la bonne mort. Leur bonne mort, c'est une mort civile qui fait pendant au mariage civique et au baptême maçonnique. C'est l'organisation de l'enterrement civil. Elle prend des proportions nationales et se propage dans un grand nombre de villes et surtout de villages sous le nom de *Société de la libre-pensée.* La société est à peu près secrète, jusqu'à ce qu'elle soit entièrement constituée. Chaque sociétaire a un petit livret qui renferme les statuts de la société et son adhésion à ses statuts.

Voici les principaux statuts de la Société de la libre-pensée :

Art. 4. — La première condition d'admission est pour l'adhérent de déclarer d'une manière formelle sa volonté irrévocable d'être enterré civilement.

Art. 5. — Contribution volontaire. Un don proportionné à ses moyens.

Une commission administrative reçoit les membres.

Art. 8. — Les femmes peuvent être admises ; elles peuvent prendre part aux associations générales sans payer la cotisation annuelle.

La Commission administrative. — Se compose de treize membres honoraires à la majorité absolue. Elle se compose ainsi : un président, deux vice-présidents, un secrétaire, un trésorier, trois maîtres de cérémonie et cinq assesseurs.

Elle a le pouvoir exécutif et prend des mesures sous l'approbation de l'assemblée générale.

La Société se réunit en assemblée générale tous les six mois : il est rendu compte chaque fois des travaux et de la situation de la Société.

Art. 14. — Des assemblées générales auront lieu quand la commission administrative le jugera nécessaire.

Art. 15. — Les sociétaires sont tenus d'y assister. — Cotisation de 3 fr. par an.

Art. 17. — La liste des membres de la Société ne sera jamais publiée ni communiquée au public de quelque manière que ce soit.

Art. 18. — Les discussions politiques et religieuses sont interdites dans les réunions.

Art. 19. — En cas de maladie grave, la commission administrative, informée le plus tôt possible, prendra alors toute mesure légale à l'effet de mettre le sociétaire mourant ou mort à l'abri des entreprises de la cupidité ou du fanatisme religieux.

Art. 21. — En cas de décès, les sociétaires doivent assister à l'enterrement.

Art. 22. — Pendant toute la cérémonie, chaque sociétaire sera décoré d'une immortelle.

Art. 23. — Le corps descendu dans sa tombe, il y a un discours. Le discours terminé, chaque sociétaire déposera son immortelle sur la tombe.

L'emblème de la société est le triangle maçonnique, avec ces mots : « Libre-pensée, égalité, fraternité. » En tête du livret est la formule : « Liberté, égalité, fraternité. » Nous sommes donc en pleine institution maçonnique. Et nous sommes assurés que l'autorisation préfectorale ne manque pas plus à ces sociétés de mort civile qu'elle ne fait défaut à l'acquisition d'immeubles maçonniques. Ces deux légendes ornent le frontispice : « La religion est une affaire entre chaque homme et la divinité (Bayle). » Et : « Lorsque la mort a égalisé les fortunes, une pompe funèbre ne devrait pas les différencier (Montesquieu). » On reconnaît aisément ici les idées récemment émises par M. Gambetta.

Le modèle pour le testament du libre-penseur est ainsi conçu :

« Ceci est mon testament :

« Je suis libre-penseur. Je désire et je veux être enterré « civilement. Je confie à ma famille et à mes amis le soin de « faire exécuter ma suprême volonté.

« Fait et signé de ma main. »

On indique aussi les mesures à prendre pour écarter le prêtre au dernier moment et pour déshériter, autant que la loi le permet, les héritiers qui ne se conformeraient pas à la volonté du défunt.

Légalement tout cela est nul et constitue une atteinte à la liberté du citoyen. Personne ne peut enchaîner sa volonté envers lui-même et s'engager à mourir dans tels ou tels sentiments. Chacun reste libre au dernier moment, et la loi le considère comme tel. C'est au dernier moment qu'il doit manifester sa volonté de mourir comme il l'entend. Aucune précaution antérieure n'a pu ni l'obliger, ni donner à des tiers le droit de le faire enterrer civilement, en écartant de sa demeure le prêtre ou les parents catholiques.

Ceux-là ont le droit et même le devoir naturel de le visiter, de s'assurer de ses intentions. Comment le gouvernement pourrait-il autoriser la violation des lois et de la liberté naturelle dans une circonstance où il est si essentiel qu'elles soient respectées? Le testament imposé aux libres-penseurs est donc nul, et les mesures qu'il suggère pour se débarrasser du prêtre et des parents chrétiens sont une atteinte à la liberté individuelle. Les manœuvres de la secte maçonnique se développent. Si le testament est nul, il ne laissera pas, néanmoins, que de frapper l'esprit de l'homme simple qui, souvent, au dernier moment, se trouvera dans l'impuissance de se tirer d'engagements imprudemment contractés. Quoi! il ne sera pas permis à un Français de mourir librement! De prétendus engagements surpris à sa jeunesse ou à son inexpérience lui seront opposés à sa dernière heure, et il sera forcé d'obéir à des tiers qui n'ont sur lui aucun droit ni autorité! La magistrature n'a pas encore consacré les étranges doctrines que l'administration paraît prendre sous sa protection. Elle ne s'y associera jamais, par la raison qu'elles sont juridiquement absurdes. Mais elles se traduisent par des actes d'une illégalité flagrante et un mépris souverain de la liberté individuelle et de la conscience.

COQUILLE.

LES ORDURES

Le *Figaro* a publié sous ce titre, il y quelques jours, un article dont nous croyons devoir reproduire quelques extraits, malgré la répugnance que nous éprouvons à le faire. Nos lecteurs nous le pardonneront : il est des plaies hideuses qu'on ne touche qu'avec dégoût, et cependant il faut le faire ; et il importe, ici, de savoir où nous mène le régime actuel. On ne parle que du peuple, et ce pauvre peuple est indignement et systématiquement corrompu, ce qui ne peut le conduire qu'à la misère, à l'abrutissement et à l'esclavage ; on prétend nous enseigner une morale supérieure à celle de l'Évangile, et on nous fait assister au spectacle d'une profonde et honteuse démoralisation : si c'est là le progrès républicain, qu'est-ce donc que la république? Nos maîtres ont-ils donc juré de rendre à tout jamais odieuse chez nous cette forme de gouvernement? Cela les regarde ; mais, en attendant, que de ruines morales et quelles tristes perspectives pour notre malheureuse France !

Nous citons le *Figaro :*

Les idées de Dieu et de morale sont encore trop étroitement liées. M. Gambetta qui ne veut que *débondieuser* le peuple, est condamné à tolérer toutes les ordures qui sont jetées dans nos rues — conjointement, contre la religion et la morale. Aujourd'hui, la rue parisienne est obscène, de par la Révolution — comme la rue est boueuse pendant une pluie continue !...

Faites, dimanche prochain, ce que j'ai fait dimanche dernier. Allez à pied dans les rues qui sont entre les boulevards extérieurs et l'enceinte fortifiée. Examinez les devantures des boutiques de journaux — qui remplacent là-bas les kiosques de nos boulevards intérieurs. Vous reviendrez, dimanche prochain, comme je suis revenu dimanche passé... — inquiet et écœuré !...

Le nombre de ces petites boutiques a triplé depuis quatre ans, ainsi qu'il vient d'être indiqué dans une étude du tableau des patentes. Sur vingt devantures, je n'ai pas vu un seul journal conservateur — et cela ne m'étonne ni ne me chagrine.

Il y a une foule de petits journaux à images. Quelques-uns n'apparaissent point dans l'intérieur de Paris. Leur mise en vente nuirait aux marchands des *kiosques* ou aux différents petits boutiquiers. Or, jamais, dans aucun pays et à aucune heure de nos révolutions indigènes, — il n'y a eu de pareilles ordures, comme celles qui s'étalent aujourd'hui dans le Paris pauvre extérieur.

Je ne fais point allusion aux violences brutales politiques — aux apothéoses multiples de la Commune et aux insultes effrénées qui sont dessinées contre notre grand parti conservateur, nos princes, etc. Nous sommes blasés là-dessus. Puisque je ne parle que des choses vues par mes yeux, en ce jour de dimanche, je souligne une annonce *d'épée d'honneur, souscrite pour les prétendus assassins du général de Bréa*, et une série d'excitations, aussi mal dessinées que violentes, à des représailles de la Commune.

Mais soit ! ...

Jeudi dernier, tous les sénateurs de la minorité ont reçu chez eux un exemplaire de journal où était dessinée une guillotine, avec légendes et dessins inouïs. On permet l'exposition de cette guillotine qui menace les honnêtes gens — et l'on cache avec soin, au nom de la pudeur publique, la guillotine qui menace les criminels !

Eh bien ! soit encore ! J'admets ces violences. Elles peuvent causer des répugnances salutaires — quoiqu'il ne soit pas bon de montrer trop souvent du sang, même aux chiens les plus calmes ! Mais je préfère ces atroces brutalités aux dessins plus hypocrites qui contiennent l'incendie, comme les boîtes à lait des pétroleuses de la Commune.

Surtout, je préfère ce sang à cette boue que j'ai vue et retenue — pour en rapporter quelque peu sur ce papier...

J'ai entendu et noté les réflexions de ce public.

« Tiens, regarde donc cet évêque ! » Il s'agit de la caricature de Mgr Freppel. Certes, j'admets la caricature d'un évêque qui a voulu affronter tous les dangers du Forum. Mais, ici, les attributs les plus sacrés de la religion sont tournés en ridicule. Un gamin fait à son plus petit compagnon : « Regarde, gosse, son calice où il y a un roquet qui crache. » A part quatre ou cinq exceptions, je n'ai entendu, dans ma promenade, aucune expression trop injurieuse. Le public se contentait de détailler

tout haut la vision qui était devant lui, comme il le fait, quand il assiste à un spectacle dans une baraque de foire.

« Tiens... un curé qui fait la quête à domicile. Il est reçu par une femme en chemise... Ce monsieur avec des cornes, qui regarde par un trou, c'est le mari de la bourgeoise... »

« Ah ! ah ! ce curé qui fouette une petite fille... et cet évêque qui est à côté de lui, avec sa mitre... »

Le plus gros succès était pour une lithographie, très grande, dont les couleurs violemment heurtées raccrochaient le passant.

Elle représente une sorte de chaîne de forçats. Les forçats sont habillés en *curés*, — comme dit le peuple. — Chacun des forçats porte au-dessous de sa tonsure, sur le dos, un large écriteau. On y lit en caractères très nets ces diverses inscriptions : « Condamné pour *viol d'une petite fille.* — Condamné pour *deux cent vingts attentats à la pudeur sur enfants...* »

Je passe sous silence d'autres motifs de condamnations qui ne peuvent s'écrire ici et qui pourtant sont étalés là, devant les petits garçons, les petites filles..... Cette image a le plus grand succès de curiosité...

En dehors de ces actualités, — les *Mystères d'un évêché*, la *Quête à domicile*, les *Nouveaux martyrs chrétiens*, sont les dessins parus dans les semaines précédentes...

Dimanche dernier, un pître de parade a dit, devant moi, à la foule quelque chose comme ceci : « Imaginez que ma femme a été en même temps la maîtresse du curé, du vicaire et du sacristain de ma paroisse, et que... » Le reste ne peut s'écrire — et pourtant cela se dit à voix aussi bruyante que celle d'une trompette !

Partout, un mélange très uni d'obscénité et d'antireligion...

Je n'attaque aucun gouvernement et aucune administration. Je fais pire. Je dis que tout cela est la conséquence logique de l'état des esprits. La rage révolutionnaire contre Dieu et le spiritualisme a amené une sorte de rage matérialiste. Je le répète, — la morale est regardée comme une cléricale !

Le sentiment du respect n'existe pas plus envers les tribuns qu'envers les prêtres. Le ventre va tuer le cœur de la patrie!

L'*Intransigeant*, qui certes n'est pas suspect de rigorisme, dit à ce propos :

Tout cela n'est malheureusement que trop vrai. Une personne qui n'avait pas vu Paris depuis huit ans, y a fait la semaine

dernière une apparition de quelques heures, pendant lesquelles elle a vu seulement les quartiers riches : elle nous dit que ce qui l'a surtout frappée, c'est le développement inouï de l'obcénité. Jamais Paris n'a mérité autant qu'aujourd'hui le nom de « grande prostituée ».

Que dire après cela ? Oh ! s'il restait encore quelque sentiment d'humanité et de patriotisme, on dirait à ces hommes qui travaillent ainsi à corrompre les cœurs et à supprimer le respect et l'amour de tout ce qui est beau et vénérable, on leur dirait : Ayez pitié du peuple ! ayez pitié de la France ! Mais l'enfer qui les inspire n'a-t-il pas juré de détruire cette France qui, malgré tout, est restée chrétienne et catholique ?

ANOMALIES RÉPUBLICAINES

Dans le discours au personnel de l'administration des cultes, où il trace son programme religieux, M. Paul Bert nous donne du ministère des cultes une idée qui n'aurait jamais pu éclore et se produire au grand jour, avant ce siècle d'anomalies. M. Paul Bert dit sérieusement, et au *nom de la nation*, que le *ministre des cultes ne doit être, dans ses fonctions de ministre, ni religieux, ni antireligieux*. Voilà un merle qui n'est ni noir ni blanc, et qui n'a pas de couleur. Sans examiner si ce langage n'est pas la négation radicale du ministère des cultes, il en fait la base de son programme. Il a désormais un sophisme à son service, et il ne se met pas en peine de dire une vérité ; un non-sens ainsi voilé lui suffit, et il a trouvé son chemin pour arriver à son but, qui est d'abord de bouleverser, puis de supprimer le culte.

Mais, pour celui qui va au fond des choses et donne aux mots leur vrai sens, un *ministre des cultes ni religieux ni antireligieux,* représente : un ministre des cultes étranger à tout culte. Car un culte suppose essentiellement une croyance religieuse vraie ou fausse, parce qu'il en est l'expression, comme la croyance elle-même est le motif de la pratique du culte. Or, la croyance passionne toujours plus ou moins, surtout en face

de sa contradictoire. La lutte est inévitable ; et il faudra toujours que le ministre, qui doit se faire juge, quand il n'y prend pas intérêt lui-même, prenne parti pour l'un ou l'autre culte en litige, ou contre tous les deux à la fois. Dans le premier cas, il sera religieux pour l'un et antireligieux pour l'autre ; dans le second cas, il sera antireligieux pour tous les deux. M. Paul Bert ne pourra donc mettre sa conduite de ministre d'accord avec ses paroles, qu'autant qu'il ne s'occupera nullement des cultes, se bornant à toucher les appointements de sa sinécure. Cela est si vrai, qu'indépendamment du texte sacré qui dit : *Celui qui n'est pas pour moi est contre moi,* nous donnons le défi à M. le ministre de trouver une place entre le *religieux* et l'*antireligieux*, et de se maintenir dans les limites qu'il vient de tracer, à moins qu'il ne soit jamais appelé, ni par devoir, ni par zèle, ni par hasard, à s'occuper du culte.

Pour donner une apparence de vérité au non-sens par lequel il veut définir ses fonctions, M. Bert a soin de dire que *son ministère n'est point affaire de doctrine.* Ici, sans doute, le ministre a poussé un long soupir de soulagement. Il est heureux, le ministre matérialiste, de n'avoir pas de doctrine à formuler. Où en aurait-il pris une, tant que, dans ses opérations de vivisection, il n'a pas encore trouvé le viscère qui la renferme ? Il sent d'ailleurs le poids du formidable non-sens qu'il vient de formuler comme un programme solennel : il faut dissimuler ce qu'il a d'étrange en en faisant une *affaire* d'administration ou de police ; il écarte donc la doctrine. Mais, pardon, Monsieur Bert : vous êtes ministre des cultes ; votre *affaire*, ce sont les cultes, et les cultes sont une doctrine en action, ou l'expression d'une doctrine. Nous venons de vous le dire, et la masse du genre humain, depuis le sauvage jusqu'au génie le plus cultivé, pense comme nous sur ce point. Vous n'avez peut-être vu jusqu'ici, dans le culte et ses cérémonies, que des simagrées ridicules et inoffensives. Mais alors, pourquoi votre ingérance dans ces pratiques inoffensives, qui entrent dans les mœurs de l'univers entier, et auquel l'homme tient comme à une partie de lui-même. Si vous voulez les supprimer, vous tentez l'impossible ; si vous voulez les réformer, il faut faire un discernement entre les divers cultes ; il faut vous faire juge, donner la préférence à l'un et réprouver l'autre, et il n'y a pas de jugement sans doctrine pour base dans cette *affaire*. Car, pour faire accepter vos réformes, il faudra motiver vos juge-

ments. Nous revenons toujours à la doctrine. La plus petite pratique d'un culte quelconque a son sens, qui implique une doctrine vraie ou fausse, ou une croyance qui suppose une doctrine. Supposer le contraire, c'est prendre le genre humain pour un tas d'automates ou d'androïdes, ou plutôt, de locomotives sans moteur ; c'est l'action sans principe agissant.

Mais M. Paul Bert prétend renfermer son rôle *dans la police générale des cultes*, et il entend par elle la *surveillance de l'exécution des lois qui règlent les rapports de l'Église et de l'État*. M. Bert croit sans doute se mettre ici en dehors de la doctrine. Mais comment ne voit-il pas qu'il se trouve ici en face d'une doctrine d'une profondeur qu'il n'a jamais sondée et que son scalpel n'a jamais pu atteindre ? Cette doctrine immense est celle qui règle les rapports de l'Église et de l'État; c'est la jurisprudence civile et canonique, qu'il n'a jamais étudiée. S'il ne connaît pas la règle, comment surveillera-t-il l'exécution ? Sabrera-t-il cette *affaire* sans règle ? Pour une telle besogne, un programme n'est pas nécessaire. Confiez-la à un turco, qui se contentera d'un appointement plus modeste que le vôtre.

M. Paul Bert voudrait-il se borner à maintenir l'ordre matériel dans le culte ? Dans ce cas, nous serions assez disposé à ouvrir une souscription pour lui offrir un uniforme de bedeau ; mais à la condition qu'il sache distinguer entre l'ordre et le désordre : c'est sérieusement que nous le disons. Malheureusement, il ne le pourra pas *sans doctrine*, car entre des cultes divers et contradictoires, ce qui est ordre et convenance pour l'un, est désordre et inconvenance pour l'autre. Un chapeau sur la tête, dans un lieu destiné au culte, peut être une chose fort insignifiante ou une grave inconvenance, selon la diversité des croyances.

De toute nécessité donc, un ministre des cultes qui ne veut être ni religieux ni antireligieux, et qui sépare la doctrine du culte, doit demeurer étranger au culte.

—

Ce même personnage, si étrangement placé au ministère des cultes, ne l'est pas moins au ministère de l'instruction publique, s'il veut y enseigner ou diriger l'enseignement. Il s'y présente aussi sans doctrine. D'abord, comme ministre représentant un État athée, il ne peut avoir de doctrine religieuse, c'est évident. Il ne peut pas non plus en enseigner une, comme membre d'un gouvernement qui ne reconnaît pas de religion d'État. Tout au

plus, faisant violence au principe, pourrait-il adopter la doctrine de l'immense majorité des Français, qui est la doctrine chrétienne : ce n'est pas son dessein sans doute. En dehors de cet ordre d'idées, y a-t-il une autre doctrine nationale en France ? La vérité et la science sont-elles autres en France qu'au delà des Alpes, du Rhin, de la Manche ou des Pyrénées ? Y a-t-il une vérité, une science, une doctrine, qui porte un cachet français ? Tout au plus, trouverez-vous un caractère local ou national à quelque branche des arts et métiers.

M. Paul Bert sent si bien son faible en matière de doctrine à enseigner, qu'il évite de prononcer le mot *instruction :* il appelle sa fonction le *ministère de l'éducation nationale*. Merci, Monsieur le ministre, de l'honneur que vous faites à la nation française. Elle avait donc besoin d'être élevée, et c'est vous qui vous en chargez. Ne pouvant pas lui donner une *instruction publique,* parce que vous n'avez pas de doctrine comme homme d'État, vous vous dévouez à l'*éducation de la nation*. C'est plus modeste. On est dispensé d'inculquer une doctrine aux animaux ; mais on leur donne une éducation, dans le sens et la mesure de leur instinct. Est-ce là ce que vous promettez à la nation française? Comme l'État que vous représentez ne peut donner ni instruction, faute de doctrine, ni éducation nationale, faute de morale propre et locale, votre devoir doit se borner à faciliter le succès à ceux qui sont naturellement ou providentiellement chargés d'une mission civilisatrice. Parce que le ministre, chargé de pourvoir aux intérêts de l'instruction publique, atteignait ce but par l'encouragement donné à cette instruction, par la direction et la surveillance du personnel enseignant, et par l'administration des ressources affectées à ce service public, on appelait avec raison cette fonction spéciale le *ministère de l'instruction publique*. Ce rôle ne suffit pas à M. P. Bert. Il veut transformer ce *ministère* en *magistère,* et, accumulant les anomalies, il crée un magistère sans doctrine, et par là même sans autorité. Or, n'ayant pas l'autorité que donne la science, il ne peut pas non plus prétendre à celle que lui donnerait une mission confiée : car il ne l'a reçue ni de Dieu, qu'il renie, ni de la nation, qui n'a jamais été consultée sur le rôle qu'il s'adjuge. Il ne peut donc avoir qu'une délégation, sans lettres de créances ostensibles des sociétés secrètes dépourvues elles-mêmes d'autorité pour l'enseignement. M. Paul Bert n'est donc que le délégué d'un inconnu qui s'impose à la France. Du

reste, commandée ou spontanée, toute tentative d'instruire ou d'élever la France est une usurpation de la part de l'État et une insulte à la nation.

Nous avions déjà la *liberté* de conscience réservée à ceux qui n'ont point de conscience, ou qui veulent étouffer toute conscience; la *liberté* d'association, devenue le privilège des malfaiteurs que la police doit surveiller et isoler de la société pour la préserver de leur contact, et refusée à ceux qui se dévouent au bien public; la *liberté* de la presse, garantie pleine et entière aux distributeurs du poison mortel à la société, et limitée pour ceux à qui leur instruction et leur position sociale donnent naturellement la mission de moraliser l'humanité; la conservation et la protection de l'ordre, à ceux qui font un trafic du désordre et le propagent par leur doctrine; en d'autres termes, le désordre revendiqué et légalisé au nom de l'ordre. Je m'arrête : la nomenclature des anomalies serait trop longue, s'il fallait la compléter.

Nous avons donc aujourd'hui un ministre des cultes qui, d'après son programme, devient étranger au culte, ou qui ne sait pas définir sa propre fonction; un ministre qui, dans le culte essentiellement rattaché à une croyance religieuse, ne voit à remplir qu'une fonction d'ordre matériel.

Nous avons un ministre de l'instruction publique, qui se propose d'enseigner au nom de l'État qui n'a pas de doctrine.

Est-ce assez d'anomalies pour caractériser la république des Francs-Maçons ?

C. F.

NOUVELLES RELIGIEUSES

Rome et l'Italie.

La *Défense* publiait ces jours-ci la note suivante, dont nous n'avons pas besoin de faire remarquer l'importance, mais que nous ne reproduisons que sous toutes réserves :

Durant le séjour des archevêques et évêques présents à Rome pour les dernières canonisations, la question de la situation actuelle du Pape a été l'objet d'un échange de vues entre ces prélats, réunis des différentes parties du monde.

La possibilité d'un départ qui pourrait devenir nécessaire pour le

Pape a été envisagée, et, sans que cette idée ait pris une forme déterminée, il est certain qu'un grand nombre d'archevêques ayant été interrogés par le Saint-Père à ce sujet, ont répondu que le Pape pourrait peut-être, en convoquant de nouveau le concile dans quelque ville de l'Europe, avoir une occasion favorable de quitter Rome, pour se rendre au milieu de l'auguste assemblée. A peu près tous les prélats présents à Rome ces jours derniers ont été d'accord à reconnaître que, dans un avenir plus ou moins prochain, une résolution devait être prise, car la situation du Saint-Siège à Rome devient de plus en plus intolérable, et la présence du Souverain-Pontife dans la Ville éternelle ne sert qu'à fortifier le gouvernement italien, qui croit exploiter cette présence en faveur de ses intérêts exclusifs.

D'un autre côté, l'*Agence Havas* envoie de Rome, le télégramme suivant, en date du 18 décembre :

Les cercles les mieux informés démentent formellement qu'un grand nombre des évêques venus pour la canonisation, aient suggéré au Pape, sur l'invitation de celui-ci, l'idée d'ouvrir le concile hors d'Italie et de quitter Rome, sous prétexte d'aller le présider.

Ils nient également que les évêques aient, pour la plupart, émis cette opinion que le Pape devrait tôt ou tard quitter Rome.

Tous les évêques, au contraire, auraient été frappés de la réserve du Pape sur ce sujet, dans les entretiens qu'ils ont eux avec lui.

—

On dément que M. Desprez, ambassadeur de France auprès du Saint-Siège, doive quitter son poste. Ce qui est vrai, dit-on, c'est qu'à l'avènement du nouveau ministère, M. Desprez a cru devoir offrir sa démission à M. Gambetta. Mais, loin d'accepter cette démission, le président du conseil, ministre des affaires étrangères, a insisté pour que M. Desprez restât à son poste.

—

Grâce aux riches offrandes envoyées par les catholiques de France pour concourir aux frais de la canonisation de Benoît Labre, Mgr Virili, qui a été postulateur de la cause de ce nouveau saint, va offrir au Pape un magnifique reliquaire, dans lequel des parcelles des ossements du pauvre pèlerin canonisé seront enchâssées de pierreries.

Le reliquaire est tout en argent massif, avec contours à feuillages, sur fond d'arabesques dorées. Deux anges soutiennent la thèque centrale, au-dessous de laquelle est placée l'image du saint en camée et orné de rubis, d'émeraudes, de topazes et

d'améthistes. Sous la thèque sont représentées les armes de Léon XIII. Mgr Virili présentera également au Souverain-Pontife un très beau tableau de Benoît Labre, exécuté par le sculpteur Coghetti.

France.

Un décret présidentiel du 15 décembre 1881 étend aux colonies de la Martinique, de la Guadeloupe et dépendances, de la Réunion et dépendances, de la Guyane, de la Nouvelle-Calédonie et dépendances, des établissements français de l'Océanie, de Saint-Pierre et Miquelon, de Mayotte, de Nossi-Bé, et de Gabon, la loi du 15 novembre 1881, qui supprime la distinction des cultes dans les cimetières.

— Le ministre des cultes, dit le *Télégraphe*, a été informé que bon nombre de congrégations, frappées par les décrets, auraient été autorisées par des évêques, soit à parcourir plusieurs paroisses pour y prêcher des missions, soit à faire des sermons.

On rapporte que le gouvernement est décidé, en ce qui concerne les missions, à remettre en vigueur le décret du 26 septembre 1809, qui les prohibe formellement. Un évêque de la région de l'Est aurait déjà reçu, à propos de rédemptoristes en mission dans son diocèse, une dépêche qui lui rappelait les dispositions du décret précité, et l'invitait à donner à ces ecclésiastiques l'ordre de se conformer aux prescriptions qu'il contient.

De son côté, le ministre de l'intérieur, après entente avec son collègue, a donné des ordres à ses agents pour que toute attaque au gouvernement, ou censure de ses actes, lui soit immédiatement signalée, afin que la répression suive de près.

— Nous laissons au *Gaulois* la responsabilité des informations suivantes, que nous croyons devoir donner, parce qu'il importe, dans les circonstances actuelles, que les catholiques soient tenus en garde contre les mesures hostiles à l'Église :

Nous croyons savoir que M. Paul Bert, ministre des cultes, présentera sous peu de jours, à la signature de M. Grévy, la liste des candidats épiscopaux aux divers évêchés vacants.

Voici quels seraient, d'après des informations que nous croyons sûres, les membres du clergé sur lesquels portera le choix de M. Paul Bert :

En remplacement de Mgr Paulinier, archevêque de Besançon,

décédé, on nommerait M. l'abbé Bazin, secrétaire de la Faculté de théologie de la Sorbonne, chanoine de Saint-Denis et gallican bien connu par ses polémiques avec les feuilles ultramontaines.

Mgr Hacquart, évêque de Verdun, étant tombé en enfance, son remplacement est devenu nécessaire.

Il est question de lui donner pour successeur un prêtre habitué de la paroisse Sainte-Clotilde, Alsacien d'origine, très remuant et d'humeur batailleuse, M. l'abbé Reinhardt de Liechty.

Le grand âge de Mgr Regnault, évêque de Chartres, le contraignant à prendre sa retraite, il va falloir pourvoir à cette nouvelle vacance.

Un candidat qui appartient à la maison du Pape, M. l'abbé Barbier de Montault, allait être agréé par M. Paul Bert, lorsqu'un long et important panégyrique du bienheureux Benoît Labre, publié dans le *Monde* le soir de sa canonisation, sous la signature de ce candidat épiscopal, a, nous assure-t-on, compromis toutes ses chances aux yeux d'un ministre qui n'admet pas qu'un évêque du nouveau régime s'occupe de pareilles balivernes *(sic)*.

On semble maintenant hésiter entre deux candidats: l'un, M. l'abbé Morisson, membre du clergé de Paris; l'autre, et nous hésitons à en donner la nouvelle, tant elle paraîtra étrange — ne serait autre que M. Quilly.

Nous n'insistons pas.

Paris. — M. le député Delattre a déposé sur le bureau de la Chambre la proposition suivante concernant l'église du Sacré-Cœur de Montmartre :

Considérant que la loi du 24-31 juillet 1873, autorisant l'érection de l'église du Sacré-Cœur de Jésus sur la butte Montmartre, au point le plus élevé de la ville de Paris, constitue dans ses termes exceptionnels une dérogation aux règles constantes de notre droit public et une atteinte à la liberté de conscience;

Considérant, en outre, que la ville de Paris et le département de la Seine n'ont cessé de protester, et que chaque élection législative ou municipale donne à cette protestation un témoignage plus éclatant,

Nous vous proposons d'adopter la proposition de loi suivante :

Proposition de loi :

« Article 1er. — La loi des 24-31 juillet 1873 est abrogée.

« Article 2. — Il sera procédé aux mesures prescrites par les titres II et suivants de la loi du 3 mai 1841, aussitôt après la promulgation de la loi. »

Les signataires de cette proposition sont :

MM. Delattre, Talandier, Barodet, Farcy, Camille Pelletan, Tony Révillon, Hérisson (Seine), Remoiville, Clémenceau, Vermond, Vernhes, Ménard-Dorian, Bosc, Daumas, Michou, Georges Périn, Desmons, Laisant, Jules Roche, Paul Casimir-Périer (Seine-Inférieure), Benjamin Raspail, Brelay, Cantagrel, Boudeville, Guillot (Isère), Lockroy, Greppo, Floquet, Dubost, Bousquet, Roudier, Beauquier, Bouchet, Turigny, Duportal, Datas, Couturier, Frébault, de Lafitte de Lajoannenque, Saint-Romme, Clovis Hugues, Duvaux, Jullien, Jules Maigne, Henri de Lacretelle, Roque de Filhol, Leconte (Indre).

Il ne sera pas difficile de montrer que les considérants de la proposition de M. Delattre sont faux; mais, étant donnée la Chambre actuelle, nous pouvons craindre qu'ils soient tenus pour exacts par la majorité.

— Le 29 novembre, à Montmartre, vers une heure et demie, lisons-nous dans le *Bulletin du Vœu national*, il nous a été donné de voir placer la dernière pierre du bandeau monumental, du cordon sculpté qui forme la ligne de démarcation entre la crypte et la future basilique. Ce bandeau est maintenant achevé dans tout le pourtour du monument. Le clocher est arrivé à la même hauteur et a reçu la même ornementation. L'aspect de cette colossale construction est des plus imposants. On dirait un bastion de forteresse. C'est bien la forteresse de l'amour. On n'y aperçoit aucun instrument de destruction et de mort : tout y respire le calme, une force cachée, la puissance d'un Dieu qui veut aimer et pardonner.

En avant de l'édifice les charpentiers ont repris leurs travaux. L'échafaudage s'élève, se dilate, se fortifie. Encore quelques semaines et on pourra l'apercevoir de tous les points de Paris.

— M. l'abbé d'Hulst, recteur de l'Institut catholique de Paris, vient d'être nommé prélat de la maison du Pape. Son Éminence le cardinal Jacobini, secrétaire d'État de Sa Sainteté, lui a transmis en ces termes l'annonce de cette haute faveur :

« Le Saint-Père, voulant donner à M. l'abbé Maurice d'Hulst un témoignage de sa satisfaction pour les bons services qu'il continue de rendre en qualité de Recteur de l'Université catho-

lique de Paris, a daigné le mettre au nombre de ses prélats domestiques. »

— Samedi dernier, à sept heures du matin, en l'église de Saint-Sulpice, à Paris, a eu lieu l'ordination de Noël, qui a été faite par Sa Grandeur Mgr Richard, archevêque de Larisse.

Cette ordination offrait ceci de particulier que, malgré les les temps troublés où nous vivons, le nombre des ordinands n'aura jamais été aussi considérable. Quelle réponse aux persécutions religieuses et aux menées anticatholiques des hommes du jour !

Mgr Richard a ordonné 27 prêtres, 78 diacres, 19 sous-diacres, 36 minorés et 11 tonsurés, soit 171 ordinands.

— L'*Œuvre du Vénérable de la Salle,* qui a pour but de faciliter le recrutement de l'Institut des Frères des Écoles chrétiennes, a tenu sa séance annuelle, le 15 décembre, dans une des salles de l'archevêché de Paris, sous la présidence de Mgr l'archevêque de Larisse, coadjuteur de Son Ém. le cardinal Guibert. Elle a été ouverte par la lecture d'un remarquable rapport dans lequel M. Henri Cochin a exposé le but de l'Œuvre, retracé son histoire et rappelé ses services. Il l'a présentée, à juste titre, comme le complément indispensable des autres œuvres dans lesquelles le zèle catholique se déploie avec une activité si méritoire et si féconde.

Pour ne citer que l'exemple de Paris, 72 écoles libres de garçons ont été ouvertes en moins de deux ans, grâce à un magnifique élan de générosité spontanée. Les dépenses d'une telle entreprise ont été exclusivement couvertes par des dons volontaires, tandis qu'en face, la Ville puisait dans les caisses publiques, que nous alimentons pour notre part, une somme annuelle de 13 millions. Ces 72 écoles, malgré tous les moyens employés pour faire le vide autour d'elles, reçoivent 15,000 enfants. Et encore les établissements supérieurs ou spéciaux de Passy, de Saint-Antoine, de Vaugirard, qui renferment plus de 4,000 élèves, ne sont-ils pas compris dans ces chiffres. Partout les classes sont pleines ; partout il a fallu, faute de place, ajourner des demandes d'admission ; et l'on est en mesure d'affirmer qu'à un nombre double d'écoles répondrait, demain, un nombre d'écoliers également double.

M. le sénateur Baragnon a prononcé ensuite un éloquent discours dans lequel il a montré les angoisses du digne Supé-

rieur général, contraint de refuser des instituteurs à 140 paroisses qui avaient tout préparé, locaux et fondations, pour l'établissement d'écoles libres. Une semblable douleur doit-elle encore se renouveler? C'est à l'Œuvre qu'il appartient d'en prévenir le retour.

La séance a été close par une touchante et fortifiante allocution dans laquelle Mgr de Larisse a mis toute la tendresse et toute l'éloquence de son âme apostolique. Confiance, a-t-il dit, et persévérance! Il y a deux ans, à l'époque des premières laïcisations, nul ne croyait à la possibilité d'édifier 72 écoles libres. Ce qu'on jugeait alors invraisemblable s'est pourtant réalisé. Aujourd'hui, l'Institut paraît traverser une crise redoutable ; ne nous décourageons pas, mais agissons, et, Dieu aidant, il sortira victorieux de l'épreuve.

Autun. — Nous extrayons le passage suivant d'une lettre adressée par Mgr Perraud à M. l'abbé Gauthey, rédacteur du *Pèlerin de Paray-le-Monial :*

Léon XIII venait de me demander à quel moment je comptais repartir pour la France et de me renouveler les paternelles et viriles exhortations qu'il aime à donner aux évêques dont il reçoit la visite.

Après lui avoir exprimé mon regret de ne pouvoir rester à Rome jusqu'à la canonisation du Bienheureux Labre, je me permis de lui dire, moitié en riant, moitié sérieusement, que j'étais un peu jaloux de ce mendiant qui, moins d'un siècle après sa mort, allait recevoir les honneurs suprêmes décernés par l'Église à ceux de ses enfants dont la sainteté est officiellement reconnue, tandis qu'après bientôt deux siècles, notre Bienheureuse Marguerite-Marie demeurait toujours à un rang secondaire.

« Très-Saint Père, ajoutai-je, je veux demander à Dieu la grâce que votre pontificat ne s'achève pas sans que vous ayez solennellement procédé à la canonisation de notre humble visitandine de Paray. Elle a beau vouloir se cacher et demeurer inconnue : l'heure viendra de faire éclater à la face de toute l'Église la sainteté de celle que Notre-Seigneur a daigné choisir dans sa miséricorde, pour faire connaître au monde entier les richesses inexprimables de son divin Cœur. »

Le Pape me répondit, comme pour calmer mon impatience : « Nous avons, en Italie, la Bienheureuse Claire de Montefalco, qui a dû attendre bien plus longtemps que la Bienheureuse Marguerite-Marie de franchir le degré inférieur de la béatification où elle est demeurée fixée pendant six siècles. »

« Très-Saint Père, repris-je, la Bienheureuse Marguerite-Marie est morte en 1690 ; si elle doit encore attendre quatre cents ans, ni

Votre Sainteté ne prononcera le décret de sa canonisation, ni je n'assisterai aux fêtes qui seront données à cette occasion à Rome et dans l'univers entier. »

Le Pape sourit de mon objection ; puis, tout aussitôt, d'un ton sérieux et pénétré, il me dit qu'il ne désespérait pas d'avoir lui-même cette consolation et cet honneur ; — et c'est à ce sujet qu'il me fit une confidence qui édifiera tous vos lecteurs et causera une joie très particulière à mes chères filles de la Visitation de Paray. Le Pape m'apprit donc que, tous les jours après sa messe, outre une prière spéciale pour la France, il ajoutait à son action de grâces une courte litanie de saints et de saintes pour lesquels il se sentait un plus grand attrait de dévotion, et que notre bienheureuse Marguerite-Marie était du nombre.

Je fus très touché de cette révélation sur les habitudes de la piété intime de l'illustre Pontife, et je m'applaudis de l'avoir provoquée en lui exposant un désir que mon séjour à Rome avait rendu plus vif, à cause de ce que j'avais entendu dire du pauvre mendiant du quartier des Monts, dont le nom sera bientôt prononcé par Léon XIII, pour être à jamais inscrit dans le catalogue officiel des saints vénérés par toute l'Église catholique.

Cambrai. — La *Semaine religieuse de Cambrai* vient de publier le « communiqué » suivant de l'archevêché :

On écrit de divers points de la France pour demander à l'autorité diocésaine de Cambrai ce qu'il faut penser de certaines publications qui s'impriment dans le ressort du diocèse, telles que *La clef du Paradis, Les cent apparitions d'une âme du Purgatoire,* etc. Aucune de ces publications n'a été autorisée, et MM. les ecclésiastiques sont priés d'user de toute leur influence pour dissuader les fidèles de les acheter et de les lire.

A ce propos, nous rappelons que toute publication traitant de sujets religieux, pour être régulière, doit être revêtue de l'approbation de l'évêque du lieu où elle s'imprime.

La maison qui édite les opuscules ci-dessus désignés réclame des honoraires de messe. Cette inconvenante spéculation est formellement interdite dans le diocèse ; et il est défendu de donner des honoraires de messes à des laïques, quels qu'ils soient. Il faut s'adresser pour cela soit aux prêtres de la paroisse, soit au secrétariat de l'archevêché.

— Dans la journée du 8 décembre, un généreux anonyme a fait don à l'Université catholique de Lille d'une somme de cent mille francs, destinée à la fondation d'une nouvelle chaire à l'école de médecine.

Cette chaire s'appellera, en souvenir de la canonisation : *Chaire de saint Benoît Labre.*

GRENOBLE. — Mgr Fava a adressé cette lettre à l'*Univers :*

Grenoble, 14 décembre.

Monsieur le rédacteur en chef,

Le 1er de ce mois, avant de partir pour Rome, j'ai voulu, comme mes vénérables collègues, en informer M. le ministre des cultes.

Les journaux qui disent le contraire donnent *une fausse nouvelle*, et j'ai des raisons, monsieur le rédacteur en chef, pour vous demander de l'affirmer dans l'*Univers.*

Hier, j'ai reçu de M. le ministre une réponse à ladite information. Son Excellence, en termes dont je ne me plains pas, me fait observer que je devais attendre, pour partir, l'autorisation du chef de l'État. Puisque je n'ai pas eu l'honneur de répondre à M. le ministre, les journaux qui parlent de ma réponse sont pris encore en flagrant délit de *fausse nouvelle.*

Il n'est pas inutile de dire que, depuis quelques années, des journaux trop attentifs à mon endroit m'ont dénoncé publiquement comme ayant quitté mon diocèse sans autorisation. Celui-ci m'avait vu dans la Drôme, celui-là à Lyon. M. le ministre d'alors s'en plaignit à Mgr le nonce apostolique, qui m'en écrivit, ne sachant que penser sur ces choses.

Je répondis à Mgr le nonce qu'il m'est impossible de me rendre, soit à Vienne, soit à Villeurbanne, qui dépendent du diocèse de Grenoble, sans passer d'un côté par Lyon, et de l'autre par la Drôme. Faudra-t-il vraiment faire intervenir le chef de l'État en semblable affaire ? Non, je ne le crois pas.

Je fais au gouvernement de la République française l'honneur de croire qu'il a des idées moins singulières et un amour de la liberté moins dérisoire que les feuilles accusatrices dont j'ai parlé.

Pour la loi elle-même et sa défense, je laisse à qui de droit d'en traiter.

Recevez, monsieur le rédacteur en chef, mes meilleurs sentiments.

† AMAND-JOSEPH,
Évêque de Grenoble.

LYON. — La *Décentralisation,* de Lyon, annonce que M. Ernest Hendlé, préfet de Saône-et-Loire, vient d'adresser aux maires de son département la circulaire suivante :

Monsieur le maire,

Je suis informé que des enfants assistés fréquentent les écoles congréganistes. J'ai l'honneur de vous prier de faire connaître aux

nourriciers de ces enfants qu'ils doivent les envoyer aux écoles publiques dans toutes les communes où elles sont organisées, sous peine d'être privés de tout ou partie des salaires échus et même de se voir retirer les enfants. Je vous prie de me signaler les infractions à ces instructions.

La *Décentralisation* est-elle bien sûre du texte qu'elle reproduit? On sait de quoi sont capables nos préfets ; mais est-il possible qu'ils aillent jusqu'à dire que les *salaires échus* ne seront pas payés ?

Oran. — Mgr Ardin, évêque d'Oran, vient d'adresser au clergé et aux fidèles de son diocèse une lettre-circulaire à l'occasion de la nomination de Mgr Fiard, son vicaire général, à l'évêché de Montauban.

Le saint Concile de Trente, dit Mgr Ardin, prescrit de choisir comme évêques ceux que l'on jugera, en conscience, les plus méritants et les plus utiles à l'Église.

C'est ainsi qu'a été fait le choix du digne prêtre qui a été le confident, l'ami et le conseiller de notre vénéré prédécesseur, et qui a su mériter notre estime et notre affection par les services qu'il nous a rendus, avec le même zèle et le même dévouement. Il a déjà fourni une longue carrière sacerdotale, et sa vie a toujours été sans tache. Il a été l'ornement de l'Église dans les différents postes qu'il a occupés, et les nombreux prélats qui l'ont connu et qui l'ont aimé l'ont jugé digne, avec nous, d'en devenir l'une des plus solides colonnes...

Il sait reprendre avec douceur et sévir avec bonté. Sa science et la droiture de son jugement le rendent prudent dans ses conseils, discret dans le commandement, courageux pour agir et habile pour régler toutes choses. Il conservera intact le dépôt de la foi, évitant, suivant le conseil de saint Paul à Timothée, *les profanes nouveautés de paroles et le vain étalage d'une science qui ne mérite pas ce nom*. Aussi sera-t-il, nous n'en doutons pas, du nombre de ces pasteurs dont parle Jérémie : *Je vous donnerai des pasteurs selon mon cœur, et ils vous nourriront de science et de sagesse.*

Étranger.

Belgique. — Voici le programme tracé par les catholiques en vue des élections de l'année prochaine :

1. Rétablissement des relations diplomatiques avec le Saint-Siège.
2. Vote d'une loi rétablissant les immunités ecclésiastiques en matière de milice et la libre nomination par les évêques, des ministres, du culte.

3. Vote d'une loi sur la liberté des cimetières, garantissant à chaque culte le droit d'avoir des cimetières séparés.

4. L'État neutre entre les écoles, liberté de la commune en matière d'enseignement primaire.

5. Réduction des dépenses par suite de la démission de l'État instituteur.

6. Limitation des charges et dépenses militaires.

7. Vote d'une loi électorale rétablissant la sincérité du régime électoral et l'égalité des électeurs belges devant le scrutin.

8. Respect des droits de la langue flamande.

9. Mesures de décentralisation ; respect des libertés provinciales et communales.

Espagne. — Mgr Valero, évêque de Santander, a frappé d'excommunication trois journaux libéraux de cette ville, et en a interdit la lecture aux fidèles de son diocèse :

Nous, évêque de Santander,

Au vénérable clergé et aux fidèles de notre diocèse,

Nous faisons savoir que les trois journaux qui se publient à Santander ayant pour titres : la *Voz montanesa*, la *Montana* et *El diario de Santander*, étant anticatholiques et de doctrine complètement opposée à celle définie dans plusieurs bulles et conciles par la sainte Église catholique, apostolique et romaine, notamment dans l'encyclique *Quanta Cura* du 8 décembre 1864, et dans l'admirable *Syllabus* qui y est joint, de Notre Très Saint-Père le Pape Pie IX, de sainte mémoire ;

Qu'en conséquence la lecture de ces journaux est très nuisible à la foi et à la morale catholique, conformément à la divine révélation et aux enseignements infaillibles de la sainte Église ; que nous laissons de côté dans lesdits journaux la partie politique, en ce qui concerne les formes de gouvernement, que l'Église considère comme indifférentes par elles-mêmes, ainsi qu'il a été dernièrement et explicitement déclaré par le Pontife romain actuel, fixant en cela la doctrine sûre que doivent suivre les catholiques, et qu'il avait déjà exposée nettement, soit dans la lettre du 22 octobre 1880 à l'archevêque de Paris, soit dans la profonde encyclique *Diuturnum* du 26 juin de l'année courante ;

Que nous n'obéissons pas, dans l'occasion présente, à des ressentiments d'aucun genre, mais à des sentiments cordiaux d'amour pour ceux qui nous outragent, calomnient et haïssent, et de compassion envers les ennemis de Dieu et de l'Église ;

Que nous sommes obligé d'agir comme nous agissons par le devoir qui nous incombe et nous presse d'écarter tout danger de ruine spirituelle et de condamnation éternelle des fidèles confiés à nos soins et mis sous notre garde par Dieu lui-même, ainsi que par le

désir de décliner la grande responsabilité que nous contractons vis-à-vis le Juge suprême dans le cas où, par un accommodement misérable ou un lâche silence, nous donnerions lieu à ce que les péchés de nos sujets nous soient imputés conformément à cette terrible sentence de saint Grégoire : *Les fautes des sujets sont les fautes du prélat qui garde le silence ;*

Nous interdisons à tous les fidèles catholiques de ce diocèse, sous peine d'excommunicatiou à nous réservée, et dont ils seront frappés par le fait même d'enfreindre cette interdiction, de contribuer à la publication des trois journaux susdits comme directeurs, rédacteurs, correspondants, imprimeurs, entrepreneurs, abonnés, lecteurs, porteurs ou tout autre.

Nous leur ordonnons de ne point retenir de numéros en leur pouvoir, mais de les déchirer ou remettre entre les mains de leurs curés respectifs, ou à notre secrétairerie ; nous ordonnons enfin à ceux qui ont charge d'âmes de lire une ou plusieurs fois, pour en informer leurs fidèles, le présent décret à la grand'messe ou aux messes basses, comme ils le jugeront nécessaire, dans les jours fériés qui suivront immédiatement sa réception; de l'expliquer convenablement et d'insister sur l'obligation de s'y conformer.

Santander, 8 décembre 1881.

✝ VINCENT,
Évêque de Santander.

On a prétendu que la sentence épiscopale n'avait fait qu'augmenter la clientèle des journaux condamnés; la vérité est que l'un de ces journaux a déjà cessé de paraître, et que les deux autres ne prospèrent pas.

SUISSE. — Le 22 décembre 1881 revient le quatrième centenaire de l'entrée de Fribourg dans la Confédération suisse, entrée qui a eu lieu le 22 décembre 1481. Il y a, à cette occasion, aujourd'hui même, 22, une grande fête civile et religieuse, célébrée avec tout l'éclat que donne à une fête nationale l'accord de la religion et de l'État.

LES CHAMBRES

Jeudi 15 décembre. — *Sénat.* — Vote des crédits demandés pour les nouveaux ministères. La majorité de la commission sénatoriale des finances, ayant refusé d'inscrire dans son rapport la réserve faite par la commission de la Chambre, au sujet de la création de

nouveaux ministères, M. Buffet n'a pu parler pour appuyer cette réserve et la discussion générale n'a pas eu lieu d'être. M. Lambert de Sainte-Croix et M. Fresneau ont seulement critiqué la création du ministère des arts et de l'agriculture, et M. de Larcinty a profité de l'occasion pour signaler au ministre du commerce et des colonies la situation de la Martinique et flétrir la conduite du citoyen député Hurard. M. Rouvier a répondu que le calme était rétabli, et promis qu'il ne serait plus troublé.

Vendredi 16 décembre. — *Sénat.* — Vote de projets de loi d'intérêt local, de crédits extraordinaires, etc., etc. Lecture par M. Cazot, ministre de la justice, du décret du Président de la République, qui déclare close la session extraordinaire de 1881 ; puis adoption du procès-verbal du jour et renvoi au 10 janvier de la prochaine séance.

Chambre des députés. — Rien à l'ordre du jour. Lecture par le président du décret de clôture de la session.

CHRONIQUE DE LA SEMAINE

Les élections du 18 décembre. — Clôture de la session extraordinaire de 1881. — Les travaux de la session. — Procès Roustan-Rochefort. — Le dossier Bokhos. — Algérie et Tunisie. — Étranger. — Rapports de l'Italie et de la France. — Le projet de M. Malou sur l'extension du suffrage en Belgique. — L'agitation irlandaise. — Le différend austro-roumain. — Turquie. — États-Unis.

22 décembre 1881.

Cinq élections législatives ont eu lieu dimanche. Dans le XVIIIe arrondissement de Paris. M. Lafont, conseiller municipal radical, a été élu par 6,862 voix contre 2,744 recueillies par M. Jeoffrin, candidat ouvrier. M. Lafont remplace, on le sait, M. Clémenceau qui a opté pour une autre circonscription.

A Bagnères-de-Bigorre (Hautes-Pyrénées), M. Devès, ministre de l'agriculture, qui a donné sa démission de député de Béziers, se présentait contre M. Fould, bonapartiste. M. Devès a été élu par 10,740 voix.

A Arles (Bouches-du-Rhône), M. Granet, républicain, avait pour concurrents M. de Barrême, légitimiste, et M. Rabuel, intransigent. Ce dernier a recueilli 1,240 voix, M. de Barrême, 5,970. C'est M. Granet qui l'emporte avec 8,402 suffrages.

Les électeurs de Lyon-Guillotière (Rhône) avaient à rem-

placer M. Bonnet-Duverdier, qui a opté pour une autre circonscription. Le premier tour de scrutin avait eu lieu le 11 décembre ; les deux candidats, M. Lagrange, républicain radical, et M. Alphonse Humbert, socialiste, ancien membre de la Commune, étaient restés en ballottage. Au second tour, qui a eu lieu dimanche, M. Lagrange a été élu par 4,674 voix contre 4,061 données à M. Humbert.

La circonscription d'Aix se trouvait dans le même cas : second tour de scrutin pour le remplacement de M. Lockroy qui a opté pour une autre circonscription. M. V. Leydet, républicain, a obtenu 4,919 voix ; son concurrent radical, M. Pautrier, 4,870. M. Leydet est élu.

—

En dehors de ces élections dont l'importance était peu considérable, puisque les circonscriptions où elles avaient lieu sont depuis longtemps vouées aux radicaux et aux opportunistes, deux événements importants se sont passés cette semaine : le procès Roustan-Rochefort, et la clôture de la session extraordinaire de 1881.

On a vu plus haut que le décret de clôture avait été lu aux Chambres dans la séance du vendredi 16 décembre, et que l'ouverture de la session de 1882 avait été fixée au 10 janvier prochain. D'ici là les élections sénatoriales auront eu lieu, et de leur résultat dépendra en grande partie le plan de campagne du gouvernement. Quel sera ce résultat ? Nul ne pourrait le préjuger dès maintenant ; mais tout fait craindre que les élections du 8 janvier n'apportent à la République un appoint de plusieurs voix au Sénat, ce qui lui permettra de continuer, sans crainte de blâme ou d'opposition sérieuse, sa néfaste campagne de démoralisation sociale et politique.

Quant à la session qui vient de finir, que peut-on en dire, sinon, comme le constate très justement la *Vraie France* de Lille, qu'on ne s'y est guère occupé que de crédits extraordinaires et supplémentaires. Tous ceux qui ont été demandés ont été votés. Si on les ajoute les uns aux autres, on atteindra facilement le chiffre de huit cent millions.

Ce n'est point une petite somme. Mais, ce qui est plus grave, plus onéreux encore, c'est qu'on a donné à un homme, dont on connaît l'absolu mépris pour les intérêts français, un blanc-seing complet pour l'avenir.

Le Sénat, allant plus loin encore, si c'est possible, que la

Chambre dans cette voie d'obséquieuse imprudence, n'a même pas émis le vœu que M. Ribot défendait il y a quinze jours devant les députés contre M. Gambetta. Vœu bien humble cependant, puisqu'il demandait, en termes des plus respectueux, qu'il ne pût être dorénavant créé de nouveaux ministères sans la sanction préalable du Parlement. La droite sénatoriale n'a pas repris ce vœu pour son compte, et M. Jules Simon, qui dans les coulisses parlementaires prenait des allures de Matamore, est resté parfaitement muet à son banc, en séance publique.

Pendant ce temps, le procès intenté par M. Roustan à M. Rochefort pour la publication d'articles dont nous avons parlé sur les tripotages tunisiens, se débattait et se dénouait devant la cour d'assises de la Seine. M. Rochefort acquitté, M. Roustan condamné aux dépens, tel a été le verdict du jury, triomphe incontestable pour le rédacteur de l'*Intransigeant*, défaite non moins incontestable pour les membres du ministère Ferry, et pour M. Gambetta lui-même, dont l'ingérance dans ces tripotages désormais fameux a été clairement révélée au cours du procès.

Sans doute, les débats n'ont pas abouti à faire entièrement le jour sur tous les points de la question ; mais ce qui paraît en ressortir clairement, c'est que M. Roustan, à qui on ne peut refuser un certain courage patriotique, n'a pas su toujours maintenir son rôle de représentant d'une grande nation à cette hauteur inaccessible aux manœuvres des intrigants de toutes sortes.

Et cependant, quelque obscures que fussent les origines des aventures extérieures, si obscures qu'un jury n'a pas hésité à donner raison à M. Rochefort contre l'agent du gouvernement, tous les crédits demandés pour ces aventures ont été ratifiés par les Chambres. Et le blanc-seing du Bardo permet d'en ouvrir d'autres. Toutes les fantaisies ministérielles de M. Gambetta ont été approuvées et payées, sans qu'une preuve, un mot en vinssent démontrer même l'apparente utilité.

Toutes les irrégularités financières, virements, confusions voulues de dates, irrégularités préméditées d'inscriptions de dépenses de l'ancien cabinet, ont été ratifiés au bénéfice du nouveau.

C'est l'eau trouble financière la plus complète mise à la disposition de la maison de pêche Gambetta et Compagnie. Le budget ordinaire est plus que doublé aujourd'hui par le budget extraordinaire.

Telle est la besogne accomplie en quelques semaines par la nouvelle Chambre, largement aidée, il faut le reconnaître, par l'ancien Sénat. Qu'importent, auprès de ce résultat, les petits échecs moraux qu'a pu éprouver M. Gambetta? Oui, MM. Ribot, Audren de Kerdel, Maret et surtout les jurés de la Seine ont cinglé quelques violents coups de cravache sur les épaules de l'aspirant César. Mais il n'en reste pas moins le maître, mais il n'en a pas moins les clefs de l'épargne publique. Marcaire se moque bien des affaires, pourvu qu'il emporte la caisse !

—

Une singulière affaire a été mise en lumière au cours du procès Roustan, et défraye en ce moment les polémiques de toute la presse parisienne, c'est l'affaire Bokhos.

M. Bokhos est un Maronite fort lettré, un polyglotte, qui fut engagé par le gouvernement italien pour rédiger, en Sardaigne, le journal arabe anti-français, le *Mostakel,* dont on a certainement gardé le souvenir. Se trouvant mal rémunéré de ses peines, M. Bokhos, rédacteur en chef du *Mostakel,* passa quelque temps après au service de la France qu'il avait vilipendée.

M. Roustan l'envoya à Paris, où le ministère trouva un moyen piquant de l'utiliser. Il l'attacha à la rédaction du *Bassir*, journal arabe qui s'imprime dans le passage Verdeau et qui dit tout le contraire de ce qu'avançait autrefois l'odieux *Mostakel,* mort de langueur après le départ du virulent Bokhos.

Bokhos vendit alors ce qu'on appela depuis son dossier à M. Veil-Picard, bailleur de fonds du journal le *Paris*, un des caudataires de M. Gambetta. M. Veil-Picard l'acquit pour une somme que personne ne peut indiquer exactement. Qu'espérait faire M. Veil-Picard en achetant ce dossier ? Soustraire aux Italiens qui cherchaient à les reconquérir, des pièces écrites et signées par des Italiens qui compromettaient l'Italie en démontrant clairement le jeu qu'elle avait joué dans l'affaire tunisienne. Il enlevait du même coup à des ennemis de la France, Anglais, Allemands, ou Français même, ces pièces qu'une publication précipitée eût peut-être transformées alors en déclaration de guerre.

On les dit, du reste, fort compromettantes pour M. Gambetta. Si cela est vrai, nous comprenons les efforts faits par M. Rochefort et les intransigeants pour en avoir connaissance, et l'empressement de M. Veil à leur refuser cette satisfaction.

On dit cependant que le *Paris* va en commencer la publication, et des affiches placées sur les murs de Paris aujourd'hui même en portent l'annonce. La question est de savoir si la publication sera intégrale. De son côté, le gouvernement italien, soit pour braver l'opinion, soit pour démontrer la fausseté des imputations qui le concernent, demande que le dossier soit publié.

L'affaire en est là : puisse-t-elle ne pas révéler au public de nouvelles turpitudes de nos gouvernants !

—

Les nouvelles de Tunis ne sont pas satisfaisantes. Le général Logerot, à peine de retour à Gabès, vient d'apprendre que les habitans du Djebel-Matmata et de Tamezerte, qui s'étaient empressés d'abord de faire leur soumission, se sont de nouveau révoltés sur les instigations des émissaires de Ben-Khalifa. Ceux-ci étaient venus leur annoncer que la colonne française avait battu précipitamment en retraite pour échapper à l'armée du sultan qui venait à sa rencontre. A cette nouvelle, le général Logerot a fait faire demi-tour, et la colonne est repartie pour aller châtier les rebelles. C'est la pacification qui s'éloigne au lieu de se rapprocher.

—

Le nouveau gouverneur civil de l'Algérie est enfin débarqué sur le sol africain. M. Tirman, qui a déployé, dit-on, dans ses fonctions antérieures de préfet, de grandes qualités administratives, est considéré généralement comme capable de réparer les fautes et les bévues de son prédécesseur. Les complications actuelles du sud de la province d'Oran lui permettront de faire immédiatement ses preuves.

—

Peu de nouvelles importantes de l'étranger cette semaine. La politique extérieure de la France se modifie peu, sauf vis-à-vis de l'Italie, dont M. Gambetta entend s'attirer les bonnes grâces, en lui faisant concession sur concession, pour la remercier sans doute des injures et des outrages que ses nationaux ne cessent d'infliger à la France, dans la personne de ses citoyens. Témoins les désordres récents de Pise, où les pèlerins français, à leur retour de Rome, ont été odieusement insultés.

A l'appui de ce revirement de notre politique vis-à-vis de l'Italie, citons seulement la prompte approbation et la teneur du traité de commerce franco-italien, qui ne ménage guère nos intérêts commerciaux et agricoles.

—

En Belgique, M. Malou, chef de la droite catholique, vient de déposer sur le bureau de la Chambre un projet de loi qui a pour but de développer dans un sens conservateur la base de l'électorat, sans amener ni la révision de la Constitution, ni le suffrage universel. D'après ce projet, il y aurait au moins 40,000 électeurs généraux de plus qu'il n'y en a aujourd'hui ; au moins 80,000 électeurs provinciaux de plus, et 130,000 électeurs communaux ajoutés à ceux qui sont portés actuellement sur les listes.

La presse catholique appuie fortement ce projet sur lequel nous aurons à revenir.

—

L'agitation agraire vient de donner lieu à un nouveau crime en Irlande : un fermier, du comté de Roscommon, nommé Brennan, a été tué d'un coup de fusil dans sa maison, pour avoir pris des arrangements avec son propriétaire et avoir payé son loyer. On n'a pas fait d'arrestation, et il règne une grande effervescence dans le pays.

Pendant la dernière semaine, soixante-douze évictions de fermiers ont eu lieu ; vingt-cinq personnes ont été emprisonnées en vertu de l'acte de coercition, et quinze en vertu du droit commun.

D'autre part, il a été fondé neuf nouvelles sections de la *Land league* des femmes et quatre de celle des enfants. Cette ligue des enfants prend assez d'extension pour que l'évêque catholique d'Elphim ait cru devoir, par une lettre pastorale, recommander aux fidèles de ne pas envoyer leurs enfants aux meetings de la *Land league* des enfants, tenus dans le diocèse.

—

En Orient, les difficultés semblent s'aplanir peu à peu. Tandis que le différend *austro-roumain* marche dans la voie de la pacification, les questions soulevées par le traité de Berlin sont à peu près toutes réglées, sauf celle qui concerne la situation des Arméniens. La Porte aurait le droit d'en retarder la solution jusqu'à ce que la clause du traité de Berlin, ordonnant la destruction des forteresses de Bulgarie, fût à son tour exécutée. Mais, d'après les dernières nouvelles, le sultan est sur le point d'édicter un *iradé* qui améliorera très notablement la situation des Arméniens.

Le sultan a été fortement encouragé à montrer ainsi sa bonne volonté à l'égard de l'Europe, par l'ambassadeur d'Autriche qui,

tout récemment, a eu de longs entretiens avec Sa Hautesse, ainsi qu'avec Saïd-Pacha et Assym-Pacha.

En revanche, M. Tissot, notre ambassadeur à Constantinople, se tient très à l'écart, ce qui est interprété comme indiquant que M. Gambetta n'est pas encore fixé sur la politique qu'il doit tenir à l'égard de la Porte.

—

On sait que les États-Unis proposent depuis quelque temps à la Grande-Bretagne une révision de la convention conclue entre les deux États en 1850, au sujet du canal de Panama. M. Blaine, l'ancien ministre des affaires étrangères, a donné, le 19 novembre, à M. Powel, ministre des États-Unis à Londres, des instructions à cet effet. Voici les objections que soulèvent les États-Unis contre la convention de 1850 : Elle interdit aux États-Unis d'élever des fortifications sur le parcours du futur canal, et d'occuper militairement le territoire qu'il traversera. Cela étant, la Grande-Bretagne, grâce à sa supériorité maritime, pourrait toujours, en cas de guerre, occuper les deux extrémités du canal, puis occuper militairement le territoire, et se rendre ainsi maîtresse, au moins pendant la durée de la guerre, de la ligne la plus courte de l'Atlantique au Pacifique. C'est contre cet état de choses que réclament les États-Unis. Pour prévenir la violation de la neutralité du canal par l'Angleterre, le territoire traversé devrait être, à leur avis, occupé militairement. Cette occupation serait confiée aux États-Unis et au pays traversé par le canal. Les États-Unis garantiraient la neutralité du canal, ce qui serait un avantage pour toutes les puissances. La neutralisation, ainsi comprise, n'équivaudrait-elle pas à une prise de possession ?

P. Chantrel.

L'échéance du 1er janvier étant fort importante nous prions nos lecteurs dont l'abonnement expire à cette date, de vouloir bien nous adresser, LE PLUS TOT POSSIBLE, le montant de leur renouvellement ou au moins l'indication de l'époque à laquelle ils le feront, afin de n'avoir à subir aucune interruption, aucune irrégularité dans le service de leur revue. Ils nous faciliteront ainsi un travail des plus considérables, et auquel il nous serait difficile de suffire, si nous n'y étions aidés par leur bienveillant empressement.

Les prix d'abonnements aux *Annales catholiques* sont :

	Un an	six mois	trois mois.
France, Corse, Algérie.....	15 fr.	8 fr.	4 fr. 50
Édition papier fort.	18 »	10 »	6 » 00
Alsace-Lorraine, Belgique, Suisse	16 »	9 »	5 » 00
Édition papier fort.	22 »	12 »	
Union postale universelle.....	18 »	10 »	
Édition papier fort.	24 »	13 »	
Autres pays.....	24 »		
Édition papier fort.	36 »		

ÉTRENNES DE 1882

A cette époque de l'année, on se trouve souvent fort embarrassé, en province surtout, pour se procurer un choix d'objets à offrir comme étrennes. Pour répondre au désir d'un grand nombre de nos lecteurs, et leur faciliter le moyen de se fournir, à des prix aussi avantageux que possible, un magnifique choix d'étrennes, l'Administration des *Annales* a pris, avec une grande maison de Paris, un arrangement qui lui permet d'offrir en prime, moyennant une somme unique de QUINZE francs seulement, pour la France, des articles vendus partout dans le commerce 25, 20 et 35 francs. (Pour l'étranger, le port en sus.) En voici la nomenclature :

1° **24 vues stéréoscopiques de la Terre-Sainte** (Syrie et Palestine).

La collection en cours d'exécution se compose actuellement de 260 sujets complètement inédits : vues des principaux sites et monuments, types et costumes, etc. ; elle s'enrichit tous les jours de documents nouveaux pris directement sur les lieux.

On recevra, avec les 24 vues spécimen offertes en prime, le catalogue autographié des sujets parus.

Chaque douzaine en sus..... 7 fr. 50

2° **Alphabet stéréoscopique** se composant de 25 vues COLORIÉES ET TRANSPARENTES (une par lettre). Chaque sujet destiné à être placé entre les mains des enfants a été choisi avec le soin le plus scrupuleux.

3° **Stéréoscope** de la plus grande puissance faisant ressortir

en relief tous les sujets sus-indiqués, de façon à former une galerie des plus intéressantes, sous la forme séduisante du panorama. — Objet de première qualité, d'un travail achevé, gracieux et coquet.

4° **Boîte de Galvanoplastie,** contenant tous les produits pour opérer soi-même et à la simple lecture de l'instruction qui accompagne chaque boîte : le cuivrage des plâtres, médailles, insectes, etc., etc.

Cette prime, déjà annoncée dans nos deux numéros précédents, ne peut être délivrée que moyennant un supplément de 3 fr. 50 (rendu *franco* en gare la plus rapprochée).

Composition de la boîte :

Boîte avec chromo, carte échantillon, brosses, pinceaux, gutta pour mouler, gutta en feuilles, flacon sels, sulfate de cuivre, flacon plombagine extra, flacon vernis, flacon alcool, vase de verre, vase poreux, zinc, support, fil de cuivre, crochets, etc.

5° **Petit moteur électrique** avec sa pile.

6° **Un sujet** choisi parmi divers sujets (balançoire, sonnerie, etc.) mis en mouvement par le moteur. L'exposition d'électricité ayant révélé une foule d'applications nouvelles, le moteur et le sujet mis en mouvement par lui seront une excellente occasion pour chacun de se rendre compte à peu de frais de plusieurs des divers phénomènes produits par l'électricité. Cette prime, comme la précédente, est plus spécialement destinée aux enfants.

7° **Revolver** nickelé, calibre 0,07. Arme de 1er choix (garantie, poinçonnée par l'État).

8° **Longue-vue** 3 tirages, d'une portée GARANTIE de 12 kilomètres (instrument de fabrication supérieure avec étui et courroie).

9° **Jumelles touriste,** marine, ou de campagne, avec étui et courroie.

10° **Baromètre anéroïde** à mouvement visible, surmonté d'un thermomètre à mercure sur plaque métal poli.

Meuble en chêne sculpté de 0,52 de hauteur.

—

Nota. — A cause du grand nombre de primes qui nous sont demandées, il nous est impossible de faire toutes les expéditions le même jour. Les primes sont expédiées dans l'ordre d'arrivée des demandes. Nous y mettons toute la diligence possible.

Les envois sont faits franco en gare la plus rapprochée du destinataire.

Toute demande d'un ou plusieurs de ces objets doit être accompagnée de l'indication bien exacte de la gare de destination, et du prix de chacun des objets.

L'administration ne pouvant obtenir les grands avantages dont elle fait profiter ses abonnés que par un paiement rigoureusement comptant, toute demande non accompagnée du prix des objets demandés sera considérée comme nulle et non avenue.

NÉCROLOGIE

Les *Missions catholiques* annoncent la mort de Mgr Barbero, de la Société des Missions étrangères de Milan, décédé le 18 septembre dernier, à Hydérabad (Hindoustan), siège de sa mission.

Mgr *Jean-Marie-Dominique* Barbero, dit le *Catholic Examiner,* de Bombay, était Italien de naissance. Parti en 1855 pour l'Hindoustan, en même temps que M. Pozzi, actuellement préfet apostolique du Bengale central, il fut, peu après, choisi comme vicaire général par Mgr Murphy. A la démission de ce prélat (1866), il prit en main la direction de la Mission, avec le titre d'Administrateur Apostolique. Nommé, le 24 novembre 1869, et préconisé, le 21 mars 1870, évêque de Doliche *in partibus* et vicaire apostolique d'Hydérabad, il reçut, le 3 avril suivant, l'onction épiscopale à Rome, dans l'église Neuve, des mains de S. Em. Mgr Cerci, cardinal-archevêque de Pise. Le concile du Vatican réunissait alors dans la Ville Éternelle tous les évêques de la catholicité, et le sacre fut rehaussé par la présence de plusieurs prélats missionnaires, qui avaient tenu à donner à leur nouveau collègue cette marque de religieuse sympathie. Rentré dans son vicariat, Mgr Barbero se consacra tout entier, pendant ces dix dernières années, au petit troupeau de 8,000 âmes dont il était le pasteur vénéré, et à ses dix missionnaires qui collaboraient, sous sa direction paternelle, à l'œuvre de Dieu dans la mission d'Hydérabad.

—

Le mois dernier (novembre) est mort à Vienne le célèbre naturaliste Ami-Boué, depuis longtemps domicilié en cette dernière ville, où il était propriétaire. Ce savant, qui était né en

1794, a publié pendant sa longue et belle carrière plus de 200 ouvrages sur l'histoire naturelle et spécialement sur la zoologie. Une de ses œuvres capitales est le *Tableau géographique de l'Allemagne, eu égard surtout à la configuration montagneuse des États voisins.* Il a écrit plusieurs de ses livres en latin. Il ne parlait et écrivait pas moins de 13 langues. Ami-Boué avait été, dans le temps, président de la Société géologique et appartenait depuis 1848 à l'Académie des sciences de Paris. Il était aussi membre de plusieurs autres Sociétés savantes.

—

Le 11 décembre est mort, à Dompiere-sur-Bèbre, le dernier abbé de la Trappe de Sept-Fonds.

Le Père *Jean* DE DURAT était de la génération de ces grands fondateurs des Ordres monastiques, auxquels les populations ont dû de conquérir à la culture une si grande partie du territoire de la France. Agriculteur distingué et religieux accompli, le Père de Durat joignait à l'aménité et aux manières distinguées d'un homme du monde, toutes les qualités qui pouvaient le rendre propre à diriger un de ces monastères de religieux cultivateurs, qui, partout où ils ont existé, ont été des écoles modèles d'agriculture.

Mais à Sept-Fonds, le *rossignol* des préfets crocheteurs ne devait pas plus respecter qu'ailleurs l'asile de la prière et du travail, et le Père abbé de Sept-Fonds avait vu se disperser ses religieux, jetés dans un monde que la longue pratique des silencieux labeurs de la vie de trappiste leur avait déjà désappris à connaître.

Pendant un an encore, le Père de Durat, occupé par de continuels voyages, est demeuré le lien vivant de cette communauté brutalement dispersée; et ce sont ces soucis et ces fatigues qui sont venus l'enlever dans toute la force de la jeunesse.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE (1)

12. — **Almanachs.** *Almanach historique et patriotique,* 6e année, in-18 de 144 pages avec vignettes; prix : 30 cent.,

(1) Il est rendu compte de tout ouvrage dont *deux exemplaires* ont été déposés dans les Bureaux des *Annales catholiques.* MM. les auteurs et MM. les éditeurs sont priés d'indiquer le prix des livres qu'ils envoient.

L'administration des *Annales* se charge de fournir au prix de libraire, les ouvrages dont il est rendu compte dans ce bulletin.

franco, 35 cent., le cent 20 francs. — *Almanach des Campagnes*, 2e année, in-18 de 72 pages avec vignettes ; prix : 15 cent., *franco*, 20 cent., le cent, 10 francs.

L'Almanach historique et patriotique pour 1882, publié par la Société Bibliographique, vient de paraître. Le succès toujours croissant de cette publication populaire est justifié par l'excellente rédaction et l'heureux choix des articles. Sous une forme variée et toujours agréable, on y trouve réunis, outre les renseignements chronologiques et météréologiques qui sont la raison d'être de tout Almanach, une revue des événements de l'année, une revue agricole, des récits historiques et patriotiques qui justifient pleinement le titre de ce petit volume et les mots *Dieu et Patrie* placés au frontispice ; des souvenirs anecdotiques sur l'année écoulée, des renseignements instructifs, présentés sous une forme vraiment populaire sur quelques questions du jour ou sur quelques points de l'histoire ou des sciences naturelles, et enfin de nombreuses anecdotes qui avec de gentilles vignettes viennent en égayer l'ensemble.

Depuis deux ans la Société Bibliographique a eu l'idée de publier, à côté de cet Almanach, un autre petit volume plus accessible encore aux lecteurs des campagnes et par le prix et par la nature même des matières qu'il contient. *L'Almanach des Campagnes* pour 1882, qui vient également de paraître, renferme sous une forme non moins agréable et avec un mélange semblable de gaies histoires, une ample provision de renseignements précieux.

REVUE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

En vérité, nous vivons dans des temps bien étranges !

En politique, nous avons le fameux procès Roustan-Rochefort et son triste dénouement ; en finances, nous avons des choses tout aussi étonnantes, mais mieux à leur place dans cette partie des *Annales*.

Le marché continue de procéder par bonds sur les valeurs favorites de la spéculation, laissant les autres dans l'isolement.

L'Union Générale, le Suez et les Omnibus montent en moyenne de 100 fr. par jour, tandis que les Rentes françaises baissent quotidiennement de dix à quinze centimes, arrivant ainsi, au bout de la semaine, avec des pertes de 60 à 75 centimes.

C'est de la folie, c'est de la démence, c'est de l'épilepsie mais qu'y faire ?

Il y a maintenant, à la Bourse, toute une nouvelle couche de spéculateurs, dont l'audace n'a d'égale que l'ignorance, et sur lesquels le raisonnement ne peut avoir aucune prise. Ces gens-là, éloignés du *turf* et des tripots, par des retours de fortune désavantageux, ont envahi le marché et y tiennent maintenant le haut du pavé, au grand scandale des vieux habitués, qui se tiennent à l'écart.

Inutile de vouloir communiquer à ces exaltés les réflexions que dicte l'expérience la plus consommée au sujet des imprudences qu'ils commettent et des catastrophes qu'ils préparent. Ils n'écoutent point, parce qu'ils sont hors d'état de comprendre.

Ce qui s'est passé à la liquidation du 15, aurait dû leur ouvrir les yeux ; il n'en est rien. Quant à nous, notre sentiment est le même, on va vers le précipice.

S'il y a une exception à faire, ce serait pour le Crédit foncier, toujours au-dessus de 1,800. Les obligations communales 4 0/0 s'enlèvent rapidement.

La Banque romaine a un très bon courant d'affaires à 775 fr. Le programme de cette Banque est très étendu et, par conséquent, ses éléments de bénéfices sont multipliés.

Le Rio-Tinto clôture à 770 fr. Les prévisions de hausse sont justifiées par le prix du cuivre qui monte de 262 fr. 50 la tonne. Or, cette mine a une réserve de 20,000 tonnes, c'est donc un bénéfice inattendu de 5,250,000 fr.

Nous ne pouvons vous conseiller ni la Banque du Mexique ni la Compagnie française et continentale du Gaz ; vous en devinez la raison.

Un journal important vient de publier le raisonnement suivant sur les Parts de la Société des Villes d'Eaux : « Quand « nous disons que les bénéfices de la Société des Villes d'Eaux « ont permis depuis plusieurs années une distribution de 18 0/0 « l'an, et qu'en payant 12 fr. d'intérêt fixe sur un titre de « 200 fr., au lieu de 6 fr. que recevaient les Parts de 100 fr., « il est incontestable que les titres primitifs ont doublé de « valeur le jour où ils ont doublé comme revenu. L'assemblée « générale en a décidé ainsi.

« Avec 200 fr. versés, la part est complètemen libérée, puis- « qu'elle est crée à ce prix. — L'article 3 des Statuts porte formelle- « ment que les sociétaires ne sont engagés que jusqu'à concur- « rence de leur mise sociale. — Les parts de la Société des « Villes d'Eaux ne sont plus susceptibles d'aucun appel de fonds « dans l'avenir.

« Tous ces avantages, toutes ces garanties, ne justifient-ils « pas suffisamment le succès que trouvent ces titres chez le « rentier qui veut se soustraire aux aléas de la Bourse et aux « placements douteux? La presse financière sérieuse est unanime « à constater la valeur de ce placement, car la Société dans son « rôle de Commissionnaire ne peut être exposée à aucun risque. »

Ces appréciations sont saines, sans parti pris : c'est du bon sens financier.

Société des Villes d'Eaux.

Le gérant : P. Chantrel.

Paris. — Imp. Saint-Paul, 51, rue de Lille. L. Philipona.

ANNALES CATHOLIQUES

A NOS LECTEURS

Une année de plus s'est écoulée, l'année 1881 appartient désormais à l'histoire. Comment devra-t-on la juger? Comme tant d'autres, elle présente à la fois beaucoup de mal et beaucoup de bien ; mais c'est le mal qui triomphe, le bien, presque partout persécuté, ne peut que préparer de meilleurs jours. Ces jours, nous les espérons, nous les attendons prochains et glorieux. La franc-maçonnerie, qui est l'Église de Satan et l'antichristianisme, est maîtresse du monde officiel et se croit sûre de renverser l'Église de Jésus-Christ ; mais les chrétiens se réveillent, la foi se ranime, et l'on voit apparaître les premiers signes d'une renaissance qui sera le salut du monde.

Un mouvement admirable de conversion se continue dans l'Angleterre et dans ses colonies; l'homme puissant qui domine en Allemagne reconnaît la nécessité de cesser la lutte contre le catholicisme, seul capable de résister à la Révolution ; les crimes du nihilisme inspirent de sages pensées au Chef du schisme qui a fait tant de mal à l'Orient; l'Église jouit aux États-Unis d'une salutaire liberté; les missionnaires catholiques poursuivent leurs conquêtes en Asie et s'avancent au cœur de l'Afrique; la nécessité de l'indépendance du Pape se fait de plus en plus sentir; dans la malheureuse France, livrée à l'impiété et à la franc-maçonnerie, les œuvres catholiques prospèrent, les vocations ecclésiastiques se multiplient, et, à côté de tant d'actes de foi et de repentir, de tant de temples qui se bâtissent ou se réparent, on voit, à Paris même, sur les hauteurs de Montmartre, s'élever l'église du Vœu national, monument du repentir de la France et de sa confiance dans la miséricorde du Cœur Sacré de Jésus.

La lutte est partout, elle est ardente, elle deviendra peut-être plus vive encore et plus effrayante ; mais les bons ne doivent jamais désespérer, car Jésus-Christ a dit : *Ego vici mundum*, j'ai vaincu le monde, et les victoires passées sont le gage des victoires futures.

Dans cette lutte, nous sommes tous des combattants : tous prient, beaucoup combattent par les œuvres, par la charité, par les travaux de l'apostolat. Encouragée par les paroles et les bénédictions du Vicaire de Jésus-Christ et guidée par les Évêques, la presse catholique est aussi à son poste, et nous voulons, au rang modeste qui nous est assigné, faire courageusement notre devoir. Si nous en croyons les lettres flatteuses qui nous arrivent de toutes parts à l'occasion du renouvellement des abonnements, les *Annales catholiques* rendent quelques services à la sainte cause de la religion ; nous ferons en sorte de continuer, nous nous efforcerons de faire mieux encore. Plusieurs de nos abonnés veulent bien nous indiquer les points sur lesquels les *Annales* leur paraissent avoir besoin d'amélioration, les matières sur lesquelles elles devraient davantage insister, les lacunes qu'ils voudraient voir combler ; autant que nous le permettront et le peu d'espace dont nous pouvons disposer et la modicité du prix que nous voulons conserver, nous ferons droit aux observations et aux vœux qui nous sont soumis, et nous espérons que nos Abonnés ne tarderont pas à s'en apercevoir.

Et maintenant, dans l'impossibilité où nous sommes de répondre individuellement à ceux de nos Souscripteurs qui nous adressent leurs félicitations et leurs vœux pour la prospérité croissante des *Annales catholiques*, qu'ils nous permettent de les remercier tous ici, de leur exprimer nos vœux pour l'année qui va commencer et de leur demander l'appui de leurs prières pour l'heureuse continuation de notre œuvre.

J. Chantrel.

LE PAPE ET LES CARDINAUX

Le samedi, 24 décembre, vigile de Noël, vers midi, N. S. P. le Pape Léon XIII a daigné recevoir, dans la salle du Trône, au Vatican, Leurs Éminences les cardinaux qui venaient, selon l'usage, lui présenter leurs vœux à l'occasion de la fête du lendemain.

Le cardinal di Pietro, doyen du Sacré-Collège, a donné lecture de l'Adresse suivante, en langue italienne :

Très-Saint Père,

C'est une chose très agréable au Sacré-Collège, au nom duquel j'ai l'honneur de porter la parole devant Vous, Très Saint Père, qu'il se présente souvent des occasions de nous trouver réunis autour du trône pontifical, non seulement pour attester publiquement notre vénération et notre étroite union avec le siège de Pierre, mais aussi pour exprimer nos sentiments d'attachement sincère et de reconnaissance profonde envers le Souverain Pontife.

Mais si, en toute occasion, les cardinaux de la sainte Église romaine accourent ici très volontiers, ils le font avec d'autant plus de plaisir en ce jour, car non-seulement il rappelle l'*hosanna* des anges qui retentissait à la naissance de Dieu fait homme et qui retentit encore, mais aussi l'oracle de votre décret solennel, déclarant qu'au milieu des ténèbres une nouvelle lumière brille au ciel : *Fulget in tenebris lux nova de cœlo.* Aussi pouvons-nous répéter avec le docteur saint Bernard : *Sonet vox lætitiæ in terra nostra, vox exultationis et salutis,* car vous avez proclamé disciples héroïques du Rédempteur et parfaits observateurs des vertus chrétiennes les saints qui sont devenus un objet d'admiration pour les anges et pour les hommes : *Spectaculum facti sunt angelis et hominibus;* si bien que la multitude des esprits célestes les a loués, élevés dans la gloire du ciel; puis notre ville, siège de la religion catholique, les a fêtés la première, et les foules ont applaudi et sont accourues nombreuses pour écouter votre voix infaillible.

Et puisque la circonstance présente nous invite avec le texte du saint docteur à pousser non seulement des cris d'allégresse, mais aussi des cris de salut, *salutis,* agréez, ô Saint-Père, dans votre situation si pleine d'angoisses, le souhait que nous vous adressons de cœur : Que Léon XIII, dans la longue vie que nous implorons pour lui, spécialement des quatre héros canonisés, puisse voir le Saint-Siège défendu et respecté par les princes et par les peuples, afin que la religion continue à inculquer ses dogmes, l'Église catholique à maintenir sa discipline, la Papauté à veiller librement sur la

garde des uns et l'observance des autres; et que dans ces temps où l'on prononce avec tant d'anxiété et en des sens si différents la parole *liberté*, on vienne à reconnaître que seulement *ubi spiritus Domini ibi libertas* (là où souffle l'esprit de Dieu, là seulement règne la liberté). Ainsi revivront bientôt parmi les nations, qui s'agitent tant, la foi et la paix, et à l'égard de vos paroles et de vos bienveillants conseils le respect et l'obéissance.

De sorte que, jetant un regard en arrière sur les tristes temps écoulés et contemplant avec une sainte joie un présent tranquille et heureux, vous puissiez répéter : *Quare fremuerunt gentes et populi meditati sunt inania?* Pourquoi les nations ont-elles frémi et les peuples médité des choses vaines? Alors vous recevrez des adresses qui ne seront pas seulement, comme écrit encore le même saint docteur, *verbum consolatorium, sed sermo jucunditate plenus;* non des paroles de consolation, mais un discours de parfaite allégresse.

Et enfin que les prières que nous adressons dans ce but à notre Rédempteur obtiennent l'appui de votre bénédiction apostolique, nous vous la demondons humblement.

Le Saint-Père a répondu (1) :

A la douce allégresse inspirée par l'heureux événement de la Canonisation que nous avons solennellement célébrée il y a quelques jours, succède maintenant la sainte joie qu'apporte au monde catholique l'anniversaire de la Nativité du Sauveur. Les sentiments de respectueux hommage et les vœux ardents que vous venez, Monsieur le Cardinal, de Nous exprimer à cette occasion, au nom du Sacré-Collège, en Nous souhaitant, à Nous et à l'Église, un plus heureux avenir, Nous sont souverainement agréables.

De Notre côté, Nous formons aussi, dans toute l'affection de Notre cœur, pour le Sacré-Collège et pour l'Église, des vœux semblables, et en même temps Nous sentons le devoir de remercier, dans l'humilité de Notre âme, le Seigneur, qui, pour soutenir Notre infirmité, daigne parfois mêler ses consolations aux amertumes nombreuses et aux incessantes sollicitudes du ministère apostolique.

Ces amertumes, ces sollicitudes sont de plus en plus graves et poignantes, par suite de la condition très difficile à laquelle Nous avons été réduit et qui devient de jour en jour plus intolérable.

(1) Traduction du *Monde*.

Il n'est pas nécessaire, en parlant au Sacré-Collège, de Nous étendre longuement pour en donner les preuves. Vous vous rappelez les faits profondément douloureux qui ont jeté naguère sur Notre situation présente à Rome de si tristes clartés ; vous êtes, comme Nous, chaque jour témoins de tout ce qui se fait contre la religion catholique et contre son Chef suprême.

L'acte même si récent de la glorification des nouveaux Saints, d'où l'on a voulu tirer une preuve de la liberté laissée dans Rome au Souverain-Pontife et aux catholiques, a abouti à prouver le contraire. Contraint, pour des raisons de sûreté et de l'ordre le plus élevé, de célébrer cette cérémonie solennelle dans l'intérieur de Notre Palais, Nous avons dû Nous résigner à ce que la pompe en fût extrêmement diminuée et la splendeur obscurcie, en même temps que le nombre des évêques invités à venir a dû être limité et qu'il a été impossible à une grande multitude de fidèles de Rome et du dehors d'y assister.

Tout cela, du reste, n'a pas suffi à préserver des offenses et des insultes la dignité du Souverain-Pontife et les quatre glorieux champions de la foi. En effet, tandis que Nous procédions, après les plus mûrs et les plus rigoureux examens prescrits par les lois de l'Église, à l'un des actes les plus solennels de Notre autorité pontificale, ici même, dans Rome, pendant plusieurs jours, sous les yeux de tous, on n'a pas craint de tourner en dérision et de livrer au ridicule cette auguste cérémonie ; on a pu insulter impunément la foi de tous les Romains et du monde croyant, et, avec une sacrilège audace, lancer à pleines mains l'outrage ordurier et la boue contre Notre personne, contre Notre autorité et contre les nouveaux Saints eux-mêmes.

Cette indigne conduite se renouvelle fréquemment dès que le moindre prétexte lui est offert.

Ainsi, toutes les fois que, dans Notre sollicitude pour le bien de l'Église catholique, Nous élevons la voix pour soutenir ses intérêts foulés aux pieds et défendre ses droits violés ; toutes les fois que, fidèle à la sainteté du serment que Nous avons solennellement prêté, Nous réclamons

comme nécessaire à la liberté et à l'indépendance de Notre pouvoir spirituel le domaine temporel qui Nous a été enlevé, et qui, à tant de titres et par une légitime possession de plus de dix siècles, appartient au Siège Apostolique, des cris furieux, des injures, des menaces, des outrages sans fin s'élèvent aussitôt contre Nous.

Si les catholiques s'émeuvent en Notre faveur, et s'ils cherchent à faire valoir le droit qu'ils ont de voir l'indépendance de leur Chef assurée d'une façon efficace et stable, on les accuse aussitôt d'être des rebelles ou des ennemis de l'Italie, ou des fauteurs de désordres.

Si de dévots pèlerins, mus par leur filiale affection, viennent à Rome pour apporter quelque consolation à Notre cœur paternel et pour Nous témoigner leur inaltérable dévouement, ils sont souvent l'objet des insultes de la presse et des violences de la populace.

Aussi, quoi d'étonnant si, par suite de ces faits et d'autres semblables qui se succèdent continuellement, les évêques des diverses nations qui viennent ici reconnaissent ouvertement que l'état actuel des choses est de tous points inconciliable avec la liberté et la dignité du Saint-Siège ? Quoi d'étonnant si tous les catholiques du monde se montrent pleins d'inquiétude et d'anxiété au sujet du sort qui est réservé à leur maître suprême et à leur Père ?

Et certes, quiconque suit avec attention le développement de la vie publique en Italie reconnaîtra à première vue combien sont terribles les projets de Nos ennemis, quelles nouvelles offenses on prépare contre l'Église, et quels plus mauvais jours encore Nous devons attendre dans l'avenir.

Toutefois, confiant en Dieu, assuré du concours efficace du Sacré-Collège, soutenu par les constantes prières de toutes la chrétienté, Nous nous appliquerons à guider, à travers une mer si orageuse, la barque agitée de Pierre, attendant avec confiance l'heure où le divin Maître commandera aux vents et aux tempêtes et ramènera le calme.

Puisse le retour de la Nativité du divin Rédempteur être l'heureux présage de cette tranquillité ! C'est de Lui que Nous implorons, pour vous, Monsieur le Cardinal, pour le

Sacré-Collège et pour toute l'Église, la plénitude des faveurs célestes, en vous accordant à tous, du plus profond de Notre cœur, et comme gage de très particulière affection, la Bénédiction Apostolique.

LA CRÈCHE ET SAINT LABRE

Il y a bien longtemps qu'on n'a vu dans le monde un tel déchaînement contre l'Église catholique et le Pape. La canonisation d'un saint comme le pèlerin, disons le mot, le mendiant d'Amettes, a excité la rage de tous nos ennemis, a donné de la verve aux plus flegmatiques, a inspiré des traits d'esprit, pas nouveaux, il est vrai, aux plus lourds et aux plus obtus.

La science, la prudence, le sens politique bien connu d'un Pape comme Léon XIII n'ont pu arrêter les assaillants et désarmer leur colère. Ils se sont rués avec rage, avec frénésie sur lui, comme si Pie IX le réactionnaire était encore assis sur le trône de saint Pierre.

Et, cette fois, ce ne sont pas seulement les journalistes de sixième ordre, ces affreux intransigeants qui ne respectent rien, qui traitent Gambetta et Paul Bert de capucin et de jésuite, qui ont donné, mais encore les journaux officieux, et même les journaux officiels, qui expriment la pensée intime de nos maîtres : la *Paix*, la *République française*. Tous ont fait chorus pour attaquer l'Église catholique, pour dénoncer à l'univers entier l'esprit exécrable qui l'anime, et prêcher contre elle une croisade d'un nouveau genre.

Dieu sait les blasphèmes qui sont tombés de ces plumes endiablées, les moqueries et les sarcasmes qui, chaque jour, s'en échappent encore ! Saint Labre est un fainéant, un pouilleux, un va-nu-pieds, et l'Église qui vient de le canoniser, et le Pape qui l'a fait monter sur nos autels et l'a donné en exemple aux chrétiens, ont essayé d'ériger en vertus de premier ordre la paresse, la malpropreté, l'esprit d'aventure ! C'est là ce que disent tous les journaux républicains, les plus modérés comme les plus avancés, les plus intransigeants comme les plus opportunistes. Suivant eux, l'Église vient de jeter au monde moderne un sanglant défi, un défi audacieux, et de lui dire ouvertement

que la réconciliation est impossible entre elle et le siècle, entre les idées qu'elle représente et l'opinion publique de nos jours.

Et comme, à tout, il faut une conclusion, ces feuilles hardies n'hésitent pas à dire qu'après un attentat comme celui de la canonisation de saint Labre, elle a prononcé sa condamnation : c'est fait d'elle pour toujours! Si Léon XIII s'était borné à canoniser des capucins, des chanoines ou des religieuses, il aurait imité les exemples de ses prédécesseurs et suivi leurs traces. Mais un homme dénué de tout, un mendiant qui, au lieu de travailler prie, au lieu de se faire admettre dans un hospice comme pensionnaire, visite les lieux de pèlerinage les plus célèbres, qui pousse le mépris de l'argent jusqu'au cynisme et distribue aux pauvres le surplus des aumônes qu'il a reçues ! Allons donc ! fi d'un pareil saint ! fi d'une Église qui place des mendiants sur les autels !

Pourtant, il y a du vrai dans ces reproches. Oui, l'Église vient de jeter un défi au monde en canonisant saint Labre. Mais le défi n'est pas nouveau et il y a longtemps que l'Église défie ainsi le monde. Ce n'est pas la première fois qu'elle canonise des mendiants et des pauvres ! Était-ce autre chose qu'un pauvre, ce François d'Assise qui se dépouilla des vêtements mêmes qu'il tenait de son père, pour n'emporter rien avec lui de ce qui lui avait appartenu dans le monde?

A la pauvreté de saint Labre, François d'Assise joignit la folie, mais cette folie de la croix qui, aux yeux de Dieu et de l'Église, est une profonde sagesse. Le monde, qui n'était pas digne de le posséder, le trouva, le déclara insensé, et pourtant l'Église l'honore comme un saint. Elle a jugé que de tous les disciples de Jésus-Christ, il est celui qui a le mieux imité sa sainte pauvreté.

Car Jésus-Christ aima les pauvres, et en venant en ce monde, il préféra la pauvreté à la richesse. Il n'avait rien, pas même une pierre où il pût reposer sa tête. Les pauvres avaient ses préférences, et parmi les oracles qui tombèrent de ses lèvres divines, on en cite un des plus étonnants : Bienheureux les pauvres ! Ce n'était pas encore assez : voulant condamner le monde, il tonna contre la richesse et ne craignit pas de dire : Malheur aux riches !

Ce qu'il disait, il le faisait. L'horreur profonde pour la richesse qu'il inspirait dans ses discours, il la montra dans toute sa conduite. Les pauvres sont appelés auprès de lui, les

premiers, de préférence aux riches, ses apôtres étaient pauvres. Pauvre était la mère, pauvre encore le nourricier et le gardien de son enfance, pauvre surtout le toit qui l'abrita, l'humble étable qui le reçut, la crèche qui lui tint lieu de berceau à sa venue en ce monde.

Il pouvait choisir les palais des rois, les lambris dorés, un berceau d'argent, la pourpre des rois pour envelopper ses membres délicats et tendres. Il choisit, il préféra à tout, l'étable de Bethléem, la crèche et de pauvres langes.

Jamais enfant, à son entrée dans le monde, n'eut une demeure aussi pauvre, n'a été couché dans un pareil berceau.

Le premier, il a voulu jeter un défi au monde qui est en adoration devant la force, la puissance, la richesse; et l'Église qui décerne les honneurs de la canonisation aux Labre, aux François d'Assise, ne fait qu'imiter son divin Fondateur. Quoi d'étonnant que dans un temple où l'Enfant de Bethléem avec son étable et sa crèche est offert aujourd'hui à nos adorations et à nos hommages, se dresssent à côté l'autel de saint François d'Assise et celui de saint Labre ?

Ceux qui aiment, qui préfèrent la richesse à la pauvreté, la force et la puissance à la faiblesse, qui sont en adoration devant les baignoires d'argent, les tables somptueuses, les mets exquis, les opérations véreuses et les fortunes bientôt faites, blâment, condamnent, tournent en dérision les honneurs que nous rendons à saint Labre. Mais nous qui adorions déjà un Dieu crucifié, qui nous étions habitués à voir un signe d'honneur dans l'instrument du supplice des esclaves, la croix; qui, à pareil jour, le jour de Noël, méditons sur la naissance, dans une étable, du Fils de Dieu fait homme, nous sommes accoutumés de longue date à ces choses étranges ! Nous trouvons que l'Église ne dégénère pas, qu'elle est aujourd'hui ce qu'elle a toujours été.

Si nous adorons un Dieu crucifié, si le Fils de Dieu, fait homme, qui est descendu du ciel pour nous sauver, a préféré l'étable de Bethléem et la crèche aux palais des rois, l'Église, sans déroger, peut bien admettre au nombre de ses patrons et de ses protecteurs un mendiant, qu'il vienne d'Amettes ou d'Assise.

Et si de telles préférences pour la pauvreté, l'humilité, la patience, de la part de l'Église vous scandalisent, supprimez la crèche de Bethléem, supprimez la croix, qui, elle aussi, est un scandale et une folie. Efforcez-vous de détruire l'Église qui

aime, contient, prêche une pareille folie. Armez-vous contre elle de décrets et de lois plus ou moins existantes ; si les lois actuelles ne vous suffisent pas, essayez d'en faire de nouvelles. Profitez, vous avez une Chambre docile et un Sénat qui ne l'est pas moins !

Mais, prenez garde, la folie de la croix a triomphé de la sagesse et de la prudence des siècles ; vous risquez d'être vaincus, d'être écrasés par elle à votre tour. Vous risquez ? non ce n'est pas assez, nous avons la certitude que vous serez vaincus, écrasés, broyés. Du haut du ciel les saints que vous outragez, les nouveaux saints que Léon XIII vient de placer sur nos autels, jetteront sur votre esprit d'épaisses ténèbres, et peut-être, dans la pensée de Dieu, c'est un mendiant, c'est un ignorant, c'est saint Labre qui triomphera du riche Gambetta, du savant Paul Bert, et détruira leur république odieuse et persécutrice. — *Citoyen* de Marseille.

FÉLIX DUPONT.

REVUE SCIENTIFIQUE

La science en 1881. — La science incrédule et la science religieuse. — L'Exposition internationale d'électricité. — Les douze travaux d'Hercule. — Le téléphone. — Où mènent les progrès de la science ? — L'empire universel de l'Antechrist. — L'empire du Christ. — Triomphe final de Jésus-Christ.

La science n'aura pas à se plaindre de l'année 1881. Malgré les préoccupations politiques, les inquiétudes du présent et les craintes de l'avenir, elle a obtenu une très grande place dans la pensée publique, elle a mis en mouvement un nombre infini de voyageurs, elle a été l'objet de milliers d'articles dans les journaux et de centaines de volumes plus savants les uns que les autres ; enfin, n'est-elle pas arrivée au pouvoir, en France, avec les grands ministres qui nous gouvernent et qui ne prétendent à rien moins qu'à remplacer la religion par la science, et, par la science, à renouveler le monde, à le transformer ? Non, la science n'aura pas à se plaindre de l'année 1881 ; mais

elle ne devra pas rendre grâce à ces adorateurs qui la mettent au-dessus de tout et qui ramènent ainsi le monde à un matérialisme raffiné, à une savante barbarie, précurseur et cause d'effroyables catastrophes.

Nous aimons la science, parce qu'elle est la recherche de la vérité, et que la vérite conduit à Dieu, la vérité par essence ; nous réprouvons la prétendue science qui, en dernier résultat, ne peut constater que des faits, parce qu'elle rejette Dieu, et nous ne sommes pas étonnés de voir que les plus grands savants ont été des hommes religieux, tandis que les savants irréligieux sont arrêtés tout à coup dans leurs travaux, parce qu'ils ne peuvent remonter aux causes, et à la Cause des causes, et sont obligés de se contenter d'effets et de détails.

Cette année, c'est l'électricité qui a eu le privilège d'attirer le plus l'attention publique. L'Exposition internationale d'électricité, qui a fait venir à Paris tant de savants et tant de curieux, a été un grand évènement scientifique. Que de merveilles, en effet, dans ce Palais de l'Industrie où s'entassaient toutes les machines électriques possibles, où l'on voyait se produire les plus étonnants phénomènes ! L'électricité rappelle l'Hercule antique et ses douze travaux. Ici elle fond les métaux, là elle éclaire ; ici elle exerce le métier de doreur, là elle devient une force motrice qui lutte avec la vapeur. Puis, la voici transformée en coursier qui porte en quelques secondes la pensée de l'homme d'un bout du monde à l'autre. Au moyen de certains artifices, elle pénètre à l'intérieur du corps humain et y signale les altérations qu'y produit la maladie. Ailleurs, c'est une horloge qui marque exactement l'heure, et qui la marque en même temps en mille endroits différents.

On croyait en avoir tiré à peu près tous les services possibles, et qu'il n'y avait plus qu'à perfectionner les appareils déjà connus, lorsqu'une nouvelle application est venue ouvrir un nouveau champ à son action. L'Américain Edison invente le téléphone, et voilà que ce n'est plus seulement la pensée humaine, c'est la voix humaine elle-même qui se transporte à d'immenses distances, ce sont

des concerts tout entiers qui se transportent à des centaines de lieues, et l'on a pu entendre, à Dieppe, un opéra qui se chantait à Paris. Cela est merveilleux : l'application journalière a quelque chose de plus merveilleux encore, puisque cette application va pouvoir changer toutes les habitudes sociales. Déjà l'on a établi des agences de téléphones ; chaque particulier peut se procurer le téléphone, il peut porter ainsi sa parole dans les directions les plus diverses, et, dès maintenant, on distribue les paroles comme on distribue l'eau ou le gaz au moyen de tuyaux particuliers.

Nous n'avons pas à entrer ici dans la descriptions des divers appareils, ni à étudier dans le détail les admirables progrès de la science et des applications de l'électricité, il faudrait pour cela des volumes. Nous ne voulons qu'insister sur une pensée qui nous a souvent préoccupé pendant la durée de l'Exposition.

Où tout cela nous mène-t-il ? nous demandions-nous.

Il suffit de réfléchir un peu pour reconnaitre que nous marchons vers une ère nouvelle, et que cette ère sera marquée par un grand mouvement de concentration. Les hommes, partis des plaines de Sennaar, tendent à se rapprocher, au moins par la facilité de plus en plus grande des communications. La vapeur supprime déjà la plus grande partie des distances, soit par terre, soit par mer, et par ce fait seul on peut dire que la surface du globe est réduite au dixième de sa grandeur réelle. En perçant les isthmes, on a encore bien abrégé les distances maritimes. Mais le télégraphe électrique n'a plus seulement diminué, il a pour ainsi dire supprimé les distances. Ce n'était pas encore assez : le télégraphe ne transmet pas encore assez vite la pensée, parce qu'il faut un certain temps pour *écrire,* qu'on nous permette cette expression, pour écrire les mots qu'il s'agit de faire passer à travers l'espace. L'écriture ne va pas aussi vite que la parole : l'électricité, dans le téléphone, se charge de transporter elle-même la parole au but qu'on lui assigne, et la transmission se fait à des centaines de lieues aussi vite que de l'homme à l'homme qui est placé à ses côtés.

Quand l'usage du téléphone sera devenu aussi vulgaire que celui du télégraphe et qu'il y aura une *union téléphonique* comme il existe déjà une *union postale,* ne pourra-t-on pas dire que la terre ne forme qu'une seule ville? Et ne voit-on point là la possibilité d'établir cet empire universel qu'ont rêvé tous les conquérants, et qui était impossible auparavant? Ne voit-on pas que, dans cet empire universel pourrait s'exercer un despotisme auquel il serait bien difficile de se soustraire? Aujourd'hui, un voleur ou un assassin cherchent à gagner la frontière pour échapper à la justice, et les chemins de fer sont là qui l'y conduisent rapidement. Mais le télégraphe devance le train, et le coupable, signalé partout, est arrêté avant d'avoir pu se mettre en sûreté. Dans l'empire universel, il n'y a plus de frontière : qu'il y ait une révolte sur un point, aussitôt le télégraphe et le téléphone donnent des ordres ; de toutes parts des armées arrivent, sans même pouvoir se concerter, et la révolte est étouffée. Il suffit pour cela que l'État se réserve, comme il le fait déjà, le monopole de ces grands moyens de communication d'une contrée à l'autre ; et l'on ne comprend pas comment il serait possible aux sujets de secouer un joug insupportable.

Et c'est à cet empire universel et tyrannique que nous mèneront certainement les progrès de la science, si la démoralisation suit ces progrès, comme elle ne le fait que trop à notre époque ; si le frein de la religion ne vient pas contenir ces hommes gonflés d'orgueil, ces foules corrompues qui ne cherchent plus que la jouissance. Nous avons vu des incrédules rire de cet empire universel de l'Antechrist qu'attendent les chrétiens : n'est-il pas vrai que l'on conçoit maintenant la possibilité de cet empire, et que tout travaille à le réaliser, tant ces progrès de la science dont nous parlons, que ces progrès de l'incrédulité et de la corruption des mœurs qu'accélèrent de toutes leurs forces les francs-maçons, précurseurs de l'Antechrist ?

Touchons-nous à ces temps d'épouvante universelle? C'est possible, nous l'ignorons ; mais si ce triomphe et ce châtiment de l'impiété sont proches, nous aimons à croire

qu'ils ne seront pas encore la fin. La lutte sera formidable, mais la victoire restera au Christ. Si l'Antechrist réalise sataniquement la réunion de tous les hommes en un seul peuple, sous un seul chef, le Christ, à son tour, le Roi des hommes et le Maître du monde, rassemblera tous les enfants d'Adam comme un seul troupeau sous un seul Pasteur ; et alors la terre n'ayant qu'une seule foi, à laquelle les châtiments et la vraie science l'auront ramenée, sera témoin merveilles dont nous ne pouvons pas même nous faire une faible idée.

Si nous voyons tout se préparer pour de terribles catastrophes, nous voyons aussi se préparer ce règne terrestre du Christ qui doit précéder le règne sans fin du ciel : la vapeur transporte nos missionnaires, le télégraphe envoie partout les bénédictions du Vicaire de Jésus-Christ, et les voyageurs qui affrontent les glaces du pôle et les feux de l'Afrique équatoriale, ouvrent de nouveaux champs au zèle de ces apôtres qu'inspire l'amour du Christ et de l'humanité.

J. Chantrel.

HÉRODIADE

A grand fracas, les journaux reudent compte d'un opéra qui vient d'être représenté, le 18 décembre, sur le théâtre de la Monnaie, à Bruxelles, et qui a pour titre : *Hérodiade*. A les en croire, cet opéra de M. Massenet (librettiste : (Paul Milliet) est une merveille. Nous ne savons ce qu'en vaut la musique ; mais pour apprécier ce que la composition musicale est chargée d'exprimer, il convient de dire un mot du sujet, tel qu'il a été imaginé pour l'opéra.

Nous reproduisons ici un excellent article du *Courrier de Bruxelles :*

Le seul titre d'*Hérodiade* vous dit assez que vous allez entendre parler de saint Jean-Baptiste, le précurseur de l'Homme-Dieu ; et le seul fait de représenter un saint sur les planches

est déjà une innovation sacrilège contre laquelle le sentiment chrétien ne saurait assez énergiquement protester. Mais ce fait en lui-même n'est rien en comparaison du rôle abominable que l'on fait jouer à saint Jean-Baptiste. Vous allez en juger.

S'il est dans l'histoire sacrée une figure d'homme qui exclut jusqu'à l'idée de certaine espèce d'outrage, c'est sans contredit celle du saint Précurseur. Il n'a point, comme la sainte Mère de Dieu, été conçu sans péché; mais l'Écriture nous apprend qu'il a été purifié de la tache originelle dans le sein de sa mère et la Tradition chrétienne nous le représente associé à la vie de la sainte Famille. Saint Jean jouant avec l'enfant Jésus, a inspiré à Raphaël l'idée de son chef-d'œuvre. Bref, l'esprit de Dieu qui a sanctifié Jean, dès avant sa naissance, veille sur lui à tous les instants de sa vie, le préparant à sa mission sublime. Jusqu'à l'âge de trente ans il demeure au désert pour que rien ne vienne souiller l'idéale pureté de son âme et, au commencement de sa carrière publique, Jésus lui-même déclare que, de tous les hommes nés de la femme, il n'en est pas de plus grand que Jean. On sait du reste comment le saint Précurseur a terminé sa carrière. C'est en allant prêcher la chasteté à Hérode, fils d'Antipas, en lui commandant, au nom de Dieu, de renvoyer sa concubine, qu'il alluma dans l'âme de cette dernière la soif de la vengeance et provoqua l'arrêt de mort dont il fut frappé.

Voilà dans ses grandes lignes la vie de saint Jean et l'on se demande avec une certaine curiosité comment la dépravation même la plus raffinée a pu trouver moyen de salir cette grande figure. M. Massenet pourtant n'en a pas été en peine. Il a tout bonnement imaginé un Jean de fantaisie et d'un caractère diamétralement opposé à celui du saint Précurseur. Dans son libretto, Salomé, cette fille d'Hérodiade, qui a demandé la tête du saint, devient l'amante de ce dernier, espèce de Turc à forte encolure, qui, saint de profession, mais érotomane d'instinct, saint dont l'œil libidineux et l'épais visage suintent la luxure par tous les pores, demeure, pendant la durée de trois actes, penché sur le sein de la courtisane. Ce que ces étranges amoureux se chantent, le libretto le rapporte; mais ce qu'ils disent par le langage des yeux, mais ce qu'ils font *coram populo*, M. Massenet lui-même n'aurait pas osé l'écrire !

Telle est l'œuvre véritablement infâme que le public bruxellois a saluée et salue tous les jours de son enthousiasme; telle

est l'œuvre dont la première représentation s'est faite dans le plus grand apparat officiel, l'œuvre pour laquelle notre gouvernement a décoré M. Massenet! Paris en avait rougi : Bruxelles l'a couronnée, Bruxelles ne sait donc plus rougir !

Glorieux saint dont le souvenir est si intimement lié aux grands mystères que nous célébrons en ce moment; vous qui fûtes le parent, l'ami et le compagnon de Jésus; vous que Dieu lui-même préposa au plus auguste sacerdoce, puisque vous eûtes l'insigne honneur de baptiser son Fils et que vous préludâtes, par vos prédications, au grand œuvre dont la portée fut de changer la face du monde et de renouveler le genre humain dans la pénitence et la pureté baptismale, nous vous demandons pardon, au nom de notre pays! Nous vous demandons pardon des affreux blasphèmes et des exécrables outrages auxquels votre nom béni est actuellement en butte à Bruxelles. Ces outrages et ces blasphèmes, nous les détestons d'autant plus qu'en les proférant, les ennemis de Dieu et de son Christ ont pour complice une société soi-disant chrétienne, mais dont l'admiration lâche et inexcusable ressemble trop à l'apostasie.

Le *Figaro* nous explique ainsi un passage de cet article qui peut être obscur pour nos lecteurs :

En présence, dit-il, de la *manifestation enthousiaste* dont l'œuvre nouvelle de Massenet a été l'objet au théâtre royal de la Monnaie, à Bruxelles, de la part de la presse parisienne, M. Carvalho s'est empressé d'envoyer à l'auteur d'*Hérodiade* un télégramme conçu en ces termes:

« Les raisons qui nous faisaient craindre pour la représentation d'*Hérodiade* à l'Opéra-Comique, n'existent plus, *le sujet étant accepté*. Voulez-vous continuer votre succès à Paris? Je vous offre de mettre immédiatement l'ouvrage en répétition. »

Ainsi M. Carvalho, qui n'est ni prude ni clérical, n'avait osé accepter l'opéra à Paris, « à cause du sujet; » mais il trouve que le succès justifie tout ; il ne demande pas mieux que de gagner de l'argent avec le scandale que Paris ne lui paraissait pouvoir supporter; Paris verra jouer *Hérodiade*, et le sacrilège sera applaudi, et nous verrons des journaux honnêtes, chrétiens même, qui applaudiront, sinon au sujet, du moins au talent ! Nous l'avons déjà vu, c'est triste.

CORRESPONDANCE DE SUISSE

Le radicalisme suisse n'est pas content. Un échec inattendu vient de renverser ses projets. Confiant dans la majorité que les élections générales du 30 octobre semblaient lui avoir donnée au sein du Conseil national, le parti du Kulturkampf se proposait de modifier le pouvoir exécutif de la Confédération. Deux membres modérés du Conseil fédéral devaient être sacrifiés aux rancunes radicales, et à leur place la gauche comptait nommer MM. Vigier et Frei, deux adeptes du radicalisme persécuteur.

Le Conseil fédéral ainsi remanié aurait repris en mains les traditions démodées du Kulturkampf prussien, rajeuni par le souffle anticlérical qui arrive aujourd'hui des régions gambettistes.

Déjà l'on annonçait l'ouverture d'une campagne vigoureuse contre les empiètements du clergé, contre l'école chrétienne, etc., etc. Les beaux temps de la persécution ouverte et brutale allaient recommencer et, cette fois, avec l'aide du pouvoir central, franchir même les barrières des cantons catholiques.

Tous ces châteaux en Espagne de la démagogie radicale se sont effondrés, le 14 décembre dernier. Les Chambres fédérales (Conseil national et Conseil des Etats), réunies pour la première fois depuis les élections du 30 octobre, se sont révélées moins radicales qu'on ne le croyait. Les centres et la droite catholique s'y trouvent assez forts pour dominer la gauche. Le Conseil fédéral a été confirmé en plein. Sont élus pour une nouvelle période de trois ans, sept candidats dont deux seulement appartiennent au parti radical.

La présidence de la Confédération a été confiée à M. Bavier, libéral modéré, et la vice-présidence à M. Ruchonnet, radical.

La déroute de la gauche s'est encore mieux manifestée dans la nomination du chancelier. C'est aussi un modéré qui a été appelé à ce poste important : M. Ringier, d'Argovie.

Aussi les déceptions de cette journée arrachent-elles des larmes à toute la presse radicale. Comment cela s'est-il fait ? Comment est-on venu échouer au port, quand le vent paraissait si favorable ? Telles sont les questions amères que se posent surtout les radicaux de la Suisse française.

Or, voici la clef de l'énigme : il y a deux courants dans la Suisse protestante ; le courant qui vient de France et celui qui

vient d'Allemagne. Les radicaux de la Suisse française s'alimentent au premier courant et rêvent tous de devenir de petits Gambetta ; les protestants de la Suisse allemande ont mis de l'eau dans leur vin, selon l'exemple de Bismark.

Dans ces conditions, impossible de former aux Chambres une majorité de guerre.

De leur côté, les cantons catholiques se fortifient de plus en plus, à mesure qu'on expurge les idées joséphistes et catholiques-libérales qui régnaient encore çà et là dans les régions officielles. Nous avons vu le Tessin s'émanciper complètement de la politique révolutionnaire, après quarante ans d'oppression radicale. Le canton catholique du Valais a remporté de brillantes victoires dans les élections cantonales et fédérales.

Le canton de Fribourg vient aussi de consolider son régime conservateur par une brillante et décisive victoire sur le radicalisme et le libéralisme réunis.

L'histoire de ce petit pays est instructive. Le canton de Fribourg fut l'un des premiers qui se relevèrent après les désastres du Sonderbund. Dès que le peuple eut la faculté de se prononcer librement dans ses comices, le régime radical implanté à Fribourg par les baïonnettes fédérales succomba sous une avalanche de bulletins. C'est en 1856 que cette heure de délivrance sonna. Mais alors il arriva ce que nous avons vu dans maint pays ; les éléments modérés se portèrent à la surface ; la politique des compromis et des expédients voulut exploiter au profit de quelques ambitions personnelles l'œuvre du sentiment religieux, la victoire obtenue par l'esprit de foi des populations. Cette politique de bascule subit une première défaite en 1861. Les conservateurs opportunistes d'alors s'opposèrent, malgré le désir de Rome, au rétablissement d'un des couvents supprimés par le régime radical. Les populations réclamaient cette restitution, et, heureusement, le seul journal catholique fribourgeois de cette époque fut le courageux interprète de la voix de la conscience et du vœu populaire contre les marchandages de la diplomatie. Grâce à l'énergique langage de la presse, qui prévalut sur les intrigues des coulisses parlementaires, justice fut faite, et dès ce jour la parole des Livres saints se vérifia pour le canton de Fribourg : *Cherchez d'abord le royaume de Dieu et sa justice, et le reste vous sera donné par surcroît.*

Il est vrai que l'opportunisme, défait dans la question des couvents, essaya de se refaire en attirant peu à peu à lui toutes

les ficelles administratives. Le journal qui avait osé parler avec indépendance pour la cause du droit et de la religion fut habilement acheté à son propriétaire et devint l'organe d'un triumvirat qui réléguait la religion à l'arrière-plan et voulait bâtir l'édifice social en dehors de l'action de l'Église.

Le parti libéral-catholique faisait un crime aux prêtres d'avoir une influence sociale.

Le clergé ne tarda pas à pressentir le danger d'une nouvelle situation. Ce fut surtout à l'époque du Concile et au début du Kulturkampf que se manifestèrent clairement les tendances du groupe qui voulait inaugurer dans le canton de Fribourg un système de gouvernement basé sur la séparation de la politique d'avec la religion. Tout essai de restauration chrétienne, toute action sociale ayant pour point de départ et pour but la glorification de l'idée religieuse trouvait dans le système dominant une opposition constante et des objections jamais épuisées. Et l'un des arguments en vogue était qu'il fallait se garder de toute affirmation nette des principes catholiques en matière politique et sociale, de peur d'attirer les foudres de Berne.

Mais la Providence voulut qu'à cette heure critique les éléments actifs et les catholiques sincères du pays trouvassent un point de ralliement dans une Œuvre naissante qui avait inscrit sur son drapeau la devise de saint Paul : *Omnia instaurare in Christo*. C'était l'Œuvre de la presse catholique, fondée par M. le chanoine Schorderet. Pendant dix ans d'efforts persévérants, tout concourut à la réalisation pratique de cet idéal sublime : restauration sociale du règne de Jésus-Christ. Aux associations affiliées à la franc-maçonnerie, furent substituées des associations chrétiennes. Le corps enseignant fut soustrait à l'influence des sociétés secrètes et se rangea tout entier sous le drapeau catholique de la Société fribourgeoise d'éducation. L'Association de Pie IX s'implanta dans la plupart des paroisses et devint, par ses grandes assemblées, une institution éminemment populaire qui donna naissance et imprima l'élan à une foule d'œuvres locales de bienfaisance et de propagande catholique.

Puis les pèlerinages vinrent accentuer encore ce mouvement religieux, que la presse catholique entretenait et nourrissait au prix de sacrifices quotidiens. Dans toutes ces manifestations religieuses, le peuple voyait à côté de lui les magistrats et le clergé, l'État et l'Église se donnant la main, et ainsi fut tuée l'erreur du libéralisme catholique.

Et lorsque les populations furent appelées à donner un corps social aux doctrines de Syllabus, qu'on ne leur avait point tenues sous le boisseau, le suffrage universel se trouva en quelque sorte baptisé.

Tel est le terrain sur lequel se sont faites les dernières élections. Malgré la coalition monstrueuse des radicaux, des francs-maçons et des catholiques-libéraux, malgré l'intervention hostile de Berne, le peuple fribourgeois a fièrement arboré le drapeau de la restauration chrétienne et s'est prononcé à une écrasante majorité pour la politique sincèrement alliée à la religion et respectueuse des droits de l'Église.

La nouvelle assemblée législative fribourgeoise compte environ 70 députés conservateurs-catholiques contre 15 radicaux élus par le cercle de Morat.

Ce triomphe a produit une grande sensation en Suisse. Amis et ennemis ont suivi avec une très grande anxiété les péripéties de cette lutte. Car, si le canton de Fribourg eût faibli, toute la Suisse catholique s'en fût ressentie ; comme aussi elle en subira le contre-coup salutaire. Aussi, à la veille des élections, Sa Grandeur Mgr Cosandey, évêque de Lausanne, avait cru devoir adresser au clergé et aux fidèles, une lettre pastorale pour leur représenter l'extrême importance de la votation du 4 décembre. Cet acte épiscopal a donné lieu à un incident très grave. Le pouvoir fédéral, sollicité par les radicaux et par les « modérés, » est intervenu par un édit arbitraire interdisant la lecture de la lettre pastorale. L'*ukase* de Berne, ainsi que l'ont qualifié même des personnes protestantes, a été transmis à messieurs les curés par les gendarmes dans la dernière nuit avant les élections. Mais cette illégale immixtion du pouvoir fédéral, aujourd'hui sévèrement jugée, n'a eu pour résultat que de rendre plus éclatante la victoire du parti catholique fribourgeois.

Ajoutons que Léon XIII, à la suite du grand et immorte Pie IX, continue à verser sur le canton de Fribourg avec ses prières, ses lumières et ses paternelles bénédictions.

L'échéance du 1er janvier étant fort importante nous prions nos lecteurs dont l'abonnement expire à cette date, de vouloir bien nous adres-

ser, LE PLUS TOT POSSIBLE, le montant de leur renouvellement ou au moins l'indication de l'époque à laquelle ils le feront, afin de n'avoir à subir aucune interruption, aucune irrégularité dans le service de leur revue. Ils nous faciliteront ainsi un travail des plus considérables, et auquel il nous serait difficile de suffire, si nous n'y étions aidés par leur bienveillant empressement.

Les prix d'abonnements aux *Annales catholiques* sont :

	Un an	six mois	trois mois.
France, Corse, Algérie	15 fr.	8 fr.	4 fr. 50
Édition papier fort.	18 »	10 »	6 » 00
Alsace-Lorraine, Belgique, Suisse	16 »	9 »	5 » 00
Édition papier fort.	22 »	12 »	
Union postale universelle	18 »	10 »	
Édition papier fort.	24 »	13 »	
Autres pays	24 »		
Édition papier fort.	36 »		

ÉTRENNES DE 1882

A cette époque de l'année, on se trouve souvent fort embarrassé, en province surtout, pour se procurer un choix d'objets à offrir comme étrennes. Pour répondre au désir d'un grand nombre de nos lecteurs, et leur faciliter le moyen de se fournir, à des prix aussi avantageux que possible, un magnifique choix d'étrennes, l'Administration des *Annales* a pris, avec une grande maison de Paris, un arrangement qui lui permet d'offrir en prime, moyennant une somme unique de QUINZE francs seulement, pour la France, des articles vendus partout dans le commerce 25, 30 et 35 francs. (Pour l'étranger, le port en sus.) En voici la nomenclature :

1° **24 vues stéréoscopiques de la Terre-Sainte** (Syrie et Palestine).

La collection en cours d'exécution se compose actuellement de 260 sujets complètement inédits : vues des principaux sites et monuments, types et costumes, etc. ; elle s'enrichit tous les jours de documents nouveaux pris directement sur les lieux.

On recevra, avec les 24 vues spécimen offertes en prime, le catalogue autographié des sujets parus.

Chaque douzaine en sus..... 7 fr. 50

2° **Alphabet stéréoscopique** se composant de 25 vues COLORIÉES ET TRANSPARENTES (une par lettre). Chaque sujet destiné à être placé entre les mains des enfants a été choisi avec le soin le plus scrupuleux.

3° **Stéréoscope** de la plus grande puissance faisant ressortir en relief tous les sujets sus-indiqués, de façon à former une galerie des plus intéressantes, sous la forme séduisante du panorama. — Objet de première qualité, d'un travail achevé, gracieux et coquet.

4° **Boîte de Galvanoplastie,** contenant tous les produits pour opérer soi-même et à la simple lecture de l'instruction qui accompagne chaque boîte : le cuivrage des plâtres, médailles, insectes, etc., etc.

Cette prime, déjà annoncée dans nos deux numéros précédents, ne peut être délivrée que moyennant un supplément de 3 fr. 50 (rendu *franco* en gare la plus rapprochée).

Composition de la boîte :

Boite avec chromo, carte échantillon, brosses, pinceaux, gutta pour mouler, gutta en feuilles, flacon sels, sulfate de cuivre, flacon plombagine extra, flacon vernis, flacon alcool, vase de verre, vase poreux, zinc, support, fil de cuivre, crochets, etc.

5° **Petit moteur électrique** avec sa pile.

6° **Un sujet** choisi parmi divers sujets (balançoire, sonnerie, etc.) mis en mouvement par le moteur. L'exposition d'électricité ayant révélé une foule d'applications nouvelles, le moteur et le sujet mis en mouvement par lui seront une excellente occasion pour chacun de se rendre compte à peu de frais de plusieurs des divers phénomènes produits par l'électricité. Cette prime, comme la précédente, est plus spécialement destinée aux enfants.

7° **Revolver** nickelé, calibre 0,07. Arme de 1er choix (garantie, poinçonnée par l'État).

8° **Longue-vue** 3 tirages, d'une portée GARANTIE de 12 kilomètres (instrument de fabrication supérieure avec étui et courroie).

9° **Jumelles touriste,** marine, ou de campagne, avec étui et courroie.

10° **Baromètre anéroïde** à mouvement visible, surmonté d'un thermomètre à mercure sur plaque métal poli.

Meuble en chêne sculpté de 0,52 de hauteur.

—

Nota. — A cause du grand nombre de primes qui nous sont demandées, il nous est impossible de faire toutes les expéditions le même jour. Les primes sont expédiées dans l'ordre d'arrivée des demandes. Nous y mettons toute la diligence possible.

Les envois sont faits franco en gare la plus rapprochée du destinataire.

Toute demande d'un ou plusieurs de ces objets doit être accompagnée de l'indication bien exacte de la gare de destination, et du prix de chacun des objets.

L'administration ne pouvant obtenir les grands avantages dont elle fait profiter ses abonnés que par un paiement rigoureusement comptant, toute demande non accompagnée du prix des objets demandés sera considérée comme nulle et non avenue.

NOUVELLES RELIGIEUSES

Rome et l'Italie.

Le 24 décembre, à midi, N. T. S. P. le Pape a reçu selon l'usage, le Sacré-Collège, qui venait lui offrir ses souhaits à l'occasion des fêtes de Noël.

On a lu plus haut l'adresse du cardinal di Pietro et le discours du Saint-Père.

Ce discours a une gravité considérable, et ce qui le prouve, c'est que tous les diplomates présents à Rome en ont immédiatement télégraphié les déclarations principales à leurs cabinets respectifs. On a surtout relevé l'importance du passage où le

Saint-Père parle des déclarations unanimes des évêques relatives à la situation du Pape.

—

A l'occasion des fêtes de Noël, N. T. S. P. le Pape a fait distribuer une somme de quinze mille francs aux pauvres de Rome. La distribution de cette généreuse aumône a été faite par les soins de Mgr Sanminiatelli.

—

La solennité de la béatification des trois vénérables serviteurs de Dieu, Alphonse de Orozedo, de l'ordre des Ermites de Saint-Augustin, Charles de Sezze et Umile de Bisignano, des mineurs réformés, aura lieu les 15, 22 et 29 janvier.

France.

Une circulaire de M. le ministre des cultes, dit la *Patrie,* vient d'être adressée aux évêques, leur enjoignant de rappeler à tous les prêtres de leur diocèse d'avoir à observer les prescriptions ministérielles touchant le *Domine salvam fac Rempublicam* qui doit être chanté à *tous* les offices du dimanche.

M. Paul Bert prévient en outre les évêques qu'une surveillance active sera exercée dans les églises.

Le ministre n'oublie pas qu'il s'est constitué le préfet de police des cultes ; mais il montre sa piété et sa confiance dans l'efficacité de la prière en demandant des prières pour la République, et en les demandant à *tous* les offices du dimanche, ce qui va bien au delà des prescriptions du Concordat. Il y a là un commencement de conversion qu'on ne saurait trop encourager.

— Ce qui est moins édifiant, c'est ce qu'annonce un journal opportuniste, savoir que, dorénavant, M. Paul Bert n'arrêtera aucune nomination épiscopale qu'après avoir obtenu des titulaires choisis une déclaration d'adhésion aux lois du régime républicain.

Cette déclaration n'est que le retour, sous une autre forme, à la prestation du serment supprimée par les républicains eux-mêmes. Mais ces citoyens n'en sont pas à une contradiction près.

— On lit dans le *Voltaire :*

Nous avons eu l'occasion de dire, ces jours derniers, contrairement aux bruits qui circulaient dans la presse, que le ministre des

cultes ne s'était pas encore occupé de pourvoir aux siéges épiscopaux vacants.

Nous pouvons ajouter que dorénavant aucune nomination n'aura lieu qu'après avoir obtenu des titulaires choisis une déclaration d'adhésion aux lois du gouvernement republicain.

Le *Temps*, après avoir reproduit cette note, dit :

Cette déclaration, d'ailleurs assez singulière, aurait besoin d'être définie avec plus de précision. S'agit-il d'une adhésion à l'ensemble de notre législation civile, commerciale et pénale? Elle va de soi pour tout citoyen français, et on n'a jamais songé à la demander à personne. Est-ce une adhésion aux lois qui intéressent plus particulièrement le clergé, c'est-à-dire le Concordat et les lois organiques annexées? Mais M. Paul Bert lui-même a très sagement déclaré que certaines dispositions desdites lois, celles notamment qui touchent au dogme, étaient tombées en désuétude. La vérité est que le gouvernement ne doit compter, pour le choix des fonctionnaires ecclésiastiques comme de tous les autres, que sur ses propres lumières et sur sa propre fermeté. Un bon serment n'a jamais empêché un mauvais fonctionnaire. Il faut vouloir et savoir choisir: il n'y a jamais eu d'autre méthode en aucun temps.

C'est bien raisonné; mais la franc-maçonnerie laissera-t-elle à nos ministres la liberté d'être raisonnables?

— Le Conseil supérieur de l'instruction publique a ouvert sa session d'hiver le 22 décembre; nous en ferons connaître les travaux.

Grenoble. — De Rome où il s'était rendu pour les fêtes de la canonisation, Mgr l'évêque de Grenoble a adressé au clergé et aux fidèles de son diocèse une lettre-circulaire pour leur recommander l'œuvre des écoles libres. Cet éloquent appel se termine ainsi :

Aujourd'hui, nos très chers frères, nous voyons dans le camp de ceux qui rejettent le magistère, c'est-à-dire l'autorité enseignante de l'Église catholique, un spectacle bien capable de nous instruire. Les uns proclament une morale indépendante : ce qui signifie une loi sans sanction, qu'on peut mépriser et fouler aux pieds sans craindre aucun châtiment, puisque cette morale ne relève de personne, étant, de sa nature, indépendante; les autres suppriment aussi bien la morale que les gardiens des mœurs et divinisent les passions, en disant qu'il n'y a ni ciel, ni enfer, ni Dieu, ni âme immortelle, mais que tout finit au tombeau et qu'au-dessus de l'homme il n'y a rien; ceux-ci veulent supprimer tout gouvernement, toute religion, toute

propriété, et même la société, prétendant que le jour va venir où, comme l'a dit le plus illustre de leurs docteurs, chaque homme sera souverain dans sa cabane, indépendant de Dieu, — qui n'est pas, — et des hommes ; ceux-là, enfin, lassés de tout, rêvent une destruction complète de tout être vivant, le retour au néant. Ces derniers s'appellent nihilistes.

Nihilistes ! C'est bien le nom qu'il faut donner à ces amis du pétrole et de la dynamite, puisqu'ils veulent détruire absolument toutes choses, et jusqu'à l'homme lui-même, fait à l'image de Dieu. Les nihilistes ! Voilà les vrais témoins de la parole que nous venons de vous rappeler : *Sans moi*, dit Jésus-Christ, *vous ne pouvez rien faire : Nihil.* Sans le savoir, sans le vouloir, ils ont senti la vérité et se sont donné à eux-mêmes leur vrai nom, entraînés par une logique qui est dans les choses et que le langage humain exprime toujours fatalement.

Nous vous disons ces erreurs enfantées par l'impiété, nos très chers frères, parce que de nos jours il est impossible d'ouvrir un journal sans les y rencontrer. Les mauvais les débitent avec un cynisme calculé et richement rétribué ; les bons s'efforcent de combattre pour la vérité et de diminuer le mal autant que cela est possible.

Nous-mêmes, en soutenant et en ouvrant des écoles libres, nous voulons ramener les jeunes générations à l'enseignement chrétien et travailler à les rendre fidèles aux engagements de leur baptême.

Nous le savons bien ! hélas ! on veut déchristianiser la France. De toutes parts, des clameurs retentissent comme autrefois à Jérusalem. Ce ne sont plus seulement les juifs qui crient: *Tolle, tolle !* — Enlevez-le, enlevez-le ! — Ce sont des chrétiens apostats qui parlent ainsi, et ajoutent le sacrilège à la parole. Ici, nos très chers frères, la parole expire sur nos lèvres, pour dire certaines profanations publiques dans notre diocèse : nous n'avons que des larmes à répandre sur l'image sacrée de notre adorable Sauveur. Nous sentons qu'il faut à une telle injure plus que des larmes : elle réclame du sang. Ce sang, Dieu le demande, et il l'aura. Que ce soit plutôt le nôtre, nos très chers frères, que le vôtre et celui de vos enfants. Mais les crimes de lèse-majesté divine créent au peuple qui les commet une dette effroyable qu'on ne paie qu'avec du sang : *Sine sanguine non fit remissio.*

Par nos larmes, cependant, par nos amendes honorables au Cœur Sacré de Jésus cruellement blessé, par notre adoration et notre amour envers lui, par nos aumônes offertes aux enfants, avec lesquels il daigne s'identifier, par tous les moyens que la foi nous suggèrera et, en particulier, en portant sur nous un crucifix, efforçons-nous, nos très chers frères, de consoler notre Dieu, notre Père, des outrages dont il est l'objet.

O Crucifix ! image adorée de notre Sauveur ! jusqu'ici, le chrétien oublieux de ses devoirs venait, cependant, au jour anniversaire de ta Passion, te baiser les pieds, les mains et le cœur percé, avec foi et amour; et maintenant, ô divin Crucifix, tu es jeté aux immondices et à la suprême ignominie ! O Christ, consolez-vous, nous garderons votre image sur nos cœurs, et notre bonheur sera de vivre et de mourir en la couvrant des témoignages les plus ardents de notre amour. Consolez-vous, Seigneur : plus que jamais nous travaillerons à vous faire connaître, à vous faire aimer, à vous faire servir. Nous ne reculerons devant aucun sacrifice pour conserver à la jeunesse votre enseignement; aux âmes, votre grâce; à notre diocèse, vos bénédictions; à la France, votre protection; à nos frères égarés eux-mêmes, votre infinie miséricorde.

Le Puy. — On lit dans la *Semaine religieuse* du Puy :

Soixante-cinq lycéennes fréquentent le lycée de filles de Montpellier.

Sur ce nombre il y a quarante jeunes filles protestantes, dont vingt internes et vingt externes. L'élément catholique n'est représenté que par vingt-cinq élèves, presque toutes filles de fonctionnaires.

Le collège est sous la direction de Mlle Folliet, de Bordeaux; elle touche 4,000 fr. de traitement.

La directrice a sous ses ordres trois adjointes, dont deux protestantes.

Enfin, il y a une économe, Mme Bouchette, qui gagne 2,000 fr. On va lui bâtir un logement dans l'intérieur du lycée.

Voici, maintenant, qui est fait pour nous étonner et qui démontre bien l'inconséquence de nos maîtres.

Il est entendu qu'on ne doit donner dans l'intérieur du lycée aucune instruction religieuse. Or, trois fois par semaine, M. Magnen, pasteur protestant, va faire à ses coreligionnaires des conférences religieuses; mais, en revanche, aucun prêtre n'est admis dans l'établissement.

Cependant une personne attachée au lycée disait dernièrement que cette absence de prêtre portait préjudice à l'entreprise, et que, pour sauver la caisse, on tâcherait de s'entendre avec un curé de la ville qui irait, de temps en temps, visiter la maison.

Poitiers. — Le 30 novembre, les Sœurs ont été expulsées de la prison de cette ville. Ces saintes filles, qui appartiennent à la congrégation de Marie-Joseph, fondée spécialement pour le service pénitentiaire, et dont la maison-mère se trouve au Dorat, avaient été appelées à Poitiers le 18 mars 1875, par la commission de surveillance départementale des prisons. Les procès-verbaux de cette commission relatent les impérieuses raisons de

moralité, de régularité, d'hygiène, qui avaient motivé cette mesure.

Or, depuis qu'elles étaient entrées en fonctions, elles avaient, non-seulement justifié, mais dépassé tout ce qu'on pouvait attendre d'elles par leur esprit de conduite, leur sollicitude incessante, leur dévouement sans bornes et leur inépuisable charité.

Depuis le 1er août, l'administration ne se chargeait que des émoluments d'une Sœur sur quatre. Coût, 700 fr.

La maison-mère de Dorat avait poussé la générosité jusqu'à offrir de se charger à elle seule de l'entretien des quatre Sœurs vouées au service des femmes.

L'administration a refusé.

Séez. — On nous écrit de ce diocèse :

Monsieur le Directeur,

Permettez-moi de profiter de l'occasion que j'ai de vous écrire pour vous prier de rectifier une erreur qui vous est échappée dans le numéro du 17 décembre.

On lit dans ce numéro que M. Bichery, qui vient d'apostasier une seconde fois, appartenait au diocèse de Séez. Je puis vous affirmer qu'il n'a jamais appartenu au diocèse de Séez. Il est vrai qu'il a passé quatorze mois au monastère de la Grande Trappe, situé dans notre diocèse, mais jamais il n'a été incorporé au clergé sagien, et j'ignore complètement le diocèse qui a eu le malheur de lui donner le jour.

Comme c'est un déshonneur de compter dans son sein un apostat, je viens vous prier, Monsieur le Directeur, en mon nom et en celui de plusieurs de mes confrères, d'être assez bon pour rectifier cette erreur dans votre prochain numéro, et de dire que jamais M. Bichery n'a appartenu au diocèse de Séez.

Étranger.

Allemagne. — Depuis quelque temps la *Post*, organe officieux de M. de Bismark, publiait des articles d'où l'on pouvait conclure que le grand chancelier songeait sincèrement à mettre fin au Kulturkampf. Voici l'extrait d'un dernier article qui pourrait faire craindre que les dispositions de M. de Bismark ne fussent pas aussi bonnes qu'on se plaisait à le penser :

Que la papauté y prenne garde. Une Allemagne fortement organisée peut lui être un puissant appui contre le radicalisme et restaurer

peut-être son histoire. Mais si le Pape ne se sentait point assez fort pour soumettre le centre catholique, qui fait sciemment ou inconsciemment le jeu du particularisme et menace ainsi l'existence de l'empire, alors commencerait une nouvelle période du Kulturkampf, que l'État serait en mesure de continuer par des moyens nouveaux.

Cela justifie la conduite du Centre, qui se tient en défiance et qui a résolu d'exiger du chancelier des gages de paix formels, prouvant son sincère désir d'arrêter la persécution, comme serait par exemple le retrait des lois de mai, retrait que M. de Windthorst vient de demander dans une proposition de loi.

Angleterre. — On annonce la conversion au catholicisme du major Paynter, qui faisait partie du 96e régiment d'infanterie anglaise. Le major Paynter est le fils d'un des principaux dignitaires de l'Université d'Oxford, ancien président du conseil de la reine Victoria.

Bavière. — Les *Reichsrœthe* de Munich ont rejeté la motion de la Chambre des députés portant l'abolition du mariage civil ; une majorité de 31 voix contre 17 s'est prononcée contre cette motion. Tous les princes ont voté pour le maintien de la législation actuelle, ainsi que M. Dœllinger. Les évêques ont voté pour la suppression.

Colombie. — Des négociations sont activement conduites pour l'établissement d'une internonciature à Santa-Fé de Bogota et d'une légation de la Colombie au Vatican.

Il ne reste plus qu'à désigner les titulaires de ces postes.

Espagne. — La population espagnole de Gibraltar se montre fort hostile contre son nouvel évêque, Mgr Canilla, dont elle attribue le choix à l'influence anglaise. Cette émotion, qui dure depuis plusieurs semaines, est loin de se calmer ; de nouveaux troubles viennent d'avoir lieu à Gibraltar, où la populace a assailli la maison des Pères Jésuites. Il a fallu que la police intervînt énergiquement.

Suisse. — Les cantons de Soleure et de Fribourg ont fêté, le 22 décembre, le quatrième centenaire de leur entrée dans la confédération. Nous avons déjà dit que la religion devait être l'âme des fêtes de Fribourg. Voici deux dépêches qui prouvent à quel point, dans ce canton, la religion et l'État sont heureusement unis :

A Son Excellence le cardinal Jacobini, secrétaire d'État de Sa Sainteté, Vatican, Rome.

Le peuple et les autorités du canton de Fribourg, agenouillés devant Dieu au pied des autels, avec le premier pasteur du diocèse, pour remercier Dieu par l'intercession du Bienheureux Nicolas de Flüe de faire partie de la patrie Suisse et d'avoir gardé la foi romaine dans son intégrité, implorent du Vicaire de Jésus-Christ une bénédiction spéciale sur le canton et sur toute la Confédération.

GENOUD-REPOND,
président du Grand Conseil.

Le Saint-Père a daigné faire répondre :

A S. E. Monsieur Genoud-Repond, président du Grand Conseil, à Fribourg (Suisse).

Sa Sainteté, profondément touchée par les nobles sentiments de piété filiale et l'inaltérable adhésion à l'Église catholique, que le peuple et les autorités du canton de Fribourg ont voulu lui adresser à l'occasion du quatrième centenaire de l'entrée du canton dans la Confédération suisse, prie le bon Dieu de les maintenir toujours dans la sainte profession de la foi de leurs pères, et envoie de grand cœur une bénédiction toute spéciale sur le canton et sur la Confédération.

LE CARDINAL JACOBINI.

Missions.

Les Missionnaires de Picpus. — L'une des plus horribles maladies qui affligent l'humanité, la lèpre, fait de nombreuses victimes dans le petit royaume océanien, formé par l'archipel Sandwich. Les malheureux qu'elle a atteints, sont relégués dans une petite île, appelée *Molokaï*. Ils sont là au nombre de huit cents. Un jeune missionnaire de la Congrégation de Picpus, le R. P. Deveuster, s'est fait exclusivement leur père spirituel et temporel. Ce religieux est le frère du P. Deveuster actuellement à Louvain, et qui a été professeur d'Écriture sainte au Grand Séminaire de Versailles. Il soigne leurs ulcères ; il les fait penser à Dieu ; il les dispose à passer de leurs grandes misères au bonheur du ciel ; et quand ils sont morts, il leur rend lui-même tous les derniers devoirs.

Le 15 du mois de septembre, la reine a voulu voir de ses propres yeux ces affreuses misères et l'admirable dévouement du P. Deveuster. Quelques jours après, quoique protestante,

elle a envoyé la décoration de chevalier commandeur de l'ordre de Kalakaua à Mgr Maigret, évêque et vicaire apostolique de la mission de Sandwich, ainsi qu'à son héroïque collaborateur, le R. P. Deveuster. Les protestants eux-mêmes ont chaleureusement applaudi à cet acte de la reine.

CHRONIQUE DE LA SEMAINE

La question romaine. — La révision de la Constitution et la réforme de la magistrature. — Un pronunciamento. — Les affaires d'Afrique. — Le dossier Bokhos. — Étranger.

30 décembre 1881.

La question romaine, que les envahisseurs de la ville des Papes se flattaient d'avoir enterrée, est en voie de redevenir, avant peu de temps, la plus importante et la plus actuelle des questions européennes. De toutes parts, se montrent des signes qui permettent d'espérer, sans être taxé d'illusion et de témérité, qu'elle ne tardera plus bien longtemps à recevoir une solution acceptable pour le Souverain-Pontife et pour le monde catholique.

Sans doute, nous n'osons nous flatter encore de toucher au rétablissement des droits du Saint-Siège, nous n'osons croire à un retour si complet à la justice, à la reconnaissance de la nécessité absolue du pouvoir temporel; mais tout fait espérer que nous nous acheminons peu à peu, selon les vues insondables de la Providence, vers cette suprême solution, sans laquelle le pouvoir spirituel ne saurait utilement s'exercer. Le jour où les gouvernements et les peuples auront compris cette nécessité, où ils lui auront donné un commencement d'exécution, nous serons à la veille d'une ère de calme, de prospérité, de régénération que voudraient empêcher les sectaires révolutionnaires de tous les pays, mais que leurs efforts conjurés ne sauront indéfiniment retarder. L'avenir est à Dieu, nous le remettons avec confiance entre ses mains, assurés que du mal qui nous environne sortiront le bien et la gloire de son Église.

Les symptômes d'un sérieux revirement politique ne commencent-ilspas, nous l'avons dit plus haut, à se montrer de toutes parts ? et comment ne pas voir le désir d'un rapprochement

dans la publication de ces dépêches annonçant que déjà le Vatican aurait reçu de Londres, de Berlin et de Vienne des assurances d'une garantie internationale du pouvoir pontifical ?

Il n'est pas jusqu'à la *République française* qui ne publie des informations dans ce sens. Nous n'en citerons qu'un exemple. Dans un de ses derniers numéros, ce journal insérait la dépêche suivante :

(Service spécial de la *République française.*)

Berlin, 25 décembre, à 8 h. 50 soir.

Suivant le correspondant de la *Feuille du Lundi,* le *Corriere della sera* aurait reçu de Berlin la dépêche suivante :

« Le prince de Bismark a déclaré que la ferme volonté de S. M. l'empereur, c'est d'assurer l'indépendance du Pape, dans l'intérêt de l'Europe, *puisque l'Italie s'en montre incapable.* »

Cette dépêche est déjà fort grave par elle-même, puisqu'elle confirme ce que les discours du prince de Bismarck et les articles de la presse allemande nous avaient fait pressentir. Mais sa publication, par la *République française*, en « service spécial, » lui donne une importance encore plus considérable.

Si telle est l'intention bien arrêtée du gouvernement de Berlin, on ne peut se défendre de supposer que de graves évènements sont proches.

Il y a lieu toutefois de se tenir en garde contre des prévisions trop optimistes, mais il est certain, nous le répétons, qu'un revirement considérable se produit, que ce revirement a son point de départ à Berlin.

Ce qu'il y a de remarquable, dirons-nous avec le *Journal de Rome*, c'est que le retour du prince de Bismark vers une politique plus conservatrice est en même temps un pas en avant dans la voie de la vraie liberté. Ceux qui s'appelaient nationaux-libéraux, et qui étaient encore ses alliés naguère, avaient un programme qui en réalité n'était point favorable aux véritables intérêts de la nation allemande et encore moins à la liberté.

En se rapprochant de Rome et en s'inspirant des vraies nécessités gouvernementales, le prince de Bismark s'est rapproché à la fois d'un programme vraiment conservateur et vraiment libéral.

Est-il permis d'affirmer que ce rapprochement sera bientôt une réconciliation ? Dans le monde politique on prétend que le prince de Bismark veut se servir de ce rapprochement comme

d'une manœuvre parlementaire, et qu'on aurait tort de lui attribuer un sincère désir de pacification. Nous préférons, quant à nous, attribuer à cet éminent homme d'État des visées plus hautes. Il a dit plus d'une fois qu'il était avant tout homme pratique ; et ce sont précisément les nécessités pratiques qui lui indiquent cette voie dans laquelle il est entré. Il ne pourrait désormais reculer qu'en faisant abstraction de ces nécessités pratiques et en obéissant à des passions qui ne seraient point en harmonie avec sa haute intelligence et son habileté bien connue.

En vérité, qu'y aurait-il d'étrange dans ce rapprochement et dans cette réconciliation non seulement entre le Saint-Siège et le gouvernement de Berlin, mais entre une puissance scientifique et militaire comme celle représentée par l'Allemagne moderne, et les grandes forces morales dont Rome est le centre et la source ? Les esprits légers peuvent se moquer de cette éventualité ; mais ceux qui connaissent l'histoire la regardent comme possible, et tous les amis de la civilisation doivent l'appeler de leurs vœux.

Par sa réalisation et par elle seule, on pourrait arriver à la solution des trois grandes questions qui agitent de nos jours les peuples et les États : la question religieuse, la question sociale et la question militaire.

En effet, la question religieuse ne trouve-t-elle pas sa solution dans la doctrine proclamée par Rome sur l'union et la distinction des deux pouvoirs ?

La question sociale ne devient-elle pas moins menaçante lorsque l'Église peut librement annoncer aux riches et aux pauvres qu'ils sont frères et égaux devant Dieu, et lorsqu'elle peut enseigner à tous les grandes lois du travail et de la charité ?

La question militaire enfin ne pourra-t-elle pas être résolue, lorsqu'à l'initiative d'un désarmement prise par l'État le plus fort de l'Europe, on associerait l'idée d'un tribunal suprême et désintéressé, où tous les différends seraient jugés sur les bases d'un droit international, dont le Pape, ce souverain international par excellence, ce Chef de l'empire universel des âmes, serait le gardien reconnu et respecté ?

C'est un grand Pape qui le premier a posé cette question devant le monde, et Leibnitz disait que cette idée mise à exécution aurait ramené l'âge d'or sur la terre. Il appartiendrait

à un grand homme d'État de couronner sa carrière par une tentative qui serait un honneur impérissable attaché à son nom.

Quoi qu'il en soit, nous ne tarderons pas à être fixés sur ce que nous devons attendre du célèbre chancelier, et il aura occasion de montrer s'il veut résolument marcher dans le sens de la réconciliation, lorsque viendra en discussion, à la rentrée du Parlement allemand, le projet dont M. Windthorst a pris l'initiative, projet demandant l'abrogration des lois de mai.

En attaquant, comme on dit proverbialement, le taureau par les cornes, l'éminent chef du Centre a certainement voulu brusquer le dénouement. Espérons qu'il sera conforme aux légitimes espérances des catholiques.

—

Pendant que l'attention générale se porte sur Rome et sur Berlin, notre pauvre grand ministère accouche péniblement de son projet de loi sur la révision de la Constitution, qu'il compte soumettre aux Chambres à l'ouverture de la prochaine session. Ce projet de loi ne se borne pas à la réunion du Congrès ; il indique les points sur lesquels la révision devra porter, à savoir : l'extension du corps électoral sénatorial pour les départements, la réforme du mode d'élection des inamovibles, et enfin la restriction des attributions financières du Sénat. Mais quoi ! le gouvernement ne vend-il pas la peau de l'ours avant de l'avoir tué ? Les nouvelles des départements présentent le mouvement antirévisionniste comme de plus en en plus prononcé. Les communes veulent conserver leur Grand-Conseil, et le Grand-Conseil lui-même ne paraît nullement décidé à se suicider sur l'autel de l'opportunisme.

Les électeurs semblent comprendre, et nous espérons qu'ils le montreront par leur vote, que la révision, avec la suppression des attributions budgétaires du Sénat, c'est la suppression inévitable et à bref délai de ce corps. De deux choses l'une, en effet : ou le Sénat, révisé, se condamnera à n'être qu'une Assemblée obéissante, et alors pourquoi le maintenir ? Ou il aura un avis, ne fût-ce qu'une fois, une allure indépendante, et ses ennemis recommenceront contre lui la campagne qu'ils entreprennent aujourd'hui avec une force que leur succès aura décuplée. Dans les deux cas, c'est pour lui la mort. Et le jour où il aura été « balayé » n'est-il pas à craindre, comme disait récemment M. Jules Simon dans le *Gaulois,* que « la dictature révolutionnaire ne soit faite ? »

—

Le reproche adressé au ministère de n'avoir rien fait jusqu'ici, l'a, paraît-il, piqué au vif. A côté du projet de révision, nous avons aussi maintenant le projet Cazot, sur la réforme de la magistrature. De ce projet, il est vrai, on ne sait encore autre chose que ce que le ministre en a révélé à l'*Indépendance belge*, mais cela suffit pour en apprécier l'économie. La réorganisation serait établie sur les bases suivantes :

« La compétence des juges de paix serait étendue dans de larges proportions, et leur situation pécuniaire notablement améliorée. *Les tribunaux d'arrondissement seraient supprimés.* Il n'y aurait plus qu'un tribunal unique par département, avec des délégations permanentes dans les arrondissements où la nécessité l'exigerait. Les tribunaux de première instance n'auraient plus à juger que très peu de délits correctionnels, une partie de ceux-ci étant déférée au jury, une autre partie aux juges de paix. Le nombre des conseillers des cours serait considérablement réduit. Le garde des sceaux serait absolument libre, soit à l'égard de ces réductions, soit à l'égard des nominations qu'il déciderait de faire pour occuper les fonctions de magistrats dans les tribunaux nouveaux. Les magistrats évincés par suppression d'emploi recevraient une pension de retraite. *Mais aussitôt la justice réorganisée, le principe de l'inamovibilité reprendrait toute sa force.* Les juges réinstallés ne pourraient plus être révoqués ni déplacés par le gouvernement. » Tel serait le projet gouvernemental, d'après l'*Indépendance belge*. Et l'on sait si ce journal doit être bien renseigné, puisque la femme d'un des ministres actuels est son correspondant à Paris. Nous ne voulons pas discuter aujourd'hui la portée de ces réformes, il nous suffit de constater que pour les opérer il serait nécessaire, de l'aveu de M. Cazot, de suspendre l'inamovibilité de la magistrature. On dit bien qu'on la la rétablira ensuite, mais ce que M. Cazot fera, un de ses successeurs ne pourra-t-il pas le défaire ? Et dans ces conditions, que devient l'indépendance du magistrat, et par suite la sécurité des justiciables ?

—

Un fait très grave s'est produit dans l'armée française. « Un groupe d'officiers républicains » vient de faire son petit *pronunciamiento* en s'adressant aux journaux pour blâmer les choix faits par le ministre de la guerre...

Les journaux de l'opinion républicaine modérée n'ont pas hésité à protester contre cette manifestation.

Voilà donc ce que sont devenus la discipline et le respect de la hiérarchie entre les mains des « organisateurs » de l'école Gambetta. Si les officiers « réactionnaires » manifestaient demain en sens contraire, — mais ils ne le feront pas, — le gâchis serait complet.

Nous verrons si le gouvernement sévira.

Il n'est pas impossible que cet incident soit un truc imaginé par l'opportunisme, harcelé au sujet de la nomination de M. de Miribel à la direction du personnel de la guerre, pour amener une situation qui forcerait cet honorable fonctionnaire, à la fois très gênant, à donner sa démission.

—

Les choses d'Afrique continuent, en somme, à n'être pas heureuses. La campagne du Sahara oranais est gravement contrariée par l'inclémence d'une saison exceptionnellement froide pour cette latitude. Les soldats français ont souffert, à ce qu'on assure, de cas nombreux de congélation des extrémités. En outre, la redoutable fièvre typhoïde persiste à sévir parmi les colonnes.

Des pluies diluviennes ont brusquement succédé à une sécheresse calamiteuse qui avait ruiné l'agriculture algérienne. Les inondations qui en ont été la conséquence ont rompu les barrages du Sig, de la Mina et de l'Habra. Les levées colossales qui retenaient des lacs artificiels ont été dévastées, emportées sur une grande étendue, et le désastre de Murcie s'est reproduit de l'autre côté de la Méditerranée au détriment des malheureux colons. La quantité des victimes de la première heure, englouties dans le cataclysme, est considérable. Il est question de 800 morts, dont plus de deux cents Français, et ce chiffre est peut-être au-dessous de la réalité. Mais les conséquences ultérieures de l'événement, sans être aussi tragiques, ne peuvent qu'être très lamentables. C'est la mort de l'agriculture dans cette région pendant plusieurs années peut-être, par suite de la cessation des irrigations. C'est aussi la *Mal' aria* reprenant son empire sur des contrées à grand'peine assainies. En tout cas, c'est un nombre énorme de millions à dépenser pour réparer ces terribles dévastations.

Pendant ce temps, le *Paris* continue la publication du dossier Bokhos. L'existence des intrigues italiennes à Tunis contre la

France ressort clairement des derniers documents parus. La presse italienne en prend bravement son parti, et n'est pas loin d'affirmer la parfaite loyauté des agents de son gouvernement.

—

Rien de nouveau à l'étranger. L'agitation irlandaise ne s'apaise pas et la Ligue des femmes prend de sérieuses proportions dont le gouvernement anglais commence à se préoccuper ; le différend austro-roumain marche vers une solution pacifique ; la Russie, toujours en proie aux menées des nihilistes, paraît cependant un peu plus tranquille. Puisse ce calme relatif à l'étranger comme en France, durer plus longtemps que ce qu'on est convenu d'appler la trêve des confiseurs.

P. Chantrel.

—

Dernière heure. — Au moment de mettre sous presse, nous recevons la dépêche suivante :

Fribourg (Suisse), 29 décembre 1881.

La victoire des catholiques du 4 décembre vient d'être consacrée par la nomination du conseil d'État. Le conseil nommé est ultramontain. M. Wuilleret est élu président, MM. Menoud, Fournier, Théraulaz, Bossy, de Weck, Schaller, Æby, conseillers. Les radicaux et les catholiques libéraux sont battus sur toute la ligne.

FAITS DIVERS

Les catastrophes se multiplient. Un horrible incendie vient de détruire une partie de Cronstadt, ville de 60,000 habitants, située sur la mer Baltique, à l'embouchure de la Néva. Cronstadt est une des plus importantes places fortes de la Russie; elle défend l'entrée de Saint-Pétersbourg, dont elle n'est qu'à 40 kilomètres.

— Un évènement assez rare se produira dans le courant de l'année prochaine, nous voulons parler d'une éclipse totale de soleil, qui aura lieu le 17 mai prochain et qui sera visible en France.

L'éclipse, qui aura une durée totale de cinq heures, commencera à cinq heures précises du matin ; elle sera en son milieu à sept heures cinquante minutes et ne se terminera qu'à 10 heures

29 minutes; il est donc certain que, ce jour-là, le jour ne commencera que vers midi, ce qui ne laissera pas que de produire des particularités fort curieuses.

— Le nombre des personnes mortes ou disparues dans la terrible catastrophe de Vienne se trouve ramené, après une nouvelle enquête, à 620 ; il a été retrouvé 286 cadavres seulement. Sur les 334 autres personnes, il en est 240 environ dont on n'a pu établir d'une manière positive la présence au Ringthéâtre, le soir de la catastrophe.

— Le *Standard* a reçu de Berlin une dépêche d'Athènes annonçant qu'on a de sérieuses appréhensions sur la disparition prochaine et complète de l'île de Chio, dont le sol s'affaisse d'une manière continue. Les tremblements de terre s'y font constamment sentir et des sources d'eau chaude apparaissent dans toutes les parties de l'île.

— Nous lisons dans la *Semaine religieuse* de Paris :

Il circule en ce moment des prospectus d'une œuvre, qui s'intitule Œuvre scolaire. A ce prospectus se trouve joint un prix courant de vins offerts par l'Œuvre scolaire. Le directeur de cette œuvre annonce qu'il *se propose de verser, sous la surveillance d'un Comité spécial, une part de ses opérations dans la Caisse des Écoles catholiques.* Le Comité diocésain des Écoles chrétiennes libres nous prie de faire savoir qu'il est tout à fait étranger à cette œuvre.

— M. le baron de Courcel est nommé ambassadeur de la République française à Berlin, en remplacement de M. de Saint-Vallier, qui a donné sa démission.

— M. le comte de Chaudordy est nommé ambassadeur de la République française à Saint-Pétersbourg, en remplacement de M. le général Chanzy qui a donné sa démission.

— M. Weiss, ancien conseiller d'État, est nommé directeur des affaires politiques et des archives au ministère des affaires étrangères, et ministre plénipotentiaire de 1re classe.

— Viennent de mourir M. Sallard, député de Provins, qui a été enfoui civilement et M. de Besselièvre, directeur du Concert des Champs-Élysées.

NÉCROLOGIE

Le général *Jean-Auguste* Berthaut, ancien ministre de la guerre, sous la présidence du maréchal de Mac-Mahon, du 15 août 1876 au 24 novembre 1877, est mort à Paris le 24 dé-

cembre. Il était né à Genlis (Côte-d'Or), le 29 mars 1817. Il fit ses premières armes en Afrique, fut promu général de brigade le 19 juillet 1870, le jour même de la déclaration officielle de la guerre, pendant laquelle il se distingua par sa valeur et par son esprit d'organisation. Le 16 septembre 1871, il fut nommé général de division, et chargé d'organiser l'armée territoriale, comme il avait auparavant organisé la mobile. Nommé, le 16 mai 1878, commandant du corps d'armée de Bordeaux, il donna peu après sa démission. Sa mort a été celle d'un chrétien: sentant sa fin prochaine, il sollicita l'assistance d'un Père dominicain, expulsé de l'an dernier, et qui était son ami et le conseiller des siens. Il reçut les derniers sacrements, et c'est dans les sentiments chrétiens les plus édifiants qu'il rendit son âme à Dieu.

—

La semaine dernière est mort à Bologne le littérateur comte *Charles* Pepoli, sénateur du royaume d'Italie.

En 1831, il était membre du gouvernement provisoire établi à Bologne. Il a été prisonnier des Autrichiens à Venise et mis sous les Plombs, comme Silvio Pellico.

Pendant qu'il était en Angleterre, à la suite d'un concours devant l'Université de Londres, il fut nommé professeur de littérature italienne et occupa cette chaire de 1839 à 1848. Un de ses frères a été le premier mari de l'Alboni.

Les Pepoli appartenaient à l'une des familles les plus riches de l'Italie, qui possédait d'immenses biens, surtout en Lombardie. On raconte à ce propos que sous Napoléon Ier, cette famille vendit en une seule fois pour trente millions de terres.

Le comte Charles Pepoli avait quatre-vingt-deux ans.

—

On annonce la mort de M. Brierre de Boismont, le célèbre aliéniste, décédé à Saint-Mandé, à l'âge de quatre-vingt-trois ans.

Né à Paris, le 18 octobre 1797, M. Brierre de Boismont fut reçu docteur en médecine en 1825, et publia, la même année, des *Éléments de botanique* et un traité de la *Folie pellagreuse en Italie*. Il fut envoyé en 1831 en Pologne, par le comité de l'insurrection ; il fut attaché à l'hôpital des gardes d'Alexandre, à Varsovie, et nommé officier de l'ordre du Mérite militaire de Pologne. En 1832, il fut fait chevalier de la Légion d'honneur. M. Brierre est l'auteur de plusieurs ouvrages fort remarquables.

entre autres un traitant de la *Folie du suicide* et un autre traitant des *Hallucinations*.

—

M. VAUTRAIN, ancien président du conseil municipal de Paris, ancien député, républicain honnête, est mort le mardi 20 décembre, muni des secours de la religion, qu'il avait toujours respectée. Il était né le 15 novembre 1818. Sacrifié à Barodet, aux élections de 1876, il rentra dans la vie privée, et continua de mériter l'estime publique par la dignité de sa vie et la loyauté de ses sentiments.

—

Le 21 décembre, est mort à Meudon, à l'âge de 74 ans, M. *Édouard* DULAURIER, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, où il avait remplacé Ampère en 1864. M. Dulaurier représentait avec honneur en France les études arméniennes ; il avait apporté au grand Recueil des historiens orientaux des Croisades une précieuse collaboration ; il professait l'arménien moderne à l'École des langues orientales vivantes. Sa mort laisse un grand vide dans la science.

M. Dulaurier était un solide chrétien. L'*Univers* a reçu à son sujet une lettre que nos lecteurs seront heureux de connaître.

« Quelques instants, dit le correspondant de l'*Univers*, quelques instants avant de dire un éternel adieu à la noble et inconsolable compagne de sa vie, s'adressant à M. l'abbé Baltus, vicaire de la paroisse, qu'il honorait de son amitié, et qui, à cette heure suprême, lui prodiguait les plus délicates consolations de son ministère : « Cher ami, entendez bien, je meurs « sans crainte, lui répéta-t-il plusieurs fois, mais je ne meurs « pas comme ceux qui affectent, hélas ! de n'avoir point d'espé- « rance ; je meurs en véritable catholique romain. »

« Ces quelques paroles affirmaient ce caractère et cette plénitude de foi et de raison qui distinguent les hommes supérieurs, et, sur ses lèvres agonisantes, elles étaient comme le dernier écho fidèle de sa longue et religieuse carrière... Conseiller chrétien, que de fois, sous la coupole du palais Mazarin, appréciant à leur juste valeur ces renommées haineusement et hâtivement écloses au souffle de l'incrédulité moderne, il leur avait donné, avec une finesse empreinte d'une infinie charité, des conseils qui révélaient ses sentiments franchement catholiques. Un jour, et c'est le seul trait que je veux citer, un jour il disait à un académicien tristement fameux et dont il fut le

maître respecté : « Brûlez ce que vous adorez et adorez ce que « vous avez brûlé, et je suis sûr que le Pape, heureux de vous « voir abjurer vos erreurs, vous créera cardinal. Le Saint-Père, « qui est bonté et miséricorde, ne croira rien faire de trop beau « pour un prodigue repentant de votre taille. »

« M. Dulaurier, doué d'un vaste et puissant esprit, avait embrassé et approfondi les sciences les plus diverses. La théologie, le droit canonique, la philosophie, l'histoire, les belles-lettres, la linguistique, etc., et cependant sa foi si éclairée et si bien entendue, était pure et naïve comme celle d'un enfant... Qu'il me suffise, cette fois, de rappeler que, prêchant par l'exemple, il assistait chaque dimanche aux offices religieux de sa paroisse avec autant de modestie que de dévotion. Imitateur rigide de l'humble publicain de l'Évangile, il choisissait à l'église la dernière place d'un bas-côté, et là, tantôt debout, tantôt à genoux, il suivait ou accompagnait le chant liturgique sur un des nombreux antiphonaires de sa précieuse collection. Aussi le retour du dimanche était pour lui le jour heureux de la semaine et pendant les longues heures de sa dernière maladie, il éprouvait une véritable douleur de ne pouvoir se rendre à l'église le dimanche. Indulgent au possible pour nos chantres inexpérimentés, il regrettait sans cesse de ne plus entendre les harmonies du véritable chant grégorien, dont les accords révèlent une si sublime poésie et qui autrefois l'avait tant charmé à la chapelle Sixtine pendant son séjour à Rome, où il avait reçu du gouvernement français une mission historique.

« Rome, voilà l'explication de ces paroles testamentaires : « Je meurs en catholique romain, » paroles que devrait méditer une certaine école ; Rome où il avait contracté et cimenté d'illustres amitiés, que la mort vient de rompre ; Rome, où il avait conversé familièrement avec Pie IX, le Pontife aux suaves vertus ; Rome, où il avait retrempé sa robuste foi dans cet atmosphère dont tous les atomes sont chrétiens ; Rome apparaissait à cette intelligence, qui eût honoré le siècle de Louis XIV, comme le cénacle de la vérité et le paradis de la dévotion, et provoquait en elle les plus doux souvenirs.

« Je termine cette intime et bien courte notice nécrologique par la citation des deux dernières phrases des impressions de son séjour à Rome :... « Espérons que la France se souviendra « peut-être un jour, qu'elle ne fut jamais plus glorieuse et plus « prospère que lorsque ses souverains s'honoraient du titre de rois

« très chrétiens et qu'ils se montrèrent fidèles à la mission que ce « noble titre leur imposait. C'est à elle qu'il appartient de rendre « au Saint-Siège la donation de Charlemagne, et de faire revivre « ainsi la tradition du grand empereur d'Occident. »

M. Dulaurier a donc été un exemple de plus de l'accord de la foi avec la science et le patriotisme.

CHOSES ET AUTRES

Le jour de Noël.

Pourquoi célèbre-t-on la fête de Noël à un jour fixe du mois et non à un jour déterminé de la semaine comme les fêtes de Pâques, de l'Ascension, de la Pentecôte ? Cette question n'est pas sans intérêt. Peu de chrétiens sauraient y répondre.

La réponse est donnée par saint Augustin.

Il dit que la plupart des fêtes sont instituées seulement *ad memoriam,* c'est-à-dire pour consacrer un souvenir ; il suffit pour cela qu'elles soient solennisées au jour anniversaire de celui où l'évènement qu'elles rappellent s'est accompli. Ainsi en est-il de l'avènement de Notre-Seigneur Jésus-Christ, de sa naissance qui a eu lieu le 25 décembre et dont le souvenir est rappelé chaque année à cette même date.

Mais il est d'autres fêtes qui sont instituées, dit saint Augustin, à deux fins : *ad memoriam et ad sacramentum,* non pas seulement pour rappeler un souvenir, mais pour consacrer le mystère de la Rédemption qui ne cesse de s'opérer parmi nous.

Ces fêtes gravitent toutes autour de la solennité de Pâques ; pour les célébrer dans le même ordre où les faits se sont accomplis, il a fallu suivre l'ordre des jours de la semaine.

L'opinion générale des auteurs est que Notre-Seigneur Jésus-Christ est né le dimanche. Nous avons donc cette année un rapport parfait entre le jour de l'évènement et celui de sa commémoration. Le dimanche étant le premier jour de la création, il semble qu'il convenait que le Réparateur du monde vînt ce jour-là consacrer son œuvre, qu'il acccomplit le vendredi, jour de la création de l'homme et dernier jour de la création.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE (1)

13. **Almanach royaliste,** dixième année; in-32 de 192 pages; — prix : 50 cent.

14. **Almanach du retour du roi,** in-32 de 32 pages ; — prix : 20 cent.

15. **Almanach des amis d'Henri V,** neuvième année ; in-32 de 64 pages ; — prix : 30 cent.

16. **Almanach du vrai catholique,** neuvième année ; in-32 de 32 pages ; — prix : 10 c.

17. **Almanach des honnêtes gens,** in-32 de 32 pages ; — prix : 10 cent.

18. **Almanach des amis de N. S.-P. le Pape,** septième année ; in-32 de 64 pages ; — prix : 20 cent.

Les titres mêmes des trois premiers de ces almanachs indiquent le but que se propose l'éditeur et l'auteur. Il nous suffira de dire ici que tous trois sont fort intéressants et qu'ils doivent contribuer à faire aimer une monarchie qui a fait tant de bien à la France et qui est représentée par un chef à la fois si bon, si ferme et si franchement catholique. Nous recommanderons plus spécialement l'*Almanach royaliste*, le plus complet des trois, et où l'on remarquera le tableau très bien fait des principaux événements de l'année 1880-81, de septembre à septembre. — L'*Almanach des honnêtes gens* est aussi conçu dans un esprit royaliste : y a-t-il, en effet, beaucoup d'honnêtes gens (il y en a, mais combien ?) en dehors de ceux qui aiment la monarchie ? — L'*Almanach du vrai catholique* et l'*Almanach des amis du Pape* sont plus particulièrement religieux ; celui des *Amis du Pape* est plus complet et renferme des détails très intéressants pour les catholiques ; les deux sont appelés à produire un grand bien sur ceux qui les liront. — Somme toute, tous ces almanachs sont conçus dans le meilleur esprit, et nous ne pouvons qu'en désirer vivement la propagation.

—

19. **Histoire populaire des guerres de la Vendée,** récits de la veillée, par A. de Breva; in-12 de 310 pages, Paris 1882; — prix: 2 fr.; *franco* : 2 fr. 35.

La Société Bibligraphique continue la série de *Lectures populaires* qu'elle a inaugurée avec les *Bienfaits de la Révolution* de M. de Moussac.

L'*Histoire populaire des guerres de Vendée* est une narration rapide mais attachante, qui sera comprise des moins lettrés et qui plaira aux plus instruits. Que de faits peu ou mal connus jusqu'à ce jour du plus grand nombre des lecteurs ! — L'un des plus frappants et que nous citons comme exemple, c'est que, contrairement à une opinion très répandue, ce ne sont pas les nobles qui ont soulevé les populations de la Vendée, ce sont les paysans qui, déjà soulevés sur plusieurs points à la fois spontanément, sans entente préalable et par la seule force de leur indignation, sont venus chercher les nobles pour les mettre

(1) Il est rendu compte de tout ouvrage dont *deux exemplaires* ont été déposés dans les Bureaux des *Annales catholiques*. MM. les auteurs et MM. les éditeurs sont priés d'indiquer le prix des livres qu'ils envoient.

L'administration des *Annales* se charge de fournir au prix de ibraire, les ouvrages dont il est rendu compte dans ce bulletin.

à leur tête. « A Dieu ne plaise, nous dit l'auteur, que je cherche à perpétuer ici les haines politiques, et à réchauffer le vieux levain qui fermente encore ; mais, tout en pardonnant comme des chrétiens, nous devons rester Vendéens par le cœur, nous ne devons pas souffrir que notre sainte Vendée soit calomniée ; et nous ne laisserons pas souiller le plus beau fleuron de sa couronne par la bave révolutionnaire. »

—

20. **Les Soirées de Quimper**, par H. de la Blanchère ; in-12 de 336 pages, Paris, 1880 ; — prix : 3 fr.

Les *Soirées de Quimper* forment un ouvrage coupé de descriptions et d'anecdotes dont la diversité des sujets n'est que le moindre mérite. C'est, on peut le dire, une mine de science à la portée de tous, ce sont des leçons attrayantes pour tous les lecteurs. M. de la Blanchère sait rendre intéressantes les choses les plus abstraites, et il montre dans ses *Soirées* le même talent que nous avons déjà eu occasion de signaler dans le *Père Branchu*. Nous ne pouvons que regretter vivement la mort récente de cet écrivain, qui, comme l'a dit Mgr Dubois, évêque de Galveston, « tout en étant gracieux et charmant, vous conduit à ce qu'il y a de meilleur, c'est-à-dire à contempler et aimer par-dessus tout les œuvres de Dieu. »

—

21. L'**Imitation de l'Enfant Jésus**, par le R. P. Dom Vuillemin, chanoine régulier de Saint-Augustin ; Besançon, 1879 ; in-12 de XIV-430 pages ; — prix :

« Les titres les plus sérieux, écrit Mgr l'évêque de Saint-Dié à l'auteur, recommandent ce volume à la confiance des familles et des communautés religieuses : la pureté de la doctrine, la piété qu'on y respire et qui anime toutes les pages, et le soin pratique avec lequel chaque considération est tracée dispose à un progrès dans la vertu. » L'*Imitation de l'Enfant Jésus* est, en effet, un excellent livre à mettre entre les mains des enfants chrétiens, à qui il parle avec la simplicité et l'onction de l'*Imitation de Jésus-Christ*. L'*Imitation* nouvelle se divise en quatre livres comme l'ancienne : l'Attente de Jésus, Bethléem et Jésus, Nazareth et Jésus, les Saints et Jésus. Le volume se termine par des Prières et des Cantiques. — En ce temps où l'incrédulité attaque avec tant de fureur l'âme de l'enfant et cherche à en chasser la pensée de Dieu et l'amour de Jésus-Christ, le livre de Dom Vuillemin vient fort à propos ; nous le recommandons à l'attention de tous les parents et de tous les instituteurs chrétiens.

REVUE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

La Bourse est toujours mauvaise ; ceux qui avaient cherché la richesse dans la frénésie du jeu commencent à en goûter les fruits amers. Ils avaient une manie américaine dans toute sa splendeur et aussi dans toute son immoralité : gagner de l'argent à bref délai par n'importe quel moyen, mais gagner de l'argent !

Qu'il nous soit permis encore une fois, et sans vouloir catéchiser d'ici les amateurs d'émotions financières, d'engager ceux

qui seraient tentés de s'aventurer dans ces parages, à réserver leurs sympathies et leurs capitaux pour des affaires sérieuses et modestes qui, si elles promettent des plus-values moins fantastiques, offrent dans tous les cas des bénéfices certains.

La leçon actuelle portera-t-elle ses fruits? Pas le moins du monde. Qui a joué, jouera. Pour le moment, nos rentes sont en légère reprise ; on remarque que les achats se font avec assez d'ardeur depuis quelques jours. Il est certain que sur ces titres, il y a peu de mécomptes à redouter.

Nous en dirons autant du Crédit foncier qui va donner, le 1er janvier, 25 fr. à compte sur son dividende de 1881 ; on parle de 50 fr. Les obligations communales 4 0/0, surtout celles de 100 fr. sont très recherchées à cette époque de l'année.

La Banque romaine, qui doit avoir des sympathies par ses tendances catholiques, vient de fonder la Banque romaine d'Espagne. Les actions sont demandées à 750 fr.

Le Rio-Tinto fait 760 fr. La Compagnie est entrée dans la période rémunératrice ; de 20 fr., en 1879, le dividende a été de 30 fr. en 1880 ; on parle de 50 fr. au moins pour 1882.

Nous parlions plus haut de valeurs modestes et sérieuses ; n'est-ce pas surtout aux titres de la Société des Villes d'Eaux que cette qualification est applicable? En effet, cette Société demande des profits à un courant d'opérations qui se suivent et se renouvellent constamment avec une clientèle choisie. C'est le secret de la faveur dont jouissent ses titres auprès de ceux qui voient fonctionner de près ses différents services.

Les capitalistes intelligents jugent les Sociétés à l'œuvre ; celle-ci a fait ses preuves depuis trois ans, en réalisant des bénéfices importants.

Pour finir cette année, chers lecteurs, permettez-nous de souhaiter vous retrouver encore l'année prochaine avec la conviction que nous aurons pu contribuer par nos conseils et nos efforts à augmenter votre fortune.

(Société des Villes d'Eaux.)

—

La récolte de 1881.

Le ministère de l'Agriculture a publié l'état approximatif de la récolte du froment, du méteil et du seigle en 1881, d'après le relevé des rapports transmis par les préfets. L'ensemble de ces documents accuse une situation relativement satisfaisante.

Les surfaces ensemencées en froment en 1881 se sont élevées à 7,054,036, hectares pour toute la France, qui se subdivisent de la manière suivante entre les dix régions agricoles :

	hect.
1re *région.* — Finistère, Côtes-du-Nord, Morbihan, Ille-et-Vilaine, Manche, Calvados, Orne, Mayenne, Sarthe.	733.698
2e *région.* — Nord, Pas-de-Calais, Somme, Seine-Inférieure, Oise, Aisne, Eure, Eure-et-Loir, Seine-et-Oise, Seine, Seine-et-Marne	1.185.439
3e *région.* — Ardennes, Marne, Aube, Haute-Marne, Meuse, Meurthe-et-Moselle, Vosges, Belfort	561.562
4e *région.* — Loire-Inférieure, Maine-et-Loire, Indre-et-Loire, Vendée, Charente-Inférieure, Deux-Sèvres, Charente, Vienne, Haute-Vienne	1.117.338
5e *région.* — Loir-et-Cher, Loiret, Yonne, Indre, Cher, Isère, Creuse, Allier, Puy-de-Dôme	698.745
6e *région.* — Côte-d'Or, Haute-Saône, Doubs, Jura, Saône-et-Loire, Indre, Rhône, Ain, Haute-Savoie, Savoie, Isère	285.554
7e *région.* — Gironde, Dordogne, Lot-et-Garonne, Landes, Gers, Basses-Pyrénées, Hautes-Pyrénées, Hte-Garonne, Ariège	859.926
8e *région.* — Corrèze, Cantal, Lot, Aveyron, Lozère, Tarn-et-Garonne, Tarn, Hérault, Aude, Pyrénées-Orientales	498.010
9e *région.* — Haute-Loire, Ardèche, Drôme, Gard, Vaucluse, Basses-Alpes, Hautes-Alpes, Bouches-du-Rhône, Var, Alpes-Maritimes	357.922
10e *région.* — Corse	35.342
Total général hectares	7.054.036

Les départements dans lesquels la culture du froment a été la plus développée cette année sont les départements de Maine-et-Loire 221,000 hectares, de la Dordogne 175,710 hectares, de la Vendée 154,000 hectares, et de la Haute-Garonne 150,600 hectares ; viennent ensuite, chacun avec plus de 125,000 hectares : le Nord, le Pas-de-Calais, la Seine-Inférieure, l'Aisne, la Charente-Inférieure, les Deux-Sèvres, la Côte-d'Or, Saône-et-Loire, Lot-et-Garonne et le Gers.

Envisagée dans son ensemble, la surface emblavée en froment, en 1881, doit être considérée comme exceptionnellement importante, car son chiffre de 7,054,036 hectares est sensiblement supérieur aux chiffres des surfaces ensemencées en 1875 et en 1876 par exemple, qui n'avaient été que de 6,976,115 hectares et de 6,873,267 hectares. La situation n'est pas la même pour le méteil et pour le seigle. Les ensemencements de ces céréales sont inférieurs ou à peine égaux à ceux de 1875 et de 1876. Ainsi on ne compte, en 1881, que 406,657 hectares de méteil contre 453,175 hectares en 1875. Pour le seigle, les ensemencements de 1881 répondent à 1,834,848 hectares contre 1,820,137 hectares en 1876. La culture du blé s'est donc trouvée seule particulièrement en faveur.

— Malheureusement, le rendement définitif n'a pas répondu à l'attente des cultivateurs et n'a pas produit la récolte sur laquelle on eût pu être en droit de compter d'après l'étendue exceptionnelle des surfaces consacrées à la culture du froment. Il y a également infériorité marquée pour le méteil et pour le

seigle. Voici, en effet, pour chacune des dix régions et pour l'ensemble de la France, la production de ces trois céréales :

	Froment.	Méteil.	Seigle.
	(Produits en 1,000 hectolitres.)		
1re région	11.339	1.194	3.101
2e —	26.310	2.236	2.288
3e —	7.653	309	1.878
4e —	12.185	588	1.830
5e —	9.925	628	4.446
6e —	10.026	606	2.692
7e —	8.438	347	1.596
8e —	4.828	248	3.316
9e —	4.561	166	1.332
10e —	367	»	83
	95.637	6.327	23.575

D'une manière plus spéciale, les plus fortes récoltes de blé ont eu lieu : dans le Nord (3,885,621 hectolitres) et dans le Pas-de-Calais (3,444,822 hectolitres). En dehors de ces deux départements exceptionnels, dix autres départements ont dépassé une production de 2 millions d'hectolitres ; ce sont : la Somme, la Seine-Inférieure, l'Oise, l'Aisne, l'Eure, l'Eure-et-Loir, Seine-et-Oise, Seine-et-Marne, Maine-et-Loire et la Charente-Inférieure.

Mais, si du particulier on passe au général, on constate que la récolte de 1881 ne peut être considérée que comme relativement satisfaisante. En effet, le rendement moyen n'a été que de 13 hectolitres 36 à l'hectare, chiffre bas, puisque en 1873 le rendement moyen était déjà estimé à 14 hectolitres 95, c'est-à-dire environ à 15 hectolitres à l'hectare. En 1876, nous avions obtenu 14 hectolitres 80, et en 1875 le chiffre de 15 hectolitres 16.

Aussi, malgré les grandes surfaces ensemencées en 1881, n'arrive-t-on qu'à une production totale de 95,637,510 hectolitres de froment, au lieu de 98,665,499 hectolitres en 1875, et 101,690,385 hectolitres en 1875. Nous restons donc au-dessous de nos besoins, estimés d'une manière générale à 104 millions d'hectolitres ; c'est un défit de 9 millions à 10 millions d'hectolitres dont il sera nécessaire de nous couvrir par des achats à l'extérieur. Si nous avions eu des rendements égaux à ceux de 1875 et de 1876, la production totale eût été, à raison de 7,054,036 hectares ensemencés, de 104 et de 107 millions d'hectolitres, ce qui eût transformé la récolte de l'année 1881 en une excellente récolte.

Quoi qu'il en soit, la situation est meilleure qu'elle ne l'a été au cours de ces dernières années et notamment de 1873, où le rendement était inférieur à 84 millions d'hectolitres. Dans les conditions présentes, et en tenant compte du poids de 76 kil. 57 par hectolitre, la consommation peut compter sur un disponible de 7,322 millions de kilogrammes de farine.

TABLE DES MATIÈRES (1)

Numéro 311 (1er octobre 1881). — A nos lecteurs, 5. — Mgr de Ségur (fin), 8. — Etudes bibliques, 14. — Discours de M. de Windthorst, 19. — Saint Urbain II, 27. — Nouvelles religieuses, 37. — Chronique de la semaine, 43. — Avis important, 53. — Nécrologie, 53. — Le budget du sacrifice, 55. — Revue écononomique et financière, 55.

Numéro 312 (8 octobre 1881). — Le Kulturkampf, 57. — Entrée de Mgr Korum à Trèves, 60. — Etudes bibliques, 65. — Le Centenaire de sainte Thérèse, 71. — La carte du pillage, 75. — Les excommuniés, 77. — La politique anti-religieuse, 81. — Pour la Tunisie, 85. — Les Petites Sœurs de l'ouvrier, 89. — Le Christianisme aux Etats-Unis, 93. — Nouvelles religieuses, 98. — Chronique de la semaine, 107. Avis important, 112.

Numéro 313 (15 octobre 1881). — Rome, 113. — Alliance catholique, 120. — Saluons les prêtres, 124. — Un nouveau Mortara, 126. — Congrès géographique, 132. — Questions de jurisprudence, 136. — Le Roman, 140. — Nouvelles religieuses, 143. — Chronique de la semaine, 157. — Nécrologie, 162. — Variétés, 154. — Bulletin bibliographique, 167. — Revue économique et financière, 167.

Numéro 314 (22 octobre 1881). — Les Pèlerins de Rome, 169. — Au Vatican, 173. — Assemblée catholique de Vendéens, 175. — Une rectification, 179. — Un nouveau Mortara, 180. — Devoirs des prêtres dans les circonstances présentes, 184. — L'Université de Louvain, 189. — L'Arbitraire, 195. — Les lycées de l'avenir, 202. — Nouvelles religieuses, 206. — Chronique de la semaine, 217. — Bulletin bibliographique, 222. — Revue économique et financière, 223.

Numéro 315 (29 octobre 1881). — Le Pèlerinage italien, 226, — Congrès des Œuvres ouvrières au Mans, 236. — Congrès catholique de Lille, 242. — Le R. P. Deniaud, 245. — Les Frères de Thonon, 249. — Le Meeting d'accusation, 252. — Nouvelles religieuses, 259. — Chronique de la semaine, 274. — Choses et autres, 278. — Revue économique et financière, 279.

Numéro 316 (5 novembre 1881). — Pontife et Prétendant, 281. — Le « jamais » de Léon XIII, 284. — L'excommunication, 288. — L'enseignement normal, 291. — Une statue à Danton, 295. — Congrès des Œuvres ouvrières (fin), 299. Nécrologie, 303. — Nouvelles religieuses, 307. — Les Chambres, 322. — Chronique de la semaine, 323. — Variétés, 329. — Bulletin bibliographique, 335. — Revue économique et financière, 335.

Numéro 317 (12 novembre 1881). — Le budget des cultes, 337. — Ecoles catholiques libres, 342. — L'enseignement primaire supérieur, 353. — La fosse laïque et obligatoire, 359. — Notre-Dame de Lourdes à Constantinople, 362. — Saint Labre et le Sacré-Cœur, 366. — Nouvelles religieuses, 368. — Les Chambres, 377. — Chronique de la semaine, 387. — Revue économique et financière, 391.

(1) Les chiffres qui suivent les différents articles indiquent les pages.

Numéro 318 (19 novembre 1881). — Le ministère du 14 novembre, 393. — La franc-maçonnerie au pouvoir, 395. — Les propriétaires chrétiens, 398. — Les Sœurs de Charité, 405. — Le denier des expulsés, 407. — Les francs-catholiques, 409. — La critique intransigeante, 412. — Congrès catholique de Lille, 419. — Nouvelles religieuses, 424. — Chronique de la semaine, 432. — Le programme de M. Gambetta, 436. — Les Chambres, 438. — Faits divers, 439. — Tribunaux, 441. — Variétés, 443. — Bulletin bibliographique, 446. — Revue économique et financière, 447.

Numéro 319 (26 novembre 1881). - Le consistoire du 20 novembre, 449. — La situation, 451. — Le Pape prisonnier, 453. — Les martyrs de l'Afrique, 459. — La justice et la paix, 462. — L'Irlande depuis 1830, 468. — Les lycées de filles, 470. — Oportet illum regnare, 472. — Congrès catholique de Lille, 474. — Nouvelles religieuses, 478. — Les Chambres, 488. — Chronique de la semaine, 489. — Faits divers, 496. — La traite des Nègres en Afrique, 497. — Choses et autres, 500. — Revue économique et financière, 503.

Numéro 320 (3 décembre 1881). — Le mouvement catholique, 505. — Saint Benoît Labre, 507. — La question romaine, 513. — Rome au Pape, 517. — La justice et la paix, (fin), 520. — M. Paul Bert, 525. — Les journaux populaires, 535. — Nouvelles religieuses, 538. — Les Chambres, 544. — Chronique de la semaine, 552. — Revue économique et financière, 557.

Numéro 321 (10 décembre 1881). — A nos lecteurs, 561. — Etrennes de 1882, 563. — La Sainteté, 564. — Le R. P. Beckx, 572. — Lourdes et Constantinople, 578. — La fin du Kulturkampf, 585. — Nécrologie, 588. — Nouvelles religieuses, 593. — Les Chambres, 604. — Chronique de la semaine, 606. — Dernières nouvelles, 614. — Bulletin bibliographique, 614. — Revue économique et financière, 615.

Numéro 322 (17 décembre 1881). Le 8 décembre à Rome, 617. — La canonisation, 619. — Les élections de Fribourg, 630. — Etrennes de 1882, 635. — La Terre-Sainte, 636. — M. P. Bert, 638. — La femme républicaine, 643. — Elections académiques, 646. — Nouvelles religieuses, 650. — Les Chambres, 660. — Chronique de la semaine, 644. — Faits divers, 670. — Bulletin bibliographique, 670. — Revue économique et financière, 671.

Numéro 323 (24 décembre 1881). — Discours du Saint-Père, 673. — Le Pape et l'Italie, 678. — Bethléem, 681. — Dom Bosco, 685. — Le livre d'un roi, 689. — Les progrès de la franc-maçonnerie, 693. — Les ordures, 697. — Anomalies républicaines, 700. — Nouvelles religieuses, 704. — Les Chambres, 715 — Chronique de la semaine, 716. — Etrennes de 1882, 723. — Nécrologie, 725. — Bulletin bibliographique, 726. — Revue économique et financière, 727.

Numéro 324 (31 décembre 1881). — A nos lecteurs, 729. — Le Pape et les cardinaux, 731. — La crèche et saint Labre, 735. — Revue scientifique, 738. — Hérodiade, 742 — Correspondance de Suisse, 745. — Etrennes de 1882, 749. — Nouvelles religieuses, 751. — Chronique de la semaine, 759. — Faits divers, 765. — Nécrologie, 766. — Choses et autres, 770. — Bulletin bibliographique, Revue économique et financière. — Tables des matières.

TABLE ALPHABÉTIQUE (1)

A

Académie. — Elections académiques du 8 décembre, notice sur les nouveaux académiciens, par M. J. Chantrel, 646.

Algérie. — Opérations militaires du Sud oranais, 433, 492. — M. Tirman nommé gouverneur général, 556, 720.

Allemagne. — M. de Puttkamer nommé vice-président du ministère d'Etat, 221. — Les élections en Allemagne, 277, 325. — Convocation du Parlement, 390. — Situation, 434, 609. — La fin du Kulturkampf, 585, 609, 756.

Alliance (l') catholique, par M. l'abbé J. Lemann. — Appel au Congrès eucharistique de Lille, 120.

Almanachs (les) pour 1882, 335, 726, 771.

Angleterre. — V. Irlande. — Envoi à Rome de M. Errington, 315. — Visite pastorale du Cardinal Manning, 315. — M. Errington à Rome 371, 494. — Elections municipales, 389. — Lettre du comte Granville au ministre anglais au Caire, 495. — Fin de la guerre d'Afghanistan, 610.

Anomalies républicaines, 700.

A nos lecteurs, par J. Chantrel, 5, 561, 729.

Arbitraire (l'), 195. — La spoliation des religieux, 195. — Le desservant de Gironcourt, 200, 376.

Assemblée de catholiques vendéens, 175.

Assemblée générale des catholiques à Lille, 102. — Programme du Congrès, 242. — Travaux du Congrès, 419, 474.

Autriche. — Entrevue de l'empereur et du roi Humbert, 277, 326. — Vœu du Casino catholique à l'occasion de cette entrevue, 316. — M. Kalnoky succède au baron d'Haymerlé, 558. — La politique extérieure de l'Autriche, 558. — Différend avec la Roumanie à propos de la navigation du Danube, 610, 669. — Rapprochement avec la Russie, 610. — Incendie du Ring-Théâtre, 670.

B

Bavière. — Conflit entre la Chambre et le cabinet, 390, 611.

Beckx (le P.) par M. le prince H. de Valori, 572.

Belgique. — Elections communales, 324. — Programme des catholiques pour les élections de 1882, 713. — L'extension du suffrage, projet Malou, 721.

Berlioux (M. l'abbé). — *Mois des âmes du Purgatoire*, 222.

Bert (M. Paul), par M. J. Chantrel, 525, 638.

Betlhéem, par M. V. Guérin, 681.

Bichery (ex-abbé). — Il passe au protestantisme, 653. — De quel diocèse est-il ? 756.

Bladin (M. Hervé). — *Mémoires et récits de François Chéron*, 615.

Bohnen (R. P. de). — Etudes bibliques, 14, 65.

Bolivie, 669.

Bosco (Dom), par M. E. Danten, 685.

Brésil. — Elections législatives, 613.

Brindes (S. Laurent de). — Voir Canonisation.

Budget (le) de la guerre en 1882, 278.

Budget (le) des cultes, 341.

Budget (le) du sacrifice, 55.

Bulletin bibliographique, 167, 222, 335, 446, 614, 670, 726, 771.

(1) Dans cette Table, les chiffres qui suivent les articles indiquent es pages; les nom des auteurs dont les travaux ont été publiés dans ce volume des *Annales* sont en petites majuscules; les titres des livres sont en italiques.

C

Calendrier (le) républicain, 443.
Campello (le chanoine di). — Scandale causé par lui, 98.
Canonisation. — Préparatifs des fêtes, 146. — Consistoires préparatoires, 307, 538. — Invito Sacro du cardinal vicaire, 540. — Réunion du 2 décembre, 593. — Les fêtes du 8 décembre, 593, 614, 619. — Le 8 décembre à Rome, 617.
Canonisation (causes de). — Liste des causes actuellement poursuivies, 369.
Carte (la) du pillage, par M. Coquille, 75.
Centenaire (le) de sainte Thérèse, 71.
Cercle catholique d'ouvriers. — Assemblée régionale à Montpellier, 543.
Chambres (les), 322, 377, 438, 488, 544, 604, 660, 715. — Les affaires tunisiennes devant les Chambres, 379. — Les crédits tunisiens, 604, 661. — Les crédits pour les nouveaux ministères, 660, 715. — Election comme sénateur inamovible de M. de Voisins — Lavernière, 488. — L'ingérance du clergé dans la politique, 545.
Chantrel (M. J.). — A nos lecteurs, 5, 561, 729. — Revue scientifique, 738. — Les Petites Sœurs de l'ouvrier, 89. — L'université de Louvain, 189. — M. Paul Bert, 525. — Elections académiques, 646.
Chantrel (M. Paul.) — V. Chronique de la semaine. — Le ministère du 14 novembre, 393.
Charlemagne, par M. Edm. Demolins, 614.
Chili, 669. — Les Etats-Unis cherchent à amener la paix entre le Pérou et le Chili, 612.
Choses et autres. — Le budget de la guerre en 1882, 278. — Les services funèbres, 500. — Les dépipés, 502. — Les progrès de la franc-maçonnerie, 503. — Le jour de Noël, 770.
Chronique de la Semaine, 43, 107, 157, 217, 274, 323, 387, 432, 489, 552, 614, 664, 716, 759.
Christianisme (le) aux Etats-Unis, 93.
Citeaux (Colonie agricole de). — Fête religieuse et agricole, 150.
Combes (Mgr), évêque de Constantine. — Mandement de prise de possession, 311.
Concordat (le). — La révision du Concordat. — Projet de M. Corentin Guyho, 260.
Congrès catholique de Lille. — V. Assemblée générale des catholiques de Lille.
Congrès des Œuvres ouvrières, au Mans, 236. — Bref du Pape, 237. — Ecoles catholiques libres, 342. — Les propriétaires chrétiens, 398. — La justice et la paix dans le monde du travail, 462, 520.
Congrès eucharistique (l'Œuvre du). — Mgr de la Bouillerie accepte la présidence, 261.
Congrès géographique, 132.
Congrès socialiste de Coire, 161.
Conseil général de la Seine. — La haine anticléricale, 556.
Conseil municipal de Paris. — La maison-mère des Frères, 372. — La laïcisation, 491.
Consistoire (le) du 18 novembre, 449, 650. — Discours de Mgr Stadler, 651.
Coquille (M.). — La carte du pillage, 75. — Les progrès de la franc-maçonnerie, 693.
Correspondance de Suisse, 745.
Crèche (la) et saint Labre, par M. Félix Dupont, 735.
Critique (la) intransigeante, lettre à M. l'abbé Lémann, par Mgr Perraud, 413.
Crosnier (M. Léon). — Les Sœurs de charité, 405.

D

Danten (M. G.) — Dom Bosco, 685.
Décrets du 29 mars. — Anniversaire de leur exécution, 371.
Deniaud (le P.), par Mgr Lavigerie, 245.
Denier (le) des expulsés. — Appel du Comité de l'Œuvre, 407.
Départ (le) du Pape, 704.
Dernières nouvelles. — La canonisation, 614.

Dés (les) pipés, 502.
Devoirs des prêtres dans les circonstances présentes, par Mgr PERRAUD, 184.
Dominicains (les) de Volders, 164.
DUPONT (M. Felix). — La crêche et saint Labre, 735.
DUQUESNAY (Mgr), archevêque de Cambrai. — Lettre à son clergé sur les bourses de séminaire, 149.

E

Ecoles catholiques libres, par M. GAVOUYÈRE, 342.
Ecoles (les) françaises en Tunisie, 329.
Egypte, 50, 391.
Elections (les) de Fribourg, 630.
Enseignement libre. — Suspension du R. P. Labrosse, à Tours, 484.
Enseignement (l') normal, 291.
Enseignement (l') primaire supérieur. — Rapport de M. Ferry, 353. — Décret faisant suite à ce rapport, 357.
Espagne. — Le maréchal Serrano se rallie à Alphonse XII, 161. — Entrevue de Cacérès, 221. — Adresse de MM. Ortez de Zarate et Ampuero au Pape, 271. — Les attentats du 13 juillet à Rome devant le Sénat espagnol, 328. — La question de l'enseignement, 391. — Excommunication de trois journaux, 714.
Etats-Unis. — M. Arthur succède à M. Garfield, 51. — Le christianisme aux Etats-Unis, 93. — Les fêtes de Yorktown, 160, 602. — Entrée à la Crosse de Mgr Kirian-Floch, 216. — Le président commande un jour de deuil et de prières à l'occasion de la mort de M. Garfield, 272, 429. — Renouvellement partielle de la législature, 436. — Démarches pour amener la paix entre le Chili et le Pérou, 612. — Réorganisation navale, 613. — Les Etats-Unis et le canal de Panama, 722.
Etrennes de 1882, 562, 635, 723, 749.
Etudes bibliques, par le R. P. de BOHNEN. — Le repas des frères de Joseph, 14. — Le tabernacle, 65.
Etude sur le Concordat, par M. l'abbé Joly, 223.
Excommunication (l'), 288.
Excommuniés (les), 77. — Rectification, 179. — L'excommunication, 288.
Expiation (l') d'un père, 446.

F

Facultés catholiques. — Rentrée des Facultés de Paris, 372. — Rentrée des Facultés de Lille, 427. — Rentrée des Facultés de Lyon, 483.
Faits divers, 439, 496, 670.
FAVA (Mgr). — Lettre à propos de la mort de Mgr Paulinier, 482. — Lettre à l'*Univers*, 712. — Lettre recommandant les écoles, 753.
Femme (la) républicaine, 643.
FERRY (M. Jules), pr sident du Conseil. — V. France. — Discours à la pose de la première pierre du lycée Janson, 202. — Rapport sur l'enseignement primaire supérieur, 353.
Fin (la) du Kultur kampf. — Discussion au Reichstag, déclaration de M. de Bismark, 585.
Fosse (la) laïque et obligatoire, 359.
Francs-catholiques (Manuel de la croisade des), par Mgr Fava, 409.
France. — V. Chambres, Chronique de la semaine, Nouvelles religieuses, Tunisie, Algérie. — Situation intérieure, 43, 158, 217, 274, 552, 664. — Le ministère Gambetta, 43, 217, 393, 432. — Programme et projets de M. Gambetta, 436, 552. — Réunions de l'extrême gauche, 45. — Manifeste des gauches, 46. — Convocation des Chambres, 44, 107, 157. — Projets contre les Congrégations, 108; — contre la religion catholique, 490, 553, 594, 607, 706, 752. — Metings intransigeants, 220, 276, 388, 491. — Le Meeting d'accusation, 252. — Mariage de Mlle Grévy, 275. — Elections

municipales, 323. — M. de Voisins-Lavernière élu sénateur inamovible, 489. — Elections législatives, 496, 607, 716. — Elections des délégués sénatoriaux, 554. — Le programme des modérés, 666. — Procès Roustan-Rochefort, 717. — Les travaux de la session extraordinaire, 717. — Le dossier Bokhos, 719, 764. — La réforme judiciaire, 763. — La révision de la Constitution, 762.
Franc-maçonnerie (la) au pouvoir, 395. — Ses progrès, 503.
Freppel (Mgr), évêque d'Angers, député. — Discours à la Chambre sur l'ingérance du clergé dans la politique, 545. — La sainteté, 564.
Frères (les) des Ecoles chrétiennes, — Discussion au Conseil municipal de Paris tendant à leur enlever leur maison-mère, 372.
Frères (les) de Thonon, 249. — V. Un nouveau Mortara.

G

Gambetta (M.), président du Conseil. — V. France. — Voyage en Normandie, 274.
Gavouyère (M.) — Ecoles catholiques libres, 342.
Guérin (M. Victor). — La Terre-Sainte, 636. — Bethléem, 681.
Guilbert (Mgr), évêque d'Amiens. — Lettre au *Clairon*, 597. — Réponse du *Clairon*, 598. — Lettre à l'*Univers*, 657. — Réponse de ce journal, 658.

H

Hérodiade, 742.
Histoire de la philosophie, par M. l'abbé Vallet, 670.
Histoire populaire des guerres de la Vendée, par A. de Breva, 771.

I

Imitation (l') de l'Enfant Jésus, 772.
Irlande, 50, 277, 611, 721. — Arrestation de M. Parnell, 221. — Suppression de la Land-League, 435. — La land-cour, 495. — Le rachat du sol, 668.
Irlande (l') depuis 1830, 468.
Italie. — V. Pèlerinage italien. — L'entrevue de Vienne, 278, 326. — Conséquences de l'entrevue, 558. — Nouveau projet de spoliation des biens ecclésiastiques, 610. — Menaces de l'Allemagne, 667.

J

Jamais (le) de Léon XIII, 284.
Japon. — Organisation du Japon à l'européenne, 613.
Jésuites. — Les Jésuites en Afrique, 155. — Ils se retirent du séminaire d'Aire, 262. — Lettre de Mgr Delannoy à ce sujet, 263. — Les Jésuites en Angleterre, 271.
Jogand. — V. Léo Taxil.
Joly (M. l'abbé). — *Etude sur le Concordat*, 223.
Journaux (les) populaires, 537.
Jurisprudence. — V. Tribunaux. — Drapeau arboré par le maire sur la porte du presbytère et déchiré par le curé, 136.
Justice (la) et la paix dans le monde du travail, par le P. Ludovic, 462, 520.

K

Kopp (Mgr), nouvel évêque de Fulda, 601.
Korum (Mgr), évêque de Trèves. — Son entrée à Trèves, 60.
Kulturkampf (le), 57.

L

Labre (saint Benoît), par Mgr Pie, 507.
Labre (S. Benoît-Joseph). — V. canonisation. — Saint Labre et le Sacré-Cœur. 366.
Lacordaire (le P.). — Son anniversaire, 479. — Allocution de M. l'abbé d'Hulst, 479.
Langénieux (Mgr), archevêque de Reims. — Lettre sur le culte de saint Urbain II, 27. — Il part pour Rome, 376.
Lavigerie (Mgr). archevêque d'Alger, administrateur de Tunisie. — Pour la Tunisie, 85. — Le P. Deniaud, 245. — Les martyrs de l'Afrique, 459. — Lettre à l'occasion de sa prochaine visite pastorale en Tunisie, 485. — La traite des nègres en Afrique, 497.

La Turbotière, par M. J. T. de Saint-Germain, 614.
Le Fèvre (M. Adéodat). — Saluons les prêtres, 124.
Lelong (Mgr), évêque de Nevers. — Lettre publiant l'Encyclique *Diuturnum*, 152.
Lémann (M. l'abbé J.). — L'alliance catholique, 120.
Léon XIII. — Sa santé, 98, 143. — Bref à tous les évêques de Galicie et du duché de Posen, 104. — Allocution à une députation de catholiques romains, 143. — Réponse à Mgr Foschi, évêque de Pérouse, 144. — Réception de M. White, ministre d'Angleterre, 146. — Réception des pèlerins de la République argentine, 146, 173. — Réception du pèlerinage italien, 206, 226. — Discours du Pape, 207. — Bref à Mgr Perraud, 186. — Bref aux membres du congrès des Œuvres Eucharistiques de Lille, 213. — Bref à l'Union des œuvres ouvrières, 237. — Situation du Pape à Rome, 307. — Réception des cardinaux, archevêques et évêques, présents à Rome le 12 décembre, 654, 674. — Adresse des évêques, 673. — Discours du Pape, 674. — Réponse à une adresse de pèlerins ombriens, 676 ; — aux vœux du Sacré Collège le 24 décembre, 732.
Limbour (R. P.). — *Vie populaire de Pie IX*, 614.
Livre (le) d'un roi, 689.
Livres. — V. Bulletin bibliographique.
Louis (Le Frère). — Le conseil départemental de l'Instruction publique lui interdit l'exercice de sa profession à Thonon, 102. — V. Un nouveau Mortara, et Frères de Thonon.
Louis (saint), par M. E. Demolins, 614.
Lourdes (N.-D. de). — Les pèlerins de la République argentine, 215. — N.-D. de Lourdes à Constantinople, 362. — Lourdes et Constantinople, 578.
Lours (M. Horace). — Une statue à Danton, 295.
Ludovic (le R. P.). — La justice et la paix dans le monde du travail, 462, 520.
Lycées (les) de filles, 470.
Lycées (les) de l'avenir. — Discours de M. Ferry à la pose de la première pierre du lycée Janson, 202.

M

Marine. — Les sinistres de Boulogne, 174.
Martin (saint) de Tours. — Organisation des fêtes, 377.
Martyrs (les) de l'Afrique, par Mgr Lavigerie, 459.
Meeting (le) d'accusation, 252.
Mémoires et récits de François Chéron, par M. Hervé Bladin, 615.
Mermillod (Mgr). — Oraison funèbre de Mgr de Ségur, 8.
Messe (la) du départ, 373.
Ministère (le) du 14 novembre, par M. P. Chantrel, 393.
Missions. — L'œuvre de la Propagation de la foi, 272. — Le typhon du Tonking, 431. — Le vicariat de la Mélanésie et de la Micronésie, 603. — Les Missionnaires de Picpus, 758.
Mois des âmes du Purgatoire, par M. l'abbé Berlioux, 222.
Montefalco (sainte Claire de). — V. Canonisation.
Mortara (un nouveau), 126, 180, 249.
Mouvement (le) catholique, 505.

N

Nécrologie. — Mgr Ciurcia, 53. — Mme Bailly, 162. — Le cardinal Moretti, 162. — M. l'abbé Guiramand, 163. — Mgr Fœrster, 303. — Mgr Steins, 305. — Mgr Frind, 306. — Le cardinal Caterini, 306. — John Barclay, 321. — Mgr Gianelli, 439. — Mgr Mac-Hale, 439, 590. — José Maria de Sousa Monteiro, 439. — Le P. Dufau, 440. — M. Robert de Witt, 440. — M. Semichon, 496. — Le cardinal Borromeo, 588. — Le R. P. Ballerini, 590. — Mgr Jacques Gallo, 590. — Mgr Rousselet, 591. — M. l'abbé Conil,

591. — M. l'abbé Craisson. 591. — M. Winter Jones, 592. Mgr Obré, 599. — Mgr Barbero, 725. — Ami-Boué, 725. Le R. P. de Durat, 726. — M. Sallard, 766. — M. Besselièvre, 766. — Le général Berthaud, 766. — Le sénateur Pepoli, 767. — M. Brierre, 767. — M. Vautrain, 767. — M. Dulaurier, 768.
Norwège, 612.
Nouvelles religieuses, 37, 98, 143, 206, 259, 307, 368. 424, 478, 538, 593, 650, 704, 751.

O

Œuvre (l') du V. de la Salle. — Réunion à l'archevêché de Paris, 709.
Oportet illum regnare, 472.
Ordures (les), 697.

P

Pape (le) et les Cardinaux, 731.
Pape (le) et l'Italie, 678.
Pape (le) prisonnier, par M. l'abbé Schrœder, 453.
Paulinier (Mgr), archevêque de Besançon. — Sa mort, 426. — Lettre des vicaires capitulaires, 480. — Lettre de Mgr Fava à l'occasion de la mort de Mgr Paulinier, 482.
Pèlerinage (le) italien, 206, 226.
Pèlerins (les) de Rome, 169.
Pérou, 669. — Démarches des Etats-Unis pour arriver à la conclusion de la paix entre le Chili et le Pérou. 612.
Perraud (Mgr), évêque d'Autun. — Devoirs des prêtres dans les circonstances présentes, 184. — Bref de Léon XIII à Mgr Perraud, 186. — La critique intransigeante, 412. — Lettre à M. l'abbé Gauthey relative à la B. M. M.-Alacoque, 710.
Pie (Mgr). — Saint Benoît Labre, 507.
Pie IX. — Détails sur sa jeunesse, 38. — Manifestation à Rome, le 2 novembre, 368.
Politique (la) anti-religieuse, par M. Vacherot, 81.
Pontife et prétendant, 281.
Portugal. — Entrevue de Cacérés, 221. — Adresse des catholiques au roi, 317. — Démission du ministère Sampayo, 436. — Le ministère Fontès, 495.
Pour la Tunisie. — Lettre de Mgr Lavigerie, 85.
Processions. — Interdiction des processions à Lille, interdiction du port ostensible du Viatique. — Lettre de Mgr Duquesnay, 40.
Progrès (les) de la franc-maçonnerie, 503. — Les progrès de la franc-maçonnerie, par M. Coquille, 693.
Propriétaires (les) chrétiens, par M. le comte Yvert, 398.
Prusse. — Statistique religieuse, 157.

Q

Question (la) romaine, 513, 759.
Quily (l'ex-abbé), collaboration de M. P. Bert, 656.

R

Récolte (la) de 1881, 773.
Rectification (une), 179.
Revue économique et financière, 55, 167, 223, 279, 335, 391, 447, 503, 557, 615, 671, 727, 772.
Revue scientifique, par M. J. Chantrel, 738.
Roman (le), 140
Rome au Pape, 517.
Rome Capitale, 113.
Rossi, (Saint J.-B. de). — V. Canonisation.
Roumanie. — Différend avec l'Autriche relatif à la navigation du Danube, 610, 669.
Russie. — Nouveaux complots contre le czar, 222. — Les négociations avec la curie romain, 319.

S

Sainteté, (la) par Mgr Freppel, 564.
Salette (N.-D. de la). — Pèlerinage à la Salette, 151.
Saluons les prêtres, par M. Adéodat Le Fèvre, 124.
Schrœder (M. l'abbé). — Le Pape prisonnier, 453.
Ségur (Mgr de). — Son oraison funèbre, par Mgr Mermillod, 8.
Service (le) militaire des ecclésiastiques. — Vœu contraire du Conseil général des Landes, 49.
Services (les) funèbres, 500.

Situation (la), 451.
Sœurs (les) de Charité, par M. L. Crosnier, 405.
Sœurs (les Petites) de l'ouvrier, par M. J. Chantrel, 89. — Leur organisation, 90.
Soirées (les) de Quimper, par H. de la Blanchère, 772.
Statue (une) à Danton, par M. Horace Lours, 295.
Suède, 612.
Suisse. — Le jeûne fédéral, lettre du Conseil d'Etat, 105. — Elections au Conseil national, 324, 389. — Victoire électorale des catholiques de Fribourg, 611, 630, 765. — Correspondance, de Suisse, 745.

T

Taxil (Léo). — Il est condamné pour contrefaçon, 496.
Terre-Sainte (la) par M. V. Guérin, 636.
Thérèse (sainte). — Son centenaire, 71.
Traite (la) des nègres en Afrique, par Mgr Lavigerie, 497.
Trégaro (M. l'abbé). — Il est nommé coadjuteur de Séez, 154, 268. — Lettre de Mgr Rousselet annonçant cette nomination, 154.
Tribunaux. — V. Jurisprudence. — Jugement du tribunal de Gex relatif aux affiches électorales enlevées des murs du presbytère, 441. — Jugement du juge de paix de Saulzais, relatif à un cas analogue, 442. — Le curé de Javron et l'*Avenir de la Mayenne*, 542. — Les cierges des enterrements, 599.
Tunisie. — V. Chambres. — Expédition tunisienne, 48, 108, 158, 221, 277, 433, 492, 556, 609, 720, 764. — Massacres de l'Oued-Zargua, 108. — Les tripotages tunisiens, 109. — Situation sanitaire, 158, 764. — Lettre de Mgr Lavigerie annonçant sa visite pastorale, 465. — Bénédiction de la première pierre de la cathédrale à Tunis, 543.
Turquie. — Les réformes en Arménie, 51. — L'intronisation de Mgr Azarian, 219. — Les écoles congréganistes en Turquie, 430.

U

Université (l') de Louvain, par J. Chantrel, 189. — Réouverture des cours, 190. — Discours de Mgr Pieraerts, 190.
Urbain II (saint). — Lettre de Mgr Langénieux, sur le culte de saint Urbain II, 27. — Décret confirmant le culte de saint Urbain II, 34.
Uruguay (République de l'). — Elle accrédite un ministère plénipotentiaire à Rome, 371.

V

Vacherot (M. E.). — La politique antireligieuse, 81.
Vallet (M. l'abbé). — *Histoire de la philosophie*, 670.
Valori (M. le prince H.). — Le P. Beckx, 572.
Variétés, 164, 329, 443.
Vatican (au). — V. Léon XIII. — Canonisation. — Réception de catholiques romains, 143. — Pèlerinage du diocese de Pérouse, 144. — Réception de M. White, ministre d'Angleterre, 146. — Réception des pèlerins argentins, 146, 173. — Le pèlerinage italien, 206, 226. — Les pèlerins ombriens, 676. — Le pape et les cardinaux, le 24 décembre, 731.
Vie populaire de Pie IX, par le R. P. Limbour, 614.
Vie de saint Benoît Joseph Labre, 167.
Vœu National (Œuvre du). — Situation de l'Œuvre, 262. — L'église de Montmartre et les radicaux, 707. — Les travaux, 708.

Y

Yvert (M. le comte). — Les propriétaires chrétiens, 398.

W

Windthorst (M.) député, au Reichstag. — Discours au Congrès catholique de Bonn, 19.

Le gérant : P. Chantrel.

Paris. — Imp. Saint-Paul, 51, rue de Lille. L. Philipona.